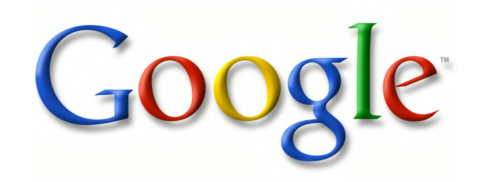
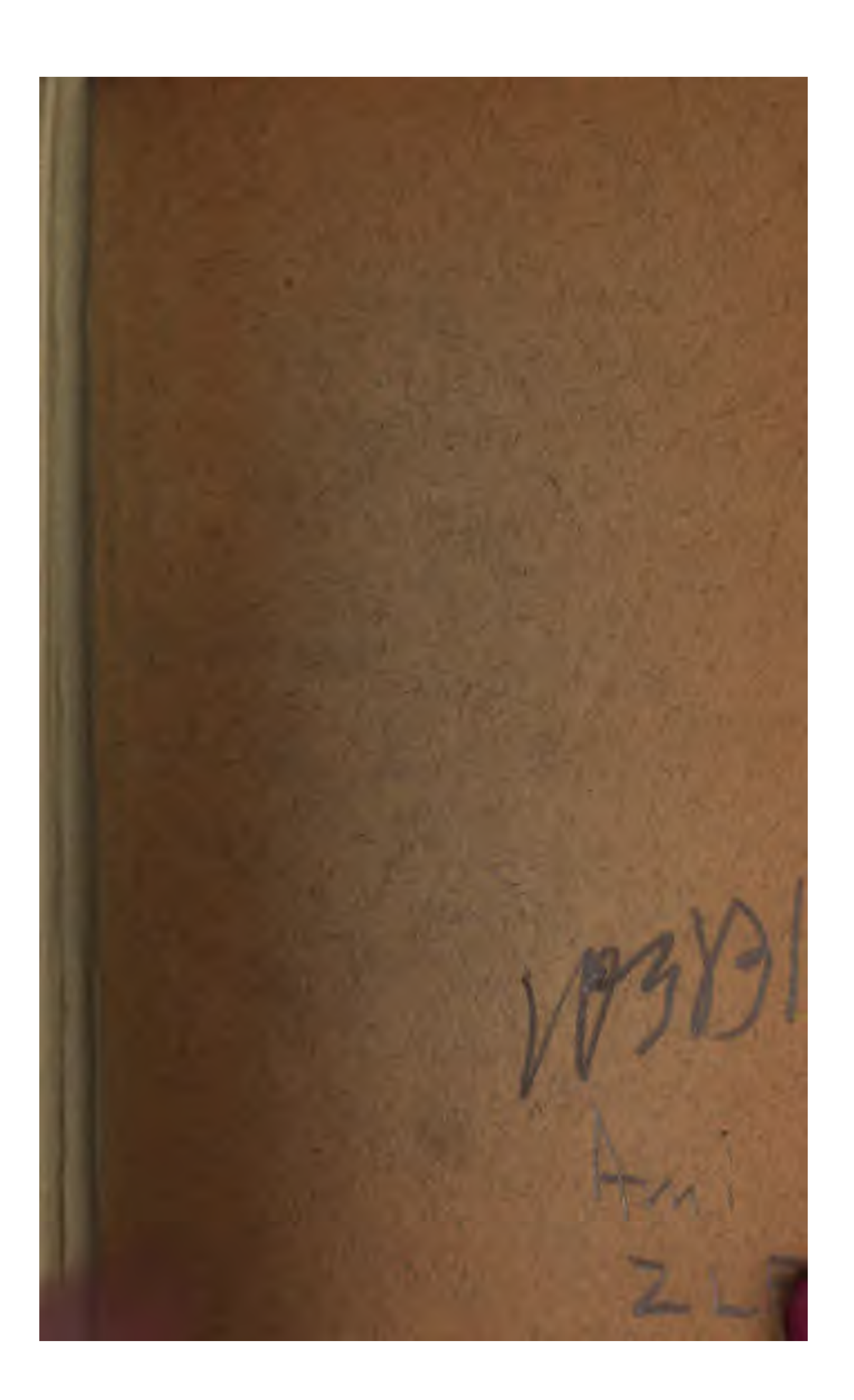



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828386 4





L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME VINGT-NEUVIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franç de port.



A PARIS,
Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le PAPE et de S. Em. Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XXI.

TABLE

DU VINGT-NEUVIÈME VOLUME.

Fin de la Table du vingt-neuvième volume.

(*Mercredi 15 août 1821.*) (N°. 732.)

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI.

Sur une *Réponse à la Lettre de M. de Haller, par feu M. de Langalerie.*

Les protestans ont été fort sensibles à la démarche de M. de Haller; la conversion d'un homme de ce mérite, les raisons dont il l'appuie, le ton de candeur et de persuasion qui règne dans sa lettre; tout cela importune ceux dont il vient d'abandonner la communion, et ils cherchent, par tous les moyens possibles, à relever leur cause abattue. Ils ont recours à des attaques, tantôt directes, tantôt indirectes; aujourd'hui, ils appellent les morts à leurs secours, et ont imaginé d'opposer à l'exemple de M. de Haller un exemple contraire; mais le choix qu'ils ont fait n'est pas heureux. Le caractère du marquis de Langalerie est si décrié, ses aventures et son inconstance sont si connues, qu'il est assez étonnant qu'on ait prétendu comparer un militaire ambitieux et emporté à un homme de la douceur, de la modération et de la gravité de M. de Haller. Qu'il nous soit permis d'abord de présenter en raccourci la vie errante et agitée de Langalerie.

Philippe de Gentil, marquis de Langalerie, né en Saintonge en 1656, entra fort jeune au service, et devint lieutenant-général en 1704. Il avoit, dit la *Biographie universelle*, beaucoup de capacité, mais encore plus

d'ambition; il croyoit que personne n'étoit plus fait que lui pour commander en chef une armée, et il s'attribuoit le succès de toutes les affaires où il s'étoit trouvé : dans les conseils, il s'exprimoit avec une hauteur déplacée, et ne craignoit pas de s'abandonner à ses emportemens, lorsqu'il n'avoit pu réussir à faire prévaloir son avis. C'est aussi l'idée que le duc de Noailles en donne dans une lettre à Louvois. Mécontent de tout et de tout le monde, Langalerie quitta l'armée alors cantonnée en Italie, et se retira à Venise, d'où il publia un manifeste, du 10 mars 1706, pour exposer ses griefs. De là il passa au service de l'empereur, qui étoit en guerre avec la France. Il fut condamné par contumace à être pendu, et ses biens confisqués.

Langalerie servit au siége de Turin, sous le prince Eugène; bientôt il se fit autant d'ennemis dans l'armée impériale que dans sa patrie, et quitta le service de l'empereur pour celui du roi de Pologne. En passant à Berlin en 1709, il épousa une de ses parentes, protestante, réfugiée en ce pays, et l'emmena en Pologne. Son caractère inquiet le suivoit partout; il s'ennuya dans ce nouveau séjour, et se retira à Francfort-sur-l'Oder. Ce fut là que ce déserteur de sa patrie abandonna aussi sa religion

Le 15 juillet 1711, il embrassa le calvinisme et non le luthéranisme, comme la *Biographie* le dit par méprise. On peut croire que l'inconstance de son caractère et les embarras de sa situation eurent beaucoup de part à cette démarche; il étoit sans ressources, et, après avoir servi successivement trois souverains catholiques, il vouloit essayer de se ménager des protecteurs parmi les princes protestans. Sa femme contribua aussi beaucoup à sa résolution, et la lettre le prouve. Quoi qu'il en soit, ce ne fut point là le terme de ses variations religieuses et politiques. Il trouva peu après un établissement à la cour du landgrave de Hesse; puis,

ne pouvant y rester tranquille, il passa en Hollande; puis, s'étant abouché avec un aga turc qui se trouvoit à la Haye, il conclut avec lui un traité par lequel il devoit être mis à la tête d'une expédition en Italie, en faveur de la Porte, au moyen de quoi on lui promettoit une souveraineté dans l'Archipel. On fut instruit de ses projets, et il fut arrêté par ordre de l'empereur comme il se rendoit à Hambourg pour s'y embarquer. On l'envoya prisonnier au château de Raab en Hongrie, où la mort termina ses aventures, le 20 juin, ou, selon d'autres, le 18 septembre 1717.

On dit que, quelques années après son changement de religion, un homme apparemment de ses amis, Guillot de Marcilly, fit le voyage de Hollande pour le ramener dans le sein de l'Église. Il eut avec Langalerie plusieurs conférences qui eurent à peu près l'effet qu'il en souhaitoit; il rend compte de ces détails dans une *Relation historique et théologique* de ce voyage, Paris, 1719, in-12; relation dont l'abbé d'Artigny parle dans ses *Mémoires*. Guillot de Marcilly ajoute que Langalerie donna dans ses derniers momens des signes manifestes d'un sincère repentir.

Tel est l'homme qu'on voudroit opposer à M. de Haller; on seroit tenté de croire qu'un tel exemple a été choisi en désespoir de cause. Celui qui avoit renoncé à sa patrie, qui avoit changé quatre ou cinq fois de souverains, et qui avoit fini par vouloir se retirer chez les Mahométans, n'offroit pas, ce semble, une acquisition bien glorieuse pour les protestans; il étoit assez clair que son changement de religion tenoit à la mobilité et à l'inquiétude de son esprit, ou au dépit d'un amour-propre blessé, ou à l'état misérable de ses finances et au dénûment où il se trouvoit, ou plutôt à toutes ces causes réunies. M. de Haller nous présente un caractère bien différent; il n'a point porté les armes contre sa patrie, il n'y a pas été condamné à être

pendu, il n'a point fait d'alliance avec un aga. Ce n'est point lorsqu'il a perdu sa fortune et ses places, et qu'il est sans asile, qu'il embrasse la religion catholique; c'est dans une situation tranquille, et après de mûres réflexions; c'est sans avoir donné aucun signe d'inconstance, d'ambition ou d'humeur; c'est au contraire après s'être toujours concilié l'estime par une conduite grave et soutenue. Aux yeux de tout homme de sang-froid, le réfugié françois ne peut, sous aucun rapport, soutenir la comparaison avec le magistrat de Berne.

Celui qui a fait imprimer la *Réponse à M. de Haller, au sujet de son changement de religion, par feu M. de Langalerie*, Genève, 1821, in-8°., s'est donc complètement trompé, s'il a cru vraiment offrir une réfutation de la lettre du premier. Il y a ici entre les écrits la même différence qu'entre les personnes. M. de Haller ne dit d'injure à qui que ce soit; sa lettre respire la douceur et la charité, et en même temps la candeur et la persuasion. Celle du marquis fugitif est pleine d'amertume et d'expressions insultantes; il ne voit partout dans l'Eglise catholique que *fourberies, impuretés, infamies, scandales, attentats, sacriléges*: tout dans cette Eglise est odieux ou ridicule. *Le Pape est l'antechrist*, c'est une chose certaine; et Langalerie déclare même que *les cinquante-deux caractères que Jurieu a donnés au Pape et au papisme, leur conviennent si parfaitement, qu'il est impossible de les méconnoître*. Ainsi, ce nouveau converti pousse le zèle jusqu'à adopter toutes les visions de ce Jurieu, aujourd'hui si décrié, et il parle avec honneur de son *Accomplissement des prophéties*, après que plus de cent ans écoulés depuis, ont donné un si terrible démenti au prophète et à ses prédictions. L'éditeur génevois auroit bien dû s'épargner le ridicule de reproduire des extravagances, dont les protestans les plus sensés se moquoient, même du temps de Jurieu.

Il y auroit beaucoup d'autres choses à remarquer sur la lettre de Langalerie. Elle sent partout le chagrin et l'exagération d'un mécontent. Un homme qui étoit entré fort jeune au service, et qui avoit passé sa vie dans les camps et dans des courses aventureuses, ne devoit pas être fort sur la controverse. Aussi, parmi les quinze motifs que Langalerie donne de son changement, il y en a de si ridicules, qu'un homme moins dominé par l'humeur eût évité de les énoncer. Il est révolté du baptême des cloches: *c'est pour moi*, dit-il, *un scandale que je ne saurois surmonter*. Langalerie étoit aisé à scandaliser; s'il eût interrogé un enfant de nos catéchismes, il eût appris que ce qu'on appelle improprement le baptême des cloches est une bénédiction qui n'a rien de superstitieux, et qui indique seulement que ces objets sont consacrés au culte divin. Cet usage de l'Eglise n'a certainement rien que de raisonnable, et il est convenable que ce qui sert aux exercices de la religion soit distingué des choses profanes. Les autres objections du général fugitif ne sont pas plus spécieuses; la religion catholique n'est pas vraie à ses yeux, parce qu'on tolère à Rome des maisons de désordre; comme si on ne les toléroit pas de même dans la réforme, et comme si Luther et Calvin avoient fait disparoître du monde les mauvaises mœurs. Sur les autres difficultés de Langalerie, on peut se contenter de le renvoyer simplement à l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique* par Bossuet. Le grand évêque y sépare le véritable enseignement catholique des fausses interprétations de nos adversaires, et il répond à leurs objections sur l'autorité de l'Eglise, la transsubtantiation, le retranchement de la coupe, le mérite des œuvres, les images, etc. La seule lecture de l'*Exposition* eût suffi pour résoudre les doutes de Langalerie, et pour dissiper les difficultés des ministres de Francfort.

Il est vraisemblable que ceux-ci eurent quelque part à la lettre de Langalerie. Il étoit arrivé, le 22 juin 1711, dans cette ville, toute protestante, et voulant, dit-il, s'instruire, il consulta les ministres et les professeurs de l'université. Peut-être auroit-il été nécessaire de consulter aussi quelque docteur catholique; mais il n'y en avoit peut-être pas à Francfort-sur-l'Oder. Langalerie étoit d'ailleurs pressé par sa femme et par sa position; mécontent, sans ressources, sans asile, il pouvoit se flatter que son changement de religion lui procureroit de nouveaux protecteurs à la place de ceux qu'il s'étoit successivement aliénés. Ces motifs parlèrent peut-être aussi haut à son esprit que les argumens des ministres de Francfort. Leurs conférences avec Langalerie commencèrent le 25 juin, et finirent le 16 juillet; mais le général fugitif n'avoit pas attendu ce terme. Il étoit pressé, et dès le 15 il avoit fait abjuration devant le consistoire de l'église françoise réfugiée. Le dimanche suivant, 19 du mois, il réitéra cet acte publiquement, dans l'église et en présence des autres réfugiés; un ministre lui adressa un discours de félicitation, où il reproduisit, contre l'Eglise romaine, les mêmes imputations que la *Lettre*. Tout cela est jeté dans le même moule. Ces pièces se trouvent à la suite de la *Lettre* de Langalerie.

Au résumé, il n'y a pas d'apparence que cette *conversion*, comme on l'appelle, éclipse celle de M. de Haller. Elle ne fit pas beaucoup d'impression dans le temps, et elle parut le résultat de l'inconstance et du dépit. Enfin, ce qui achève de la décrier, ce fut le traité conclu quelques années après par le réfugié avec l'aga turc, et tout le monde resta persuadé que, si on n'eût pas arrêté Langalerie, il eût pu prendre le turban, comme le fit vers le même temps (en 1720) le comte de Bonneval, son ami. Infidèle à son souverain, il n'est pas étonnant qu'il l'ait été à sa

croyance. Les protestans n'auroient pas dû, ce semble, rappeler une telle conquête, qui ne fait honneur ni à eux ni à celui qui en est l'objet ; et on leur conseilleroit d'attendre qu'ils eussent fait d'autres prosélytes. Quand ils auront persuadé un homme de la trempe de M. de Haller, un bon père de famille, un esprit calme et pur, un auteur distingué par ses principes et ses travaux, un magistrat intègre, plein d'honneur, entouré de la considération générale, alors ils pourront chanter victoire. Jusque-là il leur convient d'être modestes, d'autant plus que cette défection de M. de Haller a été précédée de beaucoup d'autres.

On cite en effet un grand nombre de protestans qui, depuis une vingtaine d'années, ont abandonné cette communion pour rentrer dans le sein de l'Eglise ; le duc Adolphe de Mecklembourg-Schwerin, qui vient de mourir ; le duc Frédéric de Saxe-Gotha ; deux frères, princes de Solms-Laubach ; le comte de Stolberg, dont nous avons parlé plusieurs fois, et toute sa famille ; M. le comte de Senfft-Pilsach et sa famille, qui demeurent aujourd'hui en France ; M. Frédéric de Schlegel, secrétaire aulique au département des affaires étrangères à Vienne, qu'on a vu à Paris, il y a quelques années, et qui s'est converti à Cologne, ainsi que sa femme, fille du littérateur Mendelsohn ; M. Adam Müller, consul général d'Autriche à Leipsick, publiciste connu par des écrits politiques fort estimés ; M. Warner, poète distingué, aujourd'hui prêtre et prédicateur à Vienne, où son talent et son zèle lui procurent beaucoup de succès ; M. Bernouilli, de Bâle, major au régiment des gardes suisses de Courten, et fils du directeur de l'Académie des sciences à Berlin ; M. Freudenfeld, professeur à Bonn ; M. Biester, fils du bibliothécaire royal, qui fut longtemps un des rédacteurs du *Journal littéraire* à Berlin, journal qui a le plus contribué aux progrès du déisme

en Allemagne, etc. Nous espérons pouvoir donner incessamment un tableau détaillé de ces conversions, dont le nombre chagrine extrêmement les protestans d'Allemagne. La *Gazette de Carlsruhe* s'est élevée, il y a quelques mois, contre de si fâcheux exemples, et a excité les universités protestantes à les improuver et à les signaler comme l'ouvrage de la séduction. C'est apparemment par l'impulsion des journalistes que l'université de Leipsick vient de faire à ce sujet des représentations à la diète de Saxe, qui n'a pu prendre et n'a pris en effet aucune mesure. De quel droit empêcheroit-on des hommes droits d'obéir à la voix de leur conscience, et de rentrer dans le sein de la mère commune? L'université de Leipsick pourroit, ce semble, trouver un objet plus légitime de son zèle dans la défection de tant de ministres et de professeurs protestans, qui prêchent l'indifférence des religions, tournent l'Écriture en allégories, et sapent, l'un après l'autre, les points les plus importans de la foi chrétienne. Au lieu d'écrire contre M. de Haller, de soulever les esprits contre lui, et de lui ôter ses places, il seroit bien plus urgent d'aviser aux moyens de réprimer les progrès de l'incrédulité dans les chaires protestantes. Si les protestans sont encore chrétiens, ils doivent voir dans les catholiques des frères armés pour la cause commune de la révélation, tandis que les déistes, qui pullulent aujourd'hui dans les universités protestantes d'Allemagne, tendent à la renverser entièrement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. En conséquence de la loi du 5 juillet dernier, qui affecte le produit de l'extinction des pensions ecclésiastiques à divers besoins de service religieux, et notamment à l'augmentation du traitement des vicaires,

ainsi qu'à l'amélioration du sort des anciennes religieuses et des prêtres que leurs infirmités mettent hors d'état de remplir leurs fonctions, une ordonnance du Roi, du 31 juillet, porte de 250 fr. à 300 fr. à partir du 1er. juillet dernier, le secours accordé aux vicaires, et augmente d'un dixième le fonds de 450,000 fr. alloué au budget de 1821 pour secourir les anciennes religieuses, et celui de 200,000 fr. pour les curés et desservans en retraite.

— Le sacre de MM. les coadjuteurs de Tours et de Besançon s'est fait dimanche aux Missions-Etrangères. Plusieurs archevêques et évêques y étoient présens, et l'église étoit remplie d'ecclésiastiques et de fidèles. La majesté de la cérémonie étoit encore relevée par la piété des deux prélats qui recevoient en ce moment le caractère épiscopal.

— On sait que M. de La Fare, archevêque de Sens, et premier aumônier de Madame, avoit été chargé de l'honorable commission d'accompagner à Dreux les restes mortels de Mme. la duchesse d'Orléans, douairière. Le prélat s'est acquitté de ce triste devoir avec une religieuse fidélité, et, en présentant le corps de la princesse à M. le curé de Dreux, il lui a adressé un discours qui, dans sa briéveté, caractérise parfaitement la vertu et la bonté de la duchesse d'Orléans. M. l'archevêque de Sens a également prononcé quelques paroles avant l'inhumation, et a aussi adressé des mots de consolation à Mgr. le duc d'Orléans, présent à la cérémonie. Ces trois petits discours ont été recueillis chez Guillot, rue Mignon, et seront lus avec intérêt par tous ceux qui chérissent la mémoire d'une vertueuse princesse; on y reconnoîtra l'heureuse facilité d'un prélat connu dans ce genre par des productions plus importantes.

— M. l'ancien archevêque de Toulouse a donné la confirmation à Saint-Roch, le lundi 13. Dimanche prochain, on célébrera, dans la même église, la fête

de saint Roch, patron de la paroisse. M. l'évêque de Mende, nommé à l'archevêché d'Avignon, officiera pontificalement matin et soir.

— Une nouvelle abjuration vient d'avoir lieu dans l'église de Saint-Maurice, à Lille. M. Schwab, né à Strasbourg de parens luthériens, ancien sergent-major dans la légion du Bas-Rhin, aujourd'hui établi à Lille, et âgé de 24 ans, a fait abjuration, le 7 du présent mois d'août. Il avoit été instruit et préparé par M. l'abbé Bater, aumônier du 34e. régiment de ligne, dont nous avons déjà remarqué le zèle pour ces sortes de bonnes œuvres. On a suppléé à M. Schwab les cérémonies du baptême, et il a eu pour parrain M. Magnin, marguillier de la paroisse, et frère de M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. Le nouveau converti, et sa femme qui se trouvoit à la cérémonie, ont reçu la bénédiction nuptiale de M. l'abbé Bater, qui leur a aussi administré le sacrement de l'Eucharistie. Les fidèles présens se réjouissoient de voir cette conquête ajoutée à celles dont la ville a été témoin depuis quelque temps.

— L'heureux essai que l'on a fait cette année, pour les missions du diocèse de Tours, a déterminé M. l'archevêque de cette ville à y former un établissement de missionnaires. Une maison est déjà retenue pour l'établissement, qui sera mis sous l'invocation de saint Martin; quelques ecclésiastiques sont désigné pour en faire partie, et le nombre en sera même bientôt augmenté. M. Claude Bénoin, qui s'est livré depuis quelques années à ce genre de ministère, a dirigé les premiers travaux des missionnaires, et on croit qu'il continuera encore cette année à donner plus de consistance à cette œuvre naissante. C'est lui qui a présidé aux trois missions dont il a été parlé dans notre n°. 714, page 152. Un petit tableau des fruits de ces missions, qui a été imprimé sous ce titre : *Missions dans la Touraine, en*

1820 *et* 1821, 15 pages in-8°, ajoute de nouvelles particularités à celles que nous avions fait connoître. Ce fut le dimanche 3 décembre que la mission de Bléré s'ouvrit; elle fut suivie dès les premiers jours, et les tribunaux de la pénitence fréquentés. Trois communions générales ont porté le nombre des communians à un nombre presque égal à la population des adultes de la paroisse. Des associations de charité ont été formées pour perpétuer le bien de la mission, qui a été close, le 17 janvier, par la plantation de la croix. On écrivoit de Bléré, quelques mois après, que les impressions salutaires de la mission y continuoient, que les instructions du Carême avoient été suivies, et que l'on remarquoit plus d'union dans les familles et plus de docilité dans les enfans. Immédiatement après la mission de Bléré, les missionnaires se rendirent à Luzillé, qui étoit privé de pasteurs; les habitans, qui désiroient depuis long-temps les secours de la religion, ont profité avec empressement de ceux qu'on leur apportoit. Le 18 février a eu lieu la plantation de la croix; là, comme à Bléré, des distributions de pains ont été faites aux pauvres. M. Bénoin a été secondé dans cette occasion par M. Fronteau, curé de Langeais, que M. l'archevêque avoit associé à l'œuvre des missions. L'église de Luzillé, qui manquoit de tout, a été pourvue de ce qui étoit le plus nécessaire pour le service divin, et ce n'est pas sans un vif sentiment de chagrin que les habitans se sont vus retomber, au départ des missionnaires, dans leur dénûment de tout exercice de religion. Nous avons parlé ailleurs de la mission d'Azai-le-Rideau, commencée le 11 mai, et terminée le 29 avril, et de la visite qu'y a faite M. l'archevêque. Nous ajouterons que le zèle des missionnaires ne s'est pas borné aux trois paroisses que nous avons nommées. Les paroisses environnantes ont été secourues; Sublaines et Epeigné, entr'autres, ont été visitées, et les habitans se sont en grand nombre approchés des sacremens. Il en

a été de même pour quelques paroisses aux environs d'Azai. Les missionnaires dans ces différentes courses ont béni 60 mariages, et ont distribué 3000 livres de pain aux pauvres. C'est sous ces auspices que l'établissement des missions du diocèse de Tours commence : M. l'archevêque y met le plus grand intérêt, et le zèle de ce prélat paroît redoubler avec les années. Ceux qui voudroient contribuer à l'œuvre des missions de Tours, peuvent adresser leurs offrandes à M. l'abbé Salhorgne, chanoine et grand-vicaire, à Tours.

— On ne sauroit trop publier les traits de désintéressement et de générosité. Nous en trouvons un de ce genre dans un journal, et nous croyons devoir le recueillir. M. le curé de Montmorillon, privé de presbytère, étoit obligé de se loger loin de son église : M. l'abbé de Moussac, ancien prévôt de la collégiale de Montmorillon, et aujourd'hui grand-vicaire du diocèse de Poitiers, a résolu de céder à la paroisse la maison canoniale dont il jouissoit autrefois, et qu'il avoit achetée au commencement de la révolution. Cette maison, qui touche à l'église, est dans le meilleur état, et formera un presbytère commode. Ce sacrifice ne peut que faire honneur à la délicatesse de M. l'abbé de Moussac, et prouver le vif intérêt qu'il porte à l'avantage du diocèse, de la ville qu'il habite, et du clergé qui y exerce le ministère.

— Dans la Notice que nous avons donnée sur M. Camille Jordan, n°. 717, nous l'avons cité comme auteur de l'*Epître à M. Lamourette*, Paris, 1791, in-8°. de 101 pages. M. l'abbé A. Guillou réclame contre cette attribution dans une lettre insérée au *Journal de la Librairie*, n°. du 21 juillet dernier ; *tous les anciens Lyonnois*, dit-il, *savent que cet écrit est de moi, et je le revendique*. C'est d'après un *ancien Lyonnois* que nous avions indiqué cette *Epître* comme étant de M. Jordan, quoiqu'elle nous parût en effet dans un genre

théologique qui devoit être au-dessus des connoissances d'un jeune homme. Nous ne voulons donc point contester à M. G. l'honneur d'avoir composé cette brochure. Nous remarquons seulement qu'il convient que M. Jordan composa et publia, vers la même époque, et de concert avec M. de Gérando, une *Lettre* anonyme *à M. Lamourette*, et sur le même sujet que la sienne. Cette *Lettre*, dit-il, *étoit fort spirituelle, mais fort peu théologique*. Nous trouvons un écrit contre Lamourette, sous le titre de *Dialogues entre M. Scrutinet, électeur; Le Blanc, perruquier, et Mme. Talon, cordonnière*, Paris, 1792, in-8°. de 32 pages. Nous ne croyons pas que cet écrit soit de M. Jordan. M. G. ajoute que ce jeune homme, qu'il eut, en 1789, un moment pour écolier, n'avoit été au séminaire de Saint-Irénée que comme étudiant en philosophie. M. G. verra du moins par là que nous lui rendons volontiers justice, et que nous n'hésitons pas à revenir sur ce qui peut quelquefois nous échapper de moins exact. Nous lui souhaiterions la même bonne foi.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 11, après la messe, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême sont allées visiter MADEMOISELLE et Mgr. le duc de Bordeaux : MADAME a pris dans ses bras la jeune Princesse, Mme. la vicomtesse de Gontaut le jeune Prince, et les augustes enfans ont été montrés aux militaires de service, et à un grand nombre d'habitans de Saint-Cloud, qui ont fait éclater de vives acclamations. Le ROI a quitté Saint-Cloud à deux heures et demie, et est arrivé aux Tuileries à cinq heures et demie. Les Princes y étoient arrivés une demi-heure avant. S. M. à son entrée au château, a été saluée par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!*

— Le 9, à trois heures, les Princes et Princesses sont allés au collége royal de Versailles, et ont été reçus, à l'entrée de la chapelle de la maison, par M. l'évêque du diocèse, qui leur a offert l'eau bénite. Aussitôt les élèves ont chanté le *Domine, salvum*. LL. AA. RR. ont ensuite visité cet établissement dans le moindre détail, et ont témoigné leur satisfac-

tion à M. Dubruel, proviseur. Les Princes et les Princesses ont adressé quelques questions à plusieurs élèves, avec cette grâce et cette bienveillance qui leur sont si naturelles.

— D'après la demande de M. le curé de Doumont (Meurthe), S. A. R. MADAME a bien voulu accorder un secours de 200 fr. à deux pauvres familles de cette paroisse.

— Une ordonnance royale, du 9, supprime la charge d intendant des dépenses de la maison du ROI, et crée l'emploi de contrôleur-général des dépenses des divers services de la maison de S. M. : M. Forestier, intendant des dépenses, conserve le titre d'intendant honoraire; M. le vicomte de la Boulaye est nommé contrôleur-général des dépenses; M. le vicomte de Sénonnes, et non M. Amédée de Pastoret, est nommé secrétaire-général du ministère de la maison du ROI.

— M. Chantreau, sous-préfet de Forcalquier, passe à la sous-préfecture de Beaupréau, en remplacement de M. Béjarry, démissionnaire.

— Le ROI a rendu deux ordonnances tendant à faire jouir, dès à présent, les administrations locales de plus de latitude et de liberté. La première porte en substance que les délibérations relatives à des constructions d'intérêt communal, aux réparations des bâtimens des hôpitaux ou des fabriques, pourront être exécutées sur la seule approbation du préfet. Toutefois les budjets des villes ayant plus de 100,000 fr. de revenus resteront soumis à l'approbation du ROI.

— M. le vicomte de Bonald a été nommé par le ROI aux fonctions de membre du conseil-général du département de l'Aveyron, en remplacement de M. de Cabrières, nommé secrétaire-général de la préfecture.

— Le bâtiment principal de l'hospice dit *de Marie-Thérèse*, va être augmenté de nouvelles ailes; on travaille en ce moment à ces constructions, qui sont même assez avancées; il y aura aussi une nouvelle chapelle.

— Un arrêt du conseil royal d'instruction publique autorise l'établissement d'une école de médecine dans la ville de Lyon.

— M. le préfet de la Côte-d'Or a invité tous les maires des villes et communes de son département dans lesquelles il y avoit, avant la révolution, des abbayes, chapitres, monastères, couvens ou communautés d'hommes ou de femmes, à envoyer à la préfecture tous les renseignemens conservés dans les archives ou par la tradition, touchant ces antiques établissemens, et à dire ce qu'ils sont devenus jusqu'à ce

jour. On croit que ces documens doivent servir à la composition d'un ouvrage que le gouvernement se propose de faire rédiger.

— Le 10 août, jour de triste mémoire, on a célébré, à Lyon, dans l'église du *Monument religieux*, un service expiatoire fondé pour Louis XVI.

— Après les troubles qui eurent lieu à Grenoble le 20 mars dernier, la cour royale de cette ville instruisit contre les prévenus, et les renvoya devant la cour d'assises comme coupables d'un délit; ceux-ci firent défaut, et il parut résulter des débats que les faits qui leur étoient imputés avoient acquis le caractère de crime; en conséquence, la cour se déclara incompétente, et ordonna une nouvelle instruction. Deux des prévenus, Dumas et Rivière, se pourvurent en cassation contre cet arrêt. La cour de cassation statuant sur ce pourvoi, le 10 de ce mois, a déclaré non avenus les arrêts de la cour royale et de la cour d'assises de Grenoble, et a renvoyé les prévenus devant la cour d'Aix.

— M. Edmond Géraud, éditeur responsable de la *Ruche d'Aquitaine*, journal de Bordeaux, avoit été condamné à un mois de prison et 200 fr. d'amende par le tribunal de police correctionnelle, pour contravention à la loi de censure. La cour royale, statuant sur l'appel interjeté par le prévenu, l'a relaxé des condamnations prononcées contre lui.

— La fête communale de Cambrai sera célébrée, cette année, pendant les journées des 15, 16 et 17 de ce mois, en mémoire de l'entrée de Henri IV, dans cette ville, le 12 août 1594.

— Le dégrèvement résultant de la loi du budget doit avoir lieu en faveur de cinquante-deux départemens qui étoient les plus grevés; les voici dans l'ordre où le dégrèvement aura lieu : Seine, Aveyron, Mayenne, Marne, Eure et Loir, Seine et Oise, Ardenne, Sarthe, Loiret, Cantal, Haute-Vienne, Lot, Corrèze, Seine et Marne, Aube, Loir et Cher, Creuse, Deux-Sèvres, Eure, Calvados, Aisne, Somme, Manche, Indre et Loire, Maine et Loire, Oise, Seine-Inférieure, Tarn, Orne, Meuse, Charente-Inférieure, Hérault, Puy-de-Dôme, Nièvre, Loire, Lot et Garonne, Yonne, Vendée, Haute-Marne, Vienne, Charente, Cher, Saône et Loire, Aube, Indre, Allier, Moselle, Gers, Landes, Lozère, Tarn et Garonne, Haute-Garonne.

— Le 6, les nommés Klein, Dupont et Ehlinger, qui assassinèrent, il y a trois mois, le curé de Sancy, ont été exécutés à Metz. Ces malheureux ont écouté avec recueillement le prêtre qui les exhortoit à la mort.

— Tous les journaux anglois donnent de longs détails sur la mort de la reine d'Angleterre. Cette princesse a conservé toute sa connoissance jusqu'à deux heures avant sa mort; elle a expiré sans convulsion. Elle étoit née le 17 mai 1768, et avoit été mariée le 15 avril 1795. Le parti de l'opposition affecte une douleur profonde de cette perte.

— Le général Bertrand, le comte Montholon, et les autres personnes de la suite de Buonaparte, ont débarqué, le 3, à Portsmouth.

— On s'occupe en ce moment en Prusse de l'instruction du procès de l'inspecteur des forêts, Hedemann, qui avoit formé le plan d'une insurrection : dix-sept de ses complices ont été arrêtés presque en même temps que lui; la plupart sont des jeunes gens qui ont figuré dans des associations secrètes.

— Le 1er. août, la tranquillité de Madrid a été troublée par un mouvement tumultueux qui paroissoit devoir être semblable à celui dont le malheureux Vinuesa a été la victime. C'étoit à l'occasion du jugement rendu contre un employé de la maison royale, par l'audience territoriale. Les mécontens prétendirent que la justice n'avoit pas fait son devoir, et se disposoient à l'exécuter de leurs propres mains; mais l'autorité, ayant été prévenue, fit mettre toutes les troupes sous les armes, et par ce moyen arrêta le désordre. Le club de la *Fontana de Oro* continue à être le rendez-vous des factieux. Un orateur y disoit dernièrement que, *s'il falloit un Brutus pour délivrer sa patrie, il le seroit.* Le roi et la reine sont revenus des eaux de Sacédon, le 3.

— Le 2 juillet, il y a eu, à Constantinople, des troubles et des désordres que l'on peut regarder comme le résultat des ordres réitérés que la Porte Ottomane a donnés pour l'armement de tous les Musulmans. Plus de douze à quinze mille Turcs de tout état, auxquels s'étoient joints un grand nombre de Janissaires et des troupes asiatiques, parcouroient la principale rue de Péra, en poussant d'horribles vociférations, et en déchargeant continuellement leurs armes à feu. Depuis il y a encore eu de nouveaux désordres.

Cours de Philosophie; par A. Garrigues (1).

Cet ouvrage est divisé en trois parties : métaphysique, morale et politique.

La Ire. partie, la métaphysique, est celle qui offre le plus de développemens. Dans le 1er. chapitre, intitulé : *Coup d'œil sur l'Univers*, l'auteur fait une revue générale de tous les êtres qui peuvent tomber sous nos sens. Il distingue l'ame de la matière, et l'homme de l'animal; et il soutient avec force la dignité de l'homme contre les philosophes qui voudroient le rabaisser au rang des animaux. Le spectacle pompeux de l'univers élève naturellement sa pensée jusqu'à Dieu, dont il déduit tous les attributs, à l'aide d'un raisonnement simple et facile. Le philosophe tourne ensuite ses regards sur l'homme, qu'il considère avec attention. Il examine les facultés de son ame, et réfute à ce sujet les ridicules doctrines du scepticisme. Il reconnoît dans l'homme, pour facultés principales, les sens, la raison, et la conscience, qui, dans son système, signifie la faculté morale. Après avoir combattu les doctrines qui font dériver toutes nos connoissances de nos sensations, et qui ne donnent pour mobile à nos actions qu'un vil intérêt, M. Garrigues trace le complément de son système dans un v^{e}. chapitre : *Essai sur l'entendement humain*; et il y déve-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 3 fr. et 3 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez Le Normant; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

loppe l'origine de toutes nos idées et de toutes nos connoissances. Les chapitres suivans traitent du libre arbitre, et de l'immortalité de l'ame. Enfin, l'auteur arrive à la religion, dont il montre la nécessité et la vérité, et il s'y repose comme dans un port assuré et tranquille.

La IIe. partie, la morale, est appuyée entièrement sur la religion. On y remarque un chapitre sur la probité et la justice, vertus sur lesquelles l'auteur a cru devoir insister plus fortemement de nos jours; d'autres chapitres ont pour but de combattre le duel, le suicide et les spectacles.

La politique tient peu de place dans ce livre; elle n'y est envisagée que sous deux questions principales. L'auteur y fait sentir tous les avantages de la monarchie héréditaire, et s'y prononce fortement en faveur de l'autorité du Roi. Il montre que cette autorité est le salut du peuple, et qu'elle ne sauroit être trop pleine et trop entière.

On remarque dans cet ouvrage la réfutation de plusieurs morceaux de la profession de foi du vicaire Savoyard de J. J. Rousseau, et de quelques chapitres de Condillac, et en général un éloignement déclaré contre les écrits pernicieux des incrédules du 18e. siècle. M. Garrigues parle de la religion, non-seulement comme l'admirant en théorie, mais encore comme l'aimant, et la suivant dans la pratique. Nous l'en félicitons pour lui-même, et pour le succès de son livre, auquel la pureté de ses principes imprime une nouvelle autorité, et qui se recommande encore par la clarté du style, et par l'enchaînement des idées.

N.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 28 juillet dernier, on a discuté à la congrégation des Rits la cause de la vénérable servante de Dieu, Thérèse-Marguerite Redi du Cœur de Jésus, Carmélite à Florence, morte en odeur de sainteté, le 7 mars 1770. S. Em. M. le cardinal Galeffi fit le rapport *de non cultu*, et la congrégation a rendu un décret favorable. On se propose de suivre cette affaire.

— C'est le 18 juillet que le roi de Naples a rendu un décret pour le rétablissement des Jésuites, qui avoit déjà été arrêté en 1804, mais qui se trouva empêché par l'occupation du royaume, l'année suivante. S. M. est convaincue que ce rétablissement améliorera l'instruction publique, qui a tant souffert pendant les dernières révolutions. En conséquence elle rend aux Jésuites l'église du Nouveau-Jésus, avec l'emplacement entier qui y est contigu, et qui sera débarrassé du pavillon militaire et du conservatoire de musique. On remarque qu'à Naples, comme ailleurs, la destinée des Jésuites paroît être d'être chassés par les philosophes ou les factieux, et de rentrer avec la légitimité.

PARIS. Le jour de la fête, le ROI, les Princes et Princesses ont communié à des messes non publiques, célébrées dès le matin, et ont entendu ensuite la messe à l'heure ordinaire. C'est M. l'évêque de Mende, nommé à l'archevêché d'Avignon, qui a officié dans la chapelle du château. A trois heures, les Princes et Princesses se sont rendus à Notre-Dame, pour assister à la procession du Vœu de Louis XIII. LL. AA. RR. ont été reçues par M. le coadjuteur de Paris, à la tête du chapitre et du clergé de la cathédrale, et elles ont été conduites aux places qui leur étoient préparées. Elles ont assisté aux vêpres, et ont suivi la procession, qui s'est faite par les mêmes lieux que les années pré-

cédentes. Les cours, les tribunaux, et les autorités municipales, marchoient à la suite de LL. AA. RR. Le temps, qui, la veille, avoit été si pluvieux, a favorisé cet acte de piété, et les spectateurs étoient touchés du recueillement des Princes et Princesses. Après la procession, LL. AA. RR. qui n'y avoient point vu M. le cardinal, ont eu la bonté d'aller visiter S. Em. à l'Archevêché. Le prélat, touché de cette attention, a témoigné aux Princes et Princesses combien il regrettoit que l'état de sa santé ne lui eût pas permis de se montrer, à la tête de son clergé, dans une circonstance si solennelle. MONSIEUR a bien voulu adresser en cette occasion à S. Em. les choses les plus flatteuses.

— MM. les coadjuteurs de Besançon et de Tours, qui avoient été sacrés, ont prêté, le surlendemain, leur serment de fidélité entre les mains de S. M. Ces prélats se proposent de partir très-prochainement pour leurs diocèses respectifs.

— Nous avons annoncé que les Princes et Princesses, pendant leur séjour à Saint-Cloud, étoient allés deux fois se joindre aux fidèles dans l'église de Saint-Cloud, et avoient assisté aux vêpres du dimanche. Ayant remarqué que cette église, qui n'a été ouverte que l'année dernière, manquoit de beaucoup de choses, LL. AA. RR. ont donné, Mgr. le duc d'Angoulême, un bel ostensoir, et MADAME, une lampe de vermeil. L'hôpital de Saint-Cloud a aussi éprouvé les effets de la générosité des Princes et Princesses.

— M. Yves-François Duchesne, supérieur de la congrégation des missionnaires établis à Saint-Laurent-sur-Sèvre, dans la Vendée, et de la congrégation des Sœurs de la Sagesse, qui a son chef-lieu dans le même endroit, est mort le 21 décembre dernier. Il avoit succédé à M. Supiot dans les fonctions de supérieur des deux congrégations, et avoit beaucoup

contribué à établir les Sœurs de la Sagesse dans différentes villes et hôpitaux après l'époque de la terreur. Nous avons parlé de M. Duchesne et de ses deux congrégations dans notre n°. 294, tome XII. Son successeur dans la direction des deux institutions est M. l'abbé Deshayes, grand-vicaire de Vannes et curé d'Aurai, connu par les établissemens qu'il a formés dans cette dernière ville et ailleurs. Nous avons donné autrefois, n°. 189, tome VIII, quelques détails sur ces bonnes œuvres, et depuis cette époque, M. Deshayes n'a pas cessé de rendre les plus grands services au diocèse de Vannes. C'est à lui que l'on doit les maisons de retraite établies récemment en Bretagne, et les écoles formées dans les campagnes à l'instar de celles des Frères des écoles chrétiennes, et par des hommes élevés par eux et remplis de leur esprit. Cette dernière institution surtout est un grand bienfait dans les campagnes, et elle sert à remplir les places que les Frères, qui ne vont que deux à deux, ne peuvent pas remplir par eux-mêmes. On espère que le soin de diriger deux congrégations importantes n'empêchera pas M. Deshayes de soutenir et d'étendre son institut des *Petits-Frères* : il y en a déjà dans les diocèses de Vannes et de Saint-Brieux, et les pays voisins en demandent avec instance.

— Une fervente religieuse, dont nous avons la *Vie*, la Sœur Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation au couvent de Paray le Monial, en Bourgogne, laissa dans ce lieu, et dans les environs, la mémoire de ses vertus. Elle mourut à Paray, le 17 octobre 1690. Plusieurs années après, M. Languet, le même à qui nous devons sa *Vie*, fut chargé de recueillir des informations sur les vertus de cette pieuse fille. Les enquêtes faites alors se sont sans doute égarées par le laps des temps ; mais M. l'évêque d'Autun, qui, depuis son arrivée dans le diocèse, a témoigné prendre un vif intérêt à ce qui concerne la mémoire de cette Sœur,

a ordonné de nouvelles enquêtes, dont a été chargé M. l'abbé Circaud, chanoine, grand-vicaire et official d'Autun. Celui-ci s'est transporté sur les lieux, et a reçu des dépositions sur les traditions conservées dans le pays, et sur ce qui avoit été fait du temps de M. Languet. Il paroît que M. l'évêque a le projet de suivre une affaire qui peut être si honorable pour la religion et pour notre patrie. Nous avons vu, l'année dernière, qu'il avoit annoncé l'intention de racheter le couvent de la Visitation de Paray, et d'y établir de nouveau des Filles de cet ordre célèbre et utile. Il avoit fait à cet égard un appel à la charité des fidèles, et son projet ne peut manquer d'être secondé par des ames pieuses. On n'a point oublié que Marguerite-Marie est une de celles qui ont le plus contribué à propager la dévotion au Sacré-Cœur.

— On a célébré, à Lille, dans l'église paroissiale de Saint-André, la fête de saint Vincent de Paul. M. l'abbé La Croix, aumônier de l'ancienne légion de la Mayenne, a prononcé le discours, où il a retracé les vertus, les travaux et les bienfaits du saint. L'orateur, en rappelant les dons de l'inépuisable charité de Vincent, et la source où il les avoit puisés; savoir, la charité des grands de son temps, a été amené par son sujet à célébrer les largesses de nos Princes; largesses si réitérées, qu'elles sont pour chacun de nous un objet perpétuel d'admiration. Chaque jour en effet nous révèle de nouveaux exemples de leur munificence. Les églises pauvres, l'humble presbytère, les malheureux frappés de quelques fléaux, le vieillard, l'orphelin, l'indigent, le malade, tous les genres de besoin excitent la sollicitude de ces pieux enfans de saint Louis, et il n'est presque pas une de nos feuilles où nous n'ayons à présenter de nouvelles effusions de leur charité. Nous savons gré à M. l'abbé La Croix d'avoir payé un juste tribut à cette constante générosité de nos Princes, et en particulier à celle de la fille de la

royale victime. On a remarqué aussi dans son discours, à l'occasion des missions de saint Vincent de Paul, un passage sur les missions en général, et une apologie de ces salutaires exercices.

— La distribution des prix qui vient d'avoir lieu au petit séminaire de Sottevart, diocèse de Coutances, n'a pas été moins brillante que la dernière, dont nous avions rendu compte. Les différentes pièces débitées par les enfans, la présence et la joie de leurs parens, les témoignages d'approbation de plusieurs ecclésiastiques et curés des environs, tout a contribué à rendre cette journée intéressante. M. le curé de Valognes, n'ayant pu présider aux exercices, étoit remplacé par un chanoine, digne d'être le coopérateur de M. l'évêque. L'établissement de Sottevart est aujourd'hui consolidé. La piété des enfans répond à leur amour pour le travail : le 5 août, la première communion s'est faite avec beaucoup de recueillement. Le supérieur de la maison recueille les fruits de son zèle, et peut espérer de voir bientôt le diocèse s'enrichir de nombreux sujets.

— La mort de M. de Broglie, évêque de Gand, étant parvenue dans cette ville d'une manière certaine, le chapitre s'est assemblé pour nommer des grands-vicaires. MM. Goethals et de Meulenaer ont été élus en cette qualité, le 27 juillet. On se demande là-dessus si MM. Rickwart et de Volder, exclus précédemment du chapitre d'une manière arbitraire, ont assisté aux délibérations. Leur absence forcée ne laisseroit pas d'imprimer à l'élection un caractère fâcheux d'irrégularité. Quoi qu'il en soit, il paroît qu'on a voulu, par le choix des deux grands-vicaires, ôter tout sujet de divisions. M. Goethals, ancien grand-vicaire de M. de Broglie, a fait preuve de courage et de zèle pour maintenir les règles de l'Eglise et les droits de son évêque. M. de Meulenaer passoit pour être de la minorité du chapi-

tre qui se montroit disposée à servir les vues du gouvernement; il avoit témoigné la même complaisance, sous Buonaparte, lors des premiers troubles du diocèse. On ne lui a jamais reproché l'excès de la vigueur et de l'énergie. On dit que M. Goubau a invité les deux grand-vicaires à se rendre à Bruxelles, pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre dans le nouvel état des choses. Nous voulons espérer que les ministres du roi des Pays-Bas vont suivre enfin une autre marche, et qu'ils se feront un honneur de mettre fin aux tracasseries suscitées depuis quelques années contre le clergé et les catholiques, principalement dans le diocèse de Gand.

— Les philosophes ont beaucoup crié contre les croisades, et voilà qu'ils prêchent aussi une croisade. Le professeur Krug, de Leipsick, a publié une adresse aux Allemands pour les exhorter à favoriser les jeunes gens qui voudroient aider les Grecs à secouer le joug des Turcs. Le baron de Dalberg annonce qu'il est prêt à se joindre à ceux qui tenteroient une expédition en Grèce, et il demande qu'on prenne des moyens pour assurer leur subsistance. Des souscriptions sont déjà ouvertes à cet effet dans différentes villes. Le *Constitutionnel* cite avec honneur ces premiers efforts; ce n'est, dit-il, *ni le fanatisme, ni l'esprit de mysticité, ni l'ambition d'avoir des reliques*, qui guident les Allemands; c'est le désir de secourir des opprimés; comme si les anciennes croisades n'avoient pas eu aussi pour but de délivrer les chrétiens de l'oppression. Le *Constitutionnel* approuve qu'on vole au secours *des habitans d'un sol honoré par tant de beaux génies*; mais il trouve ridicule qu'on voulût sauver de l'esclavage les habitans *d'un sol honoré* par tant de prodiges, et témoin de la vie et de la mort d'un Dieu. Il est clair en effet que nous devons plus de respect aux ruines d'Athènes qu'à celles de Jérusalem, et à la mémoire

d'Alcibiade et de Périclès qu'à celle de Jésus-Christ. Essayer d'arracher aux infidèles le tombeau du Sauveur, c'est un *fanatisme*; mais c'est une pensée généreuse que d'aller protéger les tombeaux des Spartiates. C'est une petitesse que de voyager pour chercher des reliques et des souvenirs de piété ; mais c'est un trait de grandeur d'ame que de s'expatrier pour admirer de près les débris des temples des dieux, et des tronçons de statues antiques. Enfin, les croisades qui sont odieuses quand elles se rapportent à l'honneur de la religion, sont honorables quand elles ont pour but d'exciter des révolutions. Voilà au fond le secret du parti.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a fait remettre une somme de 1000 fr. aux malheureux incendiés de la commune de Rudelle (Lot); LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, leur ont aussi envoyé 2000 fr.

— S. A. R. MONSIEUR, a envoyé un secours de 1500 fr. aux malheureux habitans du département de la Haute-Garonne, qui ont le plus souffert de l'orage du 2 juillet dernier. S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême a donné une somme de 1000 fr., et S. A. R. MADAME, 500 fr.

— La distribution générale des prix de l'Université a eu lieu le 16, dans la grande salle de l'Institut. On remarquoit sur les bancs destinés au public, MM. le duc de Richelieu, le comte Siméon, le comte Chabrol, et le procureur-général Bellart. M. le baron Cuvier, l'un des membres du conseil royal d'instruction publique, occupoit le fauteuil de la présidence. M. Gaillard, professeur de rhétorique au collége royal de Henri IV, a ouvert la séance par un discours latin, dont le sujet étoit l'influence du christianisme sur l'éloquence; l'orateur a placé naturellement dans son sujet l'éloge des pères grecs et latins, des Chrysostôme, des Grégoire, des Ambroise, et y a fait entrer aussi un beau morceau en l'honneur de Bossuet et de Fénélon. M. l'abbé Nicolle, recteur de l'Académie de Paris, a pris ensuite la parole, et a fait l'éloge de la conduite et des travaux des élèves pendant tout le cours de

cette année scolastique. M. Cuvier a répondu au discours de M. l'abbé Nicolle, et l'on a procédé à la distribution des prix. Le prix d'honneur a été décerné au jeune Gabriel-Gustave de Wailly, du collége de Henri IV, et second fils du proviseur de ce collége, décédé au mois de mai dernier.

— M. le duc de Grammont, capitaine des gardes, envoyé extraordinaire de S. M. pour assister au couronnement du roi d'Angleterre, est arrivé à Paris le 15, de retour de sa mission.

— On croit que les colléges électoraux d'arrondissement de la 5e. série seront convoqués pour le 29 septembre prochain.

— Le Roi a accordé la décoration de la Légion-d'Honneur à M. Perrenet, maire d'Is-sur-Tille, arrondissement de Dijon. Ce vénérable vieillard, âgé d'environ 88 ans, avoit été nommé maire d'Is-sur-Tille par Louis XV, le 1er. août 1769, et il en exerça les fonctions jusqu'à la mort de Louis XVI; il s'en démit alors, et n'en a repris l'exercice que depuis la restauration.

— Le monument particulier que les habitans du Calvados font ériger en l'honneur de Mgr. le duc de Berri, doit être placé sur le parvis de l'église Saint-Etienne de Caën.

— M. Fournier, officier retraité, domicilié à Marseille, eut sa maison pillée en 1815. Il invoqua en sa faveur la loi du 10 vendémiaire an IV, et fut débouté en première instance. Il se pourvut en appel contre cet arrêt, et la cour royale d'Aix rendit, le 20 juin dernier, un arrêt qui rendoit nulle l'appellation, et condamnoit l'appelant à une amende de 10 fr. et aux dépens. Le sieur Fournier s'est pourvu en cassation contre cet arrêt

— Le rédacteur du *Caducée*, feuille libérale de Marseille, a été condamné, par défaut, le 6 de ce mois, à trois mois de prison, 600 fr. d'amende et aux frais de la procédure, pour avoir contrevenu aux lois sur la liberté de la presse, et sur la police des journaux.

— Le 23 juillet dernier, un violent orage a éclaté sur la commune de Seigneulles, arrondissement de Bar-le-Duc, et y a fait de grands ravages.

— La reine d'Angleterre avoit demandé, l'avant-veille de sa mort, à recevoir la communion suivant le rit anglican; le ministre d'Hammersmith, qui étoit sa paroisse, répondit

qu'il consulteroit ses supérieurs, et la reine est morte avant que la réponse soit arrivée.

— Le roi de Prusse a adressé au chancelier d'Etat prince de Hardenberg, un ordre du cabinet, tendant à ce que la commission extraordinaire près les universités de Prusse, soit autorisée à éloigner de ces établissemens, sans enquêtes préalables, les étudians qui seront suspectés de chercher à rétablir des associations secrètes, ou d'en faire partie, ou d'être en relation avec elles.

— L'évêque d'Oviédo, qui se trouve actuellement à Palencia, ayant refusé de souscrire à la nomination des administrateurs de son évêché, a été sommé de nouveau de s'abstenir de toutes fonctions, sans quoi des mesures sévères seroient prises contre lui. Il semble qu'un pareil traitement est aussi contraire à la constitution politique qu'aux canons de l'Eglise.

Sur le Catholique *de Mayence.*

Nous avons déjà fait connoître, n°. 703, l'esprit de ce journal, et nous avons donné un extrait des trois premiers cahiers qui en ont paru en janvier, février et mars 1821. Les cahiers d'avril et de mai offrent également des discussions solides et des faits intéressans.

Le premier article du cahier d'avril est intitulé : *Observations sur les mariages mixtes.* Les lois, ou plutôt les usages par rapport aux mariages mixtes, dit le rédacteur, ne sont pas les mêmes partout en Allemagne. Dans quelques diocèses, les prêtres ne doivent donner la bénédiction nuptiale qu'après que la partie protestante aura déclaré, par écrit, qu'elle consent à ce que les enfans soient élevés dans la religion catholique. Ailleurs, les garçons suivent la religion du père, et les filles celle de la mère. Un ouvrage qui a paru récemment à Cologne, sous le titre de *Justification des mariages mixtes, considérés sous le rapport statistique, ecclésiastique et moral, par un prêtre catholique*, avec une Préface du docteur Léandre Van-Ess, a donné lieu aux *Observations*. Le *Catholique* expose les inconvéniens de ces mariages. Le mariage, dans les vues de l'Eglise, doit être une école de religion et de piété.... Or, qu'arrive-t-il dans les mariages mixtes? Les enfans s'accoutument à cet esprit d'indifférence, trop commun dans ces sortes d'unions, et si général aujourd'hui, surtout parmi les protestans. Jadis les chefs de la réforme eux-mêmes avoient

intéressans sur l'esprit de religion qui se manifeste dans cette capitale, surtout parmi les hautes classes de la société. On y parle de l'institut célèbre de M. Frint, et des succès des prédications de M. Werner, protestant converti. Le rédacteur fait quelques réflexions sur le peu d'égards que, dans quelques parties de l'Allemagne, on témoigne pour l'état ecclésiastique : MM. de Gagern et Keller, membres de la chambre des députés, à Darmstadt, avoient déjà élevé les mêmes plaintes contre le gouvernement.

Le cahier de mai commence par une longue réfutation d'un ouvrage de M. Hebenstreit, docteur protestant à Leipsick, qui a pour titre : *Manuel Mendoza y Rios*, ou *la vraie Eglise de Jésus-Christ*. M. Hebenstreit a déjà publié, contre la religion catholique, des écrits qu'il prétend avoir traduits de manuscrits espagnols ; mais cet artifice ne trompe plus personne. Cet auteur distingue le christianisme primitif du catholicisme actuel ; il attaque l'autorité des papes et celle des conciles, et s'étonne que des hommes prétendent déterminer ce qu'il faut croire, tandis que nous avons l'Ecriture. Mais l'Ecriture est-elle donc claire partout ? et, si elle est claire, comment se fait-il que tant d'interprètes, depuis Grotius jusqu'à M. Paulus et aux modernes partisans de l'exégèse, l'aient expliquée si diversement ? La voie des conciles n'est-elle pas aussi sûre que l'*instinct biblique et particulier* de chacun ? M. Hebenstreit a cru pouvoir prendre quelquefois le ton injurieux et trivial de Luther : il se moque de la messe, des dogmes et des pratiques de l'Eglise. Le *Catholique* fait ressortir ses contradictions et ses méprises ; sur l'article de l'Eucharistie et sur celui de l'autorité du saint Siége, il lui oppose de nombreux témoignages des premiers siècles. Le Pape, disoit M. Hebenstreit, ne dispense-t-il pas des lois divines ? On ne connoît, répond le *Catholique*, qu'une dispense de ce genre ; c'est celle que Luther donna au landgrave de Hesse pour garder deux femmes. Cet article réfute très-bien les assertions et les erreurs du docteur protestant, et est terminé par un tableau du protestantisme de nos jours.

On examine ensuite le livre intitulé : *Héliodore*, par M. Friederich, ministre protestant à Francfort ; on prouve que ce livre, destiné à être un manuel religieux pour les jeunes gens, offre, avec de bonnes choses, des faussetés palpables, et une enflure désavouée par le bon goût.

M. Braun, professeur luthérien à Mayence, a fait paroître une brochure sous ce titre : *L'Eglise invisible de Jésus-Christ, le lien de toutes les églises visibles.* Il paroît que les sermons sur les caractères de la vraie Eglise, prêchés ce carême à la cathédrale de Mayence par les professeurs du séminaire, ont donné lieu à cet écrit. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas lu Bossuet et nos autres bons controversistes ; il se seroit épargné la peine de reproduire des idées si souvent convaincues de fausseté.

La gazette de Carlsruhe s'étoit permis de parler, d'une manière très-véhémente et très-aigre, du retour de quelques protestans à l'Eglise romaine. Le *Catholique* lui a répondu avec beaucoup de solidité. Il est bien étonnant, dit-il, que, dans un temps de tolérance, des hommes qui crient si éloquemment contre l'intolérance, se montrent cependant plus intolérans que leurs pères. Il y a cent quatorze ans, l'université d'Helmstadt déclara que l'église catholique ne se trompoit pas sur le fond de la croyance, et que l'on pouvoit s'y sauver; et aujourd'hui, l'on excite les universités protestantes à répéter, contre l'église romaine, des accusations aussi injurieuses qu'injustes.

L'*Indicateur westphalien*, qui paroît à Elberfeld, en Prusse, avoit accusé de prosélytisme M. Freudenfeld, professeur à l'université de Bonn, et protestant converti. On lui reprochoit de *séduire* les jeunes gens, en les portant à se faire catholiques. Il paroît qu'on vouloit se venger par là de la défection d'un homme estimé pour ses qualités et ses lumières. C'est la remarque du *Catholique*.

Nous ne citerons qu'en passant un article contre les calomnies de l'*Isis*, journal qui paroît à Leipsick. Nous ne pourrions nous arrêter sur une lettre anonyme adressée à l'auteur de la critique des *Heures de dévotion*, lettre dans laquelle on menace cet écrivain du glaive, s'il ne cesse d'écrire contre les *Heures*. Cette lettre part apparemment de la société secrète qui a soudoyé Sand : on laisse à juger quel doit être un parti qui a recours à de tels moyens. Le *Catholique* combat M. Van-Ess sur son peu de respect pour les ordonnances de l'Eglise. M. Van-Ess a déjà été très-bien réfuté, il y a deux ans, par M. Marx, conseiller ecclésiastique à Francfort, homme célèbre par plusieurs bons écrits.

Cette analyse des deux cahiers du *Catholique* nous paroît

confirmer tout ce que nous avons dit de ce recueil, dont l'intérêt ne peut aller même qu'en augmentant, et qui peut rendre les plus grands services à l'église d'Allemagne, et à toutes les bonnes doctrines en général.

Un affreux incendie vient de désoler la commune de Marseille (Oise). Le lundi 13 août, au matin, le feu y éclata, et dévora, en quelques heures de temps, environ quarante habitations. Des cultivateurs qui étoient aux champs ou à leurs affaires, ne sont accourus que pour être témoins de la ruine de leurs maisons. Les secours sont venus trop tard, et l'incendie a trouvé un aliment dans le bois et le chaume qui composent les murs et la couverture de la plupart des habitations des campagnes. Les habitans de Marseille sont plongés dans la consternation et la détresse. On va ouvrir pour eux une souscription; nous nous permettrons d'invoquer en leur faveur la générosité des ames sensibles, et nous sommes persuadés que le meilleur moyen de toucher les hommes humains et religieux sera d'offrir le simple tableau des pertes de cette désastreuse journée. Les offrandes seront reçues chez M. Chrestien, notaire à Paris, rue de la Vieille-Draperie, n°. 23.

M. Clausel de Coussergues, député de l'Aveyron, a fait imprimer le *Discours* (1) qu'il avoit prononcé, le 16 juin dernier, à la chambre des députés, et qui avoit été plus d'une fois interrompu. Il y a joint des *Remarques sur les réponses que lui ont faites les ministres*, et *Quelques Considérations sur la marche actuelle du ministère*. . . .

. . . .

M. Clausel de Coussergues a cru devoir soutenir son *Discours* par de nouveaux développemens, que nous ne pouvons indiquer ici que d'une manière générale, sans entrer dans le détail des réflexions et des faits qu'il présente successivement; nous remarquerons seulement, à la fin de son écrit, de tristes particularités sur les progrès et l'esprit de la révolution en Espagne. L'auteur annonce qu'il tient ces particularités d'un témoin oculaire, et tous les rapports qui arrivent de ce malheureux pays attestent en effet les vues des révolutionnaires pour la ruine de la religion et de la monarchie. Ce que nous avons vu autrefois en France ne rend que trop croyable ce que l'on dit ici des projets des factieux espagnols, et ceux-ci paroissent même disposés à aller encore un peu plus vite que leurs dévanciers.

---

(1) Brochure in-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 60 c. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Controverse, à Lyon, sur le Prêt à intérêt.

La controverse sur le prêt à intérêt, qui s'est élevée en France à plusieurs reprises, comme nous l'avons raconté dans un *Essai historique*, inséré dans ce journal (n°s. 542, 545 et 547, tome XXI); cette controverse, dis-je, vient de se renouveler, à Lyon, avec beaucoup de vivacité, et elle a enfanté coup sur coup plusieurs brochures qui ont fait trop de bruit pour que nous les passions sous silence. Ce qui, dans l'origine, a donné lieu à cette petite guerre, est la *Dissertation sur le Prêt*, de M. l'abbé Pagès; il en a été plus d'une fois question dans ce journal. Nous avons parlé aussi, n°. 712, d'un écrit contre cette *Dissertation*, par M. Faivre, et nous n'avions pas dissimulé ce que nous pensions de cette brochure, où l'auteur n'avoit pas mis toute la modestie et toute la mesure qui devroient toujours présider à ces sortes de discussions. La forme et le fond de son *Examen critique* ont également excité des réclamations, et on l'a vivement attaqué dans des *Lettres à M. Faivre*, Lyon, 1821; in-8°. de 246 pages. Ce volume se compose de plusieurs parties distinctes; 1°. une *Analyse critique de l'ouvrage de M. Faivre*; 2°. de huit *Lettres à M. Faivre*; 3°. de pièces, comme l'Encyclique de Benoît XIV, un extrait du livre *de Synodo diœcesanâ*, et d'autres rescrits et censures, soit du saint Siége, soit des évêques de France. On attribue cette réfutation à M. l'abbé Villecour, aumônier de l'hospice de Lyon; quoiqu'il ne se soit pas nommé, nous ne croyons pas commettre d'indiscrétion en le désignant comme auteur, d'après la notoriété publique.

Dans l'*Analyse critique de l'ouvrage de M. Faivre*,

M. Villecour examine plusieurs de ses assertions, et discute quelques passages. Il s'étonne un peu, et avec quelque raison, il faut le dire, de la manière tranchante avec laquelle M. Faivre parle des théologiens. Il lui reproche aussi de n'avoir presque fait que copier ou abréger Maffei, et il cite en effet des emprunts assez manifestes. Enfin, il ne ménage point son adversaire, et il lui restitue volontiers les épithètes et les douceurs dont celui-ci avoit gratifié les théologiens.

A la suite de cette *Analyse* viennent les *Lettres*, et d'abord la *Lettre d'un théologien à M. Faivre*. Celle-ci est, dit-on, d'une autre main; on l'attribue à un professeur estimable du séminaire, M. C. Le ton en est sage et modéré, et l'auteur presse M. Faivre par des raisonnemens que cette modération même rend plus imposans et plus persuasifs. Les sept autres *Lettres* paroissent toutes de M. V. Les six premières sont adressées à M. Faivre, et sont sous le nom *d'un incrédule, d'un curé, d'un ecclésiastique, d'un père de famille, d'un ami* et *d'un janséniste;* car l'auteur s'est caché successivement sous ces différentes dénominations. La huitième et dernière *Lettre* est sous le titre *d'un ancien curé à son neveu.* Dans ces différentes *Lettres*, M. V. cherche à présenter son sujet d'une manière analogue à l'esprit du rôle qu'il prend, et il plaisante sur les opinions et les raisonnemens de son adversaire. Quelquefois, à la vérité, ses plaisanteries n'ont pas tout le sel désirable; quelquefois même elles sont entremêlées de reproches et d'apostrophes qui ne sont pas exempts d'aigreur. On n'aime point, par exemple, que le livre de M. Faivre soit traité de *libelle infâme,* et que lui-même soit accusé de *bassesse;* cela ressemble trop à des injures. Cependant il est des passages qui seront lus avec intérêt. On applaudira, par exemple, à l'éloge d'une congrégation respectable que M. Faivre avoit imprudemment attaquée. On remarquera aussi dans la dernière *Lettre*

une conversation entre un ecclésiastique favorable au prêt et un homme du monde; cette conversation est écrite avec assez d'art.

Nous ne parlons pas des pièces qui terminent le volume; elles sont déjà connues, et se trouvoient à la suite de la *Dissertation* de M. Pagès. Nous remarquons seulement que l'auteur écrit mal quelques noms propres. Il cite une réponse de M. de Fénéja, vice-gérent à Rome; il falloit dire Fenaia; c'étoit le véritable nom de ce prélat. De même, l'auteur italien, que M. V. reproche à M. Faivre d'avoir copié, ne s'appeloit point Maffey, mais Mâffei. Ces remarques sont peut-être minutieuses, et ne paroîtront cependant pas indifférentes aux hommes instruits.

Peu après les *Lettres à M. Faivre*, ont paru des *Lettres écrites après la publication de trois brochures*... Lyon, 1821, in-8°. de 36 pages. Ces *Lettres*, qui sont datées des mois de mars et d'avril 1821, portent différentes signatures. Il y en a une de M. D. curé de S. et des missionnaires du diocèse; mais ces attributions sont pseudonymes. On reproche dans ces *Lettres* à M. V. l'âcreté de son style, et on s'y déclare entièrement pour M. Faivre. Mais il faut que cette fâcheuse dispute porte malheur à tous ceux qui s'en mêlent; car l'auteur, qu'on dit être un laïque recommandable d'ailleurs, M. de N. n'a pas su toujours éviter le défaut qu'il reproche à M. V. et la sixième *Lettre*, entr'autres, offre des allusions et des plaisanteries d'un goût peu sévère. La septième, qui porte le nom des missionnaires, est écrite aussi d'un ton que ces hommes respectables n'approuveroient, ce semble, pas, bien loin de l'employer.

Enfin, M. Faivre lui-même a pris de nouveau la plume dans cette controverse. Ce dernier écrit est intitulé : *Réponse de M. Faivre aux Lettres anonymes de M. V*..... ou *Supplément à l'ouvrage intitulé : Place-*

[illegible] présent à [illegible], [illegible] 1821. n° [illegible]. [illegible] [illegible] de nouveau à [illegible] [illegible] par des raisons et des autorités. [illegible] [illegible] que M. Faivre n'eût [illegible] cette misérable querelle. Il est [illegible] [illegible] ses expressions : d'ailleurs [illegible] bien quelques [illegible], et dans son premier écrit [illegible] sur plusieurs points avec peu d'exactitude et de [illegible]. Peut-être auroit-il dû prendre [illegible] de pénitence la correction, quoiqu'un peu [illegible], qu'on lui avoit fait subir. Il avoit une nouvelle [illegible] de garder le silence, s'il est persuadé, comme il le fait entendre, que les *Lettres* de M. V. prouvent [illegible] que le sentiment de cet ecclésiastique n'est pas soutenable. Au surplus, il promet de ne plus écrire sur cette matière, et nous applaudissons à sa résolution. Cette controverse avoit pris un caractère trop animé pour espérer qu'elle pût avoir un heureux résultat. Déjà l'autorité ecclésiastique avoit sagement défendu un éclat que l'on projetoit de faire en chaire, et nous espérons que, de part et d'autre, les contendans, devenus un peu plus de sang-froid, sentiront l'inconvénient de se donner en spectacle par une lutte à laquelle les passions ne se sont que trop mêlées.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. *Le Moniteur*, dans un de ses derniers numéros, a reproduit la substance de l'article que nous avons donné dans notre numéro du 8 août, sur la [illegible] de six nouveaux siéges, et sur le projet de les remplir au plutôt, et sans attendre le travail d'une [illegible] générale. La création très-prochaine de ces siéges n'est plus une chose douteuse; ce sera, comme nous l'avons dit, Reims, Sens, Chartres, Périgueux, Luçon et Nîmes. Un courrier est parti pour

réclamer du saint Siége la mise à exécution de cette mesure. Les bulles pour les quatre premiers siéges sont depuis long-temps à Paris; mais on sollicitera du souverain Pontife, pour Reims et Sens, des brefs particuliers, afin de pouvoir administrer les diocèses créés en 1817, pour Chalons et Auxerre. On demandera aussi l'envoi des bulles pour les prélats nommés depuis près de quatre ans, à Luçon et à Nîmes, et dont les informations sont depuis long-temps à Rome. M. le duc de Blacas est chargé de suivre cette affaire à la cour de Rome. Ces nouvelles ne sont plus aujourd'hui de simples bruits, et peuvent être regardées comme très-positives.

— La retraite pastorale du diocèse de Bayeux s'est ouverte le dimanche 5 août, au soir, dans cette ville, et s'est terminée le 11; on y comptoit plus de deux cents prêtres, tant de la ville épiscopale que des diverses parties du diocèse. M. l'évêque a présidé à l'ouverture et à la clôture, ainsi qu'aux principaux exercices de chaque jour, auxquels ont aussi assisté assidûment MM. les grands-vicaires et chanoines. Il y a eu chaque jour, outre les exercices de piété, deux sermons et une conférence sur les devoirs du ministère. MM. Gloriot et Calliat ont rempli avec le plus grand zèle leur pénible et importante mission. La cérémonie de la clôture s'est faite à la cathédrale avec beaucoup de solennité. A cinq heures et demie du matin, les ecclésiastiques de la retraite partirent en procession du séminaire, et se rendirent à l'évêché, où ils trouvèrent le prélat entouré de son chapitre, puis à la cathédrale. M. l'évêque officia pontificalement. Après l'évangile, M. Gloriot monta en chaire, et parla sur l'excellence, les avantages et les bienfaits du ministère sacerdotal. Le discours terminé, le prélat adressa de son trône une exhortation toute paternelle au clergé et au peuple, et exprima la satisfaction qu'il avoit de cette

ment d'argent à intérêt, Lyon, 1821, in-8°. de 72 pages. L'auteur tâche de nouveau d'y appuyer son sentiment par des raisons et des autorités. J'avoue que j'aurois mieux aimé que M. Faivre n'eût pas prolongé cette misérable querelle. Il est vif, et il ne choisit pas toujours ses expressions; d'ailleurs il avoit bien quelques torts, et dans son premier écrit il s'étoit exprimé sur plusieurs points avec peu d'exactitude et de retenue. Peut-être auroit-il dû prendre en esprit de pénitence la correction, quoiqu'un peu sévère, qu'on lui avoit fait subir. Il avoit une nouvelle raison de garder le silence, s'il est persuadé, comme il le fait entendre, que les *Lettres* de M. V. prouvent victorieusement que le sentiment de cet ecclésiastique n'est pas soutenable. Au surplus, il promet de ne plus écrire sur cette matière, et nous applaudissons à sa résolution. Cette controverse avoit pris un caractère trop animé pour espérer qu'elle pût avoir un heureux résultat. Déjà l'autorité ecclésiastique avoit sagement défendu un éclat que l'on projetoit de faire en chaire, et nous espérons que, de part et d'autre, les contendans, devenus un peu plus de sang-froid, sentiront l'inconvénient de se donner en spectacle par une lutte à laquelle les passions ne se sont que trop mêlées.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le *Moniteur*, dans un de ses derniers numéros, a reproduit la substance de l'article que nous avons donné dans notre numéro du 8 août, sur la création de six nouveaux siéges, et sur le projet de les remplir au plutôt, et sans attendre le travail d'une circonscription générale. La création très-prochaine de ces siéges n'est plus une chose douteuse; ce sera, comme nous l'avons dit, Reims, Sens, Chartres, Périgueux, Luçon et Nîmes. Un courrier est parti pour

réclamer du saint Siége la mise à exécution de cette mesure. Les bulles pour les quatre premiers siéges sont depuis long-temps a Paris; mais on sollicitera du souverain Pontife, pour Reims et Sens, des brefs particuliers, afin de pouvoir administrer les diocèses créés en 1817, pour Chalons et Auxerre. On demandera aussi l'envoi des bulles pour les prélats nommés depuis près de quatre ans, à Luçon et à Nîmes, et dont les informations sont depuis long-temps à Rome. M. le duc de Blacas est chargé de suivre cette affaire à la cour de Rome. Ces nouvelles ne sont plus aujourd'hui de simples bruits, et peuvent être regardées comme très-positives.

— La retraite pastorale du diocèse de Bayeux s'est ouverte le dimanche 5 août, au soir, dans cette ville, et s'est terminée le 11; on y comptoit plus de deux cents prêtres, tant de la ville épiscopale que des diverses parties du diocèse. M. l'évêque a présidé à l'ouverture et à la clôture, ainsi qu'aux principaux exercices de chaque jour, auxquels ont aussi assisté assidûment MM. les grands-vicaires et chanoines. Il y a eu chaque jour, outre les exercices de piété, deux sermons et une conférence sur les devoirs du ministère. MM. Gloriot et Calliat ont rempli avec le plus grand zèle leur pénible et importante mission. La cérémonie de la clôture s'est faite à la cathédrale avec beaucoup de solennité. A cinq heures et demie du matin, les ecclésiastiques de la retraite partirent en procession du séminaire, et se rendirent à l'évêché, où ils trouvèrent le prélat entouré de son chapitre, puis à la cathédrale. M. l'évêque officia pontificalement. Après l'évangile, M. Gloriot monta en chaire, et parla sur l'excellence, les avantages et les bienfaits du ministère sacerdotal. Le discours terminé, le prélat adressa de son trône une exhortation toute paternelle au clergé et au peuple, et exprima la satisfaction qu'il avoit de cette

retraite, et des heureux fruits qu'il en espéroit. A l'offertoire, le saint Sacrement étant exposé, tous les prêtres allèrent renouveler leur consécration au pied de l'autel, et, à la fin de la messe, ils reçurent tous la communion des mains du premier pasteur. Après la bénédiction du saint Sacrement, le prélat entonna le *Te Deum*, et la procession retourna au séminaire. Le peuple parut touché du spectacle de cette réunion, où l'on voyoit des prêtres octogénaires à côté de jeunes ecclésiastiques, tous présentant sur leur figure l'expression de leur pieuse joie. Les missionnaires sont partis pour le Mans, emportant avec eux les témoignages d'estime et de reconnoissance de M. l'évêque et de tout le clergé pour leur zèle et leurs talens.

— Le 6 août, M. l'archevêque de Tours a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse un Mandement pour ordonner des prières à l'occasion du sacre de M. l'archevêque de Carthage, coadjuteur de Tours. Le respectable prélat parle avec modestie de ses efforts et de ses vœux pour le bien du diocèse; mais ses infirmités lui font craindre de ne pas remplir ses devoirs dans toute leur étendue. « M. l'archevêque de Carthage, dit-il, dont les éminentes vertus sont déjà connues de plusieurs d'entre vous, aura pour le gouvernement spirituel la même autorité que nous; destiné à réparer nos fautes, et à nous remplacer bientôt, il vous dédommagera par ses lumières, sa piété, son zèle et son activité, des services que nous n'aurons pu vous rendre ». M. l'archevêque s'adresse ensuite spécialement à son clergé, et, après des exhortations toutes paternelles, il ordonne aux prêtres de réciter à la messe, pendant huit jours, pour M. le coadjuteur, les oraisons qu'il indique. M. le coadjuteur de Tours part lundi prochain; M. le coadjuteur de Besançon est parti hier.

— M. l'évêque du Mans, depuis quinze mois qu'il

est dans son diocèse, s'est livré sans relâche aux travaux de son ministère. Dès le mois qui suivit son arrivée, il commença ses visites par les parties les plus éloignées de son diocèse, et alla dans des cantons qui n'avoient point vu d'évêque depuis trente à quarante ans. Il a confirmé en tout, depuis ce temps, au moins cent dix-huit mille personnes. Parmi plusieurs ordinations nombreuses, on peut compter surtout la dernière, du 12 de ce mois; il y a eu quarante-deux prêtres, trente-un diacres, dix sous-diacres, quarante-six minorés et vingt-huit tonsurés. Précédemment le prélat avoit ordonné vingt-huit prêtres. Les séminaires, savoir le grand et le petit séminaires du Mans, et le petit séminaire de Précigné, pour la Mayenne, font espérer pour l'avenir des résultats non moins satisfaisans. Les Dames du Sacré-Cœur doivent ouvrir leur établissement au Mans dans le mois de novembre prochain; cette précieuse acquisition est due presque en entier, d'abord à la prévoyance de M. l'évêque, ensuite aux généreux sacrifices qu'il a bien voulu s'imposer.

— L'ouvrage du pieux abbé Gérard, *le Comte de Valmont, ou les Egaremens de la Raison* (1), eut dans le temps un grand succès, et conserve encore la réputation d'un livre dicté par les meilleurs principes et par les vues les plus pures. Treize éditions successives indiquent assez l'estime et le goût du public religieux pour cette production d'un homme recommandable. On vient d'en publier une quatorzième édition, en 6 vol. in-12, comme les dernières; le dernier volume est rempli par la *Théorie du bonheur*, que l'auteur avoit rédigée après coup, et qu'on a cru pouvoir join-

(1) 6 vol. in-12; prix, 21 fr. et, pour les abonnés à ce journal, 18 fr. On ajoutera 8 fr. en sus pour le port par la poste. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

dre au *Comte de Valmont*, quoique ces deux ouvrages n'aient pas entr'eux un rapport immédiat. Il y a dans le Vᵉ. volume une table générale des matières qui pourra être utile. L'édition est semblable aux précédentes ; elle est d'ailleurs nette et correcte, et son exécution répond au mérite d'un livre qui est depuis long-temps en possession d'être offert en prix à la jeunesse, et qui peut contribuer en effet à la préserver de la contagion de l'incrédulité, et des dangereux effets des passions.

— On a publié à Berlin le nouveau Concordat entre Rome et la Prusse, dont nous avons donné les bases dans notre n°. 710. Une bulle du Pape établit la circonscription des nouveaux diocèses, et charge de l'exécution le prince Joseph de Hohenzollern, évêque de Warmie ou de l'Ermeland. On a réuni aux anciens siéges des parties dépendant de diocèses étrangers, ou de siéges supprimés. Ainsi, Gnesne, auquel on réunit Posen; Breslaw, Culm et Warmie, comprendront toute la partie orientale de la monarchie; l'évêché de Breslaw s'étendra même sur les catholiques de Berlin et des environs de cette capitale. Dans l'ouest, Cologne, Munster, Paderborn et Trèves, seront aussi un peu aggrandis, de manière à renfermer tous les pays appartenant, de ce côté, à la Prusse. Le revenu des deux archevêchés, Gnesne et Cologne, et de l'évêché de Breslaw, est fixé à 12,000 écus, et celui des autres siéges à 8000 écus. Le roi a déclaré qu'il vouloit que la dotation des évêques et des chapitres se fît sans superflu, mais aussi sans mesquinerie ; et il a accordé un traitement pour les évêques suffragans, les vicaires-généraux et les autres personnes attachées à l'administration épiscopale. Les séminaires sont aussi maintenus et dotés. Les chapitres des cathédrales sont composés de deux dignitaires, huit ou dix chanoines en titre, quatre ou six honoraires et huit

ou dix vicaires. Les chapitres conserveront le droit d'élire leurs évêques; mais ils sont invités, par un bref spécial du Pape, à ne choisir que des personnes agréables au gouvernement. Conformement à l'usage d'Allemagne, le Pape nommera, pendant six mois de l'année, aux prébendes des chapitres; dans les six autres mois, ce sera l'évêque. Les siéges qui étoient vacans sont déjà remplis. M. le comte de Spiegel, primicier de Berlin et conseiller d'Etat, est nommé archevêque de Cologne. M. Ferdinand de Lunick, évêque de Corvey depuis 1795, est transféré à Munster; il étoit déjà désigné depuis trois ans pour ce siége. Il paroît que l'évêché de Corvey est supprimé; cette ville n'est qu'à neuf lieues de Paderborn. M. Gaspard-Maximilien de Droste, évêque de Jéricho et suffragant de Munster, prélat respectable que nous avons vu à Paris dans le temps du concile, et qui s'y conduisit avec honneur, est nommé coadjuteur de M. François-Egon de Furstemberg, évêque de Paderborn, qui est dans sa 85e. année. Ce prélat est aussi évêque d'Hildesheim; on ne dit point quelle mesure on prend sur ce dernier siége. M. de Kesselstadt, ancien chanoine de Wurtzbourg et de Bamberg, est nommé à Trèves. Les autres parties du Concordat vont être mises à exécution. La *Gazette officielle* de Berlin vient d'en expliquer les dispositions dans un long article qui annonce des vues bienveillantes pour le clergé catholique.

— On nous a communiqué une gazette du Missouri (Etats-Unis), imprimée à Saint-Louis, le 18 octobre 1820, qui contient une notice sur M. Félix de Andreis, vertueux missionnaire, dont nous avons annoncé déjà la mort dans notre n°. 712. Cette notice, plus étendue que celle que nous avons insérée dans ce numéro, fait un grand éloge du zèle, de la piété de M. de Andreis, qui étoit vicaire-général de M. l'évêque de la Louisiane, et supérieur de la congrégation

de la mission en ce pays. Né en Piémont, d'une famille distinguée, il renonça au monde et aux honneurs pour suivre l'attrait de la grâce. Humble et infatigable, il fut employé aux missions des campagnes, et avoit demandé à être envoyé en Chine. Ses supérieurs eurent peine à consentir à son départ pour la Louisiane, où il n'a passé que trois ans, mais où sa charité toujours active, sa fervente piété, l'onction pénétrante de ses discours, son zèle pour le salut des ames, laissent de précieux souvenirs. La nouvelle de sa dissolution prochaine le combla de joie, et on eût dit que le bonheur du ciel rayonnoit déjà sur son visage abattu par la maladie. Ses dernières paroles ont été pour ses enfans spirituels, qu'il recommanda aux soins de M. l'évêque. Ce prélat vient d'obtenir un coadjuteur, qui est M. Sibourg, ancien missionnaire de ce pays, et vicaire-général à la résidence de la Nouvelle-Orléans; il a dû être sacré, au commencement de l'année, par M. Dubourg.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. ayant appris que M. le comte Corvetto, ancien ministre des finances, n'avoit laissé, en mourant, qu'une très-médiocre fortune, a accordé à sa veuve une pension de 10,000 fr.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, informées que l'église de la paroisse de Caneille avoit été dépouillée, l'hiver dernier, de ses vases sacrés et d'ornemens sacerdotaux, ont donné une somme de 1400 fr. pour réparer cette perte.

— S. A. R. MADAME a donné une somme de 300 fr. pour contribuer aux réparations à faire à l'église de Saint-Jean-lès-Marville, et 200 fr. pour les réparations de l'église de Lanrigan, près Combourg.

— Le 18, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est allée à Essonne, où elle a visité la manufacture d'indienne et les filatures de M. Oberkampf. S. A. R. s'est arrêtée, en route, chez

M. le duc de Choiseul et chez Mme. la duchesse de Rohan-Chabot. Mme. la duchesse de Berri est partie le lendemain pour Rosny, d'où elle ne reviendra que le 24.

— S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans a fait placer dans la nef de Saint-Roch, où Corneille est enterré, une table de marbre blanc veiné, qui offre le portrait du célèbre poète, avec une inscription gravée en lettres d'or.

— Depuis quelques jours des colporteurs de livres vendent publiquement, et à un prix très-modique, une foule de brochures relatives à la vie et à la mort de Buonaparte; plusieurs de ces brochures sont des libelles calomnieux dirigés contre les plus illustres personnages; c'est un moyen de plus employé pour corrompre l'opinion du peuple.

— Le 16, on a fait la distribution des prix au collége royal de Louis-le-Grand. Cette cérémonie étoit présidée par M. le comte Chabrol, préfet de la Seine, qui a prononcé un discours pour rappeler aux élèves leurs devoirs envers le Roi et leur pays. Des prix ont été décernés, de la part de S. M., aux cinq élèves qui ont le mieux célébré la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux. De semblables prix ont été distribués dans les autres colléges royaux de la capitale.

— Le 30 juillet dernier, les cloches de l'église paroissiale de Nesle (Somme), ont été solennellement bénites par M. de Bombelles, évêque d'Amiens, en présence d'un nombreux clergé, des autorités locales, et d'un grand concours de fidèles. Les Princes et Princesses de la famille royale avoient daigné consentir à être parrains et marraines de ces cloches, et ont envoyé à la fabrique des preuves de leur munificence. LL. AA. RR. ont été représentées dans cette cérémonie par Mme. la marquise de Rougé, et par M. le vicomte Blin de Bourdon.

— Le 18, le sieur Robert, prévenu du délit de diffamation publique envers M. Tassin, colonel de la gendarmerie de Paris, dans un écrit sur la police, a été condamné, par la cour d'assises de Paris, à un mois de prison et 1000 fr. d'amende, à l'impression de l'arrêt à trois cents exemplaires, à la suppression des passages injurieux contenus dans sa brochure, et aux dépens. Cette affaire a occupé la cour plusieurs jours de suite.

— Le 18, le sieur Cauchois-Lemaire a formé opposition aux deux arrêts de la cour d'assises, dont l'un a déclaré dé-

finitivement acquis à l'Etat son cautionnement de 20,000 fr. et dont l'autre l'a condamné à trois années d'emprisonnement et 6000 fr. d'amende, pour la publication d'un écrit séditieux.

— Le comte de Las-Cases déclare qu'il n'a jamais fait publier aucun *Mémoire*, et que ceux qu'on a imprimés sous son nom, n'ont pas été rédigés par lui.

— M. le comte de Bourck, ministre plénipotentiaire du roi de Danemarck près la cour de France, vient de mourir aux eaux de Vichy. Son corps a été transporté à Paris.

— M. le maire de Toulouse a rendu, à l'occasion de la fête du Roi, une ordonnance portant que quatre mille huit cents livres de pain et deux mille quatre cents livres de viande seront distribués, ce jour-là, aux pauvres des diverses paroisses, par les soins de MM. les curés et des Sœurs de la Charité.

— La ville d'Agde a fait appel du jugement rendu par le tribunal civil de Toulouse, qui la condamne solidairement à payer au sieur Guy le montant des dommages qu'il dit avoir éprouvés en juin 1815.

— La princesse Borghèse, sœur de Buonaparte, venoit d'obtenir du gouvernement britannique la permission d'aller rejoinde son frère à l'île Sainte-Hélene, lorsqu'elle reçut la nouvelle de sa mort. Elle avoit appris sa maladie par M. Bonavita, ecclésiastique parti de Sainte-Hélène en mars dernier, et arrivé depuis à Rome. On a su, par la même voie, que le général Bertrand avoit écrit à lord Liverpool, que l'*empereur* demandoit à être transporté en Europe, comme le seul moyen de rétablir sa santé. Nous remarquerons que de tout temps les navigateurs ont parlé de l'île Sainte-Hélène comme d'une résidence très-salubre. Il est clair qu'en publiant ces lettres on a voulu répandre de l'intérêt sur le *grand homme*.

— Le 14, de grands désordres ont eu lieu à Londres, à l'occasion du départ du convoi funèbre de la reine, dont les restes doivent être transportés à Brunswick. Il paroît que ces scènes scandaleuses avoient été préparées d'avance par les radicaux, qui vouloient que le corps passât par la Cité, afin de lui ménager une espèce de triomphe. Une foule de gens de la lie du peuple, qu'on avoit ameutée, barricadèrent tous les chemins que vouloient prendre les personnes chargées de diriger le cortège. L'escorte militaire a été attaquée à coups

de pierres, et forcée de se défendre. Il en est résulté de fâcheux accidens. Enfin, le cortège a été obligé de prendre la route de la Cité, et alors les troubles ont cessé. Il étoit onze heures et demie du soir quand le convoi est arrivé à Romford, qui est le premier village après Londres. Il s'étoit mis en marche à sept heures et demie du matin. Le 16, le cortège funèbre de la reine est arrivé à Harwich, et le corps a été embarqué sur la frégate *le Glasgow*.

En donnant dans notre n°. 637, tome XXV, la liste des évêques de Babylone, nous n'avions point spécifié l'époque de la mort de l'un de ces prélats, ou du moins d'un coadjuteur à ce siége, l'évêque de Béryte, précédemment religieux Capucin sous le nom de Jacques-Timothée de la Flèche. Il mourut dans le couvent des Capucins de Nantes, en juin 1744. Il avoit été lié autrefois avec le Père Letellier, confesseur de Louis XIV, et il fut employé dans les négociations qui suivirent la bulle *Unigenitus*. Le *Journal de l'abbé Dorsanne* et *les Nouvelles ecclésiastiques* font quelquefois mention de lui, et le peignent sous des couleurs très-défavorables; ce qui n'est point étonnant de leur part, et ne doit point faire tort à la mémoire de l'évêque de Béryte. Ce prélat fit quelque temps les fonctions de suffragant du cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges.

Nous nous sommes procuré aussi des renseignemens sur un autre évêque de Babylone, dont nous n'avions dit que fort peu de chose; c'est M. Balliet, ancien religieux Carme. Nous avons sous les yeux la lettre qu'il adressa, en 1753, au pape Benoit XIV, sur la mission. Elle donne les détails sur le prélat lui-même, et sur la situation de la religion catholique, dans ces contrées si peu connues en Europe. On y voit que M. Balliet, qui étoit de l'ordre des Carmes déchaussés, et portoit en religion le nom d'Emmanuel de Saint-Albert, quitta en mars 1728 le séminaire de Saint-Pancrace, à Rome, pour se rendre en Orient. Il arriva au mois de septembre suivant à Babylone, où il n'y avoit alors aucun missionnaire. Le Père Emmanuel étoit alors âgé de 26 ans, étant né au diocèse de Besançon, le 21 novembre 1702. Il s'appliqua d'abord à l'étude de la langue, et passa pour cela six mois dans la ville d'Hamadan.

De retour à Babylone, il y trouva un de ses confrères, le Père Jean-Joseph, qui avoit été vicaire apostolique avant lui, et qui travailloit dans cette mission depuis plus de huit ans. Il n'y avoit alors à Babylone que trente familles chrétiennes. Les deux missionnaires crurent que le meilleur moyen de rétablir cette mission seroit d'y avoir une résidence stable; et le Père Emmanuel fit le voyage de Pondichery, pour obtenir du gouverneur françois dans l'Inde de favoriser cet établissement. Il obtint ce qu'il désiroit, acheta une maison, en 1731, et bâtit une chapelle; il s'appliqua ensuite avec zèle aux fonctions de son ministère; mais les Arméniens schismatiques le dénoncèrent et le firent mettre en prison, en 1737, lui et les principaux catholiques.

Il fallut se racheter à prix d'argent, et ce ne fut qu'après de grands sacrifices que les prisonniers obtinrent leur liberté et l'exercice de leur religion. Pour prévenir de semblables disgrâces, le Roi fit le Père Emmanuel consul pour la France. En 1742, Varlet, évêque de Babylone, étant mort en Hollande où il s'étoit retiré, Emmanuel fut nommé évêque à sa place, et institué le 26 novembre 1743. Il étoit déjà vicaire apostolique depuis quatorze ans; il alla se faire sacrer à Malte, continua d'exercer les fonctions de missionnaire avec succès, et ramena à l'Eglise romaine les nestoriens de Babylone, qui embrassèrent la foi catholique, le 5 juillet 1745. Il visita son diocèse, entr'autres, Ninive ou Moussol, où trois autres missionnaires de Babylone, les Pères Benoît, Fidèle et Constance ramenèrent aussi grand nombre de familles nestoriennes dans le sein de l'Eglise. En 1747, le prélat visita la mission du Bassora, desservie aussi par des Carmes. Les troubles qui commencèrent cette année en Perse furent funestes à la mission; l'évêque fut mis en prison le 1er. juillet 1749, et fut encore obligé de donner de l'argent pour recouvrer sa liberté. Il bâtit néanmoins pour l'évêque une maison séparée de l'hospice des Carmes. En 1753, il fit le voyage de Rome, et rendit compte au Pape de l'état de la mission, dans l'écrit qui nous a fourni ces détails, et qui est intitulé: *Ad Benedictum XIV. P. M. Litteræ de initio, progressu et præsenti statu diœcesis et missionis Babyloniæ*, Rome, 1754, in-8°. de 44 pages. Cet écrit est daté du 18 décembre 1753.

M. Balliet y fait le tableau de son diocèse, qui comprenoit l'Assyrie, la Mésopotamie, la Médie, etc. A son arrivée en

1728, dit-il, ce diocèse ne comptoit qu'environ 60,000 catholiques ; en 1753, il y en avoit environ 100,000. Ces progrès étoient dus au zèle des missionnaires Capucins, Dominicains, Carmes et élèves de la Propagande. Il y avoit environ 400,000 chrétiens de diverses communions, grecs melchites, arméniens, syriens, chaldéens, nestoriens. Les Arméniens étoient les plus opiniâtres dans leurs erreurs; les autres schismatiques revenoient plus volontiers. La mission d'Hamadan où M. Picquet avoit bâti autrefois une maison, étoit abandonnée à cause des guerres: Joseph, patriarche catholique de Moussol, gouvernoit cette partie, et avoit contribué par lui ou par son clergé à ramener beaucoup de schismatiques. A Bassora il y avoit quarante familles catholiques, sans parler de ceux que le commerce y attire; les missionnaires y convertissoient souvent des schismatiques et même des idolâtres. A Merdin, ville à neuf journées de Moussol, il y avoit plus de mille familles chrétiennes, dont quatre cents du rit arménien, unis à l'église romaine sous un évêque nommé Marcar.

L'évêque de Babylone finit son intéressante relation par demander des missionnaires. Sa lettre paroît rédigée avec sagesse, et donne une idée favorable du zèle de ce prélat, qui retourna dans la mission, et mourut de la peste, à Bagdad, en 1773. Nous avons cru d'autant plus à propos d'offrir ici ces renseignemens, que la lettre de M. Balliet est peu connue, et que nous avons lieu de la croire rare en France. Dans les almanachs royaux, on a distingué, par méprise, Emmanuel de Saint-Albert, de l'évêque Emmanuel Balliet; c'étoit évidemment le même.

M. Jean-Pierre Gallais, ancien Bénédictin de Saint-Maur, et professeur de philosophie dans son ordre, né à Doué en Anjou, le 18 janvier 1756, est mort à Paris le 26 octobre 1820. Des journaux ont beaucoup loué son goût, et même ses principes; nous dirons la vérité sur lui simplement et sans amertume. On lit dans la *Biographie des vivans* que M. Gallais publia, en 1789, 1790 et 1791, plusieurs opuscules, *Histoire persane*, *Extrait d'un Dictionnaire inutile*, *Démocrite voyageur*, où il annonçoit les malheurs qui suivirent. Il eut, dit-on, le courage de s'élever contre un procès inique dans son *Appel à la postérité sur le juge-*

ment du Roi, publié en 1793 sans nom d'auteur, et réimprimé en 1814. Il passa sept mois en prison pendant la terreur, et, après la mort de Robespierre, il fut employé dans la rédaction de la *Quotidienne*, puis du *Censeur des journaux*; ce qui lui valut d'être proscrit au 18 fructidor. Il a fait l'*Histoire* de cette dernière révolution, de celle *du 18 brumaire*, et de celle *du 20 mars 1815*. On lui doit une suite de l'Histoire de France, d'Anquetil; des *Études de littérature*; des *Mœurs et Caractères du dix-neuvième siècle*, etc. Il travailla vers 1800 au *Publiciste*, et pendant dix ans au *Journal de Paris*. Nommé, en 1800, professeur d'éloquence et de philosophie à l'Académie de législation, il s'y fit remarquer, dit la *Biographie*, par *l'éclat de ses exercices publics* et *par ses leçons de morale chrétienne*. Toutefois, on voit avec regret que M. Gallais avoit perdu de vue les règles de l'état qu'il avoit d'abord embrassé. Il étoit marié; et, dans une *Notice* en son honneur, on le nomme comme ayant été, en 1806 et depuis, *membre de la société épicurienne séante au Rocher de Cancale*. Une telle qualité ne convenoit sans doute guère à un enfant de saint Benoît, et il est fâcheux qu'un homme qui avoit du talent, et qui eût pu être utile à l'Eglise, ait oublié à ce point et les principes qu'il eût dû défendre, et les convenances qu'il eût dû respecter.

Un autre prêtre qu'on peut placer dans la même catégorie, Antoine-Etienne-Nicolas Fantin des Odoards, sur lequel nous avons donné une notice, n°. 647, étoit né à Pont de Beauvoisin, le 26 décembre 1738. Le *Journal de la Librairie* cite de lui un assez grand nombre d'ouvrages d'histoire et de politique, dont il ne nous paroît pas nécessaire de donner la liste, la plupart de ces ouvrages étant aussi mauvais pour la forme que pour le fond. Nous ne ferons mention que d'une production d'un genre différent, mais qui, d'après la médiocrité de l'auteur, ne doit pas inspirer beaucoup de confiance; c'est le *Dictionnaire raisonné du gouvernement, des lois, des usages et de la discipline de l'Église, conciliés avec les libertés et les franchises de l'église gallicane, lois du royaume, et jurisprudence des tribunaux de France*, 1788, 6 vol. in-8°. Nous avons quelquefois rencontré cette compilation dans les dépôts de vieux livres, et elle nous a paru répondre à l'idée que nous nous sommes formée de l'auteur.

Mémoires sur la religion; par M. le comte Lanjuinais. In-8°.

M. le comte Lanjuinais ne se contente pas d'éclairer la chambre des pairs par de lumineux discours; il manque rarement, quand il s'élève quelque question relative à la religion ou à la politique, de lancer dans le public quelque brochure non moins précise et non moins lucide que ses discours; c'est ainsi qu'il a écrit contre le Concordat de 1817, contre les dispenses de mariage, contre les officialités, et, à propos de cela, contre d'autres abus tout aussi manifestes, contre *le clergé dirigeant*, contre *l'aumônerie*, et, puisqu'il faut le dire, contre presque tout ce qui est et ce qui se fait; car M. L. n'est pas optimiste, ni louangeur; on ne lui reprochera point l'excès de l'adulation pour ceux qui sont à la tête des affaires de l'Eglise ou de l'Etat; il les traite même avec quelque rudesse, et a toujours l'air un peu fâché; si, comme nous devons le croire, il rend la vertu aimable par sa conduite, il ne lui a pas été donné de rendre ses opinions séduisantes dans ses écrits; et il s'y mêle, sans doute contre son intention, je ne sais quelle âpreté boudeuse, et je ne sais quel ton d'humeur, qui n'a rien d'attrayant pour le lecteur.

Si on a pu remarquer ce défaut dans les écrits précédens de M. L. dont nous avons rendu compte, il n'est pas moins sensible dans ceux dont il est question aujourd'hui, et qui nous en promettent d'autres.

Ils portent le titre de *Mémoires sur la religion, avec des tableaux de la discipline et des mœurs du temps présent dans les différentes communions*. Le premier *Mémoire* est *sur les officialités*, et, après l'avoir lu, nous avouons que nous ne trouvons rien à ajouter à ce que nous avons dit sur le fond, sinon que l'auteur y répète tout ce qu'il avoit avancé dans son premier écrit sur ce sujet, et qu'il y reproduit toutes les difficultés auxquelles on avoit répondu dans les deux critiques annoncées dans notre n°. 697. Avec cette méthode on peut faire aisément des livres, et avoir toujours raison, mais à ses propres yeux seulement.

Nous croyons donc inutile de revenir sur la question des officialités, qui n'en est pas une pour ceux dont le parti n'est pas pris de tout blâmer et de tout contredire; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer quelle teinte sombre et continue d'improbation et d'humeur règne dans tout ce *Mémoire*. Tout est triste pour des yeux malades, tout est sinistre pour des cœurs chagrins. M. L. qui ne paroît pas cependant avoir été maltraité, ressembleroit assez à un mécontent, si un pair pouvoit l'être. *La restauration*, à l'entendre, *suspend, ajourne et change ses promesses... La France gémit sous le fléau des rétablissemens.....* Voilà, dès la première phrase, les plaintes de M. L. Le reste répond à ce début. *Le Concordat de 1817 a été un sujet de deuil...* pour les ennemis de la religion sans doute, et en effet ils n'ont rien omis pour en empêcher l'exécution. *Les missions ont semé la haine et la discorde.....* notamment dans les lieux où l'on a vu, pendant ces pieux exercices, les ennemis se rapprocher, s'embrasser, et se promettre, au pied des autels, l'oubli et le pardon des injures. *On veut réta-*

blir la dîme et les droits féodaux... la preuve en est palpable; puisque quelques libraires, dans les provinces, ont imaginé, par spéculation, de réimprimer d'anciens Catéchismes où il étoit question de la dîme; c'est bien une preuve que le clergé conspire pour la rétablir, et c'est aussi un des textes les plus fréquens des déclamations de la *Chronique*. *Les dispenses de Rome sont prohibées par la loi du 4 août 1789*..... Pourquoi ne feroit-on pas revivre aussi les lois qui ont créé la constitution civile du clergé, en 1790 et 1791? Nous serions dans un beau dédale, si l'on vouloit exécuter toutes les lois rendues, à différentes époques, sur les matières ecclésiastiques; le pour et le contre s'y trouveroient plus d'une fois établis.

Nous nous abstiendrons, par égard pour nos lecteurs, de tenir registre de toutes les plaintes de M. L. sur les lettres des évêques au Pape, sur le *clergé dirigeant*, sur l'*aumônerie*, sur la persécution *cruelle* exercée contre quelques prêtres (la *cruauté* est allée jusqu'à les interdire), sur le reproche bannal d'ultramontanisme, et sur d'autres abus et scandales tout aussi déplorables. Il semble qu'un homme qui a quelque religion devroit s'abstenir de ces éternelles doléances, dont il ne peut résulter qu'un sujet de dérision pour les incrédules. A cela, M. L. répond que Notre-Seigneur, dans l'Evangile, s'est bien élevé contre les Pharisiens; d'où il suit qu'il est permis de déclamer contre le Pape et les évêques. Il n'y a pas de réponse à cet argument; car il est évident que nos évêques sont aussi coupables que les Pharisiens, puisqu'ils ne profitent pas des douces et charitables admonitions que M. L. et ses amis leur adressent. Ne

nous faisons donc point scrupule, disent-ils sans doute, de les décréditer et de les avilir. Plaignons-nous qu'ils *s'accroissent tous les jours en richesses et en puissance* : nous n'en croyons véritablement rien; mais que sait-on? peut-être parviendrons-nous à le persuader à quelques gens simples. Crions contre le *rétablissement des Capucins et des Cordeliers*, quoique ni moi ni personne n'en ayons encore rencontré. Disons hardiment qu'*on entend le monde se plaindre qu'il y a déjà trop de relations établies entre les pasteurs, la police et les gendarmes* : on a vu tant d'absurdités obtenir créance sur quelques esprits, que celle-là pourroit être aussi répétée. Moquons-nous des *chanoines-cadets*, des *dignitaires-forains*; ces plaisanteries ingénieuses seront peut-être comprises par des esprits très-fins, tandis que le sel de ces allusions échappe, je dois le dire pour mon compte, à mes organes grossiers.

Avant de quitter ce *Mémoire*, nous voulons y remarquer des particularités que M. L. rapporte sur lui-même, et que l'on doit croire aussi authentiques qu'elles seroient honorables. On avoit reproché à M. L. d'avoir concouru à la constitution civile du clergé. Il répond qu'il n'avoit *pas été d'avis de la suppression universelle* des siéges, *non plus que de la reprise entière des biens ecclésiastiques*; que, s'il concourut à la constitution civile du clergé, *ce fut pour en adoucir l'austérité*; qu'il *vota dans ce sens avec les évêques, et dans le comité ecclésiastique, et dans la délibération générale*; qu'il *sollicita vivement et inutilement, pendant plusieurs jours consécutifs, pour que la consécration des évêques élus fût retardée*; qu'il s'opposa à la déportation des prêtres insermentés; que

depuis il favorisa leur rappel, *moyennant soumission purement civile*; qu'il eut le bonheur de proposer la loi qui fit rouvrir les églises, en 1795, et qu'il félicita Buonaparte du Concordat de 1801. Nous félicitons, à notre tour, M. L. de pouvoir se rendre ces témoignages. Il ajoute que, pendant le schisme, il *participoit aux deux communions*, parce qu'il ne regardoit ce schisme *que comme politique*; idée que ce n'est pas ici le lieu de réfuter.

Depuis que nous avons reçu les *Mémoires* de M. L. il nous est encore parvenu une autre brochure du même auteur, brochure qui est peut-être destinée à faire suite à ces *Mémoires*. Elle se compose de deux parties distinctes, savoir, d'une *Histoire abrégée de l'inquisition religieuse en France*, et de l'*Opinion de M. L. sur la loi relative aux pensions ecclésiastiques*. Nous allons parcourir rapidement ces deux écrits.

L'*Histoire abrégée de l'inquisition religieuse* est bien le tableau le plus sombre et le plus effrayant qu'il soit possible de présenter. L'auteur a pour but de prouver que l'inquisition religieuse a pesé sur la France d'une manière horrible pendant quinze siècles, et que cette inquisition a été, nous copions ses expressions, *impériale*, *royale*, *princière*, *seigneuriale*, *paroissiale*, *papale*, *toujours très-épiscopale*, *archidiaconale*, *archipresbytérale*, *monacale*... M. L. a compté, je crois, un peu sur ce redoublement d'épithètes pour faire effet. Il en veut surtout aux évêques, et il est fort irrité que le ministre des affaires étrangères ait dit à la chambre des pairs que les évêques françois nous avoient préservés de l'inquisition. Rien n'est plus faux, suivant M. L. et les évêques ont, au contraire, établi, favorisé et soutenu l'inquisition. Il est vrai

que l'auteur ne cite qu'un très-petit nombre de faits pour prouver sa thèse, et qu'il en dissimule un bien plus grand nombre qui la renverseroient. *Depuis saint Martin*, dit-il, *jusqu'à Jean Hennuyer, évêque d'Angers en 1572, on cherche inutilement en France un évêque qui se soit signalé contre l'intolérance*. Il faut remercier M. L. de vouloir bien absoudre de sa proscription générale saint Martin et Hennuyer. Je regrette seulement que ses grandes occupations ne lui aient pas permis d'étudier plus à fond notre histoire; il y auroit appris, ce que tout le monde sait, que Jean Hennuyer étoit évêque de Lizieux, et non d'Angers. Il paroît aussi qu'il n'a pas lu la vie de tant de grands évêques qui ont honoré la France. Saint Sidoine, saint Césaire, saint Remi, saint Médard, saint Grégoire de Tours, ne sont pas cités pour leur intolérance; et, s'ils n'avoient pas en religion cette indifférence qui distingue nos libéraux, ils avoient cette charité qui fait le fondement et la gloire du christianisme. Tel étoit aussi le mobile des actions d'un de nos plus grands rois, saint Louis, dont il a plu aussi à M. L. de faire un persécuteur. Ainsi les ennemis de la religion et ceux de la monarchie lui auront l'obligation d'avoir peint à la fois, sous des traits odieux, et les plus saints évêques, et le plus pieux de nos monarques; c'est un service qu'il a rendu à la cause.

L'*Opinion contre le projet de loi relatif aux pensions ecclésiastiques* n'a pas été prononcée, comme elle devoit l'être, dans la séance du 27 juin; la chambre ayant, peu poliment sans doute, jugé à propos de clore la discussion, et s'étant ainsi privée du secours des lumières de M. L. Mais le public n'y per-

dra rien, puisque nous jouissons de son écrit. On y trouvera beaucoup des idées des deux écrits précédens, et surtout le même ton et le même penchant à blâmer et à censurer. Le projet de loi sur les pensions *réunit toutes les difformités; il est contraire au bon sens, ainsi qu'à nos libertés*; c'est une *contre-loi*, une *anti-loi*. Le vœu des villes et des conseils de département *doit être compté pour rien*, parce que ces conseils n'ont pas été nommés par le peuple; mais M. L. n'a pas été nommé non plus par le peuple: est-ce qu'à cause de cela il ne se trouveroit pas bien nommé? Il n'y a rien de moins urgent, selon M. L. que de créer de nouveaux siéges; c'est assez de dix métropoles en France, où l'auteur, par parenthèses, a oublié qu'il n'y en a aujourd'hui que neuf. La dépense surtout épouvante M. L.; car il craint, ou a l'air de craindre, qu'on ne soit obligé de bâtir des églises cathédrales, des grands et des petits séminaires, des maisons de ville et de campagne pour l'évêque. Il sait bien qu'on ne donne point aux évêques de maison de campagne; mais en pareille matière un peu d'exagération ne va pas mal. Il plaint donc le peuple obligé de payer tout celà, et de défrayer les chanoines. Il n'ose prévoir quel sera le nombre des moines-mendians rétabli. Enfin, il est bourrelé d'inquiétudes pour l'avenir, et je suis porté à croire que, depuis que ce malheureux projet de loi a été adopté, l'auteur n'a pas goûté un instant de sommeil.

On est à plaindre d'être né avec une imagination si aisée à effrayer, et de voir si fort en noir et l'avenir et le passé. Il est triste, surtout pour un homme qui s'annonce pour avoir un vif attachement à la religion, de tenir un langage qui ne peut réjouir que

ses ennemis, et ôter à ses ministres la confiance et l'estime dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions. C'est sur quoi j'oserois inviter M. L. à réfléchir en conscience. Quant à l'opposition politique et aux plaintes de M. L. sur la marche du gouvernement, je ne m'en mêle point; mais je suis d'avis pourtant que, sur ce point, comme sur l'autre, il faut aussi, surtout dans un homme élevé en dignité, un peu de mesure et de retenue. Enfin, il ne seroit pas mal, quand on le peut, d'écrire en françois.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On espère que le souverain Pontife voudra bien avoir égard aux besoins des diocèses, et accélérer l'érection définitive des six nouveaux siéges. Depuis trois ans et demi, les informations de deux des prélats nommés, MM. de Chaffoy et Soyer, sont à Rome, et ils auroient été préconisés, si sa Sainteté, voyant, à cette époque, la non-exécution du Concordat, n'eût eu lieu de craindre que ces nouvelles bulles ne restassent sans effet, comme celles qu'elle avoit délivrées dans le consistoire du 1er. octobre 1817. Mais les obstacles étant levés, au moins pour quelques siéges, on ne doute pas que le saint Père ne voie avec satisfaction l'exécution, quoique partielle, d'un traité qui est son ouvrage. On pense donc que le consistoire pourroit avoir lieu le mois prochain pour ces deux prélats. C'est à tort qu'il a été dit dans un journal que les bulles de M. de Chaffoy, nommé à Nîmes, étoient à Paris; M. de Chaffoy est dans le même cas que M. Soyer. Celui-ci n'a pas eu non plus d'informations à faire pour sa nomination à Luçon, comme on l'a dit par erreur, puisque les informations sont faites depuis plus de trois ans, et envoyées à Rome. On pense que le même

consistoire pourra voir préconiser M. l'évêque de Mende, nommé à l'archevêché d'Avignon, et M. l'évêque élu de Laon, nommé à Mende. Ces deux prélats doivent faire au plutôt leurs informations.

— Les besoins de l'Eglise ont engagé les évêques à donner, dans ces derniers temps, une nouvelle attention aux petits séminaires. Depuis quelques années les diocèses qui n'en avoient pas en ont vu établir; des diocèses plus vastes ont même obtenu d'en avoir deux; ailleurs, de grands établissemens se sont élevés, et offrent à une jeunesse nombreuse des écoles où l'instruction chrétienne et les pratiques de la piété ne sont pas moins soignées que les études. Parmi ces écoles, on connoît surtout la réputation dont jouissent les petits séminaires de Saint-Acheul, pour le diocèse d'Amiens; d'Auray, pour le diocèse de Vannes; de Montmorillon, pour celui de Poitiers; de Bordeaux; et de Forcalquier, pour le diocèse de Digne. Un établissement du même genre va s'élever à Aix; M. l'archevêque y appelle des maîtres long-temps éprouvés, et dont le talent pour l'éducation n'est pas moindre que le zèle et la piété. On dispose en ce moment le local, qui sera prêt pour la rentrée à la mi-octobre. On espère que cet établissement rendra pour cette partie du midi les mêmes services que Saint-Acheul pour le nord.

— M. le vicomte de Bonald avoit inséré, il y a quelque temps, dans un de nos journaux les plus accrédités, une note sur la conversion de M. de Haller, et il y signaloit, avec autant de justesse que de force, l'intolérance du gouvernement bernois à son égard. Un membre du conseil souverain de Berne, M. Fischer, sensible aux reproches qu'on adressoit de toutes parts à cette compagnie, vient de s'efforcer de la justifier dans une lettre qui a été insérée dans le même journal. En attendant que M. le vicomte de Bonald se défende lui-même, ce qui ne lui sera pas difficile, nous nous

proposons de présenter quelques observations sur la lettre de M. Fischer, et sur les excuses qu'il allégue pour pallier l'acte qui a exclu M. de Haller du conseil souverain de Berne.

— Nous avons parlé, il y a quelque temps, de l'église que le marquis Canova fait élever à Possagno, sa patrie (ancien Etat de Venise), et qui sera dédiée à la Sainte-Trinité. Cette église qui ressemblera, pour l'intérieur, au Panthéon de Rome, sera imité, pour la façade et les portiques, du Panthéon d'Athènes. Canova la décorera de sculptures et de tableaux faits par lui-même. On aime à voir un artiste célèbre consacrer son talent à une destination religieuse. On pourroit l'offrir en exemple à nos artistes, qui paroissent, il faut le dire, occupés de tout autre chose. L'église de Possagno se poursuit avec activité, et les murs sont assez élevés pour qu'on puisse espérer qu'ils atteindront la corniche avant la fin de la saison. L'escalier en marbre qui entoure l'édifice est terminé.

— Dans un temps où il se forme, de tous côtés, des associations sous mille noms divers, les unes littéraires, les autres politiques; celles-ci prêchant la révolte, celles-là propageant l'incrédulité, il est assez naturel que des amis de la religion cherchent, de leur côté, à s'unir pour encourager tout ce qui peut être favorable à la religion et aux bonnes mœurs. Si on tolère des sociétés occultes, dont le but est fort suspect, pour ne rien dire de plus, on applaudira sans doute à des associations inspirées par les vues les plus louables, et qui peuvent être non moins utiles à l'État qu'à l'Eglise. Une *Société catholique*, qui vient de se former dans les Pays-Bas, paroît devoir être placée dans cette dernière classe. Ce nom de *catholique* qu'elle prend est déjà d'un bon augure pour l'esprit qui l'anime; de plus, le *Prospectus*, qui est imprimé, est rédigé dans les meilleurs principes. Enfin, on assure que des personnes recommandables par leur orthodoxie et leur zèle sont en-

trées dans l'association. Aussi M. le grand-vicaire de Tournai, le siége vacant, a-t-il recommandé cette œuvre naissante aux curés du diocèse, par une circulaire du 2 juin dernier. Il les engage à favoriser la propagation de la société. Déjà elle compte, dit-on, plus de douze mille souscripteurs. Elle fait imprimer en ce moment son premier ouvrage, et elle se propose de répandre ainsi de bons livres, d'éclairer le peuple sur ses devoirs, et d'inculquer, par tous les moyens possibles, le respect de la religion et des mœurs. Une direction générale, composée de neuf membres, sera le centre, auquel aboutiront les différentes divisions de l'œuvre. Le président de la direction est M. Dadelbeek, curé d'Utrecht; on célébrera, tous les ans, dans cette ville, une messe solennelle pour attirer les bénédictions de Dieu sur la société, et une autre messe pour les membres de l'association décédés. La société se place sous la protection spéciale des apôtres saint Pierre et saint Paul. On est membre de la société pour toute sa vie en donnant une fois 25 florins; et en payant 2 florins par an, on reçoit, *gratis,* tous les ouvrages *qui seront* publiés après la souscription. Tout ce que nous avons appris jusqu'ici de cette société nous donne le désir de la voir prospérer, et atteindre les résultats qu'elle se propose.

— Le 10 mai dernier, M. Maréchal, archevêque de Baltimore, annonça, par une *Lettre pastorale aux fidèles de son diocèse,* la consécration de sa nouvelle cathédrale. Il avoit eu, dit-il, à lutter contre les difficultés qui s'opposoient à la construction de cet édifice : réduit aux seules ressources que lui offroit la pieuse générosité des catholiques de la ville, il avoit craint de ne pouvoir suffire aux dépenses qu'entraînoit l'entreprise; mais, quoiqu'il n'ait pu porter le vaisseau au degré de perfection et de magnificence que l'on avoit eu d'abord en vue, il se félicite néan-

moins de l'avoir assez avancé pour offrir, non-seulement un lieu convenable pour le culte divin, mais encore un temple plus vaste et plus orné qu'aucun autre édifice religieux dans les Etats-Unis. Il explique à ses diocésains la cérémonie de la consécration, et en tire des réflexions également pieuses et solides; il engage surtout les fidèles à joindre, en cette occasion, leurs prières aux siennes, et à s'approcher des sacremens le jour de la consécration, qui a été un jour de fête pour les catholiques de Baltimore. C'est le 31 mai que la consécration de la nouvelle cathédrale a été célébrée. Dès le matin, la foule s'étoit portée vers l'église, et couvroit le vaste emplacement qui l'entoure. Dès que l'église fut ouverte, elle se trouva remplie en un instant. Les Américains ne peuvent se lasser d'admirer cet édifice, la grandeur du dôme, l'aspect noble du sanctuaire, l'étendue de l'orgue, et la beauté du tableau qui a été donné à l'église par le Roi de France. Le plan que nous avons sous les yeux donne une idée imposante de cette métropole; elle a cent soixante-six pieds de long, et cent quatre-vingt-dix en y comprenant le portique qui est en avant; la largeur est de soixante-dix-sept pieds; la croisée en a cent dix-sept, et la circonférence du dôme est de deux cent sept pieds. L'autel est à la romaine; à droite et à gauche du chœur est une double sacristie. Un peu en avant de l'autel sont, d'un côté, le trône de l'archevêque; de l'autre, la chaire du prédicateur; et à la naissance de la croisée se trouvent deux autels latéraux. L'orgue est dans la croisée. Au bas de l'église sont placés, d'un côté, les fonts baptismaux, et de l'autre, un autel pour la célébration des mariages. La nef est vaste, et disposée de manière à offrir le plus grand nombre possible de places pour les fidèles. Ce bel édifice, et les cérémonies qui y seront célébrées, ne peuvent que rendre la religion vénérable aux yeux des protestans. Déjà même cette

église, que l'on craignoit de trouver trop vaste, est devenue trop petite, et l'on sera peut-être obligé d'en construire bientôt une seconde pour les besoins des catholiques.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a accordé un secours de 500 fr. à de malheureux incendiés de la commune de Coudun, arrondissement de Compiègne. MADAME a donné une somme de 300 fr. pour les réparations à faire à l'église de la commune de Saint-Georges (Charente-Inférieure).

— Une ordonnance royale, insérée au *Bulletin des Lois*, approuve les dispositions faites par M. le baron de Montyon, suivant son testament du 12 novembre 1819. Parmi ces dispositions on remarque une donation d'une somme de 10,000 fr. pour chacun des hospices des douze arrondissemens de Paris, pour être distribuée, en gratification ou secours, aux pauvres qui sortiront de ces hospices, et qui seront le plus dans le besoin.

— M. le duc de Wellington est arrivé, le 23 de ce mois, à Paris.

— M. Billecocq est nommé bâtonnier de l'ordre des avocats, pour l'année prochaine; M. Billecocq a publié, cet hiver, *sur* la religion, un ouvrage rempli d'excellens principes. Nous espérons pouvoir en rendre compte.

— Le sieur Robert s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de Paris, qui le condamne à un mois de prison et 1000 fr. d'amende, pour diffamation envers M. le colonel Tassin.

— On assure que le conseil-général de la Seine, présidé par M. Bellart, a voté 20,000 fr. pour l'acquisition de Chambord. Le conseil-général de la Somme a voté une somme de 10,000 fr. pour l'acquisition de Chambord. Un grand nombre de conseils d'arrondissement ont voté diverses sommes pour le même objet.

— Le *Constitutionnel* lui-même remarque que, dans un seul jour, les journaux ont annoncé huit suicides en différens lieux; mais il ne remonte pas jusqu'à la cause de ces attentats, qui contrarient son système de perfectibilité. Il est clair

que la multiplication de ces sortes de crimes tient au défaut de religion, ou, ce qui revient au même, au désordre des passions, et à ces fausses lumières dont se pare notre orgueil.

— Le 18, le collége électoral de Bourg a ouvert sa session, sous la présidence de M. Durand de Cheloup, maire de Bourg; M. Durand de Coligny a été nommé secrétaire. Il paroît que les deux principaux candidats sont : MM. Durand de Coligny et Sirand, député de 1815.

— Sur l'opposition formée par le rédacteur responsable du *Caducée*, le tribunal de police correctionelle de Marseille a confirmé, le 14, toutes les dispositions du jugement qui le condamnoit, par défaut, à trois mois de prison et 600 francs d'amende, pour contravention à la loi de censure.

— Le 18, la distribution des prix des écoles de Charité, de Lyon, dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes et par les Sœurs de Saint-Charles, a eu lieu sous la présidence de M. le baron Rambaud, maire de Lyon.

— Le 9, M. le baron de Mortarieu, préfet de l'Arriège, a posé solennellement la première pierre du pont de Saint-Girous, après avoir déposé dans les fondations plusieurs médailles à l'effigie du Roi.

— Le 14, M. le vicomte de Riccé, préfet du département du Loiret, a installé M. le comte de Rocheplatte, qui vient d'être nommé de nouveau maire d'Orléans par S. M.

— Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans l'église de Croissette, et y ont enlevé une somme d'argent qui étoit le produit des quêtes.

— On mande de Strasbourg que le Rhin ayant brisé quelques-unes de ses digues, est sorti de son lit depuis quelques jours, et que les inondations qui en résultent font beaucoup de dégâts.

— Un bâtiment grec, qui étoit venu prendre des armes à Marseille, en est reparti depuis quelque temps, emmenant sur son bord, à ce qu'on assure, des jeunes gens, des ouvriers, et une trentaine d'officiers françois, qui vont soutenir la cause des Grecs, et auxquels l'archevêque grec, Maximos Mazlum, a donné la bénédiction avant son départ.

— Le 11, le sieur Bautry, officier de cavalerie en non activité, prévenu de cris séditieux, a comparu devant la cour d'assises de Caën. Le juri l'a déclaré non coupable, et la cour l'a acquitté.

— M. le préfet des Pyrénées-Orientales a adressé à tous

les maires de son département une lettre relative à la fête de saint Louis. « S. M. désire, y est-il dit, que la fête de saint Louis ne soit l'occasion d'aucune dépense onéreuse aux communes.

— Le 19, quatre personnes de la maison de Buonaparte sont débarquées à Calais, venant de Londres; l'une d'elles est M. l'abbé Vignoli, ecclésiastique corse.

— On annonce que la fièvre jaune s'est déclarée dans la rade de Barcelonne, sur un bâtiment venant de la Havane. Les autorités françoises, civiles et militaires, ont fait partir, de Perpignan, de Montauban et de Toulouse, des troupes pour former un cordon sur toute la frontière.

— Le 3 de ce mois, le chapitre et le clergé de la cathédrale d'Acqui (Piémont) ont célébré un service solennel pour le repos de l'ame de M. Maurice de Broglie, qui, avant d'être nommé à l'évêché de Gand, avoit occupé, de 1805 à 1807, le siége épiscopal d'Acqui.

— La *Gazette de Bruges* annonce que le roi des Bays-Bas a pris un arrêté par lequel il permet la prestation du serment avec les restrictions approuvées par le souverain Pontife, le 14 octobre 1820.

— L'Infant don Carlos a demandé au roi d'Espagne la permission de se rendre en Portugal, avec la princesse sa femme, pour y passer quelque temps avec son beau-père. Les ministres, consultés par le roi sur cette demande, ont répondu par l'article de la constitution, qui porte que l'héritier immédiat de la couronne ne peut sortir du royaume sans le consentement des cortès. L'installation des cortès extraordinaires devoit avoir lieu le 24.

— Le roi d'Angleterre est arrivé en Irlande, le 12, et a fait, le 17, son entrée solennelle à Dublin, où il a été reçu avec enthousiasme.

— Le 10 août dernier, l'inauguration du beau monument érigé en l'honneur des Suisses fidèles qui périrent, en 1792, en défendant le trône de France, a eu lieu à Lucerne, dans l'église collégiale de cette ville. Tous les noms des braves qui combattirent dans la trop mémorable journée du 10 août 1792, sont gravés sur ce monument.

— Le fameux général napolitain, Guillaume Pépé, qui s'est montré successivement à Madrid et à Lisbonne, est débarqué, le 11, à Falmouth, en Angleterre.

— Depuis l'appel que le professeur Krug de Leipsick a fait à ses concitoyens allemands, pour les exhorter à former une croisade en faveur des Grecs, quatorze jeunes gens sont partis de Leipsick pour la Grèce.

— Le 5 juin dernier, une nouvelle insurrection a éclaté à Rio-Janéiro. Le comte d'Arcos a été renvoyé du ministère de l'intérieur et des affaires étrangères, et on a formé un gouvernement provisoire, composé de neuf individus, dont trois ecclésiastiques, deux militaires, deux magistrats et deux citoyens.

— M. le ministre de l'intérieur a fait dernièrement à S. M. un rapport sur les améliorations dans l'agriculture. Ce rapport, qui a été inséré dans le *Moniteur*, contient le passage suivant :

« Dans la Loire-Inférieure, l'abbaye de la Trappe, au milieu de landes immenses, présentera de même à V. M. l'aspect le plus florissant. C'est le fruit des soins de l'homme respectable qui la dirige, et qui, riche de connoissances recueillies dans les pays étrangers, peut passer aujourd'hui pour l'un des agronomes les plus distingués dont la France s'honore. De vastes prairies artificielles fournissent déjà la quantité de fourrages nécessaire à une exploitation très-étendue, et des récoltes abondantes couvrent des landes vouées, depuis des siècles, à la stérilité. Les propriétaires voisins commencent à quitter leurs anciennes routines, et tout porte à croire que l'on verra s'étendre, de proche en proche, les défrichemens, dont l'effet infaillible sera d'accroître la population de cette contrée, en augmentant son aisance et son bonheur. Il m'est également impossible de refuser des éloges à M. Thomassin, curé d'Achain, dans la Meurthe, qui, avec de foibles ressources, a fait d'utiles expériences, et n'a cessé de répondre, avec un zèle vraiment remarquable, aux appels du conseil ».

On voit, par la suite du rapport, que le ministre croit que l'abbé de la Trappe dont il vient de louer l'habileté, est M. l'abbé de l'Estrange, de l'ancienne abbaye de la Trappe dans le Perche. Mais l'abbaye des Trapistes, située dans la Loire-Inférieure, et dont il est question ici, est celle de Melleray, dirigée par D. Antoine (ou M. Saulnier), dont nous avons parlé, et qui est effectivement connu par son goût pour l'agriculture, par ses vues sur la théorie de cet art, et par son talent dans la découverte de tous les moyens propres à en augmenter les produits.

Sur les Zodiaques d'Egypte.

L'on fit grand bruit, il y a vingt ans, de zodiaques trouvés en Egypte, et par lesquels feu Dupuys prétendit prouver la fausseté de la chronologie de Moïse. Plusieurs savans, françois et italiens, examinèrent avec soin cette découverte, et arrivèrent à une conclusion toute différente. On a, entr'autres, sur ce sujet, une *Dissertation* d'un prélat romain, M. Testa; *Dissertation* traduite en françois par un jeune homme alors employé dans les armées : nous en avons rendu compte dans les *Mélanges de philosophie*, tome II. Aujourd'hui cette question vient d'être examinée de nouveau par un jeune savant, M. de Paravey, ingénieur des ponts et chaussées, et sous-inspecteur des études à l'Ecole polytechnique. Il a composé, et soumis à l'Académie des Sciences, plusieurs Mémoires, et un, entr'autres, sur les zodiaques, dans lequel il examine leur antiquité, et les conséquences qu'on a voulu en tirer. C'est ce Mémoire dont nous offrons un extrait; la matière est importante par elle-même, et se rattache à la religion, dont on vouloit ébranler l'histoire.

Dupuys avoit fondé son systême sur ce fait que les équinoxes et les solstices rétrogradent sans cesse dans le zodiaque. Il supposoit que l'Egypte est le pays où le zodiaque primitif a été créé; ce que Bailly, Lalande et Le Gentil sont loin de lui accorder; ces astronomes nient également l'ancienne science astronomique des Egyptiens, et Le Gentil, dans les *Mémoires de l'Académie*, a fait voir que tout ce que Dupuys disoit de l'Egypte pouvoit se dire également du climat de l'Inde. La Vierge avec son épi, dit Dupuys, est le symbole

de la moisson; or, la moisson en Egypte s'est toujours faite vers l'équinoxe du printemps; et cependant, du temps d'Hipparque, lorsque le soleil atteignoit l'épi, c'étoit l'équinoxe d'automne qui avoit lieu. Donc, concluoit l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, il y avoit déjà eu une rétrogradation de six mois ou de six signes, et il essaie de le prouver également par les symboles de tous les autres mois.

Cette théorie conduisoit Dupuys à admettre, pour le monde, une antiquité de douze à quinze mille ans; ce qui lui donnoit l'avantage précieux, pour un incrédule de profession, de contredire la Genèse, et même d'en renverser entièrement la chronologie. Mais il est facile de rétorquer tout ce système; et Dupuys l'avoit senti, et en avoit fourni même les moyens, en avouant que l'on pouvoit tout aussi bien faire accorder les noms des signes avec les phénomènes du climat d'Egypte, par la supposition fort naturelle que ces signes avoient tiré leurs noms des lieux où étoit la pleine lune, toujours éloignée de six signes du lieu du soleil dans le zodiaque. C'est ce que font encore les Indiens; et M. Ampère, de l'Académie des Sciences, ne croit pas que les signes du zodiaque aient reçu leurs noms d'une autre manière. En effet, si le soleil a réglé l'année et les moissons, on peut penser que c'est la marche de la lune qui a donné l'idée de la division en mois; le nom même de mois, *mensis*, dérive de *men*, *la lune*, et il étoit naturel de donner aux mois et aux constellations que la lune occupoit alors, le nom et la figure des travaux de la terre à cette époque.

Mais, lors même qu'on accorderoit l'autre système que Dupuys a suivi, on expliqueroit tout aussi facilement les noms donnés aux constellations, même pour le climat de l'Egypte, et sans sortir des temps historiques; car qui a dit à Dupuys que l'homme du Verseau, épanchant un vase, soit plutôt l'emblême du Nil

se débordant, que celui d'un homme arrosant ses terres alors brûlées par le soleil? Les Arabes peignent pour le Verseau un homme puisant de l'eau dans un puits; certes, on ne trouve pas là l'image d'un fleuve débordé. Il en est de même pour l'épi de la Vierge; si le blé et l'orge se récoltent dans le printemps en Egypte, le maïs et le sorghio, autre millet très-cultivé, se récoltent à la fin d'août, c'est-à-dire, quand le soleil étoit dans la Vierge au temps d'Hipparque et avant lui.

Le Cancer, placé au solstice d'été, est la marque la plus naturelle de la rétrogradation du soleil, qui le fait descendre sans cesse dès qu'il a atteint ce point; et le Capricorne au solstice d'hiver, comme cela avoit lieu dès le temps de Moïse, peint aussi bien cet astre qui va remonter vers notre tropique, que le soleil déjà arrivé au sommet de sa course, au solstice d'été. Or, tout cela avoit lieu quand le soleil se trouvoit comme il est placé dans la sphère des Argonautes, qu'Eudoxe a décrite, et qui remonte à douze ou quinze cents ans au plus avant notre ère. Par ces explications, qui peuvent se donner aussi naturellement pour tous les autres signes du zodiaque, le système de Dupuys se trouve donc anéanti; aussi ne compte-t-il pas d'approbateur à l'Académie des Inscriptions; et, dans l'Académie des Sciences, il a été abandonné par M. Fourier, qui l'avoit adopté, et qui se restreint aujourd'hui à une antiquité de deux mille cinq cents ans avant notre ère; ce qui ne laisse pas de faire une variation assez considérable. Ce système a d'ailleurs été réfuté par des considérations d'une autre nature, dans l'*Histoire de l'Astronomie moderne*, par Bailly, tome III.

Si de cet examen général de système nous passons aux zodiaques découverts à Esné et à Dendéra, nous y trouverons de nouveaux motifs de suspecter leur antiquité. Ceux qui ont dessiné ces zodiaques nous apprennent eux-mêmes qu'ils se trouvoient dans des tem-

ples d'une conservation parfaite, malgré les ravages auxquels l'Egypte a été si souvent en proie. Mais cette conservation ne pourroit-elle pas faire douter de la haute antiquité, et des temples, et des monumens? M. Visconti, à Dendéra, a reconnu le ciseau des Grecs, et son opinion est d'un grand poids en de telles matières; Esnè paroît plus ancien, mais on peut apprécier cette antiquité.

Qu'offrent en effet ces quatre monumens dont un seul présente le ciel entier; savoir, le planisphère de Dendéra, ou zodiaque circulaire? Tous, excepté un, nous montrent la Vierge commençant la marche des signes; et, comme les douze signes sont divisés en deux séries de six chacun, la Vierge commence une de ces séries, et les Poissons l'autre. Dans le petit zodiaque d'Esné, comme dans le planisphère de Dendéra, on trouve en avant des Poissons, une figure à deux têtes, un véritable Janus. Or, Janus a toujours indiqué l'ouverture de l'année, et l'indique encore parmi les vingt-sept constellations propres aux Indous. Les Poissons ouvroient donc l'année égyptienne, ou au moins la première moitié de l'année, et la Vierge ouvroit la seconde. Mais de ce que l'été s'ouvroit par les Poissons, et l'hiver par la Vierge, s'ensuit-il que les solstices tomboient dans la Vierge et les Poissons? ce qui donneroit une antiquité de plus de six mille ans avant notre ère. On croit pouvoir le nier, et l'on soutient que l'année civile des anciens peuples commençoit, sur presque toute la terre, au point intermédiaire entre le solstice et l'équinoxe; de telle sorte que l'équinoxe du printemps se trouvoit au milieu des trois mois de cette saison, le solstice d'été au milieu des trois mois d'été, et ainsi de suite. C'est la division qu'indique saint Isidore de Séville, et que M. Delambre admet comme la plus naturelle. C'est celle que suivent encore les peuples de la haute Asie; c'est celle qu'a suivie toute

l'antiquité, et les Romains eux-mêmes, qui, dans leur ancien calendrier, commençoient l'année le 22 février, c'est-à-dire, plus d'un mois avant l'équinoxe.

Cet usage universel de commencer les saisons et l'année elle-même, quarante-cinq jours, ou un signe et demi avant les équinoxes et solstices, expliqueroit, dit M. de Paravey, comment il se fait que, sur quatre zodiaques égyptiens, tous, excepté le plus moderne (le grand zodiaque de Dendéra), commencent leur division des signes par les Poissons et par la Vierge. La sphère d'Eudoxe place les équinoxes et les solstices au milieu des signes du Bélier, du Cancer, de la Balance et du Capricorne. L'origine des quatre saisons étoit donc à quarante-cinq degrés avant ces quatre points, c'est-à-dire, dans le premier degré des Poissons, des Gémeaux, de la Vierge et du Sagittaire. Les Poissons, précédés de Janus, ouvroient le printemps, qui, réuni aux trois mois suivans, formoit l'été en général ; et la Vierge avec son épi ouvroit l'automne et l'hiver. De là les deux séries de six signes chacun, dans les deux zodiaques d'Esné. L'inspection des zodiaques même dévoile ce mystère ; et, si l'on a tant divagué à ce sujet, c'est qu'au lieu de voir dans les premiers signes des commencemens d'année et de saisons, on a voulu y voir des solstices et des équinoxes qui sont indiqués ailleurs très-clairement. En effet, si à Esné le Bélier n'étoit pas équinoxial, pourquoi y verroit-on, outre le Bélier du zodiaque, un bélier ailé mis en travers sur les bandes zodiacales? Pourquoi, si le Cancer n'étoit pas solsticial, figureroit-il sur le cou d'Isis entre les nœuds d'un serpent, symbole de l'année.

Les zodiaques d'Esné et de Dendéra représentent donc, continue M. de Paravey, l'ancien usage de commencer l'année et les quatre saisons dans les points-milieu entre les solstices et les équinoxes. Ils ne remontent donc pas à plus de douze cents ans avant notre ère, et même, vu

l'inexactitude des anciennes mesures, il est probable qu'ils sont plus récens. Trois des quatre zodiaques ont été trouvés au plafond des portiques d'Esné et de Dendéra, portiques qui pourroient être plus modernes que les temples eux-mêmes. Tout porte donc à croire que ces monumens ne remontent pas au-delà d'Amasis, ou de ses prédécesseurs immédiats. Quant au grand zodiaque du portique de Dendéra, qui offre le Verseau ouvrant une rangée des signes, et le Lion l'autre, ce monument, qui est fait avec art, et que Dupuys et Lalande ont reconnu comme plus moderne, est postérieur à Hipparque, et date au plus des Ptolémée.

Ainsi croule ce système d'antiquité du monde, imaginé par quelques modernes; il obtient de jour en jour moins de sectateurs. Les hypothèses de Bailly et de Volney sont abandonnées. Il est évident que les anciens n'ont jamais approché de la précision astronomique. Ils n'avoient point d'instrumens exacts; leur arithmétique étoit d'un usage difficile; on ne leur connoît point de moyen d'obtenir le temps vrai, et leurs meilleures observations, même celles de l'école d'Alexandrie, n'offrent aucune précision. Ils ont pu remuer de grandes masses, mais non former une théorie savante et motivée.

Telle est, au moins pour la question des zodiaques, la substance des Mémoires de M. de Paravey, et le résultat de ses recherches. Ces Mémoires ayant été communiqués à l'Académie des Sciences, M. Delambre a été chargé de les examiner, et il en a fait son rapport à l'Académie, le 5 février 1821. Il a parlé avec éloge du travail, de la sagacité et des vues de l'auteur, et il a proposé d'accueillir et de mentionner honorablement son Mémoire. Cette proposition a été combattue, dit-on, par quelques membres qui paroissoient fâchés de voir renverser ainsi

le systême de l'antiquité du monde, non sans doute qu'ils l'adoptent dans le fond, mais peut-être par égards pour ceux qui l'ont soutenu, et par intérêt pour certaines opinions qui se rattachent à ce systême. L'opposition a été assez vive pour laisser soupçonner qu'elle prenoit sa source dans des motifs étrangers à la science; et elle n'a cessé que quand M. Cuvier a pris la parole. Il s'est étonné qu'on refusât de céder à l'avis d'un académicien aussi instruit que M. Delambre, et qu'on contestât à un Mémoire revêtu de son suffrage un honneur que l'Académie accorde si libéralement à des ouvrages bien moins remarquables. Les plus récalcitrans n'ont pas osé se refuser alors à accueillir le Mémoire.

M. de Paravey vient de publier un aperçu de ses vues, avec un exposé de la question, et le rapport de M. Delambre, qui a été consigné aussi dans la 16e. livraison des *Nouvelles Annales des Voyages*, 2e. année, tome VIII. On voit dans ce rapport que M. Delambre lui-même est assez d'avis que la construction des zodiaques est postérieure à l'époque d'Alexandre, et il la croit du temps de l'astronome Ptolémée. Mais on lira aussi avec intérêt, dans l'écrit de M. de Paravey, intitulé : *Etat de la question*, le récit des variations de M. Fourier et autres sur l'antiquité des zodiaques. Dans le commencement, ils regardoient comme constant que ces zodiaques prouvoient une antiquité de quinze mille ans. Ces idées se trouvent insinuées dans des écrits de MM. Fourier, Francœur, de Savigny, Jomard, et on les a même fait entrer dans le grand ouvrage publié par le gouvernement sur l'Egypte. Mais depuis, sur les réclamations de MM. de Sacy, Quatremère, Larcher, Visconti, et autres savans, on a un peu rabattu de ces hautes prétentions, et MM. Fourier, Jollois et Devilliers, se réduisent aujourd'hui à deux mille cinq cents ans avant notre

ère. Ce nouveau calcul, si différent de l'ancien, prouve que ces messieurs n'étoient pas très-sûrs de leur fait, et une si grande variation atténue un peu l'autorité de leur témoignage, et, en renversant leur première hypothèse, jette même des nuages sur la seconde.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Parmi les prélats destinés à s'asseoir sur les siéges qui vont être définitivement érigés, on distingue M. de la Fare, ancien évêque de Nanci, nommé depuis quatre ans à l'archevêché de Sens. M. Anne-Louis-Henri de la Fare, né le 8 septembre 1752, fut d'abord grand-vicaire de Dijon, et doyen de la Sainte-Chapelle de cette ville. Il fut, en cette qualité, élu général du clergé des Etats de Bourgogne, et chef de l'administration de la province. En 1787, le ROI le nomma à l'évêché de Nanci. M. de la Fare fut membre de la première assemblée; il y prêcha le discours d'ouverture, et y parla plusieurs fois pour la défense des droits de l'Eglise et contre les innovations. Depuis il remplit, avec autant de talent que de fidélité, une mission à la cour de Vienne, et y fut pendant vingt ans chargé des intérêts du ROI et de la famille royale. Il eut, entr'autres, le bonheur de pouvoir témoigner son dévoûment à MADAME pendant qu'elle habitoit cette résidence, et à Mgr. le duc de Berri, qui demeura quelque temps en Autriche. C'est en mémoire de ces services que M. de la Fare fut fait premier aumônier de MADAME lors de la formation de la maison de cette Princesse. Récemment, S. M. vient de lui accorder le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, à la place de M. le cardinal de la Luzerne. M. de la Fare est distingué par son goût pour les lettres et les arts, et plus encore par les connoissances et les qualités propres d'un évêque.

— Le 25, à onze heures, l'Académie françoise a

assisté, suivant l'usage, à une messe solennelle qui a été célébrée dans la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois ; M. l'abbé Fayet, vicaire-général de Rouen, a prononcé le panégyrique de saint Louis. L'orateur a eu l'art de traiter d'une manière neuve un sujet qui a été déjà manié tant de fois par nos plus célèbres prédicateurs. Il a présenté saint Louis grand tour à tour dans la paix et la guerre, dans la prospérité et le malheur. Les croisades surtout lui ont offert un morceau brillant, et il a opposé ces croisades religieuses, contre lesquelles s'est si souvent élevée la philosophie, avec ces croisades politiques qu'elle appelle aujourd'hui de tous ses vœux. En finissant ce beau discours, M. l'abbé Fayet a appelé la protection de saint Louis sur le Roi, sur la famille royale, et sur l'auguste enfant sur lequel reposent nos plus chères espérances.

— Le lundi 26 août, on a fait, à la Maison du Refuge, rue Saint-Etienne des Grés, la distribution des prix de l'année aux enfans de l'établissement. M. Bellart, procureur-général près la cour royale, et un des administrateurs de l'établissement, a présidé la séance, qui a été ouverte par un discours de M. l'abbé de Sanlis, aussi administrateur. Cet ecclésiastique a remplacé M. l'abbé Carron dans cette fonction. Après lui, M. Bel'art a aussi prononcé un discours, et a exhorté les enfans à profiter des soins qu'ils recevoient dans cette maison, pour devenir de bons chrétiens et des hommes honnêtes. La religion et la probité, a-t-il dit, sont inséparables, et vous ne donnerez à la société de garantie sûre de votre bonne conduite, qu'autant que vous pratiquerez les devoirs que la religion vous impose. Les prix ont ensuite été distribués aux enfans, tant pour la conduite que pour le succès dans les différens métiers auxquels on les forme dans la maison. Il y a aujourd'hui quarante-six élèves dans

l'établissement, et il continue à répondre aux vues des personnes pieuses qui le dirigent, et de celles qui contribuent à le soutenir par leurs libéralités. Les enfans travaillent dans les différens ateliers sous la direction d'ouvriers sûrs et choisis, et sont, en outre, sous la surveillance habituelle de quatre Frères des Ecoles chrétiennes, qui resident dans la maison.

— Il se donne en ce moment dans la cathédrale de Versailles une mission pour les militaires de la garde royale en garnison à Versailles. M. l'abbé Guyon, de la société des missionnaires de France, est à la tête de cette mission, et fait deux instructions par jour. Cinq cents militaires de tout grade y assistent avec assiduité. Des officiers s'y trouvent avec leurs soldats, des gardes du corps du ROI avec des grenadiers. C'est un spectacle touchant que de les voir se rendre en corps aux exercices, écouter les instructions en silence, chanter ensemble des cantiques, réciter des prières, approcher du tribunal de la pénitence. MM. de Villers et Lowembruck secondent M. Guyon pour le ministère de la confession. M. l'abbé Guyon fait chaque jour un catéchisme; mais, comme plusieurs des militaires n'avoient pas de connoissances même préliminaires de la religion, de jeunes séminaristes ont été chargés de les leur donner dans des entretiens particuliers. Les militaires se rendent donc au séminaire à des heures convenues, et là chacun, séparément, est instruit par un des élèves du sanctuaire. On voit avec plaisir ces défenseurs de l'État donner à de jeunes ecclésiastiques des témoignages d'amitié et de confiance, et ceux-ci préluder à leur ministère par des instructions familières, et par des exhortations vives et pressantes de se donner à Dieu. Ces braves militaires ont foulé aux pieds tout respect humain ; M. l'abbé Guyon a gagné leurs cœurs par sa franchise, son zèle et sa charité. Dans un de ses derniers discours, il a répondu à

quelques vains bruits répandus par les détracteurs des missions. On avoit prétendu qu'il payoit les soldats pour assister aux exercices ; comme si, a-t-il dit, la garde royale pouvoit être achetée à prix d'argent! On attend les plus heureux effets de cette mission, où les militaires se sont portés avec une ardeur soutenue.

— *Le Constitutionnel*, qui prouve mieux chaque jour son impartialité, plaisantoit dernièrement sur la conversion de M. de Haller. Il soutient que le conseil de Berne est *parfaitement justifié* de sa conduite envers ce magistrat. Si on traitoit les protestans en France comme on a traité M. de Haller à Berne, le journaliste ne trouveroit pas de termes assez forts pour condamner une telle intolérance ; mais, quand il s'agit des catholiques, c'est tout autre chose. On les raille agréablement ; on leur dit qu'un converti doit renoncer aux honneurs et sacrifier les vanités temporelles, et que des considérations terrestres ne doivent point arrêter celui qui s'engage dans les routes du salut. C'est avec ce ton d'ironie que le journaliste soutient la cause de l'intolérance. On ne peut pas se mettre en opposition plus directe avec les principes que ce journal étale souvent avec tant d'affectation, ni mieux montrer qu'il ne se dirige que par des considérations de parti. Dans son numéro précédent, le même journal vantoit l'*Abrégé* du livre de Dupuys, *de l'Origine de tous les cultes*, comme une *production utile* et comme *un monument très-remarquable d'érudition et de sagacité*; il applaudissoit à la réimpression de cet ouvrage, *monument remarquable* d'audace et de folie, décrié parmi les vrais savans, et qui ne peut qu'égarer les simples et éblouir les ignorans. C'est ainsi que *le Constitutionnel* respecte la religion qui a été proclamée religion de l'Etat dans cette même Charte, pour laquelle ce journal témoigne en toute rencontre un attachement et une vénération qu'il est aisé d'apprécier.

— Une circonstance, sans exemple depuis long-temps dans les annales de l'Angleterre, vient d'avoir lieu à Dublin pendant le séjour du roi d'Angleterre dans cette ville. Le clergé catholique a été admis à présenter au prince une adresse de félicitation. La députation étoit composée de onze évêques, à la tête desquels étoit le docteur Curtis, archevêque d'Armagh, et primat de toute l'Irlande, et le docteur Troy, archevêque de Dublin. Ce dernier, qui occupe le siége de Dublin depuis trente-cinq ans, est respecté dans toute l'Irlande par ses vertus, son zèle et les services qu'il a rendus aux catholiques; il est de l'ordre des Dominicains. Le roi lui a répondu, avec beaucoup de bonté, qu'il recevoit avec plaisir ses félicitations; que son vœu le plus ardent étoit de voir une égale satisfaction parmi toutes les classes, et qu'il étoit persuadé que les évêques catholiques travailloient de toutes leurs forces à maintenir la concorde parmi ses sujets. Outre les deux prélats que nous avons nommés, il y avoit à cette audience les docteurs O'Kelly, archevêque de Tuam, et Murray, archevêque d'Hiérapolis et coadjuteur de Dublin; Plunkett, Marum, Doyle, M'Gauran, Archdeacon, O'Reilly et Murphy, évêques de Meath, d'Ossory, de Kildare, d'Ardagh, de Kilfenora, de Kilmore et de Cork; et, ce qui a rendu cette circonstance plus remarquable encore, c'est que tous ces prélats portoient l'habit de leur ordre. Le roi a nommé chevaliers de Saint-Patrice plusieurs seigneurs catholiques d'Irlande, entr'autres, lord Fingal, qui accompagnoit les évêques dans cette audience.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 24, à une heure, le Roi étant sur son trône a reçu, à l'occasion de sa fête, les hommages des états-majors de la garde nationale de Paris, de la garde royale, et des corps formant la garnison de Paris La Saint-Louis étant aussi la fête de Mgr. le duc d'Angoulême, les mêmes corps ont pré-

senté leurs félicitations à S. A. R. A six heures du soir, les musiques des divers corps en garnison dans la capitale sont venues exécuter des symphonies sous les fenêtres de S. M.

— Le 25, au matin, LL. AA. RR. Monsieur, Madame, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri, sont venus féliciter le Roi à l'occasion de sa fête. Le Roi a ensuite reçu les hommages de Mgr. le duc et de Mme. la duchesse d'Orléans, de Mlle. d'Orléans, de Mgr. le duc et de Mme. la duchesse de Bourbon. Le Roi a pris tour à tour sur ses genoux Mgr. le duc de Bordeaux et Mademoiselle, et les a comblés de caresses. Après la messe, S. M. a reçu successivement les ministres, les maréchaux de France, les grands officiers de la couronne, un grand nombre de pairs et de députés, le corps municipal de Paris et le corps diplomatique. Les mêmes réceptions ont eu lieu ensuite chez Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le 26, à neuf heures du soir, le Roi, accompagné des Princes et Princesses de la famille royale, de ses grands officiers, et de lord Wellington, qui a eu l'honneur de dîner avec S. M., s'est placé à une des fenêtres du château, pour voir le feu d'artifice qui a été tiré dans le jardin, à l'occasion de la fête de S. M.

— La fête du Roi a été célébrée avec enthousiasme par les habitans de la capitale. La joie brilloit sur tous les visages. Des jeux et des divertissemens de toute espèce ont eu lieu aux Champs-Elysées. Le bon ordre n'a pas été troublé un seul *instant*. A cinq heures, les Princes et Princesses ont honoré de leur présence cette fête de famille, et ont été salués par les plus vives acclamations. Dans la soirée, il y a eu illumination générale. La fête a été terminée par un beau feu d'artifice, qui a été tiré, à neuf heures précises, sur le rond-point des Champs-Elysées.

— S. A. R. Monsieur a envoyé un secours de 800 fr. aux veuves et aux enfans des malheureux ouvriers qui ont péri dernièrement dans les mines de charbon du Creuzot (Saône et Loire). LL. AA. RR. Madame et Mgr. le duc d'Angoulême ont donné chacun 400 fr. pour le même objet.

— Monsieur étant allé chasser à Vincennes, et ayant su qu'un chef artificier avoit été brûlé à la main au feu d'artifice des Tuileries, a voulu le voir, lui a adressé des paroles de consolation, et lui a remis 150 fr.

— LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, et

Mme. la duchesse de Berri, se sont arrêtées à Evreux, en allant visiter le domaine de Navarre et la belle forêt d'Evreux. LL. AA. RR. ont fait leur prière dans la cathédrale, où elles ont été reçues par M. l'abbé Painchon, grand-vicaire, à la tête du chapitre et du clergé. Elles ont ensuite reçu les hommages de tous les corps civiles et militaires de la ville, et ont laissé, en partant, chacune 500 fr. pour les pauvres.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri doit partir prochainement pour les eaux du Mont-d'Or. Une partie des équipages de S. A. R. s'est déjà mise en route.

— Le 24, au matin, M. le duc de Wellington, accompagné de sir Charles Stewart, a été reçu par le Roi en audience particulière. Il a ensuite présenté ses hommages à LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême.

— Le 25, le buste du Roi a été solennellement inauguré dans le marché de l'abbaye Saint-Germain. M. Boulard, maire de l'arrondissement, a prononcé à cette occasion un discours qui a été accueilli par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!*

— Le 26, la cour a pris le deuil pour vingt-un jours, à l'occasion de la mort de la reine d'Angleterre.

— Le couronnement de la rosière de Surêne a eu lieu dimanche. Mme. la duchesse de Berry avoit permis que le prix fût donné au nom de MADEMOISELLE, qui a été représentée par Mme. la comtesse de Noailles. M. de Bombelles, évêque d'Amiens, a béni la rose. L'église étoit remplie d'un grand concours, et M. le curé a prêché. La quête a produit 600 fr.

— Les conseils généraux de département ont souscrit, pendant leur dernière session, des sommes plus ou moins fortes pour l'acquisition de Chambord.

— Le 24, la Cour royale de Paris a entériné quatorze lettres de grâce et dix-sept lettres de commutation de peines, accordées par le Roi, à l'occasion de la Saint-Louis.

— Le 24, la commission des souscripteurs pour l'acquisition de Chambord a fait le premier paiement du prix de l'adjudication, montant, en principal et intérêt, à la somme de 409,994 fr., qui sera immédiatement employée à l'acquisition de rentes sur l'Etat au profit du mineur de Wagram.

— Dans les soirées des 20 et 21 de ce mois, des désordres ont eu lieu à Bordeaux, à l'occasion de l'arrivée récente de M. B., député du côté gauche, dans cette ville. Quelques *frères et amis* se sont réunis pour donner à l'honorable mem-

bre une petite sérénade toute *libérale*, composée d'airs *patriotiques*. Bientôt la police, informée de ce qui se passoit, a envoyé un détachement de gendarmerie pour disperser l'attroupement. A l'approche de la troupe, les cris de *Vive la liberté! vive le côté gauche! plus de despotisme!* se sont fait entendre, et les officiers de police ont été assaillis et repoussés à coups de pierres; quelques-uns ont été blessés. Les gendarmes sont venus à bout d'arrêter les plus mutins de l'attroupement, et les ont conduits sur-le-champ au fort de Hâ. On a pris toutes les mesures nécessaires pour qu'à l'avenir la tranquillité ne soit plus troublée. C'est au sujet de ces scènes qu'un journal révolutionnaire d'Espagne a annoncé qu'on avoit essayé de proclamer la Constitution à Bordeaux, mais que quelques *traîtres* avoient fait échouer ce projet.

— M. César Durand, ancien maire de Coligny, a été élu député par le collége électoral de l'Ain, à une majorité de 138 voix.

— On vient d'ouvrir à Brest une nouvelle porte de ville, qui a été solennellement bénite le jour de la saint Louis.

— Nous avons annoncé dernièrement, sur la foi de plusieurs autres journaux, que M. l'archevêque de Myre, Maximos Mazlum, avoit béni un bâtiment qui partoit de Marseille pour la Grèce. Ce prélat, qui est du rit grec catholique, dément formellement ce fait.

— La maladie qui s'est déclarée à Barcelone a jeté l'effroi dans cette ville et dans les environs; beaucoup des habitans s'éloignent. Cependant la maladie n'a point fait de progrès; jusqu'au 15 août, il n'y a eu que quatorze morts au lazaret, et il n'y restoit à cette époque que les malades. On continue à prendre des précautions; mais on espère que l'épidémie ne fera pas de progrès.

— Les cortès de Portugal ont décrété, le 10 août, que la souveraineté résidoit dans la nation, et qu'à elle seule appartenoit le droit de faire sa constitution et ses lois, sans que la sanction du roi fût nécessaire.

— Le gouvernement des îles Ioniennes vient de défendre à ses sujets de prendre part à la guerre contre les Turcs.

Nous eûmes le malheur, il y a deux ans, de nous trouver en différend avec un écrivain qui ne se faisoit connoitre alors que par les initiales L. C. D. T. et qui nous envoya coup sur coup plusieurs de ses écrits. Il étoit auteur, entr'autres, des quatre Opuscules dont rendit

compte notre n°. 461, tome XVIII ; nos observations ne plurent pas toutes à M. L. C. D. T. et il nous adressa quelques lettres assez vives, auxquelles nous ne crûmes pas devoir répondre. Il nous parut inutile de prolonger une discussion qui pouvoit être longue ; car M. L. C. D. T. écrivoit volontiers, et nous recevions de lui chaque semaine des articles, des observations, des lettres, où il nous communiquoit ses idées sur différens objets.

Nous ne pûmes faire usage de la plupart de ces matériaux, soit que nous en eussions alors d'autres en abondance et qui nous paroissoient plus intéressans, soit que nos opinions ne se trouvassent pas toujours en harmonie avec celles de l'auteur. Quoi qu'il en soit, M. L. C. D. T. se montra sensible à notre silence ; nous perdîmes tout à coup tout notre mérite à ses yeux. Quelques mois auparavant, il avoit donné à notre rédaction des éloges beaucoup trop flatteurs ; il se trouva un matin que notre rédaction avoit toute sorte de défauts ; c'est ce que M. L. C. D. T. déduisit vivement dans une lettre qu'il nous fit l'honneur de nous écrire, et dans une note imprimée à la suite de *Mélanges historiques et religieux*, Paris, 1819, 8 pages in-8°.

Depuis ce temps nous n'avons plus reçu les écrits de M. L. C. D. T. et nous méritions peu cette faveur, il faut l'avouer. Cependant nous ignorions toujours quel étoit le mystérieux écrivain qui s'étoit caché sous les quatre initiales ; mais il vient enfin de baisser sa visière ; un Opuscule, intitulé : *Note sur la véritable interprétation d'une loi italienne.*, Paris, 1821, nous apprend que l'auteur est M. le comte Charles Pasero, de Turin, né le 25 avril 1790, et résidant en France depuis 1816.

Il donne la liste de tous ses écrits, qui sont au nombre de vingt-six, sans compter différens articles pour les journaux ; nous renvoyons à cette liste ceux qui voudront connoître le genre des travaux de M. le comte Pasero. Nous nommerons seulement deux Opuscules de lui, dont il a été fait mention dans ce journal ; savoir : *Examen des rapports établis par la Charte entre le gouvernement et les églises catholiques de France*, et *Exposition méthodique de l'Apocalypse* ; il a été parlé de ces deux écrits dans les nos. 347, t. XIV, et 420, t. XVII. Dans sa *Note sur la véritable interprétation*..... M. le comte Pasero fait l'apologie de sa conduite et de ses écrits ; il parle d'un démêlé qu'il a eu avec le gouvernement sarde, et qui paroît avoir motivé son séjour en France.

Cette discussion ne nous regarde pas ; nous dirons pourtant que, malgré ses sujets de plaintes, l'auteur paroît ne point approuver la dernière révolution de son pays, et sa profession de foi à cet égard fait honneur à ses principes et à ses sentimens. Il y a néanmoins encore des choses un peu singulières dans cet écrit, comme le regret que M. le comte Pasero exprime d'être noble, et l'aveu qu'il fait qu'il *compose fort vîte*, et que *la peine de relire et de corriger ses écrits l'impatiente*. Nous nous en étions déjà douté, et nous l'avions légèrement insinué dans l'article dont se plaignit si fort M. le comte Pasero ; il prend donc aujourd'hui lui-même soin de nous justifier, et nous espérons dès-lors qu'il ne conservera plus de rancunes de nos procédés à cet égard.

Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes, sur l'impression des mauvais livres (1).

Nous nous sommes élevé plusieurs fois, selon la mesure de nos forces, contre le redoublement d'efforts de l'incrédulité dans ces dernières années, et contre la réimpression des ouvrages du dernier siècle, où la religion, la morale et l'ordre public se trouvoient également attaqués. Nous avons déploré le motif et le but de ces entreprises, où l'on ne paroissoit chercher qu'à échauffer des passions, à réveiller des haines, et à répandre de nouveaux germes de révolution. Nous nous sommes demandé avec effroi quel seroit pour les générations qui s'élèvent le résultat de ce débordement de mauvais livres, distribués dans toutes les classes, et allant porter, jusque sous le toit du pauvre, le mépris de la religion, le dégoût du repos et de la soumission à l'autorité, et des idées exagérées d'ambition et d'indépendance. Des pasteurs zélés, et des écrivains éloquens, ont signalé aussi, avec l'accent d'une juste indignation, ce renouvellement de la conjuration antichrétienne, et les malheurs dont elle nous menace. Aujourd'hui, un prélat, dont le nom est cher à la religion et aux lettres, vient, armé de la double autorité de son ministère et de son talent, réclamer contre les sinistres efforts d'une désolante impiété, et prémunir les fidèles contre le venin qu'on leur présente. Nous détacherons de cette pièce, vraiment épiscopale,

(1) 76 pages in-8°.; prix, 1 fr. 75 cent. et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

quelques passages, où nos lecteurs reconnoîtront aisément une voix qui leur est connue :

« De tous les scandales, nos très-chers frères, qui aient affligé jusqu'ici la religion et la vertu, il n'en est pas de plus alarmant par ses suites, et de plus fait pour compromettre le salut des ames et attirer sur la France de nouvelles calamités, que l'impression de tant d'écrits impies, circulant aujourd'hui avec autant d'audace que d'impunité. Avec quelle douleur nous voyons notre diocèse infesté de plus en plus de leurs annonces fastueuses, et leurs funestes *Prospectus* multipliés plus que jamais sous mille formes différentes! C'est donc dans un temps où les plaies faites à la patrie par l'impiété et la philosophie sont encore saignantes, où nous sommes revenus à peine de nos longues agitations et de nos cruelles infortunes; où le volcan à peine éteint fume encore, et semble nous laisser dans la terrible incertitude qu'il soit jamais fermé; c'est, disons-nous, dans une position aussi triste et aussi critique que l'on vient encore ouvrir parmi nous de nouvelles sources de corruption, semer de nouveaux fermens de dissentions et de discordes, de nouvelles matières inflammables, propres uniquement à rallumer un incendie qui commence à peine à s'éteindre. Quoi donc! la France n'est-elle pas assez pervertie, et faut-il la pervertir encore? N'est-elle pas assez malheureuse, et faut-il mettre encore de nouveaux obstacles à son retour à l'ordre et à la paix, à la vertu et à la religion, qui peut seule guérir ses maux et fermer ses blessures? Il est donc vrai qu'il y a encore des hommes qu'aucune expérience ne corrige, et qu'aucun malheur ne détrompe. Grand Dieu! et quel coup faut-il donc que vous frappiez encore, si tous les fléaux que vous nous avez envoyés n'ont pu nous rendre ni plus avisés ni plus sages? Nous lisons bien, dans les livres saints, que le Seigneur enverra aux nations l'esprit de vertige, et les livrera à leur propre démence; mais nos yeux nous donnent aujourd'hui la preuve la plus sensible et la plus littérale que nous pussions avoir de cette terrible prophétie. Hélas! qui nous eût dit, il y a trente ans, que ces mêmes auteurs, dont les personnes étoient flétries par les magistrats, et les ouvrages livrés aux flammes par la main du bourreau, seroient aujourd'hui réimprimés avec éclat, et reproduits, par la main des artistes, avec un luxe d'impiété dont il n'y a pas d'exemple, et

qui nous verrions afficher jusqu'aux portes de nos temples cette nouvelle bravade faite aux mœurs publiques, cette nouvelle déclaration de guerre faite à la religion et à ses ministres? qui nous eût dit, quand, pour répondre aux intentions pieuses de notre auguste monarque, nous ordonnions des prières expiatoires et des réparations publiques pour les sanglans outrages qu'avoit reçus notre religion sainte aux jours affreux de la révolution; qui nous eût dit que nous verrions aujourd'hui publier hautement les éditions de ces mêmes livres qui ont servi de catéchisme aux profanateurs et de symbole aux sacriléges? Mais que fait donc l'Etat, N. T. C. F., quand il s'adresse si souvent au ciel pour l'invoquer dans ses besoins, par l'organe de ses premiers pasteurs? Que signifient donc ces vœux publics, ces sacrifices solennels offerts au nom de la nation et de la puissance publique toutes les fois que nous avons quelques bienfaits à demander, quelque calamité à éloigner, ou quelque action de grâce à rendre? Et ces vœux, et ces prières, et ce concours des deux autorités, qui démontre si bien que la religion et l'Etat ne font qu'un tout inséparable, ne seroient-ils que de vaines formalités et des cérémonies sans conséquence? Auroient-ils donc pour but d'appaiser le ciel ou de l'irriter, d'obtenir de lui la prospérité du royaume, ou d'attirer sur lui de nouvelles vengeances? Et qui jamais nous expliquera cette étrange contradiction entre la nation et la nation, entre les lois et les lois, entre nos mœurs et nos mœurs, entre nous-mêmes et nous-mêmes?

» Nous nous abstiendrons, N. T. C. F., d'ouvrir sous vos yeux ces honteux dépôts d'impiété et de licence, reproduits aujourd'hui par le vil intérêt et la cupidité, et dans lesquels se trouvent tant d'écrits dont les noms seuls souilleroient notre plume. Il suffit à notre devoir, autant qu'à votre instruction, de vous dire qu'aucune lecture ne peut vous être plus fatale, et comme François et comme chrétiens, et ne peut nuire davantage à vos mœurs et à votre foi, que celles de toutes ces œuvres de ténèbres, parmi lesquelles nous devons surtout signaler celles des deux plus grands ennemis qu'ait eus le christianisme, et des deux plus grands corrupteurs qu'ait jamais eu l'espèce humaine. Non, ce ne sont point ici, ainsi que vous le disent certains hommes intéressés à se jouer de la crédulité des simples, et qui mentent en cela autant à l'évidence qu'à eux-mêmes; ce ne sont point ici quelques taches

ses ordres, nous ne serions pas obligés d'obéir au Roi? On ne pourroit écrire contre la seconde majesté, et on pourroit écrire contre la première, d'où descendent toutes les autres? Ce seroit un crime d'outrager, dans des écrits publics, la personne du monarque, et il seroit permis d'outrager la personne adorable de Jésus-Christ? Il seroit défendu de décrier les ministres du prince, et il ne le seroit pas de railler indécemment les ministres du Dieu vivant, les ministres de la morale, dépositaires-nés des saintes vérités conservatrices des empires? Ce seroit un crime d'attaquer la Charte et de la livrer à la dérision des politiques, et il sera permis de livrer la religion aux insultes des impies? la religion, qui est la Charte par excellence, le fondement de toutes les chartes, et sans laquelle aucune autre ne sauroit subsister; la religion, dont l'État lui-même garantit et reconnoît l'existence, en même temps qu'elle protége et consolide l'existence de l'État. Fut-il jamais un pareil délire? Jusques à quand ces scandales dureront-ils? jusques à quand sera-t-il donc permis au premier misérable qui voudra se donner de la célébrité, de se faire de Dieu et de sa religion un affreux passe-temps? Voudrions-nous devenir l'opprobre des nations et l'effroi de la terre? Et qu'on nous en montre une seule, depuis la création, qui jamais ait séparé sa cause de celle de la Divinité, et qui ne se soit crue attaquée et déshonorée elle-même dans les attaques qu'on portoit à la religion reçue. Oui, N. T. C. F., parcourons tous les siècles; compulsons les archives des peuples les plus anciens; interrogeons toutes les lois des plus grands fondateurs des empires, toutes celles de Numa, de Lycurgue et de Solon, et nous verrons les attentats, ou par actions ou par écrits contre le culte de l'Etat, punis comme les plus grands crimes. Telle fut surtout la morale et la politique de Rome aux beaux jours de sa gloire, et sa gloire ne s'éclipsa que quand l'impiété prévalut, et qu'avec la liberté de tout écrire naquit celle de tout oser. Alors la ville éternelle tomba. Elle avoit résisté aux plus formidables armées, elle ne put résister aux assauts des novateurs et des sophistes; l'inondation des livres prépara celle des Barbares : le Capitole s'écroula, miné par l'athéisme impuni et hardi; et la maîtresse des nations, qui, après avoir tout vaincu, ne put plus se vaincre elle-même, disparut de dessus la terre.....

» Que l'on cesse donc de nous dire que nous sommes les ca-

lomniateurs de ces grands hommes, et qu'il y a, dans l'éloignement et l'horreur que nous inspirons pour eux, autant d'injustice que d'ingratitude. Mais leur prêtons-nous des blasphèmes qu'ils n'ont pas proférés, ou des indignités qu'ils n'ont pas faites? Avons-nous donc falsifié leurs correspondances et dénaturé leurs lettres confidentielles? avons-nous supposé ce dépôt authentique de leur perversité, dont la Providence a trahi le secret, et dont, par cela seul, elle a fait la plus éclatante justice? et comment y auroit-il donc de l'injustice à les peindre non-seulement tels qu'ils ont été, mais encore tels qu'ils ont voulu paroître?

» Les zélateurs des Œuvres complètes ne se croient pas sans doute eux-mêmes, quand ils nous disent que l'on a abusé des principes de leurs patrons, et que c'est l'ignorance qui les a mal compris. Mais est-ce donc merveille qu'on abuse, lorsqu'il est impossible de ne pas abuser? Quand on exalte les passions, ne faut-il pas que les passions s'enflamment? quand on échauffe les esprits, ne faut-il pas que les têtes se dérangent? quand on rompt toutes les digues, ne faut-il pas que les torrens se débordent? et quand on lâche la bride à un coursier fougueux, ne faut-il pas qu'il s'emporte, et qu'il renverse tout ce qui s'oppose à son passage? Qui donc avoit pu promettre à ces sages par excellence qu'ils dirigeroient à leur gré les orages et les tempêtes, après les avoir déchaînés? et comment des hommes qui n'écrivoient qu'avec leurs passions, leur haine et leur fanatisme, pouvoient-ils se flatter que leurs adeptes n'agiroient qu'avec prudence, discrétion, retenue et sagesse?

» Qu'a-t-on d'ailleurs, N. T. C. F., mal entendu dans leurs écrits? et comment l'ignorance a-t-elle donc pu s'y méprendre? Sont-ce donc leurs paroles ou leurs intentions que l'on a mal comprises? cette haine furieuse contre le christianisme, qui n'avoit point de bornes, ainsi que jusques alors on n'en avoit point vu d'exemples, n'étoit-elle qu'un jeu où le cœur n'avoit point de part? A-t-on mal expliqué ce mot épouvantable, cet infâme et éternel refrain qui terminoit toutes ses lettres, et que notre plume se refuse de retracer ici? et cet ordre signé de Satan, d'*écraser la religion à quelque prix que ce soit*, n'étoit-il qu'un simple conseil dont on a mal saisi ou l'esprit ou la lettre?

» Mais les principaux chefs qui ont conduit le char de la révolution à travers une mer de crimes et de sang étoient-ils

des ignorans? n'ont-ils pas fait preuve, au contraire, d'habileté et de suffisance? et ces hommes savans, et ces hommes habiles n'ont-ils pas fait honneur de leurs affreux succès à nos deux coryphées de la philosophie? ne leur ont-ils pas décerné des couronnes civiques? n'ont-ils donc pas chanté des hymnes à leur gloire, parmi les chants de mort? ne les ont-ils pas portés en triomphe et instalés à travers les furies, parmi les dieux ou les démons du temple des *grands hommes?* la Providence le permettant encore, afin que les auteurs des Œuvres complètes fussent déshonorés par leurs propres commentateurs; qu'il ne restât plus aucun doute sur le sens de leurs principes; que rien ne manquât plus à leur honte et au décri de leur mémoire, et qu'ils ne fussent pas moins flétris et confondus par leurs propres triomphes que par leurs propres ouvrages.

» Et remarquez, N. T. C. F., l'inconséquence de ces grands prédicans d'humanité et de tolérance. C'est au moment où ils prétendent avoir le droit d'imprimer tout ce que bon leur semble contre la religion et ses ministres, sans être retenus par aucun frein, ni repris par aucune censure; c'est alors qu'ils voudroient interdire aux premiers ministres de la religion le droit, sinon de parler, ce qui arrivera peut-être bientôt, mais celui de se plaindre; c'est alors qu'ils transforment nos doléances en injures, nos réclamations en persécutions, notre défense en attaque, notre affliction en diffamation, et notre vigilance en fanatisme. Quoi! ils auront le droit de répandre le poison, et nous n'aurons pas celui de répandre l'antidote? Ceux qui pervertissent les peuples en seront les bienfaiteurs? et quand nous voudrons garantir les fidèles confiés à nos soins des maux qui les menacent, comme des piéges qu'on leur tend, nous serons des agresseurs, des ennemis de la concorde et des perturbateurs du repos public? Quel incroyable renversement d'idées! Héritiers en cela de l'esprit de leurs patrons, qui, persécutant à outrance et attaquant les préjugés de toute la terre, ne pouvoient souffrir qu'on censurât une seule de leurs erreurs; qui entroient en fureur toutes les fois qu'on les condamnoit comme impies, tout en se faisant gloire de l'être; despotes intolérans autant qu'intolérables, qui mirent à défendre leurs opinions le même emportement que les enthousiastes et les hérésiarques de tous les temps à défendre leurs dogmes, et auxquels il ne manqua que des armées à leurs ordres pour faire dans leur siècle ce que les derniers réformateurs firent

dans le leur; ce qui faisoit dire à un roi célèbre, proclamé par les philosophes eux-mêmes le Salomon du Nord : *Grand Dieu! comment tant de génie peut-il donc s'allier avec tant de perversité ?* .....

» Et vous, nos très-chers coopérateurs, vous nous seconderez de tout votre pouvoir dans cette nouvelle ligue qui se forme contre le Seigneur et contre son Christ, en inculquant bien avant dans le cœur de vos ouailles ces importantes vérités. C'est la leçon continuelle que vous leur donnerez dans ces jours de délire et d'obscurcissement, où tout tend à surprendre votre vigilance ou à lasser votre courage. Plus l'impiété met d'activité à répandre ses Œuvres, plus vous mettrez d'ardeur à multiplier vos instructions, et plus vous surveillerez ces maisons d'éducation que l'on cherche à empoisonner. Vous vous rappellerez surtout qu'après avoir tenté de corrompre nos écoles, cette impiété barbare tente encore de pervertir jusqu'aux hameaux, et qu'en ce moment même, elle annonce, sans crainte comme sans pudeur, une édition intitulée : *Voltaire des chaumières*. Scandale inoui, qui met le comble à tous les autres, et contre lequel vous ne sauriez vous élever avec trop de force, ni garantir avec trop de soins les troupeaux confiés à votre sollicitude. *Voltaire des chaumières!* Grand Dieu ! où allons-nous, et quel nom donner à ce siècle? Que peut-il donc y avoir de commun entre tant de contes frivoles ou de romans impies, et ces tristes réduits du travail et de l'indigence? Quelles vertus, quelles consolations, et quels motifs de résignation et de patience pourront-ils inspirer à tous ces malheureux qui arrosent les sillons de leurs sueurs et de leurs larmes? et avec quelle nouvelle ardeur ne devez-vous pas signaler ce nouveau loup, qui cherche à s'introduire dans vos bergeries pour les ravager, et porter la désolation et la mort........ *dans les chaumières* » !.....

Nous n'avons pu détacher que quelques passages de cette éloquente Instruction pastorale, qui est en même temps une réclamation énergique contre un genre de scandale qui afflige tous les cœurs chrétiens. Il convenoit sans doute que les évêques protestassent contre les attaques et les insultes redoublées que souffre en ce moment la religion. Nous ne serions donc

point surpris de voir cette pièce vraiment épiscopale adoptée par d'autres prélats, et il nous semble même que les pasteurs, dans les différentes paroisses, ne sauroient rien faire de mieux que de publier en chaire une Instruction qui convient à tous les pays, puisque le fléau qu'elle attaque est malheureusement aujourd'hui répandu partout. Ils prémuniront par-là leurs paroissiens contre le déluge des mauvais livres, et leur feront craindre avec raison, pour eux et pour leurs familles, les suites de cette audace effrénée d'écrivains pour qui rien n'est sacré, et de cette curiosité imprudente de lecteurs qui exposent leur inexpérience à la plus séduisante des épreuves.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 13 août, le souverain Pontife a tenu, au palais Quirinal, un consistoire secret, où il a pourvu aux églises vacantes. Les prélats préconisés ont été: à l'évêché de Porto et Sainte-Ruffine, S. Em. M. le cardinal Pacca, transféré de Frascati; à ce dernier siége, M. le cardinal Castiglioni, transféré de Césène; à l'archevêché de Damiète, M. Jacques Sinibaldi, chanoine de Sainte-Marie-Majeure; à l'archevêché de Trébisonde, M. Antoine Piatti, chanoine de Saint-Laurent *in Damaso;* à l'évêché de Livourne, M. Ange Gilardoni, grand-vicaire de Florence; à l'évêché de Pontremoli, le père Adeodat Venturini, Bénédictin, du Mont-Cassin; à l'évêché de Fossano, M. Louis Franzoni, des marquis de ce nom, patrice de Gênes; à l'évêché de Padoue, M. Modeste Farina, docteur en théologie, du diocèse de Côme; à l'évêché de Trieste, M. Antoine Leonardi, chanoine de Goritz, et à l'évêché de Lare, M. Dominique Lombardi, chanoine de Bari.

PARIS. Lundi prochain, 3 septembre, on célébrera,

dans l'ancienne église des Carmes, rue de Vaugirard, le vingt-neuvième anniversaire de la mort glorieuse des évêques et des prêtres qui périrent dans cette maison, en 1792. Des messes seront célébrées toute la matinée. A deux heures, le discours sera prononcé par M. l'abbé Rauzan, prédicateur ordinaire du ROI, et supérieur de l'association des missionnaires de France. Après le sermon, on fera une quête pour les enfans délaissés de l'œuvre de Mme. de Carcado. Les personnes qui ne pourroient s'y trouver sont priées d'adresser leur offrande à Mme. la comtesse de Saisseval, trésorière-générale, rue Palatine, n°. 5.

— Versailles vient d'être témoin d'un des plus touchans spectacles que puisse offrir la religion. Une nombreuse communion de militaires y a eu lieu, le mardi 28 août, dans l'église Saint-Louis. Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de la mission donnée par M. l'abbé Guyon. Cette bonne œuvre étoit préparée depuis quelque temps par le zèle de pieux ecclésiastiques et de bons fidèles. M. l'abbé Le Comte, professeur du séminaire, instruisoit, depuis trois mois, un certain nombre de militaires; leur nombre s'accrut par l'arrivée de M. Guyon, qui faisoit, dans l'église, des instructions quotidiennes; des officiers de tous les grades secondèrent ce mouvement, et contribuèrent, par leur exemple et leurs exhortations à déterminer d'autres militaires. Les exercices de la mission furent suivis avec ardeur. Enfin, ils ont été couronnés, mardi, par la cérémonie la plus consolante. Dès sept heures du matin, l'église Saint-Louis étoit remplie d'officiers, de soldats et de fidèles. D'abord, le baptême fut administré à quinze militaires. M. le curé de Saint-Louis, qui avoit secondé la mission de tout son pouvoir, célébra la messe, à laquelle environ deux cent militaires des 1ers. régimens des grenadiers à cheval et des cuirassiers, et du 2e. régiment d'infan-

terie de la garde royale, firent leur première communion. Avec eux environ quatre à cinq cents militaires de tous grades s'approchèrent de la sainte table, et furent suivis d'un égal nombre de fidèles. A leur tête étoient MM. les généraux Duplessis et O'Mahony, M. le gouverneur des pages, M. le colonel de la Rochejacquelein, M. le commandant de la place, et d'autres noms connus dans l'armée par d'éclatans services; parmi eux étoit aussi un officier distingué par des écrits où respire le plus pur dévouement. Rien n'étoit si intéressant que le recueillement de tous ces militaires, qui paroissoient également pénétrés de la grandeur de l'action sainte à laquelle ils étoient admis. Cinquante gardes du corps de la compagnie de Noailles, et des pages de S. M. faisoient aussi partie de la communion générale. Avant la communion, M. Guyon avoit prononcé une exhortation analogue à la circonstance; et, après la communion, M. l'abbé Feutrier, vicaire-général de la Grande-Aumônerie, a fait aussi une exhortation en forme d'actions de grâces. Le soir, à trois heures, tous les militaires qui avoient assisté à la cérémonie du matin, se sont rendus en silence, et dans le plus bel ordre, à l'église, où M. l'abbé Guyon a prêché de nouveau sur les fruits de la communion. Puis a eu lieu le renouvellement des vœux du baptême; on étoit édifié d'entendre tous les militaires indistinctement répondre d'un ton ferme aux diverses questions du prêtre. M. l'évêque de Versailles, qui a pris la plus grande part à cette mission, et qui a encouragé les militaires par sa présence aux exercices, a ensuite administré le sacrement de confirmation à un grand nombre de militaires. Ainsi s'est terminée cette cérémonie, qui a fait une vive impression dans toute la ville de Versailles. La réunion de tant de militaires de tout rang, leur attitude dans l'église, leur attention profonde pendant les instructions, leur ardeur dans le chant

des cantiques, arrachoient à bien des spectateurs des larmes d'attendrissement. Cette journée est un glorieux témoignage de l'empire de la religion, et montre quelle est encore, même dans ce siècle, son influence sur les esprits que l'on croiroit les moins disposés à y céder. Le mercredi 29, M. Guyon a encore réuni les communians, et leur a adressé une exhortation à la persévérance; il les a félicités du bonheur qu'ils avoient eu, et leur a fait ses adieux; tous, officiers et soldats, lui ont témoigné à l'envi leur estime, leur dévouement et leur reconnoissance, pour ses soins assidus et son zèle infatigable, et il est impossible en effet d'y apporter à la fois plus de talent, de courage et de charité.

— Nous avions annoncé, d'après une lettre insérée dans un journal, le don d'une maison pour servir de presbytère; don qui auroit été fait à la paroisse de Montmorillon par M. l'abbé de Moussac, grand-vicaire de Poitiers. Cet ecclésiastique nous fait l'honneur de nous écrire qu'il y a dans cette annonce quatre erreurs: « 1°. dit-il, je ne suis point acquéreur de domaines nationaux; 2°. la prévôté du chapitre de Montmorillon, dont j'étois titulaire, n'avoit point de maison qui lui fût affectée; 3°. celle que j'habite à Montmorillon n'est point à moi, mais à mon neveu, qui me l'a cédée pour la vie, et qui l'avoit à bail emphytéotique plusieurs années avant la révolution; 4°. le curé a peu loin de son église un presbytère commode ». Nous nous empressons de faire droit à la réclamation de M. l'abbé de Moussac; il aura pu remarquer sans doute que nous avions attendu plus d'un mois avant d'insérer l'article dont il se plaint, et où nous n'avions vu d'abord aucune intention désobligeante pour lui. Nous faisons profession d'honorer singulièrement un ecclésiastique si distingué, qui est depuis long-temps attaché comme grand-vicaire à l'ad-

ministration du diocèse de Poitiers, et qui y jouit de toute la considération due à ses talens et à ses services.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur vient d'envoyer 300 francs à M. Renuart, curé de Taisnières-sur-Hon (Nord), pour les réparations de son église. Madame avoit, au mois de mai dernier, envoyé, pour le même objet, une pareille somme à M. Dutemple, curé de Marly, près Valenciennes.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est partie, le 29, à huit heures du soir, pour les eaux du Mont-d'Or.

— Le 28 août, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire des sieurs Courrier, homme de lettres, et Bobée, son imprimeur, accusés d'outrages à la morale publique, et d'offenses envers le Roi et la noblesse, pour avoir publié un écrit intitulé : *Simple Discours de Paul-Louis, vigneron de la Chavonnière, à l'occasion de la souscription proposée pour l'acquisition de Chambord*; l'arrêt de renvoi cite des passages de cet écrit remplis de traits injurieux à la cour, aux prêtres et à la noblesse. M. le président a d'abord fait quelques questions au sieur Courrier, et celui-ci lui a répondu d'une manière tout-à-fait conforme aux principes professés dans son écrit. M. de Broé, avocat-général, a soutenu l'accusation avec autant de force que de talent. Il a fait voir ce qu'il y avoit de grand et de noble dans la souscription spontanée pour l'acquisition de Chambord, et a repoussé avec dignité les sarcasmes lancés par le sieur Courrier contre les prêtres et la noblesse. M. Berville, avocat du prévenu, a fait l'éloge de son client, et a essayé de pallier ses torts. Sur la déclaration du juri, la cour a condamné le sieur Courrier à deux mois de prison, 200 fr. d'amende et aux dépens; le sieur Bobée a été acquitté.

— M. le garde des sceaux est arrivé à Paris, le 29 au soir, revenant des eaux du Mont-d'Or.

— Le Roi a accordé des lettres de noblesse à M. E. Genoude, traducteur de la *sainte Bible*, et auteur de quelques autres écrits remplis des plus nobles sentimens.

— M. Gossuin, membre de la chambre des députés, est mort subitement, aux eaux de Vichy, d'une apoplexie foudroyante. Il siégeoit au centre gauche de la chambre. Ce député ne pourra être remplacé qu'après l'ouverture de la session.

— Le dernier numéro du *Bulletin des Lois* contient une ordonnance royale qui règle l'augmentation des secours dont nous avons déjà parlé, et qui les accorde aux anciennes religieuses, aux curés et desservans en retraite.

— Le conseil municipal de Rouen a fait remettre une somme considérable aux soldats du 5e. régiment de la garde royale, qui ont rendu de grands services dans l'incendie qui a éclaté dans cette ville, le 23 août. Ces braves militaires n'ont pas cru pouvoir faire un meilleur usage de cet argent, que de l'offrir aux victimes de l'incendie.

— Les individus arrêtés à Bordeaux, par suite des désordres du 20 et du 21 août, ont été plusieurs fois interrogés par M. le juge d'instruction. M. Basterrèche, membre de la chambre des députés, est parti de cette ville, le 22.

— Le tribunal de police correctionnelle de Marseille a interdit, pour cinq mois, un avocat du barreau de cette ville, à cause de quelques passages de son plaidoyer dans l'affaire du *Caducée*.

— M. le comte de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône, a fait graver et publier, à l'occasion de la première *fête séculaire* que la ville de Marseille a célébrée cette année, une médaille en l'honneur de M. de Belzunce, évêque de Marseille, qui se signala, par un dévoûment admirable, pendant la peste qui ravagea cette ville.

— MM. les ecclésiastiques du diocèse de Bordeaux ont offert une somme de 3380 fr. pour l'acquisition de Chambord : ceux du diocèse de Cambrai ont donné 2616 fr. pour le même objet ; ceux de Bayeux, 1680 fr. ; ceux d'Arras, 938 fr.

— La famille du consul françois à Smyrne est débarquée dernièrement à Toulon, à bord de la gabarre *le Golo*. Cette circonstance pourroit faire craindre que la tranquillité ne fût pas rétablie à Smyrne.

— L'inauguration du pont de Bordeaux a eu lieu le 25 août, jour de la fête du Roi. Un grand nombre de médailles d'argent et de bronze, et des pièces de monnoie frappées à l'effi-

gie du Roi dans le cours de cette année, ont été renfermées dans une boîte de fer remplie de charbon en poudre, laquelle a été déposée sous la dernière pierre du pont. Cette cérémonie s'est faite aux cris de *Vive le Roi! vive le duc de Bordeaux! vivent les Bourbons!*

— L'état sanitaire de Barcelonne s'améliore. Dans la journée du 18 août il n'étoit pas entré de malades au Lazaret: le nombre des convalescens s'augmentoit, et celui des malades n'excédoit pas dix-huit.

— Le roi et la reine d'Espagne ont quitté Madrid, le 17 août, pour se rendre à Saint-Ildefonse; à peine ont-ils été partis que les déclamations ont recommencé au club de la *Fontaine d'Or*: elles sont d'une violence qui fait présager les plus grands malheurs, si elle reste impunie.

— Les prêtres sont surtout l'objet de la sévérité des révolutionnaires espagnols. A Vittoria, le curé de Pipaon, D. Ruiz de Ocenda, a été condamné à dix ans de galères, à Ceuta. A Vico, se trouvent parmi les condamnés un assez grand nombre d'ecclésiastiques; sept sont condamnés à mort, et trente autres, presque tous curés, aux bagnes d'Afrique pour un temps plus ou moins long. Le père Mathias Pazo et D. Ramon Laren subiront chacun une amende, et trois ans de réclusion dans les bagnes de Majorque; le père Joseph Bonaventure, huit ans de réclusion; et l'abbé Alvares, 7500 fr. d'amende. Ils étoient accusés d'avoir fait partie de la junte *apostolique* de Galice.

— Le 28 août, de nouveaux désordres ont eu lieu à Londres, à la suite de l'enterrement de deux individus tués le jour du convoi de la reine. La police avoit pris les mesures les plus sévères pour prévenir toute espèce de trouble. Et en effet l'inhumation de ces deux hommes se fit très-paisiblement. Mais, en revenant de cette cérémonie funèbre, toute la populace, dont la fureur avoit été comprimée jusqu'alors, fit éclater des imprécations menaçantes, insulta et maltraita quelques militaires, et se livra à des excès. On fut obligé d'envoyer la force armée, qui eut bientôt dissipé toute cette masse ameutée. On croit qu'il y a eu plusieurs blessés.

— Le professeur Krug, de Leipsick, qui a fait un appel à la jeunesse allemande en faveur des Grecs, a été cité devant les tribunaux, ainsi que son imprimeur.

Oraison funèbre de Mme. la duchesse d'Orléans, prononcée à Notre-Dame, le 7 août, par M. l'abbé Feutrier (1).

Mme. la duchesse d'Orléans, la dernière de la branche des princes légitimés fils de Louis XIV, avoit droit, par ses vertus comme par son rang, à ce tribut de discours d'appareil qu'il étoit d'usage de payer à toutes les personnes de la famille de nos Rois. Fille du duc de Penthièvre, petite-fille du comte de Toulouse, elle reproduisoit leur douceur et leur bonté; elle ne fit jamais de mal à personne, et fit beaucoup de bien. Les ennemis mêmes de la monarchie ne purent trouver dans sa vie la matière d'un reproche, et n'auroient point troublé son repos, si sa fortune n'eût tenté leur cupidité; ils ne la proscrivirent que pour la dépouiller, et rendirent hommage à sa vertu et à sa modération, dans le temps même où ils la forçoient de s'expatrier. La princesse, accoutumée depuis long-temps au malheur, supporta patiemment ce nouveau coup, et eut du moins la consolation de rentrer dans sa patrie, avant de mourir, de voir le trône rendu aux enfans de saint Louis, et de se retrouver entourée de sa famille, et de ceux de ses enfans que la mort avoit épargnés.

M. l'abbé Feutrier, appelé seul, par un honorable privilége, à payer, dans la chaire chrétienne et dans un service solennel, le dernier tribut à la mémoire d'une princesse respectée, a rempli ce pieux devoir

(1) 48 pages in-8°.; prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 50 c. franc de port, à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

d'une manière digne à la fois de son ministère et de sa sensibilité. Il avoit pris pour texte ce passage des Proverbes : *Justorum semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usquè ad perfectam diem. Le sentier des justes est comme une lumière brillante qui s'avance et croît jusqu'au jour parfait.* L'orateur commence ainsi son discours :

« Monseigneur; en présence de ces redoutables trophées de la mort, devant ces autels attristés par de douloureuses funérailles, qu'attendez-vous de notre ministère, et quelles leçons convient-il de mêler à cette lugubre cérémonie? Faut-il vous entretenir de la fragilité de toutes les choses de la vie? faut-il proclamer que la grandeur et la gloire n'ont rien de solide et de réel; qu'une longue suite de nobles ancêtres, des titres augustes et de brillantes distinctions s'évanouissent comme la pompe d'un spectacle; qu'il n'y a dans l'homme que de magnifiques apparences, sous lesquelles se cache son néant, puisque la mort porte le deuil dans les maisons les plus illustres comme dans les plus obscures; que le cèdre de la montagne est renversé, comme le roseau qui croît au fond des vallées, et qu'un peu de bruit, de vaines images, des ossemens déguisés, des soupirs et des larmes, voilà tout ce qu'il nous est permis de sauver des ravages du temps, et les seuls monumens que puisse élever notre orgueil?

» Mais non; et si ce langage convient aux œuvres de la terre, s'il ne reste rien au pécheur de ces richesses d'iniquité dans lesquelles il avoit placé sa confiance, il n'en est pas ainsi du juste et des trésors que ses mérites lui ont acquis; sa gloire survit à toutes le vicissitudes, et, du milieu de tant de débris, la vertu s'échappe plus belle et plus pure encore. Dans la nuit éternelle viennent périr, il est vrai, les projets de la vanité, les entreprises de l'ambition, les intrigues de la politique, les sanglantes conquêtes; mais tout ce qui fut inspiré par la religion, le bon usage des richesses, les saintes profusions de la charité, les nobles sacrifices, les œuvres héroïques, brillent d'un immortel éclat; et, pour les justes qui ont passé sans souillure par les épreuves de la vie, qui ont joui des honneurs avec modération, des biens de la fortune sans y attacher leur cœur, des plaisirs sans connoître les

orages des passions, le moment de la mort est le commencement d'une vie meilleure, et la tombe ouverte sous leurs pas est un berceau d'immortalité ».

La duchesse d'Orléans a été supérieure aux dangers des grandeurs et aux rigueurs de l'adversité ; telle est la division du discours. Dans la Ire. partie, M. l'abbé Feutrier, après avoir peint les écueils qui environnent les grands, poursuit en ces termes :

« Plus éclairé et plus sage, le vertueux père de la duchesse d'Orléans, ce prince dont le nom vit encore parmi nous avec le souvenir de ses touchantes qualités, et qu'on citera toujours comme la parfaite image de la piété dans la grandeur et de la bienfaisance au sein des richesses, le duc de Penthièvre, disons-nous, s'étudioit à cultiver le plus heureux naturel, et à former pour la vertu une ame déjà toute chrétienne ; il se plaisoit à graver dans ce cœur innocent et pur, non-seulement les maximes de la religion, mais encore les principes et les preuves qui la rendent ferme et inébranlable ; il accoutuma sa fille à préférer aux biens d'un monde qui passe, l'héritage sacré du Seigneur, à marcher avec constance dans la voie de la vérité, et à fuir des doctrines ennemies de la vertu. Il lui apprit à ne chercher la félicité que dans l'accomplissement de ses devoirs, et dans la foi les consolations véritables. Prévoyoit-il donc le sort qui l'attendoit, et lui préparoit-il d'avance des ressources contre l'adversité ? Quelquefois encore il lui signaloit les écueils contre lesquels se brisent trop souvent la foiblesse et l'inexpérience ; il lui disoit : Ma fille, conservez l'innocence : *Custodi innocentiam* ; c'est le trésor de votre sexe, c'est son attrait le plus puissant. Fuyez les perfides douceurs des plaisirs coupables ; ils semblent conduire au bonheur, ils flétrissent l'ame, corrompent le cœur et déshonorent la vie : *Custodi innocentiam*.

» Heureux père, le Seigneur a vu les alarmes de votre tendresse, il a entendu vos soupirs ; vous recueillerez la récompense de votre touchante sollicitude, et vous contemplerez votre propre ouvrage, dans sa perfection et dans son éclat : votre fille sera toujours fidèle à la piété dont vous lui avez donné de si belles leçons : elle fleurira sous vos yeux avec la candeur des lis, et répandra de toutes parts le par-

fum de la grâce et de la vertu ; après avoir été ornée de la couronne des vierges, elle portera avec honneur le voile nuptial, et celle qui s'est montrée la plus sensible et la plus respectueuse des filles sera aussi la plus héroïque des épouses et la plus tendre des mères ».

Dans le reste de cette Ire. partie, l'orateur célèbre les inclinations charitables et généreuses de la duchesse d'Orléans, et son empressement à soulager les divers genres d'infortune, et à soutenir des établissemens utiles ; mais elle cachoit ses bonnes œuvres avec autant de soin que d'autres mettent à les afficher. M. l'abbé Feutrier a terminé cette Ire. partie par un morceau aussi bien dit que plein de vérité sur la bienfaisance de nos Princes, et sur ce penchant qu'ils ont à donner, et dont nous voyons tous les jours de si éclatans témoignages.

Dans la IIe. partie, l'orateur considère la princesse dans l'épreuve difficile de l'adversité, et présente tout de suite le tableau des traverses que lui destinoit la révolution. Il a jeté un voile sur les chagrins qu'elle avoit éprouvés même avant cette époque, et que les convenances ne permettoient pas de rappeler dans une occasion si solennelle. Il s'est abstenu de prononcer un nom trop fâcheux, et de réveiller de trop pénibles souvenirs, et il se contente de montrer la princesse dépouillée et bannie, supportant ces disgrâces avec courage :

« La duchesse d'Orléans soutint le poids des plus affreux revers avec la dignité d'une ame supérieure et la résignation d'une chrétienne : retirée dans le sein de Dieu, elle puisoit dans les pensées de la religion les seules consolations qui soient sur la terre ; prosternée devant les autels, elle adoroit la main de celui qui brise les sceptres et se *rend terrible aux rois*. Privée de sa fortune, elle ne se plaignoit que de ne pouvoir plus soulager les malheureux ; c'est alors surtout qu'elle recueillit l'héritage de ses vertueux pères, non ces richesses que le temps dévore, mais l'héritage de cette foi divine avec

laquelle les misères de la vie deviennent supportables, et qui sait mêler aux larmes mêmes quelque douceur. Elle contemploit les grandeurs humiliées, et, par la considération de leur néant, s'élevoit jusqu'aux grandeurs invisibles de Dieu; au milieu des écueils et du sein des orages, elle tournoit ses regards vers l'éternité, où la vertu rencontre enfin un port tranquille : elle gémissoit, comme la colombe, sur les ruines de la patrie, et sa prière, humble et fervente, demandoit au ciel un de ces coups miraculeux qui calment les tempêtes, un coup qui sauvât la France au bord de l'abîme, et replaçât la couronne sur le front de nos maîtres légitimes.

» Atteinte dans sa retraite par de nouveaux malheurs, elle les supporte avec la même résignation : deux fils qui jouissoient d'une santé florissante sont emportés par une maladie cruelle, et la tombe s'ouvre encore pour recevoir ses soupirs et ses pleurs. Vous lui restiez, Monseigneur, avec votre auguste sœur, pour adoucir des maux si cuisans; elle s'est plu à nous apprendre, dans le testament tracé par sa main défaillante, combien vous avez été fidèle aux devoirs que la nature impose, et combien vous étiez digne de l'affection d'une si tendre mère.

» C'est au milieu de ces luttes terribles de l'homme contre l'adversité que la religion, Messieurs, se montre dans toute sa force et dans toute sa majesté, et que se décèle en même temps la foiblesse d'une philosophie qui n'est pas faite pour les infortunés. O vous qui, égarés par de funestes doctrines, marchez sur la terre d'exil et dans la vallée des soupirs, sans Dieu, sans foi et sans espérance, prétendriez-vous consoler l'homme que la fortune accable de ses rigueurs? Mais, que votre sagesse est sèche et stérile! que votre langage sentencieux est glacé! que vos systêmes sont désespérans! Vous dites à l'infortuné qu'il est né pour souffrir, et son malheur c'est de le sentir; vous lui dites de s'armer de constance, de se montrer supérieur à ses disgrâces, de vaincre la douleur, et vous ne lui en donnez pas la force et le pouvoir : vous ajoutez qu'il en est de plus malheureux que lui; lui demanderez-vous encore des larmes pour les chagrins d'autrui, quand déjà il en a tant à répandre sur ses propres misères »?

M. Feutrier présente ensuite la princesse rentrant en France, puis il raconte les détails édifians de sa

mort chrétienne, dont il tire de salutaires leçons pour son auditoire. Son discours, écrit avec une élégante facilité, est une nouvelle preuve de la flexibilité de son talent, et fait encore plus d'honneur à ses sentimens comme bon François, et à son dévoûment pour une cause qui est moins encore celle d'une famille auguste, que celle de la religion et de la monarchie.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Dans le consistoire du 13 août, où le souverain Pontife a pourvu aux églises vacantes, il a aussi annoncé le Concordat avec la Prusse, et a prononcé à ce sujet l'allocution suivante :

« Vénérables Frères, vous vous souvenez que, dans le consistoire du 15 novembre 1817, nous vous annonçâmes qu'avec l'assistance divine nous avions pu prendre les mesures nécessaires pour réparer, dans une partie considérable de l'Allemagne, savoir, dans le royaume de Bavière, les calamités auxquelles, par suite des circonstances déplorables des derniers temps, l'Eglise avoit été exposée. Nous vous fîmes alors pressentir que la convention avec la Bavière ne devoit être regardée que comme le commencement de nos soins pour l'illustre nation germanique, et qu'avec l'aide du ciel, que nous avions invoqué, et en qui nous avions mis toutes nos espérances, nous allions nous occuper sans relâche à régler de nouveau les intérêts de toutes les églises d'Allemagne.

» Nos vœux, quant aux Etats soumis au très-illustre et très-puissant souverain de la Prusse, ont été en partie exaucés par le Père des miséricordes. Quoique ce monarque ne professe point la religion catholique, toutefois, grâce à la bienveillance avec laquelle il regarde ses sujets catholiques (dont le nombre, d'après les dernières guerres et la paix rendue à l'Europe, s'est considérablement accru), il nous a prêté, avec la plus grande complaisance, son secours pour rétablir d'une manière régulière les églises de son royaume; et, quelque affoiblies que fussent les finances du trésor royal, à la suite des grands maux qu'avoit éprouvés le royaume, ce prince ne nous en a pas moins fourni, avec une munificence royale, les moyens de pourvoir à la dotation stable et décente des siéges épiscopaux, des chapitres et des séminaires. Des dispositions aussi faciles et aussi bienveillantes en faveur de la religion catholique ont excité, comme elles le devoient, toute notre gratitude, et nous saisissons avec la plus vive satisfaction l'occasion qui s'offre à nous en ce moment de lui donner un témoignage public de nos sentimens. Ainsi, pour consolider les établissemens que la libéralité du roi nous met à même de créer, nous avons rendu une

bulle, dans laquelle nous réglons l'organisation et la circonscription de ces diocèses, de manière à ce que (ce qui nous intéresse vivement), des pasteurs ayant été donnés par nous aux susdites églises, les chapitres étant rétablis et réintégrés, les séminaires ayant reçu une forme plus solide pour l'avenir, et devant être gouvernés et administrés par l'évêque diocésain, chacun de ces diocèses, si agité, si affligé dans ces derniers temps, marche à un état d'amélioration et de prospérité toujours croissante.

» Nous ne détaillerons pas ici toutes les dispositions de cette bulle; vous pourrez les connoître dans le temps. Vous apprendrez avec plaisir que l'illustre et antique église de Cologne a été rendue à sa dignité d'église métropolitaine, et que les élections des évêques dans tout le royaume se feront, suivant l'ancien usage, par les chapitres; lesquelles élections, reconnues canoniques par le saint Siége, seront confirmées par lui, lorsque les évêques élus auront été jugés capables suivant les règles des saints canons, et après les informations et les procédures ordinaires.

» Nous espérons, avec la miséricorde divine, pouvoir vous annoncer bientôt l'organisation des diocèses d'un autre Etat de l'Allemagne, et successivement celle de quelqu'autre portion de cette grande contrée. Tant qu'il plaira à Dieu de nous conserver en vie, nous ne cesserons de consacrer tous nos soins à l'avantage et à la splendeur de toutes les églises, et en particulier de celles qui ont un besoin plus pressant de notre secours. Nous espérons, et nous désirons ardemment, que tous les souverains secondent nos soins paternels, dont l'unique but est d'assurer le bien spirituel des fidèles, et de faire que la protection et la sûreté restent toujours à notre très-sainte religion, sur laquelle est établi le plus solide appui des royaumes, des autorités légitimes, et de la tranquillité des peuples ».

— Le jour de l'Assomption, S. S. a assisté, dans sa chapelle, à la messe solennelle, chantée par M. le cardinal Pacca. La veille, le saint Père avoit reçu, en audience particulière, M. le comte Appony, ambassadeur d'Autriche, qui lui a présenté, de la part de son souverain, un magnifique ostensoir de vermeil, et une collection en pâte, parfaitement exécutée, de toutes les pierres précieuses du cabinet de Vienne. Ces présens étoient accompagnés d'une lettre de l'empereur, qui prioit S. S. de les recevoir comme une marque de sa sensibilité pour l'accueil qu'elle lui avoit fait à Rome.

— M. Jean Barberi, fiscal de la chambre apostolique, est mort, le 14 août, à l'âge de 71 ans. Sa vie

laborieuse, ses connoissances, son intégrité, sa prudence, et le courage qu'il avoit montré dans les dernières persécutions, lui avoient acquis l'estime générale.

PARIS. Le lundi 3 septembre, des messes ont été célébrées, toute la matinée, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, et dans la chapelle du fond du jardin contigu au couvent, qui fut le principal théâtre des massacres. Un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles ont visité ces lieux pleins de tristes et de glorieux souvenirs. A deux heures un quart, M. l'abbé Rauzan est monté en chaire; il avoit pris pour texte ces paroles de l'Apôtre : *Et nos tantam habentes impositam nubem testium, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen*. L'orateur s'est attaché à faire voir que la mort des confesseurs de la foi nous offroit de grands exemples et de hautes leçons. Il a peint rapidement l'origine et les progrès de l'incrédulité en France, et l'a montrée dominante enfin, et travaillant de tout son pouvoir à effacer toutes les traces de la religion. Elle rencontra un puissant obstacle dans le zèle et la fermeté du clergé. Le corps épiscopal défendit avec vigueur les droits de l'Eglise et l'autorité du saint Siége; des pontifes et des prêtres scellèrent de leur sang la confession de leur foi; et, tandis qu'une fureur aveugle les immoloit sur tous les points de la France, la vertu de leur sacrifice intercédoit pour une ingrate patrie, et nous traçoit la route où nous devons marcher. M. l'abbé Rauzan a célébré avec beaucoup d'ame et d'accent la glorieuse fin de ces honorables victimes, et a su faire entrer dans son plan des morceaux pleins de sentiment sur la famille royale. Son discours a été suivi de la bénédiction du saint Sacrement, après laquelle une quête a été faite pour les enfans délaissés de l'œuvre établie par Mme. de Carcado. L'église n'a pu contenir tous ceux qui s'étoient présentés pour entrer. Mgr. le nonce, M. l'évêque de

Chartres, et plusieurs personnages distingués, faisoient partie de l'auditoire.

— On sait que MADAME a formé un établissement où elle admet et fait élever, à ses frais, des enfans de familles ruinées par la révolution; elle a dernièrement mis cette maison sous la direction de M. l'abbé Chauvel, supérieur du petit séminaire de Versailles. Le jeudi 30 août, cette Princesse et Mgr. le duc d'Angoulême ont assisté à la distribution des prix des élèves, qui s'est faite au Clos-Toutain. Avant la distribution, M. l'archevêque de Sens, premier aumônier de MADAME, a prononcé un discours plein de grâce et de sensibilité, où il a fait sentir aux élèves le prix des bontés de la Princesse, et tout ce qu'ils devoient faire pour y répondre. MADAME a bien voulu donner elle-même le premier prix. Après la distribution, les élèves de MADAME, ceux du petit séminaire, et une députation des élèves de la maison Liautard, à Paris, ont été réunis dans un banquet. LL. AA. RR. ont fait le tour de la table, et ont adressé aux élèves les choses les plus obligeantes. Après le départ de LL. AA. RR. plusieurs ecclésiastiques et des officiers de tous grades se sont mis à table, et ont terminé cette fête par des vœux pour nos Princes.

— Un ancien évêque constitutionnel est mort, cet hiver, à Saint-Pons (Hérault); c'est M. Rouanet, évêque de l'Hérault. Alexandre-Victor Rouanet, né au diocèse de Saint-Pons, en 1747, fut d'abord professeur dans le collége de cette ville, et ensuite principal de l'établissement. Il fit le serment, en 1791, et le premier évêque constitutionnel de l'Hérault, Pouderoux, le nomma un de ses vicaires épiscopaux, et supérieur de son séminaire; on dit même qu'il le désigna pour son coadjuteur, dans un synode. Pouderoux étant mort, le 10 avril 1799, ceux de son parti lui donnèrent pour successeur M. Rouanet, alors membre de ce que

l'on appeloit le presbytère, et pro-curé d'Olonzac. Il fut sacré à Beziers, le 10 novembre de la même année. Il se prononça contre l'usage du françois dans la liturgie; innovation proposée et mise en pratique à cette époque par des évêques et des prêtres de ce parti. La *Chronique* assure qu'il publia des Mandemens pleins d'érudition, et elle lui donne tout l'avantage dans une controverse qu'il eut avec un des évêques légitimes, M. de Royère, évêque de Castres. Ce prélat, qui n'étoit point caché en France, comme le dit la *Chronique,* mais retiré alors en Portugal, avoit adressé à Rouanet une lettre où il l'engageoit à renoncer au schisme, et appuyoit cet avis des motifs les plus propres à faire impression; Rouanet fit une réponse, que ses amis assurent être triomphante, et ils en donnent pour preuve que M. l'évêque de Castres ne répondit pas. Mais d'abord il n'est pas bien sûr qu'il ait reçu, dans l'éloignement où il étoit, la réponse de Rouanet, et, s'il l'avoit reçue, il auroit pu, voyant l'inutilité de ses premiers conseils, désespérer de persuader un homme qui paroissoit décidé à ne pas reculer. On remarque que Rouanet n'assista, ni en personne, ni par procureur, au concile de 1801; ce qui semble indiquer qu'il désapprouvoit la tenue de cette assemblée, ou peut-être la discussion des questions dont on avoit annoncé qu'elle s'occuperoit; et en effet on voit dans les actes de ce concile que plusieurs évêques du même parti n'approuvoient, ni sa convocation, ni son objet. Quoi qu'il en soit, Rouanet donna sa démission en 1801, et se retira à Saint-Pons, où il a passé le reste de ses jours, fort ignoré, et mal vu du clergé. Une attaque d'apoplexie l'a enlevé, le 29 janvier dernier, sans lui laisser le temps de donner des marques de repentir, ni de recevoir les sacremens. Il n'a point été enterré à Saint-Pons, et ses amis ont fait porter son corps à la Bastide, lieu de sa naissance, où

deux prêtres constitutionnels ont psalmodié les prières de l'Eglise, en l'absence du curé.

— Un ecclésiastique dont nous avons eu occasion de louer le zèle, M. Jacques Marguet, précédemment chapelain de l'hospice de Sedan, et aujourd'hui curé de Bouillon, continue à servir l'Eglise par des écrits de piété. Nous avons parlé de son *Association en l'honneur du Bon-Pasteur*, et il vient de donner une seconde édition de ce petit livre. Il a obtenu du saint Siége l'autorisation d'établir une confrérie pour demander à Dieu la conversion des pécheurs; tel est le but de son association, dont l'auteur donne dans ce livre les réglemens et les exercices, avec un recueil de prières analogues. On ne peut qu'exhorter les fidèles à entrer dans l'esprit d'une association si conforme à l'esprit de l'Eglise et aux sentimens de charité qu'elle nous recommande pour nos frères. Plus récemment, M. Marquet a publié un *Essai sur le Blasphème*, petit in-12. Profondément affligé de voir combien est répandu un vice si coupable et si grossier, il cherche à le combattre par les raisons les plus propres à faire impression. Il montre la gravité de ce péché, les châtimens dont Dieu l'a puni dans l'ancienne loi, et les lois ecclésiastiques et civiles portées, en différens temps, contre les blasphémateurs. Enfin, il s'efforce d'inspirer une juste horreur pour une habitude si injurieuse à Dieu, ainsi que pour les juremens et autres expressions grossières dont l'usage est si commun aujourd'hui parmi le peuple, et même parmi des personnes qui ne voudroient pas être confondues dans la classe du peuple. Nous ne pouvons que souscrire aux justes réflexions de M. Marguet sur ces tristes résultats de l'oubli de la religion; seulement nous aurions désiré qu'il supprimât quelques détails, et nous l'engagerions, entre autres, à retrancher, dans une prochaine édition, l'alinéa qui commence à la page 93. Il en sentira par-

faitement les raisons. Nous ne sommes pas d'ailleurs étonnés d'apprendre que son livre obtient dans les Pays-Bas un succès auquel l'esprit qui l'a dicté lui donnoit des droits. Une première édition, quoique tirée à un grand nombre d'exemplaires, est presque épuisée; on en fait en ce moment une nouvelle à Namur. L'auteur a mis ces ouvrages à un prix très-modique. L'*Essai sur le Blasphème* ne se vend que 25 fr. le cent brochés, et l'*Association en l'honneur du Bon-Pasteur*, 30 fr. le cent, également brochés. On trouve les deux brochures chez Hissette, à Nanci, et chez Mme. Jacquet, libraire à Sedan. Nous regrettons que l'auteur n'en ait pas établi un dépôt à Paris.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a envoyé un secours de 2000 fr. à de malheureux incendiés du département de la Somme, et 500 fr. au préfet de l'Yonne, pour les victimes de l'orage du 1er. juillet dernier.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a ajouté une somme de 300 fr. aux secours déjà accordés par LL. AA. RR. MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême, aux malheureux habitans de l'arrondissement de Mirande (Gers), qui ont le plus souffert de la grêle.

— Le 31, lord Wellington a pris congé de S. M. et de LL. AA. RR. et est parti de Paris, le 1er. au matin. On croit qu'il retourne à Londres.

— Le 31, la cour d'assises s'est occupée de l'affaire du sieur Cauchois-Lemaire, prévenu d'injures envers la personne du Roi et de la famille royale, et de provocation à la guerre civile, comme auteur d'un ouvrage intitulé : *Opuscules*. Après la lecture de l'acte de renvoi, M. Chaix-d'Est-Ange, avocat du prévenu, a demandé à la cour de statuer avant tout sur l'arrêt concernant la saisie du cautionnement de 20,000 fr. Ses conclusions, combattues par le ministère public, ont été rejetées par la cour, et l'on a passé de suite au fond de l'affaire. Plusieurs moyens de nullité, présentés par le défenseur, ont été écartés. M. de Ravignan a ensuite pris la parole pour soute-

nir l'accusation ; il a rappelé que le prévenu avoit déjà été l'objet de poursuites judiciaires, tant en France que chez l'étranger, puis il a discuté avec beaucoup de talent et de force les passages dénoncés, et a fait sentir combien ils étoient dangereux. M. Chaix-d'Est-Ange, dans sa plaidoierie, s'est efforcé de détruire les charges de la prévention. Après les répliques respectives et le résumé des débats, le juri a déclaré le sieur Cauchoix coupable sur les deux chefs d'accusation ; en conséquence celui-ci a été condamné à un an de prison et 2000 fr. d'amende. Le même arrêt prononce contre le sieur Cauchoix-Lemaire l'interdiction des droits civils pendant un an, la suppression de l'ouvrage, et l'affiche de l'arrêt au nombre de 300 exemplaires. La cour l'a ensuite débouté de son opposition à l'arrêt du 9 août, qui ordonne la confiscation du cautionnement au profit de l'Etat. Le sieur Cauchoix s'est pourvu en cassation contre ce dernier arrêt.

— Le 31 août, la police a saisi, chez les libraires du Palais-Royal, une brochure intitulée : *A François-Charles-Joseph Napoléon, né au château des Tuileries, le 20 mars 1811*; par M. Ferdinand Flocon.

— Une ordonnance royale autorise l'acceptation d'une donation faite par la dame Lamarre, veuve du sieur Masséna, maréchal de France, à l'hospice d'Antibes (Var), de trois rentes, montant ensemble à 79 fr. 10 c. ; d'une somme de 24 fr. 77 cent. pour arrérages de ces rentes, et d'une autre somme de 2393 fr. en argent.

— MM. les chevaliers de l'ordre royal et archi-confrérie du saint Sépulcre de Jérusalem, ont fait célébrer, dans l'église de l'hospice des Ménages, une messe solennelle en l'honneur de saint Louis, leur patron. D'abondantes distributions de pain ont été faites, à cette occasion, aux pauvres de diverses paroisses.

— M. le garde des sceaux est indisposé, et n'est pas encore venu aux Tuileries depuis son retour des eaux du Mont-d'Or.

— La *Lettre* dans laquelle M. de Haller a exposé les motifs de sa conversion, a été publiée, en langue hollandoise, à Bois-le-Duc.

— Le conseil-général du département de la Vienne, qui a ouvert sa session le 11 août, et l'a terminée le 24, a persisté dans les principes qu'il avoit émis dans les sessions pré-

cédentes ; il a pensé que ce n'étoit qu'en confiant les écoles primaires aux Frères des Ecoles chrétiennes, et les colléges aux corporations religieuses, que l'on pouvoit rendre à la France son ancienne éducation noble, morale et religieuse. Il a voté 3000 fr. pour l'acquisition de Chambord.

— Le 25 août, un affreux orage a éclaté sur la ville de Metz et sur plusieurs communes voisines; plusieurs d'entre elles ont perdu tout espoir de récolte. La foudre et la grêle ont fait de grands ravages

— Le 28 août, la malveillance avoit répandu à Grenoble le bruit que le roi de Sardaigne avoit été assassiné. Le gouvernement de Sardaigne a fait démentir cette nouvelle, qui est dénuée de fondement.

— La cour royale de Pau, chambre des mises en accusation, avoit renvoyé en police correctionnelle le nommé Mailles, ancien gendarme, prévenu d'avoir, dans la nuit du 24 décembre 1820, tenté de voler une croix d'argent dans l'église de Saint-Jean-le-Vieux. M. le procureur-général près cette cour se pourvut contre cet arrêt, comme contraire à la loi, et surtout comme opposé à la religion et aux intérêts de la morale publique. Le 23 du mois dernier, la cour de cassation, s'occupant de ce pourvoi, a cassé et annullé l'arrêt de la chambre d'accusation de Pau, et a renvoyé, pour être statué de nouveau sur le réglement de la compétence, le prévenu et les pièces du procès devant la cour royale de Toulouse.

— M. de Kentzinger, maire de la ville de Strasbourg, a pris un arrêté portant que toute sérénade, quel qu'en puisse être le motif, est et demeurera interdite pour l'avenir.

—Le 28 août, la corvette *la Pomone* a été lancée à la mer, dans le port de Cherbourg, aux cris de *Vive le Roi!*

— Le 18 août, l'esprit de révolte a fait, à Madrid, de nouvelles tentatives contre la tranquillité publique. A dix heures du soir, des groupes se formèrent sous les fenêtres du couvent où sont renfermés les gardes-du-corps détenus par suite des événemens du 5 février dernier, et chantèrent des chansons *patriotiques*. L'officier du poste les fit sommer de se retirer, et les agitateurs se rendirent au club de la *Fontaine-d'Or*, d'où, après avoir entendu un discours violent, dans lequel l'officier et la garde étoient accusés d'avoir attenté aux *droits des citoyens*, ils se reportèrent en masse vers le cou-

vent, dans l'intention de renouveler la scène de Vinueza. On se jeta sur la garde, en menaçant d'égorger les détenus, et un soldat fut dangereusement blessé. Alors le chef politique survint, et bientôt après le capitaine-général, Morillo. Ce dernier parla aux factieux avec fermeté; mais voyant qu'ils persistoient à demander l'arrestation de l'officier du poste, il fit disperser les rassemblemens par les troupes, et prit des mesures énergiques pour prévenir le renouvellement de ce désordre. Le lendemain, on déclama avec fureur contre Morillo, et on résolut de demander sa destitution. Dans la soirée, de nouveaux attroupemens se formèrent; partout on entendoit : *Mort à Morillo;* mais la bonne contenance des troupes en imposa à cette multitude, qui se dispersa. Le général Morillo a donné sa démission. Ces événemens, qui montrent l'audace des factieux, ont jeté l'effroi parmi les habitans paisibles.

Il a été question dans ce journal (tome XXII, page 15) d'un ouvrage italien, intitulé : *Le Creature, ampio libro dell' uomo*, ou *les Créatures, grand livre de l'homme*. C'est l'ouvrage de Raymond de Sebonde, adapté aux besoins de la jeunesse par le Père Jean Regoli, Jésuite italien, qui a quitté un canonicat à Bertinoro, sa patrie, pour entrer dans la société, lorsqu'elle fut rétablie à Naples en 1805. Les deux premiers livres traitoient de la métaphysique et de la religion en général. Le Père Regoli vient d'ajouter un troisième livre, où il expose la doctrine de l'église catholique. Ce livre forme un troisième volume in-12, qui a vu le jour à Reggio, Etat de Modène, en 1818, et qui complète l'ouvrage. Nous ne doutons pas que cette suite ne soit utile à la jeunesse, que l'auteur a spécialement en vue. C'est à elle qu'il consacre depuis long-temps ses veilles. Avant d'entrer dans la société, il avoit publié à Césène, en 1802, *l'Ecole de philosophie et de religion*, in-12; et il a fait paroître à Rome, en 1809, les *Caractères de la vraie religion proposés à la jeunesse des deux sexes*, in-12. On a encore du Père Regoli, 1°. *la Vérité de la religion, expliquée par forme d'élémens, pour l'usage des écoles inférieures*; 2°. *des Qualités et des Vertus de la servante de Dieu, Mme. Bénédicte Walcher*, Angloise et religieuse Bénédictine, morte le 25 juin 1793; 3°. *le*

Soldat, ou *Devoirs moraux d'un soldat, proposés par un officier à son fils qui va à l'armée*; Reggio, 1819, in-12. Nous avons reçu ce dernier écrit avec le troisième volume du livre des *Créatures*, et il nous a paru propre à confirmer un jeune militaire dans les devoirs d'un état si périlleux. Nous avions exprimé le vœu que l'ouvrage des *Créatures* fût traduit en françois, et en effet le travail avoit été commencé par un ecclésiastique fort estimable; mais son âge et ses infirmités l'ont ensuite forcé à renoncer à cette entreprise.

LIVRE NOUVEAU.

Histoire de saint Elzéar et de sainte Delphine, suivie de leur Eloge; par M. l'abbé Boze (1).

Elzéar de Sabran, comte d'Arian, né au diocèse d'Apt, en 1285, fut célèbre dans son siècle par la pureté de ses mœurs, sa piété fervente et son application aux bonnes œuvres. Il occupa de grandes places avec distinction, et fut un modèle de l'esprit de religion qu'il convient d'apporter dans les emplois publics. Marié à Delphine de Glandèves, aussi vertueuse que lui, ils s'engagèrent, d'un commun accord, à vivre dans la continence. Elzéar étant venu à Paris, en 1323, en qualité d'ambassadeur de Naples, mourut dans cette ville, le 13 septembre; sa femme lui survécut long-temps, et finit ses jours à Apt, en 1369. La haute vertu d'Elzéar, et les miracles opérés par son intercession, le firent mettre au rang des saints, et Grégoire XI publia, en 1369, la bulle de sa canonisation; sa femme est nommée dans le Martyrologe Franciscain, et les Bollandistes ont donné des monumens curieux sur les deux époux. Elzéar et Delphine se trouvent sous la date du 27 septembre, dans les *Vies des Pères*,... par Butler et Godescard.

M. l'abbé Boze, qui avoit déjà donné une esquisse de l'*Histoire de saint Elzéar et de sainte Delphine*, dans son *Histoire de l'église d'Apt*, dont nous avons parlé (tome XXV, n°. 637), a cru devoir traiter ce sujet à part, et célébrer la mémoire de deux saints chers à la Provence, et dont les reliques se conservent encore à Apt. Il a principalement suivi le travail du père Borelli, auteur d'une *Vie* des deux époux, et y a joint seulement les recherches qu'il a pu faire sur les lieux et dans les plus anciens monumens. Son ouvrage paroît donc aussi authentique qu'il est édifiant; il est suivi d'un *Eloge* des deux saints. L'auteur espère que ce volume pourra intéresser à la fois les ames pieuses auxquelles il offre des modèles de vertu, et les lecteurs curieux de recherches historiques, et qui retrouveront ici des souvenirs du vieux temps, et des traditions locales, précieuses et respectables.

---

(1) 1 vol. in-18. A Avignon, chez Seguin.

Histoire du 18 fructidor; par M. Delarue (1).

S'il appartenoit à quelqu'un de tracer l'histoire de cette triste crise, c'est à celui qui y a été acteur et victime. M. Delarue, député de la Nièvre au conseil des cinq cents, en septembre 179[illegible], s'y étoit montré un des plus ardens à combattre les projets des révolutionnaires. En 1797, il devint membre de la commission des inspecteurs de la salle, ce qui revient à peu près au titre de questeur actuel de la chambre des députés. Ses fonctions le mirent en état d'hostilité avec le directoire, dont les sinistres desseins ne lui avoient point échappé. Il les signala hautement dans des rapports; c'étoit se désigner à la vengeance d'un parti qui avoit la force armée à ses ordres.

Cette histoire est divisée en deux parties, dont la 1re. est un tableau de la révolution jusqu'en 1795. Ce tableau comprend les assemblées des notables, le second ministère de Necker, l'assemblée constituante et les deux assemblées qui la suivirent. La marche de la révolution y est tracée d'une manière fidèle, et les principaux événemens y sont présentés avec d'assez grands développemens. M. Delarue ne dissimule point les torts du parlement, son esprit turbulent et son ambition croissante. Il rapporte sur Necker

(1) 2 parties in-8°.; prix, 9 fr. et 11 fr. franc de port. A Paris, chez Demonville; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

une lettre assez curieuse, qu'il attribue à Caraccioli. Les événemens de 1789, les progrès des factieux, l'affoiblissement progressif du pouvoir royal, sont peints avec chaleur. L'auteur manifeste surtout la vivacité de ses sentimens en racontant la mort du Roi et des Princesses sa femme et sa sœur. Quelques détails sur la convention terminent cette Ire. partie.

La IIe. est proprement l'histoire du 18 fructidor, de ses causes et de ses suites. Les députés élus depuis la fin de la convention témoignoient, pour la plupart, le désir de fermer l'abîme de la révolution, et de rapporter successivement les lois iniques rendues depuis cinq ou six ans. Ces députés, parmi lesquels il en est plusieurs qui ont survécu à la tyrannie, et qui servent encore utilement la cause publique; ces députés se réunissoient chez un d'eux, Gilbert Desmolières, et y concertoient les mesures qui devoient faciliter le retour de l'ordre. Déjà ils avoient rendu plusieurs décrets salutaires, et proposé, entr'autres, le rappel des prêtres déportés, quand le directoire fit approcher des troupes, et prépara un de ces coups d'Etat que ne se sont jamais refusé les factieux qui affectoit le plus de respect pour les constitutions existantes. Deux directeurs, cinquante-trois législateurs, les propriétaires ou rédacteurs de quarante-deux journaux, furent proscrits; le corps législatif fut décimé; et tout cela se fit au nom du peuple, et pour le profit du parti qui vouloit conserver sa domination. Seize des proscrits furent enfermés au Temple, dans les mêmes lieux qui avoient été le théâtre des angoisses de royales victimes. Le 8 septembre, on les fit partir inopinément, et on les mena jusqu'à Rochefort dans des

cages de fer ; raffinement de barbarie imaginé par les débonnaires moteurs de cette révolution toute libérale et populaire. Le traitement qu'on fit subir aux prisonniers, pendant toute la route, fut digne de ce début, et, à peine arrivés à Rochefort, on les embarqua, dénués de tout, sur un bâtiment qui les conduisit à Cayenne.

Ils y arrivèrent le 10 novembre, et furent envoyés dans le canton de Sinamari. Le dénnement où ils étoient, et de nouvelles rigueurs dont ils étoient menacés, les décidèrent à fuir. Le 3 juin 1798, huit d'entr'eux, parmi lesquels étoit M. Delarue, s'embarquèrent, et gagnèrent les établissemens des Hollandois à Surinam, d'où ils se rendirent en Angleterre. Ils furent accueillis partout avec intérêt. Dans le moment même où ils s'échappoient de la Guiane, la frégate *la Décade* y arrivoit avec cent quatre-vingt-treize déportés, parmi lesquels étoient beaucoup de prêtres. M. Delarue a inséré dans son *Histoire* une lettre d'un prêtre du diocèse de Vannes, l'abbé David, déporté à Conamama ; elle mérite d'être lue, et par les tristes détails qu'elle donne sur les souffrances de ces respectables proscrits, et par les charitables sentimens qu'y montre son auteur. L'historien paie aussi un tribut d'éloges à la mémoire de M. l'évêque de Saint-Paul de Léon, et de l'abbé Carron, et à leur sollicitude pour secourir les victimes de la persécution.

Le reste est relatif au séjour de M. Delarue et de ses amis à Londres, et à ses rapports avec les Princes et avec les chefs de la cause royaliste. Il revint en France après la révolution du 18 brumaire (7 novembre 1799) ; mais il ne pouvoit manquer d'être

suspect à un gouvernement ombrageux, et il fut frappé d'une troisième proscription, à laquelle il parvint à se soustraire. S. M. depuis son retour, l'a nommé conservateur des archives. M. Delarue est beau-frère de M. Hyde de Neuville, ambassadeur aux Etats-Unis.

Le volume est terminé par deux morceaux, dont l'un est une description de la Guiane, et l'autre une lettre écrite au mois d'octobre de l'année dernière, et adressée aux électeurs de la Nièvre. Dans ce dernier écrit, l'auteur montre toujours un vif attachement pour la cause royale, et un juste éloignement pour les doctrines et les hommes qui, depuis trente ans, nous ont causé tant de maux. Ces sentimens dominent dans tout l'ouvrage, et lui donnent une physionomie prononcée. On voit que l'auteur connoît et juge très-bien la révolution; et ses réflexions sur le passé, comme ses vues sur l'avenir, nous ont paru également dignes d'une ame droite et d'un esprit sage.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous avons été forcés de nous restreindre extrêmement dans les citations que nous avons données de l'*Instruction pastorale* de M. l'évêque de Troyes, sur la réimpression des livres irréligieux. Il est plusieurs autres passages que nous regrettons de n'avoir pu mettre sous les yeux de nos lecteurs; celui, par exemple, où l'éloquent prélat oppose le vœu des évêques à celui de Rousseau, relativement aux ennemis de la religion de l'Etat. On sait en effet que Rousseau, dans son *Contrat social*, ordonne, sous peine de bannissement, de croire à la religion reconnue, et qu'il prononce la

peine de mort contre quiconque refuseroit de s'y soumettre. Telle étoit la tolérance de ce législateur, dont les ennemis de la religion invoquent si souvent l'autorité. A côté de cette loi rigoureuse, quel étoit le vœu du clergé? il est consigné de la manière la plus authentique dans les délibérations de ses assemblées. Une déclaration, du 16 avril 1757, avoit porté la peine de mort contre les auteurs ou distributeurs d'écrits contre la religion. Cet excès de sévérité fit que la loi ne fut point observée, et c'est ce que l'on vouloit; c'est à ce sujet que d'Alembert écrivoit à Voltaire: *Avec quelques adoucissemens tout ira bien, personne ne sera pendu, et la vérité sera dite.* Il étoit digne de la charité des évêques de réclamer contre une disposition rigoureuse. C'est ce que fit M. Dulau, archevêque d'Arles, dans son rapport à l'assemblée de 1780, le 21 juin. Il proposoit en conséquence plusieurs mesures propres à concilier les intérêts de la religion avec les droits de l'humanité. On trouvera son rapport dans le procès-verbal du clergé de cette même année; et on y reconnoîtra la prudence comme le zèle de cet évêque, un des prélats les plus distingués de son temps, et qui a couronné, par une mort glorieuse, une vie vraiment épiscopale. Nous signalons donc à nos lecteurs le morceau où M. l'évêque de Troyes oppose cette conduite du clergé avec le code de Rousseau. Enfin, nous cédons au désir de transcrire ici la conclusion de son *Instruction pastorale*, qui mérite d'être remarquée à un double titre; d'abord, parce qu'elle offre une adhésion aux anciennes censures du clergé, et ensuite, parce qu'elle est une réclamation et une protestation toute épiscopale contre les nouveaux scandales dont nous sommes témoins à cet égard:

« Nous aurions donc cru, N. T. C. F., trahir le plus sacré devoir de notre ministère, en gardant le silence sur ces édi-

tions déplorables, dont l'audace et l'impunité n'ont point d'exemples dans les fastes de notre histoire; et, en conséquence, nous croyons devoir protester, de concert avec tous nos vénérables collègues dans l'épiscopat, contre la plus grande injure qu'ait jamais reçue la religion dans le royaume très-chrétien. Nous le faisons au nom des mœurs publiques et de la monarchie, au nom de tous les vrais François, de tous les vrais amis du Roi et de sa race auguste, qui n'ont pas d'ennemis plus irréconciliables que ceux de la religion; nous renouvelons toutes les censures du clergé de France, assemblé en 1782 et en 1785, et celles des deux archevêques de Paris, nos deux illustres métropolitains, qui déclarèrent dans le temps ces mêmes ouvrages *impies*, *blasphématoires*, *séditieux* et *sacriléges*; faisons défense, autant qu'il est en nous, et sous les peines canoniques de droit, d'imprimer dans notre diocèse, colporter et favoriser l'impression desdits ouvrages, de quelque manière que ce soit; réservons à nos grands-vicaires l'absolution d'un délit contre lequel ne peuvent être trop sévèrement appliquées les peines spirituelles; et si, après avoir fait ainsi l'acquit de notre conscience et de notre charge pastorale, ces éditions fatales souillent encore les presses françoises, et attristent les regards des gens de bien; si, pour la punition de ce scandale, le ciel s'irrite de nouveau et nous menace encore du poids de sa colère; si la stabilité du trône de saint Louis se trouvoit compromise encore, et qu'un autre déluge de maux vînt fondre sur la patrie; pontifes du Seigneur, nous sommes absous aux yeux de la postérité et aux yeux de l'Eglise, et les malheurs de la nation ne nous seront pas imputés ».

— Un de nos plus estimables journaux faisoit, mardi dernier, de très-sages réflexions sur une affaire dont nous avons parlé dans notre dernier numéro. Un ancien gendarme, nommé Mailles, étoit prévenu d'avoir tenté de voler une croix d'argent dans une église du diocèse de Bayonne. La cour royale de Pau, chambre de mises en accusation, déclara, le 23 juillet dernier, qu'il n'y avoit lieu à le renvoyer à la cour d'assises, parce qu'une église n'est point une *habitation*, et que le vol qui y est commis la nuit ne sauroit donner lieu

à l'application de l'article 386 du Code pénal; elle renvoya le prévenu simplement en police correctionnelle. Le procureur-général près la cour de Pau se pourvut en cassation contre cet arrêt, qui lui parut blesser également les droits de la religion et les intérêts de la société; et en effet la cour de cassation a annullé, le 23 août dernier, l'arrêt rendu à Pau, et a renvoyé l'affaire devant la cour de Toulouse. Les motifs de l'arrêt portent que le Code pénal, en parlant d'*habitation*, a entendu tous les lieux où il se fait une réunion accidentelle ou temporaire d'hommes à des heures fixes. En applaudissant à l'esprit de cet arrêt, on ne peut que s'étonner de l'insuffisance d'une législation qui ne fournit pas d'autre moyen de venger la profanation de nos églises que de les assimiler aux habitations les plus communes. On a voulu ôter soigneusement de nos codes tout rapport avec la religion; nos publicistes de ce temps-là auroient craint d'être taxés de *capucinade*, s'ils avoient fait une loi contre le *sacrilége*, et il leur étoit indifférent que nos temples fussent dépouillés par la cupidité, ou profanés par l'irréligion. Ne seroit-il pas temps enfin de remplir une lacune que tant de crimes récens ont rendue si manifeste et si affligeante, et qui est une contradiction choquante avec l'ancienne législation de la monarchie, et avec l'esprit et même la lettre de la Charte? Si la religion est la religion de l'Etat, elle a droit apparemment à être protégée par les lois; et ses églises ne devroient pas être réduites, pour se faire respecter, à l'humiliante nécessité de demander à être considérées sur le même pied que des habitations profanes et ordinaires.

— La saint Louis a été célébrée sur tous les points du royaume; mais en quelques endroits cette fête a pris un caractère particulier. Nous apprenons, entre autres, qu'à Rostrenen (Côtes du Nord) ce jour a été marqué par des témoignages éclatans de piété et de

joie. Le matin, toute la population a assisté à la grand'-messe, célébrée par M. le grand-vicaire, et à laquelle M. de Quélen, vicaire de la paroisse, a prononcé le panégyrique du saint Roi. A l'issne de la messe, M. le curé et M. le maire ont distribué des aumônes aux pauvres. Après les vêpres, où tous les habitans se sont trouvés, on s'est rendu, en procession, au lieu où ils avoient préparé un feu de joie, qui a brûlé au milieu d'acclamations réitérées.

— Le professeur Krug, de Leipsick, le même qui a provoqué une croisade contre les Turcs, vient de publier une réponse à la *Lettre* de M. de Haller. La *Gazette d'Augsbourg* assure qu'il y a trouvé dix mensonges et trois calomnies : ceux qui ont lu la *Lettre* si franche, si calme, si mesurée du magistrat de Berne, auront peine à se persuader qu'elle présente des vices si odieux, et il est probable que M. le professeur Krug, l'esprit tout occupé de ses armemens contre les Turcs, n'aura pas eu le temps de lire avec assez de sang-froid un écrit où respire, j'ose le dire, toute la candeur de l'ame la plus pure, et toute la charité d'un véritable chrétien. Peut-être aussi que le libéral auteur du projet de croisade ne sauroit pardonner à M. de Haller ses opinions politiques. En Allemagne, comme en Suisse, le respectable magistrat a pour ennemis tous les partisans des théories nouvelles. Ses écrits antérieurs, et surtout sa *Restauration politique*, voilà peut-être son véritable tort; et bien des gens croient que c'est ce qui a soulevé contre lui quelques libéraux qui siégent dans le conseil de Berne, et qui n'ont pas été fâchés de saisir cette occasion d'éloigner un contradicteur incommode. Les prétextes qu'on a imaginés pour justifier cette mesure sont d'une foiblesse étonnante. M. Fischer, dans sa lettre, du 10 août, insérée dans un journal connu, dit que M. de Haller a été renvoyé, parce qu'il avoit été *élu comme*

protestant, et, qu'en se faisant catholique, il a *changé de condition*. Mais a-t-on renvoyé les protestans qui se sont faits sociniens, et qui, en abjurant la divinité de Jésus-Christ, ont bien aussi *changé* un peu *de condition?* On ne s'en est pas mis en peine, et on les a laissés admettre ou nier, à leur gré, des dogmes fondamentaux. De bonne foi, nous fera-t-on croire que l'on renverroit du conseil le sénateur catholique qui s'y trouve de la part de la portion catholique du canton; que l'on le renverroit, dis-je, dans le cas où il se feroit protestant? La parité est cependant exacte. M. Fischer avance encore que M. de Haller a été déclaré non-rééligible (car en effet on a poussé le ressentiment jusque là), parce qu'il a caché son changement, et qu'il a continué, après son abjuration secrète, à siéger dans le conseil. Est-ce que l'abjuration secrète de M. de Haller le dépouilloit de ses droits? Tous les gouvernemens ont proclamé, depuis trente ans, que l'exercice d'une religion quelconque ne devoit point nuire à l'exercice des droits politiques; devra-t-il y avoir une exception précisément pour M. de Haller? Mais il a célé son changement! Combien s'est-il écoulé d'années entre son abjuration et la déclaration qu'il en a faite? quelques dix ans peut-être; non, un peu moins, il n'y a pas eu six mois. C'est le 17 octobre 1820 que M. de Haller a fait sa profession de foi, et c'est le 13 avril 1821 qu'il a écrit sa *Lettre* à sa famille pour lui annoncer une démarche qui déjà n'étoit plus un mystère. C'est donc pendant cinq à six mois seulement que le magistrat a gardé ce silence que MM. de Berne trouvent si coupable. Il faut convenir que, renvoyer un collègue pour un tel sujet, c'est être casuiste bien sévère, et confrère bien chatouilleux. Voilà pourtant à quoi se réduit au fond la lettre de M. Fischer, et il n'a pu rien trouver de plus fort en faveur de l'expulsion. Il ajoute que la religion compte pour quelque

chose à Berne; voudra-t-il bien nous expliquer alors la licence des opinions qui y règnent à cet égard? N'y a-t-on pas vu dernièrement, au jubilé de la réformation, saper les doctrines de la réforme, dans un discours d'appareil? n'y remarque-t-on pas dans les écrits, et jusque dans les chaires, la même hardiesse à s'écarter des anciennes confessions de foi? Le gouvernement tolère ces écarts dans des ministres; il les laisse admettre ou rejeter tel ou tel dogme; il ne s'inquiète pas de ce que pensent les membres du conseil, et il est notoire que plusieurs d'entr'eux portent très-loin l'indifférence des opinions. Mais que l'un d'eux, entraîné par sa profonde conviction, revienne à l'ancienne religion de ses pères, alors ces hommes si froids retrouvent tout leur zèle, et ceux qui croient le moins, crient le plus haut contre un exemple qui les accuse. Ils se hâtent de se débarrasser d'un collègue qui, malgré sa douceur connue, leur semble un censeur importun. Voilà ce qu'on dit dans le monde. M. Fischer nous permettra de croire que ces motifs ont bien autant influé sur le décret du conseil que ceux qu'il met en avant. Quant au déchaînement des écrivains et des journaux protestans d'Allemagne contre M. de Haller, il n'est pas moins extraordinaire de la part de gens qui se donnent tant de licence. M. Krug se plaint beaucoup de ce que M. de Haller a dit que les protestans n'avoient ni unité ni fixité dans leurs dogmes; mais cela n'est-il pas clair? ne les voilà-t-il pas qui composent de toutes parts sur leur croyance? Que sont toutes ces unions factices, sinon un renoncement aux doctrines des premiers réformateurs? on ne veut plus même du nom de protestans, et la commission de censure de Berlin a défendu de l'employer; on ne se servira plus que du terme d'*évangélique*; comme si les catholiques n'admettoient pas aussi l'Evangile, eux de qui les protestans le tiennent. A Bade, c'est

autre chose ; l'église, par délibération du 26 juillet dernier, s'appellera église *territoriale-évangélico-protestante*. Une église *territoriale* est fort bizarre, et, s'il y a autant d'églises territoriales que de principautés différentes, je ne vois pas trop où est l'unité dont se flatte M. Krug. Le même gouvernement de Bade a donné dernièrement un grand exemple de tolérance. Il vouloit nommer, dit-on, un juif, le sieur Zimmern, professeur en droit à l'Université d'Heidelberg ; les autres professeurs se sont soulevés contre ce projet, et ont menacé de se retirer en masse. Ce sont visiblement des intolérans. Il auroit été néanmoins assez curieux de voir entrer un juif comme professeur dans une université chrétienne, tandis que l'on renvoyoit un magistrat catholique d'un corps politique.

— Les évêques du royaume de Naples avoient été invités à travailler, autant qu'il étoit en eux, à éclairer les peuples sur la dernière révolution. Leurs soins paroissent avoir été couronnés d'un heureux succès. Dans beaucoup de diocèses les missions ont produit de grands changemens. Ceux qui avoient été égarés ont confessé leur erreur. Les uns ont renoncé publiquement aux sociétés secrètes, d'autres ont livré au feu les emblêmes de la révolte, d'autres ont témoigné de la manière la plus expressive leur douleur d'avoir été les instrumens de mystères d'iniquité. Ce mouvement général, opéré par la religion, s'est surtout fait sentir dans le diocèse de Nicastro, où la révolution se vantoit d'avoir séduit plus de monde. A l'occasion du jubilé que l'évêque a obtenu du souverain Pontife pour son troupeau, sur plus de soixante-dix mille ames que contient le diocèse, on en compteroit à peine quelques centaines qui ne se fussent pas réconciliés à Dieu par la pénitence. Les haines, les injustices, les désordres, ont cessé à la voix de la religion ; des pécheurs ont secoué leurs habitudes invétérées, et une cérémo-

nie d'expiation, dans laquelle l'évêque a prononcé une touchante homélie, a fait éclater parmi le peuple des sentimens extraordinaires de componction et de piété.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a souscrit pour 500 fr. au monument de Bayard, à Grenoble.

— Le 31 août, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a fait son entrée à Clermont, recevant partout sur son passage des témoignages d'allégresse publique. Une garde d'honneur, à cheval, s'étoit rendue de bonne heure sur la route de Riom pour avoir l'honneur d'escorter l'auguste Princesse. A son arrivée, S. A. R. a reçu les hommages des autorités civiles et militaires. Mlle. d'Aubière, fille de M. le maire, a adressé à Mme. la duchesse de Berri un compliment en vers, au nom de ses nombreuses compagnes. Une foule d'habitans se pressoient sur son passage pour avoir le bonheur de contempler la mère de Mgr. le duc de Bordeaux. La plupart des maisons étoient pavoisées de drapeaux blancs. Le soir, il y a eu une illumination générale. La veille, S. A. R. avoit été reçue à Nevers avec un égal enthousiasme. Avant de quitter cette dernière ville, la bienfaisante Princesse avoit fait remettre au premier adjoint municipal une somme de 500 fr. pour les pauvres.

— Le renouvellement quinquennal des maires et adjoints de la ville de Paris a eu lieu il y a quelques jours. Le Roi a maintenu dans leurs fonctions MM. les maires et adjoints en exercice. M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, a procédé à l'installation de ces fonctionnaires et a reçu leur nouveau serment.

— Le Roi vient de faire de nombreuses promotions dans la marine. Treize capitaines de frégate sont faits capitaines de vaisseau; quatorze lieutenans de vaisseau sont nommés capitaines de frégate; cinquante-un enseignes sont promus au grade de lieutenans de vaisseau, et cent-dix-huit élèves de première classe, à celui d'enseignes.

— La distribution des prix des écoles chrétiennes de la capitale a eu lieu la semaine dernière, en présence de MM. les

curés et des autorités municipales. Les enfans ont fait honneur à leurs maîtres, par l'exactitude et l'à-propos de leurs réponses.

— M. de Caraman, fils de l'ambassadeur de France à Vienne, est nommé ministre plénipotentiaire près la cour de Stuttgard.

— M. l'évêque de Clermont et son chapitre ont offert une somme de 500 fr. pour contribuer à l'acquisition du domaine de Chambord.

— Le conseil-général du Cher a voté, dans le cours de sa dernière session, 30,000 fr. pour la restauration du séminaire métropolitain; 10,000 francs, payables en trois ans, pour l'établissement dans le département des Frères des Ecoles chrétiennes; 2000 fr. pour Chambord, et 50,000 fr. pour la confection du canal qui doit porter le nom de Mgr. le duc de Berri. Le conseil-général de la Gironde a voté 8000 fr. pour l'acquisition du domaine de Chambord; et celui de Loir et Cher, 2000 fr.

— Le 3 de ce mois, des messes ont été célébrées dans la chapelle du monument religieux *des Brotteaux*, à Lyon, pour les prêtres morts pendant et après le siège de Lyon, victimes de leur zèle à secourir les malades.

— L'académie royale du Gard a proposé pour sujet de prix à décerner l'année prochaine, la question suivante : *Quelle est l'institution susceptible d'être établie en France, et de concourir, avec la religion, à y améliorer les mœurs ?*

— Un incendie a éclaté dans la ville de Moissac, dans la nuit du 28 du mois dernier. Plusieurs maisons et une partie de la toiture d'une église ont été la proie des flammes. A Lesperon et Levignac, arrondissement de Mont-de-Marsan et de Dax, plus de quatre mille trois cents arpens de forêts de pins ont été consumés par un incendie. La perte est évaluée à plus de 400,000 francs.

— Le marquis de la Cisterna, le marquis de Prié et le comte Péron, les principaux chefs de l'insurrection piémontoise, ont été condamnés à mort, et exécutés en effigie. Plusieurs autres révolutionnaires moins connus ont subi le même sort. Un assez grand nombre de militaires ont été condamnés aux galères.

— M. le baron de Strogonoff, ambassadeur de la Russie près la Porte, a quitté Constantinople, le 9 août, sur une

frégate françoise, après avoir été long-temps retenu par les vents contraires dans la rade voisine de Bujukdéré. Il est arrivé, le 13, à Odessa.

— Le Mexique est en ce moment en proie à une insurrection. Les rebelles, qui sont commandés par le colonel Iturbide, ont fait un plan de constitution pour le Mexique, et l'ont adressé au vice-roi, qui l'a rejeté. Ce projet de constitution, qui a pour but de reconnoître l'*indépendance de la nation et l'égalité des droits*, a été envoyé à Madrid, où il paroît que rien n'a encore été statué à cet égard.

M. Boulard vient de publier l'*Histoire littéraire du treizième siècle*, traduite de l'anglois de Berington Ce n'est qu'un in-8°. de 113 pages, mais qui fait suite à trois autres parties d'un même ouvrage que M. Boulard a successivement mises au jour. M. Berington a fait imprimer à Londres, en 1814, une *Histoire littéraire du moyen âge*, in-4°. de plus de 700 pages : c'est cette *Histoire* que M. Boulard reproduit successivement. Il en a donné le commencement en 1814, par l'*Histoire littéraire des huit premiers siècles*; en 1816, celle des neuvième et dixième siècles a paru ; et celle des deux siècles suivans, en 1818; et on annonce, pour le courant de cette année, l'*Histoire littéraire des quatorzième et quinzième siècles*. Nous possédions déjà, sur le même sujet, de grandes collections, parmi lesquelles il faut compter l'*Histoire littéraire de France*, commencée par les Bénédictins et continuée par les membres de l'Institut. L'abrégé de M. Berington pouvoit, par sa forme, convenir à un plus grand nombre de lecteurs; mais on s'aperçoit avec peine que l'auteur, quoique catholique et prêtre, a des opinions hardies. La manière dont il s'exprime sur les croisades, sur les papes et sur quelques autres points, a paru au traducteur nécessiter quelques notes pour redresser des jugemens fort sévères. Il n'est pas honorable, pour un prêtre, de s'exposer ainsi à être corrigé par un laïc sur des points où il auroit dû lui donner l'exemple de la sagesse et de la modération. J'applaudis donc à plusieurs des notes de M. Boulard, et au bon esprit qui anime cet estimable traducteur, mais en regrettant qu'il ait eu besoin d'adoucir quelques traits de l'écrivain anglois.

M. Joseph Berington, qui est moins connu en France qu'en

Angleterre, a publié un assez grand nombre d'écrits. La *Biographie des vivans* ne cite de lui, outre l'*Histoire littéraire*, que les *Vies d'Abeilard et d'Héloïse*, 1784, in-4°., et l'*Histoire du règne de Henri II et de ses fils*, 1790, in-4°. M. Berington est auteur de beaucoup d'autres ouvrages qui ont paru avec ou sans son nom. Son premier écrit paroît être l'*Etat et la conduite des Anglois catholiques depuis la réformation jusqu'en 1780, avec une idée de leur nombre présent*, 1780, in-8°. de 190 pages. M. Berington prit beaucoup de part aux discussions entre le comité catholique et les évêques en 1790, et publia sur ce sujet une *Adresse au clergé catholique par leurs frères du comté de Stafford*; un *Appel aux catholiques d'Angleterre par le clergé catholique du comté de Stafford*; une *Lettre de M. J. Berington à M. Douglass*; et peut-être quelques autres brochures. On a encore de lui un *Essai sur les écoles du dimanche*; *Réflexions au rév. J. Hawkins*; *Mémoires de Grégoire Panzani*; *Examen des événemens supposés miraculeux que l'on raconte de l'Italie*. Ces écrits, et surtout les deux derniers, furent vivement attaqués par MM. Milner, Plowden, Bruning et autres. Plowden publia les *Remarques sur les Mémoires de Panzani*, et d'autres *Remarques sur les écrits de Berington* en général; Bruning, des *Remarques sur l'examen des miracles*, 1796, in-12 de 43 pages; M. Milner, sa *Demande sérieuse à M. Berington, sur ses erreurs théologiques concernant les miracles et autres sujets*, Londres, 1797, in-12 de 137 pages. Ce dernier écrit surtout est vif et pressant. Il y eut encore, sur ce sujet, *Quelques pensées sur l'examen des miracles*, *par une dame angloise*. Tous ces écrits sont en anglois.

M. Berington avoit annoncé une *Histoire de l'origine, du progrès et du déclin de la puissance des papes* : le prospectus en a paru; mais je crois que l'ouvrage n'a pas vu le jour : il devoit faire 5 vol. in-4°. M. Berington passe pour un des ennemis déclarés de l'autorité pontificale, et il s'exprime très-librement sur d'autres sujets. M. Milner, dans l'écrit cité, lui reproche de graves erreurs, et une hardiesse d'opinions et d'expressions fort déplacée dans un théologien catholique. Il attribue encore à M. Berington des *Considérations adressées aux évêques et au clergé françois résidant en Angleterre*, 1796; écrit où il paroît que l'auteur avoit mis également peu de mesure. Nous avons cru pouvoir profiter de l'occa-

sion qui s'offroit pour tenir note d'opinions et d'écrits qui ont fait quelque bruit chez nos voisins. Quant à l'*Histoire littéraire*, nous avons parlé du commencement de l'ouvrage dans notre n°. 82, tome IV du journal.

AU RÉDACTEUR.

Lyon, le 26 août 1821.

Monsieur, je suis loin de me plaindre des réflexions que vous avez faites au sujet des *Lettres à M. Faivre*. Ma critique auroit été plus sévère que ne l'a été la vôtre, et je m'étois reproché beaucoup plus de choses que vous n'en avez relevé dans le n°. 734 de votre estimable journal. Ma réponse à M. Faivre, écrite à la hâte et avec quelqu'émotion, n'a pas été exempte de bien des défauts, que le calme de l'esprit m'a fait apercevoir ensuite. Ayant une aussi bonne cause à défendre, j'aurois pu et dû m'en tenir au ton que j'ai pris dans la *Lettre à un Théologien*. J'ai été très-flatté de voir que cette *Lettre* étoit attribuée, par plusieurs personnes, à M. C. quoiqu'il n'en ait pas écrit un mot. C'étoit le plus bel éloge qu'on en pût faire. Mais assurément M. C. ne la réclamera pas : s'il se fût mêlé d'écrire, il auroit, j'en suis sûr, beaucoup mieux fait que moi. Ainsi, je déclare que l'ouvrage en entier m'appartient, et je m'attribue, sans exception, et ce qu'il y a de défectueux, et ce qu'il y auroit de passable.

Je serois bien fâché néanmoins que, de l'aveu que je fais des défauts de mon livre, on en conclut que mes sentimens ont changé par rapport à la question *de l'usure*. Je désire, au contraire, que tout le monde sache que je crois mon salut attaché, entr'autres choses, à ma persévérance dans la doctrine de l'Eglise sur ce point.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLECOURT, *aumônier en chef de l'hôpital-général de la Charité de Lyon.*

La première édition de l'*Oraison funèbre de Mme. la duchesse d'Orléans*, par M. l'abbé Feutrier, in-4°. avoit été épuisée toute entière par les distributions qu'en avoit faites Mgr. le duc d'Orléans. La seconde édition, qui est de 48 pages in-8°. est en vente; prix, 1 franc, et 1 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal. Le produit en est appliqué à une œuvre de charité.

On a gravé le portrait de feu M. l'abbé Carron, qui a laissé une mémoire si précieuse à tous les gens de bien. Le graveur, M. Mecou, y a mis tous ses soins, et a réussi à rendre fort bien l'air de douceur et de piété du vertueux prêtre. Cette gravure se vend aussi au profit des pauvres, chez Mesnard, rue des Bernardins, n°. 32. Le prix en est de 2 fr. 25 cent. en lettres grises, et de 1 fr. 25 cent. les autres.

Pensées et Maximes de Fénélon, recueillies par M. Duval. 2 vol. in-18. A Paris, chez Roret et Roussel, rue Pavée.

Ces *Pensées* font partie d'une collection des *Pensées et Maximes des Ecrivains illustres*; tel est son titre. Les quatre premiers volumes de la collection offrent les *Pensées et Maximes de J. J. Rousseau* et *de Voltaire*, et ont sans doute paru il y a déjà quelque temps; nous ne les avons pas vus, et nous ne saurions dire quel esprit a présidé au choix des pensées; si on en a sévèrement écarté tout ce qui tenoit aux erreurs ou aux passions de ces hommes trop célèbres, et si les extraits qu'on donne de leurs écrits seront avoués par la religion et la morale. Nous voulons croire que les éditeurs auront eu soin du moins de bannir de leur recueil ce qu'il y a de plus ouvertement hostile, sous ce rapport, dans les Œuvres des deux philosophes. Toutefois on ne peut se dissimuler que l'alliance d'écrivains de principes si divers a quelque chose de choquant au premier coup-d'œil. On ne s'accoutume point à voir dans le même recueil Bossuet et Fénélon à côté de Voltaire et de Rousseau, et on craint toujours d'entendre de ces derniers des maximes qui seroient peu en harmonie avec celles des deux grands évêques.

Quoi qu'il en soit de cet inconvénient, et pour nous borner à l'examen des deux volumes que l'on publie en ce moment, nous trouvons d'abord en tête des *Pensées* une *Notice sur Fénélon, extraite de son Eloge par La Harpe*. Cette *Notice* n'a pas précisément

une couleur très-religieuse; seulement l'affaire du quiétisme y est présentée d'une manière peu exacte, et, pour louer Fénélon, on sacrifie sans pitié les personnages les plus recommandables de cette époque; c'est le défaut de La Harpe dans son *Eloge de Fénélon*, et, comme la *Notice* n'est qu'un extrait de l'*Eloge*, elle est empreinte du même esprit.

Quant au choix des *Pensées*, les articles sur *Dieu* et la *Religion* nous ont paru offrir des réflexions et des maximes non moins convenables pour l'esprit de ce siècle, que dignes de la sagesse et de la piété de Fénélon. Mais je ne sais par quelle fatalité on est allé prendre, pour former l'article *Écriture sainte*, précisément des objections que Fénélon rapporte historiquement dans sa Lettre à l'évêque d'Arras, et qui, détachées du reste et présentées sans presque aucun correctif, ont un air d'hostilité qui étoit fort loin de l'intention de l'illustre auteur. Assurément M. Duval est bien mal entré dans la pensée du pieux archevêque, en affectant de ne citer sous le titre *Ecriture sainte* que ce morceau isolé, et sans y joindre aucune réflexion propre à faire sentir le but de Fénélon dans sa lettre. Le passage, présenté comme il est, a l'air d'une attaque directe; et un pareil choix est une indiscrétion notable, ou une malice assez perfide.

Les trois articles qui suivent, des *Dévots*, des *Prédicateurs* et des *Communautés religieuses*, ne semblent pas dictés par un meilleur esprit. L'éditeur n'a voulu remarquer que les abus qui peuvent se glisser dans la dévotion, sans y joindre les éloges que Fénélon fait, en plusieurs endroits, de la piété véritable, et les préceptes si sages qu'il donne sur cette

matière. De même, sur les prédicateurs, il ne voit que leurs défauts. Sur les communautés religieuses, ce qu'il trouve à reprendre, c'est leurs richesses, la mollesse qui y règne, l'esprit intéressé des religieux: en vérité, de telles *Pensées* sont fort à propos du temps qui court, et c'est bien le moment de crier contre le faste des communautés, quand nous ne voyons aujourd'hui dans ces maisons que de pauvres filles dénuées de tout, et réduites à travailler des mains pour se soutenir dans la plus rigoureuse médiocrité. Il est à croire que, si Fénélon eût vécu de nos jours, il ne se fût pas élevé contre leur mollesse et leur cupidité. Ce grand homme avoit trop de tact pour faire un tel contre-sens, et trop de générosité pour insulter ainsi au malheur.

Les autres *Pensées et Maximes* que nous avons parcourues nous ont parues mieux choisies. Il y en a sur un grand nombre de sujets différens, sur la métaphysique, la morale, la physique, l'éducation, la politique, la littérature et sur ses diverses branches. On retrouve dans la plupart le jugement et le goût d'un prélat moins distingué encore par la finesse de son esprit que par la noblesse de ses sentimens. Seulement je ne sais si on les a toujours classées dans l'ordre le plus naturel et le plus propre à les faire valoir. Il auroit été aussi, ce semble, à propos d'indiquer les divers ouvrages d'où les *Pensées* sont extraites.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Des ordonnances du ROI, du 4 août, qui nomment pairs du royaume MM. les archevêques de

Rouen et de Bordeaux, étoient insérées dans le *Moniteur* de dimanche dernier. Le clergé ne pourra qu'applaudir à de tels honneurs décernés à de longs services. M. François de Pierre de Bernis, neveu du cardinal de ce nom, est né à Nimes, le 29 novembre 1752; il fut sacré évêque d'Apollonie par Pie VI lui-même, le 30 décembre 1781, et nommé, en 1784, coadjuteur d'Albi, et archevêque de Damas. Il administroit le diocèse d'Albi en l'absence du cardinal, et succéda à son titre, en 1794. Ce prélat donna sa démission en 1801, et fut nommé, par un bref, en 1817, administrateur du diocèse de Lyon. Mais il n'a point rempli les fonctions d'administrateur, et a été fait archevêque de Rouen, en 1819. M. Charles-François Daviau-Dubois-de-Sanzai, archevêque de Bordeaux, est aussi connu par son zèle et son savoir, que par sa douceur et sa piété; né au Bois-de-Sanzai en Poitou, le 7 août 1736, M. Daviau fut long-temps chanoine et grand-vicaire de Poitiers. La réputation qu'il s'étoit acquise dans cette place parla seule pour lui, et le fit nommer à l'archevêché de Vienne, en 1789. Sacré, le 3 janvier 1790, le prélat n'eut que le temps de prendre possession de son siége avant les troubles, qui le forcèrent à quitter la France, et à passer en Italie. Mais son zèle pour son troupeau le rappela ensuite dans son diocèse. Il rentra secrètement, après la terreur, et remplit les fonctions d'un véritable missionnaire; visitant les paroisses, encourageant les fidèles, et unissant le courage à la prudence, et la vie la plus active aux travaux du cabinet. Le prélat publia dans le temps plusieurs écrits sur les circonstances où se trouvoit alors l'Eglise. Il donna sa démission en 1801, et fut placé, l'année suivante, sur le siége de Bordeaux. On sait avec quelle sagesse le prélat administre ce diocèse depuis près de vingt ans. Sa vertu en imposa, dans des temps fâcheux, à

l'homme le plus violent, qui n'osa faire arrêter le prélat à l'époque du concile. Aujourd'hui même l'âge avancé n'a rien diminué du zèle du vénérable archevêque, qui réside constamment dans son diocèse, et y veille sans cesse au bon ordre du clergé, et à la sanctification du troupeau. Il passe avec justice pour un de nos meilleurs théologiens, et fait profession d'un attachement inviolable pour le saint Siége.

— La fête et l'octave de l'Exaltation de la sainte Croix, seront célébrées, suivant l'usage, dans l'église Saint-Roch. L'office, les sermons et les stations seront faits, le vendredi 14, par le clergé de Saint-Laurent; le samedi, par les ecclésiastiques de la maison Liautard; le lundi 17, par le clergé des Missions-Etrangères; le 18, par celui de Bonne-Nouvelle; le 19, par celui de Saint-Germain des Prés; le 20, par celui de Conflans et d'autres paroisses du canton, et le vendredi 21, jour de l'octave, par le clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le dimanche 16, M. l'archevêque de Reims officiera; les stations seront faites par MM. les ecclésiastiques de la paroisse même de Saint-Roch. Le matin, tous les jours, l'office commencera à neuf heures et demie; les exhortations aux stations se feront après la grand'messe; l'office de l'après-midi commencera à quatre heures; le sermon suivra immédiatement les vêpres. Il y a indulgence plénière pour les fidèles qui, s'étant confessé et ayant communié, visiteront les douze stations, soit en commun, soit en particulier, et prieront pour les fins prescrites.

— Le 36e. régiment de ligne, en garnison à Thionville, vient de donner un exemple édifiant et honorable. M. l'abbé Lions, aumônier de ce régiment, instruit que M. l'évêque de Metz devoit venir à Thionville, et y donner le sacrement de confirmation, disposa les militaires à profiter de cette heureuse circonstance. Il commença des instructions, et réunit ses

auditeurs dans une pièce du quartier. Les instructions et les confessions l'ont occupé assidûment pendant plusieurs jours. Le 4 septembre au matin, les militaires se sont rendus à l'église, et ont assisté à la messe célébrée par M. l'évêque de Metz. Ils ont reçu la communion des mains du prélat; six d'entr'eux communioient pour la première fois. Le prélat leur a adressé une exhortation digne de sa piété, et a donné la confirmation à quatre cent quatre-vingt-douze sous-officiers et soldats, non compris dix-sept qui étoient malades à l'hôpital, et que M. l'évêque a bien voulu visiter pour leur conférer le même sacrement. Ces braves militaires se sont portés à cette sainte action avec l'empressement qu'elle réclamoit. Quelques-uns, dont le mariage n'avoit pas été béni à l'église, se sont mis en devoir de remplir cet acte de chrétien. Un corps qui a fourni un tel sujet d'édification ne pouvoit manquer d'offrir le spectacle de l'ordre et de la discipline; ainsi on ne sera point étonné d'apprendre que l'inspecteur-général, M. le comte de Lorencez, en a été pleinement satisfait, comme il l'a témoigné dans son ordre du jour, où il rend justice au zèle et aux soins de M. le colonel Maurin et des officiers.

— Le diocèse d'Amiens vient de perdre M. Jean-Baptiste Hareux, curé d'Albert, et doyen de ce canton, qui est mort, le 28 août, à l'âge de 77 ans. Ce vertueux prêtre relevoit son mérite par une humilité à toute épreuve. Pendant la révolution, il s'étoit retiré dans les Etats du chef de l'Eglise, et il n'en revint qu'en 1804. M. l'évêque d'Amiens estimoit et honoroit ce digne pasteur, qui est mort sans argent et sans dettes, faisant les pauvres héritiers du peu qui lui restoit, et laissant une mémoire précieuse à sa paroisse et à ses amis.

— Parmi les églises tombées sous le marteau révolutionnaire, une des plus illustres, sans contredit, est

celle de Saint-Martin de Tours. Elle étoit déjà, depuis un siècle, dans un état florissant, lorsque Clovis, avant et après sa victoire sur Alaric, vint y reconnoître la puissante intercession de l'apôtre et du thaumaturge des Gaules. Saint Martin devint dès-lors le patron spécial de nos Rois, et Hugues Capet unit à sa couronne la dignité d'abbé de cette église. Plusieurs souverains ont voulu en être membres; des papes ont été élevés dans son sein, et il s'y est tenu des conciles. Des évêques et des princes étoient encore, au moment de la révolution, membres du chapitre de Saint-Martin. La dévotion pour ce saint évêque étoit autrefois générale par toute la France, et il se faisoit un concours continuel à son tombeau. Les protestans avoient commencé à brûler ses reliques, dont on ne sauva qu'une très-petite partie; la révolution a de plus renversé son église, et les fidèles gémissent de la destruction de ce monument, élevé à la gloire d'un des plus grands hommes dont l'église de France s'honore. Un projet vient d'être formé pour relever les ruines de cet édifice; on a ouvert pour cela une souscription à Tours, et on espère que les fidèles des autres diocèses voudront bien s'y joindre et s'intéresser à une entreprise d'un but si religieux. M. Jacquet de la Haye-Avrouin va publier un ouvrage sur ce sujet, et il en a mis au jour le *Prospectus*. Il donnera l'histoire de saint Martin, puis celle de son église, et des priviléges dont elle jouissoit; il y joindra des notices sur les évêques de Tours, et sur quelques abbayes du diocèse. Trois planches offriront le plan de l'ancienne église, l'état actuel de ses ruines, et des projets de reconstruction. L'ouvrage formera 1 vol. in-4°. qui sera, pour les souscripteurs, de 3 fr. pour le papier fin, et de 6 fr. pour le papier vélin. On souscrit jusqu'au 15 octobre; on pourra ne rien payer avant la livraison, qui paroîtra à la fin de ce mois. Mme. la vicomtesse de Gontaud, gouvernante des enfans de

France, a souscrit pour plusieurs exemplaires, au nom de Mgr. le duc de Bordeaux et de MADEMOISELLE. L'ouvrage portera pour titre : *du Rétablissement des églises en France;* la liste des souscripteurs sera imprimée en tête du volume.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, duchesse d'Angoulême, et Mme. la duchesse de Berri, ont envoyé des secours aux communes de Naveil, Houssaye et Marcilly, arrondissement de Vendôme, qui ont beaucoup souffert de l'intempérie des saisons.

— Le 1er. septembre, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a quitté Clermont pour se rendre au Mont-d'Or. Avant son départ, l'auguste Princesse avoit entendu, dans l'église de Notre-Dame-du-Port, une messe qui avoit été célébrée par M. l'évêque de Clermont. Pour sortir de la ville, S. A. R. a traversé une foule toujours croissante, qui faisoit retentir l'air de ses cris d'amour. Une garde à cheval l'a accompagnée jusqu'à quelque distance du Puy-de-Dôme. Les habitans des villages voisins de la route accouroient en foule pour avoir le bonheur de contempler les traits chéris de la mère de notre Dieudonné. S. A. R. a reçu les hommages des curés et des maires, et leur a répondu avec cette grâce et cette sensibilité qui lui sont si naturelles. Dans chaque village, elle a laissé des preuves de son inépuisable charité. Deux jours après le départ de la Princesse, l'association des chevaliers de Saint-Louis résidant à Clermont a fait célébrer, dans l'église de Notre-Dame-du-Port, une messe votive pour la santé de S. A. R.

— Le 1er. septembre, Mme. la duchesse de Berri est arrivée au Mont-d'Or, et y a été reçue au bruit des cris unanimes de *Vive le Roi! vive Mme. la duchesse de Berri! vivent les Bourbons!* Le lendemain de son arrivée, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a fait plusieurs promenades à pied et à cheval dans les environs, et a paru très-satisfaite du pays. La santé de S. A. R. ne paroît pas avoir souffert du voyage.

— Une ordonnance royale convoque, pour le 1er. octobre prochain, les colléges électoraux d'arrondissement dans les

départemens de la cinquième série. Les colléges départementaux de la même série, ainsi que le collége électoral du département des Pyrénées-Orientales, sont convoqués pour le 10 du même mois. Une autre ordonnance royale nomme les présidens et vice-présidens des colléges électoraux; nous en donnerons le texte plus bas.

— M. le maréchal duc de Raguse, major-général de la garde royale, est nommé gouverneur de la première division militaire, à la place de M. le maréchal Maison.

— M. le garde des sceaux, dont la santé s'améliore, habite, depuis huit jours, le pavillon de Breteuil à Saint-Cloud.

— Sur la demande de MM. les députés de la Haute-Garonne, M. le ministre de l'intérieur a fait remettre à M. le préfet de ce département une somme de 10,000 fr. à titre de secours provisoire pour les victimes de l'ouragan du 22 juillet dernier, en attendant que M. le préfet ait fourni un état des pertes éprouvées par le département.

— Mgr. le nonce de S. S. a visité dernièrement le cabinet de M. Crussaire, peintre, rue Servandoni, n°. 10, où ce religieux artiste a réuni, dans une quarantaine de tableaux, des sujets représentant le spectacle de l'univers, les phénomènes de la nature et les merveilles des arts. M. Crussaire affectionne les allégories, et exécute d'après des procédés qui lui sont propres. Son cabinet, qui est ouvert tous les jours, a été visité, depuis plusieurs années, par des personnes d'une grande distinction.

— M. le vicomte de Gourgues, maire de Bordeaux, et MM. ses adjoints ont été continués dans leurs fonctions, pour cinq ans, par S. M. Une ordonnance royale nomme maire de Charleville (Ardennes) M. Camus l'aîné, ancien négociant.

— Le prince Démétrius Comnène, un des descendans des anciens empereurs grecs. est mort, le 8, à Paris. Il étoit maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, et aussi distingué par sa piété que par sa naissance.

— Une malheureuse sécheresse affligeoit les campagnes du diocèse de Marseille, et menaçoit d'anéantir tout espoir de récolte. Le 27 août, M. l'archevêque d'Aix ordonna des prières publiques dans toute l'étendue du diocèse pour obtenir de Dieu de la pluie. Une neuvaine fut commencée le 29, et le lendemain il tomba une pluie très-abondante.

— En annonçant, dans notre avant-dernier numéro, le vote du conseil-général de la Vienne en faveur des Frères et des congrégations ecclésiastiques pour l'enseignement, nous n'avons point fait mention d'un autre vote qui ne nous est parvenu que depuis. Le conseil, persuadé que les divisions qui existent dans le royaume cesseroient si on parvenoit à calmer les inquiétudes que l'on cherche à exciter parmi les acquéreurs de biens dits nationaux, a exprimé son vœu pour que le gouvernement, en adoptant les principes émis par un noble pair, M. le maréchal Macdonald, employât les moyens les plus propres à atteindre un but si désirable.

— Le 30 août, un violent orage a éclaté sur la commune de Chaligny, arrondissement de Nancy, et y a causé de grands dégâts.

— Le roi d'Angleterre a quitté l'Irlande, le 3 de ce mois. Ce monarque s'est embarqué à Dunleary pour revenir en Angleterre. Les souscriptions pour l'érection d'un monument destiné à perpétuer le souvenir de son voyage en Irlande, se montent déjà à 8400 liv. sterl. (220,000 fr.).

Présidens et vice-présidens des colléges, d'après une ordonnance du 6 septembre :

Ardèche : Collége départemental (Privas), M. le comte Eugène de Vogüé, député sortant; du 1er. arrond. (Privas); M. Ladreyt de la Charrière, député sortant; du 2e. arrond. (Tournon), M. le baron du Bay, conseiller de préfecture.

Aveyron : Collége départemental (Rodez), M. le vicomte de Bonald, député sortant; du 1er. arr. (Rodez), M. Delauro, député sortant; du 2e. arr. (Villefranche), M. Dubruel, député sortant; du 3e. arr. (Milhau), M. le comte de Mostuéjouls, député sortant.

Calvados : Collége départemental (Caën), M. le comte d'Hautefeuille, député sortant; du 1er. arr. (Caën), M. Daigremont de Saint-Manvieu, député sortant; du 2e. arr. (Bayeux), M. Héroult de Hottot, député sortant; du 3e. arr. (Falaise), M. Bazire, député sortant; du 4e. arr. (Lisieux), M. de Folleville, député sortant.

Charente : Collége départemental (Angoulême), M. le comte Dupont, ministre d'État, député sortant; du 1er. arr. (Angoulême), M. Albert, député sortant; du 2e. arr. (Confolens), M. Moureau, président du tribunal civil de Confolens; du 3e. arr. (Cognac), M. Dupuy, député sortant.

Garonne (Haute-) : Collége départemental (Toulouse), M. de Villèle, député sortant; du 1er. arr. (Toulouse), M. Hocquart, député sortant; du 2e. arr. (Toulouse), M. de Limairac, député sortant;

du 3e. arr. (Villefranche), M. le marquis de Saint-Félix, ancien sous-préfet; du 4e. arr. (Muret), M. le baron de Puymaurin, député sortant.

Jura : Collége départemental (Lons-le-Saulnier), M. Nicod de Ronchaud, conseiller de préfecture; du 1er. arr. (Lons-le-Saulnier), M. Babey, ancien député, conseiller en la cour royale de Besançon; du 2e. arr. (Dole), M. le marquis de Vaulchier, député sortant.

Loir et Cher : Collége départemental (Blois), M. le marquis de Courtarvel, député sortant; du 1er. arr. (Blois), M. Pardessus, membre de la chambre des députés; du 2e. arr. (Vendôme), M. Josse Beauvoir, député sortant.

Loire-Inférieure : Collége départemental (Nantes), M. le comte Dufou, ancien maire de Nantes; du 1er. arr. (Nantes), M. Levesque, maire de Nantes; du 2e. arr. (Saint-Philibert), M. Révelière, député sortant; du 3e. arr. (Niort), M. Urvoy de Saint-Bedan, membre du conseil-général; du 4e. arr. (Savenay), M. le comte de Bourmont, lieutenant-général.

Lot et Garonne : Collége départemental (Agen), M. le comte Digeon, député sortant; du 1er. arr. (Agen), M. Rivière, député sortant; du 2e. arr. (Marmande), M. de Martignac, procureur-général près la cour royale de Limoges; du 3e. arr. (Villeneuve-d'Agen), M. le vicomte de Vivens, membre du conseil-général.

Marne : Collége départemental (Châlons), M. le duc de Doudeauville, pair de France; du 1er. arr. (Châlons), M. Froc de la Boulaye, député sortant; du 2e. arr. (Vitry-le-François), M. Gillet, procureur du Roi près le tribunal civil de Vitry; du 3e. arr. (Reims), M. Ruinart de Brimont, député sortant.

Meurthe : Collége départemental (Nanci), M. le comte Bourcier, député sortant; du 1er. arr. (Nanci), M. le comte de Riocourt, député sortant; du 2e. arr. (Luneville), M. le comte Just de Noailles; du 3e. arr. (Château-Salins), M. le baron de Jankovics, député sortant.

Pas-de-Calais : Collége départemental (Arras), M. le baron d'Herlincourt, député sortant; du 1er. arr. (Arras), M. Lallart, député sortant; du 2e. arr. (Boulogne), M. le baron Blanquart de Bailleul, député sortant; du 3e. arr. (Aire), M. Defrance, président du tribunal de Saint-Omer; du 4e. arr. (Hesdin), M. le marquis de Tramecourt, député sortant.

Puy de Dome : Collége départemental (Clermont), M. le comte Chabrol de Crouzol, député sortant; du 1er. arr. (Clermont), M. Amariton de Montfleury, député sortant; du 2e. arr. (Riom), M. le comte Chabrol de Tournoël, député sortant; du 3e. arr. (Issoire), M. le baron Favard de Langlade, député sortant; du 4e. arr. (Ambert), M. Bayet, député sortant.

Pyrénées-Orientales : Collége départemental (Perpignan), M. Durand (François), député sortant.

Seine et Oise : Collége départemental (Versailles), M. le marquis de Vérac, pair de France; du 1er. arr. (Pontoise), M. Lebeau, avocat-général près la cour de cassation; du 2e. arr. (Arpajon), M. le

marquis de Bizemont, député sortant; du 3e. arr. (Montfort-l'Amaury), M. Biancourt, député sortant; du 4e. arr. (Versailles), M. Usquin, député sortant.

Var : Collége départemental (Draguignan), M. le comte Partonneaux, lieutenant-général; du 1er. arr. (Brignoles), M. Garnier, président du tribunal civil de Brignoles; du 2e. arr. (Grasse), M. le baron Baron, directeur du Mont-de-Piété de Paris; du 3e. arrond. (Toulon), M. le comte de Missiessy, vice-amiral.

Yonne : Collége départemental (Auxerre), M. le comte de Chastellux, député sortant; du 1er. arr. (Villeneuve-le-Roi), M. le marquis de Villefranche, député sortant; du 2e. arr. (Auxerre), M. Hay, député sortant; du 3e. arr. (Avallon), M. Jacquinot de Pampelune, député sortant.

Une autre ordonnance, de même date, nomme président du collége électoral du 1er. arrondissement de l'Arriège, qui s'ouvrira le 29 septembre, M. Lingua de Saint-Blanquat, conseiller de préfecture.

AU RÉDACTEUR.

Strasbourg, le 10 août 1821.

Monsieur, une lecture, quoique rapide, des *Martyrs de la Foi* de M. l'abbé Guillon, m'y a fait découvrir des fautes, des inexactitudes et des erreurs qu'il seroit, je pense, à propos de relever. Je vous adresse mes notes à ce sujet pour en faire l'usage convenable.

M. G. tome II, page 98, raconte la mort d'un prêtre de Dôle, qu'il nomme Attirel; ce prêtre s'appeloit *Autirel*.

Dans le même volume, page 148, il est question d'un ancien curé, nommé Barthélemi, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, en 1793. Ce curé avoit fait le serment, et ne l'avoit point rétracté lorsqu'il fut dénoncé par ses propres paroissiens, et par ses confrères assermentés, pour avoir blâmé la conduite des généraux et les opérations des armées. Ces objets, purement politiques, donnoient-ils à M. G. le droit de placer cet ecclésiastique au rang des martyrs ? J'ai appris, sur les lieux même, ce que je dis ici de Barthélemi, et les catholiques du pays le regardoient comme un zélé partisan du schisme. L'anecdote du crucifix, rapportée par M. G. ne prouve point que ce prêtre eût renoncé à l'église constitutionnelle; les anglicans et les protestans d'Allemagne ont conservé des crucifix dans leurs temples, sans être plus catholiques pour cela.

A l'article *Claudel*, tome II, page 435, M. G. condamne comme coupable de mensonge une servante d'auberge qui déclara qu'elle seule avoit recélé deux prêtres, et que l'aubergiste et sa femme n'en avoient nulle connoissance. Je connois parfaitement les lieux, et j'ai souvent logé à cette auberge de *la Tête d'Or*, qui m'offroit un asile sûr dans mes courses pour mon ministère. J'y ai vu souvent cette servante, fille pleine de courage et d'intelligence, qui m'avertissoit toujours des dangers. Il est très-probable qu'elle ne mentit point dans la circonstance mentionnée par M. G. Elle étoit à la tête de l'auberge, et ses maîtresses pouvoient ignorer qu'elle eût reçu quelque prêtre, quoiqu'elle ne l'eût pas fait contre leur intention. M. G. mêle d'ailleurs à son récit des inexactitudes; l'aubergiste, le sieur Jacquot, étoit âgé et infirme, et ne se mêloit plus des détails; sa femme étoit morte depuis long-temps, et il ne pouvoit être question de l'arrêter. L'auberge étoit tenue par deux belles-filles de Jacquot, qui toutes deux étoient dans les bonnes œuvres et la piété. M. G. est ici casuiste fort sévère, et narrateur peu exact; je suis porté à croire, malgré sa décision, que cette fille n'offensa point Dieu : on peut dire avec saint Augustin que, si elle avoit fait un mensonge officieux dans une circonstance où il y alloit de sa vie, elle auroit mérité de n'en plus commettre. (*S. Aug. in Ps. v*).

L'article *Cornibert*, tome II, page 473, peut donner lieu à quelques observations. Ce n'est point à Saint-Loup, près Dôle, qu'étoit né ce religieux, mais à Saint-Loup en Vosges ou lès Luxeu, et ce lieu n'étoit point un village. Dans la suite de l'article, M. G. dit que les supérieurs ecclésiastiques du missionnaire lui firent passer un billet, et il en donne le texte. Tout ce récit est une amplification de sa façon. Le billet portoit seulement ces mots : *Eléazar n'a pas fait comme vous;* et il étoit écrit, non par des supérieurs ecclésiastiques, mais par un missionnaire de ses amis, qui étoit alors à Vésoul. (Voyez la *Vie et Martyre du père Grégoire de Saint-Loup*, Paris, 1796, page 66, note 1).

M. G. dit, quelques pages plus bas, article *Cortot*, que *tous les ouvrages analogues* au sien, *qui ont été publiés en France, gardent le silence sur ce religieux Cordelier*. C'est une erreur; il est fait mention du père Cortot dans la *Vie du père Grégoire*, citée tout à l'heure, page 86; ouvrage

marquis de Bizemont, député sortant; du 3e. arr. (Montfort-l'Amau
M. Biancourt, député sortant; du 4e. arr. (Versailles), M. Usq
député sortant.

Var : Collége départemental (Draguignan), M. le comte Pa
neaux, lieutenant-général; du 1er. arr. (Brignoles), M. Gar
président du tribunal civil de Brignoles; du 2e. arr. (Grasse),
baron Baron, directeur du Mont-de-Piété de Paris; du 3e. ar
(Toulon), M. le comte de Missiessy, vice-amiral.

Yonne : Collége départemental (Auxerre), M. le comte de
tellux, député sortant; du 1er. arr. (Villeneuve-le-Roi), M.
quis de Villefranche, député sortant; du 2e. arr. (Auxerre), M
député sortant; du 3e. arr. (Avallon), M. Jacquinot de Pamp
député sortant.

Une autre ordonnance, de même date, nomme pr
du collége électoral du 1er. arrondissement de l'Arriè
s'ouvrira le 29 septembre, M. Lingua de Saint-Bl
conseiller de préfecture.

AU RÉDACTEUR.

Strasbourg, le 10 aoû

Monsieur, une lecture, quoique rapide, des *M*
la Foi de M. l'abbé Guillon, m'y a fait découvrir d
des inexactitudes et des erreurs qu'il seroit, je pen
pos de relever. Je vous adresse mes notes à ce suj
faire l'usage convenable.

M. G. tome II, page 98, raconte la mort d'u
Dôle, qu'il nomme Atirel; ce prêtre s'appeloit

Dans le même volume, page 148, il est quest
cien curé, nommé Barthélemi, condamné à mo
bunal révolutionnaire de Paris, en 1793. Ce cu
le serment, et ne l'avoit point rétracté lorsqu'il
par ses propres paroissiens, et par ses confrères
pour avoir blâmé la conduite des généraux et l
des armées. Ces objets, purement politiques,
à M. G. le droit de placer cet ecclésiastique
martyrs? J'ai appris ... lieux même, ce qu
Barthélemi, et les ... du pays le regard
un zélé partisan d... anecdote du cru
tée par M. G. ne ... que ce prêtre e
l'église constitu... anglicans et les pro
lemagne ont ... cifix dans leurs te
être plus ...

est donc Dieu
r ces miracles ;
constance, qui
et qui ne sau-
volution, dont
rque en passant
lu saint évêque
mbeuf, comme
s ; c'est aussi le
res de Butler et

s'inscrit en faux
irin ou la Cour,
ement à ce sujet
Ce qui a été dit
, a été rapporté
gieux du même
as eu l'intention
ne en lui attri-
par son repentir
tes de David, de
prétendu flétrir

ngue note par la-
les prêtres et les
ui ont si bien mé-
es plus difficiles.
la conduite qu'on
rd'hui dans toute

i des notes qui ne
ans le genre des
re des digressions
et, sur la petite
étrangères à son

ssacre de M. de
gorgés dans une

des choses déso-
rit bien différent

qui a eu deux autres éditions la même année; l'une à Orléans, à ce qu'on croit, l'autre à Luxeu, où ce religieux étoit fort connu, étant du voisinage.

Denis Daviot est cité, tome II, page 541, comme religieux de la maison des Bernardins de Besançon; il n'y avoit point de maisons de cet ordre ni à Besançon ni dans le voisinage. Il n'y avoit qu'une abbaye de filles, dite des *Dames de Battant*.

L'auteur des *Martyrs*, article *Didelot*, tome II, p. 585, dit que le père de cet ecclésiastique étoit *fort peu religieux*. M. G. fait tort à sa mémoire. M. Didelot père, médecin connu dans le pays par les ouvrages qu'il a publiés pour le soulagement de l'humanité souffrante, étoit un homme religieux et charitable. Lorsque j'étois curé dans le voisinage, il m'aida à reconstruire mon église. Il étoit lié avec plusieurs bons curés du pays, notamment avec M. Girardin, curé de Mailleroncourt-Saint-Pancras, et il l'assista de ses conseils dans les écrits que ce curé a composés en faveur de la religion, entr'autres, dans ses *Réflexions physiques...... sur le chapitre VIII du livre des Proverbes*, Paris, Vautrin, 1758, in-12. On ne trouveroit dans tous les livres de M. Didelot, sur la médecine, aucun trait qui pût donner quelque appui à l'accusation de M. G. Celui qu'il a publié pour l'instruction des sages-femmes pourroit servir de règle pour ce qui concerne le sacrement de baptême. Appelé auprès des mourans, Didelot les exhortoit à recevoir les sacremens. Ses enfans ont toujours été réguliers; trois furent ecclésiastiques, et si un d'eux, lors du serment, s'écarta de l'exemple de ses frères, il renonça au schisme, sans doute par l'effet des prières d'un confesseur de la foi. La fille fut toujours digne de l'estime des personnes pieuses.

Pour étayer son systême, M. G. au tome III, article *Galmiche*, nous parle de Bérenger, archevêque de Besançon, qui, dit-il, *mit lui-même, en vertu de son droit, au rang des martyrs de l'Eglise saint Maymbod ou Maibeu*, qui avoit souffert la mort pour la religion, en 1790. M. G. cite en faveur de son opinion le *Vesontio* de J. J. Chifflet, p. 2; il auroit fallu dire *partie II*. *page 183*. On auroit pu ajouter, avec Dunod, *Histoire de l'église de Besançon*, t. Ier. p. 87, que Dieu, ayant manifesté la sainteté de Maimbeuf, *par les miracles qui se firent à son tombeau*, son corps fut

levé de terre, et transféré à Montbéliard. C'est donc Dieu qui canonisa proprement saint Maimbeuf par ces miracles; et M. G. n'auroit pas dû supprimer cette circonstance, qui explique et motive la conduite de Bérenger, et qui ne sauroit s'appliquer encore aux martyrs de la révolution, dont les miracles n'ont pas été constatés. Je remarque en passant que l'auteur donne peu exactement le nom du saint évêque dont il parle en cet endroit; son nom est Maimbeuf, comme on écrit et comme on prononce dans le pays; c'est aussi le nom qu'on lui donne dans les *Vies des Pères* de Butler et Godescard.

Dans le même volume, page 396, M. G. s'inscrit en faux contre la prestation du serment du Père Zéphirin ou la Cour, religieux Capucin, et il gourmande assez durement à ce sujet le pieux auteur des *Confesseurs de la Foi*. Ce qui a été dit dans ce dernier ouvrage sur ce bon religieux, a été rapporté sur le témoignage d'un évêque et de religieux du même ordre et de la même province; on n'avoit pas eu l'intention de diminuer le mérite de l'honorable victime en lui attribuant une démarche qu'elle auroit réparée par son repentir et son sacrifice. Ceux qui ont raconté les fautes de David, de saint Pierre et de saint Augustin, n'ont pas prétendu flétrir la mémoire de ces saints personnages.

Il faut regarder comme non-avenue la longue note par laquelle M. G. tome III, page 557, blâme les prêtres et les fidèles de l'arrondissement de Pontarlier, qui ont si bien mérité de la religion dans les circonstances les plus difficiles. Ces hommes pieux se sont conformés, dans la conduite qu'on leur reproche, à la discipline reçue aujourd'hui dans toute l'Eglise.

M. G. auroit bien fait de supprimer aussi des notes qui ne vont nullement à son sujet. Un ouvrage dans le genre des *Martyrs de la Foi* ne devoit point admettre des digressions sur les quatre articles, sur M. de Montazet, sur la petite église, et sur d'autres matières tout-à-fait étrangères à son but.

On est étonné qu'il n'ait rien dit du massacre de M. de Fuschambert et de l'Huissier Ribeaucourt, égorgés dans une émeute à Saint-Diez, en 1792.

Il manque rarement l'occasion d'insinuer des choses désobligeantes sur un recueil exécuté dans un esprit bien différent

du sien, et cependant ce recueil ne lui a pas été inutile. Mais, tandis qu'il a copié des fautes d'impression dans les *Confesseurs de la Foi*, il a omis, dans ses *Martyrs*, plusieurs des honorables victimes citées dans le premier ouvrage. Il ne parle point, par exemple, de MM. Grandjacquet, Delsac, de La Roche-Saint-André, Cordelier, Davisart, Coste et de dom Joseph, Chartreux, sur lesquels on trouve des notices dans les tomes I, II et III des *Confesseurs*.

Je ne releverai point des erreurs en géographie, ni des noms de lieux mal écrits, et je me borne à signaler encore quelques méprises. Catherine Martzer, tome IV, page 30, n'étoit ni sœur ni proche parente de Marie-Anne Kaisen. L'abbé Nolhac, ancien Jésuite, étoit entré jeune, non pas à la maison professe à Toulouse, tome IV, page 146, mais au noviciat; et il y fut, non point professeur des novices, mais recteur du noviciat. Le curé de Sarrians, dont il est parlé, même volume, page 415, s'appeloit Ravoux, et non Raoux; je puis le certifier, il fut autrefois mon écolier. De même, le prêtre de Strasbourg sur lequel M. G. donne une notice, même volume, page 423, s'appeloit Beck, et non Reck. Le vicaire dont il raconte la mort, page 498, s'appeloit Bochelé, et non Rochelé. L'ecclésiatique qui fait l'objet de l'article page 553, s'appeloit Saglio, et non Sagliaw. M. Stachler, page 623, étoit né, non à Rhinfeld, mais à Meienheim, près d'Ensisheim, alors diocèse de Bâle. L'article *Wolbert*, à la fin du même volume, renferme aussi plusieurs inexactitudes; cet ecclésiastique étoit né, non à Schelestadt, mais à Chatenoi, près cette ville; il étoit vicaire de la paroisse de Saint-Laurent, de la cathédrale, et non de la paroisse Notre-Dame. Il se cacha chez de vertueuses filles, et il fut arrêté, non par *les explorateurs de la persécution*, mais par des hommes qui le rencontrèrent par hasard, et le suivirent, frappés de son déguisement singulier. Il fut enterré dans le cimetière de la Porte-Blanche, et non dans celui qu'indique M. G.

J'ai cru ces remarques utiles pour les lecteurs qui mettent du prix à l'exactitude des faits, surtout dans une matière aussi importante.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur,

J. J. C. Descharrières.

Lettre et déclaration du prince Alexandre de Hohenlohe.

Les événemens extraordinaires dont nous avons parlé relativement à ce prince, et qui, après avoir éclaté à Wurtzbourg, ont continué à Bamberg et à Bruckenau, partagent en ce moment l'Allemagne. Les uns y voient l'œuvre de Dieu; les autres s'en raillent ou les nient. Nous ne nous étonnerons pas de cette diversité de sentimens. Les miracles les mieux prouvés ont trouvé des contradicteurs, et l'on sait qu'un de nos philosophes les plus décidés n'a pas craint de dire que, quand tout Paris l'assureroit qu'un mort est ressuscité à Chaillot, il n'en croiroit rien. Nos incrédules ont pris leur parti d'avance; il est plus commode de nier avec ou sans preuve. Pour nous, il nous semble qu'il est du devoir d'un homme sage de ne rien décider avant d'avoir examiné les témoignages et les faits. Les pièces suivantes nous paroissent de nature à jeter du jour sur les événemens qui attirent en ce moment l'attention. La première est une lettre du prince au souverain Pontife, datée de Bruckenau, le 16 juillet 1821:

« Très-saint Père, j'expose à V. S. sans artifice ni ostentation, ce qui arrive de merveilleux en ce moment, et je le soumets humblement au jugement du Siége apostolique.

» La Providence a voulu que les relations étroites que j'ai avec G. M. Bergold, doyen et curé d'Hassfurt, ecclésiastique pieux et zélé du diocèse de Wurtzbourg, me procurassent la connoissance d'un paysan aisé, parent de ce curé, et nommé Martin Michel, du bourg d'Unterrvittighausen, dans le territoire du grand duché de Bade. J'appris, non sans en être vivement frappé, que cet homme avoit déjà souvent opéré des choses étonnantes, par la seule invocation du nom

de Jésus, sur des paralytiques, des goutteux, des sourds, des boîteux, et des personnes affligées d'autres infirmités anciennes, et qui étoient presque sans espoir de guérison; j'en fus d'autant plus touché de joie que je me suis assuré de la piété, de la bonne foi et de la candeur de Michel, que j'appelle volontiers un véritable Israélite.

» Le pouvoir donné d'en haut à ce brave homme parut manifestement, lorsqu'appelé par moi à Wurtzbourg, il rendit les forces à la fille du prince de Schwartzenbergh, qui depuis sept ans avoit été tellement affoiblie dans tout son corps, qu'elle ne pouvoit se remuer d'elle-même et sans secours; la princesse avoit été seulement excitée auparavant, par lui et par moi, à avoir la confiance la plus ferme en Dieu, et la guérison eut lieu par la vertu d'une prière faite au nom de Jésus; elle fut telle que la princesse, dégagée des liens et des bandages mécaniques qu'on lui avoit mis, put sur-le-champ se tenir debout et marcher.

» C'est le 20 juin dernier que cela se passoit à Wurtzbourg. Tout le monde en fut dans l'étonnement. Averti par Michel que, comme prêtre, j'opérerois les mêmes effets, et de plus grands encore, sur des hommes religieux et pleins de confiance au nom divin de Jésus-Christ; sentant ensuite en moi-même quelque impulsion extraordinaire; quelqu'indigne serviteur de Dieu que je sois, je mis, avec une foi ferme, la main à l'œuvre, et, appuyé sur le secours de Dieu, je commençai à guérir diverses infirmités et langueurs, en invoquant le saint nom de Jésus, et avec un tel succès que beaucoup furent guéris et soulagés.

» J'ai exposé ingénuement à V. S. ce qui s'est fait alors et depuis; et je me soumets avec un entier dévoûment, moi et mes actions, au jugement suprême du saint Siége, priant avec instance V. S. qu'elle daigne m'indiquer comment et jusqu'à quel point je dois user, pour la gloire de Dieu et le salut des hommes, du don gratuit reçu du Tout-Puissant. S'il y avoit dans cette affaire quelque chose qui déplût à V. S. je dirai avec l'Apôtre : *Qu'il soit anathème*. Je me jette avec respect aux pieds de V. S. et lui demande en suppliant sa bénédiction apostolique.

» Alexandre prince de Hohenlohe ».

On conviendra du moins que ce n'est point là le ton

d'un homme emporté par le fanatisme, ou dominé par l'orgueil. Le prince ne paroît ici qu'en seconde ligne, et parle de lui-même avec la modestie convenable. Il rend compte des faits d'une manière plus détaillée encore dans la pièce suivante, qui est une déclaration publiée, en Allemagne, par le prince, et datée des bains de Bruckenau, le 28 juillet dernier :

« Pour démentir de faux bruits, et répondre aux attaques d'une critique maligne, autant que pour rectifier des méprises et des jugemens erronés que l'on trouve répandus même dans des feuilles publiques au sujet des essais de guérison que j'ai entrepris, je me vois obligé de faire la déclaration suivante :

» Il n'est aucun chrétien bien instruit qui ignore avec quelle force le divin auteur de la religion a recommandé à ses disciples d'avoir en lui une foi pleine de confiance comme ayant reçu tout pouvoir au ciel et sur la terre ; on sait aussi quel pouvoir d'opérer des merveilles il a communiqué à une prière humble et confiante dirigée en son nom vers le Père céleste, quelles promesses pour la vie présente et future il y a attachées, et avec quelle douceur et quelle charité il inspiroit cette ferme confiance à ceux qui cherchoient près de lui le remède à leurs maux, et il déclaroit que son secours étoit la récompense de leur foi.

» C'est par cette confiance, fondée sur la foi en *Jésus-Christ*, Fils de Dieu, et jointe à un repentir et à un amendement sincère, qu'au temps des apôtres et depuis, tant de fidèles ont obtenu, non-seulement le salut et la sanctification de leurs ames, mais encore la guérison des infirmités et des maladies les plus graves, comme les livres saints et l'histoire de l'Eglise nous l'apprennent. De nos jours même, plus d'un chrétien fervent a éprouvé par lui-même, au milieu de ses souffrances et de ses dangers, le pouvoir céleste de la foi, et plus d'une fois le Tout-Puissant a fait éclater, par des faveurs insignes, le succès de l'humble confiance des malheureux, et des prières de l'Eglise faites en leur nom et sur eux.

» Ces pensées se saisirent de mon ame avec plus de vivacité depuis que, de mon propre mouvement, et dans l'unique dessein de travailler plus efficacement à la gloire de Dieu et

au bonheur du prochain, j'embrassai l'état ecclésiastique et reçus l'ordination sacerdotale, en 1815. Touché de ces paroles du Sauveur : *Laissez venir à moi les enfans, car le royaume des cieux est à eux* ; et sollicité par de pieux parens, je prononçai plusieurs fois avec succès, sur des enfans malades, les prières et les bénédictions autorisées par le Rituel.

» Tandis que ces heureux résultats m'encourageoient, j'éprouvai une sorte de confusion sur l'observation qu'un simple paysan catholique eut l'occasion de me faire, lorsque, se trouvant avec moi chez son parent, le digne curé Bergold, à Hassfurt, il me dit, à propos des longues souffrances de la jeune princesse de Schwartzenbergh, qu'il s'étonnoit que des prêtres fissent des difficultés de prier avec et pour des malades, après une préparation convenable, et de leur donner les bénédictions usitées dans l'Eglise, et auxquelles on a toujours attaché tant de prix ; et cela dans l'intention que, par la vertu de ces prières et de ces bénédictions, faites avec confiance au nom de Jésus, les malades reçussent la guérison, ou au moins du soulagement, si c'étoit la volonté de Dieu, et qu'il fût expédient pour le salut de leurs ames.

» Il ajouta que lui-même avoit souvent prié de la sorte avec succès, mais sans prononcer de bénédiction ; ce qui ne lui convenoit pas comme laïque. Il me détermina donc à recommander à cette princesse, qui depuis longues années ne pouvoit quitter son lit, l'usage de ce pieux remède. Elle se porta d'autant plus volontiers à suivre mon conseil, que les sentimens religieux lui étoient naturels depuis sa tendre enfance. De son consentement, et pour appuyer mes prières, j'amenai avec moi Martin Michel, sur la piété duquel je comptois principalement. Nous nous mîmes tous deux en prières avec la princesse, qui s'y étoit bien disposée, et avec les personnes attachées à son service, et agenouillées près de son lit. Nous invoquâmes avec ardeur le Père céleste, source d'amour et de toute consolation, par son Fils Jésus-Christ.

» A peine eûmes-nous achevé notre prière, et moi prononcé, en silence, sur la malade, la bénédiction, en ajoutant qu'elle devoit se lever et essayer le libre usage de ses membres ; à peine eut-on détaché les liens dont son corps étoit artistement enveloppé, que, se sentant animée d'une vie nouvelle, elle se mit en mouvement, pleine de joie, quitta son lit, marcha dans l'appartement, et descendit

même l'escalier, au milieu des larmes d'attendrissement et des félicitations des assistans. Tandis que je réfléchissois sur le succès miraculeux de nos prières, et sur la vertu de la foi en Jésus-Christ, qui sait compatir à nos maux, et que, vivement touché de la bonté divine, je lui rendois grâce avec tous les habitans de la maison, la nouvelle de cette guérison soudaine se répandit dans toute la ville de Wurtsbourg, et il me fallut céder à l'empressement d'un grand nombre de malades qui sollicitoient ma bénédiction, et espéroient la guérison par la vertu de notre foi.

» Le public a appris ce qui s'est passé depuis. L'affluence de ceux qui demandoient mon secours, et que je n'avois point appelés, me laissa peu de repos à Wurtzbourg, à Bamberg et aux bains de Bruckenau, où S. A. R. le prince héréditaire de Bavière m'avoit engagé à prendre quelque délassement. Il m'eût semblé dur et même inhumain de renvoyer sans consolation ces malheureux qui arrivoient; et je crus devoir d'autant moins leur refuser la bénédiction que chaque prêtre peut accorder à ceux qui la demandent, qu'ils la sollicitoient de moi avec la confiance la plus touchante; qu'un grand nombre en ont éprouvé les plus heureux effets, et que les personnes les plus distinguées m'encourageoient à ce religieux et charitable ministère.

» Cependant, comme l'ordre et l'édification étoient par fois troublés par ces réunions, lorsqu'à cause de la foule, elles avoient lieu sur les places publiques; comme moi-même j'avois alors peine à conserver le recueillement, la tranquillité et la patience nécessaires, et qu'enfin, sous le rapport de la police, il en résultoit des craintes et des dangers, l'on eut raison de défendre que ces essais de guérison eussent lieu désormais sur les places. Je respecte ces mesures de l'autorité spirituelle et civile à qui je dois l'obéissance; j'attends avec tranquillité les ordres ultérieurs du vicariat-général de Bamberg, auquel j'ai pareillement envoyé ma déclaration respectueuse; j'attends aussi les enquêtes et la décision du chef suprême de l'Eglise, auquel j'ai tout exposé avec la plus humble soumission.

» Je prie par conséquent que l'on veuille m'épargner, en attendant, et s'abstenir de m'amener des malades de près ou de loin. Du reste, je crois qu'il est de mon devoir de déclarer publiquement :

« 1°. Que dans ces pieux essais ma conscience me rend le témoignage de n'avoir rien eu en vue que le désir de glorifier, dans ces temps d'incrédulité et de corruption, Dieu auteur de tout bien, et l'Eglise fondée par son Fils, et de procurer à l'humanité souffrante du soulagement et du secours, autant qu'il plaira à Dieu.

» 2°. Que, me regardant comme un homme foible, pécheur et indigne de la grâce, je n'attribue rien à mes mérites, mais tout à la puissance et à la bonté de Dieu, auquel soient honneur et gloire dans l'éternité. *Donnez-en la gloire, Seigneur, non pas à moi, mais à votre nom :* c'est là ma prière, et je ne cherche pour ma coopération au bien être des hommes, aucune récompense humaine, aucun applaudissement, aucune louange.

» 3°. Que, pour obtenir les guérisons, je ne me sers absolument d'aucun art secret, inventé ou appris d'autrui, mais simplement des moyens recommandés par Jésus-Christ à ses disciples, et surtout à ceux qui sont chargés du saint ministère dans son Eglise ; savoir, d'une prière humble et repentante adressée à celui à qui toute la nature obéit, et qui est infiniment bon et miséricordieux, ainsi que d'une ferme confiance dans les mérites et les promesses du Sauveur. Si le malade en est pareillement pénétré, il peut attendre du soulagement ou une guérison parfaite, en tant que cela est utile au salut de son ame, et n'est point opposé aux décrets impénétrables de la sagesse et de la justice divine que nous devons profondément adorer. Quiconque se fait une autre idée de la chose, et attribue aux formules même de prières une vertu secrète, se trompe fort; il ne connoît pas la vertu de cette foi pure, intérieure et pleine de confiance envers Jésus-Christ, qui en est l'auteur et le consommateur, en qui habite la plénitude de la divinité, auquel j'adresse tous les jours dans la sainte messe mes supplications pour les malades qui arrivent, et dont la main secourable est bien moins éloignée de nous que ne le pense un monde orgueilleux, engourdi dans son indifférence pour les mystères et les bénédictions de la religion.

» 4°. Qu'en particulier le riche et pieux cultivateur, Martin Michel, ne m'a ni découvert ni communiqué, comme on le prétend faussement, une science secrète, religieuse et médicinale; mais que, comme je l'ai déjà dit, mu par un zèle

pur pour la gloire de Dieu et le bien du prochain, dans un entretien où il étoit question de la paralysie incurable de la princesse Mathilde, il me fit songer aux espérances de guérison que l'on pourroit concevoir si j'avois recours, comme prêtre, aux prières et aux bénédictions de l'Eglise; et que je n'ai amené avec moi ce digne serviteur de Dieu que dans cette occasion, et ne l'ai pas employé par la suite pour appuyer mes prières.

» 5°. Que c'est une fausseté encore plus sensible à mon cœur que d'avancer que j'exclus des bénédictions les non-catholiques, ou que je les regarde comme réprouvés. J'admets tous ceux qui croient en Jésus-Christ comme au divin docteur et rédempteur des hommes, quoique persuadé que la doctrine de Jésus-Christ et les moyens de salut ne se trouvent dans leur pureté et intégrité que dans l'église catholique, sous la direction du corps des pasteurs institué par Jésus-Christ même pour enseigner, et que dans ce sens on ne trouve le salut que dans son sein. Je condamne cependant aussi peu que l'Eglise elle-même les particuliers qui en sont séparés, parce que je ne puis savoir si leur erreur est coupable ou innocente, et que, dans ce dernier cas, ils appartiennent encore à la véritable Eglise. Je me borne à exciter dans les malades non-catholiques le désir d'être éclairés dans la véritable doctrine et dans les voies du salut; et d'appartenir à la véritable Eglise; et je ne pense pas que ce langage puisse m'être reproché.

» 6°. Que je souhaite fort que l'on fasse des enquêtes exactes pour constater les bienfaits obtenus déjà par un grand nombre de malades et d'infirmes qui se trouvent rétablis ou soulagés; et que les autorités locales ou les personnes guéries publient ces guérisons pour la gloire de Dieu, et pour faire éclater la vertu de la foi, et nullement pour ma propre gloire, que je ne cherche point.

» 7°. Que je ne crains nullement la présence de personnes instruites, chargées par les magistrats d'assister à mes essais, qui d'ailleurs n'ont jamais eu lieu en secret, et que (comme l'expérience apprend que ces faveurs célestes ne s'obtiennent pas toujours sur-le-champ, mais sont parfois l'effet de la persévérance dans la prière), l'on peut, en général, espérer des résultats plus certains lorsque l'état précédent du malade aura été constaté et comparé avec son état postérieur.

» 8°. Que les circonstances avoient jusqu'ici rendu très-difficile, sinon impossible, l'assistance des agens de l'autorité et le maintien de l'ordre, à cause de la grande affluence de ceux qui venoient chercher des secours ; et que je trouverai bon que l'autorité prenne à ce sujet les mesures convenables, me soumettant volontiers à ses réglemens.

» Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

» Le prince Alexandre de Hohenlohe ».

Nous ne ferons aucune réflexion sur cette pièce, quoiqu'elle pût donner lieu à quelques observations ; nous n'y joindrons même pas des extraits de lettres venues, en assez grand nombre, de diverses parties de l'Allemagne, et qui confirment toutes les récits du prince. L'une de ces lettres, par exemple, est du prince Charles de Hohenlohe-Bartenstein, cousin du prince Alexandre ; il mandoit, le 18 août, qu'il avoit été témoin lui-même, à Bruckenau, de la plus grande partie des guérisons, et qu'on en comptoit plus de quatre cents opérées dans la chapelle du lieu, qui étoit remplie de béquilles laissées par les infirmes, en mémoire de leur guérison. Toutefois ces miracles rencontrent aujourd'hui de nombreux contradicteurs. Les journaux protestans d'Allemagne, et ceux qui sont en possession de tourner en ridicule tout ce qui tient à la religion et à l'église catholique, trouvent ici matière à leur censure et à leurs railleries, et prétendent que les guérisons ne sont pas constatées. M. Heiné, médecin de la princesse de Schwartzenbergh, vient de publier un rapport, où il assure que le pieux prêtre n'a point guéri cette princesse, et qu'elle est moins bien que pendant que lui, M. Heiné, la soignoit. Ce rapport est contredit par des lettres d'Allemagne qui parlent de la guérison comme subsistante.

En dernier lieu, une proclamation du magistrat de Bamberg, M. de Hornthal, datée du 30 août, défend

les réunions de malades et les essais de guérison, et annonce que tous ceux qui ont eu lieu jusqu'ici ont été sans succès. Il est vrai que le magistrat n'entre dans aucun détail, et n'a pas pris la peine de spécifier aucun fait, ni d'alléguer aucune procédure. On dit dans cette pièce que le prince n'a pas voulu se soumettre à prévenir d'avance la police de ces essais, et à y appeler des médecins et des agens de l'autorité. Le gouvernement de Bade a pris des mesures semblables. Les ennemis du prince en triomphent; cependant on dit que le prince de Bavière prend le parti de M. de Hohenlohe. Il vient de paroître deux nouveaux écrits sur les guérisons opérées à Wurtzbourg, à Bamberg et aux bains de Bruckenau; l'un est de M. Onymus, professeur à Wurtzbourg, et l'autre de Laurent Wolf, curé de Kleinrinderfeld. Ils ont été témoins oculaires de plusieurs guérisons, et sont tous les deux connus et estimés. La traduction des lettres du conseiller Scharold n'a pas encore paru, et on craint même que l'impression n'en éprouve des difficultés; car ceux qui parlent le plus de tolérance et de progrès des lumières, sont aussi les plus empressés à étouffer tout ce qui contrarie leurs idées.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Les retraites ecclésiastiques finissent ou commencent dans un grand nombre de diocèses. M. l'abbé Rey, grand-vicaire de Chambéri, vient de terminer les retraites ecclésiastiques de Carcassonne et de Montpellier, et donne en ce moment celle de Toulouse, qui sera suivie de celle de Bordeaux; c'est le même ecclésiastique qui doit diriger la retraite ecclésiastique de Paris, qui doit commencer le 1er. octobre. S. Em. a annoncé cette retraite par une circulaire du 4 septembre, adressée aux curés du diocèse. La re-

traite aura lieu au séminaire Saint-Nicolas; MM. les curés y auront une chambre; il sera donné aussi une chambre, autant que le local le permettra, aux autres ecclésiastiques du diocèse qui désireront faire la retraite; ils sont priés d'envoyer leurs noms au secrétariat de l'Archevêché. Ceux qui ne pourroient avoir de chambre, pourront cependant assister aux discours du soir et du matin. La retraite pastorale du diocèse de Lyon a été terminée, le jeudi 5, par une procession solennelle, qui a eu lieu du séminaire à la métropole; les ecclésiastiques de la retraite étoient au nombre de plus de trois cents, et ont vénéré la relique du cœur de saint Vincent de Paul. Les retraites du Mans et de Laval, par M. Gloriot et ses collègues, sont aussi terminées; ainsi que celles de Poitiers et de Saint-Jean-d'Angély, par M. Boyer. Celui-ci est en ce moment à Dax, où il va ouvrir une première retraite pour les prêtres du diocèse de Bayonne qui habitent le département des Landes.

— La neuvaine accoutumée, au Mont-Valérien, s'est ouverte le jeudi soir, veille de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. Les premières vêpres ont été chantées par M. le curé de Nanterre, assisté de ses paroissiens. La fête a été célébrée hier, et l'office et les instructions ont été faits par les missionnaires. Le dimanche 16, ce seront les ecclésiastiques de la maison rue Notre-Dame des Champs (M. Liautard) qui feront l'office et les instructions; lundi, le clergé de Bonne-Nouvelle; mardi, celui de Saint-Sulpice; jeudi, celui de Saint-Séverin. Les autres jours, MM. les missionnaires se chargent de l'office et des instructions. Tous les jours, à huit heures du matin, il y a une messe pour la conservation de la famille royale, et en particulier pour celle du jeune Prince, dont l'anniversaire de la naissance approche. Il y a une indulgence plénière pour cette neuvaine.

—Le 2 septembre, douze militaires de tout grade du 4e. régiment de la garde royale en garnison à Évreux, ont fait leur première communion dans la chapelle de saint Joseph. A leur tête étoit leur lieutenant, M. Ysarn de Villefort, officier aussi distingué par ses sentimens religieux que par son dévoûment au Roi. Il a pris part avec eux au banquet sacré, et a beaucoup encouragé ces militaires dans la démarche qu'ils ont faite et dans leur soin à s'y préparer. Deux ecclésiastiques zélés ont puissamment contribué à cette bonne œuvre; MM. Aubé et Roussel, le premier, vicaire de Saint-Taurin, et le second, professeur de théologie au séminaire, ont instruit et exhorté ces braves gens. On remarquoit parmi eux un sergent qui a 22 ans de service, et qui a fait 19 campagnes. Ce fut lui qui prononça les vœux du baptême avec l'accent d'un homme pénétré. En général tous les militaires ont édifié les assistans, par l'air de satisfaction qui brilloit sur leurs visages. Le 24 juin précédent, il y avoit eu une cérémonie semblable dans la même ville; sept militaires avoient fait leur première communion, et un avoit été baptisé. Les fidèles s'empressent toujours à ces sortes d'actes religieux, qui sont pour le peuple la plus éloquente des prédications.

— Nous avons reçu de nouveaux détails sur ce qui s'est passé à Thionville, lors de la confirmation d'un grand nombre de militaires, qui a eu lieu le 4 du mois dans cette ville. Mgr. l'évêque de Metz étoit arrivé la veille au matin, et confirma ce jour-là 1700 personnes de tout âge et de tout sexe. Le 4, à sept heures du matin, le prélat célébra la messe, à laquelle les militaires communièrent, comme nous l'avons vu. Il monta ensuite en chaire, félicita ses auditeurs du bonheur qu'ils venoient d'avoir, et les exhorta à ouvrir leurs cœurs aux dons du Saint-Esprit. La confirmation terminée, Mgr. l'évêque remonta en chaire, et entretint encore les

communians d'une manière très-touchante sur les grâces qu'ils venoient de recevoir et sur ce qu'ils devoient faire pour y correspondre. Dix-sept soldats malades à l'hôpital s'étoient aussi préparés à la confirmation. Le prélat les visita, leur adressa des paroles de bonté, et, en leur souhaitant un prompt rétablissement, les exhorta à profiter du retour de leur santé pour servir Dieu avec plus d'ardeur. A l'hôpital comme à l'église, tout se passa avec beaucoup d'édification. On ne sauroit trop louer le zèle de MM. les aumôniers pour ranimer ainsi parmi les soldats les sentimens de religion, et la pratique des devoirs qu'elle impose.

— M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, a saisi dernièrement l'occasion de s'élever, dans un discours public, contre les fausses doctrines, et les livres pernicieux dont nous sommes inondés. Le prélat, présidant, le 27 août, à la distribution des prix de son petit séminaire, à l'ancien collége de l'Esquille, a parlé sur l'importance de l'instruction, et sur la nécessité d'un enseignement qui eût pour base les principes sans lesquels l'ordre et la société crouleroient. Il a signalé les sinistres efforts des sophistes modernes, et les effrayans résultats de leurs déclamations contre l'une et l'autre, et il a montré, au contraire, combien la religion favorisoit et relevoit les talens véritables en les dirigeant vers un but louable et utile. Les conseils du prélat n'ont pu manquer de faire impression sur la jeunesse qui l'entouroit, et qui a tant besoin d'être prémunie contre les dangers qui l'assiégent aujourd'hui de toutes parts. Trois jours après, M. l'archevêque, qui est toujours occupé des fonctions de son ministère, a réuni dans la métropole les prêtres auxiliaires de son diocèse, et qui vont se répandre dans les campagnes dépourvues de pasteurs. Ils étoient au nombre de vingt-quatre, et accompagnés de douze diacres qui doivent les assister dans leurs

courses. Le prélat a célébré la messe, et leur a donné à tous la communion. Après la messe, M. l'abbé Laroque, ancien grand-vicaire, a adressé aux missionnaires un discours sur l'importance de leurs fonctions. Le prélat a recueilli ensuite les offrandes des ames pieuses pour une œuvre qui peut être si précieuse dans l'état actuel de tant de campagnes privées de secours. Cette œuvre est indépendante de l'association de missionnaires établie à Toulouse, et dirigée par M. l'abbé de Chièze.

—Nous nous étions trop hâtés peut-être de faire dans notre avant-dernier numéro quelques réflexions sur la lettre de M. Fischer, membre du conseil souverain de Berne, sur la destitution de M. de Haller, et nous aurions dû attendre que M. de Bonald se défendît lui-même et justifiât son ami. La réponse que l'illustre publiciste vient de publier dans le *Journal des Débats* de jeudi dernier, est datée du Monna, près Rodez, le 1er. septembre; elle est digne de la sagacité comme de la modération connues de son auteur. Nous nous serions donc empressés de l'insérer, quoiqu'elle soit un peu longue pour les bornes de notre journal, si nous n'avions craint de mettre sous les yeux du lecteur des réflexions mieux dites sans doute que les nôtres, mais qui ne peuvent manquer de se ressembler un peu au moins sur le fond. M. de Bonald, répondant à un magistrat, a dû d'ailleurs envisager la question principalement sous le rapport politique. Nous nous contenterons donc de citer de sa lettre le passage suivant, où l'auteur résumant, pour ainsi dire, ses moyens, remarque que les protestans se sont élevés dans tous les temps avec beaucoup d'amertume contre leur exclusion des emplois publics, et qu'ils ont obtenu enfin cette même émancipation qu'ils refusent aujourd'hui aux catholiques. Il poursuit en ces termes :

« Alors ils ne disoient pas, comme vous le dites aujourd'hui, Mon-

sieur, d'une manière si tranchante et si positive, *qu'en changeant de religion, on changeoit de condition*, et ils ne prétendoient pas que, pour être protestant, on fût d une condition civile ou politique, différente de celle des catholiques; eux surtout qui, dans leurs dogmes, regardent la condition religieuse des uns et des autres égale même pour le salut.

» J'ai trouvé, dans la mesure prise contre M. Ch. de Haller, inconséquence de la part des protestans, qui ont réclamé avec tant de hauteur les avantages qu'encore ils nous refusent dans quelques Etats de l'Europe; partialité envers les catholiques, qui en France et ailleurs leur ont accordé ces avantages; injustice à l'égard de M. Ch. de Haller, frappé pour un fait sur lequel, comme l'a dit un de ses adversaires, *le souverain n'avoit point délégué ses pouvoirs par une loi;* mépris de l'opinion publique en Europe, et de l'esprit général des arrangemens pris au congrès de Vienne, entre les puissances restauratrices de la liberté de l'Europe; enfin, s'il m'est permis de le dire, peut-être la Suisse devoit-elle une autre récompense au nom européen de Haller, et le canton de Berne, d'autres exemples de fraternité à ses confédérés, et d'affection paternelle à ses sujets catholiques réunis ».

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a accordé un secours de 500 fr. aux malheureux habitans du bourg d'Essoyes (Aube), qui ont été victimes de l'affreux incendie du 21 août dernier.

— Le 12, à onze heures, S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, s'est rendue rue des Postes, à l'Institution des demoiselles dites de l'*Enfant-Jésus*, qui est sous la protection de S. A. R. L'auguste Princesse a entendu la messe, qui a été célébrée par M. l'archevêque de Sens. S. A. R. a ensuite assisté à la distribution des prix de cette maison. Elle étoit de retour aux Tuileries à une heure et un quart.

— Le 7, S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, passant près du Bourget, en allant au-devant de son auguste époux, mit pied à terre dès qu'elle l'aperçut. Aussitôt des moissonneurs qui travaillaient aux environs, firent retentir les airs du cri de *vivent les Bourbons!* et entourèrent la bienfaisante Princesse, qui leur distribua elle-même tout ce qu'elle avoit dans sa bourse.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri continue à faire de fréquentes promenades dans les environs du Mont-d'Or. La présence de cette auguste Princesse comble de joie tous les habitans de ce pays. S. A. R. y exerce fréquemment son iné-

puisable charité pour les malheureux. Elle a dû prendre le premier de ses bains le 6.

— Un arrêté du conseil royal d'instruction publique érige en colléges de plein exercice l'établissement de M. l'abbé Liautard, rue Notre-Dame-des-Champs, et celui des anciens élèves de Sainte-Barbe, rue des Postes. Le premier, qui est formé depuis près de vingt ans, est assez connu par la discipline et le bon esprit qui y règnent, et il en est sorti des sujets distingués par leurs principes et leur conduite, et qui rendent déjà des services à la société et à l'Eglise. Il prendra le nom de *Collége de Notre-Dame-des-Champs*. Les jeunes gens ne seront point obligés de sortir de la maison pour prendre des leçons ailleurs.

— Un courrier, arrivé le 11 de Saint-Pétersbourg à Paris, étoit, dit-on, porteur d'une nouvelle déclaration de la cour de Russie à la Porte Ottomane. On assure que cette pièce diplomatique, qui avoit été rédigée avant la réception de la réponse de la Porte à la première déclaration, contient l'expression des sentimens pacifiques de l'empereur de Russie, et reproduit les demandes déjà faites au sujet de la Moldavie, de la Valachie et de la liberté religieuse des Grecs. Au départ du courrier, l'opinion générale étoit que la paix ne seroit pas troublée.

— M. l'évêque du Mans a offert, tant en son nom qu'au nom de son chapitre, une somme de 200 fr., pour l'acquisition de Chambord. M. l'abbé Chauvel, supérieur du petit séminaire de Versailles, les professeurs et les élèves de cet établissement, ont donné 400 fr. pour le même objet.

— Un curé et plusieurs ecclésiastiques d'une paroisse voisine de Périgueux, suivis d'un grand nombre de leurs paroissiens, se rendoient à cette ville, pour prendre part aux exercices de la mission. Le sieur G...., avoué de Périgueux, les rencontrant, traverse brusquement la procession, et apostrophant, dans les termes les plus grossiers, ceux qui la composoient, leur dit qu'ils feroient bien mieux de s'occuper de leurs travaux. Traduit au conseil correctionnel de Périgueux, cet avoué a été condamné à quatre mois de prison et 300 fr. d'amende. Il interjette appel de ce jugement devant la cour de Bordeaux qui maintint seulement l'amende. Encore mécontent de cet arrêt, le sieur G.... se pourvut en cassation.

Le 13, la cour suprême s'est occupée de cette affaire et a rejeté le pourvoi.

— Le roi d'Espagne n'a pas accepté la démission du général Morillo. Celui-ci a protesté de nouveau qu'il ne prendroit aucun commandement jusqu'à ce qu'il ait été jugé et reconnu innocent. Le roi a nommé ministre de la guerre, le lieutenant général Grégorio Rodriguez, à la place du général Contador qui a refusé. Cette nouvelle nomination mécontente plus que jamais les libéraux. On parle beaucoup d'une conspiration, tramée par un parti républicain, qui auroit été découverte à Sarragosse.

Dans plusieurs communautés, dans les séminaires, et dans des maisons d'éducation bien réglées, il est d'usage de distribuer tous les mois l'image d'un saint pour servir de patron particulier pendant le mois; cette image est accompagnée d'un abrégé de la vie du saint, avec de courtes réflexions et une prière. Le recueil de ces images et de ces vies particulières forme un *Abrégé de la Vie des Saints* (1), en vingt-cinq demi-feuilles in-folio; savoir, deux feuilles par mois, et une feuille pour le frontispice et les principales fêtes. On vient de publier de nouveau ce recueil, et nous ne pouvons que le recommander aux maisons, aux écoles et aux familles où on auroit conservé la pieuse pratique de ces distributions. On ne sauroit trop nous rappeler les exemple des saints si propres à nous animer dans les voies difficiles du salut.

D'autres tableaux, d'un autre genre, viennent d'être imprimés à Coutance, pour l'usage des colléges et pensions; ce sont des *Tableaux synoptiques de la Géographie ancienne et moderne*. Il y a trois tableaux pour l'Europe, un pour le nord, un pour le centre, un pour le midi; ils ont l'avantage de présenter à la fois les principaux Etats, leurs divisions, leurs villes principales, les montagnes, îles et rivières, avec l'indication de la religion, de la forme du gouvernement et de la nature du territoire. Ces notions sont fort abrégées, mais elles peuvent recevoir ensuite des développemens. Nous croyons donc qu'il y auroit de l'avantage à adopter ces tableaux dans les pensions, et à les placer dans les classes, où ils seroient toujours sous les yeux des enfans, et serviroient de complément aux cartes ordinaires de géographie. On doit imprimer incessamment de semblables tableaux pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, et on fournira ainsi, dans six ou sept tableaux, la géographie ancienne et moderne du globe. Le tout se vend à un prix modique (2).

---

(1) Rue de la Parcheminerie, n°. 21; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal. Prix à Paris, 6 fr.

(2) A Coutance, chez Voisin.

Sur les différends de Louis XIV avec la cour de Rome depuis 1680, et sur l'accommodement de 1693.

On remarque avec étonnement que les historiens qui ont écrit sur les affaires ecclésiastiques du 17e. siècle ont passé fort légèrement sur plusieurs circonstances des différends entre Louis XIV et Innocent XI, et ont surtout raconté d'une manière extrêmement succincte l'accommodement conclu en 1693. Les recherches que nous avons faites sur ce point historique, secondées par la publication de quelques écrits récens, nous ayant instruit de diverses particularités peu connues ou non remarquées, nous avons cru à propos de présenter l'ensemble des faits relatifs, soit aux différends, soit à l'accommodement qui les termina. Dans l'intention d'abréger notre récit, nous passerons rapidement sur les faits déjà développés par les historiens qui ont traité ces matières, et nous n'insisterons que sur les détails qui leur ont échappé.

Les divisions entre Louis XIV et Innocent XI commencèrent par la régale. La régale étoit, comme on sait, un droit par lequel nos rois jouissoient du revenu des évêchés pendant la vacance des siéges, et conféroient les bénéfices dépendant de leur collation. Ce droit ne s'étendoit point sur tous les diocèses; mais, en 1673, Louis XIV entreprit de les y assujettir tous, et il déclara la régale imprescriptible et inaliénable. Tous les évêques exempts jusque là se soumirent, à l'exception de ceux d'Aleth et de Pamiers. Le roi ayant nommé aux bénéfices vacans de leur collation, parce qu'ils n'avoient pas fait enregistrer leur serment de fidélité, ce qui étoit censé clore la vacance, les pré-

lats portèrent des censures contre les bénéficiers pourvus par le roi. D'un autre côté, les archevêques de Narbonne et de Toulouse cassèrent, comme métropolitains, les ordonnances des deux évêques. Innocent XI prit le parti de ces derniers, et adressa au roi, le 12 mars 1678, le 21 septembre suivant et le 27 décembre 1679, des brefs pour l'engager à se désister de l'extension qu'il vouloit donner à la régale. Louis XIV ne se rendit point, et des mesures de rigueur furent prises dans les diocèses d'Aleth et de Pamiers, surtout après la mort des deux prélats. M. Pavillon, évêque d'Aleth, mourut le 8 décembre 1677, et M. Caulet, évêque de Pamiers, le 7 août 1680. Ce dernier diocèse fut en proie à de grands troubles; plusieurs ecclésiastiques furent exilés, d'autres mis en prison, et un grand-vicaire nommé par le chapitre, le père Cerle, fut condamné à mort par le parlement de Toulouse, et exécuté en effigie. Ces violences sont racontées dans plusieurs écrits, et, entr'autres, dans une Relation que le docteur Arnauld fit imprimer à Bruxelles, en 1681; Arnauld et son parti se montrèrent fort opposés à la régale (1).

Un second sujet de querelle, moins important, éclata vers le même temps, à l'occasion d'un couvent de religieuses du faubourg Saint-Antoine. Ce couvent, dit de Charonne, étoit de la congrégation de Notre-Dame, instituée en Lorraine, par le bienheureux Pierre Fourrier. La supérieure de ce couvent étant morte, l'archevêque de Paris, François de Harlai, en nomma une autre en sa place. Les religieuses réclamèrent leur droit

---

(1) Voyez, sur les affaires de Pamiers, les brefs d'Innocent XI à l'évêque, en date du 4 janvier 1679 et du 7 juillet 1680; à l'archevêque de Toulouse, sous la date du 18 janvier 1679 et du 2 octobre 1680; au grand-vicaire et au chapitre de Pamiers, en date du 25 septembre et du 2 octobre 1680, et du 1er. janvier 1681. Ces brefs se trouvent dans les procès-verbaux du clergé.

d'élection, et recoururent au Pape, qui leur ordonna, par un bref du 7 août 1680, d'élire une nouvelle supérieure. Les religieuses le firent; mais le parlement de Paris appela comme d'abus du bref, et maintint la première supérieure; Achilles de Harlai, procureur-général et parent de l'archevêque, prononça en cette occasion, le 24 septembre 1680, un réquisitoire où il donnoit au Pape des avis entremêlés de menaces qui ne durent pas plaire à la cour de Rome. Il y eut encore sur cette affaire de Charonne un bref d'Innocent XI, du 15 octobre 1680, et un arrêt du parlement, du 4 décembre, pour appeler de ce bref.

L'assemblée du clergé qui se tint à Saint-Germain-en-Laye, en 1680, ayant été instruite des brefs sur la régale, écrivit au roi, le 10 juillet, avant de se séparer, une lettre dans laquelle elle témoignoit son étonnement de ces brefs, et se montroit disposée à prendre des mesures et à protester contre (1). Le ministère profita de ces dispositions, et l'affaire de Charonne ayant encore contribué à aigrir les esprits, une assemblée extraordinaire du clergé fut convoquée, en 1681; il n'y eut point d'élections dans les provinces, mais on réunit seulement les prélats qui se trouvoient à Paris, et il s'y trouva quarante-sept évêques, dont neuf n'étoient encore que nommés. L'assemblée s'ouvrit, le 19 mars 1681, chez l'archevêque de Paris, celui-là même dont le Pape venoit de casser l'ordonnance dans l'affaire de Charonne. Là-dessus on se demande s'il n'eût pas été plus convenable que ce prélat, qui pouvoit avoir quelque ressentiment du bref du 7 août, s'abstînt d'intervenir publiquement dans la querelle, et de délibérer

(1) Mme. de Sévigné se permit de plaisanter un peu sur cette lettre, et sur les *manières de menaces* que les évêques y faisoient au Pape, dans le temps même où il prenoit la défense de la liberté de leurs églises. Voyez les lettres des 17 et 31 juillet et 4 août 1680, tome VI de l'édition in-8o. chez Blaise, en 1818.

dans une affaire où il étoit partie intéressée. Cette considération n'arrêta point M. de Harlai, et ce fut même lui qui présida l'assemblée. On remarque aussi parmi les membres de l'assemblée, M. Jean de Montpezat de Carbon, archevêque de Sens, et frère de l'archevêque de Toulouse, qui avoit agi si vivement dans l'affaire de Pamiers, et qui avoit résisté aux instances et aux représentations qu'Innocent XI lui avoit faites à cet égard. On nomma des commissaires pour examiner les objets des contestations; savoir, les affaires de la régale, de Pamiers et de Charonne. Il n'y eut que quatre séances; savoir, le 19 mars, les 1er. 2 et 8 mai; encore on ne fit, dans la dernière, que signer le procès-verbal. Le rapport sur les matières en discussion fut lu par Charles-Maurice Letellier, archevêque de Reims, fils du chancelier et frère du marquis de Louvois. Le prélat faisoit la critique des brefs, et proposoit d'écrire au Pape, et de demander au roi la tenue d'un concile national, ou d'une assemblée générale du clergé; on ne voit point qu'il ait fait aucune réclamation contre les violences exercées à Pamiers envers des grands-vicaires, des chanoines et autres ecclésiastiques (1). Le procès-verbal n'annonce pas non plus que d'autres évêques aient pris la parole dans cette assemblée; on sait seulement que l'évêque d'Arras, Guy de Sève de Rochechoart, refusa de signer, et fut, pour son opposition, obligé de se retirer; on le priva même de la présidence des Etats de sa province, et on donna lieu par là de se plaindre du peu de liberté qui avoit régné dans les délibérations.

(1) Pendant la tenue de l'assemblée, le parlement de Paris rendit, le 31 mars, un arrêt contre le bref d'Innocent XI, du 1er. janvier précédent, sur l'affaire de Pamiers; dans cet arrêt, le bref étoit qualifié de *libelle*, et cette insultante expression étoit même répétée plusieurs fois. Dupin et d'Avrigny n'ont pas remarqué cette circonstance; l'arrêt se trouve en entier dans les procès-verbaux du clergé.

C'est ce que ne manqua pas de faire l'auteur d'une *Critique* manuscrite qu'on trouve souvent jointe aux exemplaires des procès-verbaux du clergé. Cette *Critique* signale plusieurs irrégularités dans le procès-verbal de l'assemblée de 1681, et note dans le rapport de l'archevêque de Reims plusieurs choses hasardées ou hardies; elle se plaint de la foiblesse des évêques, qui, au lieu de faire des remontrances au roi sur l'extension donnée récemment à la régale, prenoient parti pour lui, contre le Pape, dans une affaire où celui-ci soutenoit les priviléges de leurs églises. Cet écrit semble être d'un auteur assez favorable aux jansénistes. Il parut encore des *Observations sur le procès-verbal*, et des *Considérations sur les affaires de l'Eglise qui doivent être proposées dans la prochaine assemblée*. Ce dernier écrit étoit d'Arnauld, qui le composa à Delft, en 1681, comme on le voit par ses *Lettres*, et par le catalogue de ses ouvrages dans le *Moréri*.

Le vœu émis par les évêques de l'assemblée de 1681 étoit trop conforme à celui du ministère pour n'être pas écouté. Les *Nouveaux Opuscules de Fleury* nous apprennent que ce fut le chanchelier Letellier et l'archevêque de Reims, son fils, qui conçurent le projet d'une assemblée générale du clergé; l'archevêque, dit-il, étoit *poussé* par le docteur Faure, son grand-vicaire; le ministre Colbert insistoit pour que l'on traitât de l'autorité du Pape, et *pressoit* le roi; l'archevêque de Paris et le père de La Chaise agissoient dans le même sens : *le Pape nous a poussés*, disoient-ils; *il s'en repentira;* le roi donna donc ordre de traiter la question. Telle est la substance du récit de Fleury (1). Le 16 juin 1681, le roi convoqua donc une nouvelle assemblée générale du clergé, qui s'ouvrit le 1er. octobre. On y comptoit trente-quatre évêques,

(1) *Nouveaux Opuscules de Fleury*, IIe. édition, page 212.

et trente-huit députés du second ordre; il avoit été décidé que ceux-ci n'auroient point voix délibérative; mais on les voit provoquer des délibérations, et signer celles mêmes qui ne traitoient que d'objets spirituels.

L'archevêque de Paris présida cette assemblée, comme les précédentes. Ce prélat est assez connu, et a été dépeint par plusieurs de ses contemporains (1). Son esprit, ses talens pour les affaires, et son crédit à la cour, lui donnoient une grande influence dans le clergé, et il fut secondé dans l'assemblée par les docteurs Coquelin, Chéron et Courcier, qu'il avoit fait nommer, et qui étoient attachés à son chapitre ou à son administration. L'archevêque de Reims, fils et frère de ministre, suivoit la même ligne que M. de Harlai; son grand-vicaire Faure, prévôt de son chapitre, étoit député du second ordre à l'assemblée. Le ministère devoit encore trouver un appui dans la présence de trois prélats du nom de Colbert, dont l'un, fils du ministre, étoit coadjuteur de Rouen, et les deux autres, parens du même, étoient évêques de Montauban et d'Auxerre. Enfin, on remarqué parmi les députés du second ordre un ecclésiastique que des raisons de convenance auroient dû, ce semble, éloigner de prendre part aux délibérations; c'étoit Jean Gerbais, docteur de Sorbonne, et auteur d'un traité latin *de Causis majoribus*, qu'Innocent XI avoit condamné par un bref du 18 décembre de l'année précédente. L'assemblée devoit aussi s'occuper de cette affaire, où Gerbais étoit partie intéressée.

M. le cardinal de Bausset a remarqué avant nous que la disposition des esprits étoit de nature à donner de graves sujets d'inquiétude, et que plusieurs mem-

---

(1) Voyez les *Œuvres du chancelier d'Aguesseau*, in-4°. t. XIII, page 162, et les *Lettres de Mme. de Sévigné*, en plusieurs endroits. Voyez aussi ces *Lettres* sur l'archevêque de Reims.

brés de l'assemblée paroissoient fort animés contre le Pape. Nous ne reproduirons point ici les passages de l'illustre historien et des autres auteurs que nous avons cités dans notre n°. 656, et nous renvoyons à cet endroit de notre journal. Beaucoup de prélats n'étant point encore arrivés au mois d'octobre 1681, l'assemblée ne tint point de séance pendant le premier mois. Le 9 novembre, on célébra la messe solennelle du Saint-Esprit, où Bossuet prononça son beau discours sur l'unité de l'Eglise. Le 24 novembre, le docteur Chéron, official de Paris, et nommé promoteur de l'assemblée, fit un rapport sur les affaires de la régale, de Pamiers et Charonne, et, le lendemain, un autre sur d'autres griefs du clergé contre le Pape; il s'y plaignoit surtout des annates, et il faut bien avouer que ces rapports ne sont pas exempts d'amertume, et que le désir de la vengeance y perce à travers quelques formules respectueuses. Le 26 novembre, le docteur Coquelin, aussi promoteur et chanoine de Paris, prononça un long discours sur la nécessité d'assurer nos maximes contre les entreprises de la cour de Rome, et proposa d'adopter les six articles dressés par la Sorbonne, en 1663. On nomma huit commissions, une sur la régale, une sur l'affaire de Pamiers, une sur celle de Charonne, une sur le livre de Gerbais, trois sur les annates et autres griefs (1), et une dernière sur les six propositions de la Sorbonne. Ce ne fut que trois mois après, et le 25 février 1682, que l'on nomma trois autres commissions, sur les protestans, sur la morale et sur les réguliers.

Il n'y eut dans les mois de décembre et de janvier que quatre séances, qui ne présentent rien d'intéres-

(1) Ces griefs étoient au nombre de vingt, les annates, les dispenses, les préventions, le droit de dépouille, et autres matières bénéficiales; il n'y eut point de rapport sur ces matières.

sant. Le 3 février 1682, après un discours de l'archevêque de Reims, l'assemblée consentit formellement à l'extension de la régale, et remercia même le roi d'un édit qu'il venoit de donner sur cette matière, et qui ne renfermoit que des modifications bien peu importantes; mais on le fit valoir comme une faveur inespérée, et comme la concession la plus généreuse. Le 17 mars, l'évêque de Tournai, Gilbert de Choiseul-Praslin, fit un rapport sur l'autorité du Pape, et Bossuet lut les quatre articles qu'il avoit dressés; on les mit en délibération, et ils furent adoptés le 19; les députés du second ordre les signèrent comme les évêques. On trouve ensuite une longue interruption dans les séances. Le 4 mai, l'archevêque d'Albi, Hyacinthe Serroni, fit un rapport sur l'affaire de Pamiers, et, le lendemain, le coadjuteur de Rouen, J. N. Colbert, fils du ministre, en lut un autre sur l'affaire de Charonne. Le 6, tous les membres de l'assemblée signèrent une protestation contre les brefs d'Innocent XI. Le 9, on reçut un nouveau bref de ce Pontife, en date du 11 avril 1682; c'étoit une réponse à la lettre écrite, le 3 février précédent, par l'assemblée. Le Pape reprochoit aux évêques leur foiblesse, et leur demandoit ce qu'ils avoient fait pour la défense des droits de l'Eglise. Les prélats parurent fort sensibles à ces reproches; mais il paroît que Louis XIV ne voulut pas qu'on allât plus loin; car il n'y eut point de séance depuis ce jour jusqu'au 23 juin, où l'assemblée déclara que c'étoit pour obéir au roi qu'elle s'abstenoit de prendre une résolution sur le bref du 11 avril. Ce dernier jour, la commission nommée par les protestans fit un rapport très-court, et présenta un Mémoire sur les méthodes à employer pour les convaincre. Le 29 juin, Louis XIV fit dire à l'assemblée de se dissoudre jusqu'au 1er. novembre suivant, qu'elle devoit se réunir à Paris; cette réunion n'eut pas lieu.

Nous ne pouvons ici qu'applaudir avec l'historien de Bossuet à la modération de Louis XIV, qui ne voulut point que l'on envoyât au Pape une lettre déjà rédigée à cet effet, et qui empêcha même la publication du procès-verbal de l'assemblée. Il semble que ce monarque sentit la nécessité d'arrêter l'impulsion que ses ministres avoient donnée, et d'empêcher qu'on ne harcelât le Pape par de nouveaux écrits. Il n'y eut point d'arrêt du parlement contre le bref à l'assemblée, comme il y en avoit eu contre les brefs précédens. Le 23 mars, le roi avoit donné son édit pour l'enseignement des quatre articles; nous avons parlé ailleurs (n°. 656) de ce qui se passa en Sorbonne à ce sujet. Plusieurs docteurs réclamoient au moins la liberté d'examiner la déclaration qu'on vouloit leur faire souscrire. Environ douze docteurs parlèrent dans ce sens; mais le parlement traita dans cette occasion la Faculté de théologie avec beaucoup de dureté. Quelques docteurs furent exilés à Issoudun, où ils restèrent cinq ans; dans ce nombre étoient les docteurs Chamillard et Humbelot. Martin Grandin, autre récalcitrant, qui étoit professeur de Sorbonne depuis quarante ans, n'évita l'exil qu'à raison de son âge et de la considération dont il jouissoit dans sa compagnie et dans le clergé.

Il peut être curieux de voir comment s'exprimoit sur ce qui se passoit alors le coryphée d'un parti qu'on n'a jamais accusé de trop de partialité pour la cour de Rome. Dans sa lettre 205, Arnauld s'élève contre les évêques qui n'avoient pas le courage de faire des représentations au roi; *ils font*, dit-il, *les généreux contre le Pape, qui ne s'est engagé dans cette affaire* (la régale) *que pour soutenir la liberté canonique de leurs églises* (tome III des Lettres, page 333). Il va jusqu'à dire, dans la lettre 28, que *la conduite de l'assemblée fait gémir tous les gens de bien*; et, dans la lettre 39, tome IX, page 266 : *Je ne viens que de voir la lettre*

de l'assemblée au Pape (celle du 3 février 1682), *je l'ai trouvée pitoyable*. Dans la lettre 211, adressée à Quesnel, et datée du 16 octobre 1682, Arnauld disoit à son ami : *Quoique vous ne parliez pas de la déclaration des évêques, vous insinuez assez que ce qu'ils ont fait vous est favorable; et ainsi, prenant leur parti, vous vous brouillez irréconciliablement avec Rome, ce que je ne crois pas qu'il soit à propos de faire; car je pense que le meilleur parti que nous puissions prendre dans cette querelle, est de demeurer neutres; ni les uns ni les autres ne méritant pas que l'on s'intéresse pour eux.* Il ajoute dans la lettre 221, toujours même volume III: *L'assemblée a eu tort de remuer ces questions sans nécessité.* Il nous apprend ailleurs que l'Université de Douai écrivit au roi pour s'excuser d'enseigner les quatre articles. Nous supprimons, pour abréger, toute réflexion sur ces jugemens d'Arnauld.

(*La suite à un autre numéro*).

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 29 août, le souverain Pontife a assisté, dans sa chapelle, au service anniversaire célébré pour Pie VI de glorieuse mémoire, et a fait les absoutes après la messe. Un semblable service a eu lieu dans l'église Saint-Pierre, où reposent les restes du feu Pape.

— Le 25 août, M. le duc de Blacas a reçu les félicitations du Sacré-Collége et du corps diplomatique, pour la fête de saint Louis; il s'est ensuite transporté à l'église Saint-Louis, où il a reçu les cardinaux et les ministres, et où la messe a été célébrée par M. Zen, archevêque de Chalcédoine, et secrétaire de la congrégation des Réguliers.

— Le saint Père a reçu, ces jours derniers, quatre jeunes Chinois qui se rendent à Naples dans le collége

qui y est fondé pour l'instruction de leurs compatriotes. S. S. les a accueillis avec bonté, et leur a fait présent d'un beau chapelet. Ces jeunes gens se disposent, après avoir étudié en Europe, à retourner dans leur patrie comme missionnaires.

PARIS. M. le coadjuteur doit donner l'ordination des *Quatre-Temps*, samedi prochain, dans la chapelle de l'Archevêché; cette ordination ne paroît pas devoir être nombreuse.

— S. Em. a rendu une ordonnance qui fait de l'archiprêtré de Notre-Dame, une quatrième dignité de son chapitre. M. l'abbé Abeil est nommé chanoine et archiprêtre de Notre-Dame; cet ecclésiastique étoit depuis quelques années chefcier de l'hospice royal des Quinze-Vingts, et avoit précédemment rempli avec distinction des places importantes. Un tel choix sera universellement applaudi, excepté peut-être de celui qu'il concerne; et le chapitre métropolitain, ainsi que la paroisse de Notre-Dame, ont principalement à se féliciter d'une si heureuse acquisition.

— La retraite s'ouvrira, le 1er. octobre, par une messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée par M. l'archevêque; elle se terminera le dimanche 7, par une messe d'actions de grâces, laquelle sera suivie d'un discours et de la rénovation des promesses cléricales entre les mains du même prélat. Le réglement de la retraite se distribue avec la circulaire de S. Em. relative au même objet.

— M. l'abbé de Bonald, fils du député de ce nom, qui étoit aumônier ordinaire de MONSIEUR, frère du ROI, passe à la place d'aumônier de quartier de S. A. R. en remplacement de M. du Chatellier, nommé à l'évêché de Mende.

— Un auteur estimable et connu par un grand nombre d'écrits de piété, vient de publier la *Dévotion aux mystères de J.-C. et de Marie, connue sous le nom*

de la Dévotion des quinze Samedis (1). Cette 3e. édition est augmentée de prières pour la messe et des *Leçons de J.-C.* sur les moyens d'obtenir un grand amour pour Dieu. L'auteur donne des sujets de méditation pour quinze octaves différentes, et pour chaque jour de ces octaves. Il y a aussi des prières pour la communion. Nous ne parlerons pas de l'esprit qui a dicté cet ouvrage, ainsi que les autres de M. L. Cet écrivain est voué depuis long-temps aux sujets de dévotion. On trouve à la fin la suite de ses écrits au nombre de plus de 40.

— M. de Keller, évêque d'Evara, et vicaire apostolique pour les catholiques du royaume de Wurtemberg, a donné l'ordination, à Mayence, les 2, 3 et 4 septembre. Le premier jour, la cérémonie s'est faite à la cathédrale, et il y avoit cinquante-huit ordinands; les jours suivans, l'ordination a eu lieu dans l'église du séminaire. Mayence est toujours privé d'évêque par le retard qu'éprouve le Concordat entre le saint Siége et les princes protestans qui gouvernent les pays catholiques sur les bords du Rhin. On annonce cependant aujourd'hui que ce Concordat touche à sa fin.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 14, S. A. R. MADAME s'est rendue à la bibliothèque de MONSIEUR, à l'Arsenal. S. A. R. est entrée dans beaucoup de détails sur la formation de cette riche bibliothèque; elle a examiné avec une pieuse attention le Bréviaire qui a appartenu à saint Louis, et qui a été rendu à la France par l'empereur de Russie. S. A. R. MADAME a vu aussi avec le plus vif attendrissement plusieurs ouvrages qui ont appartenu à son auguste et infortuné père. On a présenté aussi à la Princesse quelques lettres de Henri IV, de Louis XIV, de Marguerite de Valois, et le testament original de Marie de Médécis. S. A. R. a témoigné sa satisfaction à M. l'abbé

---

(1) 1 vol. in-18; prix, 1 fr. 50 cent. et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Rusand; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Grosier, et aux autres personnes auxquelles MONSIEUR a confié le soin de cette bibliothèque.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a envoyé un secours de 500 fr. à des malheureux incendiés de Rouen.

— Le 7, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri avoit commencé à prendre les eaux. La Princesse continue à faire chaque jour des courses dans les environs du Mont-d'Or. Le 4, elle a visité le village de Murols; en arrivant, elle s'est rendue à l'église, où l'on a chanté un *Te Deum*. L'enthousiasme des habitans étoit à son comble; les montagnes rétentissoient des cris de *Vive Mme. la duchesse de Berri! vive Mgr. le duc de Bordeaux! vive la famille royale!* Avant de partir, la Princesse a laissé, entre les mains du pasteur du village, des secours pour les pauvres. Le 8, Mme. la duchesse de Berri a pris son premier bain, et a continué à en prendre les jours suivans. S A. R. s'en trouve très-bien.

— Le 17, M. l'abbé de Tuffet, aumônier du 1er. régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, a fait hommage au Roi de son ouvrage, intitulé : *le Soldat chrétien*.

— M. le comte Paul de Châteaudouble, député du Var, est nommé directeur-général adjoint de la caisse d'amortissement.

— M. le ministre de l'intérieur a accordé une médaille d'argent d'une belle dimension, et à l'effigie du Roi, au jeune Lasalle, de Perpignan, qui, le 24 juin dernier, sauva, au péril de sa vie, un homme qui étoit tombé dans la mer et sur le point d'être englouti dans les flots.

— La police a fait saisir, chez les libraires du Palais-Royal, une brochure intitulée : *Maximes et Pensées du prisonnier de Sainte-Hélène*.

— M. le chevalier de Maupas est nommé chef du bureau des pensions au ministère de la maison du Roi, en remplacement de M. de Jonquières, qui passe à la tête des bureaux du contrôle général des divers services de la maison du Roi.

— M. le prince russe Serge Soltikof a souscrit pour une somme de 200 fr. au monument de Malesherbes.

— Le conseil-général du Pas-de-Calais a proposé, dans sa dernière session, de voter un fonds pour des secours qui

seroient destinés à ceux des jeunes prisonniers rendus à la liberté, qui, après le séjour d'une année dans leur commune, fourniront des preuves de leur bonne conduite.

— Les nommé Shwingruberg et Branger, accusés du vol des vases sacrés fait dans l'église métropolitaine de Tours, et dont il a été question précédemment dans ce journal, ont comparu dernièrement devant la cour d'assises de cette ville. M. de Montarand, substitut de M. le procureur du Roi, a rappelé avec force cette vérité, que des hommes sans crainte et sans espérance, assez audacieux pour venir braver Dieu jusque dans son sanctuaire, étoient capables de commettre tous les crimes. La cour, sur la déclaration unanime du juri, a condamné les coupables chacun à vingt années de travaux forcés, et à rester toute leur vie, après l'expiration de la peine, sous la surveillance de la police.

— L'éditeur du *Caducée* ayant interjeté appel, devant la cour d'Aix, du jugement du tribunal de police correctionnel de Marseille, qui l'a condamné à cinq mois de prison et 200 fr. d'amende, cette cour s'est occupée de cette affaire, le 7 de ce mois, et a condamné le sieur Méry, éditeur dudit journal, à 200 fr. d'amende et à un mois de prison.

— Le conseil-général du département du Rhône a voté 4000 fr. pour l'acquisition de Chambord.

— Le roi d'Angleterre est attendu, le 20 de ce mois, à Calais. Ce prince va visiter ses Etats de Hanovre. M. le duc la Châtre, premier gentilhomme de la chambre, est parti, le 17, pour Calais, pour complimenter ce monarque, au nom du roi de France. A son retour du Hanovre, le roi d'Angleterre viendra, dit-on, à Paris.

— La colonne, dite *des Bourbons*, qu'on a élevée près de Boulogne-sur-Mer, est entièrement terminée. On lit sur l'inscription qu'elle est destinée à perpétuer le souvenir du retour du Roi dans ses Etats, en 1814.

— Le conseil général du département du Tarn a voté une somme de 1000 fr. pour l'érection d'un monument à la mémoire du général Pichegru, dans Arbois, sa ville natale. Une souscription a été ouverte pour le même objet.

— M. le contre-amiral Jurien, qui commande une escadre navale en Amérique, a recueilli, le 4 juillet dernier, la garnison royaliste espagnole qui étoit assiégée, dans la Guayra, par le général Bolivar, et l'a transportée en lieu sûr.

— F. O. Granet, de Marseille, ancien membre de la convention, où il avoit voté la mort de Louis XVI, est mort à Marseille, le 10 de ce mois, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il parla plusieurs fois à la tribune de la convention, et prit part à plusieurs mouvemens populaires. En 1815, il fut un des représentans de la chambre des cent jours. Il avoit été obligé de sortir de France, en 1816, et avoit été ensuite autorisé à y rentrer.

— Des lettres particulières d'Espagne confirment la nouvelle du complot qui a échoué à Sarragosse, et qui avoit pour but d'établir une république. Il paroît que le fameux général Riégo jouoit un des principaux rôles dans cette nouvelle machination. Quelques François étoient impliqués dans ces menées, entr'autres, Cugnet de Montarlot, ancien rédacteur de *l'Homme-Gris*, et arrêté, l'année dernière, comme coupable de conspiration. Il a publié, dit-on, à Sarragosse, des proclamations où il annonçoit ouvertement une révolution en France, et s'intituloit général en chef des armées constitutionnelles; il proclamoit la constitution de 1791, renvoyoit les deux chambres, recomposoit l'armée comme en 1813. Il a été arrêté, le 6 septembre, en Arragon, et conduit dans les prisons de Sarragosse.

— Nous nous étions abstenu de répéter un article inséré dans tous les journaux, et annonçant, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, que, d'après une convention entre la cour de Rome et celle de Vienne, 3000 hommes de troupes autrichiennes avoient occupé le château Saint-Ange. Nous nous étions douté de la fausseté de cette nouvelle; et en effet, le gouvernement pontifical vient de la faire démentir : aucun corps autrichien ne doit occuper le château Saint-Ange.

— L'empereur de Russie est parti, vers le 15 du mois dernier, de Saint-Pétersbourg, pour se rendre à Odessa. Le journal anglois *le Courrier* se prononce plus fortement que jamais contre la probabilité d'une guerre entre la Russie et la Turquie.

— On a arrêté, à Vienne en Autriche, plusieurs riches Grecs qui enrôloient des soldats pour la cause de la Grèce. Il paroît que le gouvernement autrichien fait maintenant plus d'attention aux brochures et autres écrits relatifs aux Grecs.

— Vers le milieu du mois dernier, le Grand-Seigneur a envoyé à tous les visirs et autres magistrats et fonctionnaires

de la Natalie et de la Romélie, des firmans, dans lesquels il leur témoigne son mécontentement de ce qu'on a employé la violence contre des Grecs paisibles et sans défense, qui n'ont pas pris part à la révolte, et de ce qu'on a eu la hardiesse de s'emparer de leurs biens, de leurs familles et de leurs églises. Cette conduite, est-il dit dans cette pièce, n'est conforme, ni à la loi, ni à la raison. En conséquence, le Grand-Seigneur leur ordonne d'employer tous leurs soins pour mettre à l'abri tous les sujets paisibles et innocens, et pour punir sévèrement ceux qui se permettroient des excès contr'eux.

LIVRE NOUVEAU.

De l'Origine des Sociétés, par M. l'abbé Thorel. Tome II. (1).

Ce volume est la suite de celui que nous avons annoncé déjà, et qui portoit d'abord pour titre : *La Voix de la Nature*... Ce second volume traite de la formation des peuples, et fait voir l'histoire très-naturelle de cette formation et l'enchaînement des différens ordres de l'Etat. L'auteur a pour but d'y prouver, contre les prétentions des modernes publicistes, que le nombre, les mérites et les talens ne décident rien en fait de souveraineté, et que Dieu nous a donné des règles plus solides auxquelles il en faut revenir. Il examine son sujet dans quatre ou cinq questions sur le sacerdoce, sur la noblesse, sur les communes, et sur les droits et les devoirs de chacun de ces ordres. L'article du sacerdoce est surtout accompagné de développemens plus marqués. M. Thorel expose à cet égard des principes qu'il regarde comme essentiels à l'ordre et à la stabilité des Etats, et il déplore la conjuration révolutionnaire contre les prêtres et ses tristes effets. Il retrace les bienfaits du clergé dans les différentes fonctions qui lui étoient attribuées, et parle à cette occasion des missions, des séminaires, des corps religieux, des congrégations de filles, des écoles, et de diverses autres institutions dont on étoit redevable aux prêtres.

Les questions que l'auteur traite, et la manière dont il les envisage, sont également dignes de l'attention des hommes graves et religieux. Quelques-uns lui reprocheront peut-être ses opinions sur le tiers-Etat, sur l'esclavage et sur d'autres points. M. Thorel n'adopte point à cet égard nos idées modernes et nos théories séduisantes; il nous rappelle sans cesse aux anciennes constitutions, et à l'ordre établi de Dieu et consacré par le suffrage de tant de siècles. Ses principes sont en général aussi sains que solides; peut-être cependant seroit-il permis de contester quelques-unes des applications qu'il en fait, et de trouver qu'il a poussé trop loin certaines conséquences.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 4 fr. 50 cent. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sainte Bible, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations. Tomes VIII et IX (1).

Cette 5e. livraison de la *Bible de Vence* renferme beaucoup de matières. Le premier volume, le t. VIII, est rempli par les livres d'Esdras, de Néhémie, de Tobie, de Judith et d'Esther. Il commence par une Préface sur le livre d'Esdras, avec une Dissertation en quatre parties sur ce livre; cette Dissertation est en partie de dom Calmet et en partie de l'abbé de Vence. L'éditeur a renvoyé à la fin du tome XVIII de la présente édition les deux derniers livres d'Esdras, qui ne font point partie des livres canoniques admis par l'église romaine; on trouvera aussi dans ce même volume les remarques de D. Calmet sur ces deux livres.

Les livres de Néhémie, de Tobie, de Judith et d'Esther, sont précédés chacun d'une Préface de Rondet, et, de plus, de quelques Dissertations; savoir, une sur les démons, où l'éditeur annonce avoir fait quelques retranchemens qui lui ont paru commandés par les convenances; une sur la chronologie de l'histoire de Tobie, où Rondet discute les opinions de dom Calmet, du père Houbigant,

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port.

expédiées depuis quatre ans, ils attendent un bref qui lève la suspense apportée par les arrangemens de 1819 à l'exercice de leur juridiction. On disoit, il y a deux jours, que ce bref étoit arrivé ; toutefois ce bruit ne paroît pas s'être confirmé. Nous savons qu'il n'étoit point arrivé de courrier de Rome au ministère des affaires étrangères.

— La neuvaine du Mont-Valérien a constamment été suivie ; mais l'affluence a été plus considérable le vendredi, jour de la fête, le dimanche et le mardi. Ce dernier jour, c'étoit la paroisse Saint-Sulpice qui étoit en pélérinage au Calvaire ; M. le curé de la paroisse a officié, et des ecclésiastiques de son clergé ont fait l'instruction et les stations. Un grand nombre d'ecclésiastiques et de fidèles étoit allé de Paris se joindre aux exercices de piété de ce jour. La paroisse d'Issy s'étoit aussi rendue au Calvaire ; et, avec elle, une partie du séminaire. A onze heures, les Princes et MADAME sont arrivés par la route de Nanterre ; LL. AA. RR. ont été reçues par le clergé, et, après avoir entendu une messe basse, ont fait les stations. M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires, prononçoit un petit discours à chaque station. A la dernière station, qui se fait au pied de la grande croix élevée sur le haut de la montagne, l'orateur, montrant à la foule environnante les Princes et MADAME, alors à genoux et en prières, a exhorté les assistans à imiter ces grands exemples de piété, et à prier aussi pour la France et pour ces augustes personnes, comme ces augustes personnes prioient avec ferveur pour la grande famille, dont elles sont les modèles. Aussitôt tout le monde est tombé à genoux, et a suivi avec recueillement la prière que M. Rauzan faisoit du haut du Calvaire. Ce moment a été très-touchant, et l'accent animé de l'orateur paroissoit avoir fait une profonde impression sur l'auditoire. Les Princes ont entendu ensuite

le salut, et se sont retirés au milieu du chant du cantique *Vivent toujours en France les Bourbons et la foi!* Les offices de la paroisse n'ont fini qu'à cinq heures. Il y a eu ce jour-là principalement un grand nombre de communians au Calvaire. Entre la messe et les vêpres, un des missionnaires a fait une excellente instruction.

— MADAME est allée, le lendemain mercredi, à Saint-Roch, où différentes paroisses se sont rendues, comme nous l'avons annoncé; le Calvaire y a été aussi visité par des fidèles de toutes les classes, et les instructions et exercices ont eu lieu dans l'ordre indiqué.

— Des journaux ont parlé, il y a peu de jours, du rétablissement du siége de Belley, et ont exprimé le vœu que le département de l'Ain fût détaché du diocèse de Lyon, qui, dans l'état actuel, comprend trois départemens, et renferme une immense population. Nous souhaitons de tout notre cœur l'érection d'un siége antique; érection promise et arrêtée en 1817, et que réclament tant de justes motifs. Seulement nous ne savons pourquoi quelques feuilles ont mêlé à cette annonce une nouvelle destituée de vraisemblance. On a dit que M. l'abbé Frayssinous étoit appelé à occuper le siége de Belley. Nous sommes autorisés à déclarer qu'il n'en a été nullement question; on sait que M. Frayssinous a refusé l'épiscopat, y a quatre ans; livré à un genre de ministère où il a obtenu de si éclatans succès, il n'aspire qu'à être utile à l'Eglise dans la carrière où la Providence semble elle-même l'avoir fait entrer. On est étonné que le *Moniteur* lui-même ait répété une nouvelle qui n'a aucun fondement.

— C'est toujours un nouveau sujet de surprise pour l'observateur de sang-froid, que l'ardeur avec laquelle on entasse l'une sur l'autre les réimpressions de livres irréligieux. Le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, cet arsenal où nos incrédules du dernier siècle

étoient allés chercher leurs armes, n'étoit plus lu, et la pesante érudition de l'auteur contribuoit plus encore qu'un lourd et incommode format à effrayer le lecteur le plus intrépide. Eh bien! on s'efforce de rajeunir ce vieil athlète, et son *Dictionnaire* va passer du terrible in-folio à l'élégant in-8°. On est déjà au V°. volume de cette entreprise; d'autres réimpressions dignes de celle-là, se succèdent rapidement. Chaque année on commence de nouvelles éditions de Voltaire; on les multiplie sous différens titres pour piquer la curiosité. Nous aurons le Voltaire *de la grande propriété, de la petite propriété, du commerce* et *des chaumières*. Ainsi, toutes les classes auront leur poison; ainsi, on fera arriver le pamphlet impie ou licencieux jusque sous le toit du pauvre; et ces hommes condamnés à manger leur pain à la sueur de leur front, et que la religion seule pouvoit consoler dans leurs peines, se délasseront désormais en lisant un poème monstrueux ou des facéties insultantes pour la religion. De telles lectures les rendront-ils plus soumis à l'ordre de la Providence et à celui de la société, époux plus fidèles, pères plus occupés du soin de leurs enfans? On frémit à l'avenir que nous prépare ce débordement de livres corrupteurs. Nous craignons encore d'être obligé de compter parmi les scandales de notre époque deux nouveaux ouvrages que publie M. Feuillade, ce vicaire de Privas, dont nous avons parlé. Ce sont un *Examen critique du Judaïsme et du Mahométisme, pour faire suite au Projet de Réunion de tous les Cultes*, in-8°. et une *Réfutation du bon sens*, ou *Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles*, in-8°. de cinq feuilles; cette *Réfutation* est aussi un *Supplément au Projet de Réunion*, et, quoique *le Bon Sens*, publié par d'Holbach, en 1772, soit une production de l'impiété, ce que nous savons de M. Feuillade ne nous donne que trop lieu d'appréhender qu'il n'ait combattu des erreurs par d'autres erreurs.

Si l'étude de l'histoire a quelque chose d'attrayant, d'imposant et d'utile, c'est surtout lorsqu'elle se rapporte à la religion, et qu'elle raconte les grands traits de l'histoire de l'Eglise. Il n'est pas de siècle qui ne présente sous ce point de vue des événemens mémorables, et des exemples dignes d'admiration. La propagation rapide du christianisme, le courage des martyrs, l'éloquence des Pères, les travaux de tant de grands évêques, les vertus éclatantes de tant de saints de toutes les classes, les services rendus par les corps religieux, les institutions charitables, et les beaux établissemens formés au nom de la religion, offriroient une suite de faits aussi consolans que glorieux, et ce seroit une belle tâche que de montrer la marche de la Providence dans ce développement de son œuvre la plus importante. C'est ce qu'a essayé dernièrement à Paris, dans un discours public, un ecclésiastique d'un mérite distingué. Le chef du collége de Notre-Dame des Champs, parlant, le 21 août dernier, à l'occasion de la distribution des prix de son établissement, a envisagé l'utilité de l'étude de l'histoire par rapport à la religion; mais ne pouvant, à cause des bornes où il étoit renfermé, embrasser toute l'histoire de la religion dans son origine et ses progrès, il s'est borné à jeter un coup-d'œil rapide sur les trois derniers siècles. Il a commencé à Luther, à cet homme qui a exercé une si grande influence sur ses contemporains, et il a signalé la malheureuse fécondité du principe fondamental posé par le novateur, et qui donne à chaque homme son esprit particulier pour règle dans les matières de foi. De là en effet la ruine de l'autorité de l'Eglise, et par contre-coup de celle des rois; de là l'ébranlement de la société, et tant d'années de discordes, de révoltes et de guerres. L'Allemagne, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, la France, furent tour à tour le théâtre de querelles sanglantes, qui n'étoient que l'application de

la grande maxime du protestantisme. Notre France en particulier a long-temps ressenti les effets de cette doctrine ; c'est ce que M. l'abbé Liautard a montré rapidement par une suite d'observations bien liées avec les faits. La moderne philosophie elle-même ne fut que l'extension du principe des protestans ; et les *libre-penseurs*, en outrant les droits de la raison, suivirent l'exemple que leur avoient donné les chefs de la réforme. Ainsi, l'erreur et l'incrédulité se donnoient la main ; et la révolution, fille de l'une et de l'autre, acheva leur ouvrage. Ce point de vue, appliqué aux événemens politiques comme aux faits religieux, éclaircit bien des nuages. M. Liautard a paru avoir saisi avec beaucoup de sagacité cet enchaînement d'une doctrine pernicieuse avec ses résultats même les plus éloignés, et nous aurions eu plaisir à reproduire quelques-uns de ses aperçus, si nous n'étions encore plus resserrés qu'il ne l'a été lui-même. Il a montré dans ce morceau la véritable manière d'étudier l'histoire, qui est de rechercher les causes des événemens, et de rapporter les faits à une considération principale, et surtout à un but utile.

— M. Charles-François Foulon, premier vicaire de Saint-Médard, a été enlevé, il y a quelque temps, à cette paroisse. Né, le 3 août 1757, à Montaigu, diocèse de Coutances, il se destina à l'état ecclésiastique, et reçut, des mains de son évêque (M. de Talaru), la tonsure, le 18 septembre 1778, et la prêtrise, le 24 juin 1783. On l'envoya d'abord, comme vicaire, dans la paroisse de Quettetot, même diocèse, puis il vint à Paris, où M. de Juigné le plaça, en 1786, comme chapelain, à l'hôpital de la Salpêtrière. Il en remplit les fonctions jusqu'à la révolution ; alors le refus de serment le força de quitter cette place. Enfermé, avec plusieurs de ses confrères, dans la maison des Eudistes, rue des Postes, il parvint à s'échapper au moment où

on les transféroit aux Carmes, et évita ainsi la mort que souffrirent ces respectables confesseurs. Il fut caché pendant quelque temps à Paris, et prit ensuite un passeport de déportation. Embarqué à Dieppe, le 14 septembre 1792, il ne resta que quelques jours en Angleterre, aborda dans les Pays-Bas, et parcourut la Hollande, l'Allemagne et l'Italie. Partout il se fit estimer par son zèle et sa régularité, se rendant utile, quand il le pouvoit, dans l'exercice du ministère. Il résida, entr'autres, pendant seize mois, à Osterhoot, dans le diocèse de Bréda, et pendant cinq mois au séminaire de Saint-Joseph, à Dillingen. On croit qu'il rentra en France en 1797, dans un temps où la disposition des esprits faisoit espérer un peu plus de calme. Il se rendit dans son diocèse, où il exerça le ministère aux environs de Valognes. Mais, à l'époque du Concordat, il revint à Paris, et fut attaché, en 1803, à la paroisse de Saint-Médard, qu'il n'a point quittée depuis cette époque, excepté pendant les cent jours, où la crainte qu'on ne lui demandât un serment l'engagea à se rendre, pour quelque temps, dans son pays. M. Foulon n'étoit pas seulement un ecclésiastique plein de l'esprit de son état et exact à en remplir tous les devoirs; il joignoit aux vertus sacerdotales d'excellentes qualités naturelles, beaucoup de droiture et de franchise; son bon cœur lui avoit procuré des amis, qui honorent sa mémoire par leurs regrets. Il a succombé à une très-courte maladie, le vendredi 26 mai dernier.

— Jean V, roi de Portugal en 1706, et mort le 31 juillet 1750, étoit un prince pieux, et qui aimoit la splendeur des cérémonies de la religion; il avoit souhaité que sa chapelle royale fût distinguée par un titre et des honneurs particuliers, et, sur sa demande, le pape Clément XI avoit, en novembre 1716, érigé la chapelle en église patriarcale, détachée de l'ancien patriarcat, de manière que celui-ci n'avoit plus sous

sa juridiction que la partie orientale de la ville et du diocèse, le reste étant attribué au nouveau patriarcat. Cet arrangement, qui subsistoit depuis plus de cent ans, a déplu à un membre des cortès de Lisbonne, qui a fait à ce sujet, le 27 août dernier, une motion digne de 1793, et qu'une de nos feuilles libérales a textuellement recueillie. M. Borges-Carneiro, c'est le nom du député, s'est moqué agréablement des jours *saints*, et de la *sainte église patriarcale;* il a qualifié don Juan V, bisaïeul du roi actuel, de *prince fanatique*, et il a exhorté les cortès à supprimer des *tributs honteux*, et des *vanités consacrées par la superstition*, et à *commencer* cette réforme *par la sainte église patriarcale.* Il ne paroît pas que les cortès aient encore pris de détermination; mais nous pouvons nous attendre que nous entendrons parler de M. Bornes-Carneiro; il ne restera sûrement pas en si beau chemin.

— Il y a lieu de s'étonner de l'extrême différence des estimations qu'on a faites du nombre des catholiques en Angleterre. Un auteur encore vivant, M. Joseph Berington, prêtre catholique anglois, prétendoit, dans une brochure, imprimée en 1780, *Etat et Conduite des Catholiques anglois* (*the State and behaviour of english catholics*), qu'il n'y avoit pas plus de soixante mille catholiques dans toute l'Angleterre; et, dans une critique de cet écrit (*Strictures on a pamphlet entitled : the State.......*), il est dit qu'il y a dans ce pays plus de soixante-neuf mille trois cent soixante-seize catholiques. Il pouvoit être assez difficile, à cette époque, d'assigner avec quelque précision le nombre de ceux qui suivoient une religion proscrite, et on croyoit avoir quelque intérêt à le dissimuler ou à l'affoiblir. On convient aujourd'hui que les précédentes évaluations étoient fort au-dessous de la vérité. M. François Plowden, avocat, résidant aujourd'hui à Paris, pense qu'il se trouve à peine trois cent

mille catholiques en Angleterre (*Précis de M. Plowden, 6 août 1814*), et un prélat anglois fort distingué, et à portée d'avoir des données sur ce point, est d'avis que cette dernière estimation est la plus vraisemblable. Il est hors de doute que le séjour de nos prêtres en Angleterre a dissipé bien des préjugés, et a procuré le retour de beaucoup de protestans dans le sein de l'Eglise. On a dernièrement avancé, dans un journal, que depuis vingt-cinq ans le nombre de ces conversions s'étoit monté à plus de deux cent mille en Angleterre, et à plus de soixante mille à Londres seulement. Les prêtres qui ont vécu en Angleterre s'accordent à dire que ce calcul est fort exagéré. Nous nous estimerions fort heureux, dit l'un d'eux, d'avoir ramené le dixième de ces deux cent mille; mais ceux qui ont le plus travaillé à la conversion des protestans, savent que ces heureux événemens n'arrivoient pas tous les jours, il s'en faut. A Jersey, où les prêtres se sont trouvés en si grand nombre pendant quelques années, on comptoit, au bout de dix ans, quatre-vingts protestans convertis; et il y a lieu de croire que les conversions n'ont pas été à Londres dans une proportion plus forte relativement à la population. On peut s'en rapporter à cet égard aux témoignages unanimes de nos prêtres déportés. Quant à l'Irlande, où l'on a dit, dans le même journal, que le nombre des conversions a été *très-considérable*, elles y ont été, au contraire, assez rares. Peu de nos prêtres avoient passé dans cette île; moins encore étoient allés jusqu'en Ecosse, où le nombre des catholiques est assez circonscrit; il n'y a pas plus de soixante mille catholiques dans les deux vicariats, d'après l'estimation d'un des évêques de cette contrée. C'est en Irlande que les catholiques sont en plus grand nombre; encore même l'on varie beaucoup sur ce point. Les uns en comptent trois millions, les autres cinq, et c'est l'évaluation de

M. Plowden ; mais nous sommes portés à croire qu'elle est un peu forte.

—M. l'évêque de la Louisiane commence à recueillir le fruit des soins qu'il prend pour le bien de son diocèse. Il a déjà formé un grand et un petit séminaire, et de plus trois colléges. La vaste étendue du diocèse a obligé de multiplier ces établissemens. Celui que M. Martial a commencé à la Nouvelle-Orléans obtient déjà la confiance, et ne peut manquer de prospérer sous la direction d'un ecclésiastique si pieux et si capable. Le collége de Saint-Louis va très-bien. Aux Opelousas, à cent lieues de la Nouvelle-Orléans, sur le Mississipi, MM. de Brassac et Perrodier forment un troisième collége, qui pourra rendre les plus grands services dans ces quartiers. Il étoit nécessaire de multiplier et de disséminer les moyens d'éducation pour régénérer les mœurs et répandre l'instruction dans une contrée où elle est assez rare. Tandis que M. Dubourg pourvoit aux besoins des jeunes gens, il s'est occupé aussi de ceux des jeunes personnes en établissant une maison de Dames du Sacré-Cœur qui se livrent à l'éducation. La visite assez longue que le prélat a faite de la basse Louisiane, a retardé la mission qu'il se proposoit d'entreprendre chez les sauvages ; cette mission a dû avoir lieu aux mois de mai et de juin dernier.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a accordé une secours de 1000 fr. pour de malheureuses familles de Chabanois (Charente). S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a donné 500 fr. pour le même objet.

— LL. AA. RR. MONSIEUR et MADAME ont envoyé à M. le curé de Foutaines en Sologne une somme de 600 fr. pour les habitans de cette paroisse qui ont le plus souffert de la grêle.

— La santé de Mme. la duchesse de Berri se fortifie de

jour en jour. Depuis que S. A. R. est au Mont-d'Or, on y a découvert une nouvelle source d'eau, à laquelle l'auguste Princesse a bien voulu permettre qu'on donnât le nom de *Fontaine-Caroline*.

— Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans sont partis, le 17. pour aller visiter un de leurs domaines dans la basse Auvergne. On croît que LL. AA. RR. reviendront à Paris avec Mme. la duchesse de Berri.

— En faisant des fouilles, au mois de juin dernier, pour la construction d'un hôtel, dans la rue Castiglione, on a trouvé la première pierre de l'ancien couvent des Feuillans, abattu depuis la révolution. M Goujaud, chevalier du saint Sépulcre de Jérusalem, a fait hommage de cette pierre au Roi, qui a daigné l'agréer. Cette pierre, qui a environ un pied carré sur environ quatre pouces d'épaisseur, est recouverte d'une plaque de plomb, où l'on voit une inscription portant que cette première pierre fut posée par Gaston de France, frère (1) unique de Louis XIII, le 9 mars 1622.

— Le nommé Gonnard, diseur de bonne aventure, fut arrêté par un commissaire de police au moment où, entouré de quelques militaires, il mêloit, aux propos de son métier, quelques mots sur la mort de Buonaparte. Lorsqu'il se vit pris, il fit quelque résistance, menaçant ceux qui l'arrêtoient de tout le pouvoir de son art. Traduit devant le tribunal de police correctionnelle, il n'a été convaincu que de simple rébellion, et condamné à huit jours de prison.

— La chambre du conseil a mis en prévention, et renvoyé devant la cour royale de Paris, sur l'accusation d'écrits séditieux, le sieur Barginet, de Grenoble, et plusieurs autres auteurs de divers pamphlets sur la mort et la sépulture du prisonnier de Sainte-Hélène.

— Le 14, la cour d'assises de Lyon a commencé à s'occuper de l'affaire des nommés Maillard, dit *Adolphe*, Frazel et Perrin, prévenus d'être auteurs, complices ou non-révélateurs d'un complot tendant à renverser la dynastie légitime. Plusieurs témoins ont fait leurs dépositions. Le princi-

(1) Un journal dit *fils unique de Louis XIII*; ce qui est sans doute une faute d'impression. Louis XIII eut deux fils, qui ne naquirent que plus tard. Le nom et la date indiquent qu'il s'agit ici du frère de Louis XIII, Gaston, duc d'Orléans, né en 1608.

pal accusé, Maillard, a soutenu qu'il n'avoit recruté des hommes dans le département que pour faire la contrebande armés. Il ne demandoit pour ses opérations que des chevaux, des canons et des habits d'ordonnance. Le 15, la cour a condamné a dix ans de bannissement le nommé Maillard, déclaré par le juri coupable de proposition de complot non agréé. Les deux autres prévenus ont été acquittés.

— Le 15, le roi d'Angleterre est arrivé à Londres, revenant d'Irlande. Ce prince a pris, à cause des vents contraires, la voie de terre pour se rendre dans sa capitale.

— On a publié à Turin un arrêté du magistrat chargé de la réorganisation des études, portant que les universités de Turin et de Gênes, ainsi que le collége royal des Provinces, resteront fermés pendant la prochaine année scolaire. Les élèves qui n'ont pris aucune part à la révolution pourront néanmoins recevoir les grades auxquels ils peuvent aspirer.

— Le roi de Naples, considérant que les bandes de brigands qui infestent les Etats pontificaux pourroient se jeter dans le royaume de Naples pour échapper aux poursuites, a établi quatre cours martiales pour le châtiment et la destruction de ces brigands. Ces cours puniront de mort tout individu faisant partie d'une de ces bandes, et tous ceux qui auroient des relations avec ces malfaiteurs.

— Le professeur Krug, de Leipsick, qui avoit entrepris de former une croisade en faveur de Grecs, a été sévèrement réprimandé par le gouvernement saxon : il lui a été expressément défendu de se mêler d'une cause qui devoit lui être absolument étrangère, attendu qu'il est chargé de l'instruction de la jeunesse, et employé stipendié d'un Etat qui vit en paix avec tout le monde.

— Le 25 août, la fête du Roi de France a été solennellement célébrée à Saint-Pétersbourg, dans l'église catholique paroissiale de cette ville. L'ambassadeur de France et sa suite, et les ministres des cours unies par les liens du sang aux Bourbons, ont assisté à cette cérémonie.

— Le 6 de ce mois, il y a eu un grand attroupement devant la municipalité de Madrid. On y demandoit le retour du roi dans sa capitale. Cette scène tumultueuse avoit été préparée par les factieux, qui ont déjà calculé que le retour du roi pourra être l'occasion de quelques nouveaux troubles. Le roi a répondu à la députation qui lui a été envoyée qu'il ne

reviendroit à Madrid que le 28. Le roi a nommé chef politique de Madrid le général Matinez-Saint-Martin.

— On a arrêté à Valence, en Espagne, le général Guillaume de Vandoncourt, réfugié piémontois, qui étoit, dit-on, en correspondance avec Cugnet de Montarlot. Plusieurs autres de leurs complices ont été arrêtés.

LIVRE NOUVEAU.

Vie de Louis XVI; par M. Saint-Prosper (1).

C'est un triste spectacle sans doute que celui d'un Prince sans cesse trahi ou trompé, et descendant du trône dans une prison, pour passer ensuite de la prison à l'échafaud. Toutefois ce spectacle peut offrir de grandes leçons au monde, et surtout aux hommes investis de l'autorité. Ils y apprendroient à connoître les factions, et à savoir qu'on n'en triomphe point en leur cédant toujours. Qui fut plus facile, plus clément, plus généreux que Louis XVI? Mais on tourna contre lui ces qualités même, et les artisans de la révolution, abusant de sa bonté, lui arrachèrent successivement des concessions qui ne les rendoient que plus forts et plus hardis, et dont l'issue fut également funeste à la France et à lui-même. Prince malheureux! par quelle ingratitude et quelle perfidie il fut payé de ses vertus et de son amour pour le bien! avec quelle grandeur d'ame il supporta les revers! combien sa résignation fut héroïque à la mort! Si on est indigné de la fureur de ses bourreaux, combien on est touché de ce calme, de ce courage, de cette foi, qui éclatent dans ses derniers momens!

Tel est le tableau que M. Saint-Prosper a entrepris de peindre. Déjà connu par des écrits qui respirent un vif attachement à la cause de la légitimité, cet écrivain a cru rendre un nouveau service à cette noble cause en offrant, dans un cadre assez court, la vie de toutes les royales victimes. Cette collection, qu'il appelle *Martyrologe royal*, se composera de 6 volumes, un pour chacune des victimes. L'auteur a commencé par la *Vie de Louis XVI*; et une première

(1) 1 vol. in-18; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Pichard; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

édition ayant été épuisée en peu de jours, il vient d'en donner une seconde, avec des augmentations. Il ne s'est point proposé de retracer tous les événemens du règne du Prince infortuné, mais seulement de montrer rapidement la marche de la révolution. Il a insisté particulièrement sur les derniers temps de la vie du Roi, et a rassemblé ce qu'il y avoit de plus intéressant à cet égard dans les divers Mémoires publiés récemment sur cette fatale époque. Il a surtout profité de la relation dressée par la main la plus sûre, celle d'une auguste captive.

L'ouvrage est écrit sans prétention. L'auteur se borne aux principaux faits, et aux réflexions qui en découlent naturellement. La captivité du Roi occupe à peu près la moitié du volume. M. Saint-Prosper y fait ressortir le noble caractère et l'imperturbable résignation de Louis XVI au milieu des plus effroyables disgrâces. C'est dans sa religion, on ne sauroit trop le répéter, que ce Prince puisoit cette patience et ce courage. Puisse la génération qui s'élève, et qu'on cherche tant à égarer, être convaincue de cette vérité, et puisse-t-elle apprendre dans l'ouvrage de M. Saint-Prosper quel est l'esprit des révolutionnaires, et quelles en sont les déplorables suites !

Considérations sur les Grecs et les Turcs; suivies de Mélanges religieux, politiques et littéraires; par M. Genoude (1).

Dans un moment où les regards sont tournés vers l'Orient, et où chacun cherche quelle sera l'issue d'un grand mouvement, on ne pourra que lire avec intérêt ces *Considérations*, qui ne viennent que d'être mises au jour. M. Genoude épouse la cause des Grecs avec cette vivacité qui sied à la jeunesse, et il la soutient avec cette chaleur qu'autorise dans un cœur généreux le sentiment profond des violences et des injustices sous lesquelles ce peuple entier gémit. Il y a de l'art et de l'entraînement dans ce morceau, et ceux mêmes qui ne seroient pas entièrement de l'avis de l'auteur sur le fond de la question, applaudiront sans doute encore au motif qui a dicté son ouvrage, et au talent qu'il y a montré. Nous parlerons un peu plus au long de ce volume, où, avec ces *Considérations* auxquelles les circonstances donnent un nouvel intérêt, il y a des morceaux dont l'intérêt est indépendant des circonstances.

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur les différends de Louis XIV avec la cour de Rome depuis 1680, et sur l'accommodement de 1693. (Suite du n°. 742).

On peut conjecturer aisément quel effet la déclaration de l'assemblée du clergé produisit à Rome. On y étoit déjà fort blessé, et de l'extension de la régale, et des violences commises contre le clergé de Pamiers, et des arrêts du parlement dans l'affaire de Charonne. Mais les quatre articles, et sans doute aussi l'esprit et le ton de quelques-uns des rapports faits à l'assemblée, parurent à Innocent XI tenir à un système hostile et injurieux à son autorité. C'est à la fin de 1682 que cessèrent les expéditions de bulles pour les évêchés de France (1). Les derniers évêques institués cette année furent ceux de Strasbourg, de Perpignan et d'Oleron. Bien de gens semblent croire qu'Innocent XI refusa des bulles à tous les sujets nommés par le roi; c'est une erreur, il n'en refusoit qu'aux députés de l'assemblée de 1682. Les premiers qui paroissent avoir essuyé ce refus, furent les abbés de Saint-Georges et de Maupeou, nommés, en 1682, par le roi, aux siéges de

(1) Innocent XI avoit déjà refusé des bulles à deux sujets nommés par le roi; mais ce refus tenoit à d'autres causes. Celui fait à l'abbé de Poudenlx, nommé à Tarbes, en 1677, venoit de ce que la cour de Rome n'approuvoit point la translation de M. de La Baume de Suze, de Tarbes à Saint-Omer; M. de Suze n'avoit jamais paru à Tarbes. Le second refus avoit été fait à l'abbé de Bourlemont, nommé à l'évêché de Pamiers, le 4 juillet 1681; ce refus tenoit sans doute aux violences exercées à Pamiers, et dont le Pape s'étoit plaint vainement. L'assemblée du clergé de 1682 mit le refus de bulles fait à l'abbé de Bourlemont au nombre de ses griefs contre le Pape. Cet abbé se désista de sa nomination, en 1685, et reçut une abbaye. Pour l'abbé de Poudenlx, il n'eut ses bulles qu'en 1692.

Mâcon et de Castres. La cour de Rome ne refusoit pas d'admettre l'abbé Savary, nommé dans le même temps à l'évêché de Séez, et qui n'avoit point été de l'assemblée de 1682; mais le cardinal d'Estrées, qui étoit alors à Rome, et qui y dirigeoit les affaires de France, de concert avec le duc d'Estrées, son frère, ambassadeur du roi près le saint Siége; le cardinal, dis-je, déclara qu'il ne recevroit point de bulles pour les uns, à moins que l'on n'en accordât en même temps aux autres. Un ouvrage récemment publié nous apprend que le cardinal d'Estrées en avoit agi ainsi sans ordre de sa cour, mais que le roi ne voulut pas le désavouer, et soutint cette démarche, quoique les ministres dissent alors assez publiquement que cet engagement avoit été pris fort mal à propos par l'ambassadeur (1). Ce n'est donc point à Innocent XI seul qu'il faut attribuer la vacance de tant de siéges, comme plusieurs écrivains semblent le supposer; les députés de 1682 ne formoient que le tiers des sujets nommés aux évêchés, comme on le verra plus bas.

La cour de Rome continua cependant d'expédier les grâces, les dispenses, et les autres provisions de bénéfices. Le Pape avoit son nonce à Paris, et le roi son ambassadeur à Rome. En 1686, Innocent XI donna le chapeau de cardinal à Guillaume-Egon de Furstemberg, évêque de Strasbourg, et présenté pour cette dignité par le roi; mais le Pontife refusa la même faveur à l'archevêque de Paris, de Harlai, qui paroît avoir été aussi présenté par le roi pour le cardinalat. Nous laissons à juger si le rôle que ce prélat avoit tenu dans les dernières circonstances ne motivoit pas un peu la répugnance du Pape à lui donner le chapeau. En refusant cette grâce à l'archevêque, le Pape l'accorda à Etienne Le Camus, évêque de Grenoble, prélat qui

(1) *Mémoires de Coulanges*, Paris, 1820, in-8°. page 216.

jouissoit d'une grande réputation de zèle et de piété. Toutefois, Louis XIV fut mécontent de cette promotion en faveur d'un évêque non présenté par lui. Nous voyons encore qu'au milieu de ces brouilleries, Innocent XI accorda, en 1687, des bulles pour l'évêché de Québec, à M. Jean-Baptiste de Saint-Vallier, qui fut sacré à Paris, le 25 janvier de l'année suivante; la cour crut pouvoir apparemment accepter, sans renoncer à son systême, ces bulles pour un évêque d'une colonie éloignée.

Dans la disposition où étoient les esprits, tout devenoit un sujet de querelle. Le 12 mai 1687, Innocent XI abolit, par une bulle, les franchises dont les ambassadeurs des couronnes jouissoient à Rome; ces franchises, il faut en convenir, étoient devenues un abus intolérable, et la plupart des puissances y renoncèrent. Mais Louis XIV ne voulut point se relâcher de ses prétentions, et le marquis de Lavardin, son nouvel ambassadeur, qui alloit remplacer à Rome le duc d'Estrées (mort le 30 janvier 1687), eut ordre de soutenir les franchises de son palais. Il fit son entrée à Rome, le 16 novembre de la même année, avec une nombreuse escorte armée, et eut l'air de braver le Pape par l'appareil le plus menaçant. Le jour de Noël il alla communier, en grande pompe, dans l'église Saint-Louis, qui fut interdite le lendemain par le cardinal-vicaire. L'ambassadeur protesta, fit monter la garde dans son palais, et affecta de se promener dans les rues de Rome, et de visiter les églises avec un cortége en armes. Le 23 janvier 1688, le parlement de Paris appela comme d'abus de la bulle du 12 mai 1687, et de l'ordonnance du cardinal-vicaire; le réquisitoire prononcé à ce sujet, par Denis Talon, avocat-général, fait voir jusqu'où étoit portée l'irritation des esprits. Ce magistrat y traita le Pape avec une hauteur extrême, et proposa nettement de rompre tout commerce avec

N 2

Rome, d'annuler le Concordat, et de faire sacrer par les métropolitains les évêques nommés par le roi. Ce discours violent fut blâmé par les personnes les moins favorables à la cour de Rome: *Je suis aussi indigné que vous,* écrivoit Arnauld, *de la manière scandaleuse dont M. Talon a traité le Pape* (1).

Dans le même temps, le cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, ayant été postulé de quatorze voix dans le chapitre de Cologne pour cet électorat, ne put obtenir l'approbation du Pape, qui donna la préférence pour cette dignité au prince Clément de Bavière, quoique celui-ci n'eût que dix-sept ans, et n'eût eu pour lui dans le chapitre que sept à huit voix. Louis XIV favorisoit le cardinal, et se plaignit vivement d'un choix contraire à ses intérêts, mais qui paroissoit encore plus opposé aux règles de l'Église. Enfin, son mécontentement fut porté au comble par le refus que fit le Pape de donner audience à un de ses envoyés, Chamlay, et de recevoir une lettre du roi dont celui-ci étoit chargé. Il déduisit tous ces griefs dans une lettre, du 6 septembre 1688, au cardinal d'Estrées; lettre qui fut rendue publique, et qui est insérée dans l'*Histoire ecclésiastique* de Dupin. On ne garda plus de mesure avec le Pape, dit l'abbé Racine, et toutes les plumes s'exercèrent contre lui; on enjoignit au nonce Ranucci de prendre son audience de

(1) Lettre du 12 mars 1688, tome V, page 353 du Recueil des *Lettres d'Arnauld*. Dans le même endroit, ce docteur s'excuse d'écrire sur le plaidoyer de M. Talon, comme on l'en sollicitoit, et il ajoute ces paroles, qui sont bien, ce semble, d'un chef de parti: *Le meilleur parti que nous puissions prendre est de nous taire présentement, parce que c'est le moyen de nous conserver un avantage considérable que nous pourrons tirer quelque jour de cet emportement de M. Talon, au lieu que c'est nous exposer à le perdre que de nous en prévaloir dans ce temps-ci....... Croyez-moi; le mieux que nous puissions faire est de leur laisser démêler leurs querelles comme ils le pourront.* Le discours de Talon est inséré dans l'*Histoire ecclésiastique du 17e. siècle*, par Dupin, tome III, page 551.

congé, et de partir pour Rome; puis on le retint comme prisonnier, et il ne pouvoit sortir sans être accompagné d'un officier avec des gardes (1).

Le 27 septembre 1688, le procureur-général au parlement de Paris, Achilles de Harlai, après avoir prononcé un réquisitoire où il exposoit tous les griefs du roi, fut reçu appelant comme d'abus au futur concile des procédures faites ou à faire par le Pape, *en demeurant toujours attaché au saint Siége, et en en conservant les droits, l'autorité et les prééminences;* ce sont les termes du réquisitoire (2). Le même jour, le procureur-général présenta cet acte d'appel à l'officialité de Paris; et l'official, le docteur Chéron, le même que nous avons vu député à l'assemblée de 1682, donna les *lettres accoutumées pour relever et poursuivre cet appel quand besoin seroit.* On convoqua les évêques qui se trouvoient à Paris, et qui se réunirent à l'Archevêché, le 30 septembre, au nombre de vingt-six. Il est remarquable que Bossuet n'étoit point de cette assemblée. L'archevêque de Paris la présida, prononça un discours, et communiqua la lettre du roi au cardinal d'Estrées, et l'acte d'appel du procureur-général. Le discours du prélat est tout-à-fait favorable à l'appel; cependant les évêques se bornèrent à remercier le roi de ces communications, et à faire des vœux pour la paix de l'Eglise. Tous les actes ci-dessus furent aussi envoyés, par ordre du roi, à tous les évêques présens dans leurs diocèses. Le 7 octobre, l'archevêque de Paris présida deux réunions, l'une des curés de la capitale, l'autre des chefs des chapitres et des supérieurs des communautés, et prononça des discours qu'Arnauld, dans la lettre citée tout à l'heure, appelle *de*

(1) *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, tome X, page 68.
(2) Voyez sur cet arrêt une lettre d'Arnauld, du 30 novembre 1688, tome V du Recueil, page 476.

sottes harangues; on sait que le docteur ne ménageoit pas toujours ses expressions. L'Université ne manqua pas d'appeler aussi, à la suite d'un discours que le procureur-général y fit, le 8 octobre. La veille, le roi s'étoit saisi du Comtat.

Ce prince continuoit à nommer aux évêchés à mesure qu'ils devenoient vacans; mais les sujets nommés n'avoient point de bulles, tant parce que le Pape en refusoit aux députés de 1682, que parce que la cour n'en avoit pas voulu recevoir pour les autres. Ils gouvernoient les diocèses comme grands-vicaires des chapitres; à la vérité, le *Gallia christiana* ne nomme que cinq évêques qui aient administré comme grands-vicaires: savoir, MM. de La Hoguette, à Sens; de Saint-Georges, à Tours; de Brou, à Amiens; de Beauvau, à Sarlat, et de Chalucet, à Toulon; mais d'autres monumens du temps nous montrent d'autres évêques nommés gouvernant comme grands-vicaires des chapitres. M. Huet, dans les Mémoires de sa vie (*Comment. de rebus ad eum pertinent.*), dit qu'il gouverna le diocèse d'Avranches pendant dix ans, et, comme il se démit de ce siége en 1699, il administra donc depuis 1689, c'est-à-dire, dès qu'il y avoit été nommé, et avant d'avoir reçu ses bulles. Les lettres de M. Tronson, qui existent en manuscrit, font voir que M. Godet Desmarais, nommé à Chartres, en 1690, entra immédiatement dans l'administration du diocèse, et que M. de Chambonas, évêque de Lodève, et nommé à Viviers, gouvernoit aussi cette dernière église. La *Vie de Pierre Crestey*, Rouen, 1722, in-12, nous apprend que M. Savary administroit également à Séez, puisqu'il est dit, page 155, qu'il ôta à un abbé Le Chevalier, le titre de grand-vicaire. La qualité de député aux assemblées du clergé que l'on trouve accordée à plus de quinze évêques nommés, autorise encore à penser qu'ils étoient grands-vicaires dans les

églises vacantes, et les *Lettres d'Arnauld*, en disant que le chapitre de Sens fut obligé, par un ordre de la cour, de donner des pouvoirs à M. de La Hoguette, fournissent une nouvelle raison de croire que la même mesure fut prise dans les autres diocèses. Les plaintes du Pape, que nous citerons plus bas, confirment cette conjecture.

Mais nous trouvons dans *Moréri* des faits plus précis et plus positifs encore. Ce Dictionnaire rapporte, article *Savary*, que cet abbé, qui étoit aumônier de la reine, ayant été nommé à l'évêché de Séez, en 1682, se rendit dans cette ville, l'année suivante, et fut reçu, le 28 octobre, par le chapitre, qui le nomma grand-vicaire; mais, comme il vouloit tout régler de son chef, sans en conférer avec les autres grands-vicaires, le chapitre le destitua, en 1684, dit *Moréri*, en lui faisant signifier la révocation de ses lettres de grand-vicaire. M. Savary fut donc obligé de quitter Séez, et n'y revint qu'au bout de deux ans, *forcé, en quelque sorte, par les ordres du roi, qui, après la révocation de l'édit de Nantes, fit dire à tous les évêques qui se trouvoient à Paris, qu'ils eussent à aller dans leurs diocèses pour y travailler à la conversion des protestans*. Il paroît donc que c'étoit ici une mesure générale, et que les évêques nommés étoient compris dans cet ordre. La cour les assimiloit, autant qu'elle le pouvoit, aux évêques en titre. Ainsi nous voyons par les *Lettres de Mme. de Sévigné* que M. de Cosnac, évêque de Valence, nommé par le roi à Aix, en 1687, présida les Etats de Provence n'étant encore qu'archevêque nommé, et Mme. de Sévigné, dans ses *Lettres*, l'appelle toujours *M. d'Aix*. Nous nous croyons donc fondé à regarder comme constant que tous les évêques nommés administrèrent alors avec les pouvoirs des chapitres. (*Voyez* ce qui est dit dans notre n°. 635, t. XXV).

Ce n'est point ici le lieu de discuter la légitimité de

ce moyen imaginé pour suppléer provisoirement aux bulles; mais il faut avouer qu'il ne fut pas sans inconvéniens par la promotion successive d'un même sujet à différens siéges : ainsi on vit M. de La Berchère transféré de Lavaur à Aix, puis d'Aix à Albi; M. de Saint-Georges courir de Mâcon à Clermont, de Clermont à Tours, et de Tours à Lyon; M. de Cabanes passer, en deux ou trois ans, à Riez, à Grasse et à Vence; M. Verjus aller, dans le même intervalle, à Grasse, à Glandèves, puis revenir à Grasse. Une nouvelle cause de confusion fut dans des translations qu'il eût été possible d'éviter; on tiroit des évêques des diocèses qu'ils administroient canoniquement comme titulaires, pour les envoyer gouverner d'autres diocèses en qualité de simples grands-vicaires des chapitres. Il y eut neuf évêques qui furent ainsi déplacés; savoir, M. de Cosnac, évêque de Valence, transféré à Aix; M. Colbert, évêque de Montauban, envoyé à Toulouse; M. de La Berchère, évêque de Lavaur, nommé à Albi; M. de La Hoguette, évêque de Poitiers, à Sens; M. de Suze, évêque de Saint-Omer, que l'on fit passer à Ausch; M. de Valbelle, évêque d'Aleth, à Saint-Omer; M. Meliand, évêque de Gap, à Aleth; M. du Saillant, évêque de Tréguier, à Poitiers; et M. de Chambonas, évêque de Lodève, à Viviers. Arnauld, dans ses *Lettres* (1), se moque un peu de ces translations, qu'il appelle des *cascades*, et qu'il regarde comme contraires au bon ordre et à la discipline; il trouvoit ridicule, par exemple, que M. de La Hoguette administrât à Sens comme grand-vicaire du chapitre, tandis qu'il donnoit des lettres de grand-vicaire à M. du Saillant,

---

(1) *Voyez* au tome V du Recueil de ses *Lettres*, la lettre du 11 mars 1686, page 97; et, page 276, l'écrit intitulé : *Sentiment de M. Arnauld sur ce qu'on a proposé pour remédier aux désordres que produit en France la longue vacance des évêchés.*

pour gouverner Poitiers, et M. du Saillant, de semblables lettres à l'abbé de Kercado, pour administrer Tréguier.

Innocent XI réclama contre ces abus; par son ordre, Célestin Sfondrate, depuis cardinal, publia, en 1688, une réponse au plaidoyer de M. Talon. Cet écrit parut en françois, en latin et en italien, in-4°. et in-8°. (1); il fait assez voir combien le Pape étoit affecté de cet état de choses. Nous en citerons les passages suivans:

« Quelle douleur (y est-il dit, page 4 de l'édition françoise in-4°.); quelle douleur ce grand pape n'a-t-il point de voir qu'on donne en commende les principales abbayes du royaume ou des pays nouvellement conquis, contre les formes du droit et des Concordats, sans attendre l'autorité de l'Eglise; qu'on autorise des intrusions manifestes en obligeant des évêques transférés à aller gouverner les églises qui ne leur appartiennent pas, et à abandonner leur troupeau et leur épouse légitime entre les mains d'un évêque nommé, que l'évêque transféré fait son grand-vicaire; de voir qu'on oblige, dans la vacance des évêchés, les chapitres des églises cathédrales à nommer grands-vicaires, contre leur gré et souvent contre leur conscience, ceux que le roi désigne pour évêques; et même qu'on exile les chanoines quand ils refusent de les élire, ou qu'ils résistent, quoique avec respect, aux ordres que les intendans des provinces leur apportent de la part de la cour?.....

» Le Pape (est-il dit encore, page 6 du même écrit), a vu, et voit encore, tous ces maux, et une infinité d'autres qu'on supprime pour n'être pas trop long, et pour ne les pas aigrir en les représentant dans toute leur étendue; il en a gémi devant Dieu; il les a représentés au roi dans ses brefs, avec tous les adoucissemens que sa charité paternelle lui a suggérés; il en a fait représenter une partie par ses nonces (2) ».

(1) L'original françois est sans titre et sans date de lieu et d'année; il commence par cette épigraphe : *Qui maledixerit patri suo.* La traduction latine est intitulée : *Refutatio Talonii.....* 1688, in-8°.; et la version italienne : *Riposta all' arringa del S. Talon*, 1688, in-8°. Avec la traduction latine on trouve un autre Opuscule du même auteur : *Legatio Marchionis Lavardini,* 1688. La traduction italienne se trouve aussi dans un recueil intitulé : *Raccolta di diverse scritture sopra gli affari correnti tra la S. Sede e la Francia*, in-4°. On trouve dans ce recueil des *Riflessioni* sur la lettre de Louis XIV au cardinal d'Estrées. Dupin fait mention de la *Réfutation de Talon*, dans son *Histoire ecclésiastique du 17e. siècle*, tome IV, page 713, où il donne une liste des écrits pour et contre la régale et les quatre articles.

(2) Ces passages sont cités dans l'écrit italien intitulé : *Nullita della*

tres sentimens que ceux du roi; qu'ils feroient schisme avec le saint Siége, ou déclareroient le Pape infaillible, si le roi le vouloit; qu'ainsi il ne se soucioit point d'avoir aucune déclaration du clergé, et n'attachoit point d'importance à ce que contiendroient les lettres particulières des évêques nommés (1). Le Pape revint plusieurs fois sur cette idée, sur laquelle on n'attend de nous aucune réflexion; les bornes où nous sommes resserrés nous obligent à nous restreindre aux faits.

(*La fin à un numéro prochain*).



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'ordination de samedi dernier, sans être très-nombreuse, l'a néanmoins été plus que nous ne l'avions pensé. Il y a eu neuf prêtres, sept diacres, six sous-diacres, et trois minorés ou tonsurés. Dans le nombre des prêtres, il n'y en avoit qu'un pour Paris. Un autre de ceux qui ont été élevés au sacerdoce, est un colon de l'île de France, venu, il y a quelques années, à Paris pour y faire son séminaire, et qui se dispose à retourner dans sa patrie.

— M. l'abbé Abeil, que S. Em. a nommé dernièrement chanoine et archiprêtre, vient aussi d'être nommé par elle membre de son conseil diocésain; le clergé se félicitera sans doute de cette nouvelle marque de confiance donnée à un ecclésiastique aussi estimé pour ses talens qu'aimé pour son heureux caractère. Nous avons dit que par une ordonnance du prélat la dignité d'archiprêtre seroit désormais la quatrième du chapitre. M. Abeil est remplacé, dans la place de chefcier des Quinze-Vingts, par M. l'abbé Gaillard, un des aumôniers de l'établissement des Filles de la Légion-d'Honneur, rue Barbette.

(1) *Mémoires de Coulanges*, page 143.

— Il y a bientôt un an qu'un grand événement répandit la joie dans tous les cœurs françois et chrétiens. Après des jours d'angoisses et de larmes, un royal enfant naquit, et ce bienfait de la Providence parut l'effet des prières que la piété avoit fait monter vers le ciel de toutes les parties de la France. Le même sentiment a inspiré l'idée d'une neuvaine pour demander la conservation de l'auguste rejeton, par l'intercession de Marie et de saint Michel. Cette neuvaine, commencera le 29 septembre, jour où l'Eglise célèbre la fête du glorieux archange, et qui est aussi l'anniversaire de la naissance du Prince. Chaque jour on récitera des prières en actions de grâces de la naissance du Prince, et en même temps pour demander la protection de Dieu sur une tête si chère. La neuvaine continuera jusqu'au 7 octobre. Nous regrettons de ne pouvoir mettre ici les prières de la neuvaine. Le samedi 29 septembre, jour anniversaire de l'heureuse naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, il sera chanté un *Te Deum* à la chapelle des Tuileries.

— Les derniers jours de la neuvaine du Mont-Valérien, quoique contrariés par le mauvais temps, n'ont pas offert moins d'édification que les premiers. Le vendredi 21, l'office et les prières ont été pour les morts, et le samedi, pour les bienfaiteurs du Calvaire. Les pages de S. M. s'y étoient rendus le vendredi. Le dimanche 23 devoit être consacré entièrement aux militaires, et les instructions et stations devoient être pour eux. Ils s'y sont trouvés en effet en grand nombre, et plusieurs ont communié. M. l'abbé Guyon, si connu des braves par les succès de sa dernière mission à Versailles, a fait une instruction sur les devoirs que la religion impose aux militaires, et les a touchés et électrisés. Dans un moment où il leur demandoit si ceux qui étoient plus pénétrés de l'esprit de religion ne se sentoient pas plus contens d'eux-mêmes, et plus dé-

voués à tous leurs devoirs, ils se sont tous écrié : *Vive la religion ! vive le* Roi! La pluie n'a pas empêché les stations, que les militaires ont suivies, tour à tour, chantant des cantiques et écoutant les exhortations du missionnaire. Mme. la duchesse de Bourbon étoit allée ce jour-là au Calvaire, et a fait les stations.

— Mme. Dugazon, ancienne actrice, retirée depuis plusieurs années du théâtre, est morte, le 23 septembre dernier; son convoi a eu lieu, le lendemain, dans l'église Saint-Vincent de Paul. Comme il seroit possible que l'ignorance et la malignité cherchassent à tirer parti de cette circonstance pour autoriser des violences coupables, telle qu'on s'en est permis dans d'autres occasions, il est bon de faire connoître que Mme. Dugazon, plusieurs jours avant sa mort, avoit demandé un prêtre, et qu'elle a été visitée fréquemment par lui. Après sa confession, elle fit, à haute voix, sa profession de foi, et remplit tout ce que les règles de l'Eglise prescrivent en pareil cas. Son fils, sa sœur, ses parens, ses amis, les gens de sa maison, étoient présens à cet acte de religion, ainsi qu'aux exhortations du prêtre, et le tout s'est passé avec le respect convenable. C'est le 14 septembre que Mme. Dugazon vit pour la première fois l'ecclésiastique que son fils étoit allé chercher de sa part; et, depuis ce jour jusqu'au 23, elle n'a pas perdu un instant connoissance, et a montré les mêmes sentimens. On ne sauroit trop publier un tel exemple pour la consolation des amis de la religion, et pour l'instruction des autres.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur a envoyé une somme de 1000 fr. à M. le préfet de la Seine-Inférieure, pour les malheureuses victimes de l'incendie qui a éclaté à Rouen, le 28 août dernier.

— En passant, le 20 de ce mois, à Melun, LL. AA. RR.

Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême, se sont informées des besoins des pauvres de cette ville, et ont laissé, en partant, une somme de 1000 francs, qui a été distribuée sur-le-champ.

— Le 20, à l'occasion du jour anniversaire de la naissance de S. A. R. Mademoiselle, il y a eu une fête dans l'intérieur des appartemens de la jeune Princesse. Le soir, les musiciens de la garde royale se sont réunis sous les fenêtres de Mademoiselle, rue de Rivoli, et ont exécuté différentes symphonies.

— Mme. la duchesse de Berri visite la plupart des bourgs et des villages situés dans les environs du Mont-d'Or, et partout les pas de la bienfaisante Princesse sont marqués par des aumônes; les dernières nouvelles du Mont-d'Or, du 17, annonçoient le départ prochain de S. A. R.

— M. le lieutenant-général marquis de Jumilhac, commandant la 16e. division militaire, est parti de Lille, le 21, pour se rendre à Boulogne-sur-Mer, où il doit recevoir, conjointement avec M. de la Châtre, le roi d'Angleterre, à son débarquement.

— Parmi les votes émis par le conseil-général du Rhône, dans sa session de 1821, on remarque une somme de 30,000 fr. à compte sur le rétablissement de la statue de Louis-le-Grand à Lyon; 16,700 fr. pour le supplément de traitement au clergé diocésain; 1500 fr. pour les Frères des Ecoles chrétiennes; et 6250 fr. à valoir sur le prix d'acquisition du palais archiépiscopal.

— Le *Journal de Lyon* annonce que la fièvre jaune est au lazaret de Marseille, et qu'elle y a été apportée par un bâtiment danois qui y a relâché le 16 au matin. On espère qu'avec les précautions qui ont été prises le mal ne fera pas de progrès.

— Le 3, la cour d'assises de la Sarthe a condamné le nommé Blondeau à un mois d'emprisonnement, pour avoir proféré des cris séditieux, dans un cabaret, et y avoir tenu des propos offensans contre la personne du Roi.

— Les 25 et 31 août, et le 1er. septembre, d'affreux orages ont ravagé plusieurs communes du département de la Haute-Saône. Deux incendies ont éclaté, dans l'espace de peu de jours, dans la commune de Piquecos (Tarn et Garonne), et y ont fait de grands dégâts.

— D'après les dernières lettres de Perpignan, il paroît que

les craintes que causoit l'état sanitaire de Barcelonette, en Espagne, ne se réalisent malheureusement que trop. La contagion y fait d'horribles ravages; les cloches ne sonnent plus pour annoncer les morts, et ceux-ci sont enlevés par les tombereaux qui parcourent les rues. La chaleur excessive et la sécheresse contribuent encore à la propagation de ce fléau.

— M. le duc de Blacas a quitté Rome pour se rendre auprès du roi des Deux-Siciles.

— Le roi d'Angleterre a nommé un conseil de régence pour l'administration du gouvernement pendant son absence. Parmi les membres de ce conseil, on remarque M. l'archevêque de Cantorbéry et le duc de Wellington. Le parlement d'Angleterre est prorogé au 29 novembre.

— La Porte-Ottomane a adressé au nouveau patriarche grec un firman pour lui ordonner d'annoncer aux Grecs insurgés qu'une amnistie complète est accordée à tous ceux qui rentreroient dans l'obéissance.

On va publier une *Histoire des principales Missions données en France en* 1820 *et en* 1821; cet ouvrage comprendra les diverses relations des missions de Carpentras, de Marseille, d'Aix, de Reims, de Coutances, de Montpellier, et, de plus, quelques détails sur la mission militaire de Versailles. Ces relations ont pour auteurs des personnes qui ont suivi les missionnaires dans ces différens lieux; on a cru que réunies elles feroient plus d'effet, et formeroient comme un tableau des résultats des missions dans ces dernières années. Nous ne doutons pas qu'un tel recueil n'inspire un vif intérêt. Le tout formera 2 vol. in-12, dont le prix sera de 4 fr. pour les souscripteurs qui se feront inscrire avant le 20 octobre. On souscrit à Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau de ce journal.

On vient de mettre en vente chez Firmin Didot un poème intitulé: *Le dernier des Césars*, ou *la Chute de l'empire romain d'Orient*; in-8°. L'auteur, M. de Vaublanc, avoit ébauché cet ouvrage avant 1815, et, depuis sa retraite des affaires, il l'a ébauché dans ses loisirs. En peignant avec les couleurs de la poésie la terrible catastrophe qui a mis sous le joug des Turcs les derniers restes de l'empire romain, l'auteur a cherché dans la religion chrétienne le merveilleux de son poème; il y montre les desseins impénétrables de la Providence, qui permit au croissant de régner où triomphoit la croix; et c'est dans cette grande vue qu'il puise les sentimens religieux qui éclatent dans son poème. Il a lié à son récit les souvenirs de la chevalerie de l'Occident, et a su rendre son ouvrage en quelque sorte françois, en y faisant intervenir les hauts-faits des guerriers de notre nation. Nous donnerons plus tard une analyse de ce poème, qui a déjà obtenu d'illustres suffrages.

Les Apologistes, ou *la Religion chrétienne, prouvée par ses ennemis comme par ses amis*; par M. Mérault (1).

C'est ici la suite d'un ouvrage déjà connu, et annoncé dans ce journal; savoir, des *Apologistes involontaires*, dont il a été rendu compte, n°. 627. Cette suite est rédigée dans le même esprit et sur le même plan. L'auteur continue à opposer les ennemis de la religion à eux-mêmes, et à chercher dans leurs écrits des armes pour les combattre, et des aveux pour les confondre. Il embrasse dans ce second ouvrage deux considérations générales. Dans la première partie, il retrace les réflexions et les faits qui font aimer la religion, et qui montrent son influence pour le bonheur de l'humanité; dans la seconde, il présente en abrégé les preuves qui établissent la divinité du christianisme. Ainsi l'auteur commence par faire désirer que la religion soit vraie, avant de montrer qu'elle l'est; il juge cette marche plus naturelle, et plus propre à le faire arriver à son but.

La première partie est donc employée à offrir en contraste les bienfaits de la religion, et les résultats de l'incrédulité. Le christianisme a arraché l'homme aux folies de l'idolâtrie, à des superstitions monstrueuses, aux sacrifices humains, à des désordres

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Orléans, chez Jacob; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

honteux, à de profonds égaremens; il a éclairé l'esprit par une doctrine pure, et a réformé de grandes erreurs en morale. Aux yeux d'un cœur vertueux, dit M. l'abbé Mérault, le Dieu des vertus est seul le vrai Dieu; il mérite seul des autels celui qui ne commande que la vertu, qui ne récompense que la vertu, qui ne veut être honoré que par des vertus. L'auteur oppose un des héros de la religion avec un de ceux que l'incrédulité vante le plus; Rousseau, qui a fait de si belles phrases sur la vertu, a envoyé tous ses enfans à l'hôpital, et a de plus essayé de justifier par des sophismes une action si contraire à cette philanthropie dont il vouloit qu'on le crût animé; mais un saint avoit préparé d'avance un asile aux enfans du philosophe, et la charité de Vincent de Paul avoit pourvu aux besoins de ces pauvres créatures abandonnées par le détracteur des dogmes, des mystères et des pratiques du christianisme. Dans ce seul trait on trouve en action les deux doctrines opposées, et on apprend à les juger.

L'auteur fait assez souvent de semblables rapprochemens. Il n'est pas de chapitre, du moins dans sa première partie, qui n'offre quelques passages des écrits des incrédules du dernier siècle, et ces passages sont, tantôt la réfutation de leurs propres doctrines, tantôt des aveux piquans, et ce qu'on peut appeler des argumens *ad hominem*. Parmi plusieurs qui méritent d'être remarqués, il y en a un que nous dénonçons aux amis des lumières du siècle, et aux partisans de notre perfectionnement. C'est celui où Rousseau convient naïvement que, malgré ses efforts et ceux de ses amis, le siècle n'est pas meilleur, et que la philosophie ne remporte qu'une ad-

miration stérile, et laisse les hommes tels qu'ils étoient.

Dans la seconde partie, M. Mérault expose les preuves ordinaires de la religion par les prophéties, les miracles, la résurrection de Notre-Seigneur, l'établissement du christianisme, les martyrs, etc. Il fait voir que les objections les plus fortes peuvent ici se tourner en preuves, puisque la religion s'est établie malgré les obstacles. Enfin, dans le dernier chapitre, il revient à son premier objet, qui est de combattre les incrédules par leurs propres paroles.

Cet ouvrage n'est point écrit d'une manière trop sèche et sérieuse. On y trouve entremêlés les réflexions ou les récits, les raisonnemens et les anecdotes. L'auteur a cru que cette variété ne déplairoit point aux lecteurs, et surtout aux jeunes gens, auxquels il paroît avoir destiné particulièrement son travail. Ils ne seront point effrayés d'un livre où des traits d'esprit, des faits historiques, et même quelquefois des fictions, viennent tempérer la gravité des discussions. Le style est assorti au fond, et M. l'abbé Mérault ne fait pas de difficulté de déclarer, dans sa *Préface*, qu'il s'est *empressé de dérober* aux écrivains incrédules *le charme de leur style*, et de mettre dans la défense *l'art qu'ils avoient mis dans l'attaque*.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Il se confirme qu'il a dû y avoir un consistoire à Rome le jour de la saint Matthieu, comme nous avions dit, dans notre avant-dernier numéro, qu'on s'y attendoit. Les prélats nommés, il y a quatre ans, à Luçon et à Nîmes, y seront préconisés, ainsi que

ceux transférés récemment à Avignon et à Mende. On espère que leurs bulles pourront arriver dans la première semaine d'octobre (1); il ne faut que douze jours au courrier pour faire le trajet. Ainsi les prélats non sacrés pourraient l'être peu après la mi-octobre. On croit que tous les nouveaux évêques seront envoyés en possession en même temps, et l'on sait que le gouvernement met la plus grande activité à accélérer les mesures à prendre dans les villes pour le logement des prélats. Le souverain Pontife, de son côté, s'est prêté à hâter l'exécution des nouvelles mesures, tout en maintenant l'exécution d'un traité solennel. C'est en vertu de ce traité que les prélats seront installés. Seulement le saint Père a consenti à la suppression de quelques siéges rétablis en 1817, et l'on assure que la demande

(1) Les bulles n'y sont donc pas encore, quoique samedi dernier un journal ait *assuré que les pouvoirs nécessaires à l'installation des six prélats étoient arrivés*. Il paroît que ce qui a induit en erreur, c'est le sens donné à une expression d'une lettre de Rome, en date du 3 septembre dernier. Il y étoit dit qu'on *expédioit ce jour même les affaires relatives aux six siéges*; mais le mot *expédier* ne signifioit pas que les bulles ou brefs partissent ce jour même de Rome. Le cardinal qui écrivoit la lettre avoit voulu dire probablement qu'on s'occupoit dans les bureaux du travail nécessaire pour l'*expédition* des bulles; et ce qui prouve que telle étoit son intention, c'est que les six bulles ne sont point parties ce jour-là de Rome. Aussi le journal qui avoit prématurément avancé la nouvelle, tout en ne voulant point convenir qu'elle n'étoit pas exacte dans sa généralité, a été néanmoins obligé de faire depuis une exception pour Luçon et Nîmes; et, quoiqu'il eût annoncé positivement l'arrivée des pouvoirs pour six évêques, il est convenu, mercredi, que les bulles pour ces deux derniers n'étoient point encore à Paris. Le même a paru s'étonner que nous ignorassions que les bulles des quatre évêques, institués en 1817, avoient été renvoyées à Rome pour y subir quelques changemens. Il n'y a pas de honte à ignorer ce qui n'est pas. Les bulles des quatre évêques n'ont point de changemens à subir; ils seront installés en vertu du Concordat de 1817, et ils n'auront besoin, comme nous l'avons déjà dit, que d'un bref qui lève la suspense apportée, en 1819, à l'exercice de leur juridiction. Nous pourrions donc renvoyer la leçon qu'on a voulu nous faire; nous nous contenterons de dire que nous aimons mieux n'annoncer que des nouvelles sûres, que de les annoncer avant qu'elles existent, au risque d'être obligé de revenir sur nos pas.

d'une démission a été envoyée à quelques évêques institués à cette époque, et dont les siéges ne doivent pas être conservés.

— La loi dernière sur l'augmentation des siéges épiscopaux en accorde trente à joindre aux cinquante qui existent déjà. Sur ces trente, il y en a vingt-huit déjà créés, en 1817, dans les départemens qui n'avoient pas d'autre siége épiscopal; mais quels seront les deux autres siéges que l'on établira de préférence dans les départemens qui ont déjà un évêché? C'est sur quoi l'on varie, et chacun fait valoir ses droits. Il paroît cependant qu'on s'accorde à penser que Marseille sera un de ces évêchés nouveaux. La grandeur, la richesse et la population de cette ville motivent suffisamment le rétablissement de ce siége, qui auroit probablement pour territoire l'arrondissement entier de Marseille, ainsi qu'il avoit été arrêté en 1817. Quant à l'autre siége, un journal fort répandu annonçoit, il y a quelque temps, que ce seroit Auxerre; tandis que, d'un autre côté, on disoit, ces jours derniers, qu'Auxerre seroit définitivement joint à Sens. On ajoutoit, pour appuyer ce dernier bruit, que Sens ne pouvoit, en quelque sorte, subsister sans l'adjonction d'Auxerre, et que cet archevêché, autrefois si vaste, qui comptoit huit cents paroisses, et qui comprenoit Étampes, Fontainebleau, Melun, Provins, Montargis, toutes parties réunies aujourd'hui à d'autres diocèses, seroit aussi par trop exigu, s'il se bornoit à deux arrondissemens qui ont à peine quinze cures de canton. Il est vrai que Sens est à l'extrémité du département; mais ce département est traversé dans sa longueur par une grande route, qui rend les communications aisées. Le journal qui a plaidé la cause d'Auxerre a cité en sa faveur l'ancienneté de ce siége, qui date de l'an 258, et l'illustration de ses évêques, parmi lesquels on compte saint Germain, et beaucoup d'autres qui sont honorés

d'un culte public. Nous sommes loin de vouloir affoiblir l'intérêt que l'on peut prendre au rétablissement du siége d'Auxerre, ni de contester les droits légitimes d'une église ancienne et respectable; cependant on nous permettra de dire que, si l'ancienneté de la fondation, et le nom ou la sainteté des évêques sont des titres au rétablissement des siéges, d'autres églises pourront faire valoir les mêmes avantages. Vienne, Arles, Narbonne, sont d'une plus haute antiquité, et jouissoient de grandes prérogatives. Ces siéges étoient depuis bien des siècles des métropoles illustrées par de grands évêques, et il s'est tenu à Vienne un concile général. Ce dernier siége auroit pu faire valoir l'étendue et la population du département de l'Isère, qui l'emportent de beaucoup sur celles de l'Yonne. La même raison auroit milité en faveur du second siége, qui avoit été créé, en 1817, dans les départemens de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de Saône et Loire, qui comptent une population supérieure à celle des autres départemens. Mais on dit que le gouvernement a déjà adopté un autre projet relativement au second siége à créer en sus des vingt-huit. Ce n'est, à ce qu'on assure, ni Vienne, ni Auxerre qui jouiront de cette faveur. Le plus peuplé des départemens de la France a paru devoir obtenir la préférence; le département du Nord, qui est fort long, et qui compte plus de huit cent mille ames, seroit divisé en deux diocèses, dont le chef-lieu resteroit, pour l'un, à Cambrai, et seroit, pour l'autre, à Lille, la seule de nos grandes villes, avec Marseille, qui n'ait pas d'évêque.

— Il y a deux ans, six ecclésiastiques s'étoient, de leur propre mouvement, réunis au petit séminaire de Beauvais, pour y faire ensemble une retraite. L'année suivante, leur nombre se trouva à peu près doublé. Cette année, cinquante prêtres du département de l'Oise se sont d'eux-mêmes concertés pour se procurer

un secours si utile au milieu des embarras du ministère ; ils se sont réunis, les derniers Quatre-Temps, au petit séminaire de Beauvais. M. l'abbé Desmares, des missions de France, a dirigé les exercices de la retraite, et a donné seul les sermons et les conférences. M. le grand-vicaire du diocèse a voulu prendre part à cette pieuse réunion, et a assisté aux exercices, autant qu'il l'a pu. Avant de se séparer, tous les ecclésiastiques de la retraite ont fait, devant le saint Sacrement, la rénovation de leurs promesses cléricales, pendant que l'on chantoit le Psaume *Conserva me, Domine*, répétant après chaque verset : *Dominus pars hæreditatis meæ*....... Avant de se séparer, jeunes et vieux se sont donné des témoignages réciproques d'affection cordiale et fraternelle. Ils ont manifesté le désir de revenir ainsi tous les ans, à pareille époque, se ranimer dans l'esprit de leur vocation; ils comptent même demander qu'il y ait deux retraites par an, afin que tous les pasteurs puissent y prendre part tour à tour. Puisse en effet, dit la lettre que nous avons reçue, le spectacle édifiant qu'a présenté la dernière retraite de Beauvais se renouveler souvent! Parmi les ecclésiastiques qui s'y trouvoient, étoit un missionnaire américain, qui se félicite d'avoir été admis à profiter des instructions et des exemples de cette pieuse réunion, avant de retourner dans ces missions lointaines.

— Le diocèse de Nantes a joui aussi des avantages d'une retraite ecclésiastique, les premiers jours de septembre. M. l'évêque et ses grands-vicaires y ont assisté; il y avoit en tout cent cinquante ecclésiastiques. M. Gloriot et ses confrères ont fait toutes les instructions; après quoi ils sont allés rendre le même service aux ecclésiastiques de la Vendée. La réunion de ceux-ci a eu lieu à Saint-Laurent-sur-Sèvres, où il y a un établissement de missionnaires, et un local favorable pour une retraite. Cette retraite doit se terminer en ce mo-

ment. Celle de Toulouse a été close le 17 du mois; les ecclésiastiques se sont ce jour-là rendus processionnellement à la cathédrale, où M. l'archevêque a célébré la messe, et donné la communion à tous les prêtres de la retraite. Ils ont fait ensuite, entre ses mains, le renouvellement des promesses cléricales, et le *Te Deum* a terminé cette intéressante cérémonie. La veille, le prelat avoit reçu la déclaration d'un prêtre constitutionnel, qui témoignoit ses regrets d'avoir méconnu l'autorité du pasteur légitime, et d'avoir pris des pouvoirs d'un évêque sans mission. Cette démarche a été également consolante pour M. l'archevêque et pour le clergé. M. l'abbé Rey, qui a donné cette retraite, est le même qui va ouvrir, dans deux jours, celle de Paris. A Bayonne, cent soixante-dix prêtres ont assisté à la retraite, commencée le 12, et terminée le 18. Ce dernier jour, ils se rendirent processionnellement du séminaire à la cathédrale, où M. l'évêque célébra la messe, et donna la communion à tous ces ecclésiastiques. M. l'abbé Boyer, qui avoit prononcé tous les discours de la retraite, prêcha sur la dignité du sacerdoce. Ce digne ecclésiastique avoit donné auparavant une retraite pour le clergé du département des Landes, qui est encore du diocèse de Bayonne, et il est parti pour aller présider à la retraite de Viviers pour le clergé de l'Ardèche. C'est par là qu'il terminera ses travaux de l'année.

— Le conseil-général du département de la Vendée, instruit par le gouvernement de la prochaine arrivée de M. l'évêque de Luçon, et voulant accélérer les préparatifs nécessaires pour le recevoir, a voté une somme de 37,000 fr. pour la translation du dépôt de mendicité établi à Luçon, dans les bâtimens de l'ancien séminaire. Ces bâtimens seront rendus à leur première destination, et le dépôt sera transféré à Bourbon-Vendée, avant le 1er. octobre. Le conseil-général a de

plus voté 10,000 fr. pour les premiers frais d'établissement de M. l'évêque et du grand séminaire, et 3000 fr. pour le petit séminaire. L'ordonnance du Roi qui approuve ces différentes dispositions a déjà été rendue, il y a plus de quinze jours.

— Depuis plus d'un an la ville de Morlaix est privée d'église ; quelques réparations à faire ont servi de motif pour fermer l'église de la paroisse. Cette privation est pénible aux habitans religieux, et les suites en sont fâcheuses. Ils ont présenté à S. M. une adresse, datée du 28 février dernier, signée de plus de cent notables, et conçue dans des termes fort touchans L'autorité s'occupe, il est vrai, des moyens de réparer l'édifice ; mais de nombreuses formalités à remplir font que le temps s'écoule sans aucun résultat. Les habitans auroient souhaité que nous insérassions leur adresse ; mais, outre qu'elle est un peu longue pour trouver place ici, nous avons pensé que la nouvelle ordonnance du Roi sur les dépenses communales devoit accélérer les réparations à faire à l'église de Morlaix. Cette ordonnance porte que, jusqu'à une certaine somme, les autorités locales pourront ordonner les dépenses, et nous ne doutons pas que les administrations du Finistère ne s'empresseront de satisfaire les désirs et les besoins d'une ville toute entière, surtout quand ces désirs et ces besoins portent sur une chose aussi importante que l'exercice de la religion.

— La ville et le diocèse de Tours viennent de perdre un prêtre estimable et un pasteur zélé dans la personne de M. Guépin, curé de Notre-Dame-la-Riche, à Tours. M. Jean-François Guépin, né à Tours, en 1745, fit ses premières études dans le collége des Jésuites de cette ville, et sa théologie à Angers, où il obtint le grade de docteur. Devenu prêtre, en 1669, il fut nommé, cinq ans après, curé de Saint-Pierre-des-Corps, et fit fleurir la piété dans sa paroisse. Le clergé

l'ayant envoyé député aux Etats-généraux, l'abbé Guépin y siégea constamment avec les amis de la religion et de la monarchie, et signa la plupart des déclarations et protestations parties du côté droit. Ayant refusé le serment prescrit par l'assemblée constituante, il subit la déportation, et passa en Italie. Il profita de son séjour à Rome pour composer un assez grand nombre de discours, dont il se servit ensuite heureusement. Le diocèse lui fut redevable à cette époque de la nomination d'un administrateur distingué par son zèle et son talent, M. l'abbé Raboteau, depuis premier grand-vicaire des archevêques de Tours. De retour dans sa patrie, en 1802, M. Guépin fut fait curé de Notre-Dame-la-Riche. Sa charité, sa modération, sa prudence lui concilièrent tous les esprits, en même temps que ses prédications et son assiduité aux fonctions du ministère tendoient à dissiper l'ignorance et les maux causés par les temps fâcheux qui avoient précédé. Ses soins opérèrent d'heureux changemens; de pieuses associations furent formées, les pratiques de la religion redevinrent en honneur. M. Guépin contribua à deux établissemens précieux pour la ville, celui des Frères des Ecoles, et celui des Sœurs de la Providence pour l'instruction des jeunes filles. Attaqué depuis long-temps d'un mal interne et incurable, le respectable pasteur vit avec calme approcher l'heure de son sacrifice, et donna à ses paroissiens de grands exemples de piété. La veille de sa mort, on exposa dans sa chambre la portion de la vraie croix que possède la paroisse. Il mourut le mercredi 5 septembre, au milieu des regrets de ses paroissiens, qui sont venus en foule prier auprès de son corps exposé avec les habits sacerdotaux, et qui ont aussi assisté en grand nombre à ses funérailles.

— Qu'il y a bientôt deux cents ans, dans des temps de parti, après des guerres qui avoient laissé dans les

esprits des longues traces de haine, des hommes ardens aient insulté à la religion dominante dans des écrits furtifs, cela peut à toute force se concevoir, quand on connoît les passions humaines; mais qu'aujourd'hui, dans des temps de calme, dans un siècle de tolérance (on le dit du moins), quand les protestans sont non-seulement soufferts, mais protégés, ils lancent de la frontière des pamphlets contre la religion du Prince qui les protége, et de l'Etat où ils jouissent de toutes les distinctions sociales, c'est ce qui est moins aisé à expliquer. En 1647, un protestant d'un zèle fort vif, David de Rodon, professeur de philosophie à Nîmes, s'avisa de publier un pamphlet, intitulé : *la Messe trouvée dans l'Ecriture*; espèce de fiction d'un genre à la fois trivial et insultant. On cite de lui d'autres écrits, entr'autres, *le Tombeau de la Messe*, qui est sans doute différent de *la Messe trouvée*, mais qui excita contre lui un violent orage. Louis XIV ne trouva pas bon qu'on outrageât ainsi la croyance qu'il s'honoroit de suivre ; et l'auteur et l'ouvrage subirent des arrêts flétrissans. Un amateur a déterré le pamphlet de Rodon, et *la Messe trouvée dans l'Ecriture* vient de paroître à Genève, 1821, in-8°. de 30 pages. Il est possible que Rodon ait cru sa fiction ingénieuse; mais on auroit pensé que les protestans de nos jours auroient mieux apprécié sa brochure. L'auteur suppose qu'il s'élève une querelle à Rome sous Innocent X (c'étoit le pape qui régnoit de son temps), à l'occasion d'un passage de l'Ecriture allégué par le controversiste Véron en faveur du sacrifice de la messe. Il fait parler le Pape et les cardinaux de la manière la plus ridicule sur cette question, et plaisante avec assez peu de sel sur la messe et les *missificateurs*. A cette querelle viennent se joindre des personnages allégoriques, *la dame Tradition, le marquis Purgatoire, le comte Mérite* et *le vicomte Franc-Arbitre*. Le *marquis Purgatoire*, qui

est le *grand-maître cuisinier de toute la hiérarchie*, a une dispute avec les deux autres, parce que tous veulent parler à la fois. La description de ces personnages, les gestes et les propos qu'on leur prête, tout cela est du plus mauvais goût, et d'un genre de plaisanteries qu'on ne toléreroit pas sur les plus ignobles tréteaux. L'écrit tout entier est au-dessous de la critique, et nous n'en aurions pas parlé, s'il n'avoit été utile de faire remarquer de quels moyens se sert l'esprit de parti, et avec quel zèle il réchauffe les plus misérables productions écloses dans des temps de troubles.

— Il étoit question, depuis long-temps, d'un Concordat entre le saint Siége et plusieurs Etats protestans des bords du Rhin, qui comptent un assez grand nombre de sujets catholiques. Il y avoit eu à ce sujet des conférences à Francfort, et il s'y trouva des envoyés du roi de Wurtemberg, du grand-duc de Bade, de l'électeur et du grand-duc de Hesse, du duc de Nassau et de la ville de Francfort. On y rédigea une déclaration, que nous avons donnée dans notre n°. 562, tome XXII, et qui fut portée à Rome par MM. de Turkeim et de Schmitt-Grollembourg. Cette déclaration ne fut point admise par le souverain Pontife, qui en trouva les principes et les dispositions également contraires à la discipline et aux règles de l'Eglise. S. S. exposa les motifs de son refus dans un Mémoire (1) fort étendu, et que nous n'avons pu pour cette raison insérer encore dans ce journal. Il nous a paru d'autant moins urgent de le rapporter, que les princes ont senti la nécessité de changer le premier projet. La déclara-

(1) Ce Mémoire a été publié dernièrement dans le *Constitutionnel*, et reproduit ensuite dans un autre journal; mais la traduction en est singulièrement défectueuse. Outre beaucoup d'expressions qui ne sont pas françoises, on y parle, en deux endroits, du siége de *Magonza*; le traducteur n'a pas vu qu'il s'agissoit là du siége de Mayence, en italien *Magonza*.

tion arrêtée à Francfort a donc été modifiée, et une convention définitive a été conclue entre le saint Père et les ministres des Etats ci-dessus désignés. M. de Bergheim, protestant, est celui qui a le plus contribué au succès de cette affaire. Le siége archiépiscopal pour cette province ecclésiastique sera établi à Fribourg en Brisgaw, qui n'avoit pas d'évêché autrefois, et qui dépendoit de Bâle. Le Pape a déclaré que c'étoit avec beaucoup de regret qu'il s'abstenoit de rendre à Mayence un titre auquel cette ville avoit tant de droits. On espère voir publier bientôt les clauses de ce Concordat, et les actes qui le sanctionnent.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a fait remettre à M. le sous-préfet de Corbeil une somme de 1000 fr. pour les familles les plus pauvres de Brunoy.

— S. A. R. MONSIEUR a fait remettre un secours de 300 fr. à un ancien militaire retiré du service depuis 1797, et qui vit dans un département éloigné; et 200 fr. à la veuve d'un maçon de Thann, nommé Natter, mort à la suite d'une chute qu'il avoit faite en travaillant aux préparatifs de la fête du Roi.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, ayant appris qu'une souscription étoit ouverte, au nom de la ville de Lyon, pour faire ériger des statues aux hommes célèbres qui ont rendu des services à cette cité, a bien voulu souscrire pour 300 fr.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a quitté le Mont-d'Or, le dimanche 23. La population des villages des environs s'étoit rassemblée pour la saluer.

— Le samedi 29, MM. les volontaires royaux feront célébrer, à onze heures, à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, un service solennel, à l'occasion du premier anniversaire de la naissance miraculeuse de Mgr. le duc de Bordeaux. Il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces, et cette pieuse cérémonie sera terminée par une quête destinée au petit séminaire de Paris.

— M. le baron Maucomble, qui commandoit le département de la Manche, est passé au commandement du Calvados.

— M. Daulion, nouvellement promu au grade de maréchal de camp, est nommé commandant de l'Ecole royale militaire de la Flèche.

— M. le comte de Jobal, major-général des gardes-du-corps de S. M. a donné sa démission pour cause de maladie, et il est remplacé par M. le comte de Glandevèze.

— Une ordonnance royale, du 27 août, érige en ville la commune de la Croix-Rousse, faubourg de Lyon. M. Jacques Chazel est nommé mairè de cette nouvelle commune. De plus, le Roi a nommé les adjoints et les conseillers municipaux ; tous ces fonctionnaires ont été installés le 20 de ce mois.

— M. le lieutenant marquis de Jumilhac, commandant la 16e. division militaire, a offert, au nom des divers corps sous ses ordres, une somme de 5104 fr. pour l'acquisition de Chambord.

— Les nouvelles les plus récentes de Marseille sont très-rassurantes. Le bâtiment danois qui a la fièvre jaune à son bord est soumis à une quarantaine très-rigoureuse. Il n'étoit mort au lazareth que trois hommes de l'équipage de ce vaisseau, et deux infirmiers. Aucune personne de la ville n'a été atteinte de la contagion, ainsi qu'on l'avoit annoncé.

— Le roi d'Angleterre a débarqué à Calais, le 25, à cinq heures et demie du soir. Ce prince portoit l'ordre du Saint-Esprit ; il a été reçu par MM. le duc de la Châtre, le marquis de Jumilhac, et les autorités civiles et militaires du département. Le duc de Wellington et le marquis de Londonderry y étoient débarqués la veille, à deux heures, et étoient partis, deux heures après, par la route de Saint-Omer.

— Le sieur Chabas, avocat, avoit été suspendu de ses fonctions pour cinq mois, par arrêt du tribunal de police correctionnel de Marseille, à cause de certains passages de sa défense dans l'affaire du journal le *Caducée*. La cour royale d'Aix ayant infirmé ce jugement, M. le procureur-général près cette cour s'est pourvu en cassation contre cette dernière décision.

— La fièvre jaune fait toujours d'affreux ravages à Barcelonnette ; le 13 de ce mois, les malheureux habitans de cette ville ont forcé le cordon, et se sont jetés sur Barce-

lonne; un grand nombre d'habitans de Barcelonne ont pris la fuite avec tout ce qu'ils ont pu emporter, et se sont répandus dans la province; ils ont été repoussés de plusieurs villes de la Catalogne par les habitans et par les troupes.

— Le roi des Pays-Bas a accordé une somme de 15,000 florins pour achever la construction de l'église catholique de La Haye.

M. le comte de Marcellus, dont le nom est si cher à la religion, cultive, comme on sait, les lettres et la poésie avec succès, et a publié quelques pièces de vers où la pureté du goût s'allie avec celle des principes. Il s'est essayé d'une manière fort heureuse à faire passer dans notre langue des cantiques tirés de nos livres saints. Dernièrement, à l'occasion de la distribution des prix du petit séminaire de Bazas, il a mis dans la bouche des élèves de cette maison un compliment plein de grâce et de sensibilité pour un prélat respectable, M. d'Aviau; nous venons de recevoir cette pièce, et nous sommes persuadé que le nom de l'auteur, et celui du digne et vertueux pontife qui y est célébré, motiveront suffisamment, aux yeux de nos lecteurs, l'insertion de ce petit morceau.

Les jeunes séminaristes de Bazas à Mgr. l'archevêque de Bordeaux. (Le 29 août 1821).

Rassemblés par vos soins dans ce pieux asile,
A l'abri des dangers d'un monde séducteur,
Guidés par votre exemple, ô tendre et saint pasteur!
Nous suivons du salut le sentier difficile.
Bon père, vos enfans vous doivent leur bonheur:
Ils ne sont point ingrats, et leur juste tendresse
Sur vos pas aujourd'hui pour vous fêter s'empresse.
Leur amour vous entoure; il vous chante: et leur cœur,
Qu'inspirent les transports d'une douce allégresse,
Jouissant des bienfaits, chérit le bienfaiteur.
Vos regards paternels animent notre zèle.
Votre main, chaque année à nous bénir fidèle,
Se plaît à couronner nos efforts studieux:
L'esprit divin en vous nous présente un modèle
Où la plus sainte ardeur doit borner tous nos vœux.
Pour votre heureux troupeau vos prières ferventes
Ont d'un ciel irrité su fléchir le courroux:
Plus que vous il jouit des faveurs éclatantes

Qu'un Roi qui vous honore a fait tomber sur vous.
Les bienfaits signalés qu'une auguste naissance
Sur un vaste royaume en foule a répandus,
Par ces justes honneurs, pour nous se sont accrus :
Et du royal enfant qui console la France
Bordeaux s'enorgueillit comme de vos vertus.
Daignez en ce beau jour sourire à notre hommage :
D'un ministère saint, des anges respecté,
Nous faisons en ce lieu le noble apprentissage.
Sur nos têtes du siècle en vain gronde l'orage,
A l'ombre des autels d'un Dieu de vérité
Une éternelle paix est notre doux partage.
Son livre est notre bien, sa foi notre héritage,
Et notre unique espoir sa céleste cité.
Par vous il nous bénit : de sa tendre bonté
Votre présence auguste est pour nous l'heureux gage.
Il confie à vos mains sa sainte autorité,
Et vos douces vertus vous rendent son image.

Il a paru successivement deux livraisons de la Bible traduite par M. Genoude. La première, composée des tomes I et IX, comprenoit la *Genèse* et l'*Ecclésiastique*. La *Genèse* est précédée des *Prolégomènes du Pentateuque* et de la solution de diverses difficultés relatives au récit de Moïse; le texte même est fréquemment accompagné de bonnes notes. Les *Prolégomènes* sont un morceau fort étendu, et qui, tendant au même but, supposent une étude approfondie de l'Ecriture. Différentes raisons ont retardé le compte que nous espérions présenter de cet important travail : nous ferons en sorte de remplir à ce sujet l'attente des lecteurs. Le volume de l'*Ecclésiastique* est terminé par des dissertations que le traducteur a cru devoir tirer de l'*Introduction à l'Ecriture sainte*, du P. Lamy.

La nouvelle livraison de cette même Bible, qui vient de paroître, comprend les tomes II et X, qui sont remplis par l'*Exode* et *Isaïe*. L'*Exode* est précédé de seize dissertations, toutes sur des questions relatives à l'Ecriture; le volume d'*Isaïe* est aussi accompagné de dissertations au nombre de six. Il n'est point dit de qui sont ces dissertations.

Nous espérons pouvoir rendre un compte plus détaillé, et de cette traduction, et des dissertations, et notes qui l'accompagnent, et qui n'en sont pas le moindre ornement.

L'importance et le succès de la dernière *Instruction pastorale* de M. l'évêque de Troyes, sur la réimpression des mauvais livres, ont engagé l'éditeur à en donner une nouvelle édition à meilleur compte, pour la rendre accessible à toutes les fortunes, et répandre davantage une production si remarquable par les vérités fortes, et les conseils salutaires qu'elle renferme. Cette nouvelle édition sera du prix de 50 c. A Paris, chez Adr. Le Clere, *éditeur*, au bureau de ce journal.

(*Mercredi 3 octobre 1821.*) (N°. 746.)

Sur les différends de Louis XIV avec la cour de Rome depuis 1680, et sur l'accommodement de 1693.
(Suite et fin des nos. 742 et 744).

Le 13 février 1690, Alexandre VIII donna le chapeau à Toussaint de Forbin de Janson, évêque de Beauvais, qui avoit été proposé pour cette dignité par le roi de Pologne, et dont la cour de France souhaitoit la promotion. L'évêque de Beauvais n'avoit point été de l'assemblée de 1682, et n'avoit assisté qu'à l'assemblée du 30 septembre 1688, sur l'appel; il ne paroît pas qu'on ait exigé rien de lui à ce sujet. Le cardinal de Bouillon décida le Pape à cette promotion; mais il ne put terminer l'affaire des bulles. Coulanges attribue ce défaut de succès à une méprise du duc de Chaulnes, qui, malgré l'ouverture faite par le Pape au cardinal de Bouillon, se flatta toujours d'amener le Pontife à se contenter d'une lettre que lui écriroient les évêques nommés qui avoient été de l'assemblée de 1682; lettre respectueuse, et qui exprimeroit en général des sentimens d'obéissance et de soumission pour le saint Siége, sans entrer dans aucun détail sur ce qui avoit été fait en 1682. Le duc croyoit que ce moyen seroit plus agréable à Louis XIV qu'une déclaration de ce prince lui-même, telle qu'Alexandre VIII l'avoit d'abord proposée.

On travailla donc à rédiger des projets de lettre. Un premier projet, dressé par le duc de Chaulnes, ne fut point agréé à Rome; il en minuta un second, qu'il envoya en France, et qui y fut approuvé; mais Rome ne s'en contenta point, et ce refus mécontenta beaucoup la cour de France, où l'on s'étoit persuadé que

le projet avoit dû être montré au Pape par l'ambassadeur avant d'être envoyé à Paris. On accusoit donc le Pape de duplicité, ou au moins de versatilité dans cette affaire; et Coulanges pense que le cardinal d'Estrées, qui n'avoit pas été favorable à l'élection d'Ottoboni, avoit, à son retour en France, contribué à donner ces préventions contre le Pontife (1). Telles étoient les dispositions de la cour de Versailles lorsque l'abbé de Polignac y apporta un nouveau projet, approuvé à Rome, et plus *honorable pour la France*, dit Coulanges, que la lettre écrite depuis sous Innocent XII. L'abbé de Polignac, parti de Rome, le 1er. juillet 1690, fut retenu six semaines à Gênes, et Coulanges paroît croire que ce fut là ce qui fit manquer l'accommodement (2). S'il fût arrivé plus tôt, il auroit trouvé la cour dans d'autres dispositions; mais on changea tout à coup, sans doute par suite des préventions remarquées ci-dessus. Après le retour du cardinal de Bouillon en France, au commencement d'octobre, le Roi, sur les renseignemens qu'il reçut de ce négociateur, manda qu'il donneroit volontiers la déclaration proposée par le Pape, et qu'on y ajouteroit une lettre des députés de 1682, dont il envoyoit le modèle (3). Mais ce consentement n'arriva pas à Rome assez de temps avant la maladie d'Alexandre VIII, pour qu'on pût le lui faire connoître; ou peut-être ce Pontife avoit-il été blessé, à son tour, de l'opinion qu'on avoit conçue

---

(1) *Mémoires de Coulanges*, page 186.

(2) *Ibid.* page 209.

(3) Dans les *Nouveaux Opuscules de Fleury*, on cite, d'après ce célèbre historien, trois projets de lettres, dressés à Paris; le premier, par les archevêques de Paris et de Reims, et le coadjuteur de Rouen; le second, par le premier et le dernier de ces prélats, et le troisième, approuvé par Bossuet. Il est remarquable que ce dernier contient un désaveu plus prononcé que les deux autres. *Voyez les Nouveaux Opuscules*, seconde édition, pages 252 et suiv.

de lui, et du froid accueil fait à un projet rejeté sans même en donner les raisons (1).

Coulanges, en rapportant ces particularités, est bien éloigné d'accuser les intentions du duc de Chaulnes. C'est de très-bonne foi, dit-il, que le ministre agissoit; mais, en ne voulant point déférer aux avis du cardinal de Bouillon, ni profiter de l'ouverture d'Alexandre VIII lui-même, cet ambassadeur manqua son but, tout en voulant mieux faire. Les négociations ne firent donc plus aucun progrès dans la dernière moitié du pontificat d'Alexandre. Les négociateurs même changèrent; Louis XIV ayant rappelé le cardinal de Bouillon, et envoyé le cardinal de Janson en sa place. Celui-ci arriva à Rome le 30 juin 1690, et y eut la confiance du Roi pour les affaires.

Alexandre VIII mourut, le 1er. février 1691, à l'âge de 81 ans, après seize mois et vingt-cinq jours de pontificat; le 30 janvier, il avoit communiqué aux cardinaux une bulle, signée du 4 août 1690, par laquelle il improuvoit et annuloit ce qu'avoit fait l'assemblée de 1682. Louis XIV défendit au parlement d'agir contre cette bulle. Sitôt qu'on eut appris la mort du Pape, les cardinaux de Bouillon, d'Estrées, de Bonzi, et Le Camus, se mirent en route pour le conclave; le cardinal de Janson fut celui qui y eut le secret de la cour, quoique le plus jeune des cardinaux françois. Ses instructions portoient de préférer pour le pontificat celui qui promettroit de donner des bulles aux députés de 1682, sans exiger d'eux, ni rétractation, ni désaveu. Le cardinal de Bouillon représentoit en vain que de tels pactes étoient contraires à la conscience et à l'honneur; le ministère françois fit proposer au cardinal Barbarigo, évêque de Padoue, de contracter cet engagement; mais le pieux cardinal refusa constamment

(1) *Mémoires de Coulanges*, page 210.

de souscrire à une telle condition. C'est ce qui fût cause de l'exclusion publique qui lui fut donnée par la France, et qui fut levée trop tard par le Roi, dont l'ordre n'arriva que peu de jours après l'élection du cardinal Pignatelli (1).

Le 12 juillet 1691, Antoine Pignatelli, cardinal et archevêque de Naples, fut élu pape, et prit le nom d'Innocent XII; ce Pontife étoit pieux, et il témoigna le désir de terminer à l'amiable les différends avec la France, comme il en assura le Roi par un bref de sa main. On reprit donc les négociations, et les cardinaux d'Estrées et de Janson en furent chargés désormais; le cardinal de Bouillon ayant déplu à la cour, et le duc de Chaulnes ayant demandé son rappel, et ayant quitté Rome le 12 septembre 1691. On proposa de nouveau des modèles de lettre à écrire par les députés de 1682. Arnauld, dans ses *Lettres*, tome VI, page 367, parle d'un Mémoire présenté par les deux cardinaux, sur les quatre articles, et leur reproche de rabaisser la doctrine gallicane, en n'en parlant que comme d'une doctrine tolérée par l'Eglise; il paroît que dans ce Mémoire les deux cardinaux vouloient engager le Pape à se contenter de ce qu'on lui offroit sur les quatre articles.

A la fin de 1691, Louis XIV leva l'obstacle que le cardinal d'Estrées avoit mis, neuf ans auparavant, à l'expédition des bulles des évêques nommés, non députés en 1682; et le Pape s'empressa de pourvoir aux besoins d'un grand nombre de diocèses, en préconisant ces évêques, contre lesquels Innocent XI n'avoit jamais élevé de difficultés. Au commencement de 1692, il y avoit en France quarante-trois siéges vacans (2)

(1) *Mémoires de Coulanges*, page 273.

(2) Le cardinal Maury dit dans son *Mémoire*, publié en 1814, qu'il y avoit cinquante-neuf siéges vacans. D'autres auteurs en comptent un peu moins; il paroît qu'aucun d'eux n'avoit pris la peine de consta-

par suite des brouilleries entre les deux cours; dans ce nombre il y en étoit quinze auxquels avoient été nommés des députés de 1682. Les vingt-huit autres évêques nommés étoient entièrement étrangers à cette assemblée; ils furent tous institués, à l'exclusion des autres, dans le courant de l'année 1692, et avant que les négociations pour les députés de 1682 fussent terminées. Dès le 9 janvier, Innocent XII en préconisa quelques-uns, dans un consistoire, où il annonça qu'il ne conféreroit l'institution canonique qu'à ceux qui n'avoient point assisté à l'assemblée de 1682. Nous joignons ici l'allocution prononcée dans cette occasion par le Pape; on trouve cette pièce dans l'ouvrage ci-dessus cité de M. Fea, page 62.

Allocution du pape Innocent XII, dans le consistoire tenu le 9 janvier 1692, avant la préconisation de quatre églises de France.

« Vénérables Frères, il y a si long-temps que nous voyons avec une profonde douleur plusieurs églises du florissant royaume de France privées de pasteurs, que, depuis qu'il a plu à la bonté divine d'appeler notre foiblesse à cette suprême charge apostolique, et de confier à notre sollicitude le soin de toutes les églises, nous n'avons cessé de nous occuper sans relâche des moyens de remédier au danger bien déplorable auquel tant d'ames se trouvent exposées. Enfin, comme, à cause de la gravité des affaires, et de la difficulté des temps, il ne s'est présenté jusqu'ici aucun moyen plus convenable de pourvoir à ce pressant besoin, d'après l'avis d'un grand nombre d'entre vous, nous avons résolu de n'admettre au gouvernement des églises, parmi tous ceux que nous a désignés le roi très-chrétien des François, Louis, notre très-cher fils en Jésus-Christ, que *ceux seulement qui n'ont pas assisté à la fameuse assemblée du clergé de France, tenue en 1682, et qui n'y ont souscrit à aucun des actes réprouvés avec justice par le saint Siége; et qui, non-seulement étoient exempts de cette tache,* mais encore reconnus d'ailleurs capables par des documens authentiques.

» Mais quelques-uns d'entr'eux devant être placés à la tête de ces églises auxquelles la régale n'a été imposée que depuis peu de temps, afin que notre adhésion à leur nomination ne puisse faire soupçonner, ou que nous approuvions, ou même que nous tolérions la servitude de cette même régale, nous enjoignons à tous ceux qui seront pré-

---

ter le fait. Nous avons vérifié dans le *Gallia Christiana* toutes les vacances de siéges depuis 1682 jusqu'en 1693.

posés aux susdites églises, lesquelles ne sont vraiment pas sujettes à ce joug onéreux; nous leur enjoignons, dis-je, par le devoir que nous imposent nos fonctions pastorales, et autant pour le repos de notre conscience que de la leur, de se souvenir de la décision du concile écuménique de Lyon, et des peines portées par lui, et de ne consentir, en aucune manière, à cette régale; nous leur ordonnons aussi de s'abstenir de tout ce qui pourroit donner lieu de croire que son usage a été adopté, et cela jusqu'à ce qu'il ait été porté un jugement sur cette importante matière, jugement qui est pleinement du ressort du saint Siége, qui nous a été déféré par l'appel légitime de quelques pasteurs; jugement enfin que nous nous réservons, sans restriction, de prononcer quand il sera nécessaire, et que le temps en sera venu.

» Au reste, nous attendons avec confiance de la haute piété du roi très-chrétien, et de son respect filial pour le saint Siége, qu'il fera en sorte que, *conformément à ce qu'il nous a fait plusieurs fois espérer, l'édit royal qui confirme la déclaration rendue par l'assemblée du clergé de 1682, sur la puissance ecclésiastique, soit généralement regardé comme n'ayant plus de force ni d'effet;* nous espérons, qu'en considération de notre tendresse paternelle pour Sa Majesté, et bien plus encore que, pénétré de la justice de cette cause, il ne nous laissera rien à désirer dans la suite pour ce qui concerne l'affaire de la régale; et nous ne cesserons de l'exhorter, de l'avertir, et même de le supplier instamment, au nom du Seigneur, pour ce qui est relatif à cette matière.

» Nous avons cru devoir vous faire connoître toutes ces choses, à vous, vénérables Frères, qui, par votre zèle ardent pour la religion, et par le mérite de votre piété, assistez notre foiblesse dans le gouvernement de l'église universelle, afin que vous sachiez par là que, non-seulement rien ne peut nous faire départir de ce qui a été résolu pour la liberté ecclésiastique, et pour la défense de l'autorité de ce saint Siége, mais encore que nous sommes fermement attaché aux rescrits rendus sur ces matières par les pontifes romains, nos prédécesseurs, principalement par Innocent XI et Alexandre VIII d'heureuse mémoire, et, qu'avec l'aide du Seigneur, nous y serons attaché jusqu'au dernier soupir; voulant ainsi conserver intacte la plénitude de la puissance pontificale qui nous a été confiée, et transmettre à nos successeurs un héritage pur et sans tache, tel que nous l'avons reçu du Seigneur ».

Innocent XII préconisa donc dans ce consistoire quatre évêques, et les autres le furent successivement. Les premiers préconisés en 1692 furent MM. de La Hoguette, évêque de Poitiers, nommé à l'archevêché de Sens en 1685; de La Baume de Suze, évêque de Saint-Omer, nommé à Ausch en 1684; de Sillery, nommé à l'évêché de Soissons en 1689; Godet-Des-

marais, nommé à Chartres en 1690 ; de Vintimille, à Marseille en 1684 ; de Chalucet, à Toulon la même année ; Verjus, à Grasse en 1686 ; et d'Argouges, à Vannes en 1687.

Dans le courant de l'été, les bulles furent successivement expédiées à MM. Méliand, évêque de Gap, nommé à l'évêché d'Aleth en 1684 ; de Rezai, nommé à Angoulême en 1689 ; Fléchier, à Nîmes en 1687 ; Phélipeaux, à Lodève en 1690 ; Huet, à Avranches en 1689 (il avoit d'abord été nommé à Soissons en 1685, et changea, du consentement du Roi, avec M. de Sillery) ; Savary, à Séez en 1682 ; de Bissy (depuis cardinal), nommé à Toul en 1687 ; de La Lane, à Bayonne en 1688 (il avoit été nommé à Acqs en 1684) ; de Poudenlx, à Tarbes en 1677 (tous ces évêques furent sacrés le 24 août 1692) ; Bochard de Saron, nommé à Clermont en 1687 ; de Caillebot de La Salle, à Tournai en 1690 ; et Feydeau de Brou, à Amiens en 1687 (ces trois furent sacrés le 31 août). Enfin, dans les derniers mois de l'année 1692, le Pape institua le reste des prélats nommés, et non députés en 1682 ; savoir : MM. de La Garde de Chambonas, évêque de Lodève, nommé à Viviers en 1691 ; d'Arbocave, nommé à Acqs en 1690 ; de Nesmond, à Montauban en 1687 ; de Montmorin, à Die en 16... ; de Mailly, à Lavaur en 1687 ; de Beauvau, à Sarlat en 1688 ; Hervé, à Gap en 1684, et de Kercado, à Tréguier en 1686 (1).

Cependant les négociations continuoient toujours pour les évêques nommés qui avoient été députés en 1682 ; plusieurs projets de lettre furent sans doute proposés et modifiés. Toute l'année 1692 se passa sans

(1) Pour ne rien omettre, nous ferons mention de trois évêques institués en 1692, mais qui n'avoient point essuyé de refus de bulles, puisqu'ils n'avoient été nommés par le Roi qu'en cette même année ; ce sont MM. de Chamillart, Le Peletier et de Polastron, nommés à Dol, à Angers et à Leitoure.

résultat, et ce ne fut même qu'en septembre 1693 que l'on tomba entièrement d'accord. Le 14 de ce mois, les lettres des évêques furent signées et envoyées à Rome ; car chacun d'eux écrivit la sienne, d'après un modèle convenu. Ces lettres étoient uniformes, et de la teneur suivante :

« Très-saint Père, tandis que tous les chrétiens, partageant la joie et le bonheur de l'Eglise, goûtent les fruits de la prévoyance paternelle de Votre Sainteté, et ont un accès facile dans le sein de votre clémence, rien n'a pu nous être plus pénible que de nous voir exclus des bonnes grâces de Votre Sainteté. Mais, sachant que cette exclusion provient de ce que nous avons assisté à l'assemblée du clergé de France, tenue en 1682, nous nous jetons aux pieds de Votre Sainteté, et là, nous confessons et déclarons que nous ressentons au fond du cœur une douleur vive et inexprimable de ce qui s'est passé dans cette assemblée, et qui a souverainement déplu à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs; et en conséquence nous regardons comme n'étant pas décrété, et déclarons que l'on doit regarder comme tel tout ce qui a pu être censé décrété dans cette même assemblée sur la puissance ecclésiastique et l'autorité pontificale. Nous regardons en outre comme n'étant pas résolu tout ce qui a pu être censé résolu au préjudice des droits des églises; car nous n'avons eu l'intention, ni de rien décider, ni de porter aucun préjudice aux églises.

» Nous promettons à Votre Sainteté, pour gage de notre profond respect et de notre entière soumission, de nous conduire de manière qu'il ne puisse jamais y avoir rien à désirer, soit du côté de l'obéissance que nous jurerons à Votre Sainteté jusqu'au dernier soupir, soit de notre zèle pour la défense des droits de l'Eglise. C'est pourquoi, espérant, qu'après la lecture de cette lettre, Votre Sainteté nous rendra ses bonnes grâces et sa bienveillance, nous la conjurons très-humblement de daigner nous mettre à la tête des églises auxquelles notre Roi très-chrétien nous a nommés, afin que nous puissions, selon la promesse sincère que nous avons faite à Votre Sainteté, consacrer plus tôt nos soins et notre zèle au salut des ames, aux besoins de la religion chrétienne, et aux droits et à la dignité de ces mêmes églises. En attendant nous promettons, nous vouons et jurons de nouveau une véritable et sincère obéissance à Votre Béatitude, en qui nous voyons le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres, le vicaire de notre Seigneur Jésus-Christ et le chef de toute l'Eglise militante, et nous prions Dieu de vous donner de longues et heureuses années pour le bien de toute l'Eglise ».

Louis XIV envoya aussi, sous la même date, une lettre dans le même sens ; la voici telle que le char-

celier d'Aguesseau la rapporte dans ses *Mémoires* (1):

« Très-saint Père, j'ai toujours beaucoup espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat pour les avantages de l'Eglise et l'avancement de notre sainte religion. J'en éprouve maintenant les effets avec bien de la joie dans tout ce que Sa Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'un et de l'autre. Cela redouble en moi mon respect filial pour Votre Béatitude. Comme je cherche de le lui faire connoître, par les plus fortes preuves que j'en puis donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avoient obligé, ne soient pas observées; et que, désirant que, non-seulement Votre Sainteté soit informée de mes sentimens, mais encore que tout le monde connoisse, par une marque particulière, la vénération que j'ai pour ses grandes et saintes qualités, je ne doute pas que Votre Béatitude n'y réponde par toutes les preuves et démonstrations envers moi de son affection paternelle. Je prie Dieu cependant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années au régime et gouvernement de son Eglise. Ecrit à Versailles, le 14 septembre 1693 ».

Dupin a cherché à atténuer la force des expressions de la lettre des évêques; mais il faut convenir, avec d'Avrigny, que ces expressions semblent renfermer un désaveu de ce qui avoit été fait, tant sur la régale que sur les quatre articles. On remarquera en même temps que ce désaveu ne part que des quinze évêques, et que le clergé en corps n'a fait aucune démarche. Il est assez étonnant qu'aucun historien n'ait nommé les évêques qui écrivirent alors au Pape; il n'étoit cependant pas difficile de les connoître. Ils étoient au nombre de quinze, dont cinq étoient déjà évêques avant 1682 et avoient été nommés depuis à d'autres siéges, et dix étoient députés du second ordre en 1682 et avoient été nommés à des évêchés depuis cette époque. Les premiers étoient MM. de

(1) Cette lettre se conservoit à Rome dans les archives pontificales; mais, lorsque Buonaparte les fit transporter à Paris, après ses démêlés avec le Pape, il demanda cette lettre, et la jeta au feu : *Au moins*, dit-il, *on ne m'en parlera plus*. Ce témoignage de la modération de Louis XIV étoit importun à l'ennemi fougueux du saint Siége.

Cosnac, Colbert, de La Berchère, de Valbelle et de Saillant, dont nous avons déja fait connoître les anciens et les nouveaux siéges (page 200, avant-dernier numéro); les dix députés du second ordre étoient MM. de Saint-Georges, nommé a Lyon en 1693; de Lusignan, à Rodez en 1684; de Maupeou, à Castres en 1682; de Cabanes, à Vence en 1686; de Villeneuve, à Glandèves en 1686; de Gourgues, à Bazas en 1684; de Ratabon, à Ypres en 16...; Bochart de Champigny, à Valence en 1687; et enfin, les deux agens du clergé, qui avoient été en fonction depuis 1680 jusqu'en 1685, savoir, MM. de Bezons et Desmarets, nommés à Aire et à Riez, en 1685.

Leurs lettres et celle du Roi, étant arrivées à Rome, terminèrent cette longue et pénible affaire. Ce fut au mois d'octobre (1) 1693 qu'Innocent XII tint le consistoire où il annonça cette heureuse conclusion, publia les lettres qu'il avoit reçues, et préconisa les députés de 1682. Quelques-uns cependant paroissent avoir eu les bulles un peu plus tard, ou du moins ne furent sacrés qu'en 1694; tels furent MM. de Maupeou, de Villeneuve, de Champigny et Desmarets. Un autre député de 1682, François de Camps, nommé à l'évêché de Pamiers, ne put obtenir de bulles; mais il y avoit pour lui une autre raison de refus, et le Roi en reconnut la justice. L'abbé de Camps se désista de sa nomination, et on lui donna une abbaye; l'abbé de Vertamon fut nommé, le 8 septembre 1693, à Pamiers, en sa place (2). Nous ajouterons qu'il y eut, depuis 1693,

(1) M. Fea, dans l'écrit cité, met la conclusion définitive et la tenue du consistoire au 26 octobre; cependant le *Gallia Christiana* indique le 12 octobre comme l'époque où MM. Colbert et de La Berchère furent préconisés pour Toulouse et Albi.

(2) Six autres évêques nommés par le Roi, en 1693, obtinrent leurs bulles dans le dernier mois de cette année; nous ne les comprenons pas dans la liste de ceux qui avoient subi des délais, puisque leur institution suivit de près leur nomination; ce furent MM. d'Hervault,

trois autres députés de 1682, nommés à des évêchés; savoir, l'abbé de Fleury (depuis cardinal), nommé à Fréjus, en 1698; de Lescure, à Luçon, en 1699, et de Senaux, à Autun, en 1702. Nous présumons qu'ils furent soumis à la même condition que leurs collègues nommés avant l'accommodement; toutefois nous n'en avons trouvé aucune trace.

On a pu remarquer que dans les négociations il n'avoit guère été question de la régale. D'après les *Mémoires de Coulanges*, Alexandre VIII avoit fait entendre au cardinal de Bouillon que cette affaire pouvoit s'arranger. Innocent XII ne crut pas non plus devoir en faire une nouvelle matière à difficulté, et on a vu comment il s'en expliquoit dans l'allocution du 9 janvier 1692; il ne veut point paroître approuver par son silence la servitude de la régale, et il engage les évêques nommés à ne pas se soumettre à son extension. Clément XI, successeur d'Innocent XII, ne manqua jamais, durant tout le cours de son long pontificat, quand il envoyoit des bulles aux sujets nommés par le Roi, de les exhorter à ne pas se soumettre aux nouvelles prétentions sur la régale. Toutefois ces recommandations ne paroissent pas avoir produit d'effet, et le Roi continua d'exercer la régale dans tous les diocèses indistinctement. Aujourd'hui ce droit est devenu nul par l'envahissement des biens ecclésiastiques.

Tels sont les principaux faits que nous avions à présenter sur les différends de Louis XIV avec la cour de Rome; il est sans doute inutile de prévenir que nous n'avons pas eu l'idée d'émettre un jugement sur

nommé à Tours; d'Estaing, à Saint-Flour; de Brezai, à Cominges; de La Luzerne, à Cahors; Milon, à Condom, et de Vertamon, à Pamiers. Ce dernier siége étoit vacant depuis près de quatorze ans; le Roi y ayant nommé successivement Cosme Roger, Feuillant, évêque de Lombez, et les abbés de Bourlemont et de Camps, qui se désistèrent les uns après les autres.

les questions et les incidens qui divisèrent les deux puissances; mais il nous a paru à propos de rappeler des circonstances qui n'avoient jamais été présentées dans leur ensemble, et dont plusieurs avoient même entièrement échappé aux recherches ou à l'attention des historiens.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La retraite pastorale s'est ouverte à Paris, le lundi 1er. octobre, par une messe du Saint-Esprit, qu'a célébrée M. l'archevêque de Trajanople. Un grand nombre de curés et d'ecclésiastiques sont réunis au séminaire Saint-Nicolas, et ceux qui n'ont pu y avoir de chambre ont obtenu de venir entendre les discours. Du reste, on n'y admet point les étrangers. Le dimanche précédent, avant la messe paroissiale, il avoit été chanté, dans toutes les églises, un *Veni, Creator,* pour attirer les grâces de Dieu sur la retraite.

— On dit que M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, a reçu la demande de la démission de son siége, qui ne sera pas conservé dans le nouveau projet de circonscription. On cite aussi deux autres prélats qui ont été préconisés en 1817, et auxquels on demande leur démission. Les autres prélats institués à la même époque pour des évêchés dont le rétablissement est révoqué, ont été transférés à d'autres siéges, et n'ont plus par conséquent de démission à donner.

— M. l'abbé Rauzan, chapelain de S. M. voulant se livrer entièrement à l'œuvre des missions, a fait agréer sa démission de sa place dans la chapelle; il a obtenu sa retraite avec les honneurs du service. M. l'abbé Gallard lui succède, comme chapelain de quartier; M. Gallard étoit, depuis le retour du Roi, chapelain du château de Saint-Cloud; il est en outre attaché à l'administration du diocèse, en qualité de secrétaire du conseil de M. l'archevêque. Il est remplacé, à Saint-Cloud, par M. l'abbé Mey, chapelain du château de Rambouillet, et celui-ci par M. l'abbé Dalmaz, ancien curé.

— Le jour de la saint Michel, les habitans de Beaumesnil (Eure) se sont rendus à l'église, ont entendu la messe, célébrée pour la conservation d'un jeune Prince, et ont com-

mencé la neuvaine proposée par des ames pieuses pour le même objet. On se rappelle que l'église du lieu, élevée par le zèle et les soins de M. le marquis et de Mme. la marquise de Montmorency, a été consacrée, le 1er. octobre de l'année dernière, par M. l'évêque de Séez; et cette année même le prélat y est revenu, et y a donné, le jour de la fête de saint Augustin, la tonsure et les ordres mineurs à quarante jeunes gens du diocèse d'Evreux.

— Le roi de Bavière a rendu, le 15 septembre, une ordonnance relative à l'exécution du Concordat. Le texte de cette pièce est de la teneur suivante:

« Nous, Maximilien-Joseph, etc.

» Les raisons importantes qui avoient fait différer jusqu'à présent l'exécution du Concordat, conclu avec le saint Siége, le 5 juin 1817, et ratifié par nous, le 24 octobre de la même année, n'ayant plus lieu maintenant, notre volonté est qu'il soit mis en pleine activité dans toutes ses parties, et qu'en conséquence il ne soit plus mis aucun obstacle à la publication et à l'exécution de la bulle du Pape qui concerne la circonscription des nouveaux diocèses dans notre royaume, et qui commence par ces mots : *Dei ac nostri Jesu Christi;* non plus qu'aux décrets d'exécution relatifs à cet objet, et qui ont été rendus par le nonce apostolique accrédité par S. S. pour cet office auprès de notre cour, savoir, M. François Serra, des ducs de Cassano, archevêque de Nicée, etc.

» En même temps, pour éviter tout malentendu sur cet objet, et sur la nature du serment qui doit être prêté à la constitution par nos sujets catholiques, nous y ajoutons la déclaration que, lorsque nous avons donné à nos fidèles sujets la constitution, notre intention n'a point été d'imposer la moindre contrainte à leur conscience; qu'en conséquence, d'après les dispositions de la constitution même, le serment qu'ils doivent lui prêter n'a uniquement pour objet que les rapports civils, et que, par cet acte, ils ne seront engagés à rien qui soit contraire aux lois divines, ou aux canons de l'Eglise. Nous déclarons aussi de nouveau que le Concordat, qui a force de loi comme les autres lois de l'Etat, doit être considéré et exécuté comme elles, et que toutes les autorités sont tenues de se conformer exactement à ces dispositions.

» Tegernsé, le 15 septembre 1821.

» Maximilien-Joseph ».

En même temps le roi de Bavière publie les noms des prélats qui occupent les siéges épiscopaux; les noms de ces prélats étoient déjà connus, et ils avoient été même institués par le souverain Pontife. Ce sont MM. de Gebsettel, à l'archevêché de Munich, et de Stubenberg, à celui de Bamberg; d'Ho-

henlohe-Schillingsfurt, à Augsbourg; de Wolf, à Ratisbonne; de Gross, à Wurtzbourg, et de Chandelle, à Spire. Ils doivent être installés prochainement. Il y a eu, le 23 septembre, à Munich, une cérémonie pour la publication du Concordat. Le nonce, M. Serra di Cassano, s'est rendu, en grande pompe, à la nouvelle métropole de Notre-Dame, et on a fait lecture de la bulle du Pape, du 12 novembre 1817 : *Benedictus Deus*.... et on a chanté le *Te Deum* en actions de grâces d'un événement d'une si grande importance pour l'état de la religion en Bavière.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est arrivée aux Tuileries le 28, à midi moins un quart. Elle a été reçue par son auguste famille, et a comblé de caresses ses enfans, dont la santé est restée parfaitement bonne.

— Le 28, à six heures du soir, les musiques de divers corps de la garde royale ont exécuté des airs et des symphonies sous les fenêtres de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, à l'occasion du premier anniversaire de l'heureuse naissance du jeune Prince. On a présenté aux militaires Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE, et soudain l'air a retenti des plus vives acclamations.

— Le 29 au matin, le Roi a reçu, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, les félicitations des Princes et Princesses. A midi, le Roi, accompagné de la famille royale, s'est rendu à la chapelle du château, où un *Te Deum* en actions de grâces a été chanté immédiatement après la messe. En rentrant dans ses appartemens, S. M. s'est montrée au balcon de la galerie vitrée, et a été saluée par les plus vives acclamations. Le Roi, étant ensuite sur son trône, a reçu les hommages des corps et des personnes de distinction.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a quitté le Mont-d'Or le 23, comme nous l'avions annoncé, et est arrivée le même jour à Clermont. Le lendemain, S. A. R. s'est rendue à la cathédrale, où elle a été reçue par M. de Bégon, vicaire-général, en l'absence de M. l'évêque. S. A. R. a visité pendant la journée les plus beaux sites des environs de Clermont, et sa présence a comblé de joie les bons habitans de ces campagnes. Le soir, des feux ont été allumés sur toutes les montagnes voisines, en l'honneur de Mme. la duchesse de Berri. La Princesse est partie de Clermont le 25 au matin.

— Le 28, en partant de Fontainebleau, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a laissé au sous-préfet une somme de 500 fr. pour les pauvres et les deux hospices de la ville.

— S. M. a permis à M. Jacques Delahaye-Avronin de lui dédier son livre *sur le rétablissement des églises de France*, et Mgr. le duc d'An-

goulême a souscrit pour douze exemplaires de cet ouvrage. Nous avons parlé de cette utile et pieuse entreprise dans notre n°. 740.

— M. le duc de la Châtre, qui étoit allé recevoir le roi d'Angleterre à Calais, est revenu à Paris le 30 septembre, et s'est rendu chez le Roi immédiatement après son arrivée.

— M. le comte d'Augier, contre-amiral, chef du personnel du ministère de la marine, et membre de la chambre des députés, est nommé conseiller-d'Etat.

— Les courses de chevaux pour le grand prix de 6000 fr. ont eu lieu au Champ-de-Mars le dimanche 30. LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, les ont honorées de leur présence. A leur arrivée et à leur départ, LL. AA. RR. ont reçu des témoignages d'amour et de respect.

— Le 27, la police a saisi chez le sieur Terry, libraire au Palais-Royal, une brochure relative aux élections, et le libraire a été arrêté à la requête de M. le procureur du Roi. Le sieur Terry est aussi éditeur de plusieurs brochures sur la mort de Buonaparte, qui ont été déférées aux tribunaux.

— Une ordonnance royale, du 27 septembre, prescrit des mesures sanitaires, pleines de sagesse et de prévoyance, qui devront être prises dans les départemens voisins de l'Espagne.

— Le 29, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, les fonctionnaires, professeurs et élèves de l'Ecole Polytechnique, ont offert une somme de 664 fr. pour l'acquisition de Chambord.

— La ville de Bordeaux, voulant perpétuer le souvenir de la naissance du jeune Prince qui porte son nom, a fondé à perpétuité une grand'messe, qui sera célébrée tous les ans, le 29 septembre, dans l'église de Saint-Michel. De plus, à l'époque de chaque anniversaire, une somme de 1000 fr. sera destinée à doter deux enfans pauvres de différent sexe, et nés le même jour que le jeune duc de Bordeaux.

— Le 6 septembre, la cour d'assises des Bouches-du-Rhone a condamné à mort par contumace, comme convaincu d'infraction aux lois sanitaires, les nommés Ignace Bastelica, Noel Savona, Barthélemy Bastelica, Jean-Baptiste Tavera, Antoine Carbonne et Joseph Colonna, tous d'Ajaccio en Corse.

— Le roi d'Angleterre est parti de Calais le 27, et a continué sa route pour le Hanovre, en passant par Lille et Bruxelles. On assure que ce monarque ne visitera ni Vienne ni Paris, comme on l'avoit dit d'abord. Il est arrivé, le 28, à Bruxelles.

— Le 21 septembre, un incendie a éclaté à Beaucourt, commune située à plusieurs lieues d'Amiens. Trois fermes et plusieurs granges, ont été la proie des flammes, et un jeune homme a perdu la vie dans l'incendie.

— M. le baron d'Alphonse, député de l'Allier, qui siégeoit au côté gauche de la chambre, est mort ces jours derniers à Moulins.

— L'intendant de la santé publique, à Marseille, a transmis à M. le préfet de la Haute-Garonne des détails officiels sur l'état sanitaire de Marseille, d'où il résulte que cette ville n'a pour le moment rien à

craindre de la fièvre jaune. Deux officiers supérieurs sont partis de Toulouse, pour aller commander les cordons sanitaires établis sur les frontières des départemens de l'Arriége et de la Haute-Garonne. Une commission supérieure de santé a été établie à Perpignan.

— Le 17 septembre, les révolutionnaires de Madrid ont encore essayé d'exciter le désordre. On devoit, d'après une résolution prise à la *Fontana de Oro*, porter en triomphe dans toute la ville le portrait de l'*héroïque* Riego. Les autorités ayant été informées de ce qui devoit avoir lieu, publièrent une proclamation à ce sujet, firent fermer le club de la *Fontana de Oro*, et tinrent les troupes prêtes en cas de besoin. Ces préparatifs n'effrayèrent pas les agitateurs; ils se réunirent pour exécuter leur dessein, en poussant d'horribles vociférations. Mais bientôt les troupes marchèrent contre eux, les enveloppèrent, et, après quelque résistance, les mirent en fuite. Les plus mutins furent arrêtés, et la tranquillité fut rétablie.

— Le 17, le petit conseil de Lucerne a destitué de ses fonctions le professeur Troxler, auteur d'un pamphlet intitulé : *le Prince et le Peuple*, dont la vente est prohibée.

— Le professeur Thierschen de Munich, qui, à l'instar du sieur Krug, avoit fait un appel en faveur des Grecs, a aussi reçu des remontrances à ce sujet de la part du gouvernement bavarois.

LIVRE NOUVEAU.

Piété du premier âge, ou Tableaux, prières et affections, conseils, exemples et traits d'histoire, à l'usage de la jeunesse et des écoles chrétiennes de l'un et de l'autre sexe (1).

Ce titre annonce assez la nature, le but et la composition de ce petit livre. Tout y a rapport aux enfans, et est dirigé pour leur édification et leur instruction : les prières, les conseils, les exemples, sont adaptés aux besoins des enfans. Chaque article est court, mais rédigé avec piété. Aux exemples des saints, l'auteur a joint des traits d'histoire propres à faire impression sur les jeunes esprits. Le volume est terminé par des prières pour la messe, par une instruction sur la confession, par les vêpres, les prières du salut, etc. Les exercices de piété relatifs à la communion n'entroient point dans le plan de cet opuscule destiné pour le premier âge.

Les parens pieux qui ont à cœur de faire éclore de bonne heure dans leurs enfans les germes de la piété, et les écoles chrétiennes où l'on s'applique à inculquer à la jeunesse l'amour et la pratique de la religion, accueilleront un livre dont le format n'effraiera pas les enfans, et qui est accompagné de gravures et de vignettes toutes relatives à la religion.

---

(1) Prix, 60 cent. et 75 cent. franc de port. A Lille, chez Vanackere ; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Démonstration évangélique; par M. Duvoisin, évêque de Nantes (1).

La Religion chrétienne, démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul; avec deux *Discours sur l'excellence intrinsèque de l'Ecriture sainte*, et des *Observations sur l'Histoire et les Preuves de la résurrection de Jésus-Christ*; le tout traduit de l'anglois par l'abbé Guénée (2).

L'Angleterre, qui a fourni au déisme et à l'incrédulité tant de défenseurs ardens et féconds, a aussi donné à la religion de zélés apologistes, et, si le dernier siècle a produit les Collins, les Tindal, les Woolston, il a aussi donné le jour aux Leland, aux Lardner, aux Sherlock, et à d'autres écrivains recommandables par leur attachement aux grands principes de la révélation. Parmi ces écrivains il en est trois qui n'ont laissé chacun sur la religion qu'un ouvrage, et même un ouvrage assez court, mais que cette brièveté même peut rendre plus utile. Ces auteurs sont lord Lyttelton, Seed et West.

Georges, lord Lyttelton, né en 1709, et mort le 22 août 1773, occupa de grandes places dans le ministère anglois, et fut même chancelier de l'échi-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port; et 2 vol. in-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon junior; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) In-12; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez les mêmes.

quier. Il est auteur d'*Observations sur la conversion et l'apostolat de saint Paul*, où il entreprend de prouver que la conversion de saint Paul, seule et examinée avec soin, suffit pour démontrer la divinité du christianisme, indépendamment des autres preuves qui l'établissent; cet écrit est en forme de lettre, et adressé à Gilbert West. Jérémie Seed paroît être un ministre anglican dont nous ne savons rien d'ailleurs, sinon que, parmi ses discours, il y en a deux sur l'excellence intrinsèque de l'Ecriture, dans lesquels il montre la nécessité de la révélation. Le chevalier Gilbert West étoit un ami de lord Lyttelton, et attaché, comme lui, au christianisme; étonné de la licence avec laquelle Annet avoit attaqué la résurrection du Fils de Dieu, il fit paroître, en 1747, des *Observations sur l'Histoire et les Preuves de la résurrection de Jésus-Christ*, écrit justement estimé en Angleterre.

Ce sont ces trois opuscules que l'abbé Guénée a reproduits en françois, et c'est par là que ce savant et pieux écrivain préludoit à ses *Lettres de quelques Juifs*. Sa traduction des *Observations* de Lyttelton parut, en 1754, avec un léger changement dans le titre; elle étoit accompagnée des deux discours de Seed. La traduction de l'ouvrage de West vit le jour en 1757. On a eu l'heureuse idée de réunir ces trois ouvrages dans le même format que les *Lettres de quelques Juifs*, auxquels ce volume se joint naturellement, tant parce qu'il est du même auteur, que parce qu'il est destiné aussi à réfuter des ennemis de l'Ecriture et de la révélation.

Dans le premier écrit, Lyttelton fait voir que saint Paul n'a été, ni un imposteur, ni un visionnaire, et

que, s'il l'avoit été, il lui eût été impossible de réussir dans sa mission. L'auteur examine le fait de la conversion dans toutes ses circonstances comme dans ses suites, et apporte à cet examen beaucoup de critique, de méthode et de sagesse. Cette dissertation, qui n'a guère que 80 pages, est néanmoins très-propre à établir la certitude du fait particulier sur lequel elle roule, et à montrer quelles en sont les conséquences.

Dans le premier des discours, Seed considère l'excellence de l'Ecriture dans les idées qu'elle nous donne de la Divinité, et dans le plan de morale qu'elle nous propose. Dans le second discours, qui est comme une suite du premier, il conclut de ces idées et de cette morale l'inspiration divine de la Bible.

Les *Observations* de West sur la résurrection sont divisées en trois parties; l'une pour éclaircir et concilier les divers textes des Evangélistes sur la résurrection de Jésus-Christ; l'autre, sur les preuves qu'eurent les Apôtres de ce fait, et sur la conviction profonde qu'elles produisirent en eux; la troisième, sur les deux grands motifs que nous avons aujourd'hui de croire le même fait; savoir, le témoignage des apôtres et l'existence de la religion. Il n'y a pas dans cet écrit moins de méthode et de sagacité que dans celui de Lyttelton; mais il y a plus de développemens. Au total, ces deux écrits, composés par des hommes du monde, et par des protestans, peuvent avoir par là même plus de poids aux yeux de bien des lecteurs. Ce volume fait suite aux *Lettres de quelques Juifs*, de l'abbé Guénée, dont M. Méquignon junior vient de donner la seconde édition.

La *Démonstration évangélique*, dont nous aurions dû peut-être parler d'abord, est aujourd'hui un ouvrage si connu et si estimé, que nous sommes dispensé d'en faire l'éloge. On sait que M. l'évêque de Nantes étoit un des membres les plus instruits de l'ancienne Sorbonne, et il a laissé plusieurs écrits sur des matières de doctrine et de critique. Sa *Démonstration évangélique*, écrite avec beaucoup de clarté, de méthode et de jugement, est celui de ses ouvrages qui a eu le plus de succès. L'auteur y réduit la controverse avec les incrédules à sa plus simple expression; il établit l'authenticité des livres du nouveau Testament, expose le caractère de Notre-Seigneur et des Apôtres, et déduit les preuves de leurs miracles, entr'autres, du plus important de tous, celui de la résurrection du Sauveur. L'établissement du christianisme, ce fait décisif, ajoute une nouvelle force aux miracles dont il est le résultat; M. Duvoisin a développé cette grande considération, a répondu aux difficultés, et a donné des éclaircissemens sur les mystères et les institutions du christianisme. La *Démonstration évangélique* est un des livres dont un éloquent apologiste de la religion recommande le plus volontiers la lecture dans ses conférences.

L'*Essai sur la tolérance*, qui termine ce volume, roule sur une matière fort délicate, et qui a servi de texte à bien des déclamations. M. l'évêque de Nantes s'est proposé d'éviter ici les extrêmes, et de montrer quels sont respectivement les droits de la religion et les intérêts de la société. Il procède avec circonspection dans une route semée d'écueils, et discute avec beaucoup de talent des questions épineuses. Cet *Essai* est très-propre à disiper les préventions répandues

dans un si grand nombre d'écrits modernes contre la doctrine et l'esprit véritable du christianisme.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Nous avons reçu le *Diario di Roma* du 22 septembre; il n'y est point fait mention de consistoire. Ainsi il n'y en avoit point eu un le 21, comme on l'avoit cru, et le *Diario* n'indique pas le jour où il devoit avoir lieu.

— La retraite ecclésiastique continue. La santé de Mgr. le cardinal ne lui a pas permis d'y paroître, et S. Em. en a fait témoigner ses regrets à son clergé. M. le coadjuteur préside à tous les exercices; MM. les grands-vicaires y assistent régulièrement. M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, suit aussi la retraite. Un grand nombre d'ecclésiastiques du dehors s'y rendent pour entendre les discours. M. l'abbé Rey, grand-vicaire de Chambéri, prêche deux fois par jour. On dit que ses discours, remarquables par une grande facilité d'expression, le sont plus encore par la sagesse qui y règne, et par un mélange heureux de force et de mesure. L'orateur produit d'autant plus de fruit qu'il paroît bien pénétré lui-même des vérités qu'il annonce, et qu'il fait un fréquent usage de l'Ecriture et des Pères. M. l'abbé Duclaux, supérieur de Saint-Sulpice, s'est chargé de la conférence du milieu du jour, et s'en acquitte d'une manière digne de son expérience et de sa piété. La retraite sera close, demain dimanche, par une messe d'actions de grâces, qui sera célébrée, à dix heures, à Saint-Sulpice, et suivie d'un discours par M. l'abbé Rey. Après le discours, tous les ecclésiastiques qui ont suivi la retraite renouvelleront, entre les mains de M. l'archevêque, leurs promesses cléricales.

— Un moment décisif dans la vie, c'est celui où les

jeunes gens, au sortir du collége, entrent dans la société, et commencent leurs cours de droit, de médecine, ou de toute autre science, suivant l'état auquel ils se destinent. Ils se trouvent, à leur entrée dans le monde, exposés à bien des dangers, et ceux surtout qui affluent à Paris sont environnés de toutes les séductions qu'offre cette grande capitale. C'est ce qui a fait concevoir à des pères de famille chrétiens le projet d'institutions où les jeunes gens trouveroient, au sortir de leurs études, une société douce, une liberté honnête, et tous les secours nécessaires à leur instruction. Ces projets se sont réalisés, et des maisons ont été ouvertes sur ce plan; on y donne des conférences et des cours sur les sciences auxquelles les jeunes gens veulent s'appliquer. Un choix de bons livres, des entretiens sur divers objets de littérature, une réunion de jeunes avocats et de jeunes médecins distingués dans leur profession; tous les moyens de passer le temps avec agrément et avec fruit, tels sont les avantages qu'offrent ces établissemens, dirigés dans les vues les plus pures. On nous saura gré sans doute d'indiquer aux jeunes gens de provinces une ressource aussi utile pour eux, et aussi tranquillisante pour leurs parens. Déjà nous savons qu'un prélat distingué a écrit à ses collègues, dans les divers diocèses, pour leur annoncer la formation de la *Société des bonnes Etudes*, et leur en développer le but. Un journal de département a inséré cette lettre, et il seroit à désirer que les autres journaux dans les différentes parties du royaume contribuassent ainsi à répandre une nouvelle qui intéressera tant de familles. On ne doute pas que les pasteurs dans les provinces n'usent de leur influence pour faire connoître une institution précieuse. Ils adresseroient les jeunes gens à des personnes sûres, qui leur indiqueroient les maisons convenables, suivant leurs facultés et leurs vues. Ces jeunes gens y rencontreront

des magistrats, des hommes de lettres, des administrateurs, des militaires mêmes, et ils y apprendront, par d'honorables exemples, que la religion s'allie avec toutes les conditions, et rend les hommes plus estimables et plus utiles encore sans rien diminuer des agrémens de leur esprit et des douceurs de leur société.

— Une cérémonie vient d'avoir lieu dans l'église de Saint-Jacques de Turcoing, diocèse de Cambrai. François-Marianne-Lazare Wehl, né à Strasbourg de parens juifs, âgé de 25 ans, militaire dans le 34e. régiment de ligne, s'est fait catholique, après avoir été instruit et disposé par M. l'abbé Bater, aumônier du corps, en garnison à Lille. Cet ecclésiastique lui a conféré le baptême, où Wehl a eu pour parrain et marraine M. et Mme. Mazurel, de Turcoing. Le nouveau converti a reçu aussi la communion des mains de M. Bater. L'église étoit remplie de fidèles. La messe a été célébrée par M. le curé de Saint-Jacques, et la cérémonie terminée par le chant du *Te Deum*.

— L'église de Bédoin (Vaucluse) étoit un triste monument des fureurs révolutionnaires; on en avoit fait sauter la voûte, après le massacre juridique de la plus saine partie des habitans, et l'incendie de la ville, en 1794. Cette église vient d'être rétablie par les bienfaits du Roi et ceux de Madame, joints aux libéralités du préfet et du conseil-général du département, et aux efforts généreux des habitans, qui, malgré la perte absolue des oliviers et les ravages de la grêle du 3 juillet, si funeste à toutes les récoltes, ont rempli une souscription de plus de 6000 fr. L'édifice vient d'être solennellement béni, le 13 septembre, fête du patron de la paroisse. A la suite d'une procession et de cérémonies expiatoires, M. le curé a prononcé un discours, où il a donné de justes éloges à la charité des augustes bienfaiteurs de Bédoin. La messe a été célébrée sur l'autel même élevé en partie avec les fonds donnés par

Madame. M. le sous-préfet de Carpentras, les autorités, et un nombreux clergé venu des paroisses voisines, ont contribué à l'éclat de cette restauration, qui a été un véritable jour de fête pour tout le pays.

— M. Guillaume Vallée, curé de Notre-Dame de Tinchebray (Orne), vient d'être enlevé à sa paroisse par une maladie aiguë. Doué du plus heureux caractère, il sut se faire estimer et aimer de toutes les classes, et il étoit cher surtout aux pauvres, à la situation desquels il se montra toujours très-sensible. Le refus du serment prescrit en 1791 l'avoit forcé d'abandonner son église, et d'errer dans le pays, portant en secret aux fidèles les secours de son ministère. Il souffrit beaucoup dans ces temps de terreur. Son cœur fut éprouvé par la perte d'un frère, prêtre comme lui, qui expira sous les coups des patriotes de ce temps-là. Poursuivi par eux, et atteint d'une balle à la cuisse, ce frère fut atteint dans un cimetière, avec un autre prêtre qui l'accompagnoit. On leur accorda par grâce cinq minutes pour se confesser, et on les fusilla tous deux en même temps, et à côté l'un de l'autre. M. Guillaume Vallée fut pris lui-même, et traîné de prisons en prisons. Renfermé au Mont-Saint-Michel, il n'en fut retiré que lorsque des jours moins sombres luirent sur la France. A l'époque du Concordat, on le nomma curé de Tinchebray, où son zèle a opéré de grands biens. On lui doit en partie l'accroissement d'une église trop étroite pour les besoins de la population, et sa conduite a été un modèle jusqu'au moment où Dieu l'a rappelé à lui. Il est mort le 24 septembre dernier, laissant parmi ses paroissiens de justes regrets.

— La tolérance des protestans éclate partout d'une manière affligeante; ce qui s'est passé, cet été, à l'Université de Bonn, près Cologne, ressemble beaucoup à ce qui avoit eu lieu, peu de temps auparavant, à Berne. M. le professeur Freudenfeld, protestant

converti, le même qui a été si indignement maltraité par quelques feuilles protestantes, à l'occasion du retour de quelques protestans à l'église catholique, avoit annoncé, au commencement du sémestre d'été, des leçons sur l'histoire des trois derniers siècles. Quelques esprits ardens en parurent choqués; on trouve bon que les protestans déclament contre les siècles d'ignorance, contre les abus introduits dans l'Eglise, et contre les maux qui précédèrent la réforme; on n'ignoroit pas d'ailleurs que M. Freudenfeld a toujours su se renfermer dans les bornes de la prudence et de la modération. Cependant il fut aisé d'entrevoir un dessein formé de troubler ses leçons. M. Freudenfeld s'étoit fait des ennemis par sa conversion; un nombre extraordinaire d'élèves se porta dans la salle; soixante-treize seulement étoient inscrits, il s'en trouva deux cents, le 24 mai dernier. Le professeur observa toutes les convenances devant un auditoire de différentes communions. Amené par son sujet à parler de la réforme, il ne l'envisagea que d'une manière historique; il annonça qu'il suivroit pour guides Heerens, de Villers, et quelques autres qui passent pour impartiaux chez les protestans. Il avoit divisé sa leçon en trois parties: quel fut le principe de la grande séparation, quels en furent les moyens et les suites? M. Freudenfeld cita d'abord les jugemens avantageux de Heerens et de Villers sur les chefs de la réforme; il lut ensuite sur Luther un passage d'une lettre de celui-ci à Mélanchton : *Si vim evaserimus*, disoit le réformateur, *pace obtentâ, dolos, mendacia ac lapsus nostros facilè emendabimus*. Le professeur fit sur cet aveu naïf des réflexions qui excitèrent quelques rumeurs parmi une partie des élèves; la leçon fut interrompue. Le lendemain, la plupart des auditeurs qui n'avoient point pris part au tumulte de la veille, signèrent une protestation contre ce scandale; parmi eux étoient plu-

sieurs protestans. Des informations qui furent faites justifièrent M. Freudenfeld. Cependant le recteur et le sénat l'invitèrent, le 26, à suspendre ses leçons jusqu'à ce que, les esprits fussent calmés. Le professeur déclara que ses auditeurs ordinaires n'ayant pris aucune part aux troubles, il ne recevroit qu'eux; ce qui lui fut accordé. Il reprit ses leçons, le 1er. juin, et tout se passa dans le plus grand ordre. Mais, à la sortie de la classe, les élèves ayant applaudi le professeur avec enthousiasme, ces acclamations mécontentèrent le sénat, qui s'attendoit peut-être à autre chose, et M. Freudenfeld a eu défense de continuer ses leçons. On n'a pas rendu publics les motifs de cette ordonnance; mais on dit que, depuis quelque temps, on cherchoit des prétextes pour se débarrasser d'un censeur importun. Nous voudrions pouvoir insérer à ce sujet les réflexions d'un journal remarquable par sa sagacité, le *Catholique* de Mayence; mais leur étendue nous force à nous borner à la simple exposition du fait, qui parle d'ailleurs assez de lui-même.

— Les quatre jeunes Chinois, dont il a déjà été question dans plusieurs journaux, sont arrivés à Naples. Ils étoient partis du Chan-si, province de Chine, le 2 novembre 1820, et arrivèrent à Macao, le 25 janvier 1821; ils s'embarquèrent pour Lisbonne, le 5 février, et y abordèrent le 24 juin. Le 25 août, ils arrivèrent à Gênes, et passèrent à Rome quelques jours après. Nous avons parlé de l'accueil que leur fit le saint Père. Ils n'ont pas été moins bien reçus du roi de Naples, auquel ils ont été présentés, et qu'ils ont salué avec le cérémonial usité dans leur pays. Le 16 septembre, le duc et la duchesse de Calabre se transportèrent à l'église du couvent qu'ils habitent pour les voir. Ces jeunes gens, qui appartiennent à des familles catholiques, sont venus en Europe du consentement de leurs parens, et aux frais du pieux établissement formé

à Naples, sous le nom de Congrégation de la Sainte-Famille de J.-C. et qui se charge de leur éducation.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MADAME, informée par M. le curé de Saint-Pois (Manche) de l'état de délabrement de son église, et de la pauvreté des habitans, qui ne pouvoient suffire aux réparations les plus urgentes, a bien voulu, sur la demande de cet estimable pasteur, accorder 200 fr. pour aider aux premières réparations de cette église.

— La rentrée des classes des Ecoles chrétiennes, à Paris, a eu lieu, le 1er. de ce mois, dans tous les arrondissemens de la capitale. Des messes ont été dites, à cet effet, dans différentes paroisses.

— Le nommé Debrais, scieur de long, prévenu d'avoir, le 30 juillet dernier, proféré le cri de *Vive l'empereur!* a comparu le 4 devant la cour d'assises de Paris, et a été acquitté par le juri.

— M. le marquis Garnier, pair de France et ministre d'Etat, est mort à Paris, le 4, d'une attaque d'apoplexie.

— Les portraits des maréchaux duc de Coigny, et marquis de Beurnonville, ont été transférés de la salle des Maréchaux à l'hôtel royal des Invalides.

— Le gouvernement françois a envoyé dans le midi plusieurs médecins, parmi lesquels sont MM. Pariset et Rochoux. Le but de cette périlleuse mission est d'observer les symptômes de la maladie contagieuse qui ravage Barcelonne.

— Les restes du général de Précy sont arrivés à Lyon, le 27 du mois dernier. Dans toutes les communes qui se sont trouvées sur la route du convoi on a rendu les honneurs funèbres à la dépouille mortelle de ce brave guerrier. Le 29, le corps a été transféré au monument religieux des Brotteaux. M. le ministre de la guerre avoit ordonné que toutes les troupes de la garnison assistassent à cette cérémonie. Une grand'messe des morts a été d'abord célébrée dans l'église primatiale. Après la messe, le cortége s'est mis en marche pour le monument des Brotteaux. Une salve d'artillerie a annoncé l'entrée du convoi dans le quartier de la Guillotière, et le moment où le cercueil a été descendu dans le caveau

qui lui étoit destiné. Toutes les autorités civiles et militaires assistoient à ce service solennel.

— L'administration de la chapelle de Notre-Dame de la Garde, à Marseille, a fait célébrer, le 29 septembre dernier, une messe solennelle en actions de grâces à l'occasion de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux. Cette administration a arrêté que tous les ans une messe solennelle seroit célébrée, à la même époque, pour le même objet.

— Les dernières nouvelles de Marseille sont fort tranquillisantes. Depuis le 23 septembre, aucun nouveau malade n'étoit arrivé de Pomègue au lazaret. Le 25, il n'y avoit plus au lazaret que deux malades.

— A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux, le passage sur le pont de Bordeaux a été ouvert, le 29 septembre, mais pour les gens à pied seulement.

— Le 29 septembre, le commissaire général de la marine à Bordeaux a fait distribuer à plusieurs familles malheureuses de marins, une somme de 400 fr., donnée, pour cette bonne œuvre, par la compagnie générale d'assurance maritime à Paris. Cette distribution a été faite aux cris de *Vive le duc de Bordeaux! vivent les Bourbons!*

— M. Mouret est nommé maire de Tarascon (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. de Cadaillan.

— M. le chevalier Roth, secrétaire de la légation françoise aux Etats-Unis, est arrivé en France, chargé d'une dépêche particulière. La frégate du Roi *la Junon*, qu'il montoit, et tous les passagers sans exception, sont soumis à une quarantaine de trente jours dans le port de Brest.

— La fièvre jaune ravage toujours une partie de la Catalogne. Barcelonne a été abandonnée par un grand nombre de ses habitans : on croit cependant que la contagion y est moins active ; elle fait plus de mal à Tortose. Il n'est resté que trois ou quatre cents individus dans cette ville ; l'évêque a abandonné tous ses revenus en leur faveur, et a voulu rester dans la ville pour administrer des secours aux malades. L'état sanitaire de la partie de la Catalogne voisine de la France est toujours satisfaisant.

— Le roi d'Espagne, revenant de Saint-Ildephonse, est rentré dans sa capitale, le 22 septembre au soir, et a été sa-

lué par les acclamations des habitans. Quelques malveillans vouloient exciter du désordre; mais l'autorité avoit pris de si sages mesures que la tranquillité n'a pas cessé de régner. La première junte préparatoire, qui s'est tenue le 24, a été très-calme; ce qui fait croire qu'il s'est opéré un changement salutaire dans les esprits.

— Le général Morillo, qui a été mis en jugement, comme il l'avoit demandé, a été acquitté par le conseil de guerre chargé de cette affaire, et a repris, d'après les ordres du roi, le commandement militaire de la province de Madrid. Le roi a ordonné l'exécution de la bulle du souverain Pontife pour la sécularisation des religieuses.

Elections des colléges d'arrondissement.

Seine et Oise. Arrondissement de Versailles : nombre des votans, 365; M. le chevalier de Jouvencel, ancien maire de Versailles, a obtenu 210 voix, et a été proclamé député. M. Usquin, président, n'en a obtenu que 146. — Pontoise : nombre des votans, 273; M. Bouchard Descarneaux, qui a obtenu 163 voix, a été nommé député. M. Lebeau, président, avoit eu 102 voix. — Arpajon : votans, 261; député élu, M. Delaitre, 172 voix. — Montfort-l'Amaury : M. de Biancourt, président du collége, député sortant, a été réélu.

Yonne. Villeneuve-le-Roi : M. le marquis de Villefranche, président, député sortant, a eu 195 voix, et a été réélu. — Auxerre : M. Hay, député sortant, a obtenu 143 voix, et a été réélu. — Avalon : nombre des votans, 218; M. Jacquinot-Pampelune, président du collége, a réuni 186 voix, et a été réélu; M. Desfourneaux, son concurrent, n'en avoit obtenu que 78.

Meurthe. Luneville : M. le baron Louis, député sortant, a été réélu.

Pas-de-Calais. Hesdin : député nommé, M. le marquis de Tramecourt, président du collége.

Loir et Cher. Vendôme : votans, 244; M. Josse-Beauvoir, président, et député sortant, a réuni 142 suffrages, et a été réélu; M. Dessaignes, autre candidat, n'en a eu que 96. — A Blois, M. de La Place a obtenu 146 voix, et M. Royer-Collard 99; on a commencé un nouveau scrutin.

Jura. Lons-le-Saulnier : M. Jobez, député sortant, a été réélu. — Dôle : M. de Vaulchier, président de ce collége, et député sortant, a été de nouveau élu député.

Marne. Vitry-le-François : député élu, M. Royer-Collard, député sortant. — Reims : M. Joubert a été nommé député. — Châlons-sur-Marne : M. Froc de la Boulaye, député sortant, a été réélu.

A Caën, à Bayeux et à Falaise, les premiers tours de scrutin n'ont point donné de résultat.

M. Pierre Glory, évêque de Macri, et vicaire apostolique pour Saint-Domingue, étoit parti du Hâvre le 8 février dernier, comme nous l'annonçâmes dans le temps; il arriva le mois suivant au Port au Prince, et publia, le 31 mars, le Mandement dont nous avons parlé. Il fut d'abord bien reçu; le président Boyer lui fit préparer un logement, et paya les frais de son voyage.

Toutefois on parut mécontent dans l'île que M. Glory ne fût que vicaire apostolique; ces républicains ombrageux trouvèrent qu'ils auroient bien mérité d'avoir un évêque en titre; il leur sembloit que c'étoit rabaisser la gloire d'Haïti de lui donner un chef amovible, et ce premier grief les prévint défavorablement. Le Mandement, où ils n'étoient pas nommés, les choqua aussi un peu. L'évêque avoit fait imprimer ce Mandement en France, et il l'avoit adressé *au clergé et aux fidèles qui sont sous notre juridiction*, sans que rien pût faire soupçonner où étoient ce clergé et ces fidèles. Ceux des Haïtiens qui savent lire furent sensibles à ce procédé, et ces bons noirs furent piqués de voir que leur nom fût en blanc, comme si l'évêque avoit rougi de dire à qui il parloit.

Malgré de si graves sujets de plainte, M. Glory fut *admis tacitement dans la république;* ce sont les termes de la gazette officielle du Port au Prince. Il eut quelques entretiens avec le président; mais, peu après, celui-ci ayant été obligé de se rendre dans la partie du nord, l'évêque eut, en son absence, des démêlés avec un des notables du Port au Prince, relativement aux droits curiaux. La gazette officielle de cette ville dit que le vicaire apostolique ne voulut pas se soumettre aux réglemens existans à cet égard dans le pays, et qu'il s'emporta même contre le notable. On lui reproche encore d'avoir fait rebaptiser les enfans, d'avoir tenu des discours peu mesurés sur des personnes en place dans la république, et d'avoir montré des vues intéressées qui se concilioient mal avec la dignité de son ministère. Nous n'avons garde de vouloir accréditer des reproches si fâcheux.

Un différend qu'il eut avec le Père Jérémie, curé du Port au Prince, produisit aussi un mauvais effet. Le Père Jérémie occupoit une partie du presbytère avant l'arrivée de l'évêque. M. de Macri ayant interdit le Père Jérémie de ses

fonctions, Boyer a été mécontent d'une telle mesure, prise sans lui en donner avis. Etant revenu au Port au Prince, après une absence plus longue qu'il n'avoit compté d'abord, il eut un entretien avec l'évêque, et l'on se flatta que les choses s'arrangeroient à l'amiable.

Mais le Père Jérémie, de retour au Port au Prince, après une mission qu'on lui avoit donnée dans le nord, se rendit au presbytère, dont la porte lui fut fermée. Grand scandale dans la rue; on s'attroupe; les uns prennent parti pour, d'autres contre. Des disputes, on en seroit venu aux coups, dit la gazette, si la police ne fût intervenue. L'évêque est allé, dit-on, jusqu'à excommunier le Père Jérémie; ce qui a augmenté le mécontentement. Le président, voyant que les esprits s'échauffoient, a craint un schisme, et a congédié à la fois et M. l'évêque de Macri et le Père Jérémie. Il est sûr que par ce moyen ils ne se disputeront plus au Port au Prince; mais on se demande s'il n'y auroit pas eu d'autre voie de faire cesser une division affligeante.

Le 20 août, M. Glory s'est embarqué; on croit qu'il se rend aux Etats-Unis. L'île reste dans un état déplorable sous le rapport de la religion. Les prêtres qui étoient anciennement dans le pays ne jouissent pas d'une grande considération. Les missionnaires que M. de Macri avoit amenés avec lui étoient bien jeunes, et aucun n'étoit prêtre à son départ d'Europe. Il a conféré le sacerdoce à trois d'entre eux, puis il les a interdits en partant. D'autres l'ont suivi aux Etats-Unis; quelques-uns sont revenus en Europe, et ont donné de tristes détails sur cette mission.

Nous avons puisé aussi des renseignemens dans le *Télégraphe*, gazette officielle du Port au Prince, numéro 32, du 19 août 1821; il faut se souvenir que cette gazette est rédigée sous l'influence du président Boyer. Le rédacteur, qui est le secrétaire même du président, sait faire des phrases, tout aussi bien que nos libéraux d'Europe, sur les droits des peuples, sur l'indépendance des Etats et sur les lumières de la philosophie. Il donne aussi de très-beaux conseils aux prêtres, et de grands éloges à l'esprit de justice et de sagesse qui anime les Haïtiens et leur digne président. On est seulement fâché que ses belles maximes sur la tolérance finissent par un décret de déportation, ou plutôt par un ordre arbitraire. Nous ne voulons ici ni accuser ni justifier M. Glo-

ry; mais on ne peut que déplorer cette triste issue d'une mission qui, bien dirigée, auroit pu être si utile dans une île presqu'entièrement abandonnée.

Un journal a donné une notice sur le dernier patriarche grec de Constantinople. Grégoire, né à Calavryta, dans la Morée, en 1739, de parens riches, résida dans sa jeunesse au couvent de Méga-Spiléon, dans le Mont-Cyllène, d'où il passa à celui de Saint-Luc en Béotie, puis au Mont-Athos, où il reçut les ordres sacrés, et fut fait évêque. Quelques années après, il devint archevêque de Smyrne, puis membre du synode de Constantinople, et enfin patriarche en 1795. Lors de l'invasion de l'Egypte par les François, il adressa une Encyclique aux Grecs pour les exhorter à rester paisibles; il fit de même en 1806, lors des différends entre la Porte et la Russie.

C'est par ces démarches qu'il parvint à se soutenir dans son poste, malgré les clameurs de ceux qui se plaignoient de son administration, ou qui vouloient faire passer sa dignité sur une autre tête; car on sait que rien n'est plus commun sous l'empire turc que l'exil et la déposition des patriarches, et cette place importante est au plus offrant sous un gouvernement où tout se vend; triste situation de cette église autrefois si florissante, et aujourd'hui séparée du centre de l'unité.

Dans les derniers temps, Grégoire avoit lancé, à la réquisition des Turcs, une sentence d'excommunication contre Ypsilanti et ses adhérens; il venoit d'adresser une Encyclique aux métropolitains, aux exarques, évêques, archimandrites, et aux chrétiens de l'Orient, pour les exhorter à l'obéissance. Ce fut, dit-on, le lendemain du jour où il avoit signé cette circulaire, qu'il fut pendu aux portes mêmes de l'église patriarcale. Il laisse plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite un *Traité sur les Epîtres de saint Paul*, des *Homélies sur la charité*, et un livre contre les doctrines de la philosophie moderne.

Un autre évêque grec, dont on fait un grand éloge, est l'archevêque de Thessalonique, qui a été aussi victime dans les derniers troubles. En 1801, étant encore au noviciat du Mont-Athos, il avoit composé, sous le nom de Nathanael Neokaisareos, un écrit contre l'incrédulité moderne; il s'efforçoit d'y détourner ses compatriotes d'envoyer leurs enfans étudier dans les universités d'Europe, où ils ne puiseroient que des leçons d'indifférence et d'impiété. Dès les premiers symptômes de l'insurrection, il avoit employé son autorité à prêcher aux Grecs la soumission, et avoit même réussi à désarmer plusieurs villages chrétiens. Tout à coup on a vu sa tête tomber sur la place publique, avec celles des prêtres de son synode.

Le nouveau patriarche de Constantinople a été installé par le sultan, sans l'intervention du synode; ce qui le fait regarder par plusieurs comme un intrus. Il a commencé son administration par une excommunication semblable à celle de Grégoire, et qui ne le sauvera peut-être pas non plus des dénonciations et des caprices des Musulmans.

Bulle du souverain Pontife contre les carbonari.

Le saint Père vient de publier une bulle contre les sociétés secrètes, et notamment celle des *carbonari*. Cette bulle, qui, dans le frontispice, porte le titre de *Lettres apostoliques*, commence par ces mots : *Ecclesiam à Jesu Christo*, et est datée du 13 septembre dernier. Cette bulle concerne principalement l'Italie ; nous croyons devoir consigner ici ce monument de la sollicitude pontificale.

PIE évêque, serviteur des serviteurs de Dieu; à perpétuité.

L'Eglise, que Jésus-Christ notre Sauveur a fondée sur la pierre ferme, et contre laquelle, selon la promesse du même, les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, a été si souvent attaquée, et par des ennemis si terribles, que, sans cette divine et immuable promesse, il eût paru à craindre qu'elle ne succombât entièrement, circonvenue, soit par la force, soit par les artifices de ses persécuteurs. Ce qui est arrivé dans des temps déjà reculés se renouvelle encore, et surtout à la déplorable époque où nous vivons, époque qui semble être ces derniers temps, annoncés tant de fois par les apôtres, où *viendront des imposteurs marchant d'impiété en impiété, en suivant leurs désirs*. Personne n'ignore quel nombre prodigieux d'hommes coupables s'est ligué dans ces temps si difficiles contre le Seigneur et contre son Christ, et a mis tout en œuvre pour tromper les fidèles par les subtilités d'une fausse et vaine philosophie, et pour les arracher du sein de l'Eglise dans la folle espérance de ruiner et de renverser cette même Eglise. Pour atteindre plus facilement ce but, la plupart d'entr'eux ont formé des sociétés occultes, des sectes clandestines, se flattant par ce moyen d'en associer plus librement un plus grand nombre à leurs complots et à leurs desseins pervers.

Il y a déjà long-temps que ce saint Siége, ayant découvert

ces sectes, s'éleva contr'elles avec force et courage, et mit au grand jour les ténébreux desseins qu'elles formoient contre la religion et contre la société civile. Il y a déjà long-temps qu'il excita l'attention générale sur ce point, et provoquant la vigilance nécessaire pour que ces sectes ne pussent tenter l'exécution de leurs coupables projets. Mais il faut gémir de ce que le zèle du saint Siége n'a pas obtenu les effets qu'il attendoit, et de ce que ces hommes pervers ne se sont pas désistés de leur entreprise, de laquelle sont enfin résultés tous les malheurs que nous avons vus. Bien plus, ces hommes, dont l'orgueil s'enfle sans cesse, ont osé former de nouvelles sociétés secrètes.

Dans le nombre il faut indiquer ici une société nouvellement formée, qui s'est propagée au loin dans toute l'Italie, et dans d'autres contrées ; et qui, bien que divisée en plusieurs branches, et portant différens noms, suivant les circonstances, est cependant réellement une, tant par la communauté d'opinions et de vues, que par sa constitution. Elle est le plus souvent désignée sous le nom de société des *carbonari*. Ils affectent un singulier respect et un zèle tout merveilleux pour la religion catholique, et pour la doctrine et la personne de notre Sauveur Jésus-Christ, qu'ils ont quelquefois la coupable audace de nommer leur grand-maître et le chef de leur société. Mais ces discours, qui paroissent plus doux que l'huile, ne sont autre chose que des traits dont se servent ces hommes perfides pour blesser plus sûrement ceux qui ne sont pas sur leurs gardes. Ils viennent à vous, semblables à des brebis, mais ils ne sont au fond que des loups dévorans.

Sans doute, ce serment si sévère par lequel, à l'exemple des anciens Priscillianistes, ils jurent qu'en aucun temps et qu'en aucune circonstance ils ne révéleront quoi que ce soit qui puisse concerner la société, à des hommes qui n'y seroient point admis, ou qu'ils ne s'entretiendront jamais avec ceux des derniers grades de choses relatives aux grades supérieurs ; de plus, ces réunions clandestines et illégitimes qu'ils forment à l'instar de plusieurs hérétiques, et cette aggrégation de gens de toutes les religions et de toutes les sectes dans leur société, montrent assez, quand même il ne s'y joindroit pas d'autres indices, qu'il ne faut avoir aucune confiance dans leurs discours.

Mais il n'est besoin, ni de conjectures, ni de preuves pour porter sur leurs discours le jugement que nous venons d'é-

noncer. Leurs livres imprimés, dans lesquels on trouve ce qui s'observe dans leurs réunions, et surtout dans celles des grades supérieurs, leurs catéchismes, leurs statuts, d'autres documens authentiques et très-dignes de foi, et les témoignages de ceux qui, après avoir abandonné cette société, en ont révélé aux magistrats les artifices et les erreurs; tout prouve que les *carbonari* ont principalement pour but de propager l'indifférence en matière de religion, le plus dangereux de tous les systèmes; de donner à chacun la liberté absolue de se faire une religion suivant ses penchans et ses idées; de profaner et de souiller la passion du Sauveur par quelques-unes de leurs coupables cérémonies; de mépriser les sacremens de l'Eglise (auxquels ils paroissent en substituer quelques-uns inventés par eux), et même les mystères de la religion catholique; enfin, de renverser ce siége apostolique contre lequel, animés d'une haine toute particulière, ils trament les complots les plus noirs et les plus détestables.

Les préceptes de morale que donne la société des *carbonari* ne sont pas moins coupables, comme le prouvent ces mêmes documens, quoiqu'elle se vante hautement d'exiger de ses sectateurs qu'ils aiment et pratiquent la charité et les autres vertus, et s'abstiennent de tout vice. Ainsi elle favorise ouvertement les plaisirs des sens; ainsi elle enseigne qu'il est permis de tuer ceux qui révéleroient le secret dont nous avons parlé plus haut; et quoique Pierre, le prince des apôtres, recommande aux chrétiens *de se soumettre, pour Dieu, à toute créature humaine qu'il a établie au-dessus d'eux, soit au roi, comme étant le premier dans l'Etat, soit aux magistrats, comme étant les envoyés du roi*, etc.; et quoique l'apôtre Paul ordonne que *tout homme soit soumis aux puissances plus élevées*, cependant cette société enseigne qu'il est permis d'exciter des révoltes pour dépouiller de leur puissance les rois, et tous ceux qui commandent, auxquels elle donne le nom injurieux de *tyrans*.

Tels sont les dogmes et les préceptes de cette société, ainsi que tant d'autres qui y sont conformes. De là ces attentats commis dernièrement en Italie par les *carbonari*, attentats qui ont tant affligé les hommes honnêtes et pieux. Nous donc qui sommes constitués les gardiens de la maison d'Israël, qui est la sainte Eglise; nous qui, par notre charge pastorale, devons veiller à ce que le troupeau du Seigneur, qui nous

a été divinement confié, n'éprouve aucun dommage, nous pensons que, dans une cause si grave, il nous est impossible de nous abstenir de réprimer les efforts sacriléges de cette société. Nous sommes aussi frappés de l'exemple de nos prédécesseurs d'heureuse mémoire, Clément XII et Benoît XIV, dont l'un, par sa constitution *In Eminenti*, du 28 avril 1738, et l'autre, par sa constitution *Providas*, du 18 mai 1751, condamnèrent et prohibèrent la société *Dei liberi muratori* ou des *francs-maçons*, ou bien les sociétés désignées par d'autres noms suivant la différence des langues et des pays; sociétés qui ont peut-être été l'origine de celle des *carbonari*, ou qui certainement lui ont servi de modèle : et, quoique nous ayons déjà expressément prohibé cette société par deux édits sortis de notre secrétairerie d'Etat, nous pensons, à l'exemple de nos prédécesseurs, que des peines sévères doivent être solennellement décrétées contre ladite société, surtout puisque les *carbonari* prétendent qu'ils ne peuvent être compris dans les deux constitutions de Clément XII et de Benoît XIV, ni être soumis aux peines qui y sont portées.

En conséquence, après avoir entendu une congrégation choisie parmi nos vénérables frères les cardinaux, et sur l'avis de cette congrégation, ainsi que de notre propre mouvement, et d'après une connoissance certaine des choses et une mûre délibération, et par la plénitude du pouvoir apostolique, nous arrêtons et décrétons que la susdite société des *carbonari*, ou de quelqu'autre nom qu'elle soit appelée, doit être condamnée et prohibée, ainsi que ses réunions, affiliations et conventicules, et nous la condamnons et prohibons par notre présente constitution, qui doit rester toujours en vigueur.

C'est pourquoi nous recommandons rigoureusement, et en vertu de l'obéissance due au saint Siége, à tous les chrétiens en général, et à chacun en particulier, quel que soit leur état, leur grade, leur condition, leur ordre, leur dignité et leur prééminence, tant aux laïques qu'aux ecclésiastiques, séculiers et réguliers; nous leur recommandons, dis-je, de s'abstenir de fréquenter, sous quelque prétexte que ce soit, la société des *carbonari*, ou de la propager, de la favoriser, de la recevoir ou de la cacher chez soi ou ailleurs, de s'y affilier, d'y prendre quelque grade, de lui fournir le pouvoir et les moyens de se réunir quelque part, de lui donner des avis et des secours, de la favoriser ouvertement ou en secret,

directement ou indirectement, par soi ou par d'autres, ou de quelque manière que ce soit, ou d'insinuer, de conseiller, de persuader à d'autres de se faire recevoir dans cette société, de l'aider et de la favoriser; enfin, nous leur recommandons de s'abstenir entièrement de tout ce qui concerne cette société, de ses réunions, affiliations et conventicules, sous peine de l'excommunication, qu'encoureront tous ceux qui contreviendroient à la présente constitution, et dont personne ne pourra recevoir l'absolution que de nous, ou du pontife romain alors existant, à moins que ce ne soit à l'article de la mort.

Nous leur ordonnons, en outre, sous la même peine de l'excommunication, réservée à nous et aux pontifes romains, nos successeurs, de dénoncer aux évêques, ou à qui de droit, tous ceux qu'ils connoîtroient pour être membres de cette société, ou pour avoir trempé dans quelques-uns des complots dont nous avons parlé.

Enfin, pour repousser plus efficacement tout danger d'erreur, nous condamnons et nous proscrivons ce que les *carbonari* nomment leurs catéchismes, leurs livres où est décrit ce qui se passe dans leurs assemblées, leurs statuts, leurs codes, tous les livres écrits pour leur défense, soit imprimés, soit manuscrits, et nous défendons à tous les fidèles, sous la même peine d'excommunication, de lire ou de garder aucun de ces livres, leur ordonnant en même temps de les livrer tous aux autorités ordinaires et aux autres qui ont le droit de les recevoir.....

(*Les deux derniers paragraphes de la bulle sont la conclusion ordinaire des bulles*).

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 13 septembre de l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur, mil huit cent vingt-un, la vingt-deuxième année de notre pontificat.

J. cardinal pro-dataire. *H. cardinal* Consalvi.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le *Diario* de Rome, et les nouvelles particulières de cette capitale n'indiquoient point que le Pape eût tenu de consistoire jusqu'au 22 septembre. Cependant l'arrivée des bulles

vient d'être annoncée officiellement. Une lettre de M. le ministre de l'intérieur à tous MM. les évêques nommés, leur apprend que les bulles sont au conseil d'Etat, et seront délivrées incessamment. La lettre est du 3 octobre, et porte textuellement : *les bulles viennent d'arriver* (1). Le ministre, qui paroît mettre beaucoup d'empressement à l'installation prochaine des évêques, les invite à faire toute la diligence possible pour se rendre dans leurs diocèses. MM. les évêques de Luçon, de Nîmes et de Mende ont reçu une semblable lettre. Le sacre de ces trois prélats devoit d'abord avoir lieu le 18, jour de saint Luc; mais M. de Chaffoy, évêque élu de Nîmes, n'étant point à Paris, la cérémonie ne se fera que le dimanche 21. Les quatre prélats qui n'ont pas encore reçu le caractère épiscopal, savoir : MM. de Bostanges, du Chatellier, Soyer et de Chaffoy, seront sacrés ensemble dans l'église Saint-Sulpice. Ces prélats se proposent de partir immédiatement pour leurs diocèses, où ils sont attendus avec une vive impatience. Les prélats élus, et qui sont déjà évêques, n'auront, après la réception des bulles, qu'à prêter leur serment de fidélité; dans ce cas sont MM. les archevêques de Sens, de Reims et d'Avignon, et M l'évêque de Chartres.

— La retraite ecclésiastique du séminaire Saint-Nicolas a été constamment un sujet d'édification. Environ cent ecclésiastiques couchoient au séminaire, sans compter un nombre à peu près égal qui se rendoient aux divers exercices. M. l'abbé Rey a été jusqu'à la fin ce qu'il avoit paru d'abord, rempli de l'esprit de son ministère, nourri de l'étude de l'Ecriture, et joignant l'onction et le pathétique à la force et à la vigueur. Ses discours sur le sacerdoce, sur l'esprit de foi, sur le zèle, sur la tiédeur, etc., ont offert des considérations et des applications également utiles. On ne voyoit point en lui l'orateur qui cherche à briller, mais le prêtre plein de zèle et de charité qui ne songeoit qu'à faire passer

---

(1) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'une lettre qui annonce le 3 octobre que les *bulles viennent d'arriver*, ne prouve nullement que ces bulles fussent parties de Rome, le 3 septembre; comme s'il falloit un mois au courrier pour faire le voyage de Rome à Paris. Le gouvernement, qui met tant de zèle à accélérer la mise en possession des évêques, n'auroit pas gardé les bulles quinze jours sans en faire usage.

dans tous les cœurs les sentimens qui l'animent lui-même. Tous ceux qui l'ont entendu se félicitent de cet avantage. La retraite s'est passée dans le recueillement. La piété dans les exercices, la cordialité dans les récréations, l'empressement à profiter de ces jours donnés à la méditation des choses saintes, c'est ce qu'on a pu remarquer parmi les ecclésiastiques admis au séminaire. M. le coadjuteur a donné l'exemple d'une assiduité qui ne s'est pas démentie. S. Em., qui avoit espéré plusieurs fois se joindre à son clergé, n'ayant pu satisfaire ses désirs à cet égard, s'est rendue présente par ses bontés; c'est encore elle qui a fait tous les frais de la retraite, et qui a fourni avec générosité aux dépenses de la table. La retraite a été close le dimanche 7 octobre. M. le coadjuteur, précédé de tous les prêtres de la retraite, s'est rendu processionnellement du séminaire de Saint-Sulpice à l'église de ce nom; il y a célébré la messe, et a donné la communion à tous les ecclésiastiques. A onze heures, M. l'abbé Rey est monté en chaire, et a prêché sur la dignité du sacerdoce. Son texte étoit ces paroles de l'Ecclésiastique : *Illi viri misericordiæ sunt*. L'orateur a appliqué ces paroles aux ecclésiastiques qui remplissoient la nef en grand nombre, tant ceux qui avoient suivi la retraite, que ceux qui, ne l'ayant pu, avoient voulu se joindre du moins à la cérémonie du jour. M. l'abbé Rey a considéré le mépris du sacerdoce comme la source des crimes et des malheurs dont nous avons gémi; il a trouvé dans les désastres de la révolution des exemples trop frappans à l'appui de sa proposition principale; et a fini par des vœux pour la prospérité de la religion et pour le succès des efforts dirigés vers ce but. Après ce discours, tous les prêtres ont renouvelé leurs promesses cléricales entre les mains de M. l'archevêque de Trajanople. L'église étoit remplie de fidèles attirés par la beauté de cette cérémonie, si touchante en elle-même. MM. les archidiacres ont fait la quête pour la caisse diocésaine. Les ecclésiastiques sont ensuite retournés au séminaire, et, après un déjeûner préparé par les ordres de S. Em., se sont séparés, après s'être donné des témoignages mutuels d'union et de charité.

— Des ordres du Roi, adressés à MM. les évêques, et communiqués aux préfets par M. le ministre de l'intérieur, portent qu'un service solennel sera célébré dans toutes les églises du royaume, le 16 courant, en commémoration de la mort

de S. M. Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France. On a commencé dans l'église métropolitaine de Paris les préparatifs pour la célébration de l'anniversaire de la mort de cette Princesse. On a élevé au milieu de la nef un grand catafalque.

— M. l'évêque d'Orléans vient de terminer une visite pastorale dans les arrondissemens de Pithiviers et de Montargis; elle a duré un mois, et paroît avoir produit d'heureux effets. Les fidèles ont montré en plusieurs endroits un vif empressement à se préparer à la confirmation. Des personnes qui ne s'étoient pas approchées des sacremens depuis plusieurs années, ont été ramenées en cette occasion. On porte à 30,000 le nombre des confirmés. Le prélat a chaque jour administré ce sacrement. Les habitans les plus notables ont rivalisé de zèle avec les autres; à Lorris, la garde nationale presque toute entière a reçu la confirmation. L'affabilité du prélat a encore augmenté le mouvement qu'excitoit sa présence. Il a été reçu partout avec de grands honneurs, et les autorités locales ont secondé à cet égard les dispositions des peuples. Les endroits où M. l'évêque a passé la nuit étoient illuminés; c'est ce qui a eu lieu, entr'autres, à Montargis. A Châtillon, la rue principale où le prélat a logé a été appelée rue Varicourt, par délibération du corps municipal. Au milieu des sujets de consolation que cette visite a procurés au premier pasteur, il a été souvent affligé du spectacle de l'abandon de tant de campagnes dépourvues de secours. La rareté des prêtres est un des grands maux de ce diocèse. Toutefois une mesure récente peut offrir des espérances, quoique éloignées, de remplir le vide du sanctuaire. M. l'évêque vient d'obtenir du gouvernement les bâtimens de l'ancien séminaire d'Orléans, qui étoient depuis long-temps convertis en caserne. Cette restitution étoit d'autant plus désirable que le local occupé par les élèves du séminaire étoit excessivement étroit, mal commodé et mal sain; c'étoient simplement des maisons fort petites qu'on avoit successivement achetées, et entre lesquelles on avoit pratiqué des communications, au lieu que l'ancien séminaire a été bâti pour cette destination. On en devoit la construction aux évêques d'Orléans, on en devra la restitution à leur successeur. Les autorités l'ont parfaitement secondé dans les démarches à faire pour cet objet; et la ville et le département ont mis un zèle égal au succès de cette affaire.

Il s'agissoit de trouver une caserne pour remplacer les bâtimens du séminaire, et l'on dit que M. l'évêque a bien voulu s'engager même à consacrer à cette dépense une partie des fonds que le gouvernement lui accordoit pour mettre son séminaire en état. Cette disposition a puissamment contribué à applanir les difficultés, et le prélat connoît assez l'esprit des habitans d'Orléans et du diocèse pour espérer qu'ils l'aideront, avec leur générosité ordinaire, à faire les réparations convenables dans le local qui va lui être rendu.

— Les habitans de Metz sentent de plus en plus le prix de l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes dans leur ville. Le nombre des enfans qui se sont présentés cette année a été si considérable qu'on n'a pu les recevoir tous. Sur les représentations des parens, il a été décidé qu'on établiroit, pour l'année prochaine, une nouvelle école, dirigée par deux Frères, et que, au lieu de 850 enfans, on en recevroit 1000. Comme le budget municipal n'avoit pas pourvu à cette dépense, M. l'évêque a bien voulu s'en charger pour 1822. Indépendamment des quatre maisons occupées par les Frères, les Sœurs de Sainte-Chrétienne ont deux maisons, dont l'une a été donnée par la ville, et où plus de 500 jeunes filles apprennent à travailler en linge. Les Dames de Sainte-Sophie, à qui la ville donne 40,000 fr. pour les aider à établir leur pensionnat, vont ouvrir une nouvelle école gratuite pour les externes. C'est ainsi que M. l'évêque de Metz recueille les fruits des établissemens dûs à sa sollicitude.

— On nous transmet la relation suivante, qui vient de Dresde, et qui a pour auteur une personne du plus haut rang. Le respect et la confiance que mérite un tel témoignage, seroient seuls pour nous des raisons de joindre cette pièce à celles que nous avons déjà données sur ces événemens, qui continuent à exciter l'attention publique en Allemagne, et qui ont contribué au retour de plusieurs protestans dans le sein de l'Eglise :

« Amélie, comtesse de Brühl, dame de la cour de S. M. la reine de Saxe, et âgée de 39 ans, étoit attaquée depuis dix-huit ans de maux de nerfs qui la mettoient dans l'état le plus douloureux et le plus violent, lui ôtant, tantôt l'usage de la parole, tantôt celui de la vue, ou lui occasionnant des convulsions très-fortes qui l'agitoient et la suffoquoient. Il falloit alors la saigner, de peur qu'elle n'étouffât, et ces saignées fréquentes l'avoient réduite à n'avoir presque plus de sang dans

les veines. Privée de couleur, son teint étoit devenu livide, et ses lèvres toutes bleues; on eût dit un cadavre ambulant.

» C'étoit la nuit que ces maux de nerfs prenoient ordinairement la comtesse; ils duroient jusque vers midi, de manière qu'elle dormoit très-peu, et restoit des semaines entières sans pouvoir entendre la messe. Elle communioit fort rarement, parce qu'elle ne pouvoit rester à jeûn; pour peu qu'elle fit quelque mouvement, elle avoit besoin de prendre quelque chose pour se fortifier; et, malgré cela, elle étoit d'une telle foiblesse qu'elle ne croyoit pas pouvoir vivre encore un an dans cet état.

» Ayant entendu parler des miracles du prince de Hohenlohe, la malade se sentit quelque confiance en son secours, lui écrivit, et se rendit ensuite de Dresde à Bamberg; en chemin, et le lendemain de son arrivée, il lui survint encore des attaques de nerfs. Le 28 (*août sans doute; le mois est omis dans la relation*), elle se confessa au prince, reçut sa bénédiction, et depuis ce temps elle n'a plus aucun ressentiment de ses maux. Elle communia, le lendemain, de la main du vertueux prêtre, et resta à jeûn depuis cinq heures et demie jusqu'à neuf heures et demie; elle qui autrefois n'auroit pu être beaucoup moins de temps sans craindre un évanouissement. Elle resta à genoux avant et après la communion sur le pavé de l'église, et sans appui.

» En revenant à Dresde, la comtesse passa par la Bohême pour y visiter ses parens; elle passa une nuit en voiture, et des journées entières en société; ce qui auroit été auparavant pour elle une grande fatigue. Tout cela ne lui a fait aucun mal. Elle ne sauroit exprimer combien on est touché au moment où le prince donne sa bénédiction, et combien on est édifié de son zèle, de son humilité et des bons avis qu'il donne.

» Pendant son séjour à Bamberg, cette demoiselle a surtout remarqué, dans le nombre des personnes guéries par le prince, une jeune personne qui ne pouvoit marcher sans béquille, une aveugle à laquelle il a rendu la vue, un jeune homme qui avoit eu une main paralysée, et un homme qui, étant tombé d'un toit, et ayant eu le temps d'invoquer le nom de Jésus, ne ressentit aucun mal de sa chute.

» Ce qui précède est attesté par des personnes qui ont connu la comtesse de Brühl avant et après la guérison ».

A cette relation, dressée par un prince distingué par sa piété, nous ajouterons que celui qui nous la transmet, M. l'abbé Mathieu, confesseur à la cour de Saxe, déclare aussi qu'il a connu l'état de la comtesse, et que, l'ayant vue depuis son retour de Bamberg, il s'est assuré qu'elle avoit été subitement et parfaitement guérie par les prières du vertueux prêtre. Les témoignages en faveur du prince de Hohenlohe se multiplient. Joseph Onymus, recteur et professeur en théologie à l'Université de Wurtzbourg, témoin oculaire de

plusieurs guérisons, vient d'en prendre la défense dans un écrit allemand, qui va, dit-on, être traduit en latin par ordre supérieur. L'auteur déclare qu'il n'a aucune liaison avec le prince de Hohenlohe, et qu'il a toujours été opposé à toute superstition. Le prince d'OEttingen-Wallenstein vient aussi de publier une réfutation du rapport du docteur Heyne, de Wurtzbourg, sur la guérison de la jeune princesse Mathilde; le prince avoit suivi la maladie de celle-ci, et est aussi un témoin oculaire fort imposant. D'autres lettres d'Allemagne viennent à l'appui de ces rapports et de ces témoignages.

— Le parti irréligieux et libéral vient d'éprouver en Suisse un échec sensible. Il se formoit depuis quelques années, à Lucerne, un noyau de révolution et d'impiété: on avoit réussi, il y a deux ans, à faire destituer arbitrairement deux professeurs du collége, entr'autres, M. l'abbé Widmer, et on avoit mis à leur place des hommes bien connus pour leurs opinions, entr'autres, le médecin Troxler, qui fut fait professeur de philosophie; en dernier lieu, ces nouveaux venus avoient imaginé un plan pour changer tout le système d'instruction. Sept professeurs s'opposoient à ces innovations, savoir: MM. Widmer, Gugles, Salzmann, Haufman, Schmid, Incichen et Schlatt. Cette année, la licence et les excès des disciples de M. Troxler, ont indisposé également le peuple et les autorités; mais l'écrit du docteur, intitulé: *Le Prince et le Peuple*, a achevé d'éclairer les esprits sur son compte. M. Troxler ne se contente pas de déclamer contre la lettre de M. de Haller; il prêche ouvertement la doctrine des révolutions et réchauffe les théories démagogiques de Milton et de Buchanan. L'ouvrage a paru à Arau, où les libéraux paroissent avoir plus d'influence; il a été fort mal vu à Lucerne. Le 7 septembre on y a agité en conseil le nouveau plan du collége, l'écrit de M. Troxler et les mesures à prendre contre ses disciples. Après plusieurs délibérations, le 17 septembre, le docteur a été destitué de sa place de professeur, à une majorité de vingt-cinq voix contre huit; son livre est défendu. Le peuple a pris part à cet événement, et tous les bons Suisses se sont réjouis de cet acte d'autorité. M. Troxler et ses amis vont crier à l'injustice et à la persécution, eux qui avoient applaudi il y a deux ans à la destitution d'un professeur recommandable par vingt-sept ans de travaux. La religion n'a pas moins à se louer que

la société d'une mesure qui réprimera, sans doute au moins pour quelques temps, l'audace d'un parti si ardent à faire prévaloir ses doctrines.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 2 de ce mois, S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, s'est rendue, sans qu'on l'attendît, au collége des Enfans de Saint-Louis et du Mérite militaire, établi à Senlis. S. A. R. a adressé aux jeunes élèves des questions pleines du plus touchant intérêt sur leur santé, leurs études et leurs familles. MADAME a ensuite visité l'établissement dans tous ses détails, et a témoigné sa satisfaction de la bonne tenue qu'elle a remarquée partout. En sortant de la chapelle, S. A. R. a remis à M. le maire de Senlis une somme d'argent pour les pauvres.

— Le dimanche 7, dans l'après-midi, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est allée visiter une maison d'institution religieuse dans la rue de Sèvres.

— Une ordonnance royale, du 6, convoque la chambre des pairs et la chambre des députés des départemens pour le lundi 5 novembre prochain.

— On annonce que c'est au Louvre que doit avoir lieu la séance royale pour l'ouverture de la session des chambres. On fait à cet effet des préparatifs dans la salle des gardes de Henri IV.

— Le 6, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire du nommé Desjardins, prévenu d'avoir, le surlendemain de l'assassinat du duc de Berri, tenu, dans un cabaret, les propos les plus atroces. Il avoit dit, entr'autres choses, qu'il étoit un des complices de Louvel; qu'il avoit lui-même fabriqué le poignard qui avoit tranché les jours de Mgr. le duc de Berri; que dans deux ans il n'y auroit plus de Bourbons en France. Traduit d'abord devant la cour des pairs, qui se déclara incompétente, il fut renvoyé devant la cour d'assises. Desjardins a subi un interrogatoire, dans lequel il a déclaré n'avoir point tenu les propos qui lui sont attribués. On a entendu successivement dix-sept témoins, dont les dépositions se sont presque toutes trouvées conformes à l'acte d'accusation. M. Bourguignon a fait ressortir des débats la preuve des propos tenus par l'accusé, et a soutenu avec force l'accusation d'outrages envers la morale publique, et envers les membres de la famille royale. Le juri a déclaré Desjardins coupable de ce double délit, mais en ajoutant qu'il n'étoit pas constant que ce fût dans un lieu public; et Desjardins a été acquitté.

— MM. de Champfeu et de Pomaret sont nommés inspecteurs-généraux des services de la maison du Roi.

— Les tapissiers de la capitale ont assisté, le 4, à une messe solennelle qu'ils ont fait célébrer en l'honneur de leur patron, dans l'église des Petits-Pères.

— Le 29 septembre, jour anniversaire de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux, on a posé, à Colmar, en présence des autorités du département, la première pierre d'une porte monumentale, qui portera le nom de *Kléber*.

— Une dépêche télégraphique, du 2, a donné contr'ordre au 60e. régiment de ligne, qui venoit d'arriver à Lyon, marchant pour renforcer le cordon sanitaire des côtes de la Méditerranée. Toute crainte ayant cessé, ce corps va tenir garnison à Toulouse.

— Un affreux incendie s'est manifesté à Turcoing, dans la nuit du 5 au 6 de ce mois. On a été obligé de venir chercher des secours à Lille.

— Les administrateurs du pont de Bordeaux, voulant signaler l'époque de l'ouverture du passage sur ce pont par un acte de bienfaisance, ont donné une somme de 1200 fr. pour être répartie entre les ouvriers qui y ont éprouvé des accidens plus ou moins graves pendant la construction de ce pont.

— Le nommé Bousquié, d'abord impliqué, ensuite témoin, dans la fameuse procédure de Fualdès, est mort, le 20 du mois dernier, à l'Hôtel-Diéu de Rhodez, laissant une déclaration qu'il a faite et signée, avant de mourir, et dans laquelle il proteste que tout ce qu'il a dit relativement à cette affaire, soit devant la cour d'assises de Rhodez, soit devant celle d'Alby, est entièrement faux, et que ce n'est que la crainte de la mort qui l'a engagé à faire ces dépositions. Cette pièce a été remise par M. l'abbé de Séguret à M. le président du tribunal civil de Rhodez.

— Dans sa dernière session, le conseil-général du Nord a voté une somme de 10,000 fr. pour l'acquisition de Chambord. Le montant des souscriptions de ce département, pour le même objet, s'élève en ce moment à plus de 60,000 fr.

— Le vaisseau *le Colosse*, et la frégate *la Galatée*, sous les ordres de M. le contre-amiral Jurieu, sont arrivés, le 6 de ce mois, dans la rade de Brest.

— Au passage du roi d'Angleterre dans la petite ville de Cassel, dans la Flandre françoise, tout le clergé s'étoit réuni auprès de la voiture de ce prince, qui venoit de lui adresser un salut particulier, lorsqu'un prêtre s'est approché du roi, et lui a dit, en bon anglois, qu'il étoit heureux de pouvoir, dans son pays natal, remercier S. M. tant pour lui-même que pour ses compatriotes, des secours et de la protection qu'ils avoient reçus en Angleterre. Le roi a paru vivement touché de cette marque de reconnoissance.

Elections des colléges d'arrondissement.

Ardèche. Privas : député nommé, M. Ladreyt de la Charrière, président du collége, et député sortant. — Tournon : votans, 110; M. le baron du Bay, conseiller de préfecture, et président du collége, a obtenu 92 voix, et a été élu député; M. de Pradt, l'un de ses concurrens, a eu quatre voix.

Charente. Confolens : député élu, M. Pougeart de Limbert, ancien constituant. — Cognac : M. Otard, maire de cette ville, a été nommé député; il avoit obtenu 149 voix; et M. Guérin de Foncin, son concurrent, n'en a eu que 65. — Angoulême : votans, 476; M. Albert, président, député sortant, a été réélu, après avoir réuni 252 suffrages.

Puy-de-Dôme. Clermont : M. le baron Louis a été élu au second tour de scrutin ; il a réuni 231 voix sur 441 ; M. d'Aubières en a obtenu 190. — Riom : M. Chabrol de Tournoël, président, député sortant, a été réélu. — Issoire : député élu, M. le baron Favard de Langlade, président, et député sortant ; il a obtenu 115 suffrages sur 161 votans.

Var. Grasse : M. Baron, président, a été nommé député ; il a obtenu 96 voix sur 170. — Brignolles : votans, 170 ; M. le baron Fabry, premier président de la cour royale d'Aix, 90 voix ; il a été élu député. — Toulon : votans, 150 ; M. Paul de Châteaudouble, député sortant, 102 voix ; il a été réélu.

Pas-de-Calais. Arrondissement d'Aire : nombre des votans, 424 ; M. le baron de Coupigny, député de 1815, qui a obtenu 235 voix, a été élu. — Arras : député élu, M. Harté, député sortant, qui, dans le scrutin de ballotage, a obtenu 193 voix sur 348. — Boulogne-sur-Mer : député élu, au scrutin de ballotage, M. Fontaine-Gallet, négociant.

Meurthe. Nanci : M. le baron Louis, député sortant, a été réélu par ce collége : c'est par erreur que nous avons annoncé qu'il l'avoit été par celui de Lunéville. — Lunéville : nombre des votans, 186 ; M. Laruelle, manufacturier, a obtenu 102 voix, et a été nommé député. — Château-Salins : député élu, M. le général Grandjean.

Loir et Cher. Blois : M. le comte de Salabery, député sortant, a été réélu ; il a obtenu, à un second tour de scrutin, 186 voix sur 314.

Calvados. Caën : député élu, M. Adam de Pommeraye. — Falaise : député réélu, M. Bazire, président, et député sortant. — Bayeux : M. Heroult de Hottot, président, et député sortant, a réuni 255 voix sur 433, et a été réélu. — Lisieux : député nommé, M. Brochet de Vérigny, préfet de l'Oise.

Loire-Inférieure. Nantes : M. Louis de Saint-Aignan, député sortant, a été réélu. — Savenay : député élu, M. de Frénilly. — Saint-Philibert : votans, 183 ; M. le comte Auguste de Juigné en a obtenu 109, et a été élu député. — Nort : M. de Foucault a été réélu député.

Arriége. Foix : député élu, M. Lingua de Saint-Blanquat, conseiller de préfecture, et président du collége.

Haute-Garonne. Toulouse : 1er arrondissement ; nombre des votans, 362 ; député élu, M. de Castelbajac, député sortant, qui a obtenu 243 voix. 2e. arrondissement ; votans, 430 ; M. de Limoirac, député sortant, et président, a recueilli 237 voix, et a été réélu. — Villefranche : député élu, M. de Villèle, député sortant ; il avoit obtenu 161 voix sur 238. — Muret : M. de Puymaurin, président de ce collége, et député sortant, a obtenu 178 voix sur 285 votans, et a été réélu.

Aveyron. Villefranche : M. Dubruel, député sortant, et président du collége, a été réélu.

AU RÉDACTEUR.

Lisieux, 29 août.

Monsieur, vous relevez, dans votre n°. 635, une méprise

assez singulière de M. Lanjuinais, dans son *Mémoire;* mais vous auriez pu y en signaler encore une autre, et même une plus importante. Jean Le Hainuyer, car c'est ainsi qu'il signoit, et je puis d'autant mieux l'attester que j'ai chez moi sa signature originale, sous la date de 1577; Jean Le Hainuyer, dis-je, étoit habile théologien, et un bon évêque; mais ce qu'on rapportoit de sa conduite envers les protestans de Lisieux, en 1572, n'est pas fort authentique; voyez ce qui a été dit à cet égard par les savans Bénédictins auteurs du nouveau *Gallia Christiana*, tome XI, page 802.

Les protestans, quoiqu'en assez petit nombre à Lisieux et dans les environs, mais bien unis comme tous les conjurés, et soutenus par le seigneur de Fervacques, depuis maréchal de France, se rendirent les maîtres de la ville, en 1562, et y commirent les mêmes excès et les mêmes sacrilèges que dans beaucoup d'autres lieux. Mais ensuite Fervacques quitta leur parti; de sorte que, craignant la vengeance des catholiques, qui étoient beaucoup plus nombreux, et que soutenoit le duc d'Aumale, commandant de la province, les protestans abandonnèrent Lisieux, où peut-être il n'en restoit plus en 1572; les évêques-seigneurs de la ville ayant dû s'opposer à leur retour, et en effet on n'en voit point depuis longtemps, ni à Lisieux, ni dans le pays d'Auge.

Quant à Hainuyer, loin de favoriser les calvinistes, on sait qu'il s'opposa fortement à l'édit de janvier 1562, qui leur accordoit le libre exercice de leur religion. On peut voir dans le *Gallia Christiana* l'origine de l'anecdote rapportée à son sujet.

J'ai l'honneur d'être....

De La Roque.

Les tomes III et IV du *Dictionnaire historique* (1) de Feller, édition de M. Méquignon, ont paru le mois dernier; ils comprennent

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 10 fr. et 13 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Nous profitons de cette occasion pour réparer une omission de notre n°. 745. La Bible de M. Genoude, annoncée dans ce numéro, se trouve chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere: les deux dernières livraisons sont du prix de 5 fr. le volume, et 6 fr. 50 cent. franc de port.

la fin de la lettre B, et les lettres C et D. Les articles du Supplément sont intercalés avec ceux des éditions précédentes. Ces intercalations seront sans doute plus commodes pour les lecteurs; nous avons remarqué avec peine, en quelques endroits, qu'il s'y étoit glissé des inexactitudes. Ainsi on ne sait pourquoi le roi d'Espagne, Charles IV, mort en 1819, n'est pas à la suite des princes du même nom qui ont régné en Espagne. C'étoit là sa place, et non à la suite de tous les autres princes du nom de Charles. On est surpris aussi de ne point voir le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel IV, mort en 1819, à la suite des princes de sa maison; peut-être compte-t-on le mettre à Emmanuel. Il eût été plus naturel de le placer après son grand père, Charles-Emmanuel III.

Nous n'avons pu encore que parcourir rapidement ces deux volumes, où nous avons trouvé des articles rédigés avec quelque étendue; mais il y en a d'autres un peu plus étranglés, d'autres omis tout-à-fait. On est surpris par exemple de n'y pas trouver M. Dulau, archevêque d'Arles, à moins qu'on ne compte le mettre à la lettre L. Le père Delpuits auroit aussi, ce semble, mérité un article; il n'a pas beaucoup écrit, mais sa piété et son zèle doivent rendre sa mémoire précieuse.

L'article Dupuys paroît assez foible; il finit ainsi : *il étoit instruit et probe : on ne peut pas ajouter qu'il ait été religieux.* Ce jugement est bien froid, quand il s'agit d'un homme qui ravaloit la religion au rang des fables, et qui a insulté à notre croyance avec l'audace la plus folle.

De pareils traits sont sans doute rares dans ce Dictionnaire, et un tel recueil, quelque soigné qu'il soit d'ailleurs, est nécessairement mêlé de beaucoup d'imperfections. Nous nous proposons toujours d'examiner cette nouvelle édition, et d'en rendre un compte plus détaillé.

Nous croyons pouvoir recommander à nos lecteurs une *Géographie élémentaire de la France* (1), par M. de Lespin. Cet ouvrage a été approuvé par le conseil royal d'instruction publique, et a paru utile, non-seulement aux jeunes gens élevés dans les colléges, mais aux hommes curieux d'acquérir des notions exactes sur la géographie physique, historique, statistique et commerciale de la France et de ses colonies.

Cette *Géographie*, distribuée à la fois par provinces et par départemens, est accompagnée de quatre cartes de la France, et d'une table alphabétique des noms des villes. Elle offre une statistique de la France, aussi complète que possible dans un espace aussi resserré, et peut servir à la fois et pour les temps anciens et pour donner une idée de l'état actuel de l'administration.

---

(1) In-8°.; prix à Paris, 6 fr.; chez Egron; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Mandement de Mgr. le cardinal archevêque de Paris, pour annoncer la visite générale de son diocèse (1).

Après avoir pourvu, par une retraite ecclésiastique, au bien spirituel de son clergé, et avoir offert ainsi aux prêtres de son diocèse un puissant moyen de se ranimer dans la connoissance et la pratique des devoirs du ministère, il étoit digne du zèle de S. Em. de s'occuper plus particulièrement des besoins du troupeau, et de présenter aussi aux simples fidèles des secours extraordinaires et des moyens plus abondans de sanctification. C'est ce que le vénérable pontife fait en ce moment, en annonçant une visite générale de son diocèse. Ces sortes de visites ont toujours été mises en usage par les évêques les plus zélés pour le salut de leurs ouailles; elles sont différentes de ces tournées rapides, auxquelles l'étendue des diocèses force souvent nos prélats de se borner aujourd'hui. Dans celles-ci, le premier pasteur est obligé de passer promptement d'un lieu à un autre; dans les premières, il séjourne dans les mêmes paroisses, il communique plus fréquemment avec le troupeau, il est assisté de prêtres et de missionnaires. Des exercices de piété plus rapprochés, un cours d'instructions suivies, des exhortations assidues, des grâces spirituelles offertes en abondance, tout concourt à réveiller celui qui sommeille, à éclairer l'ignorant, à faire repentir le coupable, à ranimer dans les cœurs les semences de foi et de vertu, à dissiper les prestiges que

(1) 16 pages grand in-4°.; prix, 75 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

le monde et les passions élèvent autour de nous. Tels ont été plus d'une fois les résultats des visites générales ; et quand furent-elles plus nécessaires que dans un temps et des lieux tels que ceux où nous sommes? quand eut-on plus besoin de ces secours multipliés? Mais laissons parler sur ce sujet le vénérable chef de ce diocèse, et écoutons les exhortations touchantes qu'il adresse à ses enfans dans un Mandement exprès. Ce Mandement, daté du 9 octobre, jour même de la fête des saints apôtres de ce pays, annonce la visite pastorale qui doit commencer le dimanche 28 octobre, dans les églises du douzième arrondissement ; savoir, à Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et Saint-Médard.

« Nous avions toujours espéré, nos très-chers Frères, que la divine miséricorde nous laisseroit vivre assez long-temps, sinon pour achever, du moins pour entreprendre et pour commencer le grand ouvrage de votre sanctification ; pour préparer aux fidèles de notre diocèse des moyens plus abondans de conversion, d'affermissement dans la justice, de perfection dans la vertu ; pour leur ouvrir enfin une source nouvelle et féconde de bénédictions et de grâces spirituelles.

» Après les avoir offertes aux pasteurs et aux prêtres, en les appelant dans la solitude, afin d'y renouveler leur charité et leur zèle pour le salut des ames ; après nous être pénétrés nous-mêmes, au milieu d'eux, des devoirs que nous imposent à votre égard notre mission divine et notre charge pastorale ; enfin, après avoir, selon l'avis du grand apôtre, *considéré* ce que le Seigneur *nous demande de sainteté et de perfection*, nous croyons que le temps est venu *de porter un regard plus attentif sur l'état du troupeau que l'Esprit saint nous a confié*, et de mettre à exécution, sans plus tarder, le projet que nous méditons depuis long-temps dans le silence. Nous nous sentons pressés de venir examiner en détail, par nous-mêmes, quelle est la nature de vos besoins, quels sont vos progrès dans la vie chrétienne, les obstacles qui vous empêchent de marcher d'un pas ferme dans les voies de la piété, les erreurs qui auroient pu altérer parmi vous la pureté de la doctrine, quels sont enfin les remèdes nécessaires

à chacun d'entre vous. A l'imitation *du bon pasteur*, nous voulons *aller au-devant de nos brebis*, *les exhorter par notre voix*, *rechercher celles qui sont perdues*, *relever celles qui sont tombées*, *guérir celles qui sont blessées*, *réunir celles qui ont été dispersées pendant les jours sombres et orageux*, *encourager celles qui sont foibles*, *conserver celles qui sont saines et fortes*, *les appeler*, *les connoître toutes par leur nom*, s'il étoit possible, *être connus de toutes*, *sauver le troupeau tout entier*, *et le faire reposer sans crainte dans l'abondance de toutes sortes de biens*. Ce n'est pas assez, nous voulons encore venir au milieu des prêtres établis pour être vos gardiens et vos guides, les interroger scrupuleusement sur vos misères et sur vos peines, leur répéter avec l'apôtre saint Pierre : *O prêtre, je vous prie, étant prêtre comme vous, et devant participer avec vous à la gloire de Jésus-Christ*, maîtres et docteurs, *veillez avec soin sur la portion de l'héritage du Seigneur* que nous avons mise sous votre conduite; gouvernez-la avec *une tendre affection*, *une charité patiente*, *un zèle désintéressé*, *une vertu qui vous rende les modèles du troupeau de Dieu*, comme vous en êtes les conducteurs et les chefs par l'autorité de votre ministère.

» C'est une visite pastorale que nous vous annonçons, N. T. C. F. Nous nous proposons de la commencer et de la suivre, autant que nos forces pourront nous le permettre, et à notre défaut nous en chargerons, sous la responsabilité de son ame, celui qui, vous le savez, partage avec nous et le fardeau de l'épiscopat, et les douceurs de notre amour pour vous.....

» Or, maintenant, N. T. C. F. (nous avons la confiance de vous le dire comme autrefois l'apôtre saint Paul aux Romains), *nous savons qu'allant vous voir, notre venue sera accompagnée d'une abondante bénédiction de l'Evangile de Jésus-Christ*. C'est en effet au milieu de la prédication de l'Evangile que nous venons à vous, N. T. C. F. ; de cette prédication si puissante pour éclairer, pour toucher, pour convertir, pour consoler, pour rendre la paix aux esprits divisés, pour affermir l'ordre public, pour éteindre les haines, réconcilier les cœurs, pour préparer aux familles et aux peuples un bonheur inconnu sans elle. Nous venons vous apporter le bienfait de cet Evangile, qui n'inspire de terreurs que pour inviter au repentir et offrir le pardon, qui a changé le monde,

à qui notre France doit tant d'éclat et tant de gloire, et qui, après tant de défections et de malheurs, semble vouloir reprendre sur nous son aimable empire par le nombre prodigieux de ses conquêtes paisibles, et la multitude de ses consolans triomphes.

» Oui, l'Évangile, N. T. C. F., voilà le seul livre que nous vous apportons, le seul qui ne craigne point de censure, parce qu'il est écrit de la main de Dieu, le seul qui contienne véritablement la saine doctrine, parce que tous les autres, même ceux que l'Eglise approuve pour votre instruction, n'en sont que le développement plus ou moins étendu; le seul dont la plupart d'entre vous aient un besoin réel, parce qu'il comprend tout ce qu'il vous importe de savoir pour le temps et pour l'éternité; le livre des grands et des petits, des savans et des simples, des riches et des pauvres; qui peut servir à tous de préservatif, et contre le pouvoir qui abuse, et contre l'indépendance qui se révolte, et contre la science qui enfle, et contre l'inexpérience qui expose, et contre l'orgueil qui monte sans cesse, et contre la cupidité qui aveugle, et contre la misère qui tente, et contre les passions qui troublent l'homme et la société.

» Nous vous l'expliquerons ce livre divin d'après les enseignemens de l'église catholique, seule interprète infaillible de la sainte Ecriture, comme elle est l'unique dépositaire de la tradition. Nous le porterons ce livre sacré partout où l'on voudra nous recevoir; car nous désirons que vous nous receviez tous comme les envoyés et les *ambassadeurs de Jésus-Christ, dont nous tenons la place*. Dans les temples et dans les maisons, dans les écoles où la jeunesse se forme aux sciences humaines, dans les cloîtres où l'on aime sa perfection, dans l'atelier de l'artisan, sous la tente du soldat, dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les villes, dans les campagnes, dans les chaumières: et nous espérons que partout il affoiblira du moins, s'il ne détruit pas entièrement, l'effet de ces poisons que d'imprudens et d'avides spéculateurs ne cessent de répandre dans toutes les parties du corps social.

» L'Evangile, voilà le livre que nous opposerons à ce déluge de livres corrupteurs qui nous inondent, contre lesquels la religion ne sauroit avoir trop d'anathêmes, l'Etat trop d'indignations, les législateurs trop de sévérité, les dépositaires

taires de l'autorité trop de vigilance, les rois trop de zèle, leurs ministres trop de précautions, les peuples trop d'éloignement et trop d'horreur. Nous avons la confiance que la vertu de l'Evangile paroîtra encore par notre ministère, et qu'elle opérera parmi nous quelques-unes de ces merveilles si magnifiquement annoncées par le roi-prophète : *L'éclat de sa voix majestueuse brisera ces cèdres altiers*, qui prétendent couvrir l'univers de leur ombre mortelle ; elle renversera l'ambition de ces auteurs superbes, qui osent lutter contre la science de Dieu, et opposer les ouvrages du temps à l'Evangile éternel. Sa lumière vive et pure *dissipera les préjugés et les ténèbres* que des écrivains menteurs et profanes ont essayé de répandre sur ses dogmes, ses préceptes, et jusque sur ses bienfaits ; *elle découvrira les lieux sombres et épais*, elle révélera les noirs et honteux penchans d'où sortent tant de calomnies, de blasphêmes, et d'épouvantables leçons ; *elle fera briller les éclairs*, *et allumera les feux* destinés à purifier l'air de ces productions pestilencielles de l'ignorance, de l'amour-propre, de l'ingratitude, de la licence et de l'impiété. Sa morale douce et consolante pénétrera de son onction les cœurs prévenus, *et les plus obstinés* tombant pleins de reconnoissance *aux pieds des autels*, *ne pourront se lasser de publier la puissance et la miséricorde du Seigneur*. Jésus-Christ, le rédempteur et le sauveur du genre humain, comme il en est le créateur, étendra sur nous son règne pacifique ; sa croix, l'abrégé de son Evangile, ou plutôt son Evangile tout entier mis en pratique, nous couvrira de sa protection ; à son ombre, les justes et les pécheurs goûteront les plus doux fruits de la paix. Cette cité trop fameuse, rougie du sang de son Roi et de ses prêtres, se lavera dans les eaux de la pénitence, *cette grande Ninive sera détruite* par un renouvellement qui la changera toute entière ; après avoir été le centre de tant de maux et le théâtre de tant de crimes, réconciliée avec son Dieu et avec elle-même, *purifiée de ses abominations et de ses souillures*, *elle s'enorgueillira d'être appelée la cité du juste*, *la ville fidèle*, et la capitale de la France régénérée.

» Telles sont les pensées qui nous occupent, N. T. C. F., tel est l'objet de nos vœux, le but de nos efforts dans cette visite, *un renouvellement général de cette terre*, dont la culture a été un moment confiée à nos soins ; *une création nou-*

velle, s'il le faut, qui, sans doute, est au-dessus du pouvoir de l'homme, mais qui est possible *à l'Esprit que Dieu envoie.* Est-ce une illusion, N. T. C. F.? Du moins il nous semble que *ce Dieu créateur, qui, dès le commencement du monde a commandé que la lumière sortît des ténèbres, a fait, dans ces derniers temps, briller cette espoir dans notre ame.* Nous savons qu'au milieu des glaces de l'âge, sous le poids desquelles notre corps mortel s'affaisse et succombe, il a daigné conserver au fond de notre cœur *une ardeur* pour votre salut, *un désir* brûlant pour votre bonheur, que ne sauroient *éteindre* ni les rigueurs de la tribulation, ni le froid de la vieillesse, ni le souffle de la mort. Encore une fois, telles sont nos espérances; sans doute elles sont au-dessus de nos mérites, mais elles ne vont pas au-delà de notre confiance dans la bonté divine, que nous avons si souvent expérimentée, et dont nous avons reçu des gages si miraculeux : vous nous apprendrez un jour, N. T. C. F., si nous peuvions ajouter, avec la même confiance, que ces espérances ne surpassent pas les idées que nous avons conçues de votre amour pour nous, et de votre docilité à répondre aux témoignages paternels de notre tendresse.

» Afin de seconder, autant qu'il est en notre devoir, *cette miséricordieuse volonté de Dieu, qui est que vous soyez des saints,* N. T. C. F., pour faciliter à chacun de vous les moyens de le devenir en participant aux grâces attachées à la visite pastorale, pour ne manquer à personne, afin que nul d'entre vous ne puisse se plaindre d'avoir été délaissé, et ne puisse trouver de prétexte de nous accuser au tribunal du souverain juge; nous nous proposons de multiplier avec abondance, dans chaque partie de notre diocèse, que nous devons successivement parcourir, les instructions et les secours spirituels : des exercices de religion, distribués dans les différentes paroisses et aux différentes heures de la journée, précéderont, accompagneront, suivront notre visite. A l'exemple de Jésus-Christ, *le Prince* et le modèle des pasteurs, qui, *descendu du ciel en terre pour converser avec les hommes*, et opérer l'ouvrage de leur rédemption, nous a tracé lui-même le plan d'une visite; *nous enverrons devant nous des hommes apostoliques, des disciples que nous avons choisis pour vous prêcher* en notre nom, et de concert avec vos pasteurs ordinaires, *le royaume de Dieu;* ils auront aussi *le pouvoir de*

guérir les infirmités et les langueurs de l'ame; de combattre *et de chasser les démons* qui s'en sont emparés par le péché, et qui la retiennent captive sous le joug des habitudes criminelles. Nous viendrons ensuite nous-mêmes à vous; nous mêlerons nos entretiens aux leurs, nos exhortations à leurs exhortations, nos larmes à leurs larmes; nous ne craindrons pas de partager leurs travaux : si la moisson est trop grande, nous appellerons à notre secours d'autres ouvriers; *si la pêche devient miraculeuse, nous ferons signe à de nouveaux apôtres, nous inviterons nos collègues* dans l'épiscopat à venir nous aider, se consoler avec nous, et nous ne vous quitterons pas sans vous avoir bénis, sans vous avoir fortifiés dans la grâce, confirmés dans la foi, affermis dans l'espérance, enracinés dans la charité de notre Seigneur Jésus-Christ. Tous les moyens seront employés pour vous ramener à Dieu, N. T. C. F., pour rétablir dans vos consciences une paix et un bonheur qu'elles ne connoissent pas, ou qu'elles ne connoissent plus. Tous les trésors de l'Eglise vous seront offerts; dans la tendre sollicitude où nous sommes de vos besoins, nous avons demandé au Père commun des fidèles de daigner ouvrir en votre faveur la source inépuisable des satisfactions et des mérites dont il est à la fois le gardien et le dispensateur; une rémission complète des peines dues aux péchés, une indulgence plénière, une sorte de jubilé sera le complément de nos efforts et la récompense de votre fidélité à ne pas les rendre inutiles.

» Non, vous ne les rendrez point inutiles ces efforts, N. T. C. F.; ce ne sera pas en vain que nous aurons élevé vers vous notre voix affoiblie et nos mains défaillantes. Il est vrai, nous ne pouvons nous le dissimuler, les travaux de cette visite pastorale, que nous vous annonçons, ne devant être achevés que dans l'espace de plusieurs années, nous n'osons nous promettre ici-bas la consolation de voir tout notre diocèse en recueillir les fruits; nous sentons même qu'à peine nous pourrons en goûter les prémices : mais n'importe, N. T. C. F., *soit à la vie, soit à la mort, nous sommes à vous; soit les choses présentes* que nous pouvons faire, *soit les choses futures* que nous méditons, *tout vous appartient, tout est pour vous* : si le Seigneur ne nous laisse pas assez de forces et de temps pour achever l'édifice de votre sanctification, nous le bénirons à notre dernière heure de nous avoir

du moins permis d'en poser *le fondement et la pierre principale*, sur laquelle, nous l'espérons, notre successeur bâtira d'une manière non moins solide, et avec la même autorité dont nous sommes revêtus; nous déposerons entre ses mains, nous confierons à sa prudence et à son zèle le plan et les dispositions de cet édifice spirituel, comme un testament qui nous fera revivre encore long-temps au milieu de vous.

» Préparez-vous donc, N. T. C. F., préparez-vous à recevoir les bénédictions de votre pasteur et de votre père. *Justes, venez vous sanctifier encore.* Pécheurs, voici des *jours de propitiation*, qui se lèvent sur vous, *des momens favorables; ne les négligez pas.* Pécheurs insoucians qui vous êtes endormis dans l'oubli de votre salut, sans penser *à la mort, qui ne tarde pas, et à l'alliance inévitable que bientôt il faudra faire avec le tombeau;* pécheurs publics, quand le bruit de vos désordres et de vos scandales auroit pénétré jusqu'aux extrémités du monde; pécheurs, qui que vous soyez, quand même vous auriez persécuté le nom de Jésus-Christ, mis à mort ses prophètes, apostasié sa foi, profané la dignité de votre caractère, il y a pour vous une miséricorde plus grande que tous vos excès, une réconciliation qui a été *remise pour vous entre nos mains et sur nos lèvres;* nous vous l'apportons, seulement ne nous fuyez pas! ne comblez pas la mesure par un désespoir plus injurieux à Dieu que tous vos égaremens, ou par un respect humain plus honteux que toutes vos foiblesses. Eh! n'est-t-il donc pas temps de mettre un terme à vos iniquités, N. T. C. F.? *ne doit-il pas vous suffire de vous être abandonnés jusqu'ici à des volontés criminelles*, et à une indifférence non moins coupable? N'est-il pas temps de revenir sincèrement et solennellement à Dieu, de prévenir la rigueur de ses jugemens? N'attendez pas que sa colère éclate de nouveau sur vous, qu'elle verse sur notre patrie et sur vos familles des fléaux inconnus dans la longue histoire de nos dernières calamités, ou que, plus redoutable encore dans sa patience, elle ne vous attende aux portes de l'enfer!.... Ah! méritez plutôt, par votre docilité à écouter la voix de ses ministres qui vous appellent à la pénitence, d'entendre la voix qui, après les vicissitudes des biens et des maux de cette vie, vous appelera à la gloire et au bonheur de l'éternité.

» A CES CAUSES, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et chapitre de notre métropole, nous avons réglé et ordonné ce qui suit :

» 1°. *Le dimanche* 28 *octobre*, nous commencerons la visite générale de notre diocèse.

» Nous mettons cette œuvre importante sous la protection spéciale de la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, patronne de la France, et particulièrement patronne de ce diocèse ; sous celle du glorieux archange saint Michel, honoré depuis long-temps dans le royaume, et dont la fête rappelle aux François un des plus grands bienfaits de Dieu ; sous celle des saints anges gardiens, de saint Denis et ses compagnons, apôtres des Gaules ; de sainte Geneviève, patronne de cette ville ; enfin, de tous les saints évêques qui ont gouverné le siége de Paris.

» Nous la recommandons aux prières et aux bonnes œuvres de tout ce qu'il y a d'ames ferventes et zélées pour la gloire de Dieu.

» 2°. La visite se fera par arrondissement ; elle aura lieu successivement pendant le cours d'autant d'années qu'il sera nécessaire, tant dans les douze arrondissemens de Paris que dans les deux arrondissemens de la banlieue, de manière à ce que, pendant la durée de la visite d'un arrondissement, aucun autre ne pourra obtenir le bienfait de la visite.

» L'ordre dans lequel les arrondissemens devront être visités étant subordonné aux différens besoins, et à ceux qui ne sauroient être prévus, ne sera indiqué que successivement, mais toujours assez long-temps d'avance pour que l'on puisse s'y préparer.

» 3°. Indépendamment du réglement général, il sera donné un réglement et des instructions particulières pour les différens arrondissemens, suivant les besoins et les localités.

» 4°. Notre visite pastorale sera annoncée au prône des églises paroissiales, dans toutes les chapelles, séminaires, maisons religieuses, colléges, hôpitaux et hospices, etc. ; pendant deux dimanches consécutifs, le présent Mandement y sera lu et publié ; MM. les curés, desservans, aumôniers, chapelains, supérieurs, etc., y ajouteront les réflexions qu'ils jugeront convenables pour y préparer les fidèles. De plus, il sera fait une troisième lecture de notre Mandement, et la visite sera annoncée une troisième fois, ainsi qu'il est dit ci-dessus, dans les églises, chapelles, séminaires, maisons religieuses, colléges, hôpitaux et hospices, etc., de l'arrondissement dans lequel devra avoir lieu la visite, le dimanche qui la précédera immédiatement.

» 5°. Le dimanche 28 octobre, jour de l'ouverture de la visite générale, les lundi et mardi suivans, on fera l'oraison de Quarante-Heures dans toutes les églises, chapelles et oratoires de la ville ; et dans les autres paroisses du diocèse, elle sera faite pendant trois dimanches consécutifs.

» On y chantera, avant la grand'messe, le *Veni, Creator*, avec le verset et l'oraison du Saint-Esprit ; au salut, le trait *Domine, non secundùm*, et le psaume LXXIX, *Qui regis Israel, intende*, avec sa division.

» Pendant ces trois jours l'on dira à toutes les messes, les collecte, secrète et postcommunion, *Pro Ecclesia Parisiensi*.

» A la métropole, ces prières de Quarante-Heures auront lieu le dimanche 21, et jours suivans.

» 6°. Dans l'arrondissement où se fera la visite seulement, et pendant tout le temps qu'elle durera, on chantera les dimanches et fêtes, avant la grand'messe, le *Veni, Creator*; on dira, à toutes les messes, les oraisons *Pro Ecclesia Parisiensi*, et on chantera, au salut, le psaume LXXIX. *Qui regis Israel, intende*, avec sa division.

» 7°. La visite sera ouverte, pour le 12°. arrondissement de Paris, le dimanche 28 octobre ».

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le lundi 24 septembre, le souverain Pontife a tenu dans son palais Quirinal un consistoire secret, où il a proposé aux églises vacantes : savoir, à l'archevêché d'Avignon, M. Etienne-Martin Morel de Mons, transféré de Mende; à l'évêché de Nîmes, M. Claude-François-Marie Petit-Benoît de Chaffoi, ancien grand-vicaire de Besançon; à l'évêché de Luçon, M. René-François Soyer, ancien grand-vicaire de Poitiers; à l'évêché de Carthagène (Murcie), Antoine Posada Rubin de Celis, abbé de Villefranche; à l'évêché de Funchal, François-Joseph Rodriguez de Andrade, prêtre de Lisbonne; à l'évêché de Lamego, le Père Joseph de Jésus-Maria, chanoine-régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de la Sainte Croix de Coïmbre; à l'évêché de Birta, François-Ignace Streber, du diocèse de Ratisbonne, directeur de la chapelle royale de Munich; et à l'évêché de Tempe, Jacques de la Brue de Saint-Bauzille, du diocèse de Toul, ancien grand-vicaire de Dijon; ces deux derniers évêchés sont *in part. inf.*

PARIS. S. Em. a donné un Mandement relatif au service pour la reine de France, Marie-Antoinette, qui aura lieu le 16 de ce mois. A ce Mandement, qui est du 10 octobre, sont joints la lettre du Roi, du 26 septembre, sur le même objet, et la lettre de la Reine à Mme. Elisabeth, le matin même de sa mort. Cette lettre sera lue dans toutes les églises, ainsi que le Mandement (1).

— Nous nous étonnions avec quelque raison que l'on annonçât l'arrivée des bulles avant la tenue du consistoire. Ces bulles ne sont en effet arrivées qu'il y a deux jours. Celles

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

de M. du Châtellier, évêque de Mende, ne se sont pas trouvées avec les autres, et on a pu remarquer que son nom étoit omis dans le consistoire ci-dessus. On a su depuis que ses informations étoient restées par mégarde dans les bureaux du ministère, et qu'elles n'étoient parties pour Rome que le 23 du mois dernier. Ainsi ce prélat ne pourra être sacré dimanche 21 avec ses collègues; on se flatte que ce délai sera court, et que le diocèse de Mende ne sera pas privé long temps de l'évêque qu'il attend. MM. les évêques élus de Luçon, de Périgueux et de Nîmes entrent en retraite, aujourd'hui samedi, au séminaire d'Issy; ce sera le moment de la retraite du séminaire pour l'ouverture de l'année. Les trois prélats seront sacrés par M. l'évêque de Chartres, qui sera assisté, dit-on, de MM. les évêques de Meaux et de Soissons. Tous les évêques comptent partir dans la semaine qui suivra le sacre, afin d'arriver, s'il est possible, dans leurs diocèses avant la fête de la Toussaint.

— De nouveaux détails sur la retraite ecclésiastique de Paris nous sont parvenus trop tard pour être joints à ceux que nous avons donnés dans notre dernier numéro. Cette retraite n'a pas été moins remarquable par le zèle et l'assiduité des prêtres que par le talent du prédicateur. Des ecclésiastiques âgés avoient repris avec joie les habitudes du séminaire, par leur empressement aux exercices, par leur docilité pour le réglement, par l'observation exacte du silence prescrit. Au réfectoire, la lecture étoit écoutée avec attention; dans les récréations, les entretiens étoient pleins de cordialité, de franchise et de simplicité. Pendant les discours, le recueillement étoit parfait; il est vrai que le mérite et la piété de l'orateur sembloient commander l'attention. M. l'abbé Rey paroît doué de toutes les qualités requises pour ce genre de ministère; il s'est emparé de son auditoire dès les premiers momens, ainsi qu'auroit pu le faire le missionnaire le plus exercé auprès du peuple disposé le plus favorablement. Tout ce qu'on a vu dans cette retraite autorise à penser que les résultats en seront heureux, et que le clergé de Paris en retirera les fruits les plus salutaires pour lui-même et pour l'intérêt spirituel des fidèles confiés à ses soins.

— On vient de transporter à Saint-Sulpice le monument du vénérable curé de cette paroisse, M. Languet, si connu par ses immenses charités, par l'établissement de l'Enfant-

Jésus, et par la part qu'il eut à l'achèvement de l'église de sa paroisse. Jean-Baptiste-Joseph Languet, frère de l'archevêque de Sens, du même nom, étoit né à Dijon en 1675; il devint curé de Saint-Sulpice en 1714, résigna sa cure en 1748, et mourut en son abbaye de Bernai, le 11 octobre 1750. Sa statue avoit été enlevée de l'église pendant la révolution, et transportée aux Petits-Augustins. Le gouvernement la rend à une paroisse à qui le nom de M. Languet doit être cher. Cette statue sera replacée dans la chapelle où elle étoit précédemment; on dit seulement que le monument ne sera pas rétabli dans son intégrité, et avec tous les accessoires dont il étoit orné; ce rétablissement devant entraîner une dépense de 20,000 fr., que la fabrique n'est pas en état de supporter.

— Les siéges rétablis en 1817, et dont la suppression paroît décidée, sont les archevêchés de Narbonne, d'Arles et de Vienne, et les évêchés de Laon, de Noyon, de Châlons-sur-Marne, de Boulogne, de Saint-Malo, d'Auxerre, de Châlons-sur-Saône, de Béziers, de Castres et d'Orange. Sur ces treize siéges, les prélats nommés alors à Laon, à Noyon, à Châlons-sur-Marne, à Auxerre, Chalons-sur-Saône et à Orange, ont été, à diverses époques, transférés à d'autres evêchés. M. de Riencourt, nommé à Boulogne, est mort, et aussi, à ce que nous croyons, M. de Grimouville, nommé à Saint-Malo, lequel n'est point rentré en France. Il ne reste donc plus des nominations de 1817, pour les siéges que l'on est dans l'intention de supprimer; il ne reste plus, dis-je, que celles de MM. les archevêques de Narbonne, d'Arles et de Vienne, et MM. les évêques de Béziers et de Castres. MM. les archevêques d'Arles et de Vienne, et M. l'évêque de Béziers, ont été institués en cette qualité dans le consistoire du 1er. octobre 1817; ils ont déclaré, à ce qu'on assure, qu'ils étoient prêts à donner leur démission, quand le Pape le jugeroit nécessaire. M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, avoit déjà donné, l'année dernière, sa demission de l'évêché de Soissons, qu'il occupoit depuis 1802. M. de Boulogne, élu à Vienne, resteroit à Troyes, ou peut-être passeroit-il à une autre métropole. M. de Pins, évêque de Béziers, seroit probablement transféré à un autre siége dans une prochaine promotion. Les deux autres prélats non institués sont M. Fournier, évêque de Montpellier,

nommé à Narbonne, et M. de Guérines, grand-vicaire de Clermont, nommé à Castres; il ne paroît pas qu'ils aient de démission à donner, puisqu'ils n'ont point été préconisés.

— M. l'abbé Rauzan vient de terminer, au séminaire de Meaux, une retraite pastorale, qui avoit commencé le 24 septembre, et a fini le 2 octobre; il étoit accompagné de deux de ses collaborateurs, MM. Desmares et Férail. Soixante-dix-huit prêtres, dont quelques-uns venus de plus de quarante lieues, ont suivi la retraite; à leur tête étoit le premier pasteur du diocèse, qui a quitté son palais pour venir s'enfermer avec son clergé, assistant à tous les exercices, et s'entretenant avec les ecclésiastiques, pendant les récréations, avec beaucoup de cordialité et de bonté. Le prélat fit l'ouverture de la retraite par un discours touchant. M. l'abbé Rauzan exposoit, le matin, les différens devoirs du ministère pastoral, et, le soir, il développoit les grandes vérités qui se rattachent à la pratique de ces devoirs. Ces discours étoient entendus avec un plaisir toujours nouveau. Le renouvellement des promesses cléricales se fit, le dimanche 30 septembre, à la cathédrale; les prêtres s'y rendirent processionnellement avec M. l'évêque. Un nombreux concours s'étoit porté à l'église, et M. Rauzan parla sur la cérémonie avec beaucoup de talent, et paraphrasa le *Dominus pars*.... Remarquant dans son auditoire les officiers du 2e. régiment des grenadiers de la garde royale, qui s'étoient rendus en corps à la cérémonie, il leur adressa des paroles pleines de chaleur et d'ame. Le mardi suivant se fit la communion générale; le respectable missionnaire prononça encore en cette occasion un dernier discours, et M. l'évêque fit ensuite ses adieux à son clergé, et spécialement à la partie de ces ecclésiastiques qui vont passer sous la juridiction d'un autre prélat, et qui n'oublieront jamais sans doute les leçons et les exemples qu'il leur a donnés.

— On sait que M. l'évêque du Mans a formé le projet d'établir dans sa ville épiscopale une maison d'éducation dirigée par les Dames du Sacré-Cœur. L'ouverture de cette maison est fixée au 21 novembre prochain, jour de la Présentation de la sainte Vierge, afin de mettre l'établissement sous une si puissante protection. La collecte ordonnée par M. l'évêque n'avoit pas produit, à beaucoup près, ce qui étoit nécessaire pour couvrir les dépenses; car il s'agissoit d'acheter et de réparer trois maisons, de construire une chapelle,

et de former un mobilier. Au 27 juillet dernier, les dons s'élevoient, pour la ville du Mans, à 15,439 fr.; pour le département de la Sarthe, à 3400 fr., et à près de 2000 fr. pour celui de la Mayenne. Une personne s'étoit engagée à donner 50 fr. par an pendant dix ans, et une autre la même somme pendant quatre ans. La plupart des bienfaiteurs ont demandé que le montant de leurs dons ne fût pas connu; ce qui a empêché M. l'évêque de publier le détail des souscriptions, comme il l'avoit annoncé. Le prélat, par une circulaire du 27 juillet dernier, a fait un nouvel appel à la générosité de ses diocésains pour une œuvre qui en intéresse un si grand nombre, et qui peut être si utile aux familles. Quelques jours après (le 1er. août), M. de La Myre a rendu une ordonnance sur les pensions des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, et qui étudient, soit dans les colléges, soit chez les curés. Les pensions qu'on leur accordera ne pourront désormais excéder 250 fr. M. l'évêque engage MM. les curés à mettre la plus grande exactitude dans les renseignemens qu'ils envoient à l'évêché sur les différens sujets, sur leurs qualités et sur les droits qu'ils ont aux secours.

— Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, né en 1706, évêque de Digne en 1747, puis d'Orléans en 1758, mort à Meung le 28 mai 1788, et par conséquent au commencement de nos troubles, n'avoit aucun monument qui rappelât sa mémoire dans sa cathédrale qui lui doit tant. M. le cardinal de Bausset, parent de ce prélat, averti par un grand-vicaire d'Orléans d'un oubli si peu convenable, a bien voulu le réparer, et a fait exécuter à Paris un petit monument avec une épitaphe de M. de Jarente, rédigée par le même grand-vicaire, M. l'abbé D. L'épitaphe a été placée près le caveau qui renferme les cendres du prélat. On sait que M. de Jarente fut ministre de la feuille depuis 1757 jusqu'en 1770, qu'il quitta la cour. Il passa ses dernières années à Meung, maison de plaisance des évêques d'Orléans, souffrant avec courage les douleurs d'une longue maladie. Ce fut lui qui assigna des fonds sur les économats pour achever l'église cathédrale de Sainte-Croix. Il ne faut point le confondre avec son neveu et son successeur, Louis-François-Alexandre de Jarente d'Orgeval.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 9, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. R. Monsieur, ses augustes enfans, les Princes et Princesses de la famille royale, lui ont présenté leurs hommages et leurs félicitations respectueuses. Les musiciens de la garde royale et ceux de tous les corps en garnison à Paris, ont exécuté des symphonies sous les fenêtres de S. A. R. Monsieur.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est partie, le 10, pour le château de Rosny, d'où elle doit revenir le 13.

— M. de Magnan, procureur du Roi près le tribunal civil d'Avignon, est nommé avocat-général près la cour royale d'Aix.

— M. le baron Pallu-Duparc, un des colonels des volontaires royaux à Gand, est nommé commandant de la place de Briançon.

— Le 9, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire du sieur Barginet, prévenu d'offenses publiques envers la personne du Roi, pour avoir publié une brochure intitulée : *de la reine d'Angleterre, et de Napoléon Buonaparte, morts tous deux d'un cancer.* M. de Broé, avocat-général, a soutenu l'accusation avec son talent ordinaire. Sur la décision du juri, le sieur Barginet a été acquitté. Même décision a été prise ensuite à l'égard du sieur Flocon, âgé de 20 ans, rédacteur du *Courrier françois*, qui étoit prévenu d'attaque formelle contre l'ordre de successibilité au trône, et d'offenses envers la personne du Roi et la famille royale, pour avoir publié un pamphlet intitulé : *A Charles-François Napoléon, né au château des Tuileries, le 20 mars 1811.*

— Le 11, la cour d'assises de Paris a condamné, par défaut, les sieurs Grand et Vibaille, tous deux étudians en droit; le premier, à deux ans d'emprisonnement et 2000 francs d'amende, pour la publication d'une brochure intitulée : *le Cri de la France*, dans laquelle la mort de Buonaparte sert de prétexte aux plus odieuses déclamations contre le gouvernement royal; le second, à trois ans de prison et 2000 francs d'amende, pour avoir publié une autre brochure, sous ce titre : *Il n'est pas mort!!!* où sont énoncés les vœux les plus coupables. Les sieurs Brasseur, imprimeur, et Terry, libraire, qui étoient présens à l'audience, ont été acquittés par le juri.

— Le sieur Courrier, condamné dernièrement à deux mois de prison et 200 fr. d'amende, comme auteur d'un pamphlet sur le domaine de Chambord, s'est désisté de son pourvoi en cassation, et s'est constitué prisonnier.

— Les élections des colléges de départemens viennent de commencer; nous ne connoissons encore que le résultat suivant. *Seine et Oise.* M. Haudry de Soussy, député sortant, a été réélu au premier tour de scrutin; il a réuni 173 voix sur 334 votans. Les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont : MM. Le Bouthillier, de Fraquier et le duc Charles de Plaisance. Le second tour de scrutin a dû avoir lieu le 12.

— M. Sirejean, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de Nanci, a fait don aux hospices civils de cette ville d'une somme de 16,200 fr.

— On a fait tout récemment des tentatives pour l'évasion de Bou-

ton, complices de Gravier, qui est détenu à Bicêtre. Plusieurs individus compromis dans cette affaire ont été arrêtés.

— Le *Journal de Marseille*, du 30 octobre, annonce qu'il n'y a plus de malades au lazaret de cette ville. Sur vingt-deux individus qui ont été atteints de la contagion, douze ont succombé; les dix autres sont guéris. Il n'y a pas de malades à bord des navires qui sont en quarantaine à Pomègue, au Friou ou à Andoams.

— Le 3, M. l'évêque d'Angers a baptisé la cloche de la paroisse de Jallais, dont S. A. R. Mme. la duchesse de Berri avoit bien voulu être marraine, et consentir à ce que Mgr. le duc de Bordeaux en fût le parrain. LL. AA. RR. ont été remplacées dans cette circonstance par Mme. la comtesse de la Bouère et M. de Chantereau, sous-préfet de Beaupréau. Les habitans de Jallais, qui n'avoient d'abord donné que 1200 fr. pour l'acquisition de leur cloche, pénétrés de reconnoissance envers Mme. la duchesse de Berri, ont fait une somme de 4000 francs pour l'achat de cette cloche.

— Depuis long-temps les faubourgs de Saint-Cyprien et de Saint-Michel, à Toulouse, étoient divisés par suite d'opinions politiques. La réconciliation a eu lieu à l'occasion d'une fête en l'honneur du duc de Bordeaux.

— L'incendie de Turcoing a commencé dans l'ancien couvent des Ursulines, devenu une filature de coton; le feu s'est déclaré dans un magasin, d'où il a été impossible de rien sauver; la perte est estimée à 150,000 fr.

— Le roi de Naples a donné des ordres pour qu'aucun étudiant ne pût venir des provinces dans la capitale sans être muni de certificats de l'évêque du diocèse et de l'intendant de la province, qui rendront un bon témoignage de leur conduite et de leurs opinions.

Fin des élections des colléges d'arrondissement.

Aveyron. Rhodez : 288 votans; M. Delauro, député sortant, et président, a obtenu 163 voix, et a été réélu. — Milhaud : M. le vicomte de Bonald, député sortant, a été réélu.

Lot et Garonne. Agen : député nommé, M. le maréchal-de-camp Lafond-de Caragnac, vice-président; il a réuni 242 voix sur 451 votans. — Villeneuve : votans, 355; M. de Becaye de la Caussade a obtenu 191 voix, et a été élu. — Marmande : M. de Martignac, président du collége, a été élu au scrutin de ballotage.

Puy-de-Dôme. Ambert : M. Pourrat, maire de cette ville, a été élu député au scrutin de ballotage.

M. le baron Louis ayant été nommé député dans le département du Puy-de-Dôme et dans celui de la Meurthe, il y aura lieu de procéder, après son option, à une nouvelle élection dans l'un de ces deux départemens. Il y aura aussi, dans l'un des arrondissemens du département du Nord, une élection, nécessitée par la mort de M. Gossuin. Les députés à élire par les colléges départementaux, y compris les deux à nommer par le département des Pyrénées-Orientales, sont au nombre de trente-six.

Sur la réfutation d'une brochure des constitutionnels.

Feu M. Le Coz, qui occupa l'archevêché de Besançon, de 1802 à 1815, avoit travaillé avec ardeur à former dans ce diocèse un noyau de partisans zélé, comme lui, de la constitution civile du clergé. Non content de distribuer les meilleures places à ceux de ce parti qui étoient dans ce pays avant lui, il y avoit attiré des étrangers de tous les côtés. Il avoit rempli son chapitre de constitutionnels, et il s'étoit même arrangé pour avoir autour de lui une demi-douzaine d'évêques de cette église, afin peut-être de pouvoir tenir avec eux, au besoin, un concile provincial, patriotique ou national. Ainsi il accueillit et plaça MM. Seguin, Moyse, Royer (1), Dorlodot, Flavigny, Demandre, etc.; sans parler de prêtres attachés à la même cause. La mort a fait de grands ravages dans cette petite troupe rassemblée avec tant de soins par l'archevêque défunt; et, depuis la restauration, ce parti a été successivement abandonné par le plus grand nombre de ses adhérens. L'autorité ecclésiastique a secondé ce mouvement des esprits; et, grâces à ses soins, il ne reste plus dans ce vaste

(1) Il ne faut pourtant pas mettre tout-à-fait M. Royer dans la même catégorie. Jean-Baptiste Royer, né au diocèse d'Autun, en 1733, étoit chanoine dans le diocèse de Saint-Claude lorsqu'il fut nommé aux Etats-généraux. Il prêta le serment, fut nommé évêque de l'Ain, et devint membre de la convention, où il vota, dans un procès fameux, l'appel au peuple, le sursis, la détention et le bannissement à la paix. En 1798, il se fit élire évêque métropolitain de Paris. Il étoit un du comité des *réunis*, mais ensuite il se sépara d'eux, et parut disposé à reconnoître M. de Juigné. Après le Concordat il se retira à Besançon où il vécut dans les pratiques de la piété. On regarde comme certain dans cette ville qu'il reconnut ses torts. Avant même sa dernière maladie, il se confessoit à M. Babey, ancien vicaire-général, dont l'attachement aux bons principes n'étoit pas équivoque. Il demanda une fois à un chanoine de l'entendre en confession; et, comme celui-ci ne paroissoit pas se soucier de remplir ce ministère, M. Royer lui répondit de manière à être entendu de ceux qui étoient alors dans la sacristie, qu'il s'adressoit habituellement à M. Babey, et qu'il s'étoit mis en règle. M. Royer est mort il y a quelques années.

diocèse que quelques partisans épars de cette cause désespérée. Il est vrai que leur ténacité croît à mesure que leur nombre diminue; on diroit qu'ils essaient de couvrir par leurs clameurs le vide de leurs rangs.

Parmi ces opiniâtres adhérens de l'erreur et du schisme, il en est deux qui se distinguent par un zèle plus ardent, et par une résistance plus déclarée à la voix de l'Eglise; et ici tout le diocèse de Besançon nommera, avant nous, M. G. et M. D.; l'un ancien Bénédictin, membre des deux conciles *écuméniques* des constitutionnels, en 1797 et en 1801, secrétaire même de ces *vénérables* assemblées, et en dernier lieu secrétaire d'un prélat justement regardé comme une des colonnes de l'édifice; l'autre ancien évêque constitutionnel, et comme qui diroit métropolitain, puis redevenu curé; tous les deux connus par quelques écrits en faveur du parti qu'ils avoient embrassé. Un nouveau fruit de leur zèle a paru récemment dans le diocèse de Besançon; c'est une lettre *à MM. les administrateurs du diocèse de*......., in-8°. de 14 pages, sans date et sans signature. Cette lettre n'a d'autre objet que de déclamer contre l'administration actuelle du diocèse de Besançon, qui ne suit pas tout-à-fait les mêmes erremens que M. Le Coz; c'est là précisément ce qui choque l'auteur de la lettre, et il a jugé intolérable qu'un prélat cherchât à étouffer toutes les semences de troubles, et mît son administration en harmonie avec celle de tous les autres diocèses, et avec des décisions reçues dans toute l'Eglise.

On sera effectivement obligé d'être de son avis, si on lui passe quatre ou cinq propositions qu'il présente comme d'une évidence palpable; savoir, que les évêques, en refusant le serment en 1791, ont *ipso facto* perdu leurs droits et leur juridiction; que les constitutionnels, qui ont pris leurs places par un pur mouvement de zèle et de charité, ont rendu un service éminent à la religion, qui périssoit sans eux; que le serment de 1791 étoit quasi dans l'Evangile; que les brefs contre ce serment sont apocryphes; et qu'enfin, ce sont les insermentés qui sont cause de la mort de Louis XVI et du culte de la raison. Tout cela est si incontestable qu'on a quelque lieu de s'étonner que M. D. ait pris la peine de démontrer ce qui saute aux yeux. Il est vrai pourtant que sa brochure n'a pas dû le fatiguer beaucoup. Elle n'est que la répétition de ce qui a été dit tant de fois, soit dans les *annales*

des constitutionnels, soit dans les autres écrits des amis et des confrères de M. D. Il auroit pu, tout en copiant, faire là-dessus un volume sans se gêner; il a bien voulu se réduire à 14 pages; il faut lui savoir gré de cette retenue.

Il y a seulement lieu de s'étonner qu'il n'ait pu dissimuler son humeur contre ses adversaires. Il ne parle des insermentés qu'avec un ton qui annonce le ressentiment et le dépit. Est-ce que le temps, l'âge et la réflexion n'auroient pas dû calmer la vivacité de M. D.? Un vieillard ne devoit-il pas avoir plus de mesure? et quand on le voit frémir au seul mot de rétractations, et chercher à flétrir ceux qui souhaitent expier le passé par de semblables démarches, et ceux qui exhortent leurs confrères à donner cette consolation à l'Eglise; quand on le voit, dis-je, appeler le repentir une *lâcheté*, n'est-on pas tenté de gémir profondément de ce trait d'humeur, et de ce renversement d'idées dans un prêtre, et dans un prêtre octogénaire, à qui tant d'événemens et de scandales auroient dû servir de leçon, quand bien même il auroit fermé l'oreille à la voix de l'Eglise et de ses organes?

C'est sans doute pour rappeler M. D. aux sentimens qui convenoient à son âge et à son caractère, qu'il a paru une *Lettres à l'auteur d'un écrit intitulé : A MM. les administrateurs du diocèse de.....*, Besançon, 1821, in-8°. de 58 pages. Cette *Lettre* est pleine de sages conseils et de bonnes raisons dont il seroit à désirer que M. D. et ses amis profitassent. Elle dissipe les vaines prétentions et les fausses allégations du constitutionnel. N'est-il pas ridicule en effet de voir celui-ci se vanter que son parti a sauvé la religion; tandis qu'au contraire il a donné de si honteux scandales? n'est-il pas absurde d'entendre dire que le clergé insermenté est cause des malheurs de l'Eglise et de l'Etat, tandis que ces malheurs ne sont venus que parce qu'on n'a pas suivi les leçons et les exemples de cette portion fidèle du clergé? Mais que dire de cette idée, que c'est ce même clergé qui a conduit Louis XVI à l'échafaud? L'auteur de la *Lettre* repousse avec force une si folle calomnie. Ouvrez, dit-il à M. D., les feuilles sanglantes de ce procès; vous ne trouverez la signature d'aucun prêtre catholique au bas de la sentence fatale; mais en revanche vous y trouverez les noms de quatre évêques constitutionnels et de dix-sept prêtres du même parti, qui votèrent la mort du Roi; et encore nous croyons que dans ce calcul

l'auteur fait quelque grâce aux constitutionnels; il y en avoit, ce semble, davantage qui votèrent la mort.

La *Lettre* ne réfute pas moins vigoureusement une autre assertion fort extraordinaire de M. D.; savoir, que les brefs contre la constitution civile du clergé ne sont pas authentiques. Assurément M. D. et ses amis savent bien qu'en penser. Ils n'ignorent pas tout ce qu'on a fait en 1796 pour obtenir de Pie VI la révocation de ces brefs. Le directoire, excité à cette époque par des artisans de discorde fort connus, fit de cette révocation un article du traité avec le Pape; et cependant le Pontife, malgré les embarras de sa situation et les dangers où il s'exposoit, ne voulut point souscrire à une condition qu'il regardoit comme honteuse. Assurément ce refus est bien la meilleure preuve de l'authenticité des brefs.

L'auteur de la *Lettre* à M. D. ne se contente pas de prouver l'authenticité des brefs; il montre qu'ils sont devenus jugement de l'Eglise; que ce jugement est doctrinal; que la constitution civile du clergé avançoit ou favorisoit des principes qui conduisoient au schisme ou à l'hérésie; que si les brefs n'ont pas été revêtus des formes voulues par nos usages, ce qui étoit bien impossible alors, ils n'en lient pas moins les consciences; qu'il n'y a aucune parité entre le serment de 1791 et celui de 1802, etc. Il répond aussi aux objections et aux subtilités de son adversaire, et venge très-bien les administrateurs du diocèse de Besançon contre une imprudente censure. Nous nous étions proposé de donner une idée de l'excellent esprit, ainsi que de la sagesse et de la modération qui règnent dans cet écrit, en citant la conclusion touchante de l'auteur et les exhortations qu'il adresse à M. D. et à ses adhérens; mais la longueur de notre article, et l'abondance des matières qui doivent suivre, nous forcent de nous contenter d'indiquer ce morceau, qui suffiroit seul pour ramener des esprits moins prévenus. La *Lettre* tout entière est certainement d'un homme aussi judicieux qu'instruit, et la cause de l'Eglise y est soutenue avec une modération qui donne un nouveau poids aux preuves.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. L'état de la santé de M. le cardinal-archevêque étant devenu plus grave, S. Em. a fait publier un Mande-

ment (1) pour se recommander aux prières des fidèles. Elle s'y exprime en ces termes :

« Nous n'avons peut-être plus que quelques instans à passer au milieu de vous, nos très-chers frères; nos sens qui s'éteignent et s'évanouissent, nos forces qui s'épuisent, et la nouvelle maladie dont il a plu à Dieu de nous visiter, semblent nous avertir *que le Maître est à la porte*, et que bientôt *il appellera son serviteur*. Quoique nous n'ayons point encore entendu la *voix de la mort*, à laquelle nous sommes depuis long-temps résignés, nous voulons cependant mettre à profit le reste des jours qu'il plaira au Seigneur de nous accorder en les employant à nous purifier davantage, et à vous instruire de plus en plus.

» C'est à nous à vous donner l'exemple, N. T. C. F., et à vous montrer *Jésus-Christ, glorifié en notre personne, soit par notre vie, soit par notre mort*. C'est à nous à vous apprendre, par nos actions, plus encore que par nos paroles, comment un chrétien doit sanctifier les derniers momens de sa vie, et se préparer à entrer dans *la maison de son éternité*. C'est à vous aussi à aider votre pasteur et votre père dans le dernier combat qui lui est réservé, après de longs travaux, et dans le dernier sacrifice qui lui reste à offrir, après de longues années d'épreuves et de tribulations ».

En conséquence, on a fait le dimanche les prières des Quarante-Heures dans toutes les églises. A midi, S. Em. a reçu les sacremens, qu'elle avoit demandés avec beaucoup d'instance. M. l'archevêque de Trajanople, précédé du clergé de Notre-Dame, accompagné du chapitre, et assisté de MM. les archidiacres et de M. l'archiprêtre, s'est rendu processionnellement, par le grand portail de la métropole, à l'archevêché, en portant le saint viatique, que suivoient plusieurs fidèles. La famille de S. Em. et les personnes de sa maison sont allées recevoir le saint sacrement à la grille du palais. Mgr. le nonce de S. S. s'étoit aussi empressé de se rendre à cette cérémonie. S. Em. s'étoit fait transporter sur un lit dans son salon, où un autel avoit été dressé ; c'est là qu'au milieu de son clergé, de ses parens et de ses serviteurs, elle a reçu l'extrême-onction et ensuite le saint viatique, ainsi qu'il est d'usage dans le diocèse de Paris. Avant de lui administrer le corps de notre Seigneur, M. le coadjuteur a adressé à son vénérable père, d'un ton fort ému, quelques paroles pleines également de foi et de sensibilité, qui ont attendri tous les assistans. S. Em. qui, malgré son abattement, avoit conservé toute sa présence d'esprit, a reçu les secours de la religion

(1) Se trouve au bureau de ce journal ; prix, 25 c.

avec un calme et une résignation dignes de sa piété et de son caractère. Le saint sacrement a été reporté ensuite avec la même pompe à l'église métropolitaine, où l'on a pu remarquer le concours des fidèles qui s'y étoient rendus pour offrir leurs prières à Dieu. Dans les autres églises, on a fait aussi des prières pour le vénérable prélat. Des bulletins de sa santé ont été publiés chaque jour. La fièvre étoit moins forte le lundi que le dimanche; le mardi, S. Em. conservoit le même calme et la même présence d'esprit. L'expectoration étoit plus difficile, et la fièvre assez forte.

— Le lundi 8, M. l'archevêque d'Arles a célébré la messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des classes du nouveau collége de Notre-Dame-des-Champs, dirigé par M. l'abbé Liautard. Ce prélat a remplacé dans cette occasion M. l'archevêque de Trajanople, qui n'a pu présider à la cérémonie, comme il l'avoit annoncé, et qui est venu seulement à la fin encourager par sa présence les maîtres et les élèves. Un assez grand nombre d'ecclésiastiques et de parens des élèves assistoient à cette ouverture.

— M. l'abbé Tolosani, du clergé de Saint-Sulpice, est nommé aumônier ordinaire de S. A. R. Monsieur, à la place de M. l'abbé de Bonald.

— L'établissement des gardes-malades, formé rue du Bac, et dont nous avons parlé plus d'une fois, vient d'être transporté rue des Francs-Bourgeois, n°. 8, près la place Saint-Michel. Nous ne reviendrons point sur le but et les avantages de cette institution; nous dirons seulement que les personnes qui dirigent cette bonne œuvre s'appliquent à la rendre digne de son objet. On forme de plus en plus les gardes-malades à l'esprit de leur état; on leur inculque les motifs les plus purs de religion et de charité. La maison compte déjà un certain nombre de filles qui forment entre elles une communauté bien réglée; le temps est partagé entre la prière et le travail. Dans les maisons où elles vont donner des soins, on se loue de leur adresse, de leur patience et de leur désintéressement. Le costume qu'elles ont adopté est à la fois propre et modeste; elles portent une robe de couleur carmélite, et un voile quand elles sortent. Il est à souhaiter, pour le bien de la religion et de l'humanité, que cet établissement prospère dans une ville où les malades sont si souvent livrés aux soins de l'ignorance ou de la cupidité.

— Il vient de se former à Paris une nouvelle société, qui a publié son *Prospectus*; elle y prend le titre de *Société de Morale chrétienne, ayant pour objet l'application des préceptes du christianisme aux relations sociales*. On convient bien dans le *Prospectus* que ce titre est un peu vague, qu'il embrasse trop d'objets, et qu'il ne sépare pas assez nettement le but de la société de celui que se proposent les autres institutions philanthropiques; mais il paroît qu'on a eu quelques raisons pour rester dans ce vague. Le réglement porte que le but de la société est d'exposer et de rappeler sans cesse à l'esprit des hommes les préceptes du christianisme *dans toute leur pureté*. On évitera toute discussion et les *questions inutiles*, et on insistera *sur les préceptes de la morale chrétienne, et sur les vérités essentielles qui leur servent de base, et sur lesquelles il ne peut y avoir de dissentiment*. Ainsi, l'esprit de la société n'est pas douteux; il n'y sera point question de doctrines, et on n'y parlera point des dogmes controversés entre les différentes communions chrétiennes. C'est très-bien fait sans doute de ne pas disputer, et il est permis à des laïques de ne pas s'engager dans des matières de controverse qu'ils n'ont point étudiées, et où ils ne sont pas juges. Mais, s'ils ne sont pas juges, ils devroient se dispenser d'appeler ces sortes de discussions des *questions inutiles*; comme si c'étoit une *question inutile*, par exemple, de savoir si Jésus-Christ est Dieu ou simplement envoyé de Dieu. Des chrétiens qui penseroient ainsi montreroient qu'ils connoissent bien peu l'esprit véritable du christianisme, et il n'est pas vraisemblable que la Providence leur ait réservé la mission de faire connoître les principes du christianisme *dans toute leur pureté*. A la suite du *Prospectus* est une liste de douze noms, qui paroissent être ceux des fondateurs de la société. Nous y voyons des hommes qui peuvent être recommandables par leurs qualités ou leurs talens; mais qui, pris dans différentes communions, ne peuvent avoir d'unité de vues en matière de religion. Des catholiques, des luthériens, des calvinistes peuvent sans doute former entre eux des sociétés de commerce, de politique ou de bienfaisance; mais une association de religion entre des personnes de croyances si diverses paroît toujours fort bizarre. Si elles croient, comment peuvent-elles s'entendre? et, si elles ne croient pas, comment peuvent-elles prétendre exposer le christia-

nisme *dans sa pureté?* La nouvelle société n'offrira donc pas beaucoup d'attraits aux véritables catholiques. Elle doit publier un journal et des écrits dirigés vers son but, et où par conséquent, sous prétexte de rappeler le christianisme à sa *pureté*, il ne sera jamais parlé de ces *questions* prétendues *inutiles*, sans lesquelles la morale n'a cependant point d'appui, et sans lesquelles même le christianisme n'est plus rien.

— M. l'aumônier du 42[e]. de ligne, en garnison à Rennes, instruisoit, depuis le mois de mai dernier, soixante-quatre militaires, tous enfans de la révolution, qui n'avoient reçu aucune idée de religion. Huit d'entre eux n'avoient même pas été baptisés. Depuis cinq semaines, ils fréquentoient assidûment l'église, assistoient aux offices, et faisoient des actes de piété. Aux dernières épreuves, neuf ont été renvoyés à une autre époque; les autres ont fait leur première communion à la fin du mois dernier. Les vicaires de la cathédrale ont secondé M. l'aumônier dans les soins qu'il a fallu donner à ces braves militaires. Le jour désigné, ils se sont rendus à l'église, se sont confessés pour la dernière fois, et ont assisté à la messe, qui a été célébrée par M. l'abbé Garnier, grand-vicaire du diocèse, lequel leur a adressé un discours parfaitement convenable pour eux. M. le général baron de Joubert, commandant le département, et M. le colonel comte de la Serre, à la tête du régiment, assistoient à la cérémonie; M. le colonel avoit accordé tout le temps nécessaire pour les préparations et instructions. Les militaires ont communié à la messe, et ont ensuite reçu la confirmation des mains de M. l'évêque. A deux heures, ils ont visité en procession quatre églises et la croix de la mission, précédés de la musique du corps, et chantant des cantiques. Rentrés à la cathédrale pour le renouvellement des vœux du baptême, ils se sont acquittés de cette cérémonie avec la même édification. Un sous-officier a prononcé les vœux, et tous les communians y ont adhéré tout haut. Un de MM. les vicaires a prêché sur cet acte de piété. Dans cette circonstance, un enfant de militaire, né la veille, a reçu le baptême. La journée s'est terminée par un salut. M. l'aumônier a donné à chacun de ces militaires un *Catéchisme* et une *Journée du Chrétien*. Les bonnes dispositions de ces militaires avant et pendant la cérémonie ont été un sujet d'édification pour tous les bons ha-

bitans de Rennes, et de consolation pour M. l'aumônier, qui a recueilli dans cette journée le fruit de ses peines.

— Les prêtres de secours envoyés par M. l'archevêque de Toulouse dans différentes parties de son diocèse, sont bénis dans les lieux où ils passent, et y obtiennent d'heureux résultats. Au bourg Saint-Bernard, le dimanche 30 septembre, après un discours d'un des missionnaires sur le respect dû aux églises, le maire du lieu, ancien militaire, n'a pu s'empêcher, dans un mouvement de zèle, d'élever la voix, et de demander pardon, en son nom et au nom de ses administrés, des profanations commises dans l'église, en priant les missionnaires d'offrir à Dieu leur repentir. Cette cérémonie a ému tout le monde. Un autre acte de repentir a eu lieu dans le même diocèse. M. Douriech, prêtre constitutionnel, a rétracté le serment qu'il avoit fait en 1791, et a déclaré qu'il adhéroit pleinement aux brefs de Pie VI sur la constitution civile du clergé, la condamnant sans restriction, et se repentant de l'avoir adoptée, et d'avoir encouru par là les censures de l'Eglise.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 13, le Roi a été légèrement indisposé; nous avons aujourd'hui la satisfaction d'annoncer que cette indisposition n'a eu aucune suite.

— Le dimanche 14, S. A. R. MADAME a reçu, à l'occasion de sa fête (sainte Thérèse), les officiers supérieurs de la garde nationale, de la garde royale, et les états-majors des corps de la garnison à Paris. A trois heures, S. A. R. a reçu les félicitations de LL. AA. SS. Mgr. le duc et de Mme. la duchesse d'Orléans, de leurs enfans, et de Mlle. d'Orléans. A six heures, les musiciens de la garde royale ont exécuté des symphonies sous les fenêtres de S. A. R.

— MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême ont donné chacun 500 fr. pour les incendiés d'Essoyes, près Bar-sur-Seine; MADAME a donné aussi 300 fr. pour le même objet. Mgr. le duc d'Orléans a envoyé 150 fr.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a fait parvenir une belle boîte d'or, ornée de son chiffre et d'une inscription, à un brave invalide, presque aveugle, qui, étant à l'Hôtel des Invalides d'Avignon, en 1815, lorsque S. A. R. vint prendre le commandement des troupes du midi, proposa à un jeune homme le montant de ses économies, s'il vouloit le laisser marcher à sa place, et fit ainsi partie de l'armée royale.

— On annonce que M. le baron Pasquier, ministre des affaires étrangères et membre de la chambre des députés, est élevé à la pairie.

Cette nomination rend incomplète la députation de la Seine. Il y aura donc tirage au sort entre les huit arrondissemens électoraux pour désigner le collége qui devra procéder à son remplacement.

— M. le chevalier de Giravelli, ancien sous-préfet, et secrétaire-général de la préfecture de l'Hérault, est nommé sous-préfet de Rhetel (Ardennes). M. Vernhètes fils est nommé secrétaire-général de la préfecture de Montpellier.

— La cour royale de Paris, chambre du conseil, a déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à suivre contre les individus qui étoient accusés d'avoir voulu favoriser l'évasion de Bouton; en conséquence ils ont été mis en liberté.

— La commission des souscripteurs pour Chambord a publié un compte rendu de sa situation actuelle. Les charges de l'acquisition du domaine de Chambord, en principal, intérêt et frais, s'élèvent à une somme de 1,749,667 fr.; le montant des souscriptions reçues est de 920,000 fr. En déduisant de ce qui manque pour compléter le paiement deux années de revenu de la propriété, qui forment 136,000 fr., il reste à attendre de continuation des souscriptions 693,667 fr.

— Un journal s'est donné le plaisir de mettre en tête d'un de ses derniers numéros les mots de *liberté*, de *république*, d'*égalité*, disposés à peu près comme ils l'étoient dans les proclamations du bon temps. Il a profité pour cela d'une séance de la chambre des communes d'Haïti. C'est toujours quelque chose de nous montrer, quoique dans l'éloignement, des mots si séduisans, et qui rappellent de si doux souvenirs.

— La cour royale de Grenoble a confirmé le jugement rendu par le tribunal de police correctionnel de cette ville, et qui condamne le sieur Barnel, imprimeur du *Journal libre de l'Isère*, à 2000 fr. d'amende, pour n'avoir pas déposé à la préfecture cinq exemplaires du Mémoire publié par les sieurs Rivières et Dumas, prévenus dans la rébellion du 20 mars dernier.

— Un incendie terrible a éclaté, le 1er. de ce mois, à Boulogne (Haute-Garonne), à huit heures du soir, et a répandu la consternation dans cette ville. Le feu faisoit des progrès très-rapides; l'alarme étoit générale. On a porté processionnellement, pendant la nuit, le saint Sacrement dans les rues. Enfin, l'incendie a cessé, après avoir fait des ravages considérables, à la vérité, mais beaucoup moins qu'on le croyoit d'abord. Le village de Bezannes, près de Reims, a aussi beaucoup souffert dernièrement d'un semblable désastre.

— Quelques libéraux de Lyon ont arrangé dernièrement un petit triomphe pour M. de Corcelles, membre de la chambre des députés. L'honorable membre devoit revenir d'une de ses campagnes; ses amis sont allés au-devant de lui, et lui ont formé une escorte pour faire son entrée solennelle dans la ville. Le triomphateur fut salué par de bruyantes acclamations : *Vive Corcelles! vive Corcelles!* auxquelles se mêlèrent des vociférations d'un autre genre. On avoit préparé encore d'autres fêtes à l'honorable membre; mais l'autorité a pris sur-le champ des mesures qui les ont interrompues. M. Menoux, remplaçant le préfet, qui est absent, et M. le baron Rambaud, maire de Lyon, ont

publié des proclamations pour prémunir le peuple contre les conseils de la malveillance.

— M. le comte Bertrand est arrivé à Calais, le 9 au soir, sur le paquebot l'*Iris*.

— M. le maire de Dijon a pris, le 5 de ce mois, un arrêté qui défend les sérénades, sous quelque prétexte que ce soit, sans avoir une permission de la mairie.

— Le roi de Sardaigne, Charles-Félix, a fait son entrée à Alexandrie, le 1er. de ce mois, au bruit de salves d'artillerie. Ce prince a rendu deux édits, datés de Plaisance, du 30 septembre; l'un accorde une amnistie pleine et entière pour tous les excès commis à l'époque des derniers événemens, le tout sauf les exceptions et restrictions politiques; l'autre accorde une amnistie pour les délits civils ordinaires commis avant sa date, sauf les exceptions usitées en pareil cas. Ce prince a aussi rendu un édit contre les sociétés secrètes, afin de prévenir tous les maux qui peuvent émaner d'une source si funeste. En conséquence toute assemblée illicite ou secrète, ancienne ou nouvelle, quelque dénomination qu'elle prenne, est défendue sous des peines sévères.

— On vient de rétablir à Bologne deux couvens de femmes, qui avoient été supprimés il y a quelques années.

— Le jubilé en mémoire de la célèbre victoire de Lépaute, remportée sur le Turcs, il y a deux cent cinquante ans, a commencé, le 8 de ce mois, à Anvers.

— Le roi de Naples, instruit que les percepteurs des contributions foncières avoient poussé la rigueur jusqu'à comprendre dans leurs rôles les lieux consacrés au culte divin, a déclaré que les églises devoient être exemptes de toute imposition ou redevance.

— La fièvre jaune a fait d'horribles ravages à Tortose; cette ville n'est plus qu'un désert. L'évêque de Tortose a péri victime de son zèle et de son dévouement.

— Les dernières nouvelles du nord font craindre que la guerre n'éclate bientôt entre la Russie et la Porte-Ottomane.

Elections des colléges de département.

Calvados. Nombre de votans, 553; MM. le comte de Vaublanc et de Corday, députés sortans, ont été réélus. Le premier a réuni 320 voix; le second 299.

Loir et Cher. Votans, 137; M. le marquis de Courtarvel, président du collége, et député sortant, a obtenu 122 voix, et a été réélu. La députation est complète.

Pas-de-Calais. M. Leroux du Châtelet a été élu au second tour de scrutin. La députation est complète.

Marne. M. Delalot, député sortant, a été réélu.

Yonne. Nombre des votans, 170; MM. le comte de Chastellux, président du collége, et député sortant; et de Bourrienne, aussi dé-

puté sortant, ont été réélus. Le premier avoit obtenu 144 voix; le second 120. La députation de ce département est complète.

Meurthe. MM. le lieutenant-général comte Bourcier, président du collége; et le comte de Riocourt, tous deux députés sortans, ont été réélus. La députation est complète.

Pas-de-Calais. Ce collége a réélu, au premier tour de scrutin, MM. le baron d'Herlincourt, président; et Lallard, tous deux députés sortans.

Seine et Oise. Au second tour de scrutin, MM. de Fraguier et Le Bouthillier ont été nommés députés.

Calvados. M. le comte d'Hautefeuille, président, et député sortant, a réuni, au second tour de scrutin, 341 suffrages sur 369, et a été réélu. Députation complète.

Charente. Votans, 255; MM. le lieutenant-général comte Dupont, président; et de la Guerronnière, tous deux députés sortans, ont été réélus. Le premier a obtenu 228 suffrages; le second 157. Députation complète.

Jura. M. Babey, président du collége, a réuni 75 suffrages sur 112, et a été nommé député. Députation complète.

Loire-Inférieure. MM. le comte Humbert de Sesmaisons, et de Revelière, députés sortans, ont été réélus. Députation complète.

Marne. Ce collége a nommé, pour second député, M. de Loisson, député sortant. Députation complète.

Puy-de-Dôme. Les députés nommés par ce collége sont M. le comte de Chabrol, président; le baron d'Aubières, tous deux députés sortans; et le chevalier Duranquet de Chalus.

Sur une lettre de M. Touquet, à M. l'évêque de Troyes.

Nous vivons dans des temps bien étranges; non-seulement nous repoussons les conseils de la sagesse, mais nous regardons avec dédain les actes les plus légitimes de l'autorité. Un évêque, plus recommandable encore par ses principes que par ses talens, croit de son devoir d'éclairer le troupeau qui lui est confié sur le danger des mauvais, livres et sur cette manie de reproduire tout ce que l'incrédulité du dernier siècle avoit enfanté de plus hardi et de plus coupable. Son zèle déplaît à ceux qui spéculent sur la propagation des mêmes doctrines; mais non contens de s'irriter en secret contre une censure si méritée, ils osent insulter hautement à l'exercice le plus respectable du ministère ecclésiastique. C'est tout-à-fait, pour nous servir d'une expression familière, le monde renversé. Il y a quelques jours un faiseur de pamphlets, déjà plusieurs fois repris de justice pour des brochures injurieuses à la religion et à la monarchie, adressoit à des magistrats une lettre arro-

sante, dans laquelle il se donnoit la peine de les éclairer sur leurs devoirs. Aujourd'hui c'est un libraire qui fait la leçon à un évêque, et qui a recours à de misérables apologies pour justifier de pernicieuses entreprises. L'audace de ces deux hommes ne seroit que ridicule, si elle ne prouvoit le dévergondage des esprits et le mépris de toutes les convenances.

On se rappelle qu'il y a soixante ans, J.-J. Rousseau, piqué de la censure portée par l'archevêque de Paris contre son *Emile*, adressa à ce prélat une lettre dont le titre seul lui parut piquant; ce titre étoit ainsi conçu : *J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.* Mais l'auteur convenoit lui-même qu'il avoit trop suivi un premier mouvement de dépit. *J'ai eu*, écrivoit-il de Moutier, le 6 mars 1763, *j'ai eu l'imprudence de lire le Mandement que M. l'archevêque de Paris a donné contre mon livre, la foiblesse d'y répondre et l'étourderie d'envoyer aussitôt ma réponse à Rey* (son imprimeur). *Revenu à moi, j'ai voulu la retirer; il n'étoit plus temps, l'impression en étoit commencée, et il n'y a plus de remède à une sottise faite. Je vous adresse deux exemplaires de ce misérable écrit.* Dans une lettre du 26 février précédent, il avoit dit que ce même écrit étoit *froid et plat.* (Tome XXXI de ses Œuvres, édition de Paris, 1788, in-8°.)

Si tel étoit le jugement que Rousseau lui-même portoit de sa lettre et du ton qu'il y avoit pris, qu'eût-il dit de la brochure de M. Touquet? Si l'auteur de l'*Emile*, malgré l'éclat de son talent et de sa renommée, fut blâmé de s'être écarté des égards que lui imposoient les seules bienséances envers un prélat estimable, que peut-on penser de la même démarche de la part d'un homme qui n'a su jusqu'ici que vendre les livres des autres? Si on trouva le titre de la Lettre de Rousseau fastueux et ridicule, quel jugement portera-t-on du copiste malavisé qui débute ainsi : *J.-B. Touquet, à Et.-Ant. de Boulogne?* Comment n'avoir pas senti que de la part d'un homme obscur cette imitation avoit quelque chose d'arrogant et de burlesque à la fois, et que, pour être libéral et marchand, on n'avoit pas absolument le droit de prendre le même ton qu'un écrivain fameux par de grands succès, et de se mettre sur la même ligne qu'un orateur éloquent et un prélat recommandable par son caractère, par ses talens, et par le rang qu'il occupe? S'assimiler à Rousseau, parce qu'on

a réimprimé Rousseau, et se croire autorisé à singer ses manières hautaines, parce qu'on a spéculé sur ses Œuvres, c'est presque un trait de démence et une manière de provoquer la pitié. M. Touquet a cru beau de pouvoir s'approprier les premières phrases de la Lettre à l'archevêque de Paris, et il n'a pas vu que cette application maladroite feroit trop sentir la différence entre l'original et le copiste, et qu'il ne pourroit soutenir la hauteur de cet ambitieux début.

Il est difficile, en effet, de voir un écrit plus maigre et plus dénué d'intérêt et de raison que la lettre de M. Touquet. On ne s'aperçoit que trop que, pour avoir tiré les Œuvres de Voltaire et de Rousseau à des milliers d'exemplaires, cet éditeur n'a pas pour cela dérobé le secret de leur style. Il est un peu plus aisé de vendre des livres d'hommes célèbres, que d'hériter de leurs talens. Aussi, soit que M. Touquet cherche des argumens pour se justifier, soit qu'il veuille essayer de l'ironie, il ne montre que son impuissance à manier des armes qui lui sont étrangères. L'auteur ne s'entend pas lui-même. *Citez-nous*, dit-il fièrement à M. l'évêque de Troyes, *citez-nous seulement un seul passage de Voltaire ou de Rousseau qui soit contraire aux principes de la morale;* et lui-même fournit la réponse à ce défi : *Sans doute*, dit-il à quelques pages de là, *il y a dans les Œuvres complètes des passages que la pudeur ou la décence peuvent blâmer*. Comment M. Touquet concilie-t-il ces deux phrases? Est-ce que, d'après lui, *la pudeur ou la décence* ne tiendroient pas à *la morale?*

Mais la morale ne paroît pas être ce qui occupe le plus M. Touquet. Il trouve qu'elle n'est nullement en danger par ses éditions; en effet, les poésies, les romans et les facéties de Voltaire, *Candide*, un poème trop fameux, les *Confessions* de Jean-Jacques; tout cela est plein de détails et d'exemples si propres à former la jeunesse! Combien elle a d'obligation à celui qui multiplie pour elle de si puissans moyens d'instruction et d'amélioration! Est-il possible qu'elle s'égare avec les guides que M. T. lui fournit? Il ne manque pas d'ailleurs de la cajoler, à l'exemple de cet orateur qui l'a saluée du nom de *vénérable*. *C'étoit*, dit M. T., *c'étoit la jeunesse de l'ancien régime qui aimoit les romans licencieux; celle d'aujourd'hui se plaît à des lectures plus graves, plus utiles; elle se livre à la recherche de la vérité;* et c'est pour

satisfaire son goût que M. T. lui met entre les mains le *Sermon des 50*, les *Questions de Zapata*, la *Canonisation de Saint-Cucufin*, les *Colimaçons du père Lescarbotier*, la *Bible commentée*, et tant de contes, de facéties, de romans, de diatribes de toutes les couleurs, dont sont remplies les OEuvres complètes du philosophe de Ferney. Voilà ce que l'on appelle des *lectures graves*, voilà des moyens pour arriver à la *vérité*. Il faut convenir que M. T. parle bien ici en marchand qui veut achalander sa boutique.

M. T. donne à M. l'évêque de Troyes des conseils de modération et de sagesse. Il s'étonne que le prélat caractérise avec vigueur ces éditions funestes qui propagent le vénin de l'impiété; il invoque l'amour de la paix, la tolérance. Il lui sied bien, en effet, de réclamer la tolérance, lui qui a reproduit des écrits qui respirent l'intolérance la plus décidée. C'est bien à celui qui a réimprimé tant de diatribes contre les prêtres qu'il convient de leur recommander l'esprit de charité; c'est bien à celui, qui a si prodigieusement multiplié cette provocation violente, *écrasez l'infâme*, c'est bien à lui, dis-je, qu'il appartient de connoître l'esprit de la religion. Il parle des abus de la superstition; hélas! nous avons pu les oublier depuis qu'ils ont été remplacés par des abus bien autrement fâcheux. Mais M. T. paroît peu connoître l'histoire même de son siècle, de ce siècle dont il est si épris. *Les temps de Néron et de Dioclétien*, dit-il, *sont bien loin de nous*; mais les temps de la convention, du directoire et de Buonaparte ne sont pas bien éloignés, ce semble. Nous touchons à l'époque où des décrets de mort, de proscription et de déportation ont frappé tant de prêtres, et ont réalisé le souhait de Voltaire, *écrasez l'infâme*; et il faut que M. T. soit bien jeune, s'il n'a pas vu tout cela; ou qu'il ait la mémoire bien courte, s'il l'a déjà oublié.

Au fond, pourquoi exiger de lui ce qui est au-dessus de ses forces? La religion, la morale, les intérêts de la société, tout cela est bien peu de chose; l'important est que les entreprises de M. T. prospèrent, et que ses éditions s'écoulent. C'est là ce qui le touche; c'est vers ce but que se dirigent toutes ses pensées. Dans cette espérance, il va même jusqu'à se réjouir de l'*Instruction pastorale*; il se flatte qu'elle fera vendre ses livres; il ne dissimule même pas ce calcul intéressé. Il fait donc trophée de la censure épiscopale,

il a peur qu'on ne la connoisse pas ; il se vante d'être l'objet de l'*Instruction* de M. l'évêque de Troyes ; il annonce partout que c'est contre lui qu'elle est dirigée. Il écrit de tous côtés, aux libraires, aux ecclésiastiques même, pour leur apprendre que ses éditions sont condamnées ; il compte attirer par là les acheteurs ; et, si on le croyoit, on brûleroit ses livres pour achever de leur donner de la vogue. Voilà ce qui s'appelle raisonner en homme du métier.

C'est dans le même but qu'à la fin de sa lettre au prélat, il a transcrit les réflexions faites sur ses entreprises par nos feuilles les plus accréditées, le *Journal des Débats*, *la Quotidienne*, *le Drapeau blanc*, *la Gazette*. Endurci aux reproches, il n'a pas craint de citer ceux que lui adressent les amis de la religion et de la morale. Cherche-t-il à y répondre? Non. Ce qu'il veut, c'est du bruit et du scandale. Un de ces journaux, dans un article énergique, s'éleva contre toutes ces éditions de Voltaire que distribue M. T. ; contre le *Voltaire de la grande* et *de la petite propriété*, le *Voltaire du commerce*, le *Voltaire des chaumières*, etc. Que croyez-vous que M. T. oppose aux considérations morales du journaliste? Il donne les prix et conditions de chacune de ses entreprises. Ainsi, si on veut lui faire honte de publier un *Voltaire de la petite propriété* pour répandre l'impiété dans les classes inférieures, il s'empresse de faire une note sur cet article ; vous croyez qu'il va essayer de se justifier. Point. Sa note n'a d'autre but que de vous annoncer que cette édition est à tel prix, qu'elle est couverte en papier de telle couleur, qu'il en paroît un volume tous les dimanches (le jour est bien choisi). Voilà quelles sont les apologies de cet éditeur. Vous lui parlez morale, il vous répond finances ; vous lui reprochez le mal qu'il fait, il vous montre l'argent qu'il gagne. N'espérez pas qu'il entende autre chose. Pour quiconque a su s'élever à la hauteur du siècle, la religion, les mœurs, le bon ordre, la paix des familles, la pratique des devoirs sociaux, tout cela ne forme que des considérations secondaires ; l'important, c'est de prêcher les doctrines libérales, de faire aimer la révolution, de tourner en ridicule les prêtres, d'exalter les esprits de la jeunesse par des idées d'indépendance ; de répéter enfin tout ce qui nous a valu trente ans de troubles, de guerre, d'anarchie et d'impiété, et ce qui ne peut que nous conduire au même résultat.



Sur le besoin de petits séminaires, et sur une association établie pour les diriger.

Tous ceux qui observent avec un peu d'attention l'état de la religion et de la société ont remarqué aisément que Paris, et le pays qui l'environne, se ressentent plus que tout le reste du royaume de l'influence de la révolution. C'étoit à Paris que, dans le dernier siècle, la philosophie avoit établi son quartier-général; elle y avoit trouvé des partisans dans la noblesse, dans la finance, dans le commerce, et ceux-ci avoient contribué à répandre la contagion dans les campagnes, par leur résidence dans leurs terres, où leurs exemples et ceux de leurs domestiques n'avoient que trop d'influence sur des hommes simples et ignorans. Pendant la révolution, les prédicateurs d'impiété exercèrent une action plus immédiate sur les environs de la capitale; les mauvais livres y arrivoient plus aisément, et les provocations à la révolte y parvenoient en peu d'heures; la facilité et la promptitude des communications y popularisoient les doctrines les plus pernicieuses. On étoit là presque sous les yeux de la constituante, de la convention, du directoire, et il étoit impossible d'échapper au pouvoir de leurs agens, et aux suggestions des meneurs; les premiers coups furent donc portés par les cantons qui entourent la capitale; les départemens de Seine et Oise, Seine et Marne, Oise, etc., n'échappèrent à aucune des grandes mesures.

Lorsque Buonaparte parut vouloir rétablir la religion, en 1801, la politique seule sembloit lui conseiller de faire quelques efforts pour rendre à la religion son influence dans les départemens qui avoisinent la capitale. On prit, au contraire, toutes les mesures propres à éloigner le remède aux maux précédens. La plupart des sieges épiscopaux, jusqu'à quarante lieues de distance, furent supprimés; Chartres, Beauvais, Noyon, Laon, Senlis, Reims, Châlons, Sens, Auxerre, les églises les plus anciennes, restèrent sans premiers pasteurs. Les diocèses devinrent immenses, et, pour comble de malheur, furent confiés quelquefois à des administrateurs infirmes

ou accablés par la vieillesse. Aussi qu'est-il arrivé? tandis que la Bretagne, une partie de la Normandie, le Maine, la Lorraine, le Rouergue, l'Auvergne, le Vivarais, conservent l'espoir de réparer, peu à peu, les vides du sanctuaire, la plus effrayante disette afflige les diocèses de Paris, de Versailles, de Meaux, de Soissons, d'Amiens, d'Evreux, d'Orléans, de Troyes, etc. C'est un fait déplorable et notoire que les vacances des cures augmentent annuellement dans les campagnes de tous ces diocèses.

Cependant la religion ne sauroit subsister sans le sacerdoce, et la monarchie ne peut se soutenir sans la religion. Il faudroit donc redoubler d'efforts pour donner aux campagnes les secours qu'elles réclament; il faudroit songer à la fois au présent et à l'avenir; il faudroit multiplier autour de Paris les moyens d'instruction, et assiéger, en quelque sorte, cette grande cité par toutes les ressources que fournissent le zèle et la charité pour remuer une génération engourdie. Déjà on a pris quelques mesures qui peuvent tendre à ce but; trois siéges, Reims, Sens et Chartres, viennent d'être accordés par le Roi dans la partie du royaume où les besoins paroissent les plus urgens. Des missions ont eu lieu à Etampes, à Fontainebleau, à Orléans, à Reims, à Soissons, à Beauvais, à Compiègne, et il s'en prépare d'autres pour cet hiver. Ainsi on a cerné Paris par ces attaques dirigées contre la corruption et l'incrédulité, et ces efforts, constamment suivis et bien coordonnés entr'eux, finiront peut-être par atteindre le but, s'ils sont encouragés par la puissance publique, qui a tant d'intérêt à répandre les principes d'ordre, de religion et de morale.

Un autre moyen, qui peut être fort efficace, c'est l'établissement de bonnes maisons d'éducation et de petits séminaires. Les colléges ordinaires fournissent très-rarement des sujets à l'état ecclésiastique; il faut donc des maisons où les instructions et les études soient dirigées vers ce but. C'est pour cela que, depuis quelque temps, on a multiplié les petits séminaires et les écoles préparatoires. A Paris, il y a, sous la direction de MM. de Saint-Sulpice, deux petits séminaires, sans parler de quatre communautés préparatoires formées dans les paroisses par des pasteurs zélés. Dans le diocèse d'Amiens, Saint-Acheul travaille à combler les vides du sanctuaire. Evreux a obtenu un second petit séminaire, en raison de l'é-

tendue et de la population du diocèse. A Sens et à Blois, on a commencé récemment des établissemens du même genre. Enfin, un ecclésiastique, déjà connu par les services qu'il a rendus, a surtout apporté à cette œuvre des soins persévérans, et d'où l'on peut espérer quelque succès.

Il y a dix-sept ans, M. l'abbé Liautard avoit formé à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, une maison d'éducation, qui d'abord ne sembloit destinée qu'à propager parmi la jeunesse les principes de religion, et à préparer, pour les diverses classes de la société, des chrétiens dignes de ce nom. Cet établissement prospéra; les pères de famille s'empressèrent d'accueillir une institution qui s'annonçoit sous de tels auspices. Il en sortit des sujets qui remplissent aujourd'hui avec honneur des places dans l'administration, dans la magistrature, dans l'armée. Bientôt le grand nombre des élèves obligea M. Liautard à créer à Gentilly, près Paris, un pensionnat pour les enfans les plus jeunes; cette maison étoit une espèce de succursale de celle de Paris, et on passoit de l'une dans l'autre, suivant l'âge et les progrès de l'enseignement. Ces deux établissemens comptent plus de quatre cents élèves; un local vaste y contribue à la santé des enfans, en même temps qu'une sage discipline, des instructions suivies, une surveillance exacte, concourent à y réprimer l'irruption des mauvaises mœurs. Les pratiques de la religion y sont en honneur, et l'esprit de la maison est tel que plusieurs jeunes gens y ont pris le goût de l'état ecclésiastique, et sont aujourd'hui dans le ministère ou près d'y entrer.

Cet établissement étoit donc devenu aussi un petit séminaire, où les jeunes clercs étoient mêlés avec ceux qui n'ont pas cette vocation, et où tous recevoient une bonne éducation préparatoire. M. Liautard s'adjoignit des ecclésiastiques capables de le seconder, et il a formé avec eux, depuis 1816, une association qui a pour but de se consacrer à l'éducation, et surtout à la direction des petits séminaires. Cette association, reconnue dès son origine par l'autorité ecclésiastique du diocèse, l'a été encore l'été dernier d'une manière plus positive par M. le cardinal-archevêque, qui en a approuvé les statuts, après un examen préalable, et l'a autorisée à enseigner la théologie, et à préparer les sujets aux ordres. Le 22 juillet dernier, M. le coadjuteur a donné dans la maison la confirmation et la tonsure, et il y aura, l'année prochaine, des cours

V 2

de théologie; il y avoit déjà, depuis plusieurs années, un cours de philosophie; de sorte que les élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique trouveront dans la maison les moyens d'instruction qu'ils pouvoient souhaiter, depuis les basses classes jusqu'aux études préparatoires au sacerdoce.

Les services que rend l'association de Notre-Dame-des-Champs, car c'est le nom qu'elle porte, ne sont même pas bornés au diocèse de Paris. Le supérieur, frappé sans doute des considérations que nous avons développées au commencement de cet article sur les besoins de l'Eglise, et sur la nécessité de multiplier les moyens d'instruction; le supérieur, dis-je, secondé par le zèle des évêques, a établi, depuis peu d'années, de nouvelles maisons dans les diocèses qui ont un besoin plus pressant de secours. Il a formé un petit séminaire à Versailles, en 1818; M. le supérieur du grand séminaire du diocèse a beaucoup contribué à accroître l'établissement, qui est dirigé par M. l'abbé Chauvel. La marque de confiance que S. A. R. Madame a donnée à cet ecclésiastique, en le chargeant du soin des jeunes gens qu'elle fait élever, est une nouvelle garantie des succès et de la stabilité d'une maison qui étoit devenue indispensable dans l'état de dénuement où se trouve particulièrement le diocèse de Versailles. La même année, une maison semblable a été créée à Terminiers en Beauce, aujourd'hui diocèse de Chartres; une famille aisée du pays a fait les frais de l'établissement, qui sera fort utile dans une partie si reculée du diocèse, où les moyens d'instruction etoient nuls auparavant.

En 1819, M. l'abbé Liautard a encore donné naissance à un petit séminaire à Châlons-sur-Marne; cette ville, depuis le Concordat de 1801, dépendoit de l'évêché de Meaux, et le besoin de prêtres se faisoit sentir dans cette partie d'une manière affligeante. M. de Faudoas, alors évêque de Meaux, et M. de Cosnac, qui lui a succédé, ont favorisé cet établissement, et M. le préfet de Châlons y a donné la main. En 1820, une seconde maison a été instituée dans le même département, à Reims; une ordonnance du Roi a autorisé cette création, que réclamoient impérieusement les pertes du sacerdoce dans toute cette contrée; M. l'archevêque de Reims a puissamment encouragé une mesure dont il attend les plus heureux effets pour le troupeau qu'il est destiné à conduire.

On travaille dans ce moment à la formation d'une maison

à Mantes, à l'autre extrémité du diocèse de Versailles. Ainsi l'association tend à multiplier autour de la capitale les moyens d'instruction religieuse, et à assurer la perpétuité du sacerdoce dans les pays précisément où la disette étoit la plus grande, et où l'avenir se présentoit sous l'aspect le plus sinistre. Cette association s'est même répandue au loin; en 1818, plusieurs de ses membres ont formé un collége à Saint-Louis, dans le diocèse de la Louisiane, et, en 1820, un autre à la Nouvelle-Orléans. Ces établissemens peuvent devenir d'un grand intérêt pour la religion dans un pays qui manquoit entièrement de ces sortes de secours.

Les amis de la religion applaudiront sans doute à ces heureux commencemens de l'association de Notre-Dame-des-Champs. Dans un siècle si fécond en ruines, les yeux se reportent avec complaisance sur ces efforts d'un zèle qui tend à restaurer ce qui avoit été détruit, et à ranimer ce qui étoit éteint. Un des caractères les plus glorieux du 17e. siècle est d'avoir créé tant d'institutions destinées à faire refleurir le sacerdoce; dans un siècle bien différent, nous avons du moins la consolation de voir des essais du même genre; la nouvelle institution pourra servir d'auxiliaire à celles que nous possédions déjà. Puissent leurs soins réunis, le zèle des premiers pasteurs, les travaux des missionnaires, et les vœux de tous les fidèles, concourir ensemble à ranimer la religion, et à assurer à nos neveux les secours spirituels dont ils sont menacés d'être privés sans un redoublement d'efforts!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES (1).

ROME. Le 29 septembre, mourut ici, à l'âge de 54 ans, M. Candide-Marie Frattini, vice-gérent de Rome, archevêque de Philippes. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église de

(1) On a pu remarquer que depuis plusieurs numéros nous nous servions habituellement d'un caractère plus fin; nous y avons été contraint par l'extrême abondance des matières. Nous nous trouvions, malgré nous, en retard pour plusieurs articles, annonces d'ouvrages et nouvelles; et, en changeant de caractère, nous doublons presque la matière qui entre dans le journal. Toutefois nous reprendrons, le plutot possible, nos anciens usages, dans la crainte où nous sommes que les personnes d'une vue plus délicate ne voient avec peine un changement qui leur rend peut-être la lecture du journal moins facile.

Sainte-Anastasie, dont il étoit chanoine. La perte de ce prélat a été fort sensible au clergé de Rome ; ses heureuses qualités et son zèle pour les devoirs de sa place lui avoient concilié l'estime et l'affection.

— Le 30 août dernier, le Père abbé Albertin Bellenghi, vicaire-général des Camaldules, lut, à l'Académie de la Religion catholique, une Dissertation pour prouver que le travail des cristallisations n'exige pas une époque plus éloignée que celle qu'assigne la chronologie mosaïque. Le savant académicien prouva sa proposition par un grand nombre de faits concluans et d'observations exactes.

Paris. L'état de M. le cardinal de Périgord est toujours fort inquiétant ; les nuits sont mauvaises, l'expectoration a presqu'entièrement cessé, et les redoublemens de la fièvre ont été très-vifs. Il y a eu à quelques intervalles de l'agitation, et même du délire. Dans les momens de repos, S. Em. s'occupe toujours des grandes pensées de la religion. LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême ont rendu visite à S. Em., le jeudi 18 après midi ; leur vue a ranimé le malade, qui a exprimé aux Princes toute sa sensibilité pour l'honneur qu'il recevoit. Il les a priés de mettre aux pieds du Roi son dernier hommage. Les Princes attendris ont voulu porter leurs lèvres sur la main du vénérable prélat, qui ne l'a souffert qu'avec beaucoup de résistance. A son tour, S. Em. a approché de sa bouche la main de Monsieur, qui, après s'en être défendu, a cédé, en disant : *Je vous laisse faire, cela me portera bonheur*. Cette scène attendrissante a ému tous les assistans. Au bout d'un quart-d'heure, les Princes se sont retirés, et ont été conduits à leur voiture par M. le coadjuteur, et par la famille de M. le cardinal, en leur exprimant tout l'intérêt qu'ils prennent à l'état de S. Em. Le vendredi, les redoublemens étoient plus longs et plus forts, la foiblesse augmentoit, et la poitrine étoit dans un état continuel d'oppression.

— C'est demain dimanche, à dix heures précises du matin, qu'aura lieu, dans l'église de Saint-Sulpice, le sacre des trois évêques préconisés le 24 septembre ; savoir, MM. de Lostanges, de Chaffoy et Soyer, élus pour Périgueux, Nîmes et Luçon. Quelques journaux ont encore, hier, nommé par erreur M. du Châtellier, évêque nommé de Mende, comme devant être sacré avec les précédens ; on ne croit pas que ce

prélat soit préconisé de quelque temps. Il n'y a point ordinairement de consistoire dans le mois d'octobre.

— L'anniversaire du 16 octobre a été célébré dans les églises avec la pompe que réclamoit la mémoire de la royale victime. De grands préparatifs avoient été faits dans l'église de Saint-Denis. MONSIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême, Mmes. les duchesses d'Orléans et de Bourbon s'y étoient rendus; MADAME occupoit, comme à l'ordinaire, une tribune voilée. M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, a officié; M. de Lostanges, évêque élu de Périgueux, a lu la Lettre de la Reine. Le corps diplomatique, ayant à sa tête M. le nonce de S. S., et beaucoup de personnes de distinction, assistoient à la cérémonie, après laquelle MADAME s'est rendue, suivant son usage, à Saint-Cloud, pour y passer seule le reste de la journée. A Notre-Dame, M. le coadjuteur a officié; M. l'abbé Boudot, chanoine et théologal, a lu la Lettre. Les autorités municipales, et des députations des cours et des tribunaux, étoient présentes. Au château, S. M. a entendu une messe des morts dans ses appartemens; et, à midi, les ministres et les officiers de la maison du Roi ont assisté à une messe d'anniversaire, célébrée dans la chapelle. Un service funèbre a été célébré dans les différentes églises, conformément au Mandement de M. l'archevêque.

— Lorsque nous avons annoncé qu'il avoit été demandé une démission à des évêques institués en 1817, et dont les siéges ne doivent pas être conservés, nous avions toute la certitude possible de ce fait qui, depuis est devenu public, et qui est aujourd'hui notoire dans le clergé, et parmi ceux qui s'occupent des affaires de l'Eglise. Quelques personnes ont vu et les lettres ministérielles pour la demande des démissions, et les réponses qui y ont été faites, et qu'on assure être fort nobles et épiscopales. Dans cet état de choses, nous n'avons pas été peu surpris de lire dans un journal de mercredi qu'il étoit *certain qu'il n'avoit été demandé aucune démission*. Cette dénégation d'un fait patent nous a paru si extraordinaire, que nous n'aurions pas cru devoir la relever, si elle n'avoit été le lendemain reproduite imprudemment dans des feuilles trop confiantes. C'est donc moins pour nous-mêmes que dans l'intérêt de la vérité, que nous répétons qu'il a été demandé des démissions. Nous engageons celui qui le nie à prendre des renseignemens auprès de deux prélats que

nous avons nommés. M. l'archevêque d'Arles et M. l'évêque de Béziers sont à Paris; si ces prélats ne lui font point l'honneur de lui communiquer leurs réponses, et de mettre sous ses yeux les preuves du fait, ils pourront au moins le détromper par leurs témoignages, et je ne doute pas qu'ils ne soient assez surpris de voir celui qui, par le titre qu'il prend, devroit savoir ces choses-là le premier, les ignorer encore quand tout le monde les sait. Mais il n'aura pas perdu son temps si cette mésaventure l'engage à assurer moins positivement ce dont il est le moins certain, et à sentir que, s'il est fâcheux pour un journal d'avancer des nouvelles fausses, il l'est surtout extrêmement de nier celles qui sont vraies.

— Le lundi 15, la fête de sainte Thérèse, fondatrice des Carmélites Réformées, a été célébrée dans les couvens des religieuses de ce nom qui existent à Paris; elle l'a été, entr'autres, avec beaucoup de pompe dans l'ancienne église des Carmes, rue de Vaugirard, qui appartient à une communauté de Carmélites. Il y a eu des messes toute la matinée, et un grand nombre de communions. L'église étoit remplie de fidèles de toutes les classes, qui étoient venus offrir leurs prières à une des plus illustres saintes des derniers temps. A quatre heures, M. l'abbé Rauzan, supérieur des missionnaires, a prononcé le panégyrique de la réformatrice du Carmel; il l'a considérée comme le soutien des foibles et le guide des parfaits. Ce discours, plein de mouvemens et de piété, a vivement intéressé le nombreux auditoire qui remplissoit l'église; il a été suivi du salut et de la bénédiction du saint Sacrement par M. l'abbé Séguier, chanoine de Saint-Denis, et un des supérieurs des couvens de Carmélites.

— On commence en ce moment le troisième étage de l'aile du séminaire de Saint-Sulpice, sur la rue Pot-de-Fer. Ce troisième étage terminera cette partie des constructions, le plan primitif ayant été modifié. Au lieu de quatre étages, le bâtiment n'en aura que trois; par-là, la cour intérieure sera moins écrasée, et le nombre des chambres sera mieux en proportion avec la grandeur des salles communes. On dit que ce sont les supérieurs du séminaire eux-mêmes qui ont demandé cette réduction. On espère que l'aile sera bientôt terminée, et il paroît que l'intention est de la couvrir avant l'hiver, et de mettre ainsi les constructions faites à l'abri des pluies. L'année prochaine, on élevera la façade sur la place;

en continuant ainsi, l'édifice entier pourroit être achevé en quatre ou cinq ans.

— Il vient de paroître une dernière réponse à M. Lanjuinais, à l'occasion de son second *Mémoire* sur les officialités. Cette reponse, intitulée : *de la Juridiction épiscopale*, 16 p. in-8°., est d'un des écrivains qui avoient défendu les nouvelles officialités (n°. 697). L'auteur montre que les évêques ont une juridiction qui leur est propre, et dont la puissance temporelle ne sauroit les dépouiller. Cette juridiction est reconnue par les articles organiques de 1802, et fut exercée dès-lors sans réclamation. Les évêques qui instituèrent alors des officiaux, ne furent improuvés, ni par le gouvernement, ni même par M. L. « On écrivoit peu à cette époque, dit le judicieux auteur; on se gardoit bien surtout de faire, par des imprimés, une sorte d'appel au public sur des objets politiques ou religieux. Des appels de cette nature eussent fort déplu à l'homme alors tout-puissant, et n'auroient pas été sans danger; son approbation même tacite en imposoit à tous les partis, et fermoit toutes les bouches. Il fallut au noble pair, alors membre du sénat, subir la loi commune, et garder un silence prudent. Il s'en est bien dédommagé depuis .... ». A cette observation piquante, l'auteur en ajoute une autre. Qu'a de commun avec les officialités, dit-il à M. L., tout ce que vous dites sur les croisades et les missions, sur la dîme et les droits féodaux? A quoi sert de revenir sans cesse sur des abus des 13e. et 14e. siècles, abus dont vous savez fort bien que le retour est impossible? Quel peut être le résultat de ces plaintes exagérées? Enfin, laissant de côté toutes les doléances de M. L. sur des objets accessoires, l'auteur de la nouvelle brochure le ramène au fait, et lui expose les plus saines notions de la jurisprudence canonique. Cet écrit, qui peut être regardé comme la suite à celui qui a pour titre : *des Nouvelles Officialités*, fait honneur aux principes comme à la critique d'un administrateur estimable, et connu déjà par d'autres ouvrages.

— Le rétablissement de l'archevêché de Reims rend à ce siége antique le département des Ardennes, qui dépendoit autrefois en grande partie de sa juridiction. M. l'évêque de Metz, qui gouvernoit, depuis quinze ans, cette même contrée, vient de publier une Lettre pastorale, datée du 25 septembre dernier, à l'occasion de l'expiration de sa mission dans

cette contrée. Ce prélat pourroit s'applaudir des établissemens qu'il a concouru à relever dans les Ardennes. A Charleville, il existe un séminaire composé de cent dix-sept élèves, dont quarante-quatre théologiens; ressource précieuse pour le nouvel archevêque. Les Sœurs de la Charité tiennent des hospices à Charleville, à Sedan, à Mouzon, et deux à Rhétel; les Sœurs de Saint-Charles, dont le chef-lieu est à Nanci, ont deux hospices à Mézières, et un à Château-Porcien; les Sœurs de Sainte-Chrétienne, dont le chef-lieu est à Metz, ont des écoles à Réthel, à Thugny, à Mézières, à Fumay, à Rocroy, à Renwes, à Beaumont, à Donchery et à Sedan, et les religieuses de la Providence, dite de Sainte-Sophie, tiennent un pensionnat nombreux. M. l'abbé Delvincourt, provicaire-général de l'évêque de Metz, a rétabli les religieuses du Saint-Sépulcre. Les Frères des Ecoles chrétiennes ont également plusieurs écoles dans ce département. M. l'évêque de Metz a visité plusieurs fois cette contrée, et y a administré le sacrement de confirmation à des milliers de fidèles; il fait ses adieux à ses ouailles dans les termes les plus tendres, et les exhorte à profiter des instructions de leur nouveau pasteur. M. de Coucy, aujourd'hui archevêque de Reims, a été autrefois grand-vicaire de ce même diocèse; il connoît par lui-même cette contrée, il y est connu et désiré; il y trouvera les élémens du bien, et il y recueillera et accroîtra les fruits de cette vigne qu'un autre a plantée, et qui se réjouit d'être de nouveau cultivée par ses soins. Le clergé de Charleville lui a adressé une lettre, où il s'applaudit de rentrer sous la houlette d'un si digne pasteur; et, d'un autre côté, nous savons que M. l'archevêque de Reims se félicite de trouver une portion de diocèse si bien pourvue d'établissemens ecclésiastiques et religieux. C'est ainsi que les évêques concourent, par les vues les plus pures, au bien de l'Eglise; les uns renoncent sans regret à la conduite des fidèles que les circonstances leur avoient confiés, et applaudissent à la restauration des anciens siéges; les autres profitent avec reconnoissance de travaux si propres à faciliter les leurs, et entrent avec joie dans une moisson qu'ils vont doubler par leur activité et leur zèle.

— Dans un siècle qui se regarde comme celui des lumières et de la critique, et où on se vante d'avoir dissipé les ténèbres du moyen âge, on ne se seroit pas attendu à voir reproduire

des fables accréditées dans les temps d'ignorance. C'est pourtant ce que vient de faire M. Haberfeld, dans ses *Feuilles pour l'esprit et le cœur*, à Berlin; il s'y est donné toutes les peines imaginables pour ressusciter l'histoire de la papesse Jeanne. On trouve dans le *Catholique* de Mayence, cahier de juillet, une excellente dissertation de 40 pages sur ce point d'histoire. On y montre que les auteurs qui ont parlé de ce fait n'ont aucune autorité, qu'ils ne s'accordent pas entre eux sur des circonstances importantes, et que leurs récits ressemblent entièrement à un roman. Plusieurs protestans ont eu la bonne foi de reconnoître que ce n'étoit là qu'une méprisable imposture. Blondel, Peuzer, Boxhorn, Conring, Leibnitz, Bayle, en ont parlé dans ce sens. Marianus, dit Scotus ou l'Écossois, fut le premier qui raconta cette histoire, quatre cents ans après l'époque où on la place. Martin, dit Polonus, sans doute parce qu'il étoit de Pologne, répéta cette fable; mais cet auteur de chronique tombe dans des bévues si nombreuses et si étonnantes, que son témoignage n'est d'aucun poids. Il connoissoit si peu l'histoire, qu'il dit que Pompilius a été le successeur immédiat de Romulus et père de Numa; que Virgile étoit roi de Rome: on citeroit de lui bien d'autres traits d'ignorance. C'est là cependant le principal historien sur lequel s'appuie M. Haberfeld; il auroit trouvé plus de lumières, sur ce point, dans les *Annales* de Baronius, dans le protestant Pearson, dans Launoi, dans Bergier, etc. Busenelli, professeur de droit canon à Padoue, caractérise très-bien cette fable dans sa dissertation *de Johanna papissa*. L'auteur de cet article, dans le journal que nous citons, est M. François Werner, conseiller ecclésiastique et chanoine à Mayence, critique distingué, et déjà connu par une dissertation sur les prérogatives du siége de Mayence. Nous lui demanderons la permission d'ajouter à ses raisons que la chronique de Martin, sur laquelle on se fonde, paroît avoir subi des additions étrangères; l'histoire de la papesse Jeanne, qui se trouvoit dans les éditions de sa Chronique données à Bâle en 1559, et à Anvers en 1574, a été retranchée dans l'édition que Jean Fabricius, Prémontré, a faite à Cologne en 1616, sur un ancien manuscrit.

— On se rappelle peut-être la persécution suscitée, il y a deux ans, contre les catholiques de Damas. Les Grecs schis-

matiques, et particulièrement leur patriarche Séraphin, avoient usé de tout leur crédit pour rançonner les catholiques, et proscrire le clergé de cette communion. Ils avoient exigé d'eux des contributions, et obtenu en dernier lieu un ordre du grand-visir Eladschi pour bannir quatre prêtres catholiques. Cet ordre et les vexations qui le suivirent jeta la consternation dans les familles catholiques, et engagèrent les uns à s'expatrier, les autres à cesser leur commerce. La conduite récente des Grecs a engagé la Porte à suivre un autre système, et le nouveau visir a fait une proclamation, que le gouverneur turc de Damas et de Jérusalem a adressée, le 5 juillet dernier, aux catholiques de son gouvernement. Elle blâme la conduite de Séraphin et les violences des Grecs, et porte que les catholiques seront considérés désormais comme distincts des Grecs, qu'ils ne leur seront point assujétis, qu'ils pourront suivre leurs usages, que les prêtres bannis et les familles exilées sont libres de rentrer, et qu'ils peuvent être désormais tranquilles, et exposer à la Porte leurs situations et leurs besoins. Cette mesure arrêtera sans doute, au moins pour quelque temps, les vexations des Grecs schismatiques, ennemis irréconciliables des latins, et surtout des Grecs unis à l'église romaine.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. a bien voulu agréer la dédicace de la traduction de la Bible de M. Genoude, et souscrire pour plusieurs exemplaires de cet ouvrage.

— S. M. et S. A. R. Mme. la duchesse de Berri ont fait parvenir une somme de 500 fr. à la veuve d'un nommé Dubus, de Rosoi-sur-Serre, mort victime d'un accident arrivé pendant la fête donnée à l'occasion de la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux.

— LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême, ont envoyé un secours de 1100 fr. à cinq malheureuses familles incendiées de la commune de Coublevie (Isère).

— LL. AA. RR. MONSIEUR, et MADAME, duchesse d'Angoulême, ont fait remettre au maire de Pantin une somme de 250 fr. pour cinq pauvres orphelines, dont le père a été écrasé en voulant préserver un enfant qui se trouvoit au-devant de chevaux emportés.

— Par ordonnance du 5 septembre dernier, S. M. a fait remise au département de la Somme du complément des avances qui lui ont été faites par le trésor royal pour les dépenses relatives à l'occupation militaire de 1815.

— Une autre ordonnance, du 26 septembre, porte qu'il sera ac-

cordé, chaque année, une pension de 300 fr. à trois élèves choisis parmi ceux qui se seront le plus distingués à l'école spéciale militaire.

— On croit que la cour des pairs s'occupera bientôt du procès de Maziau, prévenu d'être un des auteurs de la conspiration du 19 août 1820. Depuis quelques jours, les officiers de justice se réunissent au Luxembourg pour examiner les pièces relatives à cette affaire.

— Le 18, la cour de cassation a confirmé l'arrêt de la cour d'assises de Lyon, qui a condamné à dix années de bannissement Adolphe Maillard, coupable d'avoir fait une proposition non-agréée de complot contre l'autorité royale.

— On annonce que le zodiaque de Dendéra, qui a donné lieu à tant de folles conjectures, est arrivé à Marseille, et doit être transporté incessamment au Musée de Paris. C'est un ancien sous-intendant militaire, M. Le Lorrain, qui nous procure ce monument d'antiquité. Il est très-probable qu'une inspection attentive de ce zodiaque achèvera de faire écrouler les systèmes qu'on avoit bâtis sur ce sujet avec une légèreté qui prenoit sa source dans des passions assez connues.

— M. le comte de Montholon, qui étoit de la suite de Buonaparte à Sainte-Hélène, a débarqué tout récemment à Calais, et a pris la route de Paris.

— Il est arrivé à Marseille un grand nombre de jeunes Allemands, qui, n'ayant pu s'embarquer à Trieste pour aller défendre la cause des Grecs, sont venus dans cette ville, où ils nolisent à leurs frais un bâtiment qui doit les conduire à Idra.

— Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, un incendie a consumé cinquante-six maisons dans la commune de Villers-Bretonneux (Somme). Le village entier auroit été dévoré sans l'activité des habitans et des pompiers de Corbie, qui ont travaillé sans relâche pendant douze heures pour éteindre le feu.

— Les nouvelles de Marseille sont toujours très-rassurantes. Il n'y a au lazaret qu'un convalescent, et point de malades. Dans la ville, la santé publique est dans un état très-satisfaisant.

— Des lettres de Madrid annoncent que le souverain Pontife a refusé l'institution canonique à l'évêque nommé de Guadix, M. Munos-Torrero, à cause des doctrines erronées qu'il a professées dans l'assemblée des cortès. L'archevêque nommé de Séville, M. Espiga, n'a obtenu sa bulle de confirmation que sous la condition qu'il rétracteroit solennellement des opinions peu exactes qu'il a émises lors de la discussion sur les biens ecclésiastiques.

— Des nouvelles d'Arragon, du 6 de ce mois, portent que la fièvre jaune n'étendoit point encore ses ravages au-delà de Tortose, de Mequinenza et de Fraga. On a ouvert une souscription, dans toute l'Espagne, au profit des villes affligées de la peste.

— Le roi d'Angleterre a fait son entrée, le 8 de ce mois, à Hanovre. La présence de ce prince a excité parmi les habitans les transports de la plus vive joie.

Elections des colléges de département.

Var. Votans, 89; M. le lieutenant-général comte Partouneaux,

président du collége, a obtenu 66 voix au premier tour de scrutin, et a été élu député. Au second tour de scrutin, M. de Lyle-Taulane a été élu. Députation complète.

Haute-Garonne. Votans, 271; MM. Hocquart, de Ricard et de Chalvet, députés sortans, ont été réélus. Le premier a obtenu 250 voix, le second 245, et le troisième 240. La députation est complète.

Ardèche. M. le comte de Granoux a réuni la presque totalité des suffrages, et a été élu député. Députation complète.

Lot et Garonne. Votans, 253; MM. Drouillet de Sigalas, et Vassal de Monviel, député sortant, ont été nommés députés. Le premier a obtenu 162 voix, le second 154. Députation complète.

Pyrénées-Orientales. Nombre des votans, 368; MM. François Durand, président du collége, et Poydavant, tous deux députés sortans, ont été réélus. Le premier a obtenu 250 suffrages; le second 269. Députation complète.

Depuis que nous avons parlé (n°. 718) de quelques saints personnages récemment béatifiés, ou en voie de l'être, on nous a communiqué deux écrits relatifs à cet objet. Le premier est une *Vie du bienheureux cardinal Tomasi*, en italien, par un religieux de son ordre; Rome, 1803, in-4°. On y trouve des détails sur sa vie, sur ses vertus et sur les procédures faites pour sa béatification. La cause fut introduite à la congrégation des Rits en 1723, et, après les informations et enquêtes nécessaires, Clément XIII déclara, le 1er. février 1760, qu'il étoit constant que le cardinal avoit pratiqué les vertus dans un degré héroïque. Le 28 mars 1803, Pie VII déclara constans deux miracles qui avoient été examinés avec le soin accoutumé, et qui étoient dus à l'intercession du cardinal Tomasi. Le 14 mai 1803, toute la congrégation des Rits fut d'avis qu'on pouvoit procéder sûrement à la béatification, et le saint Père rendit, le 5 juin, un décret conforme. La publication de la vie paroît antérieure à la publication du décret solennel de béatification.

Il est un autre pieux personnage dont nous avons omis de parler dans notre n°. 718; c'est Jean Leonardi, fondateur des Clercs-Réguliers de la Mère de Dieu. Il naquit dans l'Etat de Lucques en 1543, fut fait prêtre en 1572, et s'appliqua peu après à établir sa congrégation, dont le but est d'enseigner la doctrine chrétienne. Il en forma plusieurs maisons, coopéra à beaucoup de bonnes œuvres, et donna naissance à diverses associations pieuses. Sa congrégation fut approuvée à Rome, où il se rendit, et il en fut fait supérieur-géné-

ral. Il mourut dans cette ville, en odeur de sainteté, le 9 octobre 1609. Les Clercs-Réguliers de la Mère de Dieu ont des établissemens à Rome, à Naples, à Lucques et ailleurs. Les vertus du Père Leonardi sont racontées en détail dans sa Vie, publiée en italien par le Père Charles-Antoine Erra, Milanois, de la même congrégation; Rome, 1758, in-8°.: il y en avoit déjà deux autres imprimées précédemment. Celle dont nous parlons traite en outre des ouvrages du Père Leonardi, des dons surnaturels que Dieu lui accorda, de la réputation de sainteté dont il jouissoit, des miracles opérés par son intercession, et enfin des procédures suivies pour sa béatification. Ces procédures eurent lieu successivement sous plusieurs papes, jusqu'à ce que, le 27 décembre 1757, Benoît XIV porta le décret qu'il étoit constant que le vénérable Père Leonardi avoit pratiqué les vertus théologales et cardinales dans un degré héroïque, et qu'on pouvoit procéder à la discussion des miracles. Nous ne savons point si cette cause a fait depuis des progrès. Il n'est pas question de Leonardi dans l'ouvrage de Butler et Godescard.

Le dimanche 17 juin dernier, le souverain Pontife a proclamé le décret sur l'héroïsme des vertus du vénérable serviteur de Dieu, Ange d'Acre, prêtre et religieux de l'ordre des Capucins, dont nous avions parlé dans notre précédent article.

L'ordre de saint Dominique, qui a fourni tant d'hommes illustres par la sainteté ou leurs ouvrages, vient de présenter dernièrement à la congrégation des Rits des modèles de vertu héroïque. Le premier est le bienheureux Constance de Fabriano, qui se fit connoître par son oraison continuelle, l'austérité de sa vie, ses miracles, et sa prudence dans les troubles civils; on lui rendoit, depuis un temps immémorial, un culte solennel à Ascoli, où reposent ses reliques, et à Fabriano, où son chef a été transporté. Les deux autres Dominicains sont les vénérables Hyacinthe Castaneda, Espagnol, et Vincent Liem de la Paix, missionnaires au Tong-king, et décapités dans ce pays en haine de la foi, le 7 novembre 1773. Les informations relatives à ces deux confesseurs ont été faites au Tong-king, et sont parvenues à Rome, où elles ont été approuvées par la congrégation des Rits; il y a été décidé qu'on pouvoit suivre cette affaire. L'ordre des Frères Prêcheurs compte d'autres héros de la foi dans le dernier siècle;

savoir, dans le même pays, Gilles de Federich et Matthieu-Alphonse Leziniana; et, en Chine, les martyrs Sans, Dianz, Royo, Alcover et Sorrano.

Le 22 septembre, le Père Raphaël de Rome, postulateur-général des Mineurs Réformés, proposa à la congrégation des Rits la cause de la Sœur Claire-Isabelle Gherzi, de l'ordre de sainte Claire, précédemment abbesse de la Sainte-Trinité de Gubbio. Le souverain Pontife, après avoir vu l'avis de la congrégation, a, le 25 septembre, autorisé la poursuite de cette cause, et permis de donner à Claire-Isabelle le titre de *vénérable*.

LIVRE NOUVEAU.

Du Pape; par l'auteur des *Considérations sur la France*. Seconde édition, augmentée et corrigée par l'auteur (1).

Je ne sais pourquoi on a omis le nom de M. de Maistre à la tête de cette édition; s'il avoit cru devoir le supprimer de son vivant, il n'y avoit plus les mêmes raisons pour user de cette réserve après sa mort, surtout quand le nom véritable de l'auteur n'étoit un mystère pour personne.

L'éditeur annonce que toutes les corrections et additions faites à cette édition sont de M. de Maistre lui-même, qui avoit eu le temps de finir ce travail avant la maladie qui l'a enlevé. On a ces changemens écrits de sa main. Parmi les additions que nous avons remarquées, il y en a une au chapitre IX du Ier. livre, où M. de Maistre cite des témoignages des protestans en faveur de la suprématie pontificale; il joint là les témoignages de Muller, et de Bonnet, de Genève, à ceux qu'il avoit déjà donnés sur cette matière.

Il y a quelques raisons développées, des notes nouvelles, des citations rectifiées, enfin, des améliorations de détail. L'auteur, dans une *Préface* particulière à cette édition, répond à une difficulté qu'on lui avoit envoyée de Rome; quant à celles qu'on lui avoit faites en France, on lui reprochera peut-être de n'y donner aucune solution, et de renvoyer à son livre, où il ne paroit pas s'être mis en peine de modifier quelques jugemens assez sévères sur les personnes. Cette *Préface* est datée du 1er. juillet 1820.

Nous ne répéterons point ce que nous avons dit ailleurs sur cet ouvrage, où l'on trouve à la fois tant de candeur, et quelque pente à l'exagération; et où, à des défauts sensibles, se mêlent des idées si originales, des aperçus si ingénieux, et les saillies du style le plus amusant. Nous nous contenterons d'ajouter que cette édition aura du moins le mérite d'offrir la dernière pensée de l'auteur, puisque sa mort a suivi de si près la révision de son travail.

---

(1) 2 vol. in-8°.

Sur Son Em. Mgr. le cardinal de Périgord.

Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, né à Paris, le 18 octobre 1736, d'une des plus anciennes familles du royaume, se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et fut pourvu, en 1762, de l'abbaye du Gard, diocèse d'Amiens. Il fit ses études théologiques sous la direction de M. Bourlier, depuis son grand-vicaire, et aujourd'hui évêque d'Evreux. Nommé aumônier du Roi et grand-vicaire de Verdun, il n'avoit que 30 ans lorsqu'il fut choisi pour coadjuteur de M. de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, que ses fonctions de grand-aumônier éloignoient souvent de son diocèse. M. de Talleyrand fut sacré, le 28 décembre 1766, sous le titre d'archevêque de Trajanople, et prit d'autant plus de part à l'administration du diocèse, que M. de La Roche-Aymon devint peu après ministre de la feuille, place qui l'obligeoit à résider plus long-temps encore à Versailles. Le coadjuteur de Reims eut, en 1769, l'abbaye de Hautvilliers, au diocèse de Reims; l'année suivante, il fut reçu par l'assemblée du clergé comme suppléant de M. de La Roche-Aymon, que ses occupations et ses infirmités empêchoient de remplir assidument les fonctions de président, auxquelles il avoit été nommé.

M. de La Roche-Aymon, qui avoit été fait cardinal en 1771, étant mort le 27 octobre 1777, son coadjuteur lui succéda de droit; il se démit de ses abbayes, et reçut en échange celle de Saint-Quentin-en-l'Isle, au diocèse de Noyon. Il assista aux assemblées du clergé de 1780 et de 1788. Sa bonté, sa douceur, ses manières affectueuses et prévenantes, lui avoient concilié les cœurs, tant dans son diocèse que dans le clergé en gé-

néral. Chargé d'une grande administration, car l'archevêché de Reims comptoit alors sept cent quarante-six cures ou annexes, il ne se reposoit pas entièrement sur ses grands-vicaires du soin des affaires, et s'occupoit de veiller sur le clergé comme sur les fidèles. Affligé de voir son séminaire négligé sous la direction d'une congrégation un peu déchue en quelques maisons de la régularité primitive, il sollicita pendant plusieurs années M. Emery, supérieur-général de Saint-Sulpice, de lui donner des prêtres de sa compagnie; mais cet arrangement ayant éprouvé des obstacles, l'archevêque prit pour les applanir une voie plus prompte. Il commença par renvoyer les chanoines réguliers, et, cette opération faite, il écrivit à M. Emery que son séminaire étoit sans supérieurs, et réclamoit son secours. M. Emery ne put lui refuser alors de prendre soin d'une maison abandonnée, et lui envoya un de ses plus estimables coopérateurs, M. de Picamilh, avec plusieurs directeurs.

M. de Talleyrand fut de la seconde assemblée des notables, en 1787, et fut élu député aux États-généraux par le bailliage de Reims. Non-seulement il adhéra aux principales protestations du côté droit contre les décrets subversifs de l'Eglise et de la monarchie, ainsi qu'aux instructions pastorales des évêques de Boulogne et de Langres; il publia encore, en son seul nom, des écrits pour défendre les droits de son siége, et éclairer ses diocésains sur les innovations de l'assemblée. Nous citerons dans ce genre sa *Lettre aux électeurs de la Marne*, du 8 mars 1791, 23 pages in-8°.; sa *Réponse*, du 12 mars, à Philbert, curé de Sedan, élu évêque des Ardennes, qui lui avoit écrit pour le prier de consentir à l'exercice de sa juridiction, 10 pages in-8°.; une autre *Réponse*, du 5 avril, à Diot, curé de Vandresse, élu évêque de la Marne, 6 pages in-8°.; une *Ordonnance*, du 4 avril, au sujet de l'élection de Phil-

bert, 32 pages in-8°., et une autre *Ordonnance*, du 2 mai, à l'occasion de l'élection de Diot, 44 pages in-8°. Le premier et les deux derniers de ces écrits sont plus étendus et développés avec soin, et ils font sentir l'irrégularité des mesures prises en vertu des décrets de l'assemblée.

M. l'archevêque de Reims n'assista point aux dernières séances de l'assemblée constituante. L'esprit qui y régnoit et les troubles du royaume l'engagèrent à se retirer à Aix-la-Chapelle, d'où il envoya son adhésion aux dernières protestations du côté droit. De là il se réunit, à Bruxelles, aux évêques ses collègues, qui y résidèrent quelque temps, et il passa en Allemagne, à l'approche des armées françoises. Il habita plusieurs années à Brunswick, et il paroît que c'est là qu'il se trouvoit lors de la demande des démissions, en 1801. M. Talleyrand ne crut pas alors devoir déférer au désir du souverain Pontife; il fit, le 12 décembre 1801, une réponse dilatoire, pareille à celle de M. le cardinal de Montmorency, et de MM. les évêques de Limoges, de Séez, d'Aire, de Digne, d'Auxerre et de Boulogne. La lettre avoit été dressée par le dernier de ces prélats, ainsi que celle écrite au Pape, le 26 mars 1802, et qui fut signée aussi par M. l'archevêque de Reims et cinq autres évêques, et adoptée ensuite par vingt-cinq autres prélats. Celle-ci exposoit les raisons de tous ces évêques pour différer leurs démissions, et elle peut être regardée comme le germe des *Réclamations* du 6 avril 1803; *Réclamations* que M. de Talleyrand signa aussi; mais il s'abstint constamment de tout exercice de juridiction.

La santé de M. le cardinal de Montmorency ne lui ayant plus permis de remplir ses fonctions de grand-aumônier, et ce prélat ayant quitté la cour de Louis XVIII pour revenir en Allemagne, le Roi appela M. de Talleyrand auprès de lui, à Mittau, et l'admit

dans son conseil. L'archevêque se trouvoit dans cette ville lors de la mort de l'abbé Edgeworth, le 20 mai 1807. Peu après il sortit de Russie, passa en Angleterre avec S. M. lorsqu'elle fut forcée de s'y retirer, et ne quitta plus le Roi pendant le reste de son exil. Après la mort de M. le cardinal de Montmorency, arrivée à Altona, en 1808, le Roi lui donna M. de Talleyrand pour successeur dans la charge de grand-aumônier, et le décora lui-même du cordon bleu.

La vie du prélat, depuis son retour en France, est plus connue. On sait que le Roi lui rendit sa qualité de premier pair, et le chargea de présenter les sujets pour les évêchés et autres places ecclésiastiques. En 1816, S. M. augmenta ses attributions, par une ordonnance du 13 avril, que nous avons rapportée; mais on fit en sorte que cette mesure fut ensuite révoquée. Le prélat donna sa démission de l'archevêché de Reims, et n'omit rien pour ramener la paix dans l'Eglise. Il provoqua et signa la lettre écrite au Pape, le 8 novembre 1816, et qui facilita les arrangemens préliminaires du Concordat. Le 28 juillet 1817, il fut créé cardinal, et institué pour le siége de Paris, le 1er. octobre suivant. Ses vertus et son expérience contribuèrent autant que ses dignités à le placer à la tête de ses collègues dans les démarches que fit à cette époque le corps épiscopal pour les intérêts de l'église de France. M. le cardinal de Périgord montra, dans toutes les délibérations qui eurent lieu, cette sagesse, ce zèle pour la religion, cette juste mesure qui méritoient des résultats plus heureux, et qui les eussent obtenus sans le nombre et la force des obstacles. On peut consulter, pour les détails, notre *Précis sur les affaires ecclésiastiques de France*, tomes XX, XXI et XXII de ce journal.

Des circonstances trop connues empêchèrent S. Em. de prendre alors possession de son siége, et elle ne

fut installée à Paris que dans l'automne de 1819. On sait quels ont été ses soins pendant le peu de temps qu'elle a administré le diocèse. Le choix du coadjuteur qu'elle s'étoit associé, celui des grands-vicaires qu'elle avoit appelés auprès d'elle à l'Archevêché, divers réglemens pour le clergé, le rétablissement des retraites pastorales, la rédaction d'un nouveau Bréviaire qui s'achève en ce moment, l'extension donnée à l'œuvre des petits séminaires, l'annonce d'une visite générale, font assez voir la sagesse des vues du vénérable prélat, et ce dont il eût été capable, si ses forces eussent répondu à son zèle. Son âge et ses infirmités l'empêchoient souvent de se livrer aux soins extérieurs du ministère; mais au milieu de ses douleurs il s'acquittoit assidument de ses exercices de piété; il puisoit dans la prière le courage dont il avoit besoin, et cachoit sous un front serein ses souffrances et ses épreuves.

Un point douloureux qui s'étoit formé sur sa joue depuis plusieurs années ayant dégénéré en abcès, a fait des progrès fâcheux, et il s'y est joint en dernier lieu un catarrhe très-grave. Dès le commencement de la maladie, S. Em. demanda les sacremens, et les reçut avec les témoignages les plus vifs de foi et de piété. Les mêmes sentimens ont animé le vénérable vieillard pendant tout le cours de sa maladie. Il aimoit à s'entretenir des choses du ciel; il se faisoit lire des psaumes et des prières; il donnoit l'exemple du calme et de la résignation. Sa bonté et son affabilité ne se sont point démenties. Il recevoit de l'air le plus affectueux les évêques et les ecclésiastiques qui venoient le visiter. Ses derniers momens ont été consolés par une marque auguste d'intérêt et d'affection. Les Princes sont venus visiter l'ancien compagnon de leur exil, celui qui avoit donné au Roi tant de témoignages de dévouement et de fidélité, et leur entrevue a été de part et d'autre aussi touchante que possible. S. M., depuis le commencement

de la maladie, envoyoit trois fois par jour s'informer de l'état de S. Em.

Le bulletin du vendredi ne faisoit que trop connoître l'extrémité où M. le cardinal étoit réduit. Dans la nuit l'agonie commença; M. l'archevêque de Trajanople, qui a donné constamment à M. le cardinal les plus tendres soins, commença les prières des agonisans; il fut assisté, dans ce pieux ministère, par MM. les abbés Desjardins et Borderies, archidiacres. Ils étoient tous en prières quand S. Em. rendit le dernier soupir, à cinq heures vingt minutes du matin. Les neveux de M. le cardinal entouroient aussi son lit. Dès le matin, le bourdon de la Métropole annonça cette nouvelle dans la capitale. Le Roi, en ayant été informé, a fait dire dans ses appartemens une messe des morts. Après la messe, S. M. s'est entretenue avec les évêques présens sur la perte que l'on venoit de faire. *Nous y perdons tous*, a dit S. M.; *l'Eglise perd un de ses plus vertueux pontifes, la société un modèle, et moi un ami.*

Nous ne pouvons mieux terminer cette notice que par le Mandement (1) que M. Hyacinthe-Louis de Quelen, nouvel archevêque de Paris, a publié le jour même pour annoncer ce triste événement au diocèse. Le prélat s'exprime ainsi:

« C'est pour vous faire entendre les accens de la douleur que nous vous parlons pour la première fois, N. T. C. F. Depuis long-temps, des infirmités continuelles, un sensible affoiblissement, de cruelles souffrances, nous avoient avertis de nous préparer à un sacrifice dont la consommation déchire notre ame comme s'il avoit été imprévu; quelque inespérée que dût être la conservation d'un père si tendre pour nous, d'un pasteur si plein de zèle et de sollicitude, d'un pontife si précieux à l'église de France et à ce diocèse, nous osions encore l'attendre de la miséricorde divine. Le Seigneur a vu couler nos larmes, il sait quelle a été la ferveur de nos prières; mais son adorable Providence a voulu nous l'enlever dans le moment même où il nous sembloit le plus nécessaire; elle a voulu l'exiger de nous cette séparation, que nous eussions retardée, s'il eût été possible, aux dépens de nos années.

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c.

» Notre vénérable archevêque n'est plus! ou plutôt, N. T. C. F., il vient d'achever les saints travaux de la foi; s'il n'est plus au milieu de nous, une vie passée dans l'exercice des vertus chrétiennes, dans la sainteté des fonctions pastorales, dans les épreuves et la résignation; une mort non moins admirable par la patience et la piété qui l'ont accompagnée, nous font espérer qu'en le retirant de dessus la terre qu'il avoit édifiée par ses exemples, le juste Juge l'aura placé dans la *région des vivans*, d'où il sera encore utile à son peuple.

» Oui, N. T. C. F., et ces pensées consolantes ne sont pas seulement dans notre cœur, elles se trouveront dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu: nous pouvons lui appliquer avec une sainte confiance ce bel éloge de l'Esprit saint, en parlant de Moïse : *Il fut aimé de Dieu et des hommes, et sa mémoire sera à jamais en bénédiction.* Le Seigneur lui a donné une *gloire semblable à celle des patriarches; il lui a fait surmonter, par la force de sa vertu, et par l'onction de sa parole, les efforts des ennemis* de l'Eglise; *il l'a élevé en honneur devant les rois;* enfin, *il l'a choisi entre tous pour le sanctifier par l'exercice d'une foi inébranlable, d'une fidélité sans tache, et d'une inaltérable douceur.* Nobles et touchantes vertus que préconisoient, dès le commencement de son épiscopat, les évêques de l'église de France, lorsqu'ils disoient de sa personne, dans une assemblée solennelle : « La » considération distinguée qu'il s'est déjà acquise, son mérite, les » qualités aimables qui forment son caractère, sa douceur, et cette » politesse si naturelle qui lui gagnent tous les cœurs, et ajoutent un » nouveau lustre à sa haute naissance, feroient penser que les témoi» gnages publics d'estime et d'affection qui lui sont décernés, méríte» roient d'être un jour cités comme un exemple dans les fastes de » l'église gallicane ».

» Hélas! N. T. C. F., quelle tâche il nous laisse à remplir, et comment le remplacer au milieu de vous? Toutefois, soutenus par la grâce du divin Pasteur, nous nous proposons de marcher sur ses traces, d'approcher d'un si beau modèle, si nous ne pouvons atteindre à sa perfection; nous chercherons à vous le rappeler en tout. Confident de ses pensées, nous les avons recueillies avec soin, et nous nous félicitons de n'avoir plus qu'à exécuter les desseins de sa sollicitude, pour acquitter à votre égard la dette sacrée de notre charge pastorale. Nous suivrons le plan qu'il nous a tracé lui-même, les instructions qu'il nous a laissées; en sorte qu'absent, il vous gouvernera encore; il revivra dans celui qu'il appela tant de fois *l'héritier de sa tendresse.* Et que manquera-t-il à notre bonheur mutuel, N. T. C. F., sinon que vous nous donniez vos cœurs, comme vous les lui aviez donnés, que vous nous regardiez comme un autre lui-même, et que votre reconnoissance envers lui fasse disparoître à vos yeux les différences que nos imperfections ne manqueront pas de laisser apercevoir?

» Il nous reste, N. T. C. F., un dernier devoir à remplir envers ce pontife que nous ne cesserons de pleurer : qu'est-ce, en effet, que la vie la plus innocente, si le Seigneur l'examine sans miséricorde? et que ne peut pas apercevoir dans l'ame la plus pure celui dont l'œil découvre des taches dans les anges eux-mêmes? Vous vien-

drez donc aux pieds des saints autels répandre vos larmes et vos prières, et demander, pour le repos éternel de votre pasteur, le fruit des mérites de la victime qu'il offrit tant de fois pour vous ».



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le jour même de la mort de S. Em., le chapitre métropolitain s'étant réuni à l'issue de la messe canoniale, s'est rendu processionnellement au lit de mort du prélat, et y a récité le *De Profundis*. Après cet acte de piété, le chapitre, précédé de MM. les archidiacres et vicaires-généraux, est allé rendre ses devoirs au nouvel archevêque, et M. l'abbé Jalabert, vicaire-général, lui a adressé le dicours suivant :

« Monseigneur, S. Em. M. le cardinal de Périgord, légitime successeur de saint Denis, s'est endormi du sommeil des justes; il repose devant le Seigneur, suivi de nombreuses vertus et d'œuvres saintes qui ont rempli, sans aucune interruption, sa longue carrière.

» Son chapitre, devenu le vôtre, Monseigneur, reconnoît dans votre personne son successeur légitime, et il vient offrir à votre grandeur le même hommage de respect et d'obéissance qu'il offrit à M. le cardinal lors de son avénement au siége archiépiscopal.

» A la mission que vous avez reçue de Jésus-Christ et de l'Eglise, se joignent, Monseigneur, deux autres titres qui demeureront toujours chers à nos cœurs; cette estime profonde et constante, cette tendre affection dont votre vénérable prédécesseur vous a tant de fois réitéré la touchante expression, et qu'il vous a, comme par testament, léguées de nouveau, en notre présence, il y a encore si peu de jours; et vos qualités personnelles si élevées, qui, nous aimons à le répéter, feront, sous tous les rapports, revivre Son Em. dans la personne de Votre Grandeur, et perpétueront sa bienveillance dans la vôtre pour le chapitre ».

M. de Quelen, archevêque de Paris, a répondu au chapitre :

« L'hommage que le chapitre métropolitain vient offrir à son nouvel archevêque me coûte bien cher; la perte que nous avons faite est immense; je suis sûr, Messieurs, que vous partagez ma douleur profonde. Les vertus de Son Em., la vénération dont elle étoit entourée, lui donnoient une grande facilité pour faire le bien. Ces avantages disparoissent presque tous avec elle. Il en est un cependant qui n'a pas péri; c'est, Messieurs, l'union étroite qui régnoit entre vous, et qui vous attachoit à elle. J'ai la confiance que ces sentimens subsisteront toujours; car son cœur est l'héritage le plus précieux qu'il m'a laissé; je le conserve tout entier pour vous ».

Après ce discours, M. l'archevêque a annoncé qu'il maintenoit dans leurs titres et fonctions MM. les grands-vicaires

et archidiacres, M. l'archiprêtre et les membres des officialités. Il n'y a rien de changé à la visite générale du diocèse, annoncée par le Mandement de S. Em. du 9 octobre.

— Le dimanche avant la messe, S. M. a reçu, en audience particulière, M. de Quelen, nouvel archevêque de Paris, qui a eu également l'honneur d'être reçu par Monsieur, Mgr. le duc d'Angoulême, Madame et Mme. la duchesse de Berri.

— D'après les dispositions du Mandement ci-dessus, il sera célébré, dans toutes les églises du diocèse, une messe solennelle, précédée la veille des vêpres et des vigiles pour le repos de l'ame de S. Em. Pendant les trois jours, les prêtres réciteront à la messe les oraisons pour l'archevêque mort. Le samedi et le dimanche, le petit séminaire Saint-Nicolas a envoyé de jeunes ecclésiastiques réciter des prières dans la pièce où M. le cardinal étoit mort. Le lundi au matin, le grand séminaire y est allé pour le même objet. On a procédé ce jour-là à l'embaumement du corps. Le Mandement de M. le nouvel archevêque désigne les paroisses de la ville qui doivent jeter de l'eau bénite sur le corps de S. Em. et réciter des prières; douze paroisses y vont chaque jour, à des heures différentes. Le corps de S. Em. sera déposé dans les caveaux de la Métropole, à côté des cendres de ses prédécesseurs. Son cœur doit être porté à Reims, suivant ses intentions. Les obsèques solennelles doivent être célébrées à Notre-Dame, samedi 27, à neuf heures et demie du matin.

— Le sacre des trois évêques s'est fait, dimanche dernier, avec toute la pompe qui accompagne ces sortes de cérémonies. On avoit érigé un autel adossé à la balustrade du sanctuaire de l'église de Saint-Sulpice, et on avoit pratiqué en avant une enceinte pour les évêques et le clergé. A dix heures et demie, M. de Latil, évêque de Chartres, a commencé la cérémonie, assisté de MM. les évêques de Meaux et de Soissons, venus exprès de leurs diocèses pour prêter leur ministère à cette consécration. MM. les évêques élus de Luçon, de Périgueux et de Nîmes, étoient dans l'attitude la plus recueillie. MM. les archevêques de Reims, d'Arles et d'Avignon, et MM. les évêques nommés de Saint-Claude, de Mende, de Béziers, etc., étoient présens, ainsi que des ecclésiastiques, et des parens et amis des trois évêques. La cérémonie a fini à une heure et demie.

— Le samedi, MM. les archevêques de Sens et d'Avignon, et M. l'évêque de Chartres, ont prêté serment de fidélité entre les mains du Roi. Ils ont été présentés au serment, après l'Evangile, par M. l'abbé de Retz, aumônier de service. M. l'archevêque de Reims, qui devoit aussi prêter son serment ce jour-là, n'a pu s'y trouver à cause de la mort de M. le cardinal-archevêque de Paris, décédé ce matin-là même; ce prélat étoit intimement lié avec M. le cardinal, dont il avoit été autrefois grand-vicaire à Reims. Le lundi, les trois évêques, sacrés la veille, ont prêté leur serment de fidélité entre les mains du Roi, qui leur a adressé des paroles pleines de bienveillance et d'intérêt.

— On prépare, en ce moment, une entreprise à la fois religieuse, monarchique et littéraire, qui ne pourra manquer d'intéresser sous ces trois rapports : c'est une *Année sainte*, qui doit offrir, pour chaque jour, la vie d'un saint ou d'une sainte reconnus dans l'Eglise. L'ouvrage sera dédié à Mgr. le duc de Bordeaux, et est destiné en même temps à être une des premières lectures du royal enfant. Les saints de notre patrie y seront surtout admis, et la jeunesse, comme l'âge mûr, y trouveront des exemples de toutes les vertus. Des ecclésiastiques distingués par leur mérite, et des laïcs dignes de leur être associés, sont à la tête de l'entreprise; des hommes de lettres, connus pour la plupart par leurs succès dans différens genres, se font un honneur de concourir à la rédaction. Le ton de l'ouvrage sera franchement chrétien et religieux, et offrira en même temps un recueil précieux de faits capables d'intéresser toutes les classes. Les Vies seront accompagnées de gravures exécutées avec soin. L'*Année sainte* formera 4 vol. in-4°. : le Prospectus doit paroître bientôt. Cette entreprise, à laquelle est promise une protection auguste, est encouragée par des personnes du plus haut rang, et tout en présage le succès.

— M. l'abbé de Lestrange, ancien religieux de la Trappe, sorti de France au commencement de la révolution avec les religieux de cette maison qui vouloient suivre leur règle, et devenu depuis abbé de la Val-Sainte, en Suisse, a racheté, comme on sait, depuis la restauration, l'ancien monastère de la Trappe, ou plutôt les débris de cette abbaye célèbre. Les principaux bâtimens ont été abattus, et il en reste à peine assez pour loger une communauté. Cependant l'esprit de

pauvreté des religieux, et leur attachement pour ces lieux sanctifiés par tant de vertus, leur ont fait surmonter tous les obstacles, et endurer toutes les privations, et ils font entendre de nouveau les louanges de Dieu dans ces déserts. Dom Augustin (c'est le nom de religion de M. l'abbé de Lestrange) y a réuni des hommes dégoûtés comme lui du monde, et qui y vivent dans la pratique sévère des conseils évangéliques. Des accusations invraisemblables, mais fâcheuses, sont venues poursuivre ces fervens cénobites jusques au milieu de leurs austérités. On a répandu qu'ils étoient attachés à la petite église. Dom Augustin, sensible à une telle imputation, nous fait l'honneur de nous adresser la déclaration suivante, que nous nous empressons de consigner ici pour la justification de ce vénérable abbé et de son monastère :

« Ayant appris que l'on répandoit le bruit que les deux communautés auxquelles je préside dans le diocèse de Séez, donnoient ainsi que moi dans les erreurs de la petite église, et que ce bruit causoit beaucoup de scandale, je m'empresse de démentir une imputation si odieuse, et j'assure tous les fidèles et surtout les bons ecclésiastiques, des suffrages desquels je suis très-jaloux, principalement en matière de foi, que ni moi ni aucun des miens, n'avons ni n'avons jamais eu, par la grâce de Dieu, aucun sentiment opposé à ceux de l'église catholique, apostolique et romaine, instituée par N. S. J. C. et gouvernée par le Pape, successeur de saint Pierre, et par les évêques qu'il donne à chaque diocèse. Nous condamnons tout ce qu'elle condamne, et approuvons tout ce qu'elle approuve. Nous osons défier qui que ce soit de donner une preuve du contraire; et si quelqu'un a été trompé par de faux bruits à cet égard, il deviendroit inexcusable si désormais il persistoit dans cette opinion, et s'il nous faisoit encore un semblable reproche après le désaveu formel que je publie en ce moment et que j'ai déposé entre les mains de notre vénérable évêque, pour être conservé dans les archives du diocèse. Comme je connois votre zèle pour le bien de la religion, je vous envoie la présente protestation que je vous prie d'insérer, et suis avec considération.... ».

Fr. Augustin, *abbé de Notre-Dame de la Trappe, diocèse de Séez.*

20 *octobre* 1821.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 20, LL. AA. RR. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême, accompagnés d'un brillant état-major, se sont rendus au bois de Boulogne, pour passer en revue le régiment de carabiniers qui porte le nom de Monsieur. Ce régiment, qui est un des plus beaux de l'armée françoise, a défilé devant les Princes après la revue. S. A. R. Monsieur

a témoigné sa satisfaction aux chefs de ce corps, et a remis au colonel une somme d'argent pour être distribuée aux soldats.

— Le Roi a envoyé le cordon bleu de M. le cardinal de Talleyrand-Périgord à M. le prince de Chalais, neveu de S. Em.

— M. le comte Siméon, ministre de l'intérieur, est nommé pair de France.

— Le 20, M. le baron de Glandèves, maréchal de camp, a été reçu en qualité de major des gardes-du-corps du Roi, en remplacement de M. le comte de Jobal, et M. le marquis de Courbon a été reçu en qualité d'aide-major du même corps, en remplacement de M. le baron de Glandèves.

— Le collége electoral de l'Aveyron a réélu MM. Mostuejouls et Clausel de Coussergues, tous deux députés sortans. Le nombre des votans étoit de 195; le premier a obtenu 144 voix, le second 138. Ce collége étoit présidé par M. le vicomte de Bonald, qui a ouvert la session par un discours remarquable par les plus nobles sentimens, et par la manière dont l'orateur a su les exprimer.

— On a remarqué que, parmi les 87 députés sortans cette année, 42 siégeoient au côté droit, pendant la dernière session, 8 au centre gauche, 32 au centre droit, et 5 au côté gauche. La liste des présidens et vice-présidens des colléges, nommés par le Roi, contenoit 72 noms, parmi lesquels se trouvoient ceux de 46 députés sortans. Le nombre des présidens ou vice-présidens nommés députés est de 39; savoir, 33 faisant partie des députés sortans, et 6 qui n'ont point encore siégé dans la chambre. De plus, 24 députés sortans qui ne présidoient pas de colléges ont été aussi réélus. Les députés nouvellement élus qui ne siégeoient pas dans la dernière session, sont, en y comprenant la double élection de M. le baron Louis, au nombre de 30, nombre égal à celui des députés sortans qui n'ont pas été réélus. Plusieurs départemens ont réélu leur députation toute entière. Ce sont : l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Loir-et-Cher, les Pyrénées-Orientales et l'Yonne. On croit que les nouvelles élections donneront 54 membres au côté droit, 20 au centre droit, 5 au centre gauche et 7 au côté gauche.

— La police a saisi, le 19, à la requête de M. le procureur du Roi, une nouvelle brochure du jeune Barginet, de Grenoble, intitulée : *Dieu le veut!*

— Le 19, la cour de cassation, statuant sur le pourvoi du sieur Cauchois-Lemaire, contre l'arrêt de la cour d'assises qui a déclaré son cautionnement de 20,000 francs acquis à l'Etat, a cassé et annulé le même arrêt, et a renvoyé les parties et les pièces de la procédure devant la cour d'assises de Rouen.

— Une ordonnance royale, du 3 de ce mois, nomme M. Locquet de Bloisac, ancien sous-préfet, à la sous-préfecture de Figeac, en remplacement de M. le vicomte Cornudet, démissionnaire.

— M. le comte de Montholon est arrivé, le 21, à Paris. Un journal annonce que le comte Bertrand et toute sa famille ont débarqué, le 19, à Calais, et que son retour, nouvelle preuve de la clémence royale, a été accordé aux sollicitations d'un noble pair, allié du général.

— L'instruction de l'affaire de Maziau est terminée ; plusieurs témoins ont déjà été assignés. Les débats doivent commencer, le 19 novembre, à la chambre des pairs

— Le 14 de ce mois a eu lieu, à Beauvais, la procession annuelle en mémoire de la délivrance de cette ville par l'intrépide Jeanne Hachette.

— Le bâtiment qui renfermera la machine à vapeur destinée à remplacer l'ancienne machine de Marly, étant terminé, M. le marquis de Lauriston a fait placer le 14 de ce mois, sous la première pierre du massif qui doit supporter le cylindre, une boite de cèdre contenant plusieurs médailles à l'effigie du Roi, avec des inscriptions analogues au monument.

— La *Gazette de Lyon* annonce qu'il est passé dans cette ville, depuis peu de jours, un certain nombre d'officiers et de militaires de tous grades, la plupart étrangers, qui se rendoient à Marseille, dans le dessein de s'y embarquer pour la Grèce, et y soutenir la cause de l'indépendance.

— Les sieurs Peseux, rédacteur, et Houdin imprimeur du *Journal de Gand*, ont été condamnés par la cour d'assises de Gand, le premier à 600 florins d'amende et le second à 1200, pour avoir tenté de répandre des alarmes et de semer des dissensions dans le royaume des Pays-Bas, en insérant dans leur feuille divers articles relatifs aux affaires de Naples.

— Le 15, le Roi des Pays-Bas a fait en personne l'ouverture de la session des Etats-généraux. On a remarqué dans le discours de ce monarque un passage où il dit, à l'occasion des troubles du Levant, qu'il y a tout lieu d'espérer que la paix sera maintenue.

— Deux Sœurs Hospitalières, venant de Paris, sont parties de Toulouse, le 13 de ce mois, pour se rendre à Barcelonne. Ces respectables religieuses se vouent volontairement au soulagement des pestiférés de cette dernière ville, où des prières publiques ont été ordonnées pour obtenir la cessation de cet épouvantable fléau.

— L'ouvrage de lady Morgan, intitulé : *l'Italie*, a été sévèrement prohibé dans toute l'Italie et dans plusieurs Etats d'Allemagne. Un certain nombre d'exemplaires de ce livre, qui avoient été expédiés pour Milan, ont été saisis et brûlés à Turin.

— Le Mexique est toujours en proie aux factions. Il paroit que le parti le plus fort en ce moment est celui d'Iturbide. On ne connoît pas les projets de ce chef ; il a rétabli l'inquisition, et a rejeté la constitution des cortès. Le nouveau vice-roi, nommé à Madrid, le général O'Donoju, a débarqué à Vera-Crux, où il est assiégé par les insurgés.

— La fièvre jaune fait toujours d'horribles ravages à Tortose. Outre l'évêque de cette ville, un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux ont été victimes de leur zèle et de leur dévouement : on cite parmi eux les chanoines Orthels, Aiguesvines, Fresens, Barcali et Oliban, et les curés Burges, Castanet et Croca.

— La malveillance ayant répandu, dans les environs de Jaca, le bruit que les émigrés espagnols, établis à Pau et à Oléron, armoient et recrutoient pour faire en Espagne une tentative dans le genre de

celle que Cugnet de Montarlot se proposoit d'exécuter en France, M. le préfet de Pau a écrit au chef politique de Sarragosse, pour le prévenir que cette nouvelle est dénuée de fondement.

— M. Ruffin, consul de France à Saint-Jean-d'Acre, et plusieurs personnes de sa suite, échappées à la fureur des Turcs, ont été recueillis par le chebec françois *le Rusé*, qui a dû les conduire à Smyrne. Il paroit que M. Ruffin avoit attiré sur lui la vengeance des Turcs en manifestant son zèle pour les religieux du Mont-Carmel.

— Une lettre du religieux Franciscain commissaire de la Terre-Sainte, en résidence à Pera, porte que les dernières nouvelles de Jérusalem, du mois de septembre dernier, annonçoient que, au milieu des désastres et des malheurs de l'Orient, les lieux saints avoient été respectés.

LIVRE NOUVEAU.

Mission de Montpellier en 1821; par G.-M. B. (1).

Nous regrettions de n'avoir pu donner à nos lecteurs que des détails incomplets sur celle des missions de cette année qui a eu peut-être le plus d'éclat et de succès. Le présent ouvrage nous met ent état de présenter, quoique fort en abrégé, l'ensemble des faits qui se sont passés en cette occasion à Montpellier.

C'est le 7 et le 8 mars que les missionnaires arrivèrent dans cette ville, où ils étoient appelés par M. l'évêque, et attendus avec impatience par un grand nombre de fidèles. L'ouverture de la mission se fit le 11, par une procession générale, qui sortit de la cathédrale, et se rendit sur la place de la Canourgue. Les autorités, des détachemens de la garde nationale et des troupes, s'y étoient joints au clergé et au peuple. M. l'évêque, étant monté sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, annonça lui-même la mission, dans un discours pathétique, et exhorta les habitans à en profiter; il bénit les missionnaires prosternés à ses pieds, et M. l'abbé Guyon, chef de la mission, commença son ministère par une courte exhortation adressée aux assistans.

Le soir même, les instructions commencèrent dans les églises Saint-Pierre, Notre-Dame, Saint-Denis, Sainte-Anne, Saint-Paul, Saint-Matthieu et Sainte-Eulalie; les missionnaires se partagèrent entre ces différentes églises. Ceux qui

---

(1) In-8°.

secondoient M. Guyon dans cette œuvre pénible étoient MM. Dumesnildot, Caillau, Paraudier, Menou, Hilaire Aubert, Bourgin, Blassier, Polge, Rodet, de Scorbiac, Beaucé, Saint-Yves, Legay, Tharin et Reguet. M. Guyon prêchoit dans la cathédrale (Saint-Pierre). Il s'y faisoit trois instructions par jour; la première à cinq heures du matin pour les deux sexes; la seconde à dix heures, pour les femmes seulement, et la troisième à six heures et demie, pour les hommes seuls. Dans les autres églises il n'y avoit que deux instructions.

M. Guyon commença par des discussions sur les preuves de la religion; il examina plusieurs objections des incrédules, résolut des doutes, et porta la lumière dans les esprits les plus prévenus. Au bout de peu de jours, les tribunaux de la pénitence se trouvèrent assiégés. M. Guyon en vint bientôt à traiter les grandes vérités du christianisme. M. Caillau le remplaçoit quelquefois dans la chaire; à ces sujets importans succédèrent des instructions pratiques sur l'examen de conscience, sur les devoirs de chaque état, sur le respect humain, etc.

Le respect humain étoit déjà foulé aux pieds; on avoit vu, le 24 mars, à l'amende honorable, des milliers d'hommes se rendre à l'église, portant un cierge à la main, et prendre part à la cérémonie dans un profond recueillement. On vit à peu près la même chose à la cérémonie du renouvellement des vœux du baptême, le 13 avril.

Le premier effet des discours des missionnaires avoit été d'établir la paix et la concorde entre les fidèles; pour assurer ce résultat, un conseil de pacification avoit été formé, et des magistrats de la ville s'étoient chargés de terminer sans procès les différends de ceux qui voudroient s'en rapporter à leur arbitrage.

Comme plusieurs militaires accouroient aux exercices communs, M. Guyon conçut l'idée de leur donner une retraite. Ce projet fut accueilli avec ardeur par les troupes de la garnison; les colonels, les officiers, les simples soldats, tous se sont empressés d'assister aux instructions; et les militaires, comme les habitans, rivalisoient de zèle et de bonne volonté.

La communion générale des hommes se fit le 15 avril, dimanche des Rameaux; près de six mille furent admis à la table sainte; les magistrats et les hommes riches y étoient

confondus avec l'artisan et le pauvre. Les gardes nationaux étoient d'un côté, et de l'autre les militaires; parmi ceux-ci on voyoit un lieutenant-général, deux maréchaux de camp, et beaucoup de personnes décorées. M. l'évêque et deux chanoines donnoient la communion; une heure n'a pas suffit à la distribution. Ceux qui n'avoient pu trouver place à la cathédrale ont communié dans l'église Saint-Matthieu.

M. l'abbé Rauzan, qui arriva sur ces entrefaites, contribua encore à obtenir de nouveaux résultats. Il partagea le soin des instructions avec M. Guyon. Chaque jour de nouvelles conquêtes étoient le fruit de leurs efforts. Le 26 avril se fit la procession de la croix. La procession fut magnifique, mais la croix ne put être plantée que le lendemain. Le 29 avril, dimanche de la *Quasimodo*, il y eut une seconde communion générale d'hommes, aussi nombreuse et aussi édifiante que la première. Le lendemain, M. l'évêque donna la confirmation; ce prélat avoit pris à la mission la part la plus active, et avoit plus d'une fois porté la parole, et joint ses exhortations à celles des missionnaires. Ce jour fut la clôture de la mission.

Au total, sur une population de 34,000 ames, dont 2000 appartiennent à d'autres communions, 12,000 hommes et autant de femmes ont approché de la sainte table. Le reste de la population étoit en grande partie la classe des enfans qui n'étoient point en âge d'être admis au banquet eucharistique. De plus, environ 6000 personnes des campagnes environnantes ont suivi avec assiduité les exercices de la mission.

M. l'abbé Rauzan est resté plusieurs jours après la mission, a prononcé quelques discours, et a établi des associations de charité. Le clergé de la ville a continué le bien qu'avoient fait les missionnaires.

Tel est le tableau qu'a tracé M. G.-M. B. La relation abonde surtout en analyses des discours. Il ne nous appartient pas de juger à quel point les analyses sont fidèles; mais on voit que l'auteur étoit fortement pénétré de ce qu'il a entendu. Il a suivi constamment les exercices de la cathédrale, et paroît avoir profité pour lui-même des instructions qu'il cherche aujourd'hui à transmettre. Son travail peut du moins donner une idée du zèle des missionnaires, et de l'ascendant de la parole divine dans ces hommes si fortement animés de l'esprit de leur ministère.

De l'Inamovibilité des Pasteurs du second ordre; par l'auteur du *Traité de l'Appel comme d'abus*, et de la *Dissertation sur les Interdits arbitraires de dire la Messe*. 1821, in-8°. de 92 pages.

Il y a deux choses à considérer dans cet ouvrage, la question principale, et les accessoires que l'auteur y a joints. La question principale est grave, et peut être l'objet d'une discussion intéressante; nous-mêmes nous avons plus d'une fois reçu sur ce sujet des lettres et des mémoires dont nous n'avons pu encore faire usage. La brochure que M. T. vient de publier nous fournira une occasion toute naturelle d'examiner une question qui intéresse une partie notable du clergé. Aujourd'hui nous ne nous proposons que de parler de ce que l'auteur a mêlé d'étranger à son objet principal.

En effet, au lieu de se borner à traiter une question qui étoit assez importante pour l'occuper toute seule, il a plu à M. T. de se jeter à droite et à gauche sur des matières plus ou moins éloignées du but, et de reproduire des plaintes dont ses amis ou lui nous avoient déjà plus d'une fois entretenus. Dans sa *Préface*, comme dans le corps de la brochure, il s'élève avec force contre le despotisme épiscopal sous lequel la France gémit, comme on sait. Il est épouvanté de l'*accroissement exorbitant de l'autorité épiscopale*, et il est bien étonnant en effet que les puissances n'aient pas songé à prévenir les suites affreuses dont nous menace ce nouveau fléau. On a la bonté de s'inquiéter des libéraux, des illuminés, des *carbonari*; bagatelle que tout cela, ce n'est pas là qu'est le mal. Le despotisme des évêques, voilà ce qui perdra l'Europe inattentive, et

il est clair que toutes les monarchies périclitent, si M. T. est interdit, ou si M. B. est renvoyé de sa cure. Heureusement que voilà les souverains avertis, et qu'ils n'ont plus d'excuse, s'ils ne nous garantissent pas de cette calamité d'un genre nouveau. En tout cas, M. T. s'en lave les mains; il a déchargé sa conscience. Ses avis, il est vrai, ont bien quelque chose d'amer, et on croiroit par fois entendre le plus déterminé de nos libéraux échauffant les esprits par des provocations énergiques. *Le despotisme n'enfante que des esclaves,* dit M. T., *et, si ces esclaves viennent une fois à rompre leurs chaînes, ils ne gardent plus de mesure dans l'explosion de leur ressentiment, dont ils croient pouvoir justifier les excès par les excès opposés.* Bravo, mon père; c'est là ce qui s'appelle parler, et si les *esclaves* ne vous entendent pas, ce ne sera pas votre faute. On est enclin aujourd'hui à trop respecter l'autorité; cette fâcheuse disposition fait d'horribles ravages dans le clergé comme dans la société. Que de reconnoissance vous est due pour votre zèle à combattre un si grand abus!

Ce n'est pas sur ce point seul que M. T. montre la bienveillance qu'il nourrit pour les évêques, et la parfaite mesure qui le distingue. Il juge avec une admirable sagacité que, si le haut clergé a beaucoup perdu à la révolution, il en a été dédommagé en s'affranchissant des anciennes lois; comme s'il n'étoit pas notoire que, dans les formes actuelles de l'administration, l'autorité épiscopale est bien plus limitée et bien moins indépendante qu'avant la révolution, et que les évêques sont obligés de recourir fréquemment à la puissance civile pour les choses qui paroissent tenir le plus intimement à leur ministère. Première preuve de la perspicacité de M. T. La seconde n'est pas moins merveilleuse; cet habile homme a découvert que *le gouvernement est convenu avec les évêques de ne jamais*

intervenir dans les affaires ecclésiastiques; il se plaint d'une *influence invisible qui paralyse tous les ressorts* du pouvoir. N'est-il pas permis de douter si M. T. parle ici sérieusement, et ses allégations n'ont-elles pas un peu l'air d'un persifflage et d'une dérision? Il sait que les évêques n'ont point été consultés sur la plupart des grandes mesures prises dans ces dernières années; que le Concordat s'est fait sans eux, et qu'il a été mis à l'écart sans leur concours, ou plutôt malgré leurs représentations; et il feint de croire que ce sont eux qui dirigent tout en secret. En vérité, ce pouvoir occulte ressemble un peu à celui qu'avoit rêvé, l'année dernière, M. M. de M.; et celui-ci n'a pas été plus embarrassé à prouver sa conjuration, que M. T. ne le seroit à établir son hypothèse. Non-seulement il n'existe aucune trace de cette convention supposée entre le gouvernement et les évêques, mais tout ce qui se passe prouve l'absurdité de la conjecture. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour s'assurer que le gouvernement, non-seulement *intervient* fréquemment dans les affaires ecclésiastiques, mais qu'il y prononce sans l'*intervention* des évêques.

Il falloit bien ramasser quelques faits pour appuyer ces déclamations. M. T. s'est informé soigneusement des ecclésiastiques qui étoient mal avec leurs évêques, et il se déclare leur protecteur et leur champion. Redresseur de tous les torts, il s'en va guerroyant contre l'autorité; car c'est toujours elle qui est en faute, suivant le système adopté, en toute rencontre, par les amis de l'indépendance. Il est d'usage aujourd'hui de s'élever à tout propos contre les abus du pouvoir; on est enclin à voir du despotisme dans tous les gouvernemens, et de l'oppression dans la dépendance la plus légitime. M. T. se conforme en cela à l'esprit du temps; à ses yeux, tout prêtre interdit, tout curé renvoyé, est une victime. Quelque grief qu'il y ait contre tel ou tel ec-

clésiastique, c'est l'ecclésiastique qui a raison; l'autorité est aveugle, prévenue, opiniâtre. C'est la conclusion générale de M. T. Il n'y a pas de gouvernement possible avec un tel système; et dans un temps où tous les liens de la subordination sont si fort relâchés, où l'autorité est si souvent méconnue, insultée, ou du moins insuffisante, et où M. T. lui-même convient que ce mal fait tous les jours des ravages dans les diocèses, c'est de sa part un trait admirable de discrétion et de prudence d'aller envenimer encore cette plaie, d'aigrir les subordonnés contre les supérieurs, et de présenter les chefs de l'administration comme livrés aux préventions et à l'arbitraire. Il est évident que son écrit ne peut qu'irriter encore des esprits qui seroient déjà mal disposés, encourager l'insubordination, et rendre l'action de l'autorité plus difficile et moins efficace..

Il est tout simple qu'un prêtre interdit se plaigne du despotisme et de l'arbitraire; mais prétendre qu'on ne puisse interdire un prêtre sans lui faire son procès dans toutes les formes, c'est une idée insoutenable. Où se feroit ce procès? devant l'officialité? Les amis de M. T. ne reconnoissent pas cette forme de jugement, et M. L., entr'autres, la regarde comme nulle, absurde et arbitraire. Poursuivroit-on l'affaire devant les tribunaux civils? alors quel éclat, quel scandale! Toute une ville retentiroit des torts de l'ecclésiastique, et les débats les plus affligeans et les plus faits pour être couverts des ombres du mystère, acquerroient une publicité déplorable. D'ailleurs, depuis quand asserviroit-on l'évêque à se régler sur les jugemens des tribunaux pour les actes de sa juridiction spirituelle? Qui doit donc juger ici, si ce n'est l'évêque? Il est possible sans doute qu'il abuse quelquefois de son autorité, comme il se peut qu'un souverain, qu'un père abusent aussi de la leur. Mais la possibilité de l'abus détruit-elle le pouvoir en lui-même? N'y aura-t-il plus d'auto-

rité sur la terre, parce que ceux qui l'exercent sont des hommes sujets à l'erreur et aux passions? M. T. insiste, et dit qu'il n'existe pas de profession dans la société où l'on puisse priver un individu de l'exercice de son état, à moins d'un jugement régulier. M. T. se trompe. Quand un membre d'une administration a malversé, attend-on un jugement solennel pour lui ôter sa place? Souvent on n'auroit pas assez de preuves aux yeux de la loi. Mais d'ailleurs, quand le délit est constant, on demande au coupable sa démission, ou on le renvoie sans bruit. Les exemples n'en sont pas très-rares. Dans d'autres professions qui font corps, parmi les notaires, les avocats, les avoués, les agens de change, ne voit-on pas tous les jours la compagnie forcer, sans jugement, un membre indigne à vendre sa charge, et à se retirer? Si on a cru cette discipline nécessaire dans des professions qui demandent une probité plus rigoureuse, et qui supposent, de la part du public, une confiance plus entière, à plus forte raison est-elle indispensable dans un état qui exige une conduite plus irréprochable, une conscience plus délicate, une vie plus pure. Souvent, s'il falloit attendre les longueurs d'une procédure, le scandale s'aggraveroit, et deviendroit irrémédiable, et l'on auroit de justes reproches à faire à l'autorité de n'avoir point porté remède au mal par une décision prompte, et par une punition infligée à propos.

Nous n'avons donc point besoin de discuter les faits rapportés par M. T.; il n'est que trop évident qu'il les a puisés dans les mémoires d'une seule des parties. Il cite comme des autorités les écrits de son ami, M. S., et les requêtes de MM. Dideron et Hamel, de M[me]. Guillon, de quelques paysans du diocèse de Lyon et de Grenoble, etc. C'est sur ces *factum* seuls que l'équitable juge asseoit son arrêt, sans se soucier de ce que le supérieur auroit à dire pour sa défense. Dans une de

ces affaires, il nous parle de la *fureur* du supérieur, tandis que ceux qui réclament, le font *avec toute la douceur et l'honnêteté possible*. A qui espère-t-il en imposer avec ces récits des parties intéressées?

Parmi les faits allégués par l'auteur, il en est pourtant un dont nous dirons quelque chose, afin qu'il ne se vante pas que l'on n'a rien eu à lui répondre. Ce fait, dont on avoit parlé pendant quelques jours, cet hiver, à Paris, mais dont il n'étoit plus question depuis long-temps, est probablement, au fond, ce qui a provoqué la brochure de M. T., lequel a consacré plus de vingt pages à raconter cet incident, et à plaider la cause de celui pour lequel il s'intéressoit. Cet intérêt ne nous surprend point. M. T. et M. B. passent pour être attachés à la même cause; ils doivent se soutenir l'un et l'autre. Cependant M. T. est venu un peu tard plaider pour son ami; l'affaire est aujourd'hui oubliée, et il ne réveillera pas l'attention du public sur ce sujet. M. le curé de Saint-Séverin n'avoit qu'une commission révocable; on la lui a retirée; il n'y a rien là que de fort simple, et M. T. et ses amis ont été les seuls à y voir du scandale. Le scandale est dans ces déclamations perpétuelles contre l'autorité, et dans cette affectation à critiquer toutes ses mesures. M. T. raconte longuement des conversations de M. B. avec un de ses supérieurs; il ne peut tenir que de M. B. les détails de ces conversations. Mais comment n'a-t-il pas vu que ces détails étoient un peu suspects venant d'une telle part, et que M. B., qui est partie dans cette affaire, et qui paroît avoir quelque rancune, avoit bien pu se permettre dans ses récits de ces altérations qui ne sont que trop communes à l'amour-propre, et dont la prudence la plus commune avertit de se méfier? Si M. T. avoit un différend avec quelqu'un, trouveroit-il bon qu'on s'en rapportât à cette personne seule pour savoir ce qui se seroit passé dans leurs entretiens? Eh

bien! on ne lui demande autre chose que d'avoir pour un supérieur la même justice qu'il réclameroit pour lui-même.

Toutes ces chicanes sont d'ailleurs misérables, comme les anecdotes qu'il raconte sont ridicules. Ses adversaires sont, ou des hommes passionnés, ou des imbéciles. Evêques, grands-vicaires, supérieurs du séminaire, disent ou font des choses qui n'ont pas le sens commun. A qui persuadera-t-il, par exemple, qu'un supérieur de séminaire ait dit, en parlant des vétérans du sacerdoce : *Quand serons-nous débarrassés de ces vieilles ganaches?* Je gagerois bien que M. T. n'a pas entendu ce propos, ni d'autres qu'il rapporte. Parmi ces propos il y en a un contre moi, qui n'a pas plus d'autorité, et que je ne releverai point. Je sais depuis long-temps que je n'ai pas le bonheur de plaire à M. T.; il prend soin de me le dire dans tous ses écrits, et il n'en a point publié, depuis quelques années, où il n'ait consigné les sentimens dont il m'honore. Il y a toujours une partie de sa *Préface* ou de sa *Conclusion* qui est dirigée contre moi ou contre mon travail. Ici on trouve un *Post-scriptum* tout entier, où je suis traité à peu près comme l'avoient été précédemment les évêques et leurs grands-vicaires. C'est un désagrément pour lequel je me sens pourvu d'une forte dose de résignation.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 4 octobre, jour de la fête de saint François-d'Assises, le saint Père, dont la santé se soutient toujours, alla le matin visiter l'église de Sainte-Marie *in Ara cœli*, qui appartient aux frères-mineurs de l'Observance. S. S. y fut reçue par toute la communauté, et, après avoir adoré le saint Sacrement, elle alla faire sa prière devant l'autel du saint fondateur. Elle admit ensuite la communauté au baisement des pieds. Le 5 du même mois, le souverain Pontife visita

dont six ont été supprimés, en 1801; il ne reste plus aujourd'hui que Soissons et Amiens, qui furent placés, à la même époque, dans la province ecclésiastique de Paris. Ils doivent retourner aujourd'hui sous leur ancienne métropole; et Beauvais, quand il sera rétabli, y sera sans doute aussi rendu. Quant aux cinq autres anciens suffragans, Châlons-sur-Marne, Laon, Senlis, Noyon et Boulogne, leur suppression paroît décidée. Reims ne conserveroit donc que trois suffragans, au lieu de six que lui avoit assignés le Concordat de 1817; on dit qu'il y a un projet de réunir à la même province le diocèse de Metz, qui lui est contigu, qui comprenoit même, en dernier lieu, une partie de l'ancien diocèse de Reims, et qui autrefois dépendoit de la métropole de Trèves, supprimée; peut-être seroit-il plus naturel en effet d'attacher Metz à la province de Reims, qu'à celle de Besançon, Metz étant plus éloigné de Besançon, et n'y ayant aucun rapport entre ces deux villes. Le rétablissement de Sens va rétrécir encore de ce côté la province ecclésiastique de Paris. Sens avoit autrefois trois suffragans, Troyes, Auxerre et Nevers; on y a ajouté, en 1817, Moulins. De ces siéges, Troyes seul existe; Auxerre doit, dit-on, être supprimé, et Nevers et Moulins ne sont pas encore rétablis. Ainsi, la métropole de Sens n'aura provisoirement qu'un suffragant. La province de Paris acquiert en retour le diocèse de Chartres, et n'a pas encore perdu Cambrai et Arras, qui doivent lui être enlevés d'après le Concordat de 1817. Avignon, qui vient d'être rétabli en métropole, n'aura point de suffragans; Carpentras, Cavaillon et Vaison, qui en dépendoient autrefois, sont supprimés, et Orange, qu'on lui avoit assigné pour suffragant, en 1817, ne paroît pas devoir être rétabli. Il seroit donc possible de placer sous la métropole d'Avignon le diocèse de Nîmes, qui y est contigu, et qui dépendoit autrefois d'une métropole (Narbonne) que l'on n'espère plus de voir revivre. Cet arrangement paroîtroit d'autant plus plausible que, par le Concordat de 1801, Nîmes, et tout le département du Gard, faisoient partie du diocèse d'Avignon; les liens entre les deux siéges sont déjà établis, et ne seroient pas rompus. De plus, on pourroit assigner à Avignon, pour suffragans, quelques-uns des siéges qui l'étoient autrefois, et qui devoient le redevenir, en 1817, de la métropole de Vienne, si sa suppression est irrévocable; Valence et Viviers sont dans ce cas. Quant à Luçon, il se trouve naturellement placé dans la province ecclésiastique de Bordeaux,

dont il faisoit partie, soit dans l'ancienne circonscription, soit dans celle de 1817.

— Une partie du provisoire établi en 1819 va cesser. Des brefs spéciaux lèvent la suspension de la prise de possession de plusieurs évêques, et retirent l'administration provisoire de quelques diocèses qui avoit été confiée à des prélats. Ainsi, le département des Ardennes est irrévocablement détaché du diocèse de Metz, et est attribué dans sa totalité au siége de Reims; ce siége acquiert en outre tout le département de la Marne, qui étoit administré par M. l'évêque de Meaux, et M. de Coucy gouvernera même, en vertu d'un bref, la partie de Châlons, dont le siége, rétabli en 1817, doit, dit-on, être supprimé de nouveau. M. l'évêque de Troyes perd sa juridiction sur le département de l'Yonne, qui sera administré par M. de la Fare, tant comme archevêque de Sens, que comme chargé par un bref de gouverner le diocèse d'Auxerre, qui se trouve dans le même cas que Châlons. Le département d'Eure et Loir est définitivement distrait du diocèse de Versailles; celui du Gard, du diocèse d'Avignon; celui de la Dordogne, du diocèse d'Angoulême, et celui de la Vendée, du diocèse de la Rochelle. Les titulaires institués, il y a quatre ans ou récemment, pour Chartres, Nîmes, Périgueux et Luçon, vont prendre en main l'administration de ces diocèses. Ces prélats sont tous sacrés, et ont prêté leur serment de fidélité. Il ne leur reste plus pour entrer en exercice de leur juridiction que de prendre possession; ce qu'ils peuvent faire par eux-mêmes ou par procureurs. La plupart se disposent à partir prochainement, et quelques-uns même seroient déjà partis sans les obsèques de M. le cardinal de Périgord.

— Rappeler aux prêtres l'esprit du sacerdoce chrétien, et leur inculquer les qualités qui peuvent leur concilier le respect et la confiance des peuples, tel est l'objet d'une *Lettre pastorale* de M. l'évêque de Metz au clergé de son diocèse. Cette lettre, datée du 1er. septembre dernier, et formant 47 pages in-8°., est en quelque sorte un traité abrégé sur l'esprit sacerdotal; M. Jauffret paroît l'avoir composé spécialement pour les plus jeunes prêtres, à qui les besoins de l'Eglise et des études accélérées ont laissé moins de loisir pour méditer en silence sur les devoirs de leur ministère. Il leur explique, avec autant d'exactitude que d'onction, quel est

l'esprit de la vocation sacerdotale, esprit de piété, de charité, de zèle, de modération, de patience, de douceur, d'humilité, de désintéressement, de pauvreté, de travail, de retraite, de réserve, etc. Les conseils du prélat sont marqués au coin de la sagesse, et respirent toute la tendresse d'un père. Il veut que le zèle soit toujours accompagné de ménagemens, et qu'en tonnant contre les vices, on évite, non-seulement ce qui pourroit paroître personnel, mais aussi tout ce qui annonceroit quelque amertume. Les reproches les plus mérités doivent toujours être faits d'un ton plutôt affligé que mécontent; ils sont sans fruit si l'on peut y voir du ressentiment et de l'humeur; ils pourront au contraire devenir efficaces s'ils partent de la bouche de celui qui aime à rendre service, qui est affectueux et prévenant, qui se montre plein de commisération pour le pauvre et d'intérêt pour le malade; qui, loin de se moquer des défauts des hommes les plus grossiers, leur en impose par sa réserve; qui obtient d'autant plus qu'il exige moins; qui enfin tempère la sévérité de son ministère par les insinuations de la charité. Nous citerons un ou deux passages de cette *Lettre* vraiment pastorale, et qui, nous croyons pouvoir l'assurer, sera lue avec intérêt ailleurs que dans le diocèse pour lequel elle a été faite.

« Nous l'avons dit aux jeunes prêtres, toutes les fois que nous les avons entretenus de leur auguste ministère; leurs vénérables directeurs n'ont cessé de le leur répéter, et nous venons aujourd'hui le leur confirmer. Ce n'est qu'en se formant sur le modèle de l'esprit de Jésus-Christ que le succès de leurs travaux dans les paroisses ne trompera point leur attente. Si cet esprit n'étoit point en eux; s'ils ne travailloient point à l'acquérir et à le perfectionner; s'ils ne le demandoient pas à Dieu; s'ils ne le cherchoient pas; s'ils ne l'invoquoient pas; s'ils n'en faisoient pas le continuel objet de leurs prières, de leurs vœux et de leurs saints désirs, ils ne l'obtiendroient pas, ou ne le posséderoient que d'une manière très-imparfaite, lorsque de communes vertus ne peuvent plus nous sauver, mais qu'il nous faut des vertus extraordinaires pour renouveler la foi chez les peuples, si fortement ébranlés dans la croyance des vérités premières.....

» Mais de quoi vous serviroient les livres, si vous n'étiez des prêtres laborieux, de bons et fidèles dispensateurs du temps; si vous n'aviez une règle de vie qui mît, dans le cours de vos journées, chaque devoir à sa place; si vous ne vous formiez à l'esprit de retraite, vous ne pourriez vous en distraire qu'au détriment de votre propre vocation. Si vous n'aviez cet esprit, vous seriez entraînés, malgré vous, par celui du monde; vous paroîtriez trop souvent sur la porte de votre presbytère; vous fréquenteriez certaines maisons, et vous délaisseriez celles

des malades; vous vous ennuyèriez d'être seul; il vous faudroit visiter des voisins et des notables choisis pour vous désennuyer; l'esprit de Dieu ne seroit point en vous; vous ne sauriez vous reproduire si souvent au-dehors sans y perdre quelque chose du sérieux et de la dignité de votre saint ministère. Des paroissiens qui vous verroient si souvent marcher avec eux de compagnie dans le monde ne pourroient aisément aller se prosterner devant vous au tribunal de la pénitence, pour vous faire le confident le plus secret de leurs sentimens, de leurs pensées et de leurs œuvres les plus coupables, pour vous donner la confiance la plus intime, pour vous regarder avec la même vénération que le Fils de Dieu même, dont vous êtes le représentant au tribunal de la pénitence.....

» Ainsi vous sortiriez de l'ordre de la discrétion et de la réserve, si vous faisiez de toutes sortes de sujets celui de vos conversations. Il faut qu'un ministre de Jésus-Christ soit bien persuadé qu'il existe pour lui d'autres convenances que pour les séculiers; qu'on le juge d'après ces convenances, et qu'il ne peut les négliger sans acquérir la réputation de divers torts plus ou moins graves, qu'il ne peut négliger sans scandaliser ses paroissiens, et mettre des obstacles au succès de son ministère. Quand on sait se défier de soi-même; que l'on ne fait rien sans réflexion comme sans conseil; que l'on aime la fréquentation des anciens les plus respectables du sanctuaire, on les interroge volontiers sur les devoirs à rendre, sur les usages reçus, et on se rend profitable l'expérience des années.

» Le monde ne permet pas que rien de mondain trouve place dans les prêtres; il veut qu'ils soient toujours prêtres, dans leurs sentimens, dans leurs pensées, dans leurs actions; il se sert de leurs moindres défauts pour excuser tous les siens, et il est impitoyable dans ses jugemens.

» Voilà ce qu'un ministre de Jésus-Christ ne doit pas ignorer pour n'agir jamais dans le monde sans l'esprit de convenance.

» Cet esprit vous dira que des jeux et des plaisanteries, qui n'ont rien de condamnable pour les personnes du siècle, ne peuvent se rencontrer chez un prêtre sans lui nuire dans la considération publique; ce qui ne manqueroit pas surtout d'arriver, si ces jeux, quoique très-innocens, se passoient devant un rassemblement nombreux..... ».

— Les missionnaires du diocèse de Clermont continuent leurs travaux avec un zèle que rien ne rebute. Après avoir employé le temps des vacances à parcourir plusieurs paroisses qui étoient avides de les entendre, et qui ont profité de leurs soins et de leurs instructions, ils ont donné deux retraites qui n'ont pas eu moins de succès. L'une s'est faite à Billom, où il y avoit eu une mission l'année dernière; l'autre dans l'église de Notre-Dame-du-Port, la plus fréquentée de la ville de Clermont. Maintenant, ces infatigables ouvriers vont partir pour deux missions à la fois; ils sont attendus avec impatience à Cunlhiat et à Gelles, et ce qu'ils ont fait ailleurs ne permet

pas de douter qu'ils n'obtiennent dans ces lieux les mêmes résultats.

— Nous avons reçu une lettre de M. Biret, curé des Portes, île de Ré, sous la date du 11 octobre dernier. *En 1791*, dit M. Biret, *je fis le serment; j'ai donc professé l'erreur depuis cette époque, et quelquefois avec chaleur. Cependant je n'ai jamais eu l'intention de m'écarter de l'enseignement de l'église catholique, apostolique et romaine. La bonne foi et la soumission de Fénélon, à la vérité connue, l'excusèrent de péché; il est mon modèle.* Nous croyons que M. Biret n'a pas moins de bonne foi que Fénélon, et, puisqu'il prend ce prélat pour son modèle, il n'est pas douteux qu'il ne se soumette à son exemple. Fénélon n'éleva point de difficultés sur le sens des brefs ou sur leur authenticité; il se soumit pleinement, promptement et sans restriction. *Il y a, dit-on*, continue M. le curé des Portes, *deux jugemens de l'Eglise qui condamnent la constitution civile; je n'ai point à me reprocher d'avoir négligé de m'instruire. Comment se fait-il donc que ces jugemens ne me sont jamais parvenus? Depuis près de deux mois on m'en parle de tous côtés, et personne ne me les montre.* Nous sommes surpris que, depuis trente ans, M. Biret n'ait pu se procurer les brefs, et qu'on ne lui en ait parlé que depuis deux mois; ils eurent dans le temps toute la publicité possible; ils ont été plusieurs fois réimprimés, et leur existence est attestée par les écrits mêmes qu'on a faits pour y répondre. S'ils n'ont pas été adressés directement à M. B., il auroit pu les trouver sans doute chez ses confrères, ou les demander à ses supérieurs. L'exemple de son évêque suffisoit peut-être même pour l'éclairer. *Au reste, existent-ils* (les brefs)? *J'y étois donc soumis intentionnellement, peut-être avant qu'ils fussent rendus, comme j'y demeure aujourd'hui soumis de cœur et d'esprit, ne connoissant de doctrine vraie que celle de l'église catholique; et je condamne tout ce qu'elle condamne, même mes propres écrits, et tout ce qui pourroit lui être contraire. J'offris de faire cette profession de foi dans la retraite de Saint-Jean d'Angely, parce qu'elle est vraie.* M. B. se plaint ensuite qu'il a été fait en son nom une autre déclaration, qui est aujourd'hui répandue dans tout le diocèse; il *réclame contre cette déclaration, en cela seulement qu'elle me signale comme ayant professé des erreurs avec connoissance par esprit de parti, ou de révolte contre la croyance catholique;*

ce qui est faux. Il tient fortement à la qualité d'homme de bonne foi, et finit en nous priant de lui faire parvenir les brefs ci-dessus, et de publier sa lettre. Nous nous empressons de répondre à ses désirs, et nous faisons des vœux pour que, suivant le modèle qu'il s'est proposé, il se rende à la vérité connue, et se soumette pleinement à des décisions qu'il ne peut plus révoquer en doute. Il a peut-être un peu tardé à s'éclairer sur ce point; mais la bonne foi qui paroît dans sa lettre lui interdira sans doute toute hésitation et tout délai dans une démarche également honorable et nécessaire.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a accordé 500 fr. à la commune de Montreuil-sur-Maine, pour contribuer aux réparations à faire à l'église paroissiale de cette commune. S. A. R. MADAME a donné 200 fr. pour le même objet.

— S. A. R. MADAME a fait remettre à M. le curé de Moisselles (Seine et Oise) une somme de 400 fr. pour faire rendre la liberté à une pauvre mère de famille détenue pour dettes.

— LL. AA. RR. MADAME et Mme. la duchesse de Berri ont visité, le 22, le cabinet d'histoire naturelle du Jardin du Roi. LL. AA. RR. ont paru voir avec satisfaction cette immense et riche collection, et ont adressé des paroles pleines de bienveillance aux savans aux soins desquels elle est confiée.

— Le 24, jour même où M. le chevalier de Garneiro, chargé d'affaires de Portugal, a été présenté au Roi et aux Princes, on a appris que M. Sébastien Boletho a été nommé ministre du Portugal près la cour de France.

— M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France près la Porte-Ottomane, doit partir, dans quelques jours, pour Constantinople.

— Le sieur Barthélemy, auteur d'une brochure politique déférée aux tribunaux, a été arrêté, il y a quelques jours, et conduit à la Conciergerie.

— Vingt-six marchands d'estampes ont comparu, le 23, devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus d'avoir vendu, sans autorisation, des gravures lithographiées relatives à la mort de *l'homme de Sainte-Hélène*. M. l'avocat du Roi a requis leur condamnation à un mois de prison et 500 fr. d'amende. La cause a été remise à huitaine.

— M. Charles-Daniel Gaultier de Claubry, ancien docteur en chirurgie, est mort à Paris, le 23, à l'âge de 84 ans; il n'étoit pas moins recommandable par ses principes que par la pratique de son art, et se faisoit honneur de ses sentimens religieux.

— Le conseil-général du Bas-Rhin a voté 3000 fr. pour l'acquisition de Chambord; et celui du Tarn, 2000 fr. pour le même objet. Le conseil municipal de Castres a voté 1000 fr.; celui d'Alby, 500 fr.; et ce-

ui de Graulhet, 500 fr. Une dame anonyme de Saint-Lô (Manche) a envoyé à la commission une somme de 1000 fr.

— Le conventionnel Marc-Antoine Jullien (de la Drôme), qui vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, est mort, depuis quelques jours, dans le bourg de Péage, près de Romans. Il s'est tué en tombant d'une fenêtre de six pieds de hauteur, soit que cette chute soit due à un accident involontaire, soit qu'il faille l'attribuer, comme on l'a prétendu, aux fâcheux souvenirs dont on dit que le conventionnel étoit tourmenté. Julien avoit échappé au bannissement par un effet de la clémence du Roi, ayant été mis en surveillance à Barcelonnette, en 1816. Ses enfans viennent de publier, dans le *Constitutionnel*, une lettre où ils assurent que leur père, âgé de 79 ans, étoit sujet à des étourdissemens, et qu'il paroit en avoir été saisi au moment où il attachoit un contrevent de sa croisée. Ils assurent, de plus, que M. Julien *s'étoit attiré l'estime par ses vertus privées*. C'est ce dont il n'est pas permis de douter; on nous en dit autant de tous les régicides qui meurent, et toute la ville de Bordeaux se rendroit sans doute au besoin caution du témoignage de M. Jullien fils, qui s'y est sans doute acquis aussi *l'estime par ses vertus privées* dans une mission fameuse.

— Un mendiant espagnol, qui a voulu entrer en France et forcer le cordon, a été tué par les sentinelles.

— Une commission d'enquête a été formée à Milan, afin de faire des recherches sur les *carbonari*, et autres révolutionnaires d'Italie.

Les tomes XI, XII, XIII et XIV des *Orateurs chrétiens* (1) ont successivement paru; ils complètent le recueil des sermons du P. Bourdaloue, et comprennent la fin des Dominicales et des Mystères. Le volume XIV commence les sermons de Massillon. Nous avons déjà fait connoître le plan de cette collection.

L'ami de Dieu sourit à son heure dernière.
Périgord, chargé d'ans, d'honneurs et de vertus,
A fermé, sans regret, ses yeux à la lumière;
Il fut, dans le long cours de sa noble carrière,
Un de ces êtres purs, véritables élus,
Que, pour la consoler, le ciel montre à la terre.
Pleurez, amis zélés du trône et de la croix!....
Pleurez, Religion!.... pleurez, Monarque auguste!....
En frappant Périgord, la mort frappe à la fois,
Le sujet dévoué, l'apôtre et l'homme juste.

---

(1) Prix, 6 fr. le volume, et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Blaise jeune; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal.

Heures de M. de Partz de Pressy, ancien évêque de Boulogne (1).

François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy, évêque de Boulogne, né en 1717, et mort en octobre 1789, fut un des prélats les plus zélés et les plus instruits de son temps. Il gouverna ce diocèse pendant quarante-six ans, travailla constamment à y former un clergé régulier, et publia beaucoup d'écrits pour l'instruction de son troupeau. Parmi ces écrits, il y en a de théologiques et de savans, et d'autres sur des sujets de dévotion et de piété. Il faut compter dans cette dernière classe une *Instruction pastorale*, du 1er. avril 1762, qui est à la tête de ces *Heures*; elle roule sur la prière et sur les dispositions qui doivent nous animer dans ce saint exercice. Cette *Instruction*, qui est assez étendue, est digne des lumières et de la piété du prélat, et mérite d'être lue et même méditée par les fidèles.

Les *Heures* qui viennent ensuite sont un recueil précieux. Aux prières ordinaires du matin et du soir, pour la messe, pour la confession et la communion, sont joints divers exercices, pour renouveler les vœux du baptême, pour demander la victoire sur ses passions, pour régler nos actions ordinaires, pour se préparer à la mort, etc. Il y a des pratiques pour

(1) In-18. A Lille, chez Le Fort.

chaque jour de la semaine, des méditations pour chaque jour du mois, et des réflexions pour les principales fêtes de l'année, et pour les dimanches de l'Avent et du Carême. On y trouve en outre la messe et les vêpres des principales fêtes, celles de la sainte Vierge, et d'autres prières usuelles. Enfin, ce recueil nous a paru aussi complet que possible; nous en avons lu plusieurs parties avec intérêt, et nous avons lieu de croire qu'il sera également goûté par ceux entre les mains desquels il tombera.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les obsèques de S. Em. Mgr. le cardinal de Périgord ont été célébrées, le samedi 27, avec la plus grande pompe. A onze heures, le clergé de Notre-Dame et le chapitre métropolitain se sont rendus processionnellement à la chapelle ardente au palais de l'Archevêché, où l'office des morts a été chanté. A onze heures et demie, le convoi s'est mis en marche pour se rendre à l'église, par la grille qui est au chevet, par la rue du Cloître et par le grand portail. Le cortége étoit composé ainsi qu'il suit: le clergé de Notre-Dame, six députés du chapitre de Saint-Denis, MM. les évêques nommés de Bésiers, de Rodez, de Mende, et de Saint-Claude, MM. les évêques de Luçon, de Nîmes, de Périgueux, de Soissons, de Meaux, d'Orléans, de Chartres, de Metz et de Clermont; MM. les archevêques d'Avignon, de Reims, d'Arles et de Sens; M. le nonce de S. S., et M. l'archevêque de Paris, officiant, assisté de deux archidiacres. Des ecclésiastiques portoient sur des coussins les insignes des dignités de S. Em. Le corps du prélat étoit placé sur un corbillard attelé de six chevaux, et le cercueil étoit recouvert de la soutane de cardinal. Les députés de la ville de Reims étoient devant le char, et sur les côtés six hommes à la livrée du Roi, quatre suisses, et en dehors deux filles de pauvres. Le char étoit suivi de la famille du défunt, savoir: de MM. les princes de Talleyrand et de Chalais, de MM. les comtes Be-

zon, Auguste et Anatole de Périgord; des ambassadeurs d'Autriche et de Naples, de M. le duc de Richelieu et M. le comte Siméon, ministres; de MM. les ducs de la Châtre, de Grammont et d'Avaray; de M. le préfet de la Seine, accompagné du corps municipal; d'une députation de la maison militaire du Roi et des corps en garnison à Paris, etc. La messe a été célébrée par le successeur de S. Em., et les absoutes ont été faites par quatre de ses suffragans, MM. les évêques de Chartres, d'Orléans, de Meaux et de Soissons, et la dernière par M. l'archevêque de Paris. A deux heures, le convoi est sorti de l'église, et a fait le tour du quai de la Cité. Le corps a été descendu dans le caveau, et placé à côté de ceux de MM. de Juigné et de Belloy, derniers archevêques de Paris. Un bataillon de la garnison a fait par intervalles des décharges de mousqueterie.

— Le Roi ayant écrit à M. l'archevêque de Paris pour demander des prières publiques à l'occasion de l'ouverture des chambres, le prélat a donné, sous la date du 29 octobre, un Mandement, qui porte que, dimanche prochain 4 novembre, il sera célébré dans l'église métropolitaine une messe solennelle du Saint-Esprit, précédée du *Veni, Creator,* et suivie de l'*Exaudiat.* Le dimanche suivant, la messe paroissiale, dans toutes les églises, sera précédée et suivie des mêmes prières. Le mardi 13 et les deux jours suivans, on fera, à la métropole, les prières des quarante-heures, qui auront lieu dans les autres églises de Paris le dimanche 18 et les deux jours qui suivront, et dans le reste du diocèse, les trois dimanches qui suivront la réception du Mandement. Tous les dimanches, pendant la durée de la session, on chantera l'*Exaudiat* après la grand'messe. Les prêtres diront à la messe, pendant neuf jours, la collecte *Deus, qui miro ordine*, avec la secrète et la postcommunion qui y correspondent.

— On se rapelle que M. le cardinal de Périgord, dans son Mandement sur la visite générale, chargeoit son successeur, *sous la responsabilité de son ame*, d'exécuter cette œuvre importante, et de la suivre avec une religieuse fidélité: M. l'archevêque de Paris ne pouvoit manquer d'écouter une voix si chère, et de remplir des intentions si respectables. Le prélat y a été de plus encouragé par le plus auguste suffrage. On dit que, dans la dernière audience que S. M. a donnée à M. de

Quélen, elle lui a témoigné voir avec intérêt cette visite générale, dont elle attend d'heureux résultats pour l'ordre et les bonnes mœurs dans cette grande capitale. La visite s'est donc ouverte, le 28 octobre, comme elle avoit été annoncée. M. l'archevêque est sorti de son palais dimanche après midi, accompagné de MM. les archidiacres et de M. l'abbé Cottret, vice-promoteur; ils se sont partagé les paroisses par lesquelles la visite commence. Mgr. est allé à Saint-Etienne-du-Mont; M. l'abbé Jalabert à Saint-Nicolas du Chardonnet; M. l'abbé Desjardins à Saint-Jacques du Haut Pas, et M. l'abbé Borderies à Saint-Médard. A son arrivée à Saint-Etienne, M. l'archevêque a trouvé réunis chez M. le curé MM. les missionnaires de France qui avoient été appelés par feu M. le cardinal, pour diriger les exercices. Ces pieux ecclésiastiques ayant reçu la bénédiction du premier pasteur, se sont rendus chacun à l'église qui leur étoit assignée; savoir: MM. Rauzan, Polge et Menoust à Saint-Etienne; MM. de Janson, Levasseur et Poncelet à Saint-Nicolas; MM. du Mesnildot et Cailleau à Saint-Jacques, et MM. Hilaire et.... à Saint-Médard. Après vêpres, dans chacune des églises on a chanté le *Veni, Creator;* après quoi, M. l'archevêque et MM. les archidiacres montèrent en chaire, et annoncèrent le but de la visite. A Saint-Etienne-du-Mont surtout l'affluence étoit plus considérable. Le discours du prélat fut entendu avec recueillement, et on fut surtout frappé et touché du morceau dans lequel M. de Quélen fit l'éloge de S. Em. Le directeur des exercices annonça ensuite l'ordre dans lequel ils auroient lieu. Le matin, la messe sera célébrée à cinq heures et demie; elle sera suivie de la prière et d'une instruction familière sur les principales vérités de la religion. Le soir, à six heures, on chantera des cantiques qui seront entremêlés de gloses; puis il y aura sermon et salut. M. l'archevêque se propose de visiter alternativement les différentes églises. Depuis dimanche le nombre des fidèles augmente à chacun des exercices, les cantiques y sont chantés à l'envi, et tout donne lieu d'espérer que le succès de cette visite pastorale répondra aux vues de S. Em. Le Mandement de M. le cardinal a été imprimé dans le format in-12, et a été distribué dans les quatre paroisses du 12e. arrondissement.

— M. le cardinal de Périgord a fait un testament digne à la fois de sa piété et du tendre intérêt qu'il portoit à tous ceux

dont il étoit entouré. Il fonde dans l'église de Reims des messes qui y seront célébrées en expiation des sacriléges commis pendant la révolution. Il lègue une somme pour un service anniversaire qui aura lieu tous les ans pour lui à Paris, dans la Métropole, et une autre somme pour la décoration d'une chapelle de la même église. Il donne aussi pour les écoles de charité de la paroisse. Tous les membres de sa famille reçoivent de lui quelques marques de souvenir, et ses domestiques sont traités avec beaucoup de générosité. Il n'a pas non plus oublié ses amis. M. de Coucy, ancien grand-vicaire du prélat, aujourd'hui son successeur à Reims, hérite de son anneau pastoral. On remarque aussi dans le testament le don que S. Em. fait à M. l'abbé Frayssinous de ses deux croix pectorales; elle ne pouvoit marquer d'une manière plus délicate combien elle regrettoit que le célèbre orateur eût refusé les hautes fonctions auxquelles l'appeloient le vœu d'un monarque éclairé, le choix de M. le cardinal et la voix publique.

— Deux ordonnances du Roi, du 19 octobre dernier, autorisent la publication des bulles et brefs relatifs à l'institution des nouveaux évêques, et à la circonscription de leurs diocèses. Les bulles sont celles qui instituent MM. les archevêques de Reims, de Sens et d'Avignon, et MM. les évêques de Chartres, de Périgueux, de Luçon et de Nîmes; dans ce nombre, celles de MM. de Coucy, de la Fare, de Latil et de Lostanges, sont datées du 1er. octobre 1817, et sont par conséquent les mêmes que celles envoyées il y a quatre ans. Les autres sont du 24 septembre dernier. Il y a de plus vingt brefs spéciaux, dont six relatifs à l'archevêché de Reims, quatre à celui de Sens, cinq à celui d'Avignon, deux à l'évêché de Chartres, un à celui de Périgueux, et deux à celui de Luçon. Tous ces brefs sont datés du 4 septembre, excepté ceux relatifs à Avignon, qui sont datés du 25 du même mois. Sept de ces brefs déterminent la circonscription des diocèses; deux sont adressés à M. l'archevêque de Paris, pour l'avertir de cesser l'exercice de son autorité métropolitaine sur les diocèses de Soissons, d'Amiens et de Troyes. Un bref semblable est adressé à M. l'archevêque de Toulouse, pour l'avertir de cesser d'exercer son autorité sur le diocèse de Montpellier. Deux autres brefs, *ad futuram rei memoriam*, et qui ne portent point d'adresse, mettent le diocèse de Valence dans

la métropole d'Avignon, et règlent la circonscription du diocèse de Périgueux. Il est aisé de voir pourquoi ces deux brefs ne sont point adressés à des titulaires particuliers. Des brefs sont encore adressés à MM. les évêques de Meaux, de Metz, de Chartres, de Troyes et de La Rochelle, pour cesser leur juridiction dans les portions de leurs diocèses qui dépendent des nouveaux siéges. Enfin, les autres brefs sont adressés à MM. les évêques de Soissons, d'Amiens, de Troyes, de Valence et de Montpellier, pour les avertir, les deux premiers, qu'ils sont placés dans l'arrondissement de la métropole de Reims; le troisième dans la métropole de Sens, et les deux derniers dans la métropole d'Avignon. Ainsi se réalisent les arrangemens dont nous avions parlé dans notre dernier numéro, excepté qu'on a encore étendu l'arrondissement métropolitain d'Avignon, qui aura pour suffragans Valence, Montpellier et Nîmes. Nous avions omis dans ce même numéro de parler de Périgueux; qui fera partie, comme autrefois, de la métropole de Bordeaux. Ces détails, et ceux que nous avons donnés précédemment, nous dispensent de donner le texte de l'ordonnance, qui est assez longue, et ils suffiront pour faire connoître la circonscription des diocèses et des métropoles.

— Quelques journaux avoient annoncé, il y a peu de jours, que la place de grand-aumônier étoit destinée à un ecclésiastique distingué par son esprit, et qui a occupé quelque temps un emploi fort élevé dans l'administration civile. On prétend aujourd'hui que la place lui a été effectivement offerte, mais que cet ecclésiastique, que le Roi avoit fait précédemment pair et duc, a refusé ce nouvel honneur, soit à raison de sa santé, soit pour tout autre motif. On assure aussi que S. M. a fait proposer le ministère de la feuille à M. le cardinal de Bausset, mais que son Eminence a prié le Roi de la dispenser d'accepter des fonctions que ses infirmités l'empêcheroient de remplir avec le soin et l'exactitude dont sa délicatesse lui feroit une loi. Aujourd'hui, on sait que Sa Majesté a nommé à la place de grand-aumônier M. le prince de Croï, évêque de Strasbourg. M. Gustave-Maximilien-Juste de Croï, de la famille illustre de ce nom, est né en 1772; il fut, pendant la révolution, chanoine de Vienne en Autriche, et fut nommé à l'évêché de Strasbourg en 1817. Il a été sacré le

9 janvier de l'année dernière; et réside, depuis ce temps, dans son diocèse. Les vertus et la douceur de ce prélat sont d'un heureux augure pour le succès de son administration. Sa nomination lui a été annoncée officiellement, et il est attendu très-prochainement à Paris.

— Le Roi a désigné M. l'évêque de Luçon pour officier à la chapelle du château le jour de la fête de la Toussaint. Ce prélat compte partir pour son diocèse immédiatement après. M. l'abbé de Maccarthy commencera, le jour de la même fête, la station de l'Avent aux Tuileries.

— Il a été plusieurs fois question dans ce journal de l'Œuvre des prisons. En 1818, le pieux et sage abbé Duval, à qui il a été donné d'attacher son nom à tant de projets généreux et d'établissemens utiles, engagea des dames charitables à visiter les maisons de correction où sont renfermées les victimes de la dépravation du siècle. Ces dames trouvèrent à la Petite-Force et aux Madelonnettes de jeunes filles déjà vieillies dans le désordre et la misère; elles furent étonnées de trouver dans la plupart d'entre elles une ignorance absolue de la religion, et de voir qu'un grand nombre avoient été entraînées au vice sans savoir ce que c'étoit que la vertu. Des instructions réitérées et des soins charitables touchèrent plusieurs de ces malheureuses filles, et leur inspirèrent le désir de changer de vie; on les plaça chez les Dames de Saint-Michel. Mais on sentoit le besoin d'une maison particulière, et destinée pour elles seules. On en fit la demande, et le département de la Seine accorda en effet un local à cet usage. La société des Dames s'occupa de faire dans ce local les dispositions convenables, et elle a été secondée dans ses vues par M. Huvé, architecte des hospices, dont l'activité et le désintéressement égalent les talens. Cette maison reprend le nom de celle qui existoit autrefois rue du Cherche-Midi, et qu'on appeloit le *Bon-Pasteur*, titre en effet si convenable pour un établissement de cette nature. La maison sera dirigée, comme autrefois, par les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve; et une de ces dames, qui étoit dans l'ancienne maison, entre dans la nouvelle, et y apporte par conséquent les mêmes traditions et le même esprit. Le jeudi 18, M. l'abbé Frayssinous a béni la chapelle dans le local donné par la ville, et qui est rue d'Enfer, n°. 83; et le jeudi 25, plusieurs dames attachées à cette œuvre ont conduit dans la maison vingt-

deux jeunes filles qu'elles avoient mises en dépôt à Saint-Michel. Ces vingt-deux filles sont le reste d'un bien plus grand nombre qui avoient été placées successivement dans ce refuge, et dix y sont même restées par suite de la satisfaction qu'elles ont données aux supérieures de l'établissement. Les vingt-deux filles étant arrivées dans la maison du *Bon-Pasteur*, on les a conduites à la chapelle, où le *Veni, Creator*, a été chanté. M. l'abbé Rauzan leur a fait une exhortation pleine d'onction sur la charité du Fils de Dieu, qui leur ouvroit un asile avec tant de bonté, et qui remplissoit si bien à leur égard le titre de bon Pasteur. Le nouvel établissement se trouve donc aujourd'hui en pleine activité; on y exercera les jeunes personnes au travail, comme dans l'ancien *Bon-Pasteur*, et on s'y chargera d'ouvrages d'aiguilles de toute nature; ce qui donnera le moyen de soutenir la maison, et ce qui offrira en même temps l'avantage de procurer aux jeunes filles un état qui les fasse vivre honnêtement. On ne doute point qu'un si louable but n'excite l'intérêt des personnes généreuses, et qu'elles ne concourent, autant qu'il est en elles, à faire prospérer un établissement honorable pour la religion, avantageux pour la société, et précieux surtout pour tant de malheureuses victimes de la corruption.

— M. Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, né à Paris le 31 août 1745, premier aumônier de la reine, et vicaire-général d'Auxerre, puis nommé à l'évêché de Meaux, et sacré le 8 août 1779, démissionnaire en 1801, est mort à Paris, le 26 octobre dernier. Ce prélat étoit depuis long-temps dans un état d'infirmités qui ne lui permettoit pas de sortir de chez lui. Ses obsèques ont eu lieu, le 29, dans l'église de Saint-Sulpice, sa paroisse. M. de Cosnac, évêque actuel de Meaux, a fait les absoutes.

— M. l'abbé de Guendeville, curé de Saint-Louis de la Chaussée-d'Antin, est mort dimanche dernier, 28 octobre, dans un âge avancé. Il étoit né dans le diocèse de Lisieux, et faisoit autrefois partie de la communauté des Prêtres de Saint-Sulpice. Il refusa le serment, et fut, après le Concordat, vicaire de Saint-Etienne-du-Mont.

— M. l'abbé Guyon, dont les prédications ont eu tant de succès, cette année, à Reims, à Montpellier, et en dernier lieu à Versailles, quitte la société des missionnaires de France,

à laquelle il étoit attaché depuis plusieurs années. Il paroît qu'il va suivre une autre carrière. On dit qu'il doit accompagner, comme grand-vicaire, un des prélats nouvellement institués.

— Dans un de ces pamphlets nombreux et violens que la haine de la religion fait éclore, et où l'on insulte avec un emportement inouï jusqu'à nos jours, je trouve entr'autres qu'on représente saint Dominique, le fondateur de l'ordre qui porte son nom, comme un homme altéré de sang, et comme ayant mis le premier en pratique le code de l'inquisition. L'ignorance et l'esprit de parti servent à accréditer de telles accusations; et l'incrédulité, contente de voir diffamer un saint, regarde comme prouvé ce qui rentre dans ses vues. Cependant rien n'est moins certain que ce qu'on attribue à saint Dominique, relativement à l'inquisition. Le Père Echard, dans la *Bibliothèque des écrivains de l'ordre des Frères Prêcheurs;* le Père Touron, dans la *Vie de saint Dominique;* les savans Bollandistes, dans leur vaste recueil, montrent que saint Dominique n'exerça aucun acte d'inquisiteur, qu'il ne contribua point à l'établissement de l'inquisition, et qu'il n'employa contre les hérétiques d'autres armes que l'instruction et la prière. Touron fait remarquer que les Albigeois du Languedoc ne furent, ni ne purent être l'objet d'un tribunal tel que celui de l'inquisition, lorsque saint Dominique étoit dans ce pays. En effet, loin d'être cachés, ils avoient alors les armes à la main, dogmatisoient publiquement, et comptoient des princes parmi leurs partisans. Les auteurs originaux de la Vie du saint, qui entrent dans le détail de ses actions, s'accordent à le venger d'avance de tout reproche. Dominique, dit Thierri d'Apolda, *demeura longtemps dans le pays de Toulouse, menant en tout une vie apostolique, défendant la foi, et combattant l'erreur par ses paroles, ses exemples et ses miracles.* Il n'y a rien sans doute là que de conforme à l'esprit de l'Evangile, et à la réputation de sainteté d'un si grand serviteur de Dieu.

— Au moment de l'insurrection du Piémont, M. l'évêque d'Asti, Bruno de Faa, forcé par le gouvernement révolutionnaire, avoit signé un Mandement, du 19 mars, par lequel un *Te Deum* et des prières d'actions de grâces étoient ordonnés. Le 1er. septembre dernier, le souverain Pontife lui adressa une admonestation toute paternelle pour lui ordonner

expressément de rétracter, dans un nouveau Mandement, celui du 19 mars. Ce prélat a publié sur-le-champ une Lettre pastorale contenant la remontrance du saint Siége, et la rétractation la plus solennelle de tout le contenu de son Mandement.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le dimanche 28, le Roi a reçu, après la messe, MM. le prince de Talleyrand, le prince de Chalais, le duc de Dino, et les autres membres de la famille de feu M. le cardinal de Périgord.

— S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux a été, pendant quelques jours, légèrement incommodé de la dentition; maintenant l'indisposition a disparu, et le jeune Prince fait ses promenades accoutumées.

— Une ordonnance royale porte, qu'à dater du 1er. octobre 1822, pour être admis à l'examen du baccalauréat ès-lettres, il faudra avoir suivi, pendant un an au moins, un cours de philosophie dans l'un des colléges, institutions ou écoles ecclésiastiques régulièrement établis et où cet enseignement aura été autorisé.

— La cour de cassation, faisant droit dernièrement à la demande en réglement de juges, faite par M. le procureur-général près la cour d'assises de Grenoble, à l'occasion de l'affaire des troubles qui eurent lieu dans cette ville, au mois de mars dernier, renvoya tous les prévenus devant la cour d'assises d'Aix. Ils formèrent tous opposition, et la cour de cassation, statuant, le 25, sur cette opposition, a déclaré rapporter l'arrêt de réglement par elle rendu, et a renvoyé les neuf accusés devant la cour de Grenoble.

— Le 29, la police a saisi, à la requête de M. le procureur du Roi, le recueil de chansons de M. Béranger. Le conseil royal d'instruction publique a décidé que le sieur Béranger cesseroit d'être employé dans les bureaux de l'Université.

— Le 28, M. Roger, nommé commandant et administrateur du Sénégal, a prêté serment de fidélité entre les mains du Roi.

— M. le docteur Salmade est nommé médecin du Roi par quartier, en remplacement de M. Dufour, décédé.

— M. Mazenod de Montdesir est nommé lieutenant de Roi à Bastia.

— M. Méandre, fils d'un ancien magistrat, est nommé maire de la Guillotière, à Lyon, en remplacement de M. Robert.

— Il y aura, le samedi 3 novembre, une réunion des députés dans la salle des conférences, pour nommer la grande députation qui doit aller au-devant du Roi le jour de la séance royale.

— Le sieur Delpont, commissaire de police à Lyon, faubourg de la Guillotière, a été suspendu de ses fonctions; on croit que c'est à l'occasion des événemens qui ont eu lieu dans cette ville lors du petit triomphe de M. de Corcelles.

— Une ordonnance de police, publiée à Lyon, défend aux ouvriers de tous les états, de s'ériger en sociétés, et de parcourir la ville en troupes et avec des rubans à leurs boutonnières.

— Il n'est plus question de maladie dans les établissemens sanitaires de Marseille. On parle de la construction immédiate d'un lazaret à l'île de Ratonneau, afin de mettre la ville de Marseille encore plus à l'abri des maladies épidémiques pour l'avenir.

— Le 21 de ce mois, jour où M. l'évêque de Nimes a été sacré à Paris, tous les fidèles du diocèse de Nimes se sont rendus dans les églises pour demander à Dieu de hâter l'arrivée de leur pasteur. Le soir, un *Te Deum* en actions de grâces a été chanté dans toutes les paroisses.

— M. A....., prêtre de Toulouse, plus que septuagénaire, rencontra, le 18 de ce mois, au-delà du canal des Deux-Mers, deux militaires qui se battoient avec acharnement à la bayonnette; ils étoient si furieux que personne n'osoit en approcher. Le vénérable ecclésiastique, n'écoutant que son zèle, s'élance au milieu des combattans, et les exhorte vivement à cesser leur combat, en leur disant que de braves soldats ne doivent se servir de leurs armes que pour le service de leur Roi. Ces paroles désarmèrent aussitôt ces militaires. Le vertueux prêtre les embrassa, et les invita à se donner le baiser de paix; ce qu'ils firent aussitôt, en promettant de vivre à l'avenir comme deux frères.

— Les éditions complètes des Œuvres de Voltaire et de J.-J. Rousseau sont prohibées à Fribourg en Suisse.

— On avoit répandu le bruit que la fièvre jaune s'étoit déclarée à Livourne; les dernières lettres ne font aucune mention de l'existence de ce fléau dans cette ville. On y a seulement pris des mesures sanitaires, comme dans les autres ports de la Méditerranée.

— Une lettre de Barcelonne, du 17 de ce mois, renferme les détails les plus tristes sur les ravages que fait la contagion dans cette malheureuse ville; le nombre de ceux qui meurent chaque jour est effrayant, et fait craindre que la population toute entière ne succombe à ce terrible fléau. On annonce la mort de M. Mazet, l'un des médecins françois partis dernièrement de Paris pour aller examiner la maladie, et donner des soins aux malades; M. Bally, son collègue, est très-dangereusement malade.

— Depuis la mise en vigueur de la loi portée par les cortès d'Espagne à l'égard des couvens et des monastères, toutes les maisons qui se trouvent dans Barcelonne et aux environs avoient été évacuées par les religieux qui les habitoient, ou plutôt ceux-ci en avoient été expulsés. Au plus fort de la contagion, on a vu tout à coup ces bons religieux, animés d'un zèle que la religion seule peut inspirer, se présenter aux portes de la ville, et demander à partager les périls des citoyens, en leur donnant du secours. Leur demande a été accueillie, et plusieurs d'entr'eux ont péri victimes de leur dévouement.

— Les dernières nouvelles de Madrid portent que l'on venoit d'apprendre officiellement que la contagion s'étoit manifestée à Alicante et à Murcie.

— Un courrier anglois, expédié par M. le marquis de Londonderry, est arrivé, le 25, à Paris, a annoncé que le roi d'Angleterre ne viendroit pas à Paris. Ce monarque a été indisposé pendant quelques jours;

mais sa santé est parfaitement rétablie. Il devoit se rendre directement en Angleterre.

— Le roi de Sardaigne, Charles-Félix, a fait son entrée à Turin, le 17, au bruit des acclamations les plus vives. Depuis quelque temps ce prince habitoit une maison royale située dans les environs de la capitale, et il n'avoit différé son entrée dans cette ville qu'à cause du mauvais temps.

— Depuis l'ouverture de la session des Etats-généraux des Pays-Bas, la seconde chambre n'a pu encore se réunir à défaut de membres pour vérifier les pouvoirs des nouveaux députés.

— Les feuilles allemandes parlent d'une note circulaire adressée par la cour d'Autriche à tous les gouvernemens de la confédération germanique. Cette note porte en substance que, dans les négociations existantes, il n'a jamais été question de regarder l'insurrection des Grecs comme légitime, ni de disputer au gouvernement ottoman ses droits de souveraineté; que toutes les puissances regardent comme une manœuvres des ennemis de la tranquillité, les coupables tentatives de quelques particuliers pour armer des hommes en faveur des Grecs, à ce qu'ils disent; mais, au fond, pour les envoyer à une ruine certaine.

On nous a transmis quelques observations sur les articles que nous avons donnés relativement aux différends de Louis XIV avec la cour de Rome, en 1680 et années suivantes. La personne respectable qui nous a envoyé ces observations ne veut pas être nommée, et nous a permis de nous borner à insérer la substance de ses lettres, en y joignant ce que nous avons à dire pour notre justification.

D'abord elle a paru craindre que nous n'eussions voulu réveiller d'anciennes querelles. Tel n'a point été notre but. Il n'y a pas, d'ailleurs, d'apparence que l'on se passionne aujourd'hui sur la régale ou sur les franchises; quant aux quatre articles, nous n'en avons point parlé, et nous nous sommes borné à un précis des opérations de l'assemblée de 1681, et à quelques remarques sur sa composition. Tout cela est étranger au fond de la controverse.

On a craint que ce que nous avons dit ne tendît à inculper Louis XIV. Nous faisons profession, plus que personne, de respecter la mémoire de ce grand roi; mais ses plus grands administrateurs ne se croient pas, sans doute, obligés pour cela d'approuver indistinctement tous les actes de son administration. Nous croyons qu'il eut tort au fond dans l'affaire de la régale et dans celle des franchises. Lui-même parut le reconnoître dans la suite, au moins pour les franchises, dont il se désista. Innocent XI mit peut-être dans ses démarches sur ces deux affaires une ardeur et une vivacité qui tenoient à son caractère; mais ses réclamations paroissent fondées, quant à la question principale. D'un autre côté, nous pensons que ce pontife écouta trop ses ressentimens dans l'affaire de l'élection de l'archevêque de Cologne, et nous l'avons fait entendre dans le peu que nous avons dit sur ce sujet.

L'auteur des observations nous reproche de n'être pas remonté assez

haut sur la régale, et de n'avoir pas dit que ce procès étoit, depuis long-temps, pendant au grand conseil, et que, dès 1608, le parlement de Paris avoit jugé que toutes les églises du royaume devoient être soumises à la régale. Nous répondrons que nous n'avons pas prétendu faire une histoire, mais seulement un précis; que, dans l'origine, nos articles n'étoient qu'une simple note, qui s'est allongée à mesure que d'autres détails venoient à notre connoissance, et que cette note s'est transformée peu à peu en un précis, qu'il a fallu même partager en trois, pour le faire entrer dans ce journal. Nous avions déjà peur de nous être trop étendu; que seroit-ce si nous fussions remonté plus haut?

La même raison nous servira peut-être d'excuse pour une omission assez grave qu'on nous reproche, et que nous reconnoissons. N'étoit-il pas juste de remarquer, nous dit-on, que les évêques d'Aleth et de Pamiers, qui s'élevèrent si fort contre la régale, étoient les mêmes qui, peu de temps auparavant, avoient trompé le pape dans une affaire importante, et qu'ils étoient regardés comme les chefs ou les fauteurs d'un parti? Il est vrai que MM. Pavillon et Caulet avoient montré peu de soumission et de bonne foi dans l'affaire du formulaire, et qu'ils firent cause commune avec les jansénistes en cette occasion. D'un autre côté, les jansénistes les secondèrent dans l'affaire de la régale. Arnauld se déclara vivement pour eux; il étoit fort lié avec M. Pavillon; et on voit assez clairement par ses lettres mêmes, citées dans notre précis, que c'étoit l'intérêt de sa cause qui le guidoit dans cette affaire. Son autorité est donc un peu suspecte, et les plaisanteries de Mme. de Sévigné, liée aussi avec des hommes du parti, ne forment pas non plus un témoignage fort imposant. Nous convenons de tout cela: nous ne souscrivons, sans doute, pas entièrement aux jugemens d'Arnauld et de Mme. de Sévigné; mais il nous semble qu'Arnauld surtout, l'intérêt de sa cause à part, caractérise assez bien parfois quelques-unes des mesures prises à cette époque. Le même besoin d'abréger nous a contraints de laisser à la sagacité du lecteur à distinguer, dans les opinions d'Arnauld, celles qui étoient fondées, et celles qui lui étoient dictées par l'intérêt de sa cause.

On s'étonne que nous ayons insinué qu'il eût été plus convenable à M. de Harlay de s'abstenir d'intervenir publiquement dans cette querelle. Il est vrai que, dans notre idée, il n'eût pas dû se rendre juge dans sa propre cause. Il pouvoit, sans doute, exposer ses raisons à ses collègues; mais il pouvoit, ce semble, aussi s'en rapporter à leur zèle, qui n'étoit pas douteux. On remarquera, d'ailleurs, que nous nous sommes exprimé sur ce prélat avec une réserve qui prouve assez combien nous étions éloignés de l'envie de déprécier le clergé de France, qui comptoit, à cette mémorable époque, tant d'hommes éminens en mérite et en vertus.

L'auteur des observations croit que sur l'affaire de Charonne nous n'avons pas présenté la question sous son véritable jour. Il ne s'agissoit pas, dit-il, de savoir si l'archevêque de Paris avoit violé ou non les règles de la communauté, mais si le pape devoit, sur les seules plaintes des religieuses et sans avoir entendu le prélat, casser son

ordonnance. Il est possible que le pape soit allé un peu vite dans cette affaire, mais il est possible aussi que l'archevêque de Paris ait été trop précipité. Si les canons obligeoient le pape à entendre les raisons de M. de Harlay, ils obligeoient aussi celui-ci à respecter les règles d'une communauté, et l'assemblée du clergé pouvoit s'occuper à la fois, et des droits de l'épiscopat, et de ceux de ces pauvres religieuses.

Enfin, on nous reproche d'avoir parlé des violences commises à Pamiers, en vertu des arrêts du parlement de Toulouse, et de n'avoir rien dit des excès des opposans, qui avoient bravé avec audace les ordres du roi. Il paroit, en effet, que ceux-ci n'avoient pas été modérés dans leur zèle, et qu'ils poussèrent les choses très-loin contre les régaliens.

Ces explications étoient rédigées, et nous n'attendions que la place pour les insérer dans un de nos numéros, lorsque nous avons lu avec étonnement, dans un journal de samedi dernier, un jugement plus que sévère sur les mêmes articles relatifs aux différends de Louis XIV avec Rome. Le critique nous accuse d'avoir *présenté des faits authentiques d'une manière captieuse*, et d'en avoir *rapporté qui sont dénués de toute vraisemblance, ou qui sont manifestement faux*. Malheureusement il est, dit-il, *dans l'impossibilité de les relever tous ;* ce qui nous met nous-même dans *l'impossibilité* de lui répondre ; car que dire à celui qui n'accuse que vaguement et qui ne donne point de preuves ?

Le critique se borne à nous combattre sur un seul point. Nous avions rapporté, d'après les *Mémoires de Coulanges*, une partie d'un entretien d'Alexandre VIII avec le cardinal de Bouillon. Dans cet entretien, le Pape s'étoit exprimé sur les évêques françois de ce temps avec peu d'estime et d'égards. Nous ne citâmes point ce trait dans nos articles, et nous en omimes également d'autres, nous contentant de rapporter ce qui étoit relatif à notre objet, savoir, aux lettres ou déclarations à fournir par les évêques.

Le motif de notre réticence ne pouvoit être douteux : il étoit assez clair que nous avions supprimé à dessein ce qu'il pouvoit y avoir dans l'entretien de plus mortifiant pour les évêques de cette époque, et le critique veut bien lui-même qu'on nous sache *quelque gré d'avoir affoibli ce que ce passage contient d'insultant pour le clergé de France*. Comment, après cet aveu, peut-il nous supposer l'intention de calomnier ce même clergé ? Quoi, nous serions des calomniateurs au moment où nous retranchons du passage ce qu'il a de plus poignant et de plus amer ? Il y a bien peu d'équité dans un tel reproche.

Le critique regarde l'entretien, tel qu'il est rapporté par Coulanges, comme invraisemblable. Le témoignage de Coulanges paroit cependant de quelque poids : il demeuroit chez l'ambassadeur ; il étoit fort lié avec lui et avec le cardinal de Bouillon ; il pouvait leur entendre raconter chaque jour tout ce qui se passoit. Comment auroit-il imaginé cet entretien, quand tout le reste de ses *Mémoires* annonce beaucoup d'exactitude et de candeur ? Il faut remarquer, d'ailleurs, que le langage qu'il fait tenir à Alexandre VIII, dans cette circonstance, est assez conforme au caractère que le Pape a dans tout le cours de ces

Mémoires, et aux autres propos que l'on cite de lui. Il *mêloit presque toujours*, dit Coulanges, *un peu de plaisanterie et de burlesque aux choses même les plus sérieuses*.

On insiste, et on dit qu'il n'est pas probable qu'Alexandre ait témoigné mettre peu d'importance aux lettres des évêques, puisqu'il tint si fortement, dans la suite, à une déclaration plus précise de leur part. Mais quand le pontife parut se soucier peu d'une lettre des évêques, c'est qu'il espéroit en obtenir une du roi lui-même; et le duc de Chaulnes ayant éloigné cette dernière idée, il étoit assez naturel que le Pape cherchât du moins à obtenir satisfaction des évêques.

Les autres raisonnemens du critique ne vont point au sujet. Quant à ce qui m'est personnel dans son article, n'est-ce pas une exagération ridicule d'avoir dit que l'entretien que j'ai rapporté est *déshonorant pour la religion*, tandis que j'en ai supprimé ce qu'il y a de plus fort, et que c'est le critique lui-même qui l'a rétabli tout entier? On ne sera pas moins choqué, je le crois, du trait par lequel il termine ses réflexions; savoir, que mes articles sur les différends de Louis XIV *sont tout entiers au profit du libéralisme*. Mes lecteurs ne s'en sont peut-être pas douté; et une feuille royaliste, qui a donné un extrait de ces mêmes articles, y a été trompée comme tout le monde. Je puis assurer aussi que je n'ai encore reçu aucun remercîment des libéraux pour ce service que le critique prétend que je leur ai rendu.

Quelques personnes, il faut le dire, ont paru surprises du ton général qui règne dans l'article dont nous nous plaignons. Nous devions peut-être nous attendre d'autant moins à cette attaque, que nous nous étions abstenu jusqu'ici de relever la plupart des méprises de la feuille dont il s'agit, et que, lorsque nous nous étions crus obligés de le faire, nous avions évité de la nommer. Nous regretterions qu'elle nous forçât à nous écarter de ce système de réserve; car les inexactitudes qui lui échappent offriroient, de temps en temps, un vaste champ à une critique maligne, si nous étions tentés d'y recourir, et il y a tel de ses numéros qui suffiroit souvent pour déceler peu de connoissance des matières qui y sont traitées. Nous nous bornerons ici à un exemple tout récent; car nous ne voulons point prolonger cette lutte, et nous espérons n'être plus obligé de revenir sur ces discussions.

Il avoit paru, dans le *Journal des Débats* du lundi 22, une notice courte, mais bien faite, sur M. le cardinal de Périgord. Cette notice a été fidèlement copiée, le surlendemain, dans le journal que nous avons en vue, et qui a cherché seulement à déguiser le plagiat par quelques additions. Mais ces additions ne sont pas heureuses. On y donne à S. Em. le titre de cardinal *de la Trinité-du-Mont*, tandis qu'elle n'a jamais eu, ni ce titre, ni aucun autre. Il faut, pour que les cardinaux reçoivent un titre, qu'ils assistent au consistoire, et qu'ils reçoivent le chapeau des mains même du Pape avec les formalités accoutumées. Cette cérémonie n'a point eu lieu pour les trois cardinaux françois promus en 1817; aussi M. le cardinal de Périgord ne prenoit jamais de titre *cardinalice* dans ses Mandemens, et on seroit tenté de croire que le rédacteur de l'article a copié le titre qu'il a trouvé à la tête des Man-

demens du cardinal Maury, dont le titre étoit en effet *de la Trinité-du-Mont*.

La notice amplifiée contient quelques autres méprises ; et, puisque l'éditeur est bien aise qu'on croie que la réimpression lui en est demandée de tous côtés, ce qui ne doit pas cependant lui donner d'amour propre, puisqu'il a mis si peu du sien à ce travail, nous l'engageons à profiter de cette circonstance pour y faire des corrections nécessaires. Il pourra retrancher, entr'autres, l'endroit où il dit qu'il *s'honorera toujours des témoignages personnels qu'il a reçus de S. Em.*, parce que cette affectation de parler de soi seroit peu séante dans un homme qui écrit sur des matières de religion.

LIVRE NOUVEAU.

Esquisses historiques, politiques, morales et dramatiques du gouvernement révolutionnaire de France en 1793, 1794 et 1795 ; Discours d'introduction servant de Prospectus, par M. Ducancel (1).

M. Ducancel, qui a été d'abord, comme il le dit lui-même, partisan de la révolution, mais qui l'a ensuite abandonnée, quand il en a vu de près les principes et le but, a consigné ses sentimens à cet égard dans plusieurs écrits, et notamment dans celui qui a pour titre : *la Constitution non écrite du royaume de France*, 1814, in-8°. Il a rempli quelque temps les fonctions de sous-préfet, et y a montré un zèle très-prononcé pour les intérêts de la monarchie. Rentré dans la vie privée, et ayant observé de près la marche de la révolution, il a cru utile de faire connoître à la génération nouvelle ce gouvernement révolutionnaire dont on cherche aujourd'hui à lui déguiser les horreurs et les folies. L'ouvrage formera 3 volumes in-8°., qui seront remplis par les *Esquisses* de différens genres que l'auteur annonce. On commencera l'impression quand il y aura un nombre suffisant de souscriptions.

Le *Discours d'introduction*, que M. Ducancel publie en ce moment, a été lu à la Société des Bonnes-Lettres, dont l'auteur est membre. Il offre un aperçu du sujet et le plan de l'ouvrage, et en fait connoître l'esprit et le but. Les doctrines perverses y sont combattues, et les *Esquisses* elles-mêmes seront principalement destinées à montrer les absurdités et les crimes de ce gouvernement révolutionnaire qui a pesé si long-temps sur la France ; institution jusque-là inouie, et dont il importe de signaler l'origine et les excès pour préserver, s'il est possible, la postérité du retour d'un tel fléau.

---

(1) In-8°. A Paris, chez Le Normant.

*Sur l'*Examen critique *de M. Barbier.*

Tôt ou tard on expie ses fautes; j'avois eu le tort, il y a quatorze ans, de faire quelques observations sur le *Dictionnaire des Ouvrages anonymes*, et sur l'esprit qui avoit présidé à la rédaction de cet ouvrage. Il paroît que l'auteur en a gardé rancune, et même la vengeance, pour avoir été différée, n'en est pas plus douce; car, quoique M. B. affecte de très-belles maximes de tolérance, le ton qu'il prend à mon égard n'est pas d'un homme endurant et aimable. Le livre dans lequel il a déchargé sa colère est intitulé : *Examen critique, et Complément des Dictionnaires historiques les plus répandus*, Paris, 1820, in-8°. L'auteur me cherche querelle en vingt endroits de ce livre, et, non-seulement à moi, mais à bien d'autres qu'il ne traite pas avec plus de ménagemens. Etonné de cette agression inattendue, je n'ai pas voulu au moins qu'il me reprochât de lui avoir répondu dans un premier mouvement de dépit. Voilà près d'un an que son livre a paru; je n'étoit pas pressé, comme on voit, de me justifier, et j'aurois même probablement gardé le silence sur cette attaque, si ce n'avoit été une occasion de rappeler quelques faits qui ne sont pas sans intérêt, et de relever des erreurs qui se perpétueroient peut-être dans les dictionnaires historiques.

Ce qui a déplu surtout au bibliographe, c'est le IVe. volume de certains *Mémoires*. On ne prétend pas assurément qu'il ne s'y soit pas glissé des erreurs. Il seroit même impossible qu'il n'y en eût point dans une longue série d'articles pleins de détails minutieux, de dates, de titres de livres, etc. On ne vouloit dans cette nomenclature que donner une idée générale des auteurs, et faire connoître leurs principaux ouvrages, et, si on eût entrepris de nommer tous les écrivains, et toutes leurs productions, il auroit fallu pour cette espèce de biographie, non un volume seul, mais trois ou quatre, et on se seroit encore plus exposé au reproche de longueur que M. B. ne manque pas de faire. Il suffisoit dans le plan de l'ouvrage d'indiquer les écrits les plus utiles aux ecclésiastiques, et l'on devoit insister davantage sur ceux qui ont été publiés

en France. Mais M. B., qui attache une extrême importance aux détails bibliographiques, veut, à cet égard, une précision rigoureuse. Qu'un livre soit orthodoxe ou non, que la religion y soit honorée ou insultée, ce n'est pas ce qui le touche sensiblement; mais qu'on s'avise de citer inexactement un titre, qu'on se trompe sur la date de telle édition, ou sur le prénom de tel auteur, il est sans miséricorde pour des erreurs si graves, et il n'a que du mépris pour ceux qui en sont capables. Il n'est pas donné à tout le monde d'allier tant de sollicitude et tant d'indifférence.

C'est dans cet esprit que M. B. distribue le blâme et l'éloge. Il réserve son admiration, ou du moins son indulgence, pour les hétérodoxes, pour les amis de la nouvelle philosophie et de la révolution, pour les canonistes qui ont combattu les droits de l'Eglise. Ainsi il ne parle de feu Ginguéné que comme *l'un des plus profonds littérateurs et des plus judicieux critiques;* il blâme Feller de son jugement sur d'Alembert, quoique ce jugement soit assez conforme à ce que les lettres de cet académicien et ses meilleurs amis nous apprennent de son caractère. Il prend la défense de Marc-Antoine de Dominis, et dit que *ce savant développe sur la discipline ecclésiastique des principes qui étoient au-dessus de son siècle, et qui en conséquence furent condamnés, mais qui aujourd'hui sont adoptés par les gens les plus instruits;* c'est arriver un peu tard pour réhabiliter la mémoire d'un homme décrié pour sa conduite et ses opinions. A l'article *Durand de Maillane,* il soutient ses principes sur le mariage; à l'art. *Gorgne,* il fait le théologien, exalte les droits du second ordre, et prône les écrits de Maultrot; à l'art. *Gerbier,* il cite un long passage de cet avocat pour prouver que la nomination aux évêchés est un droit essentiel de la couronne : nous nous contenterons de lui opposer Fleury, qui entendoit aussi bien les libertés de l'église gallicane que Gerbier, et qui professe sur la nomination aux évêchés la doctrine absolument contraire (*Nouveaux Opuscules de Fleury,* seconde édition, page 191). A l'article *Gaudin,* il prétend que Pierre Peyneau du Verdier, Oratorien, et ensuite évêque de Mariana, a eu part au livre sur les *Inconvéniens du célibat des prêtres;* il est possible que Gaudin ait cru rendre son livre plus piquant en répandant qu'il avoit eu pour coopérateur un homme distingué par son esprit et un évêque; mais est-on obligé de le croire sur parole quand

il nuit ainsi à la mémoire d'un homme estimable par sa conduite, et qui observa toujours les convenances de son état? et cette attribution ne peut-elle pas être comparée à celle des incrédules modernes, qui mettoient leurs écrits philosophiques sur le compte d'écrivains de quelque réputation, morts peu auparavant?

Mais, si M. B. est plein d'indulgence pour les révolutionnaires et les novateurs, il retrouve sa sévérité pour ceux qui ont suivi en religion et en politique une ligne différente de la sienne. Il se gardera bien, par exemple, d'admirer le talent littéraire de M. de Châteaubriand; et, à propos d'un article où l'auteur du *Génie du Christianisme* étoit loué sous ce rapport, M. B. vous dira que cet illustre écrivain n'a pour lui qu'*un parti d'opposition*, et que *des critiques judicieux et impartiaux ont réclamé dès l'origine contre l'engouement que l'on vouloit inspirer pour les paradoxes et les sophismes* de l'auteur. Feu M. Emery, cet homme si sage et si universellement respecté, n'étoit, aux yeux de M. B., que *le chef du parti ultramontain*; ce reproche d'ultramontanisme est celui qui revient le plus souvent sous la plume du critique, et celui qu'il pardonne le moins : il l'applique aux hommes les plus estimables et les plus zélés, et toujours avec des expressions amères et méprisantes. Il en veut surtout à Feller, et il le maltraite en toute occasion. Il n'est pas moins impoli pour M. Marchetti, prélat romain, dont nous avons parlé plusieurs fois, et qui a publié de bons ouvrages; il est vrai que M. Marchetti est un peu ultramontain, et qu'il a publié un recueil sur des miracles arrivés, dit-on, en Italie. M. B. trouve un tel travail fort ridicule, et il s'en moque agréablement. Il nous permettra de le récuser comme juge sur ces matières; on peut avoir quelques connoissances en bibliographie, et être fort peu instruit, ou du moins s'exprimer avec peu d'exactitude sur les matières ecclésiastiques.

J'en viens aux reproches particuliers que m'adresse M. B.; la plupart ne sont véritablement que des chicanes, où il y a autant de malignité que de mauvaise foi. J'avois dit que Bossuet paroît avoir désiré que sa *Défense de la Déclaration* ne vît pas le jour, et j'avois cité en preuve cet endroit de l'Histoire de Bossuet : *Il ordonna même à son neveu, quand l'occasion s'en présenteroit, de supplier encore S. M. très-*

humblement de vouloir bien joindre à toutes les considérations importantes qui pourroient la détourner de rendre public cet ouvrage, celle de ménager, autant qu'il se pourroit, le peu de réputation qu'il s'étoit acquise...... M. B. prétend que ce n'est pas là témoigner le désir que la *Défense* ne fût pas publiée. Nous nous en rapportons à cet égard à tous ceux qui entendent le françois. A l'article *Brignon*, j'avois dit que ce Jésuite a traduit la *Guide spirituelle*; j'ai eu très-grand tort de ne pas ajouter que cet ouvrage étoit du P. Dupont, Jésuite espagnol, afin qu'on ne le confondît pas avec la *Guide des Pécheurs* du P. de Grenade; comme s'il ne suffisoit pas de donner exactement le titre de l'ouvrage, et qu'on ne s'exposât pas à alonger sans fin en multipliant de semblables indications. A l'article *Chapt de Rastignac*, M. B. me reproche sérieusement une faute d'impression, *Nicolaï* pour *Nicolas*. Il y avoit toute apparence que c'étoit une méprise de l'imprimeur; le charitable critique a mieux aimé m'en rendre responsable. Je pourrois lui rendre la pareille; car je trouve, page 340 de son *Examen*, une faute du même genre, *Bolgani* pour *Bolgeni*. Il me fait une chicane tout aussi misérable à l'article *Guérin du Rocher*. A l'article *Blache* (abbé, antagoniste des Jésuites, mort en 1714), il paroît croire fermement à toute l'histoire de cet écrivain, sur laquelle il invoque le témoignage du président Rolland. Avec un peu plus de critique il auroit pu sentir que le témoignage du magistrat n'étoit pas irrécusable dans cette affaire. Le président avoit fort contribué à la destruction des Jésuites; il y avoit dépensé 60,000 fr. de son argent, comme il s'en est vanté lui-même. Il étoit lié avec le parti janséniste, et la haine contre les Jésuites étoit alors poussée au dernier point. Toutes les accusations contr'eux étoient accueillies, et tous les bruits qui leur étoient défavorables paroissoient plausibles. Aussi je puis dire, après avoir lu le rapport sur l'affaire de l'abbé Blache, qu'il m'a paru montrer toutes les préventions d'un ennemi déclaré, et que l'abbé Blache, avec ces empoisonnemens qu'il voyoit partout, étoit un fou qui ne méritoit aucune créance. Je m'en rapporte encore là-dessus aux gens sages qui liront de sang-froid le rapport du président Rolland.

Je dois ici répondre à une insinuation de M. B., qui revient souvent dans son livre. Il a l'air de croire que je suis l'auteur du *Supplément au Dictionnaire de Feller*, pu-

blié en 1819 et 1820, 4 volumes in-8°. Il le dit assez formellement à l'article *Gallard*, et il assaisonne cela de quelques-unes de ses politesses accoutumées. Je déclare que je ne suis pour rien dans cet article, comme dans mille autres. J'ai connu les rédacteurs du *Supplément* de Feller, mais je n'étois point associé à leur travail, et je ne dois partager ni les éloges ni le blâme que leurs articles peuvent leur attirer. Seulement il y a dans les *Additions au Supplément* trois articles que j'avois remis à l'éditeur; ce sont les articles *Blache*, *Saint-Cyr* et *Travers*, que j'avois rédigés pour une autre édition de mes *Mémoires*, et dans l'intention de suppléer au silence ou aux lacunes des dictionnaires historiques sur ces trois personnages. Je réponds donc de ces articles; mais je ne réponds que de ceux-là. Par là tombent beaucoup de reproches directs ou indirects que m'adresse M. B.

Il dit agréablement que, quand j'ai refait un article trois à quatre fois, on y trouve assez de liaison et d'exactitude. Il me semble que je pourrois lui rendre le compliment. Sa notice sur David Durand, par exemple, a subi bien des changemens, et il la donne encore de nouveau dans l'*Examen*, parce que, dit-il, il a *plusieurs additions et rectifications à y faire*. Il ne doit donc pas trouver étonnant que j'*ajoute* à mes articles, ou que je les *rectifie*. Je prendrai même la liberté de lui dire que plusieurs de ses articles auroient aussi quelquefois besoin d'être revus et corrigés. Ceux sur l'abbé Simon de Doncourt, sur le P. Grou, sur le docteur Hooke, sont loin d'être complets. Il laisse ignorer que l'abbé Simon eut la principale part à la réimpression du Bréviaire de Paris, sous M. de Beaumont. J'ai sur le P. Grou une notice beaucoup plus détaillée que la sienne, et qui pourra trouver place quelque jour dans ce journal. Quant à Hooke, M. B. n'indique, ni le lieu de sa naissance, ni l'époque précise de sa mort; il ne fait point mention des circonstances de son élection à une chaire de théologie, en 1762, ni de sa nomination à une chaire d'hébreu, trois ans après. On pourra aussi lui offrir un article plus complet sur ce docteur.

Il ne seroit pas non plus difficile d'ajouter beaucoup de choses à ce qu'il dit sur l'appelant Jubé. Il a remarqué des lacunes dans l'article de la *Biographie universelle*, sur l'abbé Jabineau, et il cite quatre écrits non mentionnés dans cet article; mais on pourroit encore en citer d'autres qu'il

a omis lui-même, et on a vu dans ce journal, n°. 632, une liste assez nombreuse d'ouvrages et de brochures de Jabineau, sur la constitution civile du clergé. Je lui indiquerai même encore, sans y entendre malice, un autre écrit de Jabineau; c'est la *Juste Remontrance à l'auteur d'une motion pour le mariage des prêtres*, 1790, in-8°. de 31 pages. Dans un autre endroit, M. B. cite plusieurs brochures composées contre le *Pastoral* de M. de Juigné; mais ses indications ne sont pas toujours assez précises. Ainsi il ne donne point le titre des écrits de Maultrot sur cet objet, et il se contente de dire qu'ils roulent particulièrement sur le mariage, et qu'ils pourroient former 2 gros volumes in-12. La critique du Rituel par Maultrot porte le titre d'*Examen des principes du Pastoral de Paris;* il en parut successivement six parties, en 1787 et 1788; savoir, une sur le sacrement de l'ordre, une sur la pénitence, une sur les censures, deux sur le mariage, et une dernière sur les dispenses; le tout forme 1241 pages.

M. B. donne parmi les articles nouveaux celui du P. Bernard d'Arras, Capucin; mais il omet un des écrits de ce religieux, le *Ministère primitif de la Pénitence*, 1752, in-12; il auroit pu ajouter que le livre de l'*Ordre de l'Eglise*, par le même, fut supprimé par arrêt du conseil du 28 juillet 1736 (voyez les *Nouvelles Ecclésiastiques*, feuille du 8 septembre de cette année). Il a daigné copier une notice sur l'abbé Charlier, dans les *Mélanges de philosophie*, tome III, p. 38: cette notice seroit susceptible d'augmentation; car j'ai depuis découvert que ce vertueux ecclésiastique étoit auteur d'un *Abrégé chronologique pour servir à l'Histoire de l'église gallicane pendant la tenue de l'assemblée nationale*, 1791, in-8°. de 80 pages; d'*Etrennes spirituelles tirées des monumens de l'Eglise*, janvier 1792, in-8°. de 44 pages, et d'*Eulogies pascales adressées aux catholiques de France*, 1792, in-8°. de 96 pages. Je crois qu'on peut lui attribuer l'*Histoire du serment à Paris*, 1791, in-8°. de 211 pages; écrit fort curieux; et c'est lui qui fut l'éditeur du *Récit abrégé des souffrances de près de huit cents ecclésiastiques, en 1794 et 1795, par un curé du diocèse de Paris*, in-8°. de 32 pages. Je suis bien aise de trouver cette occasion de nommer l'homme estimable à qui l'on doit ces écrits. L'abbé Charlier, ancien secrétaire de M. de Juigné, est mort, à Saint-Denis, le 25 juin 1807.

A l'article Doucin, M. B. persévère à regarder ce Jésuite comme auteur du *Problême ecclésiastique*, et il oppose sérieusement au témoignage d'un magistrat contemporain le chancelier d'Aguesseau, celui d'un écrivain de nos jours, le P. T., qui rapporte que Dom Thierri de Viaixnes avoit copié le *Problême*, et en avoit fait tirer plusieurs copies par ses écoliers; comme si ce zèle du Bénédictin à répandre ainsi l'ouvrage n'étoit pas une présomption de plus qu'il en étoit l'auteur. M. B. reproche à la *Biographie* d'avoir donné à feu M. Emery le titre de supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice. Il eût fallu, selon lui, dire *supérieur-général de la communauté des prêtres de Saint-Sulpice*. La correction n'est pas heureuse; on appeloit *communauté des prêtres de Saint-Sulpice* la réunion des prêtres attachés au service de cette paroisse, et qui y remplissoient les diverses fonctions du ministère. Ils vivoient en communauté, et il y avoit autrefois de semblables réunions dans les grandes paroisses de la capitale. Ce n'étoit point de cette communauté que M. Emery étoit supérieur, mais bien de la congrégation des prêtres chargés de la direction du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, des maisons qui en dépendoient, et de plusieurs séminaires de province. Cette association étoit ordinairement désignée sous le nom de *congrégation*, et elle est ainsi qualifiée dans plusieurs actes et recueils, et notamment dans le *Gallia christiana*, tome VII, où l'on rapporte son origine.

M. B. n'a rien trouvé à louer dans des *Mémoires* qui lui déplaisent; je serai plus généreux, et je reconnoîtrai volontiers que dans son *Examen* il y a des articles neufs et intéressans sur des ecclésiastiques et des écrivains peu connus. Nous citerons, entr'autres, les articles sur Bosc, Paul Bruzeau, Chardon de Lugny, Dufour, du Serre-Figon, Ernst, Gontery, de Harlay, archevêque de Rouen; Juret, etc. Nous pourrons donner quelque jour un extrait de ces articles, et en indiquer d'autres qui ont échappé aux recherches de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jour de la Toussaint, S. M. a communié, de grand matin, à une messe qui a été célébrée dans ses appartemens. L'office de la fête a eu lieu dans la chapelle du châ-

teau ; les Princes et Princesses y ont assisté. M. l'évêque de Luçon a officié matin et soir. Le sermon de M. l'abbé de Maccarthy étoit sur l'immortalité de l'ame. L'orateur a traité ce sujet avec beaucoup de talent, et a adressé à S. A. R. MONSIEUR un compliment fort noble et bien lié à son sujet.

— L'épiscopat françois vient de faire une nouvelle perte. M. Jean-Baptiste Bourlier, évêque d'Evreux, est mort dans son palais épiscopal le mardi 30 octobre, à huit heures du matin. Né à Dijon le 1er. février 1731, il s'étoit distingué dans ses études théologiques, et avoit été le premier de sa licence. M. l'abbé, depuis cardinal de Périgord, le choisit pour son docteur, et étant devenu archevêque de Reims, il le nomma son grand-vicaire, et lui donna la dignité de chantre, qui étoit la troisième de son chapitre. M. Bourlier obtint en 1775 l'abbaye de Varennes, au diocèse de Bourges. La révolution le dépouilla de ces bénéfices, mais, après le Concordat de 1801, il fut nommé à l'évêché d'Evreux, et sacré le 25 avril 1802. On lui doit l'établissement d'un séminaire à Evreux, et en 1819 il en forma un petit à Ecouis. Il se trouva employé dans les affaires de l'Eglise lors de la persécution suscitée par l'ennemi du saint Siége, et fut membre des commissions d'évêques formées à Paris en 1809 et en 1811, ainsi que de la députation envoyée à Savone après le concile. Il paroît aussi avoir été chargé de négociations auprès du Pape, lorsqu'on l'eût amené à Fontainebleau. M. l'évêque d'Evreux crut sans doute, dans ces différentes occasions, travailler pour le bien de l'Eglise, et il est probable qu'il se fit illusion sur les vues du despote. M. Bourlier siégea au corps législatif, et fut nommé membre du sénat en 1813. Le Roi le comprit dans la formation de la chambre des pairs en 1814, et, comme le prélat ne siégea point dans la chambre des cent jours, il reprit son rang de pair après le second retour du Roi. Il jouissoit, dans un âge avancé, de toute la vivacité de la jeunesse, lorsqu'il fut attaqué, sur la fin de l'année dernière, d'une maladie organique incurable. La force de sa constitution a pu seule le soutenir pendant plus de dix mois qu'il a gardé le lit. Il a conservé sa connoissance jusqu'à la fin, et on dit qu'avant de mourir, il a encore adressé une lettre forte et touchante à un homme d'un grand nom avec lequel il avoit eu des relations étroites, et auquel il donnoit des conseils dignes d'un évêque zélé et d'un ami fidèle. Il a

légué tout ce qu'il possédoit à son séminaire diocésain, à l'exception d'une maison qu'il donne pour y établir les Frères des Ecoles chrétiennes à Evreux. M. Bourlier étoit distingué par son esprit et sa capacité pour les affaires, et il joignoit à ces avantages des qualités qui rendront sa mémoire chère à ses amis et à son diocèse. Sentant sa fin approcher, il a de nouveau demandé le saint viatique, qui lui a été administré avec l'extrême-onction. Depuis ce moment, il n'est sorti de sa bouche que des paroles d'édification, et il est mort dans les sentimens de la plus tendre piété.

— M. de Quelen, archevêque de Paris, étant allé saluer le Roi le lendemain de la mort de S. Em., en a été reçu, dit-on, avec des témoignages particuliers d'intérêt et de bienveillance. S. M. s'est entretenue avec lui sur des objets relatifs au bien du diocèse, et particulièrement sur la visite générale, qu'elle a fort approuvée, et qu'elle a exhorté le prélat à suivre. Elle a bien voulu, à ce qu'on assure, adresser au nouvel archevêque les choses les plus flatteuses, et elle a remarqué qu'il montoit sur le siége de Paris au même âge à peu près que M. de Beaumont. M. de Beaumont devint en effet archevêque de Paris en 1746, et il étoit né en 1703. Nous n'avons pas besoin de faire observer tout ce que ce rapprochement avoit de gracieux et de flatteur; tout le monde sait quelles étoient la vertu, la régularité et l'attachement invariable de M. de Beaumont aux règles de l'Eglise et aux devoirs de son ministère. Son successeur a déjà montré qu'il auroit avec cet illustre évêque plus d'un point de ressemblance, et ce qu'il a fait étant coadjuteur présage assez ce que le diocèse peut espérer de son administration.

— Les exercices annoncés dans les différentes paroisses où se fait la visite générale sont suivis avec assiduité. Dès le matin, beaucoup d'ouvriers s'y rendent avant l'heure de leur travail, et y retournent après leur journée. Les premières instructions ont roulé sur l'importance du salut, et sur ces vérités premières que l'on oublie dans le tourbillon du monde. L'affluence a surtout paru sensible ces jours derniers à Saint-Nicolas du Chardonnet, où M. l'abbé de Janson dirige les exercices. Les hommes y étoient en grand nombre, et s'y mêloient au chant des cantiques. Les instructions des missionnaires étoient écoutées attentivement; ils avoient annoncé que c'étoit principalement pour le peuple qu'ils étoient en-

voyés, et leurs exhortations simples et familières, mais vives et pleines à la fois de force et de charité, sont bien de nature à faire impression sur leur auditoire, et à réveiller des ames endormies sur leurs intérêts les plus chers.

— Le mercredi 31 octobre, M. l'archevêque de Sens, délégué à cet effet par le souverain Pontife, a conféré le *pallium*, avec les cérémonies accoutumées, à MM. les archevêque de Reims et d'Avignon. Ces prélats ont fait à genoux, entre les mains de M. l'archevêque délégué, la promesse d'obéissance et de fidélité au saint Siége, et M. de La Fare leur a imposé le *pallium* en récitant les prieres marquées dans le Pontifical: après quoi les deux archevêques, revêtus de cet attribut de la juridiction métropolitaine, ont donné la bénédiction. Cette cérémonie s'est faite dans la chapelle domestique de M. l'archevêque de Sens, aux Tuileries.

— La plupart des nouveaux évêques ont pris possession par procureur, afin d'entrer de suite dans l'exercice de leur juridiction, et de faire cesser l'état d'incertitude où se trouvoient les diocèses. M. l'évêque de Chartres et M. l'évêque de Luçon partent lundi; quelques autres dans la même semaine. M. l'archevêque de Reims et M. l'archevêque de Sens n'attendent pour se mettre en route que les dispositions à faire dans le local qu'ils doivent habiter. Leurs archevêchés, ainsi que l'évêché de Chartres, sont occupés par des autorités ou des établissemens, qu'il faut avoir le temps de transférer ailleurs. L'évêché de Luçon est, dit-on, tout prêt pour recevoir le nouvel évêque.

— Les visites générales des évêques dans leurs diocèses ont toujours été regardées comme un des grands moyens de ranimer parmi les peuples l'esprit de religion. Aussi les pasteurs les plus zélés l'ont-ils mis en œuvre, principalement après les temps de troubles et de licence. Nous voyous les plus saints prélats de notre église de France, dans le dix-septième siècle, employer presque tout leur épiscopat à ces visites. M. Alain de Solminihac, évêque de Cahors, qui mourut en 1659 en odeur de piété, et dont le clergé de France a plus d'une fois sollicité la canonisation, fit en personne neuf visites générales de tout son diocèse. La première dura depuis le 7 mai 1638 jusqu'à la fin de décembre 1639. Le saint évêque alloit dans toutes les paroisses, résidant assez long-temps dans chaque canton, s'informant de ce qui se passoit, examinant en quel état étoit

l'instruction des enfans, et corrigeant les abus. Il prêchoit lui-même, et étoit accompagné de prêtres qui prêchoient, catéchisoient, confessoient, et ne négligeoient rien de ce qui pouvoit instruire les ignorans, toucher les indifférens, réveiller ceux que le monde ou les passions tenoient assoupis. M. François de la Fayette, évêque de Limoges, mort en 1676, qui fut aussi un des prélats les plus distingués de son temps, commença en 1629 la visite générale de son diocèse, et ne la termina qu'en 1631; il en entreprit une seconde en 1649, et ne la finit qu'en 1652. On cite encore M. Louis de Bassompière, évêque de Saintes, mort la même année que M. de la Fayette; ce prélat faisoit aussi ses visites avec le plus grand soin, passant lentement de cantons en cantons, et se donnant le temps de tout examiner par lui-même: une visite générale de son diocèse qu'il avoit commencée en 1655 dura deux ans, et ne finit qu'en 1657. L'état actuel du clergé rend sans doute plus difficiles pour un évêque ces longues excursions, qui l'éloigneroient de sa résidence, et lui feroient craindre d'être à charge à des curés réduits eux-mêmes au strict nécessaire. Mais, quand les visites générales peuvent se faire sans déplacement, comme à Paris, un moyen si puissant de ranimer la religion parmi les fidèles ne devoit pas être omis; il semble que M. le cardinal de Périgord ait voulu, avant de mourir, donner à son troupeau ce dernier gage d'attachement et de sollicitude, et que le pressentiment de sa fin prochaine l'ait porté à léguer cette œuvre à son successeur.

— Classer les passages de l'Ecriture sainte par ordre de matières, et réunir par chapitres les textes qui se rapportent aux différens sujets, c'est un travail qui peut être fort utile aux ecclésiastiques, et leur épargner du temps et des recherches. Il y a plusieurs recueils dans ce genre; mais un des plus estimés est celui qui est connu sous le titre de *Thesaurus biblicus*, et dont on est redevable à un ecclésiastique allemand du dernier siècle. Paul-Philippe Merz, né protestant, mais converti à la foi catholique en 1724, entra dans les ordres sacrés, et remplit les fonctions du ministère à Augsbourg ou dans les environs jusqu'à sa mort, arrivée le 27 octobre 1754. Outre plusieurs livres de controverse et de piété qu'il publia en allemand, on a de lui deux recueils rédigés avec beaucoup de soin et de sagacité; l'un est un extrait des meilleurs caté-

chismes, sous le titre de *Quodlibet Catecheticum*, Augsbourg, 1752, 5 volumes in-4°.; l'autre est le *Thesaurus biblicus*, qui parut d'abord dans la même ville, de 1733 à 1738, en 2 volumes in-4°., et qui a été réimprimé plusieurs fois, et entr'autres à Venise en 1758. C'est ce dernier ouvrage que M. Beaucé-Rusand va réimprimer dans le format in-8°., comme plus usité et plus commode. Le *Thesaurus* formera 2 volumes, chacun de 6 à 700 pages en 2 colonnes; le prix est de 6 fr. le volume pour les souscripteurs. On ne doute pas que l'entreprise ne soit favorisée par les ecclésiastiques et par toutes les personnes qui aiment à travailler sur l'Ecriture sainte. Le *specimen*, qui est joint au *Prospectus*, est imprimé en caractères neufs et en bon papier. Un ecclésiastique instruit se charge de la correction des épreuves.

— M. Touquet voit, à ce qu'il paroît, se ralentir le débit de ses éditions, et cherche par tous les moyens à réveiller l'attention et l'intérêt du public pour ses entreprises. Il s'étoit empressé de publier la juste censure de M. l'évêque de Troyes contre les réimpressions de livres philosophiques, comme pour allécher les amateurs par l'appât de la défense; *nitimur in vetitum*. Ce moyen ne lui a probablement pas très-bien réussi, et il vient d'en essayer un autre. Il feint de croire que la presse va être asservie, et qu'une loi, d'ailleurs si désirable, va être portée contre ces spéculations coupables, qui répandent le poison dans toutes les familles. Il crie donc aux acheteurs de venir, de se presser avant que les lumières ne soient enfouies, ou plutôt avant que la licence ne soit réprimée. *Vous êtes orfèvre, M. Josse*, peut-on dire à M. Touquet; vous voulez vendre votre marchandise. Tel est le sens très-clair du petit imprimé que M. T. vient d'adresser *au public ami de l'instruction, de la liberté et de la philosophie*, et qu'il a assaisonné, comme le précédent, de complimens pour la jeunesse actuelle. Tout cela sent un peu le charlatanisme, et ne devroit plus faire de dupes.

— Le 25 octobre, le conseil municipal de Valenciennes a voté à l'unanimité les fonds nécessaires pour l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes dans cette ville. Ils doivent être installés les premiers jours de l'année prochaine. Le conseil montre par là qu'il sent toute la nécessité d'une éducation chrétienne qui puisse prévenir, dans les générations naissantes, les désordres qui résultent de l'oubli des principes reli-

gieux. L'établissement des Frères à Valenciennes complète les avantages que la ville retiroit déjà du rétablissement des Ursulines. L'école de ces religieuses est en pleine activité, et compte déjà plus de deux cents élèves. Le prix de la pension, qui n'est que de 400 à 425 francs, suivant l'âge, rend cette maison précieuse pour toutes les familles. Les pauvres y sont de plus instruits gratuitement dans des classes séparées. Outre les quatre professions qui y ont eu lieu le 16 juillet dernier, une novice a encore fait ses vœux, le 23 octobre dernier, entre les mains de M. Delannoy, doyen de Notre-Dame, délégué à cet effet, et trois autres novices attendent impatiemment l'expiration de leurs deux années d'épreuve pour se consacrer entièrement à Dieu et à l'instruction de la jeunesse.

— On se rappelle les discussions qui s'élevèrent, il y a peu d'années, dans les Pays-Bas, à l'occasion du serment demandé aux fonctionnaires publics. Les évêques condamnèrent ce serment par un jugement doctrinal, auquel adhérèrent les grands-vicaires des diocèses vacans. M. l'évêque de Gand, entr'autres, soutint avec force ce jugement. Depuis sa mort, le directeur-général des affaires du culte catholique a écrit officiellement aux nouveaux grands-vicaires de Gand, que le serment demandé ne l'étoit que dans le sens civil et sous le rapport civil, conformément aux explications données, dans le temps, par M. l'archevêque de Malines. Les grands-vicaires de Gand ont donné connoissance de cette lettre aux curés du diocèse, en ajoutant, à ce qu'on assure, que toute difficulté devoit cesser relativement au serment. On annonce que plusieurs des curés privés de leur traitement les années précédentes ont été rétablis dans leurs droits.

— Nous avons déjà eu occasion de parler des *Heures de dévotion*, ouvrage en 8 volumes, répandu en Allemagne, et qui paroît favorable au socinianisme. Cette production est protégée par l'administration ecclésiastique du diocèse de Constance; mais en même temps elle a excité le zèle d'un prêtre de ce diocèse, qui en a fait une critique. Nous avons fait mention, n°. 703, du commencement de son travail. L'auteur, dans ses deux premiers écrits, s'étoit occupé seulement de noter ce qu'il avoit trouvé de répréhensible dans les deux derniers volumes des *Heures*. Dans un 3e. n°. de ses *Lettres critiques*, qui vient de paroître, il montre que l'ouvrage

tout entier est rempli de venin, et est également contraire à la religion et à l'Ecriture. Dans son *Introduction*, il répond à un diacre luthérien de Munich, nommé Beck, qui avoit traité de *libelle diffamatoire* les deux premiers volumes des *Lettres critiques*; il donne ensuite des extraits des six premiers volumes des *Heures*. Le *Catholique* de Mayence s'est aussi élevé contre ce dernier ouvrage, sur lequel il y a trois opinions en Allemagne. Les uns, parmi lesquels sont des protestans, et cette petite partie de chrétiens latitudinaires qui ont tout mis en mouvement pour avoir un évêque accusé de socinianisme, font beaucoup de cas des *Heures*, et les répandent avec zèle. D'autres rejettent seulement les deux derniers volumes, comme infectés de l'esprit d'erreur, et croient trouver dans les premiers de l'onction; ce sont les catholiques qui ne sont point assez en garde contre le ton sentimental et affecté des écrivains protestans, si contraire à la pieuse simplicité de nos bons auteurs catholiques. Enfin, la partie la plus saine des hommes religieux rejette également tout l'ouvrage, comme erroné et dangereux.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême doit partir prochainement, dit-on, pour visiter les départemens du nord, et passer la revue des troupes.

— Le Roi a accordé le titre de comte à M. de Serre, garde des sceaux et ministre de la justice, et a érigé un majorat en sa faveur

— Une ordonnance royale porte que le lieutenant-général comte Bertrand ayant fait tomber le jugement rendu contre lui par contumace, en se remettant à la disposition du ministre de la guerre, est compris dans l'amnistie accordée par la loi du 12 janvier 1816, et rentrera dans tous ses droits, titres, grades et honneurs. M. Bertrand a fait une visite à tous les ministres du Roi.

— S. M. vient d'accorder à M. de Moustier la pension de retraite de colonel, une pension sur l'ordre de Saint-Louis, le brevet de maréchal-de-camp, et le cordon rouge. M. de Moustier fut un des gardes du corps qui accompagnèrent Louis XVI à Varennes, et revinrent à Paris, liés et garottés, sur le siége de la voiture de cet infortuné monarque.

— D'après une ordonnance royale, rendue récemment, la gendarmerie d'élite fera partie de la garde royale.

— Le 30, le tribunal de police correctionnelle de Paris, statuant sur l'affaire des marchands d'estampes qui ont vendu des gravures relatives à la mort de Buonaparte, a décidé que les peines prononcées par la loi du 31 mars 1820 ne pouvoient s'appliquer qu'à l'éditeur, et non aux débitans. En conséquence ont été renvoyés de la plainte les marchands, qui ont fait connoître le sieur Blaizot comme éditeur. Celui-ci a été condamné à un mois de prison et 400 fr. d'amende.

— Le sieur Robert, condamné à un mois de prison pour diffamation envers M. Tassin, colonel de la gendarmerie de Paris, vient de se constituer prisonnier à Sainte-Pélagie.

— M. le duc de Blacas, ambassadeur de France auprès du souverain Pontife et du roi de Naples, est arrivé à Rome, le 12 octobre, revenant de Naples.

— Le roi d'Espagne et la famille royale sont partis de Madrid, le 22 octobre, pour l'Escurial.

— Le chef politique du royaume de Valence écrivit, le 26 septembre dernier, à la supérieure des Sœurs de la Charité qui desservent l'hôpital-général de Valence, pour l'inviter à envoyer deux de ses religieuses à Tortose, afin de donner des soins aux convalescens. La sœur Paul Friguière, supérieure, répondit sur-le-champ que toutes ses religieuses étoient prêtes à se dévouer avec joie, non-seulement au soulagement des convalescens, mais encore à celui des malades. Elle annonçoit en même temps que six d'entr'elles se disposoient à partir. Le 27, par ordre du chef politique, quatre sœurs seulement partirent en toute hâte pour Tortose, laissant leurs compagnes affligées de ne pouvoir partager leurs travaux.

— Le fameux de Conciliis, ancien député napolitain, et l'un des coryphées de la révolution de Naples, ne se trouve point parmi ses *frères et amis* qui sont détenus dans les forteresses d'Autriche. On croit qu'il s'est réfugié en Espagne.

— Le chanoine Zafrilla, de Siguenza, a été condamné, le 17 octobre, à six mois de détention dans un couvent, pour avoir proféré dans un sermon des expressions contraires au gouvernement constitutionnel.

— Les journaux d'Allemagne continuent d'être remplis des *on dit* et des conjectures les plus contradictoires sur la paix ou la guerre avec les Turcs; on croit que la question est résolue aujourd'hui par les cabinets.

— Le 21 octobre, M. le prince de Metternich a été reçu, en audience particulière, par le roi d'Angleterre, à Hanovre, et a félicité ce prince, au nom de l'empereur d'Autriche, sur son arrivée dans ses Etats d'Allemagne.

— Des lettres de Constantinople, de la fin de septembre, annonçoient que le gouvernement turc avoit fait publier une ordonnance portant que tous les Grecs ou Grecs Arméniens devoient éloigner de leurs maisons tous les domestiques ou commis d'un rit étranger. Cette mesure, qui auroit pour but d'isoler entièrement toutes les familles grecques, a causé les plus vives alarmes.

— L'empereur de Russie, qui s'étoit rendu à Witepsk, pour passer la revue des régimens de sa garde, est de retour à Pétersbourg depuis le 5 octobre.

— M. le prince de Galitzin, ministre de l'instruction publique en Russie, a adressé, avec l'approbation de son souverain, une circulaire par laquelle il fait un appel à la bienfaisance publique en faveur des familles grecques émigrées.

LIVRE NOUVEAU.

Réclamations pour l'église de France et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. de Maistre, intitulé DU PAPE *et sa suite;* par M. Baston (1).

On devoit s'attendre que l'ouvrage de M. de Maistre ne resteroit pas sans réponse. Le fonds de son livre et la manière dont il y parle de quelques-unes de nos plus grandes réputations devoient également mécontenter nos docteurs. C'est M. l'abbé Baston qui s'est chargé de relever le gant. Docteur de Sorbonne, ancien chanoine et grand-vicaire de Rouen, nommé en 1812 à l'évêché de Séez, rendu, depuis la restauration, à la vie privée, M. Baston est connu surtout par une théologie dogmatique, en plusieurs volumes, qu'il a fait paroître avec M. l'abbé Tuvache, encore aujourd'hui grand-vicaire de Rouen. C'est donc ici un théologien de profession qui vient venger son école, et réduire l'ultramontanisme en poudre. La lutte peut être intéressante.

En tête du volume est une Préface de l'éditeur, qui mérite aussi quelque attention. Cet éditeur signe *E. N.* Ceux qui sont au courant des secrets de la bibliographie assurent que ces lettres ne sont pas des initiales, mais des finales; et qu'E. N. peut se traduire par d'autres lettres, comme qui diroit par A. G. On ne sait pourquoi M. A. G. a pris cette espèce de travestissement. On pourroit être étonné aussi de voir M. l'abbé Baston appeler un tel auxiliaire. Quoi qu'il en soit, nous ne rendrons pas l'auteur principal responsable des malices de son éditeur, et nous dirons notre avis sur l'un et sur l'autre en conscience, et sans acception des personnes.

---

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez l'éditeur, rue Saint-Honoré, n°. 340.

Cours d'Etudes de la Religion chrétienne; par M. Anspach.

Il faut croire qu'on ne nous taxera pas d'exagération, quand nous dirons que les pasteurs de Genève suivent le projet qu'ils ont formé de refondre et de simplifier le christianisme; il devient plus évident chaque jour qu'ils cherchent à dégager la religion, non plus seulement des superstitions romaines, comme ils les appellent, mais même des subtilités calviniennes, et des dogmes que les premiers réformateurs avoient respectés. M. Isaac-Salomon Anspach, pasteur et principal du collége académique à Genève, vient de publier un nouveau système de religion, qui n'est pas surchargé de dogmes trop relevés, ni de pratiques trop difficiles. Ce *Cours d'Etudes* est divisé en trois parties, l'histoire sainte, la doctrine et la morale. Nous ne parlerons que des cinq premiers volumes de l'histoire sainte, et de deux qui traitent de la doctrine chrétienne, et nous y trouverons de quoi nous former une idée très-distincte de l'esprit et du but de l'auteur.

M. Anspach rend compte dans sa *Préface* des principes qu'il a suivis dans son *Cours*. Ces principes sont en substance que *la raison est le grand moyen pour étudier la religion*; que *la révélation n'est qu'un moyen secondaire*; qu'*il ne faut regarder comme dogme réel que ce qui se trouve exprimé en termes formels dans l'Ecriture*; que *les canons des conciles n'obligent point, personne n'étant obligé de régler sa croyance sur celle d'un autre*; qu'*il faut repousser toute question dont la solution est au-dessus de l'esprit humain, et interpréter autrement tout passage dont le sens répugneroit à*

la raison. Il suit de ces principes, et de la manière dont l'auteur les pose, que c'est à la raison à prononcer en dernier ressort sur ce qui touche à la religion, et que chaque individu a le droit de rejeter ce qui choque son intelligence. Ainsi les hommes les plus bornés, comme les esprits plus prévenus, seront les arbitres de leur croyance.

Il en sera à peu près de même de l'Ecriture, et chacun peut l'interpréter à son gré. M. Auspach en donne l'exemple dès son second discours, qu'il intitule : *du Renouvellement de la Terre.* A l'entendre, l'idée que Moïse a fait le détail de la création première est contraire à la structure de notre globe, à la correspondance des parties de cet univers, et au texte de Moïse : cette idée présente mille difficultés et mille contradictions, au lieu que celle d'un renouvellement de la terre suit du texte même de la Genèse. Tout le discours est rédigé dans ce sens. Dans le cinquième discours, l'auteur dit qu'on ne sait quels étoient les deux arbres placés dans le paradis terrestre, et, dans le discours suivant, il en donne l'explication d'après un sens allégorique. Le septième discours est destiné à combattre le péché originel ; l'auteur expose les fondemens de cette *erreur,* c'est ainsi qu'il l'appelle, les absurdités de la transmission physique, et l'injustice de l'imputation.

Content d'avoir ainsi renversé, à ce qu'il croit, le dogme capital sur lequel repose l'économie de la religion, l'auteur se fait un jeu d'effacer tout ce qu'il y a de surnaturel dans la suite de l'histoire sainte. Il explique tout par le concours des causes physiques. La lutte de Jacob se passa en songe. Pas un mot qui indique les rapports de l'histoire des patriarches avec celle du Messie, malgré ce mot de saint Paul : *Tout leur arrivoit en figures.* Après avoir dit que la pâque judaïque est le type de la loi ancienne, l'auteur ne montre au-

un des traits qui se lient aux grandes vues de la loi, et il termine une page de rapprochemens par cette réflexion : *C'est ainsi que l'ancienne économie figuroit la nouvelle dans plusieurs de ses cérémonies; et, comme les Juifs ont là-dessus poussé fort loin l'allégorie, il ne faut pas etre étonné que saint Paul, raisonnant d'après leurs opinions, ait fait plusieurs raisonnemens allégoriques qui n'étoient concluans que pour eux*. Il étoit difficile de rejeter plus lestement la doctrine du grand apôtre.

Le passage de la mer Rouge, qui a inspiré à Moïse un si beau cantique, n'est plus qu'un événement ordinaire ; M. Anspach l'explique par une double cause physique. La nuée de cailles, les serpens brûlans, tout est ramené à cette interprétation. Dans le quarante-sixième discours, qui traite des sacrifices de l'ancienne loi, il ne se trouve pas un mot qui les lie au sacrifice de la loi nouvelle, comme l'ombre à la réalité. L'auteur, parlant du blasphémateur lapidé, dit que cette peine étoit juste chez les Hébreux, *parce que l'Eternel étoit le monarque du pays..., le blasphème étoit alors un crime politique; ce rapport n'existant plus, il est évident que cette loi n'oblige point les justices humaines*. Nous laissons le lecteur apprécier cette distinction subtile, qui suppose qu'on est moins obligé envers Dieu comme Dieu, que comme souverain d'un pays en particulier. Sur ce que les Philistins ne reconnurent point dans la chute de l'idole de Dagon la supériorité du Dieu d'Israël, voici la remarque de l'auteur : *Cela n'a rien d'étonnant ni de blâmable, parce que cette chute pouvoit tenir à quelque cause naturelle, soit que le piédestal de la statue eût quelque défaut, soit qu'elle eût été mal affermie, soit que quelque secousse l'eût renversée*. Ainsi l'auteur est constant dans son système d'écarter toute idée de miracle.

Le tome VI est intitulé : *Doctrine chrétienne*, et ren-

ferme dix-sept discours, qui sont consacrés à établir les preuves de l'existence de Dieu, et à développer ses perfections. Il est à remarquer que dans ces dix-sept discours le mystère de la sainte Trinité n'est pas même insinué, et on ne s'en étonnera pas, si on se rappelle le principe que l'auteur a posé dans sa *Préface*, *qu'il faut rejeter de l'étude de la religion toute question dont la solution est au-dessus de l'esprit humain.*

Le volume suivant offriroit encore plus de choses à reprendre. En parlant des anges, l'auteur s'exprime ainsi, au dix-neuvième discours : *Il est bien probable que Dieu seul est absolument spirituel, parce qu'il est infini; que tous les autres êtres, étant bornés, tirent leur imperfection du mélange de la matière, et qu'ils sont revetus d'un corps plus subtil et plus délié que le nôtre..... Le style des Hébreux, qui donnoient le nom d'anges aux causes extraordinaires, quoique naturelles, multiplioit en apparence leur intervention. Ainsi l'ange qui frappa l'Egypte indiquoit la mortalité; l'ange qui frappa les Israélites sous David, et les Assyriens sous Sennachérib, indiquoit la peste; l'ange qui frappa Héliodore, indiquoit une maladie affreuse : en sorte que leur ministère étoit moins fréquent qu'il ne semble l'être.* Quel profond critique que M. Anspach, et avec quelle facilité il se débarrasse de tout ce qui l'offusque! quelle guerre il fait aux miracles! Il en est peu qui résistent à ses conjectures; car il faut remarquer qu'il n'y oppose pas autre chose, et c'est avec des peut-être qu'il contredit le sens naturel de l'Ecriture, et les interprétations unanimes de la tradition. Il appelle une allégorie le langage de l'Evangile sur le royaume des lumières et celui des ténèbres; et il a si souvent recours à cette misérable défaite, qu'autant auroit valu dire que le christianisme tout entier n'étoit qu'une grande allégorie.

Dans le vingtième discours, l'auteur s'étonne que

des philosophes aient soutenu que l'homme est méchant par nature, ou qu'il a été corrompu par un fait physique, et il cherche à prouver, au contraire, que l'homme est naturellement bon. Ce principe lui a paru si important qu'il consacre encore un autre discours à l'établir. Il craint qu'on n'aille trop loin sur la nécessité de la foi en Jésus-Chrit. *Cette nécessité*, dit-il, *ne regarde point les peuples ou les individus auxquels l'Evangile n'a pas été porté;* c'est-à-dire apparemment que Jésus-Christ sera nécessaire pour les uns et point pour les autres, et que la moitié du genre humain peut se passer de sa doctrine. Ne pourrions-nous pas appliquer avec plus de raison à cette maxime ce que M. Anspach dit du principe catholique, *hors de l'Eglise point de salut*, que c'est *une idée absurde, indigne de Dieu, contraire à l'Evangile, et nuisible à ses progrès?* A quoi bon en effet les missionnaires se fatigueroient-ils à porter l'Evangile aux nations, si la foi en Jésus-Christ n'est pas nécessaire?

L'auteur traite, dans le trente-huitième discours, des divers titres de Jésus-Christ, et, après avoir exposé le titre de Fils unique de Dieu, il ajoute : *N'allons pas plus loin dans un sujet si sublime; contentons-nous de savoir par les enseignemens directs de l'Ecriture qu'il est une créature du rang le plus distingué. Craignons de donner, comme on l'a fait, dans l'un de ces deux écueils opposés, ou de le regarder comme Dieu même, ou de le réduire à la qualité de simple homme, et venons aux titres de Jésus et de Christ, qui sont mieux connus, et susceptibles de détails plus importans.* Ainsi c'est un *écueil* que de regarder Jésus-Christ comme Dieu même, et voilà le socinianisme professé sans détour. *Quel profond respect*, est-il dit dans la conclusion de ce discours, *ne devons-nous pas à ce personnage excellent autant qu'extraordinaire !*

Enfin, M. Anspach ne fonde point la nécessité d'une

alliance de grâce sur la réparation due à la sainteté de Dieu, mais uniquement sur la foiblesse de l'homme, et sur la sévérité essentielle à toute loi. Voici comment il s'exprime sur la rédemption et la justification, dont nous sommes redevables à Jésus-Christ :

« Dieu a réconcilié le monde avec soi-même par Christ, en n'imputant point aux hommes leurs péchés. Tel est le résultat précis de cette alliance, c'est de remettre aux hommes leurs péchés, de ne point imputer aux hommes leurs péchés. Voilà qui est direct, positif et pris à la lettre; c'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, lorsqu'on trouve cet objet représenté par des expressions figurées; expressions qui sont très-bonnes, et qu'on peut répéter avec un sentiment de reconnoissance, quand on les entend dans leur sens figuré; mais qui, prises à la lettre, risqueroient de faire tomber dans des conséquences erronées ».

« Ainsi le mot *justifier*, qui signifie visiblement *n'imputer pas son péché*, a été pris dans le sens de *rendre juste; remettre les péchés*, qui marque précisément *les pardonner*, a été figurément exprimé par *les ôter, les prendre sur soi*. Ainsi ces phrases figurées : *Jésus-Christ est l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde; il donne sa vie pour la rançon de plusieurs; son sang est le sang de la nouvelle alliance; nous sommes justifiés par son sang; Jésus-Christ nous a acquis la rédemption par son sang, c'est-à-dire la rémission de nos péchés; il est une victime expiatoire; il a été traité comme un malfaiteur; il s'est chargé de nos maladies et de nos infirmités; il a porté nos péchés en son corps sur le bois;* toutes ces phrases, ramenées à leur sens réel, se réduisent à dire que Jésus-Christ a confirmé par sa mort la certitude de l'alliance de grâce fondée sur la miséricorde divine ».

Quelle théologie! n'est-il pas clair que M. Anspach a peur que nous n'ayons une trop haute idée du mystère de la rédemption, et trop de reconnoissance pour le Sauveur? Quel soin de rabaisser ce grand bienfait! quelle attention à ôter au christianisme son caractère divin! ou, pour parler sérieusement, quelles vues étroites et indignes de la religion! Tel est l'esprit con-

stant de cet ouvrage, et il ne peut que servir à rendre de plus en plus évident le projet de l'église protestante de Genève pour *naturaliser* le christianisme, et faire de ses sectateurs des chrétiens de nom, et des déistes de fait.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des chambres a été célébrée avec pompe, le dimanche 4, à Notre-Dame. Les Princes et Princesses s'y sont rendus dans des voitures de parade. LL. AA. RR. ont été reçues à la porte de l'église par M. l'archevêque, assisté du chapitre métropolitain et du clergé de la paroisse. Elles ont été conduites aux places qui leur avoient été préparées. L'autel avoit été disposé à l'entrée du chœur. Le fauteuil du Roi est resté vide; le premier gentilhomme de la chambre et le capitaine des gardes de service étoient derrière la place de S. M. A droite étoient MONSIEUR et Mgr. le duc d'Angoulême, et Mgr. le duc d'Orléans; à gauche, MADAME, Mlle. la duchesse de Berri et Mme. la duchesse d'Orléans. Les ministres, les pairs, les députés, et beaucoup de personnes de distinction, occupoient les places qui leur avoient été réservées. La messe a été célébrée par M. l'archevêque, assisté de MM. les archidiacres et de plusieurs chanoines. Le chant a été exécuté par la musique de la chapelle du Roi, et l'office n'a fini qu'à deux heures. Les Princes et Princesses sont retournés aux Tuileries avec le même cérémonial.

— La visite générale a continué dans les différentes églises de la capitale. Le vendredi soir, M. l'archevêque est allé à Saint-Jacques, et y a fait une exhortation digne de son zèle et de sa piété. On dit que le prélat doit visiter cette semaine les autres paroisses de l'arrondissement, où sa présence ne peut manquer de ranimer l'ardeur des fidèles. Le lundi 5, le prélat a visité l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; il y est arrivé le soir à l'ouverture des exercices, et y a été reçu par M. le curé et par le maire du douzième arrondissement. Après avoir fait sa prière, M. l'archevêque est monté en chaire, et a adressé au peuple, avec autant de facilité que d'onction, une exhortation familière et non écrite, pour engager les assistans à profiter des grâces et des secours qui leur étoient

offerts en abondance. M. l'abbé Rauzan attire la foule à Saint-Etienne-du-Mont; les missionnaires entremêlent l'explication familière du catéchisme et des discours soignés sur les grands objets de la religion. Après avoir montré l'importance du salut et la nécessité de s'occuper de cette grande affaire, ils invitent leur auditoire à venir à la pratique, et à sortir de l'état d'indifférence où donnent tant de chrétiens. Dimanche dernier, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, M. l'abbé Cailleau prouva la divinité de Jésus-Christ par l'accomplissement des prophéties; il sut mettre ce grand sujet à la portée de toutes les classes. M. l'abbé du Mesnildot réfuta les prétextes que l'on oppose dans le monde à la fréquentation des sacremens. MM. de Janson et Levasseur traitèrent le même sujet à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Un certain nombre d'hommes continue à donner l'exemple de l'assiduité aux exercices, et on remarque surtout de pieux jeunes gens qui président, dans les différentes paroisses, au chant des cantiques, et qui sont, par leur zèle et leur recueillement, un objet d'édification et d'encouragement pour le peuple.

— Samedi dernier, MM. les préfets du département de la Seine et de la police, accompagnés du corps municipal, sont allés, en grand cortége, à l'archevêché complimenter M. de Quelen sur sa nouvelle dignité. Ces magistrats ont été reçus par MM. les archidiacres, qui étoient allés au-devant d'eux, et qui les ont introduits chez M. l'archevêque. M. de Chabrol a porté la parole, et, après avoir parlé des regrets qu'a fait éprouver à la ville de Paris la perte de S. Em., il a exprimé tout ce que les fidèles ont droit d'attendre des instructions et des exemples d'un prélat héritier des vertus comme des vues de M. le cardinal. M. l'archevêque a répondu au discours de M. le préfet avec autant de sensibilité que d'à-propos, et s'est entretenu ensuite avec les magistrats.

— Depuis qu'il a été question de l'érection d'un second siége épiscopal dans le département du Nord, quelques personnes ont paru s'étonner que l'on créât un siége dans une ville qui n'en avoit pas autrefois, tandis que l'on supprimoit des siéges anciens et illustres. Nous ne sommes sûrement point partisans des suppressions, et nous regrettons plus que personne le non-rétablissement de métropoles et d'évêchés célèbres dans les annales de l'Eglise, et utiles au bien des fidèles. Toutefois, il faut convenir que la création d'un second siége dans

le département du Nord a pour elle des considérations fort importantes. Ce département est très-long; il renferme beaucoup de villes, et sa population, que nous avions portée à plus de 800,000 ames, passe, dit-on, 900,000, suivant les états les plus exacts et les plus récens. Autrefois, ce département étoit partagé entre trois ou quatre diocèses, Cambrai, Tournai, Ypres, Saint-Omer, etc. Lille, par exemple, étoit de Tournai, Dunkerque et Cassel étoient d'Ypres, Gravelines étoit de Saint-Omer, Douai étoit d'Arras. Tournai, Ypres et Saint-Omer comprenoient presque toute la Flandre occidentale; de sorte que le diocèse de Cambrai, quoique fort étendu, l'étoit cependant moins qu'aujourd'hui. Il y avoit eu, en 1817, un projet pour le restreindre; c'eût été de rétablir l'évêché de Saint-Omer, auquel on auroit donné pour territoire, d'abord l'arrondissement de Saint-Omer dans le département du Pas-de-Calais, puis les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck dans le département du Nord. Saint-Omer paroissoit dans une position plus favorable que Boulogne pour être rétabli; cette ville a conservé sa cathédrale, son évêché et son séminaire, tandis que Boulogne avoit perdu ces établissemens. Peut-être que Saint-Omer pourroit faire valoir encore ces avantages. Cette ville, située à l'extrémité nord de l'Artois, touche à la province de Flandre, et ce diocèse, composé comme nous venons de le dire, seroit encore assez grand pour occuper le zèle d'un évêque; il comprendroit près de 300,000 ames réunies sur un territoire compact. Si on n'adopte pas ce projet, et que, pour favoriser Lille, une de nos plus grandes villes, on y créât un siége, le département du Nord seroit partagé en deux portions à peu près égales, et il y auroit trois arrondissemens dans chaque diocèse; savoir : Lille, Hazebrouck et Dunkerque, dans l'un; Cambrai, Douai et Avesnes, dans l'autre. Ces deux diocèses passeroient encore en population plusieurs autres diocèses du royaume.

— Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ayant empêché jusqu'ici de donner le troisième article que nous avons annoncé sur la *Défense* de M. de la Mennais, nous dirons au moins quelque chose, pour ne pas rester trop en arrière, de quelques écrits publiés à l'occasion de la doctrine de cet auteur. Il a paru une *Lettre à M. de la Mennais contre sa méthode de philosophie*, par M. l'abbé Bataillé,

curé de Château-Porcien, et de quinze autres ecclésiastiques. Nous regrettons de ne pouvoir rien citer des adresses, qui respirent la plus touchante sensibilité, et qui font à la fois le plus bel éloge du prélat qui a su inspirer tant de respect et d'affection, et de ses dignes coopérateurs, qui savent apprécier ses travaux et ses vertus.

— La lettre de M. de Haller à sa famille, pour lui annoncer son retour dans le sein de l'église catholique, a eu un succès bien constaté. On vient d'en donner, chez M. Méquignon, une sixième édition, qui est augmentée des reflexions de M. de Bonald sur ce sujet, et de sa correspondance avec M. Fischer, relativement à l'expulsion de M. de Haller du conseil souverain de Berne. Ces pièces ne peuvent qu'ajouter plus d'intérêt à la lettre même, et fortifier les raisons qu'on y trouve. D'un autre côté, les protestans redoublent d'efforts pour affoiblir l'impression qu'a faite la démarche et la lettre du magistrat de Berne. Il a paru à Genève une *Lettre à M. Guers*, au sujet de la réimpression de la lettre de M. Haller. De plus, on a pris la peine de traduire de l'allemand un *Examen de la Lettre* de M. de Haller par le professeur Krug, de Leipsick, le même qui a proposé une croisade contre les Grecs. Nous avons reçu ces deux écrits, et nous en rendrons compte très-prochainement, d'autant plus qu'on nous a mêlé dans ces débats. En dernier lieu, le professeur Studer de Berne vient d'attaquer son compatriote, et on a publié ces jours-ci une nouvelle lettre de M. Fischer, en réponse à celle de M. de Bonald. Il est aisé de voir, par tous ces mouvemens que se donne le parti protestant, combien il craint l'effet naturel de l'exemple qu'a donné M. de Haller; et en effet une telle démarche dans un homme connu par la loyauté de son caractère, et l'écrit où il rend compte de ses motifs avec tant de candeur et de sensibilité, ont ébranlé beaucoup d'esprits, et affoibli bien des préjugés.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. A. R. Monsieur a accordé un secours de 600 fr. à deux cultivateurs de la commune de Saint-Cyprien (Corrèze), qui ont été ruinés par un incendie. Ce Prince a aussi envoyé 400 fr. et Mgr. le duc d'Angoulême 300 fr. au sieur Genin, instituteur à Eiragues (Bouches-du-Rhône), qui a essuyé d'affreux malheurs dans un incendie, le 30 juin dernier. S. A. R., après avoir chassé, le 3, dans la forêt de Senart, a remis au maire de Montgeron une somme de 300 fr. pour les indigens.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est parti, le 5 au matin, pour son voyage dans les départemens du Nord; S. A. R. est accompagnée de MM. les ducs de Damas et de Guiche, et des officiers attachés à sa personne. M. le duc de la Châtre est aussi parti pour Lille.

— Le 4, à neuf heures du matin, la musique des gardes du corps a exécuté des symphonies dans les appartemens de LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri. A dix heures, Mgr. le duc de Bordeaux, et sa sœur Mademoiselle, ont été apportés dans les appartemens de leur auguste aïeul et de leur mère, à l'occasion de leur fête. LL. AA. RR. Monsieur et Mme. la duchesse de Berri ont ensuite reçu les félicitations de Mgr. le duc et Mme la duchesse d'Orléans, de Mlle. d'Orléans, et de Mme. la duchesse de Bourbon. LL. AA. RR. ont reçu également les hommages des officiers de la garde nationale et de tous les corps de la garnison, des ministres, des ambassadeurs, du corps municipal, et d'un grand nombre de pairs, de députés et d'officiers-généraux.

— Le dernier *Bulletin des Lois* contient une ordonnance royale, du 20 octobre, portant publication d'une convention conclue, le 2 du même mois, entre le Roi de France et le roi des Pays-Bas, pour l'extradition réciproque des déserteurs.

— Une autre ordonnance royale est relative à l'organisation des commissions administratives des hospices, aux attributions des administrateurs, aux formes du service intérieur, et de la comptabilité de ces établissemens. Il sera formé des conseils composés de principaux fonctionnaires et de notables citoyens, dont l'assistance fortifiera l'administration, donnera de la solennité à ceux de ses actes qui en exigent, les entourera de plus de confiance, et fournira ainsi de nouveaux motifs à la charité publique.

— Le Roi a nommé une commission chargée d'examiner les rapports relatifs à l'exploration de la rivière de la Mana, dans la Guyane française, à un plan d'établissement de familles de laboureurs françois sur les bords de cette rivière, et à toutes les questions qui pourroient se rattacher à cet objet. Les membres de cette commission sont: MM. Lainé, Barbé-Marbois, de Clermont-Tonnerre, Froc de la Boulaye, Duvergier de Hauranne, Delessert, Dussumier-Fonbrune et Jacques Lefebvre.

— M. Millet de Chevers, procureur-général près la cour royale de Colmar, est nommé premier président près la même cour; et M. Deselaux, président de chambre en la cour royale de Corse, est nommé procureur-général à Colmar.

— Le 3, la cour royale a assisté, pour sa rentrée, à une messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée par M. l'abbé Desjardins, vicaire-général, dans une chapelle temporaire élevée entre les salles d'audience de la première et de la seconde chambres. Après la messe, M. Billecocq, nouveau bâtonnier, a prêté serment, ainsi que tous les membres du conseil de discipline, et M. Jaubert, avocat-général, a prononcé un discours.

— Le 3, MM. les députés se sont réunis sous la présidence de M. Anglès, doyen d'âge. Environ cent vingt membres étoient présens.

On a tiré au sort la députation de vingt-cinq membres destinée à aller au-devant de S. M. le jour de la séance royale.

— M. le marquis de Montchenu, commissaire du Roi à l'île Sainte-Hélène, est arrivé à Paris, le 31 octobre, et a fait une visite à M. le président du conseil des ministres.

— M. le comte de Muyssart, membre de la chambre des députés, dont les fonctions, comme maire de Lille, étoient expirées, vient d'être nommé de nouveau par le Roi à ce poste important. Il a été installé le 31 octobre.

— M. l'évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, a offert 200 fr. pour l'acquisition du domaine de Chambord, et MM. les grands-vicaires et chanoines de son chapitre ont donné une somme semblable pour le même objet. M. l'évêque de Soissons a souscrit pour 100 fr.

— M. le vicomte de Scépeaux, maréchal-des-camps des armées du Roi, commandant le département de la Seine-Inférieure, est mort à Angers, le 28 octobre, à l'âge de 52 ans. Le vicomte de Scépeaux avoit fait ses premières armes dans la Vendée, et s'étoit distingué parmi les généreux défenseurs de l'autel et du trône.

— M. le comte de Tournon, préfet de la Gironde, a fait ouvrir une souscription destinée à secourir les François qui, enfermés en ce moment dans Barcelonne, sont en proie à la fièvre jaune et à la misère.

— Un décret des cortès de Lisbonne, sanctionné par le Roi, porte que le prince royal sera rappelé du Brésil en Portugal, et qu'aussitôt après son arrivée, il fera un voyage en Espagne, en France et en Angleterre, accompagné de personnes dévouées au système représentatif.

— Des religieux de saint François, au nombre de dix, qui s'étoient rendus à Tortose pour donner des secours aux malades, ont péri victimes de leur dévoûment.

— Le 24 octobre, les amis du fameux Riego avoient le projet de faire une procession en l'honneur de leur héros; mais les mesures énergiques que le général Morillo et le chef politique avoient prises, ont rendu impuissante toute tentative à ce sujet. Quelques-uns des plus mutins, qui ont voulu parcourir les rues en poussant des vociférations séditieuses, ont été arrêtés.

— On a arrêté à Rome, sur la demande du roi de Naples, M. Cascilli, commandant de Naples.

— La police de Brunswick a fait arrêter et renfermer dans une maison de correction un étudiant, nommé Clod, qui alloit de porte en porte chercher des recrues pour une expédition en Grèce.

Séance royale pour l'ouverture de la session des chambres.

Le 5 novembre, à midi et demi, MM. les pairs, en grand costume, sont venus occuper leurs places à la droite du trône; immédiatement après, MM. les députés sont entrés dans la salle, et se sont placés au côté opposé. Pendant que les députations des deux chambres étoient allées au-devant de S. M., LL. AA. RR. MADAME, duchesse d'Angoulême, et Mme. la duchesse de Berri, suivies des dames attachées à leurs personnes, sont venues occuper la tribune qui leur avoit été préparée à la gauche du trône.

Peu d'instans après, le Roi a paru, et a été salué par les cris unanimes de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* S. M. avoit à sa droite S. A. R. MONSIEUR, et à sa gauche S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, tous deux en costumes de pairs de France. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême étoit absent. A peu de distance étoient M. Dambray, chancelier de France, M. le prince de Talleyrand et les grands officiers de la couronne. Toute l'assemblée étoit debout, et découverte. S. M. a invité MM. les pairs de s'asseoir, et M. le chancelier a transmis, au nom du Roi, la même invitation à MM. les députés. S. M., après avoir découvert un moment son front auguste, a salué l'assemblée, et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, c'est toujours avec confiance, et cette fois sous de favorables auspices, que je viens ouvrir votre session.

» Les années précédentes j'ai dû vous associer à mes peines.

» Plus heureux aujourd'hui, je n'ai qu'à rendre grâce au Tout-Puissant de la protection constante qu'il accorde à la France. Le fils par qui le ciel a soulagé mes douleurs croît avec la prospérité publique, et continue d'être pour moi une source de consolations et d'espérances. Cet enfant, mon cœur m'en répond, sera digne de nos vœux ; il méritera l'amour dont mes peuples entourent son berceau.

» Mes relations avec les puissances étrangères n'ont pas cessé d'être amicales, et j'ai la ferme confiance qu'elles continueront de l'être.

» De grandes calamités affligent l'Orient. Espérons qu'elles approchent de leur terme, et que la prudence et le bon accord de toutes les puissances trouveront le moyen de satisfaire à ce que la religion, la politique et l'humanité peuvent justement demander.

» Les forces navales que, dans cette circonstance, j'ai dirigées sur les mers du Levant, ont atteint le but que je m'étois proposé ; toujours elles ont efficacement protégé mes sujets, et souvent elles ont prêté au malheur un utile secours.

» Un fléau destructeur désole une partie de l'Espagne ; j'ai prescrit et maintiendrai les précautions sévères qui défendent de la contagion nos frontières de terre et de mer.

» Si nous portons nos regards sur l'intérieur, que de motifs n'avons-nous pas de bénir la Providence !

» Les sensibles progrès de l'industrie, de l'agriculture et des arts, attestent ceux du commerce, et bientôt des voies nouvelles, en multipliant les moyens de communications et d'échanges, étendront le bien-être général sur toutes les parties du royaume.

» La prospérité des finances, la clarté des comptes et la fidélité aux engagemens, ont affermi le crédit public, et accru les ressources de l'État.

» L'époque à laquelle je vous ai convoqués, et les ordres que j'ai donnés pour que les lois de finances vous soient d'abord présentées, manifestent assez mon désir de mettre un terme aux demandes de crédits provisoires. Les chambres s'empresseront sans doute de seconder mes intentions.

» Notre heureuse situation, et le retour de la tranquillité intérieure et extérieure, nous ont déjà permis de diminuer le plus onéreux des impôts, celui qui attaque la reproduction à sa source en surchargeant la

propriété foncière. Les contribuables vont, dès la prochaine année, jouir intégralement de cette diminution. Je désire que successivement, et dès que les besoins du service et la dignité de la France le permettront, les divers impôts dont se compose le revenu public soient étudiés, et, s'il se peut, allégés ou mieux répartis.

» Les lois sont respectées, les dépositaires de mon pouvoir se pénètrent chaque jour davantage de leur esprit; l'ordre et la discipline règnent dans mon armée.

» Partout les passions se calment, les défiances se dissipent, et j'aime à reconnoître, Messieurs, que, par votre loyale assistance, vous avez puissamment contribué à tous ces biens.

» Persévérons dans les sages mesures auxquelles il faut attribuer de si heureux résultats; persévérons dans cette unité de vues qui a si efficacement désarmé la malveillance, et comprimé les derniers efforts de l'esprit de trouble et de désordre. Le repos de l'Europe n'y est pas moins intéressé que le nôtre. C'est ainsi que se développeront tous les sentimens généreux dont je sais que les cœurs abondent, et que vous appuyerez sur la reconnoissance, l'amour et le respect de mes peuples, le trône protecteur de toutes leurs libertés ».

Le discours terminé, les plus vives acclamations se sont fait entendre. M. le chancelier a annoncé que S. M. permettoit à MM. les pairs nouvellement nommés de prêter serment entre ses mains. M. de Bernis, archevêque de Rouen, étoit un des pairs qui ont prêté le serment. Le même serment a été prêté par les députés dernièrement élus. M. le chancelier a déclaré, au nom du Roi, que la session étoit ouverte. La levée de la séance et le départ du Roi ont été l'occasion de nouvelles acclamations. LL. AA. RR. MADAME, duchesse d'Angoulême, et Mme. la duchesse de Berri, ont aussi reçu les mêmes témoignages d'amour et de dévoûment. Une salve d'artillerie a annoncé la rentrée du Roi au château.

L'édition des *Œuvres choisies de Bossuet*, en 23 volumes in-12, se poursuit avec activité. Nous avions déjà annoncé les deux premiers volumes de l'*Histoire* du prélat, et le tome premier des *Œuvres*, renfermant les *Elévations sur les mystères*. On a fait successivement paroître les deux derniers volumes de l'*Histoire*, et les tomes II, III et IV des *Œuvres*. Les volumes de l'*Histoire* ont absolument la même distribution que ceux de l'édition in-8°. Quant aux *Œuvres*, les tomes II et III contiennent les *Méditations sur les Evangiles*. L'éditeur a réuni dans le tome IV plusieurs écrits qui dans l'édition in-8°. étoient répartis en différentes classes, comme le *Traité de la concupiscence*, le *Discours sur la vie cachée en Dieu*, des *Réflexions* et *Prières*, les *Méditations pour le temps du jubilé*, la *Préparation à la mort*, les *Maximes et Réflexions sur la comédie*, etc. Il est difficile de rassembler plus d'objets en un petit espace; et en général tous ces volumes sont pleins, et répondent aux intentions et aux promesses de l'éditeur, qui avoit annoncé une édition économique. Pour ceux qui n'ont pas besoin de tout Bossuet, il est difficile de trouver un choix de ses Œuvres mieux dirigé et moins cher. On souscrit toujours au bureau de ce journal; prix, 40 fr.

Sur une brochure intitulée : de la Communion *in Divinis* avec Pie VII; Londres, 18[illegible], in-8°. de 105 pages.

C'est encore ici un nouvel écrit de M. Blanchard, de cet intrépide fauteur du schisme de la petite église. Cet écrit constate de plus en plus, et l'audace de l'auteur, et le désordre qui s'est mis dans les rangs de ses partisans. Nous avons déjà, en rendant compte des *Lettres apologétiques* de l'abbé Gaschet, fait voir jusqu'à quel point la division étoit venue dans ce parti. Depuis le mal s'est accru; aujourd'hui la rupture est entière, et ceux qui prétendent rester dans la communion du Pape, et ceux qui l'ont abandonnée, s'attaquent et s'anathématisent avec une ardeur incroyable, dans des écrits pleins d'orgueil et d'amertume. La brochure dont nous avons à parler peut donner quelque idée de cette guerre.

Il avoit paru, en novembre 1820, une brochure de 12 p., sous ce titre : *Faits connus, Principes certains, et Conséquences nécessaires*, in-8°. Dans cet écrit, imprimé à Somerstown, près Londres, sans désignation d'année, on prétend prouver qu'il faut absolument se séparer du Pape, parce qu'en communiquant avec les constitutionnels il est enveloppé dans la condamnation portée contr'eux. L'auteur, qui paroît être l'abbé Clément, ecclésiastique anti-concordataire, demeurant en Normandie, et dont nous avons déjà cité quelques écrits du même genre; l'auteur, dis-je, décide qu'on ne peut en conscience communiquer *in divinis*, ni avec les constitutionnels, ni avec les concordataires, ni avec le Pape, ni avec M. Poynter, ni avec tous ceux qui communiquent avec ceux-là. Tel est le jugement sans appel de cet inclément théologien. Ceux qui ont la foiblesse de rester dans la communion de Pie VII, il les appelle des *communicateurs pontificaux*, et il met sur la même ligne et les constitutionnels, et les concordataires, et les anti-concordataires, qui ne rompent point avec le Pape; et il présente, comme également coupables, et *P.* (sans doute M. Poynter), qui exige une déclaration de communion avec le souverain Pontife, et *B.* (on croit que l'au-

teur a voulu indiquer M. l'évêque non démissionnaire de Blois), qui demande aussi, pour donner des pouvoirs, que l'on déclare être en communion avec Pie VII. Il s'étonne que ceux qui ont refusé de signer la formule proposée par le premier, se prêtent volontiers à faire la déclaration verbale que le second réclame des prêtres qui veulent obtenir de lui des pouvoirs. Telle est la substance de cette brochure, que l'on croit avoir été revue et approuvée par l'abbé Blanchard.

Cet écrit schismatique, et cette décision téméraire, ont excité le zèle d'un autre ecclésiastique anti-concordataire, mais qui ne va pas tout-à-fait aussi loin. M. Bigot, ancien ami de l'abbé Blanchard, a répondu à la brochure par une lettre, où il reproche à cet auteur et à son parti de se séparer d'un Pape que toute l'Eglise reconnoît, de rompre avec l'épiscopat, de n'avoir conséquemment point de pouvoirs, de se placer par le fait dans la même position que les constitutionnels rebelles à l'Eglise et au saint Siége, d'insulter le souverain Pontife de la manière la plus outrageante, et de poser des principes qui consacrent l'anarchie et légitiment la révolte. M. Bigot interpelle surtout assez vivement l'abbé Blanchard, qu'il supposoit l'auteur des *Faits connus*, et il lui adresse des argumens *ad hominem* assez pressans. Cette lettre, à laquelle il n'a pas mis son nom, a excité la bile d'un homme peu endurant, et le fécond abbé Blanchard a ajouté une nouvelle brochure à toutes celles dont il fatigue l'Eglise depuis près de vingt ans.

Dans cet écrit, intitulé : *de la Communion* in Divinis *avec Pie VII*, M. Blanchard se plaint sérieusement qu'on l'attaque et qu'on le diffame, et il oublie que lui-même attaque et diffame continuellement le chef de l'Eglise. *L'énormité de la calomnie*, dit-il à son adversaire, *croît à raison du crime imputé, et du caractère de celui auquel on l'impute*. Ainsi M. Bigot est inexcusable d'écrire contre M. Blanchard ; mais M. Blanchard n'a aucun reproche à se faire pour les injures qu'il lance contre le souverain Pontife. Il paroît que M. Blanchard a une très-haute idée de sa dignité et des égards qui lui sont dus, et il nous réduit à souhaiter qu'il voulût bien témoigner pour le Pape la moitié du respect qu'il réclame pour lui-même.

On lui objecte qu'il n'a pu se séparer du Pape avant le jugement de l'Eglise, et lui-même dit dans sa brochure : *Certes, il n'est venu dans l'esprit d'aucun de nous que nous dussions*

rompre de communion avec un supérieur ecclésiastique, du moment que, d'après notre propre jugement, nous le croirions tombé dans l'hérésie, ou dans un crime quel qu'il soit; ce seroit constituer les inférieurs juges de leurs supérieurs, consacrer le désordre dans l'Eglise, établir l'anarchie spirituelle; il faut donc, pour autoriser la séparation, un jugement préalable, et une notoriété de résistance. Ainsi M. Blanchard se condamne lui-même; car où est le *jugement préalable* porté contre Pie VII? Il n'y en a pas d'autres que celui de M. Blanchard et de ses adhérens. L'Eglise a connu la démarche de Pie VII, et elle a gardé le silence; elle reste en communion avec ce pontife, qu'on prétend être jugé. Les évêques dans les deux mondes reçoivent de lui leur institution; les fidèles dans tous les Etats catholiques reçoivent de lui leurs pasteurs; tous les prêtres catholiques de l'univers prient pour lui au canon de la messe. Toute l'Eglise le reconnoît donc comme son chef, et, si quelques prêtres prétendent rompre avec lui, cette audace de quelques *inférieurs qui se constituent juges de leurs supérieurs*, est, de leur aveu, une source de *désordre* et d'*anarchie*.

Mais, ajoute l'abbé Blanchard, *l'épiscopat ne reconnoît Pie VII pour son chef que dans l'ignorance où il est de ses actes et de ses erreurs.* Pitoyable défaite! comme si l'on pouvoit supposer que l'Eglise peut tolérer, au moins par son silence, les écarts attribués à son chef, et comme si le Concordat n'avoit pas fait assez de bruit pour que tous les évêques fussent instruits des principales circonstances de cette grande affaire. Où ignore-t-on aujourd'hui la mesure que prit alors le Pape? ce n'est assurément ni en France ni en Italie; ce n'est point en Angleterre, où M. Blanchard et ses adhérens ont publié tant de brochures; ce n'est point en Allemagne, en Espagne, dans les Pays-Bas, où les évêques ont eu, surtout depuis la révolution, de plus fréquentes communications avec notre clergé, et où même plusieurs d'entr'eux ont été forcés, par les circonstances politiques, de venir en France. Ainsi on a vu à Paris, dans le temps du concile, plusieurs évêques d'Allemagne. Des évêques d'Espagne s'y réfugièrent aussi lors de l'invasion, et d'autres prélats de la même contrée, ainsi que du Portugal, viennent encore de se retirer en France. Des évêques des Etats-Unis, du Levant et des Indes ont séjourné successivement parmi nous. Ces

églises ne peuvent donc ignorer ce qui s'est passé il y a vingt ans. Où sont leurs réclamations? ou plutôt ne voyons-nous pas tous ces évêques fraterniser avec les nôtres. Partout l'épiscopat catholique est en communication avec le nôtre, comme avec Pie VII; donc ceux qui ont rompu la communion avec Pie VII, l'ont aussi rompue avec l'épiscopat, et par conséquent avec l'Eglise. M. Blanchard lui-même a, pendant quinze ans, suivi le principe de communication; jusqu'en 1815, il ne s'étoit point prononcé pour la rupture. Quelle nouvelle lumière lui est survenue, en 1816? qui l'a autorisé à rompre dans le temps même où les évêques qu'il se vantoit de suivre resserroient leurs liens avec le saint Siége? N'est-il pas visible qu'il a été entraîné à cette démarche par les suites naturelles de l'esprit d'erreur et de schisme qui pousse ses sectateurs d'abîme en abîme? Il a eu honte d'aller moins loin dans cette route funeste que l'abbé Gaschet, son rival, et il a cédé à l'exagération et à la fougue qu'il avoit fomentées lui-même dans son parti.

On prétend que, dans un moment d'épanchement, il lui est échappé de dire : *Ah! si j'avois seulement un évêque!* Il nie le propos; mais il constate par ses propres aveux le dénuement où il se trouve. Il déplore la défection des évêques qui ont abandonné les *réclamations*. Les uns ont accepté de nouveaux siéges; les autres, et il les nomme, les évêques non démissionnaires de Vannes, de Digne et de Carcassonne, sont, dit-il, *à Paris en pleine et publique communion avec l'église concordataire; ils n'ont pas condamné, quelques-uns même ont pressé la signature de la formule d'apostasie.* C'est ainsi que cet homme, qui a perdu toute mesure, appelle la formule demandée par M. Poynter: il ose qualifier d'*apostasie* une signature réclamée par le Pape et les évêques. Enfin, il n'est guère moins mécontent du seul évêque qui persiste à donner des pouvoirs en opposition avec le Concordat, de M. de Thémines, évêque non démissionnaire de Blois, parce que ce prélat, avant de donner des pouvoirs à ceux qui lui en demandent, exige qu'on lui promette de ne pas rompre de communion avec le Pape. Il n'a donc pour lui aucun évêque vivant; il l'avoue au moment même où il s'efforce de le dissimuler; et, quand on lui oppose ce terrible abandon, il divague, il se perd dans des distinctions et des explications hors de propos; il appelle les morts à son secours, attendu

qu'on fait dire aux morts tout ce qu'on veut; mais il n'allègue au fait rien de précis, et il laisse l'objection dans toute sa force, parce qu'en effet il n'avoit rien de solide à répondre.

Au fond, les deux partis en sont souvent réduits là dans cette controverse. Les *communicateurs* et les *séparés*, comme ils s'appellent, se portent réciproquement des coups que chacun pare assez mal. Vous n'avez point d'évêque, disent les *communicateurs* aux *séparés*; en vous séparant du Pape, vous vous séparez de l'Eglise; vous n'êtes plus dans l'unité, vous n'avez plus de pouvoirs, vous exercez un ministère de mort. Où est l'Eglise, si Pie VII, comme vous osez le dire, et comme Blanchard le dit encore dans cette brochure, *a passé du côté de l'ennemi*, et si les évêques le suivent dans cette défection, ou ne réclament pas? Embarrassés de répondre à ces interpellations difficiles, les *séparés* s'en dédommagent par d'autres interpellations. Comment, disent-ils à leur tour aux *communicateurs*, comment pouvez-vous rester en communion avec un pape qui, selon vous, *a détruit l'unité*; avec un pape *violateur*, selon vous, *des dogmes, de la morale et de la discipline de l'Eglise?* Pourquoi rompez-vous avec les concordataires, parce qu'ils sont en communion avec les constitutionnels, et prétendez-vous rester unis de communion avec Pie VII, qui est aussi dans la communion des constitutionnels et des concordataires? Pie VII, dans le bref à M. Poynter, a déclaré qu'il falloit signer la formule proposée par cet évêque, sous peine d'être schismatique; en désobéissant à son ordre, vous êtes donc schismatique à ses yeux, et il ne vous reconnoît plus pour être de sa communion.

Les *communicateurs* ne répondent pas plus à ces questions que les *séparés* n'avoient répondu aux précédentes. Les uns reprochent à l'abbé Blanchard et à l'abbé Gaschet leurs invectives contre le Pape; mais l'abbé Blanchard, qui a de la mémoire, leur répond qu'eux-mêmes n'en ont guère moins dit, et il leur cite les *Lettres apostoliques* de M. de Théminès (voyez notre n°. 489, tome XIX), où il est dit que le Pape a détruit l'unité, ôté à l'Eglise ses véritable caractères, anéanti la succession des pasteurs, etc. Les *communicateurs* accusent les *séparés* d'être trop hardis, et ceux-ci reprochent aux premiers d'être inconséquens: Vous n'avez pas un évêque, disent les *communicateurs*; et combien en avez-vous donc, répondent les *séparés?* vous ne nous en montrez qu'un. Eh! Mes-

sieurs, ne soyez pas si fiers, et songez que vous pouvez vous voir bientôt réduits au même dénuement que nous.

C'est ainsi que les deux petites portions d'une église déjà si petite se harcèlent mutuellement. Rien, ce semble, n'est plus fait pour rappeler à l'unité ceux qui s'égarent, que ces tristes débats, que ces écarts réciproques, que ces objections si pressantes, et dont on ne se tire que par des récriminations. Ainsi l'abbé Blanchard, dans l'écrit que nous avons examiné, ne résout point les difficultés qu'on lui oppose, mais il porte à son adversaire, qui est, comme lui, de la petite église, des coups que celui-ci ne paroît point avoir repoussés. Puisse cette impossibilité de part et d'autre de répondre d'une manière catégorique aux questions les plus simples, et aux objections les plus plausibles, ramener ces hommes qui s'étoient signalés dans les premiers temps de nos troubles par leur attachement à l'Eglise et à ses pasteurs, mais qu'un excès de zèle a si fort écartés de la route où ils marchoient. *Currebatis benè; quis vos impedivit?* Il y a trente ans, ils virent le Pape et les évêques applaudir à leur courage; aujourd'hui, ils ont contr'eux le Pape et les évêques. Les uns nomment un seul évêque pour eux; les autres n'ont pas même cette triste ressource. Les premiers prétendent rester dans la communion du Pape, qui les condamne; les autres traitent le Pape comme un apostat, et sont familiarisés avec cet excès d'audace. Les uns et les autres, unis il y a quelques années, se consoloient du moins ensemble dans leur isolement du reste de l'Eglise; aujourd'hui les voilà divisés. Cette communion, déjà si petite, est encore rétrécie; car ils ne veulent plus communiquer les uns avec les autres, et ils déclarent réciproquement qu'ils se souilleroient par cette communication. Triste situation d'un parti qui s'affoiblit chaque jour par ses propres divisions; c'est bien la branche séparée du tronc, et dont les rameaux, n'étant plus alimentés par la sève commune, tombent et meurent les uns après les autres.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Une ordonnance récente de S. M. donne à M. le cardinal de Bausset le titre de ministre d'Etat et de membre du conseil privé. On croit que le ROI a voulu dédommager par

là S. Em. des honneurs qu'elle a refusés dernièrement avec tant de modestie. L'entrée d'un si illustre prélat dans le conseil privé, sera sans doute aussi utile qu'honorable pour le clergé. M. le cardinal de Bausset est aujourd'hui le seul cardinal françois; et comme l'état de sa santé ne lui permettroit peut-être pas de se rendre à Rome en cas de besoin, et qu'alors la France n'y seroit pas représentée, on pense que S. M. demandera le chapeau pour quelques-uns de nos prélats. Nous ne nous permettrons pas de désigner ceux que la voix publique semble appeler à cette haute dignité; mais nous ferons des vœux pour que la France obtienne, dans le sacré Collége, le nombre de places que lui assigne un ancien usage, et que les intérêts et la dignité de cette puissance réclament également. On a d'autant plus lieu de s'attendre à une promotion de cardinaux, que le sacré Collége a éprouvé depuis quelques années de grandes pertes. Il est réduit aujourd'hui à quarante-six membres, dont un françois, un espagnol, un portugais, trois allemands, et le reste des différentes parties de l'Italie.

— M. l'archevêque de Paris a été complimenté par des députations de la cour royale et des tribunaux de la capitale. Le prélat a reçu également ces jours derniers les supérieurs des séminaires, la Faculté de théologie et le conseil académique de l'Académie de Paris. Tous ces corps ont adressé à M. l'archevêque des discours qui exprimoient leur respect et leur dévoûment; M. de Quelen y a répondu avec autant de grâce que d'à-propos. Dans sa réponse à la Faculté de théologie, on a remarqué que le prélat a exprimé le vœu du rétablissement de la Sorbonne. Nous citerons sa réponse au conseil académique :

Messieurs, l'éducation fut aussi l'objet de la sollicitude particulière de S. Em. La formation des cours académiques a été pour elle un grand point de tranquillité. Elle a vu dans les membres distingués qui les composent un garant assuré des bonnes études et des bons principes. J'ai recueilli ces espérances, et si, pour les réaliser, vous avez besoin du secours de notre ministère, vous pouvez compter d'avance, Messieurs, sur les efforts de mon zèle et sur le concours du clergé de mon diocèse.

— Tous les journaux ont parlé des sœurs de Saint-Camille, qui sont allées à Barcelonne se dévouer aux soins des malades. Deux de ces sœurs sont en effet parties de Paris pour cet objet, et on a reçu une lettre d'elles, datée du 27 octobre. Elles étoient arrivées à Barcelonne, le 21, et logeoient dans la maison

du consul de France. Le 26, la sœur Josephe, une d'elles, entra à l'hôpital des pestiférés, et on lui confia la surveillance des salles des femmes. La sœur Vincent, l'autre hospitalière, étoit encore au consulat pour se remettre des fatigues du voyage. C'est elle qui écrit, et elle fait l'éloge du dévoûment des médecins françois, en même temps qu'elle peint la désolation qui règne dans la ville. La lettre est adressée à la supérieure de l'établissement, formé à Paris, rue Notre-Dame des Champs, n°. 42. C'est par erreur que tous les journaux les appellent sœurs de Sainte-Camille; leur nom est *sœurs de Saint-Camille*, et elles font profession de suivre à peu près la même règle que les Clercs Réguliers pour le service des malades, fondés en Italie par Saint-Camille Lelli. Ce vertueux et charitable prêtre, né au royaume de Naples, en 1550, et mort à Rome, le 14 juillet 1614, a été canonisé par Benoît XIV, en 1746. Son ordre, approuvé par plusieurs papes, est principalement répandu en Italie. On essaie en ce moment, à ce qu'il paroît, de l'introduire en France. Une pieuse fille, qui a rendu beaucoup de services aux malades dans les hôpitaux et les prisons, a réuni une douzaine de sœurs animées du même esprit. Elles vont visiter les malades à domicile, et se rendent aussi dans les prisons. Elles ont publié un *Prospectus*, signé Renée Maunoir, ou Sœur de la Providence, et elles reçoivent les femmes ou filles qui voudroient s'associer à leur œuvre. Il y a de plus un semblable projet d'établissement pour les hommes, et on a répandu récemment un avis imprimé pour l'annoncer, et un *Prospectus* d'une institution de Saint-Camille Lelli. Il est signé Jeanty; nous supposons qu'il est duement autorisé à prendre le titre de supérieur général. Il vient aussi de former une maison d'éducation. On ne voit pas trop comment la direction d'une maison de ce genre peut s'accorder avec les fonctions d'hospitaliers. Les journaux ont parlé récemment de deux autres sœurs de Sainte-Camille (lisez plutôt de Saint-Camille) qui ont passé, le 26 octobre dernier, à Toulouse, se rendant à Barcelonne. Celles-ci ne viennent point de la maison de Paris; peut-être sont-elles envoyées d'Italie.

— Des conférences sur la religion vont être ouvertes à Saint-Thomas-d'Aquin par M. l'abbé de Trévern, licencié de Sorbonne, ancien grand-vicaire de Langres, et auteur de la *Discussion amicale sur l'établissement et la doctrine de l'église anglicane*; ouvrage dont nous avons parlé avec éloge

il y a trois ans. M. l'abbé de Trevern avoit déjà donné une semblable conférence, le 14 mai de l'année dernière, dans la même église. Il se propose, cette année, d'exposer dans une suite de conférences, les grandes preuves de la religion contre les incrédules modernes. Ces conférences commenceront dimanche, à une heure et demie.

— Après la mort de M. l'évêque d'Evreux, le chapitre de la cathédrale a nommé des grands-vicaires pour le gouvernement du diocèse. Ces grands-vicaires sont : MM. de la Brunière, nommé à l'évêché de Pamiers; Painchon, de la Croix et Mélissent. Ils ont publié, le 2 novembre, un Mandement où ils ordonnent des prières pour le prélat défunt. Ils rappellent les qualités et les travaux par lesquels il s'est distingué. M. Bourlier, jeune encore, enseigna la théologie à Rouen avec succès; il parut avec honneur dans des assemblées du clergé (celle de 1770 et celle de 1788); il souffrit la prison dans des temps fâcheux. Il se conduisit avec sagesse, disent MM. les grands-vicaires, dans les troubles de l'Eglise, et il mérita que Sa Sainteté, comme le marquoit feu M. le cardinal di Pietro, dans une lettre du 13 décembre 1815, déclarât qu'elle *conservoit de lui un vif souvenir*. Les grands-vicaires citent particulièrement ce que M. Bourlier avoit fait pour le diocèse d'Evreux, et les preuves de résignation et de patience qu'il a données constamment dans sa dernière maladie.

—L'établissement de Trapistes formé à l'abbaye du Gard, diocèse d'Amiens, continue à prospérer et à rendre des services dans le canton où il est situé. Les pieux solitaires qui y sont réunis édifient tout le pays par leur régularité; ils accueillent les étrangers et les voyageurs avec la plus touchante hospitalité. Plusieurs viennent y faire des retraites; des officiers de la garnison d'Amiens y allèrent récemment, et furent étonnés de trouver parmi les religieux d'anciens frères d'armes. Il y a actuellement au Gard un ancien secrétaire du général Pichegru. Le Père abbé a cru que, dans les circonstances où se trouvoit l'Eglise, il pouvoit se rendre utile par des soins extérieurs qui tourneroient au bien des fidèles : il a établi un tiers-ordre, dont la règle est plus douce, et dont les membres se consacreront à l'éducation; il a déjà réuni des élèves, dont plusieurs ont été reçus gratuitement, dans l'espérance qu'il s'en trouveroit parmi eux qui auroient

des dispositions pour l'état ecclésiastique, et que l'on formeroit pour cette vocation. De plus, les religieux vont dans des paroisses voisines, qui sont abandonnées, faute de prêtres, et ils y exercent les fonctions du ministère. Personne ne sera sûrement tentée de leur reprocher de s'écarter ainsi de la lettre de leur règle. Nous avons parlé de la construction d'une église qui manquoit à ce monastère, et qui servira en même temps pour les habitans : l'édifice est déjà assez avancé ; mais les fonds ne sont pas en proportion avec les dépenses, et le Père abbé espère toujours que la charité des fidèles le mettra en état d'achever son entreprise. Il a reçu dernièrement une offrande de la part d'un officier distingué par son nom et ses services, M. le vicomte de Latour-Maubourg, qui étoit allé visiter le monastère, et qui, à son retour à Amiens, a écrit au Père abbé la lettre suivante :

Révérend Père abbé, j'ai reçu avec beaucoup de plaisir la lettre que m'a remise de votre part le frère Augustin. L'entretien que j'avois eu avec lui, lors de ma visite à la Trappe, m'a fait concevoir pour lui toute l'estime qu'il mérite. C'est avec une grande joie que je contribuerai, autant que mes foibles moyens me le permettront, à la construction de votre église, et je suis heureux de pouvoir prouver par là combien je suis édifié de la régularité et de la sainteté de votre maison. J'oserai vous prier de ne pas m'oublier dans vos prières, dans l'efficacité desquelles j'ai la plus grande confiance. Recevez, Père abbé, l'assurance des sentimens du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Le vicomte DE LATOUR-MAUBOURG.

— Abbeville avoit, depuis plus de six mois, une école de Frères établie sur la paroisse du Saint-Sépulcre ; de nouvelles écoles viennent d'être formées sur la paroisse de S. Wulfran. Le mercredi 24 octobre, on en a fait l'ouverture par une messe du Saint-Esprit ; les autorités y ont assisté, avec deux cents enfans que leurs parens s'étoient hâtés de faire inscrire pour suivre les leçons. M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du Roi, prononça un discours, où il fit sentir l'importance d'une éducation toute fondée sur la religion, telle que celle que donnent ces bons Frères qui se consacrent avec un zèle si pur à des fonctions si pénibles. L'orateur montra combien leurs soins et leurs procédés sont préférables à ceux de maîtres qui ne seroient pas animés du même esprit et qui emploieroient d'autres moyens ; et ce rapprochement a fait d'autant plus d'impression sur ses auditeurs, que chacun

connoissoit d'assez nombreux exemples qui viennent à l'appui de ce jugement.

— La ville de Tréguier, un des anciens siéges épiscopaux de la Bretagne, possédoit autrefois un séminaire, fondé dans le dix-septième siècle par M. Grangier, évêque de cette ville, prélat plein de vertus, et dont la mémoire est encore en bénédiction dans le pays. Aidé de saint Vincent-de-Paul, auquel il demanda et de qui il obtint des prêtres de la Congrégation de la mission, il rendit son séminaire florissant. Cet établissement eut le sort de toutes les maisons de ce genre dans la révolution : la chapelle devint une salle de club ; une partie des bâtimens fut aliénée, l'autre changée en caserne. Enfin, l'édifice vient d'être rendu à son ancienne destination ; racheté par les aumônes des fidèles, il a été mis en état de recevoir l'école ecclésiastique établie à Tréguier. Le 26 août dernier, la chapelle du séminaire a été solennellement bénite par Mgr. l'évêque de Saint-Brieux, au diocèse duquel sont réunis Tréguier et son territoire. Le soir du même jour a commencé une retraite ecclésiastique pour les prêtres qui ne pouvoient pas assister à celle donnée à peu près à la même époque dans le séminaire diocésain. Ils se trouvoient environ soixante-dix rassemblés sous la présidence de M. l'évêque. La retraite fut terminée le samedi, et le dimanche suivant une ordination *extrà tempora* eut lieu dans l'ancienne cathédrale, qui sert maintenant d'église paroissiale. Cette cérémonie, qu'on n'avoit point vue depuis la révolution, attira une foule immense dans l'église, et inspira le plus vif intérêt à un peuple qui conserve encore beaucoup de respect pour la religion.

— On dit que la ville de Marseille sollicite de nouveau, en ce moment, le rétablissement de son siége épiscopal. La crainte qu'on y a eue quelque temps de la peste a ranimé le souvenir de M. de Belzunce et le désir de lui voir un successeur. Le clergé de la ville s'est assemblé, et a souscrit, dit-on, pour une somme qui seroit employée aux frais d'établissement de l'évêque. On ajoute que le corps municipal, animé du même zèle, a proposé une adresse au Roi pour demander l'érection immédiate du siége, en se chargeant de pourvoir aux dépenses, sans grever le trésor royal. La députation des Bouches-du-Rhône a promis, à ce qu'on nous assure, de suivre cette affaire, et de solliciter avec instance l'accomplis-

sement du vœu d'une grande ville, qui se recommande moins encore par son importance et sa population que par les sentimens de religion, d'honneur et de fidélité qui l'animent.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. A l'occasion de la pose de la première pierre du massif destiné à recevoir le cylindre de la nouvelle machine de Marly, le Roi a donné une somme de 250 fr. pour être distribuée aux pauvres de la commune de Bougival.

— S. A. R. Madame a fait remettre une somme de 500 fr. pour la société maternelle de Châteauroux, à Mme. Charlemagne, présidente de cette société.

— Le 8, M. le chevalier Dambray, président de la chambre des pairs, a annoncé à S. M. que la chambre étoit instituée, et lui a présenté les quatre secrétaires.

— Le 8 au matin, S. A. R. Madame a visité le monument consacré à ses augustes parens, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

— Il a été décidé, sur l'avis des médecins, que S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux, qui jouit d'une santé parfaite, seroit sevré. Le sevrage a commencé le 7; l'auguste enfant n'en a rien perdu de sa gaité ordinaire.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé le 5 à Cambrai, où il a passé la nuit. M. le lieutenant-général marquis de Jumilhac, commandant la 16e. division militaire, s'est trouvé à Arras à l'arrivée de S. A. R., et lui a présenté la garnison de cette place.

— Le collége d'arrondissement de la Seine, qui sera désigné par le sort, pour élire un député, en remplacement de M. Pasquier, sera convoqué, dit-on, dans les premiers jours de janvier prochain.

— Le 6, le tribunal de première instance a fait sa rentrée. M. Moreau, président, M. Jacquinot de Pampelune, procureur du Roi, et tous les autres membres de ce tribunal, ont assisté à une messe du Saint-Esprit, qui a été célébrée par M. l'abbé Jalabert, vicaire-général du diocèse. M. de Herain, avocat du Roi, a ensuite prononcé le discours d'usage.

— Le sieur Béranger, dont le recueil de chansons a été saisi par la police, a comparu, le 4, devant M. le juge d'instruction.

— Le 8, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire des sieurs Barthélemy et Galliot, l'un auteur, l'autre imprimeur, d'une petite brochure intitulée : *Demande de la translation des dépouilles mortelles de l'empereur Napoléon*, adressée à la chambre des députés. M. de Vatimesnil, avocat-général, a soutenu avec autant de force que de talent l'accusation d'attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du Roi, et de provocation à la rébellion, ladite provocation non suivie d'effet. Le sieur Barthélemy a prononcé pour sa défense un plaidoyer où il a comparé successivement Buonaparte à Pompée, à César et à saint Louis. On a ensuite entendu les avocats des prévenus. D'après la déclaration du juri, négative sur tous les points, les sieurs Barthélemy et Galliot ont été acquittés.

— Mazian, l'un des prévenus de la conspiration du 19 août 1820, et qui doit être jugé prochainement par la cour des pairs, a choisi pour avocats MM. Odilhon Barrot et Berville.

— On a arrêté à Tarascon quatre individus, disant venir de Hambourg. Chacun d'eux étoit porteur d'un écrit, dans lequel ils demandoient des secours pour se rendre à Marseille, d'où ils devoient passer en Grèce.

— Le conseil-général de la Loire a voté 2000 fr., pour 1821, pour le petit séminaire situé à Verrières. Ce conseil a déjà accordé une pareille somme à cet établissement, en 1819 et en 1820. Le conseil municipal de Montbrison a voté 1500 fr. pour faire élever, dans le même petit séminaire, trois enfans qu'on se propose de choisir dans les Écoles chrétiennes.

— Le roi d'Angleterre a quitté Hanovre le 30. Ce prince a dû arriver le 2 à Coblentz, le 6 à Bruxelles, et le 8 à Dunkerque. En quittant le royaume d'Hanovre, le roi a pris le nom de comte de Luneboürg.

— Des nouvelles de la Moldavie portent que les Turcs ont avancé sur les bords du Pruth; les Russes sont également campés sur la rive opposée.

— Au Brésil, l'autorité du prince-régent est à peu près nulle, excepté à Rio-Janeïro, où même ses opérations sont gênées par l'action de la junte de gouvernement. Il s'est formé des juntes dans toutes les provinces, et elles y exercent le pouvoir suprême.

— Les journaux américains annoncent qu'une armistice de trois mois, qui s'étend à tout le Mexique, a été conclue entre le général O'Donoju, commandant des troupes royales et Iturbide, l'un des chefs des indépendans. Les articles les plus importans du traité conclu ensuite entre ces deux chefs, portent que la religion de la nouvelle Espagne est et sera la religion catholique, sans tolérance d'aucune autre; que la nouvelle Espagne sera indépendante de la vieille Espagne et de tout autre pouvoir, même sur le continent d'Amérique; que son gouvernement sera une monarchie limitée, qui prendra le nom d'*empire mexicain*, et reconnoîtra pour chef Ferdinand VII; et enfin, que si ce prince ne consentoit pas à s'y rendre, la junte ou la régence gouvernera au nom de la nation, jusqu'à ce que l'empereur à couronner soit nommé.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 6, la chambre s'est réunie à midi, sous la présidence de M. le chancelier. A l'ouverture de la séance, les quatre pairs les moins âgés de l'assemblée, MM. le baron de Beurnonville, le duc de Coigny, le duc de Mortemart et le comte Lecouteulx, ont été appelés au bureau pour remplir provisoirement les fonctions de secrétaires. On a ensuite procédé au scrutin pour la nomination des secrétaires définitifs. La majorité des voix a désigné MM. le marquis de Mun, le vicomte Dambray, le comte Curial et le comte de Castellane, qui ont été proclamés secrétaires de la chambre pour la session de 1821. On a

immédiatement après nommé la commission spéciale pour la rédaction d'un projet d'adresse au Roi, en réponse au discours de S. M. Les membres de cette commission sont : MM. le marquis de Pastoret, le duc de Doudeauville, le marquis de Lally-Tollendal, le marquis de Bonnay et le vicomte de Montmorency. La chambre se réunira quand le rapport de cette commission sera prêt.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 6, la séance s'ouvre à une heure et demie, sous la présidence de M. Anglès, doyen d'âge. On remarque environ une centaine de membres à l'extrême droite, une vingtaine au centre droit et autant au centre gauche, et l'on ne compte guère que quinze députés à l'extrême gauche. M. Benjamin Constant paroît souffrir encore de la chute qu'il fit l'année dernière sur les marches de la tribune ; il ne marche qu'appuyé sur un bâton. M. Ravez n'a pas assisté à cette séance, parce qu'il étoit retenu chez lui par une légère attaque de goutte.

MM. de Nicolaï, de Bernis, Humann et de Curzay, les quatre plus jeunes députés, sont désignés pour secrétaires provisoires ; ces deux derniers, étant absens, sont remplacés par MM. de Chastellux et de Vaulchier.

M. le président lit une lettre de M. le maréchal Oudinot, qui annonce que la garde nationale continuera de fournir un poste d'honneur près la chambre des députés : l'assemblée accepte cette offre avec reconnoissance. On tire au sort les noms des députés, pour les partager en neuf bureaux qui seront réunis de mois en mois. M. le président invite ensuite MM. les députés à se rendre dans leurs bureaux respectifs ; mais M. Méchin demande que toutes les réclamations qui ont pu être adressées au président de la chambre, relativement aux élections, soient directement envoyées aux bureaux chargés de la vérification des pouvoirs, et jointes au dossier des pièces concernant l'élection. M. Fornier de Saint-Lary, questeur, fait observer que, suivant l'usage, ces réclamations ne peuvent être décachetées que par le président définitif. M. Sébastiani veut qu'on reconnoisse au président provisoire le droit de décacheter ces lettres. M. de Peyronnet parle contre cette innovation. M. le président lève la séance au milieu du bruit.

Les présidens des bureaux sont MM. de Magneval, Anglès, de Cardonnel, de Floirac, de Vaublanc, Bellard, Chilhaud de la Rigaudie, Benoist, Muyssard. Les secrétaires sont MM. Bazire, de Chastellux, de Vaulchier, de Peyronnet, de Lafond, de Bernis, de Kergorlay, de Nicolaï, Regnouf.

Le 7, à deux et demie, M. Anglès, doyen d'âge, ouvre la séance. M. de Vaulchier, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la veille, qui est adopté. M. le président remet à M. Bedoch, rapporteur du troisième bureau, une réclamation contre les opérations du collége de Confolens. L'assemblée n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer, la séance est suspendue. M. le président annonce que le nombre des membres présens n'est que de 120 ; le nombre nécessaire pour déli-

bérer est de 214; il s'en faut donc de 94 que la chambre soit en nombre compétent. M. Anglès lève la séance, et la renvoie à demain à la même heure. M. Etienne trouve inutile d'indiquer une séance pour le lendemain, sans avoir la certitude qu'il y a assez de membres à Paris. Le côté droit demande l'appel nominal; des conversations s'établissent à droite et à gauche. M. de Chauvelin s'oppose à l'appel nominal, qu'il regarde comme une mesure de rigueur contre les députés absens, (presque tout le côté gauche est désert). On procède à l'appel nominal par départemens. Il en résulte que le nombre des députés que leurs collègues déclarent être arrivés à Paris est de 207. M. le président annonce que la prochaine séance sera indiquée, lorsqu'il y aura assez de membres arrivés.

AU RÉDACTEUR.

J'ai lu, Monsieur, dans votre journal du 17 de ce mois, n°. 750, qu'un ecclésiastique du diocèse de Besançon avoit réfuté M. D., qui avoit attaqué, dans une brochure, l'authenticité des brefs que le pape Pie VI, d'éternelle mémoire, avoit publiée contre la constitution civile du clergé. Trouvez bon, monsieur, que je devienne l'auxiliaire de cet ecclésiastique, et que j'ajoute un témoignage positif aux preuves qu'il a produites.

Quoique conseiller clerc au parlement de Paris, j'étois né sujet du Pape, dans le comtat Vénaissin. En 1790, au départ de M. Dugnani, dernier nonce de S. S. en France, et depuis cardinal, je fus nommé par Pie VI son internonce auprès de Louis XVI; je fus reconnu en cette qualité, et je l'exerçai jusqu'au 10 août.

En mars 1791, je reçus de S. S., par le canal de S. Em. M. le cardinal Zelada, les brefs en original, et dans la forme légale et accoutumée, avec une petite lettre en parchemin très-fin pour chacun des métropolitains. Je les expédiai sur-le-champ à M. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, à MM. les archevêques de Cambrai, de Toulouse et d'Arles, qui étoient encore en France, et même au cardinal de Loménie. Ces prélats m'en accusèrent la réception, à l'exception des archevêques de Toulouse et de Sens. Comme je me plaignis de ce silence à M. l'abbé Godard, grand-vicaire de Toulouse, je reçus peu après la réponse de M. l'archevêque.

Je fis moi-même traduire en françois et imprimer ces brefs par le sieur Crapart, quoiqu'il y eût des peines très-sévères contre quiconque publieroit des actes émanés de la cour de Rome. On ne sauroit donc révoquer en doute l'authenticité des brefs dont il s'agit. Je pourrois en dire autant du bref de 1792, qui porte des monitions canoniques contre les constitutionnels. Vous pouvez faire de ma lettre l'usage que vous croirez convenable.

J'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée, Monsieur, votre très-humble serviteur,

Louis de Salamon, *évêque de Saint-Flour*

Saint-Flour, 30 octobre 1821.

Les tomes II et V de l'édition des *Œuvres complètes de saint François de Sales* viennent de paroître. Nous avons annoncé précédemment la publication des tomes III et IV, et nous avons fait l'éloge de cette édition, qui est entreprise par M. Blaise aîné, présentement rue Férou, n°. 24. Nous en parlerons avec plus d'étendue dans un de nos prochains numéros, et nous donnerons une idée des deux livraisons dont le public jouit dès ce moment.

Le tome VI des *Nouvelles Lettres édifiantes* (1) a paru ces jours-ci, chez M. Adr. Le Clere. Nous avons fait connoître précédemment ce recueil, qui est une suite des *Lettres édifiantes* publiées autrefois par les Jésuites. Les cinq premiers volumes donnoient l'historique de la mission de la Chine depuis cinquante ans. Le volume actuel traite des missions du Tong-King et de la Cochinchine, et commence par offrir sur ces pays des notions tout-à-fait neuves et intéressantes. Nous en rendrons compte au plutôt.

La seconde édition de la *Vie et Révélations de la sœur de la Nativité*, qui a paru en 1819, en 4 vol. in-8°., renferme quelques longueurs et des répétitions. Les matières y sont distribuées avec peu d'ordre; et ce qui tient au même sujet se trouve dispersé en plusieurs endroits assez éloignés les uns des autres. L'éditeur de l'ouvrage a entrepris de faire disparoître ces défauts dans un Abrégé où il n'a mis sans doute que ce qu'il a jugé d'essentiel dans l'ouvrage. Il a cru aussi devoir répondre aux observations que nous avions présentées dans trois de nos numéros, tomes XXIII et XXIV, sur les révélations de la sœur, et sur l'ouvrage où elles sont racontées. Nos observations étoient fort mesurées : la réponse de l'éditeur, que nous n'avons pu que parcourir rapidement, nous a paru aussi polie et modérée. C'est ainsi qu'il convient de défendre son avis, et il seroit à désirer que toutes les critiques fussent faites sur ce ton. Nous examinerons les raisons que l'éditeur oppose aux nôtres, et nous en dirons notre sentiment. Le nouveau travail de l'éditeur est intitulé : *Abrégé de la Vie et des Révélations de la sœur de la Nativité*, 2 vol. in-12; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Beaucé, libraire, rue Guénegaud, et au bureau de ce journal.

(1) In-12, prix pour les souscripteurs, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 75 c. franc de port. L'ouvrage entier aura 8 volumes.

FIN DU VINGT-NEUVIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME TRENTIÈME.

Chaque vol. 7 francs et 8 francs franc de port.



A PARIS,
Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le PAPE et de Mgr. l'Archevêque de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XXII.

TABLE
DU TRENTIÈME VOLUME.

Fin de la Table du trentième volume.

(*Mercredi 14 novembre 1821.*) (N°. 758.)

L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI.

Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules sur divers endroits des Livres saints; **par Bullet. Nouvelle édition (1).**

JEAN-BAPTISTE BULLET, né à Besançon, en 1699, et mort dans la même ville, le 6 septembre 1775, est un de ceux qui ont combattu avec plus de succès les objections des incrédules contre l'Ecriture sainte. Il étoit professeur de théologie à l'Université de Besançon, et devint doyen de ce corps. Livré aux travaux d'érudition, il a publié, entr'autres, de savans ouvrages sur des matières ecclésiastiques. On connoît sa dissertation *de Apostolicâ Ecclesiæ gallicanæ Origine*, Besançon, 1752, in-12, pour montrer que les apôtres, et particulièrement saint Philippe, ont prêché l'Evangile dans les Gaules. Son *Histoire de l'établissement du Christianisme, tirée des seuls auteurs juifs et païens*, qui parut à Lyon, en 1764, in-4°., et que l'on a réimprimée à Paris, en 1814, in-8°., est pleine de recherches, et l'auteur, en s'exerçant sur un sujet déjà traité par Pezron, par Colonia et par l'anglois Lardner, a ajouté

(1) 4 vol. in-12; prix, 10 fr. et 14 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

un nouveau degré de certitude aux faits de la religion. *L'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, Paris, 1768, in-12, roule sur le même sujet que l'ouvrage de Nieuwentyt, et ne lui est pas inférieur. Mais ce qui a fait le plus d'honneur à l'abbé Bullet, c'est le recueil de ses *Réponses critiques aux difficultés des incrédules sur les Livres saints*. Ces *Réponses* parurent successivement; le Ier. volume fut publié à Paris, en 1773, in-12, avec une approbation honorable de l'abbé Riballier. Les journaux s'accordèrent à en faire l'éloge. Bullet avoit tout mis à contribution pour son travail, et les recherches historiques, et la connoissance des langues, et les nouvelles découvertes, et la lecture d'un grand nombre d'ouvrages sur toute sorte de matières. Il donna successivement deux autres volumes, et, après sa mort, l'abbé Moïse, professeur de théologie à Dôle, en fit paroître un IVe. volume, en 1783. On vient de réimprimer l'ouvrage entier, et c'est cette nouvelle édition que nous annonçons. Elle est entièrement conforme à la première.

L'abbé Bullet n'a suivi dans ses *Réponses* d'autre ordre que celui des Livres saints eux-mêmes; il commence par le Pentateuque, et finit par le nouveau Testament. Aux nouvelles *Réponses* qu'il donne de lui-même, il en joint d'autres déjà présentées par les interprètes, et les appuie de nouvelles preuves. Modeste et réservé, comme les vrais savans, il ne prend point le ton arrogant et moqueur, familier à ses adversaires; il ne cherche point à faire rire, ni à éblouir le lecteur; il discute gravement et sans s'écarter de la question; il présente les objections franchement, et les résout en peu de mots par les autorités, les témoignages et les raisonnemens qui s'appliquent au sujet. L'auteur qu'il a occasion de combattre plus fréquemment est Voltaire, qui, comme on sait, a pris plaisir, dans vingt de ses ouvrages, à parodier les Livres saints. Bullet,

obligé de relever des faussetés, des méprises et mille artifices de la mauvaise foi, ne s'écarte point de la modération qui convenoit à sa cause; et sans doute il y a quelque mérite à discuter de sang-froid ce qui porte si fréquemment le caractère de la malice et de la haine.

Une des questions que Bullet traite avec plus d'étendue est celle qui a rapport à la croyance du dogme de l'immortalité de l'ame chez les Juifs. Le protestant Le Clerc avoit cherché à faire croire que ce peuple avoit pris ce dogme des Chaldéens pendant la captivité de Babylone, et Voltaire, s'emparant de cette conjecture, en avoit fait un de ses argumens contre nos Livres saints. Est-il croyable, dit Bullet, que le peuple de Dieu ait ignoré pendant mille ans le dogme fondamental de toute religion? Abraham, sorti de la Chaldée, où l'immortalité de l'ame étoit crue, pouvoit-il ne pas transmettre cette importante vérité à ses descendans? Le peuple d'Israël, qui séjourna si long-temps en Egypte, et Moïse, qui étoit instruit de toutes les sciences des Egyptiens, pouvoient-ils ignorer un dogme qui faisoit la base de la législation de ce pays? Les Juifs, qui se regardoient comme les seuls dépositaires de la religion véritable, qui n'avoient que de l'horreur pour les idolâtres, qui regardoient les Chaldéens comme des oppresseurs, auroient-ils emprunté quelque doctrine à ce peuple? Ce système choque toute vraisemblance. Cependant le savant critique ne s'en tient pas à ces présomptions, et cite plusieurs passages qui supposent ou prouvent la croyance de l'immortalité de l'ame. Il est dit dans la Genèse que Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance; or l'homme n'est pas semblable à Dieu par son corps; puisque Dieu dit dans l'Exode qu'il ne peut être représenté par ce qui se voit; il y a donc dans l'homme une substance distinguée du corps, et par laquelle il est semblable à Dieu. Il est dit qu'Enoch et Elie furent enlevés; mais où furent-

ils être transportés, si ce n'est dans une autre vie? Dieu fait les plus magnifiques promesses à Abraham, à Isaac et à Jacob; ces patriarches ne paroissent pas cependant avoir été heureux en cette vie, et le dernier dit formellement que les jours de son pélerinage ont été courts et mauvais; les promesses qui leur avoient été faites n'ont donc pas été accomplies ici-bas, et elles indiquent une autre vie où elles aient pu être réalisées. Dans les calamités qui affligèrent les Juifs, les innocens souffroient comme les coupables; ils devoient donc être dédommagés. Dieu défend aux Israélites, dans le Deutéronome, d'interroger les morts pour apprendre la vérité; ils pensoient donc que les ames subsistoient encore après qu'elles avoient quitté les corps. Le récit du Ier. livre des Rois, sur l'apparition de Samuël à Saül, suppose si manifestement la croyance de l'immortalité de l'ame chez les Juifs, que Le Clerc, malgré ce qu'il avoit dit dans d'autres ouvrages, l'a reconnue dans son *Commentaire sur les Livres historiques*.

On trouvera dans le Ier. volume des *Réponses critiques* la suite de cette discussion, qui est fort intéressante. Nous pourrions faire remarquer d'autres solutions non moins péremptoires. Ce travail fait en général beaucoup d'honneur à Bullet. Peut-être cependant quelques endroits auroient-ils mérité d'être revus par un éditeur instruit. On pourroit fortifier encore quelques preuves, et se servir des derniers progrès des sciences naturelles pour ajouter ou rectifier quelques observations. L'abbé Moïse avoit commencé ce travail, et dans le IVe. volume, qui ne devroit pas porter le nom de Bullet, puisqu'il est du continuateur, il explique ou étend quelques-unes des premières *Réponses*, ou même leur en substitue d'autres. C'est ainsi qu'il en use à l'égard du Zacharie dont il est parlé dans l'Evangile. Les *Réponses* de l'abbé Moïse supposent une étude approfondie de la langue hébraïque; mais peut-être sont-elles trop

remplies de citations et de discussions grammaticales. La marche de Bullet étoit plus simple, et la lecture de ses articles plus utile, au lieu que le continuateur paroît un peu surchargé d'érudition, ce qui rend ce IVe. volume moins intéressant pour le commun des lecteurs. On sait que Moïse entra depuis dans le schisme constitutionnel, et en fut même un des principaux soutiens; il fut évêque du Jura, parut dans les conciles de 1797 et de 1801, et s'y montra fort vif dans son zèle (1). Il est à croire que Bullet ne lui auroit pas donné de telles leçons.

---

(1) François-Xavier Moïse, né le 12 décembre 1742, au village des Gras en Franche-Comté, étoit, avant la révolution, professeur de théologie à Dôle : il avoit concouru deux fois pour une chaire de la même faculté à l'Université de Besançon, et ne put l'obtenir. Peut-être étoit-ce le ressentiment de l'injustice qu'il croyoit avoir essuyée qui le jeta dans le parti favorable à la révolution. On l'élut évêque du Jura, en 1791, et il fut sacré le 10 avril de cette année. Il reprit ses fonctions après la terreur, adhéra aux encycliques, et assista aux conciles des constitutionnels, en 1797 et en 1801. On trouve dans les *Annales* de ce parti un discours de Moïse sous le titre de *Considérations sur le saint Siége*. Il avoit essayé, en 1798, de tenir un synode dans son département; mais l'administration s'y opposa, et une semblable tentative qu'il fit, en 1800, ne fut pas plus heureuse.

Dans un long discours, qu'il prononça dans un concile à Besançon, il proposa de réformer l'enseignement de la théologie; ses vues parurent hardies, et lui attirèrent de justes reproches. Les actes du concile de 1801 renferment un autre discours de lui sur la composition de ces assemblées, et un rapport sur les démissions demandées aux constitutionnels; dans ce dernier il disoit, entr'autres choses étranges, que les siéges des constitutionnels étoient remplis plus canoniquement que le saint Siége même. Le chagrin d'être obligé de se démettre peut seul expliquer encore le ton qu'il prit dans une lettre, du 12 octobre 1801, au Pape, lettre écrite en commun avec un autre évêque de ce parti, qui vit; ils y disoient, contre l'évidence, qu'ils étoient montés sur leurs siéges sans aucune opposition canonique. Un avis du 26 octobre suivant, signé par Moïse et quatre autres réunis, n'est pas moins plein d'aigreur et d'orgueil. Moïse eut encore la complaisance de publier une brochure intitulée : *de l'Opinion de M. G. dans le procès de Louis XVI*; c'est là qu'on trouve cette idée ridicule qu'à la vérité M. G. avoit condamné Louis XVI, mais qu'il l'avoit *condamné à vivre*.

Moïse quitta Paris peu après le Concordat, fut fait chanoine hono-

La réimpression des *Réponses critiques* ne pouvoit venir plus à propos ; puisqu'on met tant d'ardeur à reproduire les subtilités, les sarcasmes et les chicanes de Voltaire, il est tout simple que les amis de la religion remettent aussi en circulation des réfutations et des apologies propres à détromper les gens de bonne foi, et à faire rougir les autres.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a continué, pendant le mois d'octobre, de visiter des églises, des monastères ou des établissemens de sa capitale, ou de faire des excursions dans les campagnes environnantes. Ordinairement, après avoir fait sa prière dans une église, elle entroit dans quelque couvent contigu, et admettoit au baisement des pieds les religieux ou religieuses, et les étrangers qui s'y trouvoient. C'est ainsi qu'au couvent des Bénédictines de Sainte-Marie, près le Champ-de-Mars, elle admit au baisement des pieds sa nièce, la comtesse Hélène Chiaramonti, qui habite cette maison. Le saint Père fit la même faveur aux autres religieuses. On a remarqué dans

raire de Besançon par son collègue Le Coz, et se retira dans une petite ferme qui lui appartenoit à Morteau. Il s'y occupoit d'agriculture, et y portoit même, dit-on, le costume des autres *Montagnons ;* ce qui étoit assez bizarre pour un homme de son état. On a inséré de lui dans la *Chronique* une *Dissertation sur l'Origine des fausses Décrétales*, et il a laissé à M. Demandre, son ami, une *Défense des Libertés de l'église gallicane*, une *Dissertation sur la Vulgate*, et une autre sur le mariage. Outre des Lettres pastorales et des Mandemens, il a publié des articles insérés dans les *Annales* ci-dessus citées. Enfin, il avoit préparé deux derniers volumes pour terminer les *Réponses critiques* de Bullet. On ne sait si cette suite est en état de voir le jour.

Cet évêque mourut à Morteau, le 7 février 1813. Il étoit instruit, et avoit étudié les langues orientales ; il avoit formé une bonne bibliothèque en livres de son état. On doit regretter qu'il n'ait pas mieux profité de ses connoissances, et, qu'au lieu de consumer son temps à des écrits en faveur d'un parti, il n'ait pas attaché son nom à des travaux importans et utiles. La *Chronique religieuse* l'a loué outre mesure dans le dernier numéro qui ait paru de cet ouvrage périodique. Nous croyons avoir apprécié avec plus de justesse l'évêque et l'écrivain.

cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, que le pieux Pontife évite avec soin d'accorder à sa famille quelque distinction marquée. On ne lui reprochera point sans doute ce népotisme, dont des papes très-vertueux n'ont pas été toujours exempts. Pie VII n'a jamais rien fait pour sa famille; il n'a point donné de grandes charges à ses parens, il ne les a point fait entrer dans le sacré Collége, il ne les a point créés princes : il les laisse dans une condition honorable à la vérité, mais à laquelle son exaltation n'a apporté aucun changement La postérité comptera sans doute cette sage retenue au nombre des qualités les plus estimables d'un pontife recommandable à tant d'autres titres, et non moins admirable pour son courage, que célèbre par ses malheurs.

— Le 13 septembre, l'Académie de la religion catholique a terminé la vingt-unième année de ses séances. On y a lu un dialogue sur la tranquillité d'esprit que donne au catholique la certitude de sa religion. On distribua des médailles à plusieurs des candidats qui s'étoient distingués dans le concours, et M. Cosme Corsi, auditeur de Rote, rappela les dissertations savantes lues dans le cours de l'année sur les preuves que la géologie et les sciences naturelles fournissent en faveur de la chronologie mosaïque.

Paris. Un ancien usage avoit depuis long-temps réservé les places supérieures dans la chapelle royale aux ecclésiastiques des familles nobles et qualifiées. S. M. a pensé que de grands talens et de longs services pouvoient aussi donner quelque titre aux honneurs de sa maison. Par une ordonnance, du samedi 10, elle a nommé M. l'abbé Frayssinous son premier aumônier. Cette place est ordinairement occupée par un évêque; dans le dernier siècle, M. le duc de Coislin, évêque de Metz; M. le duc de Fitz-James, évêque de Soissons; M. de Roquelaure, évêque de Senlis, furent successivement premiers aumôniers du Roi. En dernier lieu, M. de Bonnac, ancien évêque d'Agen, jouissoit du même titre. Ces prélats, tous de familles anciennes, ne se trouveroient sans doute pas humiliés d'avoir un successeur d'un nom cher à la religion, et universellement respecté dans le monde. Ce choix a réjoui tous les amis de l'Eglise, qui y voient pour elle un gage de protection et un sujet d'espérance pour ses destinées futures Un gouvernement s'honore en arrachant ainsi le mérite modeste à sa paisible retraite, et en décorant d'un titre éminent un beau talent

relevé encore par le plus noble caractère. M. l'abbé Frayssinous ayant constamment refusé l'épiscopat, et étant vraisemblablement moins disposé encore à l'accepter aujourd'hui, que ses fonctions à la cour l'empêcheroient de résider dans un diocèse, on croit qu'il recevra un titre d'évêché *in partibus*, et la capitale ne sera pas privée de l'influence de ses exemples et de l'autorité de ses lumières.

— M. l'archevêque de Paris continue sa visite dans le 12e. arrondissement. Le prélat étoit allé le lundi soir de la semaine dernière à Saint-Nicolas; il y est retourné le samedi suivant au matin. Après avoir entendu l'instruction du missionnaire, Monseigneur en fit une lui-même, et célébra la messe. Le lendemain dimanche, M. de Quélen visita également Saint-Etienne du Mont, adressa une exhortation toute pastorale, et dit la messe. Le lundi, il s'est rendu à l'Ecole polytechnique. Il paroît que M. l'archevêque se propose d'aller successivement dans les autres grands établissemens de ce quartier, où sa présence et ses paroles ne peuvent manquer de produire un grand effet. Les fidèles se portent de plus en plus aux églises, qui sont aussi pleines aux heures des exercices que dans les plus grandes fêtes. Des retraites ont commencé dans toutes les églises. A Saint-Etienne du Mont l'exercice du soir est réservé aux hommes; celui de midi est pour les femmes seules, et celui du matin est pour les uns et les autres. Dans les autres paroisses, les hommes et les femmes assisteront aux exercices de la retraite. Deux missionnaires vont en outre donner des instructions à la Pitié; des personnes pieuses les secondent, et se rendent à cet hospice pour catéchiser et exhorter les malades.

— Le *Moniteur* faisoit dernièrement des réflexions aussi justes que convenables sur la nomination de M. le cardinal de Bausset au rang de ministre d'Etat. Il regardoit cette nomination non-seulement comme un honneur mérité par les vertus et les talens de l'illustre prélat, mais encore comme une mesure éminemment politique. On peut considérer, disoit-il, comme un des plus puissans gages de stabilité la part que le Roi daigne accorder dans ses conseils aux hommes que leur position et leur caractère semblent indiquer naturellement à sa sagesse. Et quelle situation, ajoutoit-il, pourroit offrir des rapports plus importans et plus intimes avec la société toute entière que les hautes fonctions du sacerdoce? Nous souscrivons à de si justes réflexions; mais, en partant du même principe,

ne seroit-il pas permis de former le vœu que des prélats ou des ecclésiastiques distingués fussent appelés à siéger au conseil d'Etat? Il y avoit toujours autrefois des évêques ou des abbés dans le conseil d'Etat, et Buonaparte lui-même en sentit la convenance, dans le temps où il étoit disposé le moins favorablement pour le clergé. En 1812, il appela deux prélats dans son conseil d'Etat; c'étoient MM. les évêques de Nantes et de Trèves. Cette mesure paroît d'autant plus à propos que, dans l'ordre actuel de l'administration, le conseil d'Etat est appelé souvent à donner un avis sur des matières qui touchent de très-près aux intérêts de la religion ou de l'Eglise. Ne seroit-il pas à désirer, par conséquent, qu'il s'y trouvât des hommes capables, par leur état comme par la nature de leurs connoissances, d'émettre un jugement sur ces objets? Le conseil privé où est appelé M. le cardinal de Bausset siége rarement, tandis que le conseil d'Etat s'assemble très-fréquemment, et a souvent à s'occuper de matières ecclésiastiques. En applaudissant donc au titre honorable qui vient d'être décerné à M. le cardinal de Bausset, nous faisons des vœux pour que cette mesure soit en quelque sorte complétée par la nomination de conseillers d'Etat d'*église*, ainsi qu'on les appeloit autrefois.

— Le 3 octobre dernier, Mgr. l'évêque de Troyes a donné la confirmation à Romilly-sur-Seine, dans son diocèse. Il y a été reçu avec les honneurs dus à son caractère, et complimenté par M. l'abbé Bouillerot, curé du lieu, qui lui a exprimé les respects et les vœux de ses paroissiens dans un discours qu'il nous eût été agréable de pouvoir insérer ici. M. Bouillerot est auteur de quelques écrits dont nous avons rendu compte, notamment du discours pour la première communion. Le même nous avoit fait passer naguère un projet d'établissement d'une académie de la religion catholique à Paris, académie qui seroit formée à l'instar de celle du même nom à Rome, et qui auroit des sociétés correspondantes dans le reste du royaume. Nous souscririons volontiers à ce projet, et nous croyons même avoir émis autrefois une idée semblable : mais l'exécution éprouveroit des obstacles; et peut-être en trouveroit-on un dans la répugnance que des personnes, pleines d'ailleurs de sagesse et de lumières, ont conçue, d'après quelques exemples, pour ces réunions où il arrive que l'on cherche plus à briller qu'à instruire, et qui

dégénèrent plus d'une fois en parlage inutile et en bruit sans résultats effectifs.

— C'est une chose étonnante que la multiplicité d'établissemens que la charité fait éclore sur tous les points de la France. Nous avons parlé de l'institution des Sœurs de la Charité d'Evron, dans le diocèse du Mans. Un institut du même genre a été formé, dans la même province, par les soins d'un pieux ecclésiastique, M. Dujarrié, curé de Ruillé-sur-Loir, dans l'arrondissement de Saint-Calais. Ces filles, dites de la Providence, ont déjà plusieurs établissemens au dedans et au dehors du diocèse; elles en élèvent en ce moment à Rennes, et en ont un autre à Paimpol, diocèse de Saint-Brieuc. Leur zèle, leur simplicité, leur esprit de détachement, leur procurent tous les jours de nombreux succès. Elles font l'école dans les campagnes, et visitent les malades, comme les autres congrégations du même genre. La supérieure est Mlle. de Roscoet, née en Bretagne. Il y a aussi dans cette dernière province une congrégation semblable, qui existoit avant la révolution, mais qui commence à se relever; c'est celle des filles du Saint-Esprit, dites communément Sœurs blanches, parce qu'elles sont habillées en blanc. On croit qu'elles eurent pour fondateur un évêque de Saint-Brieuc. Cette congrégation avoit essuyé des pertes, et languissoit un peu; mais depuis quelques années elle reprend avec un nouveau zèle, et fournit de précieuses ressources dans la Bretagne pour l'éducation des filles, et pour le soulagement des pauvres et des malades.

— L'article inséré dans notre numéro 755 du samedi 5 de ce mois, relativement aux affaires du diocèse de Gand, mérite une explication. Le gouvernement des Pays-Bas avoit constamment refusé de tolérer les restrictions mises au serment constitutionnel par plusieurs fonctionnaires publics qui ne vouloient pas le prêter purement et simplement. Le ministre de la justice avoit même déclaré officiellement, le 15 mars 1817, que *toute addition ou restriction ne pouvoit être envisagée que comme un refus formel de prêter ce serment*. Plus tard, il toléroit les restrictions verbales, mais ne permettoit pas qu'on les insérât dans le texte du serment, ainsi que l'avoit exigé le souverain Pontife, qui ne vouloit pas même qu'on prêtât celui de simple *soumission* à la loi fondamentale, à moins que, *pour éviter le scandale, on n'insérât*

dans le texte même de la formule, et l'on ne rendit ensuite publique la restriction suivante : Pour ce qui concerne seulement l'ordre civil, et n'est point opposé aux dogmes et aux lois de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. (Décision du 18 janvier 1818.) Au mois de septembre 1820, le gouvernement ayant fait connoître aux vicaires-généraux de Gand, par le gouverneur de la Flandre orientale, qu'il étoit disposé à permettre qu'on prêtât le serment dans le sens purement civil, ou dans celui de la déclaration du 18 mai 1817, faite par M. l'archevêque de Malines, le prince de Broglie, qui n'avoit rien tant à cœur que de concourir de tout son pouvoir au rétablissement de la paix religieuse sur des fondemens solides, s'empressa d'informer le saint Siége de cette ouverture. Le Pape lui adressa à ce sujet, le 14 octobre suivant, un bref, dont ce prélat se vit obligé, pour repousser une insigne calomnie, de publier un extrait dans le *Journal des Débats* (1er janvier 1821). « Ayant, lui mande ce vénérable pontife, mûrement examiné cette affaire, nous pensons que, puisqu'on a proposé à vos vicaires-généraux, au nom du gouvernement, de permettre qu'on prête le serment dans le sens civil, ou dans celui de la déclaration de l'archevêque de Malines, et *que le gouvernement veut consentir qu'on se serve de l'une ou de l'autre de ces formules, lors de la prestation du serment, ce qui est absolument nécessaire, afin qu'au moyen de la restriction contenue dans la formule le serment devienne licite*; dans cette persuasion, nous vous envoyons deux formules du serment prescrit par la loi fondamentale, conçues en différens termes; l'une est *à peu près semblable* à celle de l'archevêque de Malines; l'autre contient une restriction qui ne donne au serment qu'un sens purement civil. Vous pouvez envoyer l'une et l'autre à vos vicaires-généraux, comme approuvées par nous ». Le Pape joignit à ces formules une troisième, qui fixoit le mode de rétractation pour ceux qui avoient jusqu'alors prêté le serment sans restriction. M. l'évêque de Gand les envoya, le 30 novembre suivant, à ses vicaires-généraux, qui en donnèrent connoissance au gouvernement; mais on refusa de les autoriser tant que ce prélat vécut. Ce ne fut qu'au mois d'août dernier que le directeur-général des affaires du culte catholique annonça aux vicaires capitulaires de Gand que le roi consentoit à ce que le serment fût désor-

mais prêté suivant la formule prescrite par le Pape, laquelle est à peu près semblable à la déclaration faite par M. l'archevêque de Malines; mais il est assez remarquable qu'il n'existe jusqu'à présent, dans le journal officiel, aucune décision royale sur cette matière, qui intéresse cependant tous les diocèses de la Belgique. Aussi un des journaux de Bruxelles, l'*Ami du Roi et de la Patrie*, se plaignoit-il fortement de ce silence dans une de ses feuilles du mois dernier.

—Un député des cortès de Lisbonne, dont nous avons déjà signalé l'ardeur révolutionnaire, M. Borges-Carneiro, a proposé, le 20 octobre, la suppression de l'ordre de Malte, et a accompagné cette proposition d'injures et de sarcasmes contre ceux qui vivent de leurs emplois ecclésiastiques; *gens qui subsistent aux dépens des classes productives; qui ne font rien ou ne font que des choses qui ne servent à rien; sangsues de l'État, essaims d'insectes importuns*, etc. Ce ton a paru fort du goût de quelques membres, et la proposition de M. Borges-Carneiro a été accueillie, et sera probablement bientôt transférée en loi. Dans la même séance, un autre député, M. Moura, a dit qu'il étoit chargé, par M. Grégoire, d'offrir à l'assemblée son *Essai sur les libertés de l'Eglise*. Le nom de l'illustre conventionnel a retenti agréablement aux oreilles des conventionnels de Portugal, et on a décrété la mention honorable, ainsi que cela se pratiquoit à la convention. Nous félicitons M. Grégoire d'un hommage si digne de lui. Il est flatteur pour lui de voir les révolutionnaires du Tage, comme ceux de l'Isère, applaudir à ses patriotiques efforts. Cette séance des cortès du 20 octobre fera époque dans les fastes de la révolution portugaise. On y a décidé que l'on n'avoit pas besoin de bulles pour supprimer des couvens, et on a engagé la commission ecclésiastique à suivre son plan de réforme sans recourir à Rome. Le 23 du même mois, M. Borges-Carneiro a fait un tableau effroyable des cruautés qui se commettent dans les maisons religieuses, notamment chez les Carmélites, qui sont, comme on sait, très-féroces, et il a demandé qu'il fût fait une visite dans les couvens; ce qui a été reconnu très-urgent.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé à Lille, le 6, et a

fait son entrée dans cette ville, au bruit de l'artillerie des remparts et des vives acclamations des fidèles Lillois. Des drapeaux blancs flottoient à toutes les fenêtres, et le soir il y a eu illumination générale. Le lendemain, à sept heures et demie du matin, S. A. R. s'est rendue en voiture à l'église Saint-Maurice, pour y entendre la messe dans la chapelle où reposent les entrailles de Mgr. le duc de Berri. Un autel avoit été dressé en face du monument qu'on élève en ce moment. S. A. R. a été reçue à la porte de l'église par le clergé de la paroisse, et M. l'abbé Descamps, faisant les fonctions de curé, lui a adressé un petit discours, auquel le Prince a répondu de la manière la plus touchante. Après la messe, le célébrant a remis le goupillon à S. A. R. et l'a conduite sur les premières marches du mausolée; après avoir prié quelques instans, le Prince a jeté de l'eau bénite sur le tombeau. S. A. R. a été reconduite avec le même cérémonial qu'à son arrivée, a ensuite passé la revue de la garnison, et a quitté la ville à dix heures, après avoir été saluée par les cris mille fois répétés de *vive le Roi! vive Mgr. le duc d'Angoulême!*

— Le roi d'Angleterre est arrivé à Calais, le 7, à cinq heures et demie du soir. Ce monarque avoit couché la veille à Bruges. Il a été reçu à Calais par MM. le duc de la Châtre et le marquis de Juméilhac, qui ont eu l'honneur de dîner avec le Roi. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé dans cette ville à dix heures du soir, et s'est rendu aussitôt à l'hôtel Dessein, où étoit descendu le roi d'Angleterre: l'entrevue de ces deux princes a été très-touchante. Le Roi a embrassé Mgr. le duc d'Angoulême avec la plus tendre cordialité, et s'est embarqué après une demi-heure d'entretien. Les rues retentissoient des cris de *vive le Roi! vive le duc d'Angoulême!* Le roi d'Angleterre est arrivé à son palais de Carlton-House, le 8, à six heures du soir.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a été de retour à Paris, le 10, à cinq heures du soir. S. A. R. a repassé à Arras en revenant de Calais, et a donné, avant de quitter cette ville, une somme de 1500 fr. pour les pauvres. Avant de quitter Calais, S. A. R. a remis une somme de 500 fr. à M. le maire de cette ville, pour le même objet. Mgr. d'Angoulême a aussi accordé un secours de 500 fr. aux malheureux incendiés de la commune de Prémilleux.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, accompagnée de M. le vicomte de Montmorency, a daigné visiter, avant-hier, l'institution de Sainte-Périne. L'agent de l'établissement, Mme. la supérieure des Sœurs de la Sagesse et les employés ont été présentés, par M. le vicomte de Montmorency, à S. A. R., qui les a accueillis avec cette bonté qui lui est propre. La présence de S. A. R. dans cette institution a comblé les vœux de tous les pensionnaires, qui désiroient depuis long-temps jouir de ce bonheur. Cette auguste Princesse a visité cette maison dans le plus grand détail, et a témoigné sa satisfaction sur l'ordre dans lequel elle est tenue. S. A. R. a laissé à la chapelle des marques de sa munificence.

— Le 10, à neuf heures du matin, S. A. R. Madame, duchesse d'An-

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 10, la chambre s'est réunie à une heure, et a procédé au renouvellement des bureaux. M. le marquis de Lally-Tolendal, rapporteur de la commission spéciale nommée dans la dernière séance, a présenté le projet d'adresse en réponse au discours du Roi. Ce projet a été examiné sur-le-champ dans les bureaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 12, à deux heures un quart, MM. de Serre, Portal et Roy sont au banc des ministres. M. de Villèle a repris son ancienne place, au banc le plus près de la tribune. La chambre n'étant pas encore en nombre suffisant, la séance est long-temps suspendue. Enfin, MM. les députés arrivent peu à peu, et l'on commence les rapports sur les élections.

M. Bazire, rapporteur, fait admettre comme députés MM. de Gronoux, Lalreyt de la Charrière, Dubay, Lingue de Saint-Blanquet. M. Durand (César) n'ayant pas encore produit ses pièces, son admission est ajournée. M. Ravez, autre rapporteur, propose l'ajournement de l'admission de MM. Dulaure, Dubruel, de Bonald et de Mostuejols, parce qu'ils n'ont pas fourni les pièces requises. M. Clausel de Coussergues est admis. M. le rapporteur passe aux élections du Calvados, et rend compte des opérations du collége de Caen, qui a élu M. de la Pommeraye. Il parle ensuite des réclamations qui se sont élevées contre la légalité de cette élection : la principale difficulté est que 73 des électeurs qui formoient le collége n'ont point prêté le serment. M. Ravez propose d'ajourner l'admission de M. de la Pommeraye jusqu'à l'arrivée des pièces relatives à son élection.

M. Sébastiani et M. de Courvoisier demandent que M. de la Pommeraye soit proclamé député sur-le-champ. On met aux voix l'ajournement ; les deux premières épreuves sont douteuses ; le côté gauche demande que l'admission soit mise aux voix. Enfin, après plusieurs épreuves et contre-épreuves faites au milieu du bruit, M. le président proclame l'admission de M. de la Pommeraye.

M. Ravez propose l'ajournement de l'admission de M. Héroult de Hottot, faute de pièces. MM. Sébastiani et Méchin parlent contre la validité de l'élection. L'ajournement est prononcé. MM. Bazire, de Vérigny, de Vaublanc, de Corday et d'Hautefeuille, sont admis sans difficulté. Le rapporteur du troisième bureau fait également admettre MM. de Castelbajac, de Limairac, de Villèle, de Puymaurin, Hocquart, Ricard, Chalvet, Pougeart du Limbert, Otard et Dupont. Les réclamations contre l'élection de M. Pougeart du Limbert ont paru au rapporteur ne mériter aucune attention. L'admission de MM. Albert et de la Guerronnière est ajournée.

Sur le Concordat de Bavière.

Après une longue attente le Concordat entre le saint Siége et le roi de Bavière vient de recevoir son exécution. Ce Concordat, conclu à Rome, le 5 juin 1817, entre M. le cardinal Consalvi et M. le prélat (depuis cardinal) Haeffelin, ministre de Bavière, avoit été confirmé par une bulle du 12 novembre 1817, commençant par ces mots : *Benedictus Deus*; nous avons donné l'une et l'autre pièce dans nos n°s. 348 et 350, tome XIV. S. S. envoya un nonce en Bavière, et institua les évêques présentés par le roi pour les siéges. En 1819, une nouvelle bulle, datée du 1er. avril, et commençant ainsi : *Dei ac Domini nostri*, régla la circonscription des siéges, et détermina la composition et la dotation des chapitres. Cette bulle, dont le roi de Bavière vient d'autoriser l'exécution, est trop longue pour trouver place ici, et nous nous bornerons à en donner la substance, et à indiquer les bases sur lesquelles le nouvel établissement ecclésiastique de Bavière a été formé.

Après avoir gémi sur les pertes de l'église d'Allemagne et sur l'impossibilité de rendre à la religion dans cette contrée son ancienne splendeur, le souverain Pontife rappelle la transaction du 5 juin 1817. et la bulle qui la confirme, et S. S. annonce que, pour l'exécution de ce traité, elle supprime l'archevêché de Ratisbonne, et les siéges d'Augsbourg, de Passaw, de Bamberg, d'Eichstedt, de Wurtzbourg, de Frisingue, de Spire et de Chiemsée, ainsi que l'ancien chapitre métropolitain de Mayence résidant aujourd'hui à Aschaffenbourg; l'abbaye de Campedon, et la prévôté de Berchtolgalden. Le saint Père détache aussi les portions de diocèses qui dépendoient autrefois de Mayence, de Trèves, de Constance, de Strasbourg, de Fulde et de Salzbourg. Ainsi tous les Etats du roi de Bavière seront réunis sous deux archevêchés et six évêchés.

La collégiale de Munich sera érigée en église métropolitaine, sous l'invocation de la sainte Vierge, et l'archevêque prendra le titre d'archevêque de Munich et de Frisingue.

L'église de Bamberg est aussi érigée en métropole, sous le titre des saints Pierre, apôtre, et Georges, martyr. Les six églises cathédrales seront Augsbourg, sous le titre de l'Assomption; Ratisbonne, sous celui des saints apôtres Pierre et Paul; Wurtzbourg, sous celui de l'apôtre saint André; Passaw, sous celui de saint Etienne; Eichstedt, sous celui de saint Willebaud, son premier évêque; et Spire, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Etienne.

Les métropoles auront dans leur chapitre deux dignitaires et dix chanoines, et les cathédrales deux dignitaires et huit chanoines; on augmentera ce nombre si les fonds le permettent. L'archevêque de Munich aura 20,000 florins, celui de Bamberg 15,000; les évêques d'Augsbourg, de Ratisbonne et de Wurtzbourg 10,000, et ceux de Passaw, d'Eichstedt et de Spire 8000. La bulle règle ensuite la dotation des dignitaires et des chanoines. Un des chanoines sera curé de la cathédrale, et aura sous lui un certain nombre de vicaires. Les évêques s'occuperont aussitôt de former des séminaires.

Le Pape nommera le prévôt de chacun des huit chapitres. Le roi de Bavière nommera aux dignités et aux canonicats pendant six mois de l'année, les archevêques et évêques pendant trois mois, et le chapitre pendant les trois autres mois. Les archevêques et évêques nommeront aux cures, excepté à celles qui étoient de collation royale.

L'archevêché de Munich et Frisingue comprend, outre ces deux villes, 361 paroisses; l'archevêché de Bamberg, la ville de ce nom, et 187 paroisses; l'évêché d'Augsbourg, 807 paroisses, outre la ville épiscopale; celui de Passaw, , 151 paroisses, outre la ville; Ratisbonne, 454 paroisses; Wurtzbourg, 405; Eichstedt, 201, et Spire, 207. Toutes ces paroisses sont désignées nommément dans la bulle.

Le Pape a voulu que l'évêque actuel de Passaw, siége autrefois exempt, et dépendant seulement du saint Siége, restât, sa vie durant, exempt de la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Munich. Il stipule que les anciennes cathédrales de Frisingue et de Chiemsée, l'abbaye de Campedon et la prévôté de Berchtolgalden, qui devenoient de simples paroisses, seroient conservées au moins comme telles. Il a chargé de l'exécution de ces différentes mesures François Serra, des ducs de Cassano, archevêque de Nicée, son nonce à Munich.

Ce prélat a publié en effet la bulle *Dei ac Domini*, par un décret rendu à Munich, le 8 septembre dernier. Les suppressions et érections portées par la bulle sont aujourd'hui consommées. Quant aux dotations, la remise a dû en être faite à dater du 1er. octobre dernier, suivant une déclaration du roi, du 2 février de cette année. Nous avons dit que M. le nonce s'étoit rendu en cortége, le 23 septembre, à l'église Notre-Dame de Munich, et qu'il y avoit fait la publication solennelle de la bulle, et annoncé l'exécution immédiate du Concordat. S. Exc. a été reçue dans l'église avec les plus grands honneurs, a entonné le *Te Deum*, et a fait la procession du saint Sacrement. M. l'archevêque de Munich étoit présent, et M. le curé Riegg a prononcé un discours. M. le nonce s'est concerté, pour les nominations aux places, avec le gouvernement bavarois, et on trouve à la fin de son décret du 8 septembre dernier la formation des chapitres, et le nom des évêques, dignitaires, chanoines et vicaires attachés à chaque cathédrale. Nous ne donnerons ici que les noms des évêques et des prévôts, qui sont les premiers dignitaires et forment une espèce de prélature. Le prévôt et le doyen de Munich porteront la mitre dans les fêtes solennelles.

L'archevêque de Munich et Frisingue est M. Lothaire-Anselme baron de Gebsattel, né le 20 février 1761, d'abord chanoine de Wurtzbourg, préconisé à Rome, le 25 mai 1818. Ses suffragans sont Joseph-Marie-Népomucène baron de Fraunberg, chanoine de Ratisbonne, préconisé évêque d'Augsbourg, le 27 juin 1821, à la place du prince François-Charles de Hohenlohe, qui avoit été institué en 1818, et qui est mort, le 11 octobre 1819, à l'âge de 74 ans; Léopold, comte de Thunn, né à Prague, en 1748, évêque de Passaw, en 1797, qui reste sur ce siége; et Jean-Népomucène de Wolf, d'abord évêque de Dorila, et suffragant de Frisingue, transféré à Ratisbonne, le 6 avril 1818. Les prévôts sont, à Munich, François-Joseph-Jean-Népomucène baron de Stengel, prélat de la maison de S. S.; à Augsbourg, François-Frédéric baron de Sturmfeder, ancien grand-doyen de la cathédrale, et grand-vicaire du diocèse; à Passaw; ....; et à Ratisbonne, Joseph-Benoît comte de Thurn et Valsassina.

L'archevêque de Bamberg est M. Joseph comte de Stubenberg, né à Gratz, le 5 novembre 1750, évêque d'Eichstedt, le 11 avril 1791, transféré à Bamberg, le 6 avril 1818; et

prélat est le même dont nous avons publié une lettre au prince de Wrède sur le serment. Ses suffragans sont Wurtzbourg, Eichstedt et Spire. Wurtzbourg a pour évêque Adam-Frédéric baron de Gross de Trockaw, né à Wurtzbourg, préconisé le 2 octobre 1818. Eichstedt continuera, du moins pour quelque temps, à être gouverné par M. de Stubenberg, comme administrateur. L'évêque de Spire est M. Matthieu de Chandelle, né à Francfort, en 1745, précédemment grand-vicaire de Ratisbonne à la résidence d'Aschaffenbourg, préconisé le 25 mai 1818. Les prévôts sont, à Bamberg, François baron de Lerchenfeld; à Wurtzbourg, François-Antoine baron de Reinach; à Eichstedt, Félix comte de Stubenberg, né à Gratz, en 1748, évêque de Tenagria et suffragant d'Eichstedt, en 1780; et à Spire, Jean-Valentin Mets, ancien curé d'Offenbach.

Parmi les chanoines nous ne citerons que M. de Streber, directeur de la chapelle de la cour, à Munich; et à Bamberg, le prince Alexandre de Hohenlohe, si célèbre en ce moment en Allemagne. Le décret du nonce nomme aussi les curés de chaque cathédrale, les conseillers ecclésiastiques, les vicaires attachés à chaque chapitre, etc.

Telle est l'organisation de la nouvelle église de Bavière, et telle est la substance de la bulle de S. S., et du décret de Mgr. Serra, qui y est joint. Ce que nous venons de dire du nombre des siéges peut servir à rectifier une erreur d'un journal, qui a supposé dernièrement que l'église de Bavière ne comprenoit que six siéges, tandis que le Concordat du 5 juin 1817, et les bulles postérieures, établissent huit siéges épiscopaux dans les Etats soumis au roi Maximilien.

Nous apprenons que le chapitre métropolitain a été installé à Munich, le 30 octobre, par M. Serra, et que le Concordat s'exécute de même dans le reste du royaume.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. le prince de Croï, évêque de Strasbourg, nommé à la place de grand-aumônier de France, est arrivé lundi à Paris, et est descendu à l'hôtel de M. le duc d'Havré, son oncle. Mercredi, le prélat a été reçu par S. M. en audience particulière, a prêté son serment entre les mains de S. M., et

a ensuite visité l'appartement qu'il doit occuper aux Tuileries. Hier, le prince a commencé l'exercice de ses fonctions, et a présenté au serment M. l'abbé Frayssinous, comme premier aumônier. M. l'évêque de Strasbourg sera probablement bientôt promu au cardinalat; l'usage étant depuis long-temps que le grand-aumônier de France soit décoré du chapeau. Il paroît certain, en outre, que M. Frayssinous sera adjoint à M. de Croï pour le travail relatif à la présentation aux bénéfices, et aux autres affaires ecclésiastiques qui étoient dans les attributions de M. le cardinal de Périgord. Ce choix est une nouvelle preuve de la sollicitude du Roi pour les intérêts de la religion. Le zèle et la piété de M. le grand-aumônier pourront se reposer sur M. Frayssinous du soin de plusieurs des objets renfermés dans ses attributions; et lorsque le prélat ira visiter son diocèse de Strasbourg, les affaires ne languiront pas, et le clergé continuera d'avoir auprès du trône un organe fidèle et un avocat dévoué.

— Les instructions et exercices de la retraite ont continué cette semaine dans toutes les églises. Le vendredi précédent, M. l'archevêque étoit allé visiter l'église Saint-Médard, et mardi dernier il est retourné à Saint-Etienne-du-Mont. Il a prêché chaque fois. Déjà on avoit remarqué, en quelques circonstances, des tentatives pour troubler les exercices : à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, des jeunes gens armés de bâton s'étoient rendus en grand nombre un des jours de la semaine dernière, et ils occupoient la nef avec des démonstrations inquiétantes. Les mesures que prit sur-le-champ la police, et la présence de plusieurs gendarmes, firent avorter leur projet, et l'instruction du missionnaire se passa tranquillement. Mardi dernier, au moment où M. l'archevêque de Paris étoit à Saint-Etienne-du-Mont, et où on alloit donner la bénédiction, une forte détonnation s'est fait entendre hors de l'église. La cérémonie a été achevée sans trouble : mais on a trouvé, absolument contre le mur de l'église, du côté de la rue Neuve, les débris d'une boîte de poudre. Le but de cette explosion étoit évident : le zèle de M. l'archevêque et les instructions des missionnaires fatiguent et importunent les ennemis de la religion; on est fâché de voir le peuple se porter en foule aux exercices, et entendre la parole de Dieu avec recueillement et avidité, et on voudroit mettre obstacle à ces prédications salutaires qui menacent de remettre l'ordre dans

les familles, comme le calme dans les consciences. Nous pouvons nous flatter que ces coupables espérances seront déçues: l'autorité veille, et les fidèles réprimeroient eux-mêmes de sinistres desseins. Dans toutes les églises, il y a beaucoup d'hommes; dans toutes, ils se sont formés en chœur pour chanter des cantiques. A Saint-Médard particulièrement, il se rend un grand nombre d'ouvriers, et l'on est édifié de l'empressement qu'ils mettent à suivre les instructions. C'est cette classe qui est spécialement l'objet du zèle des missionnaires, parce que l'ignorance et l'oubli de la religion y semblent plus profondément enracinés.

— Mgr. l'archevêque de Paris, assisté de MM. Desjardins et Borderies, vicaires-généraux du diocèse, a célébré, lundi dernier, la messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des cours de l'Ecole Polytechnique. Il a été reçu à la porte de la chapelle par M. le général directeur de l'École et par M. l'aumônier. Ce prélat, dans le discours affectueux et paternel qu'il a adressé aux élèves, s'est attaché à leur persuader que l'étude des sciences humaines ne devoit pas les détourner d'une étude plus importante encore, celle de la religion. Cette jeunesse, qui écoute habituellement avec un si grand intérêt le développement des preuves de la foi chrétienne, a paru vivement touchée des vérités qui lui ont été exposées.

— La ville de Chartres, une des plus anciennes du royaume, avoit perdu depuis la révolution une partie de ses avantages. Son église cathédrale, si célèbre par son antiquité, par sa grandeur et par la dévotion des fidèles, cette basilique, visitée et enrichie autrefois par tant de rois, avoit été privée tout à coup de ses honneurs; le chapitre nombreux et florissant avoit été supprimé, et le diocèse, un des plus vastes du royaume, avoit été confondu dans un diocèse étranger. Il étoit digne de la piété du Roi de rétablir un siége si illustre, et réclamé par les besoins et les vœux des habitans. Cette résurrection a causé une vive joie dans la ville de Chartres, et l'arrivée de M. l'évêque y a été un jour de fête. Le prélat y a fait son entrée, le jeudi 8, avec un grand appareil. Étant parti le matin d'une campagne voisine où il étoit depuis deux jours, il est arrivé à la porte de la ville, où il a trouvé un nombreux clergé, M. le préfet, M. le maire et toutes les autorités. On y avoit disposé un pavillon sous lequel M. de Latil a pris ses habits pontificaux. Il a été complimenté par M. le maire, et lui a répondu avec beau-

coup d'à-propos. On s'est ensuite rendu à l'église cathédrale, à travers des rues toutes tendues comme dans un jour d'une grande solennité, et au milieu d'une affluence de peuples venus de toutes les campagnes voisines. A la porte de l'église cathédrale, M. l'évêque a été reçu et complimenté par M. le curé de la paroisse, assisté de son clergé. Après avoir fait sa prière, il a pris possession avec les formalités accoutumées, et a entonné le *Te Deum*, qui a été chanté avec de vives démonstrations de joie. Les voûtes de cette belle et grande basilique sembloient répondre à l'allégresse commune. Le prélat a été ensuite reconduit en procession chez M. le curé de Notre-Dame, où il logera jusqu'à ce qu'on lui ait préparé son palais. Le lendemain, il a tenu un premier conseil, et a annoncé la formation de son administration. Ses deux grands-vicaires en titre sont : MM. Breluque et Verguin; le premier, qui étoit depuis quelques années supérieur du séminaire des Missions-Etrangères; et le second, Lazariste, et supérieur du petit séminaire de Chartres avant la révolution. MM. les abbés de Simony et de Bonald sont grands-vicaires honoraires. Ces quatres ecclésiastiques sont de plus archidiacres; chacun des quatre arrondissemens du département d'Eure et Loir (Chartres, Dreux, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou) formant un archidiaconé. Les chanoines sont, outre les deux premiers grands-vicaires, MM. Texier, Verchère, de Meaucé, membres de l'ancien chapitre de Chartres; Blanquet de Rouville, en dernier lieu curé de Meyrueix au diocèse de Mende; Cognery, membre du conseil épiscopal établi à Chartres par M. l'évêque de Versailles; Barentin, aumônier d'une communauté de la ville; Chasles, curé de la cathédrale; et de Brignac, chanoine honoraire à Rennes. Le chapitre a été installé par M. l'évêque, le dimanche suivant.

— L'île de la Martinique, aujourd'hui la plus importante de nos colonies, souffre depuis long-temps de la disette des prêtres; plusieurs paroisses sont vacantes, et une île qui avoit autrefois quarante missionnaires en compte aujourd'hui moins de douze. M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit, chargé de pourvoir aux besoins spirituels de la colonie, s'occupe en ce moment d'y envoyer des prêtres. Déjà il a fait choix d'un préfet apostolique qui paroît très-propre à remplir ces importantes fonctions. M. Jean-Baptiste Carrand, prêtre du diocèse de Lyon, et attaché précédemment à la société de missionnaires établie dans cette ville, doit s'embar-

quer prochainement pour la Martinique, et y prendre en main toute l'administration spirituelle. Il résidera au Fort-Royal, qui est le chef-lieu du gouvernement. Tout ce que nous savons de cet ecclésiastique est du plus favorable augure pour le succès de sa mission. Ses services dans le diocèse de Lyon, le choix qui a été fait de lui par les supérieurs, le zèle et la piété dont il paroît animé, donnent de justes espérances pour les résultats de son ministère. M. l'abbé Carrand joint à des avantages extérieurs qui préviennent pour lui une prudence, une capacité pour les affaires, et une facilité d'élocution peu communes. A la considération attachée à une place très-importante, il ajoutera celle que lui assurent ses qualités personnelles et ses talens. Le préfet apostolique de la Martinique jouit de pouvoirs très-étendus; il administre le sacrement de confirmation en vertu d'une autorisation spéciale du saint Siége. Le gouvernement assure à M. Carrand un traitement convenable; mais un préfet apostolique, quelque zèle et quelque mérite qu'il ait, a besoin d'être secondé. M. Carrand désire donc emmener avec lui des ecclésiastiques qui puissent l'aider à ramener la religion à la Martinique. Ceux qui se sentiroient cette vocation ont lieu de compter qu'ils trouveront dans leur supérieur l'appui, les conseils et la cordialité qu'ils peuvent souhaiter. Ces avantages rendront leur ministère à la fois plus fructueux et plus facile, et leurs rapports, soit entre eux, soit avec l'autorité, plus agréables et plus utiles. Les prêtres qui désireroient être employés soit dans cette colonie, soit dans les autres, peuvent s'adresser à M. le supérieur du séminaire du Saint-Esprit, rue Notre-Dame-des-Champs, n°. 15, en affranchissant les lettres.

— M. Lambruschini, archevêque de Gênes, vient de publier deux Lettres pastorales, relativement à l'arrivée du nouveau roi de Sardaigne dans ses Etats. Dans la première, qui est du 16 octobre dernier, et qui est adressée au clergé et au peuple de son diocèse, le prélat fait l'éloge des religieuses dispositions du nouveau roi, Charles-Félix. Il rappelle les devoirs des sujets envers le souverain, devoirs si bien tracés dans l'Ecriture, et il engage ses diocésains à se défier de ces esprits orgueilleux et turbulens qui forment des sociétés de ténèbres, répandent des principes de révolte, et appellent sur leur pays tous les maux et tous les désordres, suite des

révolutions, et dont les Etats de la maison de Savoie ont été récemment délivrés. Dans la deuxième Lettre pastorale, qui est du 10 octobre, et qui est adressée seulement au clergé, M. l'archevêque de Gênes communique aux curés et pasteurs la déclaration du roi Charles-Félix, datée de Govone, le 13 octobre, et dont nous avons parlé. Il exhorte ses coopérateurs à faire sentir à leurs ouailles tout ce qu'ils doivent au prince, et combien ils doivent avoir en horreur les principes d'incrédulité et d'indépendance, par lesquels on voudroit les séduire. Dans l'une et l'autre Lettre, le pieux et savant prélat recommande de prier pour le souverain Pontife, pour le nouveau roi, pour celui qui descend du trône, et pour lui-même. Ces Lettres, aussi solides qu'affectueuses sont dignes du zèle de M. Louis Lambruschini, connu, comme nous l'avons déjà remarqué, par ses succès dans l'enseignement de la théologie, et dans les différentes places qu'il a occupées à Rome. Il a été plus d'une fois employé dans les affaires générales de l'Eglise, et y a montré autant de talent que de zèle et de piété. Avant d'être évêque, il étoit vicaire-général de la congrégation des Barnabites, dont il est membre. Il prend dans ses Lettres pastorales les titres d'abbé perpétuel de Saint-Cyr, de légat au-delà des mers, et de prélat assistant au trône pontifical.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 15, à huit heures du soir, la grande députation de la chambre des pairs, précédée des membres du bureau, a été admise à l'audience du Roi. M. de Pastoret, vice-président, a présenté à S. M. l'adresse de la chambre, qui reproduit, sous une autre forme, le fond du discours d'ouverture.

— S. A. R. MONSIEUR a fait remettre à la mère du docteur Mazet, mort à Barcelonne, une somme de 2000 fr., en attendant la pension qu'elle est en droit d'espérer.

— S. A. R. MADAME a fait parvenir une somme de 200 fr. à la femme d'un maréchal de Jouy-sur-Morin (Seine et Marne), restée veuve avec plusieurs enfans. S. A. R. a accordé aussi une somme de 300 fr. à la fabrique de Villiers-en-Plaine (Deux-Sèvres), pour l'entretien de son église.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a donné, à son passage à Lille, une somme de 2000 francs pour les pauvres. Ce Prince a envoyé une somme de 200 francs à un ancien soldat du régiment des cuirassiers du Dauphin, nommé Lebreton, resté veuf avec quatre enfans, deux garçons et deux filles. Sur la recommandation de S. A. R., les deux filles ont été sur-le-champ placées dans un hospice. S. A. R. MADAME a aussi fait parvenir 150 fr. à ce brave militaire.

— Le 19, la cour des pairs se réunira pour procéder au jugement de Maziau, l'un des prévenus de la conspiration du 19 août 1820.

— Par divers arrêtés du conseil royal d'instruction publique, M. l'abbé Mazel, proviseur du collége royal d'Avignon, est nommé proviseur de celui de Marseille; M. l'abbé Calmels, censeur du collége royal de Toulouse, passe, avec la même qualité, à celui de Marseille; M. l'abbé Denaus, censeur du collége royal de Marseille, est nommé proviseur de celui de Nimes; et M. l'abbé Vachier est appelé au collége royal d'Avignon, en qualité de proviseur.

— L'affaire du bois de Boulogne est maintenant éclaircie. Le coupable étoit le garde-forestier lui-même, qui, après avoir placé un fusil dans le buisson, a tiré un coup de pistolet à son cheval, et a inventé le reste. M. le marquis de Lauriston a interrogé cet individu, nommé Moyte, et lui a fait tout avouer. Cet homme a été mis à la disposition de M. le procureur du Roi.

— Le fils d'un loueur de carosses de Paris ayant été tué en duel, le 13, quelques jeunes gens ont voulu d'autorité faire recevoir le corps à l'église de l'Assomption; mais de sages mesures avoient été prises, et le cortége a pris la route du cimetière sans que l'ordre ait été troublé.

— Le sieur Grand, étudiant en droit, âgé de dix-huit ans et demi, ayant formé opposition à l'arrêt qui l'a condamné, par défaut, à deux ans de prison et 2000 fr. d'amende, comme auteur d'une brochure intitulée : *le Cri de la France*, a comparu, le 15, devant la cour d'assises. M. de Broé a soutenu l'accusation d'attaque formelle contre la dynastie légitime. Sur la déclaration du jury, le sieur Grand a été acquitté.

— Le sieur Beranger, auteur d'un nouveau recueil de chansons, est renvoyé devant la cour d'assises pour outrages envers la morale publique.

— Le 13, les sieurs Correard et Cosson, le premier éditeur, le second imprimeur, d'un ouvrage saisi par la police, ont comparu devant M. le juge d'instruction.

— M. le lieutenant-général comte Rapp, pair de France, premier chambellan et maître de la garde-robe du Roi, est mort, le 8 de ce mois, à sa terre de Rheinweiler en Alsace.

— Le 6 de ce mois, les Sœurs de Miséricorde ont été installées par M. l'abbé de Bégon, grand-vicaire du diocèse de Clermont, dans l'établissement qui a été fondé à Saint-Sandoux (Puy-de-Dôme), par M. le marquis de Montagnac.

— Le dernier *Bulletin des Lois* contient plusieurs ordonnances qui autorisent des curés ou des hospices à accepter des legs, dont le montant s'élève à plus de 72,000 fr.

— Le Roi a accordé la décoration de la Légion-d'Honneur à M. Joseph Meyer, négociant à Rastadt, en récompense des services qu'il a rendus à un grand nombre de François pendant la révolution.

— De grandes réjouissances ont eu lieu à Chambéri, le 8 de ce mois, à l'occasion du retour de M. l'archevêque de cette ville, qui étoit allé à Turin présenter au roi les hommages des habitans du duché

de Savoie. Un *Te Deum* a été chanté ; la ville a fait distribuer mille pains aux pauvres, et le soir il y a eu illumination générale.

— Le 20 juillet dernier, une convention a été conclue à Novare, entre les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de Russie et de Prusse, d'une part, et ceux du roi de Sardaigne, d'autre part, relativement à l'occupation temporaire d'une ligne militaire dans les Etats du roi de Sardaigne. Le corps d'armée autrichien destiné à occuper cette ligne doit être de 12,000 hommes. Cette mesure durera jusqu'au mois de septembre 1822, époque à laquelle les souverains alliés, se réunissant à Florence, décideront, de concert avec le roi de Sardaigne, si on doit la prolonger ou la faire cesser.

— M. Java, ancien ministre de la marine en Espagne, est arrivé à Paris, chargé d'une mission de son gouvernement pour la cour de France. Il est resté six jours au lazaret de Bayonne.

— Le commissaire du roi d'Angleterre dans les îles Ioniennes vient de prohiber, par une nouvelle proclamation, toute entreprise tendant à secourir les Grecs.

— Des lettres de Smyrne, du 4 octobre, annoncent que cette ville est maintenant fort tranquille.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 13, la chambre s'est réunie sous la présidence de M. le marquis de Pastoret. M. le prince de Talleyrand a obtenu la parole pour honorer la mémoire de M. Bourlier, évêque d'Evreux. L'impression de son discours a été ordonnée.

L'ordre du jour appeloit la discussion en assemblée générale du projet d'adresse en réponse au discours du Roi. M. le marquis de Lally-Tollendal, rapporteur de la commission, a donné une seconde lecture du projet, avec quelques changemens demandés lors de l'examen dans les bureaux. Ce projet a été sur-le-champ adopté sans réclamation. On a ensuite désigné, par la voie du sort, une députation de vingt pairs, qui, avec le bureau, doivent présenter l'adresse au Roi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 13, la séance est ouverte à deux heures. M. de Peyronnet, rapporteur du 4e. bureau, fait prononcer l'ajournement de l'admission de M. Jobez, qui n'a pas encore produit les pièces nécessaires. Quelques difficultés se sont élevées sur la quotité des contributions directes de M. de Vaulchier; mais le bureau n'a pas pensé qu'elles fussent sérieuses; en conséquence l'admission de M. de Vaulchier est proposée et adoptée. MM. Babey, de Courtarvel et Josse-Beauvoir, sont également admis. M. le rapporteur ne croit pas devoir s'arrêter à une légère difficulté qui a été faite sur l'admission de M. de Salaberry, et il la fait prononcer, malgré les réclamations du côté gauche.

M. de Vaublanc, rapporteur du 5e. bureau, fait admettre les députations de la Loire-Inférieure et de Lot-et-Garonne. M. Vassal de

Monvielle est ajourné jusqu'à production de pièces. Les députés de la Marne et de la Meurthe sont admis, ainsi que ceux du Puy-de-Dôme, du Pas-de-Calais, des Pyrénées-Orientales, de Seine-et-Oise, du Var et de l'Yonne; seulement MM. Fabry et Paul de Châteaudouble sont ajournés, n'ayant pas encore produit leurs pièces.

La vérification des pouvoirs étant terminée, l'ordre du jour est la formation d'une liste quintuple de candidats pour la présidence; mais, la chambre n'étant plus en nombre suffisant, la séance est levée.

Le 14, le procès-verbal de la veille est lu et adopté. M. Drouillet de Sigalas, qui a produit ses pièces depuis le rapport sur son élection, est admis. On reçoit un message de la chambre des pairs qui annonce que l'organisation de cette chambre est complète. On procède au scrutin pour la formation d'une liste de cinq candidats pour la présidence. Le nombre des membres présens est de 213, deux de plus que la moitié, plus un rigoureusement nécessaire. M. le président proclame le résultat du scrutin. Les voix se sont ainsi partagées : MM. de Villèle, 133; Ravez, 133; Corbière, 124; de Vaublanc, 94; Royer-Collard, 56; de Bonald, 50; Ternaux, 50; le général Dupont, 41; Chabrol de Crouzol, 40; de la Bourdonnaye, 39; Dupont (de l'Eure), 35; Lafitte, 33; Courvoisier, 25; Foy, 24; Bellart, 23; de Saint-Aulaire, 19; Delalot, 10; Chifflet, 10. M. le président proclame candidats : MM. de Villèle, Ravez et Corbière. La chambre n'étant plus en nombre suffisant, on renvoie au lendemain le scrutin pour nommer les deux autres candidats.

Le 15, la séance, qui avoit été ouverte à une heure et demie, a été suspendue jusqu'à trois heures moins un quart, la chambre n'étant pas en nombre pour délibérer. M. le président fait part à la chambre d'une lettre qui annonce que M. de Magneval vient de mourir d'une fluxion de poitrine. La chambre décide qu'elle fera part de cette perte au ministre de l'intérieur, et le sort désigne les noms des quinze membres qui se rendront, suivant l'usage, au convoi de M. de Magneval.

On procède au scrutin pour la nomination des deux derniers candidats à la présidence. Le nombre des votans est de 216; la majorité absolue de 108. Les voix se sont ainsi divisées : MM. de Bonald, 114; de Vaublanc, 84; Royer-Collard, 58; le général Dupont, 40; Lafitte, 23; Ternaux, 18; de la Bourdonnaye, 12; Dupont (de l'Eure), 10; Courvoisier, 9. M. de Bonald est proclamé quatrième candidat. On procède, pour la nomination du cinquième, à un scrutin de ballotage entre MM. de Vaublanc et Royer-Collard; mais après quelque temps on s'aperçoit que le nombre des votes émis n'est que de 198; le scrutin est déclaré nul, et l'opération est renvoyée au lendemain.

Sur des écrits relatifs aux missions de la Chine.

Il a paru dans le *Journal des Savans*, cahier d'octobre dernier, un article de M. Abel Remusat, sur un ouvrage anglois qui a pour titre : *Retrospect......*, ou *Coup-d'Œil sur*

les dix premières années de la mission protestante en Chine, par Guillaume Milne, Malacca, 1820, in-8°. Cet article rentrant sous quelques rapports dans le cercle des matières qui nous occupent, nous croyons devoir en présenter un extrait.

On sait que des missionnaires anglois de la secte des baptistes, qui se sont fixés depuis une vingtaine d'années en Orient, ont formé une imprimerie destinée à la fois, et à publier des traductions des livres chinois en anglois, et à répandre des traductions de nos livres saints en chinois. MM. Marshman, Morrison et Ward se sont signalés dans ce genre de travaux; le premier a donné l'Evangile de saint Marc, traduit en chinois, et M. Remusat, alors âgé seulement de 24 ans, inséra, dans le *Moniteur* de 1812, une critique fort juste et fort solide de cette traduction. Depuis M. Marshman a publié dans le même goût une traduction des Evangiles de saint Jean et de saint Matthieu, des Epîtres de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens, et de la Genèse. M. Morrison a fait paroître une version complète du nouveau Testament, en chinois; version dont le fonds est pris dans un *évangélisiaire* écrit à Canton, en 1737 et 1738, par un Chinois converti à la foi catholique. M. Ward est un des membres les plus laborieux de l'association des baptistes formée à Serampour, près Calcutta, et il soutient par sa fortune et ses soins les recherches sur les religions de l'Orient, et la publication des ouvrages propres à favoriser les vues des missionnaires protestans. Le docteur Carey travaille aussi dans le même but; et ces missionnaires ont déjà traduit un grand nombre d'ouvrages chinois, tartares, indiens, samscrits, etc.

M. Remusat rend justice à leur activité, à leurs connoissances et à leurs recherches; mais il ne paroît pas persuadé du succès de leurs efforts, et il signale dans leur *Coup-d'Œil* des inexactitudes et des jugemens qui tiennent à de fâcheuses préventions. Ainsi M. Milne conteste l'existence des nestoriens de Chine, rapportée par les missionnaires catholiques; parce que, dit-il, on ne cite aucun monument qui en fasse mention, excepté la pierre de Si-an, et, en second lieu, parce que les doctrines ou les pratiques des nestoriens ne se trouvent point mêlées avec les systêmes païens de la Chine. M. Remusat montre que ces deux remarques et la conclusion que voudroit en tirer M. Milne sont également

destituées de fondement. Il est tout simple que deux sectes, étrangères l'une à l'autre sous tous les rapports, ne se soient rien emprunté, et les polythéistes chinois n'ont rien pris non plus aux Musulmans qui vivent au milieu d'eux. Quant à l'inscription de Si-an, M. Remusat montre qu'il est impossible que les missionnaires aient imaginé ce monument, et il rapporte en détail toutes les circonstances qui éloignent toute idée d'imposture. Il relève même à ce sujet un mot de Voltaire, qui prétendoit que, de l'aveu même du Dominicain Navarette, l'inscription étoit une fraude pieuse, tandis que le missionnaire que M. Remusat cite ne dit rien de pareil. On peut penser, sans beaucoup de malice, que Voltaire ne s'étoit pas donné la peine de lire Navarette.

Après avoir parlé des nestoriens, dit M. Remusat, M. Milne trace l'histoire de la mission catholique, et, s'il ne rend pas toujours une justice complète aux hommes vénérables qui l'ont illustrée, on voit qu'il n'en est empêché que par cet esprit de secte qui produit sur les personnes les mieux intentionnées le même effet que l'esprit de parti. Néanmoins il termine le compte qu'il rend des travaux des Jésuites, des Dominicains, et des autres missionnaires de l'église romaine, par cette déclaration : *Le savoir, les vertus personnelles, et le zèle ardent de plusieurs d'entre ces missionnaires, méritent d'être imités par tous ceux qui viendront après eux, seront égalés par un petit nombre, et ne seront peut-être surpassés par aucun.* Ce jugement, ajoute M. Remusat, dont personne ne contestera l'équité, mais qu'on n'attendroit pas d'un méthodiste aussi rigide que se montre ailleurs M. Milne, fait honneur à son impartialité.

L'académicien françois reproche à l'auteur du *Coup-d'OEil* de s'en rapporter aux compilateurs anglois pour les faits de l'histoire ecclésiastique en Chine, et, entr'autres, pour ce qui regarde l'introduction du catholicisme dans l'empire, et il en conclut que les recherches d'érudition qu'on peut faire à Malacca ne sont, ni bien profondes, ni bien étendues. Le savant professeur indique quelques erreurs où M. Milne s'est trouvé conduit, faute d'avoir consulté les véritables sources.

L'auteur anglois trace un portrait fort triste des superstitions païennes en Chine, et il se flatte que la nouvelle entreprise des missionnaires de Londres apportera remède à cet état de choses. Il raconte avec des détails très-minutieux les voya-

ges, les travaux et les premiers efforts de M. Morrison; ces efforts ont été jusqu'à présent peu fructueux, dit M. Remusat, et le tableau des croyances et des opinions régnantes en Chine n'est pas propre à favoriser les espérances de l'auteur du *Coup-d'OEil*. M. Morrison n'a pu même pénétrer en Chine; il s'est borné à publier des traductions de l'Ecriture, et des livres sur des matières de religion. Il paroîtroit, par une liste que publie M. Milne, que le nombre total des livres chinois publiés en 1818, tant à Canton qu'à Macao et à Malacca, est de 140,249; et celui des livres malais à 20,500; ce qui paroît sans doute prodigieux pour une entreprise qui ne fait que commencer, et dans un pays où on manquoit de tous les élémens pour ces travaux. M. Milne expose avec beaucoup d'étendue les procédés avec lesquels on est parvenu à monter ces établissemens, et il résulte des détails où il entre qu'une impression qui auroit coûté en France 340,000 fr., n'a coûté en Chine que 2700 fr., tant la main-d'œuvre est à bas prix dans cet empire.

D'après le *Coup-d'OEil*, la société des missionnaires anglois a cinq stations au-delà du Gange, la Chine, Malacca, Poulo-Pinang, Batavia et Singapour; il y a en tout neuf missionnaires, six chez les Chinois ou plutôt pour les Chinois, et trois pour les Malais; et douze écoles, dont cinq pour les Chinois et cinq pour les Malais. Les premières sont placées à Batavia, à Malacca et à Pinang. On favorise l'émigration des familles chinoises, et on les engage à venir s'établir sur les terres dont le gouvernement anglois peut disposer à la côte de Malacca et dans l'île de Singapour, qui est occupée par les Anglois depuis 1819. Malacca, où M. Milne a formé une imprimerie, une bibliothèque et des écoles, paroît destiné par les missionnaires protestans à être le centre de leurs travaux dans l'Orient.

Telle est la substance du compte que M. Remusat rend du *Coup-d'OEil*. Les jugemens et les remarques d'un savant si distingué nous ont paru dignes d'être recueillis. Nous donnerons prochainement un extrait d'un ouvrage assez curieux sur les missions protestantes établies dans les diverses parties du monde. Aujourd'hui nous ne ferons plus que quelques remarques sur un article inséré récemment dans une de nos feuilles, d'ailleurs les plus estimables, sur les missions de la Chine.

Ce journal, rendant compte dernièrement d'un voyage de

M. de Krusenstern, officier russe, autour du monde, citoit de lui des jugemens assez sévères sur les missionnaires, et laissoit croire que ces hommes estimables avoient pu exagérer le nombre des chrétiens de cet empire. Un abonné du journal lui a envoyé sur ce sujet des observations que le journaliste a eu la bonne foi d'insérer, et qui nous paroissent répondre victorieusement aux conjectures désobligeantes de M. de Krusenstern. N'a-t-on pas lieu d'être étonné que M. de K., qui n'a point pénétré dans la Chine, et qui n'a pu voir par lui même que ce qui se passe à Canton, ait prétendu connoître l'état des choses dans l'intérieur de l'empire mieux que des missionnaires qui ont résidé ou qui résident dans les diverses provinces, qui les ont parcourues en différens sens, et qui, pris dans différentes nations, s'accordent à dire ce qu'ils ont vu? Si ces missionnaires entreprenoient d'accuser M. de K. de négligence dans ses recherches savantes, il est probable qu'il les blâmeroit de sortir ainsi des attributions de leur état. Ne peuvent-ils pas ici lui rendre la pareille? Il les appelle des hommes *pieux*, que leur *zèle trompe*. Ne seroit-ce pas ici M. de K. qui seroit trompé par des préventions dont nous n'avons que trop d'exemples? Il veut faire croire qu'il se trouve à peine 9000 chrétiens en Chine, tandis que, d'après les relations des missionnaires, il y en avoit 215,000, en 1810. Il pense que le christianisme va être expulsé de l'empire, parce qu'on recommençoit à y persécuter les chrétiens. S'il avoit mieux connu l'histoire de ce que s'y passe depuis cent ans, il auroit été moins étonné de ces traverses qui se sont succédées par intervalle dans tout le cours du dernier siècle, et qui n'ont point empêché la religion de se soutenir. Le christianisme perd alternativement dans une province et gagne dans une autre, et, au milieu de ces variations, la Providence accomplit ses desseins. C'est avec la même légèreté que M. de K. cite de Paw comme un des écrivains qui ont le mieux connu les Chinois; tandis que celui-ci, comme l'a prouvé le Père Amiot, a pris les abus pour les lois, des crimes particuliers pour les mœurs nationales, les assertions hasardées de quelques voyageurs pour des faits incontestables; a parlé des Chinois sans les connoître, et, d'après les préjugés les plus injustes, ne les envisageant que du plus mauvais côté, et affectant de se tenir toujours dans ce point de vue.



Sainte Bible, en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des Préfaces et des Dissertations. Quatrième édition (1).

Cette 6e. livraison de la *Bible* dite *de Vence* se compose de deux volumes, qui sont les tomes X et XI. Le premier renferme le livre entier des Psaumes, plus quatre Dissertations et une Préface sur ce livre. Les Dissertations traitent des titres des Psaumes, des auteurs des Psaumes, de l'objet des Psaumes, des textes et des anciennes versions des Psaumes. Il y a beaucoup de choses intéressantes dans ces Dissertations, et particulièrement dans la dernière, qui fait connoître les versions les plus célèbres, et en donne l'historique. Ces Dissertations sont en partie de dom Calmet et de l'abbé de Vence, et en partie de Rondet. Dans celle sur les auteurs des Psaumes, on examine la question si David est l'auteur de tous les Psaumes. La Dissertation sur l'objet des Psaumes a été composée à l'occasion du système des Capucins élèves de l'abbé de Villefroy, qui rapportoient l'objet de presque tous les Psaumes à la captivité de Babylone dans le sens littéral, et qui paroissoient même affoiblir le sens prophétique des Psaumes. Cette Dissertation avoit été publiée d'abord par Rondet, dans le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Dinouart, en 1762 et 1763. Le système des auteurs des *Principes discutés* a été aussi combattu par le P. Griffet,

(1) On souscrit à Paris, chez Méquignon fils aîné, chez Méquignon junior, et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal; prix, pour les souscripteurs, 6 fr. chaque volume, et 8 fr. franc de port.

dans une Dissertation sur ce point, insérée à la fin de son ouvrage sur l'*Insuffisance de la Religion naturelle*, Liége, 1770, 2 vol. in-12.

Le tome XI renferme les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques et la Sagesse, avec des Préfaces sur chacun de ces livres, et sept Dissertations; savoir, sur les écoles des Hébreux, sur la forme et les matières des livres anciens, sur la nature de l'ame et son état après la mort d'après les anciens Hébreux; sur l'Ecclésiaste, sur le mariage des Hébreux, sur l'auteur du livre de la Sagesse, et sur l'origine de l'idolâtrie. Le fond de ces Préfaces et de ces Dissertations est le plus souvent de dom Calmet, revu, amplifié ou restreint par les deux autres commentateurs. Dans la Dissertation sur l'auteur du livre de la Sagesse, Rondet se range du sentiment de Calmet, qui croyoit que ce livre n'étoit point de Salomon, et il combat longuement sur ce point Houbigant et Griffet.

L'éditeur a renvoyé à la fin de l'ouvrage une Dissertation sur le système du monde d'après les Hébreux. Il se propose, dit-il, d'en faire disparoître ce qui se concilieroit mal avec l'état actuel de nos connoissances.

A ces deux volumes est jointe une partie de l'atlas promis aux souscripteurs. Cette partie se compose de quatorze planches ou cartes, qui forment la 1re. livraison de cet atlas. Ces planches offrent une carte du paradis terrestre, une vue de l'arche de Noé, une carte de la terre partagée entre les enfans de Noé, une carte de la terre de Canaan, une vue du tabernacle, quatre planches relatives à ce lieu sacré, à ses ornemens ou aux sacrifices, une carte du voyage des Israélites dans le désert, une vue de leur camp, deux vues du temple, et une carte de Syrie. Les vues sont dressées presque toutes d'après les recherches et les conjectures du Père Lami, dans son savant ouvrage *du Tabernacle, de Jé-*

rusalem et du Temple. Les cartes sont tracées d'après les meilleurs géographes. Toutes ces planches et cartes sont parfaitement gravées, et l'exécution en est très-soignée et très-agréable à l'œil. C'est un accompagnement digne de cette édition. Le reste de l'atlas paroîtra en deux livraisons; le prix des trois livraisons est de 15 fr.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Aujourd'hui 21 novembre, fête de la Présentation de la sainte Vierge, M. l'archevêque de Paris ira célébrer la messe au séminaire Saint-Sulpice, et y présider à la cérémonie du renouvellement des promesses cléricales, qui s'y fait ce jour-là tous les ans. Le soir, le prélat officiera dans l'église de la Visitation, rue Neuve-Saint-Etienne, n°. 6. M. l'abbé Borderies, archidiacre et vicaire-général, prêchera à trois heures. Le salut sera suivi du sermon.

— Les missionnaires qui exercent leur zèle depuis quelques semaines dans la capitale commencent à recueillir le fruit de leurs instructions réitérées. A Saint-Nicolas-du-Chardonnet, M. l'abbé de Janson prononça, vendredi dernier, un discours fort remarquable. Il prouva la divinité de notre Seigneur par une suite de considérations tirées de son caractère, des prophéties qui l'annonçoient, de l'établissement de sa religion, et, après avoir peint rapidement tant de miracles, tant de vertus, tant de leçons et d'exemples de sagesse qu'offre la vie de Jésus-Christ, il profita de l'effet qu'avoit produit ce tableau, et finit par une péroraison touchante sur le mystère de la croix. Il montra à ses auditeurs ce signe de notre salut, et leur proposa de rendre témoignage de leur foi en allant l'adorer. Une acclamation unanime, *Vive Jésus! vive la croix!* fit voir quelle impression l'orateur avoit faite sur les esprits. Le mouvement fut général, et chacun se rendit à l'adoration avec des marques sensibles de foi et de ferveur. Le nombre des confessions a beaucoup augmenté depuis cette époque. Un nouveau discours du même missionnaire a encore augmenté cette heureuse impulsion. Dimanche dernier, M. de Janson parla sur le respect humain, et fit sentir tout ce qu'un pareil motif avoit de puéril et d'indigne

d'un homme généreux, lorsqu'il s'agissoit à la fois, et de nos intérêts les plus chers, et de nos devoirs les plus sacrés envers Dieu. Puis, les femmes s'étant retirées, le missionnaire adressa aux hommes, sur le même sujet, une exhortation vive et pathétique, dont l'effet fut aussi prompt que général. Un grand nombre d'hommes, frappés des considérations pressantes qu'ils venoient d'entendre, et foulant aux pieds le respect humain, se présentèrent pour la confession; c'étoit à qui se feroit inscrire, et témoigneroit par cette démarche publique sa résolution ferme de se réconcilier avec Dieu. Depuis ce temps les missionnaires confessent soir et matin, et des ecclésiastiques du dehors viennent les aider dans cette fonction. MM. les archidiacres et les chanoines de la métropole ont offert leurs services pour le même objet.

— Les deux dimanches derniers, M. l'abbé de Trévern a fait, à Saint-Thomas-d'Aquin, les conférences qu'il avoit annoncées. La première fois, il a parlé sur l'excellence de la nature de l'homme, et l'a prouvée par l'attitude et la physionomie de l'homme, par la domination qu'il exerce dans la nature, par les travaux qu'il sait entreprendre, par ses progrès dans les arts et dans les sciences, enfin, par les nobles sentimens et les vertus dont il trouve en lui le germe. L'orateur a trouvé, dans ces différentes considérations, la preuve parlante de ce mot si profond et si vrai de l'Ecriture : *Creavit Deus hominem ad imaginem et similitudinem suam.* La conférence de dimanche dernier a paru la continuation de la première. M. l'abbé de Trévern a exposé tout ce qu'il y a d'abject et d'insensé dans le système du matérialiste. Ce système dessèche l'ame, étouffe les vertus comme les espérances, et ouvre la porte à tous les vices et à tous les désordres. L'orateur a gémi d'être forcé de traiter de pareils sujets dans la chaire chrétienne. Il a annoncé que la conférence de dimanche prochain seroit consacrée à exposer une des preuves de la révélation. Nous essaierons, dans un article prochain, d'apprécier la nature du talent et le genre de la composition de M. l'abbé de Trévern; mais nous ne voulons point différer de rendre hommage à l'esprit qui le distingue et au zèle qui l'anime pour la cause de la religion.

— M. Jacques-Louis-Michel Caussin, curé de Colombes, près Paris, vient de mourir dans un âge avancé. C'étoit un ecclésiastique plein de zèle pour les fonctions de son ministère.

Chapelain de l'hospice dit des Petites-Maisons, à Paris, il occupa cette place pendant quatorze ans jusqu'au moment de la révolution, et s'y fit remarquer par son exactitude à remplir tous ses devoirs. Le refus du serment le força de quitter l'établissement, et les supérieurs le mirent à la tête de l'Oratoire, dit des Eudistes, rue des Postes, jusqu'au moment où les progrès de la terreur firent fermer toutes les églises. Depuis cette époque, il mena une vie fort agitée, étant obligé de se cacher en divers lieux, et trouvant cependant encore le moyen de se rendre utile à quelques fidèles, auxquels il portoit les secours de la religion. Lorsque l'exercice du culte fut libre, les grands-vicaires de Paris le chargèrent de diriger l'Oratoire du Saint-Esprit, fréquenté par les fidèles de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont; et à l'époque du Concordat, on le nomma curé de Colombes, près Paris. Il trouva l'église dénuée de tout, et mit ses soins à lui procurer des ornemens convenables. Zélé pour l'instruction de ses paroissiens, et surtout pour celle des enfans, assidu à visiter les malades, il a constamment travaillé seul dans cette paroisse jusqu'au 30 septembre dernier, qu'il fut attaqué d'une maladie grave et douloureuse. Il a supporté son mal avec beaucoup de constance, et, après avoir reçu les sacremens de l'Eglise avec de grandes marques de piété, il est mort, le 17 octobre, regretté de ses paroissiens qui avoient su l'apprécier.

— M. Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine de Latil, évêque de Chartres, premier aumônier de MONSIEUR, a donné à Chartres, le 8 novembre dernier, jour de sa prise de possession, un Mandement pour annoncer cet événement à son diocèse et solliciter des prières pour lui-même. Le prélat rappelle les temps fâcheux qui ont précédé; mais il ne les rappelle que pour inviter ceux qui se sont égarés à rentrer eux-mêmes, et à écouter la voix qui les presse de revenir à Dieu. Il leur expose à cet égard des motifs propres à faire impression sur eux. M. de Latil s'adresse aussi aux prêtres, et à la portion fidèle du troupeau, et se montre fort sensible à l'accueil qu'il a reçu, et aux offres généreuses qui lui ont été faites pour relever les établissemens religieux nécessaires au diocèse. Il donne des éloges aux prélats qui ont gouverné avant lui cette contrée; savoir, M. de Lubersac, ancien évêque de Chartres, aujourd'hui chanoine de Saint-Denis, et M. l'évêque actuel de Versailles. M. l'évêque de Chartres

annonce ensuite qu'en vertu de la bulle du Pape, du 27 juillet 1817, qui fixe la circonscription du nouveau diocèse, et en vertu des bulles d'institution données le 1er. octobre 1817, il prend en main, à dater du même jour 8 novembre, la juridiction sur tout le territoire, et il indique les prières qui doivent être récitées pour attirer les grâces divines sur son administration. Nous ne doutons point que les habitans du diocèse ne répondent aux pieux désirs du prélat : ils se félicitent unanimement de se trouver sous l'autorité spirituelle d'un si digne pasteur, qui justifie si bien par ses vertus la confiance d'un prince auguste, et qui joindra, au zèle avec lequel on fait le bien, l'avantage de pouvoir écarter avec plus de facilité les obstacles qui pourroient s'y opposer. M. l'évêque de Chartres a dû partir, ces jours derniers, pour Nogent-le-Rotrou, et il se propose de se rendre dans les divers arrondissemens pour y faire reconnoître son autorité, et commencer à voir par lui-même l'état des choses dans son diocèse.

— Les retraites ecclésiastiques sont terminées déjà depuis quelque temps dans tous les diocèses. Une des dernières a été celle de Viviers, qui a été donnée par M. l'abbé Boyer, et où se sont trouvés un grand nombre de prêtres de l'Ardèche. La beauté du local où se faisoit la retraite a favorisé la régularité des exercices. Le séminaire de Viviers est vaste, et peut recevoir commodément les ecclésiastiques du département. Dans les diocèses voisins, le clergé a eu aussi ses retraites. M. l'abbé de Chièze en a donné une à Valence. Avignon et le Puy ont eu aussi cet avantage. Ainsi, on peut dire que presque tous les diocèses ont eu leur retraite pastorale; et si, dans quelques-uns, la petitesse du local ou la difficulté d'avoir un missionnaire exercé, ou d'autres obstacles particuliers, se sont opposés à ces réunions pieuses et salutaires, on sait qu'il a été pris des précautions pour que l'année prochaine le clergé ne fût pas privé d'un secours dont la révolution et ses suites ont mieux fait sentir encore la nécessité.

— On remarque depuis quelque temps, de la part des protestans, un redoublement de plaintes sur le prosélytisme de l'Eglise catholique, et on ne peut assez s'étonner de l'inconséquence de ces plaintes. Dernièrement le gouvernement de Berne a cru devoir engager les ministres protestans à se tenir en garde contre ce prosélytisme. Depuis long-temps les dis-

ciples de Luther et de Calvin travailloient avec ardeur à établir les principes de la tolérance universelle ; ils nous parloient de toutes les confessions de foi comme d'autant de systêmes compatibles avec le salut ; et voilà que tout à coup ils renoncent à leur théorie, et s'arrachent comme malgré eux à l'indifférence des religions. Les mots de *prosélytisme des catholiques* font aujourd'hui, en Allemagne, à peu près le même effet que produisoient autrefois, en Angleterre, les cris sur les *progrès du papisme*. Mais toutes ces clameurs semblent bien peu réfléchies. Les protestans, qui ont proclamé la liberté de penser, ne peuvent trouver mauvais que l'on en use. Puisqu'ils vantent tant cette liberté de conscience, ils doivent trouver toute simple la démarche de celui qui, conduit par ses recherches à voir la vérité dans l'Eglise catholique, veut rentrer dans son sein. Pourquoi donc crient-ils si fort à la séduction, ou ont-ils l'air de croire qu'en se faisant catholique on a renoncé à l'usage de sa raison ? On diroit qu'ils veulent, par leurs clameurs, effrayer ceux qui seroient tentés de quitter leur communion. Quelles sorties ne se sont-ils pas permises récemment contre M. Frendenfeld, dont la conversion a été suivie de l'abjuration de plusieurs jeunes étudians luthériens ? Ce professeur les a défiés hautement de prouver leur accusation de séduction : on n'a plus rien à lui répondre ; on vient de le destituer pour dernier argument, et rien n'a été négligé pour amener le gouvernement prussien à cette mesure. Les observateurs de sang-froid sont émus de plus de pitié que d'indignation, quand ils voient jusqu'à quel degré d'impudence, d'absurdités et de calomnies descendent aujourd'hui tant d'écrivains et de journalistes protestans d'Allemagne contre les catholiques. Que signifient toutes ces injures contre l'Eglise qui les a faits chrétiens ? Pourquoi cette ligue de toutes les branches du protestantisme contre la mère commune ? En 1707, l'Université d'Helmstadt déclara qu'on peut se sauver dans l'Eglise catholique. Pourquoi donc blâmer si fort ceux qui suivent l'exemple d'une grande princesse ? Leur nombre augmente aujourd'hui sensiblement, et il y a lieu de croire que c'est là ce qui pique les protestans. Les conquêtes de la vérité redoublent la haine de ses ennemis.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 16 au soir, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi, les musiciens de la garde nationale, de la garde royale et des autres corps formant la garnison de Paris, sont venus exécuter des symphonies sous les fenêtres de S. M.

— Le 17, LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri, ont présenté leurs hommages et leurs félicitations au Roi. S. M. a déjeuné en famille, et a beaucoup caressé LL. AA. RR. Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE. Le Roi a reçu ensuite les hommages de LL. AA. SS. Mgr. le duc, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, et Mme. la duchesse de Bourbon. Il y a eu immédiatement après grande réception chez le Roi.

— Le 18 au soir, le Roi a dîné en famille; Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans, Mlle. d'Orléans et Mme. la duchesse de Bourbon, ont dîné avec le Roi. Le prince et la princesse royale de Dannemarck ont eu le même honneur.

— Le 18, à midi, le bureau provisoire de la chambre des députés, conduit par M. le ministre de l'intérieur, a eu l'honneur de présenter à S. M. la liste des cinq candidats à la présidence de la chambre.

— Le 15, le Roi, après avoir reçu l'adresse de la chambre des pairs, a fait à la grande députation la réponse suivante :

« Je suis très-sensible aux sentimens que m'exprime la chambre des pairs; je vois avec plaisir, dans l'unanimité qui a présidé à la rédaction de l'adresse, le présage heureux de l'unanimité de vues que j'ai tant recommandée dans mon discours d'ouverture des chambres, et qui pourra par-dessus tout assurer le bonheur public que j'ai annoncé avec tant de confiance ».

— Le 16, le prince et la princesse de Dannemarck ont eu l'honneur d'être présentés au Roi, et ensuite aux princes et princesses de la famille royale.

— S. A. R. MONSIEUR a fait remettre à M. le sous-préfet de Fontainebleau une somme de 1500 fr., tant pour les pauvres des hospices que pour l'Ecole des Frères.

— Le 10 de ce mois, la chambre des pairs a pris en considération une proposition de M. le comte Ferrand, tendant à demander une loi qui, conformément à l'article 33 de la Charte, définisse les crimes dont le jugement doit être porté à la chambre des pairs.

— MM. Bourdon, professeur de mathématiques au collége royal de Henri IV, et Tranchand, proviseur du collége royal de Marseille, sont nommés inspecteurs de l'académie de Paris.

— Il vient de se former au Mont-Saint-Sulpice, diocèse de Sens, un nouvel établissement des Sœurs dites *de la Providence.*

— Pendant la nuit du 10 au 11 de ce mois, un violent incendie a éclaté à Caen, dans une vaste cour dont l'ancienne église des Dominicains forme une partie, et qui servoit de chantier à plusieurs menuisiers. Parmi les travailleurs qui ont déployé le plus de zèle, on a surtout remarqué les Frères des Ecoles chrétiennes : ces hommes estimables à tant de titres ont passé une partie de la nuit et de la matinée dans

la rivière jusqu'à mi-corps, fournissant l'eau que trois pompes versoient sans relâche. M. le comte de Vandœuvre, maire de la ville, a travaillé comme un simple manœuvre, se transportant partout où il y avoit le plus de danger. Enfin on est parvenu à se rendre maître du feu. La perte a été évaluée à 50,000 francs. Une souscription a été ouverte sur-le-champ en faveur des malheureux incendiés.

— Dans sa dernière session, le conseil-général de la Gironde a exprimé le vœu de voir le traitement des desservans augmenté; et a, en outre, proposé l'établissement d'une caisse de secours pour l'acquisition de presbytères dans les paroisses rurales qui en sont dépourvues.

— Les dernières nouvelles de Barcelonne sont encore loin d'être satisfaisantes; cependant l'épidémie diminue, et paroît perdre de sa malignité. A Barcelonnette, de bons religieux capucins prodiguent aux malades tous les secours qui sont en leur pouvoir. Ils se sont chargés de nourrir tous les petits enfans devenus orphelins par suite de la contagion.

— Les révolutionnaires ont fait dernièrement, à Cadix, une petite équipée tout-à-fait dans le sens libéral. L'anniversaire de la naissance du fameux Riego a été célébré avec une pompe extraordinaire. Le portrait du *guerrier régénérateur* a été porté en triomphe par toute la ville. On a ensuite décrété que le général Venegas, que le roi a nommé gouverneur-général de la province, ne seroit pas reçu, attendu que sa mission étoit considérée comme suspecte dans les circonstances actuelles, et que le peuple étoit prêt à repousser par la force toute violence de la part du gouvernement.

— Des lettres particulières de Lisbonne annoncent que de nouveaux ministres ont été nommés pour se rendre auprès des différentes cours de l'Europe; celui de France est, dit-on, le juge Botello, ancien gouverneur de Madère.

— Les dernières nouvelles d'Amérique annoncent que Lima et tout le Pérou sont décidément au pouvoir des indépendans. On a lieu de croire que c'est la crainte qu'inspire le système anarchique des cortès de Madrid qui paralyse le parti royaliste en Amérique.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le nombre des témoins qui doivent comparoître devant la cour des pairs, dans l'affaire de Maziau, a été réduit à trente; un plus grand nombre avoit été assigné. On a pris autour du palais du Luxembourg et du jardin les mêmes précautions que lors du jugement des autres prévenus de la conspiration du 19 août 1820.

Le 19, la chambre s'est réunie en cour de justice, pour s'occuper du procès de Maziau, ancien lieutenant-colonel des chasseurs à cheval de l'ancienne garde, lequel est prévenu d'avoir été l'un des principaux agens de la conspiration du 19 août, et d'avoir fait des voyages à La Fère et à Cambrai pour essayer d'y travailler les troupes de ces garnisons. Le greffier de la chambre donne lecture des arrêts précédens de la cour et de l'acte d'accusation. M. de Peyronnet, procureur-général, déclare qu'il s'en tient à l'acte d'accusation, et qu'il ne fera

aucune nouvelle exposition des faits. Charles Bérard, premier témoin, ancien chef de bataillon des Côtes-du-Nord, est introduit. Il rapporte la conversation qu'il eut, le 4 août, avec Mazian, au Bazar; celui-là dit qu'il alloit s'opérer de grands changemens dans le gouvernement, que tout alloit être remis sur le même pied qu'en 1815, et que tous les hommes de cœur auroient de l'avancement. Le témoin répond à plusieurs questions qui lui sont faites par plusieurs nobles pairs, et affirme cependant que Mazian ne lui a pas fait de propositions directes. La séance est levée à quatre heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 16, à une heure, M. Anglès occupe le fauteuil. Le procès-verbal est lu et adopté. Le nombre des membres présens étant tout au plus d'une centaine, la séance est suspendue jusqu'à trois heures. Beaucoup de députés qui s'étoient absentés pour assister aux funérailles de M. de Magneval, arrivent en ce moment, et complètent le nombre exigé par le réglement; en conséquence, on ferme le scrutin de ballotage entre MM. de Vaublanc et Royer-Collard pour la nomination du cinquième candidat à la présidence. M. le président d'âge proclame le résultat du scrutin: nombre des votans, 214; majorité absolue, 108; M. de Vaublanc a obtenu 106 suffrages; M. Royer-Collard 90. Il y a eu vingt billets blancs et par conséquent nuls. M. de Vaublanc est proclamé cinquième candidat.

M. de Muyssart, rapporteur du cinquième bureau, fait prononcer l'admission de M. de Lyle-Taulane, qui a produit ses pièces. M. le président annonce que l'on va procéder à un nouveau scrutin pour la nomination des quatre vice-présidens. Des conversations particulières s'établissent dans toutes les parties de la salle. On fait le réappel, au milieu de la confusion des voix; il ne se trouve plus que 145 députés présens. Le scrutin est déclaré nul.

Le 17, à une heure, le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Il y a tout au plus quarante députés présens. Ce n'est qu'à trois heures un quart que l'assemblée a été assez nombreuse pour procéder à un premier tour de scrutin, pour la nomination des quatre vice-présidens. M. de Muyssart fait prononcer l'admission de M. le général Partouneaux. Le dépouillement du scrutin constate la présence de 216 votans, majorité absolue, 109. Les suffrages se sont ainsi partagés: MM. de Villèle, 109; Corbière, 93; de Vaublanc, 81; Royer-Collard, 65; Ternaux, 52; Lafitte, 41; de Bonald, 39; Dupont (de l'Eure), 38; Chabrol de Crouzol, 35; Davelny-Belancourt, 35; Duhamel, 33; Bonnet, 32; de Peyronnet, 31; de la Boulaye, 28; le général Dupont, 22; Chifflet, 17; Bellart, 10; Foy, 7; le prince de Broglie, 7; Chabrol de Tournoël, 1; M. de Villèle est proclamé premier vice-président. M. le président annonce que l'on va faire un second tour de scrutin pour la nomination des trois autres vice-présidens. On fait l'appel nominal et le réappel; mais, au dépouillement du scrutin, on ne trouve que 174 boules, et le scrutin est encore nul, et l'opération continuée à la prochaine séance.

Le 19, l'ordre du jour est un second scrutin pour la nomination des trois autres vice-présidens. On fait l'appel nominal à deux heures moins un quart. M. Anglès, président d'âge, donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, qui annonce que sur la liste des cinq candidats à la présidence, le Roi a nommé M. Ravez président de la chambre des députés pour la session actuelle.

M. Ravez paroît quelques instans après, à la tribune, comme rapporteur du second bureau, et fait prononcer l'admission de M. de Mostuéjouls. MM. de Villèle, de Lyle-Taulane et le général Partouneaux, n'ayant point assisté à la séance royale, sont admis, sur leur demande, à prêter le serment d'usage.

A trois heures, le scrutin pour la nomination des trois vice-présidens est fermé. Le nombre des votans est de 229; la majorité absolue de 115. Les voix ont été distribuées ainsi qu'il suit : MM. Corbière, 121; de Bonald, 89; de Vaublanc, 76; Royer-Collard, 76; de Peyronnet, 57; Chabrol de Crouzol, 54; Lafitte, 46; Ternaux, 39; Dupont (de l'Eure), 29. M. Corbière est proclamé second vice-président. On procède à un scrutin de ballotage entre MM. de Bonald, de Vaublanc, Royer-Collard et de Peyronnet. Le nombre des votans est de 230; la majorité de 117. Le dépouillement du scrutin donne pour résultat: MM. de Bonald, 196; de Vaublanc, 103; Royer-Collard, 88; de Peyronnet, 72. MM. de Bonald et de Vaublanc sont déclarés troisième et quatrième vice-présidens.

Notice sur Alphonse Muzzarelli.

Alphonse Muzzarelli, mort en France il y a peu d'années, mérite de nous intéresser, comme théologien, comme auteur d'écrits de piété, et comme une des victimes de la dernière persécution suscitée à l'Eglise. Il a écrit en italien; mais un assez grand nombre de ses ouvrages a été traduit en françois; et nos lecteurs qui en possèdent, ou à qui il peut en tomber sous la main, seront sans doute bien aises de connoître plus particulièrement ce pieux et savant ecclésiastique.

Alphonse Muzzarelli, de la famille des comtes de ce nom, naquit à Ferrare, le 22 août 1749, et entra chez les Jésuites, province de Venise, le 20 octobre 1768. Lors de la suppression de la société, il fut pourvu d'un bénéfice dans l'église principale de Ferrare, et reçut du duc de Parme la direction du collége des nobles. Zélé pour l'instruction de la jeunesse, il avoit formé à Ferrare une congrégation de jeunes gens qu'il dirigeoit dans les pratiques de la piété. Il se livroit en même temps à des travaux théologiques et littéraires. Ses premiers écrits sont des *Recherches sur les Richesses du Clergé*, Ferrare, 1776, in-8°.; un recueil de vers (*Rime*), Venise,

aucune nouvelle exposition des faits. Charles Bérard, premier témoin, ancien chef de bataillon des Côtes-du-Nord, est introduit. Il rapporte la conversation qu'il eut, le 4 août, avec Maziau, au Bazar; celui-là dit qu'il alloit s'opérer de grands changemens dans le gouvernement, que tout alloit être remis sur le même pied qu'en 1815, et que tous les hommes de cœur auroient de l'avancement. Le témoin répond à plusieurs questions qui lui sont faites par plusieurs nobles pairs, et affirme cependant que Maziau ne lui a pas fait de propositions directes. La séance est levée à quatre heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 16, à une heure, M. Anglès occupe le fauteuil. Le procès-verbal est lu et adopté. Le nombre des membres présens étant tout au plus d'une centaine, la séance est suspendue jusqu'à trois heures. Beaucoup de députés qui s'étoient absentés pour assister aux funérailles de M. de Magnéval, arrivent en ce moment, et complètent le nombre exigé par le réglement; en conséquence, on ferme le scrutin de ballotage entre MM. de Vaublanc et Royer-Collard pour la nomination du cinquième candidat à la présidence. M. le président d'âge proclame le résultat du scrutin : nombre des votans, 214; majorité absolue, 108; M. de Vaublanc a obtenu 106 suffrages; M. Royer-Collard 90. Il y a eu vingt billets blancs et par conséquent nuls. M. de Vaublanc est proclamé cinquième candidat.

M. de Muyssart, rapporteur du cinquième bureau, fait prononcer l'admission de M. de Lyle-Taulane, qui a produit ses pièces. M. le président annonce que l'on va procéder à un nouveau scrutin pour la nomination des quatre vice-présidens. Des conversations particulières s'établissent dans toutes les parties de la salle. On fait le réappel, au milieu de la confusion des voix; il ne se trouve plus que 145 députés présens. Le scrutin est déclaré nul.

Le 17, à une heure, le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Il y a tout au plus quarante députés présens. Ce n'est qu'à trois heures un quart que l'assemblée a été assez nombreuse pour procéder à un premier tour de scrutin, pour la nomination des quatre vice-présidens. M. de Muyssart fait prononcer l'admission de M. le général Partonneaux. Le dépouillement du scrutin constate la présence de 216 votans, majorité absolue, 109. Les suffrages se sont ainsi partagés : MM. de Villèle, 109; Corbière, 93; de Vaublanc, 81; Royer-Collard, 65; Ternaux, 52; Lafitte, 41; de Bonald, 39; Dupont (de l'Eure), 38; Chabrol de Crouzol, 35; Davelny-Belancourt, 35; Duhamel, 32; Bonnet, 32; de Peyronnet, 31; de la Boulaye, 28; le général Dupont, 22; Chifflet, 17; Bellart, 10; Foy, 7; le prince de Broglie, 7; Chabrol de Tournoël, 1; M. de Villèle est proclamé premier vice-président. M. le président annonce que l'on va faire un second tour de scrutin pour la nomination des trois autres vice-présidens. On fait l'appel nominal et le réappel; mais, au dépouillement du scrutin, on ne trouve que 174 boules, et le scrutin est encore nul, et l'opération continuée à la prochaine séance.

Le 19, l'ordre du jour est un second scrutin pour la nomination des trois autres vice-présidens. On fait l'appel nominal à deux heures moins un quart. M. Anglès, président d'âge, donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, qui annonce que sur la liste des cinq candidats à la présidence, le Roi a nommé M. Ravez président de la chambre des députés pour la session actuelle.

M. Ravez paroit quelques instans après, à la tribune, comme rapporteur du second bureau, et fait prononcer l'admission de M. de Mostuéjouls. MM. de Villèle, de Lyle-Taulane et le général Partouneaux, n'ayant point assisté à la séance royale, sont admis, sur leur demande, à prêter le serment d'usage.

A trois heures, le scrutin pour la nomination des trois vice-présidens est fermé. Le nombre des votans est de 229; la majorité absolue de 115. Les voix ont été distribuées ainsi qu'il suit : MM. Corbière, 121; de Bonald, 89; de Vaublanc, 76; Royer-Collard, 76; de Peyronnet, 57; Chabrol de Crouzol, 54; Lafitte, 46; Ternaux, 39; Dupont (de l'Eure), 29. M. Corbière est proclamé second vice-président. On procède à un scrutin de ballotage entre MM. de Bonald, de Vaublanc, Royer-Collard et de Peyronnet. Le nombre des votans est de 230; la majorité de 117. Le dépouillement du scrutin donne pour résultat : MM. de Bonald, 196; de Vaublanc, 102; Royer-Collard, 88; de Peyronnet, 72. MM. de Bonald et de Vaublanc sont déclarés troisième et quatrième vice-présidens.

Notice sur Alphonse Muzzarelli.

Alphonse Muzzarelli, mort en France il y a peu d'années, mérite de nous intéresser, comme théologien, comme auteur d'écrits de piété, et comme une des victimes de la dernière persécution suscitée à l'Eglise. Il a écrit en italien; mais un assez grand nombre de ses ouvrages a été traduit en françois; et nos lecteurs qui en possèdent, ou à qui il peut en tomber sous la main, seront sans doute bien aises de connoître plus particulièrement ce pieux et savant ecclésiastique.

Alphonse Muzzarelli, de la famille des comtes de ce nom, naquit à Ferrare, le 22 août 1749, et entra chez les Jésuites, province de Venise, le 20 octobre 1768. Lors de la suppression de la société, il fut pourvu d'un bénéfice dans l'église principale de Ferrare, et reçut du duc de Parme la direction du collége des nobles. Zélé pour l'instruction de la jeunesse, il avoit formé à Ferrare une congrégation de jeunes gens qu'il dirigeoit dans les pratiques de la piété. Il se livroit en même temps à des travaux théologiques et littéraires. Ses premiers écrits sont des *Recherches sur les Richesses du Clergé*, Ferrare, 1776, in-8°.; un recueil de vers (*Rime*), Venise,

1780, in-4°.; *deux Opinions de Charles Bonnet*, de Genève, *sur la Résurrection et les Miracles, refutées*, Ferrare, 1781, in-8°.; l'*Emile détrompé*, Sienne, 1782, 2 volumes. Il en a paru depuis une *Suite*, en 2 autres vol. Cette réfutation de Rousseau a depuis été traduite en espagnol.

En 1787, Muzzarelli donna la première édition de son recueil intitulé : *du bon Usage de la Logique en matière de Religion*, Foligno, 3 vol. in-8°. La seconde édition parut, deux ans après, en 6 volumes, et la quatrième, en 1807, en 10 volumes. Celle-ci contient 37 opuscules différens, tous en italien, et dont quelques-uns avoient déjà été publiés à part (1). Dans le compte que nous rendîmes autrefois de ce recueil, *Mélanges de Philosophie*, chez Ad. Le Clere, 1809, tome VII, page 182, nous exprimions le vœu que plusieurs de ces dissertations fussent traduites en françois. Ce vœu a été rempli; car nous connoissons en françois les *Pensées sur la*

---

(1) Nous ajoutons ici les titres de ces opuscules. Dans le Ier. volume sont, 1°. les *Pensées sur la Méthode à observer présentement dans les Ecrits de religion*; 2°. les *Abus dans l'Eglise*; 3°. la *Primauté et Infaillibilité du Pape*; 4°. *Théologie*. Dans le IIe. volume, 5°. *Discipline ecclésiastique*; 6°. *Tolérance*; 7°. *Métaphysique*; 8°. *Nombre et Qualité des Miracles*. Dans le tome III, 9°. *Excommunication*; 10°. *sur l'Histoire ecclésiastique, et spécialement sur les Discours de Fleury*; 11°. *le Malheureux Avocat du petit nombre*. Dans le tome IV, 12°. *Compens*; 13°. *Confession Auriculaire*; 14°. *le Raisonneur sans raisonnement sur la Primauté du Pape*. Dans le Ve. volume, 15°. *Richesses du Clergé*; 16°. *Inquisition*; 17°. *Domaine temporel du Pape*; 18°. *Méditation du Philosophe*. Dans le VIe. volume, 19°. *Immunités ecclésiastiques*; 20°. l'*Hérésie des deux Chefs rétorquée contre ses Défenseurs*; 21°. *Examen de la Juridiction dans leurs diocèses particuliers*. Dans le tome VII, 22°. *Examen des Opinions de Bonnet sur les Miracles et la Résurrection*; 23°. *Purs Esprits*; 24°. *Si un Fait décidé par l'Eglise est un Objet de Foi théologique*; 25°. *Péché originel*; 26°. *du Salut des Païens*. Dans le tome VIII, 27°. *Richesses et Magnificence des Eglises*; 28°. *Sépulture dans l'Eglise, Autels, Images, Lumières, Processions*, etc.; 29°. *du Contrat de Mariage en tant que Sacrement*. Dans le tome IX, 30°. *Valeur des Indulgences*; 31°. *Grégoire VII*; 32°. *Bouleversement de la Pentapole*; 33°. *Sainteté et Divinité de l'Eglise catholique démontrées par*.......... Enfin, dans le dernier volume sont les écrits suivans : 34°. *J.-J. Rousseau accusateur des Philosophes*; 35°. *Liberté morale*; 36°. *Réflexions sur les Tribulations de l'Eglise*; 37°. *Obligations d'un Pasteur dans les Tribulations de l'Eglise*. Nous indiquons dans l'article ceux qui ont été traduits en françois.

Méthode à observer présentement dans les écrits de religion, 45 pages; *Abus dans l'Eglise*, 1807, 34 pages; *Discipline ecclésiastique*, 60 pages; *Tolérance*, 60 pages; *Remarques sur l'Histoire ecclésiastique, spécialement contre les Discours de Fleury*, 139 pages; *Richesses du Clergé* (c'est le même écrit que ci-dessus), 66 pages; *Inquisition*, 76 pages; *Domaine temporel du Pape*, 49 pages; *Religion du Philosophe*, 215 pages (1); *de l'Immunité ecclésiastique*, 44 pages; *Origine de la Juridiction des Evêques dans leurs propres Diocèses*, 71 pages; *un Fait dogmatique décidé par l'Eglise est-il de Foi catholique?* 34 pages; *sur le Mariage en tant que Sacrement*, 36 p.; à la fin l'éditeur a mis, par supplément, quelques passages de Feller, Fauchet, Deluc, Mirabeau, relatifs au même objet; *Valeur des Indulgences*, 136 pages; *Grégoire VII*, 72 pages; *Sainteté et Divinité de l'Eglise catholique prouvées par la vertu héroïque de ses saints*, 18 p.; *J.-J. Rousseau accusateur des prétendus Philosophes, et prophète de leur destruction*, 48 pages (2); *Liberté morale*, 26 pages; *Réflexions sur les Tribulations de l'Eglise*, 54 p.; *des Obligations d'un Pasteur dans les Tribulations de l'Eglise*, 80 pages. Tous ces écrits paroissent avoir été traduits par les soins d'un ecclésiastique françois qui ne s'est pas nommé; ceux qu'il n'a pas traduits lui-même, il les a fait traduire par quelques amis. Ces écrits ont été imprimés dans les Pays-Bas, vers 1810, tous in-8°. *Le bon Usage de la Logique en matière de Religion* a aussi été traduit en latin par Georges Szeldmayer de Buzitha, prévôt de l'église de Cassaw (en Hongrie), 9 vol. in-8°. Les 9 volumes qu'on a vus ne renfermoient pas les quatre ou cinq derniers opuscules, et la traduction a paru foible.

Le théologien Bolgeni ayant soutenu que c'étoit une exagération de supposer que nous pussions aimer Dieu pour lui-même, et sans aucun rapport à notre bien particulier, Mas-

---

(1) Cet opuscule a pour titre, dans le recueil italien, *Méditations du Philosophe*. L'auteur, dans le séjour qu'il fit à Paris, revit son travail, l'étendit, et changea le titre; c'est sur son manuscrit que la traduction françoise a été faite.

(2) Cet ouvrage avoit paru d'abord en italien, à Assise, en 1796, et reparut, deux ans après, à Ferrare, sous le titre de *Mémoires du Jacobinisme, extraits des ouvrages de J.-J. Rousseau*.

Complément de la Correspondance); un autre écrit latin intitulé : *Propositio*, sur le droit du Pape de confirmer tous les évêques, in-8°. de 117 pages, sans indication de lieu ni d'année; et des *Observations sur les Elections capitulaires*, que l'on trouve à la suite de la *Correspondance de la cour de Rome avec Buonaparte*, Paris, 1814, et qui sont traduites de l'italien. Muzzarelli se plaignoit que dans ces *Observations* on avoit en plusieurs endroits mal rendu sa pensée. Il avoit travaillé à un ouvrage où il prétendoit prouver l'infaillibilité du Pape par les écrits de M. Languet. On a publié un extrait de son travail dans un imprimé qui a pour titre : *les Gallicans ne peuvent s'accorder avec eux-mêmes dans leur systéme sur l'infaillibilité du Pape*, in-8°. de 36 pages; l'année et le lieu de l'impression ne sont point marqués.

Tant de travaux et les malheurs de l'Eglise abrégèrent sans doute la carrière de Muzzarelli. Il mourut, le 25 mai 1813, dans la maison des Dames de Saint-Michel. et dans le mois consacré à Marie; dévotion qu'il s'étoit efforcé d'inculquer et de répandre. La nouvelle de sa mort, portée à Ferrare, y fut un sujet de deuil général. Il jouissoit dans cette ville d'une estime universelle. On lui fit, le 1er. juillet, un service pompeux, où le chanoine Finetti prononça son *Oraison funèbre*; elle a été imprimée et traduite en françois, ainsi qu'un autre *Eloge*, prononcé, le 15 juillet suivant, par M. Felisi, dans un service que l'association des jeunes gens dirigée par Muzzarelli fit célébrer pour lui dans l'oratoire de Saint-Crespin. Ces deux discours sont suivis d'inscriptions et de notices en l'honneur de Muzzarelli. L'original italien renferme aussi beaucoup de petites pièces de vers, où l'on célèbre les talens, les vertus et la piété du savant théologien.

Muzzarelli a laissé beaucoup de manuscrits; il écrivoit avec une extrême facilité. Il a fait même des vers; outre ce que nous avons cité de lui en ce genre, il y a la *Vocation de saint Louis de Gonzague*, poème, Ferrare, 1789; *l'Enfant Jésus*, traduit de l'italien de Ceva, Rome, 1808, in-12, et *Douze Faits de l'Histoire sainte exprimés en autant de sonnets*, Ferrare, 1807, in-8°. Enfin, on a de lui un *Sermon sur la Fête de saint Pierre*, imprimé à Foligno, 1803, in-8°., et traduit en françois, in-8°. de 27 pages, sans indication de lieu ni d'année. Toutes ces traductions paroissent du même écrivain indiqué plus haut, le P. L. B.

Sur l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, par M. Dulaure.

Nous avons, dans notre n°. 713, fait connoître le *Prospectus* de cette *Histoire*, et on a pu voir par le peu que nous en avons dit quel devoit être l'esprit de cet ouvrage, entrepris uniquement, suivant les apparences, pour flétrir les rois, les nobles et les prêtres. Il en a paru successivement 4 vol., et il doit encore y en avoir 2. L'auteur remonte jusqu'aux premiers temps de la domination romaine, et forme de chaque période de temps un chapitre, qu'il partage en sections. Chaque chapitre renferme un ou plusieurs règnes, et est terminé par trois sections, tableau physique, état civil, tableau moral. C'est dans cette dernière partie surtout que M. Dulaure se plaît à répandre les couleurs les plus sombres, et à verser l'opprobre sur les plus belles pages de notre histoire. Il commence par dire beaucoup de mal de ceux qui ont travaillé sur le même sujet que lui. Lobineau et Félibien, entr'autres, ne sont, suivant lui, que de *prétendus historiens*, qui *repoussoient la vérité pour se prosterner devant le pouvoir;* et en effet on conçoit que de bons Bénédictins qui travailloient en conscience, et pâlissoient sur les livres, devoient être des guides bien moins sûrs qu'un patriote vertueux et impartial, comme ils le sont tous, et qu'un honorable membre de cette convention à qui on ne sauroit reprocher de s'être *prosternés devant le pouvoir*.

Dans les deux premiers volumes de son *Histoire*, M. Dulaure passe en revue les premières races de nos princes. Il fait comparoître tous les rois devant son tribunal, et leur reproche tous les vices de leurs temps. C'est un crime à eux d'avoir eu les mœurs et les préjugés de leur siècle, et de ne s'être pas conduits d'après les lumières si pures de la philosophie et de la révolution. Mais, a-t-on dit à M. Dulaure, puisque la gloire et la civilisation de la France datent de 1789, il faut pardonner à nos aïeux leurs coutumes barbares et leur ignorance profonde. Est-il bien étonnant que tous les prêtres ne fussent pas éclairés, que tous les nobles ne fussent pas ver-

tueux dans des siècles de ténèbres et de licence ? M. Dulaure veut absolument juger les hommes de ces époques reculées d'après les idées de son temps, ou plutôt de son parti ; il va fouiller dans des recueils dégoûtans ; il y ramasse tout ce qu'il trouve de plus ignoble et de plus révoltant, et il a toujours l'air de vous dire, comme il le dit en effet quelquefois expressément : *Voilà ce bon vieux temps que l'on regrette encore ;* mais on pourroit, avec la même méthode, montrer à M. Dulaure que l'époque actuelle, dont il est si content, est pire que ces temps reculés qu'il peint avec des couleurs si noires. Consentiroit-il à ce qu'on jugeât de notre siècle par les massacres de septembre, par les mitraillades de Lyon, par les noyades de Nantes ; et encore ces crimes publics, ces décrets généraux, ces mesures de proscription qui enveloppoient des classes entières, ne sont-ils pas bien autrement horribles et autrement déplorables que les faits obscurs qu'il est allé déterrer dans des chroniques douteuses ?

On voit manifestement l'intention de M. Dulaure dans cet amas de détails honteux ; c'est de rendre les rois responsables, non-seulement de leurs propres vices, mais de tous ceux de leur nation. Il rappelle cet axiome : *Regis ad exemplar totus componitur orbis ; sur l'exemple des rois le peuple se compose.* Mais cette maxime, vraie dans un sens, ne sauroit cependant être adoptée dans son acception la plus générale, et elle est sujette à bien des modifications. Si le prince exerce une influence sur ses contemporains, ses contemporains en exercent à leur tour une sur lui-même, et il est impossible qu'il soit absolument exempt des opinions et des habitudes de ceux qui l'entourent. On en trouve la preuve dans plusieurs souverains du moyen âge, qui se distinguèrent par de grands talens, mais qui payèrent aussi le tribut aux préjugés dominans. Ainsi, quand M. Dulaure veut rendre les rois responsables de tout ce qui s'est fait mal de leurs temps, cette application exagérée d'une maxime, vraie à quelques égards, n'est pas moins ridicule que ne le seroit le système contraire, c'est-à-dire, celui qui rendroit la nation responsable de toutes les fautes de son roi.

Les tomes III et IV de l'*Histoire* de M. Dulaure, qui viennent de paroître, contiennent l'histoire de Paris jusqu'au règne de Louis XIV ; et ici vous croyez peut-être que l'auteur va changer de ton. Vous supposez que, vaincu par le

spectacle imposant de ce siècle fécond en grands hommes et grandes choses, il va consentir à donner quelques éloges à un prince qui eut en effet quelque influence sur son siècle, et qui s'en servit si noblement. Point; fidèle à son système, M. Dulaure ne présente jamais que les foiblesses ou les fautes de Louis XIV. *Son orgueil le porta*, dit-il, *à cet excès de prendre le soleil pour emblème*; il faut convenir que, si l'orgueil ne conduisoit jamais qu'à de tels *excès*, les peuples ne seroient pas fort à plaindre. L'auteur ne nous montre Louis XIV occupé que de plaisirs frivoles et de goûts ruineux; et il ne parle point des monumens que ce prince éleva, des places fortes dont il couvrit nos frontières, des ports qu'il creusa, et de tous les grands établissemens dus à sa sollicitude. L'Hôtel des Invalides, ce magnifique asile ouvert aux défenseurs de la patrie, mériteroit seul à Louis XIV les éloges de son siècle, et ceux de la postérité.

Un seul passage va montrer quel est le ton de M. Dulaure: « Les princes, dit Gorani, étant ordinairement les hommes les plus mal élevés de leurs Etats, sont aussi les plus superstitieux. Tant qu'ils ont des passions, ils ne s'occupent qu'à les satisfaire; lorsque ces passions s'éteignent, lorsque la vieillesse et les infirmités leur font sentir qu'ils n'ont plus qu'un instant à végéter, les préjugés religieux de leur enfance leur donnent des remords et des craintes; et, pour les en délivrer, prêtres, courtisans, maîtresses, ministres, leur persuadent de calmer la Divinité en détruisant ses ennemis, c'est-à-dire, en détruisant les citoyens instruits et vertueux qui connoissent leurs impostures, leur rapacité, leur déprédation, leurs crimes, et qui les détestent; et ces vieux prête-noms de la tyrannie (les rois) croient réparer tous les maux qu'ils ont faits et laissé faire par de nouveaux crimes, par des massacres, comme fit Louis XIV avec ses dragonades. Voilà l'histoire abrégée de la plupart des rois de l'Europe, et particulièrement celle du roi de France dont on s'occupe ici ».

Ce style ne rappelle-t-il pas parfaitement les beaux jours de 1793. N'est-ce pas ainsi qu'on parloit alors des rois? J'ai sous les yeux une *Opinion imprimée par ordre de la convention nationale;* elle a beaucoup de rapport avec le passage ci-dessus. L'orateur dont elle porte le nom y parloit aussi *de crimes, de forfaits, de trames scélérates, de tyrannie, de cruautés. Que les hommes foibles et imbéciles*, disoit-il, *que*

l'église de Reims pour une messe annuelle à perpétuité, autant à l'église de Paris pour le même objet, autant enfin pour la décoration d'une chapelle dans cette dernière église. S. Em. donne 8000 francs à M. l'archevêque de Reims pour établir son séminaire, 5000 fr. au chapitre de Saint-Denis pour une messe annuelle à perpétuité, 3000 fr. aux pauvres de Notre-Dame (l'emploi de cette somme sera fait par MM. Abeil et de la Calprade), pareille somme aux missionnaires de France, 2400 fr. aux pauvres de la ville de Reims, 2000 fr. à la métropole de cette ville pour une messe de réparation au saint Sacrément, et autant pour une messe de réparation à la sainte Vierge, 500 fr. à l'hospice de Marie-Thérèse, et 200 fr. pour les pauvres de chacune des paroisses d'Hauvillers et de Saint-Thierry, où étoient des abbayes dont jouissoit le prélat. Ces dispositions nous ont paru trop édifiantes pour ne pas être rendues publiques. Nous avons dit ailleurs que S. Em. avoit laissé à M. de Coucy, son successeur à Reims, un anneau béni, à M. Frayssinous deux croix pectorales, etc.

— La fête de la Présentation de la sainte Vierge a été célébrée, au séminaire, mercredi dernier. M. l'archevêque de Paris arriva sur les dix heures du matin, et célébra la messe, assisté de MM. Desjardins et Borderies, archidiacres. Il donna la communion aux élèves du séminaire. Après la messe, le prélat prononça, de l'autel, un discours analogue à la cérémonie qui alloit avoir lieu. Son texte étoit ces paroles mêmes de la consécration cléricale, *Dominus pars*..... M. l'archevêque tira de ce verset du Psaume des réflexions aussi pieuses que solides sur la dignité et les obligations du sacerdoce. Ce discours, qui n'étoit pas écrit, fut terminé par des conseils et des vœux également paternels. Le prélat entonna ensuite le *Veni, Creator*, et fit sa consécration au pied de l'autel, ainsi que MM. les archevêques de Reims et d'Arles. Il reçut ensuite la consécration de MM. les évêques nommés de Mende et de Rodez, de M. le supérieur du séminaire, de M. le curé de Saint-Sulpice, des grands-vicaires, de plusieurs curés, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques de la capitale, et enfin celle des jeunes élèves du séminaire. Cette édifiante cérémonie a été terminée par le *Te Deum* et la bénédiction pontificale. Au séminaire d'Issy, c'est M. l'évêque de Metz qui a présidé à la cérémonie, et qui a aussi prononcé une courte homélie.

— Nous avions donné d'une manière incomplète les noms des missionnaires qui dirigent dans les diverses paroisses les exercices de la visite pastorale. A Saint-Etienne-du-Mont, M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions, est assisté de MM. Ferail, Menoux et Polge; à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, M. l'abbé de Janson l'est de MM. Jaisson, Levasseur et Bourgin; à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, M. Dumesnildot est secondé par MM. Cailleau et Auvergne; et à Saint-Médard, M. Hilaire Aubert, par MM. Regnier et Poncelet. MM. Fauvet et Tharin visitent l'hospice de la Pitié, et depuis quelques jours, M. de Scorbiac fait des instructions à la Salpétrière. La retraite des hommes qui a eu lieu le soir à Saint-Etienne-du-Mont a été très-fréquentée, sans que les autres églises paroissent avoir moins de monde; elle a duré trois jours, et M. Rauzan a fait une vive impression, surtout le dernier jour, dans un sermon sur l'enfer. On a encore essayé, mardi dernier, d'exciter du trouble dans cette église. Des jeunes gens, qu'on n'a pu arrêter, y ont déposé furtivement une vessie pleine d'un gaz méphitique. Cette insulte coupable à la sainteté du lieu étoit aussi un moyen de dégoûter les fidèles des exercices; mais ce but n'a pas été atteint. L'église est toujours pleine comme aux jours de fêtes; les hommes y viennent en grand nombre. A Saint-Nicolas surtout, leur réunion est très-considérable; on y voit des jeunes gens, des gardes du corps, des personnes décorées. Mercredi, M. le marquis de Rivière, capitaine des gardes de MONSIEUR, y vint en costume, et édifia le peuple par sa piété. Les hommes et les femmes chantent des cantiques à deux chœurs; et rien n'est plus propre à faire impression que de voir des hommes de toutes les classes célébrer ainsi avec ardeur les louanges de Dieu. M. l'archevêque continue à se rendre tantôt dans une église, tantôt dans une autre. Le prélat est retourné, il y a huit jours, à Saint-Médard, et a fait annoncer, dans les paroisses, qu'il entendroit en confession les personnes qui se présenteroient à lui pour cet objet.

—Une paroisse de la capitale a encore perdu son pasteur; M. l'abbé Grignon, curé de Saint-Vincent-de-Paul, vient de mourir à la suite d'une longue maladie. Né à Compiègne, le 28 janvier 1762, il y fit ses études au collége, et les acheva au séminaire de Soissons. Aussitôt qu'il eut reçu la prêtrise, il fut pourvu d'un canonicat à Saint-

Clément de Compiègne, et étoit en même temps vicaire de Saint-Jacques dans la même ville. Le refus de serment, en 1791, l'obligea de se réfugier à Paris, où il fut placé comme chapelain des Dames de l'Assomption. Quand les progrès de la révolution l'eurent forcé de quitter cette maison, il se cacha, comme il le put, dans Paris, exerçant toujours son ministère en secret, poursuivi plusieurs fois, arrêté même, et échappant comme par miracle. Il passa quelque temps caché sur une pile de bois dans un chantier, et n'en descendant que la nuit pour se retirer chez un concierge, honnête homme, qui ne voulut jamais accepter de dédommagement. Jeté une fois dans une prison, on le garotta, lui et onze autres prêtres, jusqu'à ce qu'un geolier, révolté de ce traitement, les fit délier. Quand les églises se rouvrirent, M. Grignon s'établit à l'oratoire Saint-Chaumont, où il se livra au ministère avec une ardeur qui altéra sa santé. Pour le rétablir, on l'envoya à Courbevoye, puis à Conflans-Charenton, et dans ces deux paroisses il produisit de grands fruits. Appelé à Saint-Vincent-de-Paul, il acheva de mettre cette paroisse sur un bon pied, et fit éclore ou consolida des établissemens précieux. Il y a aujourd'hui une association de charité composée de dames zélées; de Frères des Ecoles, des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul y donnent des soins à la jeunesse. M. Grignon aggrandit son église; il étoit aimé de ses collaborateurs comme de ses paroissiens et des pauvres. D'un caractère ouvert, affectueux, excellent, il commandoit la confiance comme l'estime. Attaqué depuis long-temps d'une maladie grave (un cancer dans l'estomac), il en vit les progrès, et reçut plusieurs fois les sacremens avec de grandes marques de piété. Il est mort, le dimanche 18 novembre, après de longues souffrances, ayant conservé sa connoissance jusqu'à la fin, et laissant un grand vide dans une paroisse où il étoit l'ame de la piété et des bonnes œuvres. Ses obsèques ont eu lieu, le 22, au milieu d'un grand concours de clergé et de fidèles qui déploroient la perte d'un si digne pasteur.

— M. l'archevêque de Sens, qui a fait prendre possession de son siége par M. l'abbé de Vaudricourt, ancien grand-vicaire de Sens, résidant encore en cette ville, a publié, le 3 novembre dernier, une Lettre pastorale à l'occasion de son entrée dans le diocèse. Après avoir félicité l'église de Sens de son rétablissement, le prélat s'adresse tour à tour au clergé, au peuple fidèle,

et à ceux qui ont oublié leurs devoirs de chrétiens. Il donne à chacun les conseils convenables, encourage les uns à tendre de plus en plus à la perfection, et les autres à revenir à Dieu et à la vertu, et demande pour lui-même les prières dont il a besoin pour conduire le troupeau. Il annonce que, si l'église de Sens a perdu d'illustres portions de ce vaste diocèse, elle a trouvé un dédommagement honorable dans la réunion d'une ancienne église, celle d'Auxerre, désormais soumise à sa juridiction. Parmi plusieurs passages remarquables de cette Lettre toute pastorale, nous citerons celui-ci :

« Hélas, nos très-chers coopérateurs, votre diminution de jour en jour plus sensible est une des plaies les plus désastreuses du ministère sacré. Semblables à l'eau qui tombant sur la terre, la pénètre et ne reparoît plus, la plupart des pasteurs que la tombe dévore, disparoissent sans pouvoir être remplacés. Il n'est plus entre le nombre des prêtres et les besoins des peuples aucune proportion ; et le vide qui fait gémir tant de paroisses sera bientôt tel que sans des ressources presque surnaturelles, il seroit impossible d'y suppléer. A toutes les heures du jour, le maître de la vigne dont parle l'Évangile, avoit trouvé à sa disposition des ouvriers pour la cultiver. Aujourd'hui, dépourvue d'ouvriers, la vigne du Seigneur reste en grande partie sans culture. Les ronces et les épines, c'est-à-dire, tous les germes de destruction se multiplient, la surmontent, et feroient craindre, si la Providence n'étoit là pour nous rassurer, qu'elle ne finît pour le malheur incalculable des peuples et de l'Etat, par être frappée d'une complète stérilité.

» L'apôtre saint Paul recommandoit aux fidèles de conserver le souvenir des maîtres qui leur avoient annoncé les vérités de la foi. Cette recommandation, N. T. C. F., seroit superflue à l'égard de cet illustre pontife, la gloire de la chaire évangélique, par son éloquence, qui vous a distribué avec un talent égal à son zèle le pain de la parole. Chargé par le souverain Pontife du gouvernement provisoire des deux diocèses de Sens et d'Auxerre, ci-devant annexés au sien, ce prélat a été la consolation de l'ancienne métropole ; ses œuvres y resteront, et sa mémoire vivra dans vos cœurs comme les circonstances mémorables de ses travaux apostoliques vivront dans nos annales. Et quelle reconnoissance ne devons-nous pas nous-mêmes à sa généreuse sollicitude, lorsque s'occupant d'avance des besoins de notre église, il s'est empressé de prendre sous sa protection paternelle cette pépinière de jeunes lévites, formés au sein de la métropole par le pasteur zélé dont la perte fut pour sa paroisse une calamité générale, et ne pouvoit être adoucie que par son digne successeur ».

Nous n'avons pas besoin de prévenir que dans ce paragraphe M. l'archevêque de Sens rend hommage à l'administration de M. l'évêque de Troyes. Dans la dernière phrase il veut parler

de M. Formanoir, curé de Saint-Etienne, mort le 10 mars 1820, remplacé aujourd'hui par M. Talbert de Nancray, ancien chanoine de Besançon. A cette Lettre pastorale, digne du zèle d'un prélat si distingué, est jointe la déclaration des évêques, du 13 septembre 1819, déclaration qui fut alors rendue publique, et que nous insérâmes à cette époque dans notre journal. On annonce que M. l'archevêque de Sens doit partir la semaine prochaine pour son diocèse.

— On a pu remarquer, depuis quelque temps, l'affectation avec laquelle le *Constitutionnel* cite des passages du *petit Carême* de Massillon, et semble prendre ce grand orateur sous sa protection. Mercredi dernier, il supposoit une grande conjuration formée contre lui. « *Le petit Carême*, disoit-il dans son numéro de ce jour, est l'objet d'une censure particulière; et MM. Méquignon, qui ne sont pas des jacobins, et M. Genoude, un des anciens rédacteurs du *Conservateur*, ne devoient pas s'attendre aux accusations graves que l'on fait peser contre eux; aussi ces libraires viennent-ils de faire paroître un nouveau *Prospectus*, où ils s'indignent, avec raison, du projet qu'on leur suppose, ou plutôt du conseil qu'on leur donne, de retrancher le *petit Carême* ». Le fait est, répondent MM. Méquignon, dans une lettre qu'ils nous ont adressée, que personne ne nous a donné ce *conseil*, que nous n'avons point fait paroître un *nouveau Prospectus*, et qu'il n'y a ici pas plus d'*accusation grave* d'un côté que d'*indignation* de l'autre. Ces libraires nous envoient en même temps leur *Prospectus*, où il n'y a rien, en effet, de ce que le *Constitutionnel* y a vu. On leur faisoit dire, dans ce Prospectus : *que l'on flétrisse en quelque sorte de préférence la lecture d'un chef-d'œuvre d'éloquence, de morale et de religion, en la dénonçant comme immorale et même comme jacobine en plusieurs points, voilà ce dont on a le droit de témoigner sa surprise.* Mais on a lieu d'être bien plus *surpris* quand on ne lit rien de semblable dans le *Prospectus* de MM. Méquignon; et cette citation imaginaire se trouve simplement une imposture très-bien caractérisée. Quel peut en être l'objet? Ceux qui connoissent l'esprit de ce journal s'en douteront aisément. Il ne faut point perdre l'occasion de déclamer; mais il seroit peut-être à propos de ne pas avoir recours pour cela à des faussetés aussi palpables que celles que nous relevons ici.

— On a reçu en Savoie, d'une manière officielle, quoique indirecte, la nouvelle que le Pape a érigé de nouveau l'évêché d'Annecy, comme on s'y attendoit depuis long-temps, cette érection n'ayant été différée que par des considérations de finances. Mais il paroît que le nouveau roi, qui sent mieux encore, d'après les derniers événemens, la nécessité de redonner à la religion plus de force et d'influence, a sollicité le rétablissement immédiat d'un siége ancien et honoré par les vertus de tant de saints évêques. La bulle d'érection n'est pas encore régulièrement connue, sans doute à cause de quelques formalités. En attendant, on dispose le palais épiscopal pour le nouvel évêque, qui sera, comme on n'en doute pas, M. l'abbé de Thiollaz, prévôt du chapitre de Chambéri, et ancien grand-vicaire du diocèse. Cette nomination paroît arrêtée depuis long-temps, et ne peut manquer d'obtenir tous les suffrages dans un pays où M. de Thiollaz est connu par ses travaux et son zèle.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Lo 20, après la messe, le Roi a reçu en audience particulière l'ambassadeur d'Espagne.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, a fait remettre à M. l'évêque de Clermont une somme de 300 fr., pour les incendiés du hameau de Pécladoire (Puy-de-Dôme).

— Mgr. le duc d'Angoulême a envoyé 500 fr. pour les incendiés de Zellemberg (Haut-Rhin).

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a souscrit pour 500 fr., pour le monument à ériger à Sédan à la mémoire de Turenne; S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon a souscrit pour une somme de 1000 fr. pour le même objet.

— Par ordonnance royale du 21 de ce mois, M. Chifflet, président de chambre en la cour royale de Besançon, est nommé premier président de la même cour. Une autre ordonnance, du même jour, nomme conseillers-auditeurs à la cour royale de Paris, MM. Froidefond des Farges, ancien substitut du procureur-général près le conseil supérieur de la Martinique; Noël Dupayrat, Vanin, Berard des Glajeux, et Mausion de Candé.

— M. le colonel Cornebize a été nommé lieutenant de Roi à l'île de Rhé.

— M. le marquis de Montgrand, maire de Marseille, et MM. Fabre et Vidal, adjoints, sont nommés de nouveau, par le Roi, aux mêmes fonctions. Les autres adjoints nommés récemment sont : MM. Salary, Raban, Garonne et Lemée. Tous ces fonctionnaires ont été installés

le 13 de ce mois, par M. le comte de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône.

— Marie-Anne Carlille, sœur du fameux libraire de ce nom, avoit été condamnée, au mois de juillet dernier, pour un libelle impie. La cour du *banc du roi* à Londres a rejeté son pourvoi, et a confirmé l'arrêt qui la condamne à une amende de 500 livres sterlings, à un an de prison, et à fournir, à sa sortie, une caution de 1000 liv. sterlings, et deux cautions particulières de 100 liv. sterlings chacune pendant cinq ans.

— Les nouvelles de Barcelonne annoncent une amélioration très-sensible dans l'état sanitaire. Le 1er. de ce mois, il n'étoit mort que quelques personnes. Il n'en est pas de même dans l'île Majorque; la contagion s'y propage de plus en plus, et le nombre des morts y est déjà considérable.

— Un décret du roi de Naples, du 2 de ce mois, annulle tous les statuts, réglemens et capitulations des corporations des arts et métiers auxquels il n'a pas encore été dérogé, et limite le but de ces corporations aux seules œuvres de piété et de religion pour ceux qui volontairement voudront s'y faire inscrire.

— Les Grecs de Morée répandent la nouvelle d'une grande victoire qu'ils ont remportée sur une armée turque.

— Des lettres de Vienne en Autriche parlent d'une nouvelle note diplomatique de la cour de Russie, adressée aux puissances européennes. Elle porte en substance que l'empereur de Russie est disposé à faire les plus grands sacrifices pour la conservation de la paix, pourvu que les cabinets européens puissent trouver dans leur sagesse des moyens efficaces pour obtenir de la Porte-Ottomane les garanties indispensables pour mettre les chrétiens de la Turquie à l'abri de nouvelles persécutions.

— Un journal annonce que M. de Haller, disgracié de son gouvernement, est nommé à un emploi dans la chancelerie aulique à Vienne. Le même journal assure que, d'après une nouvelle mesure prise dans les Etats autrichiens, l'éducation publique ne sera confiée désormais qu'aux Jésuites et aux Rédemptoristes ou Missionnaires de la congrégation du Rédempteur, fondée par le bienheureux Liguori.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 20, l'audience est ouverte à midi. Les membres de la chambre qui répondent à l'appel sont au nombre de 119. On entend le second témoin Guiraud, chirurgien du régiment d'artillerie, en garnison à La Fère, qui rend compte de la conversation qu'il eut avec Maziau. Il rapporte que Maziau lui annonça qu'il devoit s'opérer, du 15 au 20 août, un mouvement à la Quiroga parmi les troupes, qu'on devoit marcher sur les Tuileries et arborer le drapeau tricolor; que le général Foy étoit un des chefs de la conspiration. Maziau nie tout, et soutient qu'il n'a pas eu d'entretien avec le témoin. Me. Odilhon-Barrot, avocat du prévenu, fait observer que, dans l'affaire précédente, le colonel du témoin a déposé que Guiraud lui avoit représenté la

conversation de Maziau comme des bruits qui n'avoient pas grande consistance. Les sieurs Sauset et Mallent, anciens prévenus, sont entendus; le premier déclare que Bérard et Maziau n'ont point eu d'entretien particulier au Bazar; le second fait une déposition à peu près semblable. Plusieurs autres témoins sont successivement entendus, parmi lesquels sont plusieurs officiers en garnison à La Fère, qui parlent des moyens employés par Maziau pour les attirer dans l'hôtel qu'il habitoit.

Le 21, M. le colonel Hulot fait une déposition qui paroît étrangère à Maziau. La liste des témoins étant épuisée, M. de Vatimesnil prend la parole au nom du ministère public; il soutient l'accusation, établit les faits et discute le point de droit. M. le procureur-général requiert que l'on fasse à Maziau l'application de l'article 67 du code pénal. La séance est levée à quatre heures.

Le 22, au commencement de la séance, qui est ouverte à midi, cinq témoins assignés à la requête de Maziau, sont entendus et font l'éloge du prévenu. Me. Odilhon plaide ensuite pour Maziau. Le ministère public n'a pas répliqué. Me. Berville ajoute à la défense quelques considérations sur la nature de l'accusation, et paroît attaquer la conduite du ministère public dans les débats. M. le procureur-général relève cette inconvenance. M. le chancelier annonce que les débats sont fermés, et que la cour se réunira le lendemain en séance secrète pour délibérer.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 20, M. le président d'âge continue d'occuper le fauteuil. On procède à un scrutin pour la nomination des quatre secrétaires. Le nombre des votans est de 223; majorité absolue 112. MM. de Castelbajac a eu 89 voix; Cornet-d'Incourt, 89; de Kergorlay-Florian, 87; de Bethisy, 86; Humann, 57; Tronchon, 55; de Cassaignolles, 50; Darrieux, 46; Chabron de Solilhac, 45; de Bouthillier, 37. Aucun des candidats n'ayant eu la majorité, on procède à un second tour de scrutin. M. le président lit pendant ce temps-là une lettre de M. Martin de Gray, qui donne sa démission pour cause de santé. La chambre notifiera cette démission au ministre de l'intérieur.

Le nombre des votans pour le second scrutin est de 230; majorité absolue 116. Les voix se sont ainsi partagées : MM. de Bethisy, 121; de Kergorlay Florian, 120; Cornet-d'Incourt, 108; de Castelbajac, 101; de Vandœuvre, 100; Hay, 95. MM. de Bethisy et de Kergorlay sont élus secrétaires, et la séance est ajournée au lendemain pour un scrutin de ballotage entre MM. Cornet-d'Incourt, de Castelbajac, de Vandœuvre et Hay.

Le 21, M. le président d'âge continue d'occuper le fauteuil; il lit une lettre de M. Bucelle des Hautes-Alpes, qui annonce que des accès de goutte l'empêchent de se rendre encore à la chambre. Le scrutin pour l'élection des deux derniers secrétaires a donné le plus de voix à MM. Cornet-d'Incourt et de Castelbajac.

M. Ravez est introduit et prend place au fauteuil; il est accompagné

de MM. de Bethisy, de Kergorlay, de Castelbajac et Cornet-d'Incourt, qui prennent place au bureau des secrétaires. Le président remercie l'assemblée de ses suffrages, et propose de voter des remercimens au doyen d'âge. Plusieurs membres prêtent le serment

On se retire dans les bureaux pour nommer les membres de la commission chargés de rédiger l'adresse au Roi. Ces membres sont : MM. Delalot, de Castelbajac, de Cardonnel, de la Bourdonnaye, de Vaublanc, Meynard, Chifflet, Hocquart et Bonnet. Les membres de la commission des pétitions sont : MM. Bazire, de Riocour, de Salaberry, de Floirac, Donnadieu, de Bernis, Barthe-Labastide, Hericart de Thury, et Roland d'Erceville.

Le 22, la commission nommée la veille dans les bureaux, pour la rédaction de l'adresse, s'est réunie, et M. Ravez, président de la chambre, s'y est adjoint aux termes du règlement.

Les cahiers de juin et de juillet du *Catholique* de Mayence renfermoient plusieurs articles intéressans ; c'est là que nous avons puisé ce que nous avons dit de M. Freudenfeld, des *Heures de Dévotion*, de la papesse Jeanne, etc. Il nous reste encore à indiquer brièvement quelques autres documens qui serviront de complément à ceux que nous avons déjà recueillis.

Dans le cahier de juin, après ce qui est dit des *Heures de Dévotion*, on fait mention de discours de M. Oberthur, professeur à Wurtzbourg; les uns sont relatifs à la consécration des églises, et ont été prononcés lors de la bénédiction de la nouvelle église catholique de Weymar; un autre a été prononcé lors du baptême de quatre juifs, dans l'église de Hang, à Wurtzbourg. Ces juifs étoient les deux frères Hiller, négocians de cette ville, avec les fils de chacun d'eux. Il est remarquable que MM. Hiller, hommes instruits d'ailleurs, sont parvenus par leurs propres recherches à la connoissance de la vérité.

On présente des réflexions sur une brochure de M. Karbach, ministre à Manheim. Cette brochure roule sur ce sujet : *Que fit le docteur Luther, à Worms, le 24 avril* 1521. M. Karbach parle de son héros avec beaucoup d'emphase. Nous lui accordons que le 24 avril a été un jour mémorable ; nous lui demandons seulement un souvenir pour le 15 et le 19 avril ; le premier de ces jours, l'Université de Paris prononça son jugement contre les thèses de Luther, et le second, Charles-Quint donna un décret peu honorable pour le même. M. Karbach dit que Luther étoit à la fois *humble* et *magnanime ;* Bossuet nous a appris ce qu'il falloit penser de la *magnanimité* de Luther. Quant à son *humilité*, étoit-il bien *humble* lorsqu'il recevoit tant de festins magnifiques, comme M. Karbach le raconte; lorsque, malgré les défenses de prêcher, il attaquoit ouvertement les autorités ecclésiastiques et civiles dans les discours qu'il prononça, soit à Erfurt, soit à Eisnach ? M. Karbach n'a pas suivi plus fidèlement l'histoire, lorsqu'il peint le célèbre Vélus comme le meilleur ami de Luther; tandis qu'on sait que Vélus blâmoit les emportemens de Luther et son peu de respect pour le concile, et lui reprochoit de se précipiter dans le schisme, et de donner lieu à une longue suite de malheurs.

Le *Catholique* donne des renseignemens instructifs sur les divers titres que prend le Pape, et sur leur origine.

Il examine un ouvrage de M. Propst, professeur à Lucerne; cet ouvrage, intitulé : *Pison*, ou *la Religion console les hommes pieux*, paroit un peu emphatique; l'auteur se montre d'ailleurs attaché aux principes.

On n'en sauroit dire autant de l'*Encyclopédie universelle*, 10 vol., publiée chez Brockhaus, à Leipsick; c'est un ouvrage de parti, et un digne pendant de l'*Encyclopédie* françoise. L'inexactitude, la mauvaise foi et le goût de l'irréligion, y dominent éminemment; on n'y paroit avoir d'autre but que de travestir la doctrine catholique, et on saisit pour cela les occasions les plus éloignées. Il est fort singulier que les collaborateurs, qui sont nommés au nombre de plus de cent dans le Ier. volume, sont presque tous des hommes obscurs.

On cite une lettre du comte de Stolberg sur les mariages mixtes, qu'il désapprouve formellement. Ce cahier finit par des nouvelles ecclésiastiques toutes tirées de *l'Ami de la Religion*.

Le cahier de juillet commence par les articles sur la papesse Jeanne et sur M. Freudenfeldt, qui ont trouvé place ailleurs. Il rend compte du *Paraclèse d'Erasme*, ou *Exhortation à l'étude de la philosophie chrétienne*, par M. Joseph Widmer, chanoine et professeur à Lucerne. L'auteur est déjà connu par d'excellens ouvrages, et ceux même qui ne roulent que sur des matières philosophiques respirent l'amour de la religion. Seroit-ce pour cela que le conseil de Lucerne lui avoit donné une autre classe, et avoit mis en sa place un autre professeur, M. Troxler, auquel on n'aura pas à reprocher un excès de zèle pour la religion, et qui vient de se faire connoître par un pamphlet intitulé : *le Prince et le Peuple ?* Cet éclat a obligé le petit conseil de Lucerne de sévir contre lui. Puisse cet exemple servir d'avertissement aux gouvernemens de se tenir en garde contre les partisans des nouvelles doctrines!

Dans quelques universités d'Allemagne, le même professeur enseigne le droit canon pour les catholiques et les protestans. A Wurtzbourg, par exemple, dans une université catholique, dans un pays et sous un prince qui professent cette religion, un homme peu connu d'ailleurs, M. Berks, s'est annoncé comme professeur de droit ecclésiastique, tant catholique que protestant. A l'Université catholique de Fribourg en Brisgaw, le professeur Amann enseigne le droit d'après Wièse, auteur protestant. Le *Catholique* s'élève avec raison contre un amalgame si bizarre et un enseignement si peu conséquent.

A la suite de la réfutation de quelques articles de gazettes protestantes, se trouve une remarque importante sur le baptême donné par les protestans. Le premier concile général de Nicée, dit le rédacteur, déclara invalide le baptême donné par les disciples de Paul de Samosate; sans doute, ajoute Van-Espen, parce qu'ils révoquoient en doute le mystère de la Trinité. Que faut-il donc penser du baptême des protestans, qui nient ce mystère, ou qui ne veulent plus qu'on en parle dans les catéchismes; qui mettent également à l'écart la divinité de Jésus-Christ et celle du Saint-Esprit, et qui omettent, par

négligence ou à dessein, dans l'administration du baptême, les cérémonies les plus essentielles? Ne peut-on avoir les doutes les plus légitimes sur la validité d'un sacrement conféré avec de telles intentions et un tel oubli des formes prescrites? Ces réflexions, qui s'appliquent surtout aux protestans d'Allemagne, peuvent aussi convenir à plusieurs de ceux de ce royaume.

Nous avons parlé de la feuille protestante intitulée : l'*Ami des Pauvres*, que l'on continue à distribuer aux catholiques allemands des bords du Rhin. L'auteur, M. Schuhkraft, à Stutgard, est un des agens les plus actifs de la société biblique, et persiste, malgré les prières d'un grand nombre d'ecclésiastiques, à leur envoyer sa feuille; la société biblique angloise l'aide à faire cette générosité, si désobligeante pour ceux qu'elle concerne.

Le reste de ce cahier est rempli par des nouvelles qui sont déjà connues de nos lecteurs.

AU RÉDACTEUR.

Rome, le 1er. novembre 1821.

J'ai lu, Monsieur, dans *l'Ami de la Religion et du Roi*, n°. 746, que Buonaparte avoit fait jeter au feu la fameuse lettre de Louis XIV, relativement à l'observation de la déclaration de 1682; j'ai cru devoir vous faire connoître que cette lettre existe encore en original dans les archives du Vatican. Buonaparte l'en avoit fait extraire; mais en 1804, MONSIEUR, comte d'Artois, ayant ordonné, le 19 avril, que les archives fussent rendues à S. S. la lettre de Louis XIV me fut remise à moi-même par M. Daunou, alors archiviste. Je la donnai au garde des archives de S. S., M. Mario Marini, qui doit publier à ce sujet quelques circonstances assez curieuses dans une dissertation près de voir le jour.

A cette occasion je vous ferai observer que l'original diffère en quelques endroits de la copie que vous avez donnée : ces différences n'altèrent point le sens; cependant je crois devoir les consigner ici. Votre copie porte, à la ligne 4, *sa béatitude*; il y a dans l'original, *votre béatitude*. A la 10e. ligne, votre copie dit *pour que*; l'original porte *afin que*. A la ligne suivante, *édit du 22 mars*; l'autographe dit *2 mars*. Ligne 13, *et que*; ces deux mots ne sont pas dans l'original. Ligne 14, *mais encore*; lisez, *mais aussi*. Ligne 19, *au régime et gouvernement de son église*; l'original porte en place, *années et aussi heureuses que je le souhaite, très-saint Père, votre très-dévot fils, LOUIS*.

Ces remarques, qui tendent à rétablir le texte précis de la lettre, ne seront peut-être pas indifférentes à ceux qui aiment en tout une exactitude rigoureuse.

Agréez, je vous prie, les sentimens de considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Le Card. E. de GREGORIO.



Œuvres complètes de saint François de Sales, publiées d'après les éditions les plus correctes.

Peu d'hommes ont joui pendant leur vie d'une aussi haute réputation de vertu et de sainteté que François de Sales; peu d'hommes ont laissé une mémoire aussi précieuse et aussi révérée. Sa douceur, son caractère aimable, son indulgence pour les défauts du prochain, son talent admirable pour attirer les ames à Dieu, l'onction de ses discours, la touchante naïveté de ses écrits, ses travaux et son zèle, tout a contribué à lui concilier les hommages de ses contemporains, et ceux de la postérité. Les grands et le peuple, les savans et les ignorans, les catholiques et les protestans, étoient également charmés des grâces de son esprit, de la sagesse de ses conseils, et de la charité qui animoit ses entretiens et ses actions. Aussi c'étoit à qui établiroit avec lui des rapports plus ou moins intimes. Les ames les plus pieuses aspiroient à être dirigées par lui, et les gens du monde cherchoient aussi à se mettre sous sa conduite, ou du moins à conférer avec lui sur les choses du salut, et à le consulter sur leur situation et leurs devoirs.

Il n'a pas tenu à la France qu'il n'ait été compté au nombre de nos évêques, ou plutôt le saint prélat a eu trop de rapports avec notre patrie pour ne pas être regardé, en quelque sorte, comme un de nos compatriotes. Né aux portes de la France, ayant

passé six ans à Paris dans le temps de ses études, y étant revenu deux fois pendant son épiscopat, ayant prêché à Paris, à Fontainebleau, à Dijon, à Grenoble, lié avec tout ce que la capitale renfermoit d'hommes plus distingués par leur piété, uni avec eux par la communauté des bonnes œuvres, il a composé tous ses ouvrages en françois. Son diocèse s'étendoit sur une partie de la France. Enfin, il est mort à Lyon, et c'est en France que son ordre de la Visitation étoit le plus répandu. Ainsi nous avons bien des titres pour réclamer quelque part dans la gloire que son nom et ses vertus ont fait rejaillir sur la religion, sur son siècle, sur sa famille et son pays.

Une édition des *Œuvres complètes* du saint évêque de Genève ne sauroit être une chose indifférente au clergé et aux fidèles. C'est à la fois un juste tribut payé à la mémoire d'un prélat illustre, et un recueil précieux pour la piété. Le nombre et la nature des écrits de saint François de Sales, l'esprit qui y règne, le but qu'ils ont tous, la naïve simplicité de l'ancien langage, donnent à ce recueil un intérêt durable. C'est saint François de Sales tout entier qui respire ici; son ardente charité anime son style, et, soit qu'il introduise les ames dans la route de la dévotion, soit qu'il traite de l'amour de Dieu, soit qu'il prêche ou qu'il donne dans des lettres familières et dans des entretiens spirituels, des règles et des exemples pour arriver à la perfection, il a une expression si franche, une manière si affectueuse, un ton si pénétré, que l'on ne peut s'empêcher d'aimer son caractère en même temps que l'on admire sa facilité.

Cette édition, qui sort des presses de M. Didot

l'aîné, sera composée de treize volumes in-8°., dont quatre ont déjà paru; savoir, les tomes II, III, IV et V. Le tome II est rempli en entier par l'*Introduction à la Vie dévote*; les tomes III et IV, par les *Sermons* pour les dimanches et fêtes de l'année; et le tome V, par quelques autres *Discours* et *Exhortations*, et par le livre de *l'Etendard de la Croix*. Le *Traité de l'Amour de Dieu* formera le tome VI; les *Lettres* occuperont les quatre volumes suivans. Les *Controverses*, les *Entretiens spirituels* et divers *Opuscules*, seront la matière des trois derniers volumes. Le Ier. volume, qui n'a pas encore vu le jour, offrira le portrait du saint, un modèle de son écriture, et sa vie par Marsollier. L'éditeur se propose d'imprimer à la suite *l'Esprit de saint François de Sales, contenant les plus beaux endroits de ses écrits*, un volume in-8°., que l'on pourra joindre à son édition; et il donnera de même les *Lettres de sainte Chantal*, qui feront 2 vol. in-8°., avec un abrégé de sa vie.

L'exécution des quatre volumes déjà publiés répond à ce qui avoit été promis dans le *Prospectus*. On a suivi partout l'ancienne orthographe, et ceux qui aiment à lire nos vieux auteurs dans leur simplicité primitive, la retrouveront ici sans aucun déguisement, et sans des corrections qui souvent gâteroient plutôt le style, et lui ôteroient de sa naïveté et de son énergie. L'ouvrage paroîtra en sept livraisons; deux sont en vente; les autres seront publiées de deux mois en deux mois (1).

(1) Cet ouvrage coûtera, non compris le port, 7 fr. le volume. A Paris, chez Blaise, libraire, rue Férou, n°. 24; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jour de la Toussaint, S. S. assista à l'office dans son palais Quirinal. Elle assista également, le 2, à la messe pour les fidèles défunts; le 3, au service usité pour les souverains Pontifes morts, et le 5, à celui pour les cardinaux décédés. Le dimanche 4, le saint Père alla tenir chapelle papale dans la belle église consacrée à saint Charles-Borromée, *in Via Lata*.

— La république des lettres a perdu l'ancien prélat Paul Vergani. Né dans le Milanois, il écrivit dans sa jeunesse sur le duel et sur la peine de mort. Etant venu à Rome, il y occupa divers emplois dans l'administration civile, et y montra beaucoup de capacité. Retourné dans sa patrie après 1815, il s'y occupa exclusivement de littérature, et développa dans un écrit les avantages que les souverains devoient retirer du congrès de Vienne. Un autre de ses ouvrages a fait du bruit; c'est celui où il expose les dangers de la propagation des idées libérales. Il avoit publié autrefois des recherches sur le système des douanes de l'Etat de l'Eglise. Il est mort dernièrement à Pesaro, à l'âge de soixante-onze ans.

PARIS. Tous ceux qui s'intéressent au bien de la religion souhaitoient que M. le grand-aumônier actuel jouît de toutes les attributions qui avoient été accordées à son prédécesseur. Ce vœu se trouve rempli. Une ordonnance, du 11 de ce mois, renouvelle celle du 29 mai 1816. M. le prince de Croï réunira toutes les attributions de M. le cardinal de Périgord. M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier, est adjoint à M. le grand-aumonier pour ces attributions. L'ordonnance du 29 mai 1816 confirmoit celle du 24 septembre 1814, qui donnoit à M. le grand-aumônier la présentation aux évêchés, et la nomination aux bourses dans les séminaires. De plus, M. le grand-aumônier est chargé du détail des affaires ecclésiastiques, restant des attributions qui lui avoient été données par l'ordonnance du 13 avril 1816. M. le prince de Croï est installé aux Tuileries depuis samedi dernier, et y occupe les mêmes appartemens que M. le cardinal de Périgord. Tous ceux qui ont eu l'honneur de connoître S. Em. s'accordent à dire qu'elle ne pouvoit être remplacée par un prélat qui rap-

pelât plus heureusement sa piété, sa douceur, son amour pour le bien, et ses autres vertus épiscopales.

— C'est le jeudi 29 que sera célèbré à Notre-Dame le service solennel où M. Frayssinous prononcera l'oraison funèbre de M. le cardinal de Périgord. La messe commencera à dix heures, et le discours sera prononcé après l'Evangile. Au désir de rendre hommage à la mémoire de M. le cardinal, et d'offrir des prières pour le repos de son ame, se joindra sans doute le désir d'entendre un orateur célèbre.

— M. l'archevêque de Paris doit se rendre dimanche dans deux des églises où se donnent des exercices depuis un mois. Le prélat y avoit été précédé ces jours derniers par MM. les archidiacres, qui ont pris des renseignemens détaillés sur l'état de la paroisse et sur tout ce qui concerne le spirituel et le temporel de chaque église. M. l'archevêque achevera son inspection à cet égard; il ira le matin à Saint-Etienne-du-Mont, et assistera à la grand'messe; il se rendra le soir à Saint-Nicolas, et y assistera à l'office. L'empressement des fidèles pour les exercices ne diminue point. A Saint-Etienne-du-Mont, les discours de M. Rauzan attirent spécialement la foule. Dimanche, il prêcha sur le bonheur, et montra que le bonheur ne se trouve pas dans la possession des grandeurs, des richesses, des plaisirs, mais dans la pratique des vertus et dans l'espérance des biens éternels. Ce discours, aussi bien écrit que solide, abondoit en considérations et en mouvemens propres à faire impression. On voit avec satisfaction que ces exercices ne seront pas stériles. Beaucoup de personnes, qui ne paroissoient pas dans l'église, s'y portent aujourd'hui; elles sont frappées de vérités nouvelles pour elles, elles sentent se dissiper d'anciens préjugés, elles rougissent de leurs illusions ou de leur ignorance : la plupart d'entre elles ont commencé l'œuvre de leur réconciliation; d'autres hésitent encore, mais le trait est enfoncé dans leur ame, et on peut espérer que ce qu'elles ont entendu sera pour elles un germe précieux qui donnera du fruit dans son temps. Des jeunes gens, égarés par de funestes conseils, ont encore essayé, samedi dernier, de faire du bruit à Saint-Nicolas, une des églises où il y a un mouvement plus marqué de piété et de ferveur. Il faut croire qu'enfin les ennemis de l'ordre et de la religion se lasseront de ces scandaleuses tentatives, qui n'ont pu arrêter l'élan général. A la Pitié, l'exercice du matin se

fait à dix heures et demie pour la commodité des malades; on y voit non-seulement les convalescens et ceux à qui leurs maux laissent encore quelque force, mais ceux-là même qui, par la nature de leur maladie, n'auroient pas paru en état de s'y transporter. Ils s'y traînent comme ils le peuvent; quelques-uns invoquent l'appui d'un bras charitable, d'autres se font porter sur des brancards, et ceux qui n'ont pas cette ressource, s'en dédommagent dans leurs salles en chantant des cantiques. M. l'archevêque, dont les soins s'étendent jusqu'à la dernière brebis de son troupeau, a voulu visiter cet hôpital, et y a été reçu par le clergé, les administrateurs et les autorités de l'arrondissement. Le prélat a fait une exhortation au peuple nombreux qui remplissoit l'église, et a parlé sur l'importance du salut; M. le supérieur des missions a ajouté quelques mots d'édification à ce qu'avoit dit M. l'archevêque. Les pauvres ont été fort touchés de la charité du premier pasteur.

— M. Lacombe, évêque d'Angoulême, vient de publier, sous la date du 25 octobre, une Lettre pastorale à l'occasion du rétablissement du siége de Périgueux. Cette Lettre pastorale est partagée en deux parties, dont la première est adressée par le prélat au clergé et aux fidèles de son diocèse, et la deuxième aux habitans du département de la Dordogne, qui viennent d'être distraits de sa juridiction. Dans l'une et l'autre partie, M. Lacombe prêche l'union et l'oubli, et il paroît avoir des motifs particuliers d'insister sur ce point. Il veut que personne ne se plaigne et ne parle même de ses pertes, et il défend à chacun d'accuser un seul de ses frères, parce que celui-ci a pu se repentir; mais, au milieu de ces conseils d'indulgence et de charité, le prélat n'a pu retenir lui-même ses plaintes. On voit qu'il a de grands griefs contre des prêtres de son diocèse, qui, dit-il, *se sont déclarés ses ennemis*, et qu'il accuse *d'orgueil, d'intrigue*, etc. Quelques-uns auroient souhaité que M. Lacombe eût pu dissimuler des reproches si vifs, et n'eût pas accusé des frères qui ont pu se repentir; il eût joint alors l'exemple au précepte, et je ne doute pas qu'avec cette attention ses conseils n'eussent produit un grand effet. Je me permettrai de présenter à M. Lacombe quelques observations sur un passage de sa Pastorale. Il dit : « Les principes et les faits tendent à établir que rien n'a circonscrit, qu'aucune limite n'a restreint la mission des apôtres. Si dans

la suite, par des vues d'ordre et de sagesse, les évêques *se sont fixés* à un territoire déterminé, à une église particulière, cette discipline n'a ni détruit, ni altéré la mission générale qu'ils reçoivent de droit divin par leur ordination, et dont ils ne manqueroient pas de faire encore usage, s'ils se trouvoient transportés chez quelque nation infidèle ». Je ne sais si M. l'évêque d'Angoulême ne seroit pas fort embarrassé de prouver cette *mission générale* qu'il attribue à chaque évêque. Nous voyons que, dès l'origine de l'Eglise, les évêques n'étoient généralement ordonnés que pour un troupeau déterminé. Saint Pierre ordonna Marc évêque d'Alexandrie; saint Paul ordonna Tite pour la Crète, Timothée pour Ephèse, etc. Si la *mission générale* que suppose M. Lacombe n'étoit point *altérée*, un évêque seroit donc en droit aujourd'hui d'aller exercer sa juridiction où il lui plairoit; M. l'évêque d'Angoulême pourroit donc, en vertu du droit divin, prétendre à gouverner l'église de Milan ou toute autre; et l'archevêque de Milan, ou tout autre évêque, pourroient à leur tour venir mettre la faux dans la moisson de l'évêque d'Angoulême, qui, je crois, ne le trouveroit pas bon. Je suis même persuadé que, dans ce cas, M. Lacombe feroit une pastorale, et prouveroit doctement que chacun doit rester chez soi, et que la *mission générale de droit divin* est une source de désordres et une cause d'anarchie. On a été un peu étonné aussi d'entendre M. Lacombe dire qu'il a pu jusqu'ici exercer sa juridiction sur les diocèses de Périgueux et de Sarlat, *parce que le chef de l'Etat, de concert avec le souverain Pontife, l'avoit réglé de la sorte*. Cette attention à mettre ainsi l'autorité civile en première ligne, quand il s'agit de juridiction spirituelle, est bien singulière de la part d'un évêque. Au reste, M. l'évêque d'Angoulême ne paroît ressentir aucun chagrin du démembrement de son diocèse; il déclare lui-même que cette mesure est régulière dans le principe et dans la forme; qu'elle est sage et prise par l'autorité légitime, et qu'il y a consenti et adhéré. Il fait l'éloge de M. l'évêque de Périgueux; il félicite les habitans de la Dordogne d'être sous la juridiction de ce prélat, et il leur déclare avec candeur qu'ils n'auront rien à regretter dans leur séparation du diocèse d'Angoulême. De tels sentimens font honneur au zèle et à la modestie du prélat, et on doit peut-être lui en savoir d'autant plus de gré, que le bref pour la séparation du diocèse ne lui a pas été

adressé, pour des raisons qui sont assez connues. Nous le félicitons aussi d'avoir repris la formule généralement adoptée par les évêques, *par la grâce du saint Siége apostolique ;* formule que l'on ne voyoit point autrefois dans ses Mandemens. Encore une remarque, et ce sera la dernière. M. Lacombe dit, dans l'intitulé de sa Pastorale, que le siége de Périgueux *faisoit partie de celui d'Angoulême, en vertu du concordat du 10 septembre 1801.* Quel est ce concordat du 10 septembre 1801? Est-ce un traité secret, relatif au seul diocèse d'Angoulême? Nous ne connoissions d'autre traité de cette nature, en 1801, que celui du 15 juillet, ratifié le 15 août suivant. Il est vrai que la bulle de ratification qui commence par ces mots : *Ecclesia Christi*, est datée du 18 des kalendes de septembre : M. l'évêque d'Angoulême auroit-il lu, par distraction, le 10 *des kalendes*, et se seroit-il persuadé que le 10 *des kalendes de septembre* signifioit le 10 *septembre?* Ce prélat sait très-bien, sans doute, que les Romains comptoient les jours avant les kalendes, et non après : ainsi, *decimo kalendas* équivaut à *decimo ante kalendas*, et *decimo-octavo kalendas* répond au 15 août, qui étoit le dix-huitième jour avant les kalendes, toujours fixées au 1er. du mois.

— Depuis plus de deux ans, le conseil municipal de Blois avoit demandé le rétablissement des Frères des Ecoles chrétiennes. Des personnes charitables avoient offert de pourvoir aux premiers frais, et la municipalité avoit voté le surplus. Le projet vient enfin de recevoir son exécution; une maison commode a été achetée, et les écoles se sont ouvertes. Une messe du Saint-Esprit a été célébrée à cet effet dans l'église de Saint-Nicolas, et M. l'abbé Guillois a prononcé un discours. Les Frères et leurs élèves ont été conduits processionnellement dans la nouvelle maison, qui a été bénite par M. le curé de Saint-Nicolas. M. le maire (de Chauvelin) a, dans un discours, engagé les enfans à répondre aux soins des Frères. Toute la ville a pris part à la joie que cause ce nouvel établissement.

— M. Jacques Ojardias, curé de Billom, au diocèse de Clermont, vient de mourir, après avoir parcouru une carrière marquée par ses vertus et ses services. Né dans le même diocèse, en 1749, il se distingua dans sa jeunesse par son application et sa piété, et entra dans la congrégation des prêtres du saint Sacrement, qui dirigeoient le séminaire de Thiers.

Il y professa la théologie et l'Ecriture sainte, et devint supérieur de ce séminaire. Il passa le temps de la révolution en Esclavonie, et s'y fit estimer par sa conduite. De retour en France, il fut successivement curé de Châteldon, et d'une autre paroisse, où il ramena dans le bercail bien des brebis égarées. M. l'évêque de Clermont lui conseilla de s'agréger à la congrégation de Saint-Sulpice, et lui confia la direction de son petit séminaire, où M. Ojardias réunit plus de deux cents élèves. Tout prospéroit sous sa direction, quand Buonaparte, dans un mouvement de colère, renvoya MM. de Saint-Sulpice de tous les établissemens qu'ils occupoient. M. Ojardias fut fait curé de Besse, et, en 1817, de Billom, et il obtint, dans ces deux postes, la confiance et le respect de tous. Il appela plusieurs fois les missionnaires pour l'aider dans ses travaux. Au commencement d'octobre dernier, il essuya une maladie dont il ne se rétablit que pour peu de temps. Les médecins le firent transporter à Clermont, pour lui faire changer d'air et le soustraire aux fatigues du ministère. Il y est mort le 9 novembre dernier, dans les sentimens les plus vifs de résignation et de piété, ayant sans cesse à la bouche des passages de l'Ecriture, et souffrant sans se plaindre. Comme il étoit chanoine honoraire, le chapitre de la cathédrale a célébré ses obsèques, et le corps a été reporté ensuite à Billom, sur la demande de la ville. Son convoi a été remarquable par un grand concours, et a été reçu à Billom avec des honneurs et des témoignages unanimes de regrets. Outre les exemples de vertu que M. Ojardias laisse au diocèse, on lui doit l'établissement d'une communauté déjà nombreuse, à Moissat-le-Haut, près Billom, pour les jeunes personnes qui se consacrent à l'instruction des enfans dans les campagnes. Plusieurs paroisses ont déjà de ces filles, qui visitent les malades, enseignent avec beaucoup de méthode, et édifient par leur piété.

— Une de nos feuilles libérales témoignoit dernièrement son mécontentement du concordat de Prusse. Elle reprochoit à la cour de Berlin de s'être trop hâtée et de s'être montrée plus facile que les princes protestans des bords du Rhin. N'est-il pas scandaleux, en effet, que, dans ce concordat, on ait laissé à la cour de Rome la nomination des chanoines, et qu'on ait accordé aux évêques et aux chapitres une dotation double de celle qui a été réglée à Francfort? Le rédac-

teur félicite les plénipotentiaires de cette dernière ville d'avoir *su insister et attendre*. Les intérêts de la religion, qui a besoin de pasteurs, ne sont pas ce qui le touche; il vaut mieux attendre. Le même rédacteur plaisante sur le latin de la bulle, qui ressemble parfaitement, dit-il, à la langue reçue parmi les moines du moyen âge. Il auroit voulu apparemment qu'on la mît dans une forme plus libérale, et qu'on adoptât un protocole constitutionnel. Ainsi, ce rédacteur blâme à la fois la cour de Rome et la cour de Berlin : il faut espérer qu'une autre fois elles ne feront plus de concordat sans le consulter.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a fait parvenir un secours de 300 fr. à un malheureux cultivateur de la commune de Saint-Didier-la-Séauve (Rhône), dont la femme a été tuée par la foudre, le 12 août dernier, et qui a vu sa maison et tout son mobilier consumés par suite du même événement.

— LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême ont fait remettre chacun une somme de 1000 fr. à M. le préfet du Calvados pour les malheureuses familles qui ont le plus souffert de l'incendie qui a éclaté dernièrement à Caën.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a accordé un secours de 100 fr. à une malheureuse femme de Danzenheim, arrondissement de Saverne, dont la récolte a été détruite par un orage.

— S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, ayant appris que plusieurs personnes pieuses s'étoient réunies pour payer la dot d'un fils d'un ancien officier de l'armée de Condé, qui se dispose à entrer au séminaire, a bien voulu contribuer à cette bonne œuvre en donnant 200 fr. La même Princesse a fait parvenir un secours de 200 fr. à la famille Chauvin, du village de Tabeils (Haute-Vienne), qui a été ruinée par un incendie, le 19 septembre dernier.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri a envoyé 100 francs au maire de la commune de Saint, près Mantes, pour de malheureux incendiés.

— S. A. R. Mme. la duchesse de Berri s'est rendue, le 22, de son château de Rosny à la ville de Louviers, où elle a été reçue par M. le préfet de l'Eure et les autorités municipales. S. A. R. est allée d'abord à l'église, où elle a entendu le *Te Deum*, et posé ensuite la première pierre du nouveau maître-autel. Un grand nombre d'habitans avoient manifesté le désir de conduire à bras la voiture de la Princesse à l'hôtel-de-ville. S. A. R. a visité plusieurs des établissemens de la ville, et a laissé pour les ouvriers des preuves de sa munificence. A son départ, la bienfaisante Princesse a été saluée des cris mille fois répétés de *Vive le Roi! vive Mme. la duchesse de Berri! vivent les Bourbons!*

— S. M. a ordonné le remboursement d'une somme de 879,000 fr. due au département du Bas-Rhin, pour fournitures de guerre faites en 1813 et 1814.

— Le dernier *Bulletin des Lois* contient une ordonnance portant que le corps des sapeurs-pompiers comptera à l'avenir dans le complet de l'armée.

— Cinquante-un membres de la chambre des pairs, qui n'ont point assisté au prononcé du jugement de Maziau, ont signé une déclaration dans laquelle ils considèrent la partie de l'arrêt rendu contre le prévenu, relativement à l'application de la peine, et qui a été adoptée aux trois huitièmes des voix, comme excédant les pouvoirs de la cour des pairs, et comme contenant une double atteinte à l'autorité du Roi et des chambres.

— On assure que le projet d'adresse en réponse au discours du Roi, proposé par la commission de la chambre des députés, a été adopté à la majorité de 166 boules blanches contre 98 noires.

— Le capitaine Delamotte, qui a été condamné à cinq ans de prison dans le premier procès relatif à la conspiration du 19 août, pour non révélation du complot, a été entendu, le 20, comme témoin dans l'affaire de Maziau, et reconduit ensuite à Sainte-Pélagie; mais, en descendant de voiture, à la porte de la prison, le sieur Delamotte, trompant la surveillance de ses gardes, s'est évadé, et il a été jusqu'à ce moment impossible de le retrouver. Les gendarmes qui étoient chargés de le garder ont été arrêtés.

— Le nommé Lefuel, marchand d'estampes, prévenu d'avoir vendu, sans autorisation, une gravure intitulée : *Songe de Bertrand*, a été condamné, le 23, à un mois de prison par le tribunal de police correctionnelle.

— Le 25, Maziau a été conduit, à quatre heures après midi, à la Conciergerie, pour y subir la peine à laquelle il a été condamné.

— Il s'est formé tout récemment au faubourg Saint-Antoine une association de secours mutuels parmi la classe ouvrière. Cette association est placée sous la protection spéciale de sainte Marguerite.

— Un curé du canton de Guebwiller (Haut-Rhin), a établi les Frères des Écoles chrétiennes dans sa paroisse, après avoir triomphé des efforts des ennemis de la religion pour faire échouer cette louable entreprise. On espère que l'exemple de ce respectable pasteur sera bientôt suivi par ses collègues.

— M. Legras, premier adjoint de la mairie de Tours, est nommé maire de cette ville, en remplacement de M. Viot-Olivier, démissionnaire; M. Etienne Girandeau est nommé adjoint à la même mairie.

— Le 14, M. le baron Arthuys de Charnisay, premier président de la cour royale d'Orléans, a posé la première pierre du nouveau palais de Justice de la ville, en présence des autorités civiles et militaires.

— Pendant la nuit du 17 au 18, des voleurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans l'église de la commune de Cadanjac (Gironde), et ont enlevé de la sacristie la coupe du calice et la patène, qui étoient les seuls objets en argent; les autres, tels qu'ostensoir, saint-ciboire,

croix, qui n'étoient qu'argentés, ont été trouvés par terre, et profanés de la manière la plus criminelle.

— Don François de Bourbon, duc de Cadix, neveu du roi d'Espagne, et fils de l'infant don François de Paule, est mort à l'Escurial, le 15 novembre. Ce jeune prince étoit né le 6 mai 1820.

— Les cortès de Lisbonne se sont occupées, dans les séances des 7, 8 et 9 novembre, d'une discussion relative à la sanction des lois. Après de longs débats, dans lesquels M. Borgès Carneiro a fait plusieurs motions très-libérales, il a été décidé que, dans le cas où le roi s'obstineroit à ne pas vouloir sanctionner une loi, elle seroit publiée par les cortès, en leur nom, et signée par elles, ou par celui qui sera chargé du pouvoir exécutif.

— Par ordre du roi de Sardaigne toutes les écoles d'enseignement mutuel sont supprimées dans ce royaume.

— Le Grand-Seigneur a adressé au patriarche de Constantinople un firman qui lui enjoint de remettre au gouvernement une liste de tous les Grecs de cette capitale, avec leurs noms, leur profession, leur âge, leur lieu natal, leur demeure, leur signalement; et, s'ils sont mariés, le nombre de leurs enfans.

— Des lettres de Pétersbourg, du 24 octobre, annoncent que l'empereur de Russie a envoyé son *ultimatum* à Constantinople, en réponse à la dernière lettre de la Porte-Ottomane. On assure que ce prince y persiste dans ses résolutions antérieures, et demande toujours l'établissement et la garantie des droits des Grecs non coupables, et l'évacuation immédiate des principautés de Moldavie et de Valachie.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 23, la cour des pairs s'est réunie en séance secrète pour délibérer sur l'affaire de Maziau.

Le 24, la cour s'est réunie à onze heures pour continuer sa délibération. A trois heures la séance a été rendue publique. Après l'appel des pairs, M. le chancelier a prononcé, en présence de Maziau et de ses conseils, le jugement de la cour, qui condamne l'accusé à cinq ans d'emprisonnement et aux dépens, dont la liquidation, pour la portion qui doit être à sa charge, sera faite conformément à la loi. Il paroit qu'il y a eu des voix pour la réclusion; mais cet avis n'ayant pas réuni la majorité suffisante, la peine la moins sévère a été prononcée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 26, la chambre se forme d'abord en comité secret pour la discussion du projet d'adresse au Roi. A quatre heures et demie la discussion a été fermée, et l'on a tiré au sort la grande députation de vingt membres chargée de présenter l'adresse à S. M.

On s'est ensuite réuni en séance publique. Le nombre des députés

présens est de plus de trois cents. Après l'adoption du procès-verbal, M. de Muyssart fait prononcer l'admission de M. Paul de Châteaudouble, et plusieurs députés nouvellement arrivés prêtent le serment d'usage. M. le ministre des finances monte à la tribune, et expose les motifs d'une loi particulière qui doit précéder le budget de 1822, et qui a pour objet le règlement définitif des budgets antérieurs. Le ministre propose de régler le budget des dépenses de l'exercice 1820 à la somme de 875 millions 373,659 fr., au lieu de celle de 875 millions 8600 fr. pour laquelle les dépenses de cet exercice ont été autorisées. M. Roy donne ensuite lecture du projet de loi qui fixe les divers crédits supplémentaires qui doivent être ouverts sur les fonds du budget de 1820, aux ministères de l'intérieur, de la guerre, des finances et des affaires étrangères. Avant de quitter la tribune, M. le ministre annonce qu'il présentera le lendemain le budget de 1822. Le projet est renvoyé à l'examen des bureaux.

M. le président lit une lettre de M. Admirault, député de la Charente-Inférieure, qui donne sa démission pour cause de santé. Cette lettre sera transmise au ministre de l'intérieur.

AU RÉDACTEUR.

La notice que vous avez publiée, dans votre n°. 724, sur la déportation du clergé françois en Angleterre, a été lue, je crois, avec intérêt par les ecclésiastiques. Me permettriez-vous d'y ajouter quelques détails?

Je ne sais si vous avez été bien informé sur M. Martin, Eudiste, ancien supérieur du séminaire de Lizieux, que vous dites avoir été choisi par les prêtres qui habitoient le château de Winchester, pour être leur supérieur. Je croirois plutôt que c'est le comité anglois qui lui donna cet emploi, que M. Martin méritoit d'ailleurs si bien par ses excellentes qualités, sa douceur et sa prudence. Il étoit estimé de tous les évêques, et singulièrement considéré du généreux marquis de Buckingham et de la vertueuse marquise, sa femme. Peu de prêtres ont fait plus d'honneur au nom françois en Angleterre.

L'établissement de Winchester offroit de grands avantages à ceux qui y étoient admis. On y suivoit à peu près les mêmes exercices que dans un séminaire. M. Bosvy, Eudiste, aujourd'hui chanoine de Coutances, et professeur de théologie au séminaire de cette ville, fut chargé, ainsi que M. Le Quetier, son confrère, de donner des leçons de théologie aux jeunes ecclésiastiques de divers diocèses qui se trouvoient à Win-

chester. Bientôt ces leçons devinrent publiques, et les prêtres les plus âgés s'empressoient, comme les plus jeunes, d'y assister, et admiroient les connoissances et l'esprit de méthode de M. Bosvy. M. l'abbé de Malherbe, grand-vicaire de Sées, expliquoit les Psaumes. Trois évêques françois vinrent, à différentes époques, conférer les ordres à Winchester; ce furent MM. de Rodez, de Saint-Paul-de-Léon et de Cominges.

Parmi les prêtres qui se rendirent utiles, on peut encore citer M. l'abbé Levéel, docteur en théologie de l'Université de Caën (1), qui fit, pendant près de deux ans, des conférences à Jersey. Le trop fameux Blanchard a donné aussi, pendant quelque temps, des conférences dans cette île; on ne prévoyoit pas alors qu'il dût se faire par la suite le fauteur du plus ridicule des schismes. Ces conférences finirent en juillet 1796, époque à laquelle le gouvernement anglois obligea presque tous les prêtres réfugiés à Jersey de quitter l'île. Ceux qui s'embarquèrent les premiers furent répartis en différens lieux dans le midi de l'Angleterre. Cinq cents furent embarqués, aux frais de l'Etat, à bord de quatre transports, qui firent voile, le 8 septembre, pour le nord de l'Angleterre. Une portion fut débarquée à Scarboroug, l'autre à Sunderland, et le reste à Berwick sur la Tweed.

La première et la troisième portion étoient composées en

---

(1) Cet abbé Levéel est sans doute le même qui avoit composé une traduction de l'Histoire du Concile de Trente, du cardinal Pallavicini. Il étoit né en 1730, et avoit été chargé de ce travail, en 1758, par M. de Beaumont, archevêque de Paris, qui lui avoit promis de l'aider pour l'impression. Ce prélat étant mort, Levéel, alors supérieur de la Maison de la Trinité, présenta un Mémoire à l'assemblée du clergé de 1785; il demandoit que le clergé voulût bien concourir aux frais de l'entreprise.

Dans ce Mémoire il entre dans quelques détails sur son travail, qu'il assure avoir refait plusieurs fois. Il ne s'étoit pas contenté de traduire Pallavicini; il avoit ajouté beaucoup de notes pour réfuter celles de Le Courayer, et des dissertations sur Fra-Paolo, sur les protestans, et sur différens points de critique. L'ouvrage, disoit-il, devoit former au moins 6 vol. in-4°.; mais l'auteur se proposoit ensuite d'en faire un abrégé en 2 ou 3 vol. in-12.

Levéel fait mention de quelques traductions de Pallavicini, entreprises avant lui, mais dont aucune n'avoit vu le jour. Un abbé Gordon, chanoine de Rouen, et ancien précepteur de l'abbé de Lionne, en avoit commencé une sous Louis XIV, à l'instigation du marquis

grande partie de prêtres de Bretagne ; chacune d'elles étoit sous la direction d'un grand-vicaire. La seconde étoit formée de cent quatre-vingts prêtres de Normandie, sous la direction d'un vénérable vieillard, feu M. l'abbé Gravé de la Rive, curé de Valognes, grand-vicaire et official de Coutances. Ils furent accueillis avec beaucoup d'intérêt dans le pays ; une souscription fut ouverte en leur faveur, et des ministres protestans y prirent même part. L'évêque anglican de Durham donna une somme assez considérable, et le produit de la souscription monta environ à 18,000 fr. Plusieurs maisons dans les comtés de Durham et de Northumberland furent mises à la disposition des exilés, qui se partagèrent pour les aller occuper. M. Gibson, évêque d'Acanthos, et vicaire apostolique pour les catholiques du nord, et M. Thomas Eyre, son grand-vicaire, montrèrent pour cette colonie une grande bienveillance ; et, de toutes les contrées où le clergé françois fut déporté, il n'y en a peut-être point où il ait joui de plus de tranquillité que le pays que nous venons d'indiquer.

Je réclame aussi une mention dans votre journal pour un prélat françois mort dans l'exil, et dont la mémoire n'a point obtenu le tribut qu'elle avoit droit d'attendre ; c'est M. de Talaru, évêque de Coutances. M. Ange-François de Talaru

---

de Lionne. L'abbé Mallot, professeur de théologie à Navarre, mort en 1755, se proposoit aussi de travailler sur ce sujet ; on n'a rien retrouvé de leurs manuscrits. En 1775, un ancien Jésuite du Dauphiné envoya à un libraire à Paris une traduction qu'il avoit faite. Levéel lui fit proposer de s'en rapporter à des arbitres pour décider laquelle méritoit la préférence. Le Jésuite y consentit ; et Levéel prétend que la traduction de son rival fut déclarée indigne de voir le jour, tant elle étoit pleine de contre-sens.

Quant à l'ouvrage de Levéel, les arbitres, toujours suivant lui, en firent le plus grand éloge. M. de Beaumont ayant donné son travail à examiner à des personnes instruites, on lui en fit le rapport le plus favorable. J'avoue que, d'après son Mémoire même, je croirois qu'il étoit trop diffus Il auroit dû se borner à traduire Pallavicini, ou n'y joindre que des notes très-courtes.

Si son manuscrit existe encore, ainsi que nous croyons l'avoir ouï dire, il seroit bien à désirer qu'on pût l'imprimer avec les suppressions que nous nous sommes permis d'indiquer ; ce qui diminueroit beaucoup les frais de l'entreprise, et augmenteroit les chances de succès.

(Note du Rédacteur).

de Chalmazel, né au château de Chaussin en Bourbonnois, le 14 mai 1725, fut d'abord grand-vicaire de Sens, et archidiacre de Provins. Nommé à l'évêché de Coutances, après la mort de M. Le Fèvre du Quesnois, il fut sacré le 10 mars 1766. On a de lui un Catéchisme qu'il publia pour son diocèse, en 1779. Son administration fut toute paternelle. Il étoit aimé de ses prêtres, et les traitoit avec bonté et cordialité. Les lettres qu'il écrivit pendant son exil à ceux qu'il honoroit de sa confiance montrent sa résignation et sa prudence. Après avoir éprouvé diverses traverses, il se retira en Angleterre, où il mourut, le 20 mars 1798, dans sa 73e. année. Les prêtres de son diocèse lui donnèrent des larmes, et firent son épitaphe, qui exprimoit l'idée qu'ils s'étoient formée de son caractère. Il seroit à désirer, pour le dire en passant, que l'on recueillît ainsi des documens sur les évêques et les prêtres françois morts en pays étrangers, et dont un grand nombre méritent d'obtenir un tribut d'éloges.

J'ai l'honneur d'être......

J. D., *curé de V., dans le diocèse de Coutances.*

27 octobre.

LIVRE NOUVEAU.

Lettre pastorale de M. l'évêque de Metz au clergé de son diocèse, sur l'esprit du sacerdoce (1).

Nous avons cité quelques fragmens de cette Lettre pastorale, et nous avons dit qu'elle seroit lue avec intérêt par le clergé ailleurs que dans le diocèse pour lequel elle a été rédigée. En effet cette Lettre est toute pratique, et remplie de conseils d'une utilité journalière pour l'exercice du ministère, et pour les relations des pasteurs avec leurs ouailles. Le prélat y entre dans des détails que sa sagesse et son expérience rendent précieux ; il s'adresse surtout aux jeunes prêtres qui se voient, malgré eux, chargés de diriger seuls une paroisse, quand ils auroient souhaité pouvoir faire leur apprentissage sous d'anciens pasteurs. Nous ne doutons point qu'ils ne soient frappés de tout ce que cette Lettre renferme d'excellent et de paternel. Nous annonçons avec plaisir qu'il en existe à Paris un certain nombre d'exemplaires, et qu'on est en mesure d'en faire passer dans les provinces.

---

(1) 50 pages in-8°. ; prix, 1 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur de nouveaux écrits contre la Lettre de M. de Haller.

On ne peut plus en douter, la Lettre de M. de Haller a mis l'alarme dans le camp des protestans; c'est à qui entrera en lice pour le combattre. Deux nouveaux champions viennent de se présenter; le premier est M. le professeur Krug, de Leipsick, qui avoit proposé une croisade en faveur des Grecs, et qui a consenti à laisser un moment les Turcs en paix, jusqu'à ce qu'il eût mis en déroute M. de Haller et ses amis. Il a déployé son ardeur guerrière dans la *Gazette littéraire de Leipsick*, nos. 197, 198 et 199, et on s'est empressé de traduire ses articles de l'allemand en françois, et de les publier sous le titre d'*Examen de la Lettre de M. de Haller*, Genève, 1821, in-8°. de 42 pages. Cet *Examen* mérite aussi, à son tour, d'être examiné.

M. Krug ne veut pas qu'on croie qu'il a dessein d'attaquer l'église catholique, et il dit même expressément, page 3 : *Nous regardons cette Eglise comme une institution vénérable et salutaire.* Quel aveu dans la bouche du professeur! Mais, si l'église catholique est une *institution vénérable et salutaire*, pourquoi donc les protestans l'ont-ils quittée? pourquoi l'ont-ils représentée comme corrompue, comme idolâtre, comme vendue à Satan, comme trompant les peuples? pourquoi tant de déclamations et d'injures? c'étoient donc là autant de calomnies? C'étoit bien la peine de mettre l'Europe en feu, de susciter tant de guerres, de mettre au jour tant d'écrits violens, le tout pour renverser ou flétrir une *institution vénérable et salutaire*. A la page 9, M. Krug dit encore que *les deux partis sont complètement d'accord sur les dogmes fondamentaux du christianisme*, et que *la séparation ne porte que sur le détail de la croyance, et sur la forme extérieure du culte*. Mais, si les protestans attachent si peu d'importance au *détail de la croyance* et à *la forme extérieure du culte*, pourquoi donc tant de bruit, de reproches, d'accusations et de troubles? si les dogmes fondamentaux étoient en sûreté, falloit-il exciter un schisme dans l'Eglise pour des objets que l'on regarde comme peu essentiels?

M. de Haller avoit dit qu'*il n'est pas un écrivain protestant qui ne déplore cette fatale séparation*. Cette assertion, reprend M. Krug, *est une fausseté, et doublement une fausseté*. Ainsi M. Krug ne veut point qu'on s'afflige d'une division si funeste entre des chrétiens; *cet événement*, selon lui, *n'a point été un malheur*. Ce n'est point un malheur qu'un schisme entre des frères, qu'un schisme qui a causé cent ans de guerres sanglantes, qui a occasionné des révolutions désastreuses, qui a enfanté des écrits où respire la haine, et qui enflamment les passions! M. Krug fait preuve ici, ce semble, de bien peu de charité et de bien peu de jugement.

Mais ce qui légitime à ses yeux la séparation opérée par les réformateurs, ce sont les abus qui existent dans l'église catholique. Il en fait une énumération où il a dû naturellement placer ce qui le révolte davantage. Or, quels sont ces abus qu'il signale avec horreur? C'est *le système monacal*: comme si des hommes que les protestans révèrent n'avoient pas été moines, comme s'il n'y avoit pas de monastères dans les premiers siècles de l'Église, comme si saint Augustin et saint Jérôme eux-mêmes n'avoient pas habité dans des monastères, comme si les trois vœux qui sont de l'essence de l'état monastique avoient en soi rien de honteux ou d'injurieux à Dieu. Second abus; *l'investiture des prébendes ecclésiastiques*. Oh! pour celui-là, j'avoue qu'il est intolérable, et que les protestans, à moins d'une horrible prévarication, ne pouvoient rester dans une église où il se passe des choses si criantes. Le troisième abus est de la même force; c'est *l'acquisition de biens séculiers au profit de l'Église dans les pays où l'autorité civile le tolère*. M. Krug juge encore qu'un tel scandale doit exciter les réclamations les plus énergiques de la part de tous les protestans un peu consciencieux; mais il fera bien de ne pas aller le dire en Angleterre, où l'église établie jouit de grands revenus. Quatrième abus; *la confession auriculaire*. Cinquième abus; *la manière de célébrer la cène*. Sur ces deux points on peut renvoyer le professeur à nos controversistes, et spécialement à Bossuet. Sixième abus; *la pénitence*. La pénitence, un abus! se repentir, un abus! expier ses fautes, un abus! Enfin, le septième abus, c'est *les pèlerinages*, où en effet il peut se glisser des abus; mais ces abus auxquels on peut obvier, n'empêchent pas que le fond ne soit respectable.

Telle est donc cette liste effrayante des abus qui excitent

l'indignation de M. Krug, et qui lui inspirent une aversion insurmontable pour l'église catholique. Ne seroit-il pas permis de se moquer un peu de ces plaintes affectées et de ces exagérations manifestes, et ne nous suffiroit-il pas de représenter humblement à M. Krug qu'il faut bien que ces abus soient peu de chose, puisqu'ils n'empêchent pas l'église catholique d'être une *institution vénérable et salutaire?* Ainsi c'est lui-même qui la justifie au moment où il l'accuse; et c'est ce qui arrive assez souvent aux ennemis de cette église.

Il semble aussi que M. Krug auroit sagement fait de s'abstenir de plaisanteries assez fades, et de déclamations assez surannées. Il appelle l'église catholique, l'*église béatifiante;* ce qui n'a pas beaucoup de sel. Il accuse cette même Eglise des dragonades et de la Saint-Barthélemy; comme si l'église catholique étoit responsable de toutes les mesures que la politique a conseillées. Il reproduit ainsi des reproches et des accusations dont les plus sages protestans s'abstiennent aujourd'hui. Son ton envers M. de Haller n'est pas plus mesuré. Il l'appelle sans façon un *menteur*. Il dit nettement que le conseil souverain de Berne *a usé réellement d'une grande douceur en se contentant de destituer M. de Haller, et de l'exclure pour l'avenir de tout emploi public, sans le mettre, comme il en avoit le droit, entre les mains de la justice pour lui faire subir une peine plus rigoureuse.* Il donne à la conduite du même magistrat les interprétations les plus arbitraires et les plus odieuses. Enfin, le professeur de Leipsick montre toutes les petitesses de la partialité la plus décidée et la plus aveugle, et il s'oublie jusqu'à dire que M. de Haller professe dans sa Lettre *les principes les plus immoraux.* Il faut plaindre un homme à qui la passion obscurcit ainsi le jugement.

Dans un *Appendice*, M. Krug s'élève avec beaucoup de vigueur contre les protestans qui abandonnent ce nom pour celui d'*évangéliques*, et il blâme fortement le gouvernement prussien, qui a consacré ce changement par une loi expresse. Le professeur paroît attacher plus d'importance à cette dénomination qu'aux *détails de la croyance.*

Le second écrit dont nous nous proposons de parler a aussi paru à l'occasion de la Lettre du magistrat de Berne. Nous avions fait, il y a quelque temps, des remarques sur une Lettre du marquis de Langalerie, qu'on vouloit opposer à

Un marchand, Gas, fut massacré avec les circonstances les plus horribles; on lui en vouloit principalement parce que sa femme, née protestante, s'étoit rendue catholique lors de son mariage. Cinq Capucins furent aussi immolés par une troupe furieuse; on convoitoit, dit-on, leur église pour en faire un prêche. Les vases sacrés furent profanés en plusieurs églises, et on vit à Massilhargues des protestans, affublés d'habits sacerdotaux, promener en triomphe les objets consacrés au service divin. De tels attentats ont pu rester impunis, mais ils ne sont pas pour cela oubliés; et, si MM. de Genève veulent en connoître les détails, ils peuvent consulter Prudhomme, dans son *Histoire des Crimes de la Révolution*, et l'avocat Froment, dans un *Mémoire historique et politique sur le Massacre des Catholiques de Nîmes, les 13, 14, 15 et 16 juin*; cet écrit a été publié à Nice, en 1790. M. X. nous permettra de lui dire qu'il a touché là fort imprudemment une corde très-délicate, et qu'il nous a forcé de lui rappeler des souvenirs qu'il auroit dû, au contraire, écarter de toutes ses forces.

Cet auteur veut qu'on lui sache gré de sa modération : *Il ne m'est pas échappé*, dit-il en finissant, *une seule expression qui pût porter atteinte au caractère privé de M. de Haller, ou prêter à une interprétation injurieuse pour le catholicisme*. Il faut que M. X. ait bien peu de mémoire pour se rendre avec tant de confiance un témoignage si peu mérité. A la page 6 de sa brochure, il avoit insinué très-clairement que la conversion de M. de Haller pouvoit bien n'être pas sincère; que beaucoup de gens le croyoient, etc.; c'est-à-dire, qu'il accusoit M. de Haller d'une horrible hypocrisie.; et il appelle cela ne point *porter atteinte au caractère privé de M. de Haller*. Que dira donc M. X. quand il voudra attaquer ses adversaires, s'il croit être modéré quand il leur attribue un procédé si odieux en fait de religion? A la page 8, il accuse encore M. de Haller d'en avoir imposé en disant qu'il s'étoit fait catholique de son propre mouvement. Ces insinuations sont d'autant plus déplacées que la franchise de M. de Haller est plus connue, et qu'elle éclate admirablement dans sa Lettre.

M. X. est bien sûr qu'il ne lui est rien *échappé qui pût prêter à une interprétation injurieuse pour le catholicisme*. Je l'engagerois alors à retrancher de sa brochure tant de sarcasmes, d'insinuations malignes et d'accusations sans preuves. Il feroit

bien de supprimer, entr'autres, cette phrase, que la maxime *hors de l'Église point de salut*, est *stupide ou atroce*. Il n'y a sûrement pas d'injure possible si ces qualifications n'en sont pas, et M. X. a des idées bien étranges sur la politesse et les bienséances, s'il croit y être fidèle en traitant ses adversaires avec ce mépris insultant.

Quant à ce qui nous est personnel dans cette brochure, nous n'essaierons pas d'y répondre. M. X. a pour nous les mêmes ménagemens que pour M. de Haller, et pour l'église catholique en général; cela ne nous surprend point, et nous n'en conservons aucune rancune. Nous finirons par une observation. M. X. termine sa Lettre par s'étonner que M. Guers se fasse l'éditeur d'écrits propres à fournir des armes contre la doctrine de la majorité des Génevois; qu'il contribue ainsi à semer la division dans les esprits, et qu'il reconnoisse si mal l'hospitalité qu'on lui accorde. M. Guers, que nous n'avons pas l'honneur de connoître, ne seroit sûrement pas embarrassé à répondre à ces reproches. Il diroit sans doute que, puisqu'on publie à Genève tant d'écrits de toute sorte contre les catholiques, il peut bien être permis à ceux-ci d'élever de temps en temps la voix pour se défendre. Mais je dirai, moi, à M. X., qu'il fait précisément parmi nous ce qu'il reproche à M. Guers de faire à Genève, et, qu'en répandant sa brochure en France, il *fournit des armes contre la doctrine de la majorité* des François. Ainsi cet auteur se condamne lui-même, et sur ce point, comme sur quelques autres, on peut le prendre par ses propres paroles, et réfuter sa brochure par sa brochure même.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Le service pour M. le cardinal de Périgord a été célébré à la métropole, le 29 novembre. M. l'archevêque de Paris officioit, assisté de MM. les archidiacres. M. l'archevêque de Nisibe, nonce de S. S.; MM. les archevêques de Rouen, de Reims et d'Arles, et MM. les évêques de Metz et de Nîmes étoient présens, ainsi que MM. les évêques nommés et MM. les curés de Paris, et un nombreux clergé. De plus, M. le prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples, toute la famille de M. le cardinal, des pairs, des dé-

putés, occupoient dans le chœur des places réservées. Après l'Évangile, M. l'abbé Frayssinous a prononcé l'oraison funèbre du cardinal. L'orateur étoit placé dans une des chaires épiscopales qui ornent le chœur de l'église. Il avoit pris pour texte ces paroles des Rois : *Mortuus est in senectute bonâ...... et regnavit filius ejus*. Dans son exorde, il a paraphrasé ces paroles de l'Esprit saint, et les a appliquées à S. Em. et à son successeur. Dans le reste du discours, M. Frayssinous a parcouru la vie du cardinal; et l'a montré doux et régulier dans sa jeunesse, formé dans cette pieuse maison qui étoit comme le séminaire général du clergé de France, charitable pendant son épiscopat, et faisant éclore ou soutenant beaucoup de bonnes œuvres, ferme et courageux dans l'adversité..... Ici l'orateur a peint à grands traits l'ébranlement général de l'Eglise et de l'Etat à l'époque de la révolution, et l'unanimité généreuse de l'épiscopat à marcher dans la route de l'honneur et du devoir. Cent trente évêques refusèrent de prendre part au schisme, et aimèrent mieux perdre leurs biens et quitter leur patrie, que de prêter un serment qui sanctionnoit les nouveautés. M. de Talleyrand déploya le même dévouement que ses collègues, et on ne l'entendit point se plaindre de la perte de ses honneurs ou de sa fortune. L'orateur a peint le prélat à Mittaw, recevant les derniers soupirs de ce vertueux et magnanime abbé Edgeworth, et a saisi cette occasion de payer un tribut à l'illustre confesseur de Louis XVI, mort en assistant des François, et qui ne pouvoit, a-t-il dit, périr que martyr de la charité. Il a retracé, avec autant de justesse que de mesure, la situation de la France à l'époque du Concordat de 1801, et a parlé de la division qui parut alors dans l'épiscopat, comme saint Augustin avoit parlé autrefois du différend entre le pape saint Etienne et saint Cyprien. Enfin, M. Frayssinous a montré M. le cardinal rentré en France, chargé d'honneur, et donnant ses soins au bien de l'Eglise. Tout ce discours a paru plein de force et en même temps de sagesse; nous essayerons d'en donner, plus tard, une idée plus complète.

— Mgr. le grand-aumônier est allé, mardi dernier, prendre possession de l'hospice des Quinze-Vingts, où, par sa place, il jouit de toute la juridiction. Le prince y a été reçu par les administrateurs, et complimenté par l'un d'entre eux, M. le vicomte de Montmorency; il s'est rendu immédiatement à

l'église, où il a fait sa prière, et où les aveugles ont exécuté divers morceaux de musique. Le prélat a visité ensuite toutes les parties de la maison au milieu des témoignages du respect et de la joie des habitans de cet hospice. La veille, S. A. avoit reçu les hommages de toute la chapelle du Roi et du chapitre de Saint-Denis, qui, par son institution, a M. le grand-aumônier pour chef, sous le titre de primicier. Elle a maintenu dans leurs places les personnes que M. le cardinal de Périgord honoroit de sa confiance. M. l'abbé Feutrier a le titre de vicaire-général, et réunit à ses anciennes attributions celles dont M. de Quélen a été long-temps chargé. M. l'abbé Gallard conserve son titre de secrétaire pour les affaires ecclésiastiques; M. l'abbé Godinot-Desfontaines est, comme par le passé, secrétaire-général des aumônes. M. le grand-aumônier a déjà travaillé plusieurs fois, soit avec M. Frayssinous, soit avec M. le vicaire-général.

— Le mercredi 5 décembre, il sera célébré, dans la chapelle royale des Quinze-Vingts, un service pour le repos de l'ame de S. Em. Mgr. le cardinal de Périgord, grand aumônier de France, archevêque de Paris, supérieur-général de l'hospice royal des Quinze-Vingts, etc. La messe commencera à dix heures très-précises; après l'Evangile, l'oraison funèbre sera prononcée par M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier du Roi. Les personnes qui désireroient des billets, voudront bien s'adresser au vicariat-général de la grande-aumônerie de France, rue Saint-Honoré, n°. 331.

— Un de nos journaux vient de rapporter l'éloge de M. le cardinal de Périgord, prononcé par M. l'archevêque de Rouen à la séance de la chambre des pairs du 27. Nous aurions désiré pouvoir enrichir notre journal de ce discours, qui offre une appréciation aussi juste qu'heureusement exprimée du caractère et des vertus de S. Em. Mais ayant donné nous-mêmes une notice, qui a nécessairement, du moins pour les faits, quelque ressemblance avec le discours, nous avons cru devoir réserver le peu de place dont nous pouvions disposer pour les matériaux nombreux qui nous arrivent. Cet éloge sera d'ailleurs publié à part.

— M. l'abbé Bernet, chanoine de Saint-Denis, est nommé, dit-on, à la cure de Saint-Vincent-de-Paul, en remplacement de M. Louis-Guillaume-Auguste Grignon, dont nous avons annoncé la mort. Cet ecclésiastique étoit précédemment pré-

mier aumônier de la maison royale d'éducation à Saint-Denis, et nous avons eu à parler plusieurs fois du bien qu'il avoit fait dans cette place importante. M. Bernet est né dans le diocèse de Saint-Flour, et a résidé long-temps dans le diocèse de Paris ou dans celui d'Orléans. Il a exercé le ministère dans l'un et dans l'autre; et son attachement aux devoirs de son état, sa prudence, la solidité de son esprit et l'aménité de son caractère, sont du plus heureux augure pour le succès de son zèle dans le poste où on assure qu'il est appelé. Il consolera les paroissiens de Saint-Vincent de la perte d'un digne pasteur, et consolidera tout ce que celui-ci avoit commencé.

— La plupart des évêques sont partis pour leurs diocèses. MM. les archevêques de Sens et d'Avignon, MM. les évêques de Chartres, de Luçon et de Périgueux, ont successivement quitté Paris. M. l'archevêque de Reims et M. l'évêque de Nîmes se proposent de partir très-prochainement. Ces prélats sont tous occupés des premiers détails qu'entraîne le rétablissement de leurs sièges. C'est une sorte de résurrection qui demande tous les efforts de leur zèle. Un chapitre à former, des séminaires à établir, un personnel et des localités dont il faut prendre connoissance, des élémens à rassembler, des ressources à préparer pour l'avenir, tels sont les premiers travaux qui les attendent. Leurs yeux sont souvent attristés des vides qu'ils voient autour d'eux dans le clergé. Leurs espérances sont dans les établissemens qu'ils vont former ou étendre. Déjà, dans plusieurs diocèses, il existoit d'heureux commencemens. M. l'archevêque de Reims trouve des petits séminaires commencés dernièrement à Reims et à Châlons, et un établissement plus important existant depuis long-temps à Charleville, et où sont des théologiens; on croit que le prélat les appellera à Reims pour former son grand séminaire, et les réunir aux autres théologiens qui étudioient au séminaire de Meaux. M. l'archevêque de Sens rappelle de même les élèves en théologie de son diocèse qui étoient au grand séminaire de Troyes, et les place à Sens dans le local où on avoit dernièrement formé un petit séminaire; il se propose, dit-on, d'établir son petit séminaire à Auxerre dans un ancien couvent, et de former à Sens un collége mixte, sous la direction d'un ecclésiastique qui a déjà fait ses preuves dans l'enseignement. A Chartres, M. l'évêque trouve aussi un petit séminaire pour

recevoir les théologiens du département d'Eure et Loir, qui doivent quitter Versailles; il existe dans le même département des maisons déjà en activité, à Nogent-le-Rotrou et à Terminiers, et le prélat a déjà visité la première; il se félicite de jouir de si précieuses ressources que son activité rendra plus utiles encore. On comptoit dans tout ce département deux cent soixante-quinze élèves de tout âge pour l'état ecclésiastique. A Luçon, il existoit aussi un petit séminaire qui prospéroit par les soins d'un maître habile; M. l'évêque y place son grand séminaire, qui se compose des étudians en théologie de son diocèse qui se trouvoient à La Rochelle; les établissemens ecclésiastiques vont prendre un nouvel essor dans ce pays par les soins d'un prélat qui joint l'expérience et l'activité au zèle et à la sagesse. M. l'évêque de Périgueux a l'avantage de trouver à Sarlat un séminaire formé, il y a quelques années, par les soins d'une congrégation respectable (MM. de Saint-Lazare); ce séminaire compte plus de quatre-vingts élèves, et on ne doute pas qu'il ne prenne bientôt de plus grands accroissemens dans un vaste diocèse. Le diocèse de Nîmes, détaché d'Avignon, ne paroît pas offrir encore les mêmes ressources; cependant il renferme aussi bon nombre de sujets de tout âge, qui se destinent au sacerdoce, et les catholiques du Gard, qui ont mis tant d'empressement à obtenir un évêque, ne peuvent manquer de seconder de tous leurs efforts le zèle de celui que la Providence leur a envoyé dans sa miséricorde.

— Le 19 novembre, les Frères des Ecoles chrétiennes ont été installés à Nanci. Une messe du Saint-Esprit a été célébrée à la cathédrale; M. l'évêque y assistoit, ainsi que le chapitre et le clergé de la ville, le président de la cour royale, le maire, d'autres membres des autorités, et beaucoup de fidèles. On remarquoit dans cette réunion les bons Frères, moins encore à leur costume, qu'à leur modestie et à la pieuse simplicité qui brilloit sur leurs figures. Le respectable curé de la cathédrale, M. Charlot, officioit; après l'Evangile, M. Poirot, premier vicaire, prononça un discours, où il célébra avec effusion les vertus et les soins des Frères, et félicita les enfans d'être formés par des hommes si respectables. On avoit, depuis quelque temps, à Nanci une école à la Lancaster; on espère qu'elle finira par être donnée aussi aux Frères; alors il en faudroit deux de plus : jusqu'ici ils

sont cinq. Ils occupent l'ancien couvent des Cordeliers, emplacement vaste, où ils pourront, s'ils le veulent, établir un noviciat. Ils tiennent deux écoles, l'une dans ce local sur la paroisse Saint-Evre, et l'autre, paroisse Saint-Sébastien. Ils ont déjà beaucoup d'enfans, quoiqu'ils n'aient commencé que depuis deux jours. Parmi ceux qui ont le plus contribué à cet établissement, il est juste de nommer M. de la Salle, chevalier de Saint-Louis, qui le premier a sollicité à cet égard la charité des fidèles, et a entrepris une quête; il a été secondé par le zèle du maire de la ville, et le conseil du département a voté 1500 fr., en témoignant le regret de ne pouvoir accorder davantage, et en faisant espérer un secours plus abondant pour l'année prochaine.

— Les mêmes sentimens de religion et d'attachement à la légitimité, qui ont donné lieu dans de grandes villes à des prières et à des cérémonies destinées à fléchir le ciel, ont aussi produit dans des villes moins considérables le même élan et le même concert de vœux ou d'expiations. C'est ainsi qu'à la Caune (Tarn), on n'a laissé passer depuis dix-huit mois aucune occasion de montrer, par des actes publics, la part que l'on prenoit aux grands événemens. A peine y fut-on instruit, l'année dernière, d'une catastrophe funeste, que des prières d'expiation furent jointes à celles qui s'y font tous les soirs pendant le Carême; on y récita le *De Profundis*, l'oraison pour le Roi, etc. Le 14 mars suivant, on y fit un service solennel pour le prince; tous les habitans y assistèrent, et un cortège funèbre parcourut la ville avec tous les signes du deuil. Le 12 juillet de la même année, on commença dans l'église une neuvaine pour la naissance d'un prince; soir et matin des prières étoient récitées, et elles étoient annoncées par le son des cloches. Le 3 octobre 1820, M. le curé chanta une messe solennelle d'actions de grâces, suivie du *Te Deum*, et le 29 du même mois un second *Te Deum* fut chanté avec plus de pompe encore, le soir. On fit encore dans cette paroisse la neuvaine annoncée dans un de nos numéros en l'honneur de la Providence. Le 1er. mai dernier fut à la Caune un jour de grande solennité; il fut célébré une grand'messe, avec une instruction relative à l'événement qui excitoit alors la joie publique. Ce jour-là on commença une neuvaine d'actions de grâces pour la naissance du Prince; elle se continua les dimanches et jeudis de chaque semaine, et consistoit

en prières analogues à son objet. Le 29 septembre dernier, il a été fait encore une autre neuvaine pour la conservation de l'auguste enfant; on y récitoit les prières que nous avions indiquées précédemment dans ce journal. De plus, on terminoit chaque exercice par un *De Profundis* pour un Prince malheureux. Enfin, nous écrit notre correspondant, toutes les neuvaines dont vous avez fait mention dans vos feuilles ont été annoncées au prône, et pratiquées par beaucoup d'ames pieuses; et ces neuvaines privées, comme celles qui étoient publiques, ont donné lieu à un grand nombre de communions. C'est ainsi, dit la lettre, que nos sentimens ont répondu aux vôtres, et que nous avons rempli, ou même quelquefois devancé vos vœux pour tout ce qui intéresse la religion ou la monarchie.

— D'où vient que plusieurs protestans avouent qu'ils ne trouvent plus dans leur communion le repos d'esprit et les espérances de salut dont les fidèles ont besoin? On peut en assigner plusieurs causes; mais une des plus vraisemblables, dit un journal estimé, est dans ces essais de réunion, où on traite les dogmes avec une si étonnante légèreté, où on se débarrasse sans façon de ceux qui gênent encore, et où on semble ne se réunir que sur un point, qui est de ne rien croire. Ce ne sont pas seulement les catholiques attentifs qui font cette observation; des protestans distingués dans leur communion s'en plaignent aussi. Reinhard, Muller (le célèbre historien suisse), Harms de Kiel, Ammon de Dresde, n'ont pu s'empêcher de déplorer cet état de leur église. « Ici, dit Harms dans son *Guide pour ceux qui doivent être confirmés*, Schleswig, 1820; ici (à Kiel) on en est venu à un tel point que chacun enseigne ce qui lui plaît; la doctrine de l'Université est autre que celle du séminaire, des maîtres d'école, le savant ne croit pas ce qu'on enseigne dans les écoles de la ville. Dans les deux classes accessoires, on trouve une foi différente, et, dans les trente ou quarante instituts, la doctrine varie tellement, que l'on peut assurer que les parens et les enfans, les frères et les sœurs, les maris et les femmes, les pauvres et les riches, les savans et les ignorans, sont entre eux aussi éloignés sur la religion que les diverses communions chrétiennes, et cependant tous se disent luthériens ». On voit ici l'effet du principe fondamental de la réforme. Ailleurs, Harms dit qu'il voudroit *écrire sur un seul de ses*

— Des habitans de l'île de Zante s'étant révolté contre une partie des troupes angloises destinées à maintenir les principes de neutralité qui ont été formellement adoptés, le sénat des îles Ioniennes a promulgué la loi martiale.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 27 novembre, M. le ministre de l'intérieur présente un projet de loi relatif au régime sanitaire. Ce projet est renvoyé à l'examen des bureaux. M. le marquis de Jaucourt honore d'un juste hommage la mémoire de feu M. le marquis Garnier. M. l'archevêque de Rouen fait ensuite l'éloge des éminentes vertus de M. le cardinal de Talleyrand-Périgord ; et M. le comte de Sparre prononce un discours où il rappelle les qualités et les talens militaires de M. le comte Rapp. L'impression de ces trois discours a été ordonnée. La chambre prend en considération une proposition faite et développée par M. le comte Ferrand, et tendante à ce que le Roi soit supplié de présenter un projet de loi sur la compétence de la cour des pairs.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 27 novembre, M. le président lit trois lettres; la première est de M. le chancelier de France, qui annonce la réception du message par lequel la chambre des députés a donné la nouvelle de sa constitution définitive. Les deux autres lettres sont de MM. Fradin et Cesbron, qui s'excusent de ne pouvoir encore se rendre à leur poste. L'admission de MM. Heroult de Hottot et Fontaine est prononcée.

M. le ministre des finances monte à la tribune, et expose d'une manière très-détaillée les motifs du budget de 1822. Après avoir passé en revue les dépenses obligées, c'est-à-dire, celles qui sont relatives à la dette publique, à la liste civile, aux rentes viagères et aux pensions, M. Roy donne des explications sur diverses augmentations de crédit que demandent les ministères de la justice, de l'intérieur, de la guerre et de la marine; il présente ensuite le tableau des ressources destinées à subvenir aux évaluations données pour 1822. Il résulte de toutes ces évaluations que le budget présente en recettes la somme de 890 millions 33 fr., et en dépenses celle de 889 millions 541,340 fr., et que par conséquent les recettes probables excèdent les besoins présumés de la somme de 458,693 fr., qui doit être augmentée d'un excédent de ressources résultant du réglement de l'exercice courant, et évalué à 30 millions. Le ministre voit dans l'élévatiom même de ce budget quelque chose de satisfaisant pour l'orgueil national, et pense qu'un tel résultat est la suite d'une richesse qui ne se trouve pas dans d'autres pays, et prouve que la France a des moyens et des ressources supérieures à l'adversité. M. Roy donne ensuite lecture du projet de loi, dont la discussion sera soutenue par MM. Decaux, Cuvier, Capelle, Jurieu, Froc de la Boulaye et Thiret de Saint-Aignan. L'ordre du jour étant épuisé, MM. les députés seront prévenus à domicile du jour où il y aura séance.

Essai sur les Hôpitaux et sur les Secours à domicile; par Jacques Orsel (1).

Nos pères ne faisoient pas beaucoup de livres sur les hôpitaux; ils n'imaginoient pas de théories philanthropiques sur les secours à donner aux pauvres : ils ne connoissoient, ni les formes dispendieuses de nos administrations, ni ces rouages multipliés de nos bureaux, qui absorbent une partie des fonds consacrés au malheur. Simples et ignorans, ils ne savoient que bâtir de vastes hospices, les doter richement, et y mettre de bonnes Sœurs pour les administrer. Ils croyoient bonnement que ces maisons ne pouvoient être mieux dirigées que par des filles pieuses et désintéressées. La révolution nous a débarrassés de ces idées gothiques; elle a commencé par chasser les Sœurs, comme des agens de la superstition; elle a mis les biens des hôpitaux en vente, parce que, disoit-on, il ne devoit plus y avoir bientôt, ni pauvres, ni malades, et que les libéralités des frères et amis seroient plus que suffisantes pour satisfaire aux besoins de l'indigence et de la douleur. Les cris de l'humanité souffrante ont forcé dans la suite à rappeler les Sœurs Hospitalières, et à arrêter les ventes de biens. Cependant dans l'intervalle d'horribles déprédations avoient été commises; des hommes avides

(1) 1 vol. in-8°. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

avoient pris en main l'administration des hôpitaux, et avoient spéculé sur les fonds des pauvres. Des désordres si crians ont cessé sans doute; mais ne reste-t-il pas de grands abus? une régularité extérieure ne couvre-t-elle pas des vices internes? On donne beaucoup à tout ce qui frappe les yeux, à la propreté, qui en effet est fort importante; on fait des rapports brillans; on a un grand appareil de comptabilité; on emploie toute la perfection des formes administratives. Mais ce luxe est pris sur le patrimoine du pauvre, et, avant de fournir des remèdes au malade et du bouillon au convalescent, il faut entretenir une armée de commis, et leur assurer un traitement, des gratifications, des remises, des frais de bureau, des retraites, etc. etc. C'est à ceux qui ont pénétré dans ces asiles, et qui ont vu de près ce qui s'y passe, à signaler au gouvernement des abus nés dans des temps déplorables, et que la cupidité est intéressée à maintenir. Nous venons au livre de M. Orsel.

L'Académie de Lyon avoit proposé pour sujet du concours la solution de ces deux questions: *Quels sont les avantages et les inconvéniens respectifs des hôpitaux et des secours à domicile distribués aux indigens malades? Quelles sont les améliorations que l'on pourroit introduire dans le régime actuel des établissemens de cette nature?* M. Orsel a concouru pour ces questions, et son *Essai* a obtenu la première médaille d'or, dans la séance de l'Académie du 4 septembre dernier. Cet ouvrage montre en effet une connoissance assez étendue de la matière. Il y a lieu de croire que M. Orsel est ou a été attaché à l'administration des hôpitaux. Il a l'air d'être au courant du régime de ces maisons, et je soupçonne même qu'il en sait

plus encore qu'il n'en dit. Il signale quelques abus ; il indique des améliorations : cette partie de l'ouvrage eût été susceptible de plus de développemens. Peut-être l'auteur a-t-il craint de sonder trop avant une plaie profonde et difficile à guérir. Il se plaint cependant en passant du trop grand nombre d'employés dans les hospices.

Ses vues paroissent fort sages, et fondées sur l'expérience. J'oserois cependant émettre un avis différent du sien sur une question qui n'est pas sans importance. Dans les hôpitaux considérables, dit-il, les Sœurs ne devroient être chargées que du soin des malades, et des emplois qui ne peuvent être remplis que par les femmes. Je ne vois pas pourquoi l'on se priveroit pour l'administration du secours des Sœurs qui y seroient propres. Il y a parmi ces pieuses filles des têtes excellentes, et capables de gouverner. Leur charité, leur désintéressement, leur éloignement du monde, sont autant de titres qu'elles ont pour mériter la confiance, et il me semble qu'elles l'emportent sous tous ces rapports sur des hommes du monde, animés souvent (je ne parle ici qu'en général), animés, dis-je, souvent de motifs moins purs, ou distraits par d'autres soins. M. Orsel craint qu'il ne s'élève des conflicts entre l'administration et les Sœurs, si elles avoient part à l'administration ; mais, si elles s'y entendent mieux que les administrateurs, faudra-t-il, pour ne pas contrarier ceux-ci, que les hôpitaux soient mal dirigés ? M. Orsel convient lui-même que, dans les hôpitaux de Mâcon, de Bourg, de Trévoux, de Villefranche, et dans un grand nombre d'autres, les Sœurs ont part à l'administration intérieure, et que ces établisse-

mens sont parfaitement administrés. Il seroit peut-être à désirer qu'on essayât la même chose ailleurs; je ne crois pas que les malades s'en plaignissent.

L'auteur reconnoît d'ailleurs toute l'utilité des congrégations religieuses; il voudroit même que l'on rétablît l'institution des Frères de la Charité, qui se consacroient autrefois au service des hôpitaux. Il demande qu'on donne plus d'influence aux curés dans la distribution des secours. Il sollicite la formation de maisons de retraite pour les ecclésiastiques âgés ou infirmes. Enfin, il parle convenablement du clergé et des établissemens formés par l'esprit de charité. Seulement nous ne savons pourquoi il s'excuse, à la fin, d'avoir donné à son livre une *couleur religieuse*, et pourquoi il parle de la *pensée religieuse* et d'*idées religieuses*. Ces expressions vagues et froides ne sont pas dignes d'un écrit où tout doit respirer la charité, et où en effet on trouve de belles choses sur cette glorieuse et touchante vertu que l'humanité doit au christianisme, qui a enfanté tant d'institutions utiles, et qui aujourd'hui même, malgré l'affoiblissement de la foi, soutient encore les anciens hospices, en crée même de nouveaux, et multiplie parmi nous tous les genres de bien.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a conféré à M. le cardinal Castiglione la préfecture de la congrégation de l'*Index*, vacante par la mort de M. le cardinal di Pietro.

— L'état du Sacré-Collége fait de plus en plus penser qu'il y aura sous peu une promotion de cardinaux. Lorsque Pie VII parvint au souverain pontificat, après la première persécution, il n'y avoit plus que quarante-cinq cardinaux; aujourd'hui il

n'y en a qu'un de plus. Des quarante-cinq qui existoient en 1800, quarante-trois sont morts; les deux seuls qui existent de la création de Pie VI, sont MM. les cardinaux della Somaglia, doyen, et Fabrice Ruffo, premier diacre. Les quarante-quatre autres cardinaux qui forment le Sacré-Collége sont tous de la création du Pape régnant. Il y a de plus trois chapeaux réservés *in petto*; vingt-un sont vacans.

— L'*Encyclopédie ecclésiastique et morale*, journal estimable, et rédigé dans les meilleurs principes, qui paroît à Naples par les soins du P. Joachim Ventura de Palerme, religieux Théatin, et écrivain distingué, annonçoit dernièrement que l'éducation publique à Naples rentroit dans les mains de la religion. M. le cardinal archevêque de cette ville doit présider la junte chargée de cet important objet; on commence à s'apercevoir que l'époque de la décadence de l'éducation publique est précisément celle où l'on cherchà à diminuer l'influence qu'exerçoit la religion sur un objet si important.

Paris. Dimanche dernier, M. l'archevêque a visité, comme il l'avoit fait annoncer, deux églises du douzième arrondissement. Le matin, il a assisté à l'office à S.-Etienne-du-Mont, a visité l'église dans toutes ses parties, et a exhorté vivement ses auditeurs à profiter des grâces qui leur étoient offertes. Son discours, qui a duré plus d'une demi-heure, a été écouté avec une religieuse attention. Le soir, la foule n'a pas été moindre à Saint-Nicolas, où le prélat a aussi prêché pendant assez long-temps. Les fruits des exercices ne sont plus douteux aujourd'hui; un assez grand nombre de personnes se sont approchées du sacrement de la réconciliation; chaque jour des hommes cèdent à la grâce. Les missionnaires, et les ecclésiastiques qui les secondent, confessent soir et matin. Il doit y avoir, dimanche prochain, une première communion générale à Saint-Nicolas; mais on ne doute pas qu'elle ne soit suivie d'une deuxième. On ne sauroit trop admirer le zèle persévérant avec lequel les missionnaires remplissent une carrière aussi fatigante : ils passent de la chaire au confessionnal; ils reçoivent même des hommes chez eux, et n'épargnent ni les instructions publiques, ni les entretiens particuliers pour persuader et émouvoir les ames encore flottantes et irrésolues.

— La métropole de Sens, dont celle de Paris n'étoit qu'un

démembrement, revit enfin, sinon avec son ancienne splendeur, au moins dans tout ce qui étoit essentiel pour le bien des peuples. M. de la Fare, archevêque de Sens, arriva dans cette ville le mardi 27, à dix heures du matin. Cet événement avoit été annoncé, la veille et le matin, par le son de toutes les cloches. La garde nationale s'étoit portée au-devant du prélat, qui trouva, à la Porte-Royale, le clergé de la ville et des environs, M. le maire et le corps municipal. M. le maire complimenta Monseigneur, et lui présenta les vœux de tous les habitans, qui se félicitent du rétablissement d'un siége si antique. A ce discours, qui fut suivi d'acclamations, M. l'archevêque répondit :

« M. le Maire, les sentimens que vous venez de m'exprimer, au nom de la noble cité dont vous êtes le digne chef, me touchent autant qu'ils m'honorent; les mériter est mon devoir, les justifier sera mon étude. Pénétré des grands devoirs que j'ai à remplir, je ferai constamment tous mes efforts pour être tel qu'une prévention favorable me suppose. Heureux si, en achevant ici ma carrière, je peux marquer par quelque bien chaque pas que je ferai, gagner les ames à Jésus-Christ qui m'envoie, rattacher de plus en plus les cœurs au Roi et à sa glorieuse dynastie, obtenir pour moi-même l'estime publique dont je suis et serai toujours si jaloux! C'est avec une sensible satisfaction, M. le Maire, que je vous offre ici le tribut public d'estime et d'attachement que déjà votre caractère, vos qualités et vos talens, m'ont inspirés ».

Le prélat, accompagné du clergé et des autorités, et escorté par la garde nationale, se rendit à pied à la métropole, au milieu des fanfares de la musique et des acclamations de la foule. Il fut reçu dans l'église, et se plaça à un prie-Dieu qui lui avoit été préparé au milieu du sanctuaire. Il y entendit une messe basse, donna sa bénédiction à la fin, et fut reconduit par le clergé et les autorités jusqu'à la porte de l'église. Le sanctuaire de la cathédrale étoit orné, pour la première fois, d'une superbe lampe en vermeil, que MADAME avoit donnée à son premier aumônier, et dont ce prélat a bien voulu enrichir son église. Le soir, il a reçu les félicitations du clergé et des autorités. Une somme d'environ 1000 fr. a été remise, par lui, pour les pauvres, et la ville a fait faire une distribution d'aumônes. Le soir, les maisons étoient illuminées. M. le préfet de l'Yonne s'étoit rendu à Sens, avec M. le général commandant. Le mercredi 28, ils se sont transportés, le matin, au palais de M. l'archevêque, qui s'est

rendu à pied à la métropole, et y a été reçu par tout le clergé. Mgr. a adoré la vraie croix, qui lui a été présentée par M. l'abbé de Vaudricourt, ancien archidiacre et aujourd'hui grand-vicaire. C'est lui qui a mis le prélat en possession, avec les formalités accoutumées. Il a prononcé, à cette occasion, un discours plein des plus nobles et des plus religieux sentimens; et Mgr. y a répondu en faisant l'éloge du clergé, des magistrats et des habitans. L'installation terminée, le prélat est monté en chaire, et a prononcé le discours suivant :

« N. T. C. F., l'accueil rempli d'empressement et de bienveillance que vous accordez à notre première apparition au milieu de vous, pénètre notre cœur des plus doux sentimens. A la profonde sensibilité qu'il nous cause se joint la pensée si propre à nous encourager dans les fonctions de notre ministère; que ces démonstrations de satisfaction générale se rapportent bien moins à notre personne qu'au caractère sacré dont nous sommes revêtus. Elles sont à nos yeux une première garantie de la réalité de votre foi qui a résisté à toutes les attaques que l'impiété toujours agissante ne cesse de multiplier, de votre amour pour la religion sainte qui fut toujours chère à cette contrée, des dispositions salutaires qui vous animent pour l'œuvre de votre sanctification qui nous est confiée.

» Dans l'émotion, N. T. C. F., dont notre ame est saisie, nous avons besoin de la prémunir par cette invocation qu'adressoit à Dieu le roi-prophète : « Seigneur, daignez préserver votre serviteur de la » tentation pleine de danger, de rien s'appliquer à lui-même de la » gloire qui vous appartient toute entière, et qui se fonde sur la vé» rité dont vous êtes l'essence, et sur la miséricorde dont votre trône » est la source ». Marchons, N. T. C. F., d'un pas ferme vers notre but commun, le triomphe de Jésus-Christ et votre salut. Craignez Dieu, honorez le Roi, servez le prochain, abjurez du fond du cœur tout sentiment de discorde et de haine; soyez des chrétiens parfaits, des sujets fidèles et dévoués.

» Prévenus par vous, N. T. C. F., d'un accueil aussi touchant, nous aimons à nous flatter que vous nous environnerez constamment de votre affection et de votre confiance. L'une et l'autre sont désormais nécessaires au bonheur de notre vie. De notre part, comptez, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, sur tous les sentimens que vous avez droit d'attendre d'un premier pasteur et d'un père ».

Après ce discours, le prélat, étant retourné au chœur, a célébré la messe, qu'il a terminée par la bénédiction pontificale. Il a été ensuite reconduit par le clergé jusqu'à la porte de l'église, et s'est rendu à son palais avec le même cortége qu'avant la cérémonie. C'est ainsi que ce jour a vu consom-

mer la restauration d'un siége antique ; tous les habitans, et particulièrement les pauvres, ont salué de leurs bénédictions le prélat qui a commencé sa mission parmi eux par des bienfaits.

— Pendant que les missionnaires de France donnent avec tant de zèle des exercices dans plusieurs des paroisses de la capitale, quelques-uns de leurs collègues ont ouvert une mission à Annonay, département de l'Ardèche. M. Desmares est à la tête de cette mission. Diverses sociétés de missionnaires ont aussi commencé leurs travaux dans d'autres diocèses. A Auxon, diocèse de Troyes, canton d'Ervy, M. Coudrin et les ecclésiastiques de sa maison ont instruit, catéchisé et confessé pendant six semaines; neuf cents personnes se sont approchées de la sainte table. La plantation de la croix a eu lieu le 18 novembre. Les missionnaires se sont rendus de là au chef-lieu même du canton pour y porter aussi la parole du salut.

— La retraite pastorale qui a eu lieu, à Avignon, le 1er. octobre, a été aussi nombreuse qu'édifiante. Il s'y est trouvé plus de cent prêtres des diverses parties du diocèse, les uns jeunes et entrant dans la carrière, les autres touchant au terme de leurs travaux, tous également empressés de se ranimer dans le service de Dieu. La rénovation des promesses cléricales se fit à l'église métropolitaine, où tous les ecclésiastiques se rendirent en procession, au milieu d'une foule de peuple. Chacun fut frappé de l'ordre et du recueillement qui présidèrent à cette cérémonie. Le discours du prédicateur toucha tous les cœurs. Une messe solennelle fut célébrée, et la communion générale offrit un spectacle touchant. On retourna ensuite au séminaire, en chantant le *Te Deum*, et tous les prêtres reçurent du vénérable supérieur, M. Sollier, les derniers avis et les vœux d'un père et d'un ami.

— On dit que, pendant le séjour du roi d'Angleterre à Hanovre, le clergé catholique lui a représenté le triste état de l'Eglise en ce pays. L'évêché d'Osnabruck n'est point rempli; celui d'Hildesheim, dont le temporel a été donné au roi d'Hanovre par les derniers arrangemens, est occupé par le prince François-Egon de Furstemberg, qui est aussi administrateur de Paderborn. Mais ce prélat est dans sa quatre-vingt-cinquième année, et a perdu ses revenus. On dit que le roi lui a écrit une lettre obligeante, et qu'il a promis de

s'occuper des intérêts des églises et du clergé. Il y a un projet de Concordat avec le saint Siége, et il seroit bien à désirer qu'on pourvût au sort des catholiques du pays. On a annoncé officiellement que l'évêque et le chapitre d'Hildesheim seroient admis aux Etats provinciaux, et dotés en biens fonds. Un journal a rapporté que les évêques du royaume avoient présenté des remontrances au roi: cet exposé ne peut être exact, puisqu'il n'y a pas dans les Etats du roi d'Hanovre d'autre évêque que celui d'Hildesheim.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 30 novembre, à huit heures du soir, M. le président de la chambre des députés, et MM. de Kergorlay et de Béthisy, secrétaires, ont eu l'honneur de présenter au Roi l'adresse votée en comité secret, le 26. Cette adresse est ainsi conçue:

« Sire, vos fidèles sujets les députés des départemens viennent apporter au pied du trône l'expression profonde de leur dévoûment et de leur respect; heureux de pouvoir y joindre celle de la vérité, qu'un Roi légitime est seul digne d'entendre!

» Vos douleurs, Sire, ont été les douleurs de toute la France; elle se console avec son Roi sur le berceau sacré où repose l'héritier de notre amour, et celui de vos exemples. Cet enfant accomplira les promesses de sa naissance, et les vœux de votre tendresse. Il croîtra sous vos yeux pour la félicité publique, et, plein de votre esprit, il réunira tous les cœurs.

» Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de votre couronne.

» Les regards bienfaisans de Votre Majesté s'étendent sur tous les malheurs qui affligent l'Europe. L'étranger, comme le François, bénit la main protectrice qui les adoucit pour l'honneur de l'humanité. Que la religion, que les intérêts des peuples pèsent de tout leur poids dans la balance d'une politique généreuse, et ces malheurs trouveront leur terme.

» Grâces soient rendues, Sire, à votre prévoyance tutélaire! Nos frontières menacées l'invoquent dans leur péril; elles sollicitent les mesures les plus fortes et les plus sévères pour fermer tout accès à la contagion.

» La perspective de notre situation intérieure, les progrès de l'industrie et des arts, la vie nouvelle promise au commerce par des communications plus faciles, les richesses du trésor public qui accroissent notre crédit, la réduction progressive de l'impôt, que des économies plus étendues allégeront encore; l'espérance de sortir du provisoire,

et les premiers pas faits, sous vos auspices, vers un système régulier d'administration; l'ordre et la discipline d'une armée fidèle, que l'honneur et l'amour du Roi attachent invinciblement à ses drapeaux; tous ces traits réunis, Sire, forment un tableau de bonheur général, bien fait pour toucher le cœur paternel de Votre Majesté.

» Organe de la reconnoissance et de la piété filiale de vos peuples, nous ne craindrons pas de diminuer une joie si pure, en faisant parler au pied du trône les plaintes respectueuses de l'agriculture, cette nourrice féconde de la France. Sa détresse, toujours croissante dans nos départemens de l'est, de l'ouest et du midi, accuse l'insuffisance des précautions tardives opposées à la funeste introduction des bleds de l'étranger.

» Un intérêt non moins pressant touche aux premiers besoins de vos peuples. Pleins de ces sentimens généreux que Votre Majesté a su lire dans les cœurs, ils réclament le complément de vos bienfaits; ils attendent ces institutions nécessaires sans lesquelles la Charte ne sauroit vivre. Ils demandent à son immortel auteur que l'ensemble de nos lois soit mis en harmonie avec la loi fondamentale.

» Alors, Sire, tous les vœux de Votre Majesté seront accomplis; les passions se calmeront d'elles-mêmes, les défiances s'évanouiront.

» L'esprit monarchique et constitutionnel, qui est l'esprit de la France, arrivera sans effort à cette unité de vues que votre haute sagesse nous recommande. Un gouvernement constant dans ses principes, ferme et franc dans sa marche, assurera la gloire et la stabilité de ce trône, appelé si noblement par Votre Majesté le protecteur de toutes les libertés publiques ».

Le Roi a dit en la recevant:

« Je connois l'adresse que vous me présentez.

» Je sais les difficultés qu'éprouve la vente des grains. Malgré le souvenir d'une disette encore récente, j'ai restreint, pour la première fois en France, l'introduction des bleds étrangers. Les lois ont été exécutées; mais aucune loi ne peut prévenir les inconvéniens qui naissent de la surabondance des récoltes. L'Europe entière les ressent en ce moment.

» Les améliorations dont la chambre retrace le tableau déposent en faveur des actes de mon gouvernement. Elles ne peuvent se conserver et s'accroître que par le loyal concours et la sagesse des chambres.

» Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race, et celui du nom françois. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je pusse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne.

» J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avoient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme Roi, je ne dois pas caractériser, que, comme père, je voudrois oublier ».

— Le Roi a nommé gentilhomme ordinaire honoraire de sa chambre, M. Marnier, aide-de-camp et ami du général Rapp.

— M. le ministre de la maison du Roi a pris des mesures pour que les pensionnaires de la liste civile reçoivent l'intégralité de leur traitement, au lieu même de leur domicile, et le premier mois de chaque trimestre. La liste civile sera désormais chargée des frais de ce mode de paiement.

— S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans a souscrit pour 300 francs au monument qui doit être érigé, à Grenoble, à la mémoire du chevalier Bayard.

— M. Rolland (de la Moselle), membre de la chambre des députés, vient de mourir, âgé de 68 ans.

— Le 1er. décembre, le tribunal de police correctionnelle s'est occupé de la plainte en diffamation portée par le sieur Touquet contre la *Gazette de France*. M. de la Palme, avocat du Roi, a fait ressortir vivement l'affectation que l'on met à réimprimer les livres dangereux pour la jeunesse, et a reconnu que l'article attaqué ne présentoit pas même le caractère de l'injure. Le tribunal, approuvant les conclusions de M. l'avocat du Roi, a renvoyé de la plainte l'éditeur de la *Gazette de France*, et a condamné le sieur Touquet aux frais.

— Si nous ne savons pas nous conduire, ce ne sera pas faute de lumières. Les plus savans publicistes de l'école moderne redoublent en ce moment d'efforts pour indiquer au gouvernement la route qu'il faut suivre. M. Guizot, en traçant ses *Moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, a bien voulu consentir à diriger le ministère dans un chemin difficile, et que lui seul connoît peut-être; il est probable que tout est perdu, si on est assez aveugle pour prétendre encore se passer de ses conseils. M. de Barante vient de mettre en lumière son livre *Des Communes et de l'Aristocratie*, qui ne sera pas sans doute moins profond et moins utile. Enfin, nous allons avoir un nouvel ouvrage de M. de Pradt, dont on s'étonnoit de n'entendre point parler depuis quelque temps; celui-ci aura pour titre : *de l'Europe et de l'Amérique en* 1821. Il ne faut point désespérer d'une époque qui voit paroître à la fois tant de chefs-d'œuvre.

— Un arrêt de la cour royale de Pau, qui décidoit qu'un vol de vases sacrés commis dans une église ne pouvoit être considéré comme ayant eu lieu dans une *maison habitée*, avoit été annullé par la cour de cassation, et l'affaire renvoyée devant la cour royale de Toulouse. Cette dernière cour n'y a pareillement vu qu'un simple délit correctionnel, et, sur le nouveau pourvoi de M. le procureur-général, les pièces de ce procès seront renvoyées à l'examen des sections réunies de la cour de cassation, sous la présidence de M. le garde des sceaux.

— Le 9 novembre, l'*Espérance*, navire de Brest, venant de Malaga, se trouvant à la hauteur de Tréguier, donnoit des signaux de détresse. La patache des douanes, le *Voltigeur*, s'approcha du côté de ce navire, et, l'ayant reconnu, le commandant se porta à portée de la

voix, et signifia au capitaine de l'*Espérance* l'ordre de se rendre à Saint-Malo, conformément au réglement sanitaire. Celui-ci représenta qu'il manquoit de vivres et d'un pilote qui connût la côte, et que ses voiles étoient entièrement déchirées. Alors le sieur Petit-Bon, lieutenant du *Voltigeur*, sans craindre de s'exposer à la contagion dont l'*Espérance* pouvoit être atteinte, se jeta dans un canot, s'approcha du navire en péril, y monta, et parvint bientôt à tirer ce bâtiment du milieu des écueils, et à le conduire dans un mouillage sûr. Ainsi sauvée par le courageux dévoûment de Petit-Bon, l'*Espérance*, après avoir reçu des vivres, s'est dirigée vers Saint-Malo pour y faire quarantaine.

— L'état de l'Espagne devient de plus en plus déplorable; ici la peste, là des divisions, ailleurs des révoltes, partout du trouble et de l'agitation dans les esprits, des écrits incendiaires, des adresses insolentes, des menaces dans les clubs, un gouvernement sans pouvoir, des ministres créés hier, dénoncés aujourd'hui, chassés demain; des journaux donnant la loi et tenant le langage de 1793, tel est le spectacle d'un pays si long-temps calme sous l'empire de la religion et de ses rois. On lisoit dernièrement dans une feuille libérale qu'une liberté agitée vaut mieux qu'une obéissance tranquille. Ceux qui sont de ce goût n'ont qu'à passer en Espagne; ils y trouveront leur compte et nous aussi.

— L'état de Barcelonne est plus rassurant; le 16 novembre, il n'étoit entré qu'un seul malade de la fièvre jaune à l'hôpital : le nombre des morts diminuoit considérablement. Il est à craindre que les personnes qui sont sorties de la ville ne se pressent trop d'y rentrer.

— Les cortès de Lisbonne ont adopté, dans une de leurs dernières séances, l'article qui détermine leurs attributions. Cet article porte, entr'autres dispositions, que les cortès doivent recevoir le serment du roi, du prince royal, de la régence ou du régent; reconnoître le prince royal comme légitime successeur de la couronne, et approuver le plan de son éducation; nommer le tuteur du roi mineur, élire la régence ou le régent dans les cas déterminés, et marquer les limites de son autorité; en un mot, cet article assure aux cortès la toute-puissance politique. Cette assemblée a aboli les droits seigneuriaux, et a décidé que les religieux et religieuses sécularisés jouiront de tous les droits civils que possèdent les clercs séculiers.

— On a publié à Lisbonne le décret des cortès qui annule toutes les promotions faites par le roi à bord du vaisseau qui a ramené ce prince en Europe. Dans la séance du 14, on a discuté la motion du député Carneiro, tendante à faire déclarer tous les biens de l'église patriarchale comme appartenant à la nation. Cette proposition a été ajournée jusqu'à ce que le gouvernement ait fait connoître l'état de ces biens.

— La brochure du sieur Gœrres, intitulée : *l'Europe et la Révolution*, dont les journaux d'une certaine couleur annonçoient la prochaine publication en françois, vient d'être prohibée en Saxe, de même

qu'en Prusse, comme renfermant des principes subversifs du gouvernement monarchique.

— On annonce que l'empereur de Russie persiste sur deux garanties contre les excès des Turcs, l'occupation militaire de la Moldavie et de la Valachie par un corps de troupes russes et autrichiennes, et celle de la Morée par un autre corps anglois et autrichien. Des lettres de Vienne donnent la nouvelle que la Porte-Ottomane auroit refusé d'accepter les demandes renfermées dans la dernière note de la Russie, malgré les remontrances des ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre.

— Le gouvernement provincial d'Autriche a publié une circulaire pour prévenir le peuple que le but de la société des *carbonari* est le renversement et la dissolution des gouvernemens existans, et pour avertir en même temps des peines portées contre ceux qui entreroient dans cette société, ou qui la favoriseroient et n'en dénonceroient pas les membres.

— Le 29 novembre, le parlement d'Angleterre a été prorogé au 3 janvier.

— Depuis quelque temps, une partie de l'Irlande est désolée par d'affreux brigandages. Chaque jour apporte la nouvelle d'un assassinat ou d'un incendie. Le conseil privé du roi, à Dublin, s'est assemblé pour délibérer sur les mesures les plus efficaces à prendre pour mettre un terme à ces désordres. On a publié une proclamation dans laquelle on promet des récompenses à ceux qui découvriroient et livreroient à la justice les incendiaires. On croit que le gouvernement va diriger les troupes vers le midi, et est résolu de faire garder le nord par la garde bourgeoise; mais cette garde étant presqu'exclusivement composée de protestans, il est à craindre que, si elle étoit seule la maîtresse, elle ne maltraitât les catholiques, et ne fît naître de nouveaux sujets de trouble.

— La tranquillité règne en ce moment à Constantinople. L'exercice du culte grec n'y est pas troublé; mais le patriarche n'y jouit pas de la confiance des Grecs, quoiqu'il mette beaucoup d'activité à faire rétablir les églises ruinées.

— Des Turcs Candiotes qui se trouvoient à Smyrne, au mois d'octobre, se sont soulevés inopinément, et ont massacré tous les Grecs qu'ils ont rencontrés. Le pacha lui-même a été dans la nécessité de protéger les Grecs, dont trente ont été égorgés. Le 18 octobre, 200 de ces Candiotes ont été embarqués pour être reconduits à Candie.

— La nouvelle de la prise de Lima, capitale du Pérou, se confirme. Il paroît que le général San-Martin s'en est emparé le 10 août dernier. Les troupes royalistes se sont retirées dans les montagnes, et le vainqueur se préparoit à marcher à leur poursuite. La déclaration solennelle de l'indépendance a été faite le 16 du même mois par les autorités de la ville. Des nouvelles de la Jamaïque, du 6 novembre, annoncent que Carthagène est tombée au pouvoir des indépendans.

— On remarque dans le traité conclu entre le général O'Donoju, vice-roi du Mexique et le colonel Yturbide, que l'infant Charles-Louis, fils de la reine d'Étrurie, est appelé au trone du Mexique, en cas de refus de la part du roi Ferdinand VII et de ses frères.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 30, la chambre s'est réunie, après avoir examiné, dans les bureaux, le projet de loi relatif au régime sanitaire. Les membres de la commission spéciale chargée de faire un rapport sur ce projet sont : le comte Chaptal, le duc de Cadore, le comte de Noé, le comte Bertholet et le baron de la Rochefoucauld.

La chambre a nommé une autre commission pour faire un rapport sur la proposition de M. le comte Ferrand. Cette commission se compose de MM. le comte Ferrand, le marquis de Pastoret, le comte Portalis, le comte de Portecoulant et le comte Molé. L'assemblée s'est séparée sans ajournement fixe.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 30, après la lecture et l'adoption du procès-verbal, on renvoie diverses pétitions à la commission spéciale, pour en faire le rapport. M. le président lit une lettre de M. le ministre de l'intérieur, qui annonce que l'intention de S. M. est que l'adresse en réponse à son discours d'ouverture lui soit présentée le 30 novembre, à huit heures du soir, par M. le président de la chambre et deux secrétaires, conformément aux articles 2 et 3 du titre VI de la loi du règlement du 13 août 1814. (Marques d'étonnement à droite et à gauche.)

M. le président communique à l'assemblée une autre lettre du ministre de l'intérieur, qui invite la chambre à procéder promptement au tirage au sort qui doit désigner les arrondissemens à convoquer pour le remplacement de MM. Dalphonse, Gossuin et de Magnéval, décédés; de MM. Martin de Gray et Admyrault, démissionnaires; et de M. le baron Pasquier, nommé à la pairie. Sur la proposition de M. le président, on procède sur-le-champ à ce tirage au sort. L'arrondissement de Gannat et de Montluçon (Allier) est désigné pour le remplacement de M. Dalphonse; celui de Lure (Haute-Saone), pour le remplacement de M. Martin de Gray; l'arrondissement de Lyon, comprenant le canton du Nord, la Croix-Rousse, etc., sera convoqué pour remplacer M. de Magneval; celui de Cambrai (Nord), pour remplacer M. Gossuin; celui de Saint-Jean-d'Angely et Rochefort, pour remplacer M. Admyrault. On tire au sort entre les huit arrondissemens électoraux de la Seine, pour compléter la députation vacante par la nomination de M. Pasquier à la pairie. Le premier arrondissement

électoral, formé des premier et quatrième arrondissemens municipaux, est désigné.

M. le président annonce que M. le baron Louis ayant été député par les départemens du Puy-de-Dôme et de la Meurthe, a opté pour ce dernier. En conséquence, l'arrondissement de Clermont procédera à une nouvelle élection. M. le baron Fabry, qui a produit toutes ses pièces en règle, est admis définitivement, et prête serment. Après quoi la chambre décide qu'elle se rendra sur-le-champ dans les bureaux pour examiner les comptes et nommer une commission spéciale. Les membres de cette commission sont : MM. Pavey, Ribard, Doria, Morgan de Belloy, le baron de la Bouillerie, le chevalier de Berbis, Haudry de Soucy.

Le 3, la séance s'étant ouverte à une heure, le président apprend à l'assemblée la mort de M. Rolland, député de la Moselle, et la démission de M. Populo, député de la Loire, pour raison de santé. M. le garde des sceaux monte à la tribune et présente deux projets de loi, dont le premier demande la censure pour cinq ans.

Le ministre dit qu'on s'est aperçu de l'insuffisance de la loi du 17 mai 1819, que les abus se sont multipliés, et que dans la rédaction nouvelle la religion de l'Etat est nommément exprimée. Des décisions affligeantes sont venues ensuite nous avertir, continue-t-il, que la royauté n'avoit pas été assez protégée par la loi précédente, et on a cherché à prévenir les abus par des dispositions plus précises. Les autres articles de la loi tendent à remplir les lacunes du Code pénal. Un article important donne aux chambres le droit de juger les offenses dirigées contre elles. Le ministre développe les motifs de ces diverses dispositions, dont nous ne pouvons citer ici que les principales.

Par l'art. 1er., quiconque aura outragé ou tourné en dérision la religion de l'Etat, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans, et d'une amende de 300 fr. à 6000 fr. L'outrage fait à un ministre de la religion, dans ses fonctions, sera puni des mêmes peines. Les attaques contre le Roi seront sujettes aux mêmes peines; il y a aussi des peines portées contre ceux qui auront provoqué à la haine ou au mépris de l'autorité royale, qui auront proféré des cris séditieux, cherché à troubler la paix publique, exposé des gravures ou dessins tendant au même but. Les chambres jugeront elles-mêmes les délits contre elles. Plusieurs délits des plus graves seront jugés correctionnellement; le jury est maintenu pour les autres cas.

Le second projet de loi proroge jusqu'à la fin de la session de 1826, les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, sur la publication des journaux.

Après que le ministre a développé les motifs de ces projets, M. de Lalot demande la parole pour le rappel au réglement, et appelle l'exécution du réglement pour le rapport de la commission des pétitions, qui doit être fait chaque semaine. On veut l'interrompre, il continue. Il se plaint qu'on veut étouffer l'opinion et empêcher la vérité de monter jusqu'au trône, que l'on accuse le langage le plus innocent, que l'on accuse les intentions les plus pures. Il déclare que les

conseillers de la couronne ont surpris la religion du monarque, et
veulent lui rendre suspecte la fidélité la plus éprouvée. Il s'élève
surtout contre la dénomination d'ultrà-royalistes. Lorsque Buona-
parte gouvernoit, a-t-il dit, quel ministre eût osé flétrir devant lui le
zèle de ses serviteurs, en les qualifiant d'ultrà-bonapartistes? y auroit-
il eu dans tout l'empire un cachot assez profond pour punir une telle
noirceur?

M. de Lalot a terminé en reprochant directement aux ministres
leur haine et leurs préventions contre les royalistes, et il a présenté
la nouvelle loi comme un moyen d'étouffer toute vérité.

M. le garde des sceaux est remonté à la tribune, et s'est plaint que
l'orateur eût avancé des assertions sans preuves, calomnié les minis-
tres et traité des sujets étrangers à la circonstance. L'adresse de la
chambre et la réponse du Roi ne sauroient être l'objet d'une discussion.

M. Donnadieu veut répondre au garde des sceaux; le centre s'y
oppose. Le président explique pourquoi il n'a pas encore été fait de
pétitions, la chambre ayant été assez long-temps à s'organiser. Il dé-
clare qu'il maintiendra le réglement. M. Donnadieu reste à la tribune;
M. de la Bourdonnaye y monte et se plaint de la partialité du prési-
dent. Le côté gauche demande aussi que M. Donnadieu soit entendu.
Celui-ci descend de la tribune, et annonce qu'il va faire imprimer son
discours.

Le président met aux voix quel jour on se réunira dans les bureaux
pour l'examen du budget. Le centre demande que ce soit à l'instant
même. Le côté droit et le côté gauche font décider que ce sera jeudi.
On a remarqué que M. de Villèle et plusieurs députés réunis autour
de lui ont opiné avec le centre.

On exécute en ce moment à Paris, une nouvelle édition de Mas-
sillon, en 14 vol. in-8o. (1). Elle porte le titre d'*Œuvres complètes*,
et l'éditeur y a joint le discours sur le danger des mauvais livres, qui
étoit resté inédit jusqu'à ces dernières années. M. Genoude s'est char-
gé de rédiger une notice sur Massillon, qui sera mise à la tête du pre-
mier volume. Elle sera accompagnée d'un très-beau portrait. L'édition
est faite sur papier d'Annonay; le prix pour les souscripteurs est de
6 fr. 50 cent. Il sera tiré quelques exemplaires sur papier vélin satiné;
le prix sera de 12 fr. Le tome II a paru, et renferme le premier volume
des sermons pour le grand Carême; il est d'une belle exécution, et le
papier vélin surtout est d'un effet très-agréable. La réputation de
Massillon nous dispense de faire l'éloge d'une entreprise destinée à
perpétuer les chefs-d'œuvre d'un orateur qui est la gloire de la chaire
françoise. L'éditeur donne en même temps une édition en 16 volumes
in-12, avec les mêmes caractères que l'in-8o. Le prix pour les souscri-
pteurs sera de 2 fr. le volume.

---

(1) A Paris, chez Méquignon fils aîné, rue des Saint-Pères, no. 10;
et chez Adr. Le Clere au bureau de ce journal.

Oraison funèbre de M. le cardinal de Périgord, par M. l'abbé Frayssinous (1).

Ce discours, empreint d'autant de sensibilité que de talent, est digne à la fois de la réputation de l'orateur et de l'illustration du pontife. Nous nous disposions à en donner une analyse, mais nous sommes plus heureux encore, puisque nous pouvons en offrir quelques extraits qui exciteront sans doute encore davantage l'envie de connoître ce discours dans sa totalité.

M. Frayssinous avoit pris pour texte ces paroles du Ier. livre des Paralipomènes, où il est dit de David: *Mortuus est in senectute boná, plenus dierum et divitiis, et gloriá, et regnavit Salomon filius ejus pro eo.* L'orateur a paraphrasé ces paroles dans son exorde, qu'il a commencé ainsi :

« Monseigneur, il n'est donc plus ce pontife vénérable que le ciel, après tant de désastres, n'avoit, ce semble, élevé sur le siége éminent de cette capitale que pour faire paroître dans un plus grand jour les précieuses qualités dont son ame étoit enrichie ; il n'est plus cet ancien de l'épiscopat françois! Mortel, il est tombé sous les coups de la mort, comme le plus humble vulgaire. Ni la noblesse du sang, ni l'éclat des dignités, ni le charme des vertus les plus pures, ni la tendresse d'une famille éplorée, ni les soins de ses fidèles serviteurs, ni les regrets de tout ce qui approchoit de sa personne, ni la royale sollicitude du Monarque et de ses augustes enfans, rien n'a pu le conserver à notre vénération et à notre amour! O Religion sainte de nos pères, piété sincère, innocence de mœurs, affabilité touchante, inaltérable douceur,

(1) 48 pages in-8°. ; prix, 1 fr. et 1 fr. 20 c. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clerc, au bureau de ce journal. (*Sera mise en vente lundi 10 décembre*).

trouvâtes-vous jamais sur la terre un cœur plus digne que le sien de vous servir de sanctuaire »?

L'orateur a annoncé qu'il montreroit le cardinal dans la double épreuve des grandeurs et de l'adversité, honorant l'épiscopat par ses vertus, ennoblissant son exil par son courage, et, dans ces derniers temps, servant l'Eglise par la sagesse de ses conseils. Dans la Ire. partie, il a parlé en peu de mots de la naissance et de l'éducation du cardinal :

« Privé, dans un âge encore tendre, d'un père qui, digne de ses ancêtres, étoit mort au champ d'honneur, il va croître sous les yeux d'une mère incomparable, dont les vertus furent si hautes et si pures, qu'elle commanda à un siècle corrompu le silence du respect et de l'admiration, et pour laquelle Louis XV avoit conçu une si profonde estime, qu'il s'étoit fait une loi d'acquiescer à toutes ses demandes sans examen; condescendance dont il n'eut jamais lieu de se repentir. Elle vérifia dans le sens le plus chrétien cette devise de sa maison : *Rien que Dieu*. O mère véritablement chrétienne! vous que dans son testament notre pieux archevêque appelle *ma sainte mère*, soyez bénie à la face des autels d'avoir formé, pour la gloire de la religion, les premières années d'un fils digne de vous et des hautes dignités où le ciel devoit l'appeler un jour.

» Guidé par la sagesse même, cet enfant de bénédiction, en croissant en âge, croissoit en vertus; c'étoit un nouveau Samuel que le ciel s'étoit réservé pour lui seul, et pour en faire le conducteur de son peuple. L'aménité de ses mœurs, la modération de son caractère, une piété tendre, ses goûts naissans, tout semble décéler en lui une vocation sainte; et c'est pour y être fidèle qu'il entre dans cette école de probation, où des hommes vénérables, joignant la science à la simplicité, pratiquent tous les jours, sous les yeux des élèves du sanctuaire, ce qu'ils leur enseignent, en sont plutôt les pères que les maîtres; et le séminaire de Saint-Sulpice aura le mérite d'avoir préparé à l'église de France le cardinal de Périgord comme il lui a préparé l'immortel Fénelon, et le digne historien de sa vie, ainsi qu'un grand nombre de ceux qui, depuis deux siècles, ont jeté le plus d'éclat dans l'épis-

copat, et le sacerdoce françois, par leurs vertus ou par leurs talens ».

M. Frayssinous représente le cardinal dans son épiscopat, captivant les cœurs par sa bonté, tantôt fondant une caisse de secours pour les ouvriers, tantôt établissant une caisse pour les incendiés, tantôt adoucissant les fléaux par ses largesses; mais survint bientôt un déluge d'écrits qui prêchoient la licence et l'impiété :

« Elle est arrivée pour la France cette désolation, dont on peut bien dire qu'on n'en avoit pas vu de semblable depuis le commencement de la monarchie, et dont je ne veux rappeler en ce moment que ce qui se lie aux destinées du cardinal de Périgord, et en a fait ressortir les généreuses vertus avec tant d'éclat. Aux siècles précédens on avoit vu ce que peut la haine du christianisme dans les sectateurs des autres religions, ce que peut le faux zèle pour armer quelquefois les hommes contre les hommes au nom du ciel; maintenant on va voir ce que peut, pour le malheur des peuples, le fanatisme de l'impiété. Des sophistes impitoyables, armés tour à tour du glaive de Décius et de la plume de Julien, déclarent la guerre à Dieu et aux hommes; tout ce qui ne plie pas devant leurs systêmes pervers en devient la victime; les noms de tolérance et d'humanité ne sont que le signal de la persécution la plus sanglante; les chrétiens sont immolés devant les autels de la *raison*, comme ils l'étoient autrefois aux pieds des idoles du paganisme, et le dix-huitième siècle, qui s'est appelé fièrement le siècle des lumières, aura la honte éternelle d'avoir fait une multitude de martyrs. Il sera décidé que les sciences, les lettres, les arts, les connoissances humaines, toutes ces choses si vantées, ne sont rien contre la fureur des passions déchaînées, quand on a brisé tous les freins de la religion et de la morale, et que ce qu'on nomme civilisation n'empêche pas qu'une nation savante et polie ne voie s'accomplir sur elle cette parole du Sage : Lorsque les impies régneront, le peuple gémira : *Cum impii sumpserint principatum, gemet populus*. C'est surtout contre les colonnes de l'Eglise, contre le corps des premiers pasteurs, que les coups sont dirigés : mais le ciel est avec eux, pour leur com-

muniquer une force invincible ; les jeunes s'unissent aux anciens pour former tous ensemble une sainte phalange contre l'ennemi commun. Le moment du combat arrive, et, dès la première attaque, on s'aperçoit qu'il est plus facile de les dépouiller que de les avilir, de les persécuter que de les vaincre. Recevez ici un hommage particulier, vous qui, interpellé le premier par les ennemis de la religion, donnâtes au clergé françois le signal d'une héroïque résistance. Certes, c'est un beau spectacle donné au monde que celui de cent trente évêques, qui s'élèvent par la foi au-dessus de toutes les considérations humaines, immolent leur repos à leur conscience, et préfèrent l'exil, la mort même, s'il le faut, à de commodes, mais funestes innovations. Partez, illustres exilés, apparoissez aux nations étrangères avec l'intégrité d'une foi que rien n'a été capable d'entamer; dispersez-vous jusqu'au milieu des communions séparées de la nôtre; dissipez par votre seule présence les préjugés dont elles peuvent être imbues; et, marchant à la tête de tant de prêtres fidèles qui suivent vos pas, montrez aux peuples divers cette église gallicane, plus belle dans ses malheurs que dans ses prospérités, et plus grande encore que sa renommée. Il étoit digne du royaume très-chrétien de donner à l'univers un des plus beaux exemples d'héroïsme religieux que puissent présenter les annales du christianisme; pour trouver quelque chose de semblable, il faudroit remonter jusqu'à l'église d'Afrique, au temps de la dévastation des Vandales ».

A la suite de ce beau morceau, l'orateur a suivi M. le cardinal dans son exil à Bruxelles, à Cologne, à Wolfenbuttel, à Mittau, et, après avoir célébré sa patience et sa résignation, il poursuit en ces termes :

« Cependant, Messieurs, sans religion et sans roi, qu'étoit devenue notre patrie? Dix ans s'étoient écoulés qui avoient accumulé sur elle les impiétés et les abominations de dix siècles, lorsque tout y prend une face nouvelle. Un homme est suscité de Dieu, tantôt pour abattre ce qui est debout, comme Attila, tantôt pour relever ce qui est abattu, comme Cyrus, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir été l'instrument de la Providence, il soit brisé lui-même sans retour. Jeune encore, c'est sur le champ de bataille qu'il reçoit d'en haut la

pensée de pacifier l'église de France. Dans ce dessein, il se tourne vers celui qui, placé au sommet de la hiérarchie sacrée, étend ses regards sur tout le monde chrétien, observe, corrige, console, fortifie, et s'empresse d'aller au secours des églises affligées. Ici que va-t-il arriver? Une lutte s'engage entre le saint Siége et une grande partie des évêques de France. D'un côté, on croit devoir prendre des mesures extraordinaires pour guérir des maux qui paroissent incurables par les voies communes, et s'élever au-dessus de ce qui est consacré par les usages et les Canons; de l'autre, on croit devoir faire entendre des réclamations respectueuses en faveur des formes antiques. Laissons à l'histoire le soin de raconter les faits et les controverses, et contentons-nous de rappeler à ce sujet ce que disoit saint Augustin à l'occasion des différends élevés, au troisième siècle, entre saint Cyprien et le pape saint Etienne : Que, si les esprits étoient divisés, la paix et la charité régnoient dans les cœurs : *Vixit pax in cordibus eorum.* Et quel évêque françois, même au milieu de tous ces démêlés, ne se fût écrié volontiers avec ce Bossuet, le plus beau génie de la France, et l'oracle de notre église : « Sainte » église romaine, mère des églises, et mère de tous les fidè- » les, église choisie de Dieu pour unir ses enfans dans la » même foi et dans la même charité, nous tiendrons toujours » à toi par le fonds de nos entrailles. Si je t'oublie, église » romaine, puissé-je m'oublier moi-même; que ma langue » se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es » pas toujours la première dans mon souvenir, si je ne te mets » pas au commencement de tous mes cantiques de réjouis- sance » : *Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tuî, Jerusalem, in principio lætitiæ meæ.* Mais, pendant que l'église de France respire, une longue carrière de douleurs est ouverte pour l'Europe entière; les princes et les peuples; les capitales des Etats divers comme les cités vulgaires, les armées les plus nombreuses comme les mieux commandées, tout est vaincu, tout succombe, et l'Europe, qui s'étoit épouvantée des forfaits de l'impiété, s'épouvanta peut-être davantage encore des triomphes de nos guerriers. La victoire les a conduits dans les contrées du Nord; mais bien souvent la victoire fait payer chèrement les palmes qu'elle donne. La ville de Mittau se remplit de soldats françois malades ou blessés; un mal contagieux les dévore, tout s'empresse pour

les secourir; la fille des Césars, héroïne de bonté comme de courage, prépare elle-même, de ses royales mains, de quoi panser leurs plaies. Plusieurs de nos prêtres exilés périssent victimes de leur zèle; de ce nombre est en particulier ce digne ministre du Très-Haut, étranger par la naissance, mais françois par le cœur, à qui notre patrie doit un monument de reconnoissance, et que le ciel avoit destiné à être le consolateur des rois de la terre dans leurs extrêmes infortunes. O vénérable Edgeworth! je crois m'honorer moi-même, ou plutôt honorer le sacerdoce tout entier, en rendant ici un hommage solennel à votre sublime dévouement; la terre n'avoit pas de récompense digne de vous; le ciel vous réservoit la plus belle de toutes les couronnes, celle des martyrs de la charité. Ici, Messieurs, je retrouve notre pontife avec tous ses sentimens de commisération pour le malheur; rien ne l'arrête : il visite lui-même, sur le lit de douleur, ces François qu'y retiennent leurs blessures ou la maladie. O combien ses entrailles sont émues sur le sort de ces hommes dont la patrie est aussi la sienne. Il peut bien dire, dans l'oubli de toutes nos discordes : Quel est le François qui souffre sans que je souffre avec lui? *Quis infirmatur, et ego non infirmor?* »

Mais l'heure de la miséricorde a sonné, le ROI rentre dans ses Etats, et M. de Talleyrand est appelé à délibérer sur les affaires les plus importantes de l'Église. L'orateur loue la pureté de ses vues, et déplore les obstacles qui les traversèrent. Il trace ensuite en peu de mots l'ensemble de l'administration de M. le cardinal sur le siége de Paris :

« Ranimer l'esprit sacerdotal parmi les ministres des autels, et, pour cela, les réunir durant plusieurs jours en un lieu de solitude et de recueillement, où il se trouvoit lui-même, partageant leurs repas comme leurs pieux exercices, et rappeloit l'apôtre saint Jean dans sa vieillesse, au milieu de ses disciples bien-aimés; surveiller, avec une attention spéciale, l'enseignement, comme la piété, dans ces écoles où croissent les jeunes élèves du sanctuaire, dernier espoir de la religion; soutenir de son autorité l'œuvre apostolique des missions, qui a fini par triompher de tous les préjugés; encourager toutes

les saintes entreprises qu'inspire la charité, et pour l'éducation de l'enfance, et pour le soulagement des malheureux, et pour la conversion des ames égarées; voilà ce qui occupoit son épiscopat. Un désir bien cher à son cœur, qu'il aimoit à manifester, et dont il appeloit avec ardeur l'accomplissement pour le bien des générations à venir, comme pour celui des générations présentes, c'étoit le désir et de voir consacré au culte de la patronne de Paris le temple magnifique érigé en son honneur, et de voir se relever cette illustre Sorbonne, d'où, pendant plusieurs siècles, ont découlé, comme d'une source intarissable, des ruisseaux de saine doctrine dans toutes les parties de l'église gallicane, et de voir bâtir une demeure plus commode, plus spacieuse, plus saine, pour les jeunes lévites dont la conservation est si précieuse : il a eu la consolation de bénir lui-même la première pierre de cet édifice; espérons que les circonstances permettront au Roi très-chrétien d'accomplir le reste de ses vœux. Enfin, pour ne pas interrompre le récit des œuvres de son zèle, je dirai que c'est à lui qu'est dû le bienfait de cette visite pastorale, qu'exécute aujourd'hui si heureusement son successeur; en sorte que, même après sa mort, il continue d'instruire et d'édifier : *Defunctus adhuc loquitur* ».

Enfin, M. Frayssinous a peint M. le cardinal calme et résigné au milieu de ses souffrances et dans sa dernière maladie; il s'est plu à le considérer dans une vie meilleure, placé entre saint Remi et saint Denis, ses illustres prédécesseurs; c'est par cette dernière image qu'il a terminé ce beau discours. Il a plusieurs fois payé un tribut d'hommages à la piété filiale du successeur de S. Em., et s'est représenté M. le cardinal *revivant dans les deux prélats héritiers de ses dignités, et dont l'âge, la piété, la sagesse éclairée, permettent de concevoir pour l'avenir de si douces espérances*.

A la suite du discours se trouvent imprimés deux articles du testament de S. Em., qui regardent M. l'archevêque actuel de Paris ; ils sont ainsi conçus :

« I. Je prie Mgr. l'archevêque de Trajanople, coadjuteur » de l'archevêché de Paris, de recevoir mes Pontificaux et

» autres livres que je puis avoir à l'usage du diocèse de Paris, » comme un très-foible témoignage de mon estime et de mon » amitié. Je remercie le Roi d'avoir bien voulu me l'accorder » pour coadjuteur, et je me félicite tous les jours de l'avoir » pour adjoint dans l'administration de cet important diocèse, » dont la charge étoit trop forte pour moi, vu mon grand âge » et mes habituelles et douloureuses infirmités. Cette réunion » pouvoit seule me déterminer à accepter cette effrayante char- » ge, que j'avois prié plusieurs fois, et avec les plus vives in- » stances, Sa Majesté de ne pas exiger de mon attachement et » de mon dévouement que je l'acceptasse. J'ai la consolation » de penser qu'après moi M. le coadjuteur y fera tout le bien » qui lui sera possible et que je désire.

» II. Je renouvelle à Mgr. le coadjuteur mes remercîmens » de tout ce qu'il a bien voulu faire, du zèle qu'il n'a cessé de » mettre pour m'aider dans le commencement du bien qu'il » étoit possible de faire pendant le peu de temps que j'ai été » archevêque de Paris. Je me félicite tous les jours de l'y avoir » pour successeur, bien assuré, d'après ses vertus, son zèle et » ses moyens, qu'il y fera tout le bien qui dépendra de lui ».

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le mercredi 5, le service annoncé pour S. Em. Mgr. le cardinal de Périgord a été célébré dans l'église des Quinze-Vingts. Mgr. le prince de Croï, son successeur dans la charge de grand-aumônier, a officié, assisté de M. l'abbé Feutrier, vicaire-général, et de MM. Menjaud et C. Gallard, faisant les fonctions de diacre et de sous-diacre. MADAME, duchesse d'Angoulême, a assisté à l'office, dans une tribune. MM. les archevêques de Rouen et de Reims, M. l'évêque de Dijon, plusieurs évêques nommés, des aumôniers de la chapelle royale, une députation du chapitre de Saint-Denis, plusieurs curés et ecclésiastiques de la capitale, s'étoient rendus à cette cérémonie, ainsi que des personnes de distinction. Après l'Evangile, M. l'abbé Frayssinous a prononcé l'Oraison funèbre de S. Em. qu'il avoit fait entendre à Notre-Dame, la semaine dernière. Ce discours n'a pas été moins goûté que la première fois; on croit que le désir de l'entendre n'avoit pas peu contribué à attirer MADAME aux Quinze-Vingts.

— Mgr. l'archevêque de Paris est allé, jeudi dernier, accompagné de MM. les archidiacres Desjardin et Borderies, faire sa visite pastorale à la manufacture des Gobelins; il a été reçu par M. l'aumônier et par M. le gouverneur.

— La famille royale, dont chaque jour nous révèle quelques largesses, vient de faire éclore une nouvelle bonne œuvre, à laquelle la religion et la société applaudiront également. Les Filles de la Madeleine ou les Madelonnettes avoient été fondées à Paris, il y a deux cents ans, par la charité d'un simple bourgeois de Paris, qui avoit recueilli des victimes du désordre; la marquise de Magnelais, de la maison de Gondi, avoit soutenu cet établissement par un legs considérable, et Louis XIII y avoit attaché une rente perpétuelle de 3000 fr., à prendre sur la recette générale de Paris. L'institut fut érigé en communauté par Urbain VIII, en 1631, et l'on y étoit admis aux vœux de religion. Les Hospitalières du Refuge, dites de Saint-Michel, furent chargées de la direction de la maison; leur règle les destine à la conversion des pécheresses, et leur monastère est continuellement ouvert aux filles qui veulent se retirer du vice. Mais elles n'avoient plus, depuis la révolution, la même facilité pour admettre à la vie religieuse des filles sincèrement repenties. Elles ont, en dernier lieu, conçu le projet de recommencer l'institut des Filles de la Madeleine, en plaçant, dans un bâtiment séparé, au fond de leur jardin, les plus ferventes de celles qu'elles ont ramenées dans le chemin de la vertu. Un local étroit, une vie austère, des privations de tout genre, tel est le spectacle qu'offre cette communauté, où vingt filles expient leurs égaremens par la pénitence. Plusieurs d'entre elles ont déjà obtenu, d'après de longues épreuves, de faire des vœux; le reste y aspire, et d'autres repenties, instruites dans la grande maison de Saint-Michel, sollicitent l'entrée du petit couvent, pour s'y consacrer aux mêmes austérités. Mais il falloit agrandir le bâtiment, construire une chapelle, former un enclos. La famille royale n'a voulu laisser à personne le soin de pourvoir aux dépenses d'un établissement si utile. Dès que le projet fut soumis à Mme. la duchesse de Berri, cette princesse voulut contribuer pour 10,000 fr.; S. M. a donné 20,000 fr.; MONSIEUR, 10,000 fr.; Mgr. le duc d'Angoulême et MADAME, 10,000 fr.; enfin, il n'est pas jusqu'aux enfans de France qui n'aient pris part à cette œuvre; chacun d'eux est pour 2000 fr. dans les frais de l'entreprise, et nos Princes apprennent ainsi,

dès le berceau, à s'associer aux efforts de la charité. Cette œuvre, toute chrétienne, sera donc aussi toute royale, et les dons ordinaires des fidèles ne se mêleront point aux largesses de l'auguste et pieuse famille. On s'est mis de suite à l'ouvrage. Le 29 septembre dernier, jour de la fête de saint Michel, et époque de l'anniversaire d'un mémorable événement, la première pierre des nouvelles constructions a été posée au nom de S. M. et de la famille royale, par M. l'archevêque actuel de Paris, sur l'invitation de M. le ministre de la maison du Roi. Ce prélat s'étant transporté chez les dames de Saint-Michel, avec M. l'abbé Desjardins, archidiacre, a été reçu par toute la communauté, a traversé le jardin, et s'est rendu sur l'emplacement où se construit la chapelle. Il a béni la pierre, dans laquelle ont été posées des monnoies et médailles au coin de S. M., avec une inscription qui annonce l'objet de l'établissement, les noms des augustes bienfaiteurs, et la date de la cérémonie. Outre la chapelle, qui sera entièrement faite à neuf, on exhausse les anciens bâtimens, et le nouveau monastère ouvrira sur la rue des Postes. La maison sera modeste, et telle qu'elle convient à des filles pénitentes; mais cette fondation n'en sera pas moins un monument de la piété de nos Princes, et de leur zèle pour les bonnes œuvres. C'est ainsi que leur générosité travaille à réparer les ruines de la révolution, et qu'ils revendiquent pour eux seuls le noble privilége de ménager un asile au repentir, et d'y recueillir, comme dans un port assuré, celles à qui le monde avoit été funeste, et qui veulent être désormais éloignées de toutes ses séductions.

— Le vendredi 23 novembre, S. A. R. Mme. la duchesse de Berri est partie de Rosny pour visiter, à Mantes, une maison d'éducation nouvellement fondée par les soins de plusieurs ecclésiastiques zélés. Elle s'est fait conduire partout, est entrée dans les plus petits détails, et, avant son départ, elle a témoigné au supérieur toute sa satisfaction.

— M. l'abbé Bernet, nouveau curé de Saint-Vincent de Paul, dont nous avons annoncé la nomination, doit être installé dans son église, demain dimanche, avant la grand'messe, par M. l'abbé Jalabert, archidiacre.

— M. l'abbé Carrand, préfet apostolique de la Martinique, est parti mercredi dernier pour Rochefort, où il doit s'embarquer pour sa destination sur un bâtiment de l'Etat. Quelques jours avant son départ cet ecclésiastique avoit eu une

audience particulière de S. M. Il est accompagné, dans son voyage, de M. l'abbé Lacroix, du diocèse de Lyon, qui se consacre aussi aux missions, et ils trouveront, à Rochefort, un troisième missionnaire, qui se rend également à la Martinique, M. Caillau. Ce renfort étoit bien nécessaire dans une île qui manque de prêtres. On dit que M. Carrand, qui n'a point assez d'ecclésiastiques pour en mettre dans toutes les paroisses, se propose de donner des missions successives dans les différentes parties de l'île qui sont dépourvues de pasteurs. Il résidera habituellement au Fort-Royal. Le gouvernement lui a fourni une chapelle.

— Trois jeunes missionnaires sont partis dernièrement du séminaire des Missions-Etrangères, et sont en ce moment au Hâvre, prêts à s'embarquer pour les missions orientales; deux sont du diocèse de Chambéri et un du diocèse de Lyon.

— M. Alexandre de Lostanges, évêque de Périgueux, parti de Paris, il y a déjà quinze jours, a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse une Lettre pastorale pour annoncer son entrée et demander des prières. Le prélat rappelle les marques d'intérêt qui lui ont été données par ses diocésains, et entre autres le zèle avec lequel le clergé du département de la Dordogne sollicita deux fois, par des adresses, l'érection de l'évêché de Périgueux, en offrant de faire, sur son modique traitement, les frais de premier établissement. M. de Lostanges donne aux fidèles les conseils d'un pasteur zélé, et se flatte qu'il ne trouvera dans son clergé aucun vestige d'attachement à des doctrines réprouvées par Pie VI, et qui ont si fort troublé l'Eglise, ou que, si ces doctrines avoient encore quelques partisans, ils s'empresseront de venir y renoncer entre ses mains. Le prélat paie un tribut de regret aux derniers évêques de Périgueux et de Sarlat, MM. de Flamarens et d'Albaret. Il annonce qu'en vertu de la bulle du 27 juillet 1817, le département de la Dordogne est désormais soumis à sa juridiction, et indique les prières qui doivent être récitées pour attirer les grâces de Dieu sur son administration. L'entrée et la prise de possession de M. l'évêque ont été marquées par un trait trop honorable pour que nous le passions sous silence. Un artisan de Périgueux, père de famille, avoit été conduit en prison pour dette, par jugement du tribunal de commerce; M. de Lostanges en ayant été informé, fit remettre aussitôt au curé de la paroisse la somme nécessaire pour acquitter la dette. La créancière, Mme. Audinet, consentit, de

son côté, à réduire sa créance de plus de 500 fr. à 400 fr., et cette dernière somme lui a été comptée de la part du prélat. Nous éprouvons un grand plaisir à rapporter ce trait de générosité vraiment épiscopal, et nous ne savons pourquoi le *Constitutionnel* nous reproche de n'en avoir pas fait mention. Ce journal a voulu voir quelque malice dans ce que nous avons dit dernièrement de la lettre de M. Lacombe; mais il est probable qu'il ne s'est pas entendu lui-même dans les remarques qu'il fait à cet égard. Il appelle M. Lacombe *nouvel évêque d'Angoulême*, tandis que le prélat occupe ce siége depuis 1802; et il s'étonne que nous n'ayons pas cité le trait de générosité précédent: comme si cela avoit quelque rapport avec M. Lacombe. Le journaliste se seroit-il imaginé que M. l'évêque de Périgueux et M. Lacombe fussent une seule et même personne? L'erreur seroit forte, et il pourroit arriver qu'un des deux prélats s'en trouvât peu flatté.

—M. Alexandre, curé de Crépy, vient d'être enlevé à sa paroisse et au diocèse d'Amiens. Denis-Dominique-Joseph Alexandre étoit né à Saint-Omer, en 1750. Etant venu à Paris, M. de Roquelaure, évêque de Senlis, distingua son mérite, et lui donna un canonicat de la collégiale de Saint-Thomas de Crépy. Pendant la révolution, M. Alexandre fut enfermé à Chantilly, avec beaucoup d'autres victimes de la terreur. Rendu à la liberté, il retourna à Crepy, et y exerça le ministère avec deux de ses compagnons d'infortune. A l'époque du Concordat, il fut fait curé de la ville. Dès-lors son temps et ses soins furent entièrement consacrés à son troupeau. Affable et charitable, il étoit généralement aimé. Depuis six ans, il étoit devenu presque aveugle, sans que cette infirmité eût influé sur son caractère. Il trouvoit encore, dans sa mémoire et son zèle, le moyen de remplir ses fonctions. Le 12 août dernier, il fut attaqué d'une maladie qui fit de grands progrès. Il voulut donner, avant l'épuisement de ses forces, un grand exemple à ses paroissiens, et il reçut presque publiquement les derniers secours spirituels. Depuis ce moment, il ne fut plus occupé que de l'éternité. Sa mort arriva le 13 novembre. Ses obsèques furent célébrées au milieu des larmes de ses paroissiens. M. l'abbé P., son coopérateur et son ami, lui érige un monument simple, mais digne de perpétuer la mémoire de cet homme vertueux. Nous regrettons de ne pouvoir citer les vers qu'on nous envoie sur ce respectable curé.

— M. Ambroise Maréchal, archevêque de Baltimore, vient d'arriver à Paris, en se rendant à Rome, où l'appellent les affaires de sa métropole. Nous avons parlé plusieurs fois de ce prélat, qui est François, et qui a rendu de grands services à cette contrée. Il vient, comme on sait, de construire une belle cathédrale. Outre les évêchés de Boston, de Philadelphie et de New-Yorck, érigés en 1808, le saint Siége a récemment établi, dans ce pays, deux nouveaux évêchés, savoir, celui de Richmond, en Virginie, et de Charles-Town, dans la Caroline. Le nouvel évêque de Richmond est le docteur Patrice Killy, Irlandois, dont le diocèse s'étend sur toute la Virginie. Il réside jusqu'ici à Nortfolk, où le nombre des catholiques est plus considérable. L'évêque de Charles-Town est le docteur Jean England, aussi Irlandois. Il a sous sa juridiction les deux Carolines et la Géorgie. Le siége de Philadelphie, qui étoit resté assez long-temps vacant, vient d'être rempli : le Pape y a nommé le docteur Henri Conwell, Irlandois comme les deux précédens. Il étoit question d'ériger encore un évêché à Cincinnati, dans l'Etat de l'Ohio, qui seroit démembré du diocèse de Bardstown. Les évêchés de Richmond et de Charles-Town sont démembrés du diocèse de Baltimore.

— M. Dessolles, archevêque de Chambéri, a donné, le 15 novembre dernier, à son diocèse, un Mandement relatif à la publication de la bulle de S. S. contre les *Carbonari*. Le prélat déplore les sinistres projets des ennemis du bien, également conjurés contre les deux autorités. Il rappelle les avertissemens de S. Paul contre les séducteurs des derniers temps ; et, après avoir parlé des derniers troubles qui ont menacé l'Italie, il annonce à ses diocésains la bulle du 13 septembre comme une preuve de la sollicitude du souverain Pontife. Le nouveau roi de Sardaigne, également pénétré de la funeste influence des sociétés secrètes, a engagé les évêques de ses Etats à publier avec solennité les lettres apostoliques, et à les accompagner d'instructions analogues. M. l'archevêque de Chambéri pense que son diocèse offre peu de personnes qui soient engagées dans les liens de ces sociétés perverses, et il se flatte que les exhortations du chef de l'Eglise suffiront pour les ramener. Il les instruit des tristes effets de l'excommunication, et finit par des exhortations dignes de son zèle, de sa tendresse et de sa piété. Le mandement et la bulle

ont été lus au prône dans toutes les églises de Savoie, le premier dimanche de l'Avent. On célèbre partout dans ce pays, par des fêtes, l'avénement du nouveau roi.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. MONSIEUR a accordé un secours de 300 fr. à la veuve Brasseur, de la commune d'Aulnoy (Seine et Marne).

— Mme. la duchesse de Berri vient d'envoyer 400 francs pour les malheureux incendiés d'Essoy.

— S. A. R. MADAME a souscrit pour douze exemplaires à l'ouvrage de M. Jacquet-Delahaye-Avrouin, *sur le Rétablissement des Eglises de France*, à l'occasion de la réédification projetée de celle de Saint-Martin de Tours.

— Une ordonnance royale du 31 octobre contient le réglement relatif aux maisons d'éducation de filles, de degrés supérieurs. Ces maisons d'éducation sont, comme les écoles primaires de filles, maintenues sous la surveillance des préfets. Les maîtresses d'écoles primaires, de pensions et institutions de filles, ouvertes sans autorisation, ou qui continueroient de l'être après que l'autorisation aura été retirée, seront poursuivies pour contravention aux réglemens de police municipale.

— L'un des colléges électoraux d'arrondissement de la Seine, formé des 1er. et 4me. arrondissemens municipaux de Paris, est convoqué pour le 28 janvier prochain, afin d'élire un député en remplacement de M. le baron Pasquier, nommé à la pairie. Les colléges électoraux du 2e. arrondissement de l'Allier, du 2e. arrondissement de la Charente, du 6e. du Nord, du 1er. du Rhône, et du 2e. de la Haute-Saône, sont aussi convoqués pour le 28 janvier prochain. Le collége électoral du 1er. arrondissement du Puy-de-Dôme est convoqué pour le 24 du même mois.

— On annonce que le traitement des gardes du corps de S. A. R. MONSIEUR sera augmenté, à compter du 1er. janvier 1822, de 200 fr.

— M. le procureur du Roi a, dit-on, fait saisir, chez Corréard, libraire, une brochure intitulée : *Séance complète du comité secret de la chambre des députés, tenue le 26 novembre 1821; monument historique.*

— M. le marquis de Lally-Tolendal, pair de France, a publié des observations sur la déclaration faite par cinquante-deux de ses collègues, relativement au jugement de Maziau. Le noble pair trouve que dans ce dernier procès, la cour a adopté les précédens qu'elle avoit établis dans ceux dont elle s'est déjà occupée. En terminant, il se plaint de voir la minorité d'une cour de justice dénoncer au mépris de la chose jugée, une majorité tout à la fois légale et numérique, et attaquer les personnes au lieu de s'arrêter aux choses.

— M. Tropamer, président du tribunal civil d'Agen, est nommé conseiller à la cour royale de la même ville; il est remplacé par M. Nébout, procureur du Roi, et M. de Grosson est nommé procureur du Roi.

— Le 3, trente-huit enfans pauvres des écoles chrétiennes de Rambouillet ont été habillés par la généreuse bienfaisance de S. A. R. Monsieur. Ces enfans, ainsi que leurs parens, ont ensuite entendu une messe d'actions de grâce.

— Le *Journal du Nord* annonçoit dernièrement que le bruit couroit que le capitaine Delamotte, qui a paru comme témoin dans l'affaire de Maziau, et s'est évadé au moment où on le reconduisoit en prison, a été arrêté à Lille le 30 novembre.

— Le 2, pendant la nuit, la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Villefleur, bourg du canton de Cany (Seine-Inférieure) et a consumé tous les ornemens précieux, qui avoient été tout récemment placés dans une armoire, à cause de l'humidité : la cloche a été brisée.

— Le conseil municipal de Verneuil a voté une somme de 200 fr. pour le monument à ériger à S. A. R. Mgr. le duc de Berri.

— L'Académie françoise a décidé qu'elle proposeroit pour sujet du concours de poésie, le *dévoûment des médecins françois et des Sœurs de Saint-Camille, à l'occasion de la fièvre jaune de Barcelonne.*

— Le fameux zodiaque de Denderah, dont nous avons annoncé l'arrivée à Marseille, est enfin sorti de quarantaine. On va l'emballer, et le transporter à Paris.

— Plusieurs Sœurs Hospitalières attachées à l'Hotel-Dieu de Lyon, avoient sollicité l'autorisation de se rendre à Barcelonne, pour y donner leurs soins aux malades. Le gouvernement a chargé l'administration de témoigner à ces courageuses filles combien il étoit touché de leur dévouement ; mais il n'a pas jugé à propos de leur accorder ce qu'elles demandoient.

— Le roi d'Espagne, à l'occasion des adresses qui arrivent chaque jour contre la marche du ministère, et du refus de la ville de Cadix, de recevoir le capitaine-général qui y avoit été envoyé, a adressé un message aux cortès pour les engager à prendre des mesures pour faire respecter les actes du gouvernement. Le bruit couroit que tous les ministres avoient donné leur démission. Séville a suivi l'exemple de Cadix ; on a refusé d'y reconnoitre le nouveau capitaine-général nommé par le gouvernement. Les autorités sont elles-mêmes à la tête de l'insurrection. Dans la malheureuse Espagne tout marche évidemment vers une dissolution de l'ordre politique, et vers un état d'anarchie semblable à celui des colonies d'Amérique. A côté de ces actes de révolte règne un système de désobéissance et d'inertie. A Madrid, les marchands refusent de payer le droit de patente ; il en est de même dans les campagnes pour les contributions.

— Un crime horrible vient d'épouvanter tous les honnêtes gens dans le royaume de Naples. M. Augustin Tommasi, évêque d'Aversa, a été tué, le 9 novembre. Né à Naples, le 13 août 1769, d'une famille noble, il étoit doyen de l'Université de Naples pour la faculté de théologie, lorsqu'il fut fait évêque, le 6 avril 1818. Ce prélat respecté passoit dans sa voiture, lorsqu'il s'entendit appeler ; il mit la tête à la portière, et reçut aussitôt un coup de feu, qui a terminé ses jours. L'assassin, qui paroit avoir été poussé à ce crime par

le motif le plus misérable, étoit un sergent réformé, nommé Carmine Mormile, qui épioit l'occasion de satisfaire sa vengeance. Il s'étoit établi pour cela dans une boutique qui étoit sur le passage de M. l'évêque, en sortit à l'approche de la voiture, et appela M. Tommasi, afin de lui faire avancer la tête, et de ne pas le manquer. Ces circonstances indiquent assez la plus froide préméditation. Le coupable, ayant été arrêté, a été jugé par la cour martiale établie dans la Terre de Labour, qui l'a condamné, le 17, à la peine de mort. L'exécution a eu lieu six heures après le jugement.

— Les éditeurs du journal espagnol l'*Universal* ont inséré dans leur feuille une lettre de M. l'évêque auxiliaire de Madrid, dans laquelle ce prélat se plaint de l'audace et l'effronterie des libraires, qui vendent toutes sortes de livres autrefois défendus, tels que les *Ruines*, par Volney; le *Citateur*, de Pigault-Lebrun; le *Système de la Nature*, par d'Holbach; l'*Origine des Cultes*, de Dupuis, etc.

—Les cours de quatre professeurs de l'Université de Pétersbourg ont été suspendus par ordre supérieur. On croit que cette mesure a pour motif certaines opinions émises par ces professeurs.

— Les autorités américaines, établies depuis quelque temps à Saint-Augustin dans la Floride, ont publié une proclamation portant que le juri doit être immédiatement introduit dans les tribunaux, et la liberté de la presse reconnue sur le même pied que dans les autres territoires de l'Union.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 5, on a distribué un feuilleton contenant le sommaire des pétitions, dont le rapport sera fait prochainement par M. Bazire. La séance s'ouvre à une heure et demie. M. Corbière, arrivé la veille à Paris, reprend son ancienne place entre MM. de Villèle et Piet. M. le comte de Marcellus, aussi nouvellement arrivé, prend séance. Le côté droit est maintenant considérablement renforcé.

L'ordre du jour est le tirage au sort des bureaux. Les sept premiers sont composés de 47 députés chacun, les deux derniers de 46; ce qui fait un total de 421 membres dont se compose maintenant l'assemblée. Après le tirage au sort, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le 6, MM. les députés se sont réunis dans les bureaux pour l'examen des projets de finances. On a aussi nommé les présidens et secrétaires des nouveaux bureaux. Les présidens sont : MM. Corbière, de Causans, de la Bourdonnaye, de Villèle, Hocquart, de Lameth, de Bouville, Henri de Longuève, de Boisclaireaux; les secrétaires sont : MM. Babey, de Martignac, Clausel de Coussergues, Doria, de Curzay, Duhamel, Hay, Creuzé, de Straforello. Les membres de la commission des pétitions sont : MM. de Coupigny, Bazire, de Girardin, Conen de Saint-Luc, Delalot, de Thiard, Rolland d'Erceville, Regnouf, de Cayrol.

Sur la *Biographie universelle, ancienne et moderne.*

Quelques personnes se sont étonné que nous n'ayons jamais parlé de cette entreprise, qui se poursuit depuis plusieurs années, et qui est peut-être une des plus importantes de la littérature actuelle. Elle est destinée à remplir les lacunes, et à redresser les erreurs des anciens dictionnaires historiques, qui, se copiant tous les uns les autres, perpétuoient les mêmes omissions et les mêmes fausses notions sur les personnages. La *Biographie* fut annoncée comme un ouvrage neuf, et elle a réalisé cette promesse en grande partie. La plupart des articles sont refaits en entier, et avec des recherches nouvelles. Chaque rédacteur est employé dans le genre qui lui convient; ainsi le littérateur, le savant, le jurisconsulte, le médecin, l'artiste, jugent ceux qui se sont distingués dans ces différentes parties. On compte même parmi les collaborateurs des hommes d'Etat et des militaires, chargés de faire connoître les personnages qui ont brillé dans le gouvernement ou à la guerre. Des étrangers traitent l'histoire et la littérature étrangère; et un travail ainsi distribué laisse espérer plus d'exactitude que celui d'un éditeur unique qui prétendroit embrasser tous les genres, et juger à lui seul les hommes de tous les états et de tous les pays.

Il est possible, à la vérité, qu'une réunion de tant de collaborateurs présente quelque inconvénient; on ne sauroit attendre d'eux une parfaite conformité de principes et de vues, et il y avoit lieu de craindre que leurs articles ne présentassent une assez grande bigarrure ou même des contradictions. Pour obvier à cet inconvénient, il a été établi par l'éditeur de la *Biographie* des reviseurs chargés de revoir les articles avant de les livrer à l'impression. Ces reviseurs paroissent instruits et animés d'un bon esprit; cependant on seroit tenté de croire qu'ils n'ont pas toujours tout pouvoir, et qu'il est parmi les collaborateurs des écrivains plus difficiles les uns que les autres, et qui ne souffrent pas qu'on touche à leur ouvrage, ou que l'on modifie leurs jugemens. C'est peut-être ce qui explique comment il se fait que certains articles s'é-

cartent de la couleur générale, et favorisent des doctrines et des réputations qui ne sont pas sans reproche.

Les quatre premiers volumes de la *Biographie* parurent en 1811, et la 15e. livraison, composée des tomes XXIX et XXX, a été publiée en octobre dernier. Le tome XXX contient la fin de la lettre M. et le commencement de la lettre suivante; par où l'on voit que l'ouvrage est construit sur une grande échelle. On peut conjecturer qu'il formera environ quarante-deux volumes, sans compter le supplément qui doit le terminer, et où entreront les articles omis et les personnages morts depuis le commencement de l'impression. Cette extrême étendue a sans doute son désavantage; mais aussi elle donne les moyens d'offrir un ensemble plus satisfaisant et plus complet. Il y avoit dans les anciens dictionnaires historiques plusieurs parties très-négligées; la littérature étrangère, entr'autres, y étoit traitée fort succinctement, et quelques branches de la nôtre n'y occupoient pas toute la place désirable. La *Biographie* est destinée à remplir ces lacunes, et on y trouve en effet beaucoup de noms nouveaux, particulièrement sur les pays étrangers, et sur la littérature angloise, allemande, italienne, etc.

Ce recueil nous paroît donc être, tout compensé, celui qui offre le plus de chances de succès. Des hommes de talent y ont apporté le tribut de leurs recherches. Nos plus grands écrivains se font un plaisir de concourir à l'entreprise; MM. de Bonald, de Châteaubriand, Quatremère, ont fourni d'excellens articles, que l'on pourroit seulement trouver trop rares. M. de Lally-Tolendal en a communiqué un assez grand nombre, qui roulent la plupart sur l'histoire d'Angleterre, et qui sont dignes de son talent. MM. Delambre, Cuvier, Sylvestre de Sacy, Abel-Remuzat, Lacretelle, de La Porte, Michaud, de Monmerqué, Raoul-Rochette, Eyriez, etc., donnent des notions sur des personnages qui se rapportent aux objets de leurs études. On peut citer avec éloge les articles *Charles Ier.*, roi d'Angleterre, par M. de Lally-Tolendal; *Jeanne d'Arc*, par M. Walkenaër (1); *Louis XVI*, par M. de Bonald; *Luther*, par M. Weiss;

(1) On pourroit cependant s'étonner que l'habile écrivain n'ait point fait usage de l'excellente dissertation que le Père Berthier a faite sur Jeanne d'Arc, et qui se trouve à la tête du XVIe. volume

Maintenon, par M. de Montmerqué; *Marie-Antoinette*, par M. Michaud jeune; *Massillon*, par M. Gence, etc. Nous pourrions sans doute étendre cette nomenclature, et indiquer beaucoup d'articles remarquables par les recherches ou par le style. Mais nous devons nous borner ici à donner une idée de la collection; il nous semble que les articles les plus importans sont traités avec le soin convenable, et rédigés dans un bon esprit. Ainsi, parmi les écrivains incrédules, Bolingbroke, Boulanger, Diderot, Helvétius, d'Holbach, Hume, Lamettrie, Naigeon, sont convenablement appréciés, et leurs funestes doctrines y sont caractérisées comme elles le méritent. L'article *Freret* fait honneur à la sagesse ainsi qu'aux connoissances de son auteur. L'article *Maréchal* peut servir à réparer les réticences affectées de l'article *La Lande*. Des articles moins marquans offrent des jugemens précieux sur des ouvrages et sur des auteurs qui appartiennent à l'école philosophique.

D'un autre côté, il étoit impossible que toutes les parties d'un si grand ouvrage fussent exécutées avec le même succès. Il est des articles, il faut l'avouer, qui offrent quelque prise à la critique. On est étonné, par exemple, à l'article *d'Alembert*, de ne trouver aucune improbation de l'esprit qui lui a dicté dans quelques-uns de ses écrits, et notamment dans sa *Correspondance*, tant de traits contre la religion et contre les prêtres; cette *Correspondance*, qui montre en lui un véritable conjuré, méritoit sans doute d'être appréciée, et elle eût pu servir à tempérer les éloges sans restriction que l'auteur de l'article accorde à d'Alembert. Le même esprit a dicté l'article *Condorcet*, où il n'y a pas le moindre blâme pour les déclamations irréligieuses et républicaines du marquis révolutionnaire; sa *Vie de Voltaire*, et ses autres productions où il parle de la religion et de ses ministres avec l'accent de la haine et du mépris, sont citées sans la moindre censure. Dans l'article *La Lande*, on a affecté de ne point parler du *Dictionnaire des Athées*, composé à son instigation, ni du *Supplément*, dont lui-même fut auteur; tout l'article est

de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*. Le savant Jésuite y expose les raisons en faveur de la mission surnaturelle de Jeanne. M. W. a craint sans doute de soutenir cette opinion devant un siècle incrédule et moqueur.

sur le ton de l'éloge, et à peine a-t-on permis de mettre dans les notes quelques légers correctifs, qui ne font pas connoître suffisamment la manie antichrétienne de l'académicien. L'article est d'un de ses confrères qui a voulu le ménager, et qui avoit oublié apparemment cette devise de la *Biographie : On ne doit aux morts que la vérité*. L'article *Cabanis*, rédigé par un de ses amis, philosophe lui-même, et aujourd'hui mort (Ginguené), dissimule la funeste tendance des doctrines matérialistes que le médecin a soutenues dans son fameux livre des *Rapports du Physique et du Moral de l'Homme*. Un autre rédacteur, mort également depuis (Suard) a beaucoup ménagé plusieurs incrédules anglois dans les notices qu'il leur a consacrées; il excuse à peu près Antoine Collins de ses déclamations contre le christianisme, et il trouve qu'un mot, vrai ou faux, que l'on cite de cet auteur, à la mort, répond victorieusement aux reproches de ses adversaires; comme si ce propos, quel qu'il soit, détruisoit tout à coup le mauvais effet des ouvrages irréligieux de Collins.

Des préventions d'une autre espèce se font remarquer dans certains articles, surtout dans les premiers volumes, à l'occasion de quelques hommes attachés à une école particulière. L'auteur de l'article *Arnauld* a donné à ce docteur de grands éloges, qui auroient pu être accompagnés de quelques restrictions ; l'article n'est d'ailleurs ni neuf ni exact ; et l'on y reproduit sur Arnauld des anecdotes assez suspectes, et que la plupart des dictionnaires historiques ont répétées sans examen. La *Biographie* a coutume de puiser à de meilleures sources, et l'on a lieu de croire que l'auteur de l'article ne s'est pas donné la peine de recourir aux monumens du temps. D'autres articles, rédigés par un autre écrivain, sur des hommes attachés à la même cause, annoncent aussi une assez forte préoccupation; mais son nom paroît moins dans les volumes qui suivent, et l'éditeur a senti sans doute la nécessité de décliner le secours d'un critique prévenu qui donneroit à son entreprise une couleur aussi contraire à ses intérêts qu'à la vérité. Cependant il y a encore sur ce point, dans les derniers volumes, quelques traces de partialité. Ainsi, à l'article du docteur *Launoy*, on va jusqu'à dire que *le bien qu'il a fait à la religion est infini;* exagération assez ridicule. Launoy étoit instruit, mais il manquoit entièrement de me-

sure; il a pu éclaircir des points d'histoire et de critique; il est sans autorité comme théologien, et il emble avoir pris plaisir à fournir des armes aux protestans et aux ennemis de l'Église. L'article *Marie*, par le même rédacteur, est aussi fort singulier; il est chargé d'une érudition assez indigeste, et on diroit que l'auteur affecte de se moquer des traditions et des pratiques pieuses en l'honneur de la Mère de Dieu.

L'article de Louis XIV est rédigé avec talent; on regrette seulement que l'auteur, en parlant de la révocation de l'édit de Nantes, ait négligé les considérations qui pouvoient lui faire modifier la sévérité de son jugement sur cette mesure; il avoit cependant un illustre exemple de sagesse et de modération dans les réflexions que M. le cardinal de Bausset a présentées sur ce point dans son *Histoire de Bossuet*. A l'article de Mme. de Montespan, il est dit qu'*elle crut réparer ses fautes en se soumettant à des jeûnes fréquens, à de cruelles macérations*, et que *ce zèle, que l'on pourroit appeler outré, se soutint jusqu'à la fin de sa vie*. Il paroît que M. Adolphe Duplessis n'approuve pas les rigueurs de la pénitence, et qu'il trouve de l'excès dans les expiations que la religion prescrit. Cette manière de voir, assez en usage dans notre siècle, est sans doute plus commode pour le vice; mais elle n'est guère morale. Il n'y a d'ailleurs aucune preuve que Mme. de Montespan ait employé *des macérations cruelles*. Peut-être joignoit-elle aux jeûnes ordonnés des privations et des abstinences volontaires; il n'y a précisément là rien d'*outré* ni de barbare.

Quelques articles ont été omis, ou sont restés assez incomplets. Dans ce dernier nombre on peut placer l'article de l'abbé de Giry de Saint-Cyr, qui n'a pas toute l'étendue que méritoit ce vertueux ecclésiastique. On y trouve même une erreur dans son nom; car le rédacteur suppose que le nom de Saint-Cyr étoit celui d'une abbaye, ce qui n'est pas. Le nom véritable de cet abbé étoit Odet-Joseph de Vaux de Giry de Saint-Cyr, et on l'appeloit ordinairement l'abbé de Saint-Cyr. Il y a sur lui un article dans le *Supplément du Dictionnaire de Feller;* nous avons cherché à y venger cet homme estimable de l'oubli des autres dictionnaires. Dans le dernier volume on a donné à peine quelques lignes à un théologien instruit et zélé des derniers temps, l'abbé Mozzi; nous nous proposons de réparer quelque jour cette omission dans

notre journal, et nous pourrons ainsi de temps en temps indiquer dans l'occasion des écrivains omis, ou rectifier des jugemens qui nous paroissent hasardés.

L'article *Louis-Gabriel Gueret* renferme une erreur qui demanderoit d'être rectifiée dans le *Supplément*. On y a confondu deux frères; l'un Louis-Gabriel Gueret, ancien grand-vicaire de Rodez, mort à Paris le 9 septembre 1759, est auteur de quelques écrits cités dans la *Biographie*, et d'autres dont elle n'a point parlé, et dont on peut voir l'indication dans la *France littéraire*; l'autre, Louis-François Gueret, d'abord curé de Brie-Comte-Robert, puis de Saint-Paul à Paris, mourut en 1765. Tous deux étoient docteurs de Sorbonne, et avoient incliné quelque temps pour l'appel; mais ils se soumirent ensuite. L'aîné fut cependant interdit par M. de Beaumont; le curé fut mis par ce prélat à la tête du conseil qu'il forma en partant pour la Trappe. On ne connoît de celui-ci qu'une *Lettre* à l'archevêque de Paris, sur les billets de confession, 1755; 24 pages in-12: *Lettre* qui paroît la même que celle attribuée à son frère dans la *France littéraire*.

Il est dit, à l'article *Debonnaire*, que cet abbé *prit vivement parti contre les jansénistes, dans les démêlés qui troublèrent l'Eglise de son temps*. Cette méprise, que nous avons remarquée ailleurs, vient probablement de ce que Debonnaire fut, quoique appelant, un adversaire déclaré des folies des *figuristes* et des convulsionnaires. La *Biographie* ne cite de lui, dans ce genre, que l'*Examen critique, physique et théologique des convulsions*, 1733, trois parties. Debonnaire est encore auteur de plusieurs autres ouvrages qu'elle ne mentionne pas: *Lettre à Nicole sur son principe de la plus grande autorité visible*, 1726; *Observations apologétiques de l'auteur des Examens; Lettres sceptiques; Réponse de l'auteur des trois Examens; l'Esprit en convulsions; Lettres de l'auteur des trois Examens aux évêques de Senez et de Montpellier; Réponse raisonnée aux réflexions judicieuses* de Delau; *Réponse au* Juste Milieu; *Jugement sommaire de la Lettre de l'évêque de Senez*; trois *Réponses détaillées de l'auteur des trois Examens à la Lettre de M. de Senez; Lettre à l'abbé d'Asfeld; Lettre à Lefevre de Saint-Marc*, etc. Tous ces écrits sont in-4°., et parurent de 1733 à 1738. Ils sont dirigés, à l'exception de la *Lettre à Nicole*, contre les excès du *figurisme* et les folies des convulsions. On ne peut que sa-

voir gré à Debonnaire de s'être élevé ainsi contre les erreurs et les scandales de son parti (1).

Nous n'étendrons pas plus loin nos observations sur une entreprise qui ne sauroit être parfaite, mais qui se recommande sous beaucoup de rapports à l'estime des lecteurs. Nous-mêmes nous nous sommes fait un plaisir de contribuer en quelque chose à la rédaction de la *Biographie*. Nous y avons donné, surtout depuis la lettre G, des articles qui roulent la plupart sur des ecclésiastiques et des théologiens des derniers temps. *Diderot* est le seul de ce genre que nous ayons fourni, et nous croyons qu'on y a trouvé une appréciation exacte de ce philosophe, et en même temps la modération convenable. Parmi les autres articles il y en a de quelque étendue, comme *Emery*, *Gourlin*, *Hontheim*, *Lambert*, *Le Coz*, *Le Grand*, *Letellier*, *Lomenie*, *Maigrot*, *Maultrot*, *Maury*, *Montazet*, *Muzzarelli*, etc. Quelques-uns de nos articles, nous le reconnoissons sans peine, pouvoient être plus complets; ainsi, depuis que nous avons composé ceux sur Godet-Desmarais, sur Jabineau, sur le cardinal Lorenzana, etc., nous avons eu connoissance de particularités qui auroient pu y trouver place. Nous avons cherché à réparer notre omission pour Jabineau à l'article *Maultrot*, et nous avons donné depuis dans ce journal une notice plus étendue sur le cardinal Lorenzana. Nous profitons de cette occasion pour relever une erreur que l'on a insérée, après coup, dans notre article sur le Jésuite Letellier. On nous l'y fait citer comme auteur de l'*Histoire des cinq Propositions*, Liége, 1699, in-12. Nous sommes persuadé que cet ouvrage

(1) J'ai un recueil de ces écrits, en 4 vol. in-4°.; on y a joint d'autres écrits des amis de Debonnaire et même quelques-uns de ceux de ses adversaires. Ceux qui le secondèrent dans cette dispute, furent les docteurs Boidot, du séminaire des Trente-Trois; Etienne Mignot, de l'académie des Inscriptions; de la Tour, chanoine de Laon. Leurs adversaires étoient les Pères de Gennes, ci-devant de l'Oratoire; Desessarts dit Poncet; Soanen, évêque de Senez, tous trois partisans déclarés des convulsions; et dans un autre genre, l'abbé d'Asfeld, les docteurs Besoigne et Delan, qui admettoient un discernement à faire dans l'œuvre des convulsions, rejetant les unes et approuvant les autres. Debonnaire fait sentir le ridicule de ce système. Il n'est pas besoin d'ajouter que tous ces écrivains étoient du parti de l'appel. Une idée sommaire de cette controverse, qui enfanta une foule d'écrits, n'eût pas été déplacée à l'article de Debonnaire.

est de l'abbé Hilaire Dumas, docteur de Sorbonne, et que Letellier y fut étranger; et nous regrettons qu'un réviseur, trop confiant pour des témoignages suspects, ait ajouté à notre article, sans nous en faire part, une attribution invraisemblable, et que nous avons combattue ailleurs.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On assure que M. du Châtellier, nommé à l'évêché de Laon en 1817, et à celui de Mende il y a quelques mois, sera transféré au siége d'Évreux ; et que M. de la Brunière, grand-vicaire d'Evreux, qui avoit été nommé à l'évêché de Pamiers en 1817, remplace M. du Châtellier à Mende.

—Le dimanche 9, M. l'archevêque de Paris a visité les églises de Saint-Jacques et de Saint-Médard. Le prélat s'est rendu le matin dans la première, et le soir dans la seconde; il a assisté aux offices et a prêché à chaque fois. Il a félicité les uns de leur retour à Dieu, et a proposé leur exemple aux autres. Ses paroles pleines de charité, ses exhortations pressantes, ne peuvent manquer de seconder le zèle des missionnaires. Le même jour étoit marqué pour une communion générale : des hommes de tout âge, des femmes en plus grand nombre encore, ont approché de la sainte table. Mais une seconde communion doit encore avoir lieu, et beaucoup de fidèles s'y disposent par l'assiduité aux instructions et par la fréquentation du tribunal sacré. On pourroit être étonné de voir l'empressement du peuple pour les exercices se soutenir constamment depuis six semaines : le soir, les églises ont peine à contenir la foule; les discours sont écoutés avec recueillement, et les cantiques chantés avec ardeur. A Saint-Nicolas, la cérémonie de dimanche a été fort édifiante; bon nombre d'hommes ont pris part au banquet sacré. Le soir, M. le curé les a félicités de leur bonheur, et exhortés à la persévérance. Il a aussi payé un tribut de reconnoissance aux dignes missionnaires qui se dévouent avec tant de zèle à un ministère aussi pénible. Dans toutes les paroisses, on a formé des associations de piété qui comptent déjà beaucoup d'hommes. Ils s'engagent d'honneur à rester fidèles aux pratiques de la religion : leur union ne peut que les fortifier dans cette résolution généreuse.

— M. l'abbé Fayet, grand-vicaire de Rouen, qui prêche la station de l'Avent aux Quinze-Vingts, attire la foule dans cette église éloignée. Le jour de la Toussaint, il ouvrit la station par un discours en l'honneur des martyrs du christianisme. Il fit voir que les martyrs étoient, tant par leur nombre que par leur courage et toutes les circonstances de leur mort, une preuve irréfragable de la vérité de la religion. Son discours du premier dimanche de l'Avent étoit une portion d'un sermon qu'il avoit prêché dans la capitale, il y a trois ans, avec beaucoup de succès. Ce sermon rouloit sur nos crimes, et sur les châtimens dont Dieu les punit. L'orateur a partagé ce discours en deux. Dans la partie qu'il a donnée le 2 décembre, et qui compose à elle seule un discours entier, il a montré que nos malheurs prenoient leur source dans l'irréligion, et que la pénitence seule pouvoit les détourner de nous. Le discours du 9 décembre (deuxième dimanche de l'Avent) n'a pas été moins remarquable. Nous en parlerons plus tard, en rendant compte des sermons qui doivent suivre. Nous nous contenterons de dire, aujourd'hui, que l'orateur a justifié aux Quinze-Vingts la réputation qu'il s'étoit déjà faite, il y a quelques années, par le nerf de sa composition et par sa brillante facilité.

— Les deux dernières conférences de M. l'abbé de Trévern ont eu lieu les dimanches 25 novembre et 9 décembre. Il n'y en a point eu le premier dimanche de l'Avent. Dans la conférence du 25 novembre, M. de Trévern a développé la preuve qui résulte, pour la religion, de ce que ce qu'elle propose à notre foi est cru aujourd'hui, et l'a été de même dans les âges précédens, en remontant jusqu'à la naissance du christianisme. Or, cette croyance n'a pu s'établir dans le principe que par la conviction des faits, et chaque siècle, en héritant de cette croyance, y a ajouté le poids de son assentiment. Cette cumulation de témoignages, et cette succession de la tradition, écartent toute idée d'imposture. Telle est la preuve que M. de Trévern a exposée dans son discours, et dont il a cherché à faire sentir la force, dans sa péroraison, par une comparaison sensible. Dans la conférence du 9, le savant apologiste a développé la preuve du christianisme par l'accomplissement des prophéties en la personne de J. C., et a répondu, à cet égard, aux objections des Juifs et des incrédules. On remarquoit, à cette conférence, un plus grand nombre d'hommes. La prochaine conférence aura lieu le dimanche 16.

— Les premières pensées de M. l'archevêque de Sens, en arrivant dans son diocèse, se sont tournées vers son séminaire. Le 3 décembre dernier, le prélat a publié un Mandement à ce sujet. Effrayé de voir de tous côtés des paroisses sans pasteurs, des églises sans culte, des enfans sans instruction, des mourans sans consolation, M. de La Fare offre ce triste tableau à ses diocésains ; il leur montre leurs pasteurs frappés, avant le temps, par l'excès de leurs travaux, et les calamités qui seroient le fruit de cet état de choses prolongé ; la jeunesse s'élèveroit dans l'oubli de tout frein ; les pères et les enfans, les serviteurs et les maîtres, toutes les classes de la société verroient se briser le lien principal de leur union. M. l'archevêque exhorte donc tous les fidèles à prévenir un si grand mal, et à concourir au maintien des séminaires qu'il vient de former. Ces établissemens ont, en ce moment, une foule de besoins, pour la disposition des bâtimens, les meubles, l'entretien des élèves, l'augmentation de leur nombre, etc. On recevra les dons de toute espèce, en argent et en nature. Le jour de Noël, il sera fait, dans toutes les paroisses et à tous les offices, une quête extraordinaire pour la même fin. Les motifs que le prélat expose sont si puissans, qu'il y a lieu d'espérer que les fidèles de son diocèse répondront à son appel, et s'associeront à sa sollicitude pour une œuvre dont ils doivent sentir toute l'importance.

— Les établissemens de Frères se multiplient ; plusieurs viennent de se former coup sur coup à l'entrée de cet hiver. Des habitans de Nevers ont acheté, à frais communs, les débris d'une ancienne maison qui avoit été donnée aux Dominicains, en 1271, par Agnès de Bourbon, et y ont fait faire les réparations nécessaires. Les Frères y ont été installés par M. l'abbé Groult, grand-vicaire de l'évêché d'Autun, chargé de l'administration du diocèse de Nevers. Une messe solennelle a été célébrée à ce sujet dans l'église cathédrale, et la cérémonie a été terminée par un discours analogue à la circonstance. Plus de deux cents enfans, sous la conduite des Frères, se sont rendus processionnellement à l'établissement, qui a été béni par M. le grand-vicaire. Une foule immense de fidèles assistoit à cette solennité. Les Frères étoient d'abord au nombre de trois ; mais, à la prière de beaucoup de personnes dont les enfans n'avoient pu être admis, parce que les classes préparées se trouvoient trop petites pour les contenir,

et à cause du petit nombre des instituteurs, huit jours après l'installation, un quatrième Frère est arrivé, et une nouvelle classe a été ouverte, à la grande satisfaction du peuple.

— M. l'abbé Clément, qui ne paroît pas doux, nous écrit de Lisieux, sous la date du 20 novembre dernier, qu'il n'est point l'auteur de l'écrit anticoncordataire dont il a été fait mention dans notre n°. 757. Il auroit pu borner sa lettre à cette déclaration, et nous nous en serions rapporté volontiers à son témoignage; mais il lui a plu à cette occasion de nous adresser des reproches et des épithètes qui ne sont guère d'usage entre gens bien élevés Il nous demande d'insérer sa lettre; par égard pour lui, nous nous garderons bien de déférer à son désir, et de publier un écrit si amer, et qui ne feroit tort qu'à lui. Nous sommes persuadés que M. Clément, qui nous menace de cette publication, y pensera deux fois avant de mettre au jour ce qui n'est pas propre à donner une idée favorable de son aménité et de sa politesse.

— Le ministre de l'intérieur du royaume de Naples a envoyé à M. le cardinal Ruffo, archevêque de Naples, un mémoire sur l'instruction publique et sur les abus qui s'y sont glissés. Il remarque que l'instruction des enfans est fort négligée, principalement par l'insouciance des parens et des maîtres. Ils n'envoient point les enfans au catéchisme, et leur donnent l'exemple de l'indifférence pour la religion. Il seroit donc nécessaire qu'il y eût, au moins deux fois par semaine, une leçon publique du catéchisme dans les paroisses; que les maîtresses fussent tenues d'y assister avec leurs écolières; qu'il y eût tous les six mois des examens et des prix pour l'instruction chrétienne et la bonne conduite; que les jeunes garçons qui refuseroient de se rendre au catéchisme fussent considérés comme vagabonds, et qu'on établît, dans chaque rue, un surveillant pour prévenir les curés des désordres et de l'ignorance qu'il auroit remarqués. Le ministre dit que l'éducation scientifique a besoin d'une grande réforme, et que S. M. désireroit voir disparoître le plus grand nombre des abrégés et des compilations dont le public est inondé; publications presque toutes superficielles et inutiles, quand elles ne sont pas dangereuses. M. le cardinal Ruffo est en conséquence invité, par le roi, à rédiger un plan d'instruction publique qui embrasse spécialement les classes inférieures de la société. S. Em. s'attachera surtout à détourner

la jeunesse de ces affiliations secrètes où des étudians novices discutent les plus hautes questions de la politique, et croient avoir la mission de régler les destinées des Etats. Tel est l'ensemble des dispositions du ministère napolitain, qu'il a plu à une de nos feuilles de travestir d'une manière ridicule.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a joint une somme de 200 fr. aux secours déjà accordés par LL. AA. RR. MONSIEUR et MADAME à la veuve Brécion, de Jouy-sur-Morin.

— Le 8, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire du sieur Béranger, prévenu d'outrage à la morale publique et religieuse, et d'offense envers la personne du Roi, pour la publication de son Recueil de Chansons. M. de Marchangy, avocat-général, a soutenu l'accusation avec beaucoup de talent. Il a considéré la publication des poésies de l'accusé comme beaucoup plus dangereuse que celle des brochures les plus coupables. Il a signalé plusieurs chansons, dans lesquelles sont dirigés les traits les plus virulens contre les prêtres, les missionnaires, les ordres religieux, et contre Dieu lui-même. M. l'avocat-général a déploré l'indigne usage que l'accusé avoit fait du talent des vers, qui semble avoir été donné aux mortels pour les élever vers le beau idéal et la vertu. « Quel usage a-t-il fait, a dit l'orateur, de ce talent dont la société lui demande compte aujourd'hui? Il a attristé l'imagination, épouvanté la pudeur; il voudroit déposséder l'autorité des respects du peuple, et le peuple des croyances héréditaires; en un mot, il voudroit tout détruire, même celui qui a tout créé ». Qui croiroit que dans une chanson on ait osé introduire Dieu pour lui prêter le langage le plus ignoble et le plus ridicule? qui croiroit que l'on ait poussé la violence et l'outrage jusqu'à dire que *l'église est l'asile des cuistres*, et que *les rois en sont les piliers*; qu'un séminaire n'est *qu'un hôpital érigé aux enfans trouvés du clergé*? qui croiroit enfin qu'on puisse perdre tout sentiment de pudeur jusqu'à soutenir qu'une femme licencieuse ne mérite pas moins le ciel que la Sœur de Charité vouée à tous les genres de bonnes œuvres? M. de Marchangy a signalé ces scandaleuses aberrations avec une verve et une chaleur qui font encore plus d'honneur à ses nobles sentimens qu'à son brillant esprit. Le sieur Béranger a été défendu par Me. Dupin, qui a trouvé la chanson de *Vive Henri IV* beaucoup plus offensante pour le Roi que celles de son client. Sur la déclaration du jury, le sieur Béranger a été condamné à trois mois d'emprisonnement, 500 francs d'amende et à l'affiche de l'arrêt.

— Une ordonnance, du 28 novembre dernier, nomme M. Ruinart de Brimont maire de Reims; M. Ardant est nommé secrétaire-général de la préfecture de la Haute-Vienne.

— L'abbé Maury, ancien curé de Saint-Brice, et frère aîné du cardinal, est mort à Paris, le 8 décembre, à l'âge de 78 ans; il vivoit dans la retraite. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Germain-des-Prés.

— Ces jours derniers, la femme d'un boulanger de la Vieille rue du Temple s'est jetée dans un puits. Le clergé de la paroisse des Blancs-Manteaux a refusé de recevoir son corps dans l'église, et on l'a conduit, sans cérémonie, au cimetière.

— Des voleurs se sont introduits dernièrement, de grand matin, dans l'église de Lavallette (Haute-Garonne), et ont enfoncé et pillé le tronc de la fabrique. Ils n'ont touché ni aux vases sacrés ni au linge de l'église.

— M. le marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur du Roi près la cour ottomane, s'est embarqué, le 29 au soir, à Toulon, sur la corvette *la Cornaline*, pour se rendre à son poste.

— M. de Montholon, peu de temps après son arrivée à Paris, présenta à M. L., banquier de cette capitale, une lettre écrite par Buonaparte, avant sa mort, et dans laquelle M. L. étoit invité à payer à M. de Montholon 2 millions, avec les intérêts à 5 pour 100; à M. Bertrand 2 autres millions; plus 1 million à une autre personne, le tout formant la somme de 5 millions, que Buonaparte avoit placée, en 1815, entre les mains de M. L. Celui-ci a reconnu qu'il avoit reçu la somme. Mais, sur l'avis de son avocat, il a répondu qu'il ne pouvoit payer avec sûreté sur le papier qu'on lui présentoit. Un journal demande ce que deviendront les 5 millions.

— M. le procureur du Roi près le tribunal de première instance de Marseille a adressé à tous les maires de son arrondissement une circulaire pour les inviter à redoubler de vigilance pour empêcher les jeunes gens des villes et villages voisins des frontières, de se rendre à l'étranger pour s'y marier, contre la volonté paternelle et l'autorité des lois, de tels mariages violant, non-seulement les lois françoises, mais étant aussi contraires aux bonnes mœurs et à l'intérêt des familles.

— Quelques changemens se sont opérés dans le ministère anglois; M. Robert Peel remplace lord Sidmouth à l'intérieur; mais on croit que ce dernier siégera toujours au conseil. MM. le marquis de Wellesley et Goulburn remplacent les comte de Talbot et M. Grant, en qualité de vice-roi et secrétaire d'Irlande.

— Les nouvelles d'Irlande sont toujours de plus en plus affligeantes. On prend des mesures actives pour mettre un terme à ces désordres. On a fait partir plusieurs régimens pour l'Irlande.

— L'*Oracle de Bruxelles* annonce, d'après une lettre des frontières d'Espagne, que le capitaine Nantil, condamné par contumace dans l'affaire de la conspiration du 19 août, a quitté l'Espagne, où il s'étoit réfugié, et s'est embarqué pour la Grèce avec plusieurs autres officiers françois.

— Les cortès d'Espagne ont décidé qu'elles ne prendroient point en considération les pétitions remplies d'injures vagues et dénuées de preuves qui arrivent incessamment des provinces. Cette détermination a abattu les espérances de ceux qui comptoient sur une nouvelle révolution.

— Le 25 novembre, le *Te Deum* a été chanté avec solennité dans la cathédrale de Barcelonne. Après la cérémonie, les autorités ont

pris un arrêté pour empêcher, jusqu'à nouvel ordre, tout rassemblement, soit dans les églises, soit ailleurs, le fléau n'étant pas encore entièrement éteint.

— Les Turcs ont pendu six évêques en Bulgarie, entr'autres, l'évêque de Philippopolis. Dans l'île de Chypre, le sang des chrétiens et des prêtres est versé chaque jour.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 7, M. le comte Chaptal fait un rapport sur le projet de loi relatif au régime sanitaire, et conclut à l'adoption de ce projet, modifié par quelques amendemens. Le rapport sera imprimé, et discuté le 11, en assemblée générale. M. le comte Ferrand, qui a déjà fait une proposition tendante à solliciter du Roi une loi de compétence, pour la cour des Pairs, présente une seconde proposition, ayant pour objet de supplier S. M. de fixer, par une ordonnance générale, les formes de procéder qui devront être suivies par la cour, dans l'instruction, les débats et le jugement des crimes qui lui seront déférés. Cette proposition a été prise en considération.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 8, la séance s'ouvre à une heure et demie. M. le garde-des-sceaux est seul au banc des ministres. M. Bazire, rapporteur de la commission des pétitions, entretient d'abord l'assemblée de quelques pétitions, qui ne donnent lieu à aucune discussion intéressante. La commission propose de renvoyer au ministre de la marine et à la commission du budget, la pétition du sieur Aveille, négociant américain, qui demande l'augmentation de la somme destinée à secourir les colons de Saint-Domingue. M. Duhamel appuie cette proposition, qui est adoptée.

On passe à la pétition du sieur Haly, qui demande une loi qui, sans recourir à la censure, prescriroit aux journaux les limites dont ils ne pourroient s'écarter. M. le rapporteur propose le renvoi de cette pétition à la commission, qui sera chargée de l'examen des projets de loi sur la presse et la censure.

M. de Castelbajac prend la parole pour le renvoi au président du conseil et au ministre de l'intérieur. L'orateur se fonde sur les circonstances actuelles, sur la position difficile où le ministère a placé la chambre, en la calomniant auprès du monarque, en privant les enfans de la confiance du père. M. de Castelbajac reproche aux ministres des contradictions continuelles, des intrigues, des vains efforts pour éloigner les royalistes de la chambre, des manœuvres pour entretenir la crainte d'une révolution. Eh bien! s'écrie l'orateur, je dirai où est la révolution.... elle est.... dans le ministère, qui cherche sans cesse à changer ce qui existe. Maintenant qu'il se juge, qu'il dissolve la chambre; car nous ne lui sommes plus bons à rien, si nous ne sommes

plus dignes de la confiance du monarque, ou qu'il se retire pour nous rendre cette confiance que nous n'avons jamais cessé de mériter.

M. le garde-des-sceaux dit qu'il ne se croit point obligé de répondre à des imputations beaucoup trop vagues et à de violentes attaques qui dégénèrent, selon lui, en déclamations, et dans lesquelles il ne voit rien qui prouve que le ministère ait perdu la confiance des chambres. Il pense d'ailleurs que, quand même les ministres seroient vraiment dans cette situation, ce ne seroit pas encore une raison déterminante pour eux de quitter le timon des affaires. M. de Salaberry parle dans le sens de M. de Castelbajac, et signale le ministre des affaires étrangères, comme ayant jeté le gant à tous les défenseurs de la charte et de la monarchie, et calomnié la chambre toute entière.

M. le garde-des-sceaux reparoît à la tribune. Il déclare qu'il ne vient point répondre au préopinant; mais qu'il appelle sur tous les ministres des applications communes, franches et positives, et que, quand elles seront telles, il répondra.

M. de Chauvelin se plaint du langage mensonger que tiennent les feuilles ministérielles; il reproche au ministère son imprudence et son impéritie, et dit que si, lors de la délibération sur l'adresse, lui et ses amis ont voté comme les membres avec lesquels ils ne votoient jamais, c'est parce qu'ils ont trouvé cette adresse conforme à l'intérêt général. M. de Chauvelin appuie la proposition de M. de Castelbajac. Le renvoi à M. le président du conseil et au ministre de l'intérieur est prononcé.

M. le rapporteur achève son rapport. L'admission de M. Jobez est prononcée. La chambre décide ensuite que chaque bureau nommera deux commissaires pour la commission du budget. La séance sembloit levée lorsqu'un nouveau débat s'est élevé. M. Cornet-d'Incourt demande qu'il ne soit formé qu'une seule commission pour les deux projets sur la presse et sur la censure. M. de la Bourdonnaye est d'un avis contraire, et vote pour que la commission sur la censure fasse la première son rapport. M. de Serre pense que la priorité devroit être accordée au projet sur la loi répulsive. MM. Royer-Collard et Benjamin Constant appuient la proposition de M. de la Bourdonnaye. Celle de M. Cornet-d'Incourt n'étant pas appuyée, il n'y a rien à mettre aux voix; la séance est levée.

Les membres de la commission du budget qui ont été nommés, sont: MM. Corbière et Garnier-Dufougeray, 1er. bureau; Barthe-Labastide et Josse-Beauvoir, 2e.; de La Bourdonnaye et de Pontet, 3e.; de Villèle et Cornet-d'Incourt, 4e.; Delalot et de Puyvallée, 5e.; Paul de Châteaudouble et Ollivier de la Seine, 8e. Les 6e., 7e. et 9e. bureaux n'ont pas encore nommé leurs commissaires. Les 2e., 3e., 4e., 5e. et 8e. bureaux ont nommé comme membres de la commission de la loi sur la presse, MM. Chifflet, Bonnet, Meynard, de Peyronnet, Préveraud de la Boutresse. Sont nommés membres de la commission de la loi sur les journaux, MM. Leviste de Montbriand, de Caumons, de Vaublanc, Foy, Delalot, de Floirac. Les autres bureaux n'ont point encore désigné leurs commissaires.

LIVRE NOUVEAU.

Prières ou Manuel de piété, proposé à tous les fidèles (1).

Il est difficile de mieux parler sur les choses de Dieu et d'offrir à la piété des motifs plus propres à la toucher, que ne l'ont fait les Pères et les écrivains ecclésiastiques qui les ont pris pour modèles, et dont la réputation est établie parmi nous. L'éditeur de ce *Manuel* a donc montré autant de sagesse que de goût, en cherchant à n'y mettre du sien que le plus rarement possible, et en puisant dans les ouvrages consacrés par les suffrages de l'Eglise ou par l'estime des hommes éclairés. L'Ecriture sainte, saint Augustin, Bossuet, Fénélon, Bourdaloue, Massillon, etc., telles sont les sources où l'on a pris la plupart des pensées et des réflexions dont se compose ce recueil.

Le volume commence, comme tous les recueils de ce genre, par les prières du matin et du soir, celles pour la messe, la confession et la communion, le petit office de la sainte Vierge, les Psaumes de la pénitence, etc. Après cela viennent des prières et méditations tirées de Bossuet, de Massillon et d'autres auteurs, et qui ont été disposées pour servir pendant la semaine sainte; des passages extraits des Veilles de saint Augustin; des prières pour diverses circonstances de la vie, empruntées aussi à nos plus célèbres orateurs; et enfin, des pensées et maximes détachées sur nos devoirs, sur diverses vertus et sur notre fin. Ces pensées et maximes sont des passages de l'Ecriture entremêlés de morceaux pris dans les ouvrages de nos prédicateurs et de nos moralistes les plus renommés.

Ce choix nous a paru fait avec goût, et l'éditeur n'y a joint qu'un très-petit nombre de prières composées par lui. On dit dans l'Avertissement que ces heures ont paru pour la première fois, il y a vingt-cinq ans, dans les pays étrangers, et qu'elles ont eu plusieurs éditions en Allemagne et en Angleterre. Cette édition est augmentée des Veilles de saint Augustin et de plusieurs passages de Bossuet. On annonçoit qu'elle devoit être revêtue de l'approbation de feu M. le cardinal archevêque; toutefois elle ne s'y trouve pas.

On nous prie d'avertir que le missionnaire dont nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, le départ pour les Indes, n'est point du diocèse de Lyon, mais de celui de Rennes.

---

(1) 1 vol. in-12 orné de 4 belles figures en taille-douce; prix, 5 fr. et 5 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Maradan; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Réclamations pour l'Eglise de France, et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. de Maistre; par M. Baston (1).

PREMIER ARTICLE.

A la tête de ce volume est une *Préface* de l'éditeur, qui fait regretter que M. l'abbé Baston ait cru avoir besoin d'appeler quelqu'un à son aide. Un ouvrage écrit avec modération ne devoit pas commencer par une *Préface* qui annonce quelque amertume. L'éditeur paroît un homme assez vif, et, quoiqu'il ait déguisé son nom sous les lettres E. N., on a lieu de croire qu'il a des rapports intimes avec un écrivain dont nous avons parlé plusieurs fois, et dont nous avons eu le malheur de critiquer les ouvrages. On prétend donc que M. E. N. n'est autre que M. A. G., et que l'éditeur de M. Baston a voulu venger les injures de l'auteur des *Martyrs*. Il suppose qu'il existe une conspiration contre les doctrines gallicanes, et il y fait entrer M. l'abbé de La Mennais, M. le vicomte de Bonald, M. le comte de Maistre, c'est-à-dire, trois des hommes les plus distingués de notre temps. Ce sont là sans doute les chefs de la conspiration; mais elle compte encore d'autres conjurés, suivant cet éditeur, et il nomme ici M. R., vicaire de Lunéville; M. le comte O'Mahony, et moi-même. Nous avons tous formé un complot pour le renversement des libertés gallicanes. Je déclare, pour mon compte, que je ne suis entré, Dieu merci, dans aucun complot, ni politique, ni re-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez l'éditeur, rue Saint-Honoré, n°. 340; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

point que nous passions les bornes de la vérité et de la justice..... Les ultramontains sont, il est vrai, dans l'erreur; mais, après tout, notre sentiment n'est qu'une opinion (1). Le nouvelliste jette ici les hauts cris; ce ton de froideur le révolte; il n'est pas plus content de la manière dont M. B. parle même du pouvoir indirect; il lui reproche de ne s'expliquer sur cet article *que par des doutes, des incertitudes et des questions fantasques*, et il regrette qu'un homme qui enseigne une telle doctrine ne soit pas *sévèrement puni* (*Nouvelles ecclésiastiques*, année 1786, pages 35 et 36).

Voilà donc M. Baston vertement réprimandé comme ultramontain; c'est jouer de malheur. Il défend nos libertés, et on l'accuse de les rabaisser indignement. Il explique les 4 articles de la manière qui lui paroît la plus plausible, on lui reproche de les affoiblir. Aujourd'hui il réfute un auteur ultramontain, on le taxe de l'être lui-même. Si l'on me dit que l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* est un théologien fort suspect et un juge fort décrié, je répondrai que M. T., M. S., M. G., et les autres écrivains de nos jours qui crient le plus fort contre l'ultramontanisme, sont les dignes échos du nouvelliste, et répètent à peu près les mêmes plaintes que celui-ci faisoit entendre. Ce que j'en veux conclure, c'est que ces clameurs qui reviennent à tout propos contre l'ultramontanisme sont méprisables et ridicules; et M. G. doit voir que, si M. l'abbé Baston n'a pu, malgré son zèle, échapper à un tel reproche, nous pouvons, les autres conjurés et moi, nous consoler de nous voir l'objet de cette accusation banale. Mais venons aux *Réclamations* de M. B.

Il n'examine que les deux premiers livres de M. de Maistre; mais il les suit pied à pied, et chacun des chapitres de M. de Maistre lui fournit matière à un

(1) Ce passage se retrouve dans la nouvelle édition des *Leçons de Théologie*, de M. B., tome V, page 136, note.

chapitre, qui porte le même titre. Ainsi il y a vingt chapitres dans le Ier. livre de l'ouvrage *du Pape*, il y en a vingt aussi dans les *Réclamations* de M. Baston. Cet auteur discute successivement un grand nombre de passages de son adversaire, et il le fait généralement avec modération, et avec les égards dus à un homme distingué par son talent et par son zèle pour la religion. Il n'est pas permis en effet d'oublier que M. de Maistre, lors même qu'il se trompe, commande l'estime par la noblesse de ses sentimens et la pureté de ses vues. Nous ne ferons point un mérite à M. l'abbé Baston d'avoir respecté son illustre antagoniste. Un ecclésiastique si distingué par son savoir ne pouvoit manquer à cet égard aux convenances.

Les reproches qu'il adresse à M. de Maistre sont quelquefois fondés, et quelquefois sévères. Ainsi, nous croyons qu'il a toute raison quand il blâme les plaisanteries de M. de M. sur les objets les plus sérieux. Nous avions nous-mêmes remarqué ce défaut, lorsque nous rendîmes compte *du Pape*. M. B. est encore fondé à se plaindre que son adversaire traite les gallicans avec peu de ménagement, leur donne des épithètes assez dures; et n'épargne même pas des réputations que le temps a consacrées. Le docteur de Sorbonne relève surtout avec justice des traits échappés à M. de Maistre sur les conciles en général, et sur le concile de Constance en particulier; c'est encore une observation que nous fîmes dans le temps, mais que nous ne fîmes qu'en passant. Il convenoit à un théologien de profession de traiter ce point avec quelque étendue, et de venger ces vénérables assemblées, ces grands parlemens de l'église catholique, contre les saillies brillantes d'un homme entraîné trop loin en ce moment par la vivacité de son imagination.

Les hommes sages applaudiront aussi à la modération avec laquelle M. B. s'exprime sur des questions déli-

cates, sur lesquelles les docteurs gallicans se sont trouvés partagés. Il lui arrive plusieurs fois, quand il y a deux opinions sur un point, de paroître préférer celle qui est la moins hardie et la moins contraire aux prérogatives du souverain Pontife. A l'endroit où il explique en quoi consiste la primauté d'honneur et de juridiction que l'église gallicane reconnoît dans le Pape, il s'exprime à peu près comme avoit fait M. l'abbé Frayssinous dans ses *Vrais Principes*. Il approuve ce qu'avoit dit M. de M. sur le fait d'Honorius, et croit, comme lui, que ce pape ne s'est point écarté de la foi de l'Eglise. Il fait des observations assez fondées sur ce qu'avoit dit M. de M. touchant la jeunesse du christianisme, et il éclairoit par des distinctions plausibles des difficultés que celui-ci avoit élevées ou exagérées, faute d'avoir des notions assez précises sur certaines matières théologiques.

On ne sauroit nier en effet que M. de Maistre, homme du monde, et engagé dans de grands emplois, ne s'écarte quelquefois de la rigoureuse exactitude des termes sur des questions où elle est requise. Au milieu de belles pensées, de hautes considérations, de morceaux éloquens, il laisse échapper des traits brillans, mais qui ne vont pas au but; et il lui arrive de mêler à une discussion épineuse quelqu'une de ces expressions étrangères au métier, si j'ose m'exprimer ainsi, et qui offensent les oreilles théologiques. C'est un inconvénient presqu'inévitable pour un homme du monde qui n'a pu étudier complètement une science à laquelle il ne s'étoit point destiné. M. B. relève donc avec raison quelques expressions impropres et quelques assertions hasardées de son adversaire. Je ne sais cependant s'il n'a pas, en d'autres occasions, pris trop à la rigueur certaines propositions de M. de M., et s'il ne leur a pas donné un sens bien éloigné des intentions de l'auteur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Les exercices qui se font dans quatre églises de la capitale se prolongeront jusqu'à Noël. Chaque jour des conversions nouvelles viennent encourager les missionnaires ; de bons ouvriers arrivent dès cinq heures du matin pour se confesser. Les cours suivis d'instructions dissipent les préventions et réveillent l'insouciance. On apprend à estimer la religion ce qu'elle est, et l'on sent le besoin d'une foi aussi consolante dans ses résultats que solide dans ses fondemens. Lundi dernier, des pétards ont encore éclaté à Saint-Nicolas : nous aimons à y voir plutôt l'étourderie de quelques enfans que les nouveaux efforts des adeptes de l'incrédulité. Le missionnaire parloit alors sur les reproches de fanatisme que l'on fait aux prêtres ; et il a pris occasion de ce qui se passoit pour demander où étoit le véritable fanatisme, si ce n'est dans cette opiniâtre manie de troubler, par des actes au moins impolis, des réunions paisibles. Que diroient nos professeurs d'impiété, si on alloit lancer des pétards au milieu de leurs salles pour interrompre leurs déclamations ? Quelles vives sorties ils feroient alors contre les dévots ! Comment se fait-il que des amis des idées libérales ne soient pas plus justes et plus tolérans, et que chaque mission soit pour eux un spectacle importun et un sujet de dépit ? Dans d'autres temps ils chassoient les missionnaires, comme à Brest ; ou empêchoient les cérémonies, comme à Crouy. Privés aujourd'hui de cette satisfaction, il leur reste la ressource des pamphlets ; ils viennent d'y recourir. Une misérable brochure a paru sous ce titre : *les Missionnaires en opposition avec les bonnes Mœurs et les Lois de la religion, par M. Lutrin, attaché depuis vingt-cinq ans à la paroisse Saint-Etienne.* On se doute bien déjà que le nom de l'auteur est une dérision. Ce *Lutrin*-là n'est pas le *Lutrin vivant*, et il est probable qu'il n'a pas été beaucoup accoutumé à entendre chanter les louanges de Dieu. Celui qui s'est caché sous ce masque se montre en effet fort étranger à la religion, à ses lois, à ses pratiques. Ses objections, ses reproches, ses plaisanteries, son ton, tout annonce le renard couvert de la peau de la brebis. Les missionnaires sont heureusement fort au-dessus de pareilles attaques ;

elles partent évidemment du même camp que tant d'autres sorties des feuilles libérales et des pamphlets révolutionnaires. Nous avons plusieurs fois signalé des écrits de ce genre, et répondu à des articles de journaux peu religieux, et nous ne ferons pas à la brochure nouvelle l'honneur d'en relever les inconvenances et les absurdités. Les sarcasmes de *M. Lutrin* n'en imposeront à personne; il seroit aussi un peu ridicule qu'un homme qui probablement hante peu les églises, et dont le style n'est ni moral ni religieux, prétendît connoître mieux que les évêques et les pasteurs ce qui est dans l'ordre de la religion et de la saine morale.

— M. de Chaffoy, nouvel évêque de Nîmes, est parti lundi dernier pour son diocèse. Le prélat avoit déjà pris possession par procureur. M. l'abbé d'Ayrolles, son grand-vicaire, arriva pour cet effet à Nîmes à la fin de novembre, et se rendit à l'église Notre-Dame, où il fut reçu par M. Ferrand, curé. Le clergé de la ville et des environs s'y étoit réuni, ainsi que les autorités civiles et militaires. M. le grand-vicaire et M. le curé prononcèrent chacun un discours, et, après les formalités d'usage, un *Te Deum* fut chanté. Toute la ville est dans l'attente de l'arrivée de M. l'évêque; ce qu'on y a ouï dire des vertus, de la douceur et de la piété du prélat, réjouit tous les catholiques, qui se disposent à lui faire la réception la plus pompeuse. Le département et la ville concourent à l'envi à toutes les mesures favorables pour le nouvel établissement. L'évêché sera rendu à M. de Chaffoy; on a acheté un autre hôtel pour le préfet. Les protestans eux-mêmes verront sans doute sans ombrage les vœux des catholiques comblés: ils ont dix-sept églises consistoriales dans ce département, et ils y ont obtenu du gouvernement, en 1820, trois nouveaux pasteurs. Ainsi, ils ne trouveront point étonnant qu'on ait aussi accordé quelque faveur aux catholiques, et ils ne s'alarmeront point de la présence d'un évêque dont le caractère et la modération promettent au diocèse un digne successeur de Fléchier.

— On a vu avec peine des personnes qui, par le titre qu'elles prennent, devroient garder un silence modeste, et éviter tout éclat, s'accuser réciproquement, et cela dans un journal qui n'est pas ordinairement le dépôt des réclamations des amis de la religion. Mme. Maunoir y a fait insérer une lettre où elle reproche à M. M. de faire, au nom des Sœurs

de Saint-Camille, des quêtes qu'elle désavoue. M. Mérigot, qui se croit désigné, a répondu dans le même journal. Tous deux auroient dû sentir l'inconvenance de leurs plaintes, qui peuvent compromettre la religion, quoique sans doute elle ne soit point responsable des prétentions ou des écarts de tous ceux qui se parent de son nom. On assure, de plus, que des établissemens, qui ont fait assez de bruit en dernier lieu, n'ont point obtenu l'assentiment de l'autorité ecclésiastique. Mme. Maunoir n'est point religieuse, et sa communauté n'est point reconnue par les supérieurs. M. Mérigot, qui d'ailleurs n'est point prêtre, et qui s'est séparé successivement de Mme. Maunoir et de M. Jeanty, ne paroît pas non plus avoir eu d'autorisation pour établir les Sœurs de la Consolation, c'est ainsi qu'il les appelle, et son nouvel essai ne s'annonce pas sous de brillans auspices. Quant à M. Jeanty, qui prend le titre de supérieur des Frères de Saint-Camille, non-seulement il n'est pas prêtre, il est même engagé dans les liens du mariage; s'il est vrai, comme on le répand, qu'il soit parti pour Rome, afin d'y solliciter une approbation, il y a lieu de croire qu'il n'y sera pas plus heureux qu'à Paris, où il en a vainement demandé une. Si les amis de la religion voient avec intérêt se former de nouvelles communautés, ce sont celles où préside l'esprit de modestie et de piété, où la prudence répond au zèle, où l'on évite tout ce qui sent l'ostentation et l'éclat; celles-là seules peuvent honorer et servir l'Eglise. C'est aux pasteurs d'indiquer à cet égard aux fidèles les établissemens dignes de leur confiance.

— Les diocèses de Bretagne et l'œuvre des missions viennent de perdre un prêtre plein de zèle dans la personne de M. Nicolas Alain-Gilbert, enlevé à un âge où il pouvoit espérer d'être encore utile. Il étoit né à Saint-Malo, le 31 mars 1762, se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et vouloit même se consacrer aux missions étrangères. Etant diacre, il vint au séminaire des Missions-Etrangères à Paris; mais, au bout de six mois, sa santé le força de retourner dans son diocèse. Ordonné prêtre à 23 ans, il fut nommé vicaire, puis curé d'office de la paroisse de Saint-Pern. M. l'abbé Carron l'aîné, encore aujourd'hui recteur de Saint-Sauveur de Dinan, voulut l'avoir pour vicaire; de Dinan, l'abbé Gilbert alla exercer les mêmes fonctions à Josselin. M. Alain, recteur de cette ville, ayant été député aux Etats-généraux,

son vicaire fit toutes les fonctions de curé jusqu'à l'époque où la persécution devint tout-à-fait déclarée. Il fut arrêté pour refus de serment, et passa quelque temps en prison. Ayant été relâché, mais voyant qu'il n'y avoit aucune liberté pour le ministère, il se rendit en Angleterre, où son premier soin fut d'apprendre parfaitement la langue. Il y parvint en peu de temps, et en profita pour se rendre utile dans l'exercice des fonctions de son état. A Whitby, où il passa quelques années, il n'y avoit à son arrivée que très-peu de catholiques; il y bâtit une église et un presbytère, et y laissa, lorsqu'il revint en France, il y a sept ans, une congrégation nombreuse et florissante. On lui doit quelques articles insérés dans les journaux en faveur de la religion catholique, et en réponse à des attaques des protestans. De plus, il est auteur de quatre écrits anglois sur la controverse; ce sont : *Défense* (*a Vindication*) *de la Doctrine de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie, dans deux conversations entre un catholique et un presbytérien*, Londres, 1800; *Recherche* (*an Enquiry*) *si les marques de l'Eglise véritable sont applicables aux Eglises presbytériennes*, Berwick, 1801; *la Doctrine catholique du Baptême prouvée par l'Ecriture et la tradition*, Berwick, 1802; *Réponse aux fausses représentations que J. Wesley a faites des doctrines catholiques*, Whitby, 1811. Ces écrits sont estimés, et montrent quel étoit le zèle de M. Gilbert pour la foi catholique, et en même temps combien il avoit su se rendre familier l'usage d'une langue étrangère. De retour en France, il fut le premier qui commença à se livrer aux missions; il y a très-peu de paroisses aux environs de Saint-Malo qui n'aient eu de ces exercices depuis quelques années. M. Gilbert y présida presque toujours. Il dirigea également les missions de Saint-Pol de Léon, de Carhaix, de Quintin, de Tréguier, de Guingamp, etc. Il ne connoissoit point le repos, et dans les intervalles de ses missions il donnoit des retraites à des communautés religieuses, soit à Saint-Malo, soit dans les diocèses de Saint-Brieux et de Quimper. Ce qui dominoit en lui, c'étoit une charité ardente, une tendre compassion pour les pauvres, les pécheurs, et pour tous ceux que les doctrines de la révolution avoient séduits et égarés; c'étoit pour lui un bonheur de les instruire et de les détromper. Désintéressé, franc, plein de candeur et de loyauté, attaché à la monarchie, tous ses sentimens étoient honorables, toutes

ses actions étoient pour Dieu et le prochain. Les évêques lui témoignoient la plus haute estime. M. l'évêque de Quimper lui offrit dans sa cathédrale un canonicat, que le prêtre modeste refusa. M. le dernier évêque de Rennes le nomma chanoine honoraire, et M. l'évêque actuel se proposoit de se servir de lui pour former une société de missionnaires affectés particulièrement à son diocèse. Il avoit consenti qu'en attendant M. Gilbert allât, sur la demande de M. l'archevêque de Tours, coopérer à la formation de missions dans ce diocèse, conjointement avec M. Binard, chanoine de Quimper. L'infatigable missionnaire venoit de donner, au commencement de septembre, une retraite aux Sœurs de la Sagesse, dans leur chef-lieu de Saint-Laurent-sur-Sèvre, lorsqu'il lui survint une indisposition, qui d'abord ne parut pas très-grave. Il voulut néanmoins faire une confession générale, parce qu'il prévoyoit ne pas pouvoir assister à la retraite ecclésiastique qui alloit s'ouvrir à Saint-Laurent, le dimanche 23 septembre, sous la direction de MM. Gloriot, Caillat et Chanon. Malgré sa foiblesse, il voyoit chaque jour son confesseur; bientôt la maladie devint très-inquiétante. Il demanda et reçut le saint viatique avec des marques extraordinaires de foi et de piété, et mourut le 25 septembre au matin. Peu d'hommes ont eu une vie plus pleine, et il y auroit beaucoup de traits édifians à citer de ce digne missionnaire. Ceux qui l'ont connu savent quelle étoit l'ardeur de son zèle pour l'œuvre de Dieu. On a de lui un recueil de cantiques qu'il avoit fait pour ses missions, et dont la dernière édition vient d'être publiée.

— MM. les aumôniers de la garnison de Douai, voulant payer leur tribut à la mémoire de M. le cardinal de Périgord, ont fait célébrer un service solennel pour le repos de son ame. La cérémonie a eu lieu le 15 novembre, dans l'église Saint-Pierre de Douai. Les corps militaires de la garnison y ont assisté avec leurs chefs, et notamment M. le général baron de Camas, commandant de l'école d'artillerie.

— On sait que l'Eglise établie en Angleterre est richement dotée. Non-seulement les évêques protestans ont de gros revenus; les archidiacres, les chanoines, les recteurs ou curés ont des terres attachées à leurs titres. Parmi ces bénéficiers, les uns ont des fonctions à remplir, les autres n'ont guère d'autre soin que de compter avec leurs fermiers, et de se faire payer régulièrement. Mais un abus criant est celui des

recteurs, qui ont de gros revenus, et qui ne résident jamais dans la paroisse qui leur est confiée. Cet abus n'est pas rare en Irlande surtout, et telle paroisse n'a jamais vu le bénéficier qui en est recteur en titre, mais qui est très-attentif à se faire solder, et qui ne manque pas sans doute, dans l'occasion, de déclamer contre les abus de l'Eglise romaine. Les journaux anglois ont publié dernièrement la requête de deux paroisses d'Irlande, Castle-Blayney et Muckno, qui se plaignent de la non-résidence de leur pasteur protestant. Elles se sont adressées au primat anglican, à l'évêque de la même communion, et n'ont rien obtenu. Le lord lieutenant, lord Blayney, dans sa réponse, déplore ce scandale, et paroît avouer qu'il n'y peut remédier. Il n'est point étonné des plaintes et du mécontentement qu'excite un tel état de choses. Peut-on, dit-il, concevoir un scandale public plus révoltant, que de voir une paroisse, composée de mille protestans, payer un revenu considérable à un recteur dont ils ne reçoivent aucune consolation, et qui n'est même pas personnellement connu de ceux qui contribuent puissamment à ses appointemens? On voit aussi, par la dépêche du lord lieutenant, que la religion catholique gagne à cet abus; et il est tout simple, en effet, que des protestans abandonnés par celui qui devoit les diriger, et comparant sa négligence avec le zèle des pasteurs catholiques, sentent le prix du ministère de ceux-ci, et abandonnent une église qui ne fait rien pour eux. On criera peut-être au prosélytisme; mais à qui la faute?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 13, S. A. R. Monsieur a eu un long entretien avec le Roi, à qui il a présenté MM. de Villèle et Corbière. Le soir, à huit heures et un quart, M. le garde des sceaux, et MM. de Villèle et Corbière, se sont rendus auprès du Roi. Dans l'après-midi, M. le duc de Richelieu est allé deux fois chez S. M.

— Le Roi a donné des ordres pour que 1500 fr. fussent pris sur sa cassette pour le prix extraordinaire de poésie proposé par l'Académie françoise, à l'occasion du dévoûment des médecins françois et des Sœurs de Saint-Camille.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, a fait remettre à M. le curé de Saint-Denis-de-Cabanes, arrondissement de Roanne, une somme de 500 fr. pour les malheureux indigens de cette paroisse, et a souscrit pour une somme de 300 fr. à l'érection du tombeau de M. le général comte de Précy.

— Mme. la duchesse de Berri, informée de la position fâcheuse où se trouvoit Jacques Huet, tisserand à Gambais, près Houdan, par suite d'un incendie arrivé en octobre dernier, lui a fait compter une somme de 60 fr.

— Les observations de M. de Lally-Tolendal, sur la protestation des pairs dissidens dans l'affaire du colonel Maziau, ont donné lieu à un polémique sur la compétence de la chambre des pairs. M. de Narbonne a répondu au noble pair, en insistant principalement sur l'inflexibilité de la loi, qui ne permet à aucun tribunal d'arbitrer les peines. M. de Barante a publié une réponse à M. de Narbonne.

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi du nommé Ferdinand Pétiny, condamné par la cour d'assises de Nimes, comme prévenu d'avoir vendu et distribué une brochure intitulée : *Pensée d'un soldat sur la sépulture de Napoléon*, et d'avoir montré, dans plusieurs lieux publics, un prétendu diplôme délivré à lui par Buonaparte, et portant des signatures supposées.

— Le 13, M. Lacretelle aîné a comparu devant la cour royale de Paris, faisant opposition à l'arrêt de la cour rendu dernièrement contre lui, lequel arrêt confirmoit celui du tribunal de première instance qui l'avoit condamné comme prévenu de contravention à la loi de censure, pour la publication de plusieurs brochures faisant suite à la *Minerve*. Le sieur Lacretelle a plaidé lui-même sa cause, et a fait une longue apologie de sa conduite et de ses principes. M. de Vatimesnil, avocat-général, a demandé la confirmation du jugement des premiers juges, et, après une courte délibération, la cour a adopté ses conclusions.

— Le 11, le tribunal de police correctionnelle s'est occupé de l'affaire relative aux plaintes réciproques de diffamation entre M. le vicomte de Montélégier, lieutenant-général, et le sieur Barbier, dit *Dufay*, colonel en retraite. M^e^. Mérilhou a plaidé pour le sieur Dufay, et M^e^. Berryer pour M. de Montélégier. L'affaire a été remise à huitaine.

— Une ordonnance royale porte qu'à compter du 1er. janvier 1822, la solde de l'armée sera calculée par jour, au lieu de l'être par mois, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent.

— M. le maréchal-de-camp comte de La Tour-d'Auvergne est nommé commandant d'une subdivision de la 15e. division militaire.

— M. le chevalier de Villèle, lieutenant-colonel, ancien commandant de la place de Toulouse, est nommé lieutenant du Roi à Saint-Jean-Pied-de-Port.

— Le banquier dont nous avons parlé à l'occasion de legs faits par Buonaparte, est M. Lafitte. Si M. Lafitte n'est pas le seul à qui Buonaparte ait confié ses trésors, il paroit que la succession de l'homme de Sainte-Hélène ne sera pas mauvaise.

— Le *Constitutionnel* loue le dernier ouvrage politique de M. de Barante; il le trouve tout à la fois *juste et sage*. Ces louanges ne sont pas cependant sans restrictions; le journaliste sembleroit désirer dans le livre de M. de Barante une couleur encore plus franchement libérale.

— On annonce que M. le ministre des finances présentera incessam-

ment à la chambre des députés un projet de loi pour la perception provisoire des six douzièmes des contributions directes de 1822.

— MM. Demante et Ducaurroi-Delacroix, professeurs suppléans à l'école de Droit, ont été nommés professeurs titulaires.

— M. le marquis d'Anglade, lieutenant-général, vient de mourir, après une longue et douloureuse maladie, pendant laquelle il n'a cessé d'être un modèle de résignation et de piété.

— Un incendie qui a dernièrement éclaté à Saint-Hippolyte, arrondissement de Riom, a consumé plusieurs maisons et plusieurs granges. D'autres incendies ont eu lieu aussi à Montcarra (Isère), et à Mussy-l'Evêque (Moselle).

— Le 2 de ce mois, un *Te Deum* d'actions de grâces a été chanté dans l'église du lazaret de Marseille. MM. le préfet, le maire et les intendans de la santé publique, assistoient à cette cérémonie.

— M. le marquis de Montgrand, maire de Marseille, doit solliciter du gouvernement les moyens et l'autorisation nécessaires pour la plus prompte exécution des projets de construction d'un port dans la rade du Frion, et d'un hôpital dans l'île de Ratonneau; ces nouveaux établissemens sanitaires pouvant seuls, à l'avenir, préserver Marseille de l'horrible fléau de la fièvre jaune.

— Le gouvernement autrichien a décidé, qu'à dater du 1er. janvier prochain, aucun journal étranger, sans exception, quelle que soit sa couleur ou son opinion politique, ne pourra pénétrer en Autriche.

— A peine la fièvre jaune commence-t-elle à s'éteindre à Barcelonne, et déjà un autre fléau non moins redoutable cherche à y exercer son influence. L'esprit de révolte s'efforce d'égarer les habitans de cette malheureuse ville. On a publié, et affiché sur les murs, une déclaration signée *les Patriotes de Barcelone*. Les sentimens révolutionnaires des auteurs de cette pièce ne peuvent être révoqués en doute.

— Les dernières nouvelles d'Espagne sont très-alarmantes. On dit que toute la Galice est en pleine insurrection; que tout est sous les armes; que les milices font cause commune avec les troupes. Ce qui est certain, c'est que les ordres du gouvernement sont méconnus partout, et qu'on voit à Séville et à Cadix tous les officiers, auteurs de la révolution de 1820, parcourir les casernes, et exciter les soldats à la révolte.

— Le gouvernement de Soleure a ordonné une collecte générale dans tout le canton en faveur de la colonie suisse au Brésil.

— Le 3, on a arrêté à Londres le nommé George Clarke, commis du libraire Carlille, au moment où il vendoit des livres impies et séditieux. On a aussi arrêté une jeune fille qui l'avoit remplacé dans sa boutique, et vendoit les mêmes ouvrages.

— Il vient de s'opérer quelques changemens dans le ministère ottoman. Le reis-effendi, ou ministre des affaires étrangères, a été exilé, et plusieurs ministres disgraciés.

— On a ouvert à Pétersbourg, en faveur des Grecs, une souscription qui a beaucoup produit; tous les grands de l'empire ont donné l'exemple de la générosité.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 11, M. le marquis de Pastoret fait un rapport sur la proposition de M. le comte Ferrand, relative à la compétence de la chambre. L'impression de ce rapport a été ordonnée. On ouvre ensuite la discussion sur le projet de loi relatif au régime sanitaire. La chambre a décidé que divers amendemens proposés par plusieurs membres seroient imprimés, et mis en délibération le 13. MM. le duc de Saint-Aignan, le comte de Valence, le comte de Castellane et le vicomte de Montmorency, ont fait des rapports sur diverses pétitions.

Le 13, la chambre a continué la discussion sur le projet de loi relatif au régime sanitaire. MM. le ministre de l'intérieur, le comte Lanjuinais et le baron Dégérando, ont été successivement entendus. On a ensuite fermé la discussion, et l'on a délibéré sur les articles du projet de loi. Le titre 1er. a été adopté avec quelques amendemens.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 11, les bureaux ont terminé les nominations pour les diverses commissions. Le 6e. bureau a nommé, pour la commission du budget, MM. Brennet et de Lastours; le 7e., MM. de Chastellux et Baron; le 9e., MM. Dussummier-Fonbrune et de Castelbajac. MM. Chilhau de la Rigandie, Pardessus, de Pommerol, de Kergorlay (Florian), complètent la commission pour la loi sur la presse; et MM. Granoux, de Bouville et Boucher, celle de la loi sur les journaux.

Le 12, la commission du budget s'est réunie, et a nommé pour président M. Corbière, et pour secrétaire M. de Villèle. M. de Vaublanc est nommé rapporteur de la commission de censure. La commission de la loi sur la presse s'est aussi réunie.

LIVRE NOUVEAU.

Institutiones Theologicæ ad usum Seminarii Cenomanensis. Tractatus de verâ Ecclesiâ. 1821 (1).

Ce Traité de l'Eglise est destiné à faire suite à celui de la Religion, qui a été annoncé dans ce journal, n°. 628. L'auteur a suivi la même méthode, c'est-à-dire que, cherchant uniquement à être utile, il a négligé les grâces du style, et s'est surtout attaché à être clair, et à se mettre à la portée des jeunes gens qui étudient dans les séminaires. Nous croyons qu'il y a réussi, et que la jeunesse ecclésiastique doit lui sa-

(1) 1 vol. in-12; prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. Au Mans, chez Monnoyer; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

voir gré de son travail. Le Traité de l'Eglise, le plus important peut-être de la théologie dogmatique, présente un grand nombre de questions à résoudre, et beaucoup d'erreurs à combattre. Il faut d'abord montrer, contre les protestans et les Grecs schismatiques, que l'Eglise romaine est la seule véritable; établir l'autorité que J. C. lui a donnée pour décider les controverses en matière de foi, et la défendre contre les attaques de novateurs plus récens, qui, pour soutenir leurs erreurs, se sont formé plusieurs systêmes, tous plus ou moins subversifs de cette autorité. L'auteur a cherché à ne rien omettre d'essentiel; et si on ne trouve pas dans son travail une certaine profondeur que son but ne comportoit peut-être pas, on y trouvera du moins des preuves solides, et capables de satisfaire tout esprit raisonnable.

Il n'étoit pas moins important d'établir les droits du chef de l'Eglise, toujours exposé aux attaques des sectaires, parce que c'est de cet endroit, dit Bossuet (*Sermon sur l'Unité*, 1re. partie), que toutes les hérésies ont reçu le coup mortel. L'auteur, après avoir établi la primauté d'honneur et de juridiction du pontife romain, expose ses prérogatives qui sont une suite de cette primauté. Il commence par celles qui lui paroissent devoir être admises par tous les catholiques; il passe de là à celles qui ont été faussement attribuées au saint Siége, et enfin à celles qu'on peut regarder comme douteuses, parce qu'elles sont abandonnées à la discussion des écoles. Il n'a pas cru devoir entrer dans la discussion des argumens qu'on apporte de part et d'autre, et s'est borné à bien établir l'état de la question. Peut-être cependant eût-il été à propos de donner à ces questions un plus grand développement, afin que les jeunes ecclésiastiques aient au moins les notions premières sur des matières dont on parle, et sur lesquelles on écrit si souvent avec peu d'exactitude et beaucoup de légèreté.

Enfin, l'auteur a eu l'heureuse idée d'ajouter à son ouvrage quelques détails historiques et raisonnés sur le schisme de la constitution civile du clergé, sur le concordat de 1801, et sur la petite église; et il nous a paru avoir réuni, dans quelques pages, ce qu'il est plus important de connoître sur ces différens points. Ainsi, nous pensons que ce volume ne sera pas moins bien accueilli dans les séminaires que ne l'ont été les volumes précédens.

C.

Sur les indices que la géologie et l'histoire des peuples fournissent relativement à l'antiquité du monde.

On sait que M. Cuvier, si connu par ses travaux sur les sciences naturelles et sur l'anatomie comparée, a publié un grand ouvrage, sous le titre de *Recherches sur les ossemens fossiles des quadrupèdes*, en 4 vol. in-4°. L'auteur y rend compte de ses découvertes sur ces fossiles, et de ses soins pour retrouver, d'après quelque partie d'un animal, la forme entière de l'individu. Ses recherches, à cet égard, montrent, non-seulement des connoissances profondes en anatomie, mais une patience et une sagacité qui n'accompagnent pas toujours la science. Ce n'est pourtant pas de ces recherches que nous voulons parler en ce moment; quelqu'intéressantes qu'elles soient en elles-mêmes, elles nous éloigneroient trop du cercle des objets qui doivent nous occuper de préférence. Nous nous proposons seulement d'extraire du *Discours préliminaire* de M. Cuvier quelques réflexions auxquelles la réputation de ce savant ne peut qu'ajouter un grand poids, et qui se rattachent à la religion, en montrant que les observations les plus récentes comme les plus exactes confirment les traditions de nos livres saints sur l'origine des choses. Ce sujet a plus d'intérêt encore aujourd'hui, où des hommes plus présomptueux que M. Cuvier, parce qu'ils sont moins instruits, prétendent saper la révélation avec leurs systèmes. Nous laisserons presque toujours l'auteur parler dans cet extrait.

M. Cuvier trouve sur notre globe des traces manifestes de grandes révolutions. Les bancs de coquillages placés dans la terre à différentes profondeurs lui paroissent prouver, non-seulement que la mer a envahi toutes nos plaines, mais qu'elle y a séjourné long-temps. Tout dépose, dit-il, de cette grande catastrophe, et des révolutions physiques qui l'ont accompagnée. Il faut même que la mer se soit élevée bien haut, puisque l'on aperçoit de ces bancs de coquilles sur les montagnes. Il faut qu'un événement terrible ait remué dans une grande épaisseur l'enveloppe entière de notre planète. Des êtres vi-

vans sans nombre ont été les victimes de ces bouleversemens que l'auteur montre avoir été subits. M. Cuvier pense même qu'il y a eu des révolutions antérieures à l'existence des êtres vivans, et l'aspect des plus hautes montagnes lui semble attester ces catastrophes.

Plusieurs naturalistes et géologues ont essayé d'expliquer l'histoire physique de la terre, les uns en s'appuyant sur la Genèse, les autres en s'écartant de son récit. Parmi eux Demaillet assure, dans son *Telliamed*, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans l'Océan des poissons qui ne sont encore devenus hommes qu'à moitié, mais dont la race le deviendra tout-à-fait quelque jour. M. Lamark, dans ces derniers temps, a prétendu prouver le système de Maillet. M. Patrin, dans le *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, regarde le globe terrestre comme un grand corps vivant dont les montagnes sont les organes. Les systêmes les plus divergens et les plus hardis ont été conçus tour à tour, parce qu'on a généralement négligé d'observer la nature, et que l'on partoit d'un fait douteux ou mal saisi pour y coordonner tous les autres.

A l'occasion des fossiles des animaux, M. Cuvier examine le systême de ceux qui croient à la possibilité indéfinie de l'altération des formes dans les corps organisés, et qui pensent qu'avec des siècles et des habitudes toutes les espèces pourroient se changer les unes dans les autres, ou résulter d'une seule d'entr'elles. Mais, si les espèces avoient changé, on devroit trouver des traces de ces modifications graduelles. Pourquoi les entrailles de la terre n'ont-elles point conservé les monumens d'une généalogie si curieuse? Nous ne voyons d'altération dans les espèces que par rapport aux caractères superficiels, et la nature, en donnant aux espèces une aversion réciproque, semble avoir pris soin d'empêcher l'altération qui pourroit résulter de leur mélange. Il faut toutes les ruses et toute la contrainte de l'homme pour unir les espèces mêmes qui se ressemblent le plus; mais ces unions n'opèrent point de changement dans la structure intérieure de l'animal, comme on le voit par le chien, celui de tous qui est le plus sujet à l'empire de l'homme. Il y a donc, conclut le savant naturaliste, il y a donc dans les animaux des caractères qui résistent à toutes les influences, soit naturelles, soit humaines, et rien n'annonce que le temps ait à leur égard plus d'effet que le climat; je sais que quelques naturalistes comptent

beaucoup sur les milliers de siècles qu'ils accumulent d'un trait de plume ; mais il n'y a rien dans les faits observés qui autorise cette opinion ; et il y a une ressemblance entière entre les animaux aujourd'hui existans, et ceux qui sont sculptés sur les anciens monumens, ou qu'on a trouvés embaumés dans les temples et les tombeaux en Egypte.

M. Cuvier remarque que l'on n'a point trouvé d'ossemens humains parmi les grands fossiles, et il est porté à croire que l'espèce humaine n'existoit pas dans les pays où on les trouve à l'époque des révolutions qui ont enfoui ces os. Mais je n'en veux pas conclure, dit-il, que l'homme n'existoit point du tout avant cette époque. Il pouvoit habiter d'autres contrées ; d'où il a repeuplé la terre après ces révolutions. La découverte des fossiles ne fournit donc aucun argument en faveur de l'ancienneté de l'espèce humaine. « Au contraire, en examinant bien ce qui s'est passé à la surface du globe depuis qu'elle a été mise à sec pour la dernière fois, et que les continens ont pris leur forme actuelle, au moins dans leurs parties un peu élevées, on voit clairement que cette dernière révolution, et par conséquent l'établissement de nos sociétés actuelles, ne peuvent pas être très-anciens. C'est un des résultats à la fois les mieux prouvés et les moins attendus de la saine géologie ; résultat d'autant plus précieux qu'il lie d'une chaîne non interrompue l'histoire naturelle et l'histoire civile ».

Après avoir cité un grand nombre de faits relatifs à ce résultat, l'auteur poursuit en ces termes : « Nous voyons assez que la nature nous tient partout le même langage ; que partout elle nous dit que l'ordre actuel des choses ne remonte pas très-haut ; et, ce qui est bien remarquable, partout l'homme nous parle comme la nature, soit que nous consultions les vraies traditions des peuples, soit que nous examinions leur état moral et politique, et le développement intellectuel qu'ils avoient atteint au moment où commencent leurs monumens authentiques. Interrogeons en effet l'histoire des nations ; lisons leurs anciens livres, essayons d'y reconnoître ce qu'ils contiennent de faits réels, et de l'y dégager des fictions intéressées qui y masquent la vérité ».

« Le Pentateuque existe sous sa forme actuelle au moins depuis le schisme de Jéroboam, puisque les Samaritains le reçoivent comme les Juifs ; c'est-à-dire, qu'il a maintenant à coup sûr plus de 2800 ans. Il n'y a nulle raison pour ne pas

men même, à en juger par quelques essais, ne feroit probablement qu'ajouter des preuves de plus à ce que les traditions nous annoncent ».

Ici l'auteur entre dans quelques détails sur le zodiaque de Dendera, et réfute les conclusions qu'on a voulu en tirer. Il déclare que tout ce qu'on a dit à cet égard est fondé sur des allégories dont il ne paroît pas fort épris. Combien tout cela, ajoute-t-il, n'est-il pas hasardé! Il repousse ensuite les objections que l'on a tirées de l'antiquité de l'astronomie. Il se moque un peu des géologues, et de tant de conjectures contradictoires sur la première origine des globes. Chacun d'eux, dit-il, fait son roman à sa manière; l'imagination supplée aux monumens, ils négligent les faits postérieurs qui pourroient les éclairer, et se perdent dans la nuit des premiers temps; semblables à ces historiens qui ne s'intéressent dans l'histoire de France qu'à ce qui s'est passé avant Jules-César.

« Je pense donc avec MM. Deluc et Dolomieu, dit-il en finissant, que, s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite révolution dont la date ne peut remonter beaucoup au-delà de 5 ou 6000 ans; que cette révolution a enfoncé et fait disparoître les pays qu'habitoient auparavant les hommes et les espèces d'animaux aujourd'hui les plus connus; qu'elle a au contraire mis à sec le fond de la dernière mer, et en a formé les pays aujourd'hui habités; que c'est depuis cette révolution que le petit nombre des individus épargnés par elle se sont répandus et propagés sur les terrains nouvellement mis à sec, et par conséquent que c'est depuis cette époque seulement que nos sociétés ont repris une marche progressive; qu'elles ont formé des établissemens, élevé des monumens, recueilli des faits naturels, et combiné des systèmes scientifiques ».

Telle est, au moins pour l'objet que nous avions en vue, l'analyse de ce *Discours préliminaire*. Il nous a paru utile de recueillir ces observations et ces jugemens d'un savant si distingué, pour les opposer aux conjectures de tant de modernes qui rejettent les traditions les plus respectables, et qui, plutôt que d'adopter une chronologie raisonnable et fortifiée de mille preuves, nous vantent de préférence les fables des Tartares et des Indous.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On assure qu'une ordonnance du Roi est rendue pour que l'église de Sainte-Geneviève soit enfin consacrée à sa destination. Commencée il y a près de 60 ans, souvent interrompue, puis achevée enfin dans d'autres vues, il convenoit que cette basilique, réclamée par la religion, vît cesser sous le Roi très-chrétien, la solitude et l'inutilité à laquelle elle sembloit condamnée. On va donc y disposer tout pour la rendre propre à l'exercice du culte divin. Des autels y seront dressés; le tombeau de sainte Geneviève y sera sans doute établi. La fête de cette sainte patronne, qui tombe le 3 janvier, y sera célébrée avec pompe. M. l'archevêque de Paris doit, dit-on, officier ce jour-là. D'autres prélats iront de même pendant l'octave, et plusieurs paroisses doivent faire alternativement l'office dans cette église pendant cette même octave. On croit que les missionnaires de France seront chargés provisoirement du soin d'y présider aux exercices de piété. Ainsi ce temple, que l'impiété avoit voulu ravir au christianisme, est reconquis par la religion; rendu à sa destination par le Roi très-chrétien, ne pourroit-il pas être un monument de la restauration, et servir à perpétuer le souvenir de la victoire de la légitimité sur l'anarchie, et de la foi sur une vaine et audacieuse philosophie?

— Samedi prochain, qui est le samedi des Quatre-Temps, il y aura une ordination faite par M. l'archevêque de Paris, dans la chapelle de l'Archevêché. On dit qu'il doit s'y trouver environ cent cinquante ecclésiastiques pour les différens ordres.

— Aujourd'hui 19, M. l'archevêque de Paris bénira la nouvelle chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse. Ce jour est l'anniversaire de la naissance de MADAME, protectrice de l'établissement. La cérémonie commencera à deux heures. M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier du Roi, prononcera le discours. Mme. la duchesse de Guiche et Mme. la princesse de Léon, feront la quête. La nouvelle chapelle a été bâtie cet été, et une aile a été ajoutée au bâtiment. Un de nos premiers peintres, M. Guérin, a fait don d'un tableau de

sa composition, qui sera placé sur l'autel de la chapelle, et qui représente la sainte Vierge. On croit que l'assemblée sera nombreuse : les besoins de l'établissement sont considérables, et appellent tout l'intérêt des ames généreuses.

— Aujourd'hui mercredi, à une heure, une autre assemblée de charité aura lieu dans l'église de Saint-Vincent de Paul, faubourg Poissonnière, en faveur de l'école de garçons, dirigée par les Frères. M. l'abbé Fayet prononcera un discours. La quête sera faite par Mmes. la duchesse de Ventadour et la comtesse Desroys. On sait que cet établissement de charité est sous la protection spéciale de Madame.

— Voilà six siéges épiscopaux qui viennent d'être établis, et, en les accordant, on avoit annoncé qu'il y en auroit six autres cet hiver. Il paroît que le projet du dernier ministère étoit en effet de compléter ainsi le nombre de douze promis dans la dernière session; suivant quelques versions, on devoit même aller jusqu'à quinze, qui étoit la moitié du nombre total de trente siéges annoncé par la loi de cet été : on avoit, dit-on, déjà désigné quelques siéges qui sembloient solliciter plus fortement une restauration prochaine. Nous avons lieu de penser que ce projet ne pourra qu'être accueilli plus favorablement encore aujourd'hui; et nous trouvons, à cet égard de justes sujets d'espérance dans la piété du Roi, dans les dispositions connues de la majorité des chambres, dans les vœux unanimes qui se sont manifestés dans les provinces, et enfin dans la formation du nouveau ministère. Les hommes distingués que le Roi vient d'appeler dans son conseil savent apprécier les bienfaits de la religion dans l'ordre politique; ils sentent combien, même à ne parler qu'humainement, le gouvernement peut retirer d'avantages du ministère d'un plus grand nombre d'évêques. C'est une vérité que M. Lainé proclama, il y a quatre ans, à la tribune, et qui ne peut être méconnue que par des hommes inattentifs ou prévenus. Nous sommes donc en droit d'attendre dans les circonstances présentes quelque mesure favorable à cet égard. Peut-être jugera-t-on que le moment est venu de créer à la fois tous les évêchés promis, de compléter le corps épiscopal, et de donner à l'église de France une assiette définitive et stable. Il y a assez long-temps que nous vivons dans le provisoire, et il ne seroit guère digne d'un grand Etat de remettre toujours ainsi à un avenir incertain les destinées de

la religion et la création d'établissemens moins nécessaires encore à sa splendeur qu'à sa conservation. Nous ne doutons point que ces considérations n'attirent toute l'attention du ministère, et nous sommes persuadé qu'un prélat, qui semble appelé par son rang et ses fonctions à s'occuper de ces objets importans, saura dans sa sagesse et son zèle attirer la sollicitude du gouvernement sur les besoins et les vœux de tant d'églises, et provoquer quelque grande mesure à laquelle la religion, la morale, la monarchie et l'ordre public gagneroient également.

— M. Jean-Charles de Coucy, archevêque de Reims, a publié une Lettre pastorale, datée du 6 décembre, à l'occasion de sa prise de possession. Le prélat aime à rappeler qu'il appartient à ce diocèse par sa naissance, par les places qu'il y a long-temps occupées, et par ses affections. Il paie un tribut de regret au vénérable prélat dont il fut quinze ans le collaborateur dans l'administration du diocèse, et cite ses adieux à l'église de Reims dans sa Lettre pastorale du 9 octobre 1819. Il rapporte également l'article si flatteur qui le concerne dans le testament de son Eminence, et où, en lui léguant un de ses anneaux, elle se félicite de l'avoir pour successeur à Reims. Après avoir rappelé ces souvenirs précieux à sa sensibilité, M. l'archevêque adresse à ses diocésains des paroles toutes paternelles. S'il est quelquefois effrayé de la carrière qui s'ouvre devant lui, il est consolé en songeant au zèle de son clergé, aux travaux des prélats qui l'ont précédé, aux dispositions favorables des magistrats et des fidèles. Il demande le secours des prières de tous, et n'a point de plus grand désir que de les voir unis tous dans l'amour et la pratique de la religion, et dans les sentimens de fidélité et de dévouement qu'ils doivent au souverain. Le départ de M. de Coucy avoit été retardé par les dispositions nécessaires pour son logement; l'archevêché de Reims étoit occupé par diverses autorités et établissemens; les ordres sont donnés pour que ce local soit évacué le plus tôt possible; mais, en attendant que le palais soit entièrement libre, on y ménagera un appartement pour M. l'archevêque.

— L'arrivée de M. l'évêque de Périgueux dans son diocèse a été le signal d'une joie générale. Le prélat étant arrivé le 19 novembre dans sa ville épiscopale, trois heures plus tôt qu'on ne l'attendoit, sa vue produisit un enthousiasme diffi-

cile à peindre. M. de Lostanges, arrivé sur la place de la Clôtre, descendit de voiture, et se rendit à la cathédrale, accompagné de M. l'abbé de la Calprade, chanoine de Paris. Cependant le son des cloches et des salves d'artillerie annonçoient l'arrivée du prélat. Presque tous les habitans se portèrent à la cathédrale; MM. les vicaires-généraux et le clergé de la ville s'y rendirent. Monseigneur, après avoir fait sa prière devant le Saint-Sacrement, se retira dans la sacristie, et fut obligé d'attendre que la foule se fût écoulée. Il se rendit ensuite à l'évêché, où les autorités de la ville l'attendoient. Le 20, il reçut les autorités et le clergé. Le 21, jour de la Présentation de la sainte Vierge, fut marqué par une cérémonie imposante, et M. l'évêque mit ce jour-là les prémices de son épiscopat sous la protection de la Mère de Dieu. Deux cent quarante-six prêtres, convoqués de diverses parties du diocèse, se réunirent à l'évêché, où M. l'abbé de Loqueyssie, vicaire-général, les présenta au prélat, en lui adressant un discours. Il parla des maux qu'avoit soufferts ce diocèse, de la longue attente où il avoit gémi, puis de la joie et des justes espérances des amis de la religion dans un moment si désiré. M. l'évêque répondit par des expressions pleines de bonté; après quoi on se rendit processionnellement à la cathédrale. M. l'évêque étoit sous un dais porté par quatre curés; des curés portoient aussi les insignes épiscopaux. A la porte de la cathédrale, M. Peyrot, curé, présenta à Mgr. l'eau bénite et l'encens, et lui adressa un compliment dont le prélat parut très-touché. M. l'évêque, après avoir fait sa prière, se rendit à son trône, et entonna le *Veni Creator;* puis, étant monté en chaire, il prononça un discours plein de réflexions aussi pieuses que solides sur l'autorité et les devoirs de l'épiscopat, et le termina par des avis et des vœux paternels. Le prélat célébra ensuite la messe avec beaucoup de solennité, étant assisté de ses vicaires-généraux. Après l'évangile, M. le curé lut en chaire la lettre pastorale de M. l'évêque, dont nous avons parlé. A l'offertoire, tous les prêtres présens renouvelèrent leur promesse cléricale entre les mains de Mgr., qui termina la messe par la bénédiction pontificale. De retour à l'évêché, il adressa à tout son clergé les paroles les plus affectueuses; et les prêtres, après s'être embrassés tous, se retirèrent pénétrés de joie et de sensibilité.

— Le 21 octobre dernier une mission a été ouverte à Fou-

gères par les missionnaires de Laval. Il y eut ce jour-là une procession générale des deux paroisses de Saint-Léonard et de Saint-Sulpice, et le recueillement avec lequel tout se passa fut un heureux présage du succès de la mission. Les missionnaires ont constamment donné deux exercices, un le matin et un autre le soir; les ecclésiastiques de la ville les secondoient. Le peuple se portoit en foule aux églises; il y avoit de plus des instructions particulières pour les hommes et pour le régiment des chasseurs à cheval de la marine. Plusieurs soldats ont été baptisés, et des officiers et soldats ont bien profité de la mission. MM. Gloriot, Thomas, Caillat, Chanon, Petit, etc., frappoient et touchoient tour à tour leurs auditeurs par des instructions solides, des sermons pathétiques, des conférences familières. M. Gloriot poursuivoit l'incrédulité jusque dans ses derniers retranchemens; dans une conférence particulière, il a eu la consolation de ramener des personnes, d'ailleurs estimables, qui s'étoient laissé prévenir par les déclamations des dissidens. Trente prêtres, venus des paroisses voisines, suffisoient à peine pour soulager les missionnaires dans le tribunal sacré. Les cérémonies usitées dans les missions ont été couronnées par la plantation de la croix, qui s'est faite avec beaucoup de pompe. Trois nombreuses communions ont eu lieu dans chaque paroisse, sans parler des communions particulières qui se sont faites pendant le cours de la mission. Enfin, les exercices ont été terminés, le 27 novembre, par des discours de M. Thomas à Saint-Léonard, et de M. Chanon à Saint-Sulpice. Nous aimerions, s'il nous étoit permis d'entrer dans les détails, à parler des réconciliations, des restitutions et des autres traits de repentir, de ferveur et de charité qui ont marqué le temps de la mission, et qui en perpétueront le souvenir parmi les habitans de Fougères.

— Rien ne peut donner une idée plus juste des efforts de l'incrédulité pour corrompre la génération, que la simple nomenclature des écrits qui paroissent chaque jour. Le mois dernier seul a vu éclore nombre d'ouvrages irréligieux, et il semble que la presse soit conjurée pour les multiplier avec plus de profusion que jamais. Ainsi on donne en ce moment une nouvelle édition des Œuvres de Diderot, et elle sera précédée de *Mémoires historiques et philosophiques sur sa vie et*

été solennellement reconnue, M. le rapporteur a appelé l'attention de la chambre sur l'organisation actuelle du juri, et a fait sentir combien il étoit nécessaire de provoquer une loi qui mît cette institution en harmonie avec celles de la monarchie. La pétition est renvoyée à M. le garde des sceaux.

M. le garde des sceaux monte à la tribune, et donne lecture d'une ordonnance royale, portant que le projet de loi relatif à la prorogation des lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821 est retiré. Cette lecture est suivie de marques d'approbation à droite et de signes d'impatience à gauche. La chambre se sépare sans ajournement fixe.

Le 17, les commissions des finances, des comptes, des délits de la presse et des pétitions, se sont réunies. Les 1er. et 4e. bureaux se sont également assemblés pour la nomination des commissaires qui devoient remplaçer MM. de Villèle et Corbière. Le 1er. et le 4e. bureaux ont réélu MM. de Villèle et Corbière.

Nous avions annoncé une orgue à cylindre, exécutée par M. Dumont, facteur d'orgues, n°. 36, à Mirecourt (Vosges). Deux curés, MM. Bonnardel, curé de Semur, et Bresson, curé de Meudon, ont fait l'acquisition d'un jeu d'orgue de M. Dumont, et nous prient d'annoncer qu'ils en sont satisfaits. L'orgue de l'église de Semur est à seize cylindres, et composé en grande partie de pièces de plain-chant. Il s'accorde très-bien avec le chœur, et plaît aux fidèles. On demande au facteur le chant que l'on veut, le parisien ou le romain. On nous prie d'insérer cet avis, qui pourra être agréable et utile à MM. les curés : c'est sur le premier avis que nous avions donné que MM. les curés ci-dessus se sont procurés ce jeu d'orgue.

Nous sommes prié de rappeler à nos lecteurs que la souscription à l'ouvrage *Sur la destruction et le rétablissement des églises en France*, par M. Delahaye-Avrouin, sera incessamment fermée (1). Les encouragemens que l'auteur a reçus du Roi, qui a bien voulu accepter la dédicace, et de la famille royale qui a souscrit pour plusieurs exemplaires, sont d'un augure favorable pour le succès de cette entrepri e religieuse et désintéressée. Parmi les gravures qui accompagneront le volume, au nombre de huit, on trouvera cette belle basilique de Saint-Martin de Tours, que Sidoine Apollinaire appeloit la huitième merveille du monde, et qu'il comparoit au temple de Salomon. C'est bien mériter à la fois de la religion et des arts que de fixer par le burin les grands monumens que la révolution a détruits, et dont il ne reste de traces que dans le souvenir des contemporains.

---

(1) Vol. in-4°. ; prix, 6 fr. : vélin, colorié, 29 fr. On souscrit chez Egron, et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Sur la lecture de la Bible, sur les sociétés bibliques, et sur M. Van Ess.

Existe-t-il encore aujourd'hui des raisons de restreindre la lecture de la Bible? tel est l'objet d'une dissertation récente, divisée en deux parties : 1°. convient-il de permettre à tous sans distinction la lecture de la Bible? 2°. à quelle condition peut-on la permettre? L'auteur résout négativement la première question, parce que, dit-il, il est dans l'Ecriture sainte beaucoup de passages obscurs, et d'autres qui seroient inutiles à un grand nombre de lecteurs; parce que beaucoup de ces passages peuvent devenir dangereux, et parce que la Bible a besoin de la tradition.

On ne peut nier d'abord qu'il n'y ait beaucoup de passages dont le peuple ne sauroit tirer un grand fruit. La description de l'arche de Noé et du tabernacle, les détails sur les sacrifices des Juifs et sur les instrumens de musique, la législation civile de Moïse, le dénombrement des généalogies, tout cela a peu d'intérêt pour le commun des lecteurs. De plus, combien d'usages et de locutions reçues chez les Orientaux sont inintelligibles aujourd'hui pour le peuple! combien d'endroits des prophètes, et surtout de l'Apocalypse, offrent des difficultés au-dessus de la portée du commun des lecteurs! Nous voyons dans l'Evangile que notre Seigneur expliquoit bien des vérités à ses disciples; mais il en étoit d'autres, disoit-il, qu'ils ne pouvoient comprendre alors. Il fallut qu'il expliquât l'Ecriture aux disciples d'Emmaüs. Le trésorier de la reine d'Ethiopie ne pouvoit comprendre Isaïe, si on ne le lui expliquoit. On sait ce que saint Pierre dit des Epîtres de saint Paul.

Les premiers apologistes de la religion, Justin, Origène, Irénée, etc., se plaignoient déjà des fausses applications que les hérétiques de leur temps faisoient de la Bible. Vous n'osez pas lire Térence sans instruction et sans secours, disoit saint Augustin à Honorat, et vous croyez pouvoir vous en passer pour juger les saintes Ecritures! Saint Vincent de Lérins ne

craint pas d'appeler l'Ecriture le *livre des hérésies*, à cause de l'abus qu'on en fait. En effet, Novatien, Sabellius, Donat, Arius, Eunomius, Macédonius, Nestorius, etc., tous en contradiction entr'eux, prétendoient tous suivre la Bible. Chacun, disoit un théologien, cherche dans ce livre ses opinions, et chacun les y trouve. Æneas Sylvius remarquoit que les folies des Thaborites, en Bohême, provenoient d'une fausse application de la Bible. Casaubon, tout protestant qu'il étoit, convenoit que Luther, Zuingle et Calvin, qui en avoient appelé à l'Ecriture sainte, n'avoient pu cependant s'accorder sur beaucoup de dogmes. Le savant Heilmann, aussi protestant, s'exprime ainsi dans son *Abrégé de Théologie : Aucun homme raisonnable ne peut nier que beaucoup de vérités essentielles se trouvent dans les livres saints enveloppées de ténèbres;* et dans son livre *de la séparation des chrétiens, on prétend*, dit-il, *que l'Ecriture est claire par rapport à la croyance essentielle; il est permis d'en douter, au moins pour la grande majorité des lecteurs.* Un théologien catholique (Rasberger) a rassemblé dans une dissertation deux cents commentaires différens de ces paroles : *Ceci est mon corps.* La *Bibliothèque universelle* elle-même, rédigée par des protestans, laisse échapper cet aveu, que la lecture de la Bible est pour bien des hommes plutôt dangereuse qu'utile. Enfin, il n'est pas jusqu'à Luther qui, dans sa *Préface* sur les Psaumes, déclare qu'*il faut avoir une témérité effrontée pour prétendre que l'on puisse comprendre un seul texte biblique dans toute son étendue.*

Aussi l'intelligence des Ecritures a été de tout temps l'objet de longues et de graves études. De beaux génies ont employé des années à méditer cette science, qu'on traite aujourd'hui de populaire. Dans les temps anciens, Clément d'Alexandrie, Origène, Athanase, saint Basile, et, dans l'Occident, Hilaire, Ambroise, Augustin, Grégoire, s'appliquèrent à l'éclaircissement des difficultés des livres saints. Dans les derniers siècles, beaucoup d'auteurs, tant catholiques que protestans, se sont livrés au même travail. Pourquoi se seroient-ils donné tant de peine, si l'Ecriture est tellement claire que chacun peut l'entendre à son aise? Luther dit, dans un billet du 16 février 1546, peu avant sa mort : *Personne ne comprend parfaitement les Lettres de Cicéron, s'il n'a vécu vingt ans dans une grande république; de même personne ne comprendra l'Ecri-*

ture sainte, s'il n'a vécu, non pas vingt ans, mais cent ans; avec les prophètes, avec Jésus-Christ, avec les apôtres.

Que des passages de la Bible puissent devenir dangereux pour beaucoup de lecteurs, c'est ce qu'ont reconnu les docteurs les plus illustres. Saint Grégoire de Nazianze croyoit qu'on ne devoit permettre la lecture des livres saints qu'à quelques-uns, et encore avec une grande circonspection. Saint Jérôme marque expressément qu'on ne peut autoriser cette lecture que pour quelques hommes distingués; personne, dit-il, ne peut marcher dans cette route sans conducteur. Saint Ambroise appelle la Bible *le livre des prêtres*. Le chancelier Gerson est aussi d'avis que la Bible n'est pas de nature à devenir une lecture générale; voyez son Traité contre les Hérésies, et son Sermon sur la Nativité. Fénélon développe très-bien, dans sa Lettre à l'évêque d'Arras, les justes raisons de restreindre la lecture de la Bible. En effet, si nous nous représentons l'esprit du siècle, et les dispositions d'un trop grand nombre d'hommes, quelle impression feront sur eux quelques traits de l'histoire d'Abraham, de Jacob, des filles de Loth, de Judith, tant de crimes et de scandales, etc.? Si le paysan, à qui on met une Bible en main, explique quelquefois d'une manière si ridicule les paroles les plus simples, comment le peuple entendra-t-il le Cantique des Cantiques, et n'est-il pas clair que la majorité des hommes n'y verra le plus souvent que la grossièreté de la lettre (1)?

Voilà donc pourquoi et les saints Pères et les docteurs modernes, et même de célèbres protestans, tels que Grotius, Leibnitz, Lessing, Mosheim, ont tous reconnu que l'Ecriture sainte étoit incomplète sans la tradition. La dissertation

(1) Parmi les lecteurs doués même de quelque instruction, y en a-t-il beaucoup qui soient en état d'entendre avec facilité les Epîtres de saint Paul, sans le secours de quelque commentaire? Pour moi, j'avoue que je m'y trouve arrêté à chaque instant pour le sens et la liaison des passages. J'ai peine à suivre le fil des raisonnemens au milieu de tant de phrases incidentes et de constructions étrangères, et je sens le besoin d'un guide qui me dirige dans cette route difficile. Je félicite les gens habiles qui entendent de prime abord l'Epître aux Romains, par exemple, et l'Epître aux Hébreux; mais plus je les lis, plus je suis pénétré de la vérité de ce que dit saint Pierre: *Sunt difficilia intellectu.*

dont nous donnons un extrait, cite un grand nombre de passages pris chez les écrivains de ces différentes classes.

Mais sous quelles conditions l'Eglise permettra-t-elle la lecture de la Bible aux simples fidèles? c'est une question que l'auteur que nous suivons traite avec étendue; mais la plupart de nos lecteurs ont sans doute sous les yeux l'écrit de Fénélon où ce sujet est examiné. A la fin de sa dissertation, le *Catholique* de Mayence, à qui nous empruntons cette intéressante et solide discussion, émet le vœu que l'on répande parmi le peuple une histoire biblique bien rédigée, comme il en existe une de M. Schmid. Ce seroit, dit-il, un moyen de contrebalancer les efforts des sociétés bibliques, si répandues aujourd'hui en Angleterre et en Allemagne. Les faits suivans trouveront naturellement place à la suite des principes que nous venons d'exposer.

Parmi les agens des sociétés bibliques, un des plus actifs est M. Léandre Van Ess, curé et professeur à l'Université de Marbourg, dans la Hesse électorale; nous en avons déjà parlé numéro 550; il est correspondant de la société biblique de Londres, et ses amis nous donnent une idée de son zèle, lorsqu'ils nous disent qu'il a fait imprimer et distribuer dans le midi de l'Allemagne jusqu'à trois cent mille exemplaires de sa traduction du nouveau Testament. De plus, M. Van Ess a publié des écrits en faveur du système des sociétés bibliques. On cite de lui dans ce genre *la Lecture de la Bible nécessaire, non-seulement au prêtre, mais au prince et au peuple*, in-8°., réimprimé plusieurs fois en Allemagne, et auquel la dissertation précédente répond victorieusement. M. Van Ess ne s'étoit pas nommé d'abord dans cet ouvrage, et ne s'y annonçoit que comme un *prêtre qui n'est pas catholique romain, mais catholique chrétien*; ce qui avertissoit du moins les catholiques de se défier d'un homme qui arboroit ainsi l'étendard du schisme. Un autre écrit de M. Van Ess est celui qui a pour titre: *Extraits tirés des Pères et des écrivains catholiques sur la nécessité et l'utilité de la lecture de la Bible*, 1816, in-8°.; ouvrage qui a été traduit de l'allemand, et publié à Bruxelles, en 1820. La feue *Chronique* en a rendu compte, tome VI, page 124, et a fait un grand éloge du livre et de l'auteur; elle devoit bien cette preuve de confraternité à un homme qui se vante de n'être pas catholique romain.

Les bons catholiques d'Allemagne n'ont pas tout-à-fait la même confiance dans les lumières et l'orthodoxie de M. Van Ess; il a été combattu par plusieurs écrivains zélés, notamment par M. Marx, conseiller ecclésiastique à Francfort; par M. Binterim, dans un écrit dont nous avons déjà parlé, et récemment dans son *Epistola Catholica*; et par les auteurs du *Catholique*, dans la dissertation dont nous venons de donner un extrait. Cependant M. Van Ess cherche partout des suffrages en faveur de sa traduction du nouveau Testament, et il paroît avoir trouvé en effet quelques autorités qui, trompées peut-être, ou moins sur leurs gardes, ont approuvé sa version, moyennant quelques corrections qu'il a consenti à faire; nous avons cité un témoignage à cet égard dans notre numéro 579. Dans son zèle ardent pour propager sa traduction, M. Van Ess avoit envoyé, en 1819, à M. de Méan, archevêque de Malines (ancien prince-évêque de Liége), un paquet accompagné d'une lettre datée du 6 septembre de la même année. Il offroit au prélat de lui faire passer, à un prix très-modéré, des exemplaires de traductions de l'ancien et du nouveau Testament en quatre ou cinq langues différentes, et il l'invitoit à introduire la lecture et l'enseignement de ces livres dans les écoles publiques.

M. l'archevêque de Malines ne reçut pas l'envoi et la lettre avec l'empressement qu'attendoit M. Van Ess. Il lui répondit, le 10 novembre, et, après lui avoir fait quelques observations sur certains passages de sa lettre, il le prioit de lui indiquer par quelle voie on pouvoit lui faire repasser son paquet, qui n'avoit point été ouvert, et qui étoit resté dans l'état où il étoit arrivé. M. Van Ess fut sans doute assez peu flatté de cette réponse, et ne crut pas devoir s'en vanter. Il parut même assez mortifié de la voir citée dernièrement dans des journaux, notamment dans le *Spectateur belge*, dans le *Journal de Francfort*, n°. 145, et dans le *Catholique* de Mayence, cahier de juin; et il écrivit, le 9 juillet, aux rédacteurs de ce dernier journal, qu'il ne connoissoit point cette lettre, les sommant d'une manière assez hautaine d'insérer sa déclaration.

Les rédacteurs du *Catholique*, pour éclaircir l'affaire, se sont adressés à M. de Méan lui-même, qui leur a répondu de sa propre main, le 21 juillet dernier. Ce prélat reconnoît la lettre publiée par les journaux comme la même, quant au

fond, qu'il a écrite à M. Van Ess, et il en envoie une copie aux rédacteurs. Nous joignons ici cette lettre à M. Van Ess pour montrer quelle opinion M. l'archevêque de Malines a des sociétés bibliques :

« Je ne puis me dispenser de faire savoir à votre Révérence, que j'ai reçu le paquet qu'elle m'a fait parvenir. Depuis la naissance des sociétés bibliques, je n'ai pas cessé de méditer sur l'utilité et le danger de la lecture générale de la Bible, et je pense que l'un surpasse de beaucoup l'autre. Car, sinon toutes, au moins la plus grande partie des erreurs et des hérésies qui depuis tant de siècles déchirent la sainte Eglise catholique, et qui malheureusement continuent de la déchirer, sont venues d'une application erronée et d'une interprétation mauvaise des livres saints. Nous n'examinerons pas si le bref papal adressé aux archevêques de Gnesne et de Mohilow, et particulièrement le décret de la congrégation du 13 juin 1757, sont obligatoires ou non dans les Pays-Bas. Il suffit que ces pièces nous fassent clairement connoître sur ce point les sentimens du saint Siége ; j'y ai toujours donné une adhésion trop constante et trop conforme à mes devoirs pour coopérer à rien qui pût y être contraire. Ayez la complaisance de me faire savoir par quelle occasion je vous renverrai le paquet reçu.

François-Antoine, *archevêque de Malines* ».

Le même prélat, dans sa lettre au rédacteur du *Catholique*, raconte comment les choses se sont passées. Il n'exprime pas moins fortement son éloignement pour les sociétés bibliques et pour l'esprit qui les dirige, et il s'étonne que M. Van Ess nie avoir reçu sa lettre du 10 novembre 1819, qu'il autorise les rédacteurs à publier. Il résulte de tout ceci, dit le *Catholique*, que M. l'archevêque de Malines a écrit au professeur de Marbourg ; qu'il reconnoît la lettre publiée dans les journaux, et que la dénégation de celui-ci n'est qu'une chicane. Il résulte, de plus, que M. l'archevêque de Malines n'approuve pas les sociétés bibliques, et les regarde comme dangereuses pour la religion.

Tel est l'historique de ce petit démêlé, où M. Van Ess ne paroît pas avoir montré beaucoup de candeur et bonne foi. Pourquoi se plaint-il seulement du *Catholique*, tandis que celui-ci n'avoit fait que reproduire une pièce déjà portée à la connoissance du public par d'autres journaux ? Seroit-ce par hasard que ce professeur, qui rejette le titre de *catholique romain*, auroit moins d'indulgence pour des hommes inviolablement attachés à ce même titre, que pour des protestans déclarés ? Nous remarquons, en finissant, que ce différend a donné lieu aux rédacteurs du *Catholique* de se

nommer hautement dans leur réponse, du 26 août 1821, à M. Van Ess. Déjà le public savoit assez que ces rédacteurs étoient MM. A. Raess et N. Weis, professeurs au séminaire de Mayence, qui se montrent à la fois dans leur journal théologiens très-exercés et littérateurs très-instruits, et qui sont encore plus recommandables pour le zèle avec lequel ils prennent la défense de la religion contre des attaques sans cesse renaissantes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le mercredi 19, une assemblée nombreuse s'étoit portée à l'infirmerie de Marie-Thérèse. MADAME s'y étoit rendue, et la présence de S. A. R. étoit un puissant encouragement pour les personnes qui dirigent cet établissement. M. l'archevêque de Paris a béni la chapelle, et M. l'abbé Frayssinous a prononcé le discours. Il a célébré les efforts de la charité qui s'est manifestée à Paris dans les derniers temps par tant d'œuvres généreuses, et il a parlé, entre autres, de l'établissement même où il se trouvoit, et de tout ce qu'ont fait les princesses pour le soutenir et l'étendre. Son discours, qui a duré une demi-heure, a été suivi de la quête, qui a produit 6000 fr. La chapelle est simple, et telle qu'elle convient à un hospice. Les nouveaux bâtimens permettront de recevoir plus de personnes; mais les dépenses qu'on a faites pour cela ont absorbé tous les fonds, et obligeront à solliciter de nouveaux secours.

— L'assemblée de charité qui avoit été annoncée à Saint-Vincent-de Paul, a eu lieu aussi mercredi, à une heure. M. l'abbé Fayet y a prêché sur l'éducation, et a montré ce que les parens devoient à cet égard à leurs enfans, l'instruction, la vigilance, et surtout les bons exemples. Ce discours, plein de pensées ingénieuses et d'aperçus très-judicieux, convenoit surtout dans un siècle où la négligence des parens sur leurs plus importans devoirs est poussée à l'extrême.

— La cure de Saint-Louis de la chaussée d'Antin, vacante par la mort de M. de Gueudeville, vient d'être remplie par le choix que M. l'archevêque a fait de M. Suchet de La Tour, vicaire de la Madeleine. Cet ecclésiastique, distingué par son esprit et sa capacité, convenoit peut-être tout

particulièrement à un quartier peuplé par le haut-commerce et par des gens opulens. M. de La Tour honorera son ministère à leurs yeux par une conduite soutenue. Puisse-t-il parvenir à former dans ce quartier des établissemens de charité, et y ramener la piété.

— L'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* nous autorise à déclarer qu'il n'a nulle connoissance que ses ouvrages aient été examinés à Rome par une congrégation, comme un journal l'a annoncé en dernier lieu. Ce qui a pu donner lieu à cette méprise, c'est qu'il paroît que la *Défense de l'Essai* a été traduite à Rome en italien, et que, pour publier la traduction, l'*imprimatur* a dû être donné, suivant l'usage, par le rév. père maître du Sacré-Palais, d'après l'approbation d'un examinateur.

— Les missionnaires du diocèse de Bayeux viennent de donner une mission à Orbec, dans ce même diocèse. On avoit, à l'avance, répandu des bruits aussi faux qu'injurieux sur leur compte; mais leur présence a dissipé ces impressions fâcheuses, et à peine les exercices ont-ils été commencés, que les préventions ont fait place à la satisfaction et à l'admiration générale. Les autorités, comme toutes les personnes notables de la paroisse et des environs, ont donné l'exemple, par l'assiduité aux instructions et par la fréquentation du tribunal sacré. Des hommes qui avoient vécu dans l'oubli de la religion, se félicitent de l'avoir connue, et servent Dieu avec ferveur. Le lundi 3 décembre, les exercices de la mission ont été terminés par la plantation de la croix, qui s'est faite avec beaucoup d'ordre et de zèle : l'impression de la joie étoit générale, et s'est manifestée, à plusieurs reprises, par des cris religieux et des protestations unanimes. Les mécréans en ont été frappés, et le pasteur et le troupeau remercient également Dieu de cette visite des missionnaires, et ne peuvent assez témoigner leur reconnoissance à ces charitables et zélés prédicateurs de la parole sainte.

— On nous invite à insérer la déclaration suivante, faite par deux ecclésiastiques du diocèse de Cambrai, laquelle nous est certifiée par un témoignage très-digne de foi, et ne peut que contribuer à l'édification publique :

« Nous soussignés, Antoine-J. Balland, curé de Monceau-Saint-Vaast, et J.-F. Fontaine, curé de Leval, déclarons devant Dieu à

nos frères en Jésus-Christ, que, prévenus de la grâce, nous avons enfin cessé d'y résister, et avons ouvert les yeux à la lumière.

» Nous détestons de tout notre cœur le schisme dans lequel nous avons vécu, et toutes les fautes qui en ont été la suite. Nous rétractons le malheureux serment que nous avons prêté à la constitution civile du clergé, assemblage d'erreurs et de schisme. Nous reconnoissons l'autorité de notre saint Père le Pape, successeur de saint Pierre, et vicaire de Jésus-Christ en terre. Nous promettons, avec le secours de la grâce, de vivre désormais dans l'unité de l'Eglise et d'être soumis, jusqu'à la mort, aux jugemens du saint Siége apostolique sur les affaires de France, jugemens renfermés, entr'autres, dans les divers brefs de notre saint Père le pape Pie VI, d'heureuse mémoire. Nous demandons, avec l'humilité dont nous sommes capables, pardon à Dieu, que nous avons si souvent offensé, et à nos frères en Jésus-Christ, que nous avons scandalisés et en même temps contristés.

» Nous acceptons avec humilité et reconnoissance la pénitence qui nous est ordonnée par nos supérieurs, et nous nous engageons à rendre publique, autant que possible, l'absolution et dispense que nous avons reçues des censures et irrégularités que nous avions contractées et encourues, pour lever, autant que possible, le scandale. Enfin, nous déclarons que notre volonté est maintenant de travailler au salut des ames avec le plus grand soin, et de faire nos efforts, en menant une vie édifiante, pour consoler autant notre mère la sainte Eglise que nous l'avons contristée.

» Nous avons signé la présente déclaration, faite en présence des témoins, qui ont également signé avec nous. Fait à Berlaimont (Nord), le 12 décembre 1821 ».

L'original est signé, *A.-J. Balland*, curé du Monceau; *J.-F. Fontaine*, curé de Leval; et des témoins *Carlier*, curé d'Aimeries; *Jean-Baptiste Pitoux*, *M. Mary*, et *P.-A.-J. Fournier*, curé-doyen de Berlaimont, qui a été chargé de réconcilier les deux déclarans.

— L'exécution du dernier Concordat avec la Prusse éprouve quelques obstacles. Plusieurs siéges ne sont pas encore remplis. M. le comte de Spiegel, grand-doyen de Munster, qui avoit été nommé à l'archevêché de Cologne, a refusé cette dignité, ainsi que M. le comte Edmond de Kesselstadt, nommé à l'évêché de Trèves. M. de Droste, évêque de Jéricho, et suffragant de Munster, a refusé également la coadjutorerie de Paderborn. Ils ont répondu, dit-on, au ministre baron de Stein, que, vu les circonstances actuelles, il leur seroit impossible de remplir tous les devoirs d'un évêque, et de répondre à l'attente des catholiques. Il seroit bien à désirer que les rapports de l'Eglise avec l'Etat fussent fixés, et les droits des évêques clairement assurés : la législation actuelle

à cet égard, en Prusse, a besoin d'être modifiée, et, sans un changement par rapport aux consistoires mixtes, un évêque se trouveroit perpétuellement en guerre avec les autorités civiles, et se verroit réduit à un rôle presque passif. Ce que nous avons dit des dotations des siéges n'est pas entièrement exact. Les deux archevêchés de Gnesne et de Cologne auront bien chacun 12,000 écus de pension (l'écu prussien vaut à peu près 3 fr. 85 c.); mais l'évêque de Breslau garde sa dotation en biens-fonds dans l'une et l'autre Silésie. L'évêque d'Ermeland, qui est doté par l'abbaye d'Oliva, près Dantzick, conserve aussi cette dotation. L'évêque de Munster, M. de Lunick, qui étoit déjà évêque de Corvey, et qui a pris possession de son nouveau siége, recevra, outre sa pension de 20,000 florins, 8000 écus d'Empire, 1000 écus pour un coadjuteur, et 4000 écus *pro curiâ;* ce qui répond, autant que nous pouvons le croire, au secrétariat. La même pension sera accordée aux évêques de Paderborn, de Trèves et de Culm; ces deux derniers siéges sont vacans. M. Timothée Gorzeuski, évêque de Posen depuis 1809, est nommé archevêque de Gnesne. L'évêché de Breslau est vacant. Ainsi, sur les huit siéges qui se trouvent dans les Etats prussiens, la moitié sont vacans; état de choses qui afflige les catholiques, et leur fait souhaiter que le gouvernement prenne des mesures pour pourvoir à leurs besoins.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 18 au soir, à l'occasion du jour anniversaire de la naissance de S. A. R. MADAME, les musiciens de la garde nationale et de la garde royale ont exécuté des airs choisis sous les fenêtres de la Princesse. Le lendemain, dans la matinée, S. A. R. a reçu les félicitations de ses augustes parens. MONSIEUR et Mme. la duchesse de Berri ont apporté Mgr. le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE. La jeune Princesse a récité avec la gentillesse de son âge un compliment à son auguste tante. MADAME a ensuite reçu les hommages de Mgr. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans, de Mme. la duchesse de Bourbon, de Mlle. d'Orléans, et d'un grand nombre de personnes de distinction.

— S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême a accordé une somme de 300 fr. à la maison d'éducation dite *de Saint-Maur,* de Langres, pour contribuer à l'agrandissement du local de sa chapelle. Cet établissement est sous la protection spéciale de Mgr. le duc d'Angoulême et de MADAME.

— M. Collot, receveur-général des Bouches-du-Rhône, est nommé directeur de la monnoie de Paris, en remplacement de M. de Lespine,

décédé dernièrement. M. de Bricogne l'aîné, premier commis des finances, succède à M. Collot, à Marseille.

— Le 18, le tribunal de police correctionnelle a condamné, chacun à un mois de prison et 200 fr. d'amende, les sieurs Leroi, éditeur d'une gravure qui se trouve au frontispice d'un écrit intitulé : *Buonaparte, ou l'Homme du destin;* Josse, Colas, Lerond, Lécrivain et Venté, distributeurs de l'écrit, comme prévenus de contravention à la loi sur la censure des gravures et lithographies.

— Ce n'est point M. Parizot qui remplit, par *interim*, les fonctions de préfet de police; c'est M. de Fortis, secrétaire-général.

— M. de Laville de Mirmont, ancien secrétaire de la présidence du conseil des ministres, est nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— On a distribué à quatre cent huit François, qui se trouvent à Barcelonne, les secours que l'intendance sanitaire des Pyrénées orientales et de l'Arriège a fait parvenir à la commission françoise.

— Une ordonnance du roi de Sardaigne porte que les étudians de l'Université de Turin seront tenus de produire, avant d'être admis aux examens, des attestations d'une conduite sage, régulière, et surtout la preuve qu'ils n'ont participé en aucune manière à la dernière insurrection.

— Beaucoup de prêtres et de religieux sont morts à Barcelonne victimes de leur zèle pour le soulagement des malades. Le couvent des Franciscains a perdu quinze religieux; la seule paroisse de Sainte-Marie, quinze prêtres; vingt Capucins ont subi le même sort. Parmi les prêtres qui restent, on distingue l'abbé Garlens, de Toulouse, qui est le distributeur des aumônes de Mme. la duchesse de Bourbon, dont il a été aumônier. Quoique étranger, il n'a pas voulu sortir de la ville, et a courageusement refusé d'accepter une retraite dans la maison de campagne du consul françois.

— D'après une lettre du consul de France à Cadix, du 27 novembre dernier, il paroît que la fièvre jaune existe toujours au Port-Sainte-Marie, à Xérès, Lebreja, San-Lucar, Cadix, et autres villes de l'Andalousie. Elle n'y fait pas de grands ravages; mais le nombre des malades, qui se réduisoit d'abord à quelques personnes, est augmenté de plus du double.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 18, à l'ouverture de la séance, on procède à la réception de M. le comte Siméon, nommé pair de France par ordonnance du 25 octobre dernier. M. le comte de Valence fait une proposition tendante à provoquer une loi sur la révision des procès criminels dans certains cas non prévus par la législation actuelle. Cette proposition, prise en considération par la chambre, sera développée dans une prochaine séance.

M. le comte Ferrand développe ensuite sa proposition relative au mode de procéder de la cour des pairs. Cette proposition est renvoyée à la commission nommée pour examiner celle qui a déjà été

faite par M. le comte Ferrand sur la compétence de la chambre. Le reste de la séance a été occupé par un rapport, fait par M. le comte Molé, sur diverses pétitions, et par le renouvellement des bureaux. La chambre s'est séparée sans ajournement fixe.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 18, la commission du budget a nommé pour son président M. de Lastours, et pour son secrétaire M. Cornet-d'Incourt.

Le 20, MM. de Villèle, Corbière, de Clermont-Tonnerre et de Peyronnet sont au banc des ministres. M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, d'après laquelle on procède au tirage au sort entre les arrondissemens de la Seine et ceux de Tarn et Garonne pour le remplacement de MM. Roy et Portal, nommés à la pairie : le sort désigne le quatrième arrondissement de la Seine, et le premier de Tarn et Garonne (Montauban).

M. de Villèle, ministre des finances, expose les motifs d'un projet de loi qui autorise la perception des trois premiers douzièmes des contributions pour 1822, et ouvre un crédit de 200 millions à répartir entre tous les ministères. La chambre donne acte de la présentation du projet, et décide qu'il sera examiné le lendemain dans les bureaux. M. Demarçay se plaint que M. le président mette de l'intervalle entre les séances, sans consulter la chambre, et il demande l'exécution du réglement. M. le président donne une courte explication, et repousse les reproches de M. Demarçay.

M. de Riocourt fait un rapport sur diverses pétitions. Il propose le dépôt au bureau des renseignemens de celle des sieurs d'Elchet et d'Herlie qui demandent une loi qui affecte aux hospices une dotation en remplacement des biens d'émigrés dont ils sont détenteurs, afin que ces biens puissent être rendus à leurs propriétaires. M. Dudon demande le renvoi au conseil des ministres, pour appeler son attention sur l'ordonnance du mois d'août 1818, qui est en contravention avec la loi du 5 décembre 1814. M. Foy combat cette proposition, attendu qu'il trouve légale l'ordonnance du mois d'aout 1818, MM. de Cornet-d'Incourt et de Bourrienne appuient la proposition de M. Dudon. M. de Riocourt déclare que la commission ne s'oppose pas au renvoi demandé. M. Foy s'écrie qu'on veut commencer à envahir la fortune publique, et qu'il proteste d'avance contre ces envahissemens. L'ordre du jour est demandé par M. de Corcelles; il est mis aux voix et rejeté à une forte majorité. On met ensuite aux voix le renvoi au ministre de l'intérieur; ce renvoi est prononcé, mais par une majorité moins évidente. Les ministres ne se sont levés ni pour ni contre.

On passe à la pétition du sieur Maurer, qui réclame une somme de 94,200 fr. qu'il a avancée à la famille royale en 1793. Après quelques débats, on adopte l'ordre du jour. Les ministres se sont encore abstenu de voter. La pétition suivante est du sieur Touquet, qui se plaint de la censure des journaux. La commission propose l'ordre du jour. M. B. Constant parle pour le renvoi au conseil des ministres; et

prend de là occasion de faire des réflexions sur le silence gardé par les ministres au sujet des deux dernières pétitions. M. Corbière fait remarquer que les ministres ne devoient pas prendre part à une délibération de la nature de celles dont on vient de s'occuper. Le ministre ajoute qu'il en seroit tout autrement s'il s'agissoit de projets de loi. M. Casimir Perrier n'est point satisfait de cette explication; il trouve aussi fort singulier que MM. de Villèle et Corbière aient accepté d'être à la fois ministres et membres de la commission du budget. M. Corbière répond qu'ils n'ont pu se refuser à une nomination réitérée. L'ordre du jour sur la pétition du sieur Touquet, est adopté.

M. de Marcellus parle en faveur de la pétition de M. Lavergne, curé à Maintenon, qui réclame l'inscription sur le grand-livre d'un contrat de rente viagère qui s'est trouvé confisqué par suite de son émigration. On passe à l'ordre du jour. M. de Bernis fait un autre rapport sur des pétitions peu intéressantes.

M. le président lit une lettre de MM. de Villèle et Corbière, qui prient la chambre de pourvoir à leur remplacement dans les fonctions de vice-présidens. La chambre s'occupera de cette opération le 22.

LIVRE NOUVEAU.

Notice historique sur M. le cardinal de Périgord (1).

C'est sans doute une distinction rare et flatteuse pour la mémoire de M. le cardinal de Périgord d'avoir mérité que son éloge fût prononcé par le premier de nos orateurs, et sa vie racontée par le premier de nos historiens. Ce double hommage rendu par de grands talens indique déjà suffisamment quelle étoit l'opinion générale sur le doyen de l'épiscopat françois, et ce qu'on apprend chaque jour de ses vertus justifie de plus en plus l'estime, l'attachement et le respect qu'il avoit inspirés. La présente *Notice* ajoutera encore aux détails précieux que l'on avoit à cet égard; l'auteur étoit étroitement lié avec M. le cardinal de Périgord; il lui appartenoit de dévoiler les secrets de cette belle ame, et il l'a fait avec ces heureux épanchemens et cette noble et brillante facilité qui lui est familière. Nous le laisserons lui-même parler de son ouvrage dans un court avis qui précède la *Notice* :

« Cette *Notice* étoit écrite et livrée à l'impression avant que M. l'abbé Frayssinous eût prononcé sa belle *Oraison funèbre* de M. le cardinal de Périgord. En voyant ce magnifique monument élevé à la gloire du

---

(1) Brochure in-8°. de 114 pages; prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port. A Versailles, de l'imprimerie de Le Bel; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

et sans raison, dans l'application des fonds nécessaires à l'accomplissement de ses volontés les plus prononcées. Il y avoit si peu de mesure entre ce que la fortune lui avoit donné, et ce qu'il avoit reçu en naissant, qu'il ressembloit à ces joueurs qui n'aperçoivent jamais le terme de leur bonheur, et qui prodiguent en un jour les trésors du moment, et les ressources d'un long avenir. C'est ainsi qu'après avoir consommé dans l'église de Saint-Denis des sommes incalculables en constructions et en destructions, il finit par tout abandonner. Ce qu'il y a encore de plus remarquable, c'est que, se proposant d'y rétablir l'exercice du culte religieux, il ne s'étoit pas même occupé de ses objets indispensables; il la laissa dans un état de dénuement qu'on auroit peine à croire et même à imaginer ».

Ailleurs, en parlant des difficultés qu'on opposa au Concordat, l'auteur de la *Notice* dit :

« Nous ne rappellerons point les difficultés qui retardèrent l'exécution du Concordat de 1817; difficultés qu'il eût été si facile d'écarter, avec de légères modifications, qui auroient immédiatement obtenu l'assentiment du saint Siége. Il sera toujours impossible de comprendre le motif de tant de virulentes déclamations sur une opération si simple et si raisonnable, et qui étoit d'ailleurs conforme au vœu bien connu de tous les départemens du royaume. En lisant les innombrables écrits que cette controverse enfanta tout à coup, on auroit dit que la monarchie françoise alloit être ébranlée dans ses fondemens, et qu'un autre Grégoire VII alloit disposer de la couronne et de toutes les libertés de l'Eglise et de l'Etat. On est un peu honteux aujourd'hui de ce singulier rapprochement entre Grégoire VII et Pie VII, et de toutes ces clameurs insensées que beaucoup d'ignorance et un peu de mauvaise foi propagèrent avec la plus intrépide confiance. A peine s'en souvient-on à présent; et c'est ce qui arrive presque toujours en France, par l'irritation des amours propres et la mobilité naturelle des esprits ».

Nous regrettons que ces citations ne nous laissent plus la place de suivre l'auteur de la *Notice*, soit dans ses considérations générales sur les affaires de l'église de France, soit dans le récit des actes de l'administration de M. le cardinal. On retrouveroit dans tout cet écrit, et les vues élevées d'un homme supérieur, et la brillante facilité d'un écrivain du goût le plus parfait. Quoique l'auteur ait évité tout ce qui pouvoit trahir l'*incognito* sous lequel il a voulu se cacher, il n'est personne qui ne le reconnoisse à ce style élégant et pur, à cette sagesse dans les jugemens, et à ce ton plein de mesure, de grâce et de dignité qui rappellent si bien le prélat à qui nous devons l'histoire des deux plus grands évêques de l'église gallicane.

Conférences et Discours sur divers points de morale, à l'usage de MM. les Ecclésiastiques; par un ancien Missionnaire (1).

L'auteur de cet ouvrage est M. l'abbé Ogier, vertueux prêtre du diocèse de Vienne, dont nous avons successivement annoncé quelques productions qui ont toutes pour objet la gloire de Dieu et le salut des ames. C'est de lui qu'est le petit livre intitulé: *Préparations et Actions de grâces pour la Communion*, dont il a été parlé n°. 658; c'est lui aussi qui avoit publié les *Moyens de Salut*, traduits du *Sapientia Christiana*, de M. l'abbé d'Arvisenet, et sur lesquels on peut voir notre n°. 553. Nous donnâmes alors la substance d'une lettre qu'il nous écrivit à l'occasion de ce dernier ouvrage, et qui annonçoit autant de désintéressement et d'humilité que de piété et de zèle. M. Ogier étoit un prêtre laborieux, et il est mort au commencement de cette année, après une vie toute consacrée aux fonctions du ministère.

Le Recueil que l'on publie de lui renferme d'abord dix Conférences, qui traitent des dispositions pour les sacremens et de divers points de morale; elles sont suivies de six Discours en forme d'examen sur la confession, les commandemens de Dieu et de l'Eglise, et les péchés capitaux; d'Instructions pour

(1) 2 vol. in-12; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Rusand, rue de l'Abbaye, n°. 3; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

la première communion des enfans; de Discours pour le renouvellement des vœux du baptême, et pour la confirmation; d'une Paraphrase de l'Oraison Dominicale appliquée aux agonisans, et enfin d'un Discours sur la Passion de notre Seigneur. Ces sujets nous ont paru traités d'une manière simple, mais utile. M. Ogier ne cherche pas à se montrer orateur, mais à instruire les fidèles des principaux devoirs de la religion, et à dissiper l'ignorance des uns, ou les prétextes des autres, sur des points importans de la pratique. Nous croyons pouvoir dire qu'il atteint son but, et nous partageons l'avis de l'éditeur, qui regarde ce court Recueil comme utile, non-seulement pour les fidèles qui ne pourroient assister aux instructions de leurs pasteurs, mais encore pour les ecclésiastiques livrés aux soins du ministère.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 27 novembre, il s'est tenu devant S. S. une congrégation générale des rits relativement au vénérable César de Bus, fondateur des Doctrinaires en France; on y a discuté la question de savoir s'il avoit pratiqué les vertus chrétiennes à un degré héroïque.

— Le 2 décembre, deux escadrons du régiment autrichien de dragons de Reisch, étant venus de Naples à Rome, firent témoigner le désir de recevoir la bénédiction du souverain Pontife. Le saint Père y accéda; en conséquence, le lendemain lundi, les deux escadrons se rendirent, en grande tenue, sur la grande place du palais Quirinal, ayant à leur tête le brigadier-général baron de Géramb; ils y trouvèrent le reste du régiment, qui étoit venu d'Albano. S. S. étant sortie peu après pour sa promenade accoutumée, passa sur toute la ligne, en bénissant le régiment, qui lui rendit tous les honneurs militaires. Le saint Père s'arrêta ensuite à l'église, d'où il vit défiler toute la troupe, qui prit le chemin des Etats héréditaires d'Autriche.

— Le roi de Saxe, par un décret du 16 octobre, a nommé M. Edouard Carconi son agent près le saint Siége.

— Le saint Père, instruit qu'on avoit bâti récemment deux belles églises catholiques à Dublin, en Irlande, et à Baltimore, dans les Etats-Unis, et voulant donner aux dignes prélats qui gouvernent ces diocèses, ainsi qu'à leurs troupeaux, une preuve de son affection, a fait exécuter deux beaux calices dans une forme élégante, pour les envoyer en présent aux deux cathédrales.

— Le nouveau roi de Sardaigne, Charles-Félix, a fait present à la maison professe des Jésuites, dite de Jésus, à Rome, d'un grand calice en argent avec la coupe et la patène en or.

— Le P. Joseph Torregiani, ancien vicaire général du tiers-ordre de saint François, consulteur des rits et examinateur du clergé, est mort dans cette ville, à la fin de novembre, à l'âge de 68 ans.

— Des nouvelles reçues de Chine disent qu'on y a publié des édits contre le christianisme, et qu'en conséquence des Européens et des Chinois ont souffert le martyre.

PARIS. Le 22 décembre, samedi des *Quatre-Temps*, M. l'archevêque de Paris a fait l'ordination dans sa chapelle : il y a eu 21 prêtres, 32 diacres, 18 soudiacres, 32 minorés et 34 tonsurés. La plupart de ces ordinands étoient étrangers ; il n'y en avoit pour les ordres sacrés que 17 de Paris, dont 6 prêtres. Dans le nombre total des ordinands, plusieurs appartiennent à des familles distinguées. La cérémonie, qui avoit commencé avant neuf heures a fini à plus d'une heure.

— Il y a eu dimanche dans les quatre églises du 12e. arrondissement une communion qui n'a pas été moins nombreuse que celle du second dimanche de l'Avent. On y comptoit entr'autres beaucoup d'hommes, dont le maintien et le recueillement offroient le spectacle le plus consolant pour la piété. Jusque dans les dernières semaines on a vu revenir à Dieu des personnes qui étoient restées jusque-là indécises. Les exercices journaliers sont terminés ; mais les missionnaires iront encore dans les églises pour entendre les confessions ; ils se proposent aussi de donner des instructions trois ou quatre fois la semaine. Ce seront eux, comme nous l'avons dit, qui feront l'office, et qui prêcheront dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève, pendant la neuvaine qui va y être célébrée, à dater du 3 janvier ; le 13 du même mois, il y aura une communion gé-

nérale des quatre paroisses dans la même église. Vendredi dernier on a érigé à Saint-Jacques une croix pour perpétuer le souvenir de la mission. M. l'archevêque s'y est rendu à cet effet, et M. l'abbé Rauzan, supérieur des missions, y a prêché. L'église étoit remplie, et la cérémonie a été très-édifiante. On se propose d'ériger aussi une croix de mission à Saint-Etienne-du-Mont; dans cette église, M. le curé adressa, dimanche soir, des remercîmens publics aux missionnaires, qui ont en effet si bien mérité la reconnoissance du clergé et des fidèles par leur infatigable dévouement.

— Le 19 décembre, M. l'archevêque de Paris a adressé une circulaire à MM. les curés relativement à la quête pour la caisse diocésaine. Le prélat les engage à exposer aux fidèles les besoins de cette caisse, chargée, d'un côté, de secourir les infirmités et la vieillesse, et de l'autre, d'encourager les vocations ecclésiastiques; deux objets également intéressans aux yeux de l'humanité et de la religion. La circulaire porte que, si la quête n'a pu avoir lieu le quatrième dimanche de l'Avent, elle se fera le jour de Noël, aux offices du matin et du soir. M. l'archevêque recommande aussi à MM. les curés d'exhorter leurs paroissiens à redoubler leurs prières pour attirer les bénédictions divines sur son gouvernement spirituel.

— La nouvelle ordonnance du Roi sur l'église de Sainte-Geneviève fixera sans doute enfin le sort de cet édifice, dont la construction et la destination ont éprouvé tant de vicissitudes. On sait que Louis XV posa, le 6 septembre 1764, la première pierre de cet édifice, qui devoit remplacer la vieille église de Sainte-Geneviève, celle-ci étant en mauvais état, et ne paroissant point répondre à l'illustration de la patronne de la capitale (1). On voulut que le nouveau monument fût digne de sa destination. L'architecte Soufflot fut chargé de dresser le plan et de diriger les travaux; mais les constructions n'avancèrent que lentement, tantôt faute de fonds, tantôt par négligence. L'église n'étoit pas encore totalement finie quand la révolution arriva. Alors un décret du

(1) On l'a abattue, il y a quelques années seulement, et on n'en a conservé que la tour, comme un monument d'antiquité; une rue a été ouverte sur l'emplacement même de l'église, qui étoit presque contiguë à celle de Saint-Etienne-du-Mont.

4 avril 1791 statua que cette église serviroit à réunir les cendres des grands hommes qui auroient fleuri depuis l'époque de la liberté. Mirabeau, qui étoit mort deux jours auparavant, fut jugé le premier digne de cet honneur, et ses restes y furent transportés avec une pompe extraordinaire, et déposés dans les caveaux. Le 30 mai suivant, les mêmes honneurs furent décernés à Voltaire, et le 11 juillet, ses restes, transportés de l'abbaye de Scellières, traversèrent tout Paris avec un cortége nombreux, et qu'on essaya de rendre magnifique, et furent placés dans les caveaux. Un décret semblable fut rendu, le 27 août 1791, pour J.-J. Rousseau; mais ce ne fut qu'en l'an 2 que la translation eut lieu, M. de Girardin n'ayant pas voulu jusque-là se dessaisir du dépôt précieux qu'il gardoit à Ermenonville. Le 18 février 1792, l'assemblée législative ordonna que la nouvelle église porteroit le nom de *Panthéon françois*. Ainsi, à la sainte patronne de Paris on substituoit les héros de la révolution et les chefs de l'incrédulité, et il fut décidé qu'une somme de 1,460,478 fr. seroit consacrée à l'achèvement de l'édifice. Ce n'étoit pas acheter trop cher ce changement de destination. On travailla de suite à ôter ou à cacher tous les emblêmes religieux; les belles sculptures qui ornoient les murailles et les voûtes furent dénaturées pour faire place à des signes révolutionnaires. Depuis, le Panthéon reçut des dieux dignes de sa destination nouvelle: Le Pelletier, Marat, Châlier, Fabre, Gasparin, etc., eurent successivement les honneurs de la sépulture au Panthéon, et leurs cendres y furent portées avec toute la pompe païenne usitée alors. Cependant le triomphe de ces illustres révolutionnaires fut court: Mirabeau fut retiré ignominieusément du Panthéon, parce qu'on le soupçonna d'avoir eu, dans ses derniers jours, quelque vue favorable pour la monarchie. Ses cendres firent place à celles de Marat, qui furent jetées ensuite dans un égout, tant l'apothéose de ces demi-dieux étoit peu durable. Leurs honneurs semblent avoir frappé de ridicule et d'opprobre ce nom de *Panthéon*, que tant de gens s'obstinent encore à donner à l'église Sainte-Geneviève; et l'on diroit que ce bel édifice, honteux lui-même de tant de souillures, hésita s'il resteroit encore debout: le poids du dôme, trop lourd pour les colonnes qui le supportoient, occasionna des crevasses, qui faisoient craindre la chute d'une construction si récente. Plusieurs projets furent

présentés pour consolider l'édifice ; M. Rondelet, architecte, fut appelé, sous Buonaparte, à fortifier les appuis du dôme. De grands travaux ont été exécutés à cet égard, et paroissent avoir fait cesser toute inquiétude sur la conservation de ce monument. Buonaparte lui-même avoit senti le ridicule de la dédicace nouvelle du Panthéon ; il lui rendit son nom, et un décret du 20 février 1806 porte textuellement, que *l'église de Sainte-Geneviève sera terminée et rendue au culte, conformément à l'intention de son fondateur, sous l'invocation de Sainte-Geneviève, patronne de Paris.* Ces paroles sont assurément fort remarquables, et on peut être étonné de voir Buonaparte si empressé à remplir les intentions de Louis XV, *fondateur* de cette église. Quoi qu'il en soit, les travaux à faire à l'édifice empêchèrent qu'il ne fût rendu sous lui au culte. Seulement, par le même décret du 20 février 1806, il augmenta le chapitre de Notre-Dame de six membres, et le chargea de desservir l'église de Sainte-Geneviève. La garde de cette église devoit être confiée spécialement à un archiprêtre choisi parmi les chanoines. Ce décret de Buonaparte étoit précédé d'un rapport où le ministre insistoit sur la convenance de rendre Sainte-Geneviève à sa première destination. La nouvelle ordonnance du Roi va enfin consommer une restitution si naturelle et si désirée. On dit que cette mesure a été provoquée par l'oraison funèbre que M. l'abbé Frayssinous a faite dernièrement en l'honneur de M. le cardinal de Périgord. L'orateur, à la fin de son discours, avoit rappelé le désir manifesté plusieurs fois par S. Em. de voir l'église de Sainte-Geneviève rendue au culte de l'antique patronne de Paris. S. M. s'est empressée d'accueillir un vœu si religieux, et il est juste de remarquer que l'ordonnance a été rendue sous le dernier ministère. On dit qu'on s'occupe en ce moment de disposer et orner l'église d'une manière convenable pour les cérémonies qui vont y avoir lieu. On ne pourra sans doute faire disparoître de suite tous les emblêmes révolutionnaires ; mais on voilera vraisemblablement tout ce qui seroit plus choquant pour l'œil de la piété. On a demandé ce que l'on feroit de cette église, et à quel genre d'établissement elle pourroit convenir : c'est sur quoi différentes conjectures ont déjà été formées. Nous donnerons ici le texte de l'ordonnance du Roi, qui est datée du 12 de ce mois :

« Louis..... L'église que notre aïeul le roi Louis XV avoit commencé de faire élever sous l'invocation de sainte Geneviève, est heureusement terminée. Si elle n'a pas encore reçu tous les ornemens qui doivent compléter sa magnificence, elle est dans un état qui permet d'y célébrer le service divin. C'est pourquoi, afin de ne pas retarder davantage l'accomplissement des intentions de son fondateur, et de rétablir, conformément à ses vues et aux nôtres, le culte de la patronne dont notre bonne ville de Paris avoit coutume d'implorer l'assistance dans tous ses besoins;

» Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur, et notre conseil d'Etat entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» La nouvelle église fondée par le roi Louis XV en l'honneur de sainte Geneviève, patronne de Paris, sera incessamment consacrée à l'exercice du culte divin sous l'invocation de cette sainte : à cet effet, elle est mise à la disposition de l'archevêque de Paris, qui la fera provisoirement desservir par des ecclésiastiques qu'il désignera. Il sera ultérieurement statué sur le service régulier et perpétuel qui doit y être fait, et sur la nature de ce service ».

— M. Aude, curé de Tournon, a publié des Réflexions sur divers sujets, dans un écrit qui a pour titre : *de l'Instruction publique, de l'Université françoise, des Congrégations enseignantes, et particulièrement de celle des Jésuites*, 1821, in-8°. de 132 pages. L'auteur y traite de l'ancienne et de la nouvelle Université, des Frères des Ecoles chrétiennes, des Jésuites, et il insiste sur le besoin d'une éducation religieuse. Nous ne pouvons qu'applaudir à la plupart de ses réflexions; mais il convient d'ailleurs qu'il n'a fait que parcourir rapidement les objets qu'il embrasse; peut-être même y a-t-il mêlé quelques disparates; peut-être un style plus simple eût-il mieux convenu au sujet. Il n'est pas exact de dire que les universités d'Oxford, de Cambridge, de Paris et de Bologne, étoient *répandues partout;* ces universités n'existoient, au contraire, que dans les villes ci-dessus nommées. Ces remarques ne sont pas fort importantes, si l'on veut, et n'ôtent rien au mérite du fond. M. Aude se recommande d'ailleurs par son zèle pour le bien de ses ouailles, et par ses soins pour le diocèse où il est grand-vicaire. A la fin de ses réflexions sur l'enseignement est un autre écrit, entièrement détaché du précédent; c'est une *Correspondance de deux Juifs sur la religion chrétienne :* il y a des observations justes dans cette *Correspondance;* seulement on est un peu étonné de voir des Juifs parler si souvent du jansénisme, et connoître si bien ces novateurs. Il me semble que la plupart des réflexions que

l'auteur met sous la plume de ses Juifs, seroient mieux placées, si on les eût attribuées à d'autres.

— Nous avons reçu une réponse de M. Biret, curé des Portes, île de Rhé, auquel nous avions adressé quelques réflexions par la voie de ce journal, relativement à une lettre qu'il nous avoit fait l'honneur de nous écrire. M. Biret commence par raconter quelques anecdotes qui ne paroissent pas d'une grande autorité. Nous croyons, en ce genre, tout ce que M. Biret a vu et entendu par lui-même; mais nous révoquons en doute tout ce qu'il ne sait que par ouï-dire. Il convient qu'il seroit dangereux de publier ces faits, et il a parfaitement raison. Il sent sans doute très-bien qu'il ne faut point régler sa conduite ou sa foi sur les propos ou les actions de tel ou tel particulier : que des prêtres insermentés aient eu des torts, c'est ce qui est très-possible; mais c'est ce qui ne fait rien au fond de la question. M. Biret demande ensuite si les actes de son administration spirituelle ont été frappés de nullité. Il ne nous appartient pas de résoudre cette difficulté, et la réponse varieroit d'ailleurs suivant les circonstances. La position d'un curé qui est resté dans la paroisse pour laquelle il avoit eu précédemment une mission canonique, n'est pas la même que celle d'un prêtre qui ne seroit entré dans une paroisse qu'avec les pouvoirs de l'évêque constitutionnel. Nous ne savons pas dans quel cas se trouve M. Biret; mais nous sommes forcés de lui dire que l'exemple de Fénélon, qu'il allègue, n'a aucune affinité avec la situation des constitutionnels. Le Pape, en condamnant le livre de Fénélon, n'avoit porté aucune peine contre l'auteur; il n'y avoit eu contre lui ni suspense, ni censure, ni menace même de censure. Il n'y eut certainement pas d'opiniâtreté dans son fait, puisque sa rétractation suivit de si près le bref contre son livre. Les constitutionnels ne sont pas tout-à-fait dans une position si favorable; ils ne se sont pas hâtés de se soumettre aux brefs de Pie VI, et ils savoient quelles peines étoient portées par ces brefs. Le Pape déclare qu'ils n'ont point de juridiction, et il leur interdit d'en exercer aucune; on n'a rien fait de semblable contre Fénélon, ni contre S. Cyprien. Il n'y a donc aucune parité entre les deux cas. J'ose inviter M. Biret à y réfléchir. J'ai été affligé, je l'avoue, de l'entendre dire qu'en 1791 et 1792 *il pleuvoit des douzaines de brefs dans les jardins et dans les confessionnaux*. Ce ton

n'est guère sérieux en pareille matière, et je suis persuadé que M. Biret, dont la lettre annonce beaucoup de bonne foi, avoit assez de tact pour distinguer les faux brefs des véritables. Enfin, je lui envoie la brochure qu'il demande; et je ne doute pas que, pour les difficultés qu'il peut avoir encore, il ne s'adresse aux supérieurs à qui il appartient de prononcer sur les actes de son administration.

— M. Baradère, missionnaire au Sénégal, a donné des nouvelles satisfaisantes du succès de ses soins dans cette colonie. Les habitans de Saint-Louis sentent le prix de son ministère. Dans le commencement, les sœurs de Saint-Joseph étoient presque les seules qui en profitassent; aujourd'hui, la chapelle est trop petite, toutes les classes s'y rendent. Le missionnaire avoit été fort occupé à Pâque; plusieurs avoient rempli leurs devoirs de chrétiens dans cette circonstance, d'autres avoient fait bénir leur mariage, et tous ont fait voir du moins qu'ils n'avoient pas perdu le souvenir de la religion de leurs pères. Les habitans ont unanimement résolu de bâtir eux-mêmes une église, dont la colonie a tant de besoin. M. Baradère a proposé une souscription, qui a été bientôt remplie; il y en a qui ont souscrit pour cinq ou six cents francs. Ainsi, cette église, pour laquelle le gouvernement avoit déjà fourni cinquante mille francs, sera construite dans trois mois, aux frais des habitans, et n'aura coûté au gouvernement que la brique et la chaux. Mais, si le missionnaire éprouve de ce côté quelque satisfaction, il est affligé des superstitions qui règnent autour de lui. Les peuplades voisines sont livrées aux folies de l'idolâtrie et aux erreurs du mahométisme; on trouve parmi elles des dispositions à la religion : mais comment la connoîtroient-elles, si on ne la leur prêche? Malheureusement il se présente beaucoup d'obstacles pour des missionnaires venus d'Europe. La différence de la langue, une nourriture rebutante, un climat meurtrier, ne sont pas les plus grandes difficultés. Un blanc sera toujours suspect aux noirs; ils le regarderont comme un espion, comme un ennemi, comme un homme qui veut s'enrichir à leurs dépens. M. Baradère pense donc qu'il faudroit que les missionnaires fussent noirs eux-mêmes; il croit qu'on pourroit former à Saint-Louis un séminaire de gens de couleur, à qui on laisseroit les vêtemens du pays; mais que l'on formeroit à la piété, et à qui l'on feroit faire les études nécessaires. On les enverroit prendre les

ordres aux îles du Cap-Vert, et on les établiroit à Galam, où ils seroient protégés par l'établissement françois, et d'où ils feroient des excursions dans l'intérieur des terres. Ce séminaire, ajoute le missionnaire, coûteroit peu au gouvernement, et pourroit produire de grands résultats. Il y a à Saint-Louis même des enfans qui ont d'heureuses dispositions. Les Anglois font de grandes dépenses pour entretenir des missionnaires à Sierra-Leona, et dans d'autres parties de l'Afrique. La France doit-elle montrer moins de zèle? On a beaucoup cherché, dans ces derniers temps, à connoître l'intérieur de l'Afrique, et des voyageurs européens se sont dévoués, sans un grand succès, à ces pénibles recherches, où des missionnaires noirs réussiroient avec facilité. Tel est le projet de M. Baradère; il le juge d'autant plus utile, qu'il voit de près les superstitions païennes. Elles pénètrent jusque dans la colonie françoise. Quand M. Tabaudo, le missionnaire de Gorée, arriva dans cette île, il fut obligé de s'élever contre ces superstitions, et en particulier contre une prêtresse des idoles, qui jetoit des sorts et trouvoit dans de malheureux complices les moyens de réaliser les menaces par lesquelles elle épouvantoit quiconque refusoit de reconnoître son pouvoir. M. Tabaudo a été forcé, par sa mauvaise santé, de revenir en France; de sorte que Gorée est, dans ce moment, sans prêtre: cependant, il n'a pas perdu l'espoir de retourner donner ses soins à cette colonie. M. Baradère avoit fait un voyage dans l'intérieur des terres; il se louoit beaucoup de la supérieure des sœurs de Saint-Joseph et des soins de ces pieuses filles. Dans une lettre postérieure, il annonce qu'on va commencer les travaux de l'église; le presbytère y sera contigu.

— Un ecclésiastique qui a fait un voyage en Bavière, et qui y a vu le prince de Hohenlohe, nous a transmis quelques détails sur ce noble et pieux prêtre, qui est encore l'objet de toutes les conversations en Allemagne. Tous ceux qui l'approchent sont frappés de sa bonté, de sa droiture de cœur, de la pureté de son zèle, de la noblesse de ses sentimens. Une piété profonde anime toutes ses actions, et en impose aux plus défavorablement prévenus; en cela les protestans même lui rendent justice. Quant aux guérisons qu'il a opérées, la divergence des opinions continue à être extrême. Peut-être les uns se hâtent-ils un peu trop de proclamer comme des miracles des faits qui demanderoient une enquête sévère, et on ne peut

dissimuler que les autres en revanche montrent contre le prince un acharnement passionné. En tout ceci les hommes sages doivent se défendre de toute exagération. Le souverain Pontife a répondu à la lettre de M. de Hohenlohe que nous avons insérée précédemment; voici cette réponse du saint Père :

« Nous avons appris avec plaisir les guérisons opérées par la prière de notre cher fils, M. le conseiller ecclésiastique, Alexandre, prince de Hohenlohe, et nous l'exhortons à les continuer, en évitant cependant une bruyante publicité, afin que les choses saintes ne deviennent pas un objet de curiosité ou de dérision. Nous attendons du vicaire-général une enquête précise et scrupuleuse des guérisons les plus éclatantes, appuyée d'un serment, et nous nommerons alors une congrégation particulière qui, après une recherche exacte, décidera jusqu'à quel point ces guérisons portent le caractère de miracles. Au reste, nous donnons à notre cher fils notre bénédiction apostolique ».

Le gouvernement bavarois et le magistrat de Bamberg ne sont pas favorables au prince; on sait que le magistrat lui a défendu de faire aucune guérison, à moins que ce ne fût en présence de la police et de quelques médecins. Le prince avoit fait annoncer qu'il ne recevroit plus personne; mais il n'a pu résister aux prières de bonnes gens, dont quelques-uns venoient de plus de cent lieues; les renvoyer sans avoir compati à leurs souffrances et prié sur eux, paroissoit trop dur à son cœur sensible. Les gazettes protestantes ont pris de là occasion de déclamer contre le prince comme un homme foible et versatile; nous laissons à juger de la gravité de cette accusation. On assure, et nous ne devons pas le taire, que le vicariat de Bamberg n'est pas tout-à-fait pour le prince; ce vicariat, où il y a des hommes éclairés, craint peut-être l'éclat des contradictions, et l'issue de toute cette affaire dans un temps où les ennemis de la religion sont à l'affut pour saisir tout ce qui peut la compromettre à leurs yeux. On ajoute que des faits publiés d'abord assez imprudemment, ont été reconnus pour controuvés; que des personnes, qu'on avoit crues guéries, sont retombées dans leur premier état, et que d'autres guérisons s'expliquent d'une manière très-naturelle. Mais d'un autre côté, il y a eu des guérisons si éclatantes et si nombreuses, qu'il seroit difficile de n'y pas reconnoître le doigt de Dieu.

On les trouve décrites dans l'ouvrage de M. le conseiller de légation, C. G. Scharold, dont la quatrième et dernière livraison vient de paroître. Il nomme les individus, indique leur pays, et fait mention des témoignages qui constatoient leur état; ces malades arrivoient avec des attestations de leurs curés et de leurs maires; on y voit même des luthériens qui se présentent avec des certificats de leurs surintendans pour attester leur maladie. Plusieurs, tant ecclésiastiques que laïques, ont écrit sur ce sujet. Un des plus grands adversaires du prince est M. de Spaun à Munich; il a été réfuté par M. le comte d'Arco à Munich et M. Baur à Wurtzbourg. On cite encore contre le prince le pamphlet intitulé : *le Huitième Sacrement*, dont on croit que l'auteur est le professeur Krug, de Leipsick; la brochure qui a pour titre la *Fable des miracles*, et qui a paru à Darmstadt; les correspondans de la *Gazette du Necker* et du journal allemand de Francfort. Celui-ci a inséré en trois mois plus de cinquante articles sur le prince et ses guérisons: dans le commencement il donnoit le pour et le contre; depuis il s'est totalement déclaré contre. Nous ne parlerons pas des sermons que les ministres protestans débitent de tout côté dans le même sens. Toutes ces attaques portent le cachet de l'intolérance, de l'amertume et de la haine. Ce n'est pas ainsi que l'on cherche la vérité, et qu'on met les autres sur le chemin qui y conduit.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 20 au matin, on a célébré, dans la chapelle du château, une messe de *Requiem*, pour le repos de l'ame de feu Mgr. le Dauphin, père de S. M. le Roi régnant et de S. A. R. MONSIEUR. Les Princes et MADAME y ont assisté.

— Le Roi a accordé des secours à l'hospice de Cuiseaux, près Louhans (Saône et Loire), qui éprouvoit des besoins par suite de l'insuffisance de ses revenus.

— S. A. R. MONSIEUR a accordé une somme de 300 francs aux incendiés de la commune d'Issous (Seine et Oise).

— S. A. R. MADAME ayant été informée que le fils d'un officier vendéen, M. Duparc, mort au champ d'honneur, n'avoit pas les moyens de payer son trousseau au petit séminaire où il devoit être admis, a fait remettre, pour cet objet, une somme de 200 fr. à la caisse de cet établissement. Mme. la vicomtesse de Gontaut y a fait aussi déposer une somme de 100 francs, au nom de Mgr. le duc de Bordeaux.

— Une ordonnance, du 20 de ce mois, nomme à la place de préfet de police, vacante par la démission de M. Anglès, M. de Lavau, conseiller à la cour royale de Paris. M. de Lavau a prêté serment, le 22, entre les mains de S. M. Le choix d'un magistrat si distingué par la pureté de ses principes a réjoui tous les amis de la religion et de la monarchie. On dit que M. de Lavau, dans la première instruction qu'il a adressée à ses subordonnés, leur a rappelé que la police devoit être l'auxiliaire de la justice et de la religion.

— Mme. la comtesse de Larochejaquelein est nommée dame d'honneur de Mme. la duchesse de Berri, en remplacement de Mme. la marquise de Lauriston, qui conserve le titre d'honoraire avec les prérogatives qui y sont attachées.

— La chambre des pairs a entendu, le 11 de ce mois, le rapport de M. de Pastoret, sur la proposition de M. Ferrand, relative à la compétence de la chambre des pairs. Voici les principales dispositions que la commission a jugées devoir faire partie de la loi demandée : la compétence de la chambre des pairs, comme cour de justice, sera déterminée par la nature des crimes et la qualité des prévenus; l'attentat contre la personne du Roi, ou contre l'héritier présomptif de la couronne, est toujours de la compétence de la chambre; il en est de même des crimes contre la sûreté de l'Etat, lorsqu'un des prévenus est une des personnes indiquées dans les articles 34 et 35 de la Charte, ou lorsqu'il remplit une des fonctions suivantes, archevêques et évêques, maréchaux de France, ambassadeurs, gouverneurs des divisions militaires en activité de service ou leurs remplaçans, et gouverneurs des colonies. Les peines prononcées par la chambre des pairs sont la mort, la déportation, la détention à perpétuité, le bannissement, la détention à temps.

— M. le maréchal de camp comte de Latour-d'Auvergne est nommé au commandement d'une subdivision de la 15e. division militaire.

— MM. le baron Delamalle, conseiller d'Etat, et Hua, premier avocat-général de la cour de cassation, sont nommés inspecteurs-généraux de l'Université.

— Le Roi a nommé chevaliers de Saint-Michel, MM. Bally et Pariset, médecins françois, en récompense du zèle et du courage qu'ils ont déployés à Barcelonne.

— M. Le Graverend, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, a donné sa démission.

— Le conseil-général de l'administration des hospices s'assure en ce moment des moyens de faire jouir les pauvres malades des bienfaits de feu M. de Montyon. Ils consistent principalement à donner des secours aux pauvres qui sortiront des hôpitaux, et qui seront dans le besoin. On compte que, déduction faite des legs individuels, ce qui restera aux hôpitaux et académies ne sera pas fort au-dessous de 5 millions. La progression des legs des hôpitaux et des académies aura lieu par accroissement indéterminé.

— Le ministre de l'intérieur a décerné une médaille en argent au sieur Rogy, qui, le 25 août dernier, jour de la saint Louis, est par-

venu à sauver un enfant que le courant de la rivière d'Ill (Haut-Rhin) entraînoit, et dont le danger étoit imminent.

— On vient de publier, sous le titre de *Mémoires de M. le duc de Lauzun*, un scandaleux recueil où sont indignement calomniées des familles illustres. Ces *Mémoires*, annoncés, il y a quelques années, et dont il circula plusieurs copies manuscrites, furent désavoués par la famille et les amis de M. de Biron; et il fut déclaré expressément que celui à qui on attribuoit ces *Mémoires*, non-seulement ne les avoit point faits, mais encore étoit incapable de les faire, et auroit eu horreur de les écrire.

— MM. les chevaliers de l'ordre royal et archiconfrérie du Saint-Sépulcre de Jérusalem ont fait célébrer dernièrement, dans l'église de l'hospice des Ménages, une grand'messe en l'honneur des chevaliers et archiconfrères défunts. Après l'office divin, une distribution de pains a été faite à des pauvres de diverses paroisses. Cette association avoit, quelques jours auparavant, fait une aumône de 2000 fr. aux prisons et au bureau des nourrices.

— Par délibération du conseil-municipal de Saint-Dizier (Haute-Marne), du 27 novembre dernier, l'école d'enseignement mutuel, qui y étoit établie depuis dix-huit mois, a été supprimée, et remplacée par une École de Frères. Le procès-verbal de cette délibération est remarquable par la sagesse des principes qui y sont consignés.

— Dans la nuit du 1er. au 2 de ce mois, on a affiché à la porte de l'église de Tunting (Moselle) un écrit par lequel on sommoit le maire de donner sa démission, sans quoi on mettroit le feu à sa maison. Un habitant du village, prévenu d'être l'auteur de cette lettre menaçante, a été arrêté.

— Le 10 décembre, les cortès d'Espagne ont déclaré, à une grande majorité, qu'il y avoit lieu de mettre en jugement les autorités de Cadix et de Séville. Les libéraux ont été très-irrités de cette décision; mais ils ont pris leur revanche le surlendemain, les cortès ayant déclaré, dans leur message au roi, qu'une réforme dans le ministère étoit indispensable. On devoit ouvrir, le 13, la dépêche fermée du roi. Les partis sont en présence, et on attend avec anxiété la suite de cette lutte. Il y a eu de grands désordres à Sarragosse et à Pampelune.

— Un ukase du gouvernement russe défend la tenue des loges de francs-maçons; elles sont fermées depuis le 15 octobre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 21, MM. les députés se sont réunis dans les bureaux, et ont nommé la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la perception des trois premiers douzièmes. Les membres de cette commission sont : MM. André d'Aubières, de Sirieys, Renouard de Bussière, Huerne de Pommeuse, de Puyvallée, Casimir Perrier, de Bouthillier, de Riocourt, de Bourrienne.

Le 22, M. de Salaberry fait un rapport sur diverses pétitions. Plusieurs d'entr'elles sont écartées par l'ordre du jour, d'autres sont ren-

rayées à qui de droit. Quelques débats s'élèvent à l'occasion de celle de propriétaires près des murs d'enceinte de Paris, qui se plaignent de l'arbitraire avec lequel on fait démolir les maisons qui se trouvent dans le rayon de cinquante toises des murs de Paris. La commission propose le renvoi à la commission du budget. M. de Girardin parle longuement pour demander le renvoi au ministre de l'intérieur. M. de Bourrienne voudroit qu'on passât à l'ordre du jour. MM. de Saint-Aulaire et Pardessus prennent aussi part à cette discussion, et appuient, pour des raisons différentes, le renvoi au ministre de l'intérieur, qui est adopté à l'unanimité.

M. de Bourrienne fait un rapport sur le projet de loi relatif à la perception provisoire des six douzièmes, et propose l'adoption de ce projet. La discussion est fixée au 24.

M. B. Constant développe une proposition tendante à ajouter au réglement un article portant que les ministres qui sont en même temps députés ne pourront faire partie des commissaires nommés pour l'examen du budget et de la loi des comptes. M. Dudon s'oppose à la prise en considération de cette proposition, qui porte atteinte aux droits des députés. M. Devaux appuie la proposition de M. B. Constant. La prise en considération est mise aux voix et rejetée.

M. le président annonce qu'on va procéder au scrutin pour le remplacement de MM. de Villèle et Corbière, comme vice-présidens de la chambre. M. Casimir Perrier prétend que la démission des deux vice-présidens n'a pas été acceptée, et que d'ailleurs il ne voit pas plus d'incompatibilité entre les fonctions de vice-président et de ministre, qu'entre celles de ministre et de commissaire du budget. M. le président déclare que la démission a été acceptée par la chambre. On procède au scrutin : le nombre des votans est de 290 ; la majorité absolue est de 146. Les membres qui ont recueilli le plus de voix sont MM. de La Bourdonnaye, 143 ; Chabrol de Crouzol, 88 ; Royer-Collard, 67 ; Bonnet, 57 ; Lainé, 52 ; Delalot, 49 ; Lafitte, 37 ; de Serre, 34 : aucun des candidats n'ayant obtenu la pluralité absolue, le second scrutin est remis au 24.

(*Nous sommes obligés de renvoyer au numéro prochain le compte de la séance du lundi* 24.)

LIVRE NOUVEAU.

Histoire des principales Missions données en France en 1820 et 1821 (1).

Il y a encore des hommes qui ont de fausses idées sur les missions et sur les missionnaires : il est, dit l'éditeur de cet ouvrage, une manière simple de leur répondre ; c'est de leur

---

(1) 2 vol. in-12 ; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

opposer des faits, c'est de leur montrer le résultat effectif des missions. Jadis Notre-Seigneur répondoit par ses œuvres à ceux qui l'interrogeoient sur son ministère : les missionnaires pourroient aussi, à l'exemple du Sauveur, présenter à leurs détracteurs le bien qu'ils font. Mais ces hommes modestes n'écrivent pas pour leur défense ; ils instruisent, ils consolent, ils persuadent, ils convertissent, mais ils ne répondent pas. Ce ne sont donc point eux qui parlent ici, et ils sont tout-à-fait étrangers à cet ouvrage, dont leur humilité se seroit sans doute alarmée.

On a simplement réuni ici des relations déjà dressées par des témoins oculaires. On a cru que la vérité ne pouvoit se présenter nulle part avec des titres plus propres à inspirer la confiance que dans ces écrits, faits sur les lieux par des hommes qui avoient entendu les missionnaires, et qui peut-être même avoient été ramenés par eux dans les sentiers de la religion. L'impression profonde que les missionnaires avoient faite sur l'esprit de l'écrivain, a dû nécessairement passer quelquefois dans l'ouvrage, et se manifester par des expressions que des hommes froids traiteroient d'enthousiasme. Mais qui ne seroit ému, en voyant le zèle infatigable et la charité ardente de ces missionnaires, et en entendant leurs prédications toutes pleines de l'esprit évangélique ?

Il y a ici six relations distinctes : celle de la mission de Carpentras, en 1819 ; celles des missions de Marseille et d'Aix, en 1820 ; celles des missions de Reims, de Coutances et de Montpellier, en 1821 ; et enfin quelques réflexions sur la mission militaire donnée cet été à Versailles. L'éditeur a cru que ces missions pouvoient exciter plus d'intérêt, tant parce qu'elles sont plus récentes, que parce qu'elles ont eu, ce semble, un succès plus marqué. Il paroît avoir été animé par les vues les plus pures en publiant ce recueil, et n'avoir cherché d'autre but que de procurer la gloire de Dieu, de toucher les uns, de consoler les autres, et de montrer quel est encore l'empire de la religion au milieu du refroidissement de la foi, et combien la parole divine sait triompher des obstacles et imposer silence aux passions.

Samedi prochain on mettra en vente l'*Almanach du Clergé de France pour* 1822, considérablement augmenté ; par M. Châtillon, vol. in-12. Nous en parlerons plus au long dans un prochain numéro.

Sur des écrivains ecclésiastiques ou de pieux personnages omis dans les dictionnaires historiques.

On est étonné, en parcourant les dictionnaires historiques, et même les plus récens d'entr'eux, de n'y point trouver plusieurs écrivains ou personnages remarquables sous le rapport de la piété; ces omissions paroissent porter principalement sur les deux derniers siècles. Nous croyons devoir tirer de l'oubli quelques-uns de ces noms les plus recommandables. M. Barbier n'en a point fait mention dans son *Examen critique*; cet auteur reproche à la *Biographie universelle* beaucoup d'omissions, et il annonce avec quelque complaisance que son *Examen* renferme deux cent soixante articles nouveaux; il l'appelle le *complément* des dictionnaires historiques; mais ce *complément* n'est lui-même pas complet, et on pourroit ajouter à M. B., comme M. B. a ajouté à la *Biographie*. Il y a, entr'autres, dans le 17e. siècle, plusieurs personnes dont nous avons la vie, ou qui ont laissé des écrits de piété, et qui ne sont mentionnées ni dans les dictionnaires historiques les plus récens, ni dans l'*Examen critique*. Nous en nommons ici quelques-unes, en déclarant qu'il nous seroit aisé d'étendre cette liste extraite d'un ouvrage plus étendu, dont nous parlerons peut-être quelque jour. En ce moment nous ne pouvons dans un journal que nous borner à des indications rapides; mais nous citerons les ouvrages où l'on pourroit puiser de plus amples renseignemens.

Pierre Bachelier de Gentes, laïque, né à Reims en 1611, mort dans la même ville, le 4 mai 1672, s'appliqua tout entier aux œuvres de charité et de piété, et vécut dans les pratiques de la pénitence et de la pauvreté volontaire; voyez sa *Vie*, in-8°. de 285 pages, avec son portrait.

Guillaume Bailly, né à Paris d'une ancienne famille de magistrature, resta sous-diacre par humilité, et occupa les places de conseiller-clerc, puis d'avocat-général au grand conseil; il fut pourvu, en 1649, de l'abbaye de Saint-Thierri, près Reims. Il acheta le collége des Lombards pour y recevoir les Irlandois exilés de leur patrie et ceux qui venoient étudier

en France ; il les formoit pour l'état ecclésiastique, et consacroit à cette œuvre son temps et sa fortune. Le collége des Lombards ne suffisant pas pour ses pauvres Irlandois, il établit pour eux trois autres communautés à Paris, sans compter deux autres à Reims et une à Kilkenny, en Irlande. Il étoit le père des pauvres Irlandois ; il mourut au milieu de l'exercice de ces bonnes œuvres, le 17 mars 1691, à l'âge de 72 ans. (Extrait des manuscrits de Grandet).

Bernard Bardon de Brun, prêtre du diocèse de Limoges, né dans cette ville, en 1564, fut d'abord marié, et pratiquoit dès-lors toute sorte de bonnes œuvres ; ayant perdu sa femme, il entra dans l'état ecclésiastique, fit des fondations utiles, et employa sa fortune et ses soins à soulager les pauvres ; il mourut le 19 janvier 1625. On a sa *Vie* par Petiot, Bordeaux, 1636, in-8°.

Jean-François de Barillon, président au parlement de Paris, né dans cette ville, en 1601, mort, le 30 août 1645, à Pignerol, où il s'étoit retiré pour vivre dans les exercices de religion et de charité. Voyez les *Derniers Sentimens, Paroles et Actions de J.-F. de Barillon*, par Ant. Rivière, Paris, 1645, in-8°.

Nicolas Barré, religieux Minime, né à Amiens, en 1621, fut le fondateur des écoles chrétiennes et charitables du Saint-Enfant Jésus ; il entréprit de créer des espèces de séminaires où l'on formeroit des maîtres et des maîtresses d'écoles. Le premier établissement eut lieu à Rouen, en 1666, par les libéralités de Mme. de Maillefer, et le second à Paris, paroisse Saint-Jean-en-Grève, d'où il fut transporté sur la paroisse Saint-Sulpice. Barré mourut le 31 mai 1686 ; on trouve un abrégé de sa *Vie* à la tête de ses *Lettres spirituelles*, Rouen, 1697, in-12. C'est de lui que la congrégation des Dames de Saint-Maur tire son origine.

Eustache de Beaufort, abbé et réformateur de Septfonts, étoit contemporain de l'abbé de Rancé, et établit une réforme aussi sévère pour le moins que celle de la Trappe. Il mourut, en odeur de sainteté, le 20 septembre 1709. Sa vie mériteroit d'être plus connue ; voyez l'article de l'abbaye de Septfonts, dans le *Gallia Christiana*, et dans l'*Histoire des Ordres monastiques* d'Hélyot ; voyez aussi l'histoire de cette abbaye par Drouet de Maupertuis.

Laurent Benard n'a point d'article dans la *Biographie*, ni

dans l'*Examen*; voyez sur lui *Moréri* et le *Gallia Christiana*.

Jean de Bernières-Louvigny, trésorier de France à Caën, étoit né dans cette ville, en 1602, d'une famille ancienne: il ne se maria point, et vécut dans les pratiques de la plus haute piété, et dans l'exercice de toutes les bonnes œuvres. Il avoit établi à Caën une société d'hommes pieux qui vivoient ensemble, formant une espèce de communauté, unie par les liens de la ferveur et de l'oraison; c'est ce qu'on appeloit l'*Hermitage*; des ecclésiastiques et des laïques y étoient réunis. Bernières dirigeoit cette société, et étoit le conseil de beaucoup de personnes pieuses. Il contribua à l'établissement d'hôpitaux, de séminaires, de couvens, et à la fondation de l'église du Canada. Il mourut subitement, le 3 mai 1659. On a de lui l'*Intérieur chrétien*, petit in-12; le *Chrétien intérieur*, ou *la Conformité intérieure que doivent avoir tous les chrétiens avec Jésus-Christ*, 1660, 2 vol. in-12; *OEuvres spirituelles*, 1670, in-8°. en deux parties. C'est le P. d'Argenteau qui fut le premier éditeur du *Chrétien intérieur*; une dernière édition en parut à Pamiers, en 1781, 2 vol. in-12, avec une nouvelle distribution des matières. Les *OEuvres spirituelles* ont été aussi réimprimées. Cet ouvrage et le *Chrétien intérieur* sont à l'Index pour quelques expressions qui semblèrent favoriser le quiétisme. On a encore *Pensées de M. de Bernières-Louvigny*, ou *Sentimens du Chrétien intérieur sur les principaux Mystères de la Foi pour les plus grandes fêtes de l'année*, Paris, 1676, in-12 de 176 pages. Bernières avoit laissé en manuscrit des *Méditations pour ceux qui commencent à tendre à la perfection; la Vie de la Foi et de la Grâce; de l'Oraison et de ses degrés; les plus fâcheuses Difficultés dont la Vie mystique est combattue et les Moyens de les surmonter;* sa *Vie écrite par lui-même*. L'omisson de ce pieux personnage dans tous les dictionnaires historiques est assez étonnante; on peut consulter ses *OEuvres spirituelles*, la *Vie de Boudon*, par Collet; la *Vie du Père Jean Chrysostôme*, par Boudon, et les *Mémoires sur la Vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*, par l'abbé Bertrand de La Tour. Il ne faut point le confondre avec Charles-Etienne Maignart, marquis de Bernières, maître des requêtes, intendant de Dunkerque et des armées de Flandres; celui-ci étoit de Rouen, et étoit lié avec Port-Royal; il mourut le

31 juillet 1662 ; il en est question dans l'*Abrégé d'Histoire ecclésiastique* de l'abbé Racine.

Louis Berryer, prieur de Perrecy en Bourgogne, étoit fils d'un conseiller d'État ; lui-même étoit déjà conseiller au parlement de Paris, abbé du Tronchet, chanoine de Notre-Dame à Paris, et archidiacre de Brie, lorsque, touché du désir d'une plus grande perfection, il renonça à ces places et à ces honneurs, et se retira dans son prieuré pour y établir la réforme. Il avoit auparavant conféré de son projet avec l'abbé de Rancé. Sa communauté devint en peu de temps très-nombreuse ; lui-même prit l'habit religieux, en 1698, et fit ses vœux l'année suivante. Il vivoit encore en 1734. Voyez le tome VI de l'*Histoire des Ordres monastiques* d'Hélyot.

Laurent-Dominique Bertet, prêtre, né à Avignon le 5 août 1671, fut un des fondateurs de la congrégation des missionnaires de Sainte-Garde. Il mourut en mars 1739. Voyez l'*Abrégé de sa Vie*, sa *Conduite spirituelle*, et le *Recueil de ses Lettres*, Avignon, 1758, in-12.

Matthieu Beuvelet, né, en 1620, à Marle, au diocèse de Laon, entra au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sous le pieux Bourdoise, et y demeura long-temps simple tonsuré et préfet des catéchismes. Il étudioit beaucoup l'Écriture et les Pères, et, peu après avoir été élevé au sacerdoce, il composa le *Directoire des Séminaires*, le *Manuel des Ecclésiastiques*, et des *Méditations*, in-4°., qui ont été plusieurs fois réimprimées. Beuvelet ne voulut point s'agréger aux prêtres du séminaire Saint-Nicolas, et resta postulant par humilité. Il mourut dans cette maison, le 17 février 1657, d'une maladie de poitrine qui le fit beaucoup souffrir, sans que sa patience en parût altérée. Il laissa un ouvrage posthume, le *Symbole des Apôtres expliqué et divisé en prônes*, Paris, 1668, in-8°. Voyez *Feller* et les manuscrits de Grandet.

Arnaud de Boret, conseiller au parlement de Toulouse, né le 12 novembre 1559, et mort le 10 mai 1623, étoit un magistrat intègre, et un chrétien voué aux bonnes œuvres. Il alla se fixer à Castres pour y travailler à la conversion des protestans, et en ramena plusieurs par ses exhortations et sa charité. Il employa une grande partie de son patrimoine à soulager des familles ruinées par les guerres, à racheter des

captifs et à fonder une maison de filles repenties : sa *Vie* a été publiée par P. Pessin, Jésuite, Paris, 1639, in-8°.

Pasquier Bouray, prêtre, né en Touraine en 1591; est instituteur d'une congrégation d'hospitalières qu'il établit à Loches, à Vierzon, à Amboise, et dans plusieurs autres villes. Il mourut, en 1650, à Poitiers, où il étoit allé pour le même objet. On a sa *Vie*, Paris, 1714, in-12.

Jean de Quintanadoine de Bretigny, né à Rouen, en 1558, d'une famille espagnole, vécut d'abord dans le monde occupé de la prière et de bonnes œuvres; il se fit prêtre en 1598, alla deux fois en Espagne pour amener des Carmélites en France, et contribua, par ses soins et par ses libéralités, à l'établissement de leurs premiers couvens. Il mourut à Rouen, le 8 juillet 1634; il avoit traduit quelques ouvrages de sainte Thérèse, et composé des Mémoires pour l'introduction des Carmélites en France. Sa *Vie* a été publiée par le Père de Beauvais, Jésuite, Paris, 1747, in-12.

Nicolas Buisson, prêtre d'une éminente piété, né au diocèse de Coutances, en 1596, mort à Saint-Malo, en odeur de sainteté, le 31 décembre 1673; sa *Vie* par La Villemarie-Toullier, Rennes, 1679, in-12, offre un modèle admirable de charité, de zèle, d'humilité et de toutes les vertus sacerdotales.

Benoît de Caufeld, dont le nom véritable étoit Guillaume Filch, étoit Anglois, et né de parens puritains; il se convertit à l'âge de 24 ans, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et vint en France, où il entra chez les Capucins de Meudon, en 1586; on trouve le récit de sa conversion à la suite de son livre de *la Règle de Perfection*. En 1599, le désir de travailler à la conversion de ses compatriotes le fit repasser en Angleterre, où les catholiques étoient alors vivement persécutés. A peine arrivé, il fut mis en prison, et ne fut relâché que sur les instances de Henri IV, qui écrivit deux fois en sa faveur à Elisabeth. Le Père Benoît étoit instruit; il prêchoit avec succès, et dirigeoit beaucoup de personnes pieuses. Il mourut à Paris, le 21 novembre 1611. M. Boucher a donné sur lui une *Notice* intéressante dans la *Vie de Marie de l'Incarnation*.

Alexandre de Caulet de Châteauneuf, né, le 24 juillet 1784, à Beaumont de Lezat, diocèse de Toulouse, fut fait prêtre en 1712, et fut successivement curé de Belesta et de

Mireval. C'étoit un homme zélé, et appliqué aux fonctions du ministère; il prêchoit, donnoit des retraites, et se répandoit au dehors de sa paroisse pour faire du bien. Son désintéressement égaloit sa piété. Il mourut à Castelnaudary, le 12 décembre 1733. On lui attribue un livre de piété : *l'Espérance des Chrétiens, ou les Désirs de la Vie bienheureuse.* Voyez sa *Vie* par l'abbé Bertrand de La Tour, seconde édition, Cologne, 1762, in-8°.; la première édition avoit paru vers 1744.

François de Chanciergues, diacre, né au Pont-Saint-Esprit, en 1634, avoit réuni à Paris un certain nombre de jeunes gens qu'il élevoit pour l'état ecclésiastique; il formoit à cet effet des associations de pauvres écoliers; il en érigea de semblables dans différentes villes. Des gens riches le mettoient en état de soutenir cette bonne œuvre, qui fut le commencement du séminaire de Saint-Louis. D'autres pieux prêtres de ce temps-là, Louis de Marillac, René Lévêque, François Traullé, avoient formé de semblables réunions. François de Chanciergues mourut le 10 avril 1691; on gardoit un *Abrégé de sa Vie* en manuscrit dans le séminaire de Saint-Louis, à Paris.

Jean Coqueret, docteur de Sorbonne, et principal du collége des Grassins, étoit né à Pontoise, et prit le bonnet de docteur en 1626. Il accompagna saint Vincent de Paul dans ses premières missions. Il avoit beaucoup de zèle et de talent pour l'instruction de la jeunesse, établit un bon ordre aux Grassins, prenoit part à bien des bonnes œuvres au dehors, et étoit consulté pour son savoir et sa piété. Il mourut à Marseille, le 9 octobre 1655, dans un voyage qu'il avoit fait probablement comme visiteur des Carmélites. (Manuscrits de Grandet).

Pierre Crestey, curé en Normandie, né en 1622, mort le 23 février 1703, fut un saint prêtre, qui s'appliqua aux missions, et forma des établissemens de piété et de charité. Voyez sa *Vie* par Grandet, Rouen, 1722, in-12.

Marie-Anne de Dampierre, née près Sainte-Ménéhould, le 12 mars 1627, morte à Châlons-sur-Marne, le 4 novembre 1674, étoit une fille d'une charité extraordinaire; elle étoit vouée au service des pauvres et des malades, et mourut victime de son zèle à cet égard. Sa *Vie* a été publiée.

Charles Demia, né à Bourg en Bresse en 1636, devint

chanoine de la collégiale d'Ainai, à Lyon, et promoteur de l'officialité du diocèse. C'étoit un prêtre rempli de l'esprit de son état, et tout appliqué aux bonnes œuvres. Il forma des associations dites *du conseil et du prêt charitables*, pour l'avantage des pauvres; mais il est principalement connu par l'établissement des petites écoles, tant à Lyon que dans le diocèse; écoles où près de trois mille enfans étoient instruits de leur religion. L'abbé Demia établit un séminaire pour former des maîtres d'école; et c'est l'origine du séminaire de Saint-Charles, à Lyon, qui subsistoit encore à la révolution. Il institua aussi une communauté destinée à fournir des maîtresses d'école. On lui doit des réglemens pour les écoles, et la formation d'un bureau pour les diriger. Dans ses visites comme promoteur, il veilloit à la répression des abus et à la décence du lieu saint. Ce pieux prêtre mourut le 23 octobre 1689, laissant un ouvrage intitulé : *Le Trésor clérical*, ou *Conduite pour acquérir et conserver la sainteté ecclésiastique*, Lyon, 1694, in-8°. de 675 pag. C'est la seconde édition, que l'auteur avoit augmentée avant sa mort. On trouve, au commencement du volume, le portrait de l'auteur, avec un petit éloge.

Pierre de Donnaud, évêque de Mirepoix, né en 1553, fut un prélat digne des premiers siècles de l'Eglise. Il avoit d'abord été Bénédictin, et fut sacré à Rome, en 1587. Ses charités étoient immenses; il prêchoit souvent, visitoit son troupeau, tenoit des synodes. Il ramena plusieurs protestans autant par l'attrait de ses vertus que par la force de ses instructions. Il mourut le 3 juillet 1630. Voyez le *Gallia Christiana*.

Jean Dubois, conseiller au bailliage de Saint-Lo, né dans cette ville en 1554, magistrat d'une grande vertu et d'un beau caractère, mourut en 1630. Voyez l'ouvrage intitulé : *le bon et libéral Officier en la Vie et en la Mort de M. Dubois*, par l'abbé de Saint-Martin, 1655.

Suzanne Habert, dame Dujardin, morte à Paris, le 28 septembre 1633, étoit à la tête de toutes les œuvres de charité dans Paris; ce fut elle qui donna l'exemple aux dames de visiter l'Hôtel-Dieu, où elle assistoit les pauvres de sa fortune et de ses soins; on trouve une *Notice* sur elle dans les *Vies des Dames illustres*, par Hilarion de Coste.

François de La Fayette, évêque de Limoges, en 1628, fut un des plus saints prélats de son temps; la visite de son dio-

ticle, où nous n'avons encore passé en revue que la première moitié de l'alphabet, nous réservant de faire par la suite un semblable travail sur le reste, si nos lecteurs l'approuvent.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. l'archevêque publie en ce moment un Mandement (1), daté du 27 décembre, relatif à l'ouverture de l'église de Sainte-Geneviève. Le prélat commence par célébrer cette heureuse restauration :

« Vous l'avez sans doute apprise avec une vive émotion, nos très-chers frères, cette nouvelle qui doit être pour la France catholique, et surtout pour les habitans de la capitale, un grand et légitime sujet de joie et de bonheur. L'église fondée par Louis le bien-aimé en l'honneur de sainte Geneviève, pour signaler les premières années de la paix; cette église qui s'est élevée et affermie sur l'une de nos plus hautes montagnes au milieu de tant de secousses et de tant de ruines, qui sembloit avoir été condamnée à devenir tour à tour le siége d'un nouveau paganisme ou le séjour du silence et de la mort; cette église magnifique vient d'être enfin rendue à sa destination par l'auguste et religieux monarque, le terme de tant de désirs, le principe de tant de restaurations, et l'objet de tant d'amour : ses murs, purifiés par les prières et les bénédictions des pontifes, vont enfin retentir des louanges du Très-Haut et des acclamations du peuple fidèle; enfin, le culte de l'humble bergère, dont la protection puissante délivra plus d'une fois la ville de Paris, dans les jours de guerres, de contagion et de calamités, va être solennellement rétabli parmi nous ».

Le prélat annonce ensuite que l'église sera bénite le 3 janvier, à dix heures du matin, en présence des autorités de la ville de Paris; le chapitre en corps y assistera. Le même jour une neuvaine de prières commencera dans la ville, pour remercier Dieu de ses bienfaits par l'intercession de sainte Geneviève, et pour lui en demander la continuation. Chaque jour de la neuvaine, il sera célébré une messe solennelle, à dix heures, dans la nouvelle église; le clergé des paroisses, et celui des congrégations ecclésiastiques s'y rendront successivement dans l'ordre annexé au Mandement. Les fidèles sont invités à accompagner leurs paroisses. A la suite du Mandement est la lettre de S. M., qui est ainsi conçue :

« Monsr l'archevêque de Paris, j'ai ordonné que la nouvelle église

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 60 c. franc de port.

fondée en l'honneur de sainte Geneviève, par mon aïeul le roi Louis XV, fût mise à votre disposition, pour que vous ayez à la consacrer à l'exercice du culte divin, sous l'invocation de cette sainte. Voulant, à l'exemple de mes prédécesseurs, donner un témoignage public de ma dévotion envers la patronne de ma bonne ville de Paris, et attirer, par l'intercession de cette puissante protectrice de ma capitale, les faveurs de Dieu sur ma famille et sur moi; je vous fais cette lettre pour vous dire que, le 3 du mois de janvier prochain, vous fassiez faire à cette intention des prières et supplications solennelles en l'église de Sainte-Geneviève, et que vous ayez à y inviter la cour royale et le corps municipal de ma bonne ville de Paris, ainsi que le tribunal civil, le tribunal de commerce, les juges de paix des douze arrondissemens de Paris, l'état-major de la garde nationale, celui de la première division militaire et de la place. Sur ce, je prie Dieu, Mons[r] l'archevêque de Paris, qu'il vous ait en sa sainte garde.

» Ecrit à Paris, le 26 décembre 1821 ».

Signé, LOUIS.

Et plus bas,

CORBIÈRE.

— On dit que les libéraux, qui avoient d'abord blâmé l'ordonnance du Roi relative à la restitution de Sainte-Geneviève, trouvent cette mesure moins fâcheuse depuis qu'on leur a rappelé que Buonaparte avoit rendu un décret semblable, et que l'exécution n'en avoit été différée que par les réparations à faire à l'église. Aujourd'hui que les réparations sont terminées, il n'y avoit plus de raison de reculer cette restitution. Les architectes de la ville travaillent aux dispositions à faire dans l'intérieur. Déjà des fidèles concourent par leurs dons à pourvoir cette église, qui manque de tout. On a remis dernièrement à M. l'archevêque un calice à cette intention. Outre la neuvaine générale et publique, une neuvaine de prières particulières est indiquée en l'honneur de sainte Geneviève, et tous les fidèles du royaume sont invités à se joindre à ceux de la capitale pour remercier Dieu à cette occasion de ses bienfaits sur nous, et lui en demander la continuation. Cette neuvaine privée consiste à réciter un Pater, un Ave et l'Oraison de sainte Geneviève. On sait que les missionnaires seront chargés provisoirement de desservir l'église; une partie d'entr'eux habitera pour cet effet le séminaire des Irlandois, qui n'est pas très-éloigné. M. le nonce et d'autres évêques sont invités à aller officier pendant l'octave.

— On vient de mettre au jour le Bref ou Ordo de Paris pour

1822 (1); il contient, comme par le passé, le tableau des ecclésiastiques morts pendant l'année précédente. Ce tableau présente de grandes pertes; parmi les 45 noms qu'il contient nous avons successivement annoncé la mort de six prélats, savoir: M. le cardinal de Périgord, archevêque de Paris; de M. le cardinal de la Luzerne, évêque de Langres; de M. de Girac, ancien évêque de Rennes; de M. de Bonnac, ancien évêque d'Agen; de M. de Broglie, évêque de Gand, et de M. de Polignac, ancien évêque de Meaux; celle de M. Matthieu de Resclesne de Lyonne, ancien aumônier, chanoine de Notre-Dame, décédé le 2 août à l'âge de 86 ans; et celle de six curés de Paris, MM. Jean-François Favre, curé de Saint-Laurent, décédé le 22 novembre 1820; Jacques-Robert-Corentin Coroller, curé de Saint-Louis en l'Ile, décédé le 8 mai dernier, à l'âge de 89 ans; Nicolas-Emmanuel Desmarest, curé de Sainte-Valère, décédé le 15 juin; Charles-Jules Bizet, curé de Saint-Etienne-du-Mont, décédé le 8 juillet; Guillaume-Robert Marguerin de Gueudeville, curé de Saint-Louis (chaussée d'Antin), le 28 octobre; et Louis-Guillaume-Auguste Grignon, curé de Saint-Vincent-de-Paul, le 18 novembre. Nous avons aussi payé un tribut à M. Montaigne, de Saint-Sulpice; Viguier, de Saint-Lazare; au vertueux abbé Carron; à M. Foulon, premier vicaire de Saint-Médard; à M. Caussin, curé de Colombes. Nous ne pourrons plus que mentionner rapidement d'autres pertes. Le diocèse a à regretter encore Jean-Baptiste Fontaine, ancien Jésuite, auteur de quelques écrits de piété, mort le 27 mars, à 82 ans; Denis Gros, et Fidèle Patte, prêtres de Saint-Lazare, morts le 6 février et le 26 octobre; Jean-Thomas Paris, missionnaire, mort le 20 mai, à 85 ans; MM. Courcoul, curé de Charenton, et Douet, curé d'Asnières; Jean-François Dronchat, premier vicaire de Saint-Louis en l'Ile, mort le 5 mars, à 69 ans; Jean-Baptiste Gérard, premier vicaire de Saint-Leu, mort le 31 mai; MM. Schlick, Jean-Ignace Séguin de la Tour (ancien prieur des Petits-Augustins), de Chantepie, Etienne, Hennecart, Guillis, Fieffé, attachés à différentes paroisses de la capitale; MM. Foulhouze, Le Page, et Billot, chapelains dans divers hospices, et MM. Millet, Huré, Gautier, de Saint-Sulpice, Mahieu et

(1) In-12; prix, 75 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Deloute, vieillards retirés et sans fonctions. M. Mahieu étoit auparavant aumônier du lycée Henri IV, et plus anciennement encore curé constitutionnel de Saint-Sulpice. Le dernier de la liste est Joseph Sabbagh, prêtre grec, mort le 18 novembre, à 61 ans. Nous remarquons dans ce nécrologe une omission : c'est celle de M. Jean-Baptiste Charlot, ancien Cordelier, mort, le 14 mai dernier, sur la paroisse Saint-Louis et Saint-Paul, à l'âge de 75 ans. Nous aurions bien quelque chose à dire des vertus et des services de plusieurs de ces ecclésiastiques; mais nous sommes forcés de nous interdire de plus longs détails, et nous nous contenterons de remarquer combien il y a peu de proportion entre ces pertes et les acquisitions qu'a faites le diocèse dans le cours de cette année. C'est une réflexion qui se présente souvent, et qui devient journellement plus alarmante pour l'avenir.

— M. l'abbé Marduel, curé de Saint-Roch, célébrera, dimanche prochain, la 50e. année de son sacerdoce, par une messe solennelle : ce sera en même temps l'anniversaire de la visite que le Pape fit à la même église. Les paroissiens de Saint-Roch se proposent de célébrer une circonstance qui leur est chère à un double titre.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a souscrit pour 1000 francs à la statue que la ville de Sédan fait élever à la mémoire de Turenne.

— S. A. R. MONSIEUR, passant dernièrement à Senlis, a fait remettre à M. le sous-préfet une somme de 500 fr. pour les pauvres de cet arrondissement.

— S. A. R. MADAME a donné une somme de 300 fr. pour les pauvres de la commune de Guérande, et pareille somme pour concourir à la restauration d'une *maison de Filles de la Sagesse*, qui y rendoit les plus grands services avant la révolution. Cette princesse a aussi envoyé 200 fr. au sous-préfet de Coulommiers, pour les habitans du hameau du Charnoi.

—Par ordonnance du 26 de ce mois, M. le duc de Doudeauville, pair de France, est nommé directeur-général de l'administration des postes. Une autre ordonnance du même jour appelle M. Dupleix de Mézy, ancien directeur-général des postes, au service ordinaire du conseil d'Etat.

— M. le lieutenant-général de Coetlosquet, gouverneur de la dix-septième division militaire, est appelé au personnel du ministère de la guerre.

— M. Franchet, chef de bureau à la direction des postes, est nommé chef de division de la police au ministère de l'intérieur; il a été installé à l'hôtel qu'occupoit M. Monnier.

— M. de Vatimesnil est nommé avocat-général près la cour royale de Paris.

— On dit que M. le duc de Choiseul, major-général de la garde nationale de Paris, et M. de Boisgelin, aide-major-général de la même garde, ont donné l'un et l'autre leur démission.

— On publie en ce moment chez Pichard, quai Conti, n°. 5, deux calendriers de circonstances; l'un appelé le *Calendrier Dieudonné ou la gloire des Bourbons*, qui présente pour chaque jour de l'année un trait honorable des Bourbons, avec des gravures relatives à la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux; l'autre intitulé le *Calendrier des fléaux et des folies révolutionnaires*. Le premier est de 2 fr. 50 c. en feuilles, et le second de 2 fr. Ceux cartonnés sont de 1 fr. et 50 cent. de plus.

— Les colléges électoraux du 2e. arrondissement de la Loire, du 4e. de la Moselle, et du 1er. de Tarn-et-Garonne, et le 4e. arrondissement de la Seine, sont convoqués pour le 15 février prochain.

— La malveillance avoit répandu des bruits alarmans. On disoit que des armées étoient prêtes à se former au pied des Pyrénées. Le secrétaire-général du ministère de la guerre fait démentir ces bruits, et déclare qu'ils sont destitués de fondement.

— Le 27, la cour d'assises de Paris s'est occupée de l'affaire des nommés Mary et Vairon, prévenus d'avoir fait, par écrit, des sommations aussi outrageantes que ridicules, contenant des menaces d'assassinat, à l'effet d'obtenir du prince d'Orange, en faveur du premier des accusés, un sacrifice de 20,000 francs. Mary est âgé de 21 ans, Vairon de 18 seulement. Le premier s'est déjà fait connoitre par un grand nombre d'escroquerie. Après l'interrogatoire des prévenus, qui ont reconnu les lettres qu'on leur a présenté, on a entendu les témoins, et M. de Vatimesnil a soutenu l'accusation.

— Le 26, le tribunal de police correctionnelle a prononcé sur le procès en diffamation, entre M. le vicomte de Montélégier et le sieur Barbier du Fay. Ce dernier a été condamné à un mois de prison, 500 francs d'amende, et aux cinq sixièmes des dépens, et M. de Montélégier à 25 francs d'amende et à un sixième des dépens. Le sieur Barbier a interjeté appel de ce jugement.

— De Laverderie et Duvergier, détenus à Sainte-Pélagie, le premier en vertu de l'arrêt de la cour des pairs, dans l'affaire de la conspiration du 19 août, le second en vertu d'un arrêt de la cour royale, se sont évadés le 25 de leur prison.

— Le prince de Dannemarck Holstein-Augustembourg est arrivé ces jours derniers à Paris.

— Un affreux incendie a éclaté à Saumur, dans la nuit du 18 au 19 de ce mois. Ont dit que plusieurs personnes ont péri dans les flammes.

— L'élection du premier bourgmestre de Francfort, pour l'année 1822, fera époque dans les annales de cette ville. Le choix est tombé sur M. Gusita, catholique. Depuis la réformation de Luther, c'est la première fois qu'un catholique a été nommé bourgmestre.

— Le 7, les cortès de Lisbonne, ont terminé l'importante discussion sur l'article 120 de leur constitution, relatif à la succession au

trône. Il a été résolu que le droit de succession seroit limité aux seuls collatéraux descendant de Jean VI, et que lorsque toutes les lignes collatérales seront éteintes, les cortès appelleront au trône la personne qui leur paroitra le plus convenable.

— Le 15, les cortès d'Espagne ont adopté, à une grande majorité, une proposition, tendant à supplier le roi de prendre, en vertu de ses droits, les mesures qu'exige la situation de l'Etat, attendu que le ministère actuel n'a pas la force morale nécessaire pour diriger le gouvernement de la nation.

— A mesure que la fièvre jaune s'éteint à Barcelonne, l'esprit de révolte y prend de nouvelles forces. La milice est sous les armes; des cris de *mort aux serviles* se font entendre dans les rues. Le gouverneur de la ville s'est renfermé dans la citadelle, avec quelques troupes et des munitions. La fermentation des esprits faisoit craindre quelque excès. Toute mesure d'ordre étoit méconnue, et, quoique l'état sanitaire de Barcelonne exige encore de grandes précautions, le cordon étoit à peu près dissous.

— Des nouvelles de Constantinople, du 25 novembre, portent que cette ville étoit en proie aux plus affreux désordres. Lord Strangfort, ambassadeur d'Angleterre, et le comte Lutzow, internonce d'Autriche, s'étoient rendus le 23 auprès du reis-effendi, pour le déterminer à accepter l'*ultimatum* de la Russie. Ils parlèrent ensuite au sultan lui-même; mais tous leurs efforts furent inutiles.

— Les dernières nouvelles du Mexique portent que le traité conclu entre Iturbide et le capitaine-général O'Donoju a reçu sa pleine et entière exécution. Le 27 septembre dernier, Iturbide est entré en triomphe à Mexico. Le même jour, on a nommé une junte de gouvernement provisoire jusqu'à l'assemblée des cortès, et cette junte a nommé une régence de l'empire, composée de cinq membres. Le général O'Donoju, qui avoit été nommé par le roi d'Espagne capitaine-général et chef politique suprême du Mexique, est mort à Mexico, le 8 octobre. Divers bruits couroient sur la cause de sa mort.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 26, M. le ministre des finances présente le projet de loi relatif à la perception des trois douzièmes provisoires. Ce projet a été immédiatement après examiné dans les bureaux, et renvoyé à une commission composée de MM. le comte Mollien, le duc de Lévis, le comte de Villemanzy, le marquis de Talaru, et le duc de Narbonne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 24, M. le ministre de l'intérieur présente à la chambre le projet de loi sur la police sanitaire, déjà adopté par la chambre des pairs. Ce projet est renvoyé à l'examen des bureaux. L'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à la perception des trois douzièmes provisoires. M. de Corcelles se plaint de la progression de l'impôt, et de la difficulté toujours croissante des économies; il vote contre tout provisoire d'impôt, à moins que le ministère ne donne des ga-

ranties. L'impression du discours, demandée par l'extrême gauche, est rejetée.

Le ministre des finances répond au préopinant que cette année l'impôt, loin d'être augmenté, est diminué de 34 millions, et que les dépenses sur les crédits qui sont demandés ne sont faites que conformément au vote de la chambre dans la dernière session. M. Duvergier de Hauranne propose, comme un moyen de sortir du provisoire, de voter les dépenses pour deux ans à la fois. (Cri général de réclamation.) M. Casimir Perrier trouve très-fondées la plupart des objections de M. de Corcelles; mais il regarde comme indispensable de voter le provisoire demandé. M. Méchin propose un amendement tendant à excepter les contributions locales. M. de Villèle regarde cet amendement comme inutile, attendu que les nouveaux rôles ne sont pas confectionnés. L'amendement est rejeté à une majorité considérable.

M. le président met aux voix le 1er. article du projet, qui est adopté à la presqu'unanimité. Aucun membre ne s'est levé contre; quelques députés de l'extrême gauche n'ont pas pris part à la délibération. L'article 2 a été adopté à la même majorité. On vote sur l'ensemble du projet, qui est adopté par 281 voix contre 13.

On procède au scrutin pour la nomination des deux nouveaux vice-présidens. Le nombre des votans est de 292; la majorité absolue, de 147. Les voix se sont ainsi partagées : MM. de La Bourdonnaye, 149; Chabrol de Crouzol, 133; Delalot, 87; Royer-Collard, 85; Lainé, 35; Lafitte, 28; Bonnet, 7; de Serre, 4; Lafayette, 1. M. de La Bourdonnaye a été proclamé vice-président. L'assemblée, n'étant plus en nombre suffisant, s'est séparée.

Le 26, la chambre accorde un congé à M. Revoire, député du Nord, pour affaires importantes. MM. de Bernis et Barthe-Labastide font des rapports sur diverses pétitions. Une seule a donné lieu à quelque discussion; elle contenoit des plaintes sur ce que les acquéreurs des bois et forêts de l'Etat obtenoient trop facilement la faculté de les défricher, et demandent la remise en vigueur des anciennes lois sur les eaux et forêts. La pétition est renvoyée au ministre des finances.

M. de Vaulchier, rapporteur du deuxième bureau, fait prononcer l'admission de M. Delaure, député de l'Aveyron. M. le baron Fabry prête serment, et se place au centre droit. On procède au scrutin de ballotage pour la nomination du quatrième vice-président. Il a lieu entre MM. de Chabrol de Crouzol et Delalot, qui ont obtenu le plus de voix au deuxième tour de scrutin. Le nombre des votans est de 294; M. Chabrol de Crouzol obtient 164 voix, M. Delalot, 130; en conséquence, M. Chabrol est proclamé quatrième vice-président. Les trois premiers sont MM. de Bonald, de Vaublanc et de la Bourdonnaye. La chambre ajourne sa première séance publique au 29.

Le 27, MM. les députés se sont réunis dans leurs bureaux, pour la discussion provisoire du projet de loi concernant la police sanitaire. Les membres de la commission qui a été nommée sont : MM. Durand (François), de Martinac, Forbin des Issards, de Tramécourt, le marquis de Cordoue, Pardessus, Reveillère, de Saint-Blanquart, Strafforello. Les diverses commissions déjà nommées se sont aussi réunies.

Réclamations pour l'Eglise de France, et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. de Maistre; par M. Baston (1).

SECOND ARTICLE.

Nous avons dit qu'en quelques endroits de ses *Réclamations* M. Baston nous sembloit avoir pris trop à la rigueur ou mal interprété des passages ou des propositions de M. de Maistre; nous pouvons en citer quelques exemples. L'illustre étranger avoit dit que l'infaillibilité dans l'ordre spirituel et la souveraineté étoient deux mots synonymes, et que, quand nous révendiquons pour l'Eglise l'infaillibilité, nous demandons pour elle ce qui est commun à toutes les souverainetés, et ce sans quoi elles ne peuvent subsister. M. B. a pris cela tout-à-fait à la lettre, et a supposé que M. de M. ne vouloît pas admettre le privilége particulier accordé par Jésus-Christ à son Eglise. Or, telle n'a pas été l'intention du savant Piémontois. *Puisque la souveraineté*, dit-il, *est infaillible de sa nature, Dieu n'a donc fait que diviniser cette loi, en la portant dans son Eglise, qui est une société soumise à toutes les lois de la souveraineté... L'infaillibilité est si absolument nécessaire qu'on est forcé de la supposer, même dans les souverainetés temporelles, où elle n'est pas, sous peine de voir l'association se dissoudre;* comment pourriez-vous refuser de la reconnoître dans la souveraineté spirituelle, qui a cependant *une immense supériorité sur l'autre*,

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez l'éditeur, rue Saint-Honoré, n°. 340; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

puisque d'un côté ce grand privilége est humainement supposé, et que de l'autre il est divinement promis? M. de M. est donc bien éloigné de nier la promesse divine; il ne seroit pas catholique s'il avoit cette témérité. Tout ce qu'il a voulu dire, c'est qu'humainement parlant, et indépendamment de la promesse du Fils de Dieu, l'Eglise devoit participer au privilége commun des souverains, d'être censée infaillible dans ses décisions : mais ce privilége commun n'exclut pas une prérogative spéciale (1). C'est aussi pousser les choses trop loin, que de supposer que M. de M. n'a pas senti que l'on n'étoit pas obligé d'obéir en tout aux souverains; il est clair qu'il n'a pas prétendu étendre cette obligation aux choses défendues par la loi divine. L'exception est de droit, et devoit être présumée, surtout de la part d'un homme tel que M. de M., qui, il faut le dire, nous paroît jugé ici avec quelque sévérité.

M. de M. avoit dit, chap. x : *N'avons-nous pas vu l'église gallicane humiliée, entravée, asservie par les grandes magistratures, à mesure et en proportion juste de ce qu'elle se laissoit follement émanciper envers la puissance pontificale?* M. B. est révolté de ces paroles, qu'il regarde comme un outrage insupportable contre une église qui, au contraire, dit-il, n'a éprouvé de contraintes et de persécutions qu'à cause de son attachement inviolable au saint Siége, à ses décrets et à une compagnie proscrite. Il est très-vrai que dans de grandes occasions nous avons vu l'épiscopat françois s'unir plus étroitement au saint Siége, et braver pour cela l'animadversion des parlemens. Sous la régence, lors des disputes sur la bulle *Unigenitus*, sur les refus de sacremens, sur les droits de l'Eglise, sur les Jésuites, nos évêques ont montré le plus courageux attachement

(1) Voyez la *Préface* de la seconde édition, où M. de Maistre répond précisément à cette difficulté.

au souverain Pontife; mais on ne peut dissimuler qu'il n'y eût en France un parti qui se mettoit sous le joug des parlemens dans la même proportion qu'il cherchoit à secouer celui de Rome. La proposition de M. de M. est trop générale sans doute; mais elle a un aspect malheureusement très-vrai en la restreignant; et trop d'exemples prouvent que l'église gallicane nourrissoit dans son sein des factieux qui conspiroient contre elle en prétendant l'affranchir. Nous aurions à nommer à cet égard des jurisconsultes, des canonistes, des théologiens même assez imprudens pour ne pas voir le but où ils tendoient, ou assez perfides pour y courir, quoiqu'ils le vissent.

On pourroit expliquer de même un autre jugement de M. de M. qui indigne le théologien françois. *Ces hommes qui ne cessent d'en appeler aux canons*, avoit dit le magistrat étranger, *ont un secret qu'ils ont soin de cacher, quoique sous des voiles assez transparens; ce mot de canons doit s'entendre, suivant leur théorie, des canons qu'ils ont faits ou qui leur plaisent.* M. B. regarde cette accusation comme une calomnie; mais n'est-il pas probable que M. de M. a eu ici en vue ces hommes outrés dont nous parlions tout à l'heure, ces écrivains toujours conjurés contre le saint Siége, et qui ont fait le plus grand tort à la doctrine gallicane par la hardiesse de leurs systêmes? Ces gens-là avoient en effet toujours à la bouche les mots de *canons*, de *droits des évêques*, de *libertés des églises*, et l'on voit par leurs écrits qu'ils ne recevoient que les canons où ils croyoient trouver leur compte. M. B. connoît assez son histoire ecclésiastique des derniers siècles, sans qu'il soit besoin de lui mettre sous les yeux ces mêmes écrits et de lui rappeler des événemens notoires.

Le savant docteur se moque des diverses manières dont les ultramontains expliquent leur sentiment. Soyez

donc d'accord entre vous, dit-il à ses adversaires; mais ne craint-il pas que ceux-ci ne lui rétorquent son argument d'après son livre même; car il parle souvent des différentes opinions reçues chez les gallicans; il convient que quelques docteurs sont allés un peu loin, et il se fait honneur de se tenir dans les bornes de la sagesse et de la modération. Il ne croit pas sans doute que ces nuances et ces divisions doivent faire tort aux doctrines gallicanes en général; pourquoi de semblables divisions nuiroient-elles au sentiment des ultramontains? Ils pourroient répondre d'ailleurs, comme le feroit sans doute M. B., si on le pressoit là-dessus, que ces différences d'opinions sur des points accessoires n'affoiblissent point le fond, et qu'il en est de ces diverses explications comme de celles que les théologiens donnent sur les objets même de foi.

M. l'abbé Baston me permettra-t-il encore de lui témoigner mon étonnement de quelques passages où il ne me paroît pas s'exprimer avec sa mesure ordinaire? M. de Maistre, en rapportant les témoignages de la tradition en faveur de l'autorité pontificale, avoit cité saint Anastase et saint Célestin, dans les 4e. et 5e. siècles; *ce sont deux papes bien respectables*, dit M. B., *mais ils parloient d'eux, de leur rang, de leurs prérogatives*. J'avoue que cette manière de se débarrasser de l'autorité de deux saints pontifes me semble un peu légère. Bossuet ne pouvoit souffrir un tel langage. *Je sais*, disoit-il, *qu'ils prétendent qu'il ne faut point s'en rapporter aux papes lorsqu'ils exaltent la dignité de leur siége. Loin de nous une telle idée. On diroit avec autant de raison qu'il ne faut point s'en rapporter aux évêques et aux pretres lorsqu'ils relèvent la dignité du sacerdoce; c'est précisément le contraire; car Dieu inspire à ceux qu'il a élevés dans son Eglise des sentimens justes et vrais sur leur puissance... J'ai voulu réfuter ici cette téméraire et détestable* (*pessimam*) *difficulté, et je dé-*

clare que, sur ce qui concerne la majesté du siège apostolique, je m'en rapporte à la doctrine et à la tradition des pontifes romains (1). A quelques pages de là M. B. rappelle quelques-unes des réponses de la commission des évêques convoqués par Buonaparte, en 1810, et il paroît les approuver indistinctement. Il y en a cependant d'assez hardies, et dont je ne crois pas que M. B. prît la défense; elles ne semblent pas du moins se concilier aisément avec ses leçons de théologie.

Telles sont les observations que nous a suggérées la lecture des *Réclamations* de M. l'abbé B. Nous les lui soumettons avec la déférence due à un théologien exercé; si nous ne pouvons échapper au reproche que des gens de parti nous ont fait quelquefois à propos de pareilles matières, nous sommes bien persuadés du moins que M. B., qui a eu le malheur d'être taxé d'ultramontanisme, est trop équitable pour appliquer cette qualification légèrement et avec humeur. La modération qu'il montre envers M. de M. nous est un garant de celle dont il voudra bien user envers nous, qui sommes loin d'adopter toutes les assertions de l'illustre étranger, tout en faisant profession d'admirer singulièrement son caractère, son zèle et son talent.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jeudi 3, à dix heures, M. l'archevêque de Paris, assisté du chapitre métropolitain, bénira, comme on l'a dit, l'église haute de Sainte-Geneviève, en présence des autorités de la ville; les reliques de la sainte y seront transférées, M. l'archevêque officiera pontificalement; après l'Evangile, M. l'abbé Rauzan fera le discours. Les autres jours de la neuvaine, M. l'archevêque célébrera une messe basse à neuf heures. Les mêmes jours, un prélat officiera à la messe solennelle; savoir:

---

(1) *Défense de la Déclaration*, liv. X, chap. VI, t. XXX, p. 166 de la nouvelle édition de Bossuet.

le vendredi, M. l'archevêque d'Arles; le samedi, M. l'évêque d'Amiens; le dimanche, jour de la fête de l'Epiphanie, M. l'archevêque de Nisibe, nonce de S. S.; le lundi, M. l'archevêque de Besançon; le mardi, M. l'ancien évêque de Plaisance; le mercredi, M. l'évêque de Cybistra, coadjuteur d'Edimbourg; le jeudi, M. l'évêque de Chartres, et le vendredi 11, jour de la clôture, M. l'évêque de Strasboug, grand-aumônier de France. Chaque jour de la neuvaine, les paroisses se rendront dans l'église aux heures indiquées par le Mandement; le clergé seul se réunira dans l'église basse. Le matin et le soir, les exercices de la visite pastorale seront continués par les missionnaires; le dimanche 6, M. l'abbé de Maccarthy prêchera à la grand'messe après l'Evangile. Le dimanche 13, jour de la clôture de la visite, M. l'archevêque donnera la communion aux fidèles des quatre paroisses du douzième arrondissement, et le soir le renouvellement des vœux du baptême aura lieu. On dit que S. A. R. Monsieur se propose d'assister à la cérémonie du jeudi 3.

— Les exercices de la visite pastorale avoient commencé le 28 octobre, et ont par conséquent duré deux mois. Ils ont passé de beaucoup les espérances que l'on en avoit conçues. Jusqu'au dernier jour, les églises ont été remplies; jusqu'au dernier jour les intructions du soir ont été suivies avec le plus vif empressement. L'ardeur des fidèles a été excitée et soutenue par le zèle des missionnaires. Que ceux-ci aient continué, pendant huit semaines révolues, un ministère journalier si fatigant, c'est sans doute une chose fort étonnante, mais qui s'explique néanmoins par tout ce qu'on avoit ouï dire de leur courage et de leur charité; mais que le peuple ait persévéré pendant cet espace de temps à se rendre tous les soirs aux exercices; que des hommes appliqués pendant la journée à leur commerce ou à leurs travaux ne cherchassent d'autre délassement que de chanter des cantiques et d'entendre la parole de Dieu, c'est ce qui surprend et console à la fois. Cette assiduité continuelle est un éclatant hommage rendu à la religion, et une preuve qu'elle peut encore reprendre son empire sur les cœurs. Des hommes de tout âge sont revenus franchement à Dieu, et témoignoient leur regret d'avoir nourri si long-temps des préventions si fausses et si injustes contre la religion; de pauvres gens, qui avoient vieilli dans l'ignorance des plus importantes vérités, les ont embrassées avec ferveur; des fem-

mes pleuroient de joie et de repentir; de joie pour la bonté de Dieu qui les avoit touchées, de repentir pour leurs fautes. On raconte à ce sujet des prodiges de grâce et de miséricorde : si nous ne pouvons entrer à cet égard dans des détails, nous croyons au moins devoir remarquer cet effet général de la mission pour la consolation des ames pieuses dans les provinces. Elles apprendront avec plaisir, qu'au milieu de la dissipation et de la licence de la capitale, la parole sainte a recouvré son empire, et a opéré dans les cœurs des changemens inattendus. Ce premier exemple donné montre ce qu'on peut attendre d'une suite d'exercices et d'instructions : aussi on croit que le bienfait de la visite pastorale sera étendu à d'autres quartiers, et qu'après un intervalle nécessaire au repos des missionnaires, ils pourront être appelés à donner les mêmes exercices dans un autre arrondissement.

— Le vendredi 28, M. l'abbé Fayet a prêché à Saint-Sulpice dans une assemblée de charité pour les pauvres Savoyards. Nous avons parlé plusieurs fois de cette œuvre, qui ne fut pas fondée, comme on l'a dit, par l'abbé de Fénélon, mort pendant la terreur; elle est bien antérieure à cette époque. On la trouve déjà établie sous Louis XIV, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Un vertueux ecclésiastique de ce temps, l'abbé Benigne Joly de Dijon, de pieux laïcs, entr'autres le conseiller Héliot, instruisoient et assistoient les pauvres Savoyards. L'abbé de Pontbriand leur succéda sous Louis XV, et l'abbé de Fénélon sous Louis XVI. De nos jours, l'excellent abbé Duval a ressuscité cette œuvre, que des jeunes gens continuent avec un zèle admirable; mais les ressources ont beaucoup diminué dans ces dernières années, et l'établissement qu'on a formé, rue de Sèvres, en faveur des pauvres Savoyards, menace de s'écrouler. M. l'abbé Fayet n'a rien omis pour réveiller la charité en leur faveur. Il y a présenté dans son exorde et sa péroraison les motifs les plus touchans pour appeler l'intérêt sur ces enfans. Son discours étoit d'ailleurs le panégyrique de saint Louis; sujet que l'orateur avoit déjà prêché dans quelques chaires, mais qu'on a paru entendre avec un nouveau plaisir. La quête a suivi le sermon, et a produit 4600 francs. M. l'archevêque de Paris et beaucoup de personnes de distinction assistoient à cette assemblée de charité. Les personnes qui n'ont pu assister au discours, et qui voudroient concourir à une œuvre si excellente, pourront leur envoyer leurs

offrandes, à Mme. la comtesse de Vibraye, rue Saint-Dominique, n°. 91.

— M. de Coucy, archevêque de Reims, est parti pour son diocèse le vendredi 28. Le prélat avoit eu, quelques jours auparavant, une audience du Roi. Il doit descendre à l'archevêché même de Reims, quoique le local ne soit pas entièrement évacué; mais la ville s'est empressée d'y ménager les moyens de recevoir convenablement M. l'archevêque. Le prélat a fait choix de trois grands-vicaires, MM. Vaallet, Macquart et Hulot. M. Vaallet étoit précédemment pro-vicaire-général de M. l'évêque de Meaux pour la résidence de Reims; M. Macquart étoit chanoine honoraire de Meaux; M. Hulot étoit curé d'Attigny, dans les Ardennes: il est connu par des écrits qu'il publia, en pays étranger, en faveur des brefs contre la constitution civile du clergé. Le chapitre métropolitain de Reims est composé de MM. Baulny, Marchant, Dervin, de Ligny, anciens chanoines de cette église, et de MM. Bonnette, Rousseuille, Anot, Dombry et Posta.

— L'arrivée de M. l'évêque de Luçon dans son diocèse a été le signal d'une joie générale. Partout sur sa route, comme dans les voyages qu'il a faits depuis pour connoître l'état de son diocèse, il a vu les fidèles vendéens accourir au-devant de lui et lui témoigner leur respect pour la religion. Récemment il a été reçu à Fontenay avec un enthousiasme extraordinaire. Tous les habitans se sont portés sur son passage, et toutes les nuances d'opinion ont disparu au milieu des démonstrations générales d'allégresse et de dévouement. Le mandement que M. Soyer a publié pour son entrée dans son diocèse a paru aussi noble que touchant, et la conduite du prélat lui gagne tous les cœurs. Il a choisi pour grands-vicaires M. Hudaut, curé de Preuilly, dans le diocèse de Tours, et M. du Chantereau de la Jouberderie. MM. Baudouin et Affre sont grands-vicaires honoraires. Le chapitre de la cathédrale est composé de MM. de la Corbière, de la Mothe-Fouqué, de Buor, Baudouin, d'Arnauld, Grassineau, Chabrier et Affre. M. Baudouin est de plus supérieur du grand séminaire. Cet ecclésiastique, distingué par sa piété et son mérite, étoit précédemment grand-vicaire de la Rochelle. M. Grassineau est supérieur du petit séminaire, qui compte déjà cent-vingt élèves. On ne doute point que le zèle et l'activité du prélat ne vivifient ce diocèse, qui se ressentoit,

comme tous les autres, de la disette de prêtres, et des tristes résultats des malheurs passés.

— Les missions ont recommencé sur un grand nombre de points, dans la saison la plus favorable pour ces exercices. Nous parlions en dernier lieu de la mission de Fougères; de nouveaux détails nous apprennent que les militaires du régiment de cavalerie qui y est en garnison, ont reçu la confirmation; cinq ont été baptisés: parmi ceux-ci étoit un vétéran qui a fait toutes les campagnes, même celles d'Egypte, et qui a apporté à cette action les dispositions les plus édifiantes. Beaucoup de jeunes gens de Fougères, dont on redoutoit l'éloignement pour la mission, se sont mis à la tête des chœurs pour le chant des cantiques. Une souscription est ouverte à Rennes pour avoir une maison de missions diocésaines. M. l'évêque prend un vif intérêt à cette œuvre, et donnera 15,000 francs. La société de missionnaires, formée dans le diocèse de Tours, a terminé le 9 décembre à Preuilly une mission qui a duré cinq semaines, qui a ranimé la foi, et a fait éclater parmi le peuple de grands sentimens de zèle et de ferveur; les libéraux ont eu vainement recours aux railleries et au mensonge, les missionnaires ont triomphé de leurs menées. Le *Pilote* et le *Constitutionnel* ont l'air tout étonnés que l'on dise que la parole de Dieu a été prêchée à Preuilly par des hommes apostoliques; s'agit-il, disent les rédacteurs, d'un village de Turquie? comme si l'on ne pouvoit prêcher qu'en Turquie, et comme s'il n'étoit pas notoire que la religion est méconnue ou oubliée en beaucoup de lieux, et qu'il est besoin de secours extraordinaires pour réveiller des hommes endormis, ou pour dissiper des préventions funestes. Le *Journal de Toulouse*, rédigé dans un esprit bien différent, donnoit dernièrement des détails très-consolans sur les succès des prêtres auxiliaires que M. l'archevêque de Toulouse a envoyés dans les campagnes privées de pasteurs: ces ecclésiastiques étoient reçus avec empressement, suivis avec ardeur; les mœurs se réformoient sur leur passage, des hommes irréligieux abjuroient leur funeste doctrine, des militaires rentrés dans leurs foyers revenoient à la religion; M. l'archevêque effectuoit son projet de donner à ces prêtres auxiliaires une maison à Toulouse, et MM. les curés de la ville avoient souscrit pour cet établissement, et avoient écrit à ce sujet au prélat, une lettre qui fait voir quelle importance ils attachent avec rai-

son à cette œuvre. M. l'évêque de Bayonne s'occupe aussi de former une société de missionnaires diocésains, et a invité les fidèles à contribuer à cette institution. Un vénérable curé, M. Dujardin, qui a rendu de grands services dans ce genre, est à la tête de l'établissement, qui n'attend qu'un plus grand nombre de sujets; cependant des missions sont déjà commencées dans le département des Landes. Les missionnaires de Bordeaux ont donné, au mois de novembre, une mission à Macau; les jeunes gens ont cédé comme les vieillards au mouvement général; et dans un écrit adressé le 25 novembre, à M. le curé du lieu, ils ont fait connoître leurs sentimens religieux, et ont offert une somme pour les frais de la croix de la mission. Une mission a été terminée le 3 de ce mois à Eliers, diocèse d'Amiens, et cette paroisse, qui étoit sans pasteur, a accueilli avec empressement les prêtres zélés qui venoient lui apporter la parole du salut. Il faut espérer que MM. du *Constitutionnel* voudront bien le leur pardonner.

— Quatorze militaires du 15e. régiment d'infanterie-légère, après avoir édifié la paroisse de Pont de Beauvoisin par leur bonne conduite, et reçu l'instruction préalable qui leur a été donnée par une personne pieuse, ont été admis à la communion, le dimanche 16 décembre. Guidés par leurs chefs, ils avoient décoré l'église avec divers objets fournis par Mme. la marquise de Vaulserre, qui étoit présente à la cérémonie. Des détachemens des légions du Gard, des Bouches du Rhône, de l'Ardèche et de l'Hérault avoient déjà répondu aux soins de M. le curé de Pont de Beauvoisin, lorsqu'ils étoient en garnison dans cette ville.

— L'Allemagne offre en ce moment le spectacle d'une lutte très-intéressante entre les défenseurs des saines doctrines et ceux qui cherchent à faire prévaloir des systèmes contraires. Nous avons déjà eu occasion d'en nommer plusieurs; et si on a vu avec douleur combien la religion et l'Eglise avoient d'ennemis, on a pu s'apercevoir aussi qu'elles comptoient encore des amis aussi capables que zélés. Dans le rang de ces derniers, sont les auteurs de plusieurs écrits récens : M. Charles Egger, jeune et digne ecclésiastique, qui vient d'être nommé chanoine d'Augsbourg, et qui a pris avec chaleur la défense des intérêts de la religion à la chambre des députés de Munich, a publié de bonnes réflexions *sur le culte rendu à la sainte Vierge*. M. Liebermann, supérieur du séminaire

de Mayence, et auteur d'*Institutions théologiques*, rend, sous ce double rapport, de grands services à l'Église. M. Feder, qui avoit traduit l'*Histoire de Fénélon*, de M. le cardinal de Bausset, s'est chargé du même travail pour l'*Histoire de Bossuet*. M. Frey, professeur à Bamberg, mort l'année dernière, a laissé un *Commentaire critique sur le droit ecclésiastique*. Cet auteur étoit un des canonistes les plus estimés de l'Allemagne. M. J. M. Sailer, professeur à l'Université de Landshut, a déjà publié un très-grand nombre d'opuscules, et en dernier lieu, un ouvrage qui a pour titre : *l'Esprit et la force de la Lithurgie anglicane*. M. Silbert, qui a traduit en allemand plusieurs ouvrages de S. Bernard, vient de donner, dans la même langue, l'*Introduction à la vie dévote*, de S. François de Sales. M. le professeur Stephan a fait des *Remarques sur l'Histoire universelle des églises chrétiennes*, par Stœudlin. Il seroit à désirer qu'il pût aussi entreprendre la critique des Histoires ecclésiastiques de Michl et de Danemayer, qui, bien que catholiques, ne le cèdent guère au protestant Stœudlin pour les principes erronés et la tendance hostile. M. Lipowski, qui a publié plusieurs ouvrages en faveur des Jésuites, a mis au jour récemment la *Vie de saint Calasanz*. On doit à M. Wiedemann, régent du séminaire de Landshut, une *Histoire universelle* à l'usage de la jeunesse; ouvrage déjà introduit dans plusieurs colléges, et qui devroit l'être partout, au lieu de recourir aux productions superficielles ou perfides de Breyer, de Galetti et de Bredow, qui ne paroissent avoir d'autre but que de corrompre la jeunesse. M. Cuttat, curé catholique de Bâle, a traité cette question : *Pourquoi l'Eglise est-elle si chère aux catholiques ?* On trouve, dans le *Journal littéraire* que M. de Mastiaux publie à Landshut, des notices intéressantes et des jugemens solides sur ces divers écrits. M. Laurent Wolf, dans l'opuscule intitulé : *Dangers qui menacent les trônes*, avertit les princes des complots formés contre eux et contre l'Eglise, et leur montre qu'ils ne trouveront d'appui que dans la protection qu'ils accorderont à la religion véritable. M. Wolf est, avec M. le professeur Windischmann, de Bonn, et M. Dewora, curé à Trèves, un des écrivains les plus zélés pour combattre les principes irréligieux et immoraux qu'un parti puissant cherche à répandre. Nous avons cité de lui un article inséré dans le *Catholique* contre l'A-

brégé de l'Histoire de Galetti. Nous avons parlé aussi de M. Nellessen, curé d'Aix-la-Chapelle ; de M. Geiger, chanoine et ancien professeur à Lucerne ; de M. Binterim, qui a réfuté Molkenbuhr et Van Ess, et qui vient encore de donner, dans une *Epître catholique*, de nouvelles réflexions contre les sociétés bibliques. Parmi les nouveaux écrits dans le même sens, M. de Mastiaux cite encore les *Vies des Saints* de Buchfelner, la *Science des Saints* de Pfister ; Hoeschl, *sur les Heures de dévotion*, où cet ouvrage est considéré sous le point de vue philosophique ; ce qui conduit l'auteur au même résultat que l'auteur des *Lettres critiques*. Tels sont, en ce moment, en Allemagne, les défenseurs principaux de l'orthodoxie. Il faut y ajouter les rédacteurs du *Catholique* de Mayence, qui nous fournissent ces détails, et qui ont tant de droits eux-mêmes à l'estime et à la reconnoissance des catholiques. Leurs derniers cahiers contenoient encore des réfutations de brochures ou d'écrits enfantés par les protestans ou les déistes d'Allemagne. Ils signaloient, entre autres, dans leur cahier du mois d'août, une déclamation violente contre les catholiques, publiée à Pappenheim ; un écrit du ministre protestant Ewald, sur la réunion des protestans en synode général à Carlsruhe ; un autre écrit des ministres protestans du grand-duché de Hesse, *Sur la nécessité d'une discipline ecclésiastique plus sévère*, qui contient des aveux très-naïfs sur l'anarchie et l'indifférence qui dévorent les communions protestantes ; le *Journal pour la théologie et le droit ecclésiastique*, publié à Ulm, sous la direction de Werkmeister, prêtre catholique du royaume de Wurtemberg, trop connu en Allemagne par ses principes dangereux, et qui continue, quoique octogénaire, à déclamer contre le célibat ecclésiastique ; le *Souvenir évangélique* de M. Heinleth, un des coryphées de la nouvelle secte mystique dont le foyer étoit dans le diocèse d'Augsbourg, et contre laquelle le vicariat de ce siége a pris les mesures convenables (Heinleth est parti pour la Russie avec plusieurs de ses adhérens, et a laissé ce *Souvenir* à ceux d'entre eux qui sont restés en Bavière) ; les *Elévations du cœur* de M. Schuhkrafft, protestant, destinées par lui à être distribuées aux enfans catholiques pour les dégoûter de leur religion ; les leçons du professeur Berks, à Wurtzbourg, qui explique les miracles de l'Evangile d'une manière naturelle, et déclame aussi contre le célibat (on est un peu étonné

qu'on laisse M. Berks donner un tel scandale à Wurtzbourg, où les professeurs ont généralement de bons principes); l'*Exposition succincte des principales religions de la terre*, par Gerard Haupte, ministre à Quedlinbourg, ouvrage où l'on débite, sur le compte des catholiques, les historiettes les plus absurdes et les mensonges les plus odieux. Les auteurs du *Catholique* relèvent ce qu'il y a de plus choquant dans les différens écrits que nous venons de nommer, et ils en concluent que l'ignorance est au même degré que la passion chez tous ces écrivains pour tout ce qui touche à l'Eglise catholique. Il nous étoit impossible de suivre MM. Raess et Veis dans ces réfutations, qui auroient nécessairement moins d'intérêt pour nous; mais il nous a paru utile de réunir ici, dans un tableau, les noms des auteurs modernes qui travaillent en faveur de la religion dans une grande contrée, ainsi que la liste des écrits récens qu'ils combattent avec tant de zèle.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le comte Jules de Polignac est nommé major-général de la garde nationale, à la place de M. le duc de Choiseul, et M. le vicomte Sosthènes de La Rochefoucault est nommé aide-major-général, à la place de M. de Boisgelin.

— Le 30, M. le marquis de La Tour-Maubourg a prêté serment entre les mains du Roi et en présence de toute la cour, en qualité de gouverneur des invalides. Il portoit le simple uniforme de l'hôtel. Le même jour il a été installé dans son gouvernement, et fait publier à cette occasion un ordre du jour très-remarquable par la noblesse et la pureté des sentimens qui y sont exprimés.

— Le 27, à une heure, les enfans de chœur de la paroisse royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, accompagnés de deux ecclésiastiques, ont eu l'honneur d'être présentés, à l'occasion de la fête des Innocens, à LL. AA. RR. les Princes et Princesses de la famille royale, qui leur ont donné des marques de leur munificence.

— M. le vicomte Leclerc, maréchal de camp, est nommé au commandement militaire du département de l'Arriége.

— M. Chevalier-Lemore, membre de la chambre des députés, vice-président du tribunal de première instance de la Seine, est nommé conseiller à la cour royale de Paris, en remplacement de M. de Lavau. Il est remplacé au tribunal de première instance par M. Meynard, juge au même tribunal, et député.

— Un nouveau complot contre le gouvernement du Roi vient d'être déjoué. Les malveillans s'étoient proposé de tenter un coup de main sur le château de Saumur. Le général Gentil-Saint-Alphonse, commandant l'école royale de cavalerie, a informé de ce projet le général Jamin, qui est parti d'Angers le 23 de ce mois, et s'est di-

ngé vers Saumur avec quelques troupes. Le même jour, huit sous-officiers de l'école ont été arrêtés par leurs camarades eux-mêmes. Plusieurs autres élèves de l'école se sont rendus chez le commandant du département pour faire des révélations. Deux sous-officiers du 44e. régiment de ligne ont été aussi arrêtés. Le nommé Delon, signalé comme l'un des principaux agens du complot, a pris la fuite. Cette affaire s'instruit devant les tribunaux militaires. M. le lieutenant-général vicomte de Briche, commandant de la division, est arrivé à Saumur le 25 au matin.

— Le 29, la cour de cassation, toutes les sections réunies en audience solennelle, sous la présidence de M. le garde des sceaux, s'est occupée de l'affaire relative au nommé Jean Maillez, ancien gendarme, lequel s'introduisit dans la nuit du 20 décembre 1820, dans l'église de Saint-Jean-de-Luz, où il ne se trouve habituellement personne hors des heures du service divin, dans l'intention d'y prendre une croix d'argent. La cour de Toulouse, devant laquelle la cour de cassation avoit renvoyé cette affaire dernièrement, statuant, comme l'avoit fait précédemment la cour de Pau, n'a considéré cette tentative de vol que comme un simple délit correctionnel. M. Mourre, procureur-général, a rappelé dans sa discussion que, même sous la législation de 1791, les vols faits dans une église étoient plus sévèrement punis que de simples larcins; cette loi prononçoit quatre ans de fers contre tout vol commis dans un lieu public. Le ministère public a conclu à la cassation de l'arrêt de la cour de Toulouse, et au renvoi de l'affaire devant une autre cour. La cour suprême a adopté ces conclusions, et renvoyé l'affaire devant la cour royale de Bordeaux.

— Le 29, on a mis en jugement devant la cour d'assises le libraire Lécrivain, chez lequel un inspecteur de librairie a saisi, le 21 septembre dernier, plusieurs exemplaires de livres licencieux. Il s'y trouvoit un exemplaire de la *Guerre des Dieux*, par Parny. Le sieur Lécrivain a été déclaré non coupable par le jury, et renvoyé de la prévention. La cour, faisant droit sur le réquisitoire de M. de Broé, avocat-général, a ordonné que tous les ouvrages dont il s'agit seroient mis au pilon.

— La *Gazette officielle* de Berlin dément le bruit qui s'est répandu, qu'en cas de guerre entre la Russie et la Porte, la Prusse fourniroit des troupes ou des subsides.

— On a découvert dernièrement, à Termini en Italie, une loge de *carbonari*. Les membres qui la composoient ont été arrêtés. Parmi eux se trouvent un assesseur du tribunal, un officier de police, deux prêtres, etc. etc.

— Le roi de Naples a conféré le titre de *prince d'Antrodoco* à M. le baron de Frimont, général en chef de l'armée autrichienne. Ce monarque a aussi fait de grandes promotions dans ses différens ordres pour récompenser les étrangers qui ont concouru au renversement des *carbonari*, et au maintien de l'ordre pendant la révolution. M. le duc de Blacas a reçu l'ordre de Saint-Janvier. Plusieurs capitaines de la marine françoise ont reçu aussi diverses décorations.

— Des nouvelles d'Espagne très-récentes présentent un tableau désolant de l'état de Madrid; partout on y voit d'affreux placards; des marques rouges signalent certaines maisons comme devant être le but des vengeances révolutionnaires. Les énergumènes du club de *la Fontaine-d'Or* redoublent de violence et d'audace. Mina a résigné le commandement de la Galice au maréchal de camp Ramond Lopez, qui a fait reconnoître le général Latre comme commandant supérieur de la province. En apprenant cette nouvelle, les clubistes de Madrid ont frémi, et ont fait entendre le cri de *Vive Riégo!* qui est devenu le mot d'ordre des factieux. Un grand nombre de familles quittent la Péninsule. Le roi d'Espagne paroît décidé à conserver le ministère dans son intégrité. A entendre les libéraux, la conduite de Séville et de Cadix est l'expression de l'opinion publique, et cependant dans plusieurs villes de l'Aragon et de la Galice, on a brisé la pierre de la constitution; les milices ont été désarmées, et les *libéraux* mis en prison ou chassés.

— Les dernières nouvelles de Constantinople ne confirment pas celles qu'on avoit fait circuler, il y a quelques jours, sur une révolution sanglante. L'étendard rouge avoit été effectivement arboré à Belgrade; mais le firman de la guerre contre les Persans étoit le seul motif de cette mesure, et la cause de l'inquiétude des habitans.

CHAMBRE DES PAIRS.

— Le 28, la chambre a entendu le rapport de M. le comte Mollien, au nom de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif aux trois douzièmes provisoires. Le projet de loi a été ensuite discuté. MM. le marquis de Marbois et le ministre des finances ont été successivement entendus. On a ensuite voté à l'unanimité l'adoption du projet. La séance a été ensuite terminée par le tirage au sort de la grande députation chargée de présenter au Roi l'hommage de la chambre à l'occasion de la nouvelle année.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 29, M. le président lit une lettre de M. le grand-maître des cérémonies de France, annonçant que la grande députation de la chambre sera admise le 31 décembre, après la messe, à présenter à S. M. les hommages de MM. les députés, à l'occasion du nouvel an, et que tous ceux de MM. les députés qui voudront se joindre à la députation en auront la faculté. Le sort désigne immédiatement après les vingt membres qui, avec le bureau, doivent composer la grande députation.

M. le général Donnadieu fait un rapport sur diverses pétitions. Une seule donne lieu à de longs débats : c'est celle du sieur Crestin, avocat à Gray, qui demande le rapport d'une décision de M. le garde des sceaux, par suite de laquelle il a été rayé du tableau des avocats. M. le rapporteur dit que c'est en vertu du décret du 14 décembre 1810 que M. le garde des sceaux a pris la décision dont se plaint le pétitionnaire, et que la commission a trouvée assez bizarre,

sous la législation actuelle, l'application de tant de lois et de décrets divers, sortis des règnes de l'anarchie et du despotisme; elle propose le renvoi pur et simple au ministre de la justice. M. de Martignac, procureur général à Agen, donne de grands détails sur le fond de l'affaire : il pense que le garde des sceaux a eu le droit de prendre la décision dont il s'agit, le décret de 1810 étant encore existant, et il propose l'ordre du jour.

M. de Girardin prononce un long discours en faveur du pétitionnaire, et appuie le renvoi de la pétition à M. le garde des sceaux. M. de Courvoisier parle dans le sens de M. de Martignac. M. de Saint-Aulaire appuie le renvoi de la pétition à M. le garde des sceaux. M. de Serre quitte la place qu'il occupe à la sixième banquette du centre droit, et monte à la tribune. L'orateur établit que le ministre de la justice n'exerce pas seulement des fonctions administratives; mais qu'il exerce véritablement des fonctions de juge. Il ne croit pas que lorsqu'un juge quelconque, dans quelque pays que ce soit, a rendu un jugement et qu'il l'a motivé, il soit tenu de venir défendre sa décision. M. Manuel voudroit qu'on renvoyât la pétition au conseil des ministres. L'ordre du jour est mis au voix; deux épreuves successives sont douteuses. Presque tout le centre droit, une grande partie de la droite et même une partie du centre gauche se sont levés pour l'ordre du jour; l'extrême droite et l'extrême gauche ont voté contre. MM. de Villèle et Corbière n'ont pas voté. On procède à l'appel nominal; le nombre des votans étoit de 277; l'ordre du jour a été adopté par 142 voix contre 135.

Il a paru, sous le titre modeste de *Lettre d'un rêveur à M. le marquis de ***, pair de France,* des réflexions qui ne sont point des *rêveries,* sur le dernier projet de loi relatif à la répression des délits de la presse. L'auteur n'envisage ce projet que sous le rapport religieux, et y désireroit, sous ce rapport, quelque chose de plus précis et de plus ferme; il voudroit que les outrages à la religion de l'Etat fussent punis de peines plus fortes; qu'il y eût une différence entre les peines pour les insultes faites au Roi et celles qui s'adressent à Dieu même, et surtout qu'il y eût un article spécial contre les réimpressions d'ouvrages pernicieux. L'auteur développe ses motifs avec autant de modération que de force. Sa *Lettre,* qui est datée du 12 décembre dernier, et qui n'est que de 11 pages in-8°., ne fait pas moins d'honneur au talent qu'au zèle de l'auteur, qui n'a pas voulu être nommé.

On montre en ce moment, rue du Jour, n°. 3, près Saint-Eustache, une Vue de Bethléem, telle qu'on suppose qu'elle pouvoit être au moment de la naissance du Sauveur. Des bâtimens en relief, des bergers figurés, un ange qui leur apparoit pour leur annoncer la bonne nouvelle, la sainte Famille représentée dans l'étable, tels sont les principaux objets de cette pieuse représentation, qui a été exécutée récemment et apportée à Paris, et que l'on peut voir pour 15 sols, à l'adresse indiquée.

Sur l'*Almanach du Clergé de France de 1822*; par M. Châtillon (1).

Voilà trois ans que M. Châtillon publie un semblable recueil. En 1820, son *Almanach* étoit assez volumineux, et offroit néanmoins bien des choses à désirer; c'étoit, en quelque sorte, un essai où il s'étoit glissé beaucoup d'inexactitudes. L'*Almanach* de 1821 n'étoit, en quelque sorte, qu'un supplément au premier; l'auteur y rectifia un assez grand nombre d'erreurs, et y fit des additions importantes. L'*Almanach* actuel est plus étendu, et paroît encore plus soigné. Nous allons faire connoître sommairement la distribution des matières.

Après avoir présenté le tableau de la cour de Rome, l'éditeur donne celui des diocèses de France. Les évêques, les chapitres, les séminaires, les curés de canton, sont indiqués successivement; M. Châtillon n'a pas cru pouvoir nommer les ecclésiastiques qui desservent les succursales, et il se contente d'indiquer les paroisses. Le désir d'abréger a probablement forcé à cette suppression.

L'état des diocèses a subi depuis l'année dernière des changemens qui sont marqués dans l'*Almanach*. On y trouve aussi les nouveaux siéges qu'on a rétablis, Reims, Sens, Chartres, Luçon, Nîmes et Périgueux. Seulement, comme cette érection est toute récente, et que les nouveaux évêques n'ont pas eu le temps de terminer partout l'organisation de leur clergé, il se trouve quelques lacunes dans cette partie du tableau. Nous avons déjà eu occasion de nommer les grands-vicaires et les chanoines de Reims, de Chartres et de Luçon. Le nouvel *Almanach* indique ceux des autres diocèses. A Sens, M. l'archevêque paroît n'avoir encore nommé qu'un grand-vicaire, M. l'abbé de Vaudricourt; les chanoines nommés sont : MM. Verrier, Juteau, Balme d'Izenave, Perrin, Massé, du

(1) In-12; prix, 5 fr. et 6 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Guyot; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

Cros, Tillant, Petit, du Pont; les deux premiers étoient membres de l'ancien chapitre. A Avignon, M. l'archevêque a choisi pour grands-vicaires MM. Sollier, supérieur du séminaire, Margaillan, chanoine et Reboul. A Nîmes, les nominations nouvelles sont peu avancées, M. de Chaffoy n'étant arrivé que le 19 du mois dernier dans sa ville épiscopale; les grands-vicaires dont il a fait choix sont: MM. d'Ayrolles, ancien grand-vicaire de La Rochelle, et M. Talbert de Nancray, ancien chanoine de Besançon, dernièrement curé à Sens; les grands-vicaires honoraires sont: MM. Ferrand et Bonhomme, curés à Nîmes. A Périgueux, les nouveaux grands-vicaires sont: MM. Lachaud de Loqueyssie et Bournazel de Lasserte; il n'y a encore que cinq chanoines indiqués dans l'*Almanach*, savoir: MM. Bardy-Fourton, Ladoire, Duchazaud, Charbonneau-Dumaine et Vichambre; M. Duchazaud est l'ecclésiastique dont nous avons parlé n°. 653, à l'occasion d'un écrit contre la petite église, et des traverses qu'il a essuyées. On voit avec plaisir qu'il ait recouvré une place honorable dans un diocèse où il est si avantageusement connu par ses vertus et ses services.

L'*Almanach* ne donne point l'état des séminaires dans la plupart des nouveaux diocèses, ces établissemens n'étant pas encore formés. Cependant il semble qu'il auroit pu indiquer ceux qui existoient déjà avant l'érection des siégés. Ainsi M. l'archevêque de Reims a aujourd'hui dans son diocèse le séminaire établi précédemment à Charleville par M. l'évêque de Metz, et dont M. l'abbé Delvincourt est supérieur; il existoit aussi depuis l'année dernière des petits séminaires à Châlons et à Reims. L'*Almanach* auroit pu encore indiquer à Sens le petit séminaire dont il avoit fait mention l'année précédente, et qui est probablement toujours en activité, en attendant que M. l'archevêque ait transporté cet établissement à Auxerre, comme il se le propose. On auroit pu citer aussi, à l'article de Chartres, les établissemens formés par M. l'évêque de Versailles dans le département d'Eure et Loir, et dont l'*Almanach* de l'année 1821 disoit quelque chose; et dans le diocèse de Périgueux, le séminaire établi précédemment à Sarlat, et qui ne peut que devenir plus important aujourd'hui.

Dans un état général du personnel du clergé au 1er. janvier 1821, le nombre des prêtres en activité de service dans tous les diocèses est porté à 35,286, sur lesquels il y en a 14,870

qui ont plus de 60 ans ; il se trouvoit en outre 2053 prêtres âgés ou infirmes, et non susceptibles d'être employés. Il y avoit dans le nombre des succursales 3393 vacances permanentes, c'est-à-dire, qui existent depuis plusieurs années, et qu'on n'a aucune espérance de pouvoir remplir bientôt. Dans les vicariats il y avoit 948 vacances ; mais on auroit beaucoup augmenté ce nombre, si on eût compté toutes les paroisses qui auroient réellement besoin de vicaires, et qui sont forcées de s'en passer. Le diocèse de Soissons, par exemple, n'a que 10 vicaires ; celui de Bourges, qui comprend deux départemens, n'en a que 13 ; Angoulême, qui alors comprenoit aussi deux départemens, n'en avoit que 19 ; quel affligeant dénuement ! Le nombre des prêtres morts pendant l'année 1820 étoit de 1447. On supposoit que le nombre des élèves pour l'état ecclésiastique alloit, en janvier 1821, à 25,437 ; j'avoue que je crois ce calcul enflé ; on y suppose qu'outre les élèves des petits séminaires, il y en a encore 3358 dans les colléges qui se destinent à l'état ecclésiastique. On sera bien heureux si le quart de ce nombre suit cette vocation jusqu'à la fin.

M. Châtillon a encore étendu cette année le tableau des congrégations religieuses dont nous jouissons. Il donne des renseignemens sur plusieurs de nos congrégations ecclésiastiques, sur celle de la mission dite de Saint-Lazare, sur le séminaire des Missions-Etrangères, et sur l'état actuel des missions qui en dépendent, sur le séminaire du Saint-Esprit, etc. Il présente les noms des ecclésiastiques employés dans nos colonies, et ceux des missionnaires en Chine et dans les pays adjacens. Il offre une *Notice* sur les établissemens religieux de la terre sainte ; elle paroît lui avoir été fournie par M. l'abbé Desmazures, qui est chargé de recueillir en France les aumônes pour ces établissemens, et à qui le gouvernement a accordé cette année un traitement annuel de 4000 fr. pour ses frais de voyage.

L'éditeur présente la liste des aumôniers dans les régimens de la garde et autres. Il nomme les diocèses où il a été établi des prêtres auxiliaires depuis l'ordonnance du 25 août 1819 ; ces diocèses sont : Agen, Amiens, Angers, Angoulême, Autun, Bayonne, Besançon, Bordeaux, Bourges, Carcassonne, Clermont, Digne, Dijon, Limoges, Meaux, Montpellier, Nanci, Poitiers, Quimper, La Rochelle, Soissons,

Toulouse, Tours, Troyes et Versailles. A Autun, M. l'évêque a acheté pour les prêtres auxiliaires une maison contiguë à son palais, et le conseil-général du département a accordé 6000 fr. pour cet établissement, qui compte en ce moment six ecclésiastiques. On n'a pas compté dans cette liste les missionnaires du diocèse de Saint-Flour, dont cependant M. Châtillon fait mention ailleurs; cet établissement, dont nous avons parlé quelquefois, a pour supérieur M. Duchambre, qui a quatre autres ecclésiastiques avec lui. Il y a en outre, comme on sait, diverses sociétés de missionnaires diocésains, formées à Besançon, à Aix, à Bayeux, à Valence, etc. M. Châtillon ne nomme que celle de Valence, qui a pour supérieur M. Enfantin.

Les congrégations de femmes tiennent plus de place encore que celles d'hommes, et l'éditeur a ajouté quelque chose aux renseignemens qu'il avoit présentés à cet égard l'année dernière. Dans le diocèse d'Autun, il fait mention de l'établissement de la Visitation à Paray-le-Monial. Cependant cette partie seroit encore susceptible d'accroissemens. Nous donnerons prochainement une notice sur une congrégation que l'auteur n'a pas connue. Il compte dans le seul diocèse de Paris soixante-une maisons de femmes, et mille cinq cent quatre-vingt-seize religieuses; c'est le même état que l'année dernière; il semble qu'il y auroit eu quelques additions à faire.

Dans un chapitre intitulé *Législation*, l'éditeur rapporte divers actes de l'administration relatifs au clergé. On y voit qu'il a été accordé, pendant l'année dernière, une somme de 110,640 fr., à répartir entre quatre-vingt-onze paroisses, pour la réparation de leurs églises ou presbytères. La ville de Paris a racheté, pour 25,000 fr. l'ancien presbytère de la paroisse Sainte-Marguerite. Une ordonnance du 9 mai affecte 100,000 fr., sur les fonds généraux du clergé, pour les travaux du séminaire de Paris; depuis on y a encore consacré 44,000 fr. pris sur les mêmes fonds. Une maison a été réunie à l'évêché de Valence, et un jardin à l'évêché de Soissons. On a fait des travaux à l'hôtel de Lorges, affecté à la congrégation de Saint-Lazare; 10,000 fr. ont été employés à réparer les tombeaux des princes de la maison de Lorraine, à Nanci. L'ancien couvent des Carmélites de Poitiers a été cédé pour le séminaire diocésain, au lieu de celui des Pénitentes; et le couvent des Ursulines de Bourges a été donné pour le

séminaire de ce diocèse. Une somme de 11,700 fr. a été attribuée en secours à des membres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et 4000 fr. à des missionnaires qui partent pour la Louisiane. Un bâtiment a été acheté, à Perpignan, pour y établir une école secondaire ecclésiastique. Le Roi a dernièrement accordé 34,000 fr. pour les réparations à faire aux six cathédrales nouvellement rétablies, et 70,000 fr. pour disposer le logement des évêques de ces six nouveaux siéges; de plus, 30,000 fr. ont été destinés à la restauration de la métropole de Sens.

L'*Almanach* renferme encore des circulaires du ministre de l'intérieur, relatives à différens objets qui touchent le clergé; les unes sont de pure comptabilité; les autres sont d'un intérêt plus général. Il y en a une, du 1er. août dernier, qui appelle l'attention des conseils généraux des départemens sur les supplémens des évêques, des grands-vicaires et des chanoines; sur les besoins des séminaires, et sur les réparations des anciennes églises. Une autre circulaire, du 12 août suivant, adressée aux évêques, a pour but de montrer que le ministre ne peut satisfaire à la plupart des demandes de fonds qui lui sont faites, les sommes dont il peut disposer étant absorbées par d'autres dépenses. Le ministre rappelle que les cathédrales d'Arras et de Rennes sont encore en construction, et que celles de Paris, de Séez et d'Orléans, ont exigé de grandes réparations; Ajaccio, Poitiers, Bourges, Valence, Orléans, Strasbourg, réclament à la fois un local et des constructions pour leurs séminaires; les évêques de Saint-Brieux, de Digne, d'Avignon, d'Angoulême, d'Ajaccio et de Strasbourg, habitent des maisons à loyer, et les départemens doivent s'occuper de leur procurer des logemens fixes, comme on l'a fait dernièrement pour Mende, Bayonne et Lyon; ainsi s'exprime la circulaire du ministre.

Nous avons cru pouvoir extraire ces détails pour montrer la variété des objets qu'embrasse l'*Almanach*; nous n'y ajouterons plus que le total des dons et legs autorisés, l'année dernière, en faveur d'établissemens ecclésiastiques. Ce total est de 1,662,938 fr. pour les divers diocèses; les diocèses les plus favorisés sont: Arras, où les dons se sont élevés à 138,455 fr.; Nanci, 83,646 francs; Orléans, 81,270 francs; Toulouse, 80,368 francs, etc.

C'en est assez pour montrer l'intérêt de ce recueil, qui

donne sur l'état actuel du clergé les notions les plus nécessaires, et qui, sous ce rapport, ne peut qu'être agréable aux ecclésiastiques, comme objet de curiosité, ou leur être utile pour leurs relations ou leurs affaires.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. La cause de la béatification du vénérable César de Bus, fondateur des Doctrinaires en France, a fait un grand pas. Le 8 décembre, le souverain Pontife, après avoir célébré la messe dans sa chapelle privée, déclara, par un décret apostolique, qu'il étoit constant que les vertus théologales et cardinales avoient été pratiquées dans un degré héroïque par le serviteur de Dieu; les principaux membres de la Congrégation des rits étoient présens. Nous ne pouvons en France être indifférens à cet acte pontifical en faveur d'un saint prêtre, célèbre dans le midi par ses vertus et ses prédications. César de Bus, né à Cavaillon en 1544, mourut à Avignon, le 15 avril 1607.

— Le 6 décembre, mourut à Rome Michel-Ange-Toni, Romain, général de la congrégation des Clerc-Réguliers, ministres des infirmes. Il étoit né le 10 mai 1750, entra dans cette congrégation en 1766, et en fut élu général le 3 mai 1807. Il fut un des rédacteurs du *Journal ecclésiastique*, consulteur de l'inquisition, de la propagande et de l'index, et examinateur des évêques. Aussi distingué par son habileté et par sa prudence, que par son humilité et sa douceur, il fut employé dans plusieurs affaires par Pie VI et par Pie VII, et montra beaucoup de courage et de patience dans les dernières tribulations de l'Eglise.

— Le *Diario* dément une nouvelle insérée dans quelques journaux, et que nous n'avions pas voulu reproduire, concernant de jeunes romains qui auroient demandé à aller au secours des Grecs, et auxquels le Pape l'auroit refusé. Le même journal cite parmi d'autres faux bruits répandus par les gazettes d'Allemagne, la nouvelle de l'arrivée à Civita-Vecchia de deux frégates offertes en présent au Pape par le roi d'Espagne.

PARIS. La cérémonie de l'ouverture et de la bénédiction de la nouvelle église de Sainte-Geneviève a répondu à l'importance de son objet et à la piété des fidèles. Dès le matin,

l'église, qui avoit été décorée provisoirement de la manière la plus convenable, étoit remplie de monde. A dix heures, un clergé nombreux, composé des ecclésiastiques des différens séminaires de la capitale, est allé processionnellement chercher M. l'archevêque à l'Ecole de droit, placée vis-à-vis l'église. On est ensuite retourné à Sainte-Geneviève, en chantant les litanies. M. l'archevêque a prononcé les oraisons pour la consécration d'une église. Les Princes et MADAME sont arrivés en ce moment, et ont été reçus par le prélat à la tête de son clergé. La bénédiction de l'église terminée, on est descendu dans l'église basse, où un procès-verbal a été dressé et signé par les Princes, les prélats et les autorités présentes. On y a pris aussi les reliques de sainte Geneviève, dont nous parlerons plus bas, et on les a portées processionnellement à l'église haute. M. l'archevêque a commencé la grand'-messe; il étoit près de midi. Le tout s'est passé avec beaucoup d'ordre et de pompe. Cinq prélats, MM. les archevêques de Nisibe, de Besançon et d'Arles, M. le coadjuteur d'Edimbourg et M. l'évêque de Meaux, plusieurs évêques nommés, le chapitre métropolitain, les missionnaires de France, les élèves de tous les séminaires de la capitale, et même ceux du petit séminaire de Versailles; des députations des deux chambres, les deux préfets, le corps municipal, les cours et tribunaux, etc., remplissoient un des côtés de la croix. La cérémonie n'a fini qu'à près de deux heures, et les Princes, qui sont restés jusqu'à la fin, ont été reconduits par M. l'archevêque et son chapitre à la porte de l'église.

— L'impiété avoit, en 1793, dispersé et profané les reliques de sainte Geneviève, et s'étoit flattée de détruire tout ce qui restoit de cette antique patronne de la capitale: mais Dieu a gardé ses os, comme dit le Prophète, et des portions de reliques viennent d'être religieusement recueillies, et sont aujourd'hui réunies dans la nouvelle église. M. Tonnelier, ancien doyen de la collégiale de Châtillon-sur-Loing, et aujourd'hui curé de la paroisse, qui autrefois étoit du diocèse de Sens, et est aujourd'hui de celui d'Orléans, a apporté une portion de reliques qui étoit déposée dans son église, et qui avoit été donnée, sous Louis XV, à un prieuré voisin. On y a joint des fragmens moins considérables de reliques de la sainte, qui étoient à Creil, diocèse de Beauvais; dans une autre paroisse du diocèse d'Amiens; chez les Carmélites de

trois chrétiens ont été condamnés à l'exil hors des terres de l'empire. Les chrétiens ainsi exilés ont été exclus de l'amnistie que les nouveaux empereurs ont coutume d'accorder, et un prêtre étoit mort, au mois d'août 1820, dans les prisons, par suite des mauvais traitemens qu'il avoit essuyés. Une lettre de M. l'évêque de Maxula montre quelle étoit la pauvreté du vicaire apostolique : il n'avoit pas le moyen d'acheter des ornemens pour les nouveaux prêtres. Les secours à donner aux prêtres exilés ou emprisonnés absorboient les ressources de la mission. On avoit perdu, lorsque M. l'évêque de Tabraca fut arrêté, dix-sept caisses qui renfermoient les vases sacrés, les ornemens, l'argent, les livres et les papiers de la mission. Le *Précis* finit par une exhortation aux fidèles de concourir, par leurs prières et par leurs offrandes, au succès des missions. Il rappelle les indulgences accordées à cet effet par S. S. en 1817, et l'association de prières établies pour le même but. Nous avons parlé, dans le temps, des imprimés qu'on fit circuler à ce sujet, et qui se trouvent aussi au bureau de ce journal. Nous trouvons aussi dans un des derniers *Diario* de Rome l'extrait d'une lettre de M. Dominique Hénares, évêque de Frosseite et coadjuteur du vicaire apostolique dans le Tong-king oriental; la lettre est du 20 septembre 1820, et ne donne guère que des détails que nous avons déjà eu occasion de mettre sous les yeux du lecteur. On y voit seulement que l'état de l'administration des sacremens dans cette partie de la mission, qui est dirigée, comme on sait, par des Dominicains Espagnols, portoit 10,120 baptêmes d'enfans, 496 baptêmes d'adultes, 278,736 confessions, 244,329 communions, 3001 extrême-onctions et 1579 mariages.

— Le diocèse de Versailles a perdu, du 1er. octobre 1820 au 1er. octobre 1821, trente-un prêtres, dont vingt-trois curés en exercice, un ancien chanoine, M. d'Audui de Beingué; M. Esnault, chanoine honoraire de la cathédrale, et aumônier de la manufacture de Sèvres, et six vicaires. Parmi les curés se trouve M. Grandjean, curé de la cathédrale, et grand-vicaire du diocèse, dont nous avons parlé, et M. Besombes, curé de Poissy, mort, le 23 juin dernier, à l'âge de 66 ans.

— Le conseil municipal de Pamiers a autorisé, par délibé-

ration du 16 décembre, le maire de la ville à acheter, pour 21,000 fr., l'ancien couvent des Dominicains, avec le jardin et l'enclos y attenant. Le local sera affecté à l'établissement d'un séminaire pour le département de l'Arriége. On espère qu'il pourra recevoir quatre cents élèves, et on va incessamment commencer les travaux, afin que la maison puisse être habitable à la prochaine rentrée des classes.

— Parmi les établissemens de Frères des Ecoles chrétiennes qui ont eu lieu cette année, nous ne savons comment nous avions oublié celui d'Orange. M. l'abbé de Sausin, docteur de Sorbonne et ancien grand-vicaire de Lisieux, qui demeure actuellement à Orange, ayant fait don à la ville d'une maison pour les Frères, ils y ont été installés le 17 juillet dernier. Une messe solennelle fut célébrée à cet effet, par M. l'abbé de Sausin, dans la cathédrale, et M. Millet, curé-doyen, fit un discours. Les enfans ayant à leur tête les bons Frères furent ensuite conduits processionnellement à la nouvelle maison, qui fut bénite par M. le curé. La cérémonie religieuse terminée, M. d'Aimard, maire de la ville, fit sentir, dans un excellent discours, les avantages et la nécessité d'une éducation chrétienne. Orange se félicite de jour en jour de jouir d'une institution si précieuse dans les circonstances actuelles.

— On a réclamé de nous une mention un peu plus longue en l'honneur d'un bon ecclésiastique mort l'année dernière à Paris : c'est M. Jean-François Dronchat, premier vicaire de Saint-Louis en l'île, mort le 5 mars 1821, à l'âge de soixante-neuf ans. Il étoit de Savoie et du diocèse de Genève, et, avant la révolution, il étoit attaché à la paroisse de Saint-Barthélemi, où il remplissoit toutes les fonctions du ministère. Il refusa le serment, malgré l'exemple de son curé, et fut placé, depuis le concordat, dans la paroisse de Saint-Louis, où il a donné l'exemple des vertus de son état. Modeste, ami de la retraite, assidu à ses fonctions, il n'avoit point d'ennemi. Quoique peu riche, il trouvoit encore le moyen d'assister les pauvres. Il s'intéressoit surtout à l'éducation des jeunes élèves du sanctuaire, et c'est peut-être pour cela qu'il avoit mis en réserve une somme assez considérable. La mort inopinée dont il a été frappé ne lui a pas permis, sans doute, de consigner ses intentions dans son testament : tous ceux qui l'ont vu de près lui rendent toute

de son client, son inexpérience, et les séductions dont l'a entouré l'accusé principal. Vairon a été absous, et Mary, déclaré seul coupable, a été condamné à sept ans de travaux forcés et aux frais.

— Les nouvelles des départemens ne parlent que de malheureux événemens causés par d'affreux orages, et par les horribles coups de vent qui ont eu lieu du 20 au 25 décembre. Le tonnerre est tombé dans plusieurs endroits; à Langon (Gironde) il a frappé l'hôtel-de-ville, et une pierre du poids de deux cents livres a été détachée du haut de ce bâtiment. La mer offroit le spectacle d'une tempête continuelle. Plusieurs bâtimens ont péri; au Hâvre, toute la plage jusqu'à Fécamp étoit couverte de débris et de marchandises provenant de navires naufragés. Le jour de Noël les grandes eaux ont rompu le pont de Châteaulin (Finistère).

— Deux cent cinquante familles suisses environ ont passé en France et se sont fixées dans le département du Doubs. Elles sont composées la plupart d'excellens ouvriers en horlogerie.

— Les figures et bas-reliefs en marbre qui doivent orner le monument élevé à la mémoire de S. A. R. Mgr. le duc de Berri, dans l'église de Saint-Maurice, à Lille, sont arrivés dans cette ville.

— Les 22 et 23 décembre, les cortès d'Espagne ont reçu une représentation des autorités civiles et militaires de Séville, et la copie d'une adresse de ces mêmes autorités au roi. Il est dit, entr'autres choses, dans cette dernière pièce, que les habitans de Séville *ne sont pas disposés à recevoir* les nouvelles autorités, parce qu'ils les croient dangereuses pour la liberté, attendu qu'elles sont envoyées par un ministère suspect, auquel ils *ont juré de ne pas obéir*, même aux *dépens de leur vie*. La représentation aux cortès a donné lieu à une discussion longue et orageuse. Enfin, on a décidé, à une forte majorité, qu'il y avoit lieu à poursuivre tous les signataires de cette pièce.

— On a éprouvé ces jours derniers, à Mayence, une légère secousse de tremblement de terre; les oscillations étoient plus sensibles dans la portion méridionale de la ville que dans les autres quartiers. Cette secousse a été suivie d'un ouragan très-violent.

— Les derniers orages ont causé de grands ravages par toute l'Angleterre. La Tamise est sortie de son lit tout le long de son cours; elle a inondé plusieurs villes et villages.

— Les nouvelles du Levant sont toujours affligeantes. Les Turcs ont recommencé à inonder Smyrne du sang chrétien. Plus de deux cents Grecs ont été massacrés dans les rues, et les Francs auroient peut-être éprouvé le même sort, si les frégates françoises et autrichiennes qui mouillent dans la rade ne s'étoient approchées de la ville, en menaçant de tirer sur le quartier des Turcs.

— Les journaux anglois ont donné un extrait du message du président des États-Unis au congrès. On y voit que le traité de commerce

— M. de Coetlosquet, lieutenant-général commandant la 7e. division militaire, est nommé directeur-général du personnel du ministère de la guerre. M. de Perceval, intendant militaire secrétaire-général du ministère de la guerre, est nommé intendant-général de l'administration de la guerre.

— Par ordonnance, en date du 3, M. de Vatimesnil, nommé dernièrement avocat-général près la cour royale de Paris, est appelé au poste de secrétaire-général du ministère de la justice.

— M. le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre, a rendu un réglement portant nouvelle organisation des bureaux de son ministère.

— M. Lourdoueix est nommé chef de division au ministère de l'intérieur. M. Rosan, qui étoit chef de la division de la police au ministère de l'intérieur, a obtenu sa retraite.

— La nouvelle de la nomination de M. le comte Jules de Polignac au grade de major-général de la garde nationale ne s'est point confirmée.

— Parmi les personnes présentées au Roi, le 1er. janvier, on a remarqué lady Hales, dont le château a été pendant long-temps le refuge de nombreux émigrés françois, et surtout d'un grand nombre d'ecclésiastiques. S. M. et LL. AA. RR. ont fait à cette dame l'accueil le plus flatteur.

— Le 28 décembre, les sieurs Eugène de Pradelle et Marchebout, détenus pour dettes à Sainte-Pélagie, ont fait, dit-on, en présence de M. le juge d'instruction et de M. le procureur du Roi, une déclaration dont il résulte qu'ils sont les auteurs de l'évasion de Duvergier et Delaverderie.

— Le dernier numéro du *Bulletin des Lois* contient deux ordonnances, l'une portant approbation d'une succursale à l'Hôtel-Dieu du Mans pour l'admission des incurables du département de la Sarthe; cet établissement porte le nom d'*Hôpital Dieu-Donné*; l'autre ordonnance autorise comme association charitable en faveur de l'instruction primaire, l'association destinée à fournir des maîtres aux écoles primaires dans les départemens du Haut et Bas-Rhin, et désignée sous le nom de *Frères de la Doctrine chrétienne du diocèse de Strasbourg*.

— S. M. a rendu transmissible à M. d'Hardouineau, maréchal des logis des gardes du corps du Roi, le titre de vicomte, dont elle avoit décoré précédemment M. le maréchal de camp d'Hardouineau, son oncle.

— La cour d'assises de Paris a prononcé, dans la nuit du 27 au 28, sur l'affaire relative à des menaces d'assassinat adressées au prince d'Orange. M. Claveau, défenseur de Vairon, a fait valoir la jeunesse

Un homme distingué par ses travaux littéraires et par ses succès dans l'éducation de la jeunesse, le père Viel, prêtre de l'Oratoire, est mort, le 16 de ce mois, au collége de Juilly, diocèse de Meaux, où il s'étoit retiré. Etienne-Bernard Alexandre-Viel, né à la Nouvelle-Orléans, le 31 octobre 1736, fut envoyé à Juilly, où il fit ses études. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et exerça pendant douze ans les fonctions de grand-préfet dans cette maison. Lorsqu'il vit les orages de la révolution, il retourna à la Nouvelle-Orléans, et résida plusieurs années dans l'établissement d'Atacapas, sur le Mississipi. Ce fut en son absence que six de ses élèves firent imprimer sa traduction du Télémaque en vers latins; ils la lui dédièrent dans une inscription qui atteste leur attachement et leur reconnoissance : ces élèves sont MM. Creuzé de Lesser, Eyriès, Durant, Salverte et Arnault. En 1812, le père Viel revint à Paris, et il donna, en 1814, une seconde édition de sa traduction du Télémaque; M. de Bausset en a fait mention dans son *Histoire de Fénélon*. En 1816, Viel publia des mélanges, latins et françois, *Miscellanea latino-gallica*, qui comprennent plusieurs opuscules en vers latins, une traduction françoise de *l'Art poétique* d'Horace, et de deux autres de ses *Epîtres*. Depuis six ans il s'étoit réuni à ses anciens confrères, qui ont reformé l'établissement de Juilly. Le père Viel joignoit au goût de la littérature les qualités de son état, et un caractère de bonté qui l'avoit fait chérir de ses élèves. Adry, qui avoit été son élève, puis son confrère à l'Oratoire, parle de lui avec estime dans sa *Notice sur le collége de Juilly*; 1816, in-8°.

Sur la Station de l'Avent prêchée par M. l'abbé de Maccarthy, à la cour.

M. l'abbé de Maccarthy a rempli la Station de l'Avent dans la chapelle des Tuileries avec un succès digne de sa réputation. Il s'est placé, devant un auditoire si imposant, à la hauteur qui convient à son ministère. Fécond en grandes pensées, il n'est pas moins habile à les revêtir d'images brillantes. Il embrasse d'un coup d'œil sûr les vérités les plus importantes de la religion, et les rend sensibles par un heureux choix d'expressions. Nous parcourrons rapidement ces discours, en regrettant plus d'une fois de ne pouvoir nous arrêter sur des morceaux d'un grand effet, mais qui ne sont guère susceptibles d'analyse.

Le sermon du jour de la Toussaint étoit sur l'existence d'une autre vie; une autre vie pour l'ame, une autre vie pour le corps; c'étoit la division du discours. L'orateur a prouvé la première partie par les attributs de Dieu. Pour établir la seconde, il a eu recours successivement à différentes preuves. 1°. Le corps de l'homme est le plus noble des ouvrages matériels. Le soleil lui-même brille-t-il, comme l'œil de l'homme, du feu du génie? lit-on sur son disque lumineux ces mouvemens de l'ame qui se manifestent dans les regards et dans toute la physionomie. 2°. Le corps participe aux bonnes œuvres; il exécute les pieux desseins. Voyez cet homme prosterné au pied des autels dans l'attitude de l'anéantissement; tantôt il lève les mains vers le ciel, tantôt sa bouche se colle sur le pavé du temple. Quoi! cette main qui a pétri le pain du pauvre seroit sans récompense! cette bouche qui s'est tant de fois ouverte pour chanter les louanges du Très-Haut seroit condamnée au silence du néant! ce cœur qui a tant de fois palpité pour le malheureux seroit éternellement froid et insensible! L'orateur a trouvé une dernière preuve dans les sacremens, et particulièrement dans les onctions que l'Eglise fait sur les mourans.

Le discours du premier dimanche de l'Avent étoit sur l'é-

vangile du jour, c'est-à-dire, sur le jugement; il étoit divisé en deux parties, la résurrection des corps, et la manifestation des consciences. Nous ne ferons qu'une simple mention de ce discours, afin de pouvoir donner plus de place à l'analyse des suivans, qui ont surtout excité l'attention et l'intérêt de l'auditoire.

Le second dimanche de l'Avent, M. de Maccarthy avoit pris pour texte ces paroles de l'Evangile du jour : *Beatus qui non fuerit scandalizatus in me.* Qu'est-il besoin, a-t-il dit, de chercher long-temps de quel scandale il peut être ici question, lorsque nous voyons autour de nous une philosophie altière lever l'étendard de la révolte contre Dieu, blasphémer nos vérités saintes, faire circuler de toutes parts ses poisons, et par ses progrès effrayans nous montrer comme déjà prochains ces jours précurseurs des derniers jours où la foi doit être mise à de si rudes épreuves? Enorgueillis d'une vaine science, les incrédules modernes veulent qu'on les croie seuls sages, seuls gens de bien, seuls heureux; montrons-leur qu'ils sont les plus insensés, les plus criminels, les plus malheureux des hommes.

L'orateur s'est borné à la première de ces considérations, et a traité la folie de l'incrédulité. Il a distingué deux sortes d'incrédules, ceux qui doutent de la vérité de la religion, et ceux qui la nient hardiment. Or les uns et les autres sont des insensés. I. Que dit l'incrédule qui n'est pas encore tombé dans l'abîme d'une affreuse sécurité? Je ne sais s'il existe un Dieu, une autre vie, des supplices pour le crime, des récompenses pour la vertu; mais à quoi bon empoisonner les courtes jouissances de la vie par la crainte d'un avenir incertain? Il n'appartient qu'aux ames foibles de se créer ainsi des chimères; pour moi, je ne sais si je descendrai tout entier dans la tombe, mais je ne m'en inquiète point. Ainsi parle le sceptique, et il se croit un esprit fort! quelle plus grande foiblesse d'esprit néanmoins? quoi de plus contraire à l'usage d'une saine raison que de hasarder sur de si frivoles prétextes un si dangereux peut-être?

II. Il est une autre classe d'incrédules, plus forts, non de vérité, mais d'audace, pour qui Dieu n'est qu'un vain mot, la religion une idée politique, l'autre vie une chimère. Pour être plus hardis que les premiers, ils ne sont pas moins insensés; car ces hommes superbes, qui prennent contre la re-

ligion un ton si tranchant et si dédaigneux, que savent-ils? je ne crains pas de le dire; en fait de religion, ils ne savent rien; leur orgueil est la mesure de leur ignorance. Un d'eux se récrie peut-être ici, et m'accuse de les calomnier. Il prétend qu'il a tout examiné, tout pesé avec un sage discernement. Hé bien! écoutons ses raisons; voyons ce qu'il peut opposer à la religion, et ce que la religion peut lui répondre, et nous jugerons où se trouve la folie.

Ici l'orateur a rappelé sommairement les principales preuves de la révélation. Il a montré la divinité des Ecritures si bien attestée par l'élévation des pensées, par la pureté de la morale, par la simplicité du récit, par toutes les beautés du premier ordre qu'on y trouve, par les vains efforts des ennemis du christianisme pour décrier ces livres sacrés. Il a indiqué rapidement la preuve des prophéties, qui ne diffèrent des histoires que par le plus ou le moins de détails; la preuve des miracles si éclatans et si nombreux; la preuve de la tradition, car la conversion de l'univers est un fait important et décisif, qui répond à toutes les difficultés; la preuve de la sainteté de la morale: sans cette morale, si belle et si pure, aurions-nous eu des Vincent de Paul et des saint Louis? aurions-nous des Sœurs de la Charité? aurions-nous dans le plus haut rang de si touchans modèles de vertu? L'orateur a présenté d'une manière courte et vive plusieurs des objections de l'incrédulité, et les a réfutées avec autant de force que de talent. Les incrédules, a-t-il dit, peuvent bien élever un nuage de poussière qui obscurcit pour eux la lumière du jour; mais ils ne pourront jamais éteindre le brillant flambeau que la main du Tout-Puissant a allumé au-dessus de nos têtes.

Des preuves M. de Maccarthy a passé aux autorités. Quelle différence encore entre celles qui se présentent de part et d'autre! qui pourroit comparer quelques incrédules avec ces noms révérés tant de l'ancienne loi que de la nouvelle, avec cette longue suite de saints personnages, au milieu desquels brille l'Homme-Dieu, comme un centre auquel tout se rapporte, et dont tout le reste reçoit son éclat! jusque dans nos temps modernes que peut opposer l'incrédulité à des génies tels que Bossuet, Fénélon, Pascal, Massillon, etc.? que sont devant les immortelles productions de ces grands hommes, que sont les œuvres de la philosophie? que pourra-t-elle nous



montrer? des pamphlets, des satires, des facéties, des romans, des ouvrages médiocres sous le rapport du talent, ou méprisables sous le point de vue moral. Que seroit-ce, si je parlois de leurs correspondances, où sont révélées tant de foiblesses et de turpitudes? qui pourroit s'appuyer sur de telles autorités, sur des gens qui n'ont d'ailleurs ni doctrine arrêtée, ni même de morale fixe. Je défie qu'on me montre parmi eux un principe convenu dont je ne trouve aussi la réfutation dans leur propre école. Que dis-je? comment s'accorderoient-ils entr'eux, puisqu'aucun d'eux ne peut s'accorder avec lui-même? Prenez ce livre; ici c'est un déiste, là c'est un athée; dans cet endroit, vous voyez un matérialiste; là vous croiriez entendre un chrétien. Souvent tel chapitre dément celui qui a précédé. Ils ont promis la lumière, et ils n'ont enfanté que des ténèbres: ils se sont annoncés pour les précepteurs du genre humain, et ils ont dit: *Nous sommes semblables à la bête.* Quelle dégradation et quelles contradictions! C'est ainsi, ô mon Dieu! que vous les avez abandonnés à leur sens réprouvé......... L'orateur a terminé ce discours par une belle prière à Dieu.

Le troisième dimanche de l'Avent le texte étoit pris dans l'Evangile du jour: *Ego vox clamantis in deserto: dirigite viam Domini.* Tout dans le précurseur, a dit un illustre évêque, tout étoit une voix; son cilice, sa solitude, ses austérités, tout en lui parloit si fortement du Messie, qu'on le prit pour le Messie. A sa parole, les rives du Jourdain se sont émues, les villes sont désertes, la Judée se presse autour de Jean. Mais, malgré tout ce mouvement, quel fut le fruit de sa prédication? pour la plupart une admiration stérile. A peine quelques justes profitèrent-ils de son ministère. Les autres se contentèrent de lui donner de froids éloges. Il y en eut même qui le persécutèrent pour sa généreuse liberté à reprendre leurs vices, et la mort fut le prix de ses remontrances courageuses. N'est-ce pas là ce qui arrive encore tous les jours parmi nous, et n'est-il pas, comme autrefois, des profanateurs, des contempteurs, des persécuteurs de la parole sainte?

I. Pour ne point profaner la parole de Dieu, trois dispositions sont nécessaires. 1°. La foi, qui voit Dieu dans l'homme qui parle: *Pro Christo legatione fungimur; qui vos audit, me audit.* 2°. L'humilité: la chaire est un tribunal où la jus-

tice divine rend ses arrêts; tous ne devroient en approcher qu'avec crainte. Cependant qu'arrive-t-il? que ceux qui s'y présentent en qualité de criminels, s'érigent en juges. Ils ne voient plus dans les prédicateurs de la parole sainte que des acteurs qui jouent un rôle, et qui sont voués à la censure maligne de chacun des assistans. Dieu punit très-sévèrement ce coupable abus. Il nous laisse à nous-mêmes, il nous donne le talent à la place du zèle; nous vous flattons par un vain arrangement d'expressions qu'on décore du nom d'éloquence; nous ne faisons entendre à vos oreilles que des sons pompeux, nous ne sommes plus que des cymbales retentissantes. 3°. Le zèle de sa sanctification. Pourquoi venez-vous dans le lieu saint? est-ce pour nourrir votre ame des grandes vérités, pour réveiller en vous le désir du salut, pour allumer la soif de la justice, pour appeler la grâce? Avouez-le; n'est-ce pas plutôt habitude, inutilité, curiosité? c'est à chacun à s'interroger au fond du cœur à cet égard.

II. La Sagesse divine elle-même l'a dit : *Qui vos spernit, me spernit*. Le mépris de la parole de Dieu, lors même qu'elle est annoncée par le plus indigne de ses ministres, tombe sur Dieu lui-même. Mais, me direz-vous, la parole de Dieu ne se trouve pas seulement dans vos discours, elle est aussi dans les écrits des saints et dans les livres de piété. Il est vrai; mais Dieu a de tout temps attaché plus particulièrement à la prédication la conversion des ames. Dans les livres, la parole sainte est comme cachée sous l'écorce de la lettre; elle est froide et muette : il faut que la foi du chrétien l'anime, pour ainsi dire, et lui prête une voix qui parle au cœur; au lieu que, par la prédication, la parole de Dieu se saisit de nous comme de force; elle entre dans notre ame par tous nos sens, tout ajoute à son énergie. Sans doute nous n'avons ni la sainteté, ni la divine éloquence de ces grands hommes qui furent la gloire de la religion et l'honneur de leur siècle; vous vous dites peut-être, en secret, que, si l'Evangile étoit prêché par des Ambroise et des Chrysostôme, vous recevriez leurs moindres paroles avec respect. Arrêtez vos injustes plaintes : ô Jérusalem, qui tues les prophètes, tu oses accuser les lumières muettes; tu oses leur reprocher d'avoir perdu leur éclat, et tes mains sont encore teintes du sang des prêtres et des pontifes qui y faisoient entendre la pa-

role divine! Cesse du moins d'affliger par des reproches ceux qui cherchent à réparer le vide du sanctuaire.....

III. Comment se fait-il que la parole évangélique ait à redouter des persécutions de ceux dont la bouche ne retentit que des vœux de liberté et de tolérance? Ainsi l'erreur, qui est si indulgente pour toutes les erreurs, ne peut souffrir la vérité. Toutes les sectes s'unissent pour combattre l'autorité qui les accuse : quand les prédicateurs de la foi arrivent dans les villes pour y annoncer la parole sainte, les ennemis de la lumière frémissent. Nous savons quels ont été, dans les derniers temps, leurs efforts pour paralyser le zèle apostolique. Vous troublez les consciences, disent-ils aux ouvriers évangéliques. Nous troublons les consciences! donc notre parole est celle de Dieu; car Dieu seul a l'empire des consciences. Si un sectateur de l'Alcoran tentoit de faire entendre dans cette chaire ses dogmes ridicules, vous souririez peut-être de pitié, vous ne seriez point troublés. Mais Paul à Ephèse, Xavier au fond de l'Orient, troublent les consciences, parce qu'ils en sondent les plaies, et qu'ils y portent une lumière redoutable pour les passions. Nous troublons les consciences! vous avez donc une conscience, et il y a en vous autre chose que de la matière. Nous troublons les consciences! mais nous ne parlons que de charité, de soumission, de pénitence, de l'obligation de faire le bien et d'éviter le mal. Nous troublons les consciences! oui, celle du méchant, peut-être : est-ce un si grand malheur? Infortunés ennemis de la parole sainte, puissions-nous porter dans vos ames un trouble salutaire!.... L'orateur a encore terminé ce discours par une éloquente prière à Dieu.

Le sermon du quatrième dimanche de l'Avent a été la suite de celui du deuxième : il a roulé sur le crime de l'incrédulité. Le texte étoit pris de l'Evangile du jour : *Et videbit omnis caro salutare Dei*. Ce salut de Dieu, a dit l'orateur, c'est la religion, qui nous procure le salut éternel; et l'incrédule qui la combat n'est pas moins coupable envers lui-même qu'envers ses semblables et envers Dieu.

I. L'incrédule affecte de dire que, s'il se trompe, ce n'est pas un si grand crime, et que Dieu n'est pas assez injuste pour punir une erreur. Il prend ainsi les dehors de l'innocence. Son erreur ne vient pas de l'esprit, elle part du cœur : *Dixit insipiens in corde suo*.... Le crime a précédé, l'infidé-

lité a suivi. O homme, rends hommage à la vérité! Tant que tes mœurs furent pures, la religion te parut belle et aimable; mais, quand tu changeas, la religion changea aussi à tes yeux; tu ne vis plus en elle qu'une règle importune. Dans quel temps l'impiété a-t-elle pris plus de consistance et d'empire? lorsque toutes les passions étoient déchaînées parmi nous, que le crime étoit devenu une théorie, et que la morale et l'humanité étoient horriblement foulées aux pieds. Ici l'orateur a tracé un tableau rapide de la révolution; mais doué d'autant de tact et de réserve que de talent et d'énergie, il a épargné à ses illustres auditeurs des images trop sinistres; et s'interrompant lui-même : Ne craignez point, a-t-il dit, Princes augustes, que j'afflige votre cœur, en vous rappelant des malheurs que vous cherchez tous les jours à couvrir de vos bienfaits, et que nous voudrions, s'il nous étoit donné, effacer de notre sang et de nos larmes.....

II. Le second crime de l'incrédulité, la révolte contre Dieu, a été développé dans un morceau que l'orateur a mis dans la bouche de l'incrédule, et que la nécessité d'abréger nous force à passer sous silence.

III. Sur la troisième considération, l'orateur s'est attaché à prouver que l'incrédulité professoit des principes subversifs de toute autorité, commodes pour les hommes vicieux, et tendant à la destruction du genre humain. Dans le développement de cette dernière partie, on a remarqué le passage sur la réimpression d'un des livres philosophiques où on semble reprocher à notre siècle de n'être pas encore revenu à la simple nature, et de ne pas imiter les horribles repas des antropophages. L'orateur a hésité à présenter à son auditoire ces regrets inhumains : Pardon, a-t-il dit, voûtes saintes accoutumées à retentir des accens de la charité; pardon, autels sacrés où repose la victime pure; pardon, anges de ce lieu de prières..... L'orateur a fini par gémir de la licence de la presse.

Le sermon du jour de Noël étoit sur le mystère de l'incarnation. La division a été que le plan de l'incarnation ne pouvoit être plus digne de la grandeur, de la sagesse et de la miséricorde de Dieu. 1°. De la grandeur. Pour nous en convaincre, traçons nous-mêmes, d'après nos idées, le plan de cette œuvre importante; réunissons, autour du berceau du Fils de Dieu, toutes les grandeurs, les richesses et les délices,

nous trouverons peut être un tel plan magnifique ; mais qu'est-ce que ces vaines grandeurs, ces pompeuses frivolités? Nous en parons notre néant ; mais Dieu n'en a pas besoin ; à ses yeux tout cela est méprisable et puéril. 2°. La sagesse éclate dans ce mystère : il falloit guérir notre aveuglement sur nos passions, sur cette triple concupiscence, source de nos maux. L'étable de Bethléem est beaucoup plus éloquente que les leçons des anciens philosophes : elle nous indique la voie qui conduit au bonheur ; elle nous détrompe sur les erreurs qui nous abusent. 3°. Ce mystère est un prodige de miséricorde : quoi de plus propre qu'un si profond anéantissement pour inspirer de la confiance aux pécheurs et du courage aux malheureux? Il falloit que le Fils de Dieu prît notre chair et fût l'os de nos os; c'est ainsi qu'il a acquis le droit de dire aux affligés : Venez tous à moi..... vous qui pleurez, venez auprès d'un Dieu qui pleure. L'orateur a fini par un compliment fort touchant adressé à MONSIEUR.

Ainsi s'est terminée cette station, dont nous n'avons présenté que quelques traits les plus saillans. Les Princes et les Princesses ont assisté à tous les discours, et on sait qu'ils ont plus d'une fois donné de justes éloges au talent de l'orateur. La partie de la chapelle réservée au public a été constamment remplie, et beaucoup de personnes n'ont pu entrer. Quoique tous les discours aient présenté cette heureuse facilité et cette élocution brillante qui sont familières à M. l'abbé de Maccarthy, cependant on a distingué particulièrement ceux sur la folie de l'incrédulité et sur la parole de Dieu; et ce sont aussi ceux dont nous avons donné une analyse plus étendue.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'impiété s'étoit flattée d'avoir ravi pour jamais à la religion l'église commencée en l'honneur de sainte Geneviève ; elle avoit annoncé hautement à cet égard ses vœux et ses espérances. On connoît ces vers déjà publics avant la révolution :

Templum augustum, ingens reginâ assurgit in urbe,
Urbe et patronâ virgine digna domus.
Tarda nimis pietas, vanos moliris honores;
Non sunt hæc cœptis tempora digna tuis.
Antè Deo in summâ quàm templum erexeris urbe,
Impietas templis tollet et urbe Deum.

Mais, si l'impiété a pu en effet chasser Dieu de ses temples avant que l'église Sainte-Geneviève fût achevée, son triomphe a été court. La religion est rentrée dans ses temples il y a déjà plusieurs années, et elle vient aussi de reconquérir cet édifice qu'on croyoit perdu pour elle. Ses cantiques saints ont retenti sous ces voûtes muettes et solitaires. Les bénédictions de ses pontifes ont purifié ces murs chargés d'emblêmes révolutionnaires. Ne nous est-il pas permis de voir là un grand échec pour l'impiété? n'avons-nous pas droit de penser que ces honneurs rendus à la sainte patronne de la capitale seront pour nous le gage d'une nouvelle protection? Ses reliques retrouvées garderont encore cette cité dont elles furent jadis la défense et la gloire. Les fidèles viendront les vénérer encore; ils invoqueront encore dans leurs besoins l'humble et sainte vierge qu'imploroient nos aïeux; et ce retour à nos antiques et pieux usages attirera peut-être de nouvelles grâces sur cette ville, sur ses habitans, sur la famille de nos Rois, et sur le royaume tout entier. Déjà on a vu avec quel empressement nos Princes s'étoient portés, dès le premier jour, à aller offrir leurs vœux à la sainte patronne. *Quelle belle cérémonie,* disoit en sortant un Prince auguste (MONSIEUR); *elle nous portera bonheur.* Les fidèles depuis ce temps visitent en foule l'église; sans doute dans ce nombre il peut y avoir des curieux ou des indifférens. Mais ce ne sont pas des curieux qui y vont dès six heures du matin pour entendre les instructions des missionnaires; ce ne sont pas des indifférens qui y passent trois heures le soir à chanter des cantiques, et à assister aux divers exercices de la neuvaine. M. l'abbé Rausan prêche tous les matins. A neuf heures, M. l'archevêque dit la messe; à dix heures, un autre prélat officie chaque jour. Dimanche, c'est M. le nonce qui a célébré la messe pontificalement, et M. l'abbé de Maccarthy a prononcé le discours. Inspiré par le souvenir des différentes destinées de ce temple, ainsi que par le spectacle de la restauration présente et d'une pompe si religieuse et si nouvelle dans cette enceinte, le talent de l'orateur a paru prendre un nouvel essor, et a été plus fécond encore en grandes pensées et en beaux mouvemens. L'église a été décorée avec beaucoup de goût et de magnificence; c'est le garde-meuble de la couronne qui a fourni tout ce qui étoit nécessaire. Ceux qui avoient vu auparavant l'édifice dans sa triste nudité ont peine à le reconnoître au-

jourd'hui qu'il est orné des attributs de la religion. Les travaux qu'on a été obligé d'y faire pour la solidité du dôme ne nuisent en rien, ce semble, à la beauté du vaisseau. On a seulement rempli par un massif de pierres l'intervalle entre les deux piliers placés aux quatre points d'où s'élève la coupole qui supportent le dôme. L'autel qu'on a élevé récemment est dans le fond de l'église, et est surmonté d'un riche baldaquin. La châsse de la sainte est sous le dôme même. La chaire provisoire est adossée à un des piliers de l'entrée du chœur, de sorte que le prédicateur peut être entendu des trois nefs à la fois. Les sculptures révolutionnaires que l'on n'a pas encore eu le temps d'enlever ont été cachées sous des toiles peintes de la couleur même de la pierre. On est frappé en entrant de la grandeur de l'édifice. Le dessous de la coupole offre seul un vaste espace propre aux plus brillantes cérémonies. La hauteur du dôme, la beauté des colonnes, toute l'ordonnance de l'église sont du plus imposant effet. L'église basse a aussi été bénite.

— L'épiscopat françois vient de faire une perte sensible et inattendue. M. Jean-Baptiste Dubois, évêque de Dijon, est mort à Paris dimanche dernier. Ce prélat étoit né le 26 août 1754, à Argentolle, diocèse de Langres. Il fit ses études à Paris, au collége de Sainte-Barbe, fut le troisième de sa licence, et devint, avant la révolution, chanoine et grand-vicaire de Soissons. Depuis le concordat, il fut successivement grand-vicaire d'Arras et de Metz. En 1817, le Roi le nomma à l'évêché d'Aire; mais le rétablissement de ce siége ayant éprouvé des délais, M. Dubois fut transféré à Dijon en 1820, et sacré à Paris le 9 juillet de cette année. Son activité, son zèle, son talent pour l'administration, avoient déjà eu les résultats les plus avantageux pour un diocèse, qui avoit besoin de son habileté et de sa prudence pour réparer les maux passés. Le prélat s'étoit appliqué de suite à visiter différentes villes et cantons, et à former des établissemens pour la perpétuité du sacerdoce. Il venoit d'établir à Plombières, près Dijon, un petit séminaire, qui est déjà nombreux et florissant. La Providence l'a arrêté au commencement de sa carrière. Etant venu à Paris, il y a un mois, pour des affaires relatives à son diocèse, il y fut surpris d'une maladie grave, pendant laquelle M. Brennet, médecin et député de Dijon, lui a donné

des soins assidus. On se flattoit que la bonne constitution du prélat l'emporteroit sur la gravité du mal ; mais, après avoir éprouvé une amélioration de quelques jours, M. l'évêque a succombé dimanche au matin. C'est une grande perte pour un diocèse qui eût refleuri par ses soins, et pour l'épiscopat, dont il étoit un des membres les plus distingués. Théologien éclairé, administrateur très-capable, M. Dubois joignoit, à beaucoup de liant et d'amabilité, l'habitude des affaires, la connoissance des hommes, et tous les moyens de rendre son ministère utile à son troupeau.

— On nous a fait passer un petit imprimé qui a pour titre : *Vœux et Prières pour l'année 1822*. C'est une prière pour tous les ordres de l'Eglise et de l'Etat. Les fidèles sont invités à s'y joindre, et, s'ils ne récitent pas absolument la même formule, à s'intéresser du moins dans leurs prières pour les besoins de la religion, pour ceux du royaume, et pour ceux de tous nos frères.

— Un journal faisoit part à ses lecteurs, samedi dernier, de la nomination de M. du Châtellier à l'évêché d'Evreux, et de celle de M. de la Brunière au siége de Mende : nous avons annoncé cette double nomination il y a près d'un mois. (*Voyez* notre numéro du 12 décembre.) Le même journal parle de l'établissement de six nouveaux siéges pour ce mois de janvier, et va même jusqu'à désigner ces siéges : on a voulu sans doute par là plutôt indiquer une conjecture ou exprimer un vœu qu'énoncer une nouvelle positive. Quelque légitimes que soient les espérances que l'on a conçues du ministère, il n'a pas encore beaucoup eu le temps de rien arrêter à cet égard. On croit, comme nous l'avons dit, qu'il sera établi plus de six siéges ; mais rien n'annonce que cette mesure doive être réalisée dans le mois où nous sommes, et il y a même toute apparence qu'elle ne le sera pas dans cet intervalle.

— On se feroit difficilement une idée du zèle avec lequel les ennemis de la religion saisissent tout ce qui peut la rendre ridicule. Il fut beaucoup question à Paris, le mois dernier, dans quelques coteries, d'une prédication que des missionnaires étoient allés, dit-on, faire au Jardin des Plantes. On se moqua beaucoup d'un zèle si bizarre, et la nouvelle, en circulant, se chargea de plusieurs circonstances qui tendoient toutes à jeter du ridicule sur des hommes alors en butte aux

[illegible] d'une [illegible] Le *Constitutionnel* recueillit [illegible] une plaisanterie bur- [illegible] de l'empire des *grands hurleurs*, [illegible] et s'étoient mis à crier dans [illegible] qu'on avoit eu peine à leur [illegible] compris par les frères [illegible] de l'allusion. Les plain- [illegible] à la source de [illegible] de la manière la plus [illegible] Les mis- [illegible] Il est vrai [illegible] de clercs, [illegible] étant allé pren- [illegible] où il s'y ren- [illegible] ecclésiastique, [illegible] pouvoir profiter [illegible] y faire quelques [illegible] prières, il fit [illegible] nombre de passans [illegible] avoit dans tout cela [illegible] jardin voulut faire [illegible] d'une manière [illegible] avec quelque [illegible] qu'il ne troubloit [illegible] aussi peu fré- [illegible] fut invité au [illegible] Tel est le fait [illegible] ajoutés libérale- [illegible] avoit pas dans un évé- [illegible]; mais, avec [illegible] de tout envenim- [illegible] manquent point [illegible]

[illegible] de la Croix, [illegible] Deux per- [illegible] pour des écoles [illegible] la ville a ac- [illegible] une maison con- [illegible] des répara- [illegible] dont nous avons [illegible] près Paris,

ont consenti à se charger de cette bonne œuvre, et trois d'entre elles sont arrivées à Neuville, le 9 novembre dernier. Leur installation, retardée par diverses circonstances, a eu lieu le 27 décembre. Les sœurs s'étant rendues à l'église avec leurs élèves, M. Beaumarié, curé de la ville, entonna le *Veni, Creator*, et commença la messe. Après l'Evangile, il monta en chaire, et paraphrasa ces paroles du Sauveur : *Omnia traham ad me ipsum.* Il s'adressa tour à tour aux bonnes sœurs, aux parens, aux élèves, et donna à chacun d'eux, avec beaucoup de mesure et d'à-propos, des éloges entremêlés de conseils dignes de sa sagesse. Après la messe, on se rendit en procession à la maison des écoles, en chantant les Litanies de la sainte Vierge. M. le curé bénit les classes ; après quoi, M. le maire, qui avoit assisté a toute la cérémonie, et qui a favorisé l'établissement avec une bienveillance soutenue, prononça un petit discours dans lequel il exhorta les enfans à profiter des soins de leurs vertueuses institutrices. On a tout lieu d'espérer que ses vœux seront remplis. Les sœurs ont déjà plus de 100 élèves; elles ont gagné le cœur des enfans et des parens. Leur douceur, leur charité, leur adresse, leur piété vraie, leurs manières engageantes ont disposé tout le monde en leur faveur. C'est à qui leur témoignera plus d'estime. Les enfans sentent le prix des leçons et des exemples des bonnes Sœurs, qui savent déjà se rendre utiles aux parens mêmes, et insinuer la religion de la manière la plus douce. La supérieure est une fille qui joint beaucoup de mérite à beaucoup de vertu, et les grandes personnes, comme les enfans, recherchent sa conversation. Le maire sollicite en ce moment une quatrième sœur, qui ne pourra qu'étendre le bien que fait déjà cet établissement, et rendre son influence plus active pour l'avantage de toute la population.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 5 au soir, il y a eu un grand dîner de famille à la cour, à l'occasion de la fête des Rois. LL. AA. RR. les Princes et Princesses de la famille royale, et LL. AA. SS. Mgr. le duc d'Orléans, Mgr. le duc de Chartres, Mgr. le duc de Nemours, les princesses Louise-Marie-Thérèse et Marie-Christine-Caroline d'Orléans, Mlle. d'Orléans et Mme. la duchesse de Bourbon, ont dîné avec le Roi. On a tiré le gâteau, et c'est Mgr. le duc d'Angoulême qui a été roi, et qui a choisi pour reine la jeune princesse Marie-Christine, sa cousine. La plus grande gaîté a présidé à cette auguste réunion.

— S. A. R. MONSIEUR a accordé aux incendiés de Primarette et Saint-Julien (Isère) un secours de 800 fr., et une somme de 400 fr. aux habitans de la commune de Val (Var), dont tous les oliviers ont péri. Cet excellent Prince a fait remettre au maire d'Etampes 150 fr. pour le nommé Musard, et 120 fr. au maire de Fontenay (Seine et Oise) pour un malheureux habitant de cette commune. S. A. R. a aussi donné 300 fr. au maire de Fremières, près Compiègne, pour des réparations que nécessite l'état de l'église de cette paroisse. MONSIEUR a donné en outre 600 fr. pour le monument à ériger à Duguesclin, et une pareille somme pour celui du général de Précy, à Lyon.

— Un vigneron de Jouville (Haute-Saône) nous prie d'annoncer un trait de bonté de MADAME à son égard. Il ne possédoit qu'une petite maison, valant 600 francs, qu'il avoit été obligé de vendre à *réméré* pour 168 francs qu'il devoit. N'ayant aucun moyen pour la retirer, il a osé, dit-il, s'adresser à la bienfaisante Princesse, et douze jours après, il a reçu d'elle 200 francs qui lui ont servi à retirer sa maison, et à payer ses impôts. Ce brave homme s'appelle Jean-Jacques Fenouillot. Il est pénétré de reconnoissance pour ce bienfait, et voudroit qu'on publiât partout ce qu'il doit, lui et ses enfans, à la générosité d'une auguste Princesse, qui va chercher si loin le malheur pour le consoler.

— Par ordonnance du 3 de ce mois, le ROI, sur la proposition du ministre de la guerre, a élevé à la dignité de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, M. le vicomte de Caux, conseiller d'État, maréchal de camp. M. le maréchal de camp baron Evain, qui exerçoit les fonctions de directeur de l'artillerie et du génie au ministère de la guerre, est promu au grade de lieutenant-général, et nommé l'un des inspecteurs-généraux de l'artillerie.

— Une maladie s'est manifestée, le 18 du mois dernier, à l'école royale spéciale militaire de Saint-Cyr. Les plus grandes précautions ont été prises sur-le-champ; plusieurs hommes de l'art ont attribué cette épidémie à la température humide. Le froid qui a pris depuis quelques jours donne lieu d'espérer que cette maladie sera prochainement dissipée.

— Un complot avoit été ourdi dans la garnison de Béfort. Il devoit éclater le 2 de ce mois, et la cocarde tricolore devoit être arborée. Le lieutenant du ROI en ayant été informé, fit prendre les armes au bataillon du 29e. régiment de ligne qui forme la garnison de cette place, et se rendit lui-même à la caserne pour faire arrêter un adjudant sous-officier, signalé comme l'un des principaux agens du complot. Bruc, Pégulu, Desbordes et Delacombe, qui ont déjà figuré dans la conspiration du 19 août 1820, furent aussi arrêtés au moment où ils se disposoient à quitter la ville; mais l'officier, à qui leur garde fut confiée, prit lui-même la fuite avec ses prisonniers. Trois autres officiers ont également disparu. Le lieutenant du ROI, passant sur une des places de la ville, a rencontré un groupe nombreux qui se dispersa à son approche, mais du milieu duquel on lui tira un coup de pistolet qui l'atteignit à la poitrine. Les soldats étoient indignés de la conduite des coupables. Tout étoit rentré dans l'ordre avant le dé-

part du courrier. Le commandant du département et le procureur-général se sont rendus sur-le-champ à Béfort.

— M. le lieutenant-colonel vicomte de Briche, qui s'étoit transporté à Saumur, à l'occasion du complot qui devoit y éclater, est maintenant revenu à Tours. Le nombre des personnes arrêtées à Saumur est de vingt-deux. Cinq sous-officiers des chasseurs de l'Arriège ont été arrêtés à Tours; on a aussi arrêté dans la même ville un officier de cavalerie étranger à la garnison.

— M. Rives, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, est nommé directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

— Quelques réductions viennent d'avoir lieu dans le personnel des bureaux de la guerre. Soixante-trois employés de la direction de l'arriéré sont réformés. C'est parmi ces employés que seront choisis de préférence les commis dont on auroit besoin dans la suite.

— Le 24 décembre dernier, deux bâtimens marchands ont échoué à la côte, près de Boulogne-sur-Mer, et une partie de l'équipage a péri.

— Deux incendies ont affligé tout récemment le département de la Meuse. Onze maisons de la paroisse de Sivry-sur-Meuse ont été consumées dans la nuit du 19 au 20 décembre, et les maisons voisines ont beaucoup souffert. Un moulin, qui avoit été déjà brûlé il y a deux mois, a été de nouveau la proie des flammes.

— L'église destinée au rit catholique grec, à Marseille, a dû être consacrée, le 5 de ce mois, par M. l'archevêque de Myre.

— Les affaires de l'Andalousie prennent un caractère tous les jours plus alarmant. De nouveaux troubles ont éclaté à Séville; un bataillon a menacé de se porter aux derniers excès; il ne s'agissoit de rien moins que de mettre à mort quiconque oseroit proposer d'obéir aux ordres du ministère actuel. Valence a imité l'exemple de Cadix et de Séville. La Corogne, au contraire, et toute la Galice, sont rentrées dans l'ordre. Le mécontentement s'est manifesté sur plusieurs points de la Catalogne. Madrid est tranquille pour le moment, grâces à l'attitude imposante des autorités. Il n'est nullement question du changement du ministère.

— Le roi d'Espagne, le conseil d'Etat entendu, a nommé à l'évêché de Palencia M. Narciso Coll Y Prat, archevêque de Caraccas.

— La commission spéciale formée à Venise contre la secte des *carbonari* a fait publier, dans tout le royaume Lombardo-Vénitien, un jugement relatif à trente-quatre individus, dont trente-deux prévenus de haute-trahison, et deux d'avoir prêté secours aux délinquans. Plusieurs d'entr'eux avoient été condamnés à la peine capitale; mais l'empereur d'Autriche a commué la peine en une réclusion plus ou moins rigoureuse.

— Le roi de Naples a mis M. le cardinal Ruffo à la tête du ministère des finances.

— Le 29 décembre, le marquis de Wellesley, nouveau vice-roi d'Irlande, a pris possession de son gouvernement. Il a été reçu avec enthousiasme à Dublin.

— Le gouverneur-général de Varsovie a reçu l'ordre de prohiber toute société secrète, quel que soit son but, sous les peines les plus rigoureuses. Il est en outre défendu à tout Polonois de s'affilier à des sociétés étrangères, surtout à celles qui ont un but politique. Tout fonctionnaire public, et spécialement tout instituteur ou professeur qui ne dénonceroit pas ces sociétés sera destitué, et encourra des punitions personnelles.

— Les nouvelles qui annonçoient que Constantinople avoit été le théâtre des plus affreux désordres à la fin de novembre et au commencement de décembre sont formellement démenties par l'*Observat ur autrichien*. Le même journal assure que les ministres d'Angleterre et d'Autriche n'ont eu de conférence en commun, ni avec le reis-effendi, ni avec le Grand-Seigneur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 4, les bureaux se sont réunis pour l'examen préparatoire du nouveau projet de loi sur les journaux. L'opération s'est terminée en une seule séance. La commission chargée de faire un rapport sur ce projet se compose de MM. de Cardonnel, de Martignac, de la Bourdonnaye, de Berbis, de Bonald, Darrieux, de Limerac, de Riocourt, de Frénilly.

Le 5, M. César Durand, élu en remplacement de M. Camille Jordan, prête serment, et prend place à l'extrême gauche. On procède ensuite au renouvellement des bureaux. M. le président annonce qu'il n'y a plus rien à l'ordre du jour, et que, quand la réunion de la chambre sera nécessaire, MM. les députés seront prévenus à domicile. Plusieurs membres du côté gauche demandent des rapports de la commission des pétitions, et le renouvellement de cette commission. M. le président donne des explications à cet égard. La séance est levée.

Le 7, la commission du budjet, celle des pétitions, et la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la police de la presse périodique, se sont assemblées. Le rapporteur de cette dernière commission n'est point encore nommé, et il n'y a point encore de séance publique indiquée.

M. Lebel a fait paroître 3 nouveaux vol. de l'édition des *Œuvres choisies de Bossuet*, en 23 vol. in-12. Il ne s'est pas astreint à l'ordre numérique des volumes; ceux qu'il vient de publier sont les tomes XV, XVI et XVII. Ils renferment l'*Histoire des Variations des églises protestantes*. La célérité que met l'éditeur à son entreprise ne peut qu'être agréable aux souscripteurs. De nouveaux volumes vont suivre ceux-là, et en continuant la même marche, cette édition sera achevée en peu de temps. Nous ne répéterons pas qu'il seroit impossible d'avoir un Bossuet choisi à moins de frais. Il a été tiré quelques exemplaires vélins, dont le prix n'est pas très-élevé. On souscrit toujours au bureau de ce journal; prix, 40 fr.

Sur les missions des protestans.

On avoit reproché aux protestans de ne pas témoigner de zèle pour la propagation de l'Evangile, et de n'avoir point formé de ces grandes associations qui vont porter les lumières de la foi dans les contrées les plus reculées, et parmi les ténèbres du paganisme. Les protestans ont paru sensibles à ces reproches, et voilà que, depuis quelques années surtout, ils s'ébranlent et se mettent en frais pour établir des missions lointaines. Ils organisent des sociétés, ils publient des livres, ils ont même un journal des missions, qui paroît tous les mois en Angleterre; enfin ils cherchent à faire un peu de bruit, et ils racontent avec quelque pompe leurs efforts et leurs succès. Tel est, entr'autres, l'objet d'un volume intitulé : *Exposé de l'état actuel des Missions évangéliques chez les peuples infidèles*, Genève, 1821, in-8°. de 408 pages. C'est d'après cet ouvrage que nous allons offrir le tableau abrégé des missions protestantes.

Il existe actuellement, suivant ce livre, vingt-deux sociétés différentes de missions protestantes, dont treize sont établies depuis 1792. De ces sociétés, il y en a dix en Angleterre, trois en Écosse, cinq en Amérique, et quatre sur le continent. Ces associations se donnent toutes la main; indépendans, anglicans, baptistes, calvinistes, luthériens, moraves, méthodistes, tous fraternisent ensemble. Ils n'ont pas la même croyance, n'importe; ils se soutiennent les uns les autres, *quels que soient d'ailleurs l'église qui les rassemble, et la langue qu'ils parlent, et le nom qui les désigne*. Ils ne jugent pas que quelques dogmes de plus ou de moins doivent les diviser, pourvu, disent-ils, que *tous s'appuient sur la pierre de l'angle*. Mais ceux qui nient la divinité de Jésus-Christ *s'appuient-ils sur la pierre de l'angle*, et n'est-il pas plaisant qu'on exclue les catholiques de cette grande union, tandis qu'on y admet les sociniens?

Sur ces vingt-deux sociétés, six appartiennent exclusivement à l'église anglicane; telles sont, 1°. la *société des missions de l'église anglicane*, fondée en 1801, et qui compte

parmi ses membres beaucoup de pairs et de personnages marquans dans les trois royaumes. Cette société publie tous les ans des rapports d'apparat, et on remarque, entr'autres, que, dans le quatorzième rapport, il étoit dit que des missionnaires de différentes communions étoient plus propres *à opérer plus rapidement la grande œuvre de convertir le monde.* Mais qu'est-ce qu'une si singulière conversion opérée par des gens qui disent le blanc et le noir, qui prêchent la Trinité ou qui ne parlent pas de la Trinité, et qui, en ayant l'air d'être unis, ne s'entendent pas entr'eux? Il n'y avoit pas plus de confusion dans la tour de Babel que dans ces associations de missionnaires, qui annoncent des dogmes si différens, et dont les uns, par exemple, recommandent le baptême, tandis que les autres déclarent qu'on peut s'en passer. Quoi qu'il en soit, la société des missions anglicanes fraternise avec les méthodistes et avec les baptistes; elle prend à son service des calvinistes et des luthériens allemands, et les envoie en missions; elle s'étend particulièrement à Sierra-Leona et dans les établissemens de l'ouest de l'Afrique, dans l'Inde et les îles de cette mer. Elle avoit reçu, en 1819, 80,000 liv. sterl.

2°. La *Société pour la propagation de l'Evangile dans les contrées étrangères*, est la plus ancienne de ce genre en Angleterre; elle date de 1647, et entretenoit, en 1818, dans les colonies angloises, trente-cinq missionnaires, et trente-neuf maîtres ou maîtresses d'école, sans parler de quelques ministres ou catéchistes. Le roi Georges IV la protège, et l'on doit établir à Calcutta un séminaire pour les missionnaires indigènes.

3°. La *Société pour l'avancement de la connoissance du christianisme* entretient la mission danoise formée au commencement du 18ᵉ. siècle, à Tranquebar, sur la côte de Coromandel; elle emploie des missionnaires luthériens d'Allemagne; et des évêques anglicans contribuent ainsi à propager la confession d'Augsbourg dans les Indes. Il y en a qui appellent cela de la tolérance; ne seroit-ce pas plutôt de l'indifférence toute pure?

4°. La *Société de Londres pour la propagation de l'Evangile parmi les Juifs* ne date que de 1808; elle forme des écoles pour les Juifs, leur distribue des nouveaux Testamens, et leur adresse des instructions. Des agens de cette société ont voyagé dans le même but. Sept sociétés auxiliaires ont

été fondées pour seconder la première; une pareille société s'est formée depuis peu à Edimbourg, et vient d'envoyer deux missionnaires à Odessa. Il y a d'autres associations du même genre à Bruxelles, à Francfort et à Bâle: La société a recueilli, en 1819, 11,000 liv. st. Cependant ses succès ne paroissent encore qu'en espérance.

5°. et 6°. La *Société pour la conversion des nègres*, et celle *pour la Nouvelle-Angleterre*, sont dans le même cas, et l'on convient qu'elles n'ont pas eu de grands résultats. La première de ces sociétés est due au dernier évêque anglican de Londres, le docteur Porteus.

Les précédentes sociétés appartiennent à l'église anglicane; les quatres suivantes sont formées hors de son sein. La *Société des missions*, créée en 1795, admet des ouvriers de toutes les communions, *pourvu*, dit l'*Exposé, qu'ils aiment et prêchent Jésus-Christ*. Son principe fondamental est de ne propager aucune opinion particulière, et de laisser les nouveaux chrétiens *choisir telle forme de gouvernement ecclésiastique qui leur paroîtra le plus conforme à la parole de Dieu;* on ne leur prêche donc que l'Evangile pur. Mais combien de manières d'entendre l'Evangile, où l'un découvre précisément le contraire de ce que l'autre y aperçoit! Cette société a un séminaire de vingt-un jeunes gens, à Gosport; elle a recueilli, en 1819, plus de 25,000 liv. st., et envoie des missionnaires dans les Indes, en Afrique, à Otaïti, etc. On dit même qu'elle en envoie en Chine; mais, en y regardant de près, on voit que ses agens ne sont point entrés dans ce vaste empire; l'un n'est pas sorti de Canton, et l'autre demeure à Malaca. Ce n'est pas ainsi qu'ils obtiendront de grands succès en Chine, quoique ces *infatigables missionnaires préparassent, en 1818,* TRENTE MILLE *traités chinois en chinois et en malais;* nous copions l'*Exposé*, en admirant en effet le courage de ces auteurs intrépides qui, dans une seule année, *préparent trente mille traités*. Quelle effrayante fécondité!

La *Société des missions baptistes* fut formée en 1792; on sait que les baptistes en Angleterre enseignent qu'il ne faut administrer le baptême qu'aux adultes déjà instruits de l'Evangile. En 1815, ils avoient quatorze missionnaires européens, vingt-huit indigènes, et vingt-un établissemens, dont les principaux étoient à Calcutta et dans les possessions an-

M. l'abbé Rauzan. Le jeudi, on a célébré l'octave de la fête de sainte Geneviève : il y avoit beaucoup de monde à l'instruction du matin, et une communion nombreuse a eu lieu à la messe qui a suivi cette instruction. C'est le soir de ce jour que Mme. la duchesse de Bourbon est venue prier dans l'église, et y a été frappée d'apoplexie, comme nous le racontons plus bas : ainsi, la dernière action de cette princesse aura été un hommage à la sainte patronne de la capitale. Le mercredi matin, MADAME, duchesse d'Angoulême, étoit venue entendre la messe dans la même église. Outre les instructions du soir et du matin, l'office pontifical a eu lieu tous les jours, à dix heures. Les colléges et pensions du quartier y ont assisté tour à tour. Les paroisses sont aussi venues suivant l'ordre prescrit par le Mandement. On a remarqué que, quoiqu'il y eût beaucoup de monde à Sainte-Geneviève, l'église de Saint-Etienne-du-Mont, qui est très-voisine, n'a pas cessé d'offrir aussi une grande affluence. Beaucoup de fidèles venoient prier auprès du tombeau, et chaque jour de l'octave une des paroisses de Paris a officié le matin, comme il étoit d'usage les années précédentes.

— Le mercredi 9, M. l'archevêque de Paris, assisté de MM. les archidiacres, a visité le collége de Henri IV. Le proviseur de la maison, M. Auvray, qui concourt avec un zèle louable à tout ce qui peut tourner au bien de l'établissement, a reçu le prélat, et lui a présenté les professeurs et les maîtres. M. l'abbé de Causans, que le dévoûment le plus pur a porté à accepter la place d'aumônier de la maison; M. l'abbé de Salinis, qui le seconde dans l'instruction des jeunes gens, et quelques autres ecclésiastiques présens, ont offert leurs hommages à M. l'archevêque, qui s'est rendu à la chapelle, y a donné le salut, et y a adressé aux élèves une exhortation affectueuse et convenable, sur leurs devoirs et sur l'esprit de religion qui doit les animer. Le prélat a visité l'infirmerie et les classes supérieures, où les élèves lui ont présenté des complimens ingénieux et des vers latins très-bien tournés. Ils ont été charmés, de leur côté, de l'affabilité et de l'à-propos des réponses de M. l'archevêque, qui s'est retiré satisfait de cette visite, et a demandé un congé pour ces jeunes gens. Le lendemain, le prélat a visité aussi le collége de Sainte-Barbe.

— On célébrera, dimanche prochain, dans l'église de Saint-Roch, la fête du Triomphe de la Croix. A une heure, ser-

mon par M. l'abbé Feutrier. Le soir, sermon de la prière par M. Enfantin. Il y a grand office et indulgence plénière.

— Le mardi 15 janvier, à deux heures après midi, il y aura assemblée de charité et sermon à Saint-Sulpice en faveur de l'établissement du Refuge pour les jeunes prisonniers; M. l'abbé Cailleau, des missions de France, fera le discours, et Mmes. Boni de Castellane et Sanlot-Baguenault quêteront. Nous avons parlé assez souvent de cet établissement, depuis cinq ans qu'il est formé, pour être dispensé d'en faire connoître le but ou les avantages. Nous dirons seulement qu'il s'y trouve en ce moment six ateliers pour les enfans; savoir, des ateliers de menuisiers, d'ébénistes, de ferblantiers, de peintres sur métaux, de fabricans de bronze et de cordonniers. Vingt-un jeunes gens sortis de la maison continuent à se bien conduire dans le monde, et exercent avec honneur l'état qu'on leur a montré. Il y a dans ce moment au Refuge trente-quatre enfans qui répondent aux soins des Frères des Ecoles. Un des administrateurs de la maison, M. l'abbé de Sanlis, succède à la surveillance de l'abbé Arnoux et de l'abbé Carron, et dirige plus immédiatement l'établissement. On peut lui adresser les offrandes. La maison a d'autant plus de besoins, qu'il n'y a pas eu de quête l'année dernière, et on espère que cette circonstance portera les bienfaiteurs du Refuge à signaler encore davantage leur bienveillance pour cette charitable et utile institution.

— Nous citions, dans notre dernier numéro, un exemple de l'avidité des ennemis de la religion pour saisir et exagérer tout ce qui peut servir leurs vues. Un événement récent vient de prouver quels sont, à cet égard, leur talent et leur zèle. Un anglois protestant, M. Douglas-Loveday, avoit mis sa fille en pension, à Paris, chez Mlles. R....., rue Notre-Dame-des-Champs. Il n'avoit, dit-on, rien recommandé sur l'article de la religion, et la maîtresse de pension s'abstenoit cependant d'en parler à la jeune personne; mais, au bout de quelque temps, celle-ci témoigna d'elle-même le désir de s'instruire; elle voulut voir des ecclésiastiques, elle leur exposa ses difficultés; on les résolut : elle se décida à embrasser la religion catholique. Le père, en ayant été instruit, s'est montré très-irrité : il a voulu qu'on lui rendît sa fille. La jeune personne, qui est majeure, a refusé de rentrer dans la maison

paternelle; elle allègue, à ce qu'on prétend, la crainte d'y trouver des exemples qui ne seroient peut-être pas propres à diriger dans le monde la conduite d'une jeune fille. Toutefois M. Douglas a jeté les hauts cris, et il a, l'autre jour, tenté, sur le boulevard, de reprendre sa fille de force. Une feuille libérale a raconté ce fait d'une manière à faire frémir toutes les mères. On a vu là un prétexte pour noircir les prêtres : on s'en est emparé. M. Douglas a été conseillé de présenter une pétition à la chambre des députés, et l'on dit qu'un avocat, célèbre par ses opinions libérales, lui a prêté sa plume. Toute la rhétorique du parti a été mise en jeu dans cet écrit, dont la conclusion est, que le fait dénoncé est un prodige de fanatisme absurde et barbare. La pétition a été imprimée, on la distribue de tous côtés avec profusion. M. Douglas désavoue cette distribution, et assure qu'il a fait tout ce qui étoit en lui pour l'empêcher; elle a eu lieu néanmoins, parce qu'elle est utile aux intérêts d'un parti qui veut du scandale, et qui en excite à tout propos et à tout prix.

— Après avoir pourvu aux premiers besoins de sa résidence et de l'administration centrale, M. l'archevêque de Sens a voulu visiter la ville la plus importante de son diocèse : il s'est transporté, le 10 décembre, à Auxerre, où il a été reçu avec de grands honneurs. M. de la Fare est descendu à la mairie, où l'attendoient le maire et ses adjoints. Les troupes lui ont rendu tous les honneurs militaires, et le peuple se pressoit sur son passage. Le clergé de la ville et celui des environs s'étoient réunis à l'hôtel de la ville, et ont conduit M. l'archevêque à l'église de Saint-Etienne, l'ancienne cathédrale, où M. l'abbé Viart, curé de la paroisse et grand-vicaire du diocèse, harangua le prélat. Il donna des éloges aux évêques qui avoient précédemment gouverné cette portion du troupeau, et la félicita de se trouver sous la houlette d'un pasteur si vénérable et si distingué. Mgr. prononça, du milieu du chœur, un discours, où il remercia le clergé et les fidèles de leur obligeant accueil, et promit aux uns et aux autres son affection et ses plus tendres soins. Si la ville d'Auxerre, dit-il, n'avoit pu recouvrer son titre épiscopal, du moins ce siége illustre n'est point passé en des mains étrangères; la fille, si on peut parler ainsi, est venue confondre sa gloire avec celle de la mère, et les deux villes de Sens et d'Auxerre rivaliseront de zèle pour la religion et d'ardeur pour les bonnes œuvres. Après avoir

exprimé ses vœux, et adressé les conseils que lui suggéroit sa sagesse et sa piété, M. l'archevêque a donné le salut et la bénédiction du saint Sacrement; puis il a entonné le *Te Deum* et donné la bénédiction épiscopale. Il a été ensuite reconduit, avec le même cortége, à son logement, où le maire, le président du tribunal et le bâtonnier des avocats lui ont adressé chacun un compliment. M. le préfet a rendu aussi ses devoirs au prélat, et lui a présenté les autorités. Mgr. a visité les églises, les hôpitaux, le collége et les écoles chrétiennes : il a montré partout le zèle d'un pasteur et la bonté d'un père; il a adressé des paroles d'encouragement aux uns et de consolation aux autres. Le séjour du prélat à Auxerre a été trop court; mais on espère l'y revoir encore, et il y sera attiré, indépendamment des autres motifs, par le petit séminaire qu'il se propose d'y établir, et dont on dispose actuellement le local.

— Les chanoines du nouveau chapitre de Luçon, réunis et nommés depuis quelques temps, étoient entrés déjà en exercice; mais M. l'évêque avoit indiqué le 1er. janvier pour les mettre en possession avec plus de pompe. La veille, ils présentèrent au prélat leurs statuts déjà précédemment soumis à son approbation. Le jour de la fête, on se rendit processionnellement à l'église, où, après le chant du *Veni, Creator,* M. l'évêque adressa aux nouveaux chanoines un discours où il leur traça d'une manière vive et touchante leurs fonctions et leurs devoirs. Les statuts ayant été lus par le secrétaire de l'évêché, et les membres appelés par rang d'âge, Mgr. mit en possession le premier grand-vicaire, qui installa les autres grands-vicaires et le premier archidiacre. Les autres chanoines furent mis en possession par deux archidiacres. Le prélat célébra ensuite la messe pontificalement; on exécuta en motet le verset de l'antienne *Ecce sacerdos magnus*. Pendant l'installation, le chœur chantoit les psaumes *Quare fremuerunt*, et *Ecce quàm bonum*, sous l'antienne *Deus liberavit populum suum*... Nous avons donné précédemment les noms des grands-vicaires et chanoines; nous indiquerons ici les autres dignités qu'ils réunissent. M. Hudault est aussi official du diocèse et archidiacre de Bourbon-Vendée; M. Chantreau de la Jouberdrie est archidiacre de Fontenay-le-Comte; M. Baudouin, oncle, ancien grand-vicaire de La Rochellle, est supérieur du grand séminaire. M. Affre, aussi grand-vicaire, et ancien professeur en théologie, est promoteur de l'officialité. M. Darnaud, an-

cien curé de Fontenay, est archidiacre des Sables d'Olonne. M. Baudouin, neveu, est curé de la cathédrale, sous le titre d'archiprêtre de Luçon. Parmi les chanoines, nous avons nommé, outre ceux ci-dessus, M. de La Corbière, ancien chanoine d'Angers, et aumônier de Mesdames de France; M. de La-Mothe Fouqué, ancien professeur de théologie; M. de Buor, ancien chanoine de Luçon; M. Grasineau, supérieur du petit séminaire, et M. Chabrier, secrétaire de l'évêché.

— Des lettres récentes du Kentucky font connoître l'état actuel des choses dans cette intéressante mission. M. Chabrat, ce missionnaire françois qui étoit venu en France il y a deux ans, et qui repartit l'année dernière pour les Etats-Unis, étoit de retour au Kentucky depuis le mois de juillet dernier, après seize mois d'absence, et avoit été reçu par M. l'évêque avec toutes sortes de marques d'affection. Une cloche, qu'il avoit achetée en France, est aujourd'hui dans le clocher de la cathédrale de Bardstown : c'est une nouveauté pour tout le pays. M. Nérinckx, prêtre flamand, attaché à la même mission, est aussi de retour aux Etats-Unis. Il est arrivé à Baltimore, et étoit attendu au Kentucky. Il a envoyé un bel orgue à dix registres, qu'il s'est procuré en Flandres. Il est arrivé de Rome un nouveau missionnaire : c'est un jeune prêtre irlandois, pieux et instruit. Enfin, un Dominicain, le père Hill, est aussi venu récemment au Kentucky avec quatre jeunes étudians et deux frères lais. Ce renfort sera très-utile pour la mission. M. l'évêque avoit visité, au mois de mai, les catholiques du Ténessee. Quoiqu'il n'y eût passé que trois semaines, il avoit eu cependant la consolation d'y faire du bien. Les catholiques étoient bien disposés. On avoit offert un terrain pour bâtir une église, et fait une souscription de 3000 dollars pour les frais de construction. Le 3 septembre dernier, MM. Chabrat et Abell ont été envoyés par M. l'évêque dans le Ténessee, et ont prêché tant à Nashville qu'à Columbia. Ils ont soutenu la controverse contre les protestans. C'est à Nashville, chef-lieu de cet Etat, que sera bâtie la nouvelle église. M. l'évêque se propose d'y envoyer de temps en temps un missionnaire; car ce pays n'a point encore de pasteur résidant. M. Ganilh a formé, à Saint-Etienne, une réunion de jeunes gens qu'il dispose pour l'état ecclésiastique. Les écoles de filles et celles de garçons se multiplient et se consolident. M. David, évêque de Mauricastre et coadju-

teur de M. l'évêque de Bardstown, a fait imprimer, à Louis-Ville, une réfutation du prédicant Hall, dont nous avons eu occasion de parler. La violence de ce prédicant n'a pas donné beaucoup de relief à sa cause, et, depuis la conférence qu'il eut avec M. David, plusieurs protestans se sont convertis. On en compte quatre qui, récemment, ont voulu mourir catholiques, et d'autres n'ont pas attendu ce dernier moment pour rentrer dans le sein de l'Eglise. Le P. Miles, Dominicain, s'est acquis de la réputation dans la controverse. Le P. Edouard Fenwich, du même ordre, venoit d'être nommé évêque de Cincinnati, nouvel évêché érigé dans l'Etat de l'Ohio. Il vouloit partir pour l'Europe, et prier le souverain Pontife de faire un autre choix; mais ses supérieurs lui ont ordonné de se soumettre. Il étoit question d'établir aussi un évêché au Détroit, et on croyoit que le Pape y nommeroit M. Galitzin ou le P. Benedict Fenwich. M. l'évêque du Kentucky, qui ne veut que le plus grand bien de la religion, voit sans peine ces démembremens de son diocèse. Il est sans cesse occupé à visiter ses congrégations; et son zèle, sa douceur, son esprit de désintéressement et de pauvreté, lui ont concilié l'estime et l'attachement de tous. Son seul chagrin est de n'avoir pu encore acquitter les dépenses pour la construction de sa cathédrale. Les secours qu'il a reçus dernièrement d'Europe ont diminué cette dette, mais n'ont pu l'éteindre; et comme le commerce est aujourd'hui fort languissant dans le Kentucky, le prélat désespère d'y trouver les ressources dont il auroit besoin. Il s'adresse donc encore aux ames pieuses en Europe; et, dans une lettre datée de Saint-Thomas, le 18 septembre dernier, il les remercie de ce qu'elles ont déjà fait, et leur expose avec candeur sa situation et ses embarras. Cette lettre va être imprimée et répandue, conformément aux intentions de M. Flaget, et nous ne doutons pas que l'on ne soit touché du simple exposé que le prélat fait des besoins de son diocèse. Les dons peuvent être adressés à M. l'abbé Morel, chanoine de Bordeaux, à Bordeaux, rue Morgan, n°. 8, ou à M. l'abbé Badin, au séminaire Saint-Nicolas, à Paris. M. Morel a le titre de grand-vicaire de M. l'évêque du Kentucky, et est son agent en France pour tout ce qui peut regarder cette mission. M. Badin est lui-même un des missionnaires de ce pays, et il se dispose à y retourner quand il aura rempli les intentions de M. Flaget, qui le charge spé-

cialement de recueillir des offrandes, en argent ou en nature, pour son église. M. Badin a déjà publié, sur le Kentucky, une Notice dont nous avons parlé et dont nous avons donné un extrait. Nous y renvoyons le lecteur.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Un coup inattendu vient d'enlever subitement une princesse qui paroissoit jouir d'une bonne santé. Mme. la duchesse de Bourbon, étant allé jeudi dernier prier à Sainte-Geneviève, y a été frappée d'une attaque d'apoplexie foudroyante au moment même où elle se mettoit à genoux. Elle est tombée ; un missionnaire qui se trouvoit à portée, n'a eu que le temps de lui donner l'absolution. La princesse a rendu le dernier soupir, dans l'église même, cinq minutes après. Louise-Marie-Thérèse-Mathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon, étoit née à Saint-Cloud le 9 juillet 1750. Elle étoit fille de Louis-Philippe duc d'Orléans, petit-fils du régent, et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti. Elle épousa, le 24 avril 1770, M. le duc de Bourbon, plus jeune qu'elle de six années. Elle en eut M. le duc d'Enghien, qui devoit périr à la fleur de l'âge d'une manière si tragique. Les deux époux vivoient séparés depuis 1780. En 1793, la duchesse de Bourbon fut détenue à Marseille en vertu des décrets de la convention, et après la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797) elle fut bannie en Espagne, et a habité Barcelonne jusqu'à la restauration. Revenue en France, elle avoit établi dans son hôtel, rue de Varennes, un hospice, dit Hospice-d'Enghien, où elle avoit placé des sœurs de la Charité, et où on recevoit un certain nombre de malades. La princesse donnoit beaucoup aux pauvres et assistoit souvent aux assemblées de charité. Espérons que ses bonnes œuvres l'auront préparée au coup subit qui l'a frappée, et que la miséricorde divine, comme saint François de Sales le disoit d'un des ancêtres de la princesse (Henri IV), aura été *propice à celle qui le fut à tant de malheureux.*

— LL. AA. RR. Madame et Mgr. le duc d'Angoulême ont fait remettre chacun une somme de 300 fr. aux enfans du percepteur de la commune de Pommeraye, ancien soldat vendéen, qui est mort victime d'un malheureux accident, le jour du baptême de Mgr. le duc de Bordeaux.

— S. A. R. Madame a donné 200 fr. pour la restauration du clocher de l'église de Vittefleur (Seine-Inférieure), qui a été incendié le 2 décembre dernier.

— MM. le duc de Doudeauville, de Laval et de Narbonne Pelet, et M. le vicomte de Bonald, sont nommés ministres d'Etat, et membres du conseil privé.

— Sur la démission de MM. le duc Decazes et le duc de Narbonnet-Pelet, le Roi a nommé M. le vicomte de Châteaubriand am-

bassadeur en Angleterre, et M. le comte de Serre, ambassadeur près la cour de Naples.

— Une ordonnance royale règle le tableau des conseillers d'Etat et maîtres des requêtes en service ordinaire, ainsi que leur répartition dans les divers comités. Sont nouvellement nommés conseillers d'Etat, ou attachés à un des comités : MM. Mousnier, Jacquinot-Pampelune, de Kergariou, Ferdinand de Berthier, Dupleix de Mézy, de Brevannes, le comte d'Augier, Duhamel. Les nouveaux maîtres des requêtes ou ceux qui sont attachés à des comités, sont : MM. Henri de Longuève, Forest, de Crouseilhes, Masson, de Jessaint, Fumeron d'Ardeuil, O'donnell, Janet, le marquis Amelot de Guepéan, Alphonse de la Bouillerie et Genoude.

— Une autre ordonnance fait quelques changemens dans plusieurs préfectures. M. de Tournon, préfet de la Gironde, passe à la préfecture du Rhône ; M. de Breteuil, préfet de la Sarthe, à celle de la Gironde ; M. de Nugent, préfet des Landes, à celle de la Sarthe. M. de Talleyrand, préfet de l'Aisne, à celle de l'Allier ; et M. de Murat, préfet des Côtes-du-Nord, à celle du Nord. MM. de Curzay, de Floirac et de Saint-Luc, anciens préfets, sont nommés, le premier à la préfecture des Côtes-du-Nord, le second à celle de l'Aisne, et le dernier à celle du Lot. M. Herman, sous-préfet de Brest, est nommé préfet des Landes, et M. de Suleau, sous-préfet de Compiègne, préfet de la Corse. M. Romain, sous-préfet à Péronne, passe à Brest.

— M. le lieutenant-général vicomte Donnadieu est rétabli sur le tableau des officiers-généraux disponibles.

— M. le lieutenant-général comte Coutard est nommé commandant de la 1re. division militaire, en remplacement de M. le lieutenant-général comte Defrance, appelé à d'autres fonctions ; et M. le lieutenant-général baron Devilliers remplace M. le lieutenant-général comte Coutard dans le commandement de la 13e. division militaire.

— Par ordonnance royale, M. le Vassor de La Touche est nommé député de la colonie de la Martinique ; M. le comte de Vaublanc, de la Guadeloupe ; M. Noyer, de Cayenne ; M. le capitaine de vaisseau Philibert, de Bourbon.

— M. de Vandœuvre, procureur-général près la cour royale de Dijon, et député, est nommé, dit-on, procureur-général à Rouen. On annonce aussi que M. Delamalle fils remplace M. de Vatimesnil, comme substitut au parquet de la cour royale de Paris.

— Une autre ordonnance du Roi donne une nouvelle organisation à la direction des postes. MM. le marquis de Bouthilliers, Gouin et de Rancogne, sont nommés administrateurs des postes : les trois inspecteurs-généraux sont supprimés.

— M. Chifflet est nommé rapporteur de la loi pour la répression des délits de la presse.

— Cinq élèves de l'école royale de Saint-Cyr sont morts ; il n'y a plus en ce moment que cinq malades à l'infirmerie. Les élèves bien portans ou convalescens ont été rendus à leurs familles. Les cours de l'école sont suspendus.

— L'éditeur responsable du journal intitulé : *le Pilote*, a été traduit devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenu de contravention à la loi de censure.

— Sur la proposition de M. le garde des sceaux, le Roi a fait à M. de Lacretelle aîné remise de l'emprisonnement auquel il avoit été condamné comme auteur d'une brochure intitulée : *les Rognures de la Censure*. Cette grâce a pour principaux motifs l'âge et les infirmités de M. de Lacretelle, et sa qualité de membre de l'Académie françoise.

— Un assassin, condamné à mort, et exécuté à Paris, le 9 de ce mois, le nommé Guichet, a montré en mourant un repentir profond. Arrivé devant l'échafaud, il a recommandé aux jeunes gens de fuir les mauvaises compagnies, afin d'éviter son triste sort. *Que mon supplice*, a-t-il dit, *vous serve d'exemple*. Au pied de l'échelle, il s'est mis à genoux, a reçu la bénédiction de M. l'abbé de Montès, aumônier de la Conciergerie, l'a embrassé, et a paru calme et résigné. Avant de sortir de la prison, il avoit remercié et embrassé le concierge, et donné à une personne qu'il connoissoit le conseil de revenir tout-à-fait à la religion.

— La tentative insensée faite à Béfort pour séduire les troupes et les exciter à la révolte n'a servi qu'à faire ressortir les bons sentimens de la garnison de cette ville. Les projets des coupables ont été déjoués par la bonne conduite des officiers et des soldats. M. le lieutenant-général Pamphile de Lacroix, commandant la 3e. division militaire, a fait publier, à Strasbourg, un ordre du jour contenant les principales circonstances de l'événement, et dans lequel il donne des louanges méritées au dévoûment de M. le lieutenant du Roi, Toutain.

— Le conseil académique de Toulouse, par arrêté du 22 décembre dernier, a privé de quatre inscriptions un étudiant en droit, nommé Lassène, prévenu d'avoir excité des troubles dans un lieu public.

— Le minitre de la marine a envoyé une médaille d'or à un brave marin de la Guadeloupe, nommé Pitot, qui a sauvé, le 9 septembre dernier, au péril de sa propre vie, les passagers et l'équipage d'un bateau échoué sur des rochers.

— Une édition toute entière des *Chansons* du sieur B..... a été saisie à Genève, avant qu'un seul exemplaire eût été mis en vente, et la même mesure va être prise dans tous les cantons de la Suisse, soit contre la réimpression, soit contre l'introduction des éditions furtives.

— Le parlement anglois s'est assemblé le 3. Le lord chancelier a déclaré que le roi prorogeoit la convocation du parlement jusqu'au mardi 5 février. M. Plunkett, le célèbre défenseur des catholiques d'Irlande, est nommé procureur-général de ce royaume, en remplacement de M. Saurin. On pense que cette nomination annonce de grandes mesures législatives à l'égard des catholiques.

— Le roi de Sardaigne, désirant que les jeunes étudians qui n'ont pris aucune part aux désordres passés puissent continuer leurs études, a ordonné qu'il seroit ouvert à la secrétairerie de l'Université un re-

gistre où l'on inscrira les jeunes gens qui fourniront des preuves de leur attachement au roi et à la religion.

— Un *Te Deum* en actions de grâces de la cessation de la fièvre jaune a été chanté, il y a quelque temps, à San-Lucar de Barrameda, à Lebrija et à Xerès. L'état sanitaire de la ville de Port-Sainte-Marie s'est beaucoup amélioré.

— Le 27 décembre, le roi d'Espagne a présidé le conseil d'Etat, auquel il a communiqué le message qui lui a été adressé par les cortès sur le compte des ministres. Plusieurs conseillers furent d'avis que cette résolution des cortès attaquoit les prérogatives et l'autorité royale, et qu'on ne devoit faire aucun cas des représentations dont le but étoit le changement des ministres. D'autres membres du conseil ont parlé dans un sens opposé. Enfin, après une séance fort longue, on n'a rien décidé, ni rien voté. Il est facile de voir que le roi persiste fermement dans son intention primitive.

L'arrivée des nouveaux évêques dans leurs diocèses n'a pas seulement excité la joie des fidèles, elle a encore enflammé la verve des poètes. Nous avons reçu des pièces de vers destinées à conserver le souvenir d'un événement si important pour la religion. M. Loiseau, curé de Tiron, nous a fait passer une ode latine adressée à la ville de Chartres, pour la féliciter du rétablissement de son siége et de l'arrivée de M. de Latil. Nous avons déjà cité plusieurs productions de ce genre de cet estimable ecclésiastique, qui charme ses loisirs en cultivant la poésie latine. La nouvelle pièce de vers qu'il a faite sur la restauration de l'évêché de Chartres est écrite avec facilité; elle se compose de vingt strophes, dont nous ne pouvons citer que deux :

Orbitas ergò tua longa cessat
Nec decus priscum viduata flebis;
Summa sed grandem potiùs sequentur
Gaudia luctum.....

O potens virgo, pia quem dedisti
Præsulem, natos peramans tuere;
Ac ferat per te diuturna nobis
Gaudia tutus.....

M. R**., de Nîmes, nous a également adressé une petite pièce de vers sur l'arrivée de M. de Chaffoy dans cette ville; nous n'en citerons que la fin :

A la voix de l'oint du Seigneur,
La brebis long-temps égarée,
Rentre d'une marche assurée
Dans le bercail de son pasteur.
Nouveau Fénélon, plein de zèle,
Avec une aimable douceur
Il triomphera de l'erreur,
Et le retour de l'infidèle
Fera le charme de son cœur.

Exauce, grand Dieu, ma prière;
Que les ennemis de la foi,
Rangés sous la même bannière,
Frappés des vertus de Chaffoy,
Ouvrent les yeux à la lumière.

Nous joindrons ici, quoiqu'elle ne se rapporte pas au même sujet, une *Ode à l'Honneur,* que nous avons reçue, et qui ne porte point de nom d'auteur. Elle est en seize strophes, dont nous ne rapporterons que la première, qui fera peut-être regretter le reste :

Honneur, sentiment magnanime,
Noble soutien de la vertu!
Long-temps opprimé par le crime,
Tu ne fus jamais abattu.
C'est en vain qu'assis sur un trône,
Où la puissance l'environne,
L'usurpateur dicte la loi;
Ses dons flétris par des bassesses,
Ses menaces et ses promesses
Rien ne peut ébranler ta foi.

Parmi les nouvelles entreprises auxquelles les amis de la religion et des lettres doivent applaudir, il faut compter les éditions de Massillon et de Bourdaloue, annoncées par M. Méquignon. Nous avons déjà parlé de l'édition de Massillon, dont le Ier. volume a paru. L'édition de Bourdaloue sera entièrement semblable pour le format, le papier et le caractère. Le Ier. volume a aussi paru, ou plutôt le IIIe., car c'est par celui-là que l'éditeur commence. L'exécution en est très-soignée, et ces deux recueils de sermons figureront très-bien à côté l'un de l'autre dans les bibliothèques des amateurs.

Il étoit peut-être d'autant plus nécessaire de donner cette nouvelle édition de Bourdaloue, que les éditions précédentes ne répondoient pas toutes également au mérite et à la réputation de l'illustre orateur. L'édition de l'imprimerie royale, 1707 et années suivantes, est belle, mais elle est rare; et les autres éditions, faites sur celle-là, sont bien éloignées de présenter la même correction et le même soin pour l'exécution. Plusieurs pourroient passer pour des contrefaçons, tant le papier et le caractère sont peu agréables à la vue.

La nouvelle édition doit donc espérer un accueil favorable. Elle est imprimée sur papier fin d'Annonay satiné, et il en est même tiré des exemplaires sur papier vélin superfin satiné. Elle sera ornée d'un beau portrait de Bourdaloue, et d'une *Notice* sur cet orateur, par M. Genoude. C'est cet estimable homme de lettres, comme on sait, qui se charge d'un semblable travail sur Massillon. Le *Prospectus*, qui se distribue déjà depuis quelque temps, offre le même caractère et le même papier que l'ouvrage. Cette édition formera 16 vol. in-8°., dont le prix sera de 6 fr. 50 cent. Il y aura en outre une édition en 18 vol. in-12, avec les même caractères que l'in-8°.; le prix du volume ne sera que de 2 fr.

Sur les Œuvres du Père Berthier.

Le Père Berthier est du nombre de ces esprits sages dont la réputation doit croître de plus en plus parmi cette partie du public qui goûte les écrits où règnent une instruction solide et une piété véritable. Il se fit estimer de son vivant par une conduite soutenue, ainsi que par le discernement, la modération et la critique qu'il apporta dans deux entreprises diverses, mais importantes. Il publia les six derniers volumes de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, et rédigea, pendant plusieurs années, les *Mémoires de Trévoux*. Sage et grave dans ses récits, judicieux et savant dans les dissertations dont il les accompagne, il est encore dans les *Mémoires* critique plein de mesure, de tact et de goût. Il signala les premiers écarts de la philosophie naissante, et les bouffonneries de Voltaire ne le firent jamais départir des règles qu'il s'étoit prescrites. Il recueillit les fruits de cette sagesse par l'estime publique qui le suivit au milieu des disgrâces de sa société. Depuis ce temps, totalement retiré du monde, uniquement occupé d'exercices de piété et de l'étude de l'Ecriture sainte, il préparoit en silence des ouvrages qui devoient le montrer sous un autre rapport, et prouver qu'un si excellent esprit pouvoit réussir dans toutes les carrières où il entreroit.

Ces derniers ouvrages n'ont paru qu'après sa mort; ce sont les *Psaumes traduits en françois avec des réflexions et des notes; Isaïe*, traduit de même, les *Œuvres spirituelles*, et les *Observations sur le Contrat Social*. Nous dirons deux mots de chacun de ces ouvrages, nous abstenant de parler plus au long de l'au-

teur, sur lequel nous avons, il y a quelques années, donné dans ce journal une Notice assez étendue.

Le commentaire sur les Psaumes parut en 1785, et il y en eut peu après une seconde édition, dégagée des notes savantes. C'étoit le Père Querbeuf, qui avoit revu le manuscrit; mais, distrait par d'autres soins, il ne donna pas à la correction des épreuves tout le soin nécessaire. L'abbé Charlier, dont nous avons parlé plus d'une fois (1), présida aux éditions de 1807, et s'en acquitta avec son exactitude et son intelligence accoutumées. L'une de ces éditions est en 8 volumes, et comprend et les notes savantes sur le texte, et les réflexions pieuses sur chaque verset; l'autre édition, en 5 vol., ne contient que les réflexions pieuses, qui sont d'un usage plus général et conviennent à plus de personnes. En tête du Ier. volume est une *Préface* du Père Querbeuf, où se trouve une *Notice* intéressante sur le Père Berthier.

Le commentaire sur Isaïe parut, en 1788, par les soins du même éditeur, en 5 vol. in-12. Cette édition comprend et les notes savantes et les réflexions pieuses sur chaque verset. Le plan du Père Berthier est d'ailleurs le même que pour les Psaumes, et il montre dans cet ouvrage, tantôt une érudition et une critique

---

(1) Voyez, entr'autres, notre no. 755, tome précédent. Nous profiterons de l'occasion pour insérer une observation qui nous a été faite. Nous disions, dans le numéro cité, que nous croyions qu'on pouvoit attribuer à l'abbé Charlier l'*Histoire du Serment à Paris*, 1791, in-8o. On nous assure que l'auteur véritable de ce curieux écrit est M. l'abbé Bossard, alors un des directeurs du séminaire de Saint-Louis, et aujourd'hui grand-vicaire et supérieur du séminaire de Grenoble. « J'en ai, nous écrit un ecclésiastique digne de confiance; j'en ai un exemplaire qui me fut donné par l'auteur, avec qui je me trouvois alors, étant diacre, et demeurant au séminaire de Saint-Louis ». Il n'y a sans doute aucun inconvénient à restituer aujourd'hui à M. Bossard un ouvrage que sa modestie seule l'empêchoit de revendiquer. Cet ecclésiastique d'un mérite distingué paroît avoir composé d'autres écrits dans la controverse sur le serment, en 1790 ou 1791.

admirables, tantôt une abondance de pieux sentimens, indice d'une ame profondément pénétrée.

Les Œuvres spirituelles parurent d'abord, en 1790, sous le titre de *Réflexions spirituelles*, et toujours par les soins du Père Querbeuf, en 5 volumes in-12. Il y fit entrer tous les Opuscules de piété qu'il put recueillir, et qui lui furent confiés par l'abbé du Pinet, par la marquise de Créqui, et par les religieuses de la Visitation de Strasbourg. Ces Opuscules se composent de Retraites, de Méditations, de Lettres, de Maximes, qui ont rapport à la vie spirituelle. La première édition offroit peu d'ordre et de suite; quelques écrits étoient séparés en deux, ou entremêlés d'autres matières. L'abbé Charlier, étant mort sur ces entrefaites, ne put faire sur cet ouvrage le même travail que sur les Psaumes; il a été remplacé par un éditeur non moins exact et non moins exercé, qui a classé les Opuscules dans un ordre plus naturel, a revu et vérifié toutes les citations, et fait disparoître les nombreuses fautes d'impression qui déparoient la première édition. Ainsi les *Œuvres* l'emportent à beaucoup d'égards sur les *Réflexions*, et ce Recueil n'offre plus rien qui arrête, fatigue et déconcerte le lecteur. Cette seconde édition est de 1811.

Les *Observations sur le Contrat Social* furent commencées par le Père Berthier, au moment même que Rousseau le publia; mais, quand il vit l'ouvrage proscrit et l'auteur décrété, cet homme plein de discrétion et de délicatesse interrompit ses *Observations*, qui ont été trouvées incomplètes parmi ses papiers, et dont le Père Querbeuf a donné la suite. Ces *Observations* forment 1 vol. in-12; elles parurent en 1789.

Tels sont les ouvrages posthumes du Père Berthier; ils forment une collection précieuse. On y voit, dit un homme qui n'a pas coutume de flatter les Jésuites; on y voit un écrivain qui avoit bien approfondi les grandes vérités de la religion, et qui possédoit parfaitement la

connoissance du cœur humain. Le Père Berthier n'y donne rien à l'esprit de contention ou de système; sa critique est toujours judicieuse, sa morale exacte, sa spiritualité sage. Il a un ton de vérité qui captive l'esprit, et une onction qui touche le cœur. Son style élégant et pur rappelle l'écrivain qui s'étoit fait précédemment un nom dans la littérature. Il n'oublie point, quand l'occasion s'en présente, d'établir le dogme, et de montrer dans les Psaumes prophétiques les preuves de la mission et de la divinité du Sauveur, ainsi que de l'autorité de son Eglise. Mais, dans ces discussions, comme dans les réflexions pieuses, il règne toujours une sagesse, une sobriété, un esprit de douceur et de paix qui persuadent et qui entraînent. Ce n'est point un maître qui enseigne, c'est un ami qui s'entretient familièrement avec ses lecteurs, et qui leur insinue avec une aimable modestie les sentimens dont il est pénétré.

On nous saura gré d'appeler l'attention de nos lecteurs sur des ouvrages estimables que la plupart connoissent sans doute, mais qu'on ne sauroit trop recommander pour toutes les classes. Dans le monde ou dans la retraite, dans les rangs les plus élevés comme dans les conditions inférieures, les *Œuvres du Père Berthier* offrent une lecture attachante et utile, qui ne peut manquer de répandre dans les ames des germes de vertu et de piété.

Le prix sera fixé désormais, pour nos abonnés, jusqu'au 1er. avril prochain, savoir :

Psaumes (les) traduits en françois, avec des notes et des réflexions : nouvelle édition, revue et corrigée avec soin; 8 gros vol. in-12, imprimés sur beau papier, avec le portrait de l'auteur. Paris, 1807. Brochés. Au lieu de 36 fr. : 24 fr.

Les mêmes, avec les réflexions seulement : nouvelle édition, bien imprimée et sur beau papier, avec portrait; 5 vol. in-12. Paris, 1807. Au lieu de 15 fr. : 10 fr.

Isaïe, traduit en françois, avec des notes et des réflexions; 5 vol. in-12. Paris, 1789. Au lieu de 15 fr. : 12 fr.

Œuvres spirituelles : nouvelle édition de Paris, revue avec soin, et mise dans un meilleur ordre; 5 vol. in-12. Au lieu de 15 fr. : 10 fr.

Observations sur le Contrat social de J. J. Rousseau; 1 vol. in-12. Au lieu de 2 fr. : 1 fr.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. Jean-François Martin de Boisville, qui avoit été nommé à l'évêché de Blois en 1817, et préconisé à Rome le 1er. octobre de cette année, vient d'être nommé par S. M. à l'évêché de Dijon. M. l'abbé de Boisville étoit, avant la révolution, chanoine de la métropole de Rouen, et, depuis le concordat, il occupa long-temps la place de grand-vicaire du même diocèse. Son expérience dans l'administration, ses qualités aimables, et le noble usage qu'il sait faire de sa fortune pour des œuvres de piété et de charité, justifient un choix qui ne pourra qu'être infiniment agréable au diocèse de Dijon, et calmer les regrets qu'excite la mort du dernier évêque.

— La neuvaine de sainte Geneviève a fini le vendredi 11 dans la nouvelle église; ce jour, Mgr. l'évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, a officié pontificalement, assisté des prêtres et des élèves de la Congrégation de la Mission (de Saint-Lazare), dont la piété répondoit à celle du prélat, et annonçoit de dignes enfans de saint Vincent de Paul. Le dimanche 13 étoit indiqué pour la communion générale des quatre paroisses où s'étoit faite la visite pastorale. Dès cinq heures du matin, une grande affluence de fidèles étoit réunie dans l'église Sainte-Geneviève; les exhortations des missionnaires, des prières, le chant des cantiques, ont disposé les communians à l'acte de piété qu'ils alloient faire. A huit heures, M. l'archevêque de Paris est arrivé; le prélat a célébré la messe sur un autel qui avoit été érigé la veille à l'entrée du chœur, et qui faisoit un très-bel effet, et étoit bien vu des trois nefs. Mgr. a donné la communion, et a été aidé dans cette fonction par les curés des quatre paroisses du 12e. arrondissement. Néanmoins cette distribution a duré environ deux heures; on calcule qu'environ trois mille cinq cents personnes ont approché de la table sainte. Pendant ce temps, M. l'abbé de Janson, en chaire, suggéroit aux communians les pensées et les sentimens qui devoient les occuper au milieu de cet acte de religion. M. l'évêque de Sées a célébré une messe d'actions de grâces, et M. l'archevêque de Paris a immédiatement donné la confirmation aux fidèles qui

s'y étoient disposés. Le prélat a également assisté aux vêpres, et a présidé au renouvellement des vœux du baptême; il a, avant la bénédiction, adressé une exhortation au peuple. L'office n'a été terminé qu'à plus de sept heures. Les jeunes aveugles de la rue Saint-Victor ont exécuté plusieurs morceaux de musique avec beaucoup d'intérêt et d'ensemble, et le son de leurs instrumens retentissoit très-agréablement dans toute l'enceinte. L'église étoit entièrement pleine, et offroit le coup d'œil le plus imposant. Les hommes occupoient sous le dôme un grand espace, où ils étoient fort pressés, et où ils n'avoient pu tenir tous; les nefs latérales étoient entièrement couvertes de monde. Il étoit impossible de n'être pas ému, quand de tous ces points à la fois partoient des chants animés, ou que de toutes parts on répondoit avec une égale ardeur aux interpellations du missionnaire : *Renoncez-vous à satan*, etc. Ces cris unanimes, ces élans de foi et de piété, cet air de joie et de bonheur qui brilloit sur tant de figures, cette affluence qui se prolongeoit jusque sous les portiques les plus reculés de ce vaste édifice, la présence du digne pontife et de ses infatigables coopérateurs, la nouveauté de ce spectacle sous des voûtes destinées par l'impiété à d'autres usages, ces murs purifiés, ces autels se relevant avec un nouvel éclat, ces saintes reliques recouvrant leurs anciens honneurs, ce triomphe de la religion sur d'indignes ennemis et sur de honteuses apothéoses, tout élevoit l'ame, tout parloit au cœur, tout nourrissoit la foi et animoit la piété. Cette belle cérémonie a dignement clos la visite, et a justifié toutes les espérances du premier pasteur. L'office étoit fini, et le peuple sembloit ne pouvoir se résoudre à quitter le lieu saint; l'on voyoit beaucoup d'hommes prosternés, après avoir passé toute la journée en prières, prier encore, prolonger des instans précieux à leur reconnoissance, et ajouter aux exercices communs des épanchemens secrets, et sans doute des résolutions dignes de leur ferveur.

— Le sermon prononcé par M. l'abbé de Maccarthy, le dimanche 6, et dont nous n'avons dit qu'un mot, convenoit parfaitement à la circonstance, et a été admiré de tout l'auditoire. L'orateur avoit pris pour texte ces paroles de l'Evangile : *Positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum in Israel*. Il a dans son premier point montré la ruine de tous ceux qui se sont élevés contre Jésus-Christ; la ruine des

Juifs qui l'ont méconnu, des empires idolâtres qui ont persécuté sa religion, des nations de l'Asie, si riches et si puissantes autrefois, et qui ont perdu avec la foi la prospérité temporelle et la civilisation; il a cité les malheurs de la France, chez qui le règne de l'impiété pendant la révolution fut le signal de tous les désastres et de tous les crimes. Les chefs eux-mêmes de l'incrédulité ont ressenti les effets de la prédiction du prophète, et leurs systêmes mêmes ont été funestes à leur intelligence, à leurs œuvres et à leur réputation. Les apothéoses qu'ils ont partagées avec d'odieux scélérats ont flétri leur mémoire, et ce Panthéon, si l'on peut se servir du nom sous lequel ils essayèrent de cacher l'ancienne et religieuse destination de ce bel édifice, pour lui donner une destination toute païenne; ce Panthéon a été pour eux comme un gibet ignominieux auquel leurs noms ont été attachés, et dont la honte leur restera à jamais. Cet éloquent morceau a été d'un grand effet. Dans le second point, M. de Maccarthy a développé l'autre partie de la prophétie, et a montré Jésus-Christ objet de salut pour ceux qui le servent, l'Eglise triomphant de toutes les attaques, et la France sauvée dans ces derniers temps, après des malheurs sans exemple. Dans l'exorde et la péroraison, l'orateur a célébré la restauration de ce temple, et en a tiré un gage de protection pour l'État et pour l'Église.

— Le nouveau bref du diocèse de Paris, dont nous avons annoncé la publication, est rédigé conformément au Bréviaire que M. le cardinal de Périgord avoit fait réimprimer, et qui s'achève en ce moment. Ce Bréviaire sera livré prochainement au public, ainsi que les Supplémens destinés à mettre les anciennes éditions en harmonie avec la nouvelle. On donnera en même temps un Supplément pour le Missel. L'intention de S. Em. n'ayant point été de supprimer les anciens Bréviaires, il n'y a obligation de se servir du nouveau que pour la fête du Sacré-Cœur, laquelle est établie dans le diocèse, à compter de cette année. Cette fête se célèbrera sous le rit solennel-majeur; elle est marquée, pour cette année, au VIIe. dimanche après la Pentecôte. La fête des SS. apôtres Pierre et Paul aura une octave; celle de la Toussaint sera désormais du rit annuel; celle de S. Louis et de S. Michel seront du rit solennel-mineur, au lieu de double-majeur; l'office de S. Joseph, de même; de plus S. Joseph est remis au

19 mars, jour où il est marqué dans le Romain; on ne sait pourquoi il avoit été renvoyé au 20 avril; on le célébrera désormais avec tout le reste de l'Eglise. La Présentation et la Compassion de la sainte Vierge, les Cinq Plaies de Notre Seigneur, la commémoration de S. Paul, S. Vincent de Paul, et sainte Clotilde, reine de France, sont élevés au rit double-majeur. La Chaire de S. Pierre, S. François de Sales, S. Remi, S. Léon-le-Grand, S. Charles et S. François-Xavier, qui n'étoient que semidoubles, seront doubles-mineurs. S. Lin et S. Clet, successeurs immédiats de S. Pierre, S. Corneille, pape; S. Yves, S. Ignace de Loyola, et sainte Radégonde, reine de France, dont on ne faisoit que mémoire, sont du rit semidouble. On a mis aussi dans le Bréviaire des noms qui doivent être chers à la France, puisque ce sont des saints de ce royaume. Le 4 février, on fera l'office de la bienheureuse Jeanne de Valois, reine de France, fondatrice de l'ordre des Annonciades; le 18 avril on fera l'office de la bienheureuse Marie de l'Incarnation (Barbe Avrillot, dame Acarie), qui a introduit les Carmélites en France, et qui mourut en 1618; le pape Pie VI l'a déclarée bienheureuse le 24 mai 1791. Le 16 juin, on fera l'office de S. Jean-François-Régis, célèbre missionnaire, dont on avoit lieu d'être étonné qu'il ne fût pas même fait mémoire. Ce saint avoit été canonisé le 16 juin 1737, le même jour que S. Vincent de Paul, et par conséquent l'année qui suivit la publication du nouveau Bréviaire. On a ajouté également sainte Collette, réformatrice des Clarisses, canonisée en 1807; S. Augustin, apôtre d'Angleterre; S. Pie V, pape, S. Philippe de Néri, fondateur de la congrégation de l'Oratoire d'Italie, sainte Marguerite, sainte Hélène, dont les reliques sont maintenant à Paris; et S. Louis, évêque de Toulouse, petit-neveu de S. Louis, roi de France. Nous aurons occasion de parler plus au long de ces changemens, lorsque nous annoncerons le nouveau Bréviaire; et on aura lieu de se convaincre de plus en plus que ces changemens, qui, au reste, sont en petit nombre, ont été dictés par les vues les plus sages, et sont de nature à satisfaire à la fois le goût et la piété.

— Aujourd'hui 16, à onze heures précises, M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul célébrera un service solennel, dans son église, pour le repos de l'ame de M. Louis-Guillaume-Auguste Grignon, son prédécesseur. Le nouveau pasteur s'est

déjà annoncé dans cette paroisse sous les plus heureux auspices, et promet de continuer et d'étendre le bien qu'avoit commencé M. Grignon. Sa piété, sa sagesse, son caractère conciliant, lui ont déjà conquis l'estime du clergé et des fidèles, et toutes les œuvres de charité trouveront en lui un promoteur zélé, et qui donnera le premier l'exemple des sacrifices.

— On a reçu la nouvelle certaine de la mort de M. l'abbé de Grimouville-Larchant, nommé à l'évéché de Saint-Malo; nouvelle que nous avions donnée précédemment, mais seulement comme un bruit. Charles-Siméon de Grimouville-Larchant, ancien chanoine de Coutances, a passé la plus grande partie de la révolution à Jersey, et il étoit même devenu grand-vicaire pour les catholiques de Jersey et de Guernesey. Il fut nommé à l'évéché de Saint-Malo, en 1817, mais il ne rentra pas en France, et continua ses fonctions d'administrateur à Jersey. Il fut un des plus empressés à signer la formule de soumission, demandée en 1818 par M. Poynter, évêque de Londres, aux ecclésiastiques françois retirés dans son district; formule destinée à faire connoître ceux qui osoient rompre de communion avec le Pape. M. de Grimouville-Larchant est mort à Jersey, le 20 septembre 1821, à l'âge de 74 ans. MM. Feuterel, Gaultier, Lesage, Lambert, Boucher, prêtres françois, et Mangin, sous-diacre de la même nation, sont morts aussi en Angleterre dans les deux dernières années. Plus récemment, M. Gilbert Mathias, prêtre françois, resté en Angleterre, et chanoine honoraire du chapitre de Saint-Denis, est mort à Londres; on se rappelle qu'il avoit été frappé, il y a quelques années, par un homme en démence, au moment où il étoit à l'autel dans la chapelle de l'ambassadeur d'Espagne.

— Du vivant même de Voltaire, on fit paroître une brochure intitulée : *Voltaire de retour des Ombres, et sur le point d'y retourner pour n'en plus revenir, à tous ceux qu'il a trompés*. C'étoit une fiction, où l'on faisoit parler Voltaire lui-même pour avouer ses torts, et exprimer surtout ses regrets d'avoir attaqué la religion avec tant de persévérance, de mauvaise foi et d'amertume. On supposoit que, détrompé enfin, il demandoit pardon à ses adversaires, aux évêques et à ses contemporains, de toutes ses déclamations et de ses erreurs. Cette brochure, qui vit le jour en 1776, est la suite

de *Voltaire parmi les Ombres*, in-12, publiée la même année. On a cru devoir la réimprimer dans un moment où tant de gens cherchent encore à augmenter l'influence de Voltaire. On a fait seulement quelques changemens à cette édition ; l'épigraphe et l'avertissement ne sont pas les mêmes. On a d'ailleurs conservé le fond de la brochure ; c'est Voltaire qui est censé parler. Il reconnoît la justice des critiques que l'on a faites de ses ouvrages, les égaremens où l'a porté son amour-propre, le peu de solidité de sa métaphysique, son intolérance contre la religion, et la fausseté des accusations qu'il s'étoit permises sur tout ce qui tenoit à elle. Il passe en revue ses principaux écrits dans ce genre, et en note les défauts les plus choquans. A la suite de cet écrit, on a, dans cette édition, ajouté une *Epître de Voltaire aux Parisiens*. Cette petite pièce de vers est encore une fiction dans le même genre et le même but que la précédente ; elle est écrite avec facilité, et offre des vers heureux et des rapprochemens piquans. Cette épître avoit aussi paru en 1776.

— Les libéraux devroient être moins mécontens des missionnaires cette année que les précédentes. Ils ont quelquefois témoigné le désir de tolérer les missions quand elles se borneroient aux campagnes ; or nous voyons déjà qu'un assez grand nombre de paroisses de campagne ont été évangélisées cet hiver. Nous en avons nommé plusieurs. D'autres sont venues depuis à notre connoissance, et nous les réunissons ici. La paroisse de Breteuil (Oise) a eu une mission de six semaines, pendant laquelle quatre ecclésiastiques du diocèse ont prêché avec un grand zèle. Cette commune paroissoit s'être ressentie particulièrement des malheurs passés, et la religion y étoit presqu'entièrement oubliée. Les missionnaires l'ont fait revivre dans les cœurs ; un changement général s'est manifesté par des actes de piété non équivoques, et M. l'évêque d'Amiens, qui est venu présider à la plantation de la croix, a été témoin par lui-même de ces heureux résultats, et n'a pu s'empêcher de manifester, dans un discours qu'il a prononcé sur le Calvaire, toute la joie qu'il en ressentoit. Les missionnaires du diocèse de Nantes ont donné successivement deux missions, la première à la Chapelle-Launay, la seconde à Pontchâteau : dans cette dernière ville plus de cinq mille personnes ont participé à la table sainte ; les autorités et la garde nationale étoient à la tête, ainsi que

la gendarmerie. Après quelques jours de repos, les missionnaires sont partis pour Frossay, dans l'arrondissement de Paimbeuf.

— On ne sauroit trop donner d'éloge aux hommes généreux qui usent de leur fortune pour des œuvres utiles, principalement sous le rapport de la religion. M. Russen, jeune peintre d'Hazebrouck, a fait une dépense d'environ 10,000 fr. pour établir une école de Frères au Mont-des-Chats, entre Bailleul et Cassel; par ses soins une maison convenable y a été bâtie, avec une chapelle; trois Frères et un ecclésiastique y sont logés à ses frais depuis trois mois, et fournissent aux habitans des campagnes environnantes les ressources de l'instruction, et surtout d'une éducation chrétienne. Une si noble sollicitude mérite à M. Russen la reconnoissance de tout ce canton.

— Dans l'espace d'un an, la petite ville de Saint-Sernin (Aveyron) a été témoin de la conversion de deux jeunes calvinistes; peut-être a-t-elle dû cet avantage à ce qu'aucun de ses habitans ne professe la prétendue réforme. L'une des jeunes personnes fit son abjuration, l'année dernière, à l'église, reçut les sacremens, et sacrifia généreusement les avantages temporels aux intérêts de la conscience et de la foi. La seconde a reçu les sacremens dans son lit de mort, et n'a pas beaucoup survécu à cette démarche; ses obsèques ont été honorées par le concours de toutes les jeunes filles du lieu, et M. le curé en a voulu faire seul les frais.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MONSIEUR est légèrement indisposé. Le dimanche 13, ce Prince a entendu la messe dans ses appartemens. S. A. R. a fait remettre une somme de 500 fr. à M. le maire de Saint-Gervais (Drôme) pour les réparations à faire à l'église de cette paroisse.

— Mgr. le duc d'Angoulême a fait parvenir 200 francs à M. l'abbé de Beaufort, pour contribuer aux frais de reconstruction qu'exige l'état du clocher de la petite ville de Coudures (Landes), qui a été renversé, il y a quelque temps, par un ouragan.

— MADAME a envoyé un secours de 200 fr. aux malheureux habitans de Dirinon, près Landernau, qui ont le plus souffert d'une épidémie qui a désolé ce pays pendant une grande partie de l'été. S. A. R. a fait transporter au domicile de M. Amette, administrateur de charité pour le 2e. arrondissement, une grande quantité de bon

de chauffage pour les pauvres honteux de son quartier. Cette distribution a été faite le 12 janvier.

— Mme. la duchesse de Berri a ajouté une somme de 150 fr. aux secours que LL. AA. RR. Monsieur, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême ont accordés aux malheureux incendiés du Charnoi, arrondissement de Coulommiers.

— Le 12, Madame et Mgr. le duc d'Angoulême sont allés à Villeneuve-l'Etang, près Saint-Cloud, voir la propriété que LL. AA. RR. ont achetée, et qui appartenoit à M. le maréchal Soult.

— Ce n'est point pour faire ses dévotions, comme on l'a dit dans quelques feuilles, que Mme. la duchesse de Bourbon étoit allée, le jeudi, à Sainte-Geneviève. Cette princesse n'arriva dans l'église qu'à deux heures, pour s'y trouver avec le clergé de sa paroisse, qui y alloit ce jour-là pour les prières prescrites par le Mandement. Ce fut au milieu de ce pieux exercice qu'elle fut saisie d'un étouffement violent. Elle perdit connoissance, et un des missionnaires lui donna l'absolution. La princesse fut transportée à l'Ecole de Droit, et les médecins furent appelés; mais leurs soins furent inutiles. La princesse n'a point recouvré la connoissance, et elle expira à trois heures après midi. M. le duc d'Orléans, son neveu, arriva peu après. Cette mort est une perte immense pour les pauvres, et surtout pour ceux de la paroisse des Missions, auxquelles la princesse donnoit beaucoup. L'acte de décès a été dressé, le 10, à neuf heures du soir, par M. le chancelier, président de la chambre des pairs, accompagné de M. le marquis de Sémonville, grand-référendaire, et de M. le chevalier Cauchy, garde des archives de la chambre des pairs, et greffier de l'état civil de la maison royale, en présence de MM. les marquis de Lauriston et de Brézé. M. Pardessus, député, et M. Gros, secrétaire des commandemens de la princesse, ont signé, comme témoins, l'acte de décès. Le corps est placé dans une chapelle ardente, élevée dans son hôtel, et où des prêtres récitent les prières des morts. Les obsèques auront lieu dans l'église des Missions-Etrangères, et les restes mortels de la princesse seront transférés à Dreux, sépulture des princes de la maison d'Orléans. Dans son testament, la princesse dit formellement qu'elle veut être enterrée sans faste, sans cérémonie, et qu'on donne *abondamment* aux pauvres de sa paroisse; c'est là la seule magnificence qu'elle permette.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon est arrivé, le 11, à deux heures du matin, à Paris, et a reçu à midi la visite de Mgr. le duc d'Orléans. A huit heures, ces deux princes ont fait une visite au Roi. Le lendemain, le Roi a envoyé M. le duc d'Avaray complimenter LL. AA. SS. Mgr. le duc de Bourbon et la princesse Louise de Condé, à l'occasion de la mort de Mme. la duchesse de Bourbon.

— La cour prendra le deuil, le 15, pour onze jours, à l'occasion de la mort de feu Mme. la duchesse de Bourbon.

— Les présidens des collèges électoraux convoqués par l'ordonnance du 3 décembre dernier, sont: MM. Dutour de Bellenave, arrondissement de Montluçon (Allier); Bonnet de l'Escure, Rochefort (Cha-

rente-Inférieure); Coteau, adjoint au maire de Cambrai, Cambrai (Nord); Amariton de Montfleury, ancien député, Clermont (Puy-de-Dôme); Galmiche, Vesoul (Haute-Saône); Delhorme, Lyon (Rhône); M. Chalandon est nommé vice-président de ce dernier collége. M. de Lapanouze, banquier, est nommé président du 1er. arrondissement de Paris (Seine), et MM. Tourolle, Lebrun et Trudon, vice-présidens.

— M. Tezenas (de Montbrison) est nommé chef de l'imprimerie et de la librairie au ministère de l'intérieur.

— Le 14, la cour d'assises de Paris a condamné à deux mois de prison, 16 francs d'amende, le nommé Grave, pour avoir vendu des gravures obscènes.

— Le fameux zodiaque de Denderah vient d'arriver à Paris dans le plus bel état de conservation. On pourra maintenant se convaincre de la fausseté des hypothèses que plusieurs savans incrédules ont faites sur ce monument, dans la vue de détruire les traditions des livres saints.

— Le complot de Béfort a donné lieu à plusieurs arrestations importantes. Un adjudant sous-officier et un sergent-major du 29e. régiment, qui s'étoient réfugiés à Porentruy, ont été livrés à la justice. On a arrêté deux autres individus à Luxeuil, dans la nuit du 2 au 3. On a découvert, chez un habitant de Béford, deux drapeaux tricolores, quatre cents cocardes et des cartouches. On a aussi trouvé sur la route de Béfort plusieurs cocardes tricolores. Dix hommes du 3e. bataillon du 29e. régiment passeront dans la garde royale. M. Toutain, lieutenant du Roi, et Reyniac, lieutenant-colonel du 29e. régiment, sont nommés commandans de la Légion-d'Honneur. Il y a eu aussi d'autres promotions parmi les officiers de la garnison. Les officiers qui ont déserté seront rayés des contrôles de l'armée.

— Les affaires d'Espagne sont toujours dans la même situation. La plupart des villes continuent à se révolter contre le gouvernement. Les cortès ont reçu, dans les premiers jours de janvier, une représentation de Murcie, dans laquelle il étoit dit que Murcie, sa garnison et ses habitans, n'obéiroient, non-seulement aux ordres du pouvoir exécutif, mais encore à ceux du pouvoir législatif, tant que le ministère ne seroit pas changé. Au départ du dernier courrier, on s'attendoit à un changement de ministère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 11, la chambre accorde un congé à M. de la Guéronnière. M. de Coupigny fait un rapport au nom de la commission des pétitions. Une discussion orageuse s'engage, à l'occasion de la pétition du sieur Spy, à Châlons-sur-Marne, qui demande qu'à l'avenir les délits de la presse soient portés devant des juges, et cessent d'être soumis à la législation du jury. La commission des pétitions propose le renvoi à la

La galerie de Saint-Bruno, par Le Sueur, jouit d'une réputation méritée parmi les grandes compositions de la peinture. Elle fut faite pour orner le petit cloître du couvent des Chartreux de Paris, et elle est due à Eustache Le Sueur, né à Paris en 1617, et mort dans ce même couvent des Chartreux en 1655. Cet artiste, l'un des peintres les plus distingués de son siècle, est encore connu par de beaux tableaux dont il enrichit plusieurs églises de la capitale; parmi ces tableaux est celui de saint Paul prêchant à Ephèse, fait pour Notre-Dame, et saint Gervais et saint Protais pour l'église de Saint-Gervais.

La galerie de Saint-Bruno se compose de 22 tableaux, peints sur bois et terminés en 1648; ils représentent les principales actions de la vie du saint. En 1776, le prieur des Chartreux ayant offert de les joindre à l'exposition du Louvre, on les mit sur toile et on les retoucha; mais on les a restaurés plus complètement encore, il y a plusieurs années. M. Villerey, graveur, a reproduit toute cette galerie dans une suite de gravures d'un petit format. Cette collection, doublement précieuse sous le rapport des arts et sous celui de la piété, paroît aujourd'hui précédée de la vie de saint Bruno, telle qu'elle se trouve dans l'ouvrage de Butler et Godescard. Elle est dédiée à Madame, et offre le buste de Sa Sainteté au bas d'un bref que le saint Père a adressé à l'éditeur, qui lui avoit envoyé son ouvrage. La tête du souverain Pontife est très-ressemblante.

Quand aux gravures de la galerie de Saint-Bruno, elles sont parfaitement exécutées, et forment une suite très-intéressante. Les amateurs remarqueront principalement le saint Bruno prosterné devant un crucifix, qui peint très-bien le profond recueillement; le saint Bruno lisant une lettre du Pape, le même refusant l'épiscopat, la mort et l'apothéose du saint. Le Sueur excelloit à rendre non-seulement le costume des religieux, mais l'impression de la piété sur leurs figures, et ce calme qui naît du contentement de l'ame et de l'absence des passions. C'est ce qui nous a le plus frappé dans cette collection. Les amateurs y loueront la grâce des attitudes, l'heureux emploi des tours, la beauté du clair-obscur et la connoissance parfaite des parties les plus importantes de l'art; mais les hommes religieux y admireront surtout une expression parfaitement assortie au sujet, et je ne sais quel air de paix, de douceur et de piété qui manque dans la plupart des compositions des peintres de nos jours, et même dans les sujets qui y prêteroient le plus. Cette collection forme un petit volume in-8º. bien imprimé, qui contient, avec le texte, 23 jolies estampes, gravées en taille-douce; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal; et chez A. Villerey, graveur, rue Saint-Jacques, nº. 174.

On nous prie d'avertir que l'on a quelques raisons pour désirer savoir la demeure de M. Thomas Josse, prêtre de Bretagne; ceux qui en auroient connoissance voudront bien le prévenir que l'on a, dans le monastère des Trapistes du Port-du-Salut, près Laval, des choses importantes à lui communiquer.

Sur les missions des protestans. (Suite du n°. 775.)

Après avoir énuméré les sociétés de missions protestantes, l'*Exposé* parcourt les missions elles-mêmes, et donne l'état de chacune. Il compte cinq cent vingt-un missionnaires ou catéchistes, sans parler de leurs femmes et des chapelains, *qui concourent*, dit-on, *les uns et les autres avec tant d'efficace à l'œuvre des missions*. Il paroît que dans les missions protestantes on compte beaucoup sur la coopération des femmes des missionnaires; et l'*Exposé* cite avec honneur ceux qui sont mariés. Des missionnaires mariés et accompagnés de leur famille ne sont-ils pas bien propres en effet à se dévouer à de longues courses et à de dures privations? Les cinq cent vingt-un missionnaires protestans sont répartis entre deux cent cinquante-deux établissemens. Ces établissemens sont pour la plupart sur la côte occidentale de l'Afrique, au Cap de Bonne-Espérance et dans les environs, dans l'Inde, dans les îles d'Asie, aux Antilles, chez les sauvages de l'Amérique, etc. Les détails sur ces établissemens offrent souvent peu d'intérêt, et forment une statistique minutieuse. Nous ne nous arrêterons donc que sur diverses particularités.

L'établissement de Sierra-Leone, sur la côte ouest de l'Afrique, est destiné, comme on sait, à recueillir et à civiliser des nègres; il y en a environ dix mille répartis en divers lieux. On a formé pour eux des écoles, et on y envoie des missionnaires, sans s'inquiéter de quelle communion ils sont. Ainsi dans une petite ville, Gloucester, c'est un ministre luthérien qui y est entretenu par la société de l'église anglicane. L'humanité applaudira d'ailleurs au but primitif de cette colonie, et à plusieurs des moyens employés pour la faire prospérer; on y recueille des nègres arrachés à la cupidité des traitans. L'éditeur, qui paroît un bon Anglois, se montre assez fâché que l'on ait rendu à la France le Sénégal et Gorée. Il prétend que cette restitution est favorable à la traite des nègres, et il feint d'ignorer que le gouvernement françois a pris des mesures pour empêcher ce commerce. Il devroit sa-

voir que, parmi ceux qui s'y livrent clandestinement, il y a bien autant d'Anglois que de François.

On essaie aussi depuis quelque temps de civiliser les Hottentots, les Cafres, et les autres peuples qui habitent dans le midi de l'Afrique. Les moraves, les méthodistes et la société de Londres, y ont successivement envoyé des missionnaires. On veut bien avouer que leurs travaux n'ont pas été partout très-fructueux. Ici on a, dit-on, *à déplorer une grande indifférence;* là le missionnaire *a été extrêmement éprouvé par l'insouciance de sa colonie*. De plus, la guerre des Cafres a beaucoup nui aux progrès de ces établissemens.

Les missionnaires protestans s'efforcent aujourd'hui de s'insinuer parmi les chrétiens qui habitent les bords de la Méditerranée. Les possessions angloises à Malte et à Corfou leur donnent pour cela des facilités. Ils veulent s'introduire en Egypte et même à Jérusalem, et prétendent avoir trouvé parmi les Grecs des dispositions favorables. Quelques-uns de ceux-ci ont reçu leurs Bibles; donc ils sont partisans des doctrines protestantes; telle est la conclusion de l'auteur de l'*Exposé*. Il nomme aussi avec complaisance M. Grégoire-Pierre Giarve, archevêque de Jérusalem, du rit syrien, et il voudroit faire croire que ce prélat, qu'on a vu à Paris il y a deux ans, est porté à seconder les émissaires protestans et la société biblique. Nous aimons à croire que ce n'est là que de la jactance de l'éditeur; et tout ce qu'il dit des travaux des missionnaires protestans dans le Levant et en Grèce n'offre au fond rien que de vague. La distribution des Bibles n'a pas été même bien accueillie partout; elle paroît favorisée en Russie.

Il y a dans l'*Exposé* un article sur les missions du Thibet; on convient pourtant qu'elles ne sont là que pour mémoire, et qu'il n'y a encore aucun missionnaire dans ce pays. On auroit beaucoup abrégé ce volume, si on en eût ôté ainsi les missions qui ne sont encore qu'en projets. On y a mis un article pour la Chine, et puis l'on est tout étonné de voir qu'il n'y a point de missionnaires protestans en Chine. Au fait, les missions de ce pays ne sont pas attrayantes pour les curieux; les prisons, les mauvais traitemens, les supplices, la mort, il n'en faut pas tant pour épouvanter des jeunes gens que l'attrait de la nouveauté ou le goût des voyages portent à s'expatrier, et qui ne sont pas poussés par des motifs plus relevés. Je crois que les émissaires protestans attendront pour pénétrer en

Chine qu'il y ait moins de danger pour eux. L'auteur de l'*Exposé* n'a dit qu'un mot des missions catholiques de ce vaste empire, et ce mot est à la fois une satire, une calomnie et une absurdité; il feint de ne pas croire aux relations de nos missionnaires, qu'il prétend être *dénuées de preuves et de témoignages authentiques*. Mais quelle preuve nous donne-t-il lui-même de ses récits? S'il veut qu'on le croie, de quel droit refuse-t-il de croire à des témoignages aussi imposans pour le moins que le sien? est-ce que des faits racontés par plus de cent missionnaires qui se sont succédé en Chine ne lui paroissent pas assez bien appuyés? Enfin, il oublie que la persécution suscitée en Chine contre les chrétiens est prouvée par d'autres ouvrages que ceux des missionnaires, et il suffit de lui indiquer l'ouvrage de M. Abel Remusat, intitulé: *les Lois pénales de la Chine*. Le savant orientaliste y cite les édits rendus en Chine contre les chrétiens. Ces persécutions ne sont pas plus incroyables que celles d'Elisabeth contre les catholiques d'Angleterre, qui sont attestées par tant de documens authentiques. Au surplus, l'éditeur nous laisse entrevoir le motif secret de son incrédulité; c'est que le courage des missionnaires et des fidèles martyrisés en Chine pour la foi l'importune. Si ces missionnaires eussent été des sociniens ou des baptistes, on n'auroit pas eu assez d'éloges à leur donner; mais des catholiques, il est impossible que de tels gens soient animés d'un zèle pur, et il est bon de décrier leurs martyrs les plus respectables.

L'Inde en deçà du Gange, où les Anglois ont d'immenses possessions, offroit un champ plus commode à leurs missionnaires. Ils assurent y avoir obtenu de grands succès. Les anglicans et les baptistes y ont formé des congrégations. On a établi dernièrement un évêque anglican à Calcutta; d'un autre côté, l'*Exposé* parle d'un ecclésiastique irlandois, M. Myle Prendergast, qui vient d'être nommé évêque de Malabar par le Pape, et qui devoit prendre des missionnaires à Goa. Sur cette même côte du Malabar existoit une colonie de chrétiens du rit syrien, unis à l'église romaine; les Anglois, maîtres du pays, paroissent travailler avec ardeur à les gagner au protestantisme. On dit que, le 3 décembre 1818, le métropolitain syrien tint un synode des principaux de son clergé, et y admit deux ministres anglicans. Ceux-ci avoient entrepris de faire abandonner à ces pauvres

syriens leur rituel, pour y substituer le rituel anglican; il distribuoient en abondance des Bibles protestantes, et se vantoient d'avoir fait déjà des conquêtes. Cependant l'*Expos* avoue que bien des prêtres syriens étoient opposés à la ré forme; il paroît, par les récits même de l'éditeur, que le ministres anglicans ne se bornoient pas aux moyens d'insinuation, et qu'ils se faisoient aider par les autorités angloises Nous les voyons, entr'autres, s'emparer, à Odagerry, d'un église bâtie par un catholique zélé. On remarque aussi que le missionnaires anglicans ou baptistes sont obligés d'abandonner quelquefois leurs stations, et qu'ils se plaignent de l'indifférence des peuples pour leurs instructions.

Les missions de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande ne semblent pas avoir eu encore de résultats positifs; celles que l'on avoit entreprises aux îles des Marquises, dans la mer du Sud, ont échoué. Celles d'Otaïti ont été long-temps sans aucun succès, et, après les avoir présentées sous un très-beau jour, on convient, page 321, qu'on n'a encore gagné que le très-petit nombre des habitans. Dans les Antilles, les missionnaires se plaignent d'être contrariés par les planteurs.

Telle est l'analyse à peu près complète de cet *Exposé*, qui n'est pas exempt de charlatanisme. On y donne une longue liste de missions; mais, en examinant chaque article, il se trouve souvent que la mission n'est qu'en projet, ou qu'elle se borne à des distributions de Bibles et de livres protestans. Il est assez clair que l'on a voulu enfler le tableau, et jeter, comme on dit, de la poudre aux yeux. Ajoutez à cela des insinuations contre les catholiques, des plaintes sur leurs superstitions; traits qui doivent étonner d'autant plus de la part de l'éditeur qu'il est d'une extrême tolérance sur le dogme. Selon lui, les divisions entre les sectes ne touchent qu'à la discipline et au régime; que l'on croie ou non la divinité de Jésus-Christ, on n'en est pas moins un bon missionnaire. Mais reconnoître le Pape pour le chef de l'Eglise, recourir aux prières des saints, prier pour les morts, c'est une idolâtrie impardonnable. Il y a dans une telle partialité une bien grande ignorance, ou une absence bien manifeste de bonne foi; et ces deux défauts sont d'assez mauvaises dispositions pour des missionnaires, qui, pour annoncer avec fruit la parole de Dieu, devroient avoir autant de charité et de candeur, que de zèle et d'instruction.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Un Mandement (1) de M. l'archevêque ordonne qu'il soit célébré dans toutes les églises, le 21 janvier, un service pour le repos de l'ame de Louis XVI. Ce service sera précédé des laudes de l'office des morts, et d'une cérémonie expiatoire. Il ne sera prononcé aucun discours ni oraison funèbre, et on lira seulement le Testament du Prince. Le même service aura lieu dans les communautés, les colléges et les hospices. Ce Mandement, qui est daté du 14 janvier, est suivi de la Lettre du Roi à M. l'archevêque de Paris et du Testament.

— Le 15 au soir, le corps de Mme. la duchesse de Bourbon a été transporté, sans pompe, de son hôtel à l'église de sa paroisse. M. le curé des Missions-Etrangères, assisté de son clergé, a chanté l'office des morts. L'église étoit tendue de noir. M. l'archevêque d'Arles assistoit à l'office, ainsi que plusieurs personnes de distinction. Environ cent pauvres étoient présens. Après les laudes, le corps a été reconduit à l'hôtel, et le cercueil est parti dans la nuit pour Dreux, où M. le duc d'Orléans s'est rendu aussi.

— Le dimanche 20 janvier, on célébrera dans l'église Saint-Sulpice la fête de ce saint évêque, patron de la paroisse. M. de Villèle, évêque de Soissons, officiera pontificalement tout le jour; M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du Roi, fera le discours.

— Aujourd'hui samedi 19, il sera célébré, dans l'église des Carmes de la rue de Vaugirard, des messes pour le repos de l'ame du vertueux abbé Legris-Duval, enlevé, il y a trois ans, à la religion, à la société, à ses amis, et à tant de malheureux. La dernière messe sera dite à dix heures et demie.

— On avoit dit que M. Douglas-Loveday avoit retiré sa pétition présentée aux chambres, et nous applaudissions à cette démarche de sa part : mais le journal officiel des libéraux dément ce bruit. Il vient de paroître, chez Dentu, une brochure dont voici le titre : *Examen de la pétition de M. Douglas, où on montre qu'il n'y a, dans cette pétition, ni*

(1) Se trouve au bureau de ce journal; prix, 50 c. franc de port.

vérité dans les faits, ni justice dans les réclamations, ni mesure dans les attaques; et qu'elle est contraire à la religion de l'Etat, qu'elle calomnie; aux droits les plus sacrés de la nature, qu'elle demande à usurper; à la France tout entière, qu'elle outrage dans ses institutions et dans ses magistrats. Nous espérons qu'il nous sera possible de rendre compte de cette brochure, qui se vend 60 c. franc de port.

— Le Mandement que M. l'évêque de Luçon a publié pour son entrée dans son diocèse, mérite une attention particulière par les conseils et les dispositions qu'il renferme. Après avoir célébré le rétablissement de plusieurs des plus anciennes et des plus illustres églises, et avoir parlé de lui-même avec cette modestie qui relève encore le mérite le plus distingué, le prélat expose ses sujets d'affliction et d'espérance. D'un côté, il se félicite de trouver dans son diocèse de généreux confesseurs de la foi, des prêtres pieux et éclairés, propres les uns à porter le poids du ministère, les autres à le seconder dans son administration; une société de zélés missionnaires (les missionnaires du Saint-Esprit, établis depuis plus de cent ans à Saint-Laurent-sur-Sèvres); une congrégation de filles (les Sœurs de la Sagesse, dans le même lieu), qui se vouent à l'instruction et au soulagement du pauvre. Il s'applaudit d'avoir à évangéliser des peuples religieux, et cette courageuse Vendée, *cette terre de la fidélité, qui bannit de son sein le schisme et la félonie; qui s'est illustrée par tant de combats, et où les pères apprennent à leurs enfans à craindre Dieu, à honorer le Roi, à chérir leurs pasteurs.* Toutefois M. Soyer ne se dissimule point les sujets d'affliction et d'inquiétude qui se présentent à lui, les efforts de l'incrédulité, l'influence des mauvais livres, que l'on répand jusque dans les campagnes pour ébranler la foi des peuples; l'abandon d'un grand nombre de paroisses, par suite de la rareté des prêtres; la violation du jour du dimanche; l'erreur de ceux de nos frères que les nouveautés du seizième siècle ont détachés de la grande famille et de l'Eglise mère; une erreur plus nouvelle et plus étonnante, ce semble, et que le prélat caractérise en ces termes :

« Plusieurs de nos frères dans le sacerdoce et de nos enfans dans la foi, *pour qui nous avons une sincère affection en Notre-Seigneur-Jésus-Christ*, après avoir donné des marques éclatantes d'attachement à l'unité, après avoir opposé un front redoutable à l'impiété et à la

révolte, accoutumés à tout examiner, à prononcer sur tout, familiarisés avec les plus funestes exemples, lors même qu'ils les combattoient, se sont laissé séduire par l'attrait de la liberté et de l'indépendance. La route tracée par de sages pasteurs, unis au chef de l'Eglise, ne leur a pas paru assez sûre. Ils ont pris la présomption et l'esprit de secte pour l'héroïsme de la vertu; atteints de la contagion régnante, ils en ont été les victimes, dans le temps même qu'ils vouloient en préserver leurs frères. Ainsi, dit le Sage, *il y a une voix qui paroît droite à l'homme dont la fin néanmoins conduit à la mort.....*

» O vous, N. T. C. F., portion précieuse du troupeau qui nous est confié, vous qu'un excessif attachement à un ordre de choses, que nous regrettons nous-même, a engagés à vous séparer du vicaire de Jésus-Christ et des pasteurs qu'il vous envoie; ames surprises qui croyez ne chercher que la vérité lorsque vous la fuyez; vous qui êtes l'objet de nos vœux les plus chers; venez consoler l'Eglise affligée de votre séparation, par une réunion sincère à vos légitimes pasteurs. Ne craignez rien de votre nouvel évêque; ministre d'un Dieu de miséricorde, envoyé du prince des pasteurs, dont la sollicitude est plus grande encore pour une brebis qui s'égare que pour le troupeau fidèle, il ne saura que vous consoler, solliciter pour vous et avec vous le pardon de votre erreur passagère. Si vous vous dérobiez à son zèle, il épieroit les occasions de vous rencontrer, de vous instruire et de vous gagner à Jésus-Christ. Et si notre voix manquoit d'onction pour toucher vos cœurs, nous vous engagerions, N. T. C. F., à vous rappeler le zèle charitable, les savantes instructions de notre prédécesseur immédiat, de ce prélat aussi digne de vénération et des regrets de ce diocèse, par son âge et ses vertus, que par son gouvernement paternel. Nous vous prescrirons aussi, N. T. C. F., de vous souvenir de votre ancien évêque, qui est assis aujourd'hui sur l'antique siége de Reims, et dont le constant attachement à la foi et à la dynastie légitime lui acquis tant de droits à votre amour et à votre confiance. Rendez-vous aux vœux que ce vénérable pontife offre sans cesse à Dieu pour vous : imitez l'exemple qu'il vous donne d'une entière soumission au saint Siége, *centre d'unité auquel toutes les églises doivent se réunir* ».

Le prélat rappelle à ces ecclésiastiques les règles de l'Eglise et le langage de la tradition : *Là où est Pierre*, dit-il, *là est l'Eglise*. Il se flatte de voir se dissiper d'injustes soupçons et de funestes ombrages, et fait des vœux pour l'union et la sanctification de tout son troupeau. M. l'évêque annonce ensuite les dispositions qu'il a cru devoir prendre. Le diocèse sera divisé en trois archidiaconés : nous avons donné les noms des archidiacres. Il y aura aussi des archiprêtrés et des doyennés ruraux, dont les fonctions seront réglées par le prélat. L'article 7 du dispositif est ainsi conçu :

« S'il se trouvoit, dans notre diocèse, quelques prêtres qui eussent

prêté le serment de la *Constitution* dite *civile du clergé*, et dont les erreurs eussent échappé à la vigilance de notre vénérable prédécesseur, notre intention est de ne leur permettre aucune communication *in divinis* avec nous, jusqu'à ce que, conformément aux instructions et ordonnances de Mgr. de Mercy, un de nos illustres prédécesseurs, et aux bulles et brefs de Pie VI, de glorieuse mémoire, et de Pie VII, son successeur légitime, ils aient rétracté ledit serment. Nous leur enjoignons de se rendre devant nous à cette fin, et pour recevoir, s'il y a lieu, l'absolution des censures qu'ils auroient encourues ».

Dans le reste du dispositif, M. l'évêque de Luçon explique ses intentions sur la continuation des pouvoirs, sur les oratoires particuliers, sur les registres des baptêmes et des mariages, etc. Le prélat ordonne une neuvaine de prières dans toutes les églises, pour obtenir les bénédictions du ciel sur son épiscopat. Cette neuvaine a été terminée par une procession en l'honneur de la sainte Vierge, patronne du diocèse. Telle est la substance de ce Mandement, qui est daté du 12 novembre, mais qui ne paroît avoir été publié que plus tard. Il seroit difficile de trouver un acte épiscopal qui offre des vues plus sages, et un langage plus affectueux et plus *digne* en même temps. Depuis, le même prélat a, par une ordonnance du 24 novembre, établi une officialité diocésaine. Après avoir montré que cette institution est conforme aux usages de l'Eglise et aux besoins des circonstances, M. l'évêque règle la manière dont les affaires se traiteront à cette officialité, *dont les attributions sont purement spirituelles*. Malgré cette clause, il est possible que cette ordonnance n'obtienne pas le suffrage d'un pair dont nous avons fait connoître les écrits sur ce sujet; mais il y a lieu de croire qu'elle sera approuvée de tous ceux qui sentent la nécessité d'une sage discipline dans le clergé.

— Il est probable que M. l'abbé Luguet, grand-vicaire d'Angoulême, est fort mécontent de nous. Il nous a écrit, en date du 3 novembre dernier; mais sa lettre ne nous est parvenue que le 11 janvier. Ce long retard, dont nous ne connoissons point la cause, lui expliquera pourquoi nous n'avons point parlé de sa réclamation. M. l'abbé Luguet paroît étonné que nous ayons fait mention du vœu du conseil général du département de la Charente, pour renvoyer du diocèse les prêtres étrangers rejetés de leurs diocèses pour leur inconduite. Il voit là une agression contre M. l'évêque d'Angoulême, une calomnie, une demande inhumaine, et il nous

envoie une assez longue apologie de l'administration du diocèse d'Angoulême sur ce point. Mais M. Luguet, dans cet écrit, change l'état de la question; il suppose que le conseil général n'entend, par les prêtres étrangers, que les prêtres espagnols qui ont été proscrits dans leur pays, et qui ont été accueillis dans le diocèse d'Angoulême. M. Luguet n'a pas compris ou ne veut pas avoir l'air de comprendre l'intention du conseil général. Ce corps ne se plaint pas, sans doute, qu'on accueille avec intérêt des prêtres estimables, victimes de leur attachement à leurs devoirs; il indique lui-même qu'il n'a en vue que les prêtres rejetés de leurs évêques pour leur inconduite, et l'on dit qu'il y en a de cette espèce dans le diocèse d'Angoulême, les uns venant d'Espagne, les autres venant des départemens voisins de la Charente, ou même de départemens éloignés. On prétend même qu'il existe en ce genre, dans ce diocèse, des exemples à peine croyables de mauvais choix. M. Luguet ne parle point de ces bruits, quoiqu'il ne puisse les ignorer, et qu'il sache sans doute très-bien que c'est là-dessus que portent les reproches du conseil général. L'écrit qu'il nous envoie ne prouve donc pas grand'-chose. On y fait l'éloge de l'administration de M. l'évêque d'Angoulême, et il n'est pas bien étonnant que M. Luguet approuve une administration à laquelle il a beaucoup de part. On suppose que l'écrit est signé *d'un grand nombre de prêtres* du département de la Dordogne : du reste, la copie que nous avons reçue ne porte pas une seule signature. Ainsi, le témoignage qu'on y rend n'a pas beaucoup d'autorité, et cet écrit anonyme ne peut pas passer pour une réfutation de la délibération prise par le conseil général, c'est-à-dire, par des hommes connus, par des hommes notables, par des hommes qui sont sur les lieux et qui voient par eux-mêmes tout ce qui s'y passe. Il faut le dire cependant, M. l'évêque d'Angoulême vient encore de trouver un avocat : le *Constitutionnel* a rendu compte, dans un de ses derniers numéros, de la Lettre pastorale du prélat, relativement à l'érection du siége de Périgueux. Le journaliste fait un grand éloge de cette Lettre, dont nous avons parlé dans notre numéro 762, et finit par dire qu'on *reconnoît*, dans cet écrit, *un digne successeur des Fénélon, des Bossuet, et des autres grands prélats qui, en d'autres temps, ont fait la consolation et la gloire de l'église gallicane.* Ainsi, voilà M. La-

combe placé modestement à côté de ces grands hommes; le voilà mis dans l'histoire entre Bossuet et Fénélon, et mis par un juge aussi compétent sur ces matières que le *Constitutionnel*. Une appréciation aussi flatteuse a de quoi consoler M. Lacombe des désagrémens qu'il peut éprouver, et la douceur d'être comparé à Bossuet et à Fénélon le dédommage amplement du vœu du conseil général de la Charente, et de la joie que montrent en ce moment les prêtres de la Dordogne, qui passent sous une autre juridiction. Je craindrois seulement que, dans les deux départemens, on ne trouvât la comparaison du *Constitutionnel* un peu forte; et il est sûr qu'elle est neuve et piquante.

— Un critique estimable qui a examiné avec soin l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*, par M. Dulaure, y a découvert de nouvelles preuves d'ignorance et de passion qu'il est utile de recueillir pour flétrir de plus en plus un ouvrage que les ennemis de la religion et de la monarchie exaltent et propagent. Qui ne seroit révolté d'entendre M. Dulaure dire de saint Louis que ce fut un *superstitieux* et un *fanatique*, et que parmi ses ordonnances il y en a qui *sont d'un tyran aveugle et furieux?* La *tyrannie* de saint Louis! une telle alliance des mots ne peut se trouver que sous la plume de ceux qui ont aussi accusé Louis XVI de tyrannie. La mère de saint Louis, la vertueuse Blanche de Castille, est présentée comme une femme *impérieuse et méchante;* cela devoit être, elle étoit pieuse. Plusieurs fois M. Dulaure caractérise d'autres reines par ce trait: *Elle étoit dévote et galante;* et il s'est félicité sans doute d'un moyen si bien trouvé pour flétrir la piété. C'est chez lui un système général de décrier la religion, de signaler les prêtres comme des fanatiques, les moines comme des fainéans, tout ce qui tient à la religion comme odieux ou ridicule. Comme il a vécu dans des temps de paix et de bonheur, tout ce qui ne porte pas le même caractère est horrible à ses yeux. Il n'y a que le règne de la convention qui présente des images douces et riantes; celui des rois n'offre, au contraire, que crimes et folies. En vain par exemple le nom de François Ier. a-t-il passé à la postérité comme celui d'un ami des lettres et des arts, et d'un prince doué de qualités nobles et brillantes; *son règne,* dit M. Dulaure, *ne présente qu'un spectacle hideux*. Comme on a été généralement révolté de ce ton et de la couleur constante de l'ouvrage, les partisans de cet auteur se retranchent à dire qu'il

est fort savant, et qu'il a fait des recherches immenses. Le même critique lui enlève encore ce mérite; il relève des bévues, des anachronismes et des traits d'ignorance que l'on ne passeroit pas à un écolier. Nous ne citerons qu'un trait de ce genre qui en vaut mille. M. Dulaure prétend que le cardinal de Richelieu *contribua puissamment* au supplice de Charles Ier., et qu'un an avant la mort de ce prince, il écrivoit: *Le roi d'Angleterre verra, avant qu'il soit un an, qu'il ne faut pas me mépriser*. Il n'y a qu'une petite difficulté à cela; c'est qu'un an avant la mort de Charles Ier., il y avoit déjà six ans que Richelieu étoit descendu dans la tombe. Ce grand ministre mourut le 4 décembre 1642, et Charles ne fut mis à mort que le 9 février 1649. M. Dulaure devroit mieux savoir l'époque précise de la mort des princes qui ont péri sur l'échafaud; et, puisqu'il a de telles distractions, je ne désespère pas qu'il ne montre que la fin tragique de Louis XVI doit être imputée à quelque ministre ou à quelque évêque mort avant ce Prince, que sais-je? peut-être à M. de Pompignan ou à M. Dulau. Il seroit doux sans doute de faire retomber le crime des régicides sur des prélats vertueux; heureusement que la postérité saura à quoi s'en tenir à cet égard, et que le nom des véritables auteurs d'un jugement inique lui sera fidèlement transmis. Plaignons ceux qui croient avoir besoin de faire de méchans livres pour couvrir de méchantes actions, d'accuser les autres pour se trouver un peu moins coupables, et de flétrir les siècles passés pour que le temps où ils ont dominé paroisse moins hideux.

— Les catholiques anglois viennent de perdre un de leurs évêques, M. Guillaume Gibson, évêque d'Acanthos et vicaire apostolique du district du Nord. Ce prélat étoit frère puîné de M. Matthieu Gibson, nommé, en 1780, évêque de Comane et vicaire apostolique du Nord, et mort en 1790. Guillaume Gibson fut fait, en 1780, président du collége catholique de Douai, à la place de Henri Tichborne, qui avoit donné sa démission. En 1780, il fut nommé pour remplacer l'évêque de Comane dans le vicariat du Nord. Ainsi il gouverna ce district pendant plus de quarante ans. Il accueillit les prêtres françois qui se retirèrent dans le nord de l'Angleterre, et agit de concert avec la majorité de ses collègues dans les affaires du serment, du *veto*, et les autres qui intéressoient les catholiques anglois. Il est mort, le 2 juin 1821,

dans un âge avancé, et a laissé pour successeur M. Thomas Smith, évêque de Belina, qui étoit son coadjuteur depuis plusieurs années. M. Gibson étoit aimé pour ses excellentes qualités, et avoit rempli avec zèle les fonctions de l'épiscopat jusqu'à ce que l'âge et les infirmités vinssent l'en empêcher. Il avoit presque perdu la vue dans ses dernières années. Parmi les autres membres du clergé catholique morts dans le courant de l'année dernière, il faut compter M. Pierre Gandolphy, décédé, le 9 juillet, à East-Sheen, âgé seulement de 41 ans, élevé au collége de Stonyhurst. Il s'étoit fait de la réputation par ses sermons de controverse; mais, lorsqu'il les eût fait imprimer, on y découvrit des choses peu exactes, et M. Gandolphy ne les ayant point rectifiées, son livre fut censuré par M. l'évêque de Londres. Gandolphy eut recours à Rome, et montra dans cette affaire un peu de roideur et d'attachement à son sens. Nous avons parlé de quelques écrits publiés à cette occasion; nous nous étions même permis de donner en particulier quelques conseils de modération à M. Gandolphy, dans un voyage qu'il fit à Paris, et nous regrettons qu'un homme qui avoit de l'esprit et du talent n'eût pas eu pour son évêque la déférence qu'il lui devoit à tant de titres.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MONSIEUR, qui avoit été indisposé, va beaucoup mieux, et est allé chasser, le 16, dans les bois de Versailles. Ce Prince a fait remettre 400 fr. à une famille de l'arrondissement de Gaillac, ruinée par un incendie.

— MADAME a bien voulu accorder des secours à un malheureux charbonnier de Foulain (Haute-Marne), ruiné par un incendie; une souscription a été ouverte en sa faveur.

— Le 15 janvier, il y a eu chez Mme. la duchesse de Berri une réunion des jeunes personnes qui, sous la protection de MADEMOISELLE, se consacrent à soutenir les établissemens des Sœurs de Saint-André, et font pour cela des collectes, soit dans leurs familles, soit dans les pensions. Les jeunes trésorières ont rendu leurs comptes en la présence de MADEMOISELLE; le résultat de leurs quêtes pendant les derniers mois de l'année qui vient de finir ont été très-satisfaisans.

— Mme. la duchesse d'Orléans est accouchée, le 16 au soir, d'un cinquième fils, qui portera le nom de Henri-Eugène-Philippe-Louis *duc d'Aumale*, et qui sera tenu sur les fonts de baptême par M. le duc de Bourbon et Mlle. d'Orléans.

— On dit que Mme. la duchesse de Bourbon a légué l'hôtel de Mo-

naco, où elle logeoit, à sa nièce, Mlle. d'Orléans, en lui recommandant de maintenir l'hospice d'Enghien, qui y est établi.

— Les travaux de la nouvelle chapelle du Temple, qu'a fait construire Mme. la princesse Louise de Bourbon, sont terminés; on dit qu'elle sera bénite le 21 janvier, et qu'on y dira la messe pour la première fois.

— M. le comte Coutard, nommé au commandement de la 1re. division militaire, est arrivé à Paris.

— Terry, marchand de livres au Palais-Royal, a été arrêté, le 14, comme prévenu d'avoir colporté un *Supplément* aux Chansons de Bérenger; on dit qu'on en a trouvé chez lui deux mille exemplaires. Des recherches ont été faites chez les libraires du Palais-Royal. M. Bérenger déclare qu'il est étranger à la publication de ce recueil.

— Une ordonnance du Roi rapporte celle de 1819 qui réunissoit la bibliothèque de l'Institut à la bibliothèque Mazarine; ces deux établissemens resteront distincts.

— Il n'est point vrai, comme on l'a dit, que les cours soient suspendus à l'Ecole de Saint-Cyr; que les fonctionnaires soient à la demi-solde, et que l'école doive être transférée à Saint-Germain.

— Le mariage de la princesse Charlotte de Wurtemberg, fille du prince Paul et nièce du roi, avec le grand-duc Michel de Russie, vient d'être annoncé officiellement.

— La garnison de Barcelonne a refusé de recevoir le gouverneur de Catalogne, nommé par le roi; la province de Murcie a pris aussi une attitude hostile contre le gouvernement; à Cadix, l'exaltation des esprits continue à être extrême; à Grenade et à Alicante, les troupes ont excité beaucoup de désordres. La malheureuse Espagne paroît frappée d'un esprit de vertige.

— Le censeur de la *Gazette de Varsovie* a été puni de vingt-quatre heures d'arrêt, pour avoir laissé insérer une Ode à l'empereur, où le prince étoit invité à combattre les Turcs.

— On dit qu'il est question de former une fédération des Etats de l'Amérique méridionale qui se sont déclarés indépendans; les membres de la fédération seroient Venezuela, la Nouvelle-Grenade, Quito, le Pérou, le Chili, Buénos-Ayres et le Paraguai. Chacun de ces Etats auroit sa constitution particulière, plus ou moins démocratique. Leur population s'élève en tout à 8,500,000 ames. Mais la divergence des idées et l'exaltation des esprits rendent cette fédération difficile. Le Brésil resteroit probablement séparé, à cause des rivalités nationales, et le Mexique, où le système monarchique a prévalu, formeroit un royaume à part, qui seroit encore assez imposant par son étendue et sa population.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 15, la chambre a renouvelé ses bureaux. Les présidens sont: MM. Anglès, de Granoux, Falantin de Saintenac, Chifflet, de Caussans, de Floirac, Planelli de la Valette, Hocquart et de Vatimesnil;

les secrétaires sont : MM. Delauro, Boucher, Dudon, Florian de Kergorlay, de Chastellux, de Martignac, Rolland d'Erceville, de Fraguier et de Bernis.

La commission des pétitions est composée de MM Revelière, Bazire, Straforello, de Castelbajac, de Bourienne, Humbert de Sesmaisons, Limairac, de Courtarvel et Piet.

Le 16, la séance s'est ouverte à deux heures. Le président lit une lettre du grand-maitre des cérémonies, relative au service de Louis XVI à Saint-Denis. On tire au sort les noms des vingt membres qui doivent former la grande députation ; les autres membres qui désireroient assister au service trouveront des places réservées.

M. de Girardin fait un rapport au nom de la commission des pétitions. Le sieur Ducanda réclame contre le défrichement des forêts ; la commission propose le renvoi au ministre des finances. MM. Laisné de Villevesque, de Marcellus, Morisset, de Puymaurin, déplorent les défrichemens inconsidérés, et qui tendent à priver la France de ses bois. M. Demarçay soutient que gêner les défrichemens, c'est porter atteinte à la propriété ; M. Humblot-Conté est du même avis, et réclame l'ordre du jour, qui n'est point appuyé. Le renvoi au ministre est prononcé.

M. Horiicque, prêtre à Luxeuil, rentré en France depuis deux ans, et âgé de 75 ans, réclame contre la modicité de la pension des ecclésiastiques. Renvoyé au ministre de l'intérieur.

M. Chabrol, propriétaire, demande que les conseils des communes et de préfecture soient nommés par les habitans. Le rapporteur propose le renvoi au ministre de l'intérieur et au bureau des renseignemens. Adopté.

Un particulier demande l'abrogation de la loi du 10 vendémiaire an IV, qui rend les communes responsables des pillages et délits commis sur leur territoire ; on propose l'ordre du jour. MM. Manuel, Dudon, Piet, parlent également contre cette loi ; mais dans des sens très-différens. Quelques expressions du premier excitent de vives réclamations du côté droit. On crie *à bas*; le côté gauche se plaint de ce cri comme d'un scandale et d'une injure ; une grande agitation règne dans la salle. La proposition de la commission est rejetée, et le renvoi au ministre de la justice est adopté.

Dans la séance de la chambre des députés, du 14, M. Chifflet a fait, comme nous l'avons dit, un rapport sur la nouvelle loi proposée sur les délits de la presse ; il a présenté divers amendemens, dont le plus important est sur le 1er. article, qui concerne les délits contre la religion. Nous donnerons ici cette partie de son rapport :

« L'article 1er. du projet concerne l'outrage fait à la religion. Vous êtes enfin appelés, Messieurs, à remplir une de ces lacunes qui, dans nos lois, affligeoient tous les bons François. Notre loi constitutive, la Charte, avoit proclamé la religion catholique, apostolique et romaine, religion de l'État ; elle annonçoit des avantages aux différens cultes chrétiens, et protection à tous. . . . .

» Après une déclaration aussi solennelle, ce ne peut être que dans un vrai délire qu'on ait osé avancer que la loi étoit athée en France, et qu'elle devoit l'être. Déplorable époque d'attaques audacieuses! Ce n'est point par de faux ménagemens, mais par de fortes lois pénales, que l'on doit repousser les ennemis de l'autel, du trône et de notre loi fondamentale.

» Heureusement nous ne sommes plus réduits à regarder comme un avantage obtenu d'avoir fait ajouter l'épithète *religieuse* à ces mots: *Outrage à la morale publique*. Cette chambre reconnoît qu'outre la morale, il existe dans la religion des dogmes et un culte; et, dans cette session, on n'a pas craint de lui proposer un article de loi qui prononce textuellement des peines contre quiconque auroit outragé ou tourné en dérision la religion.

» Votre commission a dû accueillir cette proposition, non qu'on puisse penser établir quelque proportion entre l'offense et la peine, si l'on envisage l'être infini, objet du culte de la religion; mais la religion, cette seule base solide de toute société, qui assure à la loi, dans l'avenir, la sanction la plus redoutable contre toutes les violations que l'homme ne peut atteindre, la religion attend aussi protection de la loi. C'est ainsi que la religion et la société reçoivent l'une de l'autre des avantages réciproques, et ont droit à être protégées l'une par l'autre.

» Cependant votre commission a cherché à se pénétrer de l'esprit qui dirigeoit le législateur, lorsqu'il a octroyé la Charte à ses peuples. Il assure liberté de religion à chacun, et la même protection pour son culte; *cependant*, dit-il, la religion catholique est la religion de l'Etat. Cette distinction expresse dans un article particulier, et indiqué par le mot *cependant* à la suite de la protection promise à chacun, annonce une protection spéciale, des avantages particuliers. D'ailleurs, cette religion de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, est la religion de nos Rois, celle de la presque généralité des François. L'insulter, ne seroit-ce pas insulter la nation presqu'entière, insulter son Roi? A ce titre, l'outrage ne doit-il pas être plus sévèrement réprimé? Son culte n'est point resserré dans l'enceinte de ses temples, comme celui des autres communions; il est extérieur dans plusieurs solennités, et ses ministres sont habituellement distingués par un costume particulier. Les signes de la religion sont sur nos édifices, dans nos places; par le seul motif de sûreté publique, n'a-t-elle pas besoin d'un appui spécial? Je dis plus: la plupart de ses dogmes sont ceux des autres communions chrétiennes. Outrager, en les niant, ces dogmes sacrés pour tous les chrétiens, tels que l'existence de Dieu, la récompense ou la punition future, la divinité de Jésus-Christ ....; outrager, dis-je, ces dogmes communs, en osant les mettre en doute, c'est outrager le protestant comme le catholique dans ce qu'ils ont de plus précieux, le dogme. Ainsi, défendre plus spécialement cette religion de la presque totalité des François, c'est une vue de bien général, qui doit être appréciée de tous.

» Tel est le motif qui a fait élever le *maximum* de l'amende pour outragé fait à la religion de l'Etat ».

Dictionnaire de religion, ou Leçons de littérature sacrée, par M. Masson fils aîné (1).

On a bien fait de joindre un second titre au premier; car il n'est personne qui, en voyant annoncer un *dictionnaire de religion*, eût pu deviner le plan de cet ouvrage. C'est un recueil de passages tirés de nos écrivains les plus illustres, et relatifs à la religion. Cette suite d'extraits ne forme point précisément un corps de doctrine; ils sont rangés suivant l'ordre alphabétique, *adorer*, *adversité*, *ame*, *ami*, etc. Poètes, orateurs, moralistes, historiens, l'éditeur a mis tout à contribution. Bossuet, Fénélon, Pascal, Massillon, les deux Racines, J. B. Rousseau, Young, etc., sont ceux dont les noms reviennent le plus souvent dans les citations; des auteurs plus modernes encore ont fourni différens morceaux, comme le cardinal de Bernis, M. de la Mennais, M. de Châteaubriand, M. de la Martine, etc. A côté de ces noms on en voit même figurer d'autres un peu étonnés sans doute du voisinage, Necker, M. de Ségur, Chénier......

Les extraits que l'on cite sont en général courts et assez bien choisis; quelquefois ils ne consistent qu'en quelques vers, d'autres fois en tirades plus étendues; tantôt c'est un paragraphe d'un sermon, tantôt une pensée détachée. L'ouvrage renferme beaucoup de variété; s'il n'est pas propre à être lu de suite, il convient particulièrement, ce semble, aux enfans à qui on veut faire apprendre chaque jour quelques extraits relatifs à la religion. Ils trouveront là des exemples capables de former leur goût sous le rapport du style, et en même temps des pensées propres à élever leur intelligence vers Dieu, et à nourrir leur cœur de beaux sentimens.

Le saint Rosaire, ou la manière de dire le chapelet, avec le nouveau Vade mecum *du chrétien*; par M. Domers.

L'auteur de cet ouvrage, M. l'abbé Domers, chanoine honoraire de Nanci et aumônier de Mme. la princesse Marie-Crescence de Hohenlohe-Bartenstein, y a réuni plusieurs choses qu'il a cru utiles pour la piété; 1°. la *manière de dire le chapelet*, usitée les fêtes et dimanches dans la chapelle du château de Lunéville; 2°. ce qu'il appelle une *loterie spirituelle*, c'est-à-dire un recueil de pensées et de maximes à prendre et à lire au hasard; 3°. différentes prières pour la messe, pour honorer le sacré cœur, pour demander une bonne mort, etc. La *manière de dire le chapelet* renferme six ou sept plans de réflexions qui peuvent occuper l'esprit pendant qu'on récite cette prière.

L'ouvrage est muni d'une approbation de M. l'abbé Bernard, grand-vicaire de Nanci, qui déclare n'avoir rien trouvé dans ce petit volume qui ne soit extrait d'auteurs recommandables et approuvés. Il se vend au profit des pauvres vieillards de Lunéville; on peut s'adresser dans cette ville à l'établissement de charité, dit *le Coton*, ou à M. l'abbé Elquin, vicaire de Saint-Evre, à Nanci.

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 3 fr. 80 cent. franc de port. A Paris, chez Masson, quai Malaquais, n°. 13; et chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

Abrégé de la Vie et des Révélations de la Sœur de la Nativité, précédé d'une Réfutation des critiques de cet ouvrage (1).

C'est avec la plus entière impartialité, et avec le désir le plus sincère de connoître la vérité et de lui rendre hommage, que nous avions examiné la *Vie et les Révélations de la Sœur de la Nativité*, et que nous avions communiqué à nos lecteurs les résultats de notre examen. Nous avions dit avec la même bonne foi le pour et le contre; nous avions déclaré que la bonne religieuse nous paroissoit une fille d'une grande vertu, pleine de foi, de charité, d'humilité et de patience; mais en même temps nous avions exprimé nos doutes sur un si grand nombre de visions et de révélations, et nous avons exposé les raisons qui nous sembloient appuyer ces doutes. On a pu voir, et nous croyons même qu'on a vu, dans nos articles sur ce sujet, l'absence de toutes préventions, et un éloignement égal pour un enthousiasme aveugle et pour une incrédulité dédaigneuse; et nous avons reçu des témoignages d'approbation pour le fond et la forme de cette discussion.

Toutefois nous nous étions bien attendu que nos articles sur la Sœur ne plairoient pas à tout le monde. Le libraire éditeur de ses *Révélations* (M. B.) nous adressa, le 3 juillet 1820, une lettre polie; mais où il nous reprochoit des préventions fâcheuses, et l'omission de passages qu'il croyoit être décisifs pour sa justification. Nous ne crûmes point devoir prolonger

(1) 2 v. in-12; prix, 6 fr. et 9 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon fils aîné; et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

cette discussion; nous avions dit notre avis en conscience, et après l'examen le plus attentif de l'ouvrage; nous laissâmes chacun juger comme il l'entendroit, et les révélations, et nos articles. Nous ne rompîmes ce silence qu'à l'occasion d'un écrit intitulé : *Réponse de mon Oncle sur la Censure des Révélations;* encore en parlâmes-nous très-brièvement, cette *Réponse* ne nous ayant pas paru résoudre nos difficultés d'une manière précise et solide.

Aujourd'hui voilà qu'on nous adresse une réponse fort détaillée; en tête du Ier. volume de cet *Abrégé* est un *Avertissement du nouvel Editeur,* qui est dirigé entièrement contre les articles insérés dans nos tomes XXIII et XXIV. Cet *Avertissement* a 54 pages; nous l'avons lu avec attention et dans la disposition la plus franche, à ce qu'il nous semble, de nous rendre à la vérité connue; mais, le dirons-nous nous n'avons trouvé dans l'*Avertissement* aucune raison de changer d'avis. L'éditeur a sans doute les intentions les plus pures; il nous réfute avec modération et avec politesse; nous serions fâché d'employer contre lui d'autres armes, et nous allons parcourir rapidement sa *Réponse,* et peser ses raisons avec bonne foi.

L'éditeur commence par nous opposer ce que nous avons dit des vertus de la Sœur, et de tout ce qu'il y a d'édifiant et d'élevé dans son ouvrage, et il trouve dans ces aveux une première réfutation de nos critiques. Cette conclusion est-elle bien juste? De ce que nous avons dit avec impartialité le pour et le contre, notre témoignage n'en acquiert-il pas plus de poids? Qu'auroit pensé l'éditeur de nous, si nous n'avions fait mention que de ce qui étoit contre la Sœur? ne se seroit-il pas récrié contre notre partialité? et, parce que nous avons exposé franchement les raisons qu'on pouvoit présenter de part et d'autre, qu'en peut-on conclure, sinon que nous cherchions sincèrement la vé-

rité? Nous oserons le dire; à n'en juger que par les apparences, nous avons ici un avantage sur l'éditeur; il soutient son propre ouvrage, et il peut se faire, sans qu'il s'en soit aperçu, que des motifs étrangers au fond de la question aient influé sur son opinion; mais nous, nous étions entièrement désintéressé à cet égard, et, quand nous avons commencé à lire l'ouvrage, nous n'avions pas encore de sentiment arrêté, et nous étions tout-à-fait disposé à ne suivre que ce qui nous paroîtroit le plus fondé en raison.

On nous dit qu'il ne faut pas au moins condamner avant le jugement de l'Eglise ceux qui croient aux révélations de la Sœur; d'abord nous ne les avons point condamnés; ensuite, s'il ne faut point les condamner avant le jugement de l'Eglise, il seroit au moins aussi convenable de ne pas devancer le jugement de l'Eglise, en présentant ces mêmes révélations comme certainement inspirées. Si quelqu'un sait tenir un juste milieu, c'est sans doute celui qui, observant une sage réserve, pèse les raisons de part et d'autre, et évite de se prononcer formellement.

Ce seroit encore mal prendre notre pensée que de supposer que nous avons soupçonné la Sœur ou l'abbé Genet de fraude ou de mensonge; ce que nous avons dit de l'un ou de l'autre éloignoit entièrement cette supposition. Nous avons parlé de l'abbé Genet comme d'un homme estimable, et de la Sœur comme d'une fille d'une rare vertu; ainsi nous n'avons pu les faire regarder comme des imposteurs. Mais ont-ils été à l'abri de toute illusion, et ce défaut n'est-il pas assez commun en pareille matière? Voilà la question que l'éditeur ne résout pas. Il s'amuse à repousser un soupçon destitué de vraisemblance sur la nature des liaisons de l'abbé Genet avec la Sœur; comme nous n'avions jamais manifesté de soupçons de ce genre, nous n'avons rien à répondre sur cet article. Tout ce

que nous croyons, c'est que l'abbé Genet n'a pas été insensible à la petite vanité d'avoir parmi ses pénitentes une fille à révélations, et l'on prétend qu'il y a eu chez des confesseurs, d'ailleurs estimables, plus d'un exemple de cette facilité à céder à une tentation de cette nature, et à adopter légèrement des rapports assez suspects.

L'éditeur prend entièrement l'abbé Genet sous sa protection; ce bon ecclésiastique n'a eu aucun tort, soit qu'il adopte d'emblée toutes les visions de la Sœur, soit lorsqu'il croit qu'il a pu être inspiré lui-même pour la rédaction, soit lorsqu'il attribue à la suggestion du démon le conseil que lui donne un grand-vicaire de brûler son manuscrit. On répond à tout cela que M. Genet le croyoit ainsi; qu'il raconte avec beaucoup de candeur; que c'étoit un homme plein de simplicité et de bonhomie, et qu'il a bien pu attribuer au démon le conseil de brûler ce qu'il trouvoit admirable. Je ne force personne à être de mon avis, mais je souhaite que les filles qui croiront avoir des révélations trouvent des confesseurs moins faciles et moins enthousiastes que l'abbé Genet, et je suis persuadé qu'il a manqué d'autant de prudence dans la direction de sa pénitente, que de discrétion dans la rédaction de son manuscrit. Mais, nous dit-on, *la croyance de M. Genet repose sur des faits*; elle reposoit bien plutôt, ce me semble, sur des ouï-dire; et, quand elle eût reposé sur des faits, les faits eux-mêmes sont susceptibles d'examen et de discussion, et je doute un peu que l'abbé Genet en fût capable.

Nous avions dans nos trois articles signalé des choses hasardées, inexactes, hardies. On nous répond qu'il y avoit de ces défauts dans la première édition, mais qu'on les a soigneusement écartés de la seconde. Une simple observation renverse cette excuse; c'est que nous n'avons fait notre examen que sur cette seconde

édition même, et que c'est là, et seulement là, que nous avons pris les passages que nous avons cités : ainsi il ne faut pas dire qu'on a purgé cette seconde édition, quand c'est là précisément que nous signalons des choses répréhensibles ou hasardées.

Les explications que donne l'éditeur sur les propositions singulières ou inexactes que nous avions relevées, sont la plupart foibles, ou même nulles. Tantôt il nous renvoie à M. Barruel et à des pièces justificatives qui ne justifient rien, tantôt il élude la difficulté. Nous avions blamé le ton affirmatif dont se sert la Sœur en parlant du sort des enfans morts sans baptême ; on nous répond qu'*elle parle ainsi en conséquence d'une prédiction qu'elle dit tenir de Jésus-Christ*, et que *dès-lors le jugement n'en appartient qu'à l'Eglise* ; c'est-à-dire, que l'on met en preuve précisément ce qui est en question, et que, parce que la Sœur prétend qu'une chose lui a été révélée, il faut admettre cette révélation, au moins jusqu'à ce que l'Eglise ait prononcé. Cette maxime seroit commode pour ceux qui imagineroient des révélations ; on ne pourroit leur rien opposer avant un jugement de l'Eglise, et, comme ce jugement n'arrive pas toujours, et que l'autorité dédaigne souvent de prononcer sur des prédictions ou des visions qui ne paroissent pas appuyées de preuves bien solides, ou qui sont même quelquefois assez ridicules, ces prédictions, d'après la maxime de l'éditeur, ne pourroient être attaquées. Et notez que l'éditeur lui-même croit que l'Eglise ne prononcera pas sur les révélations de la Sœur ; ainsi il faut les admettre indéfiniment, et c'est en effet la conclusion qu'il tire en deux endroits différens.

L'éditeur, décidé à tout approuver de ce que fait et dit la Sœur, cherche à excuser ces paroles : *Quel coup pour mon humilité* ; et il croit que la Sœur a voulu dans cette occasion combattre un mouvement d'or-

gueil; c'est une explication bien raffinée. Ailleurs la Sœur dit : *Il peut arriver mieux ou pire, ou rien du tout;* ici l'éditeur ne répond rien, sans toutefois avouer que cette singulière prophétie donne quelque prise à la critique. Nous avions parlé de deux prédictions de la Sœur qui annonçoient qu'elle iroit à Saint-Malo et en Angleterre; voyages qu'elle ne fit point; et nous avions ajouté que la Sœur avoit pu se tromper de même d'autres fois. Que répond-on à cela? qu'*il est tout naturel qu'occupée de son projet de départ, son imagination, constamment mobile au gré du violent désir qui l'agitoit, ait pris la chimère pour la réalité* (page xlvij). Et nous ne disons pas autre chose! cette justification si plaisante de l'éditeur tourne donc contre lui. Si la Sœur, qui avoit *une imagination constamment mobile*, a pu, non pas seulement une fois, mais encore dans ses songes et ses rêves, comme l'avoue l'éditeur, *prendre la chimère pour la réalité*, qui nous répondra que cette fille, toujours l'imagination remplie de visions, n'ait pas été trompée souvent par elles, et n'ait pas cru voir ce qu'elle se figuroit? Si on avoue qu'elle a été susceptible quelquefois d'illusion, quelle autorité peuvent avoir ses révélations? ne sera-t-on pas toujours en droit de craindre que cette *imagination constamment mobile n'ait pris la chimère pour la réalité*, comme on reconnoît que cela est arrivé, et pour l'annonce des deux voyages, et pour les songes et les rêves?

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen de l'apologiste de la Sœur; ce dernier exemple seul montreroit la foiblesse de sa cause. Il souhaite dans son *Avertissement* que son travail *puisse, sinon faire disparoître, du moins affoiblir les impressions désavantageuses* que nos articles avoient pu faire concevoir; ce qui sembleroit indiquer qu'il n'avoit pas une entière confiance dans ses explications. Nous le remet-

cions, en finissant, de tout ce qu'il a bien voulu dire de favorable de nous, et, d'après le ton général de son *Avertissement*, nous devons croire qu'il n'a pas voulu nous désigner par *ces faux savans* que la Sœur a vu *s'armer de subtilités et de sophismes pour décrier son ouvrage*; cette citation, qui termine l'*Avertissement*, nous a paru seulement assez déplacée; mais elle n'excite en nous aucune rancune.

Nous parlerons plus tard de l'*Abrégé* en lui-même, et du plan de rédaction qu'on y a suivi.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On avoit fait, dans l'église Saint-Denis et dans la Métropole, les préparatifs accoutumés pour le service anniversaire du 21 janvier. Les Princes et Princesses se sont rendus à Saint-Denis, ainsi que les députations des grands corps de l'Etat, et beaucoup d'autres, pairs, députés, officiers supérieurs et personnes de distinction. M. le grand-aumônier de France a célébré la messe, et M. l'archevêque de Besançon a lu le Testament. A Notre-Dame, M. l'archevêque a officié, assisté de deux dignitaires. Le corps municipal étoit présent, ainsi que les députations des cours. Dans la chapelle du château, où se trouvoient les ministres, M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, a officié, et M. de Villèle, évêque de Soissons, a lu le testament. Le service a été célébré également dans toutes les églises; des détachemens de la garde nationale y assistoient, et un plus grand nombre de fidèles remplissoit l'église; d'autres ont entendu des messes basses à la même intention; beaucoup étoient en deuil.

— La pétition de M. Douglas-Loveday a donné lieu à plusieurs écrits destinés à rétablir la vérité des faits, et à repousser les accusations exagérées d'un pamphlet déguisé sous un titre imposant. Nous avons annoncé l'*Examen d'une pétition*; il a paru encore une *Réponse à la pétition par un des rédacteurs de la Quotidienne*; une *Lettre de M. Loveday, gouverneur de Bénarès, à son frère*; et une *Réponse de miss Emilie Loveday*. La *Lettre de M. Loveday*, quoique sous un nom supposé, offre cependant une assez juste appréciation de la conduite de M. Douglas. La *Réponse de miss*

Emilie Loveday présente aussi une suite de faits propres à dissiper bien des préventions. On nous avoit assuré que Mlle. Loveday étoit étrangère à cet écrit; mais une lettre, publiée sous son nom par les journaux, porte que cette Réponse a été faite d'après ses intentions. Enfin, Mlle. Reboul, maîtresse de pension, chez laquelle étoient Mlles. Douglas, annonce qu'elle va aussi répondre, pour ce qui la concerne, à la pétition de M. Douglas. Deux avocats distingués, MM. Billecoq et Hennequin, lui prêtent l'appui de leur zèle et de leur talent. Ainsi, on connoîtra toute la vérité sur une affaire qu'un parti avoit cherché à dénaturer et à envenimer par les rapports les plus mensongers et les insinuations les plus perfides.

— L'aile du séminaire Saint-Sulpice, qui avoit été commencée en 1820, est terminée et couverte. Elle offre, du côté de la rue du Pot-de-Fer, dix-sept croisées de façade à chaque étage; elle n'en a que onze du côté opposé, qui doit donner sur la cour; trois croisées étant absorbées à chaque extrémité par les deux bâtimens en retour, dont l'un fera façade sur la place, et l'autre lui sera parallèle, et clora la cour. Ce dernier bâtiment sera double, et aura vue sur la cour et sur le jardin; il aura deux rangées de chambres, et un corridor au milieu, tandis que les trois autres côtés n'auront qu'une rangée de chambres donnant sur la cour, et un corridor régnant sur la place et les rues adjacentes. La cour formera un parallélogramme, qui aura onze croisées sur chacune de ses quatre faces. De plus, l'aile qui vient d'être finie, et celle qui lui sera parallèle sur la rue Férou, se prolongeront encore du côté du jardin. La chapelle sera au milieu. On doit, au printemps prochain, continuer la façade sur la place, qui a déjà trois croisées, et on espère que cette façade sera terminée cette campagne, ainsi que le commencement de l'aile en retour.

— On se rappelle les succès qu'eut, cet été, la mission militaire donnée à Versailles par M. l'abbé Guyon. Comme, depuis ce temps, la garnison de la ville a changé, et que de nouveaux corps sont venus remplacer ceux qui avoient pu profiter de la mission de cet été, les missionnaires de France ont commencé, depuis quelque temps, une mission nouvelle, qui fait espérer aussi une heureuse issue. M. l'abbé de Janson, dont le zèle infatigable ne connoît point de repos, va, deux fois par semaine, faire des instructions aux militaires;

M. l'abbé de Scorbiac le seconde. Cinq à six cents militaires suivent les exercices, qui ont lieu dans un local favorable, attenant à l'église Saint-Louis. Les chefs secondent avec bienveillance le zèle des missionnaires, et plusieurs officiers donnent l'exemple de l'assiduité aux exercices. On voit avec plaisir, parmi ces militaires, des exemples touchans de l'attachement le plus ferme à la religion. Comme il y en a parmi eux qui avoient besoin d'une instruction plus fréquente, de bonnes religieuses se sont offertes pour leur faire le catéchisme; et de braves soldats vont apprendre auprès d'elles leur catéchisme, et écoutent avec docilité les explications et les avis de ces filles charitables. Cette alliance de la piété et de l'honneur a quelque chose de touchant; et malheur à ceux qui y verroient un sujet de dérision. Il y a eu, ces jours-ci, plusieurs premières communions de militaires, et on croit que la communion générale aura lieu au commencement du carême. Monseigr. le grand-aumônier a annoncé l'intention d'aller faire lui-même la cérémonie. D'autres exercices ont eu lieu, sur la fin de l'année dernière, à Courbevoie pour la portion de la garde royale qui avoit pris part à la mission de Versailles, cet été; on avoit jugé convenable, pour en maintenir les résultats, de continuer à donner des instructions à ces braves militaires. M. l'abbé Letourneur alloit pour cet effet toutes les semaines à Courbevoie, et y faisoit une exhortation, précédée et suivie de prières et du chant des cantiques. Les exercices ont été couronnés, le surlendemain de Noël, par une communion d'une cinquantaine d'officiers et de soldats. Là, comme à Versailles, on a vu d'admirables traits de la foi la plus courageuse. Il en est parmi ces militaires qui, supérieurs à tous les obstacles, et non contens de pratiquer la religion pour eux-mêmes, s'en font les apôtres, instruisent leurs camarades, et les portent à la vertu par de douces insinuations, par l'ascendant de leurs exemples, et par la profession la plus déclarée des maximes évangéliques. Un soldat chrétien est le plus éloquent des prédicateurs.

— M. le cardinal de Périgord avoit souhaité que son cœur fût porté dans l'église métropolitaine de Reims, pour laquelle il avoit conservé un vif attachement. M. l'abbé Godinot-Desfontaines, secrétaire-général des aumônes du Roi, a été chargé de porter à sa destination le cœur de S. Em. Cet ecclésiastique partit de Paris le lundi 7 janvier, et arriva le

même jour à Soissons, où son dépôt fut reçu, à la porte de la cathédrale, par M. l'évêque, et déposé dans l'église. Le lendemain matin, le prélat célébra un service pour son ancien métropolitain; après quoi M. Godinot se remit en route pour Reims, escorté par la gendarmerie. La garde nationale de Reims alla à la rencontre du dépôt. Un service solennel a été célébré dans la métropole; M. l'archevêque de Reims y a officié, et M. le baron de Talleyrand, neveu de S. Em., présidoit au deuil. Un des missionnaires de France a prononcé l'éloge funèbre de M. le cardinal. Le 10, le cœur a été transporté avec pompe, et au milieu d'une procession nombreuse, dans l'église de Saint-Remi, où le cœur doit rester; on y a encore célébré un service, et le missionnaire a prononcé de nouveau l'oraison funèbre de S. Em. Les autorités de la ville et un grand nombre d'habitans se sont fait un devoir de rendre dans cette occasion un dernier hommage à la mémoire de leur ancien archevêque.

— M. l'évêque de Rennes met le plus grand zèle à établir, dans son diocèse, une société de missionnaires, et il a publié à ce sujet, sur la fin de l'année dernière, un *Prospectus*, où il recommande à tous ses diocésains une œuvre si importante. A son arrivée dans le diocèse, le prélat fut frappé du zèle des ecclésiastiques, soit pour les missions, soit pour les retraites. Cette dernière pratique s'est mieux conservée en Bretagne qu'ailleurs, et on voit avec édification des fidèles de toutes les classes s'arracher à leurs travaux habituels pour passer quelques jours dans de pieux exercices, et méditer sur les grandes vérités de la religion et sur le soin de leur salut. Ces retraites se sont encore multipliées dans ces derniers temps, et des pasteurs se réunissent pour les diriger, et pour faire les instructions et les exhortations usitées en pareille occasion. Mais M. l'évêque de Rennes craint que ces prédications extraordinaires n'excèdent les forces des curés et desservans de son diocèse, et ne les détournent d'ailleurs de leurs fonctions habituelles et nécessaires : c'est ce qui l'a décidé à former une association d'ecclésiastiques qui seront spécialement destinés à donner des missions ou des retraites. Il falloit des fonds pour commencer l'établissement : le prélat n'a pas voulu ordonner de quêtes pour cela, de peur de nuire aux quêtes qui se font, soit pour le séminaire, soit pour les dépenses des églises, soit pour les autres charges que sup-

porte la charité des fidèles; il s'est borné à proposer une souscription à ceux qui sont en état d'y concourir, et, donnant le premier l'exemple avec une générosité digne de son zèle, il a souscrit pour 15,000 fr. Une si forte contribution annonce assez l'intérêt que le prélat attache à l'œuvre qu'il propose. Trois autres personnes, qui n'ont pas voulu être connues, ont souscrit, une pour 3000 fr., l'autre pour 2000 fr., et la dernière pour 1300 fr., et nous apprenons que de toutes les parties du diocèse on concourt à former le nouvel établissement. Un particulier de Rennes a offert une maison pour les missionnaires.

— Le bon temps est passé. Il y a trois ans, on chassoit les missionnaires de Brest, on les insultoit à Morlaix, on les empêchoit de faire des plantations de croix à Croui. La ville de Sablé fut aussi témoin des contradictions qu'ils éprouvèrent. Arrivés dans cette ville le 15 janvier 1819, ils furent obligés d'en sortir, par l'opposition de deux autorités qui se sentoient soutenues par une puissante influence. Nous insérâmes, dans notre numéro 477, une lettre des ecclésiastiques de Sablé sur ce sujet. Un de ces ecclésiastiques, aujourd'hui curé de Sablé, a voulu profiter de circonstances plus heureuses pour procurer à sa paroisse un avantage que les ennemis de la religion avoient cherché à lui ravir. Les missionnaires de Laval furent appelés à Sablé, et la mission commença le 9 décembre dernier. Le succès qu'elle a eu peut être regardé comme une expiation du passé. L'église Notre-Dame, quoique assez grande, ne suffisoit point à l'empressement du peuple; il y avoit trois instructions par jour. MM. Thomas, Caillat, Petit, etc., se succédoient dans la chaire et au confessionnal. Les prêtres des environs sont venus les seconder pour ce dernier ministère. Des changemens heureux et éclatans ont couronné leur zèle. M. l'évêque du Mans a voulu avoir la consolation de voir de près ce consolant spectacle. Ce prélat a présidé à la plantation de la croix le 9 janvier, et a donné la confirmation à plus de quinze cents fidèles. M. Thomas a couronné la mission par un discours sur la persévérance, qui a fait verser des larmes de joie, et qui a inspiré des résolutions généreuses, que Dieu bénira, il faut l'espérer.

— Un estimable ecclésiastique qui s'occupe d'astronomie, et qui a publié il y a quelques années une brochure sur ces matières, s'étonne que nous n'en ayons pas encore rendu

compte, quoiqu'il nous eût envoyé cet écrit et les additions qu'il y a faites depuis. Il nous a sollicité plusieurs fois à cet égard, et nous venons encore de recevoir de lui une lettre dans le même but. Quoique ses reproches soient tempérés par la politesse et même par la bienveillance qu'il nous montre, il est probable néanmoins que M. le curé de Bourgaltroff nous accuse au fond du cœur de trop d'indifférence sur l'objet de ses études et sur ses découvertes. Il se flatte d'avoir trouvé dans la position respective des astres une représentation frappante des mystères de la religion, et il ne doute pas que le spectacle du firmament et les rapprochemens qu'il y voit ne soient propres à élever les hommes vers Dieu, et à ranimer en eux les pensées de la foi. Il soupçonne peut-être que notre silence tient à la crainte d'exciter les railleries d'un siècle peu disposé à croire aux merveilles. S'il en est ainsi, M. Marchal ne nous rend pas justice; la réserve dont nous avons usé à son sujet nous étoit commandée par la prudence. Nous n'avons pas vérifié les découvertes de l'auteur, et nous ne devions pas prononcer si vite sur ce que nous ignorions. Nous nous contenterons donc, pour répondre aux instances de M. Marchal, d'indiquer sa brochure, qui a pour titre : *Les Cinq Lettres et les cinq Réponses, ou la Comète de 1811, et ses suites;* Vic, 1817, in-12. Nous souhaitons qu'elle porte dans les esprits la vive persuasion que paroît avoir le pieux auteur.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La révolution des années, en ramenant parmi nous un jour funeste, ramène aussi le souvenir des égaremens qui précédèrent un grand crime. Les juges iniques qui envoyèrent Louis XVI à l'échafaud ne furent pas les seuls coupables de sa mort; avant eux, des pamphlets insolens, des journaux factieux, des discours frénétiques, avoient familiarisé les esprits avec les idées de révolte et de sang. Telle est la sinistre influence des perverses doctrines; elles préparent les attentats, et les déclamateurs encouragent les bourreaux. Que faudroit-il donc penser de l'imprudence de ceux qui préconiseroient encore ces mêmes doctrines, source de tous nos malheurs; qui chercheroient encore à exalter les passions, à rendre le pouvoir odieux; à faire croire que la nation est opprimée ou avilie, parce qu'ils n'ont ni places ni honneurs? Hommes imprévoyans et insensés pour qui les leçons du passé sont perdues, et qui ne songent pas que les tribuns audacieux qui ont fomenté les révolutions en ont été les premières victimes, et que l'arrêt coupable porté contre Louis XVI

précéda de bien peu la fin tragique de la plupart de ses ennemis et de ses persécuteurs !

— Une ordonnance du Roi supprime la direction générale de l'administration départementale et de la police, et nomme M. le baron Capelle à l'administration générale des communes. Le ministre de l'intérieur est autorisé à nommer auprès de lui un directeur de la police ; nous avons annoncé que cette place étoit donnée à M. Franchet.

— Une autre ordonnance rétablit les dix compagnies sédentaires supprimées en 1817, qui seront spécialement employées à Paris pour la garde des établissemens royaux ; elles feront partie de la garde royale.

— S. M. a accordé un secours de 1500 fr. aux habitans de Neuvilly-les-Dijon, pour les aider à reconstruire leur église.

— Monsieur a donné 500 fr. et Madame 300, pour les victimes de l'incendie qui a eu lieu le 3 juin de l'année dernière à Haran (Pas-de-Calais).

— Le jeudi 17 janvier, Mgr. duc d'Angoulême a visité l'hôtel des Invalides. Tous les militaires étoient rangés dans la première cour; S. A. R. a passé dans tous les rangs aux cris de *vive le Roi! vivent les Bourbons!* Le prince est entré dans l'église où il a fait sa prière, et a visité le dôme, l'infirmerie, l'établissement des sœurs de la Charité, et les autres parties les plus remarquables de l'hôtel. S. A. R. a montré tout l'intérêt qu'elle prend aux sœurs qui soignent les malades avec tant de charité. Elle est entrée dans le réfectoire au moment du dîner et a parcouru les tables. Elle a bu avec les braves à la santé du Roi. Un invalide appelé Prevost et âgé de 101 ans, a été présenté au prince, qui lui a donné une marque de sa générosité.

— Dimanche dernier, les préfets nouvellement nommés ont prêté serment entre les mains de S. M.

— M. le général Defrance a remis, le 16 de ce mois, le commandement de la 1re. division militaire à M. le général Coutard.

— M. Cléo est nommé chef du bureau des prisons, à la préfecture de police, en remplacement de M. Parisot, qui devient chef de la 2e. division; M. Henri, qui occupoit cette dernière place, a demandé sa retraite.

— MM. le prince de Poix et le marquis de Lally-Tolendal ont été nommés par le Roi pour témoins pour la naissance et le baptême du jeune duc d'Aumale.

— Un article fort remarquable a paru dans le *Journal des Débats* de vendredi dernier. Ce journal ne s'étoit pas encore prononcé en faveur du ministère; l'article montre la nécessité de s'attacher à des hommes éprouvés, et qui offrent aux amis de la monarchie des garanties aussi consolantes. On attribue cet article à un homme aussi distingué par ses talens que par ses titres.

— Terry fait annoncer qu'on n'a pas trouvé chez lui, comme on l'a dit, deux mille exemplaires du *Supplément* aux Chansons de Béranger. Il paroît qu'on l'a arrêté dans la rue au moment où il en portoit.

— M. de Montholon déclare, dans une lettre insérée au *Moniteur*,

qu'une brochure intitulée *Testament de Napoléon*, et mise en vente chez plusieurs libraires, n'est qu'une *fabrication inexacte et remplie d'erreurs*.

— Jean-Baptiste Germain, condamné à mort à Nanci pour assassinat, a subi sa peine le 15 janvier dans cette même ville. Il a montré dans ses derniers momens un repentir et une résignation extraordinaire. Arrivé sur l'échafaud, il a réclamé les prières des assistans, et a embrassé M. l'abbé Simon et M. l'abbé Elquin, qui lui ont témoigné beaucoup de charité.

— Le 13 janvier, les troupes de la garnison de Turin ont prêté serment de fidélité au roi Charles-Félix. Un autel avoit été dressé pour cet effet à l'entrée du palais, et l'archevêque a donné sa bénédiction aux troupes.

— Le prince Clément-Marie-Joseph de Saxe, fils du prince Maximilien et neveu du roi, est mort à Pise, le décembre dernier; il étoit né le 1er. mai 1798.

— Le ministère espagnol a donné sa démission. Les nouveaux ministres ne sont pas encore nommés. Le *Constitutionnel* dit que ce changement ne suffira pas pour calmer les mécontentemens, et on peut conjecturer en effet que dans la fermentation actuelle des esprits, tout servira de prétexte à la discorde et à l'anarchie.

— La république de Columbia, qui a élu Bolivar pour son président, a, dans sa séance du 12 novembre dernier, voté des remercimens à plusieurs Européens qui ont soutenu la cause de l'indépendance américaine, entre autres à M. de Pradt. On ne peut que féliciter l'illustre prélat d'une distinction si honorable.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 19 janvier, la chambre a vérifié les titres de MM. le comte Roy et le baron Portal, qui seront reçus à la prochaine séance. On a tiré au sort la grande députation qui doit assister au service du 21 janvier. Divers rapports ont été faits sur diverses pétitions. M. de Lacépède a présenté, au nom de M. de Valence, qui étoit indisposé, le développement d'une proposition dont le but est de provoquer une loi pour la révision des jugemens criminels en certains cas. Cette proposition, qui a été prise en considération, sera imprimée et discutée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La commission du budget a nommé rapporteurs, M. Cornet-d'Incourt pour les dépenses, et M. Ollivier, de la Seine, pour les recettes.

Le 19 janvier, M. le ministre des finances présente un projet de loi sur les douanes qui modifie quelques articles du tarif; M. de Saint-Cricq expose les motifs de ce projet, qui sera imprimé et distribué

dans les bureaux. M. le ministre de l'intérieur présente deux autres projets de loi, l'un relatif au canal de Saint-Maur, l'autre au pont de Rouen; ces projets seront également imprimés.

M. de Martignac fait son rapport sur la police des journaux; il rappelle les variations de la législation sur ce point, depuis le retour du Roi, les abus de la licence, les inconvéniens des mesures prises, et les difficultés qu'offre le texte de la Charte. La commission propose d'adopter le projet de loi, avec quelques amendemens de peu d'importance. Dans son discours, le rapporteur a montré l'attachement le plus prononcé pour les doctrines monarchiques, et il a signalé plusieurs fois cette opposition hostile qui, non dans cette chambre, a-t-il dit, mais en France, attaque l'ordre social et la légitimité.

Le côté gauche a plusieurs fois interrompu le rapport par des murmures et des exclamations; mais à peine M. de Martignac a eu fini son discours, qu'une explosion terrible a parti de ce coté. M. de Saint-Aulaire a demandé que l'orateur supprimât la phrase qui avoit déplu, et qui paroissoit désigner la minorité de la chambre; cette minorité se prétendoit insultée, et s'opposoit à l'impression. Un tumulte inexprimable couvroit toutes les voix. M. le président a déclaré qu'il maintiendroit le règlement, qui veut que les rapports soient imprimés.

Après une longue agitation, le silence se rétablit, et la discussion commence sur l'autre projet de loi relatif aux délits de la presse. M. de Corcelles a le premier la parole, et se plaint de la faction qui veut tout envahir, du ministère, *du train dont on nous mène*, des *austro-commissions*, de la terreur *à la Metternich* qu'on veut organiser, et de tous les malheurs qu'on va attirer sur nous; ce discours a excité tantôt des rires prolongés, tantôt des murmures assez vifs. M. Duplessis-Grénedan a parlé pour le projet; il souhaiteroit seulement que les insultes à la religion fussent précisées davantage, que l'on punît le blasphêmes, et que l'on fit respecter les diverses classes de la société. Les révolutionnaires avoient divisé la société en classes pour égorger et proscrire; la monarchie peut bien aussi établir des classes pour conserver et défendre. M. Etienne voit dans la loi proposée l'ouvrage des Jésuites, une conspiration contre la Charte, la ruine de la liberté; il est effrayé du systême de l'administration, déplore avec amertume tout ce qui se passe, se plaint de voir renaître des Laubardemont et revivre les lois les plus honteuses du Bas-Empire, etc.

La suite de la discussion est renvoyée à un autre jour.

Etrennes aux Ames pieuses; par un curé de campagne (1).

Ce petit volume renferme d'abord l'ordinaire de la messe, et les vêpres des dimanches, en françois; puis le *Pater* et l'*Ave, Maria*,

---

(1) Vol. in-18; prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 80 c. franc de port. A Paris, chez Egron, et chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

en vers, et des traductions également en vers du *Te Deum*, d *Dies iræ*, et des hymnes du Bréviaire pour les différens jours de l semaine. Ces traductions ne sont pas dépourvues de facilité et d'élé gance, comme on en jugera par l'hymne qui suit, qui est celle d dimanche à vêpres : *O luce qui mortalibus.....*

O Dieu, dont la splendeur immense
Te dérobe à nous, nous confond!
Les saints tremblent en ta présence,
Les anges se voilent le front.

Environné d'ombres funèbres,
Ici-bas, gémit tout mortel;
Cette nuit sombre et ses ténèbres
Cesseront au jour éternel.

Soleil! tu n'es qu'un vain nuage,
Quand ton éclat est comparé
A ce jour, céleste héritage,
Que Dieu nous a préparé.

Que tu tardes, jour ineffable,
A nous rendre un autre univers!
Tu fuis tant qu'une chair coupable
Retient notre ame dans les fers.

C'est en rompant son esclavage
Qu'elle retourne à son auteur:
Toujours te voir est son partage!
T'aimer, t'adorer, son bonheur!

Rends-nous dignes de ta lumière,
Source des biens, ô Trinité!
Remplace cet astre éphémère
Par l'astre de l'Eternité!

La traduction du *Te Deum* nous a paru aussi assez heureuse, tant pour la fidélité que pour le choix des expressions. Le volume est terminé par des réflexions empruntées à un de nos journaux sur la mission militaire de Versailles, par un extrait de la lettre de M. de Haller, et par le récit de la mort de M. le cardinal de Périgord.

Ces *Etrennes* sont dédiées à Mme. la comtesse de K....... par une Epître qui est signée M. G. F. C. Nous ne savons point quel est l'auteur caché sous ces initiales.

Le tome XVII des *Orateurs chrétiens* a paru il y a déjà quelque temps. Il contient la suite du grand Carême de Massillon. Cette collection avance à son terme. Il paroît qu'après Massillon le nombre des volumes sera peu considérable, et que l'on fera seulement un choix des meilleurs discours des prédicateurs du second ordre.

Sur le Dictionnaire universel des Sciences ecclésiastiques. Edition in-8°.

On vient en ce moment de commencer une nouvelle édition de ce *Dictionnaire*. Avant de parler de cette entreprise, il convient de dire quelque chose de l'auteur même, d'autant mieux que, suivant l'usage commode des éditeurs modernes, on garde à cet égard un profond silence dans le volume qui a paru. Une notice sur cet estimable écrivain, et sur ce généreux confesseur, eût pu cependant donner un nouveau relief à cette édition, et c'étoit un moyen d'appeler sur ce *Dictionnaire* l'intérêt du public, que de raconter la mort honorable de son principal auteur, une des victimes de l'esprit de révolution et d'impiété.

Charles-Louis Richard, religieux Dominicain, né, en 1711, à Blainville, près Nanci, étoit attaché au couvent de la rue Saint-Dominique, à Paris. C'étoit un homme laborieux, qui a travaillé sur plusieurs sujets divers, tous relatifs aux matières ecclésiastiques. Nous avons donné un article sur lui dans nos *Mémoires*. Le Père Richard écrivit en faveur des vœux de religion et des biens ecclésiastiques; il réfuta le livre *de la Nature*, et quelques écrits de d'Alembert et de Condorcet; il combattit les prétentions des protestans, donna une *Analyse des Conciles*, 5 volumes in-4°., et, s'étant retiré à Lille, en 1778, il y publia des Conférences, des Sermons et des Vies de personnes pieuses. Il fut arrêté à Mons pendant la terreur, et condamné à mort, comme auteur d'un *Parallèle des Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ et des François qui ont guillotiné leur Roi*. Ce vieillard souffrit la mort avec fermeté, le 16 août 1794, à l'âge de

84 ans. Nous reçûmes sur lui, il y a quelques années, une notice que nous avons communiquée à l'estimable auteur des *Confesseurs de la Foi* (1), et qu'il a insérée en grande partie dans son IVe. volume. M. l'abbé Guillon paroît avoir eu aussi communication de cette pièce, à laquelle étoit jointe la sentence portée contre le Père Richard; il donne dans ses *Martyrs de la Foi* l'historique de sa condamnation, et la liste de ses ouvrages.

La production la plus importante du Père Richard est la *Bibliothèque sacrée, ou Dictionnaire universel, dogmatique, canonique, historique, géographique et chronologique des Sciences ecclésiastiques;* il en parut 5 vol. in-folio, en 1760. L'ouvrage portoit le nom du Père Richard, *et autres religieux Dominicains* des couvens du faubourg Saint-Germain et de la rue Saint-Honoré; et le *Supplément*, qui forme un VIe. volume, et qui parut in-folio, en 1765, présentoit les noms des Pères Richard et Giraud, Dominicains du faubourg Saint-Germain. Nous n'avons rien trouvé sur ce Père Giraud, si ce n'est qu'il vivoit encore en 1789; car il est sans doute le même que le Père Jean-Joseph Giraud, dont on lit le nom avec celui d'une vingtaine de ses confrères au bas d'une adresse présentée à l'assemblée nationale, en 1789, par les Dominicains de la rue du Bac, pour demander à rester dans leur couvent (2). Il est probable que d'autres religieux du même ordre concoururent à cette compilation; on voit même qu'outre les Dominicains françois qui purent aider Richard, il reçut des secours du savant Gabriel Fabricy,

(1) 4 vol. in-8°.; prix, 22 fr. et 28 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

(2) On trouve encore parmi les signataires de cette adresse Nicolas Giraud; mais il est probable que ce fut plutôt Jean-Joseph qui fut le collaborateur du Père Richard. Il est le quatrième sur la liste, et Nicolas est le treizième. Jean-Joseph devoit être alors un des plus anciens du couvent.

Dominicain provençal, résidant à Rome, et mort dans cette capitale, en 1800. Fabricy lui envoya, entr'autres, des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Pères Ansaldi, Mamachi, Patuzzi, Ricchini et de Rubeis*, et d'autres Opuscules que Richard a insérés en entier dans ses tomes V et VI. De plus, ce fut sans doute Fabricy, ou du moins quelque autre Dominicain de Rome qui communiqua au Père Richard la liste des évêques d'Italie. Tous ces secours mirent l'éditeur en état d'achever son travail sur un plan très-vaste, et peut-être même, il faut le dire, trop vaste. Il a fallu en effet y ajouter à plusieurs reprises; outre le volume de *Supplément*, on trouve des additions et corrections à la fin des tomes II et V. Ces additions ainsi dispersées ont fait songer à donner une nouvelle édition où chaque article seroit mis à sa place. Déjà M. de Saint-Allais avoit annoncé qu'il s'occupoit de ce travail; mais il n'en a rien publié, et il paroît qu'il s'est associé au nouvel éditeur, M. Méquignon fils aîné, qui vient de donner un premier volume in-8°.

Le *Dictionnaire des Sciences ecclésiastiques* embrasse beaucoup d'objets, l'Ecriture sainte, la liturgie, la théologie, le droit canon, l'histoire ecclésiastique, la succession des évêques sur les différens siéges de la chrétienté, des notices sur les écrivains ecclésiastiques, etc. On annonce qu'une société d'ecclésiastiques se charge de revoir, de corriger et d'augmenter le travail des Dominicains. Ceux-ci s'étant en effet nécessairement arrêtés pour l'histoire à l'époque où ils écrivoient, il existe à remplir une lacune d'environ soixante ans, et il faudroit donner la succession des évêques dans les différens siéges depuis cette époque, et faire connoître les écrivains ecclésiastiques morts depuis le même temps. Toutefois la nouvelle édition n'offre point ces renseignemens; du moins nous ne voyons pas qu'on ait rien ajouté dans le Ier. volume aux recherches du

Père Richard. La succession des évêques finit à la même époque où il l'avoit laissée; c'est-à-dire, pour les pays étrangers, généralement au commencement du 18e. siècle. Il est vrai qu'on eût pu difficilement rédiger en France la suite complète de ces évêques; mais ne pouvoit-on pas se la procurer de Rome, comme l'avoit fait le Père Richard?

La seconde lacune se trouve dans la nomenclature des écrivains ecclésiastiques, dont on ne voit pas que la nouvelle édition offre la suite depuis 1760. Il semble cependant que l'éditeur eût pu aisément donner cette suite, en puisant dans l'édition du Dictionnaire de Feller, qu'il publie en ce moment même. Il aura craint apparemment de faire un double emploi, et de reproduire le même travail dans deux ouvrages qui paroissoient simultanément. Cette raison est plausible; mais peut-être alors eût-il été plus naturel de supprimer la partie des auteurs ecclésiastiques traitée par le Père Richard, et qui se trouve n'avoir point de suite et être incomplète.

Il se présente encore une observation sur le plan du nouvel éditeur. Le Père Richard avoit conduit la suite des évêques de France jusqu'à l'époque où il écrivoit; et il n'étoit pas difficile de pousser cette suite jusqu'à la révolution, ou même jusqu'au moment actuel. On auroit seulement indiqué les siéges supprimés en 1801, et ceux qui ont été rétablis en 1817. C'étoit, ce semble, la marche la plus simple et la plus naturelle; mais l'éditeur a voulu voir là des difficultés; il a donc provisoirement supprimé toutes les églises de France, et il en donnera, dit-il, le catalogue raisonné à la fin du dernier volume. Ainsi voilà déjà un supplément avant de commencer, et les souscripteurs seront privés d'une des parties de l'ouvrage qui devoit le plus les intéresser. Assurément le travail à faire ne demandoit pas d'immenses recherches; il ne s'agissoit guère que

d'ajouter un nom ou deux à chaque siége; il y avoit même des évêchés où il n'y avoit pas eu d'autre évêque depuis ceux indiqués par Richard, entr'autres, Senlis, où M. de Roquelaure, sacré en 1754, et mentionné dans le *Dictionnaire*, n'a pas eu de successeur. Nous avouons donc ne pas comprendre bien le motif d'un renvoi indéfini de ces additions, dont les souscripteurs ne jouiront que dans quelques années.

Quoi qu'il en soit, le Ier. volume de cette édition, le seul qui paroisse aujourd'hui, comprend la lettre A jusqu'à *Alex*. Il renferme des articles étendus, comme *Abaylard*, *Abbé*, *Abbon*, *Actes humains* (morale), *Adson*, *Alcuin*, *Alexandrie* (les patriarches d'), etc. Il y a dans ces articles, et dans quelques autres, des recherches et de l'érudition. On s'aperçoit aisément que tout ce qui a rapport à l'ordre de saint Dominique est traité avec quelque prédilection. Quoiqu'il ne dût point y avoir d'article pour les évêchés de France, cependant on trouve la suite des évêques d'Aire, telle qu'elle étoit dans la première édition; c'est probablement une distraction; on aura oublié de rayer cette liste dans l'exemplaire qui a servi pour la réimpression.

J'applaudis de grand cœur à la réimpression des ouvrages qui intéressent la religion, et je félicite en particulier l'éditeur de celui-ci, du zèle qu'il montre pour de semblables entreprises. On lui en doit déjà plusieurs qui sont honorables et utiles; mais, en lui rendant justice sur ce point, je crois pouvoir regretter qu'il n'ait pas confié le soin de diriger cette nouvelle édition du *Dictionnaire* à des hommes qui eussent, je n'ose pas dire plus de lumières, mais plus de loisir pour s'acquitter de cette tache. Le frontispice porte que l'ouvrage sera *corrigé par une société d'ecclésiastiques*; comment se fait-il qu'ils n'aient rien fait pour le Ier. volume; qu'ils n'aient pas rempli une lacune, rectifié une erreur, ajouté un iota? leur *Prospectus* même

n'est pas propre à appeler l'intérêt sur cette édition. Peut-être ont-ils réservé leur travail pour les volumes suivans, et y trouverons-nous des preuves plus concluantes de leur coopération et de leurs recherches pour le plus grand bien de l'entreprise.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a assisté, avec le sacré collége, aux offices solennels des dernières fêtes, et en particulier à l'office de l'Epiphanie.

— Il n'y a point eu de consistoire pour instituer des évêques, depuis celui du 24 septembre dernier : la situation d'une partie de la catholicité en est sans doute la cause. Les déchiremens de l'Espagne, les coups dont est menacé le clergé en Portugal, la guerre civile ou la révolution qui règnent dans toute l'Amérique méridionale, voilà probablement les causes qui rendent les promotions d'évêques moins fréquentes. On parle toujours d'une nomination de cardinaux, parmi lesquels il y en auroit plusieurs pour la France.

— Le saint Père vient de prendre des mesures pour soulager les victimes des désastres que les dernières tempêtes ont causés sur les côtes du golfe de Venise, le 5 novembre dernier. Seize bâtimens ont fait naufrage, et cent seize marins ont péri. S. S. a envoyé des secours en leur faveur, et a ordonné qu'on ouvrît une souscription, et qu'on sollicitât la charité des fidèles pour seconder ses charitables intentions et soulager les familles des victimes du désastre.

— On vient de traduire en italien la lettre vraiment pastorale de M. l'évêque de Troyes contre les mauvais livres. Elle est digne de la réputation de ce prélat, si distingué par ses talens et par son courage dans les révolutions précédentes. La traduction est faite avec soin. Elle se trouve au cabinet littéraire, place de la Sciarra.

PARIS. Depuis que la neuvaine de sainte Geneviève est terminée, les missionnaires continuent à donner des instructions dans la nouvelle église. Il y a, soir et matin, des exercices comme pendant la neuvaine, et les fidèles s'y rendent des divers quartiers de la capitale. Le dimanche, on y fait l'of-

fice : la grand'messe se dit à huit heures du matin, et les vêpres se chantent à deux heures. Ces heures sont plus commodes, pour plusieurs personnes, que les heures un peu tardives des offices de paroisse. Il y a aussi, le dimanche, instruction et exercice le soir. On ne sait pas bien encore à qui sera confié le soin de desservir la nouvelle église. Les missionnaires, qui s'en sont chargés provisoirement avec tant de zèle et de dévoûment, ne pourroient peut-être y rester en permanence, par la nature même de leurs fonctions, qui les appellent dans les différentes parties du royaume. Il seroit difficile de rendre l'église aux chanoines réguliers, cet ordre n'offrant qu'un petit nombre de membres dispersés et la plupart avancés en âge. Quelques-uns proposoient de la confier, ainsi que le beau local qui y est contigu, à une congrégation religieuse, qui seroit chargée en même temps de desservir l'église et de diriger le collége : un tel établissement présenteroit, en effet, un double motif d'utilité, et l'instruction publique ne pourroit que gagner à une institution qui tendroit à établir dans les études une émulation salutaire. Il avoit été question d'établir un chapitre ; mais peut-être cet établissement paroîtroit-il à quelques-uns une espèce de luxe. Avant de créer des chanoines, ne faudroit-il pas, disent-ils, pourvoir remplir tant de cures vacantes ? D'autres croyoient qu'on pourroit former de cette église une nouvelle paroisse. Il est vrai que la proximité de l'église Saint-Etienne-du-Mont paroît s'opposer à ce projet ; mais cette paroisse, qui renferme trente-quatre mille ames, est susceptible de réduction. Elle étoit moins considérable il y a dix ou douze ans, avant qu'un motif d'économie assez misérable eût fait supprimer la paroisse de Saint-Benoît. Ne pourroit-on pas transporter celle-ci à Sainte-Geneviève, qui n'en est pas plus éloignée, et y joindre tout ce qui est au midi de la nouvelle église? Ces divers projets sont, dit-on, en ce moment soumis à l'examen de l'autorité.

— Le mardi 29 janvier, il y aura assemblée de charité à Saint-Sulpice, pour l'œuvre des petits séminaires. M. l'abbé de Macearthy prononcera le discours.

— Le dimanche 27 janvier, on célébrera, par anticipation, dans l'église Saint-Roch, la fête de saint François de Sales, évêque de Genève, patron du clergé de la paroisse.

Les messes et offices aux heures ordinaires. A une heure, M. l'abbé Enfantin prêchera le panégyrique du saint. M. l'abbé Lecoq, chanoine de la métropole, prêchera le carême dans la même église. A six heures, tous les jours de carême, excepté le samedi, MM. d'Espinassous, chanoine de Saint-Denis, et de Boisnantier, feront une conférence. Le samedi 26 janvier, il sera célébré, à midi, dans la même église Saint-Roch, un service pour Louis XVI, dans la même église, au nom de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. M. l'évêque d'Amiens officiera. La quête sera faite par Mmes. la marquise de Clermont-Tonnerre, la duchesse de Caylus et Corbière.

— Le 20 janvier, la paroisse de Meudon, près Paris, a été témoin d'une cérémonie très-consolante. Quarante-trois jeunes gens, de l'âge de dix-huit à trente ans, ont fait ce jour là leur première communion avec le recueillement le plus édifiant. Leur instruction religieuse avoit été négligée par suite de l'esprit d'impiété ou d'indifférence propagé par la révolution. Ce malheur a été réparé par le zèle, la persévérance et la charité de M. Levêque, curé de Meudon, qui a préparé tous ces jeunes gens à l'acte le plus auguste de la religion. Mme. la duchesse de Berri, informée de leurs bonnes dispositions, a voulu les seconder; cette princesse a contribué pour une somme de 200 francs à habiller, d'une manière convenable pour la circonstance, quelques-uns d'entre eux qui ne sont pas aisés. Le nombre, l'âge et le maintien de ces communians ont été, pour les habitans, un spectacle aussi nouveau qu'encourageant.

— On avoit essayé, l'année dernière, de faire un peu de bruit de l'affaire de M. Hamel, prêtre du diocèse de Coutances, interdit par son évêque. M. T. s'étoit fait son avocat dans la brochure *De l'inamovibilité des pasteurs du second ordre*, et il avoit déploré à ce sujet le despotisme des évêques, qui ont l'insoutenable prétention d'exclure du ministère les prêtres qu'ils jugent répréhensibles, soit dans leur doctrine, soit dans leurs mœurs. M. T., qui veut qu'on le croie zélé pour le bon ordre dans l'Eglise et une exacte discipline dans le clergé, se flatte-t-il d'arriver à ce but, en aigrissant les inférieurs contre l'autorité, et en dépouillant celle-ci de tous les moyens de faire respecter les règles? Sur le seul mémoire de M. Hamel, il avoit décidé, dans sa sagesse, que

M. l'évêque de Coutances avoit tort, et il avoit joint ce fait aux autres sujets de plaintes qui remplissent sa brochure. Le Roi et son conseil n'ont pas été de l'avis de M. T.: une ordonnance de S. M., du 29 août dernier, rejette la plainte du sieur Hamel. On voit, par l'exposé des motifs de l'ordonnance, que M. Hamel, né dans le diocèse de Coutances, se fit incorporer dans le diocèse d'Evreux en 1807; qu'en 1810, il demanda et obtint de retourner dans le diocèse de Coutances; qu'il fut interdit, en 1817, de toutes les fonctions ecclésiastiques, par M. l'évêque de ce dernier siége, et rappelé, l'année suivante, dans le diocèse d'Evreux, par la révocation faite de l'*exéat*, révocable à volonté, qui lui avoit été accordé en 1810. L'ordonnance reconnoît que M. l'évêque de Coutances avoit droit d'interdire le sieur Hamel. Cette ordonnance est fâcheuse pour les prêtres interdits, et désagréable pour leur avocat officiel. Je ne sais comment il s'en tirera dans sa prochaine brochure. Enveloppera-t-il aussi le conseil d'Etat dans ses déclamations bannales? Le conseil d'Etat, où il n'y a pas d'ailleurs un seul ecclésiastique, n'a pas été accusé jusqu'ici de favoriser le despotisme épiscopal.

— Nous avons reçu de nouveaux détails sur la mission de Pontchâteau, dans le diocèse de Nantes. Les missionnaires dits de Saint-François de Sales ont passé trois mois, tant dans cette ville qu'à la Chapelle-Launay. A Pontchâteau, les autorités, la garde nationale et la gendarmerie, ont approché de la table sainte, à la tête des fidèles. Onze prêtres ne suffisoient pas pour entendre les confessions. De braves gens, qui venoient de loin, restoient une journée entière dans l'église à attendre leur tour. On cite des restitutions considérables, et des réconciliations frappantes. La croix fut plantée sur la même colline où un autre missionnaire, le pieux Grignion de Montfort, avoit fait commencer un Calvaire, il y a plus de cent ans. On se rappeloit qu'en 1747 le vertueux duc de Penthièvre avoit prié dans ce lieu, et qu'il avoit donné une somme pour ériger une chapelle, que la révolution a détruite, et qu'on rétablit aujourd'hui. Nos Princes contribuent à cette restauration. M. l'évêque de Nantes, assisté du clergé des environs, présida en personne à la plantation de la croix; le supérieur des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvres

étoit présent à la cérémonie. On espère que la chapelle sera prochainement reconstruite; chacun y contribue à l'envi; les uns donnent des matériaux, les autres les transportent *gratis*, et les autres les mettent en œuvre pour le seul plaisir de relever cette chapelle.

—Encore un écrit contre M. de Haller! Celui-ci est intitulé : *Observations adressées à M. de Haller*, par M. Louis Manuel, l'un des pasteurs de l'église wallonne de Francfort-sur-le-Mein. Lausanne, 1821, in-8°. de 59 pages. M. Manuel ne paroît pas très-content des réponses que les protestans avoient faites précédemment à M. de Haller; car il dit qu'il lui répond afin que personne ne puisse dire qu'il n'y a point de réponse à lui faire. Mais sa lettre ne sera pas plus une réponse que les autres écrits du même genre dont nous avons parlé. Dans cette lettre, qui est datée de Francfort, le 15 octobre 1821, M. Manuel montre une ignorance absolue de notre croyance : il ressasse des reproches dont les protestans les plus raisonnables ont soin de s'abstenir aujourd'hui. Nous croyions que la mode étoit passée de nous accuser d'idolâtrie, et de représenter Rome comme *ivre du sang des saints :* M. Manuel reproduit ces vieilles injures; il ne voit chez nous que scandale et ignominie. Il parle avec le plus profond mépris du Pape, des évêques, de nos écrivains les plus célèbres. Quant à M. de Haller, il est plus maltraité encore : on en fait une espèce de fanatique tout disposé à baiser les pieds du grand Lama; on le regarde comme un hypocrite digne des châtimens les plus sévères, parce qu'il a tenu son changement de religion secret pendant six mois; et on lui demande, d'un air triomphant, ce qu'il doit penser d'une église qui autorise cette dissimulation. M. Manuel retourne ce reproche en tout sens pour le rendre plus poignant; mais nous ne voyons point que M. de Haller ait fait, pendant ces six mois, d'actes de la religion protestante; il n'a point suivi l'exemple d'un des premiers docteurs de la réforme, de l'anglois Thomas Cranmer, qui suivit extérieurement, pendant toute la vie de Henri VIII, la doctrine de l'Église romaine, et favorisoit en secret le luthéranisme; qui faisoit serment de fidélité au Pape, et protestoit secrètement; qui a dit la messe pendant trente ans sans y croire; qui abjura deux fois la réforme, et finit, par une mort honteuse, une vie passée dans

une duplicité persévérante. Nous demanderons à notre tour à M. Manuel ce qu'il faut penser d'une église qui a mis au nombre de ses saints un homme d'une versatilité si souple et d'une hypocrisie si coupable. Nous trouvons encore un autre exemple non moins éclatant de la même dissimulation dans la vie de Zuingle, sur lequel on a inséré une notice dans l'*Annuaire des protestans pour 1821*. Nous y lisons que, dès 1516, Zuingle *découvrit la vérité dans son ensemble, et ne varia jamais dans son enseignement* : or, cet homme qui *ne varia jamais* célébroit encore la messe; il la dit même jusqu'en 1525, qu'elle fut abolie à Zurich par une délibération publique, le 11 avril 1525. Ainsi, il pratiqua pendant neuf ans ce qu'il croyoit être l'erreur; il célébra un sacrifice qu'il regardoit comme une superstition idolâtrique : tel est l'homme que les protestans mettent au nombre de leurs héros. Il sied bien à M. Manuel, après cela, de se plaindre des restrictions mentales et des dissimulations jésuitiques. Il est d'ailleurs très-satisfait de l'esprit qui règne aujourd'hui dans le protestantisme, des progrès qu'on y remarque dans la piété, et surtout de l'unité et de l'accord qu'on y admire : il paroît même, par la manière dont M. Manuel raconte tout cela, qu'il parle sérieusement, et qu'il espère le persuader aux autres. Il voit le protestantisme triompher de toutes parts; *des catholiques de tous les pays et de toutes les classes*, dit-il, *des ecclésiastiques respectables, des hommes de lettres célèbres, des communautés entières, embrassent notre croyance*. Il est vrai que M. Manuel ne nomme point ces catholiques, ni encore moins ces *communautés entières*; il ne fait mention que d'un abbé Wolf, qui s'est fait anglican, à ce qu'il paroît : voilà à quoi se réduit cette foule d'hommes *respectables* et *célèbres*, qui passent de toutes parts au protestantisme. Il n'y a pas de quoi se vanter. Nous ne relèverons point les complimens que l'auteur fait aux jansénistes, qu'il assure se rapprocher beaucoup des protestans; et nous regretterons pour lui qu'il ait consenti à rendre public un écrit qui, comme il le dit naïvement, *fourmille d'incorrections et de négligences*, sans parler d'autres défauts plus graves.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Mgr. le duc d'Angoulême et Mme. la duchesse de Berri ont accordé, le premier 200 fr., et la seconde 150 fr., aux incendiés de Charmoi, bourg de Guerrard.

— D'après un tableau annexé au *Bulletin des Lois*, la population de la France s'élève, d'après les derniers renseignemens, à 30,465,291 habitans; le département le plus peuplé est celui du Nord, qui contient 905,764 habitans; le département de la Seine en contient seul 821,706.

— Les docteurs Pariset et François, qui étoient allés à Barcelonne, sont de retour à Paris. Le docteur Audouard s'est arrêté à Barcelonne, et le docteur Bally est resté à Montpellier, pour achever d'y rétablir sa santé.

— Le 23 janvier, on a saisi un pamphlet intitulé : *Qu'en dis-tu, citoyen?* On dit que cet écrit respire la sédition. On répand aussi une chanson horrible, dont le refrein est : *C'est le Roi, le Roi*, et à laquelle les royalistes viennent d'en opposer une conçue dans un but tout différent. On a saisi, chez des libraires du Palais-Royal, une brochure intitulée : *Procès fait aux Chansons de M. Béranger.*

— On avoit annoncé que Tellier et Walhblé, du 29e. de ligne, prévenus de complicité dans la conjuration de Béfort, avoient été arrêtés sur le territoire de Porentrui; ils avoient effectivement été arrêtés; mais la police du pays les a relâchés sur ce qu'ils avoient pris les noms de *Castor* et de *Pollux*.

— On assure qu'on a trouvé chez le sieur Petitjean, avoué à Béfort, deux drapeaux tricolors, dix-sept cocardes à bord argenté, six cents cocardes en laine, quatre cents balles, douze cents cartouches. Le nombre des personnes arrêtées est aujourd'hui de trente-sept.

— Le *Journal du Haut-Rhin* s'étonne que M. d'Argenson se soit plaint de la visite domiciliaire faite chez lui. Quand on a eu le malheur de loger un conspirateur, dit-il, il ne faut pas être surpris que ce logement excite l'attention des magistrats. Péguin a habité chez M. d'Argenson, et il y est retourné, après sa fuite de Béfort, pour prendre ses effets. On dit que M. d'Argenson avoit précédemment désigné Péguin comme son *employé salarié*, et avoit déclaré répondre de lui. Il avoit même poursuivi un officier de gendarmerie qui avoit demandé à Péguin son passe-port; et la cour royale de Colmar avoit eu à juger sur une plainte si singulière, et avoit débouté M. d'Argenson. M. d'Argenson a dit à la chambre que ces faits étoient inexacts.

— En Espagne, Séville et Valence paroissent soumises; mais la fermentation est encore extrême à Barcelonne, et dans d'autres grandes villes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 22 janvier, M. Conen de Saint-Luc a fait un rapport sur des pétitions; celle de M. de Léaumont a seule excité des débats. Elle avoit déjà été présentée l'année dernière, et étoit relative à Saint-Domingue; M. de Léaumont demandoit que le gouvernement s'occupât de recouvrer cette colonie. La commission propose le renvoi au bureau des renseignemens. M. Foy s'y oppose, et réclame l'ordre du jour qui est adopté; une partie de la droite s'étant réunie dans cette occasion à la gauche.

On reprend la discussion sur les délits de la presse. M. Revelière répond aux discours prononcés dans la séance précédente par MM. de Corcelles et Etienne; il ne peut assez s'étonner de ces déclamations imprudentes, qui ne semblent avoir d'autre but que de préconiser la révolution et de flétrir la légitimité, et il croit le projet de loi nécessaire pour combattre les ennemis de la monarchie. M. Sébastiani demande que le ministère s'explique sur les amendemens de la commission. M. le garde des sceaux trouve cette question prématurée, et dit que les ministres s'expliqueront quand il sera nécessaire.

M. Sébastiani reprend son discours, et combat le projet de loi, qu'il prétend n'avoir été motivé par aucun danger ni aucun excès; la liberté de la presse n'a, dit-il, fait aucun mal; mais un parti veut nous enlever ce dernier appui; on veut par là protéger les Jésuites, abolir le juri, renouveler les confiscations, servir l'aristocratie, rappeler l'ancien régime, etc. M. le général Partouneaux aime la liberté et hait le despotisme; mais il aime la liberté véritable, et non celle qui n'existoit qu'écrite sur les murailles, tandis que l'oppression et la terreur régnoient partout. Il hait le despotisme, et est assez surpris que ceux qui ont servi le despotisme le plus intolérable se plaignent du gouvernement le plus clément et le plus modéré. M. Partouneaux vote en faveur du projet.

M. Pavée de Vandœuvre déplore le changement de la loi des élections et le projet de supprimer le juri; on veut ainsi anéantir tous les droits; songez, a-t-il dit, à un pays voisin où les excès du despotisme ont *obligé* les peuples à recourir à la force. On se récrie que c'est là prêcher la révolte. M. de Castelbajac soutient le projet de loi, où il trouve l'aurore d'un ordre légal et la cessation de l'arbitraire; il aime autant que personne les libertés publiques; mais il déteste l'abus, et l'expérience du passé lui montre la nécessité de mettre un frein à la licence. Il fait en finissant sa déclaration d'un attachement inviolable au Roi et à la monarchie. Un mot qu'il avoit dit en passant en faveur des missionnaires a excité de longs murmures du côté gauche, et l'ordre a eu peine à se rétablir.

M. Royer-Collard prononce un discours plein de hautes maximes

et de théories abstraites; il analyse l'état du gouvernement et celui de la société, et trouve que la Charte n'a constitué que le gouvernement, que la liberté de la presse est une résistance nécessaire, que l'aristocratie n'est plus aujourd'hui qu'une fiction indulgente de la loi, que la démocratie nous envahit de toutes parts, et coule chez nous à pleins bords, et qu'il ne faut pas se mettre en hostilité avec elle. Après avoir promené ses auditeurs dans les hautes régions d'une métaphysique ardue, M. Royer-Collard vote le rejet.

Le 23, M. de Bouville annonce qu'il combattra les discours de MM. Sébastiani et Royer-Collard; il ne partage pas les craintes de celui-ci sur l'aristocratie et sur le retour de l'ancien régime, et, discutant la loi, il établit qu'elle étoit nécessaire; que l'expérience qu'on a faite du juri a montré ses inconvéniens; que la nouvelle censure sera légale et judiciaire, etc. M. de Bouville propose un amendement tendant à établir la censure pour le journal contre lequel il y auroit une action devant les tribunaux. M. Méchin trace un tableau effrayant de la censure; c'est la liberté de la presse qui conserve les Etats, la censure les perd. Cette pensée a fait tout le fond du discours, entremêlé de reproches vifs adressés au ministère, et de prédictions sinistres pour l'avenir.

M. le garde des sceaux entreprend de répondre aux objections, à celles du moins, en petit nombre, qui ne s'écartoient pas de la question. Ceux qui ont dit que le projet étoit contraire à la Charte ne peuvent sans doute espérer de le persuader; on a voulu y voir la sanction des usurpations de l'aristocratie; mais on nous a ensuite rassurés, en convenant que l'aristocratie n'étoit nulle part. La disposition du projet contre les insultes faites à la religion a été vivement attaquée, quoiqu'elle soit conforme à la lettre, ainsi qu'à l'esprit de la Charte, qui sans doute a voulu que la religion qu'elle proclamoit fût respectée. Le ministre motive également l'absence du mot *constitutionnelle*, en parlant des attaques dirigées contre l'autorité royale.

On s'est beaucoup récrié, continue M. de Peyronnet, sur la disposition qui tend à réprimer les outrages contre des classes de citoyens, comme si la loi qui protège les individus devoit refuser de protéger les masses. On a voulu voir dans le projet le renouvellement de la confiscation; mais le fisc ne gagnera rien à la suppression d'un journal, et il y a d'ailleurs des confiscations légales, comme celles des instrumens du crime sur un coupable, comme celles que prononcent les tribunaux sur des marchandises prohibées, etc. On s'est plaint de la suppression du juri; mais le juri pour les délits de la presse n'existe pas dans la Charte; il ne fut établi qu'il y a trois ans.

Le ministre répond ensuite particulièrement à des assertions de MM. Etienne, Sébastiani, Pavée de Vandœuvre et Royer-Collard. Il répète quelques-unes des phrases de ce dernier, et les réfute par elles-mêmes. Si l'aristocratie est une fiction, il ne faut donc pas la redouter tant; s'il ne reste plus que la poussière de l'ancien régime,

il n'est pas probable qu'il ressuscite. Si la démocratie coule à pleins bords, il seroit donc imprudent de la favoriser davantage. Le ministre s'est étonné particulièrement d'une phrase de M. Pavée de Vandœuvre, qui a dit que proposer de telles lois, c'étoit *forcer* les peuples à la révolte; cet orateur n'a point voulu sans doute faire une provocation. Les François veulent la paix, l'ordre, la monarchie, et repousseroient sans doute tout ce qui seroit contraire à leurs intérêts comme à leurs devoirs.

Le ministre est descendu de la tribune au milieu de vifs témoignages d'approbation. M. Devaux, qui lui a succédé, n'en a pas moins persisté à soutenir que le projet renversoit la dignité de l'homme, en lui ôtant la liberté de la pensée; il a cité Pascal, et a parlé de servitude, de *béguin* et d'attentats.

Le 24, M. de Thiard a fait un rapport sur diverses pétitions. M. de Kergorlay a parlé pour le projet qu'il croit dans l'intérêt de la société; il assure que M. de Malesherbes, dans un mémoire fait avant la révolution, avoit eu la pensée d'un moyen à peu près semblable pour la répression des délits de la presse. L'orateur fait à cette occasion un grand éloge de ce magistrat qu'on n'a pas accusé d'être ami de l'arbitraire et du despotisme, et il approuve surtout l'attribution des délits aux cours royales. M. Humann fait moins la critique du projet que celle de l'administration; il trouve notre régime scandaleux, immoral, tyrannique; on enlève les enfans à leurs pères... mais on a beau faire; les peuples veulent être libres, et ils le seront. Nous avons eu quatre révolutions nouvelles.

M. Donnadieu appuie le projet de loi, répond à quelques orateurs qui l'ont combattu, et prend la défense du nouveau ministère qu'il exhorte à ne point se laisser ébranler par ces déclamations. M. Bignon lit avec volubilité un discours assez long, et reproduit contre les diverses dispositions du projet les objections déjà présentées. Il critique également le ministère, et assure que le flambeau de la raison est trop bien allumé pour qu'on puisse l'éteindre, et que le despotisme et la barbarie n'auront point sur le soleil moral du monde le pouvoir de Josué. On rit un peu.

M. le ministre de l'intérieur ne voit pas pourquoi on parle ici de barbarie et de soleil moral du monde; cela ne fait rien à la discussion. Il examine les divers articles du projet et les objections qu'on y a faites, et prouve qu'il n'y a dans la loi rien que de constitutionnel, de juste et de légal. La clôture est demandée par la droite, mais rejetée par les autres côtés. M. d'Argenson a la parole contre le projet; il est affligé de la manière dont la justice est rendue, et se cite lui-même pour exemple; comme MM. Humann et Bignon, il prédit que la liberté triomphera par toute la terre.

La clôture, de nouveau demandée, est adoptée par la droite et le centre au milieu des réclamations de la gauche.

On publie actuellement, à Cambrai, une collection de poëtes ecclésiastiques latins, qui doit être composée de 4 volumes in-12. Le Ier., qui vient de paroître, contient les Œuvres de Prudence, un des plus célèbres poëtes chrétiens.

Aurelius Prudentius Clemens, né, en 348, à Calahorra en Espagne, occupa de grands emplois dans sa patrie, et fut même, dit-on, préfet du prétoire. Il quitta le monde étant encore dans la vigueur de l'age, fit un voyage à Rome, visita les tombeaux des martyrs, et, de retour en Espagne, vécut dans la retraite, employant ses loisirs à composer des poésies chrétiennes.

Ses poëmes sont intitulés : *Cathemerinon*, ou hymnes pour tous les jours, *Peri Stephanon*, ou des couronnes des martyrs; *Apotheosis*, ou de la Divinité; *Hamartigenia*, ou de l'origine des péchés; *Psychomachia*, ou du combat de l'esprit; les deux livres contre Symmaque; des dyptiques, etc. On n'a pas fait entrer dans cette édition l'*Enchiridion veteris et novi Testamenti*, que quelques critiques ne croient pas de Prudence.

Prudence est regardé comme le plus habile des poëtes chrétiens. Ses vers sont pleins de piété, et offrent des morceaux écrits avec beaucoup d'élégance et de goût. Quoiqu'il vécut dans un temps de décadence, il a de la douceur, de la grace, de la justesse dans les pensées; seulement on lui souhaiteroit quelquefois plus de correction.

On avoit déjà plusieurs éditions des Œuvres de Prudence, parmi lesquelles sont celles d'Elzevir et *ad usum Delphini*. Celle que publie en ce moment M. Hurez, à Cambrai, n'est accompagnée que d'une Vie fort courte de Prudence; elle ne renferme point de notes, quoique quelques endroits en fussent susceptibles. On auroit pu se servir de celles de Heinsius ou du Père Chamillard. L'impression est d'ailleurs nette et bonne, et la correction paroît soignée.

On annonce qu'il sera publié un volume par mois, sans dire quels sont les auteurs qui entreront dans cette collection. Le prix de chaque volume est de 2 fr. pour les souscripteurs, et du double en papier vélin. Comme l'on n'annonce que 4 volumes, il n'y a point là de quoi effrayer ceux qui redoutent les longues entreprises, et cette petite collection pourra intéresser les amateurs de poésie latine et religieuse.

On vient de mettre en vente le volume dont nous avions annoncé la souscription, et qui a pour titre : *du Rétablissement des Eglises en France, à l'occasion de la réédification projetée de l'église de Saint-Martin de Tours*, par M. Jacquet-Delahaye-Avrouin, in-4°., orné de huit gravures. On sait que le Roi a bien voulu en agréer la dédicace, et que S. M., ainsi que les Princes et Princesses, sont en tête des souscripteurs. Nous nous proposons de rendre compte incessamment de cet ouvrage, qui sort des presses de M. Egron. Le papier fin vélin est de 7 fr. 50 c., et le vélin colorié de 36 fr. Une partie du prix de la souscription est destinée par l'auteur à la réédification de l'église de Saint-Martin.

Nouvelles Lettres édifiantes des Missions de la Chine et des Indes orientales. Tome VI (1).

Ce volume est la suite de l'ouvrage dont nous avons parlé dans plusieurs de nos numéros, et notamment dans le n°. 633. Les cinq premiers volumes renfermoient l'historique de la mission de la Chine dans le dernier siècle, jusqu'à l'époque actuelle. Le volume qui paroît aujourd'hui commence le tableau des missions du Tong-king et de la Cochinchine, royaumes adjacens. En tête se trouve une *Introduction* fort étendue et fort intéressante sur ces pays, sur leur histoire, sur la succession des évêques, et sur l'ordre établi dans ces missions. Cette *Introduction* n'a pu être écrite que par un missionnaire instruit et exact, qui a puisé ses renseignemens sur les lieux mêmes, et elle plaira sans doute à la fois aux savans et aux amis de la religion.

Les deux premières sections de cette *Introduction* offrent des notions entièrement neuves sur la géographie et l'histoire du Tong-king, de la Cochinchine, du Ciampa, du Camboge, etc. L'auteur donne la division des provinces, le nom des principales villes et des fleuves, et quelques autres détails sur le sol et ses productions. Il présente un extrait de la chronologie des rois du Tong-king. Les commencemens de cette monarchie sont fort obscurs, et là, comme ail-

(1) 1 vol. in-12; prix, pour les souscripteurs, 2 fr. 50 c., et 3 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau de ce journal.

leurs, on paroît avoir voulu remonter à des siècles très-reculés. Le Tong-king fut long-temps une province de la Chine, puis différentes dynasties se succédèrent sur le trône. Enfin, en 1788, le pays fut envahi par les Cochinchinois, et, depuis 1802, il est gouverné par le souverain légitime de ce pays. L'histoire de ces dernières révolutions se trouve liée avec celle des missions par la part qu'y prit un célèbre évêque françois, missionnaire au Ton-king, savoir, M. Pigneaux, évêque d'Adran.

Après la liste des rois, l'auteur donne celle des évêques vicaires apostoliques au Tong-king. Le premier fut M. François Pallu, évêque d'Héliopolis, mort en 1684. Le Tong-king fut, peu avant sa mort, partagé en deux vicariats, l'oriental et l'occidental; le premier presque toujours gouverné par des évêques tirés des ordres religieux d'Espagne ou d'Italie, le second dirigé par des évêques sortis du séminaire des Missions-Étrangères de Paris. C'est uniquement de ceux-ci qu'il est question. Ces vicaires apostoliques furent successivement MM. de Bourges, évêque d'Auren; Bélot, évêque de Basilée; Guisain, évêque de Laranda; Néez, évêque de Céomanie; Reydelet, évêque de Gabale; Davoust, évêque de Céram, et Longer, évêque de Gortyne, qui vit encore, et qui a pour coadjuteur M. Guerard, évêque de Castorie.

Les vicaires apostoliques de la Cochinchine ont été MM. de La Mothe-Lambert, évêque de Bérithe, en 1660; Mahot, évêque de Bida; Perez, évêque de Bugie; Alexandre, évêque de Nabuce; Lefèvre, évêque de Noëlène; Piguel, évêque de Canath; Pigneaux, évêque d'Adran, et Labartette, évêque de

Veren, qui vit encore, et qui a pour coadjuteur M. Audemar, évêque d'Adran. Un petit historique accompagne le nom de chacun de ces prélats.

L'*Introduction* est terminée par des notions sur l'ordre établi dans les missions du Tong-king et de la Cochinchine. Ces notions peuvent donner une idée des travaux des missionnaires, des moyens qu'ils emploient, et des obstacles qu'ils rencontrent. Nous n'insisterons point sur ce sujet, dont nous avons déjà touché quelque chose en différentes occasions.

Après ces préliminaires, qui jettent beaucoup de jour sur ce qui va suivre, viennent les Lettres des missionnaires, qui commencent à l'année 1766. Il y a près de soixante Lettres ou extraits de Lettres, qui offrent une grande variété de détails. On y trouve, entr'autres, la relation du martyre des deux Dominicains décapités au Tong-king, le 7 novembre 1773, la relation d'une persécution arrivée en 1775, et divers événemens relatifs à la mission en général, ou à quelque missionnaire en particulier. A côté de traits édifians il y a des détails de voyage et des descriptions qui intéresseront le lecteur. Outre les deux Dominicains dont nous venons de parler, il y eut, le 29 janvier 1779, un catéchiste tong-kinois, nommé Dominique Thun, décapité pour la foi. Plusieurs missionnaires furent arrêtés, et retenus plus ou moins long-temps en prison; mais aucun ne fut mis à mort que ceux ci-dessus. On verra peut-être surtout avec intérêt dans ce volume des Lettres de M. Pigneaux, écrites avant ou depuis son épiscopat.

Ce volume va jusqu'en 1786; la suite paroîtra dans les volumes suivans, que l'on espère pouvoir publier prochainement.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Un de nos journaux répète un article d'un journal anglois qui annonce, sous la date du 15 janvier, que le Pape est dangereusement malade. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ce bruit ne mérite aucune confiance. Ce n'est point par l'Angleterre que les nouvelles de Rome doivent nous arriver; on a vu par notre dernier numéro que le saint Père avoit assisté, le 6 de ce mois, à la messe solemnelle, suivant l'usage. Depuis nous avons reçu le *Diario* du 12, qui est aussi tranquillisant.

— M. l'archevêque se propose de continuer la visite pastorale qu'il a commencée l'année dernière, et qui a eu des effets si heureux pour plusieurs. On répand le bruit que cette visite se fera d'abord dans le neuvième arrondissement, composé des paroisses de Notre-Dame, de Saint-Louis en l'Ile, de Saint-Gervais et de Saint-Louis (les anciens Jésuites). Elle s'ouvriroit avec le carême, et les missionnaires de France y dirigeroient les exercices, comme ils l'ont fait dans le douzième arrondissement avec tant de zèle. Seulement, afin qu'ils fussent moins accablés de travail que l'année dernière, ils s'adjoindroient quelques-uns de leurs collègues qui sont en ce moment en Languedoc. M. Desmares est à la tête de cette division, qui a donné, sur la fin de l'année dernière, une mission à Annonay, et qui en donne une en ce moment dans la petite ville des Vans, également dans le diocèse de Viviers, et provisoirement dans celui de Mende. La mission d'Annonay, commencée le 4 novembre, et terminée le 14 du mois suivant, a attiré un grand concours de fidèles, et a été suivie même par des protestans. Celle des Vans promet d'être aussi heureuse. Cette ville est connue pour avoir été, en 1792, le théâtre de la mort déplorable de neuf prêtres massacrés en honneur de la foi. Dans le nombre étoient deux prêtres de la congrégation de Saint-Sulpice, et des curés ou chanoines du pays. Ils furent victimes des fureurs populaires le 9 juillet 1792. Peut-être leurs prières ont-elles contribué à procurer l'avantage d'une mission aux Vans. Cette mission étant terminée, M. Desmares et ses cinq collègues doivent, comme nous le disions, revenir à Paris, et se join-

dre aux autres missionnaires pour les exercices de la visite générale dans le neuvième arrondissement.

— M. l'archevêque a visité, la semaine dernière, plusieurs communautés religieuses du faubourg Saint-Médard, entre autres un établissement de petites filles de l'institution de Mme. de Carcado. Le prélat a donné des encouragemens et des éloges aux personnes pieuses qui soutiennent cette institution par leurs soins, leur zèle et leur charité. Dimanche dernier, M. l'archevêque a visité la maison du Refuge des jeunes prisonniers, rue des Grés-Saint-Jacques. Mgr. est arrivé dans la maison un peu avant midi, assisté de M. l'abbé Desjardins, archidiacre, et a été reçu par le conseil d'administration de la maison. S'étant rendu dans la chapelle, il a fait aux enfans une exhortation pleine de bonté, et les a félicités des soins dont ils étoient l'objet. Après avoir donné le salut, le prélat a visité la maison dans toutes ses parties, et s'est convaincu par lui-même de l'ordre et du bon esprit qui y règnent. On travaille en ce moment à mettre en état l'ancienne église des Dominicains, que S. M. a rendue à l'établissement, et qui sera utile pour ce quartier.

—Nous apprenons de Rome que M. Jeanty, dont nous avions annoncé le départ pour cette capitale, y est en effet arrivé, et s'y est présenté aux RR. PP. ministres des infirmes, de l'ordre de Saint-Camille Lelli. Il y a sollicité d'eux d'être agrégé à leur congrégation, qu'il vouloit, disoit-il, propager en France, comme il l'avoit même annoncé par un *Prospectus* dont nous avons parlé. Mais quoique ces charitables religieux soient justement empressés à former de nouveaux établissemens, ils n'ont pu admettre M. Jeanty au noviciat, ni l'attacher de quelque manière que ce soit à leur congrégation, quand ils ont su qu'il étoit marié, et qu'il n'apportoit aucune approbation ni autorisation de l'autorité ecclésiastique. Autant ils seroient jaloux d'être reçus en France avec l'agrément du Roi et des évêques, autant ils se défient des offres d'un homme sans mission, qui ne présente aucun des titres propres à inspirer de la confiance pour son entreprise.

— La presse, qui continue à servir avec beaucoup d'activité la cause libérale, a produit, le mois dernier, plusieurs ouvrages tendant à ce but. Sans parler des réimpressions des ouvrages philosophiques qui se poursuivent sans relâche, on

a vu paroître des nouveautés qui ont le même objet. *Les Mémoires du duc de Lauzun* fournissent une ample matière de scandale. Un pamphlet, intitulé *Massillon jacobin*, tend à tourner en ridicule un prélat respectable, auquel on attribue un discours prononcé dans ce sens dans la chapelle du collége d'Alençon, le 6 novembre dernier. Cette petite imposture peut faire le pendant de celle par laquelle on s'efforça de noircir, l'année dernière, M. l'abbé Eliçagaray, et le nouveau pamphlet est effectivement annoncé comme une suite de celui qui avoit paru contre l'estimable conseiller. M. Collin de Plancy continue son *Dictionnaire critique des reliques et des images*, in-8°., dont deux volumes sont publiés, et dont le troisième doit bientôt paroître; nous nous proposons d'en parler dans un article exprès. Nous examinerons aussi très-prochainement les *Mémoires de l'abbé Morellet*, qui font si bien connoître les travers et la fatuité des écrivains dits philosophes du dernier siècle. M. Bailleul, ancien conventionnel, qui ne souffre pas qu'on médise de la révolution, et qui arrive toujours à point pour la défendre contre toute attaque, a publié une deuxième édition de son *Examen critique des Considérations de madame de Staël sur les principaux événemens de la révolution françoise*; nous en avons déjà dit quelque chose. La *Critique de la Lettre de M. de Haller*, par le professeur Krug, a été traduite en françois par M. Richard, aussi professeur protestant à Strasbourg. Nous voyons que les protestans publient d'autres ouvrages pour réparer, s'il est possible, les échecs qu'ils ont soufferts dans ces derniers temps. Le *Musée des protestans célèbres*, par M. Doin, est destiné sans doute à ce but. La *Lettre d'un ministre du désert* est une réimpression d'un ouvrage ancien qui ne paroît pas convenir beaucoup aux circonstances actuelles. Enfin, on continue aussi avec activité les biographies libérales par lesquelles on se propose de rétablir, s'il se peut, la réputation de tous nos révolutionnaires, et de déprimer dans la même proportion leurs ennemis et leurs victimes. Cela s'appelle régénérer l'histoire, à peu près comme on régénéroit la France en 1793. Pauvre postérité, combien on travaille à la tromper!

— Parmi les morts subites dont on entend parler chaque jour, et qui semblent se multiplier davantage depuis quelque temps, il en est qui se présentent avec un caractère plus ef-

frayant; telle est celle qu'on nous mande du diocèse d'Evreux. C. B., homme robuste, âgé de 53 ans, et domicilié à la Roussière (Eure), étant allé, le 7 novembre dernier, au marché de la Barre, lieu voisin, y passa la nuit suivante à boire avec ses amis, se permettant tous les propos que l'irréligion, la licence et le vin peuvent inspirer, et insultant, dit-on, à ce que la foi a de plus sacré. Le lendemain matin, la tête échauffée par les excès de la nuit, il imagine de parodier les cérémonies de la messe, dresse un autel, et se met à chanter et à imiter les rits du saint sacrifice. Il avertit les assistans qu'il va communier, et, prenant une bouchée de viande qui étoit à sa portée, il essaie de l'avaler; mais, soit que l'émotion et un mouvement précipité eussent introduit cette bouchée dans le canal de la respiration, soit une révolution interne, il est étouffé, et meurt sur-le-champ sans avoir poussé un cri. Les chirurgiens qui l'ont ouvert ont dit que le morceau de viande avoit en effet intercepté l'air. Ce fait s'est passé sous les yeux de plusieurs habitans de la Barre et des pays voisins. Il a rappelé une mort subite arrivée dans le même lieu, il y a trois ans, où un homme, assez décrié pour sa conduite, mourut à table, au moment même où il affichoit le mépris de la religion. Dans le même canton, et près de la Barre, on a trouvé mort, dans un chemin, un malheureux, soit qu'il eût été frappé d'apoplexie, soit qu'il eût été brûlé par l'eau-de-vie, dont il étoit accoutumé à faire excès. Et pourquoi aller chercher si loin ces tristes exemples? Les journaux de la capitale ne nous annonçoient-ils pas, il y a quelques jours, la mort subite d'un homme frappé d'une apoplexie foudroyante, et tombé dans la rue au moment où il sortoit d'une maison de débauche? Quoi de plus capable d'inspirer une terreur salutaire à tant de pécheurs qui s'égarent, que ces morts imprévues et soudaines, à quelque cause qu'il faille les attribuer?

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M., la dernière fois qu'elle a vu M. de Peyronnet, l'a félicité sur son brillant et beau discours qui a fait un si grand effet dans la séance du 23.

— Mgr. le duc d'Angoulême avoit, il y a quatre ans, lors de son passage à Rennes, accordé 1500 fr. à trois fidèles serviteurs du Roi, pauvres, et portant des blessures qui attestoient leurs services; ce

Prince vient de leur faire encore un semblable envoi. Précédemment S. A. R. avoit fait passer 2000 fr. à la paroisse de Brecé, pour racheter son ancien presbytère.

— MADAME a envoyé 2000 francs à la société de Charité Maternelle à Rennes, et 200 francs à la paroisse de Bagnoles (Lozère), pour les réparations de son église. S. A. R. a fait distribuer aux pauvres de la capitale des secours à domicile, à l'occasion du 21 janvier.

— M. le duc d'Orléans a accordé 100 fr. à un habitant de Beautheil (Seine et Marne) qui a eu la jambe fracassée par la chute d'un arbre.

— S. M. a décidé qu'il y auroit dorénavant pour les habitans de la Guiane six bourses dans les colléges royaux de France, et trois places dans la maison de Saint-Denis. La Martinique, la Guadeloupe et l'Ile Bourbon, ont obtenu une décision semblable il y a déjà quelque temps.

— Le collége électoral des 1er. et 4e. arrondissemens de Paris s'est assemblé lundi et mardi. Le premier jour, presque tous les bureaux provisoires ont été maintenus dans les différentes sections.

— La police a fait saisir une brochure intitulée : *Compte rendu du Procès de M. Bérenger,* parce qu'on y avoit reproduit les chansons qui avoient motivé la condamnation.

— M. Poncelet, ancien conseiller de préfecture à Besançon, vient d'être nommé sous-préfet à Gex.

— Les postes que la garde nationale de Paris occupoit à chaque mairie, sont rétablis pendant l'hiver, depuis le 16 janvier; mais pour la nuit seulement. En conséquence, le nombre d'hommes à commander pour le service journalier sera porté à quatre cents, non compris les postes des chambres.

— L'arrestation du sous-officier Tellier est décidément confirmée; il a voulu se tuer; mais on l'en a empêché. Il est vrai aussi que son complice Walhblé, sergent-major, s'est tiré un coup de pistolet.

— M. Carcenac, vicaire de Saint-Amans de Rodez, a déposé entre les mains d'un notaire de cette ville la déclaration de Jean-Baptiste Theron, garçon menuisier à Rodez, témoin dans l'affaire Fualdès. Théron avoit assuré dans le temps avoir reconnu Jausion, Bastide, Bach, Colard et Bancal, portant le corps de Fualdès à la rivière. Etant tombé malade, il a déclaré, avant de mourir, que son témoignage étoit une calomnie atroce, et a prié son confesseur de publier cette déclaration après sa mort.

— Cugnet de Montarlot, détenu à Sarragosse depuis le mois de septembre dernier, rédige des Mémoires pour sa justification; il prétend qu'il ne vouloit pas la république, et il ose dire que *ses principes sont purs à l'imitation de ceux de Jésus-Christ, qui est mort pour l'indépendance des nations;* ce sont des folies renouvelées d'Anacharsis Clootz ou de l'abbé Fauchet.

— M. Fauche-Borel, Suisse, et imprimeur, connu par son dévoûment à la cause royale pendant la révolution, vient d'être nommé par le roi de Prusse son consul-général en Suisse.

— Le marquis de La Tour-Maubourg, ambassadeur de France à la

Porte, est arrivé, le 26 décembre, à Constantinople, et a reçu la visite des drogmans.

— Le royaume de Guatimala, en Amérique, s'est déclaré indépendant à la fois et du Mexique et de l'Espagne; les autorités locales se sont formées en junte suprême, et ont convoqué des cortès, que l'on s'attend à voir proclamer une république.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 26 janvier, la chambre s'est réunie à l'issue des bureaux, où elle s'étoit occupée de l'examen d'une proposition de M. de Valence pour provoquer une loi sur la révision des procès criminels. On a reçu MM. Roy et Portal, nouveaux pairs. M. Pastoret a lu un rapport de M. Ferrand sur la proposition faite par celui-ci relativement à la compétence et à la forme de procédure de la chambre des pairs. Ce rapport sera imprimé, et la chambre en fixera la discussion.

M. le duc de Saint-Aignan a fait, au nom du comité des pétitions, un rapport sur la pétition de M. Douglas-Loveday. Le comité a proposé unanimement l'ordre du jour; dans la discussion qui a eu lieu, MM. de Lally, Daru, Pasquier, Digeon, Lanjuinais, de Barante, de Pontécoulant, de Ségur et de Broglie, ont parlé tour à tour. La chambre a ordonné l'ordre du jour, et a ordonné l'impression du rapport, et celle des opinions de MM. Daru et de Broglie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 25 janvier, M. Chifflet, rapporteur du projet de loi sur les délits de la presse, a la parole pour son résumé. Il déclare qu'il ne répondra pas à toutes les objections qui s'éloignoient de l'état de la question, et il annonce que la commission, voyant que l'amendement qu'elle avoit proposé sur l'article 1er. pouvoit devenir un prétexte de plaintes exagérées, abandonne cet amendement. Il persiste, au surplus, dans les autres dispositions qu'il avoit proposées. Plusieurs membres de la gauche réclament la parole.

Le président récapitule les divers amendemens, et lit l'article 1er. du projet ainsi conçu :

Quiconque, par l'un des moyens énoncés en l'art. 1er. de la loi du 17 mai 1819, aura outragé ou tourné en dérision la religion de l'Etat, sera puni d'un emprisonnement de 3 mois à 5 ans, et d'une amende de 300 fr. à 6000 fr. Les mêmes peines sont portées contre quiconque auroit outragé ou tourné en dérision les cultes légalement reconnus en France.

M. B. Constant s'afflige du retour de corporations proscrites; il assure qu'on répugne aujourd'hui en France à tout ce qui sent l'impiété; la religion n'a rien à craindre, selon lui, de quelques écrivains obscurs, véritables enfans perdus; le mal est dans la marche du gouvernement et dans son alliance imprudente avec la religion. Les livres dont on se plaint ont paru presque tous sous l'ancien régime; pourquoi s'étonner qu'ils reparoissent aujourd'hui? M. B. Constant rejette donc l'article comme inutile et favorisant l'arbitraire.

M. de Marcellus se félicite de voir réparer une grande omission

de la loi précédente. (*Voyez plus bas quelques extraits de son discours.*)

M. Foy parle de la dernière loi sur les élections, qui est inconstitutionnelle, et donne des résultats inconstitutionnels. On se récrie contre cette assertion, comme injurieuse à la chambre. M. Foy la répète; le président le rappelle à l'ordre au milieu des murmures. M. Foy continue son discours, et en vient à l'article 1er. du projet. Il est effrayé du prosélytisme et de l'influence du clergé catholique, et parle de la pétition de M. Douglas, des chansons de M. de Béranger, de l'espionnage des évêques, du joug des sacristains et des bédauds. L'orateur trouve, comme M. B. Constant, que la religion est suffisamment honorée aujourd'hui, et qu'on n'a rien à craindre des écrits contre elle. Ce discours a souvent excité les murmures de la majeure partie de la chambre.

M. Delalot défend l'article et le ministère; l'article est nécessaire au milieu de tant d'attaques et d'insultes.

M. Kératry lit un long discours dirigé tour à tour contre l'influence des prêtres, contre l'ancien régime et contre le gouvernement actuel. M. Courvoisier n'est pas content du rapport, et fait l'éloge de la modération, comme du parti le plus honorable dans le temps de divisions; il vote d'ailleurs pour l'article. M. de Saint-Aulaire croit que la loi de 1819 est suffisante, et que la nouvelle amènera l'arbitraire, et sera funeste à la religion elle-même, à laquelle il souhaite qu'on le regarde comme sincèrement attaché. M. de la Bourdonnaye montre par le discours même de M. B. Constant que la loi est nécessaire; il cite l'outrage grossier commis l'année dernière sur un autel à Reims.

M. Manuel reprend la discussion sur la loi en général, et se plaint de la confiscation. M. de Serre prend la défense de l'article qui est destiné à spécifier les délits mieux que n'avoit fait la loi de 1819. M. le président lit les divers amendemens. On rejette successivement ceux de MM. B. Constant et Manuel, malgré les réclamations de la gauche. Le côté droit demande la clôture; les députés de la gauche s'y opposent et quittent la salle. Quelques-uns prétendent que la chambre n'est plus en nombre. Le président répond qu'il y a 250 députés présens. L'art. 1er. est adopté par assis et levé, à la presqu'unanimité des membres restés.

Le 26, le procès-verbal de la veille est adopté sans réclamation. M. le président donne lecture de l'article 2 du projet de loi qui est relatif aux attaques contre l'autorité du Roi et contre celle des chambres, et qui porte pour ces délits un emprisonnement de 3 mois à 5 ans, et une amende de 300 fr. à 6000 fr. M. Foy demande qu'on ajoute les mots d'*attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du Roi.* Il motive cet amendement par un long discours, et cite en sa faveur M. de Villèle, qui avoit été aussi d'avis de mettre le mot *constitutionnelle*, M. de Villèle répond qu'à la vérité tel avoit été d'abord son avis; mais qu'il en a changé depuis qu'on lui a fait voir que l'addition de ce mot avoit été cause que plusieurs écrits avoient échappé à la condamnation.

M. de Chauvelin appuie l'addition; M. de Serre la combat; on ne

peut nier, dit-il, que le Roi n'eût une autorité avant la Charte, et il est assez étonnant que plusieurs écrits et même des discours prononcés à cette tribune, aient semblé établir à cet égard une doctrine qui est une hérésie politique. M. Sébastiani parle longuement en faveur de l'addition; M. Delalot lui répond. M. Manuel prétend établir par d'immenses développemens que la suppression du mot est une atteinte à la Charte. M. le garde des sceaux montre que le Roi avoit une autorité légitime antérieure à la Charte, et cite la réponse que fit ce monarque, lorsqu'on lui proposa, en 1803, de renoncer à ses droits.

M. Devaux propose une nouvelle rédaction où il fait entrer aussi le mot *constitutionnelle;* il est souvent interrompu par des murmures. La clôture de la discussion est prononcée à une grande majorité. Les amendemens de MM. Foy, Sébastiani et Devaux sont tous rejetés; l'extrême gauche s'est levée seule pour les soutenir. Il restoit à voter sur l'article 2; le côté gauche se retire comme la veille. L'article est adopté à l'unanimité des membres restans.

Quoiqu'il fût 5 heures et demie, le côté droit demande à continuer la discussion. Le président lit l'art. 3, qui porte que l'attaque des droits garantis par les articles 5 et 9 de la Charte sera punie d'un emprisonnement d'un mois à 3 ans, et d'une amende de 100 fr. à 4000 fr. M. de Cordoue voudroit qu'on mit *tous les droits garantis par la Charte en général.* M. de Marçay se plaint qu'on ne protège pas assez les acquéreurs de biens nationaux, et cite des faits à l'appui. On lui répond qu'il s'écarte de la discussion. Il continue au milieu des rires et des murmures. M. de Serre défend l'administration contre les plaintes de M. de Marçay. MM. B. Constant et Manuel proposent de nouveaux amendemens; le second prononce un long discours, et se plaint aussi de vexations contre les acquéreurs de biens nationaux. M. Cuvier, commissaire du Roi, répond que ces faits ne prouvent rien, et que l'administration a toujours maintenu les contrats existans.

Tous les amendemens sont écartés, et l'art. 3 est adopté sans que le côté gauche prenne part à la délibération.

Le 28, M. de la Bouillerie a commencé la séance par un rapport, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi, relatif à la fixation définitive du budjet de 1820 : il ne peut se faire entendre. On demande l'impression; réclamation du côté gauche; à trois heures et demie, le rapporteur n'étant encore qu'à la moitié de son discours, la chambre en ordonne l'impression.

M. le président donne lecture de l'art. 4 du projet de loi relatif aux délits de la presse : *Quiconque, par l'un des mêmes moyens, aura excité à la haine ou au mépris du gouvernement du Roi, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à 4 ans, et d'une amende de* 150 *fr. à* 5000 *fr.* La commission propose d'ajouter : *La présente disposition ne peut porter atteinte au droit de discussion et de censure des actes des ministres.* M. Darrieu et M. Duvergier de Hauranne ont proposé chacun un amendement. M. Darrieu a la parole pour soutenir le sien.

M. Duhamel défend l'article avec l'amendement de la commission.

M. Foy combat l'article et se plaint de la foiblesse des ministres, qu'il accuse cependant de tendre au despotisme. Déjà, dit-il, l'on a *scandaleusement* et *traîtreusement* (violens murmures) supprimé le mot *constitutionnelle*, après ceux *d'autorité royale*. (A l'ordre! à l'ordre!) Il se fait une agitation violente. M. le président réclame en vain le silence; M. Foy est rappelé à l'ordre : tout le côté gauche se lève à-la-fois, en s'écriant : Rappelez-nous tous à l'ordre.

M. Foy se plaint de ce que le gouvernement influence les élections, et donne, à ce sujet, lecture de la lettre que M. le préfet de la Seine a adressée à tous les électeurs du 1er. arrondissement.

M. B. Constant monte à la tribune pour parler contre le rappel à l'ordre, et après quelques mots que le côté gauche accompagne de vives acclamations, il finit en disant avec vivacité : Nous demandons tous l'honneur du rappel à l'ordre. M. le président répond à M. B. Constant qu'il a lui-même violé le règlement et troublé l'ordre. M. de Corbière justifie M. le préfet de la Seine, et pense qu'une circulaire publique n'annonce pas des intrigues secrètes.

M. Dudon répond aux plaintes du côté gauche et combat l'amendement de M. Darrieu; il est plusieurs fois interrompu. M. Manuel prononce un long discours entremêlé de beaucoup de plaintes contre le ministère, surtout relativement aux élections. M. Cuvier, commissaire du Roi, lui répond. L'amendement de M. Darrieu est rejeté par une forte majorité. M. Casimir Perrier propose un sous-amendement. M. de Serre combat tous les amendemens, particulièrement celui de la commission.

La clôture est demandée avec instance : M. Courvoisier la combat; les sous-amendemens sont tous rejetés. L'amendement de la commission est accepté par la majorité formée de la droite, des ministres députés et d'une partie du côté gauche. La partie du centre où siége M. de Serre a voté contre. M. de Chauvelin combat encore l'article. Enfin, la clôture est prononcée, et l'art. 4 adopté sans que le coté gauche prenne part à la discussion.

Nous sommes persuadés qu'on nous saura gré d'insérer ici les fragmens les plus importans du discours que M. le comte de Marcellus a prononcé dans la séance du 25. On y reconnoîtra aisément l'ame, le talent et les nobles et religieux sentimens que cet honorable député a montrés en tant d'occasions, et qui ont rendu son nom si respectable et si cher aux amis de la religion et de la monarchie :

« Messieurs, elle est donc réparée cette grande omission, dont la France a gémi, et qui lui a été si fatale. La loi ne sera donc plus athée chez un peuple chrétien et catholique.

» Je me félicite d'avoir à défendre un si juste hommage rendu enfin à la religion, ce fondement impérissable des empires, cet inébranlable appui de la légitimité; et, comme les outrages faits à la religion sont des attaques contre la société qu'elle protège, je ne puis défendre les dispositions qui frappent ces outrages sans dire quelques mots de la nécessité d'une loi qui garantisse tous les intérêts de l'ordre social en

France contre les excès de la liberté de tout écrire. Je n'abuserai pas des momens que vous daignez m'accorder; car je ne me flatte pas de vous offrir de nouvelles lumières. Mais, après avoir entendu des orateurs qui se sont élevés à de si hautes théories, qui ont déployé tant d'érudition et de si vastes connoissances, écoutez, Messieurs, écoutez avec indulgence un de vos collègues qui, n'ayant d'autre philosophie que la foi, d'autre politique que l'honneur, croit pouvoir, croit devoir prendre la parole dans l'assemblée des députés de la France, et y faire entendre quelques vérités, simples peut-être, mais utiles, y exprimer quelques sentimens, communs sans doute, mais généreux.

» Pourquoi faut-il, Messieurs, que l'homme, non content d'abuser du don estimable de la pensée qu'il a reçu de l'auteur de son être, et de tourner ainsi contre son bienfaiteur le privilége qui, l'élevant au-dessus de tous les objets terrestres, l'approche en quelque sorte de la Divinité, abuse encore du don de transmettre sa pensée; don presque aussi merveilleux que celui de la pensée même, et cherche ainsi à faire de ses semblables ses complices ou ses victimes? Devoit-on s'attendre à voir la société menacée encore par ce fléau, le plus terrible de tous peut-être, au moment où la société, bouleversée de fond en comble par la licence de tout dire et de tout publier, sort à peine de ses ruines; et commence à respirer sous un gouvernement réparateur, parce qu'il est légitime? Qui auroit pu penser qu'après une si effroyable expérience la liberté effrénée de tout écrire trouvât encore des apologistes? Est-ce donc en vain que la révolution est venue épouvanter le monde de ses fléaux et de ses crimes; et les leçons qu'elle nous a données sont-elles donc perdues pour nous?,...

» La gloire des lettres dans notre brillante patrie fut toujours la compagne de la sagesse de ses lois et des précautions les plus sévères pour garantir la religion, l'ordre et la morale contre les attaques de la licence et de l'audace de l'orgueil.

» C'est mal connoître l'esprit humain, Messieurs, que de croire qu'on lui donne de la force en lui ôtant tout frein et toute barrière. Affranchi de toute règle, il s'énerve, et ne porte aucun fruit à maturité. Forcez-le à méditer long-temps avant de produire, à respecter des lois salutaires et fortes, alors vous créerez le génie, et le génie créera des chefs-d'œuvre.

» Voyez en effet si les plus grands esprits et les plus sublimes ouvrages dont la France s'honore n'ont pas brillé dans un temps où la presse étoit forcée de respecter la religion, la morale, l'autorité légitime. Faut-il s'en étonner? Non, Messieurs. Un des plus beaux génies de ce grand siècle l'a dit, et ses écrits le prouvent. « Il n'y a d'estimable, dit Fénélon (*de l'Education des filles*, chap. x) que le bon sens et la vertu ». Ajoutons qu'il n'y a pas de génie sans *le bon sens et la vertu*, qui n'est que la vérité mise en pratique. Lors donc que des lois salutaires retiennent l'esprit de l'homme dans cette route lumineuse du *bon sens et de la vertu*, elles deviennent ses bienfaitrices; et, si elles lui demandent le sacrifice d'une liberté toujours chère à l'orgueil, mais toujours dangereuse pour le génie, elles lui offrent en récompense l'éclat d'une renommée durable et des lauriers de l'immortalité.

» Vous donc qui, pour l'honneur des lettres, dites-vous, et pour le progrès des lumières, voulez affranchir la presse de tout frein et de toute répression, pensez-vous que cette licence lui fût aussi glorieuse que l'a été l'esclavage prétendu où des lois sages la retenoient autrefois? Rendroit-elle à notre éloquence des Massillon et des Bossuet, à notre poésie des Racine et des Despréaux, à notre philosophie des La Bruyère et des Fénélon? L'expérience doit nous éclairer. Le siècle qui a suivi celui de ces grands hommes a vu la presse moins surveillée, mais aussi les bons écrivains et les bons livres bien plus rares. Quelques hommes de génie ont encore brillé comme les derniers rayons d'un beau jour; mais remarquez que les illustres écrivains du dix-huitième siècle ont créé peu de bons ouvrages, et que, pour la plupart, leur talent semble être resté au-dessus de leurs productions. C'est que, égarés déjà par une liberté funeste, ils ne sont pas restés fidèles, comme leurs devanciers et leurs maîtres, à la route salutaire du *bon sens et de la vertu*. Pousserai-je plus loin cette induction? Ah! Messieurs, depuis que la révolution a déchaîné la presse, qu'est devenue notre littérature? Aux grands et beaux ouvrages ont succédé les pamphlets et les journaux......

» On accuse de regrets du temps passé, d'arrières pensées, d'irrévérence envers la Charte ceux qui déclarent, non-seulement très-monarchiquement, mais même très-constitutionnellement que la Charte n'existe que par le Roi, que toute autorité en France vient du Roi, que les pouvoirs donnés par la Charte émanent réellement du Roi qui a *octroyé* la Charte.

» Messieurs, je n'ai point connu l'ancien régime, je ne puis le regretter. Je conviens que la révolution ne m'a que trop appris à me plaindre de n'être pas né dans un temps où la spoliation, l'exil, les fers et la mort ne fussent pas le prix de la fidélité et de la vertu. Voilà, Messieurs, quels sont mes regrets? n'y reconnoissez-vous pas les vôtres?

» J'ai aussi mes arrière-pensées, je l'avoue; mais je ne crains pas de les dévoiler. Le bonheur de tous sans exception, la gloire et la prospérité de la France, la stabilité du trône légitime, qui seul peut les garantir, la religion florissante et respectée, le peuple heureux, tranquille et soumis, partout l'ordre et la paix : Messieurs, je vous ai dit tous mes secrets. Voilà quels sont mes complots; n'êtes-vous pas tous mes complices?

» Enfin, je le demande à la France, où doit-on chercher un plus religieux respect pour la Charte, une plus sûre garantie de l'obéissance qui lui est jurée? Dans l'opinion de ceux qui la regardent comme la volonté d'un peuple en révolution, toujours inconstant, toujours passionné, toujours en tumulte, de ce peuple fier d'une liberté nouvelle, qu'un célèbre historien de l'antiquité (*Quinte-Curce*) compare à une vaste mer soulevée par la tempête, ou dans la conscience des hommes qui révèrent en elle l'autorité d'un Roi chéri, et qui, dans cette autorité mortelle, se glorifient de reconnoître l'immortelle autorité du Roi des Rois?

» Une bonne constitution doit renfermer en elle-même tous les

moyens conservateurs d'un Etat. Ainsi la Charte n'est pas contraire à la censure ; je crois l'avoir prouvé autrefois. Pourquoi donc, vous qui naguère invoquiez des lois répressives en repoussant la censure, objectez-vous aujourd'hui la Charte à ceux qui défendent une loi répressive ?

» Cette loi rappelle dans notre Code la religion fugitive, donne à toutes nos lois l'appui tout-puissant de la loi suprême, et replace Dieu à la tête de la législation du plus religieux comme du plus monarchique de tous les peuples. Il ne sera donc plus permis d'insulter impunément la vérité, ses oracles et ses ministres. Cet hommage, n'en doutons pas, cet hommage, rendu à la première de toutes les majestés, portera bonheur au gouvernement du Roi très-chrétien. Bientôt tous les cœurs s'ouvriront à la doctrine de paix, de bonheur et de salut. « La religion, pour me servir des expressions d'un de nos plus » sages écrivains (Fleury, 3e. Discours), sera d'autant plus respec» tée qu'elle sera mieux connue ». Ceux de ses ministres qui, appelés par les vœux des pasteurs légitimes, vont dans les diverses contrées du royaume rompre le pain de la parole divine aux peuples qui le demandent, et le demandent en vain, pourront poursuivre en paix leur honorable et utile carrière, réunir au pied de la croix les familles divisées, réconcilier les ennemis, prêcher à tous la vérité, la charité, la justice, et une fidélité inébranlable au trône légitime dont ils sont le plus sûr et le plus ferme soutien. En obéissant à leur divin Maître, qui ordonna à ses *envoyés* d'aller prêcher sa loi sainte sur toute la surface de la terre, et fut ainsi l'auguste fondateur des *missions*, comme lui, ils feront taire la calomnie à force de bienfaits.

» Mais, si la loi qui vous est soumise frappe de justes peines les outrages futurs envers la Divinité, je regrette qu'elle n'ait pas prévu des outrages passés sans doute, mais rendus toujours nouveaux par la réimpression de tant d'écrits licencieux, séditieux ou impies, qui corrompirent le siècle où ils parurent, sans rien ajouter à la gloire de leurs auteurs, qui préparèrent et causèrent nos malheurs en amoncelant sur la France les orages que nous avons vu éclater. Espérons, Messieurs, que cette omission sera réparée, et que, pour la gloire même des muses françoises, on saura distinguer les égaremens de quelques grands écrivains, égaremens souvent désavoués par eux, de leurs véritables chefs-d'œuvre, des monumens durables qui assurent leur renommée. Espérons aussi que des lois sages et fortes frapperont ces vols sacriléges commis dans les temples du Dieu vivant, et apprendront aux peuples combien est au-dessus de la simple demeure des hommes le sanctuaire auguste où réside la Divinité.

» Je ne descendrai pas de cette tribune sans remplir un devoir que je regarde comme le premier de tous pour un député fidèle, en déclarant, au nom de la France, qui ne me désavouera pas, qu'en vain la France entendra légitimer la révolte, et préconiser l'insurrection : la France, la France, trop instruite par ses longs malheurs et ceux de ses voisins, se presse autour du trône paternel et légitime de son Roi, et s'écrie qu'il n'est, qu'il ne fut, qu'il ne sera jamais pour elle de gloire, de liberté, de bonheur que dans l'obéissance et la fidélité.

» O vous qui, après tant d'orages, prenez en main les rênes du gouvernement, appelés par la confiance d'un Roi qu'environne l'amour de son peuple, ayez bon courage. Le Dieu qui, pour parler avec Bossuet, « prend en sa protection tous les gouvernemens légitimes » (*Polit. sacr.*), vous prêtera sa puissance invincible. Il vous donne sa religion à défendre, son peuple à sauver. Armez-vous d'une noble confiance dans la force de la justice et de la vérité. Ne craignez point les efforts réunis de l'impiété et de la révolte. Songez que la croix a vu tomber à ses pieds toutes les puissances de la terre, et que la religion et la légitimité ont triomphé de l'enfer et de la révolution. « Un Etat est bien gouverné, a dit le prince des philosophes, quand ceux qui le gouvernent, appuyés sur la science et la justice, travaillent de toutes leurs forces à l'améliorer et à le conserver » (*Platon, Polit.*), et c'est, ajoute-t-il, la seule définition qu'on puisse donner d'un bon gouvernement. « Ayez donc foi en votre conscience. Soyez hardis pour faire le bien; et souvenez-vous que, si la révolution déchaînée n'a que trop vérifié, depuis plus de trente ans, cet oracle : Le règne des méchans est fécond en ruines », il vous est réservé d'accomplir à nos yeux, dans toute son étendue, ce même oracle qui nous dit : « La gloire est la compagne fidèle de la puissance des hommes de bien ». (*Proverb.* XXVIII, 12.)

Il a paru une première livraison d'une *Galerie chrétienne*, ou *Choix de Vies des Saints, accompagnées de portraits*. Cette livraison se compose de portraits et des *Vies* de notre Seigneur, de saint Augustin, de sainte Thérèse et de sainte Geneviève. Les *Vies* sont assez courtes, et même trop courtes, à mon gré; elles ont l'air de n'être là que comme accessoires, et il me semble que c'étoient les portraits qui devoient être accessoires. Ces portraits sont gravés dans un genre qui réunit, dit le *Prospectus*, tout le fini de l'estampe la plus parfaite à l'effet piquant des meilleurs dessins.

Chaque livraison sera composée de quatre planches, de format grand in-4°., sur papier vélin, avec le texte en regard. Le prix de chaque livraison est de 4 francs. Les premiers souscripteurs auront les premières épreuves; et la souscription restera ouverte jusqu'au 1er. juillet prochain. On ne peut fixer à présent le nombre des livraisons, mais l'éditeur s'engage à ne pas dépasser le nombre de vingt. Le texte sort des presses de Didot jeune, et est d'une belle exécution. On peut prendre connoissance de l'ouvrage, et s'assurer des soins apportés à la correction, chez Hocquart jeune, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 février sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du reabonnement.*

De l'état ancien et de l'état actuel du clergé de France.

L'état ancien du clergé de France forme un si grand contraste avec sa situation actuelle, qu'il peut être utile de le remarquer, non sans doute pour invoquer en entier un ordre de choses impossible, mais pour montrer du moins à ceux qui trouvent toujours les prêtres trop nombreux et trop riches, quelle disproportion existe entre ce qu'ils sont aujourd'hui et ce qu'ils étoient il y a soixante ans. Nous prendrons notre point de comparaison dans le tableau présenté par l'abbé Expilly, dans son *Dictionnaire géographique, historique et politique de la France*, 1764, tome II, article *Clergé*.

On comptoit à cette époque 129 archevêques et évêques, 129 chapitres cathédraux, et 526 collégiales, qui donnoient en tout 11,853 dignitaires et chanoines, 13,000 bénéficiers de bas-chœur, 27,000 prieurs ou chapelains ayant un bénéfice en titre, 40,000 curés ou prieurs-curés, 50,000 vicaires, 100,000 ecclésiastiques engagés dans les ordres, et appliqués aux missions ou à la direction des séminaires et des colléges, ou vivant chez eux et n'exerçant aucune fonction publique; 16 maisons chefs d'ordre, 625 abbayes d'hommes en commende et 115 ayant encore des abbés réguliers, renfermant les unes et les autres 32,600 religieux rentés, comme Bénédictins, Prémontrés, moines de Cîteaux, chanoines réguliers, etc. (1); 13,500 religieux anciens mendians; 9500 Carmes, Augustins et Dominicains; 21,000 Franciscains sans revenus; 2500 Minimes, 500 hermites. On y joindra, si l'on veut, 6 grands-prieurés de l'ordre de Malte, 4 baillis, 219 commandeurs, 900 chevaliers, et 130 chapelains et servans d'armes.

Pour les femmes, on comptoit 253 abbayes, 64 prieurés, et 24 chapitres de chanoinesses; et en tout 80,000 religieuses, dont 15,000 de l'ordre de Saint-Augustin, 8000 de celui de Saint-

---

(1) Les Jésuites venoient d'être supprimés au moment où Expilly écrivoit. Il croit qu'ils étoient en France au nombre de 3000; d'autres estiment qu'il y en avoit environ 4000.

Benoît, 10,000 de l'ordre de Cîteaux, 1500 de Fontevrault, 4000 de l'ordre de Saint-Dominique, 12,500 Clarisses, 3000 Carmélites, 9000 Ursulines, 7000 de la Visitation, etc., et plus de 2000 religieuses qui vivoient d'aumônes.

On estimoit que la totalité des ecclésiastiques, religieux et religieuses, pouvoit monter à 406,481 individus, et Expilly remarquoit que ce nombre n'étoit point excessif relativement à la population. Il n'a pas fait entrer dans son état les élèves des séminaires.

Quant aux revenus, on portoit celui des 29 archevêques ou évêques à 4,909,000 francs; celui des 655 chapitres, à 8,299,900 fr.; des bénéficiers de bas-chœur, à 3,900,000 fr.; des prieurés ou chapelains, à 8,100,000 fr.; des curés, à 40,000,000 fr.; des vicaires, à 7,750,000 fr.; des abbayes d'hommes, à 9,700,000 fr.; et des autres religieux non rentés, mais jouissant néanmoins de quelque revenu, à 3,500,000 fr. L'ordre de Malte offroit 1,700,000 fr. de revenu. On évaluoit le revenu des abbayes de filles à 2,654,000 fr.; celui des prieurés et des chapitres de chanoinesses, à 1,130,000 fr.; et celui des autres couvens, à 19,000,000 fr.

Au total, le revenu du clergé montoit à 119,593,596 fr. (1), qui, distribués également entre 306,482 ecclésiastiques (en

---

(1) Il est à croire que ce revenu avoit augmenté en 1789, les terres ayant dans l'intervalle beaucoup gagné en valeur, et le prix du blé ayant presque doublé. Necker, dans son livre de l'*Administration des finances*, portoit les revenus du clergé à 130,000,000 fr.; dans divers discours prononcés à l'assemblée constituante, en 1789, ce revenu étoit estimé à 150,000,000 fr., et j'avoue même que je crois qu'il alloit au-delà. Je me fonde à cet égard sur divers documens, entr'autres, sur un écrit très-curieux, intitulé : *Considérations politiques sur les biens temporels du clergé*, par M. l'évêque de Nanci, aujourd'hui archevêque de Sens, 1789, in-8°. de 66 pages. Il est remarquable que dans cet écrit, où le prélat donne les évaluations des différentes classes de biens, abbayes, chapitres, etc., ces évaluations sont généralement plus fortes que celles de l'abbé Expilly. Cette augmentation du revenu paroit plus manifestement encore dans le calcul approximatif du revenu de chaque archevêché ou évêché, qui se trouvoit dans l'*Almanach royal* ou dans l'*Almanach du Clergé*, que l'on imprimoit avant la révolution. Ce calcul approximatif, qui, comme on sait, étoit assez loin de donner le revenu réel, augmentoit cependant d'année en année, et l'estimation de l'*Almanach du Clergé de* 1790 est notablement plus forte que celle sur laquelle Expilly avoit établi ses calculs.

étant les 100,000 qui n'avoient point de bénéfices ni de fonctions déterminées), auroient donné à chacun 389 liv. et quelques sous; ce qui ne paroîtra pas sans doute excessif.

L'auteur du *Dictionnaire* évaluoit en outre les revenus des divers hôpitaux à 8,000,000 fr., en n'y comprenant que les revenus fixes, et sans parler du casuel des hôpitaux et autres maisons de charité, qu'il estimoit au double, 16,000,000 fr. Il ne faisoit pas non plus entrer en ligne de compte les revenus des séminaires, des colléges, des écoles gratuites, et d'autres établissemens sur lesquels il n'avoit, disoit-il, pas assez de données.

Voilà quel étoit, il y a soixante ans, l'état du clergé; voyons quelle est aujourd'hui sa situation, et peut-être serons-nous en droit de nous écrier : *Quantùm mutatus ab illo!* nous prendrons pour base l'*Almanach du Clergé*, publié cette année, par M. Châtillon.

Le tableau du personnel offre 56 archevêques ou évêques, 175 grands-vicaires, 406 chanoines titulaires et 491 honoraires (la plupart exerçant d'autres fonctions), 2847 curés, 22,022 desservans, 5165 vicaires, 1735 aumôniers ou chapelains, 1807 prêtres approuvés et attachés aux paroisses, 498 prêtres attachés à la direction des séminaires; en tout, 35,286 prêtres en activité de service. Dans ce nombre, 14,870 étoient âgés de plus de 60 ans, et 2053 étoient infirmes et non susceptibles d'emploi. On avoit ordonné, dans le courant de 1820, 1435 prêtres, 1274 diacres et 1308 sous-diacres. On estimoit le nombre des élèves dans les séminaires à 25,000. Le nombre des religieux étoit presque nul; on ne comptoit que 4 ou 5 maisons de Trapistes, et 1 de Chartreux. Quant aux religieuses et hospitalières, l'*Almanach du Clergé de 1820* en comptoit 14,621; il est vrai que ce nombre ne paroit pas complet.

Les revenus, ou plutôt les traitemens, le clergé n'ayant plus de revenus, montoient, pour 1821, à 912,198 fr. pour les archevêques et évêques, 200,000 fr. pour le chapitre de Saint-Denis, 867,500 fr. pour les vicaires-généraux et chanoines, 2,910,000 fr. pour les curés, 13,500,000 fr. pour les desservans, 1,840,900 fr. pour les vicaires et les prêtres autorisés à biner, 940,400 fr. pour les bourses dans les séminaires, 1,139,494 fr. à titre de secours pour des congrégations, des prêtres âgés, des religieuses; frais de bureau et

dépenses diverses, 170,408 fr.; réparations des églises et des presbytères, 100,000 fr.; en tout, 22,900,000 fr. pris sur les fonds du ministère de l'intérieur, et 4,100,000 fr. sur les fonds des pensions. Il faut y ajouter, suivant l'état donné par M. Châtillon, 600,000 fr. en travaux extraordinaires à la charge du trésor royal, pour réparations des cathédrales, des évêchés, des séminaires, etc.; et 720,000 fr. pour mobilier, maîtrises, bas-chœurs et frais divers. De plus, les villes ou paroisses avoient payé, en 1820, en supplément de traitement, aux curés et desservans, 2,501,616 fr.; en traitement de chapelains et de vicaires, 1,087,757 fr.; en indemnité de logement aux pasteurs, 1,160,858 fr.; en sommes fournies aux fabriques, 603,930 fr.; et en entretien, réparation ou location des églises ou presbytères, 1,038,341 fr. Il faut y ajouter, pour acquisitions, constructions ou grosses réparations d'églises et de presbytères, 5,049,441 fr. Ainsi les villes ou paroisses avoient contribué, en 1820, pour 11,441,943 fr.

Au total, le budget de l'intérieur, les fonds des pensions et les votes des communes, formoient 39,761,943 fr. Si cette somme étoit répartie également entre tous les ecclésiastiques, en y comprenant les élèves des séminaires, elle donneroit pour chacun 633 fr. Je ne pense pas que ceux qui parlent le plus en faveur des économies voulussent être réduits pour eux-mêmes à un traitement si modeste.

En comparant les deux états, on trouve, en 1760, pour le personnel, 406,481 individus, et aujourd'hui, 37,339; car les élèves des séminaires n'étant pas comptés dans Expilly, ne doivent pas non plus être mis en ligne de compte dans l'état comparatif. Ainsi le nombre des ecclésiastiques aujourd'hui n'est pas le dixième de ce qu'il étoit il y a soixante ans.

Quant au revenu, il se montoit à cette époque à 119 millions, sans compter les séminaires, les hôpitaux, et aujourd'hui les traitemens ou supplémens de traitemens vont environ à 31 millions; car nous ne comptons pas les sommes accordées pour le matériel, comme fabriques, réparations, constructions, etc.

Telle est donc la différence entre la situation du clergé à deux époques qui ne sont cependant pas très-éloignées l'une de l'autre; d'un côté, une abondance de sujets et de res-

sources; de l'autre côté, une disette extrême sous l'un et l'autre rapport. Cette considération ne devroit-elle pas inspirer plus de réserve à ceux qu'on entend déclamer encore contre le crédit, la puissance et les richesses du clergé, et qu'on a vus, dans des occasions assez récentes, combattre l'augmentation des siéges, l'amélioration du sort des ecclésiastiques, ou les autres mesures réclamées par les besoins de la religion, et par les intérêts bien entendus des peuples eux-mêmes?

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous avons reçu les *Diario* du 16 et du 19 janvier. Ce dernier nous apprend que le saint Père avoit, le 14, fait une visite à l'infante Marie-Louise, duchesse de Lucques, et que, le 18, S. S. avoit assisté, dans l'église de S. Pierre, à la messe solennelle pour la fête de la chaire de S. Pierre, à Rome. Ainsi la nouvelle du *Courrier* est complètement démentie; on se persuadera sans doute bien dorénavant que ce n'est point par les journaux anglois que nous devons apprendre les nouvelles de Rome; ce qui seroit à peu près comme si nous nous en rapportions au *Diario* pour savoir ce qui se passe en Angleterre.

— Tandis que des ministres protestans, disputant sur chaque article du Symbole, travaillent à les détruire l'un après l'autre, et réduisent insensiblement la religion chrétienne à un état voisin du déisme, plusieurs de leurs co-religionnaires, las de flotter à tout vent de doctrine, se hâtent de se rattacher à la pierre ferme sur laquelle l'église catholique est fondée, et cherchent dans son sein cette assurance et cette paix qu'ils n'avoient trouvée dans aucune autre société, et qu'aucune en effet ne peut donner. L'année qui vient de finir a vu plusieurs de ces conversions, qui ont eu plus ou moins d'éclat. Des personnes de toutes les classes, des hommes et des femmes, des vieillards et des jeunes gens, des riches et des pauvres, ont successivement ouvert les yeux, et ont cédé à l'ascendant de la vérité. Le nombre des abjurations à Paris a été de vingt-cinq à trente; nous n'indiquerons point ici les noms des personnes; quelques-unes sont fort connues. Il y en a même parmi elles qui tiennent un rang distingué dans la société. On cite, entr'autres, un officier supérieur qui a montré dans

cette circonstance le zèle le plus ferme, et le plus noble caractère. Nous pourrons quelque jour nous expliquer plus clairement sur ces honorables conquêtes, qui sont d'ailleurs bien assurées, et dont les documens authentiques existent, et ne pourroient être contestés.

— Nous avons fait remarquer quelquefois avec quel zèle la charité multiplioit les établissemens d'utilité publique, non-seulement dans les villes, où les ressources sont plus abondantes, mais aussi dans les campagnes les moins riches, et dans les pays qui paroissent les moins propres à ces intéressantes créations. Le Vivarais offre en ce genre un exemple précieux. Ce pays montueux, et qui n'offre ni grandes villes, ni grandes fortunes, a vu s'élever, depuis vingt-cinq ans, une institution qui rend les plus grands services; c'est celle des Sœurs de la Présentation, qui se livrent à l'instruction des filles dans les campagnes. Elles doivent leur origine au zèle d'une pieuse fille de Montpézat, Mlle. Marie Rivier, qui, s'étant crue guérie miraculeusement dans sa jeunesse par l'intercession de saint Jean-François Régis, dont le culte est fort répandu dans ce pays, se consacra par reconnoissance à former cette association. Elle commença pendant la terreur même à réunir quelques sujets à Thueys, près Aubenas; elle fut secondée par un pieux ecclésiastique, M. Pontannier, ancien directeur du séminaire de Tulles, et aujourd'hui directeur au séminaire du Puy. Une pieuse veuve de Nantes, depuis connue sous le nom de *Sœur Chantal*, vint exprès de la Bretagne pour se joindre à elle. D'autres filles animées du même esprit accrurent successivement la communauté naissante. Les Sœurs de la Présentation ne font point de vœux; on les envoie faire les écoles dans les campagnes, et elles visitent les malades. Elles reçoivent des enfans à 1 fr. par mois; mais elles envoient tout ce qu'elles touchent à la communauté, qui se charge de les entretenir. Elles ont aujourd'hui soixante établissemens, composés chacun de deux ou trois Sœurs, à l'exception de quelques villes où elles sont en plus grand nombre, comme le Pont-Saint-Esprit, Alais, etc. Tous les ans elles viennent faire une retraite à la maison principale. Le chef-lieu a été long-temps à Thueys; mais, depuis quelques années, les Sœurs ont acheté l'ancien couvent de la Visitation, au bourg Saint-Andéol, dans la même province. Elles ont beaucoup augmenté les bâtimens, et ont aujourd'hui un local vaste et

magnifique, avec une belle chapelle, deux infirmeries, une terrasse sur le Rhône, une grande cour, etc. M. Vernet, supérieur du séminaire du Puy, est à la tête de cette congrégation, et a beaucoup contribué à former ce nouvel établissement, pour lequel on n'avoit d'autres ressources que la Providence. Les fonds n'ont pas manqué, et la maison de Saint-Andéol renferme aujourd'hui un grand nombre de Sœurs, avec environ quatre-vingts novices et autant de pensionnaires, mais séparées les unes des autres. Outre cela, Mlle. Rivier, qui est aussi charitable et aussi généreuse qu'habile et prévoyante, reçoit des orphelines; elle en a en ce moment cent cinquante qu'elle fait élever et qu'elle place successivement. La maison de Thueys n'est plus qu'une retraite pour les Sœurs âgées et infirmes; mais Mlle. Rivier a le projet d'établir dans ce lieu un hôpital pour les pauvres de la montagne, et on ne doute pas qu'elle n'y réussisse avec les mêmes secours qui lui ont servi pour bâtir le nouveau chef-lieu. L'esprit de piété, de simplicité, de désintéressement et de cordialité qui règne dans la congrégation, contribue à attirer sur cette institution les bénédictions du ciel et l'estime générale des peuples. Les Sœurs sont aujourd'hui répandues, non-seulement dans le diocèse de Viviers, mais dans ceux de Mende, de Saint-Flour et d'Avignon. C'est ainsi que, dans les provinces les plus reculées, une charité ingénieuse enfante des prodiges, et suscite des établissemens honorables pour la religion, et précieux pour la société.

— Il a paru, en Allemagne, un ouvrage intéressant : c'est un *Dictionnaire historique des auteurs ecclésiastiques allemands qui ont vécu depuis trente ans*. Le premier volume fut publié en 1817, et le second en 1820 : ils contiennent ensemble cinq cents articles d'ecclésiastiques connus par quelques ouvrages, tant de ceux qui sont morts depuis peu, que de ceux qui vivent encore. Le troisième volume vient de paroître, et ne renferme presque que des auteurs vivans. Ce recueil fait assez voir combien l'Allemagne compte d'écrivains et de savans, et donne lieu de s'étonner que la littérature de cette contrée soit moins connue chez nous qu'elle ne mérite de l'être. On en trouveroit peut-être la raison dans l'extrême difficulté que présente l'idiôme national, et dans la singularité des caractères de l'écriture, qui ne ressemblent en rien à ceux du reste de l'Europe. Les étrangers sont effrayés

au seul aspect de ces caractères, et ne peuvent se défaire de l'idée qu'il y a encore dans ce pays je ne sais quoi de barbare. La moindre connoissance de la littérature allemande détruiroit ce préjugé. Les Allemands s'exercent sur toutes les branches des connoissances humaines. Il n'est presque pas d'ouvrage étranger qu'ils ne traduisent; ils cultivent surtout la philologie. Il n'est pas rare de trouver dans les villes nombre d'hommes qui connoissent presque toutes les langues de l'Europe, et même les langues anciennes. Les matières d'érudition et d'antiquité occupent des critiques laborieux. Nous le remarquons d'autant plus volontiers, que peut-être n'avons-nous pas en France d'idées assez justes à cet égard. Un peu d'orgueil national nous ferme les yeux sur le mérite de nos voisins; et, parce que nous sommes riches, nous accusons les autres d'indigence. Il est digne d'un esprit sage de se mettre au-dessus de cette vanité puérile, et d'apprendre à mieux estimer une nation qui a fourni tant d'écrivains dans tous les genres, et qui a produit, entre autres, sur les matières ecclésiastiques, des ouvrages utiles. Si les nations sont sœurs, les églises particulières, ces portions importantes de la catholicité, doivent surtout être unies par les liens de la fraternité; et il convient que leurs membres s'intéressent à leurs besoins et à leurs richesses réciproques, et s'informent mutuellement de ce qui les touche. Tel a toujours été l'usage dans l'Eglise, et une si louable pratique mérite d'être conservée pour l'utilité comme pour l'édification commune.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MONSIEUR a fait don à la paroisse de Loisy (Meurthe), d'une somme de 600 fr. pour servir aux réparations de son église. S. A. R. a fait remettre à M. Paul de Châteaudouble 400 fr. pour des pêcheurs d'Antibes qui ont perdu leurs bateaux dans le dernier ouragan, et qui avoient montré beaucoup de dévoûment en 1816.

— Mgr. le duc d'Angoulême a visité l'Hôtel-Dieu, et a voulu contribuer pour 1000 fr. au remplacement des couchettes en bois par des lits en fer.

— MADAME, informée de la détresse où se trouvoit un chevalier de Saint-Louis, lui a fait remettre 100 fr.

— Le 31 janvier, la cour a pris le deuil pour onze jours, au sujet de la mort du prince Clément de Saxe.

— La séance du 29 janvier, dans les quatre sections du collége élec-

toral de Paris a donné pour résultat, 551 voix au général Maurice Gérard, et 484 à M. de Lapanouze. Comme le nombre des votans étoit de 1102, la majorité absolue étoit de 552. On a procédé, le 30, à un nouveau scrutin, qui a donné 641 voix au général Gérard, et 474 à M. de Lapanouze.

— Un journal remarque que ceux qui se sont plaints si vivement, il y a quelques jours, d'une lettre de M. le préfet de la Seine pour influencer les élections, n'ont pas toujours été aussi sévères. Ils trouvèrent bon, par exemple, qu'il y a trois ans, M. Decazes eût écrit en Corse pour recommander M. le général Sébastiani, qui fut nommé président du collége électoral par un simple arrêté du préfet.

— M. Bérenger a comparu devant M. le juge d'instruction Mélin, et a été interrogé sur la brochure qui a pour titre : *Procès fait aux Chansons de M. Bérenger*.

— La cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour royale de Paris, du 19 janvier 1821, qui condamnoit le ministre de la maison du Roi à payer à M. Desgraviers 1,400,000 fr. pour le domaine de l'Ile Adam ; la délibération a duré cinq heures.

— A Clermont, M. le baron de Trenqualye, conseiller de préfecture, a été nommé député, le 25, en remplacement de M. Louis. Les électeurs inscrits étoient au nombre de 508, sur lesquels 353 seulement ont voté. La majorité étoit de 178. M. de Trenqualye a obtenu 212 suffrages, et M. Girod-Pouzol, 116.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 29 janvier, la séance est ouverte par la lecture de l'art. 5 du projet de loi relatif aux délits de la presse : « La diffamation ou l'injure par l'un des mêmes moyens envers les cours, tribunaux, corps constitués, autorités ou administrations publiques, sera punie d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans, et d'une amende de 100 fr. à 4000 fr. ». L'amendement de la commission élève l'amende de 150 fr. à 3000 fr. Personne ne demande la parole. Comme l'article alloit être mis aux voix, M. Foy demande ce qu'on entend par ces mots : *Autorités et administrations] publiques*. M. Jacquinot-Pampelune les explique. M. Manuel se plaint qu'on veut ériger en personnages inviolables les employés de tout grade. M. Pardessus, après quelques difficultés pour avoir la parole, défend l'article ; M. Chauvelin le combat, et dit que la loi est odieuse ; il mêle à son discours des reproches sur d'autres objets. M. de Villèle répond que cette critique du gouvernement n'est ni loyale, ni permise. M. Foy propose un amendement, appuyé par M. Casimir Perrier.

L'art. 6 est discuté, paragraphe par paragraphe, et est ainsi conçu : « L'outrage fait publiquement, d'une manière quelconque, de leurs fonctions ou de leur qualité, soit à un ou à plusieurs membres des deux chambres, soit à un fonctionnaire public, soit enfin à un ministre de la religion de l'Etat, ou de l'une des religions dont l'établissement est légalement reconnu en France, sera puni d'un em-

prisonnement de quinze jours à deux ans, et d'une amende de 100 fr. à 4000 fr. ». M. Girardin revient sur les troubles de 1820 et sur les insultes faites alors à des députés; il rejette l'article.

M. Jacquinot-Pampelune pense que les raisons du préopinant prouvent la nécessité de l'article, et il justifie le tribunal accusé. M. B. Constant appuie les reproches de M. Girardin. M. de Castelbajac trouve peu parlementaire cette habitude de parler de choses étrangères à la discussion; il en appelle au jugement de la France entre les deux partis : il se plaint des interruptions trop fréquentes, et des déclamations toujours réitérées contre les lois déjà formées.

M. Foy propose de substituer le mot de *fonctionnaire* à celui de *ministre*. (On rit). Il assure que les membres de l'opposition sont hors de reproche pour la fidélité à leurs sermens, ne s'étant jamais séparés du sol de la patrie; car la patrie, dit-il, n'étoit ni à Coblentz, ni à Gand. (On crie de la droite que la patrie est où est le Roi). M. Delalot répond que l'attachement au sol de la patrie n'est qu'une fidélité grossière et intéressée, et que la véritable a le Roi pour objet. M. de Chauvelin appuie l'amendement de M. Foy, qui est rejeté; le paragraphe est adopté. Le paragraphe 2 est ainsi conçu : « Le même délit envers un juré, à raison de ses fonctions, ou envers un témoin, à raison de sa déposition, sera puni d'un emprisonnement de dix jours à un an, et d'une amende de 50 fr. à 3000 fr. ». MM. Foy, Méchin et Manuel combattent l'article pour ce qui regarde le témoin. MM. Pardessus et de Serre leur répondent. Le paragraphe est adopté.

On passe au troisième paragraphe : « L'outrage fait à un ministre de la religion de l'Etat ou de l'une des religions légalement reconnues en France, dans l'exercice même de ses fonctions, sera puni des peines portées par l'art. 1er. de la présente loi ». MM. Etienne et Sébastiani veulent qu'on ait égard à l'abus que les prêtres pourroient faire de leur ministère. On leur répond que le cas est prévu par le code pénal. Le paragraphe est adopté. M. Chifflet donne lecture du dernier paragraphe de l'art. 6, ainsi modifié par la commission : « Si l'outrage a été accompagné d'excès ou violences, il sera puni des peines portées audit paragraphe du présent article. Si l'outrage est accompagné des excès prévus par le code, le coupable sera puni conformément auxdits articles ». Cette disposition, combattue d'abord par MM. Benjamin Constant et Courvoisier, et soutenue par MM. Bonnet et Jacquinot-Pampelune, est adoptée.

Le 30, M. le président donne lecture de l'art. 7, ainsi conçu : « L'infidélité et la mauvaise foi dans le compte que rendent les journaux ou écrits périodiques, des séances des chambres et des audiences des cours et des tribunaux, seront punis d'une amende de 1000 à 6000 fr. En cas de récidive, ou lorsque le compte rendu par les chambres sera offensant pour l'une ou l'autre des deux chambres, ou pour l'un des pairs ou des députés, ou injurieux pour la cour, le tribunal ou l'un des magistrats, des jurés ou des témoins, les éditeurs du journal seront en outre condamnés à un emprisonnement d'un mois à trois ans. Dans les mêmes cas, il pourra être interdit aux propriétaires ou éditeurs du

journal ou écrit périodique condamné, de rendre compte à l'avenir des détails législatifs ou judiciaires. La violation de cette défense sera punie des peines doubles de celles portées au présent article ».

MM. Benjamin Constant et Daunou proposent chacun un amendement. M. de Villèle soutient que l'article est fondé sur des principes de justice, quoique d'une exécution difficile. M. B. Constant profite de ces dernières paroles pour combattre l'article. Il se réunit à l'amendement de M. Daunou.

M. Cornet-Dincourt vote pour l'article, toutefois avec une légère modification : *Lorsque le compte rendu avec infidélité et mauvaise foi sera en outre offensant.* M. Sébastiani s'appuie encore sur les paroles de M. de Villèle. M. de Villèle explique sa pensée. M. Girardin prétend que l'article est principalement rédigé contre l'opposition, dont les journaux sont peu nombreux, et que la liberté de la presse, ainsi contrainte par des lois répressives, est une liberté illusoire. Il lance quelques traits contre les ministres, et rappelle que M. de Montmorency fit, en 1789, le sacrifice de ses armoiries. (Interruption et cris à l'ordre.)

M. de Villèle répond au préopinant, pour justifier les ministres, et lui-même en particulier, de l'accusation d'avoir protesté contre la charte. Il fait observer que sa protestation est antérieure à la charte. M. de la Bourdonnaye déclare que les honorables membres du côté droit ont toujours été et seront toujours fidèles aux garanties constitutionnelles. Il ajoute qu'il auroit proposé une autre rédaction de l'article, s'il l'avoit pu sans se confondre avec l'opposition. (Interruption à gauche.)

M. Manuel parle encore de protestations contre la charte postérieures à la déclaration de Saint-Ouen, qui est, dit-il, la condition d'après laquelle le Roi est entré en France. (Violens murmures à droite; on crie à l'ordre.) M. de Marcellus, de sa place : *Le Roi de France est roi sans condition.* (Bruit toujours croissant, agitation violente.) M. Manuel se plaint de poursuites judiciaires contre l'éditeur des Œuvres de M. Bérenger, quoiqu'il n'ait que rendu un compte fidèle du procès de ce chansonnier.

M. Bellart explique le motif des poursuites qui ont eu lieu contre l'éditeur. Ce n'est pas pour avoir rendu compte du procès, mais pour avoir, sous ce prétexte, réimprimé des écrits prohibés. M. le garde des sceaux répond ensuite, au milieu d'une foule d'interruptions, aux inculpations faites à quelques membres du côté droit d'avoir protesté contre la charte, et en particulier au reproche fait à une ville du Midi, dont il lit les déclarations. M. Manuel revient à la déclaration de Saint-Ouen, et répète ce qu'il avoit déjà dit, que la France n'avoit vu le retour des Bourbons qu'avec répugnance. (Cris à l'ordre.) M. de Castelbajac réclame contre cette assertion. On se plaint que le président ne rappelle pas M. Manuel à l'ordre. M. le garde des sceaux montre, contre l'assertion de M. Manuel, que la déclaration dont il donne lecture est antérieure à celle de Saint-Ouen. (Sensation très-vive dans toutes les parties de la salle.) Les articles 7 et 8 sont adoptés; ce dernier étoit relatif au port public de signes de rébellion, ou à la dégration des signes de l'autorité royale.

Le 31, le procès-verbal de la séance de la veille excite des réclamations de la part de M. de Sesmaisons et de M. Dudon, qui ont demandé la suppression de ce qu'avoit dit M. Manuel de la *répugnance* de la France au retour des Bourbons : le côté gauche invoque l'ordre du jour ; la rectification du procès-verbal est ordonnée. L'art. 9 est ainsi conçu : « Quiconque, par l'un des moyens énoncés en l'art. 1er. de la loi du 17 mai 1819, aura cherché à troubler la paix publique, en excitant le mépris ou la haine des citoyens contre une ou plusieurs classes de personnes, sera puni des peines portées en l'article précédent ». Trois amendemens sont proposés par MM. B. Constant, de Cordoue et Robin-Scévole. M. B. Constant, qui a la parole, se plaint qu'on veut rétablir la noblesse, qui, avant la promulgation de la charte avoit, dit-il, légalement cessé d'exister (Non, non). Il prétend que quelques catéchismes (M. de Corcelles : Celui de Soissons.) reproduisent l'obligation de payer la dîme. Il dit qu'en employant de pareils moyens pour revenir à une monarchie absolue, il est à craindre qu'elle n'éprouve le sort de celle de Louis XIV. Il cite des faits qu'il trouve très-alarmans ; à Vendôme, le directeur du Collége a été obligé par l'évêque de renvoyer un instituteur, parce qu'il étoit protestant. (M. Piet : le pensionnat de Vendôme ne dépend point de l'Université.)

M. de Montmorency montre l'avantage de la distinction des classes, distinction nécessaire, et dont la révolution même n'a pu se passer. Une égalité absolue est tout autre chose que l'égalité devant la loi. Il répond ensuite à ce qui avoit été dit la veille de sa conduite politique en 1789, et il avoue que fort jeune alors, il ne put se défendre de quelques illusions ; mais du moins il a profité de la leçon terrible de la révolution, et il ne conçoit pas comment ceux qui peuvent avoir la même expérience restoient encore attachés à des doctrines dont les résultats ont été si funestes. (On applaudit à cette déclaration franche et loyale.)

M. Cuvier confirme, sur le collége de Vendôme, l'explication donnée par M. Piet. M. Royer-Collard trouve la loi inutile, immorale dans son principe, et fausse tout à la fois dans l'esprit et les mœurs de la nation. M. de Marcellus répond aux discours contre la noblesse, et rappelle ces mots de ce bon Roi qui tenoit à honneur de se dire le *premier gentilhomme de son royaume*. M. de Cordoue soutient son amendement, et prétend que l'article proposé est inintelligible.

M. C. Perrier, après quelques digressions qui sont plusieurs fois interrompues, produit le catéchisme de Soissons. (Grande agitation.) M. Foy est vivement interpelé par M. de Limairac, qui déclare que ce catéchisme n'est point enseigné. M. C. Perier se plaint ensuite que M. de Montmorency a semblé, dans son discours, accuser quelques membres de professer des principes démagogiques. M. de Villèle donne ses explications sur le catéchisme déjà cité. Tous les amendemens sont rejetés. La clôture est prononcée. M. de Girardin déclare qu'il n'a eu aucune intention malveillante en parlant de M. de Montmorency ; la distinction des classes, sans autre explication, lui présente une latitude effrayante, et contraire à la monarchie constitutionnelle. (Mouvemens d'impatience.) M. Lainé profite des explications don-

nées par M. Royer-Collard, et parle pour l'article. Cet effroyable cri, dit-il, *à bas les prêtres! à bas les nobles!* est-il condamnable? Votre cœur et votre silence me répondent affirmativement; il n'existe cependant aucune loi pour le punir. M. Manuel s'oppose à la clôture: il trouve la disposition inapplicable. (Aux voix.) M. Chifflet se glorifie des récriminations auxquelles il a été en butte à cause de son rapport. L'article est adopté à une grande majorité. La gauche ne vote pas. M. Mestadier développe une proposition additionnelle, qui est rejetée à une foible majorité.

L'assemblée de charité que nous avions annoncée dans notre avant-dernier numéro, s'est tenue, à deux heures, à Saint-Sulpice. La nef étoit remplie d'un auditoire nombreux et choisi. M. l'archevêque de Paris, MM. les évêques du Mans et de Soissons, et plusieurs évêques nommés, étoient dans le banc d'œuvre. A deux heures un quart, M. l'abbé de Maccarthy est monté en chaire. Il avoit pris son texte du livre d'Esdras: *Et surrexerunt sacerdotes et levitæ ad ædificandum templum Domini, universique adjuverunt manus eorum in vasis argenteis et aureis, in substantiâ, in suppellectili.....*

C'est un beau et touchant spectacle, a dit l'orateur, de voir le peuple de Dieu, au retour d'une longue captivité, oublier tous les soins de ce monde pour ne penser qu'à la maison du Seigneur. Les murs de Jérusalem ne seront point rebâtis, les champs paternels ne seront point ensemencés, jusqu'à ce qu'on ait rétabli le sanctuaire du Dieu d'Israël. Et nous, qui sortons aussi d'une longue captivité; nous, qui avons été éprouvés aussi par de violentes tribulations, serons-nous moins zélés pour l'honneur de nos temples? Ecoutez, chrétiens; écoutez François; c'est l'Eglise votre mère, portant encore les tristes marques de ses chaînes, qui vient réclamer pour elle-même la charité qu'elle vous enseigne à exercer envers tous. Je viens plaider ici sa cause; je suis auprès de vous l'intercesseur de celle qui tous les jours intercède si puissamment auprès de Dieu pour vous-mêmes. Je montrerai, dans une première partie, les motifs qui vous presse à secourir cette mère affligée; et, dans la seconde, j'indiquerai les moyens qui sont en votre pouvoir.

Deux sortes de motifs nous sollicitent à secourir l'Eglise; notre devoir et notre intérêt. C'est pour nous un devoir de religion comme chrétiens; comme François, c'est un devoir de reconnoissance et de justice.

Premier devoir, comme chrétiens. J'étendrai ma main sur les nations, a dit le Seigneur, et j'élèverai à leurs yeux le signe de mon Christ; elles viendront apporter à vos pieds leurs trésors, les rois seront vos nourriciers; ils se prosterneront devant vous, et baiseront la poussière de vos pieds. Ainsi parloit le Seigneur à son Eglise; et pour vous montrer que ces promesses s'adressent aussi à l'Eglise, même dépouillée de son ancienne splendeur, écoutons son divin Epoux dans l'Evangile: Lorsque vous irez porter mon nom parmi les nations, disoit-il à ses disciples, entrez dans les maisons; si les villes et les maisons se ferment devant vous, secouez contr'elles la poussière

de vos pieds. En vérité, je vous le dis : Sodome et Gomorrhe ne seront pas traitées avec plus de rigueur au jour du jugement, que ces villes inhospitalières. Qui ne seroit effrayé d'une telle menace ?

Le Sauveur dit ailleurs : En vérité, je vous le dis, ce que vous refusez à l'un de ces petits, vous me le refusez à moi-même. Si c'est un grand crime de laisser périr, faute de secours, le plus petit enfant dans la classe la plus abjecte, quel sera le crime d'étouffer, par son avarice, une vocation sacerdotale. Cet enfant vous dira : Notre Seigneur, au jour du jugement, étoit un vase d'élection ; je l'avois appelé comme Samuël ; il devoit, comme Elie, être enflammé de zèle pour la gloire de Dieu ; comme Paul, porter mon nom devant les nations ; comme Ambroise, opposer un cœur invincible aux passions des princes ; comme Augustin, défendre ma doctrine par son génie ; comme Vincent de Paul, montrer tout ce que peut la charité évangélique pour le bien de l'humanité souffrante. Il auroit fait peut-être d'innombrables conquêtes à la foi. C'est un prêtre, c'est un apôtre que vous avez étouffé dans son berceau. Or, mes frères, ce n'est pas ici d'un seul enfant qu'il s'agit, c'est de toute l'espérance du sanctuaire, c'est de tout le sacerdoce qu'il dépend de vous de perpétuer et d'éteindre.

Second devoir, comme François. O noble contrée, la plus belle partie de l'Europe ; toi qui, avant nos derniers malheurs, excitois l'envie de tes voisins, qui te distinguois avec tant d'éclat dans les sciences et dans les arts ; toi qui pouvois t'enorgueillir, et des monumens du goût, et des productions du génie, et des efforts de ta puissance, et de l'immensité de tes trésors ; d'où te venoit tant de gloire et de prospérité ? n'est-ce pas ton Eglise qui t'avoit élevée à un si haut degré de splendeur ? Oui, c'est la religion qui civilisa d'abord les Francs venus des forêts de la Germanie ; c'est l'Eglise qui ouvrit nos premières universités, qui conserva dans les monastères les monumens de l'antiquité, défricha les forêts, et donna dans ses conciles les modèles de nos assemblées, et des règles pour notre législation. C'est à l'église gallicane que l'Etat dût ses plus habiles ministres, les Suger, les d'Amboise, les Richelieu, les Fleury. Le clergé tenoit le premier rang dans les Etats de nos provinces, et vous savez s'il y soutenoit dignement l'honneur du nom françois. Dans des temps plus rapprochés de nous, dans cette assemblée fameuse où tant de droits, d'établissemens et d'institutions furent renversés, le clergé se montra digne encore de son ancienne splendeur. Pouvoit-il signaler par une conduite plus courageuse et plus noble les derniers momens de son existence politique ? pouvoit-il s'ensevelir avec plus de gloire sous les ruines confondues de la religion et de la monarchie ? François, ce clergé, si constamment calomnié et poursuivi par la haine, ne pourroit-il pas vous adresser ces paroles de l'Evangile : *Multa opera bona feci in vobis ; propter quod eorum me lapidatis ?* Est-ce parce que j'ai nourri vos pauvres, que vous m'arrachez les moyens de les secourir ? est-ce parce que j'ai défriché vos terres, que vous me refusez la plus petite portion du sol dans cette grande contrée ? est-ce parce que je vous ouvrois les trésors de

la sagesse et de la vie spirituelle, que vous vous élevez contre moi, et que vous me vouez au mépris, lorsque vous ne versez pas mon sang ?

Notre intérêt nous presse également de consoler et de secourir l'Eglise dans sa détresse. M'adressant à des cœurs religieux et chrétiens, je n'aurois qu'un mot à leur dire : Voulez-vous que cet autel tombe, que Jésus-Christ sorte de ce tabernacle, que cette chaire devienne muette, que ce temple ne retentisse plus des cantiques saints, qu'une eau purifiante n'arrose plus la tête du nouveau né ? voulez-vous enfin qu'il n'y ait plus de prêtres? Une si effrayante perspective suffiroit pour vous émouvoir, et vous disposer aux plus généreux sacrifices. Mais je passe un instant sous silence vos grands intérêts, ceux de votre salut, et j'appelle votre attention sur des considérations d'un autre ordre, et qui cependant vous touchent aussi d'une manière prochaine et directe.

Que les grands, que les riches, que tous ceux qui ont besoin de stabilité et de repos, sachent que les intérêts de l'Eglise sont aussi ceux de leur rang, de leur tranquillité, de leur fortune. Voyez-vous autour de vous ce qui se prépare? sentez-vous ce qui se remue ? entendez-vous ce qui se crie ? Le même parti qui frémit à l'aspect de cette garde fidèle rangée autour du trône, s'indigne aussi du dévoûment des hommes apostoliques qui évangélisent les diverses parties du royaume. Oui, les ennemis de notre bonheur et de notre repos savent très-bien ce dont vous n'êtes peut-être pas assez pénétrés vous-mêmes, que la religion peut seule assurer la tranquillité d'un peuple. Ces missionnaires qui parcourent nos villes et nos campagnes sont aussi des soldats qui combattent pour le salut de la France. Ces temples qui retentissent de la voix puissante de la piété et des prières unanimes des fidèles sont aussi des forteresses non moins redoutables aux ennemis du dedans, que nos places fortes le sont aux ennemis du dehors. Nous l'avons vu, quand le jour de nos désastres fut arrivé, le sacerdoce fut la première victime qu'immola la philosophie. La magistrature, la noblesse, toutes les institutions antiques et respectables furent ensuite frappées. Ce fut alors qu'un peuple sans Dieu ne craignit pas de porter des mains parricides sur l'oint du Seigneur. L'autel une fois renversé, le trône n'est pas loin de sa chute.

Apprenez donc de vos ennemis, mes frères, quel zèle vous devez avoir pour votre Eglise. Que leur haine soit la mesure de votre amour. En vain, nous en avons la confiance, ils auront conjuré ; Dieu se rit de leurs projets : *Hi in curribus et hi in equis ; nos autem in nomine Domini nostri... Ipsi obligati sunt et ceciderunt, nos autem surreximus et erecti sumus.* L'orateur a paraphrasé ce passage de la manière la plus énergique et de la plus vraie, et a montré l'impie tombant à chaque instant dans sa marche embarrassée et dans ses pénibles efforts, tandis que le chrétien qui s'appuie sur le secours d'en haut s'élève du sein de l'abattement, et montre un front supérieur aux revers.

En commençant sa seconde partie, l'orateur a annoncé que le rede-

de son discours ne seroit plus qu'un entretien familier. J'écarterai par ma simplicité, a-t-il dit, le soupçon de chercher à vous surprendre par l'appareil de l'éloquence. Aussi bien ne convient-il pas à mon caractère de suppliant de paroître pompeux et brillant. Je dois me montrer humble et modeste, pour parler des besoins et pour invoquer des secours. J'ai vu le tableau de notre clergé, et mes yeux l'ont plusieurs fois arrosé de larmes. 1°. Le nombre des prêtres actuels est insuffisant; la moitié du clergé françois est hors de service ou sexagénaire; ce qui reste se monte à peine à vingt mille. Quelle triste ressource pour une population de plus de vingt-cinq millions d'ames! Il y a en France quatre mille paroisses sans pasteurs; ainsi, en supposant, d'après le calcul le moins affligeant, que chacune de ces paroisses peut contenir mille ames, voilà donc quatre millions de François privés des secours de la religion. 2°. Le nombre des prêtres ordonnés chaque année n'égale pas celui des prêtres que la mort nous enlève. C'est donc chaque année une progression décroissante, et nous faisons chaque année de nouveaux pas vers une extinction totale du sacerdoce.

Je devrois peut-être m'arrêter ici, descendre de cette chaire, et vous laisser à vos propres réflexions; mais je ne puis me refuser à vous présenter quelques considérations sur l'œuvre pour laquelle vous êtes ici rassemblés. Ici l'orateur a rappelé les moyens pris par les évêques pour réparer les pertes du sanctuaire; il a fait sentir l'importance des petits séminaires, et les justes motifs que chaque classe avoit de les soutenir, et de dédommager l'Eglise de ce qu'elle a perdu. N'auriez-vous pas, a-t-il dit, recueilli quelques débris de ce vaste naufrage, et n'est-ce pas pour vous une nouvelle raison de consoler notre mère commune dans sa détresse? Nous nous étonnons quelquefois de voir de grandes familles s'éteindre; ne seroit-ce pas parce qu'elles sont devenues stériles pour le sanctuaire? Mères chrétiennes qui demandez un fils au Très-Haut, promettez-lui de le consacrer au service des autels, et peut-être vous verrez revivre l'honneur de votre race. Mais, si vous ne pouvez soutenir le sanctuaire par vos enfans, consolez-le du moins par vos libéralités.

La péroraison étoit encore tirée d'Esdras, à l'endroit où il est dit que tous travailloient à l'envi à reconstruire le temple, et que les plus pauvres se réunissoient plusieurs ensemble pour fournir la troisième partie d'un sicle. Nous ne souffrirons pas, disoient ces pieux Israélites, qu'il manque rien à la splendeur de la maison de Dieu, et pour les offrandes, et pour les holocaustes, et pour le chant des prières, et pour le nombre des ministres. Chrétiens, aurons-nous moins d'ardeur pour le service de nos temples, et pour la perpétuité du sacerdoce? Ici M. de Maccarthy a rendu hommage à la sollicitude active de plusieurs dames pieuses qui se consacrent à recueillir les dons pour les petits séminaires.

Le discours terminé, M. l'archevêque a donné le salut. La quête a été faite par Mmes. les comtesses de Périgord et Léon de Juigné, nièces toutes deux de prélats dont le nom est cher à l'église de Paris. On dit que cette quête a produit plus de 6000 fr.

Triomphe de l'Evangile, ou *Mémoires d'un Homme du monde revenu des erreurs du philosophisme moderne*; traduit de l'espagnol par M. Buynand des Echelles (1).

Si jamais le nom d'un auteur ajoute quelque intérêt à l'examen de son ouvrage, c'est surtout lorsqu'il s'agit d'un livre tel que celui-ci. L'écrivain à qui on le doit fut bien véritablement un chaud partisan des mêmes doctrines qu'il combat ici; et ses erreurs, comme son retour, ont eu le plus grand éclat parmi sa nation, et méritent d'être racontés.

Paul Olavide, né, vers 1726, à Lima, capitale du Pérou, montra dès sa jeunesse beaucoup de goût pour les lettres, et de capacité pour les affaires. Il n'avoit que 20 ans lorsqu'il fut nommé auditeur de la province de Lima. Il fut témoin du terrible tremblement de terre qui, le 28 octobre 1746, détruisit presqu'entièrement la capitale du Pérou. On dit qu'Olavide montra dans cette circonstance beaucoup d'activité et de prudence. Il est difficile de supposer qu'un jeune homme de 20 ans ait pu avoir encore assez d'influence et d'autorité pour être fort utile à ses compatriotes dans une telle calamité; toutefois on assure qu'il déploya un grand zèle pour réparer les désastres de la ville. Dépositaire des sommes qui lui avoient été confiées par des victimes du tremblement de terre, et voyant que ces sommes n'étoient pas réclamées par les héritiers, il crut pouvoir les employer à des construc-

(1) 4 vol. in-8°.; prix, 18 fr. et 23 fr. 50 c. franc de port. A Lyon, chez Jannon; et à Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau de ce journal.

positions plus ou moins répréhensibles, et soixante-douze témoins furent entendus. La sentence le déclara convaincu d'hérésie formelle, et, comme tel, le bannit de la cour et de toutes les grandes villes, le priva de ses biens et honneurs, lui interdit les habits précieux, et lui assigna un couvent où il devoit passer huit ans dans les exercices de religion. A la lecture de cette sentence, Olavide s'évanouit; revenu à lui, il reçut l'absolution, lut et signa sa profession de foi, et fut ramené dans sa prison. Les personnes qui avoient été mandées à ce spectacle ne furent d'ailleurs point inquiétées.

Olavide n'étoit pas rigoureusement surveillé dans son couvent; il s'échappa, et passa en France. Il avoit eu le temps, avant son jugement, de mettre la plus grande partie de sa fortune à l'abri. Il demeura quelque temps à Toulouse, voyagea en Suisse, et vint à Paris, où il se fixa, sous le nom de *comte de Pilos*. Il y vivoit dans la société des gens de lettres, regardé par les philosophes comme un martyr de la cause; Marmontel, dans un discours en vers *sur l'Espérance de se survivre*, qu'il lut à l'Académie françoise, célébra le dévoûment d'Olavide, et voua ses juges à l'exécration. Cependant le réfugié espagnol commençoit lui-même à être moins épris des principes et des opinions dont il s'étoit fait l'apôtre. L'âge, la réflexion, le malheur, le ramenoient insensiblement à la religion. La révolution acheva de le détromper; il en vit les excès avec horreur. Il se retira, en 1791, à Meung-sur-Loire, dans la maison de plaisance des évêques d'Orléans, qu'avoit achetée le banquier Le Couteulx du Molai. Sensiblement affecté des maux de la religion, il les déploroit hautement comme l'ouvrage des philosophes; il ne se bornoit pas à la spéculation, et suivoit avec exactitude toutes les pratiques d'une piété éclairée. C'est ce que nous pouvons attes-

ter, ayant habité nous-mêmes la petite ville où le comte de Pilos résidoit.

La victime de l'inquisition n'échappa point à une inquisition plus rigoureuse. Le 16 avril 1794, un ordre du comité de salut public mit Olavide en prison dans la maison d'arrêt d'Orléans; il vit de près les folies et les crimes de cette époque. Son ame en fut profondément pénétrée, et il s'attachoit davantage à la religion à mesure que l'impiété se signaloit par plus d'excès et de blasphêmes. Il médita les preuves du christianisme, et le fruit de ses réflexions fut le livre que nous annonçons, et où l'auteur présente un ennemi de la religion ramené peu à peu à elle. Quelques-uns n'ont voulu voir dans cet ouvrage qu'un moyen imaginé par Olavide pour se faire ouvrir les portes de sa patrie. Mais quiconque y jettera les yeux, y reconnoîtra aisément le ton d'un homme convaincu de ce qu'il disoit. La *Préface* seule rappelle les conversations les plus habituelles du comte Pilos, et la douleur qu'il témoignoit dans le temps où chaque courrier lui apportoit dans sa retraite la nouvelle d'un outrage fait à Dieu, ou d'un crime commis envers l'humanité. Sa conversion fut donc aussi éclatante que sincère. Desenchanté du monde, il retourna en Espagne, où son livre eut un grand succès; il resta peu à Madrid, et se retira en Andalousie auprès d'une parente âgée.

C'est de là qu'il écrivit, en 1800, à l'administration des hospices d'Orléans, une lettre qui fut rendue publique par la voie des journaux. Il y annonçoit qu'il restituoit à l'Hôtel-Dieu d'Orléans une ferme appelée *Porcheresse*, valant de 15 à 1800 fr. de rente. Il n'avoit jamais eu, dit-il, en achetant ce bien, l'intention de se l'approprier, et il en avoit employé le revenu en bonnes œuvres; s'il ne s'en étoit pas dessaisi plus tôt, c'est qu'il redoutoit les dispositions du directoire. On peut voir un extrait de cette lettre dans les *Annales*

philosophiques, chez Adr. Le Clere, t. II, p. 185.

C'est le dernier trait que nous connoissions de la vie publique d'Olavide; il mourut dans sa retraite, en 1803, étant âgé de 78 ans, et ayant vécu plusieurs années dans les pratiques de la religion. Il faut donc le joindre aux philosophes que le spectacle de la révolution a détrompés, et qui ont expié par leur conduite et leurs écrits les erreurs de leur jeunesse. Dans un autre article nous rendrons compte de son livre, et on y trouvera de nouvelles preuves de la solidité de ses principes, et de la sincérité de ses sentimens sur l'article de la religion.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Une lettre particulière, reçue d'un prélat et datée de Rome, le 18 janvier, confirme ce que nous avons dit précédemment de la santé du saint Père.

— M[gr]. Marie-Jean-Philippe Dubourg, évêque de Limoges, est mort dans sa ville épiscopale, le 31 janvier dernier, au soir. Il étoit malade depuis quelque temps, et a souffert, dans ses derniers jours, de grandes douleurs, sans que sa résignation et sa patience en parussent altérées. Les derniers sacremens lui furent administrés le 30: le prélat les reçut avec de grandes marques de piété. Il emporte les regrets du clergé et des fidèles. Bon, pieux, plein de zèle et de charité, assidu dans son diocèse, il étoit sans cesse occupé du bien de son troupeau, et marquoit ses visites pastorales par des bienfaits. M. Dubourg étoit né à Toulouse le 23 août 1751. Il étoit, avant la révolution, chanoine de la métropole de cette ville, et fut un des grands-vicaires du diocèse dans les temps de troubles. Il occupoit le siége de Limoges depuis le concordat, et y laisse des établissemens précieux formés par ses soins. Outre le grand séminaire de Limoges, il y a des séminaires nombreux et florissans à Servières, à Ajain, et au Dorat. Le prélat étoit fort attaché au saint Siége, et il en a donné des preuves dans le temps du concile. Il avoit toutes les nouveautés en horreur, et il les combattit de tout temps avec zèle. Le chapitre de Limoges a continué les grands-

vicaires de M. l'évêque, et leur a adjoint M. Mousnier-Buisson, archiprêtre de la cathédrale.

— Le 2 février, fête de la Purification de la sainte Vierge, M. l'abbé Letourneur, prédicateur ordinaire du Roi, a ouvert à la cour la station du carême, par un discours sur la soumission à la volonté divine. Dans la première partie, il a montré l'obligation de cette vertu chrétienne. Dans la seconde, il en a développé les qualités, qu'il a réduites à trois, l'humilité, la confiance et la générosité Il s'est félicité, dans son exorde, d'avoir à prêcher une vertu si importante devant un Prince qui en a donné lui-même de si beaux exemples, et de qui l'on peut dire ce que nous lisons de David dans l'Ecriture : *Sicut angelus Dominus meus ut neque maledictione neque benedictione moveatur.* L'orateur a montré, dans ce discours, autant de facilité et d'élégance dans la composition et le style, que de solidité et de piété, tant pour les pensées que pour les applications de l'Ecriture. Les Princes et Princesses de la famille royale étoient tous présens.

— Il paroît que les presses libérales, dont nous remarquions il y a quelques jours l'activité pour multiplier les mauvais livres, redoublent en ce moment de zèle pour prévenir la loi qui se discute actuellement à la chambre. On travaille, dit-on, jour et nuit soit à imprimer des pamphlets récens, soit à remettre au jour d'anciens écrits dans le même sens. On nous a cité un auteur, bien connu par ses opinions et par son zèle à les propager, qui se hâte d'achever une brochure de circonstance, où il versera le ridicule à pleines mains sur les prêtres, sur le gouvernement, sur les royalistes, sur les vieilles doctrines, etc. Il est de mode de se récrier, dans ce parti, que la presse va être asservie, que les lumières vont être étouffées, et qu'il faut s'empresser de profiter du peu de liberté qui nous reste. Ces alarmes affectées ont pour but d'engager les amateurs à acheter sans délai les mauvais livres qu'on leur présente. On sait très-bien, d'ailleurs, que le gouvernement ne prétend point ôter une liberté raisonnable. Ce n'est pas l'excès de la sévérité que l'on peut craindre à cet égard; mais il devient urgent de réprimer les abus et les excès d'une licence qui ne connoît plus de bornes. Puisse l'autorité prendre à cet égard toutes les mesures que réclament les intérêts de la religion et de la monarchie! On pourroit regretter qu'un sage et religieux député, M. de Floirac, ait cru devoir retirer l'a-

mendement qu'il avoit proposé contre la réimpression des mauvais livres. Des magistrats lui ont représenté, dit-on, que les lois existantes suffisoient pour remédier au mal. Si cela est, comment se fait-il que, depuis quelques années, on ait laissé se multiplier à un degré si affligeant tant d'éditions nouvelles, remplies des plus funestes doctrines ou des plaisanteries les plus répréhensibles sur des objets importans? On poursuit, en ce moment, des éditions commencées de Voltaire, de d'Alembert, de Diderot, etc. Je viens de voir annoncer, dans un journal, une traduction espagnole de *la Contagion sacrée* ou *Histoire naturelle de la superstition*, 2 vol. in-18. Quel peut être le but de la réimpression de cette plate et triste production d'un des auteurs les plus décriés du dernier siècle, si ce n'est d'avilir la religion? En quoi de tels ouvrages sont-ils favorables aux progrès des lumières? Espérons que la loi nouvelle et le bon esprit des chefs de l'administration, éveilleront enfin l'attention des divers agens de l'autorité, et amèneront des mesures efficaces contre la distribution de ces poisons, que nous allons répandre jusque dans les Etats voisins, après en avoir infecté notre propre pays.

— L'érection de l'archevêché de Reims ayant fait passer le département des Ardennes sous la juridiction de ce siége, MM. les membres du conseil général de ce département ont témoigné à M. l'évêque de Metz tous les sentimens de respect et de reconnoissance qu'ils conservent pour les qualités de ce prélat, et pour les services qu'il a rendus pendant son administration. M. le vicomte de Rémond, président du conseil, a écrit en son nom à M. l'évêque une lettre datée du 29 décembre dernier, et qui exprime toute la gratitude des habitans des Ardennes, et le désir que le prélat veuille bien continuer à se souvenir d'eux dans ses prières. M. Hermand, préfet du département, a joint ses remercîmens et ses hommages à ceux de ses administrés. Les deux lettres étoient accompagnées d'un don aussi précieux par sa valeur que convenable par son objet; il consiste en un calice en vermeil avec sa patène, deux burettes et un bassin, aussi en vermeil. Sur le pied du calice, sont gravés ces mots : *à Mgr. Jauffret, évêque de Metz, le département reconnoissant des bienfaits de son épiscopat.* M. l'évêque de Metz, touché de ce témoignage d'intérêt et d'attachement de la part de ses anciens diocésains, en a remer-

cié M. le préfet des Ardennes, et M. le président du conseil général par des lettres, où il montre toute sa sensibilité pour leurs procédés, et promet de conserver toujours une tendre affection pour les fidèles des Ardennes et pour leurs dignes magistrats. Cet exemple nous a paru précieux à recueillir; outre qu'il est flatteur pour M. l'évêque de Metz, il montre quels sont les sentimens des peuples pour leurs évêques, et quels liens de charité et de reconnoissance unissent les pasteurs et les troupeaux.

— M. Minot, missionnaire à Saint-André, Ile Bourbon, avoit entrepris de bâtir une église pour sa paroisse, et il y a réussi. Cette église a cent trente pieds de long sur cinquante-six de large, et a trois nefs; elle est carrelée en marbre, et couverte en ardoise, tandis que celles du pays sont mal construites et mal tenues. Les colonnes sont de l'ordre toscan. Cette église coûtera à peu près 100,000 fr. Il a fallu tout le zèle et la persévérance du pasteur pour triompher des obstacles. On traitoit son entreprise de folie; on le blâmoit de ne s'être point adressé aux hommes de l'art, et de n'avoir point suivi les coutumes de la colonie. Le succès l'a justifié. Le gouverneur lui-même, M. Freycinet, a voulu voir cette nouvelle construction, et en a été très-content. Il a donné 12,000 fr. pour la décoration de l'église, qui a dû être bénite à la fête du saint patron, le 30 novembre. Des ornemens sacerdotaux, un calice, une garniture d'autel, avoient été envoyés d'Europe à M. Minot pour sa paroisse. Les missionnaires travailloient toujours avec zèle à ramener les peuples à la religion. M. Pastre avoit été tellement accablé des travaux de la mission, que sa santé en avoit souffert. Cet ecclésiastique est aujourd'hui préfet apostolique, et son mérite, comme sa piété, promettoient d'importans services à la colonie, qui laissoit encore beaucoup à désirer sous le rapport de la pratique de la religion et de la réforme des mœurs.

— La commission ecclésiastique, formée à Francfort par plusieurs princes protestans pour les affaires catholiques, a repris ses séances depuis la bulle donnée par le souverain Pontife sur ces matières. Il y a déjà eu sept séances, ce qui, joint aux quarante-neuf séances tenues précédemment, fait cinquante-six. On croit qu'il n'y aura plus que quelques séances, et on n'attend que des instructions que doivent recevoir quelques-uns des plénipotentiaires. La commission a

fait traduire la bulle pontificale, et s'occupe de la rédaction des déclarations que doivent publier les États intéressés. M. Keller, évêque d'Evara et suffragant à Rottenbourg, est chargé par la cour de Rome de vérifier les dotations promises pour l'entretien du clergé dans les divers diocèses.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MONSIEUR a envoyé 250 fr. pour les victimes d'un incendie à Saint-Cyr en Arthies (Seine et Oise), et Mgr. le duc d'Angoulême 500 fr. pour les victimes d'un pareil malheur à Héméville, arrondissement de Compiègne.

— A Mezenay (arrondissement d'Autun) un violent incendie ayant ruiné cinq familles, S. A. R. MONSIEUR leur a envoyé 800 fr., MADAME 300 fr., Mgr. le duc d'Angoulême 500 fr.

— LL. AA. RR. MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême ont accordé un secours de 350 fr. à un gendarme de Chorges (Hautes-Alpes) dont la maison, son unique bien, a été naguère la proie d'un incendie. Mgr. le duc d'Angoulême y a ajouté une somme de 500 fr. pour les autres incendiés du même village.

— Mgr. le duc d'Angoulême et MADAME ont fait remettre 200 fr. pour un enfant de l'arrondissement de Corbeil, à qui on a été obligé de couper le bras à la suite d'une chute.

— Un pauvre charbonnier du village de Fontain (Haute-Marne) a perdu, en une seule nuit, sa maison, ses granges, ses récoltes, et quatre enfans, devenus la proie des flammes. S. A. R. MONSIEUR s'est empressé de venir à son secours.

— Nous avions soin jusqu'ici de recueillir les preuves de la libéralité de nos Princes; mais ces traits de générosité se multiplient tellement que nous craignons d'être réduits à ne pouvoir plus les énumérer. Nous apprenons encore en ce moment que MONSIEUR a envoyé 400 fr. à une famille de l'arrondissement de Gaillac, ruinée par un incendie, et 500 fr. à des familles pauvres de l'arrondissement d'Abbeville, désolées par des épidémies.

— La commission de censure a cessé ses fonctions dimanche soir; les journaux du mardi n'ont plus été revus par elle.

— Une ordonnance du Roi, du 29 janvier, nomme les présidens des colléges électoraux qui sont convoqués pour le 25 février prochain; ces présidens sont, pour le 2e. arrondissement électoral de la Loire, M. le comte Léon de Lévi; pour le 4e. arrondissement de la Moselle, M. Durand, ancien conservateur des forêts; et pour le 1er. arrondissement de Tarn et Garonne, M. le marquis de Bellissent. A Paris, le président du 4e. arrondissement est M. Le Grand de Vaux, un des maires de Paris; les vice-présidens sont, M. le marquis de Fraguier, et M. Leprieur de Blainvilliers, aussi un des maires.

— MM. Colin de Sussy, La Vigerie, Hains et David, sont nommés administrateurs des douanes; les places d'inspecteurs-généraux sont supprimées.

— M. Hermann est nommé directeur des travaux politiques au ministère des affaires étrangères, et remplira les mêmes fonctions que M. de Rayneval, nommé, il y a deux mois, à l'ambassade de Berlin.

— M. de Portets, professeur de droit naturel à l'Ecole de Droit de Paris, a été nommé, sur la présentation de M. le ministre de l'intérieur, professeur au collége de France, en remplacement de M. le marquis de Pastoret; il avoit été désigné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Les amis de la religion et de la monarchie ne peuvent qu'applaudir à un tel choix : M. de Portets n'est pas moins recommandable par la pureté de ses principes, que distingué par ses talens.

— M. de Vatimesnil, secrétaire-général du ministère de la justice, et Edouard de Peyronnet, substitut à Bordeaux, sont nommés maîtres des requêtes en service ordinaire.

— MM. Jauffret et Fumeron d'Ardenil, maîtres des requêtes en service ordinaire, passent, en cette même qualité, l'un au comité de l'intérieur, l'autre à celui des finances.

— M. l'abbé de Causans, aumônier du collége royal de Henri IV, a déposé entre les mains de M. Cochin, maire du 12e. arrondissement, la somme de 700 fr., produit d'une collecte pour les pauvres, faite parmi les fonctionnaires et élèves de ce collége.

— Le collége électoral de l'arrondissement de Cambrai a nommé député M. Alexandre d'Estourmel; le nombre des votans étoit de 302, sur lesquels M. d'Estourmel a eu 165 voix. M. Cottrau, président du collége, en a eu 144. M. d'Estourmel étoit de la chambre de 1815, et y votoit avec la minorité.

— A Lyon, le nombre des votans étoit de 570; la majorité absolue étoit de 286. M. Couderc, négociant, en a eu 306, et M. Delorme, candidat royaliste, 231. M. Couderc a été proclamé député.

— A Vesoul, M. Galmiche, président du collége, a été nommé député; il a obtenu 115 voix sur 207 votans.

—Le collége électoral de Rochefort (Charente-Inférieure), a nommé député M. Audry de Puyraveau, qui a eu 160 voix sur 273 votans.

— Le 29 janvier, le lieutenant-général Pamphile de Lacroix a distribué au 20e. régiment d'infanterie de ligne les récompenses accordées par S. M. à cette troupe brave et fidèle. Les cris de *Vive le Roi!* mille fois répétés, ont exprimé leur reconnoissance.

— Des brigands se sont introduits dans l'église de Pibrac (Haute-Garonne), et ont enlevé un très-beau ciboire d'argent, l'ostensoir, et toute l'argenterie qui ornoit le tombeau de la bienheureuse Germaine. On est à la poursuite des auteurs de cette spoliation sacrilége.

— On avoit répandu des bruits alarmans sur des troubles qui auroient lieu à Brest, concurremment avec les mouvemens de Saumur et de Béfort. Si des malveillans avoient conçu de sinistres projets, ils ont été prévenus par les soins de l'autorité. M. de Chaulieu, préfet du Finistère, s'est rendu, le 12, à Brest, et a publié une proclamation pour tranquilliser les esprits.

— L'Irlande continue d'être infestée par des bandes de paysans dont on ne peut réprimer les excès et les pillages.

— Le *Constitutionnel* annonce que le prélat Ignace, ancien archevêque de Sarta, dont il fait un grand éloge, a quitté la Toscane, où il s'étoit retiré depuis quelque temps, pour aller rejoindre les insurgés du Péloponnèse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 1er. février, M. Piet, après la lecture du procès-verbal, se plaint de l'inexactitude des journaux au sujet de l'amendement proposé par M. Mestadier, dans la séance précédente. On passe à l'ordre du jour, qui est la discussion sur les délits de la presse. M. Mestadier propose et soutient un nouvel amendement, qui a pour objet d'obliger le journal où une personne aura été nommée à insérer, dans l'espace de trois jours, une réponse qui pourra être double de l'article. Adopté.

L'article 10 est ainsi conçu : « Toute publication, vente ou mise en vente, exposition, distribution, sans l'autorisation préalable du gouvernement, de dessins gravés ou lithographiés, sera, pour ce seul fait, punie d'un emprisonnement de trois jours à un mois, et d'une amende de 10 fr. à 500 fr., sans préjudice des poursuites auxquelles pourroit donner lieu le sujet du dessin ». Il y a un amendement de M. Daunou, qui est absent. M. Chauvelin croit que l'article et l'amendement sont contraires au commerce des estampes et aux progrès des arts, et que la surveillance des commissaires de police peut suffire.

M. Foy se plaint qu'on veut faire une loi de la censure, qui bientôt peut-être s'étendra sur les dessins destinés à faire partie d'un ouvrage imprimé. M. Jacquinot-Pampelune fait observer que la censure des estampes n'est pas contraire à la charte, parce qu'elles ne sont pas une voie de publication d'opinion, mais une source de scandale beaucoup plus générale que les livres. M. Sébastiani combat l'article. M. Girardin le trouve inutile, l'intérêt des mœurs et de la tranquillité publique étant déjà garantie par d'autres lois. D'ailleurs il ne sera d'aucun effet ; l'intérêt personnel est plus habile que la plus habile police : en quoi la tranquillité publique seroit-elle compromise à la vue d'un saule pleureur qui ombrageroit une terre nouvellement remuée ? (Plusieurs voix : Vous remuez toutes les passions.)

M. Bonnet s'étonne qu'on reproche au ministère une loi si sage ; M. Manuel propose un amendement, qui, aussi bien que celui de M. Daunou, est rejeté. On passe à la disposition suivante : « L'art. 10 de la loi du 9 juin 1819 est commun à toutes les dispositions du présent titre, en tant qu'elles s'appliquent aux propriétaires ou éditeurs du journal ou écrit périodique ». La commission a ajouté : « Les tribunaux pourront, en outre desdites condamnations, et suivant les cas, suspendre la publication des journaux ou écrits périodiques ». M. de Bouville propose et développe un amendement qui modifie celui de la commission, en substituant la censure momentanée du journal à la suspension.

M. de Saint Aulaire rejette les deux amendemens, comme étant à

peu près sujets aux mêmes inconvéniens. M. B. Constant parle dans le même sens. M. Mestadier propose une nouvelle rédaction de l'amendement de la commission. M. Lainé pense que l'article en question se rattache à l'article 3 de la loi proposée sur les journaux, et qu'ainsi la discussion en doit être envoyée jusqu'au moment où il s'agira de cette dernière. M. de Martignac trouve une grande différence entre ces deux dispositions; la première étant purement pénale, et la seconde n'ayant pour objet que les cas d'un esprit ou d'une tendance générale contraire à l'ordre public. M. Courvoisier demande l'ajournement, de même que M. Royer-Collard. M. Chifflet soutient l'article pour compléter la loi pénale, dans le cas où la loi des journaux seroit rejetée.

M. Froc de la Boulaye reproduit les argumens de M. Lainé. M. Bonnet répond à l'objection de M. Lainé que la loi seroit facilement éludée, parce que le journal supprimé reparoitroit le lendemain sous une autre forme; la possibilité de la fraude ne peut faire rejeter une loi. M. Duvergier de Hauranne dit que cette reproduction seroit autorisée par l'expiration de la loi sur la censure. M. de Villèle combat l'article additionnel de la commission comme contraire à l'ensemble de la loi. L'article est écarté à la presque unanimité. M. Courvoisier développe une disposition additionnelle, qui a pour but de réduire, selon les circonstances, au-dessous du *minimum*, les peines d'emprisonnement et d'amende. Cet amendement est adopté.

Le 2 février, M. de Floirac, qui avoit proposé un amendement, le retire; l'orateur ne peut se faire entendre, et M. Foy, qui avoit demandé la parole, paroit fort mécontent que l'article ait été ainsi retiré précipitamment. M. le président donne lecture de l'article 12: « Dans le cas d'offense envers les chambres, ou l'une d'elles, par l'un des moyens énoncés en la loi du 17 mai 1819, la chambre offensée, sur la simple réclamation de l'un de ses membres, pourra, si mieux elle n'aime autoriser les poursuites par la voie ordinaire, ordonner que le prévenu sera traduit à sa barre. Après qu'il aura été appelé ou dûment appelé, elle le condamnera, s'il y a lieu, aux peines portées par les lois. La décision sera exécutée sur l'ordre du président de la chambre ». M. Chauvelin repousse l'article comme contraire à nos mœurs, puisqu'on ne peut être à la fois juge et partie; à la Charte, qui défend de soustraire personne à ses juges naturels; à la dignité de la chambre. Si l'article est adopté, il propose au moins un amendement dont l'objet principal est de donner un défenseur à l'accusé. M. de la Bourdonnaye pense que les raisonnemens et l'amendement du préopinant regardent moins l'article que ses formes d'exécution, et que la chambre cesseroit d'être un pouvoir indépendant, si elle se livroit à la juridiction des cours. M. Manuel reproduit les argumens de M. Chauvelin, et s'appuie surtout sur la conduite de la chambre en 1819, où le même projet de loi fut rejeté à la presqu'unanimité.

M. Lainé montre que, sans l'art. 12, l'art 7 déjà admis est inutile et illusoire, par l'impossibilité où se trouveroient les cours d'apprécier le corps du délit: les procès-verbaux de séances sont insuffisans; on ne pourroit pas mieux s'appuyer sur les autres journaux. Appelleroit-on

les membres de la chambre ? cela donneroit lieu à de nouveaux débats.

M. Casimir Perrier combat l'article dans la crainte de mettre par là les partis en présence, et de renouveler des scènes scandaleuses. M. de la Bourdonnaye profite de ses argumens pour appuyer l'article ; il est adopté, malgré les réclamations du côté gauche. L'amendement de M. Chauvelin, discuté à sa demande, paragraphe par paragraphe, est rejeté.

On passe à l'article 13 : « Les chambres appliqueront elles-mêmes, conformément à l'article précédent, les dispositions de l'article 8, relatives au compte rendu par les journaux de leurs séances. Les dispositions du même art. 8, relatives au compte rendu des audiences des cours et tribunaux, seront appliquées par les cours et tribunaux qui auront tenu ces audiences. M. Girardin se plaint qu'on prive l'accusé d'un conseil. (Plusieurs voix : C'est faux !) M. Martignac explique que la chambre n'a pas décidé qu'il ne seroit pas accordé de défenseur à l'accusé ; elle a seulement refusé de décider en cet endroit qu'il lui en seroit accordé un.

M. B. Constant renouvelle les plaintes de M. Girardin ; il est plusieurs fois interrompu ; la réponse faite à ce dernier ne lui paroit qu'une équivoque, sous laquelle la majorité cherche à déguiser ses véritables sentimens. M. de Villèle soutient que l'article ne renferme aucune disposition tyrannique, mais une garantie nécessaire du pouvoir indépendant que la Charte accorde aux chambres ; et il croit que, pour ce qui regarde le conseil, et les autres secours protecteurs de l'accusé, on fera un règlement. M. Sébastiani propose aussitôt à ce sujet une disposition additionnelle, mais dont l'examen est renvoyé après la discussion de l'article. (La clôture.)

M. de Chauvelin parle contre la clôture. M. le garde des sceaux répond aux préopinans, et justifie la chambre, accusée de tyrannie et d'arbitraire. M. Foy parle aussi, et l'art. 13 est adopté. L'amendement de M. Sébastiani, soutenu par M. Manuel, a été rejeté.

La chambre s'étoit réunie dans les bureaux avant la séance, et avoit nommé les membres de trois commissions, savoir, celles sur les douanes, sur le canal de Saint-Maur et sur le pont de pierres de Rouen.

Le 4 février, M. Girardin obtient la parole sur le procès-verbal, et semble rappeler la discussion sur l'amendement de M. de Floirac. (On lui dit que cela n'a pas rapport au procès-verbal.) Après plusieurs interruptions, il se résume à dire, qu'on ne doit pas parler dans le procès-verbal des explications données par M. de Floirac, qui, dit-il, a répandu de justes inquiétudes parmi les libraires. La même suppression, réclamée par M. Labbey de Pompières et par l'extrême gauche, est rejetée.

M. Demarçay réclame en vain la parole. M. le président donne lecture de l'art. 14, qui supprime le juri pour certains délits de la presse : la commission propose un amendement qui renvoie tous ces délits à la police correctionnelle. M. Anglès prononce un discours qui n'est pas entendu, à l'appui de l'amendement de la commission.

M. de la Boulaye annonce qu'il remplace son ami, M. de Serre, auteur du projet de loi, et malade; il croit que ce projet est rédigé avec beaucoup de sagesse et que l'amendement de la commission est inutile.

M. de Montbron pense que plus les juges sont élevés, plus ils sont contenus dans leurs devoirs par l'opinion publique, et qu'ainsi le juri offre moins de garanties que la police correctionnelle. M. Benjamin Constant soutient que la suppression du juri est contraire à la charte. M. Piet lui répond que le juri, pour les délits de la presse, n'étoit pas dans la charte, et qu'il n'a été établi que depuis trois ans, sous le ministère de M. Decazes. M. de Saint-Aulaire, beau-père de M. Decazes, parle moins contre l'amendement de la commission que contre le ministère actuel.

M. de Corbières répond à M. de Saint-Aulaire, tant pour les objections contre la suppression du juri, que pour défendre le ministère actuel, qui se fait gloire de travailler à la régénération politique et morale de la France, et qui espère, en y travaillant être secondé par tous les amis de l'ordre et de la monarchie; il répond aussi à ce qu'a dit M. B. Constant sur l'indépendance des juges. Son discours a excité plus d'une fois des marques d'approbation du côté droit et du centre. La discussion est renvoyée aux jours suivans.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, quoique tout m'intéresse dans votre journal, je fais néanmoins une attention particulière aux rétractations de constitutionnels que vous citez, parce qu'ayant été moi-même dans ce cas, je crois devoir bénir Dieu de ce qu'il accorde à d'autres la grâce qu'il m'a faite à moi-même.

Je pense, comme vous, qu'il n'y a point d'affinité entre l'exemple de Fénélon et la situation des constitutionnels; cependant je dois vous dire que ce fut le Mandement de cet illustre évêque qui commença à m'ouvrir les yeux. En ayant lu le commencement il y a vingt-sept ans, je fis part de mes doutes à des prêtres plus âgés que moi, et rétractés eux-mêmes, qui m'indiquèrent ce que j'avois à faire,

Mais, hélas! Monsieur, qu'une pareille démarche coûte à la nature! Que ne disoit-on pas alors pour en détourner! Il y avoit à cette époque, je crois pouvoir l'assurer, peu d'assermentés qui ne fussent disposés à se rétracter, sans les prétextes qui arrêtoient une bonne volonté timide. Les uns trouvoient trop humiliant d'avouer tout haut qu'ils avoient eu tort; les autres craignoient la persécution; ceux-ci avoient peur des railleries, ceux-là d'un interdit. Plusieurs n'avoient pas de ressources pour subsister; quelques-uns se persuadoient que les prêtres insermentés les regarderoient toujours de mauvais œil.

Combien de fois n'ai-je pas entendu alléguer ces prétextes par ceux même qui me félicitoient d'avoir suivi une autre ligne qu'eux! Sans prétendre combattre ici tous ces prétextes, je me contenterai de dire comment j'ai été regardé *de mauvais œil* par les prêtres insermentés, depuis vingt-six ou vingt-sept ans que je n'ai plus de relations qu'avec

eux. Il n'y a pas, depuis ce temps, de marques d'attachement, de bienveillance, de cordialité que je n'aie reçues de leur part à Nanci, dans les environs, dans les diocèses voisins et dans les pays étrangers. Aujourd'hui que je me trouve au milieu de prêtres respectables qui n'ont jamais fait le serment, ils ne se sont jamais démentis à mon égard. S'il n'y a donc que la crainte d'être vus de mauvais œil qui retient les constitutionnels encore attachés à ce parti, je les engage à se rassurer : ils retrouveront, avec la paix de leur conscience, les douceurs d'une union fraternelle avec les prêtres restés fidèles.

Quelques-uns croiront peut-être que c'est par ostentation que je parle ainsi. Pour les détromper, je consens à leur raconter mon histoire, qui ne m'offre que trop de sujets de m'humilier. Né en 1770, j'avois été élevé par les soins d'un respectable curé, que j'eus le malheur de perdre peu après l'époque du serment. J'avois toujours ardemment désiré d'être prêtre : on profita de ce désir pour m'entraîner au séminaire des constitutionnels, à Verdun. Mes dispositions étoient médiocres; mais mon application et quelque régularité firent que l'on me donna les ordres coup sur coup. J'ai reçu la prêtrise le samedi-saint de 1793, quoiqu'il s'en fallût dix-sept mois que je n'eusse atteint l'âge. On m'envoya vicarier dans deux annexes, sur l'invitation de deux anciens titulaires assermentés. En 1794, je fus accusé d'être fanatique, et d'avoir prié ou laissé prier pour le Roi, et en conséquence je fus mis en prison.

Ayant recouvré ma liberté, j'ai rétracté mon serment aussi authentiquement que je l'ai pu. Pendant l'interdit que j'eus à subir, j'allai à Constance me présenter à M. l'évêque de Toul, qui fut touché de mes larmes, et me promit que je serois réhabilité. Mes épreuves ne furent prolongées qu'à cause des ordinations prématurées que j'avois reçues sans dispense. Après cinq ans, je fus relevé des censures : mais, je dois le dire, depuis le premier moment où j'ai eu le bonheur d'ouvrir les yeux sur ma situation, je n'ai jamais songé aux horreurs du schisme sans détester la part que j'y avois prise.

Si vous croyez, Monsieur, que cette lettre puisse être utile, je vous laisse le maître d'en user. J'ai l'honneur d'être, etc.

DROUIN, *desservant de Champigneulle, diocèse de Nanci.*

17 janvier 1822.

On doit à des artistes distingués une bonne gravure de madame la duchesse douairière d'Orléans, enlevée l'année dernière à la France et à sa famille. Cette gravure, qui est faite avec soin et ressemblante, est d'un assez grand format, et peut orner très-bien un appartement. Le peintre est Mme. Dumeray, et les graveurs sont MM. Mecou et Mauzaisse. On doit leur savoir gré d'avoir reproduit les traits d'une princesse intéressante pour ses malheurs; de la fille du vertueux duc de Penthièvre, dont le nom est cher aux amis de la religion. Cette gravure se vend chez Binant, papetier, rue du Mail, ou au bureau de ce journal. Prix, 3 fr.

Sur la pétition de M. Douglas-Loveday.

On peut aujourd'hui se faire une idée nette de la pétition de M. Douglas, et de tout l'ensemble de cette affaire, sur laquelle on avoit si fort cherché à égarer l'opinion publique. Toutes les parties ont été entendues, et tous les nuages ont été dissipés. Nous avons cité plusieurs des écrits auxquels la pétition a donné lieu; il vient d'en paroître un nouveau; c'est une *Réponse de Mlle. Reboul aux imputations dirigées contre elle dans la pétition*, in-4°., 26 pages. Cette *Réponse*, qui est signée d'elle et de ses deux avocats, MM. Billecoq et Hennequin, est remarquable par le ton de modération qui y règne, et surtout par les faits qu'elle établit. Les faits sont la meilleure réponse aux exagérations des esprits passionnés. Voici donc toute la suite de cette affaire, telle que nous la trouvons expliquée, soit dans la *Réponse* de Mlle. Reboul, soit dans les autres écrits que nous avons mentionnés, soit dans la pétition même de M. Douglas.

Le 15 juillet 1819, Mme. Loveday, Angloise, plaça chez Mlle. Reboul ses deux filles, Emilie et Mathilde, âgées, l'une de 20 ans, l'autre de 18. Quelques jours après, la mère vint s'établir elle-même dans un petit pavillon du jardin de Mlle. Reboul, et bientôt elle plaça aussi sa nièce, Marie Loveday, dans la pension. Il fut convenu que celle-ci, qui n'étoit qu'un enfant, suivroit tous les exercices de la maison, et assisteroit aux exercices et instructions. Mme. Loveday logeoit dans la maison, elle en connoissoit l'esprit, elle trouva tout simple que la jeune personne suivît l'ordre commun. M. Loveday lui-même, étant venu à Paris peu après, ne désapprouva point les conventions faites; seulement, ayant interrogé sa nièce sur ses dispositions, et, lui ayant entendu dire qu'elle alloit avec grand plaisir à l'église avec ses compagnes, il fit quelques objections auxquelles Mlle. Reboul répondit qu'elle n'étoit point disposée à combattre le penchant de la jeune fille; et M. Loveday n'en parla plus, et laissa sa nièce dans une situation où les dispositions qu'il avoit vues en elle ne pouvoient que s'accroître et se fortifier.

Quant aux deux aînées, Emilie et Mathilde Loveday, comme leur père ne les menoit jamais au temple protestant, elles alloient à l'église avec Mlle. Reboul, du moins aux grandes fêtes, et assistoient aux prières de la maison; et, l'aînée étant malade, M. Loveday écrivit à Mlle. Reboul, qu'il savoit très-bien être catholique, *de lui donner toutes les consolations chrétiennes*. Il se montroit satisfait des soins de Mlle. Reboul. Il n'ignoroit pas que sa nièce suivoit les catéchismes de Saint-Sulpice; qu'elle y remporta un prix, et que, dans la pension même, elle eut un prix de piété. La jeune personne demanda plusieurs fois à se confesser; Mlle. Reboul combattit, pendant deux ans, ce désir, et eut peine à repousser les vives instances de Marie, qui paroissoit fort touchée des exemples de ses camarades, et qui étoit d'ailleurs un modèle de régularité.

Dans l'été de 1821, M. Loveday écrivit qu'il seroit peut-être obligé de retirer bientôt les trois jeunes personnes de leur pension. Ce ne fut qu'après cette lettre, et le 6 septembre dernier, qu'Emilie et Mathilde Loveday manifestèrent à Mlle. Reboul leur désir d'être catholiques. Elles vouloient faire abjuration avant leur départ; Mlle. Reboul crut qu'elle devoit avant tout prévenir le père; elle lui fit part, le 23 octobre, des dispositions de ses filles. Il leur écrivit à ce sujet des lettres, que Mlle. Reboul leur remit de sa part, et, après une correspondance dont celle-ci fut l'intermédiaire, il redemanda ses filles, que Mlle. Reboul lui conduisit, le 3 novembre dernier.

Le soir même, elle reçut de M. Loveday une lettre qui renfermoit une autre lettre de ses filles. Dans cette lettre, écrite sous les yeux de M. Loveday, et envoyée par lui, Emilie prioit sa maîtresse de remettre à un ecclésiastique, directeur de la maison, et respectable par son âge et ses vertus, une pale d'autel *avec son cœur*. C'est de ce dernier mot que M. Loveday s'est servi pour motiver dans sa pétition des insinuations non moins injurieuses à sa fille, qu'à un prêtre presque sexagénaire. Mais, puisqu'il trouve cette lettre si déplacée, comment se fait-il que ce soit lui-même qui l'ait fait passer à Mlle. Reboul, et comment vient-il se plaindre de ce qu'il auroit pu empêcher, puisque la lettre a été écrite chez lui?

La nièce de M. Loveday étoit encore chez Mlle Reboul; mais elle devoit en sortir peu après. Elle sollicitoit de faire son abjuration avant son départ. Elle renouveloit les instances

qu'elle faisoit depuis deux ans, et représentoit que sa mère étoit née catholique. Mlle. Reboul consulta des évêques et des ecclésiastiques distingués par leur sagesse et leurs lumières; ils crurent qu'elle devoit céder aux sollicitations de Marie. Celle-ci fit donc son abjuration le 5 novembre; elle fut rebaptisée sous condition, comme il est d'usage de le faire dans l'église catholique, quand on a lieu de craindre que le baptême n'ait pas été conféré dans l'origine avec les conditions essentielles pour la validité du sacrement; ce qui aujourd'hui n'est malheureusement que trop probable pour la plupart des communions protestantes. Marie fut ensuite admise à la sainte communion; ce qui est encore d'usage dans l'église catholique pour les adultes baptisés. Il n'y a là aucune trace de cette précipitation que M. Loveday a voulu y voir. Marie suivoit les instructions depuis plus de deux ans, et elle sembloit suffisamment préparée par ces instructions, et encore plus par ses vifs désirs, aux démarches qu'elle fit. C'est dans cet état qu'elle sortit de pension, le 19 novembre. Ce qu'elle a fait depuis ne nous regarde point. Que son oncle ait obtenu d'elle de changer de sentimens, ce n'est pas une grande victoire.

Ce qui résulte clairement du récit précédent, c'est qu'il n'y a pas eu de rapt de séduction exercé sur ses filles chez M[lle]. Reboul, comme M. Loveday le dit avec si peu de mesure dans sa pétition. Il n'y a point eu de rapt de séduction exercé sur Marie; il y en a eu encore moins sur les deux aînées, puisque M[lle]. Reboul n'a point consenti à leurs désirs de faire abjuration, et qu'elles sont sorties de chez elle sans avoir fait aucun acte décisif de catholicité. Il n'est donc pas étonnant que Mathilde, entourée d'exemples différens, ait oublié le penchant qu'elle avoit paru avoir au catholicisme. Mais l'aînée, Emilie, ne fut pas aussi aisée à persuader. Son père essaya vainement pendant plusieurs jours de la dégoûter de la religion catholique. Les raisons d'un homme qu'on peut bien croire n'être pas très-fort sur la controverse ne firent point d'impression sur un esprit calme et mûr; mais elle fut effrayée de l'annonce d'un départ prochain. Son père paroissoit vouloir l'emmener en Angleterre, et lui ôter les moyens de suivre son penchant. Elle sortit de sa maison, le 10 novembre, et fit son abjuration.

Elle avoit laissé en partant une lettre où elle annonçoit à son père qu'elle alloit embrasser la religion catholique, et qu'elle

se retiroit chez Mlle. Reboul ; mais elle craignit de compromettre son institutrice, et trouva un asile chez les Sœurs de la Charité, rue d'Enfer. Ces Sœurs dirigent un hospice pour les enfans trouvés. Il est dit dans la pétition que Mlle. Emilie se retira *à l'hospice de la Maternité, ou aux Enfans-Trouvés;* M. Douglas n'a pas *ce souvenir bien présent*. Il est probable qu'un père n'auroit pas oublié si aisément la véritable adresse de sa fille, et un étranger seul pouvoit laisser échapper l'odieuse insinuation que renferme cette incertitude affectée sur le domicile de Mlle. Douglas. Cependant, M. Douglas se rendit chez Mlle. Reboul; sa fille n'y étoit point. Il s'adresse aux magistrats, le procureur du Roi mande Mlle Reboul, et, après un long entretien avec elle, déclare à M. Douglas que sa fille est majeure, et qu'il ne peut la contraindre à rester chez lui. Celui-ci invoque l'appui de l'ambassadeur d'Angleterre.

Sa fille consent à se rendre chez M. Jerningham, catholique anglois, homme justement considéré, et dont la femme est elle-même une protestante convertie, qui s'est trouvée à peu près dans la même situation que Mlle. Douglas. Le père y vint, et sollicita sa fille de retourner chez lui. Elle y éprouvoit quelque répugnance; mais elle consentit enfin à céder à ses désirs. Elle ne s'échappa point, comme le dit la pétition ; elle sortit du consentement de M. Jerningham, et retourna de son plein gré chez son père. Mais elle ne tarda pas, est-il dit dans un écrit qui a paru sous son nom, à s'apercevoir que son père étoit le même. Elle crut qu'on vouloit l'enlever et la transporter au loin ; elle sortit une seconde fois de la maison paternelle, et se retira au couvent des Dames de la Congrégation, rue de Sèvres, près le boulevard. M. Douglas en reçut l'avis, le 17 décembre, et se rendit au couvent. Il veut faire croire dans sa pétition qu'il y a été maltraité, emprisonné, forcé de signer la promesse d'une pension à sa fille. Qu'un homme de l'âge de M. Douglas ait été persécuté ainsi par des religieuses, il faut convenir que cela n'est guère vraisemblable. Le fait est que les menaces et les violences de M. Douglas troublant l'ordre de cet asile de paix, il fallut recourir à la force militaire, et que, loin d'être prisonnier dans ce couvent, il y resta obstinément pendant plusieurs heures, voulant toujours qu'on lui rendît sa fille, et n'écoutant point les raisons qu'on lui donnoit pour le calmer.

Il ne montra pas moins d'emportement, quelques jours après, lorsqu'il arrêta, le 1er. janvier, sa fille sur le boulevard, au moment où, accompagnée de deux Sœurs, elle alloit faire visite à la supérieure de la première maison où elle avoit été accueillie. Il étoit escorté de deux hommes qu'il avoit amenés pour le seconder, et qui étoient, dit-on, des ouvriers d'une imprimerie libérale, ou un cocher de fiacre, comme il est dit dans le rapport fait à la chambre des pairs. Ces hommes saisissent Mlle. Loveday, et veulent l'entraîner dans une voiture qui étoit près de là. C'est avec ces procédés paternels que M. Douglas cherchoit à prouver à sa fille sa tendresse et sa bonté. Aux cris de la jeune personne, les voisins accourent, et M. Douglas et sa fille sont conduits chez le commissaire de police, qui ne peut que lui répondre, comme avoient fait tous les autres magistrats, que sa fille est majeure, et qu'il ne peut la contraindre à le suivre.

Voilà l'historique de toute cette affaire, où l'on a cru voir un prétexte pour déclamer contre les prêtres. Un écrivain libéral a prêté sa plume à M. Douglas pour rédiger une pétition, où la violence des expressions le dispute à la fausseté des récits. On y parle d'*infâmes conversions;* on y désigne un couvent comme un *repaire;* on y veut flétrir les noms les plus respectés, on y prodigue les épithètes les plus outrageantes; on s'y moque des principes, des miracles et des terreurs de la religion. Dans d'autres occasions, des écrivains du même parti rejettent sans examen les réclamations d'un étranger; mais cet étranger insulte à la religion, et se plaint des prêtres et des magistrats. A ce titre il faut l'accueillir; on peut tirer grand parti de cette affaire, échauffer les passions, réveiller les ressentimens. Avec un peu d'exagération, de fausseté et de pathos, cela peut faire du bruit; on insinuera adroitement les calomnies que l'on n'osera exprimer d'une manière directe. C'est la matière d'un pamphlet bien énergique. Voilà le secret de la pétition.

C'est aussi le jugement qu'en a porté un noble pair, dans le rapport qu'il a fait à ce sujet à la chambre haute, dans la séance du 26 janvier. M. le duc de Saint-Aignan, rapporteur du comité des pétitions, et parlant au nom de ce comité, a exposé à la chambre les principaux faits de cette affaire, et a rendu compte de ses démarches pour connoître pleinement la vérité. Il a rappelé et le trouble excité pa

M. Douglas au couvent des dames de la Congrégation, et la scène sur le boulevard le 1er. janvier, lorsque M. Douglas, qui attendoit là sa fille, la fit saisir par son cocher de fiacre pour la mettre de force en voiture. On voit, par le rapport, que, sur les plaintes de M. Douglas, et sur le vu des procès-verbaux des commissaires de police appelés, soit au couvent de la rue de Sèvres, le 25 décembre, soit après la scène du boulevard, un juge d'instruction se transporta, le 8 janvier, au couvent de la rue d'Enfer. Le magistrat interrogea la supérieure, qui déclara que Mlle. Loveday lui ayant demandé asile, elle n'avoit pu le lui refuser, et que sa conduite dans la maison n'avoit mérité que des éloges. Mlle. Loveday fut ensuite entendue hors la présence de la supérieure, et fit une longue explication de sa conduite, qui se réduisoit à dire qu'elle aimoit et respectoit son père; mais qu'elle vouloit être catholique, et qu'elle invoquoit la protection des lois pour suivre la voix de sa conscience et son invariable détermination.

Il résulte encore, du rapport de M. le duc de Saint-Aignan, que M. Douglas, appelé chez le procureur du Roi, fit une première déclaration insignifiante, en promit une autre, et manqua au jour indiqué. Il avoit dit, dans sa pétition, qu'on l'avoit forcé, sous quatre bayonnettes, d'assurer à sa fille une pension dans le couvent de la rue de Sèvres. Requis par les magistrats de déclarer ce qui en étoit, il a reconnu qu'il n'avoit ni signé ni pris verbalement d'engagemens de cette nature; mais qu'ennuyé de se trouver au milieu de soldats, il avoit commencé, sans contrainte, un écrit où il assuroit une pension à sa fille, lorsqu'il fut interrompu et mandé par le commissaire de police. Ainsi, dit le rapporteur, il détruit lui-même l'allégation que son avocat a avancée dans la pétition. Voici, d'ailleurs, de quelle manière M. le duc de Saint-Aignan s'explique dans son rapport sur cet écrit :

« Le titre de pétition n'a pu lui être donné, par son imprudent rédacteur, que pour faire plus d'éclat, et, je ne crains pas de le dire, plus de scandale dans le public, puisque les deux chambres devoient en prendre connoissance.... M. Douglas a préféré suivre un conseil perfide : il a fait rédiger, et, après l'avoir signé, il a livré au public un véritable libelle; car il faut en convenir, nobles pairs, c'est ainsi qu'on doit caractériser un écrit dans lequel on ose se permettre de verser avec profusion le ridicule et le mépris sur la religion de l'État,

de faire planer sur la tête des ministres de cette religion des soupçons injurieux, et de qualifier des noms les plus grossiers les établissemens religieux.

» Enfin, et pour terminer, que demande M. Douglas? Justice? On ne voit point qu'elle lui ait été refusée. Quelles sont donc ses conclusions? Il n'en prend aucune. Quelles conclusions d'ailleurs pourroit-il prendre? que pourroit-il réclamer de vous? Mlle. Douglas est majeure; c'est un point qui n'est pas contesté : elle est donc maîtresse de ses actions; on n'a pas le droit d'inquiéter sa conscience. Nos lois en protègent la liberté; elles la défendent contre les efforts qu'on pourroit faire pour la lui ravir : il n'y a donc lieu à aucune espèce d'action.

» Dans ces circonstances, votre comité vous propose, à l'unanimité, de passer à l'ordre du jour ».

On sait, en effet, que c'est le parti qu'a pris la chambre. M. le marquis de Lally-Tolendal demandoit que la pétition fût renvoyée à trois ministres. M. le comte Daru étoit du même avis, et l'a soutenu avec chaleur : il lui est échappé néanmoins de dire (nous avons son discours sous les yeux) : *Que m'importe la vérité des faits? J'admets qu'ils soient supposés*. Nous avouons ne pas bien concevoir comment une pétition, qui renfermeroit des faits supposés, mériteroit l'attention de la chambre. M. le baron Pasquier, M. le vicomte Dijeon et M. le duc de Broglie, ont appuyé l'ordre du jour par divers motifs. M. le comte Lanjuinais, M. le marquis de Marbois, M. le baron de Barante et M. le comte de Ségur, ont parlé dans un sens contraire. L'ordre du jour a été invoqué par un grand nombre de membres; on est allé au scrutin, et les conclusions de la commission ont été adoptées à la majorité de 87 voix contre 50.

Pour compléter tout ce qui regarde la fameuse pétition, nous dirons deux mots des *Considérations à l'appui de cette pétition*, par M. Michel (du Var), in-8°. d'une feuille d'impression. Cette brochure peut rivaliser d'énergie avec la pétition même. M. Michel paroît avoir l'imagination très-susceptible de terreur : *l'aristocratie religieuse et civile*, *le sacerdoce* qui est *superbe*, *les griffes de la superstition*, *l'ambition du prosélytisme*, tout cela l'épouvante. Il est si peu maître de lui, qu'il voit *l'éducation concentrée aujourd'hui dans la main des prêtres;* qui s'en seroit douté? *Il n'est pas*, selon lui, *une pension de demoiselles où les prêtres n'exercent un empire absolu;* hélas! je peux le tranquilliser à cet égard, et lui assurer qu'il trouveroit dans Paris vingt pensions de

demoiselles où il n'entre jamais de prêtres. Quand ils y entreroient d'ailleurs, l'inconvénient ne seroit pas bien grand, même suivant M. Michel; car il voit que *le temps n'est pas éloigné où les distinctions de croyance et de pays auront disparu;* c'est-à-dire, qu'apparemment il n'y aura plus bientôt ni chrétiens, ni François. Combien une telle perspective est consolante! Elle devroit du moins engager M. Douglas à faire moins de bruit, puisqu'au fond il s'agit de si peu de chose. Nous ne citerons plus qu'une assertion de M. Michel, qui est digne du reste : *Si M. Loveday se trouvoit dans le cas d'un déni de justice, il demanderoit protection à sa nation, qui réclameroit justice pour lui; et si le gouvernement françois refusoit satisfaction, ce seroit ici le cas d'une guerre légitime.* L'auteur, qui a peur qu'on ne l'ait pas compris, répète encore, à la fin de sa brochure, cette expression de *guerre légitime.* Ainsi, voilà l'Europe en feu, parce que M[lle]. Loveday ne veut plus être protestante. Grand merci à M. Michel de ses décisions comme de ses prophéties.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Il paroît certain, aujourd'hui, que ce n'est pas dans le 9e. arrondissement, comme nous l'avions cru d'abord, que se continuera la visite générale commencée par M. l'archevêque dans le 12e. Le prélat se propose de visiter les églises du 3e. arrondissement. Les missionnaires commenceront leurs exercices le premier dimanche du Carême, dans les paroisses de Saint-Eustache, de Notre-Dame des Victoires (autrement des Petits-Pères), et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Ainsi, ils seront répartis entre trois églises au lieu de quatre. En attendant, ils continuent les exercices de piété qu'ils ont établis dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève. Soir et matin, depuis la neuvaine, il y a des prières et des instructions; les missionnaires entretiennent, par leurs soins assidus, le bien qu'ils ont fait précédemment, et les fidèles, de leur côté, ne se lassent point de venir prier et entendre la parole de Dieu. La persévérance de ces réunions édifiantes étonne les plus indifférens; aussi voit-on encore de temps en temps de nouveaux exemples de retour à Dieu. On assure que l'intention de M. l'archevêque est de mettre, au moins provisoirement,

cette église entièrement à la disposition des missionnaires, qui seroient chargés du temporel et du spirituel. Leur zèle et leurs travaux méritoient bien; sans doute, cette marque de confiance.

—MM. les abbés Santhier et Gérard, vicaires-généraux de Strasbourg; Lenormand, Gallard, secrétaire des affaires ecclésiastiques; de Fumel, aumônier de la maison militaire du Roi; de Boisnantier, premier aumônier de la maison royale de Saint-Denis; Huet, premier aumôner de l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr; Pierquin, premier aumônier de la première succursale de la maison de Saint-Denis; Barsse, ancien chanoine d'Arras; et Rougier, premier chapelain du château de Vincennes, viennent d'être nommés chanoines honoraires du chapitre royal de Saint-Denis, par Mgr. le grand-aumônier de France, et agréés en cette qualité par le Roi.

— M. l'évêque de Limoges a été suivi de près dans la tombe par un autre prélat: M. l'évêque de Nantes est mort, le 2 février dernier, dans sa ville épiscopale. M. Louis-Jules-François d'Andigné de Mayneuf, d'une famille distinguée de l'Anjou, étoit, avant la révolution, grand-vicaire de Châlons-sur-Marne, et fut, depuis le concordat, grand-vicaire de Troyes. Buonaparte le força de cesser ses fonctions, quand, en 1811, il enferma M. de Boulogne à Vincennes, et voulut le priver de l'exercice de son administration. Depuis ce temps, M. d'Andigné vivoit dans la retraite à Paris. En 1817, le Roi le nomma au siége de Nantes. M. d'Andigné fut préconisé à Rome le 1er. octobre de cette année; mais il ne fut sacré que le 17 octobre 1819, et prit possession peu après. Ainsi, le prélat n'a gouverné son diocèse que deux ans; encore sa mauvaise santé a-t-elle mis plus d'une fois obstacle au bien qu'il vouloit faire. Il fit deux fois le voyage des eaux, sans recouvrer ses forces. Cependant il a établi des missions dans son diocèse, et il prenoit à cette œuvre un intérêt tout particulier. Une attaque, qu'il essuya peu avant sa mort, acheva de l'abattre. Le prélat reçut les sacremens de l'Eglise. On se flattoit qu'il étoit mieux, lorsqu'il a été enlevé le 2 février. On a lieu de craindre, en ce moment, de perdre un troisième évêque, que nous savons être grièvement malade.

—Un protestant, père de famille, qui demeure sur la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul à Paris, a demandé dernièrement que ses trois enfans, encore en bas âge, fussent baptisés

dans cette église, et suivant le rit catholique. Des personnes pieuses ont accepté les fonctions de parrains et de marraines; mais le père, par un sentiment de délicatesse, et pour écarter tout soupçon d'intérêt, a demandé qu'il ne fût fait, à cette occasion, aucun cadeau à ses enfans ni à leur mère. Il a voulu lui-même assister à la cérémonie du baptême, et a été touché extrêmement de ces cérémonies et des prières qui les accompagnent. Peut-être cette démarche de sa part est-elle un premier pas qui en amènera d'autres. Il y a certainement un ébranlement parmi les protestans. Aux exemples que nous avons déjà cités, nous en ajouterons encore un. Nous savons qu'un ministre protestant, dans une petite ville de province, est en correspondance avec un ecclésiastique fort distingué, qui a résolu ses doutes et ses difficultés, et il paroît que le ministre est persuadé, et songe sérieusement à prendre des arrangemens pour abandonner son poste, et déclarer son retour à l'Eglise. Nous nous empresserons d'annoncer cet événement, lorsque nous le pourrons sans indiscrétion.

— Un journal annonce qu'il est question de la nomination prochaine de douze pairs ecclésiastiques. Nous ne savons rien de positif à ce sujet.

— On a fait quelque bruit à la tribune d'un Catéchisme de Soissons qui ordonnoit de payer la dîme. Des orateurs qui ne se plaignent pas de la réimpression des écrits les plus audacieux, et les plus grossiers contre la religion, ont paru très-alarmés que l'on reproduisît un vieux Catéchisme, où le précepte de la dîme étoit énoncé. C'est là en effet un scandale digne de toute la sévérité des lois. Que l'on voie journellement reparoître sous de nouveaux formats tout ce que la licence et l'impiété ont produit de plus dangereux et de plus coupable, c'est un mal contre lequel on ne voit pas que les honorables membres qui siégent au côté gauche aient sollicité des mesures répressives; et même l'un d'eux, M. de Girardin, dans la séance du 4, est venu plaider la cause des réimpressions en général, et s'est plaint qu'on eût alarmé les auteurs de ces entreprises par un amendement qui avoit été retiré. C'est assurément pousser loin la sollicitude. Mais, si on peut tout réimprimer, on pourroit aussi, ce semble, réimprimer les vieux Catéchismes, et les libraires seroient en droit de faire des spéculations sur ces sortes d'entreprises comme sur toute autre. C'est ce qui est arrivé à Soissons en 1816. Un libraire a cru faire une bonne

affaire en réimprimant l'ancien Catéchisme du diocèse : le clergé en est-il responsable ? a-t-il les moyens d'empêcher ces réimpressions ? est-il chargé de la police ? Tout ce qu'on peut demander de lui, c'est qu'il ne fasse point usage d'un Catéchisme où se trouveroit le passage dont on se plaint, ou qu'il prenne soin d'avertir que l'obligation indiquée n'a plus lieu ; or c'est ce qui a été fait à Soissons. L'autorité ecclésiastique n'a pas permis qu'on employât l'édition citée par M. Casimir Perrier ; et si l'honorable député a le temps de jeter les yeux sur l'édition qui est suivie dans le diocèse, il n'y trouvera point le précepte qui a excité sa vive indignation et celle de ses amis. Peut-être qu'avant de faire entendre des plaintes si amères, ils auroient pu prendre des informations qui auroient dissipé leurs alarmes, et leur auroient épargné des réclamations bruyantes dont leur poitrine a dû être fatiguée. On voit par le procès-verbal de la séance du 6 février, qu'il a été fait hommage à la chambre d'un exemplaire du Catéchisme de Soissons, tel qu'il s'enseigne dans ce diocèse. Cet envoi aura probablement dissipé les inquiétudes de M. C. Perrier, et nous nous attendons que cet honorable député avouera l'erreur où son zèle l'avoit entraîné.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MONSIEUR a fait remettre 500 fr. à la veuve Dorimont, du canton de la Guiche, qui avoit été victime d'un incendie.

— M. Delille, secrétaire intime de feu Mme. la duchesse douairière d'Orléans, a fait hommage au Roi d'un volume intitulé : *Journal de la Vie de S. A. S. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière ;* volume in-8°., orné d'un beau portrait, et dont nous rendrons compte. Ce récit d'un témoin oculaire et d'un serviteur fidèle ne peut qu'offrir beaucoup d'intérêt.

— Une ordonnance du Roi, du 23 janvier, appelle 40,000 hommes sur la classe de 1821.

— On a arrêté, dimanche soir, un individu, en veste, et âgé d'environ 20 ans, qui avoit escaladé la grille du Carrousel, et qui se glissoit le long du château ; il a dit qu'il étoit tisserand, et qu'il venoit chercher la réponse à une pétition qu'il avoit envoyée d'Amiens à Mme. la duchesse de Berri.

— Le 2e. arrondissement électoral de l'Allier, séant à Mont-Luçon, a élu député M. le baron Deschamps de la Varcinne, qui a eu 148 voix sur 261 ; M. Dutour de Bellenave, président du collége, n'en a eu que 111.

— Une commission formée pour le monument à élever au général

Pichegru dans la ville d'Arbois, sa patrie, a été admise à présenter au Roi le projet de ce monument, qui a été approuvé par S. M.

— M. Cyrus-Marie-Alexandre de Timbrune-Timbrune, comte de Valence, est mort à Paris, le lundi 4. Il étoit né à Agen, le 20 août 1757, entra au service, et s'attacha au duc d'Orléans. Il commanda sous Dumourier dans les premières campagnes de la révolution, et fut obligé de s'expatrier après la défection de ce général. De retour, après le 18 brumaire, il devint sénateur, et fit les campagnes d'Espagne et de Russie. Le Roi le nomma pair, en 1814. M. de Valence siégea aussi dans la chambre des pairs des cent jours, et fut employé dans les négociations qui suivirent la bataille de Waterloo. Il fut exclu de la chambre au second retour du Roi; mais il y rentra, en 1819, lorsque M. Decazes fit nommer tout d'un coup plus de soixante pairs. M. de Valence étoit gendre de Mme. de Genlis, et beau-père du général Gérard, qui vient d'être élu député à Paris. Une proposition faite par lui à la chambre des pairs, étoit en discussion le jour même de sa mort.

— M. B. Constant avoit avancé dans la séance du 31 janvier que le directeur du collége de Vendôme avoit été obligé, par un ordre de M. l'évêque d'Orléans, de renvoyer de son établissement un instituteur protestant. M. l'évêque d'Orléans déclare qu'il a toujours ignoré qu'il y eut dans cette maison un instituteur protestant, et qu'il n'a point donné l'ordre qu'on lui attribue; c'est ce qui résulte d'une lettre écrite au nom de M. l'évêque d'Orléans, par M. le comte de Rocheplatte, maire de cette ville et député; cette lettre a été publiée dans un de nos journaux.

— M. le général Maurice Mathieu a donné sa démission de commandant de la division militaire, dont le chef-lieu est à Lyon.

— On a fait, le 3 février, une visite chez M. Touquet, rue de la Huchette; pour y découvrir des exemplaires de l'édition du *Bon Sens du curé Meslier*; il paroît qu'on n'en a point trouvé.

— M. le baron de Batz, maréchal de camp, qui vient de mourir dans sa terre de Chadieu, près de Clermont, le 10 janvier dernier, étoit un des royalistes les plus dévoués et les plus intrépides; il y a des détails très-curieux sur lui dans les *Mémoires historiques sur Louis XVII*, par M. Echkard.

— L'adjudant Tellier, compromis dans l'affaire de Belfort, a écrit le 18 janvier à son colonel une lettre qui contient l'expression de ses regrets; il annonce qu'il dira tout, et qu'il démasquera les traîtres.

— M. Giraud-Pouzol, qui avoit été porté par les libéraux aux dernières élections à Clermont, est mort le 29 janvier dans sa terre près Issoire; il avoit été membre de la convention; le *Constitutionnel* annonce que beaucoup de *citoyens* se sont rendus aux funérailles de cet homme *vertueux*.

— Le roi d'Espagne a nommé de nouveaux ministres dont quelques-uns refusent. Il n'est pas étonnant que l'on craigne de se charger d'un si lourd fardeau dans des circonstances si critiques. La prochaine réunion des cortès ordinaires alarme beaucoup de personnes; les factieux ont eu beaucoup d'influence sur les élections.

— Le 5 février le roi d'Angleterre a ouvert la session du parlement avec le cérémonial accoutumé. Dans son discours, il a parlé de ses efforts pour maintenir la paix de l'Europe, et a engagé les chambres à prendre en considération les déchiremens de l'Irlande et l'état de détresse de l'agriculture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 5 février, la discussion s'ouvre sur la suppression du juri et sur l'amendement de la commission. M. de Lameth craint que le renvoi des causes des fonctionnaires publics devant les cours royales ne rende les autorités administratives trop dépendantes de ces cours, autrefois si ambitieuses. M. de Cayrol parle moins en faveur de l'amendement que contre l'ancien ministère, et contre le système de l'opposition. M. Daunou développe l'utilité du juri. (La clôture.) M. Foy croit que la question n'a pas été examinée dans toutes ses parties; il y a trois questions, dit-il, l'abolition du juri, la substitution des tribunaux correctionnels aux cours royales, et la poursuite d'office substituée à celle des parties intéressées; il se plaint que la dernière question n'a pas été effleurée. La clôture est prononcée à une foible majorité. L'amendement de M. de Lameth, qui portoit que l'injure contre un fonctionnaire public ne seroit poursuivie qu'à sa demande, est rejeté. M. Méchin dit que le jour de la suppression du juri sera un jour funeste à la France. M. Manuel demande à développer un sous-amendement; mais M. Bignon a la parole avant lui, pour une proposition, qui a pour objet d'excepter de la poursuite d'office attribuée aux cours royales, au moins les agens diplomatiques, s'il n'y a pas de plainte de la partie lézée. Cet amendement est appuyé par M. Sébastiani, et n'est pas combattu par les ministres, qui proposent seulement de le modifier. Il est adopté à l'unanimité.

M. Manuel développe son amendement, et soutient que la poursuite d'office établie même pour les différentes classes, pourra leur être plus nuisible qu'utile, en nécessitant des explications toujours injurieuses. Le sous-amendement est rejeté. M. de Chauvelin revient à celui de M. de Lameth. (Plusieurs voix : Il a été rejeté.) M. Jacquinot-Pampelune propose, par une nouvelle rédaction, de soumettre à la poursuite d'office l'injure, excepté à l'égard des particuliers. M. de Courvoisier veut qu'on y ajoute la diffamation; M. le garde des sceaux y consent. M. Foy s'oppose à cette addition. M. Bonnet la soutient, parce que le fonctionnaire public doit être lavé, malgré lui, d'un outrage qui peut nuire à son caractère public. M. le président donne lecture d'une nouvelle rédaction, d'après les modifications précédemment admises. M. Casimir Perrier demande l'appel nominal ou le scrutin secret; il est fortement appuyé par plusieurs membres de la gauche; ce mode de voter est rejeté à une forte majorité. Une grande agitation règne dans tout le côté gauche. On apostrophe les ministres et le côté droit; le bruit et le tumulte sont au comble. M. La Fayette en appelle *à l'énergie du peuple*. Toute la gauche : Nous protestons tous. M. le président ne peut obtenir le

silence; enfin, il relit d'une voix qui domine le tumulte, le 1er. paragraphe, qui est adopté aux cris de *vive le Roi!* par la droite et le centre droit.

M. le président met aux voix, et la chambre adopte à la même majorité les deux derniers paragraphes, qui renvoient aux cours royales les appels des jugemens rendus par les tribunaux correctionnels. M. Bonnet demande l'abrogation de la loi du 26 mai 1819, qui permet à l'accusé de fournir les preuves des faits par lui avancés. Vives réclamations du coté gauche; MM. Duvergier de Hauranne et de Girardin se plaignent qu'on fait et qu'on abroge les lois par des amendemens; ils interpellent les ministres de parler. M. Bellart, vu l'importance de la discussion, en demande l'ajournement au lendemain. M. Casimir Perrier parle dans le sens de MM. Duvergier de Hauranne et de Girardin. Le tumulte recommence. M. le garde des sceaux soutient la nécessité de l'amendement; toutefois il demande, pour connoitre les intentions du Roi, que la discussion soit renvoyée au lendemain; ce qui est adopté.

Le 6 février, M. le garde des sceaux déclare qu'il est autorisé à consentir, au nom du Roi, à l'amendement de M. Bonnet, si on y fait une exception pour la preuve testimoniale, qui ne sera admise en aucun cas. Dans un long discours, M. Manuel se plaint que cette manière de proposer une loi est incompatible avec la dignité de la couronne, et que la loi elle-même tend à assurer l'impunité aux fonctionnaires publics, en abrogeant une loi antérieure dont l'expérience a prouvé les avantages. M. Bonnet est du sentiment de M. le garde des sceaux. M. B. Constant reproche à M. Bonnet d'avoir voulu surprendre la chambre, en proposant si tard une délibération si grave; il demande au moins que l'art. 75 des constitutions impériales, qui rend les fonctionnaires inviolables, soit rapporté, parce que la preuve légale, seule admise contre les fonctionnaires, est impossible. Il revient, au milieu de fréquentes interruptions, à la suppression du juri, au refus de l'appel nominal dans la séance précédente, et proteste qu'il ne votera pas.

M. de Peyronnet répond au préopinant qu'on ne rejette pas toute preuve contre les fonctionnaires, mais seulement celles dont tout le monde reconnoit les graves inconvéniens; il répète l'observation déjà faite, que l'on n'a pas absolument supprimé le juri; mais on l'a modifié, conformément à la charte....... Fréquentes interruptions. M. Manuel s'étend sur le juri, sur la charte, sur les émigrés, etc. Il est interrompu; on le rappelle à l'amendement, contre lequel il reproduit les objections déjà faites.

M. Bazire prouve la nécessité, pour la dignité des fonctionnaires, qu'ils ne soient attaquables que par les actes de leur gouvernement. Il pense que les prophéties de l'opposition sur les malheurs qui nous attendent, n'auront pas plus d'effet que n'en ont eu en Angleterre celles de l'opposition de ce pays. Il est souvent interrompu, quand il plaisante le côté gauche sur la fidélité à la charte à l'époque du 20 mars; il vote pour l'amendement avec la modification de M. le garde des sceaux, qui est adoptée à une immense majorité. L'extrême gauche

n'a pas voté. On vote par scrutin sur l'ensemble de la loi qui est adoptée à une majorité de 234 voix contre 93; 42 membres de l'extrême gauche, à mesure qu'ils étoient interpellés, ont déclaré ne pas voter; le reste des membres de la gauche ou du centre gauche ont voté; mais contre la loi. L'opposition a voulu donner à cet appel nominal une solennité inusitée, par les protestations réitérées de chaque membre.

Le 7 février plusieurs pétitions présentées par la commission sont renvoyées aux différens ministères. Le sieur Mettr, marchand de draps à Paris, demande qu'il soit défendu aux députés d'accepter des places. MM. de Girardin et de Lameth demandent le renvoi au bureau des renseignemens; M. Sébastiani s'accorde avec M. de Bourienne pour l'ordre du jour, qui est adopté. Les légionnaires retirés à Epernay, Nancy, Wissembourg, réclament le remboursement de la moitié de leur traitement depuis le 1er. janvier 1814 jusqu'au 1er. juillet 1820. L'ordre du jour demandé par la commission est combattu par M. Foy; deux épreuves sont douteuses : on en vient à l'appel nominal, et l'ordre du jour est adopté.

La discussion s'ouvre sur les journaux; M. Laisné de Villevesque, dans un discours rempli de grandes images, déplore que le gouvernement représentatif soit privé par la loi proposée de son fanal; notre belle monarchie tombera bientôt, dit-il, brisée par la foudre d'une nouvelle révolution, pour expirer dans les serres d'une orageuse république ou d'une insolente usurpation.

M. de Courtavel vote pour le projet, où il distingue 1°. le privilégé du Roi nécessaire à tout nouveau journal, qu'il trouve indispensable; 2°. les moyens de réprimer les journaux d'un mauvais esprit; il en démontre la nécessité, et regrette que la loi sur ce point ne puisse être plus parfaite. M. Basterreche parcourt tous les articles du projet, et il critique surtout celui qui abandonne aux ministres la censure des journaux pendant l'intervalle de la session des chambres; il s'étend ensuite longuement sur la presse, le juri, l'ancien régime, sur la dépendance servile des tribunaux, et à ce sujet, il cite un trait, sur lequel il est démenti par M. le garde-des-sceaux. Il prétendoit que les frères Faucher n'avoient pas eu d'avocat à Bordeaux; le ministre cite les noms de leurs défenseurs.

M. de Frenilly se livre à de hautes considérations sur le droit de la nature et le droit de la société, montre combien la loi proposée, bien loin d'étouffer l'opinion publique, servira au contraire à la transmettre telle qu'elle est; il paroît souhaiter l'établissement de la censure, qu'il trouve maintenant plus nécessaire qu'en 1814.

Le défaut d'espace nous oblige à retrancher de ce numéro des réflexions sur la cessation de la censure et sur l'amendement de M. Mestadier; mais quoique fort resserré par l'abondance des matières, nous ne renverrons cependant pas à un autre jour l'énumération de plusieurs ouvrages que nous avons reçus, il y a plus ou moins de temps, et dont il nous a été impossible jusqu'ici de parler. En attendant que nous en

rendions compte, il est juste d'annoncer au moins l'existence de ces divers ouvrages, et nous prions de ne considérer la désignation rapide que nous allons en faire que comme un prélude à l'examen qu'on a droit d'attendre de nous.

Ces ouvrages sont, entr'autres, le *Catéchisme dogmatique et moral*, par M. Couturier, ancien Jésuite et curé de Lery; 3 vol. in-12; le *Manuel d'une mère chrétienne*, par un ancien religieux, docteur de Sarbonne, 2 vol. in-12; *quelques Réflexions sur les réclamations de M. l'abbé Baston, contre M. de Maistre*, in-8o; *les Vies des nouveaux justes, par l'abbé Carron*, in-12; *un Recueil de conversions remarquables de protestans*, in-12; *les Nouvelles Instructions familières de M. Bonnardel*, in-12; *le Journal de la Vie de Mme. la duchesse d'Orléans*, in-8o.; la 3e. livraison des *Œuvres complètes de saint François de Sales*, 2 vol. in-8o.; la 5e. livraison de la *Bible*, de M. Genoude, qui se compose de la suite du Pentateuque; de nouveaux volumes des éditions du *Dictionnaire historique de Feller*, qui se poursuivent en même temps à Paris et à Lyon; le second volume de l'édition in-8o. du *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*; trois nouveaux volumes de la collection des *Orateurs chrétiens*, in-8o., etc., sans parler de quelques autres ouvrages dont on trouvera l'analyse dans nos plus prochains numéros.

Nous regrettons d'être forcé de nous borner pour le moment à des indications si courtes, et nous tâcherons de faire droit le plus tôt possible aux réclamations des auteurs de ces différens ouvrages.

Il paroît que l'avis où nous annonçions une table générale des matières pour les 30 volumes de la collection du journal n'avoit pas été remarqué d'abord par tous nos lecteurs; car nous recevons journellement de nouvelles demandes d'inscriptions pour cette table, et nous avons lieu de croire qu'il en arrivera encore. Cette circonstance est pour nous une raison de plus pour différer la publication de cette table, qui a demandé d'ailleurs beaucoup plus de travail que nous ne croyions. Ce n'est pas une petite tâche que de compulser 30 volumes, et de tenir note de tous les personnages, de tous les écrits et de tous les faits qui y sont mentionnés. Ne pouvant nous charger nous-mêmes d'un travail long et minutieux, nous l'avons fait exécuter par une personne à qui nous avons donné toutes les instructions nécessaires. Elle a rédigé les trois tables, quelquefois sous nos yeux, et toujours d'après notre plan. Mais nous avons besoin de vérifier le tout, et de nous assurer, par un examen attentif, si les indications sont exactes, si les différentes matières sont bien classées dans leur ordre, s'il n'y a point d'omissions importantes, si cette table enfin répond à nos désirs et à l'attente de nos lecteurs. Or nous n'avons pu trouver encore le temps de nous livrer à cet examen, et nous espérons en conséquence qu'on voudra bien nous permettre de renvoyer la publication à la fin du trimestre prochain. Nos abonnés aimeront mieux sans doute avoir cette table un peu plus tard, et l'avoir un peu plus exacte, plus sûre et plus complète.

FIN DU TRENTIÈME VOLUME.

